UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01494882 2

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/f1procsverbaux07fran

COLLECTION

DE

DOCUMENTS INÉDITS

SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

PUBLIÉS PAR LES SOINS

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PROCÈS-VERBAUX

DU

COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE

DE LA CONVENTION NATIONALE

PUBLIÉS ET ANNOTÉS

PAR

M. J. GUILLAUME

TOME SEPTIÈME

TABLE GÉNÉRALE

Fascicule I

(A à F)

INTRODUCTION

DE M. GEORGES BOURGIN

DIRECTEUR HONORAIRE DES ARCHIVES DE FRANCE

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

LA
621
.5
A44
1871
t.1
Acc 1

INTRODUCTION

Ce premier volume de Tables paraît après une bien longue attente. Des difficultés de toute espèce ont, pendant des années, conspiré pour en retarder la publication et il a fallu, pour les vaincre, l'efficace direction de M. Julien Cain, administrateur général de la Bibliothèque nationale, membre de l'Institut, qui a stimulé le travail de la Section d'Histoire moderne et contemporaine du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques et facilité la tâche de mise au point du manuscrit, confiée à l'heureuse collaboration de Mademoiselle Robinet.

Difficultés de toute espèce, ai-je dit, mais non pas de rédaction. Les fiches préparées par James Guillaume ont été en effet établies selon les règles les plus rigoureuses. Non seulement elles permettent de retrouver dans la riche matière des rapports du Comité d'Instruction Publique la trace de l'action de chacun de ses membres, mais elles apportent sur cette œuvre collective, sur les orientations intellectuelles qui l'ont inspirée, sur les projets qui furent envisagés, les recoupements qui en éclairent et précisent l'importance.

L'on peut sans doute refuser au Comité d'Instruction Publique l'éclat et la renommée du Comité de Salut Public ou de celui de Sûreté Générale, il n'en reste pas moins que des préoccupations parallèles animaient les hommes qui y ont figuré et travaillé et qu'on ne saurait contester ni la largeur de leurs vues, ni le sérieux de leurs enquêtes. En marquant l'effort nécessaire pour assurer les bases intellectuelles d'une nation qui se voulait sortir du néant, le personnel révolutionnaire inaugurait le long effort qui donnera à la France les organes d'enseignement et de recherche exigés par ses grandes destinées.

James Guillaume a réalisé sa tâche avec tous les scrupules du savant. D'origine suisse, il avait été dans sa jeunesse mêlé de très près aux conflits de pensées et de méthodes qui opposaient dans l'Internationale Karl Marx et Bakounine. Il avait pris position à cet égard et il devait retracer, dans un livre qui reste l'une des sources précieuses de cette histoire agitée, les fluctuations de la Fédération romande et les aventures de l'Association internationale des travailleurs (1).

Venu en France, il fit partie de l'équipe de chercheurs qu'Alphonse Aulard avait su organiser et dans laquelle il choisissait ses collaborateurs. C'est ainsi qu'il entreprit la publication des *Rapports du Comité d'Instruction publique* et qu'il acquit cette splendide connaissance de l'époque révolutionnaire, de ses origines et de ses développements.

(1) *L'Internationale, documents et souvenirs* (1864-1870). Paris, 1905-1910, 4 vol. in-8°.

Cette tâche, dont on mesure l'importance aux six gros volumes publiés, ne lui interdisait cependant pas d'autres recherches; au contraire, elle les incitait et les nourrissait. Il réunit donc la matière de deux précieux tomes d'*Études révolutionnaires*, où je me plais à retrouver quelques pages, écrites d'une plume vigoureuse, sur le prétendu slogan de la Révolution : « La République n'a pas besoin de savants » (1).

James GUILLAUME avait ainsi réalisé l'unité de sa vie dans le double respect de la Science et de la Révolution.

GEORGES BOURGIN
Directeur honoraire des Archives de France

(1) Un mot légendaire : « La République n'a pas besoin de savants ». Lecture faite à l'Assemblée générale de la Société d'Histoire de la Révolution le 29 avril 1900, texte publié dans *La Révolution française*, mai 1900, tome XXXVIII, p. 385-399, et reproduit dans *Études révolutionnaires*, 1re série, p. 136-155, Paris, 1908, 1 vol. in-18.

PROCÈS-VERBAUX

DU

COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE

DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

ET

DE LA CONVENTION NATIONALE

CORRECTIONS ET ADDITIONS

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

INTRODUCTION

Page I, lignes 12 et 13 d'en bas. — *La phrase :* c'est de lui que s'inspirent Romme en brumaire an II Lakanal au commencement de l'an III, *doit être modifiée ainsi :* c'est de lui que s'inspirent Lepeletier et Robespierre en 1793, Romme en brumaire an II. *Les mots :* Lakanal au commencement de l'an III *doivent être supprimés.*

Page III, ligne 10 d'en bas. — *Après le mot :* renvoyer, *ajouter :* le 25 septembre.

Page VII, deuxième colonne de la note 4, ligne 9 d'en bas. — *A la fin de la note, ajouter les deux alinéas suivants :*

Camus a commis une erreur en attribuant à Langelé l'écrit : *Aux États généraux, idées sur l'éducation nationale;* cet écrit, publié en mai ou juin 1789, est de Léonard Bourdon de la Crosnière (4 pages in-4°; Archives nationales, F[17] 1310) : c'est une pétition par laquelle l'auteur demandait la protection des États généraux pour l'établissement dont il avait exposé le projet dans sa brochure intitulée : *Plan d'un établissement d'éducation nationale* (50 pages in-4°, Orléans, 1788). L'opuscule de Langelé, « citoyen du district de Sainte-Opportune », date de mars 1790, il est intitulé : *Plan d'établissement d'écoles publiques, dédié à l'Assemblée nationale* (12 pages in-4°). — Cette erreur de Camus a été relevée par M. Sigismond Lacroix, *Actes de la Commune de Paris pendant la Révolution,* 1re série, t. IV, p. 613, note 1.

L'ouvrage que mentionne Camus deux lignes plus bas, sous le titre de « *Plan d'éducation nationale,* Paris, 1789, 1 vol. in-8° », sans nom d'auteur, est peut-être le *Plan d'un établissement d'éducation nationale,* de Bourdon de la Crosnière, dont il vient d'être parlé, car cet opuscule est désigné dans le procès-verbal de la séance du 6 avril 1790 de l'Assemblée des représentants de la Commune de Paris sous ce titre : « *Plan d'éducation nationale,* présenté au roi ». Léonard Bourdon a donné, au printemps de 1790, une seconde édition, considérablement augmentée, de son opuscule de 1788, sous ce titre : *Mémoire sur l'instruction et sur l'éducation nationale, avec un projet de décret et de règlement constitutionnel pour les jeunes gens réunis dans les écoles publiques, suivi d'un Essai sur la manière de concilier la surveillance nationale avec les droits d'un père sur ses enfants, dans*

l'éducation des héritiers présomptifs de la couronne (140 pages in-8°). L'auteur présenta ce *Mémoire* à l'Assemblée constituante dans la séance du 31 mai 1790, au soir; il le fit présenter de nouveau par Alexandre de Beauharnais à la séance du 1er avril 1791. (*Actes de la Commune de Paris*, ibid., pages 614-617).

Page XV, note 2, 2e colonne, ligne 3. — *Au lieu de :* Desmarests, *lire :* Desmarest.

Page XVI. — *Au bas de la page, ajouter à la note de Camus la phrase qui suit :* Nous savons par le *Compte rendu à la Convention nationale* par la Commission supprimée des monuments, publié en ventôse an II, que trois autres membres furent encore adjoints à cette Commission en 1792 : Boizot, Dufourny et Lemonnier.

Page XX. — *Ajouter à la fin de la note 2.* — Depuis la publication du présent volume, M. A. Brette a fait connaître, dans l'*Histoire des édifices où ont siégé les assemblées parlementaires de la Révolution*, t. Ier, p. 208 (Paris, 1902), un document qui avait été regardé à tort comme se rapportant à la Constituante : c'est une pièce intitulée : *Local de l'Assemblée nationale, Comités*, imprimée à la fin de novembre 1791, et donnant l'indication des locaux occupés, aux Capucins et aux Feuillants, par les Comités de la Législative. Cette pièce nous apprend que la salle assignée au Comité d'instruction publique se trouvait dans la maison des Capucins Saint-Honoré, au 1er étage, par le 2e escalier.

Page XXI, ligne 8. — *A la fin de la ligne, au lieu de :* des, *lire :* de.

PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ

Page 20, note 1. — *Aux deux dernières lignes de la note, remplacer les mots :* dont l'Assemblée avait décrété l'érection, *par ceux-ci :* dont l'érection avait été décrétée.

Page 73. — *Dans les deux tableaux de cette page, au lieu de :* Piccini, *lire :* Piccinni.

Page 76, ligne 23. — *Après les signatures ajouter un appel de note; et, au bas de la page, ajouter une note (5) ainsi conçue :* Nous plaçons aux annexes, B, un décret rendu le 2 janvier 1792, sur la proposition de Dorizy, et portant que l'an IV de la Liberté avait commencé le 1er janvier 1792, avec quelques indications sur le débat auquel il donna lieu, d'après le *Logographe*.

Même page, note 1. — *A la première ligne, après le mot :* annexe, *ajouter, entre deux virgules, la lettre : A.*

Page 77, 1re ligne. — *Au lieu de :* PIÈCE ANNEXE, *lire :* PIÈCES ANNEXES; *et, au-dessous de ce titre, placer, au milieu de la ligne, la lettre :* A.

Même page, ligne 6. — *Après cette ligne, placer une nouvelle annexe* B, *dont le texte suit :*

B

Dans la séance de l'Assemblée législative du 2 janvier 1792, au soir, le secrétaire Dumas dit que, le matin, quand il prononça les mots : « 1er janvier, l'an IV de la liberté », on a observé qu'on n'était que dans l'an III. L'Assemblée étant trop peu nombreuse alors, il n'y a pas eu de vote. « Je demande, dit Dumas, que l'Assemblée prononce. »

Claude Dorizy, député de la Marne, parla en ces termes, d'après le *Logographe* du 5 janvier : « Il s'est élevé à cet égard une difficulté au Comité des monnaies. Toutes les monnaies portent l'an de la liberté. On a demandé si les coins devaient être renouvelés au mois de juillet, ou s'ils devaient suivre l'usage suivi en France, et adopté dans la majeure partie de l'Europe. Le Comité des assignats et monnaies a longtemps discuté la question, et son avis a été qu'autant pour la régularité de la computation que pour éviter les inconvénients qui surviendraient continuellement aux monnaies, il fallait compter l'année de la liberté du 1er janvier 1789, et ainsi de suite, en sorte que l'époque de l'ère de la liberté fût la même que la computation ordinaire. » Dorizy proposa le projet de décret suivant :

« L'Assemblée nationale décrète que, soit pour les monnaies, soit pour les procès-verbaux, et autres actes publics où l'époque de la liberté française est rappelée, la computation de l'ère de la liberté suivra celle qui est d'usage dans la plus grande partie de l'Europe pour le renouvellement de l'année; en conséquence, elle déclare que l'an quatrième de la liberté a commencé hier premier janvier 1792. »

La proposition de Dorizy fut appuyée par Ramond et par Reboul. Rouyer prit la défense de la date du 14 juillet comme point de départ de l'ère de la liberté; il dit : « Je soutiens que la computation

de l'ère de la liberté ne doit avoir lieu que depuis le moment de son impulsion, et cette impulsion n'a réellement eu lieu que le 14 juillet, et c'est peut-être pour oublier un jour aussi mémorable qu'on veut le confondre avec le reste de l'année... Je soutiens que ce jour doit être mémoré, et qu'il doit fixer l'époque de chaque renouvellement d'année de liberté. »

Le projet de décret de Dorizy fut adopté.

Dans ses *Souvenirs* (inédits), Dorizy parle de ce décret en ces termes : « Le 2 janvier 1792, *je fis maintenir l'ancien calendrier*. Je fis décréter, malgré de vives oppositions, que l'an IV de la liberté avait commencé le 1er janvier 1792. » (*La Révolution française*, t. XLVII, 1904, p. 449.)

Ce décret est à rapprocher d'un décret analogue, voté par la Convention le 2 janvier 1793 et relatif à l'ère de la République. Voir *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention*, t. Ier, p. 237.

Page 91, note 2. — *Grâce à une obligeante communication de M. Sigismond Lacroix, nous pouvons ajouter à cette note les détails complémentaires qui suivent :*

On trouve dans les procès-verbaux du Conseil général du département de Paris (Archives nationales, Fic III, Seine, 13), à la séance du 15 décembre 1791, le compte rendu du rapport (suivi d'un projet d'arrêté) et de la discussion à la suite desquels fut décidée la présentation du mémoire du 28 décembre; tous les éléments de ce mémoire y sont évidemment contenus. Quant au mémoire lui-même, M. S. Lacroix ne l'a pas retrouvé. Dès l'ouverture de la session du Conseil général, le 16 novembre 1791, Garnier, suppléant du procureur général syndic, avait présenté un rapport (Bibliothèque nationale, Lb39 5183, in-4°) qui, dans sa 2e partie, § III, « Institutions d'enseignement », contient une critique très vive de l'Université et annonce qu'on soumettra au Conseil un projet d'instruction publique particulier à la ville de Paris : c'est ce projet qui fut présenté le 15 décembre.

Page 100, note 2. — *Supprimer les deux dernières phrases de la note et les remplacer par celle-ci :* Un exemplaire imprimé du rapport de Vaublanc se trouve aux Archives nationales, AD VI, 80. (Communication de M. A. Aulard.)

Page 102, ligne 5 de la note 1. — *Au lieu de :* 6 mars, *lire :* 5 mars.

Page 105, au bas de la page. — *Ajouter ce qui suit :* Comme suite au rapport de Pastoret, M. Sigismond Lacroix nous a signalé les *Observations présentées à MM. du Comité d'instruction publique, au sujet de l'emploi provisoire d'une partie des revenus de l'Université proposé par le département*, datées du 27 février 1792 et signées : Binet, faisant fonctions de recteur de l'Université de Paris (Bibliothèque nationale, Fm 35309, 8 p. in-4°, et Archives nationales, AD VIII, 26) : ce document est une réponse directe au rapport de Pastoret. C'est à la même époque que doit appartenir une pièce, non datée ni signée, intitulée : *Mémoire de la Faculté des arts de l'Université de Paris au sujet des traitements qu'elle espère de l'Assemblée nationale pour ceux de ses membres qui sont employés à l'éducation publique* (Archives nationales, A D VIII, 40, imprimé de 12 p. in-4°).

Page 109, dernière ligne avant les notes. — *Ajouter ces mots :* Le décret fut sanctionné le 27.

Page 110, ligne 6. — *Au lieu de :* Guirault, *lire :* Guiraut. — (*La Table des procès-verbaux de l'Assemblée législative orthographie* Guirault, *ainsi que le procès-verbal de la séance du 29 janvier 1792; mais une lettre de Guiraut lui-même, du 27 mars 1792, qui se trouve aux Archives nationales,* D XXXVIII 5, *liasse 73, porte la signature* Guiraut.)

Page 110, note 1. — *Supprimer la première phrase de la note, et la remplacer par ces lignes :* Ce projet de décret n'est plus le même que celui qui avait été adopté le 12 décembre 1792 (p. 51). On en trouvera le texte à la suite du rapport de Gaudin (voir ci-après). *Même note, lignes 11-13, au lieu de :* et, bien que l'Assemblée en ait ordonné l'impression, il n'existe pas à la Bibliothèque nationale, *lire :* l'Assemblée en ordonna l'impressiou; on le trouve à la Bibliothèque nationale, dans le recueil factice coté Le33 3 N *ecclésiastique*. Le texte de ce rapport, ainsi que celui du projet de décret, figure au t. VI des *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention*, p. 881.

Page 113, note 1, ligne 5. — *Au lieu de :* p. 142, *lire :* p. 143.

Page 114, ligne 18, et 457, 1re colonne, ligne 6. — *Au lieu de :* Bocker, *lire :* Bæcker. — *La première phrase de la note 1 doit être remplacée par celle-ci :* La lettre de Bæcker et l'imprimé qui l'accompagnait sont aux Archives nationales sous la cote D XXXVIII 3, liasse 46, n° 216.

Page 117, ligne 14. — *Au lieu de :* Payne, *lire :* Paine.

Page 140, lignes 5 et 6. — *Au lieu de :* M. de Veral, *lire :* M. Deverac. — *Dans la note 2, supprimer la dernière phrase.*

Page 156, lignes 9, 10, 13, 18, 28, et note 2, lignes 1-2 et 3, et page 160, ligne 4. — *Au lieu de :* Guirault, *lire :* Guiraut.

Même page, note 1. — A la fin de la note, *ajouter :* La lettre de Guiraut, en date du 27 mars 1792, présentant le logoscope à l'Assemblée, est aux Archives nationales, D XXXVIII 5, liasse 73, nº 372.

Page 163, note 1. — *A la fin de la note, ajouter :* La lettre de Lallemand (il écrit son nom ainsi) du 29 mars 1792 se trouve aux Archives nationales, D XXXVIII 3, liasse 44, nº 409; il y a sous la même cote une autre lettre de lui, du 4 avril 1792. Ce même carton, même liasse, contient aussi (nº 428) une lettre du 31 mars 1792 de Reusser, de Montpellier, qui a fait une invention analogue.

Page 169. — *A la fin de la note 1, ajouter ces mots :* Torné abjura la prêtrise le 22 brumaire an II, et se maria, à l'âge de soixante-sept ans, le 15 nivôse an II (Henri Labroue, dans la *Révolution française* du 14 septembre 1911, pages 231 et 236).

Page 183, ligne 3. — *Après le mot :* Labène, *placer un appel de note, et ajouter au bas de la page une note ainsi conçue :* (1) C'est le commis dont le nom est orthographié « Labenne » à la p. 37 (28 novembre 1791).

Page 186, lignes 6 et 10, et 459, 2e colonne, ligne 33. — *Au lieu de :* Caillasson, *lire :* Cailhasson. — *Au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :* (1) Cette correction nous a été indiquée par M. Claude Perroud, dans un article intitulé *l'École de Sorèze pendant la Révolution*, *Revue des Pyrénées*, 4e trimestre 1910.

Page 203, ligne 17. — *Après le mot :* collège, *placer un appel de note, et ajouter au bas de la page une note ainsi conçue :* (1) Le copiste a oublié ici de substituer « institut » à « collège ».

Page 302, note 6. — *Remplacer la seconde phrase de cette note par celle-ci :* Le mémoire de Dendon se trouve aux Archives nationales, D XXXVIII 5, liasse 70, nº 526.

Page 304, note 1. — *En tête de la note, ajouter ceci :* Doyen n'en a pas moins continué à être regardé comme membre de la Commission des monuments. Il figure à ce titre sur la liste annexée au décret de la Convention du 13 octobre 1792.

Page 331, note 2. — *Ajouter à la fin de la note :* Pour la suite, voir au t. Ier des *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention*, annexe B de la séance du 7 mai 1793 (p. 442), le décret de la Convention du 18 mars 1793.

Page 346, ligne 16, et note 5, ligne 2, et p. 497, 1re colonne, ligne 7 d'en bas. — *Au lieu de :* la Pleinière, *lire :* la Pleignière.

Même page, ligne 19, et note 6, ligne 2. — *Au lieu de :* Jearrat, *lire :* Jeaurat.

Page 347, note 3. — *Ajouter à la note ces lignes :* La pétition de Roussel, en date du 25 juin 1792, se trouve aux Archives nationales, D XXXVIII 2, liasse 30.

Page 365, note 3. — *Ajouter à la fin de la note :* La chemise qui a contenu ce projet existe dans D XXXVIII 2, liasse 29.

Page 380, ligne 10. — *Après les mots :* l'administration municipale, *placer un appel de note; et au bas de la page ajouter une note ainsi conçue :* Les quatre membres nommés par l'administration municipale furent Cossard, David, Dufourny et Restout (*Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention*, t. III, p. 591).

Même page, ligne 21. — *Au lieu de :* Broussonnet, *lire :* Broussonet.

INDEX ALPHABÉTIQUE ET ANALYTIQUE

Page 445, au mot ARBOGAST. — *A la 4e ligne de l'article, au lieu de :* Muntzig, *lire :* Mutzig.

Page 449, 1re colonne, ligne 23. — *Au lieu de :* (Ann.), *lire :* (Ann. A.).

Page 450, 1re colonne, lignes 26-27. — *Au lieu de :* Lallemant, *lire :* Lallemand.

Page 453, 1re colonne. — *Avant le mot : Auteurs dramatiques, intercaler cet article :* AULARD (A.). — Cité p. 100 (note 2); p. 110 (note 1, addenda).

Page 458, 2e colonne. — *Après le mot :* BRÉQUIGNY (DE); *intercaler cet article :* BRETTE (Armand). — Cité Introd., XX (note 2, addenda).

Même page, 2e colonne, ligne 7. — *Au lieu de :* Bureau consultatif, *lire :* Bureau de consultation.

Même page, 2e colonne. — *Avant le mot :* CALONGES, *intercaler cet article :* [*Calendrier (Réforme du).* 3e ligne d'en bas, après les mots *Calendrier (Réforme du).* — Décret portant que l'an IV de la Liberté a commencé le 1er janvier 1792, 2 janvier 1792, 77 (Ann. B, addenda). Voir t. VII des *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention,* dans les Errata et Addenda, le texte d'une note à placer à la p. LXII de l'Introduction du t. Ier de ces *Procès-verbaux,* note relative à la discussion d'un projet de réforme du calendrier par le Comité d'instruction publique de la Législative.

Page 460, 1re colonne, lignes 7-8 d'en bas, et 2e colonne, ligne 1. — *Au lieu de :* Carnot-Feulins, *lire :* Carnot-Feulint.

Page 467, 2e colonne, ligne 13. — *Après le mot :* registres, *intercaler :* local, A.

Page 470, 1re colonne, ligne 20 d'en bas. — *Après le mot :* Labeune, *ajouter, entre parenthèses :* (ou Labène).

Même page, 2e colonne, ligne 22. — *Au lieu de :* Baugillion, *lire :* Bangillion.

Même page, même colonne, ligne 4 d'en bas. — *Au lieu de :* Labenne, *lire :* Labène.

Page 473, 2e colonne, ligne 15 d'en bas. — *Au lieu de :* le 15 mai, *lire :* le 25 mai.

Page 479, 2e colonne, ligne 7. — *Supprimer les mots :* Voir aussi *Veral (De).*

Page 481, 1re colonne, ligne 6. — *Supprimer les mots :* citoyen de Strasbourg, *et intercaler à cet endroit ces lignes :* Prêtre allemand, Dorsch avait participé à la fondation de l'Université de Mayence. Il était venu à Strasbourg en 1790, comme professeur de morale à l'Académie catholique; il fut du vicaire général constitutionnel. Il retourna à Mayence pendant l'occupation française. En l'an VII, il fut commissaire du Directoire près l'administration centrale du département de la Roër.

Page 432, 2e colonne, ligne 4. — *A la fin de cette ligne, ajouter ces mots :* C'est lui qui, devenu général, signa en 1808 la capitulation de Bailen.

Même page, même colonne, dernière ligne. — *Au lieu de :* 258, *lire :* 298.

Page 484, 2e colonne, ligne 21. — *Au lieu de :* publié sans nom d'auteur et présenté à l'Assemblée, *lire :* mentionné par Camus sans nom d'auteur, présenté à l'Assemblée.

Page 488, 2e colonne, ligne 15 d'en bas. — *Après :* 110, *placer une virgule, et intercaler ces mots :* et lu à l'Assemblée le 10 février, 111.

Même page, même colonne, ligne 5 d'en bas. — *Après :* HALLER, *ajouter, entre parenthèses :* (Albert de).

Page 493, 2e colonne, ligne 7. — *Après :* HENTZ, *ajouter, entre parenthèses :* (Nicolas); *et après :* Sierck, *intercaler ces mots :* plus tard membre de la Convention.

Page 496, 1re colonne. — *Avant le mot :* LA FLÈCHE, *intercaler cet article :* LACROIX (Sigismond). — Cité Introd., XII (note 4, Addenda); p. 91 (note 2, Addenda); p. 105 (ajouté au bas de la page, Addenda).

Même page, 1re colonne, lignes 21 et 22. — *Au lieu de :* Un écrit intitulé : *Aux États généraux, idées sur l'éducation nationale, lire :* un écrit intitulé : *Plan d'établissement d'écoles publiques,* dédié à l'Assemblée nationale.

Page 498, 1re colonne, lignes 11 et 7 d'en bas, article LE MONNIER. — *Au lieu de :* 113, *lire :* 114. *Au lieu de :* 154, *lire :* 155.

Même page, 2e colonne. — *Après la ligne 17, intercaler ce renvoi :* LEVAILLANT, voir VAILLANT.

Même page, 2e colonne, lignes 22 et 25, article LIGNÉ. — *Au lieu de :* Ligué, *lire :* Ligné; *Au lieu de :* 318, *lire :* 418.

Page 501, 1re colonne, ligne 8 d'en bas. — *Au lieu de :* 1792, *lire :* 1793.

Page 506, 2e colonne, ligne 7 d'en bas. — *Au lieu de :* comte, *lire :* comte de l'Empire en 1810.

Page 508, 1re colonne, ligne 27. — *Au lieu de :* PAYNE, *lire :* PAINE.

Même page, 2e colonne. — *Après le mot :* PERRIN, *intercaler cet article :* PERROUD (Claude). — Cité p. 186 (note, Addenda).

Page 509, 1re colonne, ligne 22. — *Au lieu de :* Piccini, *lire :* Piccinni.

Page 512, Ire colonne, lignes 16 et 17. — *Au lieu de :* d'où il sortit en 1793 pour rentrer dans la vie privée, *lire :* d'où il sortit en 1798; il rentra dans la vie privée en 1801.

Page 518, 2e colonne, ligne 4. — *Au lieu de :* 1784, *lire :* 1786.

Page 520, 2e colonne, lignes 9 et 10. — *Au lieu de :* est examinée par le Comité, *lire :* est renvoyée à Gentil, 16 juillet 1792, 365; décision du Comité.

Page 526, 2e colonne, ligne 15 d'en bas (article Vayron). — *Au milieu de la ligne, après le point, intercaler ces mots :* D'après le *Moniteur*, fait à l'Assemblée, le 25 mai, la seconde lecture du plan général d'instruction, 309 (note I, Addenda). — *Même page, même colonne, supprimer les cinq dernières lignes.*

Page 527, Ire colonne. — *Supprimer les deux premières lignes.*

ERRATA ET ADDENDA

Voir au tome II.

*Les modifications suivantes doivent être apportées à ce tableau d'*Errata *et* Addenda :

A la correction pour la page 48 : Au lieu de : *Ajouter,* mettre : *Remplacer la première phrase par celle-ci.*

A la correction pour la page 76 : Au lieu de : *Ajouter,* mettre : *Remplacer la dernière phrase par celle-ci.*

A la correction pour la page 289 : Au lieu de : *Ajouter,* mettre : *A remplacer par.*

A la correction pour la page 341 : Au lieu de : *Ajouter,* mettre : *Remplacer la première phrase par celle-ci.*

A la correction pour la page 345 : Au lieu de : *Ajouter,* mettre : *A remplacer par.*

A la correction pour la page 365 : Au lieu de : *Ajouter,* mettre : *Remplacer la note par celle-ci.*

La correction pour les pages 162 et 163 *doit être supprimée.*

CONVENTION NATIONALE

TOME PREMIER

INTRODUCTION

Page II, ligne 18. — *Après les mots :* provisoirement conservés, *placer un appel de note, et au bas de la page ajouter une note ainsi conçue :*

(1) Dans un imprimé officiel (Bibliothèque nationale, L^{38} 4, in-8°, pièce), qui porte, à la première page, le titre : *Liste de MM. les députés qui se sont fait inscrire pour les divers Comités de la Convention nationale,* on trouve, page 39, la *Liste des membres de l'Assemblée législative réélus à la Convention nationale, qui sont restés provisoirement attachés à ses divers Comités.* Pour le Comité d'instruction publique, la *Liste* donne les noms suivants : Arbogast, Audrein, Baudin, Bonnier, L. Carnot, Condorcet, Gibergues, C.-A. Prieur, Romme, Roux-Fazillac.

Page IV, dernière ligne. — *Après le mot :* Sieyès, *placer un appel de note; et au bas de la page ajouter une note ainsi conçue :* (1) Un billet de Sieyès à Arbogast, annonçant qu'il a opté pour le Comité de constitution, se trouve aux Archives nationales, sous la cote F^{17} 1706.

Page V, ligne 10. — *Au lieu de :* paraissent n'avoir pas accepté, *lire :* n'ont pas accepté.

Même page, note 3. — *A la seconde ligne de la note, après le point-virgule, intercaler ces mots :* une lettre de démission, écrite par Larivière le 16 novembre seulement, et annonçant qu'il a opté pour le Comité de législation, se trouve aux Archives nationales, sous la cote F^{17} 1706. — *A la troisième ligne, après :* Lavicomterie, *intercaler ces mots :* avait été élu.

Page VIII, ligne 17. — *Au lieu de :* à la suite du renouvellement partiel de janvier 1793, *lire :* au renouvellement partiel de janvier 1793.

Page X, suite de la note de la page IX. — *A la 3e ligne avant la fin, au lieu de :* 30 mars, *lire :* 31 mars.

Page XI, note 1, 1re colonne. — *A la dernière ligne de la colonne, au lieu de :* Quatre autres membres, *lire :* Trois autres membres.

Même page, même note, 2e colonne. — *Aux deux dernières lignes de cette colonne, au lieu de :* ce sont Dusaulx, Daunou, Mercier et Gironst, *lire :* ce sont Dusaulx, Daunou et Mercier. *Et ajouter, au bout de la dernière ligne :* Ils seront décrétés d'arrestation le 3 octobre. Giroust, qui quitta Paris après le 2 juin, sera emprisonné à Brest en pluviôse an II.

Page XII, au haut de la page, tableau des dix membres élus le 27 juin. — *En regard des quatre noms :* Fouché (de Nantes), Daunou, Villar, Romme, *placer le mot :* réélu.

Page XIII, ligne 5. — *Après le point, ajouter :* Manuel est remplacé par Mathieu le 26.

Page XVI, lignes 5-8. — *La dernière phrase de l'alinéa doit être modifiée ainsi :* Le rapport de Lanthenas, qui avait été livré à l'impression, est distribué aux représentants le 23 novembre (lettre de Portiez aux Jacobins de Beauvais, publiée par M. Thiot en 1907), en attendant que la Convention trouve le temps de s'en occuper.

Page XVIII, ligne 1. — *Au lieu de :* Thibeaudeau, *lire :* Thibaudeau.

Page XXXIII, 2 lignes avant la fin de la page. — *Intercaler à cette place un alinéa nouveau ainsi conçu :* Mentionnons ici un *Discours sur l'éducation nationale,* écrit par Lakanal en décembre 1792, qui contient une critique du projet du Comité d'instruction publique. Lakanal n'eut pas l'occasion de prononcer alors ce discours à la tribune; il ne livra pas non plus son opinion à l'impression, comme firent plusieurs de ses collègues; mais il en utilisa quelques passages en les plaçant, six mois plus tard, dans le Discours préliminaire dont il fit précéder, le 26 juin 1793, la lecture du projet de décret pour l'établissement de l'instruction nationale. Voir le tome V, page 653.

Page XXXVII, les 3 dernières lignes. — *Après :* et enfin adopté, *supprimer le reste de la phrase, jusqu'à :* sur le registre des procès-verbaux *inclusivement, et remplacer les mots supprimés par ceux-ci :* Voir ce tableau au tome II, page 895.

Page XLI, ligne 27. — *Après :* salut de la République, *intercaler ces mots entre parenthèses* (*Rapport général sur l'état de la République française,* présenté le 29 mai par Barère).

Page XLIV, ligne 8. — *Après :* plus haut, *intercaler, entre parenthèses, les mots :* (p. XII).

Page LI, ligne 5. — *Après :* projet du Comité, *placer une virgule, et intercaler ces mots :* qu'il fit précéder d'un bref Discours préliminaire.

Page LII, ligne 2. — *Après :* la partie, *supprimer les mots :* la plus.

Page LV, ligne 10 d'en bas. — *Après :* son discours, *placer un appel de note; et au bas de la page ajouter une note ainsi conçue :* On le trouvera, imprimé d'après le manuscrit original, au tome V, p. 662.

Page LXII, ligne 5. — *A la fin de l'alinéa, placer un appel de note, et au bas de la page ajouter une note ainsi conçue :*

(1) Au Comité d'instruction publique de la Législative, la proposition avait déjà été faite de réformer le calendrier et de remplacer la semaine par la décade. On lit dans la brochure *Du fanatisme et des cultes,* publiée par Baudin (des Ardennes) en pluviôse an III : « Sous l'Assemblée législative, je vis éclore au Comité d'instruction publique le système décadaire. On parla de décades, on proposa même une sous-division en *pentades.* Il ne fut pas difficile de faire sentir que, malgré le respect que pourrait inspirer aux amateurs de grec, tels que moi, la savante étymologie de ce mot, la gaîté française, qui n'est point incompatible avec la liberté, s'évertuerait sur la consonance du nouveau terme avec celui de *pintades,* et qu'il fallait éviter le rapprochement entre l'almanach et la volière. Ce projet n'alla pas plus loin alors, mais il se reproduisit sous la Convention. » Il est, sinon certain, du moins infiniment probable, que c'était déjà Romme qui était le promoteur de la réforme proposée, et que c'est lui que vise Baudin sans le nommer. Les procès-verbaux du Comité de la Législative ne font aucune mention de ce projet : il fut sans doute présenté à une date postérieure au 22 août 1792, jour à partir duquel les procès-verbaux des séances du Comité manquent. — On trouve une trace de la période de cinq jours dont parle Baudin dans le septième des projets de nomenclature donnés au tome II (pages 580-581) : dans ce septième projet, cinq noms seulement sont affectés aux jours, et la série de ces cinq noms (*Révol-di, Libre-di, Fedre-di, Égal-di, Républe-di*) est répétée deux fois pour former la décade; il y aurait eu probablement dans ce système deux jours de repos par décade, le cinquième et le dixième, qui se seraient appelés l'un et l'autre « jour de la République » (*Républe-di*).

Même page, ligne 15. — *Après :* de la France, *intercaler, entre parenthèses, les mots suivants :* (Baudin et Massieu, commissaires, 22 octobre 1792).

Même page, ligne 16. — *Après :* municipalités, *intercaler, entre parenthèses, les mots suivants :* (Romme, commissaire, 23 novembre 1791).

LISTE ALPHABÉTIQUE DES CONVENTIONNELS, MINISTRES, GÉNÉRAUX, PUBLICISTES

*Outre les rectifications faites, comme l'indique l'Errata et Addenda du tome II, aux articles de quatorze députés, dans la liste que contient le tome II, d'après les recherches de A. Kuscinski, il y a lieu de faire encore, dans les articles de la liste du tome I*er*, les rectifications et additions suivantes :*

Page LXXVII, article ALBOUYS, dernière ligne. — *Au lieu de :* en 1795, *lire :* le 13 prairial an III.

Page LXXXV, article JULIEN *de Toulouse,* les quatre dernières lignes. — *Après les mots :* décrété d'accusation le 26 ventôse an II, *ajouter entre parenthèses ces mots :* (décret suspendu le 20 ventôse an III). *puis supprimer les mots :* rentré à la Convention après le 9 thermidor.

Page LXXXVIII, article PETIT (Michel-Edme), 2e ligne. — *Après :* né à une date inconnue, *ajouter entre parenthèses ces mots :* (probablement entre 1720 et 1730).

Page XC, article SALLE, dernière ligne. — *Au lieu de :* 2 messidor, *lire :* 1er messidor.

PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ

Page 8, ligne 22. — *Supprimer le nom de :* Demonier.

Même page, ligne 23 : *Après le nom de :* Leblond, *intercaler celui de :* Lemonnier. *Placer après :* Lemonnier *un appel de note et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*

Le nom de *Lemonnier*, que nous intercalons ici, remplace celui de *Demonier*, que nous supprimons à la ligne précédente. Le procès-verbal de la Convention, que nous avions copié, porte *Demonier* par suite d'une erreur des secrétaires; le fait que ce nom a été placé par eux à son rang alphabétique, après *Debure*, montre qu'il ne s'agit pas d'une coquille typographique imputable à l'imprimeur Baudouin.

Même page, note 1. — *Lorsque nous avons écrit cette note, nous n'avions pas encore lu le* Compte rendu à la Convention nationale par la Commission supprimée des monuments, *rédigé par* Mulot *et imprimé en ventôse an* II, *qui donne les noms de ceux des membres de la Commission chargée d'inventorier le mobilier de la Couronne qui furent désignés par la municipalité de Paris (décret du 11 août 1792); nous ne connaissions donc pas les noms de ces quatre membres. Nous ignorions également qu'aux vingt-deux membres de l'ancienne Commission des monuments indiqués par Camus* (Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative, Introduction, p. XV, note 2, et p. XVI, note) *avaient été ajoutés en 1792 trois autres membres,* Boizot, Dufourny *et* Lemonnier; *ce renseignement nous a été fourni aussi par le* Compte rendu de Mulot (Boizot *remplaça* Doyen absent, *mais celui-ci ne fut pas regardé comme démissionnaire*). *Dans ces conditions, pour trouver les quatre noms des membres désignés en août 1792 par la municipalité, nous avions procédé en éliminant de la liste annexée au décret du 18 octobre 1792 d'abord les vingt-deux noms que nous connaissions comme ceux de membres de l'ancienne Commission des monuments, puis ceux de trois députés à la Législative désignés le 11 août pour faire partie de la Commission chargée d'inventorier le mobilier de la Couronne. Nous avions obtenu ainsi un résidu de quatre noms, que nous avions supposé être les noms cherchés, savoir :* Boizot, Cossard, Demonier (*transcription défigurée du nom de* Lemonnier) *et* Dufourny. *Or le* Compte rendu *de* Mulot *nous a appris que les quatre membres en question étaient, en réalité :* David *et* Dufourny (*déjà membres de la Commission des monuments*), *et, en outre,* Cossard *et* Restout (*voir t. III, p. 591*).

La note, par conséquent, doit être remplacée par celle-ci :

Cette liste de vingt-neuf noms comprend : 1° les membres de l'ancienne Commission des monuments, au complet, y compris Doyen; 2° les membres de la Commission chargée d'inventorier le mobilier de la Couronne (dont deux, David et Dufourny, faisaient également partie de la Commission des monuments), à l'exception de deux, Reboul et Restout. Les membres de l'ancienne Commission des monuments sont au nombre de vingt-cinq, savoir : Ameilhon, Barthélemy, Boizot, Bréquigny, Camus, Dacier, David, Debure, Desmaret, Dormesson (d'Ormesson), Doyen, Dufourny, Leblond, Lemonnier, Masson, Mercier, Meusnier, Mongez, Moreau le jeune, Monchy, Pajou, Poirier, Puthod de Maisonrouge, Regnault, Vandermonde. La Commission chargée d'inventorier le mobilier de la Couronne (commission déjà réunie à celle des monuments par un décret du 16 septembre 1792) avait été composée, en août 1792, de huit membres, dont quatre désignés par l'Assemblée législative (le 11 août) et faisant partie de cette Assemblée, Broussonet, Courtois, Mulot et Reboul, et quatre désignés par l'administration municipale, David, Cossard, Dufourny et Restout. De ces huit membres quatre seulement sont venus s'ajouter aux vingt-cinq membres de l'ancienne Commission des monuments pour former la liste de vingt-neuf noms annexée au décret du 18 octobre : ce sont Broussonet, Courtois, Mulot et Cossard; deux autres, David et Dufourny, qui faisaient partie de l'ancienne Commission des monuments, figuraient déjà dans la liste à ce titre; deux ont disparu : Reboul, non élu à la Convention, qui avait quitté Paris après la clôture de la session de la Législative, et Restout (probablement le peintre J.-Bernard Restout, mort en 1797), éliminé nous ne savons pour quel motif. Les vingt-neuf membres ci-dessus forment, avec les quatre représentants du peuple désignés par la Convention, Guyton, Barère, Dusaulx et Sergent, le total de trente-trois membres, indiqué par l'article 2 du décret.

Page 21, ligne 6. — *A la fin de la ligne, placer un appel de note; et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :* [1] La lettre de démission de Manuel, en date du 22 octobre, est aux Archives nationales, sous la cote F17 1706.

Page 38, note 2. — *Cette note doit être remplacée par celle-ci :* Cazeneuve avait été élu membre du Comité des décrets (11 octobre), et suppléant du Comité des secours publics : il devait remplacer dans ce dernier Comité un membre qui avait opté pour un autre Comité. Sa lettre de démission, du 2 novembre, adressée à Arbogast, est aux Archives nationales, sous la cote F[17] 1706. Salle avait été élu membre du Comité de sûreté générale (17 octobre).

Page 42, note 1, lignes 21 et 22. — *Au lieu de :* Mathieu, *lire :* Massieu. — *A la fin de la note, ajouter :* Pour la suite, voir p. 469.

Page 45, note 2. — *A la 2e colonne, ligne 4, au lieu de :* L'Esquille, *lire :* l'Esquile.

Page 65, note. — *A la fin de la note, ajouter l'alinéa suivant :*

Une lettre de Portiez (de l'Oise) à « la Société de la liberté et de l'égalité de Beauvais », du 23 novembre 1792, découverte en 1905 aux Archives municipales de Beauvais, nous apprend que c'est la seconde des deux hypothèses émises ci-dessus qui est exacte. Le rapport de Lanthenas ne fut pas lu à la tribune, il fut simplement distribué le 23 novembre. On lit dans la lettre de Portiez : « Aujourd'hui le Comité d'instruction a fait distribuer son rapport et son projet de décret sur l'établissement des écoles primaires ». (Communiqué par M. L. Thiot, secrétaire de la Société académique de l'Oise.)

Page 106, fin de la note 4 de la p. 105. — *A la fin de cette note, ajouter l'alinéa suivant :* On trouvera en outre aux annexes, C (p. 156), un discours de Jacob Dupont sur la régularisation du budget de la République, et un discours de Cambon sur la suppression des frais du culte catholique (séance de la Convention du 13 novembre 1792); une discussion sur les troubles de l'Eure-et-Loir et des indications sur les Opinions imprimées de trois députés, Julien (de Toulouse), Drulhe et Basire, relatives à la suppression des frais du culte catholique.

Page 108, ligne 23. — *Au lieu de :* De Ferrière, *lire :* De Servières.

Page 119, les 4 dernières lignes. — *Après :* à la Convention, *intercaler les mots :* le 23 novembre, *et continuer ainsi, en remplacement du reste de la phrase :* comme nous l'avons dit (p. 65), par une simple distribution de ces documents, qui avaient été livrés à l'impression. Le 12 décembre...

Page 156. — *La dernière ligne de cette page doit être reportée au commencement de la page, et devenir la première.*

Page 163, note 1. — *En tête de la note, intercaler ces mots :* Ce membre est Chénier.

Page 167, note 1. — *A la fin de la note, ajouter l'alinéa suivant :* A l'annexe F, nous donnons quelques renseignements sur les instituts organisés à Lyon, à Nantes et à Strasbourg, dont Romme fait mention dans son rapport.

Page 219, ligne 21. — *Au lieu de :* à leur gré, *lire :* à son gré.

Page 219, ligne 4 d'en bas. — *Au lieu de :* un droit national, *lire :* un droit naturel.

Page 225, note 2, 3e ligne avant la fin. — *Supprimer le mot :* Cependant, *et intercaler, après le point, cette phrase :* Une nouvelle réclamation de Blavet, un an et demi plus tard, sera renvoyée à Grégoire, le 21 messidor an II.

Page 227, note 4. — *Intercaler au début de la note l'alinéa suivant :*

Le procès-verbal néglige de dire lesquels, de ces quatre noms, sont ceux des commissaires pour la réforme du calendrier et ceux des commissaires pour les poids et mesures. Les commissaires pour la réforme du calendrier sont Ferry et Romme, auxquels Dupuis va être adjoint séance tenante; les commissaires pour les poids et mesures sont Arbogast et Prieur.

Page 245, note 1. — *A la 2e colonne, ligne 17, au lieu de :* six opinions, *lire :* cinq opinions; *ligne 18 supprimer les mots :* de Calès.

Page 303, ligne 5. — *Au lieu de :* la loi du 16 août, *lire :* la loi du 18 août.

Page 310, note 2, dernière ligne. — *Cette ligne doit être remaniée et complétée comme suit :* dans ses séances du 15 mai et du 25 juin 1793 (pages 462 et 505).

Page 315, note 3, ligne 3 de la 2e colonne. — *Après le point, intercaler ce qui suit :* Ferry, membre de la section des Cinq, avait cessé de faire partie du Comité, et un autre, Arbogast, avait donné sa démission de membre de cette section ; Roux-Fazillac et Dupuis, membres de la section des Sept, étaient sortis du Comité (Voir l'Introduction, p. xxxvii, note).

Page 338, ligne 10. — *A la fin de cette ligne, placer l'appel de note :*[2], *et effacer ce même appel de note à la fin de l'alinéa suivant, ligne 13.*

Page 340, 3e ligne d'en bas. — *Après le mot :* mois, *placer un appel de note; et au bas de la page ajouter une note ainsi conçue :* Voir ces articles, pages 331-332; il ne subsista donc du décret du 14 février qu'un article additionnel voté le 16 (p. 332). L'emploi, pour l'énoncé de la date, de la forme de « son décret du 14 de ce mois », montre que le projet de décret présenté le 8 mars avait été rédigé en février.

Page 348, note 1, ligne 10 de la note. — *Après le point, intercaler ces mots :* Clareton adressa à la Convention une pétition qui fut renvoyée au Comité d'instruction publique le 16 février 1793; elle a été enregistrée sous le n° 415 (Archives nationales, F17 1707).

Page 365, note 1. — *A la 1re ligne de la 2e colonne, après les mots :* faire partie, *intercaler ce qui suit, entre parenthèses :* (Barère et Sieyès étaient déjà membres de ce Comité depuis sa création, comme délégués du Comité de constitution; Sieyès s'en retira le 17 février, Barère y était resté).

Page 367, note 2. — *A la fin de la note, ajouter :* La pétition parle des héritiers « directs », non des « collatéraux ».

Page 377, ligne 11 d'en bas. — *Au lieu de :* vendémiaire an II, *lire :* vendémiaire an III.

Page 380, note 4, lignes 3 et 4 de la 2e colonne. — *Au lieu de :* conservateur à la Bibliothèque nationale, *lire :* bibliothécaire de la Bibliothèque nationale.

Page 398, note 1. — *A la 4e ligne de la note, au lieu de :* du 29 mars, *lire :* le 29 mars.

Page 400, note 1. — *Ajouter à la fin de la note :* Une des lettres du ministre de la marine, du 16 février 1793, a été enregistrée sous le n° 442, et se trouve aux Archives nationales, sous la cote F17 1065. Elle est accompagnée de la copie d'une lettre de Laclos, gouverneur des établissements français au-delà du cap de Bonne-Espérance, du 12 novembre 1792. Voir la suite à la séance du 4 mai 1793. p. 438.

Même page, ligne 14. — *Au lieu de :* Sarrazin, *lire :* Sarazin. — Même correction à faire p. 401, ligne 20.

Page 409, note 1. — *A la 2e colonne, dernière ligne de la note, après :* cardinal, *intercaler :* Pierre.

Page 419, ligne 3. — *Après :* commission de six membres, *intercaler, entre parenthèses :* (Jean De Bry, Mercier, Valazé, Barère, Lanjuinais, Romme). — *Même ligne, après :* fut nommée, *intercaler :* le 4 avril.

Page 436, note 1. — *Ligne 9 de la 2e colonne, au lieu de :* dans la séance du 12 septembre, *lire :* dans les séances du 6 juillet et du 12 septembre.

Page 437, note 1. — *Lignes 7-11, la phrase doit être lue ainsi :* Le troisième de ces décrets avait été rendu sur le rapport du Comité d'instruction publique; mais les procès-verbaux de celui-ci n'en font pas mention.

Page 438, note 1. — *Remplacer la première phrase de la note par celle-ci :* Ce mémoire de Laclos paraît être celui dont il avait été question dans la séance du 28 mars (p. 400), et qui avait été transmis, non par le ministre de la guerre, mais par celui de la marine. La pièce porte en marge : « Le c. Daunou, rapporteur ». — *A la 6e ligne de la note, après :* nommé, *intercaler le mot :* d'abord.

Page 452, lignes 11-13. — *Ces trois lignes, placées au-dessous de la signature :* SIRONVAL, *doivent être supprimées.*

Page 455, avant-dernière ligne. — *Au lieu de :* Clausel, *lire :* Clauzel.

Page 462, note 2. — *A la fin de la note, ajouter :* On voit qu'il ne s'agit pas de « traitement à accorder aux membres de la Commission », comme le dit par erreur le rédacteur du procès-verbal : ceux-ci ont toujours rempli leur mandat gratuitement.

Page 470, ligne 4. — *Après les mots :* Au Comité de salut public, *placer un appel de note, et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*

[1] Le Comité de salut public du département de Paris avait été créé le 8 juin 1793, dans l'Assemblée générale des commissaires des autorités constituées du département et des sections de Paris, assemblée siégeant au local des Jacobins. Il fut la continuation du Comité central révolutionnaire qui avait dirigé l'insurrection du 31 mai. (A. TUETEY, *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution,* t. IX, Introduction, p. CIV.)

Même page, ligne 19. — *Au lieu de :* Lussaut, *lire :* Lussault.

Page 471, note 2. — *Lignes 14 et 15, après :* aboutir, *placer un point; supprimer le reste de la ligne 14 et les trois premiers mots de la ligne 15, et remplacer le membre de phrase ainsi supprimé par ce qui suit :* Le 29 mai, dans le *Rapport général sur l'état de la République française,* lu à la Convention par Barère, le Comité place au nombre des « moyens de salut public » qu'il signale à l'Assemblée le prompt établissement des écoles primaires. Enfin, le 30 mai, il fait voter à la Convention... — *Et, à la fin de la ligne 18, après :* décret, *remplacer le point par une virgule et ajouter ces mots :* et un passage du rapport du 29 mai.

Page 473. — *Entre les lignes 2 et 3, intercaler cette phrase :* On lit dans le *Rapport général sur l'état de la République française* [1], présenté par Barère à la Convention le 29 mai (Bibliothèque nationale, Le 38 268, in-8°), le passage suivant relatif aux écoles primaires :

« L'éducation publique, les écoles primaires surtout sont une dette sociale qui est à échéance, depuis que vous avez renversé le despotisme et le règne des prêtres : c'est une dette sacrée qui est réclamée par tous les départements, et donc l'acquittement peut seul consoler des maux que l'anarchie vous a faits et vous fait encore. Les enfants dont les pères ont volé à la défense des frontières ont droit d'obtenir de la nation une instruction qui les dédommage de l'absence de leurs instituteurs naturels: les enfants des agriculteurs, transformés par le patriotisme en militaires, sont devenus les enfants de la patrie. Ouvrez donc pour eux, ouvrez dès demain, s'il est possible, les écoles primaires, les écoles de la République : il ne manque aux campagnes que des lumières et aux villes un patriotisme plus assuré. »

Page 476, lignes 15-19 de la 1re colonne des notes. — *La phrase placée entre parenthèses dans ces cinq lignes doit être modifiée de la façon suivante :* (et effectivement nous voyons que le 4 mai il s'inscrit comme devant présenter un plan d'éducation physique et morale, et que le 6 juin il reçoit avec Chénier les fonctions de commissaire)...

Page 479, ligne 2 en bas, et page 480, ligne 3. — *Au lieu de :* Billardière, *lire :* Billarderie. — (*Ceci remplace un* Erratum *qui se trouve au t. II, p.* XC, *et qui renvoie par erreur à la p. 499 du t. Ier; cet* Erratum, *dont le contenu a été dénaturé par un quiproquo, doit être supprimé.*)

Page 502, note 2. — *Ligne 5, au lieu de :* rue Sainte-Nicaise, *lire :* rue Saint-Nicaise.

Page 503, note 3. — *A la fin de la note, ajouter ces lignes :* Cette pétition, que nous n'avions pas trouvée, est signalée par M. Maurice Tourneux, au t. III de sa Bibliographie, n° 19863, sous ce titre : *Adresse à la Convention nationale par la Société des arts réunis de peinture, sculpture, architecture, gravure, séante au Louvre, salle des Arts,* 12 juin 1793, imprimé de 4 pages in-4°; il en existe un exemplaire aux Archives nationales, sous la cote AD VIII 12.

Page 504, ligne 16. — *Au lieu de :* Renaud, *lire :* Regnault.

Même page, note 1. — *Remplacer la dernière phrase de cette note par celle-ci :* Suite à la séance du 5 nivôse an II (t. III, p. 212).

Même page, note 2. — *Ligne 11, après :* avait adopté, *intercaler ces mots, entre deux virgules :* et « proclamé en présence de l'Être suprême »...

Page 506, ligne 12 d'en bas. — *Après les mots :* à l'impression, *placer un appel de note, et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*

[3] Nous avons trouvé en juillet 1903, parmi divers autographes de Lakanal mis en vente par M. Noël Charavay, un cahier contenant entre autres le manuscrit original (8 pages) de cet exposé des motifs ou Discours préliminaire (ce cahier a été acquis la même année par les Archives nationales). Voir t. V, p. 662.

Page 524, note 3. — *Dernière ligne de la note, après le mot :* séance, *supprimer la virgule et la lettre* B.

Page 573, ligne 4 d'en bas. — *Au lieu de :* l'article 39, *lire :* l'article 29.

[1] Ce rapport a été signalé pour la première fois par Sigismond Lacroix dans la *Révolution française* de décembre 1893.

Page 600, ligne 26. — *Après :* nationale, *placer un appel de note; et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :* (2 La seconde moitié de cette phrase, depuis « à qui vous auriez donné... », est textuellement reproduite dans le discours de Thibaudeau du 19 frimaire an II (t. III, p. 109). Mais l'orateur s'est abstenu d'avouer cet emprunt et de mentionner le nom de Daunou, qui à ce moment était en prison.

Page 644, ligne 29. — *Après :* Phélippeaux, *placer un appel de note, et au bas de la page ajouter une note ainsi conçue :* (1 Lire : *Philippeaux.*

Page 663, note, avant-dernière ligne de la 2e colonne. — *Au lieu de :* Champfort, *lire :* Chamfort.

TABLE

Page 692, ligne 24. — *Au lieu de :* 4 et 29 octobre, *lire :* 14 et 29 octobre.

TOME II

INTRODUCTION

Page VI, ligne 12. — *Après le mot :* octobre. *supprimer la parenthèse, et intercaler cette phrase :* néanmoins, il est compté au nombre des membres qui faisaient partie du Comité au moment du renouvellement du 15 vendémiaire (voir t. V, p. 623).

Même page, ligne 14. — *A la fin de l'alinéa, supprimer le signe de parenthèse.*

Page VIII, ligne 6. — *A la fin de la ligne, placer un appel de note; au bas de la page ajouter une note ainsi conçue :*

[1] La minute de ce décret (Archives nationales, C 85, dossier 642) est de la main de Merlin (de Douai), secrétaire de la séance; mais elle porte la signature de Danton, auteur de la proposition.

Page IX, dernière ligne. — *Au lieu de :* Nous n'avons pu découvrir par qui Robespierre fut remplacé, *lire :* Le procès-verbal de la Convention ne dit pas par qui Robespierre fut remplacé.

Page X, ligne 10. — *Au lieu de :* de six à neuf, *lire :* de six à dix.

Même page, lignes 10-13. — *Supprimer la phrase commençant par :* Dans cette même séance, *et finissant par :* à son remplacement.

Même page, ligne 16. — *Au lieu de :* « Commission des Neuf », *lire :* « Commission des Dix ».

Même page, après la ligne 16. — *Dans la liste des membres de la Commission, ajouter en tête le nom de :* Rühl; *supprimer les deux lignes :* *** (le remplaçant de Robespierre), *et mettre à leur place ces mots :* Pons (de Verdun).

Page XI, ligne 1. — *Après :* Rühl, *intercaler ces mots entre parenthèses :* (envoyé en mission par décret du 16 septembre).

Même page, ligne 17. — *Dans la parenthèse, avant :* Lakanal, *supprimer les mots :* un de ces membres.

Même page, ligne 4 d'en bas. — *Après :* vingt-quatre membres, *placer un appel de note; au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :* [1] Sur les raisons qui firent limiter à vingt et un le nombre des membres du Comité sur la liste du 15 vendémiaire, voir une lettre de Romme au Comité de salut public, t. V, p. 621.

Même page, note 1. — *Cette note 1, qui devient la note 2, doit être ainsi modifiée à partir des deux derniers mots de la quatrième ligne :* le troisième doit être entré au Comité au même titre, et dans ce cas, ainsi que nous l'avons dit à la page précédente dans la note 1, Pons (de Verdun) est le membre de la Commission qui avait remplacé Robespierre. Cette conjecture, corroborée par le commentaire que nous avons publié (t. V, p. 623-627) sur le contenu de la lettre de Romme du 2 octobre de l'an II est devenue pour nous une certitude.

Page XIII, ligne 9. — *Au lieu de :* neuf, *lire :* onze.

Même page, ligne 11. — *Après :* Bandin, *intercaler :* Basire.

Même page, lignes 12-14. — *Ces trois lignes doivent être modifiées ainsi :* Lanthenas, Sergent, Sieyès et Villar. Mais deux de ces derniers noms, ceux de Villar et de Basire, vont reparaître dès le 11 brumaire.

Page XIV, ligne 10 d'en bas. — *Au lieu de :* le 16e jour du premier mois... (7 octobre), *lire :* le 19e jour du premier mois... (10 octobre).

Page XIX, lignes 6 et 7. — *Au lieu de :* Les observations de Cambon furent applaudies, *lire :* Les propositions de Cambon furent décrétées.

Page XXVI, ligne 19. — *Au lieu de :* inconnu, *mettre :* Pons (de Verdun).

Page XXX, ligne 16. — *A la fin de la ligne, placer un appel de note, et au bas de la page ajouter une note ainsi conçue :*

(1) Les tableaux indiquant l'enseignement à donner dans les instituts et les lycées sont la reproduction à peu près textuelle des programmes correspondants du *Tableau de l'enseignement public divisé en quatre degrés*, adopté par le Comité le 28 mai 1793.

Page XXXII, ligne 10. — *Au lieu de :* de trois, *lire :* de quelques.

Même page, lignes 16-21. — *Ces lignes doivent être remaniées, et se lire de la façon suivante :* l'Assemblée décide de donner satisfaction à Coupé; elle décrète que quatre membres seront adjoints à la Commission. *Tout le reste, jusques et y compris le mot :* désigner (*au commencement de la ligne 21*) *doit être supprimé.*

Même page, les quatre dernières lignes. — *Ces lignes doivent être remaniées et se lire de la façon suivante :* ... à l'œuvre. Rühl partit en mission dans la Marne et la Haute-Marne; Pons (de Verdun) et Petit cessèrent d'assister aux séances; seul, Coupé (de l'Oise) y représenta...

Page XXXIII, 1re ligne. — *Après :* militante, *intercaler cette phrase :* Deux membres de la majorité, Lakanal et L. Bourdon, se tinrent aussi à l'écart; mais Romme, Guyton, Arbogast et Grégoire suffisaient à la besogne.

Même page, note, ligne 7. — *Au lieu de :* définivement, *lire :* définitivement.

Page XXXIV, ligne 17. — *A la fin de l'alinéa, ajouter ces mots :* On peut dire qu'il représente le point culminant atteint par les républicains de la Convention comme idéal d'éducation et d'instruction pour le peuple.

Même page, dernière ligne. — *Après,* la date précise, *placer un appel de note :* (1), *et supprimer le reste de la ligne. Au bas de la page, ajouter cette note :* (1) Cette date, que nous avons trouvée depuis, est donnée par un décret du 22 pluviôse an III : c'est le 30 septembre. Voir t. V, p. 462 (et note 2).

Page XXXVII, ligne 1. — *Supprimer les mots :* premier mois (6-21 octobre).

Même page, ligne 7. — *Au lieu de :* d'un « institut », *lire :* de sept « instituts ».

Page XLI, ligne 14. — *Au lieu de :* soixante-cinq, *lire :* soixante-quatre.

Même page, après la ligne 21. — *Intercaler cet alinéa :* Sept jours après, le 19 vendémiaire an II, la Convention ajournait la mise en vigueur de la Constitution, et le gouvernement était déclaré révolutionnaire jusqu'à la paix.

Page XLII, lignes 6-7. — *Remplacer le contenu de ces deux lignes par ces mots :* Romme, qui avait été élu président du Comité, refusa de faire partie de cette section; mais ce fut lui, néanmoins, que le Comité...

Même page, ligne 11 d'en bas. — *Après :* Comité, *placer un appel de note; et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :* (1) Il faut noter une tentative faite dans la séance suivante du Comité (le 25) par un membre (très vraisemblablement Petit) qui demanda à communiquer un projet de décret sur l'éducation nationale : elle fut écartée par la question préalable, le Comité s'en tenant à sa décision du 23.

Page XLIV, lignes 8 et 9 d'en bas. — *Au lieu de :* et il fixait le programme des connaissances à enseigner dans les premières écoles, *lire :* et il indiquait (art. 2 et 3) le programme de ces premières écoles.

Même page, ligne 5 d'en bas. — *Au lieu de :* Romme présenta en son nom, *lire :* Romme présenta au nom du Comité.

Page XLVI, note, ligne 3. — *Au lieu de :* 9 brumaire, *lire :* 7 brumaire.

Page XLIX, ligne 3 d'en bas. — *Au lieu de :* de le faire imprimer, *lire :* de la faire imprimer.

Page LI, ligne 5. — *Au lieu de :* votés le 28, *lire :* votés le 30.

Page LVIII, lignes 5 et 6. — *Supprimer les mots :* resté inachevé et.

Même page, lignes 8-10. — *Au lieu de :* et ce morceau inédit fera connaître dans quel esprit le créateur de la chimie moderne s'était occupé de la réforme de l'enseignement, *lire :* on verra, dans ce morceau inédit, le créateur de la chimie moderne parler de l'Église comme eût pu le faire Diderot ou Condorcet.

Même page, note ajoutée (qui se trouve aux Errata et Addenda pour le t. II, p. CXV du t. III). — *Remplacer cette note par celle-ci :*

(1) C'était Talleyrand lui-même qui avait sollicité de Lavoisier des critiques en vue d'une réimpression de son rapport, réimpression ordonnée par l'Assemblée constituante pour l'usage de la nouvelle législature. La lettre de Talleyrand à Lavoisier a été publiée par M. Ed. Grimaux dans son volume *Lavoisier*, p. 247. Le texte complet de ce qui a été conservé du mémoire inachevé de Lavoisier se trouve aux pages 363-368 de nos *Études révolutionnaires*, 1re série, Paris, 1908.

Page LXXVI, ligne 5 d'en bas. — *Au lieu de :* du second mois, *lire :* du premier mois.

Page LXXIX. — *Ligne 9, après :* le 16, *intercaler ces mots :* à l'occasion d'une pétition des habitants de Mennecy (Seine-et-Oise), qui demandaient à la Convention d'abolir la paroisse existant dans leur commune, l'Assemblée passe à l'ordre du jour, « motivé sur le droit qu'ont tous les citoyens d'adopter le culte qui leur convient, et de repousser les institutions religieuses qui leur déplaisent »; et le soir,... — *Ligne 11, après :* une pétition, *intercaler :* du Comité central des Sociétés populaires. — *Ligne 19, après la phrase se terminant par :* vient prendre part, *intercaler cette phrase nouvelle :* Le 21, la pétition du Comité central des Sociétés populaires (dont on trouvera le texte au t. III, p. 28) fut lue à la Convention et renvoyée aux Comités des finances et d'instruction publique. — *Ligne 26, après le point-virgule, supprimer :* et. — *Ligne 30, après :* brumaire, *supprimer le point; et, après la parenthèse fermée, mettre un point-virgule suivi de ces mots :* sur le décret du 25 brumaire (Cambon), affectant les presbytères et églises situés dans les communes qui ont renoncé au culte public, ou leur produit, au soulagement de l'humanité souffrante et à l'instruction publique.

Page LXXXII, ligne 3 d'en bas. — *Après :* alors, *supprimer la fin de la ligne, et ajouter ce qui suit :* bien que David et Romme eussent été chargés, le 29 brumaire, de présenter un système combiné de fêtes pour l'année républicaine. Trois mois plus tard, au commencement de ventôse, le Comité fera imprimer un projet de fêtes décadaires, rédigé par Mathieu, puis... — *A l'avant-dernière ligne, au lieu de :* fit, *lire :* fera. — *A la dernière ligne, au lieu de :* introduisit, *lire :* introduira.

Page LXXXIV, 1re ligne. — *Au lieu de :* décret du 31 juillet, *lire :* décret du 31 août.

ERRATA ET ADDENDA

Pour le tome Ier des *Provès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention*

Page LXXXIX, ligne 6. — *Au lieu de :* Page XLI, *lire :* Page LXI.

Page XC, ligne 10. — *Remplacer cette ligne par celle-ci :* la place de Prieur jusqu'au 6 février; le renouvellement du bureau avait été ajourné au 15 février.

Même page, ligne 13. — *Au lieu de :* A la fin de la note, ajouter..., *lire :* Supprimer la note 3 de la p. 366, et la remplacer par celle-ci.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES CONVENTIONNELS, MINISTRES, GÉNÉRAUX, PUBLICISTES

Page XCII, 2e colonne. — *Article* BONGUYOD, *1re ligne, au lieu de :* Marie, *lire :* Marc. — *Article* BOUCHER, *avant-dernière ligne, à la fin de la ligne, ajouter :* membre du Comité d'instruction publique à partir de ventôse an II, peut-être jusqu'en fructidor an II.

Page XCVII. — *Article* GUADET, *dernière ligne, au lieu de :* 25 prairial, *lire :* 1er messidor.

Page C, 1re colonne. — *Article* MONGE, *avant-dernière ligne, au lieu de :* 12 août *et* 13 avril, *lire :* 10 août *et* 10 avril.

Même page, 2e colonne. — *Article* PAYAN, *1re ligne*, dans la parenthèse, *supprimer :* DE. — *Ligne 10, au lieu de :* 9 germinal, *lire :* 8 germinal. — *Article* PAYAN-DUMOULIN, 1re *ligne, au lieu de :* DUMOULIN, *lire :* DU MOULIN, *et dans la parenthèse, supprimer :* DE. — *Ligne 2, au lieu de :* né vers 1760, *lire :* né le 19 février 1759.

PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ

Page 4, suite de la note 7 de la page 3. — *Ligne 7 de la 1re colonne, au lieu de :* 15 fructidor, *lire :* 13 fructidor.

Page 12, ligne 17. — *Au lieu de :* Le Bon, *lire :* Le Roy.

Page 26, note 5. — *Avant-dernière ligne, au lieu de :* vingt-trois représentants, *lire :* vingt-sept représentants.

Page 35, note 2. — *1re ligne de la 2e colonne, au lieu de :* 10 décembre, *lire :* 12 décembre.

Page 65, ligne 9 d'en bas. — *Au lieu de :* SIMON, *lire :* SIMOND. — *Même correction p. 161, ligne 4; p. 193, ligne 6 d'en bas; p. 280, ligne 27.*

Page 87, note 1. — *A la fin de la note, ajouter :* Bertrand Verlac (1757-1819), d'abord avocat au présidial de Nîmes, fut ensuite professeur d'anglais au collège de la marine à Vannes, puis devint commis au bureau des colonies (ministère de la marine). Il fut nommé en l'an v professeur à l'École centrale du département de Vaucluse.

Page 134, note 2. — *Ligne 4 de la 2e colonne, après :* école nationale, *intercaler les mots :* et décrétée le même jour.

Page 152, ligne 10 d'en bas. — *Après :* Muséum français, *placer un appel de note :* [3 bis]; *et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*

[3 bis] Ces six commissaires, Jollain, Cossard, Pasquier, Regnault, Vincent et l'abbé Bossut, formaient la « Commission du Muséum » (t. III, p. 187).

Même page, ligne 9 d'en bas. — *Après :* gratuitement, *placer un appel de note :* [3 ter]; *et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*

[3 ter] D'après le rapport de David, du 28 frimaire an II, les six commissaires touchaient chacun 3,000 ℔ et étaient logés au Louvre (t. III, p. 187).

Page 193, ligne 12 d'en bas. — *Après :* la Société, *intercaler, entre deux virgules, les mots :* à sa demande.

Page 197, ligne 20. — *A la fin de la ligne, ajouter un appel de note, et, au bas de la page, placer une note ainsi conçue :*

[1] M. A. Claveau a retrouvé aux Archives nationales (C 265, dossier 608) ce douzième état et l'a publié dans les *Archives parlementaires,* t. LXX, p. 429. Notre supposition était donc inexacte.

Page 214, note 1, première ligne. — *Au commencement de la ligne, intercaler les mots :* Voir p. 21.

Page 241, fin de la note 2 de la page 240, ligne 21 de la 1re colonne. — *Après le mot :* reproduction, *intercaler les mots suivants :* d'une lettre de Lakanal à Lavoisier, du 15 juillet, et...

Page 243, lignes 19 et 20. — *Au lieu de :* Il ne se pressa pas de rédiger le rapport demandé, *lire :* Lakanal, chargé du rapport, ne se pressa pas de le rédiger.

Même page, ligne 21. — *Après :* la même inaction, *intercaler cette phrase :* Une lettre de lui à Lavoisier, du 15 juillet, nous apprend que ce jour-là quelqu'un à la Convention lui réclama son rapport (voir cette lettre p. 244).

Page 244, lignes 1-3. — *La phrase commençant par :* Mais Lakanal, *et finissant par :* à l'Académie des sciences, *doit être remplacée par celle-ci :* Mais Lakanal avait écrit le 15 à Lavoisier (voir ci-dessous la lettre à Lakanal et la réponse de Lavoisier du 17 juillet) pour le prier de lui adresser « ses vues sur la nécessité de conserver l'Académie des sciences ».

Même page, ligne 19. — *A la fin de cette ligne, ajouter les mots :* en les faisant précéder de la lettre de Lakanal du 15 juillet; *et, au-dessous de cette ligne intercaler la pièce suivante :*

Au citoyen Lavoisier, de l'Académie des sciences,
boulevard de la Madeleine, n° 243, à Paris.

Citoyen,

La Convention nationale a chargé son Comité d'instruction publique « de lui faire incessamment un rapport sur la suppression des Académies. » Je suis chargé de ce *pénible* travail; il me serait

bien plus doux de me taire que de stipuler pour la barbarie; je vous prie de m'adresser vos vues sur la nécessité de conserver l'Académie des sciences dans la supposition trop réelle que l'on veuille proscrire toutes les académies littéraires : le temps presse : on m'a déjà demandé mon rapport à la séance de ce matin.

Votre concitoyen, Lakanal [1].

Page 246, lignes 1-7. — *Supprimer cet alinéa, et le remplacer par celui-ci :*

Lakanal, qui avait tant de répugnance à se charger du rapport sur la suppression des académies, réussit à se faire remplacer dans les fonctions de rapporteur par Grégoire; les procès-verbaux du Comité n'en font point mention.

Page 281, note 1. — *A la fin de la note, ajouter :* M. Cl. Perroud pense que ce Lamanon doit être identifié avec Auguste-Paul de Lamanon, naturaliste provençal (*Lettres de Mme Roland,* t. II, p. 649).

Page 282, note 4, ligne 11 de la 2e colonne. — *Au lieu de :* p. 142, *lire :* p. 138.

Même page, même note. — *A la fin de la note, ajouter ces mots :* Un dossier relatif à ce projet de décret se trouve dans D XXXVIII 2, liasse 21.

Page 293, note 3, ligne 1-4. — *Remplacer les mots entre parenthèses par ceux-ci :* (qui était une cornaline, selon les procès-verbaux de la Convention des 6 et 11 août, ou un morceau de jaspe, suivant le procès-verbal du 16 août : voir pages 294 et 295)...

Pages 296, note 1, dernière ligne. — *Cette ligne doit être complétée et se lire ainsi :* séance du Comité du 20 août, p. 310, et celle du 27 août, p. 245.

Page 327, avant la note 1. — *Au bas de la page doit être ajoutée une première note relative à* Vicq-d'Azyr, *note dont le contenu est donné au t. III,* p. CXVI (ERRATA ET ADDENDA), *aux dernières lignes de la page. Par suite d'une erreur typographique, cet addendum renvoie à la* p. 357 *du t. II, au lieu de renvoyer à la* p. 317.

Page 328, ligne 15. — *Au lieu de :* Smith, *lire :* Smits (*Voir t. III, p. 374, note 3*).

Page 328, ligne 32. — *Au lieu de :* à Lakanal, *lire :* au Comité. — *A la ligne 33, après :* 10 août, *ajouter entre parenthèses* (p. 314).

Page 334, note 3. — *A la fin de la note doit être ajoutée une phrase dont le contenu est donné au t. III,* p. CXVII (ERRATA ET ADDENDA), *aux cinq premières lignes de la page. Par suite d'une erreur typographique, le renvoi vise* la page 234 *du t. II,* au lieu de la p. 334.

Page 355, ligne 5. — *Après :* Baudin, *placer un appel de note; et, au bas de la page, ajouter la note suivante :*

[1 bis] Il est probable que *Baudin* est une erreur du copiste, et qu'il faut lire « Bourdon », comme à l'alinéa qui suit. La minute de ce procès-verbal manque.

Page 356, note 3. — *Supprimer cette note, et la remplacer par celle-ci :*

[3] Ce projet de décret ne fut pas présenté à la Convention. Pour la suite, voir les séances des 17, 19 et 21 pluviôse an II (t. III, p. 413; p. 432; p. 443, note 2, et p. 450, ann. E).

Page 364, note 1. — *En tête de la note, intercaler cette phrase :* Voir la séance du 27 avril 1793 (t. Ier, p. 433). *Ensuite, dans la première ligne, avant le mot :* pétition, *intercaler :* nouvelle.

Page 368, note 3. — *Remplacer cette note par celle-ci :* C'est le décret reproduit p. 151, donnant mandat (art. 2) à la Société des arts pour la nomination de six commissaires, et chargeant (art. 5) le ministre de l'intérieur de convoquer les artistes à cet effet.

Page 369, note. — *Ajouter à la note ces mots :* Voir plus loin l'addition, à la note 3 de cette page 503.

Page 370, ligne 22. — *Au lieu de :* ALLAIN, *lire :* ALLAIS.

Page 386, note 2. — *A la fin de cette note, ajouter :* Voir p. 822 une autre liste dressée par Jeaurat.

Page 397, ligne 9. — *Au lieu de :* Biheron, *lire :* Bihéron; *et au lieu de :* sur les, *lire :* sur des.

[1] Le fac-similé de cette lettre a été publié par l'*Amateur d'autographes* du 15 septembre 1899, et reproduit dans la *Révolution française* du 14 décembre 1899. Voir aussi, dans nos *Études révolutionnaires, Ire série,* l'article *Lakanal et l'Académie des sciences,* pages 113-126.

Page 399, lignes 9 et 10. — *Après :* remplacé par un nouveau membre, *supprimer les mots :* dont nous n'avons pu découvrir le nom, *et les remplacer par ceux-ci :* Pons (de Verdun).

Même page, ligne 20. — *Au lieu de :* avait dû être remplacé par un membre nouveau, *lire :* avait été remplacé par Pons (de Verdun).

Même page, dernière ligne du texte, et page 400, première ligne. — *Au lieu de :* et le membre inconnu qui avait dû remplacer Robespierre, *lire :* et Pons (de Verdun).

Page 400, note 1. — *A la 2e colonne, ligne 7, après :* publiait, *mettre une virgule. Ligne 8, au lieu de* avec, *lire :* ainsi que; *et, après les mots :* Jacques Roux, *mettre une virgule.*

Page 404, note 3. — *A la fin de cette note, ajouter :* M. Sigismond Lacroix nous a signalé un autre projet de la même époque : c'est le *Projet d'instruction publique pour le département de Paris,* par le géomètre François Peyrard, administrateur du département de Paris et membre de la Commission de l'instruction publique, 1793 : imprimé par ordre du département (Bibliothèque nationale, Lb 40 1325, 8 p. in-4°).

Page 406, les deux dernières lignes. — *Après :* Comité d'instruction publique, *placer une virgule, et supprimer la phrase commençant par :* les noms...; *la remplacer par ces mots :* appelé aussi Commission d'instruction publique. Parmi les membres de ce Comité (ou Commission), nous voyons figurer Barletti Saint-Paul [1] et le géomètre Peyrard [2]. — *Au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :* [3] Voir p. 404, note 3.

Même page, note 5. — *Remplacer les deux premières lignes de la note par ce qui suit :* [5] Il y avait en outre, depuis le 8 juin 1793, un Comité de salut public du département, chargé de correspondre avec les Comités de salut public et de sûreté générale de la Convention. Ce Comité, dont le président fut un moment... — *A la ligne 3, retrancher :* était. — *A la ligne 4, retrancher :* qui. — *A la fin de la note, ajouter :* le 25 septembre, pour obéir à un décret, le Comité quitta son nom pour prendre celui de *Comité de surveillance du département.* Il fut supprimé par un arrêté du Comité de salut public de la Convention du 19 messidor an II.

Page 407, note 1. — *Ligne 2, au lieu de :* 13 avril, *lire :* 10 avril.

Page 408, lignes 3-6. — *Supprimer la phrase commençant par :* Il n'y eut... *et finissant par :* leur adhésion. — *Ensuite, dans la ligne 6, supprimer :* également; *dans la ligne 7, supprimer :* de leur côté; *dans la ligne 11, supprimer :* Enfin. — *A la fin de l'alinéa, ligne15, ajouter cette phrase :* Quant aux sections, une circulaire du procureur général syndic du département (voir p. 405) les invita à nommer des commissaires qui se rendraient le 15 dans la salle des Jacobins pour entendre la lecture de la pétition.

Même page, ligne 23. — *Au lieu de :* Billaud-Varennes, *lire :* Billaud-Varenne.

Page 421, ligne 12. — *Au lieu de :* trois membres, *lire :* quatre membres.

Même page, lignes 13-15. — *Supprimer la seconde moitié de la ligne 13, après les mots :* Commission des Six, et les lignes 14 et 15.

Même page, note 3. — *Remplacer cette note par celle-ci :* D'après le *Moniteur* ce décret fut proposé par Coupé (de l'Oise) : Voir plus loin, p. 425. Mais le *Moniteur* s'est trompé en disant que l'adjonction fut de trois membres seulement, tandis que le procès-verbal dit expressément qu'elle fut de quatre.

Même page, note 4 . — *Supprimer cette note.*

Page 425, note 2. — *Lignes 2-6 de la note, la phrase qui commence, ligne 2, par les mots :* Le procès-verbal, *et finit, ligne 6, par les mots :* de la Commission, *doit être remplacée par celle-ci :* Le procès-verbal nous apprend que le nombre des membres adjoints à la Commission fut de quatre.

Page 426, ligne 16. — *Après le mot :* trois, *intercaler un appel de note; au bas de la page, placer une note ainsi conçue :* [1] *Lire :* « quatre ».

Page 428, ligne 3. — *Au lieu de :* LEGUIN, *lire :* SEGUIN.

Page 434, note 5. — *Ligne 6, au lieu de :* 29 janvier, *lire :* 25 janvier.

Page 436, note 1. — *Ligne 19, au lieu de :* donnée, *lire :* remise à Grégoire.

[1] Au sujet du calendrier décadaire.
[2] Au Comité d'instruction publique.
[3] En vertu du décret du 13 septembre 1793.

Page 437, note 1. — *Lignes 7-10 de la 2e colonne, supprimer les mots :* Il ne présenta jamais le rapport qui lui avait été demandé par le décret du 20 décembre 1792; tout au contraire. — *Ligne 10, au lieu de :* après, *lire :* Après. — *Ligne 11, au lieu de :* il les chargea, *lire :* il leur donna pour mandat. — *A la fin de la note, ajouter ces mots :* Néanmoins son rapporteur, Romme, eut soin de rappeler que le Comité avait été «chargé de présenter un travail sur l'ère de la République ». Mais tandis que le décret du 20 décembre 1792 avait donné à entendre qu'il y aurait avantage pour la France à accorder son ère républicaine avec l'ère vulgaire, le Comité déclarait que « l'ère vulgaire fut l'ère du mensonge et de l'esclavage », et qu'« elle a fini avec la royauté ».

Page 439, note 2. — *Avant le dernier alinéa de cette note, intercaler l'alinéa qui suit :*

Baudin (des Ardennes) raconte, dans sa brochure *Du fanatisme et des cultes* (pluviôse an III), qu'il combattit, au sein du Comité, le projet de nouveau calendrier, et que Condorcet, avec lequel il s'en était entretenu antérieurement, trouvait impolitique la suppression du calendrier grégorien. Nous donnons aux annexes un extrait de l'écrit de Baudin.

Page 440, note 3. — *A la fin de la note, ajouter ce qui suit :* Tout le préambule du rapport de Romme s'éclaire et s'explique, si l'on se rappelle qu'il avait tout d'abord à dire à la Convention pourquoi le Comité, chargé primitivement (décret du 20 décembre 1792) de lui faire un rapport « sur les avantages que procurerait à la France l'accord de son ère républicaine avec l'ère vulgaire », venait, non point l'entretenir de ces prétendus « avantages », mais au contraire, lui proposer la suppression d'une ère qui avait « servi à fixer dans la durée, pendant dix-huit siècles, les progrès du fanatisme et l'avilissement des nations ».

Page 450. — *A la fin des Pièces annexes, ajouter ce qui suit :*

On lit dans la brochure *Du fanatisme et des cultes,* publiée par Baudin (des Ardennes) en pluviôse an II :

J'eus à ce sujet [1] une conférence avec Condorcet, qui ne passait pas pour superstitieux... Condorcet, qui vit d'abord où tendait cette innovation, me dit en propres termes « qu'il la jugeait impolitique. Elle choque, ajouta-t-il, la doctrine et les habitudes des trois religions les plus répandues, et les seules probablement dont on puisse présumer l'exercice dans notre République. Les musulmans tiennent leurs mosquées le vendredi, les juifs leurs synagogues le samedi, et toutes les communions chrétiennes leurs assemblées le dimanche. C'est heurter tous les croyants que d'attaquer cet usage, auquel ils sont également attachés. »

...Dans la discussion [2], j'insistai sur la force de l'habitude générale : « Comment, disais-je, empêcherez-vous que lorsque, en voyageant, vous demanderez dans une commune les jours de départ et d'arrivée des courriers et des coches, on vous réponde, les lundi, mercredi, vendredi, ou telle autre distribution usitée ? — Nous adapterons ce service à la nouvelle computation. — Fort bien, mais les anciens souvenirs, comment les éteindre? Les nations étrangères conserveront leur méthode de compter, et l'almanach de Liège la perpétuera. — On le défendra », me répondit-on froidement... Ce n'est pas sur des ouï-dire, c'est d'après mes yeux, que je sais qu'on mit sur pied la ferme générale, l'administration des postes, la police, tous les commis à la douane des pensées, pour arrêter la circulation de ce livret... Et moi, chétif, pour avoir ingénument cité ce malheureux almanach, auquel en conscience je ne prends qu'un fort médiocre intérêt, voyez quelle disgrâce vint m'accabler! Le Comité de salut public, qui disposait de tout et qui composait à son gré les autres Comités de la Convention [3], pour le plus grand avantage du bonheur public, fit de nouvelles listes : mon nom, très obscur et très ignoré, disparut totalement des diptyques du Comité d'instruction, et, j'appris par là que l'inviolabilité était reportée, des représentants du peuple, sur le nouveau calendrier.

Page 457, note 3, *1re colonne, lignes 8 et 9 d'en bas, au lieu de :* les 9, 10 et 11 septembre, *lire :* les 9 et 10 septembre.

Page 458, note 1, *lignes 1 et 2, au lieu de :* le 5 septembre, *lire :* par une lettre datée du 5 septembre et remise à Grégoire le 6.

Page 478, ligne 17. — *Après le mot :* Rühl, *intercaler un appel de note; et au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :* [1 bis] Rühl avait été envoyé en mission dans la Marne et la Haute-Marne pour y surveiller l'exécution de la loi du 23 août (sur la levée en masse), par un décret du 16 septembre 1793.

Page 488, note 4. — *Ligne 10, après le mot :* Thuriot, *intercaler ce qui suit entre deux parenthèses :* (une expédition du décret du 25 septembre, destinée au Comité d'instruction publique, se trouve dans F17 1022, n° 897).

Page 505, ligne 17. — *Au lieu de :* G.-R. Jagot, *lire :* G.-M. Jagot. — *A la ligne 18, au lieu de :* P.-S. Piorry, *lire :* P.-F. Piorry.

Même page, note. — *Supprimer cette note. C'est bien le 28 du premier mois (correspondant au 19 octobre), et non le 28 septembre que les secrétaires ont collationné le décret. Ils avaient été élus secrétaires le 3 octobre, sauf* Piorry, *qui se trouve remplacer* Lejeune.

Page 508, ligne 4 d'en bas. — *Au lieu de :* 1795, *lire :* 1793.

Page 509, ligne 12. — *Après :* Lenoir, *placer un appel de note; et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :* ce Lenoir n'est pas Alexandre Lenoir.

Page 509, ligne 28. — *Après :* Mollard, *placer un appel de note :* [2]; *et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :* [2] L'orthographe exacte du nom est « Molard ».

Page 517, ligne 12. — *Au lieu de :* un membre de la Commission des arts, Mandar, *lire :* un membre de la Commission des arts, l'ingénieur C.-F. Mandar, frère de Th. Mandar.

Page 520, note 2. — *A la fin de cette note, ajouter cet alinéa :* A ce moment même, Mentelle, ami de Brissot et de Mme Roland, les visitait l'un et l'autre dans leur prison, et recevait d'eux le manuscrit de leurs mémoires. Comme l'a établi M. Claude Perroud, c'est Mentelle qui est le correspondant, désigné sous le pseudonyme de *Jany*, à qui Mme Roland a écrit six lettres en septembre et octobre 1793. Voir au t. II des *Lettres de Mme Roland*, publiées par M. Claude Perroud, la notice consacrée à Mentelle (p. 767).

Page 521, note 4. — *Ligne 10 de la 2e colonne, remplacer :* donne, *par :* dut donner. — *Ligne 11, après le point, ajouter ces mots :* Le Recueil Aulard ne contient point d'arrêté sur cette affaire.

Page 523, ligne 5, et note 3, ligne 2. — *Au lieu de :* Péchiny, *lire :* Péchigny.

Page 525, note 4. — *Supprimer la 1re ligne de la note, et la remplacer par ce qui suit :* Une lettre, s. d., de Verhelst (à Ermont, district de Pontoise) à la Convention, contenant un projet de Temple de la Concorde, se trouve dans F17 1326, sans numéro d'enregistrement.

Page 526, note 2. — *Après la ligne 22 de cette note, intercaler cet alinéa :*

Le 2 octobre, Romme écrivit au Comité de salut public, qu'un décret du 13 septembre avait chargé de renouveler tous les Comités, pour lui parler du renouvellement du Comité d'instruction, qui avait besoin d'être « régénéré », comme le montrait le vote du 1er octobre pour l'élection du président. Romme proposait de supprimer la Commission d'éducation nationale, dont cinq membres seulement, sur dix, avaient répondu aux convocations, et d'adjoindre ces membres au Comité pour y former une section chargée de la « préparation d'un plan d'organisation »; le Comité comprendrait encore cinq autres sections, comptant ensemble seize membres, ce qui formerait un total de vingt et un membres. Le Comité de salut public, comme on le verra (p. 592), se conforma à ces indications. — La lettre de Romme, acquise en 1902, par le Musée pédagogique, est insérée dans l'Appendice de notre tome V, p. 621.

Page 535, ligne 3. — *Au lieu de :* neuf membres, lire : dix membres; *et, avant :* Lakanal, *intercaler :* Rühl.

Même page, ligne 4. — *Supprimer les mots :* un membre, *et les remplacer par ceux-ci :* Pons (de Verdun).

Même page, ligne 5. — *Supprimer les mots :* dont le nom est inconnu.

Même page, lignes 6-8. — *Supprimer la phrase commençant par :* Coupé avait renoncé, *et finissant par :* dont il était membre.

Page 565. — *Les deux premières lignes de cette page, qu'une transposition a déplacées, doivent être reportées au bas de la page.*

Même page, ligne 4. — *Après les mots :* de la jeunesse, *placer un appel de note :* [1 bis], *et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*

[1 bis] Les mots « à l'éducation ou à l'instruction de la jeunesse » ont été ajoutés à tort dans cette phrase, comme s'ils avaient été prononcés par l'auteur de la proposition (Mailhe): c'est un autre membre (Jacob Dupont) qui a complété la proposition de Mailhe sur ce point, ainsi que l'indique le compte rendu du *Moniteur*.

Page 566, ligne 4 d'en bas. — *Après :* le 13 pluviôse, *intercaler un appel de note; et au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*

[1] Ce décret se trouve au tome III, p. 330.

Même page, note 3. — *A la fin de cette note, ajouter cette phrase :* Cette hypothèse a été infirmée par l'indication que nous a donnée depuis le décret du 22 pluviôse an III : la date de l'arrêté est le 30 septembre (t. V, p. 462, note 2).

Page 567, 1re ligne. — *Après les mots :* de l'institut, *placer un appel de note; et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :* Le rédacteur de la lettre ministérielle s'est trompé en écrivant « de l'institut », au singulier; car ce n'est pas un seul institut, mais bien *sept* instituts que le département de Paris avait décidé d'établir, et dont il désigna les professeurs en ventôse an II. Voir au tome IV, annexes de la séance du 25 prairial an II.

Même page, ligne 3. — *Au lieu de :* Payan-Dumoulin, *lire :* Payan du Moulin.

Page 568, note 1. — *A la ligne 6, au lieu de :* sur la proposition, *lire :* sur le rapport fait par Amar au nom... — *A la ligne 10, au lieu de :* trois, *lire : deux. — A la ligne 11, supprimer le nom de :* Ducos.

Page 570, note 3. — *Ligne 4, après :* sa femme, *intercaler :* Sophie Portier, de Lyon. — *A la fin de la note, ajouter :* Sophie Portier mourut en 1794, en laissant un fils; Pontard se remaria le 14 frimaire an V avec Jeanne Mathieu, dont il eut deux filles. (Communication de M. H. Labroue).

Page 576, 1re ligne. — *Après le mot :* et, *intercaler :* adopté.

Page 592, note 3. — *A la ligne 6, placer une virgule (au lieu d'un point), après* noms, *et supprimer tout le reste de l'alinéa, qu'on remplacera par ce qui suit :* dont cinq sont les noms de membres de la Commission d'éducation nationale. En réduisant le nombre des membres du Comité à vingt et un, le Comité de salut public s'était conformé aux indications que lui avait données Romme dans une lettre du 2 octobre (voir tome V, p. 621).

Page 593, note. — 2e *colonne, ligne 12, après :* Bergerac, *intercaler ces mots :* toutefois un autre décret du même jour lui avait rendu la qualité de membre du Comité (voir p. 594, note 1).

Page 594, note 1. — *La phrase qui commence, ligne 5, au mot :* Mais, *doit être modifiée ainsi :* Mais cinq membres de cette Commission, Rühl (en mission depuis le 16 septembre), Lakanal (qui allait être envoyé en mission le 17 vendémiaire), Léonard Bourdon, Pons (de Verdun) et Petit, ne figuraient pas sur la liste des membres du Comité; aussi pourrait-on se demander... — *A la 2e colonne, ligne 3, la phrase qui commence aux mots :* Par ce décret... *doit être modifiée ainsi :* Ensuite de ce décret, explicatif de celui du 15e jour, nous verrons Léonard Bourdon, Pons (de Verdun) et Petit assister à la séance du Comité d'instruction publique du 19 vendémiaire; quand à Rühl et à Lakanal, le premier est mentionné au procès-verbal du 23 germinal an II (t. IV, p. 135) d'une façon qui peut faire supposer qu'on le considérait comme membre du Comité; le second, lors de son second séjour à Paris, parle à la Convention (23 germinal) comme rapporteur du Comité (t. IV, p. 178-179, suite de la note 3 de la p. 177, et p. 180, ann. B), et, lorsqu'il revient définitivement en thermidor, reprend séance au Comité sans autre formalité.

Page 597, note 3, dernière ligne. — *Au lieu de :* de cette même page, *lire :* de la page 594.

Page 600. — *A la fin de la note 1, ajouter :* Pontard abjura la prêtrise le 26 brumaire an II (Henri Labroue, *Révolution française* du 14 septembre 1911, p. 237).

Page 606, note 1. — *Lignes 6 et 7, remplacer le point après :* Convention *par une virgule, et ensuite, au lieu de :* Comme ils faisaient partie, *lire :* quoique membres. — *Lignes 8-11, supprimer le membre de phrase commençant par :* qui avait été réunie *et finissant par :* qu'un simple oubli, *et le remplacer par ce qui suit :* tandis que cinq autres membres de la Commission se trouvaient sur cette liste. Sur leur réclamation, la Convention déclara, le 17 vendémiaire (voir p. 597), que tous les membres de la Commission avaient été adjoints au Comité.

Même page, note 2. — *Lignes 9-10, au lieu de :* ne se conforma pas, *lire :* semble, au premier abord, ne s'être pas conformé. — *A la fin de cette note, ajouter cette phrase :* Mais il n'y a pas contradiction; car le Comité avait arrêté que les membres de la section de la bibliographie et de la section des poids et mesures pourraient faire partie d'une autre section.

Même page, note 3. — *Ligne 5, supprimer :* Peut-être, *et, au commencement de la ligne 6, mettre une majuscule au mot :* Comme. — *Ligne 7, remplacer :* est-il *par :* était. — *Ligne 9, au lieu de :* dut remplacer, *lire :* remplaça; *et, après :* Robespierre, *mettre* un point. — *Lignes 7-8, supprimer les mots :* et dont le, *et toute la ligne 8; et au commencement de la ligne 9, mettre une majuscule au mot :* Il.

Page 607, note 1. — *1re ligne de la 2e colonne, au lieu de :* ce projet de décret, *lire :* ce décret.

Même page, note 1. — *Ligne 12, après :* du procès-verbal, *intercaler cette phrase :* Si le projet eût été voté, Mulot, dans son *Exposé succinct* (t. III, p. 145), n'eût pas manqué de le dire, tandis qu'il mentionne simplement l'élection de Besson et de Nourry *par la Commission elle-même.*

Même page, ligne 16. — *Au lieu de :* Art. 6, *lire :* Art. 5.

Même page, note 4. — *Dernière ligne, au lieu de :* p. 9, *lire :* p. 7.

Page 622, note 1. — *Remplacer cette note par celle-ci :*

(1) Le capitaine Morieux était le commandant de l'École des Enfants de l'armée établie à Liancourt. Nous n'avons pas trouvé sa pétition. Ainsi qu'il résulte d'un passage du procès-verbal de la séance du 27 vendémiaire, elle avait pour but d'obtenir des fonds pour cette école. A la suite du vote du décret du 9 septembre 1793 supprimant les écoles militaires, la paye des élèves de Liancourt avait été suspendue. Gregoire a été remplacé comme rapporteur par Prunelle le 27 vendémiaire.

Page 623, ligne 3. — *Au lieu de :* Belle-Ile, *lire :* Belle-Isle.

Même page, ligne 5. — *A la fin de l'alinéa, placer un appel de note* (1), *l'ancienne note* (1) *devenant la note* (1 bis); *et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*

(1) Cet alinéa fait double emploi avec le suivant; ce sont deux rédactions différentes de la même chose.

Page 628, note 2. — *Ligne 3, après le point, intercaler ce qui suit :* Le théâtre dont il s'agit est le *Théâtre-National,* construit par Louis, rue de la Loi (rue de Richelieu) et rue de Louvois, pour Mlle Montansier et Neuville, et inauguré le 15 août 1793. C'est dans ce théâtre que fut transporté l'Opéra en thermidor an II. Il ne faut pas le confondre avec le *théâtre Montansier,* installé en 1790 dans la salle dite *des Beaujolais,* au Palais-Royal, et qui prit en l'an II le nom de *théâtre de la Montagne.* — *Plus loin, lignes 7-8, au lieu de :* et que son théâtre serait fermé, *lire :* et que le Théâtre-National serait fermé. — *A la fin de la note, ajouter :* Voir la suite, p. 864, note 4.

Page 634, note 2. — *Remplacer la première phrase de la note, jusqu'à :* (voir p. 380), *par celle-ci :* La « pétition du collège de Liancourt » est celle qu'avait présentée Morieux, commandant de l'École des Enfants de l'armée, et dont le rapport avait d'abord été confié à Grégoire (p. 622).

Même page, note 3. — *Remplacer les deux dernières lignes de la note par ce qui suit :* s'occuper de Morieux, porteur de la pétition relative à l'école de Liancourt.

Page 649, note 8. — *A la fin de la note, ajouter :* La lettre des astronomes, datée du 26 vendémiaire de l'an II, signée de Perny, Ruelle, Bouvard et Nouet, a été enregistrée sous le n° 1031, et se trouve dans F17 1065.

Page 651, ligne 25. — *Après :* Louis XVI, *supprimer le guillemet.*

Même page, note 2. — *A la fin de la note, ajouter :* Voir une rectification, t. IV, p. 717, note 2.

Page 674, ligne 24. — *Après :* primitive, *intercaler un appel de note; et, au bas de la page, placer une note ainsi conçue :* (1 bis) Lapsus probable du rédacteur, pour « primordiale ».

Page 684, note 1. — *Ligne 5 de la note, après :* l'administrateur de police, *ajouter le mot :* Bandrais, *précédé d'une virgule.*

Page 714, ligne 2. — *Au lieu de :* 1893, *lire :* 1793.

Page 716, note 4. — *A la fin de cette note, ajouter ce qui suit :* Trois jours plus tard, le 10 brumaire, Romme fit une motion que les *Annales patriotiques et littéraires,* n° 304, rapportent en ces termes : « *Romme.* Dans plusieurs de nos décrets, dans nos procès-verbaux, dans le Feuilleton, je vois que le mot *ville* est encore employé. Dans le décret rendu au sujet de Versailles, on s'en est servi. Sans doute, Versailles a bien mérité de la patrie, sans doute je veux que l'inscription que vous avez décrétée soit gravée sur les murs du célèbre Jeu de Paume, mais substituez au mot *ville* celui de *commune.* Il est plus conforme aux principes d'égalité. Je demande que désormais le seul mot de *commune* soit employé dans nos décrets et nos procès-verbaux. — Adopté. » En conséquence, la Convention vota le décret suivant (dont la minute est de la main de Romme) : « La Convention nationale décrète que les dénominations de *ville, bourg* et *village* sont supprimées, et que celle de *commune* leur est substituée. Elle décrète en outre que l'inscription à mettre dans la salle du Jeu de Paume de Versailles, conformément au décret du 7 de ce mois, est ainsi rédigée : *La commune de Versailles a bien mérité de la patrie.* »

Page 728, note 1. — *Après le complément de cette note indiqué dans un précédent* ERRATA ET ADDENDA (t. III, p. CXIX), *placer encore ces mots :* Il a été publié en l'an II sous ce titre : « *La Philosophie des Sans-Culottes, ou Essai d'un livre élémentaire pour servir à l'éducation des enfants*, présenté au Comité d'instruction publique par Nicolas PETTERSSEN; à Paris, chez Fuchs, libraire, quai des Augustins, n° 28 »; in-18. (*Moniteur* du 16 brumaire an III.)

Même page, note 4. — *A la fin de la note, ajouter ces lignes :* C'est peut-être à cette lettre d'Isoré que furent empruntés deux traits de barbarie des Autrichiens, insérés dans le *Recueil des actions héroïques :* un massacre de prisonniers le 12 septembre 1793 (n° III, § 6), et le supplice d'un laboureur républicain le 24 vendémiaire de l'an II (n° IV, § 32).

Page 747, note 5. — *A la fin de la note, ajouter ce qui suit :* La pétition avait été présentée à la Convention par les Sociétés populaires de Bourg-l'Égalité, Vitry, Thiais et Choisy-sur-Seine (t. III, p. 228). Arbogast fera son rapport le 13 nivôse.

Page 748, note 4. — *A la 2e colonne, ligne 7 d'en bas, après :* par Rühl dans la Marne, *intercaler ces mots entre parenthèses :* (il brisa la Sainte-Ampoule à Reims le 7 octobre : voir aux annexes, B *bis*, le procès-verbal qui en constate l'anéantissement éternel).

Page 749, suite de la note 5 de la page 748. — *Ligne 8 de la 1re colonne, après le point-virgule, intercaler ces mots :* le 27 du même mois, un prêtre nommé Dunand envoie ses lettres de prêtrise à la Commune pour être brûlées: *à la fin de la dernière ligne, après :* un prêtre, *intercaler :* génovéfain, curé pendant vingt ans, puis vicaire de l'abbaye Saint-Germain, nommé Cazalis,... — *2e colonne, ligne 1, après :* solennellement, *intercaler, entre parenthèses :* (voir aux annexes, C, p. 752). — *Ligne 17, au lieu de :* surlendemain, *lire :* lendemain, *et, entre cette ligne et la ligne 18, intercaler ce qui suit :* 16 brumaire, au vote d'un ordre du jour (à l'occasion d'une pétition de la commune de Mennecy [Seine-et-Oise] proclamant « le droit qu'ont tous les citoyens d'adopter le culte qui leur convient », et, le 17, à l'acceptation par le département de Paris (s'autorisant du décret du 16) de la démission solennellement donnée par l'évêque Gobel, ses vicaires et d'autres ecclésiastiques : voir plus loin (p. 803) la reproduction du procès-verbal de la séance du Conseil général du département du 17 brumaire. — *Ligne 12 d'en bas, au lieu de :* C, *lire :* C *bis*.

Page 752. — *Avant l'annexe* C, *intercaler une annexe* B *bis ainsi conçue :*

B *bis*

PROCÈS-VERBAL DE LA DESTRUCTION DE LA SAINTE-AMPOULE [1]

Extrait des liasses du greffe de la municipalité de Reims

Aujourd'hui lundi sept octobre mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an deux de la République, au Conseil général de la commune de Reims où se trouvaient les membres dudit Conseil soussignés, s'y est rendu vers les deux heures de relevée le citoyen Rühl, représentant du peuple au département de la Marne, de présence à Reims, qui, pour l'exécution des lois relatives à la suppression de la royauté et de tous les signes et marques qui y avaient trait, et à la demande de plusieurs citoyens habitants du département de la Marne et de cette ville, avait hier demandé la représentation d'un reliquaire contenant ce qu'on appelait la *Sainte-Ampoule* dont on se servait ci-devant pour le sacre des ci-devant rois, à l'effet de pouvoir être supprimé comme suite nécessaire de l'exécution des lois ci-devant relatées, et y étant assisté du citoyen Jeunesse, son secrétaire, le citoyen maire qui avait fait revenir ce matin en la maison commune le reliquaire dont s'agit, jusqu'à présent déposé en l'église de Saint-Remy, l'a remis au représentant Rühl, qui a exposé que, conformément à ce qui avait été annoncé hier aux citoyens, c'était sur la place nationale de cette ville que la suppression de l'ampoule contenue en la châsse représentée devait s'effectuer, pourquoi les membres de la commune l'y accompagnant et les administrateurs du district s'y étant trouvés, la châsse dont s'agit a été ouverte en présence de nombre de citoyens et l'ampoule qu'elle contenait, et qui était une petite phiole de verre, en a été extraite et brisée par le représentant Rühl, ce que faisant il a été reconnu qu'elle avait autrefois contenu une liqueur rouge qui depuis s'était desséchée et restait aux parois du verre, et qu'il ne restait aucun liquide, ce qui a été reconnu par les citoyens présents; en ce qui touche la châsse, qui est d'argent doré et sur laquelle il reste très peu de pierres, les autres en ayant été détachées précé-

[1] Archives nationales, C 273.

demment, elle a été laissée au citoyen Rühl, représentant du peuple, qui, pour l'exécution des lois qui ordonnent l'envoi des argenteries des églises à la Convention, s'est chargé de l'y faire parvenir, et revenus en la maison commune, le présent procès-verbal y a été rédigé et signé.

Signé : Philippe Rühl, Jeunesse ,Galloteau-Chappron, maire, Deligny-Declères, Trousson-Lecomte, Geruset-Muiron, Rivière, Hourelle, Le Claude, Leurette, Vitu, Perard-Allart, Chardonnet, Manget, Hurtault, Corrijeux l'aîné ,Legrand, Paquot, Demoulin, Bourlois-Rousseau, Legrand, David, Leroy, Martin, Champagne, Chiquot, Vuatelet, Herent, Le Mercier, procureur de la commune; Paquot, substitut, et Tauxier, secrétaire.

Pour copie conforme à l'original, resté au greffe de la municipalité :

Galloteau-Chappron, maire.
Le Mercier, procureur de la commune.
Tauxier, secrétaire-greffier.

(Cette pièce est jointe à une lettre de Rühl à la Convention, datée de Châlons, 8 octobre, qui a été insérée en entier au *Bulletin* du 20 du premier mois.)

Même page. — *Transformer l'annexe C en une annexe* C *bis, et avant celle-ci intercaler une nouvelle annexe* C *ainsi conçue :*

C

LA PREMIÈRE ABJURATION A LA BARRE DE LA CONVENTION

On lit dans le *Moniteur* du 17 brumaire an II :

Convention nationale, séance du 15 brumaire

Un pétitionnaire (Cazalis), admis à la barre. Ci-devant prêtre génovéfain, mais jacobin dès 1789, je viens vous remettre tous les titres qui me lient à l'État, que j'abjure solennellement. Curé pendant vingt ans, j'étais trop philosophe pour être superstitieux et ne pas faire haïr la superstition. Ami de l'humanité, j'ai quelquefois béni mes fonctions, qui me mettaient à portée de servir mes semblables. J'ai constamment prêché les principes de la Révolution. Depuis la suppression de ma cure, j'ai été vicaire à la ci-devant abbaye Saint-Germain; en cette qualité, je recevais un traitement de la nation; j'y renonce, et je vous demande de me rendre à la classe commune. N'ayant jamais pris part à la coalition qui a mérité l'animadversion publique, je n'en dois pas avoir aux sentiments qu'elle inspire.

Le renvoi au Comité de législation est décrété.

Page 757, ligne 11. — *Au lieu de :* écoulées, *lire :* écroulées.

Page 785, note 1. — *Après la ligne 4 de la 2e colonne, intercaler cet alinéa :*

Ce n'est pas *avant* la fête du 20 prairial an II, comme l'écrit Lebrun, mais neuf jours *après*, le 29 prairial, que la Commission exécutive de l'instruction publique prit un arrêté pour l'impression de la première de ces trois odes (t. IV, p. 661).

Page 786, note 1. — *Ligne 6 de la 2e colonne, au lieu de :* trois. *lire :* quatre. — *Ligne 7, au lieu de :* Huit, *lire :* Sept. — *Ligne 12, supprimer :* Bailly (de Juilly).

Même page. — *Ligne 5, après les mots :* Présidence d'Anacharsis Cloots, *placer un appel de note, et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*[2] Cloots avait été appelé à la présidence des Jacobins le 21 brumaire.

Page 788, ligne 14 d'en bas. — *A la fin du vers, placer un appel de note, et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*[1] Quelques strophes de cette ode furent plus tard mises en musique par Langlé, sous le nom d'*Hymne à l'Éternel* (Constant Pierre, *les Hymnes et Chansons de la Révolution*, 1904, p. 327).

Page 789, ligne 12. — *A la fin du vers, placer un appel de note, et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*[1] Quelques strophes de cette ode furent mises en musique plus tard, par Jadin et par Berton, sous le titre d'*Hymne du 21 janvier*, et par Lesueur, sous celui de *Chant national pour l'anniversaire du 21 janvier* (Constant Pierre, ouvrage cité, p. 303, 387, 412).

Page 790, ligne 16 d'en bas. — *Après :* dix mille livres, *placer un appel de note, et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*

(1) Le texte original de la déclaration lue par Sieyès (Archives nationales, C 378, dossier 740) porte « mille livres », et non « dix mille livres ».

Page 793, note 4, ligne 13. — *Au lieu de :* le directeur, *lire :* le commandant.

Page 794, suite de la note 4 de la page 793. — *Ligne 20 de la 1re colonne, après :* l'Opéra, *intercaler :* Mlle Aubry. — *Ligne 8 de la 2e colonne : après le point-virgule, intercaler ces mots :* le procès-verbal de la séance du Conseil général du département de Paris du 17 brumaire, où furent reçues les démissions de Gobel et de ses vicaires, et où fut décidée pour le 20 brumaire une fête dans la ci-devant église métropolitaine pour célébrer le triomphe de la Raison...

Page 803, ligne 20. — *Après :* 20 brumaire, *intercaler un appel de note :* (3); *et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*

(3) Nous avons émis (*Révolution française* du 14 septembre 1903, article reproduit dans nos *Études révolutionnaires, 1re série*, p. 275), relativement à la musique de cet hymne, une hypothèse qui a été favorablement accueillie par plusieurs critiques. Si cette hypothèse est fondée, on n'aurait plus à se demander comment s'est produite cette chose étrange, que la musique de l'*Hymne à la Liberté* ait disparu sans laisser de trace : cette musique n'aurait pas disparu, elle serait devenue, en prairial an II, celle de l'*Hymne à l'Être suprême* dont Chénier avait composé les paroles et dont Robespierre empêcha l'exécution à la fête du 20 prairial. Voir t. IV, p. 598, note 1.

Même page, lignes 26-27. — *Après :* le Conseil général, *intercaler :* du département.

Même page, ligne 32. — *A la fin de la ligne, mettre une virgule au lieu d'un point, et ajouter ces mots :* ainsi que le procès-verbal de la séance du Conseil général du département de Paris du 17 brumaire.

Placer ensuite, avant la ligne 33, l'intercalation suivante :

Voici d'abord le procès-verbal de cette séance où le Conseil général du département, assisté d'une députation du Conseil général de la Commune, reçut la démission de l'évêque Gobel, de ses vicaires, du curé de Vaugirard et du vicaire de Saint-Paul. Ce procès-verbal a été imprimé sur-le-champ, pour être envoyé à la Municipalité, aux districts, et à toutes les communes, sections, et sociétés populaires du département; et c'est ce qui en a assuré la conservation :

DÉPARTEMENT DE PARIS

Procès-verbal de la séance du Conseil général du département de Paris, du 17 brumaire, l'an second de la République française, une et indivisible

JOUR DE LA RAISON

Le Conseil général du département de Paris s'est assemblé extraordinairement, vers une heure, conformément à son arrêté en date d'hier.

Ont assisté à la séance les citoyens Momoro, Garnier, Dubois (Pierre), Bourgain, Santerre, Concedieu, Gomé, Lemit, Leblanc, Peyrard, Maillard, Cauconnier, Bezot, Révérand, Pelfresne, Dumoulin, Lemoine, Houzeau, Damoye, Margotin, Bruchet, *administrateurs;*

Lulier, *procureur général syndic;* Dupin, *secrétaire.*

Le citoyen Momoro a présidé l'assemblée.

Une députation du Conseil général de la commune de Paris, composée des citoyens Pache, *maire;* Chaumette, *procureur de la commune;* Dorat-Cubières, *secrétaire-greffier,* et de plusieurs officiers municipaux, s'est rendue à l'ouverture de la séance.

Le citoyen Bourdeaux, curé de Vaugirard, près Paris, se présente au Conseil général: il déclare qu'il ne peut résister davantage à l'impulsion de sa conscience et de la raison qui se révoltent contre les vils préjugés dont il fut trop longtemps le ministre; qu'il vient solennellement abjurer ses erreurs, et renoncer pour jamais à un métier qui n'a que la fraude et la tromperie pour principe et pour objet; qu'il va déposer à la Convention nationale ses lettres de prêtrise, et sacrifier sur l'autel de la patrie ces hochets du fanatisme et de l'imbécillité.

Cette déclaration est accueillie par les plus vifs applaudissements.

Ils sont interrompus par l'arrivée du citoyen Gobel, évêque métropolitain de Paris. Admis dans le sein de l'assemblée, il déclare que, soumis à la voix de la philosophie, à la volonté du peuple français qui ne permet plus aucune religion dominante, il vient abjurer, avec ses vicaires, le caractère de prêtre, et déposer ses lettres de prêtrise dans le sanctuaire des lois.

Le citoyen Labrosse, vicaire de la paroisse Saint-Paul de Paris, fait la même déclaration.

A ce triomphe éclatant de la raison, tous les citoyens présents à la séance témoignent leur joie par les plus vifs transports. La salle retentit de longs applaudissements et des cris de *Vive la République!*

Les vicaires métropolitains qui ont partagé avec leur évêque cet acte de vertu sont les citoyens Denoux, Voisard, Genais, Laborey, Dherbès, Priquelet, Lambert, Bouillotte, Deslandes, Delacroix, Tournaire et Telmont.

Chaumette prend la parole. Il dit que le jour est enfin arrivé où la religion romaine, cette religion d'erreur et d'esclavage, par qui les rois enchaînèrent les peuples, par qui le globe entier fut encroûté de sang humain, va faire place au culte de la nature et de l'éternelle vérité. Il demande que ce jour heureux, si longtemps désiré, soit consigné dans les registres des administrations, sous le nom de *Jour de la Raison.*

Donnant ensuite un juste tribut d'éloges aux prêtres qui viennent enfin de s'élever à la dignité d'hommes, il demande que l'on prenne des mesures pour qu'ils ne soient point punis de cet acte de vertu, et du glorieux exemple qu'ils ont offert au monde; qu'il soit demandé à la Convention nationale que la République leur assigne des moyens d'existence qu'ils n'ont pu se procurer.

Ces deux propositions sont arrêtées sur-le-champ.

Le Conseil charge le président et le procureur général syndic du département, le maire et le procureur de la commune de Paris, de présenter au Comité de salut public des observations à ce sujet, pour qu'il soit conservé un traitement aux prêtres qui abjureront leur métier, et déposeront leurs lettres de prêtrise; et pour que redevenus citoyens, ils reconvrent tous leurs droits politiques.

Le Conseil général arrête qu'il se transportera sur-le-champ à la Convention nationale, avec la députation de la Municipalité, pour lui présenter le citoyen Gobel et tous les patriotes qui ont suivi son exemple; et il adopte, ainsi qu'il suit, le projet de discours à prononcer par son président à la barre de la Convention nationale :

« Citoyens législateurs,

« L'évêque du département de Paris et plusieurs autres prêtres, conduits par la raison, viennent dans votre sein, se dépouiller du caractère que leur avait imprimé la superstition. Ce grand exemple, nous n'en doutons pas, sera imité de leurs collègues : c'est ainsi que les fauteurs de la superstition en deviendront les destructeurs; c'est ainsi que dans peu la République française n'aura d'autre culte que celui de la liberté, de l'égalité et de la vérité, culte puisé dans la nature, et qui, grâce à vos travaux, deviendra bientôt le culte universel. »

Chaumette observe que le citoyen Socrate Damours, président du département de la Nièvre, présent à la séance, est digne par son civisme, sa philosophie, et les services qu'il a rendus à la République, d'accompagner la députation à la Convention nationale. Le Conseil général arrête cette proposition. Socrate Damours s'avance, exprime au Conseil général, au nom du département de la Nièvre, les sentiments de la plus tendre fraternité. Le président lui donne l'accolade.

Le Conseil général arrête que le procureur général syndic écrira sur-le-champ au ministre de l'intérieur, pour avoir le décret rendu hier, par la Convention nationale, portant que les citoyens ont la faculté d'adopter le culte qui leur convient, et de supprimer les cérémonies religieuses qui leur déplaisent, que ce décret sera consigné dans le procès-verbal de cette séance, et envoyé aussitôt à la municipalité de Paris et aux deux districts ruraux, avec invitation de le faire connaître aux citoyens, le plus promptement possible.

Pour célébrer le triomphe que la Raison a remporté dans cette séance sur les préjugés de dix-huit siècles, le Conseil général arrête que les musiciens de l'Opéra sont invités à venir, décadi prochain, exécuter l'Offrande à la Liberté [1], devant l'image de cette divinité des Français, dans l'édifice ci-devant dit l'*Église métropolitaine;* que l'administration des travaux et établissements publics de la Municipalité fera toutes les dispositions convenables pour cette fête; qu'elle aura lieu à 10 heures du matin; qu'elle sera commencée au bruit du tambour et du canon, et que la députation du département de la Nièvre est invitée à y assister.

Et sur l'observation faite, que les musiciens de la garde nationale doivent se réunir, décadi prochain, au Lycée des arts [2] pour y exécuter les plus rares morceaux de musique, le Conseil général arrête

[1] *L'Offrande à la Liberté* était une scène lyrique représentée pour la première fois à l'Opéra le 30 septembre 1792, qui avait reçu du public un accueil enthousiaste, et dans laquelle on chantait la *Marseillaise* devant la statue de la Liberté. Elle était due à la collaboration de Gardel, maître de ballet de l'Opéra, pour le scénario, et de Gossec pour l'arrangement musical. Nous avons publié, dans la *Révolution française* du 14 avril 1899, p. 297, sous ce titre : *La déesse de la Liberté à la fête du 20 brumaire an II*, des détails sur la participation de l'Opéra à cette fête, et sur la façon dont l'*Offrande à la Liberté* fut probablement modifiée pour figurer au programme (Voir nos *Études révolutionnaires, 1re série*, p. 34).

[2] La salle du Lycée des arts se trouvait dans le jardin du Palais-Égalité.

que ces citoyens seront invités à changer leur destination et à se réunir dans le lieu désigné pour la fête patriotique [1].

Le Conseil général nomme les citoyens Peyrard et Lemit, deux de ses membres, commissaires pour rédiger un projet de fêtes civiques à célébrer en l'honneur de la Liberté, dans le courant de chaque mois [2]. Les artistes sont invités à leur communiquer leurs vues sur cet objet.

Le Conseil général arrête l'impression du procès-verbal de cette séance mémorable, l'envoi à la municipalité de Paris, aux districts et à toutes les communes, sections et assemblées (*sic*) populaires du département; et il la lève vers deux heures et demie pour se rendre à la Convention nationale.

Signé : Momoro, président par intérim; Dupin, secrétaire.

De l'imprimerie de Balland, imprimeur du département de Paris, rue des Mathurins [3]

Même page, ligne 33. — *Après :* Voici, *intercaler :* ensuite; *et après :* le Conseil général, *intercaler :* de la Commune.

Page 804, ligne 5. — *Supprimer l'appel de note :* [1], *et, au bas de la page, supprimer la note 2.*

Page 806. — *Après la ligne 11, à la fin de l'annexe C, ajouter ce qui suit :*

C'est par une erreur intentionnelle que le *Moniteur*, dans son compte rendu de la fête, a dit que l'actrice qui y joua le principal rôle (Mlle Aubry) représentait la *déesse de la Raison*. Cette erreur a été accréditée ensuite par le texte même du procès-verbal de la Convention, qui la répète. Mais comment cette déformation de la vérité a-t-elle pu se glisser dans un document officiel? C'est parce que l'auteur de ce document, — Frécine, ainsi que le montre l'écriture de la minute conservée aux Archives nationales, — qui n'avait sans doute pas assisté à la fête, et qui ne rédigea son procès-verbal que quelques jours plus tard (il fut lu et adopté dans la séance du 25 brumaire), s'est contenté de copier et d'amplifier le compte rendu du *Moniteur* (la comparaison des deux textes met ce point hors de doute) : c'est dans la relation fantaisiste et partiale d'un journaliste hostile qu'il a puisé cette appellation inexacte, contredite par tous les documents contemporains, les comptes rendus des autres journaux (*Journal de la Montagne, Père Duchesne, Révolutions de Paris*, etc.), le procès-verbal de la séance du département du 17 brumaire, et les arrêtés de la Commune.

Page 814, note 1. *A la fin de la note, ajouter ces mots :* Le 25 brumaire, une députation de la Commune demandera à la Convention la translation de l'Opéra dans la salle du théâtre de la Nation (Théâtre-Français).

Page 815, note 2. — *Lignes 6-7, au lieu de :* Quérard mentionne un abbé J.-A. Brun, qui publia, *lire :* L'abbé Joseph-André Brun avait publié. — *2e colonne, ajouter, à la fin de la ligne 12, entre parenthèses :* (Quérard); *supprimer les lignes 13 et 14 et les remplacer par celles-ci :* Un jugement du tribunal civil du 2e arrondissement de Paris, du 4 frimaire an II, alloua à Brun des dommages-intérêts pour le préjudice que lui avait causé son expulsion de l'Oratoire. (A. Douarche, *Les tribunaux civils de Paris pendant la Révolution.*)

Page 821, ligne 27. — *Supprimer les mots :* y compris, semble-t-il, le payement du prix des animaux; *et, à la fin de l'alinéa, ajouter ce qui suit :* Quant aux animaux saisis par la municipalité de Paris, le prix en fut payé le 14 fructidor an II, par un mandat de 18,318 livres, ordonnancé par la Commission exécutive de l'instruction publique (Archives nationales, F4* 362, folio 43). Ce chiffre paraît comprendre, outre le prix des animaux saisis en brumaire, celui de trois autres animaux amenés au Muséum le 8 prairial (voir t. IV, p. 445), et une assez forte indemnité.

Page 826, note 1. — *Remplacer le contenu des lignes 4-6 de cette note par ce qui suit :* former le jury chargé de juger le concours des prix de peinture, sculpture et architecture, avait fait à la Convention ce jour-là, 25 brumaire, un rapport et présenté une liste qui avait été adoptée...

Page 828, ligne 1. — *Au lieu de :* le texte, *lire :* la liste. — *Ligne 2, après :* du Code civil, *intercaler ces noms entre parenthèses :* (Couthon, Montaut, Méaulle, Second, Richard et Raffron).

[1] Voilà comment il se fit que l'*Hymne à la Liberté* de Chénier et Gossec, qui devait être exécuté au Palais-Égalité, fut chanté le 20 brumaire à Notre-Dame. Il fut peut-être intercalé dans l'*Offrande à la Liberté*.

[2] Cette phrase montre une fois de plus qu'il s'agissait, dans la pensée des organisateurs de la fête du 20 brumaire, de célébrer la Liberté par des fêtes civiques qui remplaceraient les fêtes de l'Église, et non d'inaugurer un « culte de la Raison ».

[3] Archives nationales, AD VIII 16, *Fêtes nationales*, in-4°.

Page 835, note 3. — *1re ligne, au lieu de :* Anarchərsis, *lire :* Anacharsis.

Page 840, note 4. — *A la fin de la note, ajouter ceci :* Une copie du manuscrit dont il est question dans cette note, et de quelques autres écrits de Bonquier, a été donnée par M. Galy fils à la bibliothèque de la Société historique de la Dordogne; dans cette copie, les *Réflexions sur la Révolution* sont intitulées : *De quelques faits révolutionnaires groupés sans ordre.* Ce manuscrit a été publié par A. Dujarric-Descombes sous le titre *La fin d'un conventionnel* (Périgueux, imprimerie Cossard jeune, 1901).

Page 841, note 1. — *A la fin de cette note, ajouter :* Trois journaux, l'*Auditeur national*, le *Journal de Perlet* et le *Journal de la Montagne*, désignent Coupé (de l'Oise) comme l'auteur de la motion.

Même page, note 2. — *A la fin de cette note, ajouter :* Il s'agit de Merlin (de Thionville), d'après le *Journal de Perlet* et le *Journal de la Montagne*.

Page 857, fin de la note 6 de la page 856. — *A la fin de la dernière ligne, ajouter :* qui parut le 30 frimaire.

Page 864, ligne 21. — *Après :* les étrangers, *placer cet appel de note :* [4].

Même page, note 3. — *Supprimer la 1re ligne et la remplacer par cette autre note :* [3] C'est le Théâtre-National, rue de la Loi et rue de Louvois, appartenant à la Montansier et à Neuville.

Même page, même note, 2e colonne. — *A la 1re ligne de cette colonne, supprimer les deux premiers mots :* dont le; *placer au commencement de cette ligne le chiffre :* [4], *et rédiger cette ligne et la suivante de cette façon :* [4] Le Conseil général de la commune venait d'ordonner la fermeture de ce théâtre, le 23 brumaire.... — *Le reste de cette partie de l'ancienne note 3, partie qui devient la note 4, doit demeurer sans changement, sauf les deux corrections suivantes :*

1° *A la 6e et à la 7e ligne de la 2e colonne, les mots :* de ce théâtre, *doivent être supprimés;*
2° *La dernière phrase de la note :* L'ancien théâtre Montansier prit alors le nom de Théâtre de la Montagne, *doit aussi être supprimée comme faisant double emploi avec la nouvelle rédaction de la note 2 de la page 628.*

Page 872, note 4. — *Supprimer cette note, et la remplacer par celle-ci :*

[4] Les journaux que nous avons consultés ne disent pas le nom de ce membre, parce qu'ils ne mentionnent pas ce décret. La minute du décret est de la main de Romme et signée de lui (Archives nationales, C 277, dossier 724).

Page 876, note. — *A la ligne 4, au lieu de :* la seconde, *lire :* la première.

Page 879, ligne 7. — *Après les mots :* le sixième des calendes de mars, *intercaler un appel de note; et, au bas de la page, ajouter une note ainsi connue :* [1] Le sixième jour avant les calendes de mars correspondait au 24 février.

Page 880, ligne 11. — *A la fin de la phrase, placer un appel de note; et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :* [1 bis] Il eût fallu dire, pour être tout à fait clair : « Ce n'est que dans cent vingt-neuf ans d'ici environ, — (le rapporteur écrivait en l'an II) — c'est-à-dire en l'an CXXXI de la République... ». Sur cette question du jour intercalaire et des années sextiles, voir l'article *Les sextiles de l'ère républicaine* (*Révolution française* du 14 mars 1903, et nos *Études révolutionnaires*, 1re série, p. 309).

Page 909, ligne 7 d'en bas. — *A la fin de la ligne, avant le point, placer un appel de note; et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :* [1] Cette dernière suite est probablement la brochure annoncée dans le *Journal des débats et des décrets*, du 27 frimaire an II : prix, 1 l. 10 sols.

Page 918. — *Avant la ligne 5 d'en bas, intercaler ce qui suit :*
Lettre de Lakanal à Lavoisier, 15 juillet 1793 (Extraite de l'*Amateur d'autographes*, du 15 septembre 1899).

Page 923, dernière ligne. — *Au bout de la ligne, au lieu de :* 361, *lire :* 360.

Page 926, lignes 29-31. — *Ligne 29, après le mot :* Romme, *remplacer la virgule par un point-virgule; supprimer les mots :* dont l'un en remplacement de Rühl, et les trois autres en vue de porter..., *et rédiger ainsi la fin de la phrase :* le nombre des membres de la Commission est ainsi porté à dix.

Page 927. — *Après la ligne 17, intercaler ce qui suit :*
Extrait de la brochure *Du fanatisme et des cultes*, par Baudin (des Ardennes), pluviôse an III... 450

Page 938. — *Avant la ligne 15 d'en bas, intercaler ce qui suit :*

B *bis*. Procès-verbal de la destruction de la Sainte-Ampoule, 7 octobre 1793.

C. La première abjuration à la barre de la Convention, 15 brumaire an II (Extrait du *Moniteur*).

A la ligne 15, au lieu de : C, *lire :* C *bis*.

Page 940. — *Après la ligne 21, intercaler ce qui suit :*

Conseil général du département de Paris, 17 brumaire an II (procès-verbal de la séance où fut reçue la démission de Gobel et de ses vicaires, et où fut ordonnée une fête à la ci-devant église métropolitaine pour célébrer le triomphe de la Raison)..... 803

Même page. — *Après la ligne 34, intercaler ce qui suit :*

Observations sur l'erreur commise par Frécine dans la rédaction du procès-verbal de la Convention du 20 brumaire an II, et venant de ce que le secrétaire a copié un compte rendu fantaisiste du *Moniteur*..... 806

Page 941, ligne 7 d'en bas. — *Au lieu de :* sur l'erreur, *lire :* de l'erreur.

Page 943, ligne 29. — *Après :* les presbytères, *intercaler les mots :* et paroisses.

TOME III

INTRODUCTION

Page VI, dernière ligne du texte, et page VII, lignes 1-8. — *Remplacer ces neuf lignes par ce nouvel alinéa:*

En outre, le 13 germinal an II, on voit figurer dans les procès-verbaux du Comité un nom nouveau, celui de Boucher Saint-Sauveur. Il faut admettre que ce représentant a dû, lui aussi, être adjoint au Comité en ventôse [1].

Page VII, ligne 11. — *Après :* Choltière, *supprimer la virgule et la remplacer par le mot :* et. — *Après :* Boucher Saint-Sauveur, *supprimer les mots :* et de Rühl.

Même page, dernière ligne du texte, 2e colonne. — *Supprimer le mot :* Rühl.

Même page. — *Les deux notes doivent être fondues en une seule, qui sera ainsi rédigée :*

[1] Le procès-verbal de la séance du Comtié du 13 germinal an II dit : « Le citoyen Sutières adresse à Saint-Sauveur, membre du Comité, ses réflexions sur différents objets. Le Comité les renvoie à Grégoire. » Boucher Saint-Sauveur avait été membre du Comité de sûreté générale, mais s'en était retiré depuis peu de temps (le 13 fructidor an II, Lecointre, de Versailles, dira à la Convention, comme un fait connu, que la démission de Boucher datait de six mois; elle fut donc donnée vers le milieu de ventôse); ce fut sans doute au moment de cette démission que le Comité de salut public plaça Boucher au Comité d'instruction.

Page IX, dernière ligne. — *Au bout de la ligne, ajouter ces mots :* Le 3 pluviôse, Fourcroy fut nommé rapporteur de la demande des professeurs du Muséum tendant à l'établissement d'une ménagerie.

Page XXXIV, avant-dernière ligne du texte. — *Au bout de la ligne, ajouter un appel de note :* [2]*; et, au bas de la page,* placer une note ainsi conçue :

[2] A ce débat se rattachent deux Opinions de députés que leurs auteurs ont seulement fait imprimer. Ce sont : 1° *Plan simple, facile et uniforme d'une éducation républicaine et populaire,* par DELAGUEULLE, député du Loiret, Opinion lue à la séance du 21 frimaire (p. 128 du t. III); 2° *De l'éducation nationale,* par Jean-Marie CALÈS, député de la Haute-Garonne (imprimée par erreur au t. Ier, p. 267; voir p. 132 du t. III).

Page XXXVII, ligne 19. — *Au lieu de :* Analcharsis, *lire :* Anacharsis.

Page XLI, avant-dernière ligne. — *Au lieu de :* aux premières écoles, *lire :* aux écoles du premier degré.

Page L, ligne 14. — *Après :* dans certains départements, *intercaler un appel de note :* [1]*; et, au bas de la page, placer la note suivante :*

[1] Postérieurement à la publication de ce tome III, notre atteution a été attirée sur un arrêté des représentants Saint-Just et Le Bas, daté de Strasbourg, le 9 nivôse an II. Cet arrêté, imprimé par M. Stéphane-Pol dans son livre *Le conventionnel Le Bas* (Paris, Ernest Flammarion, p. 214), est ainsi conçu :

« Provisoirement et jusqu'à l'établissement de l'instruction publique, il sera formé dans chaque commune ou canton du département du Bas-Rhin une école gratuite de langue française. Le département du Bas-Rhin prendra, sur les fonds provenant de l'emprunt sur les riches, une somme de six cent mille livres pour organiser promptement cet établissement, et en rendra compte à la Convention nationale.

« Strasbourg, 9 nivôse, 2e année.

« SAINT-JUST, LE BAS. » (Archives nationales, AF II 135.)

Saint-Just et Le Bas rentrèrent à Paris au milieu de nivôse (Saint-Just assiste à la séance du Comité de salut public du 17 nivôse), pour en repartir dans les premiers jours de pluviôse, allant cette fois à l'armée du Nord. Il est donc vraisemblable que Barère a eu connaissance de l'arrêté du 9 nivôse, transcrit ci-dessus; et on peut trouver dans ce fait, plus encore que dans la lettre d'Urbain Domergue (dont nous ne connaissons d'ailleurs pas la date exacte, et qui est peut-être postérieure au 9 pluviôse), la circonstance qui détermina la présentation du décret sur les idiomes étrangers et l'enseignement de la langue française. L'école normale de langue française, ouverte à Strasbourg par Simon, et dont

il est question au procès-verbal de la séance du Comité d'instruction du 15 messidor an II (voir t. IV, p. 738), peut avoir été créée par le département du Bas-Rhin, non pas « à la suite du vote du décret du 8 pluviôse », comme nous l'avons dit dans l'Introduction du tome IV (p. XXVI), mais à la suite de l'arrêté du 9 nivôse.

Page LII, ligne 19. — *Au lieu de :* intitulé *Géographie universelle et politique, lire :* intitulé *Géographie naturelle et politique,* par Garnier, d'Auxerre.

Page LXVI, ligne 6. — *Après le mot :* République, *intercaler un appel de note* [1]*; et, au bas de la page, ajouter une note conçue en ces termes :*

[1] Il faut signaler une disposition de l'article 10 de ce décret. Parlant des conditions que devront remplir les instituteurs placés à bord des vaisseaux de la République, il dit : « Aucun ministre d'un culte quelconque ne pourra être admis pour occuper cette place. » (p. 438.)

Page LXVIII, ligne 3 d'en bas. — *Au lieu de :* Enfin l'établissement, *lire :* Enfin la maison d'éducation.

Page LXXI, recto. — *A la fin de la note, ajouter ces mots :* Une nouvelle édition de cette étude, augmentée du texte authentique de l'arrêté du 3 frimaire, a paru dans nos *Études révolutionnaires, 2e série.* Nous reproduisons ce texte à la page 31 du présent tome.

Page LXXXVI, ligne 12 d'en bas. — *Au lieu de :* 25 nivôse, *lire :* 29 nivôse.

Page XCV, lignes 16-17. — *Au lieu de :* le Comité exécutif, *lire :* le Conseil exécutif.

Page XCVII, dernière ligne. — *Les mots :* du Louvre, *doivent être transportés plus loin, après le mot :* exécutive, *avant le signe qui ferme la parenthèse.*

Page XCIV, ligne 5. — *A la fin de la ligne, ajouter :* Toutefois un décret du 20 pluviôse, rendu sur une pétition du Lycée des Arts, a stipulé qu'il sera accordé des récompenses à tous les arts, tant à ceux connus sous la dénomination de beaux-arts qu'à ceux qu'on qualifiait d'arts mécaniques.

Même page, ligne 9 d'en bas. — *Au lieu de :* Barra, *lire :* Bara. — *Et remplacer également* Barra *par :* Bara *dans les autres endroits où ce nom se trouve orthographié incorrectement (p. 335 et 339 du t. III, etc.).*

Page CII, ligne 8. — *Entre deux points-virgules, après les mots :* (3 nivôse), *intercaler ceux-ci :* dans le Midi, la reprise de Toulon par les républicains (29 frimaire).

ERRATA ET ADDENDA

Page CXVI, ligne 2. — *Supprimer cette ligne, et la remplacer par ce qui suit :* Page XC (du t. II), lignes 13 et 14 : Supprimer les mots en italique : « *A la fin de la note, ajouter :* » et les remplacer par ceux-ci : « *Supprimer la note 3 de la page 366* (du t. II) *et la remplacer par celle-ci* ». — Laisser subsister le reste de la ligne 13 et la ligne 14.

Même page, ligne 11. — *Supprimer les mots :* de ventôse à fructidor an II, *et les remplacer par ceux-ci :* à partir de ventôse an II, peut-être jusqu'en fructidor an II.

Même page, ligne 9 d'en bas. — *Au lieu de :* P. 357, *lire :* page 327.

Page CXVII, 1re ligne. — *Au lieu de :* Page 234, *lire :* Page 334.

Page CXX, lignes 25 et 26. — *Supprimer ces deux lignes, qui sont remplacées, dans le présent tome, par un autre erratum. Voir plus loin l'erratum pour la page 443, note 1, lignes 5-7.*

LISTE DES CONVENTIONNELS, ETC.

Page CXXVI, article RICHOU. — *Ligne 6 de l'article, après :* la mort du roi, *placer un point et intercaler ces mots :* Le *Moniteur* dit qu'il fut... — *Ligne 8, après :* de Du Roy, *mettre un point-virgule et supprimer le mot :* MONITEUR *placé entre parenthèses; intercaler le mot :* mais, *avant :* le procès-verbal. — *Ligne 14, après :* l'article 4, *placer un point et intercaler ces mots :* Il fut arrêté, le 6 octobre 1793, par ordre du Comité de sûreté générale, et... — *Ligne 15, après :* an III, *mettre un point-virgule.*

PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ

Page 1, note 4. — *A la fin du dernier alinéa de cette note, ajouter :* On y voit que c'était de la part de l'artiste que, le 3 frimaire, Grégoire avait proposé au Comité de nommer des commissaires.

Page 8, ligne 9. — *Après :* Archives nationales, *placer un appel de note, et, au bas de la page, intercaler une note ainsi conçue :*

[1] La reprise de quatre salles, au Louvre, inducment louées à l'Académie des Sciences par Coqueley de Chaussepierre, ancien garde du dépôt d'archives du Louvre, avait été prescrite par l'article 10 du décret du 12 brumaire an II; et l'article 11 disait que d'autres salles, qu'avaient occupées les autres académies, devaient être reprises aussi, de manière à ce qu'on pût réunir au Louvre la totalité des dépôts mentionnés dans le décret (voir t. Ier, p. 307). Celui des anciens dépôts dont la Commission des arts voulait éviter l'installation dans des salles de l'Académie des sciences se trouvait au couvent des Petits-Pères. (Voir plus loin, p. 140.)

Même page, note 1. — *Cette note devient la note* [2]. — A la ligne 2, *au lieu de :* à l'emplacement des Archives, *lire :* à l'emplacement d'un dépôt appartenant aux Archives.

Page 10, note 2. — *Ligne 2 de la note, après les mots :* note 7, *et le point, intercaler ce qui suit :* Le « jury national » est le « jury qui doit juger le concours des prix de peinture, sculpture et architecture, nommé par la Convention le 25 brumaire (voir t. II, p. 829, ann. E).

Page 11, note 10. — *Après :* rue du Faubourg-Saint-Germain, *placer un appel de note, et, au bas de la page, intercaler la note suivante :* [1] Il faut lire : « rue du Four-Saint-Germain ». (Voir p. 228, ligne 3.)

Page 18, note 4. — *Lignes 3 et 4 de la note, au lieu de :* qui avait été décrété d'accusation le 3 octobre 1793, *lire :* qui avait été arrêté par ordre du Comité de sûreté générale, le 6 octobre 1793.

Page 26, ligne 19. — *Au lieu de :* Petit-Coupret, *lire :* Petit-Coupray.

Page 31, ligne 21. — *Remplacer le mot :* faite, *par les mots :* présentée à la Convention.

Même page, lignes 21-27. — *Après les mots :* de ce volume. *supprimer le reste de l'alinéa et intercaler l'adjonction ci-après :*

L'idée d'exclure les prêtres des fonctions publiques n'était pas nouvelle; déjà, le 22 brumaire, Gaudin avait proposé à la Convention — à propos d'un acte vexatoire des administrateurs du département de l'Ariège, au nombre desquels se trouvait un curé — de décréter sur-le-champ que les prêtres ne pourraient désormais remplir aucune fonction administrative. Montaut et Chabot avaient fait observer que le Comité de législation était chargé de présenter ses vues à ce sujet, et avaient demandé l'ajournement jusqu'à son rapport. Bezard, au nom du Comité de législation, avait alors offert de faire le rapport à l'instant, et était monté à la tribune. Mais Vadier s'y étant présenté en même temps comme rapporteur du Comité de sûreté générale, pour proposer un décret relatif aux dépôts de numéraire ou d'objets précieux découverts chez des conspirateurs, la Convention avait accordé la parole à Vadier, et la question des prêtres s'était trouvée ajournée.

C'était le Conseil général de la commune de Paris qui allait la poser de nouveau devant l'assemblée.

Le 3 frimaire, le Conseil général venait d'entendre une lettre écrite de Laval par Mittié et Félin, dans laquelle étaient racontées les atrocités commises par les Vendéens à l'instigation des prêtres. Chaumette, qui était présent, signala les périls que les prêtres, par leurs complots, pouvaient faire courir à l'ordre public à Paris; il les représenta comme capables de tous les crimes, et rappela la fameuse Conjuration des poudres, dirigée par eux contre le Parlement d'Angleterre. « Je requiers en conséquence, dit-il, que le Conseil déclare qu'il est à sa connaissance que le peuple de Paris est mûr pour la raison; et que, s'il se produit dans Paris quelques mouvements en faveur du fanatisme, tous les prêtres soient incarcérés, attendu que le peuple de Paris a déclaré qu'il ne reconnaissait plus d'autre culte que celui de la raison ». L'avant-veille, 1er frimaire, dans un grand discours prononcé à la tribune des Jacobins, Robespierre avait dit les mêmes choses : il avait déclaré que l'intention de la Convention était de maintenir la liberté des cultes qu'elle avait proclamée, mais, en même temps, « de réprimer tous ceux qui en abuseraient pour troubler l'ordre public »; que tout en ne permettant pas qu'on persécutât les ministres paisibles du culte, « elle punirait ces ministres avec sévérité toutes

les fois qu'ils oseraient se prévaloir de leurs fonctions pour tromper les citoyens et pour armer les préjugés ou le royalisme contre la République ».

Son réquisitoire achevé, Chaumette avait quitté la salle du Conseil pour se rendre, avec le maire et le substitut, à la séance du Comité d'instruction publique (voir ci-dessus p. 2). Après son départ, Dunouy, appuyé par quelques autres membres (Quenot, Gadot, Eudes), fit voter un certain nombre de propositions que la *Feuille du salut public* résume ainsi : « Un membre... demande que les temples et églises soient fermés, et que tout individu qui en demandera l'ouverture soit arrêté comme suspect, et qu'aucun prêtre salarié par la nation ne soit employé dans les fonctions publiques. Il demande que tous les prêtres soient responsables de tous les troubles qui pourraient arriver dans Paris à cause du culte; que les comités révolutionnaires soient invités à les surveiller de fort près; et que le présent soit imprimé, affiché et envoyé aux quarante-huit sections. Le réquisitoire et les propositions diverses sont adoptés. Le Conseil arrête en outre qu'il fera une pétition à la Convention pour l'inviter à porter un décret qui exclue les prêtres de toute espèce de fonctions publiques. »

Les propositions de Dunouy et consorts, adoptées par le Conseil général, avaient été rédigées par eux en un arrêté, dont voici le texte, tel qu'il se trouve au placard officiel, imprimé chez Patris, l'imprimeur de la Commune :

COMMUNE DE PARIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil général

Du troisième jour du mois Frimaire de l'an second
de la République française, une et indivisible.

Sur le réquisitoire du procureur de la Commune, le Conseil arrête qu'attendu que le peuple de Paris a déclaré qu'il ne reconnaissait plus d'autre culte que celui de la vérité et de la raison :

1° Toutes les églises ou temples des différents cultes qui existaient à Paris seront sur-le-champ fermés;

2° Que tous les troubles qui pourraient avoir lieu à Paris pour des motifs de religion, les prêtres ou ministres de ces religions en demeurent personnellement et individuellement responsables;

3° Que le premier individu qui demanderait l'ouverture soit d'un temple, soit d'une église, sera arrêté comme suspect;

4° Que les comités révolutionnaires sont invités à surveiller de fort près les prêtres;

5° Qu'il sera fait une pétition à la Convention nationale pour l'inviter à porter un décret qui exclut (*sic*) les prêtres de toutes espèces de fonctions et administrations publiques, ainsi que des manufactures d'armes pour quelque classe d'ouvrage que ce soit;

6° Enfin que le présent arrêté sera imprimé, affiché, et envoyé au département de Paris et communes en dépendantes, aux quarante-huit sections et sociétés populaires.

Signé : LUBIN, vice-président; DORAT-CUBIÈRES, secrétaire-greffier adjoint.

Pour extrait conforme : COULOMBEAU, secrétaire-greffier.

Dès que Chaumette eut connaissance de l'arrêté pris en son absence, il invita le maire à s'opposer à l'impression qui en avait été ordonnée; mais l'impression était déjà faite. Alors, dans les séances du Conseil du 4 et du 5 frimaire, Chaumette protesta, et se plaignit que le préambule indiquât faussement que l'arrêté aurait été pris sur son réquisitoire; il demanda et obtint, le 4 frimaire, le rapport de l'article 5, qui contenait une disposition contraire aux droits de l'homme, et, le lendemain, le rapport de l'arrêté tout entier. Il démontra au Conseil que le premier article de l'arrêté, ordonnant la fermeture des églises ou temples, était inutile, s'il s'appliquait au culte public, attendu que cet article prescrivait une mesure déjà prise par les citoyens eux-mêmes; et qu'il violait la Déclaration des droits de l'homme, s'il prétendait interdire le libre exercice de leur culte à ceux qui désiraient continuer des pratiques religieuses : « la loi permet l'exercice des cultes dans un local payé et par un ministre salarié par ceux qui l'emploient ». Il fit observer aussi que l'article 5 ne se bornait pas à réclamer un décret excluant les prêtres des fonctions publiques, mais se terminait par une phrase demandant leur exclusion « des manufactures d'armes, *pour quelque classe d'ouvrage que ce soit* »; il montra que les droits de l'homme seraient violés, si l'on pouvait interdire à un homme la faculté de travailler pour gagner sa vie; bien loin d'avoir jamais demandé qu'une semblable mesure fût prise contre les prêtres, ajouta-t-il, « j'ai souvent requis, au contraire, mention civique pour des prêtres qui se sont faits culottiers, tailleurs de pierres, etc. » (*Journal de Paris*, du 7 frimaire an II).

Chaumette fit insérer sa protestation au procès-verbal du Conseil général en ces termes :

« J'ai lu un arrêté par le Conseil général, le 3 frimaire, et qu'on a faussement indiqué avec ces

mots : *Sur le réquisitoire du procureur de la Commune.* Jamais je n'ai pu requérir les articles que porte cet arrêté : je le désavoue et j'en requiers le rapport quant à ce qui tend à réveiller et aigrir le fanatisme, ainsi que tout ce qui tend à empêcher les ci-devant prêtres de gagner leur vie au moyen d'un travail quelconque [1]. »

Les ennemis de Chaumette voulurent voir dans son attitude à l'égard de l'arrêté du 3 frimaire une reculade, une rétractation, une palinodie. Chaumette n'a rien fait ni rien dit qui mérite d'être qualifié de cette façon. Il a désavoué des articles dont on lui avait faussement attribué la paternité, et qui exprimaient des idées contraires aux siennes; mais il n'a point rétracté le langage qu'il avait tenu lui-même dans la séance du 3 frimaire et les conclusions qu'il avait prises ce jour-là : déclaration que le peuple de Paris est mûr pour la raison, ce qui résultait des arrêtés des sections renonçant au culte public; et proposition d'incarcérer les prêtres qui troubleraient l'ordre public.

D'ailleurs, les termes mêmes de la pétition présentée le 5 frimaire au nom de la Commune pour demander l'exclusion des prêtres des fonctions publiques (voir plus haut p. 32) montrent bien que le Conseil général, et avec lui le maire et le procureur, persistèrent très fermement dans leur attitude à l'égard de ceux qu'ils appelaient les « organes de l'astuce, de l'imposture et du mensonge ».

Cependant, quelques membres du Conseil général de la Commune avaient blâmé la majorité de leurs collègues de s'être placés, avec Chaumette, sur le terrain de la légalité : ils eussent voulu consommer la ruine du catholicisme par la violence, et, à ceux qui leur opposaient l'article 7 de la Déclaration des droits et l'article 122 de la Constitution, ils répondaient que, lorsque la Convention avait fait ces articles, elle ne prévoyait pas la marche rapide des lumières. Des récriminations se produisirent, qui rendirent indispensable une explication publique au sein du Conseil. Elle eut lieu le 9 frimaire. Ce jour-là, Chaumette déclara nettement aux mécontents que, lors même que la loi constitutionnelle serait vicieuse, les magistrats avaient le devoir de la faire exécuter, et que, si elle devait être revisée, il avait été prescrit un mode pour cette revision. Il ajouta que c'était par la vérité, la raison, la justice qu'on devait chercher à réformer les opinions fausses, et non par la terreur; que les religions persécutées enfantaient des martyrs; et que le Conseil, rejetant toutes discussions relatives aux cultes, ne devait pas s'occuper des opinions religieuses des citoyens. « Peu nous importe que tel soit théiste ou athée, catholique ou bien calviniste ou protestant... Informons-nous seulement s'il est républicain. Ne nous mêlons pas de ses lubies, mêlons-nous d'administrer, de lui assurer le libre exercice de ses droits, même de celui de rêver. » Comme conclusion, le procureur de la Commune demanda :

1° Que le Conseil arrêtât qu'il n'entendrait aucune proposition, pétition ou motion sur aucun culte, ni sur aucune idée métaphysique ou religieuse;

2° Qu'il déclarât que l'exercice des cultes étant libre, il n'avait jamais entendu et qu'il n'entendrait jamais empêcher les citoyens de louer des maisons, de payer leurs ministres, pour quelque culte que ce fût, pourvu que l'exercice de ce culte ne nuisît pas à la société par sa manifestation; que du reste, il ferait respecter la volonté des sections qui avaient renoncé au culte catholique pour ne reconnaître que celui de la raison, de la liberté et des vertus républicaines.

Vainement, quelques opposants firent des objections, et manifestèrent « la crainte de voir la superstition reprendre son empire »; ils dirent que si les adhérents des diverses sectes religieuses pouvaient louer des édifices pour y exercer leur culte, le fanatisme, momentanément comprimé, reprendrait une nouvelle vigueur; que l'adoption du second article proposé par Chaumette arrêterait l'heureuse impulsion donnée à l'esprit public par les sections qui avaient déclaré renoncer au culte catholique. Le procureur répondit que l'article en question était une conséquence inévitable de la Déclaration des droits de l'homme; et le maire ajouta qu'il rappellerait à l'ordre quiconque se permettrait de discuter aucun article de la Déclaration des droits. La discussion se prolongea encore un moment; puis l'arrêté fut mis aux voix, et adopté « à la très grande majorité ». (*Journal de la Montagne.*)

Cependant la minorité ne se tenait pas encore pour battue. Le 11 frimaire, elle revint à la charge à propos du procès-verbal, mais sans succès : et cette fois elle dut constater que l'opinion républicaine était décidément contre elle. Voici le compte rendu du *Journal de la Montagne :*

« Lecture faite du procès-verbal, un membre observe, sur l'arrêté du Conseil de nonidi dernier, qui permet à toutes personnes de louer des maisons pour y établir des temples et y célébrer un culte quelconque : que cet arrêté peut donner lieu aux plus grands inconvénients; que sous prétexte de célébrer l'office et de se livrer à des exercices de piété, des malveillants, des fanatiques eux-mêmes, rassemblés dans des caves, dans des greniers, pourraient y ourdir en liberté les trames les plus perfides et les plus propres à opérer la contre-révolution; il demande qu'il soit ouvert un registre à la Municipalité, où seront tenus de s'inscrire tous ceux qui voudront s'assembler pour célébrer un culte quelconque.

[1] *Affiches de la Commune de Paris,* n° 152, 6 frimaire an II.

« Un autre membre, en appuyant la proposition faite par le préopinant, veut qu'au moins on observe très rigoureusement cette mesure à l'égard des ministres de tous les cultes.

« Un troisième réclame contre la disposition qui porte qu'il ne sera entendu aucune motion ni pétition relativement aux divers cultes; il croit que l'on ne peut se dispenser d'entendre les diverses sections, qui viendraient dénoncer des troubles qui seraient occasionnés par les rassemblements de fanatiques, et il demande que ce droit soit conservé aux sections.

« Mais un quatrième demande, par motion d'ordre, que l'on fasse cesser toutes discussions à cet égard, attendu qu'elles tendraient à faire revivre les querelles fanatiques; et, sur sa proposition, le Conseil passe sur le tout à l'ordre du jour. »

Dans cette même séance, Chaumette recommanda l'union des patriotes; il signala certains comités révolutionnaires « qui cherchent à avilir la commune de Paris »; il fit l'éloge du Comité de salut public, dont les membres sont perfidement calomniés par les ennemis du peuple (déjà commençait l'intrigue de la faction dantoniste, dont Camille Desmoulins, Fabre d'Églantine, Bourdon de l'Oise, Philippeaux, furent les principaux porte-paroles) : « Ils ont crié, dit-il, contre le Comité de salut public, contre ces hommes qui ont pris le timon des affaires, se sont faits anathèmes, et on jure, s'ils ne peuvent amener à bon port le vaisseau de la République, de périr avec lui; voilà les hommes que l'on déchire : rallions-nous autour d'eux ».

La pétition qui demandait des livres pour l'enfance, et qui fut présentée à la Convention le 5 frimaire, en même temps que la pétition relative aux prêtres et que quatre autres demandes, était faite en exécution d'un arrêté pris par le Conseil général le 18 brumaire.

Page 35, note 1. — *Supprimer le dernier alinéa de cette note* (*quinze lignes*).

Même page, note 4. — *A la fin de la note, ajouter :* Pour la suite, voir 7 thermidor an II (t. IV).

Page 36, ligne 3. — *Au lieu de :* Soyez, *lire :* Loyer.

Page 45, note 1. — *A la fin de la note, ajouter l'article suivant :*

Le 10 frimaire, dans la ci-devant église Saint-Roch, siège de la section de la Montagne, fut célébrée une fête de la Raison; on y chanta un *Hymne à la Raison*, composé par M.-J. Chénier et mis en musique par Méhul. Voir aux Annexes, G (p. 51), quelques indications sur cette fête, et la reproduction de l'hymne de Chénier.

Page 47, note 3. — *A la fin de la ligne, après :* citoyen, *mettre une virgule; et, à la ligne suivante, remplacer le mot :* Nalbec *par ce qui suit :* que le procès-verbal appelle *Nalbec*, mais dont le nom réel, tel qu'on le lit sur l'original de sa pétition (Archives nationales, C 280, dossier 762), était *Malbec* (*Archives parlementaires*, 1re série, t. LXXVIII, p. 85).

Page 51. — *Après l'annexe* F, *placer une annexe* G, *ainsi conçue :*

G

La fête de la Raison célébrée le 10 frimaire an II, en présence d'une délégation de la Convention, au siège de la section de la Montagne (la ci-devant église Saint-Roch), fut une des plus brillantes auxquelles ait donné lieu le mouvement déchristianisateur à Paris. M.-J. Chénier, qui appartenait à cette section, avait écrit pour la circonstance un *Hymne à la Raison :* cet hymne, mis en musique par Méhul, dont ce fut le début comme musicien des fêtes républicaines, fut exécuté non par l'Institut national de musique, mais par les chœurs et l'orchestre de l'Opéra (théâtre des Arts). L'orateur de la fête fut l'acteur Monvel, du théâtre de la République. Voici les strophes de Chénier :

Auguste compagne du sage,
Détruits des rêves imposteurs!
D'un peuple libre obtiens l'hommage,
Viens le gouverner par les mœurs!
Ô Raison, puissante Immortelle,
Pour les humains tu fis la Loi.
Avant d'être égaux devant elle,
Ils étaient égaux devant toi.
Inspire à l'active jeunesse
Des vertus l'illustre désir!
Accorde à la sage vieillesse
Un doux et glorieux loisir!

Victimes d'intérêts contraires,
Les humains s'opprimaient entre eux;
Réunis tous ces peuples frères
Dont les rois ont brisé les nœuds.
Ton éclat, exempt d'imposture,
Ressemble à l'éclat d'un beau jour;
Ta flamme bienfaisante et pure
Rallume les feux de l'amour.
Sur tes pas, austère Sagesse,
Amenant l'aimable Gaîté,
Des Arts la troupe enchanteresse [1]
Vient couronner la Liberté [2].

[1] Les artistes de l'Opéra.

[2] On peut supposer que cette strophe fait allusion à une pantomime dans laquelle avaient dû figurer la Sagesse (la Raison), que suivait la « troupe enchanteresse » des danseuses du Théâtre des Arts, amenant la Gaîté, et posant une couronne sur la tête de la Liberté. Rapprocher ces allégories, dont la représentation était confiée à des « femmes vivantes », des réflexions publiées par Momoro dans les *Révolutions de Paris*, n° 215 (t. II, p. 805-806)

Le discours de Monvel avait été une profession de foi d'un caractère panthéiste, se terminant par une invocation au « Dieu si longtemps méconnus », à l'« Être sublime, au-dessus des prières, au-dessus des hommages » : « Et toi, avait dit l'orateur, — suprême intelligence, âme de la nature, et qui peut-être es la nature elle-même, non, tu n'es point un tyran farouche, l'ennemi des humains, tu es leur ami, leur bienfaiteur ».

Page 53, fin de la note 2 de la page 52. — *1re colonne, lignes 22-23, au lieu de :* de tous les papiers de Bouquier, *lire :* d'une partie des papiers de Bouquier. — *2e colonne, après la dernière ligne de la note, ajouter l'alinéa suivant :* Les autres papiers de Bouquier sont, après la mort de sa seconde fille, devenus la propriété de l'Assistance publique de Paris, et sont conservés aujourd'hui dans les archives de cette administration.

Page 55, ligne 3 d'en bas. — *Après les trois astérisques, placer un appel de note :* [2 bis], *et au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*

[2 bis] C'est Moyse Bayle (*Archives parlementaires*, 1re série, t. LXXX, p. 375).

Même page. — *Après la ligne 6 de la 1re colonne des notes (suite de la note 5 de la page 54), intercaler l'alinéa ci-après :*

Le 11 frimaire, tandis que Bouquier lisait son plan au Comité, Fourcroy était porté à la présidence des Jacobins, où il succédait à Cloots.

Page 63, note 1. — *Ligne 2 de la note, au lieu de :* 9 fructidor, *lire :* 19 fructidor. *A la fin de la note, ajouter :* Voir t. V, 5, 6 (annexe).

Page 64, 1re colonne des notes, anté-pénultième ligne de la note 3 de la page 63. — *Après les mots :* demande de secours, *intercaler cette phrase :* On trouve aux Archives nationales, DXXXVIII 2, une note rédigée par Mangard lui-même et destinée au membre du Comité qui devait faire le rapport de sa pétition du 7 brumaire; il y demande que la Convention décrète qu'« il y aura un professeur d'ancien langage français, qui sera en même temps garde des manuscrits de la Bibliothèque nationale », et que « la garde des manuscrits soit confiée au citoyen Mangard ».

Même part, note 5. — *A la dernière ligne, au lieu de :* note 2, *lire :* note 3.

Page 68, note 2 et page 73, lignes 3 et 5. — *A la 1re ligne, au lieu de :* Yersin, *lire :* Gersin. — *Supprimer la dernière phase de la note (lignes 2-6).*

Page 75, note 1. — *Première colonne, lignes 14 et 15, au lieu de :* 20 brumaire *et* 10 frimaire, *lire :* 21 brumaire *et* 9 frimaire; *ligne 17, au lieu de :* décrets, *lire :* décret. — *2e colonne, supprimer le contenu des quatre dernières lignes de la note, après les mots :* de Cloots, *et remplacer le membre de phrase supprimé par celui-ci :* de l'analyse (d'après le *Moniteur*) de la discussion d'où sortit le décret des 5 et 6 nivôse, et du texte de l'arrêté du 7 nivôse.

Page 81, ligne 10 d'en bas. — *Au lieu de :* 10 frimaire, *lire :* 11 frimaire.

Page 83, annexe C, ligne 13 de l'annexe. — *Au lieu de :* 11 ventôse an III, *lire :* 18 germinal an III.

Page 90, 2e colonne des notes. — *Ligne 10, supprimer le mot :* la; *supprimer les lignes 11, 12 et 13.*

Page 109, ligne 7 d'en bas. — *Après :* nationale, *placer un appel de note :* [1], *et au bas de la page ajouter une note ainsi conçue :* [1] Ces deux lignes, depuis : « à qui vous auriez donné » jusqu'à : « raison nationale », sont textuellement copiées de l'*Essai sur l'instruction publique*, de Daunou (voir t. Ier, p. 600).

Page 113, note 1, — *A la 2e ligne de la 2e colonne, supprimer le mot :* autres.

Page 128. — *Supprimer les lignes 20-25. La pièce* PLAN SIMPLE, FACILE ET UNIFORME, *etc., de* DELAGUEULLE (*pages 128-132*), *doit être transportée à la page 148.*

Page 132, ligne 24. — *Au commencement de la ligne, remplacer les mots :* Une autre pièce encore, que... *par ceux-ci :* Une pièce que...

Page 136, ligne 4. — *Après :* Rousseau, *placer un appel de note :* [1], *et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*

[1] Le Comité de constitution de l'Assemblée constituante avait été chargé de faire un rapport sur la manière d'honorer la mémoire de J.-J. Rousseau; à son tour, le Comité d'instruction publique de la Législative, se considérant comme l'héritier de ce mandat, invita Pastoret, le 10 novembre 1791, à rédiger un rapport; une lettre du ministre de l'intérieur (Roland), demandant qu'il fût pris une

détermination relativement à l'exécution du monument décrété en l'honneur de J.-J. Rousseau, fut lue à ce Comité, le 9 mai 1792 (Procès-verbaux du Comité d'I. P. de la Législative, p. 19 et 279). Mais rien n'avait encore été fait.

Page 143, note 1, — *Après la ligne 6 de la note, intercaler cet alinéa :*

Non content d'écrire au ministre Paré, le Comité chargea Ferry et Arbogast de visiter les serres-chaudes de Montceau. (Le procès-verbal a omis de le dire, mais celui du 29 frimaire nous l'apprend). — *Aux trois dernières lignes de la note, au lieu de :* le Comité s'occupera de nouveau des serres-chaudes de Montceau. *lire :* le Comité entendra le rapport d'Arbogast.

Page 145, ligne 7. — *Deux fois, dans cette ligne, au lieu de :* trente-huit, *lire :* trente-trois.

Même page, ligne 8. — *Après :* Barthélemy, *intercaler :* Boizot.

Même page, ligne 9. — *Après :* Doyen, *intercaler :* Dufourny; *après :* Leblond, *intercaler :* Lemonnier; *après :* Moreau, *ajouter :* le jeune.

Même page, ligne 14. — *Supprimer :* Boizot; *après :* Cossard, *placer un appel de note :* [3 bis]; *supprimer :* Demonier et Dufourny; *au lieu de :* membres, *lire :* membre; *au lieu de :* désignés, *lire :* désigné. — *Au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :* [3 bis]. Des trois autres membres désignés par la Municipalité, David et Dufourny faisaient déjà partie de la Commission des monuments: Restout avait été éliminé, nous ignorons pour quel motif.

Même page, lignes 27 et 28. — *A la ligne 27, supprimer :* Demonier; *à la ligne 28, après :* Leblond, *intercaler :* Lemonnier.

Même page, note 4. — *Remplacer les deux premières lignes de cette note par ce qui suit :* Sur le rapport de Sergent, la Convention avait confirmé cette nomination par un décret du 6 brumaire.

Page 146, ligne 12. — *A la fin de la phrase, placer un appel de note* [4 bis], *et, au bas de la page, intercaler une note ainsi conçue :*

[4 bis] Le *Journal de Perlet*, cité par les *Archives parlementaires* (1re série, t. LXXXI, p. 326), donne une indication qu'on ne trouve que là : c'est que Delagueulle, député du Loiret, prit la parole avant Romme et Jay, seuls cités par le *Journal de la Montagne* et le *Moniteur*. Voir plus loin page 148. (*Note de 1914.*)

Page 148. — *Après la ligne 30, intercaler ce qui suit :*

Comme il a été dit page 146 (note 4 *bis*), Delagueulle, lui aussi, avait pris la parole, soit qu'il eût donné lecture de son *Plan simple*, soit plutôt qu'il se fût borné à en indiquer l'idée fondamentale, qui était, dit le *Journal de Perlet*, « d'astreindre tous les citoyens indistinctement à apprendre, à un âge déterminé, un art, un métier ou profession capable de leur procurer les moyens de subsistance ». Voici le texte de son opinion imprimée :

PLAN SIMPLE, FACILE ET UNIFORME D'UNE ÉDUCATION RÉPUBLICAINE ET POPULAIRE

(Transporter ici cette pièce, qui se trouve aux pages 128-132)

Page 163, dernière ligne du texte. — *Avant le point, intercaler un appel de note* [6]; *et au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*

[6] La lettre, en date du 4 frimaire, et signée par Dupin, adjoint au ministre de la guerre, est dans F17 1257, n° 1150.

Même page, note 5, *ligne 4-5.* — *Supprimer le mot :* nouvelle.

Page 164, avant-dernière ligne. — *Supprimer le mot :* seconde.

Même page, note 4. — *A la fin de la note, ajouter ce qui suit :* Ce même soir, 26 frimaire, Bouquier fut porté à la présidence des Jacobins, où il succédait à Fourcroy.

Page 166, note 3. — *Les 6 premières lignes de cette note doivent être lues ainsi :* Déjà, dans sa séance du 9 frimaire, le Comité avait fait à Th. Rousseau la promesse formelle de demander pour lui une augmentation de traitement (p. 44). Mais Lindet ne paraît pas s'être occupé de la question : en conséquence, nous...

Page 167, note 1. — *A la fin de la note, ajouter :* La lettre de Perny, du 26 frimaire, sans numéro d'enregistrement, est dans F17 1065. La comète en question a été découverte par lui « le 3 vendémiaire (24 septembre, v. s.) ». La carte céleste jointe à la lettre manque.

Page 172, note 1, ligne 3. — *Au lieu de :* pages 180-182, *lire :* pages 380-382.

Page 185, ligne 27. — *Avant le point, intercaler un appel de note; et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*

Pour la suite de ce qui concerne la Commission des monuments, voir l'annexe D de la séance du 11 pluviôse, p. 379.

Page 187, ligne 13. — *Au lieu de :* Renard, *lire :* Regnault. *Après :* Regnault, *placer un appel de note :* [2 bis]; *et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*

[2 bis] David avait sans doute écrit *Renaud* (conformément à la prononciation); son rapport imprimé, par suite d'une erreur typographique, porte *Renard.*

Page 193, note 5, ligne 5. — *Après :* l'instituteur, *intercaler :* ou l'institutrice.

Page 208, ligne 16. — *Avant le point, intercaler un appel de note :* [4 bis], *et au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*

[4 bis] Cette disposition du décret engagea Champageux, alors détenu à la Force, qui avait été à Lyon, en 1790 et 1791, le compagnon de lutte de Chalier, à écrire et à envoyer au Comité d'instruction publique une longue notice sur le révolutionnaire lyonnais. On la trouve à la Bibliothèque nationale, département des manuscrits, Papiers Roland, ms. 6241, folios 167-170.

Page 211, note 1. — *Deuxième colonne, dernière ligne de la note, au lieu de :* Lenglès, *lire :* Langlès.

Page 216, ligne 1. — *Au lieu de :* Baudoin, *lire :* Baudouin.

Page 217. — *Première colonne des notes, ligne 4 de la suite de la note 5 de la p. 216, au lieu de :* Gossec, *lire :* Catel. — *A la fin de la ligne 5, ajouter ce qui suit :* Le programme de la fête et les comptes rendus contemporains nomment Gossec comme l'auteur de la musique : cette erreur a été rectifiée par M. Constant Pierre, qui a reproduit l'hymne, paroles et musique, dans le 2e fascicule de *Musique exécutée aux fêtes nationales de la Révolution française,* Paris, Alph. Leduc, s. d. (1894).

Page 228, ligne 18. — *Après :* Lepeletier, *supprimer le trait d'union.*

Même page, note 3. — *Ligne 2 de la 2e colonne, à la fin de l'alinéa, ajouter :* Le Comité s'était déjà occupé de cette pétition le 15 brumaire (t. II, p. 747).

Page 233, note. — *A la 1re colonne, ligne 3 d'en bas, au lieu de :* Fréchine, *lire :* Fréchines.

Page 235, ligne 3 d'en bas. — *Au lieu de :* Ygonel, *lire :* Ygouel.

Page 244, note 1, dernière ligne. — *Au lieu de :* 1793, *lire :* 1792.

Page 247, note 2. — *Ligne 15 de la 2e colonne, au lieu de :* Hermann, *lire :* Herman.

Page 248, note 3. — *Remplacer cette note par une autre note ainsi conçue :*

[3] Il s'agit soit de Romme et de Mailly (voir séance du 13 nivôse, p. 228), soit plutôt de Grégoire et de Mathieu (voir séance du 25 brumaire, t. II, p. 825).

Page 271, note 1. — *Ligne 2 de la note, au lieu de :* de, *lire :* à.

Page 278, note 4. — *A la fin du premier alinéa, supprimer les mots :* et n'entra en fonctions que le 1er ventôse.

Page 279, suite de la note 4 de la p. 278. — *2e ligne, après les mots :* cette « section des armes » du Comité de salut public, *intercaler ceux-ci :* avec la commission de savants qui la secondait.

Page 291, note 4. — *Ligne 2 de la note, au lieu de :* Lefèvre, *lire :* Lefebvre.

Page 292, ligne 24. — *Au lieu de :* Léger, *lire :* Liger.

Page 297, note 1. — *Ligne 11 de la 2e colonne, après les mots;* le Comité de sûreté générale, *intercaler ceux-ci :* selon les uns; ou, selon les autres, pour obéir aux ordres des administrateurs de police, amis de Robespierre.

Page 304, ligne 9. — *Au lieu de :* Vm7, 7019-7024, *lire :* Vm7, 7019-7054.

Page 306, suite de la note 5 de la p. 305. — *A la fin de la note, ajouter :* Il sera de nouveau question de Lélu le 27 messidor an II.

Page 314, ligne 6. — *Au lieu de :* Groslain, *lire :* Groslaire.

Page 315, note 2. — *3e ligne de la 2e colonne, au lieu de :* 27 floréal, *lire :* 21 floréal.

Page 322, note 4. — *Supprimer les mots :* Nous n'avons pas trouvé cette lettre de Jeaurat, *et les remplacer par ceux-ci :* La lettre de Jeaurat est du 5 pluviôse; le vieil astronome y demande la place d'inspecteur de l'Observatoire. Elle a été enregistrée sous le n° 1717, et se trouve dans F17 1065.

Page 325, suite de la note 2 de la p. 324. — *1re colonne, ligne 6 d'en bas, au lieu de :* pour, *lire :* pendant.

Page 329, note 3. — *1re ligne, devant :* Mandar, *intercaler :* l'ingénieur. — *3e ligne, au lieu de :* avait quitté Paris, *lire :* a cessé d'en faire partie.

Page 363, note 2. — A la fin de la note, ajouter : Sur un arrêté de la municipalité de Paris, daté de ce jour 9 pluviôse, et relatif aux écoles primaires, voir annexe F (p. 372).

Page 372. — *Au bas de la page, ajouter une annexe F, ainsi conçue :*

F

Le 9 pluviôse, le Corps municipal de Paris prit un arrêté relatif aux écoles primaires à établir en conformité du décret du 29 frimaire. Cet arrêté, qui invitait les sections à prendre des mesures pour la surveillance des écoles de leur arrondissement, ne nous est connu que par la mention qui en est faite dans un autre arrêté, du 6 germinal suivant, dont on trouvera le texte au tome IV, page 35 (ann. D). Le 19 pluviôse, le Comité entendra une lettre de Renouard, officier municipal, faisant part de plusieurs difficultés au sujet de l'exécution de la loi relative aux écoles primaires (p. 433); le 13 ventôse, une lettre de rappel écrite par les administrateurs des établissements publics de Paris sera lue au Comité (p. 537).

Page 375, note 2, ligne 6. — *Après le point, intercaler cette phrase :* Pour la suite des négociations relatives à l'impression des rapports du Bureau, voir la séance du 9 messidor an II.

Page 377, lignes 3 et 8. — *Au lieu de :* Coquebert, *lire :* Cocquebert.

Page 381, note 2. — *A la fin de la note, ajouter ce qui suit :* Elle avait été rédigée par Mulot (voir les extraits des procès-verbaux de la Commission des 3 et 9 nivôse, p. 182-184).

Page 383, dernière ligne de la note. — *Au lieu de :* p. 585, *lire :* p. 586.

Page 388, note 5. — *Supprimer, dans les lignes 7-10, à partir du mot :* Nous, *jusqu'au mot :* fête, *et remplacer les mots supprimés par ceux-ci :* Sa lettre, enregistrée sous le n° 1789 (F17 1009[1]), annonçait son dictionnaire.

Page 389, note 5, ligne 2. — *Tout le contenu de cette note, à partir des mots :* Le rapport de Villar, *jusqu'à la fin (ligne 12 de la 2e colonne), n'appartient pas à la note 5, mais à la note 4, et doit être reporté à la fin de cette note-là.*

Page 392, note 5. — *Lignes 1 et 2, remplacer les mots :* Nous n'avons pas trouvé la lettre de Rozet, mais nous donnons... *par ceux-ci :* La lettre de Rozet existe dans F17 1708, sans numéro d'enregistrement; elle est datée du 15 pluviôse. Nous donnons, etc.

Page 405, ligne 5 d'en bas. — *Au lieu de :* de Rome, *lire :* Derosne.

Page 413, note 2. — *Lignes 4 et 5, supprimer les mots :* Le *Moniteur* ne parle pas de cet incident. — *Lignes 5 et 6, au lieu de :* Le procès-verbal le mentionne en ces termes, *lire :* Le procès-verbal mentionne cet incident en ces termes. — *Ligne 12, au commencement, avant :* Nous donnons, *intercaler ces mots :* Le *Moniteur* (n° du 1er ventôse an II) place inexactement la lecture du discours de Petit à la séance du 29 pluviôse.

Page 430, note 2. — *Ligne 5 de la 2e colonne, au lieu de :* (p. 597), *lire :* (p. 595).

Page 433, note 7. — *Remplacer cette note par une autre note ainsi conçue :*

(7) Il nous paraît que l'expression de « commis adjoint au secrétaire de la Commission des arts » désigne le fonctionnaire que la Commission allait choisir dans son sein quelques jours plus tard, le 25 pluviôse, en lui donnant le titre d'agent. Le titre de secrétaire de la Commission était réservé à un membre du Comité d'instruction publique, délégué par ce Comité (voir la séance du Comité du 25 pluviôse, p. 459). Il y eut, en outre, un secrétaire-commis adjoint à l'agent; il sera désigné par le Comité, le 2 ventôse, en la personne d'Oudry (p. 506).

Page 441, note 4. — *A la fin de la note, ajouter :* Pour la suite, voir 23 messidor an III (t. VI, p. 404).

Page 443, note 1, lignes 5-7. — *La phrase :* Il paraît que la municipalité de Montbard avait exhumé les restes de Buffon, nous ne savons pour quel motif, *doit être modifiée ainsi :* La municipalité de Montbard avait exhumé les restes de Buffon pour fondre le plomb du cercueil dans lequel ils étaient enfermés (rapport de Grégoire du 24 frimaire an III).

Page 446, ligne 5. — *Après :* française, *intercaler un appel de note :* [1]; *et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*

[1] Dans une lettre au Comité d'instruction publique, du 21 ventôse (p. 561), Domergue annonce qu'il est sur le point de rétablir la *Société des amateurs de la langue française*, qui avait publié (1791-1792) le *Journal de la langue française*.

Page 463, ligne 22. — *Après le nom de :* Lacroix, *ajouter un appel de note, et au bas de la page, intercaler une note* [1 bis] *ainsi conçue :*

[1 bis] C'est J.-F. Delacroix; Ch. Delacroix était en mission.

Page 469, note 5, lignes 12-15. — *Supprimer la phrase commençant par :* Malgré *et finissant par :* rédigée, *Supprimer ensuite (ligne 15) le mot :* Mais, *et mettre une majuscule au mot :* nous.

Page 478, note 2, lignes 5-7. — *Au lieu de :* Nous n'avons pas trouvé la lettre des professeurs de l'Observatoire, *lire :* La lettre des professeurs de l'Observatoire, enregistrée sous le n° 1982, est dans F[17] 1605.

Page 479, note 1, première ligne. — *A la suite de la première ligne, et avant la seconde, intercaler le contenu des lignes 2-4 de la note 1 de la page 564.*

Page 493, note 2. — *Ligne 3, au lieu de :* 19 brumaire, *lire :* 10 septembre 1793; *et au lieu de :* p. 785, *lire :* p. 390. — *Aux quatre dernières lignes, au lieu de :* Plaichard... est un des nouveaux membres qui venaient d'être adjoints au Comité, *lire :* Plaichard... est un membre nouveau qui venait d'être adjoint au Comité. C'est le seul nom nouveau, avec celui de Boucher-Saint-Sauveur, qui apparaisse dans les procès-verbaux jusqu'en fructidor, malgré la demande d'adjonction de huit membres qui avait été décidée dans la séance précédente.

Page 501, suite de la note 5 de la p. 500. — *A la fin de cette note (1re colonne), ajouter ce qui suit :* On lit dans le *Moniteur* du 19 vendémiaire an III un avis des citoyens Durand père et fils, annonçant qu'ils ont des moulins à bras, ou à manège, ou sur chariot, « approuvés par décret de la Convention nationale du 15 mai 1793 », prêts à vendre.

Même page, note 3, ligne 4. — *Au lieu de :* 27 floréal, *lire :* 21 floréal.

Même page, note 5. — *A la fin de cette note, ajouter ce qui suit :* Dans cette même séance du Comité fut lue une lettre du ministre de la guerre Bouchotte, dont le procès-verbal ne parle pas, demandant une loi qui prononçât sur le traitement de ceux des élèves des écoles militaires dont les parents avaient émigré. La lettre fut renvoyée à Thomas Lindet. Voir au tome IV, séance du 25 messidor an II (p. 792).

Page 529, dernière ligne du texte. — *Au lieu de :* (p. 538), *lire :* (p. 539).

Page 530, note 8. — *Avant-dernière ligne, au lieu de :* p. 555, *lire :* p. 556.

Page 536, ligne 3. — *Au lieu de : Géographie universelle, lire : Géographie naturelle.* — *Ligne 5, ajouter un appel de note* [1]*: et, au bas de la page, placer une note ainsi conçue :*

[1] L'auteur du *Traité élémentaire de géographie naturelle et politique* était Garnier, d'Auxerre, qui l'avait adressé au Comité le 3 ventôse; une lettre de lui à Grégoire, du 27 prairial (Dxxxviii 3, liasse 34, n° 3483), lettre accompagnant l'envoi d'une première suite de son travail, nous apprend qu'il n'en avait envoyé en ventôse que les deux premiers livres.

Page 537, note 2. — *Au commencement de la note, intercaler ce qui suit :* Sur le rapport du Comité de la guerre (2 ventôse), la Convention avait décidé (3 ventôse) la formation d'une Commission de santé de douze membres, à choisir par le Comité de salut public sur une liste présentée par les trois Comités de la guerre, de la marine, et de l'instruction publique; cette Commission devait remplacer le Conseil de santé qui avait été nommé par le ministre de la guerre.

A la fin de cette note, ajouter ce qui suit : Le 15 floréal, Barère, au nom du Comité de salut public, présentera à la Convention, pour composer la Commission de santé, une liste de douze noms, qui sera adoptée.

Même page, note 3. — *Supprimer la ligne 4 de la note, et la remplacer par ce qui suit :* Elle avait été écrite le 28 pluviôse, de Montpellier, où Boisset était en mission. Voir aux annexes, B (p. 540), le texte de cette lettre, qui fut renvoyée au Comité d'instruction et insérée au Bulletin. Nous n'avons pas trouvé le plan qui avait été déposé au Comité.

Même page, note 5. — *Ligne 2 au lieu de :* (p. 485), *lire :* (p. 484).

Même page, note 6. — *En tête de la note, intercaler ce qui suit :* Rozet était revenu à la charge par une

lettre qu'il avait adressée à Prunelle le 3 ventôse, et qui se trouve dans F17 1708, sans numéro d'enregistrement. Dans une troisième lettre (F17 1083, n° 2078), du 13 ventôse, il demanda au Comité le remboursement de ses frais.

Page 538, note 2. — *Supprimer les lignes 5-17 de cette note, et les remplacer par ce qui suit :* Comme il existait déjà une loi qui interdisait de faire sortir de France des marchandises sans l'autorisation du Conseil exécutif, le Comité d'instruction publique estima d'abord qu'un rapport sur la question serait superflu. Cependant, le 19 ventôse, la proposition de Jean de Bry sera renvoyée à Grégoire (p. 556).

Page 539, note 1. — *Dernière ligne, au lieu de :* C, *lire :* B.

Même page, note 4. — *Ligne 6, au lieu de :* D, *lire :* C.

Pages 540 et 541. — *L'annexe B doit être transportée à la p. 558, avec la note 1 de la page 541. A sa place, insérer à cet endroit une autre annexe B, dont suit le texte :*

B

La lettre du représentant Boisset, écrite de Montpellier, le 28 pluviôse an II, lue à la Convention le 8 ventôse, figure dans le Recueil Aulard, t. XI, p. 204.

Page 546, note 1. — *Ligne 3 de la 2e colonne, au lieu de :* Nepveu, *lire :* Neveu.

Page 548, note 4. — *Remplacer cette note par celle-ci :*

(4) Voir aux Archives nationales, D XXXVIII 3, liasse 48, n° 2127, s. d., Observations sur l'Opéra national, présentées au Comité de salut public par les artistes composant ce spectacle. On lit en marge : « Renvoyé au Comité d'instruction publique le 15 ventôse an II ».

Page 555, note 4. — *1re ligne, au lieu de :* Voir comme annexe, *lire :* Voir aux annexes, A. — *A la fin de la note, ajouter :* Ce procès-verbal porte *Besson, au lieu de Brisson* qu'on lit ici. Il est probable que c'est Coupé, rédacteur du procès-verbal du Comité, qui s'est trompé.

Page 556, fin de la note 6 de la p. 555. — *Lignes 3-6 de la 1re colonne, retrancher la phrase commençant par :* Nous l'avons vu, *et finissant par :* (t. II, p. 517).

Même page, note 1. — *A la fin de la note, remplacer le point par une virgule, et ajouter ce qui suit :* parce qu'il existait déjà une loi sur la matière, et que les mesures prises antérieurement par le Comité de salut public paraissaient suffisantes. Mais il se ravisa; et de son côté le Comité de salut public jugea nécessaire de prendre des mesures nouvelles : le 20 ventôse, il donna des ordres à ce sujet au Conseil exécutif, et le surlendemain ce Conseil prit un arrêté portant que toutes les demandes qui lui seraient présentées à l'effet d'autoriser l'envoi à l'étranger de livres, manuscrits, tableaux, etc., seraient renvoyées au directeur de la Bibliothèque nationale ou au Conservatoire du Muséum des arts, qui feraient leur rapport au Conseil. Cet arrêté, approuvé par le Comité de salut public (voir aux annexes, B, p. 558), rendit l'intervention du Comité d'instruction publique inutile.

Page 557, note 1. — *Supprimer les lignes 6-10 de la note, et les remplacer par ce qui suit :* la pétition de la Société populaire de Metz, enregistrée sous le n° 2102, est dans F17 1700. Elle demande « que l'ère des Français ne soit jamais souillée du souvenir odieux du dernier de nos tyrans ».

Page 558, ligne 6. — *Au lieu de :* PIÈCE ANNEXE, *lire :* PIÈCES ANNEXES. — *Au-dessous, placer au milieu de la ligne la lettre :* A.

Page 560, ligne 8. — *Au lieu de :* au Comité, *lire :* aux Comités.

Même page, note 2. — *A la fin de la note, ajouter ce qui suit :* Ce Gadolle est, dit M. Claude Perroud, celui qui fut employé comme agent secret par le ministre Roland en 1792. (*Révolution française* du 14 septembre 1907, p. 257, note.)

Page 564, note 1. — *Les lignes 2-12 de cette note doivent être transportées p. 479, après la première ligne de la note 1 de cette page.*

Page 569, note 6, ligne 5. — *Au lieu de :* avait, *lire :* a. — *A la dernière ligne, au lieu de :* elle manque, *lire :* elle se trouve dans F17 1257.

Même page, note 7, dernière ligne. — *Au lieu de :* (p. 586), *lire :* (p. 587).

Page 570, ligne 6. — *Au lieu de :* Haupois, *lire :* Haupoix.

Page 586, note 2. — *Lignes 3 et 4 de la 2e colonne, au lieu de :* 21 germinal, *lire :* 8 germinal.

Page 587, note 3. — *Au bout de la ligne, remplacer le point par une virgule, et ajouter :* et, pour la suite, celle du 25 thermidor an II.

Page 591, lignes 1 et 2. — *Après :* vingt-trois, *intercaler un appel de note :* [1]*; et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*

[1] Le fait que, le 21 mai 1792 (c'est-à-dire après la nomination de Boizot, confirmée le 23 mai par le Comité d'instruction publique : *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative,* p. 304), la Commission des monuments comptait vingt-trois membres, prouve que Dufourny et Lemonnier ne furent adjoints à la Commission qu'à une date ultérieure : après leur adjonction, cette Commission compta vingt-cinq membres (y compris Doyen, absent, mais non démissionnaire et non encore remplacé par Jollain : voir t. III, p. 145). Quant à d'Ormesson, Camus, Meusnier, Moreau et Regnault, ils étaient entrés dans la Commission avant la fin de février 1792, car Camus mentionne leurs noms dans une notice publiée vers ce moment-là (*Procès-verbaux du Comité d'I. P. de la Législative,* Introduction, p. XVI, note).

Page 593, note 2. — *Lignes 12 et 13, supprimer les mots :* comme ayant donné asile à Julien (de Toulouse), *et les remplacer par ceux-ci :* par le mari divorcé de sa belle-fille, le ci-devant comte de Grimoard, comme ayant entretenu une correspondance avec le représentant Savary. — *Ligne 13, supprimer les mots :* malgré ses dénégations.

Page 594, note 5. — *A la fin de la note, ajouter ces lignes :* L'état de la centurie 2600-2699 indique une pièce relative aux bains médicinaux d'Albert, enregistrée sous le n° 2624.

Page 595, ligne 21, et 596, ligne 1 de la 1re colonne. — *Au lieu de :* Brie-sur-Hières, *lire :* Brie-sur-Yères (ci-devant Brie-Comte-Robert).

Même page, note 2. — *A la fin de la note, ajouter ce qui suit :* « Cet arrêté avait été adressé par Féraud, le 1er ventôse, avec d'autres, au Comité de salut public : mais les pièces annoncées dans sa lettre manquent toutes, ayant été renvoyées le 16 ventôse à divers Comités (Recueil Aulard, t. XI, p. 281). Féraud parlait d'un « extrait » qui lui avait été remis par la Société populaire d'Oloron, et disait : « Vous y verrez avec plaisir que l'on sait ici, comme partout ailleurs, honorer la vertu, la vieillesse. Je me félicite d'avoir été dans cette occasion l'organe de la Convention nationale. J'espère qu'elle adoptera les mesures que j'ai arrêtées. »

Même page, note 3. — *Cette note doit être remplacée par une nouvelle rédaction ainsi conçue :* L'arrêté de Foussedoire, transmis le 18 ventôse par le Comité de salut public à celui d'instruction, est dans F17 1009[2], n° 2175; la feuille périodique dont il s'agissait devait être éditée en français et en allemand; l'édition française s'appela le *Décadaire.* Voir cet arrêté au t. IV, p. 327, d'après le texte imprimé dans le n° 1 du *Décadaire.*

La lettre de Foussedoire au Comité de salut public (8 ventôse) disait : « Le décret qui établit des instituteurs pour la langue française dans le département du Haut-Rhin va bientôt recevoir son exécution. L'usage d'un idiome étranger est peut-être le plus fort obstacle à la propagation des lumières dans les campagnes de ce département. J'emploierai tout ce qui est en mon pouvoir pour hâter les progrès de l'instruction. J'ai cru utile d'y établir une feuille périodique, qui sera répandue dans toutes les communes : Je vous envoie l'arrêté que j'ai pris à ce sujet et le soumets à votre approbation. ». On lit en marge de ce passage : « Renvoyé au Comité d'instruction publique ». (Recueil Aulard, t. XI, p. 468.)

Même page, note 1. — *A la fin de la note, ajouter ces mots :* La lettre du ministre est dans F17 1257, n° 2193.

Même page, note 7. — *Ligne 5, après :* Mathieu, *intercaler, entre parenthèses :* (t. IV, p. 772).

Page 597, suite de la note 7 de la page 596. — *A la fin de la note, ajouter cet alinéa :*

Une lettre que Villebrune avait écrite au Comité de salut public sur le même sujet, le 12 ventôse, et que ce Comité renvoya à celui d'instruction le 24 ventôse, a été également enregistrée sous le même n° 2219; elle nous apprend qu'après avoir été « requis par la Commission des subsistances pour donner son avis par écrit relativement au commerce de la librairie française avec l'étranger» (ce qui indique que le mémoire venait de la Commission des subsistances par l'intermédiaire du Comité de salut public), il ose maintenant «faire part de quelques réflexions au Comité de salut public, pour le garantir de se laisser surprendre sa religion». Cette lettre se trouve à la Bibliothèque natio-

nal », département des manuscrits, dans un recueil de pièces provenant de Grégoire (Nouv. acq. fr. nº 2836, folios 28-29); elle porte en marge cette annotation : « Renvoyé à la bibliographie, 11 fructidor. PLAICHARD. »

APPENDICE

Page 624, ligne 18. — *Après :* deux mots, *placer une virgule, et intercaler :* deux seuls mots. — *La phrase doit donc se lire ainsi :* qu'il me soit permis de dire deux mots, deux seuls mots de moi. (*Correction faite d'après l'original de la lettre, retrouvé par M. Aulard et publié par lui dans le Recueil des actes du Comité de salut public.*)

Page 632, ligne 4. — *Avant le point, intercaler un appel de note; et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*

(1) C'est très probablement Barère, qui était lié avec Ysabeau (voir ce qu'a raconté Barère le 7 germinal an III, *Moniteur* du 11 germinal an III).

TABLE DES MATIÈRES

Page 658, ligne 28. — *Après cette ligne, intercaler ce qui suit :*

Réquisitoire de Chaumette, du 3 frimaire, et arrêté de la commune de Paris du même jour, relatif à la fermeture des églises, aux prêtres, etc.; protestation de Chaumette contre cet arrêté, 4 et 5 frimaire; arrêté de la Commune du 9 frimaire, confirmé le 11 31

Page 659, ligne 7 d'en bas. — *Avant cette ligne, intercaler ce qui suit :*

G. Détails sur la fête de la Raison, du 10 frimaire, à Saint-Roch : texte de l'hymne de Chénier, citation du discours de Monvel..... 51

Page 671, ligne 11. — *Après cette ligne, intercaler ce qui suit :*

F. Indications concernant un arrêté du Corps municipal de Paris, du 9 pluviôse, relatif aux écoles primaires 372

Page 676, lignes 3-6 d'en bas. — *Transporter ces quatre lignes à la page 677,* après la ligne 19.

Page 677, ligne 17. — *Au lieu de :* Annexe, *lire :* Annexes.

Même page, ligne 18. — *Au commencement de la ligne, placer la lettre : A.*

Même page, ligne 19. — *Au-dessous de cette ligne, intercaler quatre lignes de la page 676 (lignes 3-6 d'en bas).*

TOME IV

INTRODUCTION

Page II, ligne 4. — *Supprimer le mot :* vingt-quatre.

Même page, ligne 17, 2e colonne. — *Supprimer les mots :* Rühl, ou Lakanal.

Même page, note 1 (continuée sur la page III). — *Supprimer cette note.*

Page IV, ligne 27. — *Au lieu de :* dix-sept, *lire :* seize; *et après :* membres, *supprimer les mots :* du Comité, *et les remplacer par ceux-ci :* figurant dans la liste de la page II.

Même page, ligne 28. — *Au lieu de :* y compris, *lire :* plus.

Même page, avant-dernière ligne du texte. — *Au lieu de :* mais qui est mentionné, *lire :* et qui reprit son siège au Comité : il est mentionné.

Page V, lignes 22-23. — *Au lieu de :* Sept des membres, *lire :* Six des membres.

Même page, ligne 24. — *Au lieu de :* les six autres, *lire :* les cinq autres.

Même page, lignes 27-30. — *Après :* Boucher-Saint-Sauveur (*ligne 27*), *supprimer ;* et Rühl; *supprimer ensuite toute la parenthèse commençant par :* (pour ce dernier, *et finissant par :* le vingt-quatrième siège); *et au lieu de :* n'y sont nommés chacun qu'une seule fois, *lire :* n'y est nommé qu'une seule fois.

Page X. — *Après l'avant-dernier alinéa, intercaler cet alinéa nouveau :*

En germinal, le Comité quitta l'hôtel de Brienne pour la maison d'Elbeuf, rue Saint-Nicaise; le service de la bibliographie, précédemment placé au Louvre, fut transféré au nouveau siège du Comité.

Même page, ligne 5 d'en bas. — *Après :* des 1er, *supprimer la virgule et le chiffre 4. — Ligne 4 d'en bas, dans la première parenthèse, supprimer le nombre :* 20.

Page XX, ligne 12. — *Au lieu de :* Berthollet, *lire :* Berthelot.

Page XXVI, note 1. — *A la fin de cette note, ajouter ce qui suit :* On trouve un extrait de cette brochure à l'article *Simon* (*Jean-Frédéric*) du *Dictionnaire de pédagogie* de F. Buisson (2e éd. 1911). Le même article contient une curieuse citation des *Souvenirs* du prince de Joinville, qui montre Simon, septuagénaire, enseignant l'allemand aux fils du duc d'Orléans.

Après cette note, placer une note nouvelle (1 bis) *correspondant à un appel de note à placer ligne 4 du texte, après :* française, *et ainsi conçue :*

(1 bis) Il est possible que l'école normale de Simon ait été créée, non à la suite du décret du 8 pluviôse, mais sous l'impulsion donnée par un arrêté de Saint-Just et Le Bas du 9 nivôse. Voir t. III, p. L, note (Addenda).

Page XXX, note 1. — *A la fin de la note, ajouter :* M. Dupuy nous paraît avoir donné trop d'importance au rôle de Garat dans cette circonstance. Le véritable auteur du revirement de Lakanal fut certainement Sieyès. (Voir t. V, p. 126, note.)

Page XXX, lignes 6 et 7. — *Au lieu de :* au nom des Comités de marine, des colonies et de salut public, *lire :* au nom de deux Comités, celui de la marine et des colonies et celui de salut public.

Page XXXII, ligne 7. — *Ajouter cette phrase :* Ils logèrent sous la tente au camp des Sablons, et y demeurèrent aussi longtemps que le permit la saison.

Page XXXV, note 4. — *A la fin de la note, ajouter :* Ainsi qu'au décret du 7 messidor ordonnant le renouvellement du Comité.

Page XXXVII, ligne 22. — *Au lieu de :* en octobre, *lire :* le 30 septembre.

Page XXXVIII, ligne 36. — *Après :* pour, *supprimer :* les.

Page XXXIX, tableau. — *Au bas du tableau, à gauche, au lieu de :* Vézelize, *lire :* Vézelise.

Page XL, ligne 2. — *A la fin de la ligne, mettre une virgule et ajouter :* et d'un décret du 22 pluviôse suivant, jusqu'à la date de ce dernier décret.

Page XLV, ligne 9. — *Après :* de l'an II, *intercaler cette parenthèse :* (probablement à la suite d'une circulaire du Bureau de la surveillance de l'exécution des lois au Comité de salut public, du 12 floréal an II [1]; *et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*

(1) Il sera parlé de cette circulaire au tome VI, page 891.

Même page, ancienne note 1 (devenue la note 2). — *Ligne 5, après :* arrondissement, *intercaler ces mots :* (voir t. III, p. 372, ann. F). — *Ligne 11, après :* écoles, *intercaler ces mots :* (voir ci-après, p. 35, ann. D). — *A la fin de cette note, ajouter quelques lignes qu'on trouvera au tome V, dans les* CORRECTIONS et ADDITIONS, pages LX et LXI.

Page LV, ligne 4. — *Avant :* lu par Lakanal, *intercaler :* sur le rapport.

Page LIX, ligne 25. — *Au lieu de :* en prairial, *lire :* en floréal.

Page LX, ligne 34. — *Au lieu de :* 10 messidor, *lire :* 8 messidor.

PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ

Page 3, note 2. — *Aux deux dernières lignes, au lieu de :* (voir 19 thermidor), *lire :* (voir p. 681, et 19 thermidor, p. 908).

Page 7, note 3. — *Supprimer le dernier mot de la 1re ligne de cette note, ainsi que le contenu des lignes 2-6; et, en remplacement, intercaler ce qui suit :* Le journal que fondait Laveaux, l'ancien rédacteur du *Journal de la Montagne*, était intitulé *le Conservateur ou Journal historique de la République française;* il parut à partir du 1er germinal, mais n'eut que quelques numéros (voir TOURNEUX, *Bibliographie*, t. II, p. 663). Le 13 thermidor, aux Jacobins...

Page 13, notes 3-4. — *A la fin, ajouter :* Le mémoire sur les cimetières est peut-être le rapport d'Avril, dont il sera question le 7 floréal (p. 284).

Même page, note 6. — *Ligne 4 de la 2e colonne, au lieu de :* rue de Vaugirard, *lire :* rue Saint-Nicaise.

Page 14, note 3. — *A la 1re ligne de la 2e colonne, supprimer les mots :* en floréal.

Même page, note 5. — *Après l'indication de la cote supprimer le reste de la note et le remplacer par ces mots :* Voir la note 1 de la page 478.

Page 15, note 6. — *Au lieu de :* Régnierville, *lire :* Reguéville.

Page 17, note 2. — *Ligne 15 de la 2e colonne, au lieu de :* Beaudrais, *lire :* Baudrais. — *Ligne 17, supprimer le guillemet qui se trouve après :* les cartes, *et le placer au commencement de la ligne.*

Page 21, note 5. — *Ligne 2, après :* Desambiez, *intercaler :* le 9 germinal (p. 41) et...

Page 22, note 5. — *A la fin de la note, ajouter :* Suite 23 messidor (p. 772).

Page 25, 1re ligne. — *Au lieu de :* Hière, *lire :* Yères.

Même page, note 3. — 5e *ligne de la note, au lieu de :* le 13 germinal, *lire :* le 11 et le 13 germinal. — 6e *ligne, au lieu de :* (p. 75), *lire :* (p. 60 et 75).

Page 26, suite de la note 7 de la page 25. — *Lignes 5 et 6 de la 1re colonne, au lieu de :* Hercule Mont-Suze, *lire :* Hercule Montsûrs.

Même page, note 6. — *Au lieu de :* Thignouville, *lire :* Thignonville.

Page 27, note 6. — *A la fin de la note, ajouter :* Nous plaçons à l'annexe D (p. 35) un arrêté du Corps municipal de Paris, du 6 germinal, relatif aux écoles primaires.

Page 31, ligne 7 d'en bas. — *Au lieu de :* Henriot, *lire :* Hanriot.

Page 35. — *Après l'annexe C, placer une annexe D, ainsi conçue :*

D

ARRÊTÉ DU CORPS MUNICIPAL DE PARIS, DU 6 GERMINAL AN II [1]

Municipalité de Paris

Par le maire et les officiers municipaux

Extrait du registre des délibérations du Corps municipal.

Du 6 germinal de l'an II de la République française, une et indivisible.

Le Corps municipal s'étant fait représenter son arrêté du 9 pluviôse de l'an II, relatif à l'organisation des écoles primaires, qui doivent être établies en conformité de la loi du 29 frimaire,

Considérant que, d'après un décret du 4 ventôse [2], ces écoles doivent être organisées au 15 germinal présent mois;

Que, pour compléter cette organisation et prendre les mesures ultérieures qu'elle pourrait exiger, il est nécessaire que le Corps municipal connaisse le résultat des délibérations qui ont été faites dans les sections, en conséquence de son arrêté;

L'agent national entendu [3],

Arrête que, d'ici au décadi prochain, les sections feront remettre au bureau des Établissements publics, parvis de la Raison, un relevé des registres ouverts par chacune d'elles, pour l'inscription tant des instituteurs et institutrices du premier degré d'instruction que des enfants qui doivent être envoyés aux écoles;

Que chaque section rendra compte, sous le même délai et par la même voie, des mesures qu'elle a dû prendre, en conséquence de l'arrêté municipal du 9 pluviôse, pour la surveillance des écoles de son arrondissement; charge les administrateurs des établissements publics de lui présenter, sous trois jours, à compter de l'envoi desdits relevés et informations, le tableau général de leur résultat, et de lui proposer en conséquence les mesures qu'ils jugeront convenables pour compléter l'organisation de l'instruction primaire;

Et, cependant, que les commissaires nommés pour soumettre au Comité d'instruction publique de la Convention nationale plusieurs doutes et questions dont a paru susceptible, au Corps municipal, l'exécution de la loi du 29 frimaire, en ce qui concerne Paris [4], se transporteront de nouveau audit Comité pour y solliciter la prompte solution de ces doutes [5].

Le présent arrêté sera imprimé, envoyé aux quarante-huit sections et aux comités civils.

Signé : PACHE, maire; COULOMBEAU, secrétaire-greffier.

Pour extrait conforme, *signé :* COULOMBEAU.

De l'imprimerie de C.-P. Patris, imprimeur de la Commune, rue de l'Observatoire, n° 182.

Un arrêté du 19 messidor (voir p. 901, ann. B), et un autre arrêté publié sans date par le *Journal de Paris* du 6 thermidor an II (voir t. V, p. 196), mentionnent un arrêté du 13 germinal, dont nous n'avons pas le texte, relatif à la nomination d'un certain nombre de commissaires par section, chargés de surveiller les écoles de l'arrondissement respectif de chacune.

Page 38, note 2, dernière ligne. — *Au lieu de :* (p. 168), *lire :* (p. 170).

Même page, note 3. — *Remplacer cette note par celle-ci :*

[3] Le mémoire d'Achard, que Grégoire avait conservé dans ses papiers personnels, se trouve à la Bibliothèque nationale, département des manuscrits (Nouv. acq. fr., n° 2836, folios 33-39). Il est daté du 29 ventôse et porte en marge cette annotation : « Renvoyé à la section de bibliographie, 8 germinal. PLAICHARD. »

Page 39, note 1, dernière ligne. — *Au lieu de :* (p. 108), *lire :* (p. 118).

[1] Bibliothèque nationale, Lb[4] 1181, in-8° (Recueil factice de pièces, 1792-1793).

[2] Voir t. III, p. 341.

[3] Cette ligne a été ajoutée à la main dans l'imprimé.

[4] Voir t. III, pages 433 et 537, les séances du Comité du 19 pluviôse et du 13 ventôse.

[5] Les procès-verbaux du Comité ne mentionnent pas de nouvelle démarche des commissaires du Corps municipal.

Page 41, note 1. — *Remplacer cette note par celle-ci :* [1] C'est évidemment de Desambiez qu'il s'agit (voir 5 germinal, p. 21). Pour la suite, voir 15 germinal (p. 81).

Page 42, note 1. — *Ligne 3, après :* Boutroue, *placer un point-virgule et ajouter :* ils sont ensuite remplacés eux-mêmes par Thibaudeau.

Page 46, note 5, dernière ligne. — *Au lieu de :* (p. 177), *lire :* (p. 189).

Page 47, note 4. — *Ligne 3, au lieu de :* 25 prairial. *lire :* 11 prairial.

Page 50, ligne 20. — *Au lieu de :* à vous ouvrir, *lire :* à nous ouvrir.

Page 51, ligne 17. — *Au lieu de :* et arriver, *lire :* et aviser.

Même page, ligne 24. — *Au lieu de :* destinations, *lire :* destructions.

Même page, dernière ligne du texte. — *Après :* détruire, *remplacer le point par un point-virgule et intercaler ces mots :* sachez qu'un terrain planté d'arbres ne produirait que deux ou trois ans après son premier défrichement.

Page 52, note 1. — *A la fin, remplacer le point par une virgule et ajouter :* pages 658, 686 et 693.

Page 53, ligne 8 d'en bas. — *Au lieu de :* transplantés au Muséum, *lire :* transportés au Muséum.

Page 54, ligne 5. — *Au lieu de :* chargé de faire récolter, *lire :* chargé d'en faire récolter.

Même page, ligne 8. — *Après :* vingt-cinq, *ajouter :* à trente, *et supprimer l'appel de note. Supprimer également la note 1, devenue inutile.*

Même page, ligne 18. — *Au lieu de :* les administrateurs des districts, *lire :* les administrateurs de district.

Même page, note 2. — *A la fin de la 1re ligne de cette note (devenue la note 1), remplacer le point par une virgule et ajouter :* p. 802.

Page 58, note 8. — *1re ligne, après la parenthèse, intercaler ces mots :* Il s'agit sans aucun doute de la lettre écrite d'Indre-Libre (Châteauroux) par Michaud le 28 ventôse (Recueil Aulard, t. XII, p. 51).

Page 60, note 2. *Remplacer cette note par celle-ci :* [1] Il s'agit de l'envoi de Mahault, déjà renvoyé à Grégoire le 5 prairial (p. 25). Pour la suite, voir p. 75.

Même page, note 2. — *2e colonne, remplacer les lignes 27-30 par ce qui suit :* Paré et Desforges furent mis en état d'arrestation, le premier le 12, le second le 13 germinal. En conséquence, un arrêté du Comité de salut public du 13, confirmé par un décret le 16, chargea Goujon de remplir...

Page 67, ligne 20. — *Au lieu de :* exploitations, *lire :* exploitation.

Page 68, note 2. — *2e ligne, après :* subsistances, *ajouter :* et approvisionnements.

Page 69, note 1. — *Dernière ligne, au lieu de :* Moreau, *lire :* Moreaux.

Page 71, note 4. — *1re ligne, au lieu de :* 30 ventôse, *lire :* 30 pluviôse.

Page 72, dernière ligne du texte. — *Au lieu de :* Hanonville, *lire :* Hannonville.

Page 75, note 1. — *A côté du signe :* [1], *placer le signe :* [2], *précédé d'une virgule.*

Page 79, note 1. — *1re ligne,* au lieu de *:* p. 54, *lire :* p. 55.

Page 82, note 3. — *A la fin de la note, ajouter :* Un arrêté du Comité de salut public du 25 floréal ordonnera à la Commission des postes et messageries de s'occuper sur-le-champ d'adapter au calendrier républicain les jours de départ et d'arrivée des courriers (Recueil Aulard, t. XIII, p. 515).

Même page, note 6. — *Ajouter :* Il s'agit de la lettre écrite de Commune-Affranchie par Méaulle le 1er germinal (Recueil Aulard, t. XII, p. 99).

Même page, note 8. — *Au lieu de :* Tonnoy, *lire :* Tourny.

Page 83, note 9. — *A la fin, ajouter :* Cette proposition a dû être inspirée, comme l'ont été plus tard les projets de décret sur les écoles normales et sur l'École de Mars, par la création de l'École des armes (arrêté du Comité de salut public du 14 pluviôse) : voir p. 189, note 1.

Page 84, note 3. — *Lignes 2 et 3, et page 262, ligne 21, au lieu de :* Desvoges ou Devoges, *lire :* Desvosges.

Page 85, dernière ligne du texte. — *Au lieu de :* trois heures et demie, *lire :* cinq heures et demie.

Page 93, note 3. — *1re ligne, après :* Le Comité, *ajouter :* d'instruction. — *En tête de la note, placer cette phrase :* Le 12 brumaire an II, la Convention, sur le rapport des Comités des domaines, des finances et de législation, avait rendu un décret pour la réunion des dépôts mentionnés dans le décret du 7 août 1790 et du dépôt dit de la Maison du roi, de manière à former deux dépôts ou sections des Archives nationales, sous les ordres et la surveillance de l'archiviste de la République (voir ce décret t. Ier, p. 306).

Page 107, note 2. — *Ligne 9, après :* retranchées, *ajouter :* du filigrane destiné au papier du *Bulletin des lois.*

Page 112, note 1. — *Lignes 11 et 12, après le point-virgule, rédiger la phrase ainsi :* c'est alors que ce Comité avait pris... — *A la fin de la note, ajouter cette phrase :* Le 17 germinal, Couthon avait averti la Convention que le Comité préparait un rapport sur les fêtes, et spécialement « sur un projet de fête décadaire dédiée à l'Éternel » (voir p. 339).

Même page, note 2. — *Dernière ligne, au lieu de :* (p. 165), *lire :* (p. 176).

Page 114, suite de la note 3 de la page 113. — *Ligne 9 de la 1re colonne, au lieu de :* 16 pluviôse, *lire :* 15 pluviôse.

Page 116, note 7. — *A la fin de la 1re ligne, rétablir ceci :* (F17...

Page 117. — *Ligne 6, après :* graveur, *placer un appel de note :* (1bis) ; *et, après la note 1, intercaler une note 1 bis ainsi conçue :* Le rédacteur du procès-verbal s'est trompé (1 bis). Il faut lire : « Le citoyen Bonnet, graveur »; voir la note 2.

Page 118, note 2. — *Cette note doit être rédigée ainsi :* La lettre de Viallon, datée du 14 germinal, est celle dont il a été question à la note 6 de la page 594 du t. III, et dont des extraits ont été donnés à la p. 606 du même tome.

Même page, note 3. — *Ligne 2, au lieu de :* p. 165, *lire :* p. 176.

Page 119, note 7. — *Dernière ligne, au lieu de :* le, *lire :* la.

Page 124, note 1. — *Remplacer cette note par celle-ci :* L'hôtel d'Elbeuf, où le Comité allait se transporter (voir p. 36).

Page 135, lignes 10-11. — *Au lieu de :* Baudoin, *lire :* Bandouin.

Même page, note 1 — *Ligne 4, au lieu de :* 11 messidor, *lire :* 17 messidor (p. 751).

Même page, note 3. — *La première phrase doit être rédigée ainsi :* La mention faite ici de Rühl peut faire supposer que ce représentant était regardé comme faisant partie du Comité d'instruction publique, auquel tous les membres de la Commission d'éducation nationale avaient été adjoints par le décret du 17 vendémiaire. — *A la dernière ligne, au lieu de :* p. 165, *lire :* p. 176.

Page 136, note 2. — *Ligne 4, au lieu de :* pages 32 et 48, *lire :* pages 47 et 96.

Page 137, note 1. — *Ligne 9 et dernière ligne, au lieu de :* Lefèvre-Villebrune, *lire :* Lefebvre-Villebrune. — *Ligne 27, après le point-virgule, intercaler ce qui suit :* une lettre de Lefebvre-Villebrune au ministre Paré, du 16 ventôse an II, donnant l'état des traitements du personnel de la Bibliothèque, avec l'indication des augmentations demandées pour ce personnel. — *Ligne 31, au lieu de :* imprimer ces divers documents, *lire :* imprimer tous ces documents. — *2e colonne, ligne 5, après :* A, *ajouter :* et A *bis.* — *Ligne 6, à la fin, remplacer le point par une virgule, et ajouter :* et sa lettre à Paré.

Même page, note 3. — *Dernière ligne, au lieu de :* pages 183 et 186, *lire :* pages 195 et 198.

Page 138, note 9. — *Ligne 3, au lieu de :* p. 152, *lire :* p. 162.

Page 139, ligne 4. — *Au lieu de :* Auxonne, *lire :* Auxerre.

Même page, note 1. — *A la fin de la note, ajouter :* Nous donnons aux annexes, D *bis* (p. 162), des extraits de ce prospectus, œuvre de Jean-Baptiste Say.

Même page, note 3. — *Ligne 3, au lieu de :* p. 153, *lire :* p. 162.

Page 140, note 1. — *Ligne 3, au lieu de :* p. 50, *lire :* p. 97.

Page 142, fin de la note 6 de la page 141. — *A l'avant-dernière ligne, au lieu de :* p. 154, *lire :* p. 164

Même page, note 3. — *Ligne 16, au lieu de :* p. 154, *lire :* p. 164.

Page 143, ligne 3; p. 145, note; page 166, ligne 21; page 193, ligne 18; page 672, note 3, 3e ligne. — *Au lieu de :* LEFÈVRE, *lire :* LEFEBVRE; la même correction doit être faite pour ce nom dans les volumes suivants.

Page 148. — *Au bas de la page, après la dernière ligne du texte, ajouter ce qui suit :*

A *bis*

(Ici doit être transportée, comme complément de l'annexe A, la lettre de Lefebvre-Villebrune au ministre Paré, du 16 ventôse an II, qui se trouve au tome VI, pages 888-891)

Page 157, ligne 25. — *Après :* cette feuille, *ajouter :* dont le contenu doit avoir été écrit à la fin de l'an III.

Page 158, ligne 14. — *Après les mots :* dans le même carton que le mémoire, *intercaler cette phrase :* Mais ils ne sont pas de la même époque. Ils ont été dressés plus d'un an après, postérieurement au décret du 20 prairial an III relatif à la collection des antiques, à l'arrêté du Comité du 22 prairial an III nommant Barthélemy de Courçay conservateur-bibliothécaire, et A.-L. Millin conservateur-professeur, et à celui du 30 prairial suivant, réintégrant Joly dans sa place de garde des estampes. (Voir t. VI, p. 375.)

Même page, ligne 16. — *Au lieu de :* 2° l'état ancien, *lire :* 2° l'état actuel.

Même page, note. — *Supprimer la dernière phrase de la note, depuis :* On voit que...

Page 159, ligne 8 d'en bas. — *Après les mots :* ÉTAT ACTUEL, *supprimer l'appel de note.*

Même page, note. — *Supprimer cette note.*

Page 160, ligne 10. — *Au lieu de :* Cazenaves, *lire :* Cazenave.

Même page, ligne 17. — *Au lieu de :* Ladmirols, *lire :* Ladmiral.

Page 161. — *Au bas de la page, au-dessus de la dernière ligne du tableau, ajouter ce qui suit :* Le « Plan d'une organisation nouvelle », ainsi que l'état des dépenses annuelles et les deux états des employés (p. 157-161), datant de l'an III, doivent, pour être remis à la place que leur assigne l'ordre chronologique, être transportés au tome VI, p. 730.

Page 162. — *Avant l'annexe* E, *intercaler une annexe* D *bis, ainsi conçue :*

D *bis*

Le *Prospectus* de la *Décade politique, philosophique et littéraire,* avait été rédigé par Jean-Baptiste Say, alors âgé de vingt-sept ans. C'est un tableau remarquable de la floraison intellectuelle, scientifique et artistique qui est le caractère le plus saillant de l'an II. Nous en reproduisons ci-dessous la première partie :

« Il existe déjà tant de journaux que l'entreprise d'un nouveau journal doit paraître une folie, et le projet de lui donner un degré d'intérêt qui manque à tous les autres, une témérité. Voici les raisons qui nous font penser que nous ne sommes ni fous, ni téméraires.

« Sans doute, un grand nombre de feuilles, grandes ou petites, apprennent chaque jour à la France ce qui s'est passé la veille. Les événements, les discussions, les lois, rendus à peu près de la même manière, selon l'étendue de chacune de ces feuilles, nourrissent, pour ainsi dire, du même aliment la curiosité publique; mais cette curiosité insatiable, satisfaite sur ces objets importants, se plaint de la disette où on la laisse sur beaucoup d'autres qui ont aussi leur importance : elle ne dévore avec avidité tant de journaux que dans l'espérance d'y trouver enfin dans quelqu'un d'eux, avec ce que les autres lui donnent, quelque chose de ce qu'ils lui refusent. C'est cette attente, toujours trompée, que nous voulons essayer de remplir.

« Ce serait une erreur de croire qu'après cinq ans de révolution l'esprit français est resté le même; qu'il préfère, comme autrefois, ce qui amuse à ce qui instruit, et qu'avec les productions légères de la littérature et des beaux-arts on peut intéresser un grand nombre de lecteurs; mais c'en serait une tout aussi forte de penser qu'il a totalement changé de nature, qu'il a perdu toute sa fleur en venant à maturité; et que les intérêts politiques, placés sans contredit au premier rang, occupent la place toute entière. On ne le satisfait même pas en joignant, comme l'ont tenté quelques journaux, et comme un seul le fait encore, aux nouvelles politiques et législatives, des vers et des extraits d'ouvrages littéraires.

« Au milieu du mouvement général et des crises révolutionnaires, la Raison et la Philosophie méditent en silence, remontent des événements aux causes et aux principes, et descendent des faits aux suites et aux conséquences : elles cherchent les moyens de rendre utiles à la patrie leurs rapprochements et leur prévoyance.

« Les Sciences continuent leurs progrès, leurs observations, leurs découvertes : le patriotisme leur apprend à les tourner au profit de la chose publique. Affranchis de corporations, et libres d'Académies, jamais les vrais savants n'ont vu s'ouvrir pour eux une plus noble carrière : l'utilité publique les appelle, l'estime les attend.

« L'Économie politique se perfectionne en se simplifiant : elle quitte les régions abstraites et purement spéculatives. Après avoir opéré d'abord comme Descartes, qui se fit un système, et voulut ensuite plier à ce système l'univers, elle opère comme Newton, qui observa l'univers, et conclut de ses observations au système. La véritable Économie politique doit être, comme la vraie Physique, le résultat des expériences, et la Révolution française est en quelque sorte la première expérience faite sur un grand corps de nation.

« Les Lettres et les Beaux-Arts, rappelés à leur dignité première, ne se bornent plus dans leurs inventions à flatter les goûts dédaigneux d'hommes puissants et de riches oisifs, ni à distraire un peuple esclave et misérable du sentiment de ses maux. Ils se sentent destinés à élever les esprits, échauffer les âmes, agrandir les imaginations par de hautes idées, des sentiments énergiques et de nobles images. Comprimés par le despotisme, ce n'était que dans une République que leur génie républicain pouvait prendre tout son essor.

« Les Arts mécaniques, exercés désormais par des CITOYENS, par des membres du SOUVERAIN, s'enorgueillissent de la liberté rendue à l'industrie, de la communication ouverte entre eux et les Sciences, du perfectionnement qu'ils acquièrent par l'application de celles-ci à leurs procédés; enfin de la direction commune qu'ils ont avec elles vers le grand but où tendent aujourd'hui toutes les combinaisons, tous les efforts, l'utilité publique.

« Or, nous le demandons au lecteur : dans quel journal voit-on rien de tout cela?

« Nous espérons que ce sera dans le nôtre, et l'association nombreuse que nous avons formée d'hommes exercés et connus dans toutes les parties que renferme un plan aussi vaste nous promet qu'il sera rempli.

« Nous voulons que tous les événements remarquables, tous les faits intéressants, toutes les lois et les discussions qui les préparent, tous les actes administratifs, tous les projets d'établissements publics, ceux surtout qui ont pour objet l'humanité indigente ou souffrante, tous les nouveaux procédés et les nouvelles productions des Arts, toutes les découvertes et les nouvelles applications des Sciences, leurs systèmes, leurs méthodes, tous les ouvrages de l'esprit, toutes les inventions du génie, soient consignés dans notre journal.

« Telle est la masse générale et l'étendue de notre plan. Voici la disposition, et un léger aperçu de ses diverses parties :

« La DÉCADE Politique, Philosophique et Littéraire, composée de quatre feuilles in-8°, paraîtra tous les dix jours.

« Chaque numéro sera divisé en quatre parties principales : la Politique, les Sciences, la Littérature et les Arts.

« Chacune de ces parties aura plusieurs subdivisions... »

Page 179, note. — *1re colonne, ligne 7 d'en bas, au lieu de :* Potier. *lire :* Pottier.

Page 188, ligne 15. — *Au lieu de :* Il vint ensuite résider à Paris, *lire :* Il avait également un domicile à Paris.

Même page, ligne 16. — *Après :* Halle aux Blés, *mettre un point au lieu d'une virgule, et après ce point, au lieu de :* et se montra, *lire :* Il se montra.

Même page, ligne 28. — *Après :* 26 et 27 germinal, *placer un appel de note, et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :* [5] Le 26 germinal, à la suite d'un rapport de Saint-Just, fut adopté un décret sur la police générale, complété le 27, qui interdisait le séjour de Paris, des places-fortes et des villes maritimes à tous les ex-nobles et aux étrangers des pays avec lesquels la République était en guerre, autorisant toutefois le Comité de salut public à retenir, par réquisition spéciale, ceux dont il croirait les moyens utiles à la République.

Page 189, note 1. — *Après la ligne 21 de la 2e colonne, intercaler cet alinéa :* Déjà le 11 ventôse, une note du *Moniteur* appréciait en ces termes l'enseignement donné par l'École des armes et poudres : « C'est une méthode révolutionnaire, qui sera sans doute employée par le gouvernement pour multiplier en peu de temps tous les genres d'instruction que la prospérité publique exige. » — *Ligne 22, après :* On verra bientôt, *intercaler :* en effet.

Page 191. — *Dernière ligne de la note 4 de la page 190, au lieu de :* le 11 messidor, *lire :* le 17 messidor.

Page 193, ligne 27. — *Après :* du décret, *intercaler :* du 12 germinal.

Même page, ligne 38. — *Après :* Bordeaux, *intercaler ces mots entre parenthèses :* (voir p. 455, ann. D).

Même page, ligne 41. — *Après :* Fourcade, *intercaler, entre parenthèses :* (p. 214).

Même page, ligne 42. — *Après :* 30 floréal, *ajouter, entre parenthèses :* (p. 456).

Même page, ligne 47. — *A la fin de la ligne mettre une virgule et ajouter :* ainsi que l'arrêté du 17 floréal sur le placement définitif des Commissions.

Page 201, ligne 18. — *Au lieu de :* 9 germinal, *lire :* 8 germinal.

Même page, ligne 19. — *Au lieu de :* en remplacement de Chaumette, *lire :* en remplacement de Vincent Cellier, qui avait remplacé provisoirement Chaumette le 27 ventôse.

Même page, ligne 25. — *Après :* Drôme, *au lieu de :* et était, *lire :* y était. *A la fin de la ligne, mettre un point-virgule au lieu d'une virgule.*

Même page, lignes 26 et 27. — *Supprimer la ligne 26 et le premier mot de la ligne 27, et remplacer les mots supprimés par ceux-ci :* plus tard il fut, à l'armée des Alpes, aide-de-camp du général Dours, qui le chargea, en brumaire an II, de porter à Paris cent drapeaux pris aux rebelles lyonnais (il les présenta à la Convention le 30 brumaire); en messidor an II, il se rendit de nouveau à Paris (voir plus loin, p. 876), où il joua un rôle le 9 thermidor dans le mouvement insurrectionnel de la Commune.

Page 202, ligne 18. — *Au lieu de :* révolutionnaire, *lire :* populaire. — *Même ligne, après :* d'Orange, *placer un appel de note :* (4 *bis*), *auquel correspondra au bas de la page une note nouvelle dont le contenu est donné plus loin.*

Même page, note 1. — *Ligne 7, au lieu de :* à Courtois certaines pièces. L'original..., *lire :* à Courtois la copie de certaines pièces. En effet, l'original... — *Ligne 17, après :* par lui, *remplacer le point par un deux-points, et intercaler ce qui suit :* Faure, administrateur du département de la Drôme; Viot, membre du directoire; Daudrée, district de Carpentras; Imbert, de Vacqueyras; Mariton La Gardette, de Crest; Melleret fils, médecin à Étoile; Juge, à Vauréas (Valréas); Benet, juge militaire; Imbert, de Thor; Chabrol aîné, notaire à Buisson; Estève, à Entrechaux.

Même page. — *Après la note 4, placer une note nouvelle ainsi conçue :* (4 *bis*) Un décret du 29 ventôse avait chargé les Comités de salut public et de sûreté générale d'établir six Commissions populaires chargées de juger les ennemis de la Révolution. La Commission populaire d'Orange fut instituée, à la demande de Maignet, par l'arrêté du Comité de salut public du 21 floréal, que rédigea Robespierre, chargé à ce moment de la section de police générale. Elle fut composée des cinq membres suivants : Fauvety, juré au Tribunal révolutionnaire; Melleret, de la Drôme (l'un des patriotes indiqués par Joseph Payan); Roman-Fonrosa, président de l'administration du district de Die (indiqué par Claude Payan); Fernex, juge au Tribunal de Commune-Affranchie; Ragot, menuisier à Commune-Affranchie.

Page 203, suite de la note 5 de la p. 202. — *Ligne 7 de la 1re colonne, au lieu de :* Meilleret, *lire :* Melleret.

Page 204, ligne 4. — *Au lieu de :* Giaud, *lire :* Giot.

Même page, ligne 9. — *Après :* il se maria, *ajouter :* avec Mlle Campan, de Montpellier.

Page 207, note 5. — *1re ligne, au lieu de :* Peut-être cette liste est-elle celle..., *lire :* Cette liste doit être celle... — *A la fin de la ligne 3, ajouter :* (p. 202, note 1).

Même page, note 6. — *Rédiger la note ainsi :* (7) Il s'agit de renseignements concernant les citoyens portés sur la liste en question, *et y ajouter cette phrase :* Il nous paraît probable que les « portraits » esquissés par le correspondant et envoyés par lui à Joseph Payan forment la pièce CIX*f* du rapport de Courtois.

Page 210, lignes 12 et 13. — *Le membre de phrase placé entre parenthèses doit être remplacé par celui-ci :* (son père, le littérateur Jullien, ancien précepteur du prince de Léon, petit-fils de la duchesse d'Enville, avait épousé, vers 1774, Mlle Rosalie Duerolay, fille d'un négociant de Pontoise).

Même page, lignes 15 et 16. — *Supprimer les mots :* par le ministre de la guerre Servan.

Page 212, ligne 14. — *Les trois mots entre parenthèses :* (Le jeune Jullien), *doivent être reportés à la ligne 16, et placés après :* un autre.

Page 213, ligne 1. — *Au lieu de :* Vous finissez, *lire :* Vous finirez.

Même page, ligne 5. — *Après cette ligne, intercaler cet alinéa :* Parmi les actes de Jullien fils à Bordeaux, il faut mentionner un arrêté sur les spectacles, du 5 prairial, dont il sera parlé plus loin (p. 550).

Page 215, ligne 7 d'en bas. — *Avant le tiret, placer un appel de note :* [3], *et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :* [3] Le Recueil Aulard place cet arrêté au 2 floréal.

Page 221, ligne 33. — *Après :* « modérés », *placer un appel de note :* [2], *et, au bas de la page, ajouter la note suivante :*

[2] Moque et Baraux avaient été envoyés à Saumur par arrêté du Comité de salut public du 30 vendémiaire. Voir le Recueil Aulard, t. VII, p. 538.

Page 226, note 3. — *A la fin de la note, ajouter :* Les biographes ont confondu la Commission exécutive avec le Conseil d'instruction publique de l'an VII, dont Jacquemont fut membre.

Page 227, ligne 26. — *Au lieu de :* chef à la première division, *lire :* chef de la première division.

Page 230, ligne 8 d'en bas. — *Après :* Lesur, *placer un appel de note :* [4 bis], *et, au bas de la page, intercaler une note ainsi conçue :*

[4 bis] Un arrêté du Comité de salut public du 24 floréal, de la main de Barère, porte : « Le Comité de salut public requiert le citoyen Lesur pour continuer son service dans les bureaux du Comité. » (Recueil Aulard, t. XIII, p. 483); Lesur avait donc été employé du Comité de salut public avant d'être attaché à la Commission.

Page 233, note 2. — *1re ligne de la 2e colonne, après :* place, *intercaler ces mots entre parenthèses :* (et ensuite Couthon).

Page 235, ligne 7. — *Au lieu de :* parvenus, *lire :* parvenu.

Page 243, suite de la note 5 de la page 242. — *1re colonne, ligne 18, au lieu de :* einq, *lire :* des; *ligne 20, supprimer les quatre mots placés après les deux-points; supprimer les lignes 21 et 22; et, à la 2e colonne, supprimer :* 9 prairial an II; *remplacer ce qui est à supprimer dans ces quatre lignes par ces mots :* extraits d'un rapport de Thibaudeau du 9 frimaire an III.

Page 244, note 2. — *Ligne 5, après :* Buigny, *intercaler, au commencement de la parenthèse :* (soit Buigny-l'Abbé...).

Page 248, 1re ligne. — *Au lieu de :* des décrets, *lire :* du décret.

Page 249, note 3. — *Rédiger cette note ainsi :* Arrêtés nos 13 et 14 du 7 floréal : voir pages 250 et 251.

Page 250, note 2. — *A la fin de la note, ajouter ce qui suit :* Cet arrêté sera complété par un autre arrêté du Comité de salut public du 7 prairial, affectant la maison du fermier général Douet, rue Bergère, à un « dépôt d'instruments de musique et d'ouvrages imprimés et manuscrits », AF* II 30 (arrêté non mentionné dans le Recueil Aulard et cité par C. Pierre, *B. Sarrette,* p. 57, note 2).

Page 251, note 2. — *A la fin de la note, ajouter :* Pour la suite, voir t. V, p. 256-257, la séance du 8 frimaire an III.

Page 252, dernière ligne. — *Après :* son plan, *ajouter entre parenthèses :* (voir p. 846).

Page 253, lignes 4-5. — *Supprimer les mots :* Voici le passage principal du rapport de Thibaudeau. — *Les lignes 6-28 doivent être transportées au t. V, p. 259, à la fin de l'annexe* A.

Même page, ligne 7 d'en bas. — *Au lieu de :* quarante coneurrents, *lire :* quarante citoyens non concurrents.

Page 254, les quatre premières lignes. — *Supprimer la phrase qui commence par :* Nous donnons ci-après...

Même page, de la ligne 5 à la fin, et ensuite pages 255-262, et 263 jusqu'à la fin de l'annexe B. — *Le contenu de ces pages et fragments de pages doit être transporté au t. VI, p. 608, annexes.*

Page 258, ligne 22. — *Au lieu de :* SORRE, *lire :* SOBRE.

Page 261, ligne 15. — *Au lieu de :* PRUD'HOM, *lire :* PRUD'HON.

Page 268, ligne 15. — *Au lieu de :* accomplissant, *lire :* remplissant.

Page 269, note. — *Ligne 25 de la 1re colonne, au lieu de :* corps administratifs, *lire :* receveurs de district. — *Ligne 22 de la 2e colonne, après :* n° 2731, *placer une virgule, et intercaler ces mots :* et qui furent remises au Comité ce même jour 5 floréal (voir le rapport de Payan du Moulin du 1er messidor, t. II, p. 567).

Page 280, ligne 13. — *Au lieu de :* des décrets, *lire :* des procès-verbaux, décrets...

Même page, ligne 14. — *Au lieu de :* Liebhe, *lire :* Lieble.

Page 284, suite de la note 7 de la page 283. — *Ligne 16 de la 1re colonne, au lieu de :* 30 ventôse, *lire :* 30 vendémiaire; *et lignes 7-8 de la 2e colonne, au lieu de :* et le lendemain, *lire :* et le lendemain 6.

Page 287, note 8. — *Dernière ligne, au lieu de :* 16 prairial, *lire :* 9 prairial.

Page 296, note 3. — *Ligne 4, au lieu de :* 23 germinal, *lire :* 22 germinal.

Page 297, note 2. — *Ligne 13, au lieu de :* P.-E. Monnel, *lire :* S.-E. Monnel.

Page 302, ligne 11. — *Après :* d'un membre, *placer un appel de note :* (2 bis), et, *au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :* (2 bis) Ce membre est évidemment Bouquier.

Page 304, note 3. — *1re ligne, supprimer le mot :* Néant, *et le remplacer par :* Voir 7 floréal (p. 287).

Même page, note 6. — *Ligne 2, au lieu de :* (p. 22), *lire :* (p. 24).

Page 313, note 6. — *A la fin de la ligne, ajouter :* Il s'agit d'une nouvelle demande : le district a fait mettre Dumont en liberté provisoire, pour qu'il pût vaquer au soin de son jardin botanique. Dumont fut définitivement élargi en messidor. (Voir Georges Pouchet, *Les Sciences pendant la Terreur*, 2e éd., p. 31-32.)

Page 315, note 3. — *1re colonne, à la suite de l'alinéa relatif à* Franconi, *ajouter cette phrase :* Franconi avait aussi proposé quelque chose de plus utile, un modèle de voiture pour le transport des malades et blessés : un arrêté du Comité de salut public du 3 prairial ordonna qu'il serait exécuté, à titre d'essai, quatre modèles de cette voiture (Recueil Aulard, t. XIII, p. 666).

Page 316, lignes 31-32. — *La phrase commençant par :* Le certificat de civisme, *jusqu'à :* « Le berger Daubenton », *doit être rédigée ainsi :* En frimaire an II, la délibération de la section des Sans-Culottes, à laquelle il appartenait, lui accordant le certificat de civisme qu'il avait demandé, l'appelle « le berger Danbenton »...

Page 317, ligne 5. — *Au lieu de :* le signataire du certificat de civisme, *lire :* le signataire de la délibération accordant un certificat de civisme

Page 319, notes 3 et 4. — *Au lieu de fondre ces deux notes en une seule, il faut les séparer et les rédiger ainsi* (3) Néant. — (4) Néant. Il s'agit peut-être de la lettre mentionnée au procès-verbal du 7 floréal (p. 287).

Page 324, ligne 30. — *Au lieu de :* p. 316, *lire :* p. 319.

Page 339, note 4. — *Dernière ligne, au lieu de :* 9 germinal, *lire :* 8 germinal.

Page 346, ligne 8. — *A la fin de la ligne, placer un appel de note :* (1 bis), *et, au bas de la page, ajouter cette note :*

(1 bis) Cet article de décret engagea l'Association des artistes musiciens, formée par les membres de l'Institut national de musique, à créer une nouvelle publication périodique, sous le nom d'*Ouvrage périodique de chansons et romances civiques*, devant paraître en livraisons mensuelles à compter du 1er germinal. Elle écrivit au Comité de salut public, et celui-ci, par un arrêté du 21 messidor, prit un abonnement d'un an à la nouvelle publication, pour le chiffre de 12.000 exemplaires.

Page 352, lignes 34-35. — *La dernière phrase de l'alinéa doit être rédigée ainsi :* Le 30 floréal, la Commission des arts recevait une lettre de Sarrette demandant à être associé à ses travaux.

Page 353, note 1. — *A la fin de la note, ajouter :* La minute de cet arrêté est de la main de Conthon (Recueil Aulard, t. XIII, p. 460).

Page 356, ligne 17. — *Au lieu de :* Thérès, *lire :* Thérèse.

Page 364, ligne 19. — *Supprimer les mots :* en messidor.

Page 365, dernière ligne. — *Au lieu de :* L'assemblée scissionnaire, *lire :* l'assemblée mère.

Même page, note 2. — *2e colonne, dernière ligne, au lieu de :* Meilleret, *lire :* Melleret.

Page 368, note 2. — *3e ligne, au lieu de :* (17 ventôse), *lire :* (19 ventôse).

Page 372, note 2. — *A la fin de la note, ajouter :* La lettre de Mentelle a été publiée en 1904 par M. Constant Pierre dans *Les hymnes et chansons de la Révolution*, p. 662.

Page 373, note 4. — *Dernière ligne, au lieu de :* (p. 428), *lire :* (p. 429).

Même page, note 6. — *Supprimer cette note, et la remplacer par celle-ci :*

(6) Le mémoire d'Achard se trouve aux folios 40-44 du recueil de pièces mentionné dans la note 3 de la page 38. Il est daté du 8 floréal; on lit en marge : « Renvoyé à la Commission bibliographique, 19 floréal. Plaichard. »

Page 374, note 1. — *1re ligne, supprimer le mot :* Néant, *et, à la place, mettre ce qui suit :* Ce mémoire se trouve aux folios 46-49 du recueil de pièces mentionné dans la note 3 de la page 38. Il est daté du 18 floréal, et il est accompagné (folio 45) d'une lettre signée D.-D. Thiébault, datée de Passy-lès-Paris, rue de Marat, n° 67. On lit en marge de la lettre : « Renvoyé à la Commission bibliographique, 19 floréal. Plaichard. » — *Ligne 2, au lieu de :* doit être, *lire :* est.

Page 386, ligne 11. — *Après :* qui fut imprimé, *ajouter :* en germinal.

Page 393. — *Les numéros d'ordre des trois notes de cette page sont mal placés. La note qui porte le n° 3 doit recevoir le n° 1; celle qui porte le n° 1 doit recevoir le n° 2; celle qui porte le n° 2 doit recevoir le n° 3.*

Page 394, ligne 5 d'en bas. — *Au lieu de :* révolutionnaire, *lire :* populaire.

Page 402, note 2. — *2e colonne, ligne 25, au lieu de :* le décret, *lire :* l'arrêté.

Page 406, ligne 3. — *Après :* minéralogie, *placer un appel de note, et, au bas de la page, ajouter une note conçue en ces termes :*

(1) Comme on le verra page 443, Valenciennes était à ce moment aide-naturaliste pour la botanique et non pour la minéralogie. Nous ne nous expliquons pas l'erreur commise par le rédacteur de la pièce.

Page 407, ligne 17. — *Au lieu de :* Faujas, professeur de zoologie, *lire :* Faujas, professeur de géologie.

Page 424, note 7. — *Au lieu de :* annexe H, lire *:* annexe J.

Page 427, note 1. — *2e colonne, ligne 2, au lieu de :* voir 21 thermidor. *lire :* voir 17 et 21 thermidor.

Page 431, note 1. — *A la ligne 2, au lieu de :* (p. 437), *lire :* (p. 436).

Page 439, lignes 12 et 13. — *Au lieu de :* le citoyen, *lire :* la citoyenne; *au lieu de :* détenu, *lire :* détenue.

Page 440, ligne 4. — *Au lieu de :* le citoyen, *lire :* la citoyenne.

Page 449, avant-dernière ligne du texte. — *Au lieu de :* Séjean, *lire :* Séjan.

Même page, note 3. — *A la fin de la note,* ajouter *:* Le procès-verbal ne dit pas à qui le président du Comité fera passer une copie de la lettre du Comité de salut public; la lettre de la municipalité d'Émile dont il sera parlé à la séance du 17 prairial (p. 543 et note 5), nous apprend que c'est à Cotte.

Page 453, note 1. — *1re ligne, au lieu de :* 1792, *lire :* 1793.

Page 454, ligne 13. — *Au lieu de :* d'Ormesson, *lire :* d'Anisson.

Page 458, avant-dernière ligne du texte. — *Au lieu de :* Bastin, *lire :* Baston.

Page 460, note 4. — *1re ligne, après :* sans doute, *intercaler ces mots :* du projet d'écoles secondaires contenu dans la pétition du 15 septembre 1793, et peut-être aussi...

Page 467, note 3. — *Ligne 20, après :* du 29 messidor, *ajouter entre parenthèses :* (p. 824).

Page 472, note 5. — *2e ligne, au lieu de :* de Desforges, *lire :* d'un Desforges.

Page 505, note 4. — *3e ligne, au lieu de :* Cointereaux, *lire :* Cointeraux.

Page 507, ligne 13. — *Au lieu de :* nous allons en indiquer, *lire :* nous allons indiquer.

Page 509, note 3 et note 4. — *Dernière ligne de la note 3, 3e et 4e lignes de la note 4, au lieu de :* tome III, *lire :* tome II.

Page 514, note 1. — *Ligne 14, au lieu de :* Lecomte, *lire :* Leconte.

Même page, note 4. — *Lignes 6 et 7, au lieu de :* du secrétaire-greffier J. Fleury, *lire :* du secrétaire-greffier adjoint, Blin.

Page 515, ligne 11. — *A la fin de l'alinéa, placer un appel de note :* [6 bis], *et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*

[6 bis] Pour le sens des mots « l'arrêté qu'il a déjà pris à ce sujet », voir p. 544, note 2.

Page 520, note 3. — *A la fin de la note, ajouter :* La pétition de Deltufo a été réimprimée *in extenso* dans le n° 1158 (30 août 1907) de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*. Deltufo s'y réfère aux arrêtés du Comité d'instruction publique des 11 et 13 prairial.

Page 530, suite de la note 2 de la page 529. — *A la fin de la note, ajouter ce qui suit :* Les noms des professeurs ne sont pas indiqués. Le cours d'art militaire fut fait par Bizot-Charmoy, capitaine du génie (appelé à Paris par arrêté du Comité de salut public du 17 messidor); celui d'administration militaire, par Hassenfratz (arrêté du 18 messidor); les leçons sur la santé des troupes furent faites par François Chaussier, professeur d'anatomie, appelé de Dijon.

Page 535, ligne 25. — *Après :* le citoyen Florian, *intercaler ces mots, qui doivent être suivis de trois points de suspension indiquant une coupure :* habitant ladite section depuis le commencement de la Révolution,...

Page 539, note 3. — *A la fin de la note, ajouter :* Il faut lire « Commission de santé », et non « Comité de santé »; il s'agit de la Commission nommée par la Convention le 15 floréal, qui avait remplacé le Conseil de santé nommé par le ministre de la guerre : voir t. III, p. 537, note 2.

Page 546, note 1. — *A la fin de la note, ajouter :* Ce citoyen s'appelle Avrouin : voir 27 thermidor (p. 942).

Page 549, suite de la note 3 de la page 548. — *Ire colonne, lignes 3 et 4, au lieu de :* Simoneau, *lire :* Simonneau.

Même page, note 2. — *A la fin de la note, ajouter :* Pour adapter son hymne aux circonstances nouvelles, le poète a fait plusieurs changements à ses vers (relevés par M. A. Lieby dans un article de la *Révolution française* du 14 janvier 1903), y a ajouté deux strophes et lui a donné un autre titre ; en outre, comme le fit pour la première édition du *Chant du départ,* il a jugé à propos de dissimuler son nom.

Page 561, ligne 1. — *Après :* belliqueux, *intercaler un appel de note :* [1], *et, au bas de la page, placer une nouvelle note :* [1] — *(la note 1 actuelle devenant la note 1 bis), — ainsi conçue :*

[1] En réalité, la musique qui devait se chanter sur les vers de Chénier ne comprend pas deux morceaux, mais quatre, comme l'a fait voir M. Constant Pierre dans son ouvrage *Les hymnes et chansons de la Révolution* (1904); deux de ces morceaux (retrouvés par lui) n'ont pas été conservés dans la version publiée, 4e livraison de la *Musique à l'usage des fêtes nationales.* Voir plus loin, p. 598, note 1.

Page 567, note 1. — *A la fin de la note, ajouter :* L'hymne a été réimprimé par M. Constant Pierre dans son recueil *Musique des fêtes et cérémonies de la Révolution,* p. 240.

Même page, note 4. — *A la fin de la note, ajouter :* Ce serait à tort qu'on voudrait voir autre chose dans cette formule. Il est certain qu'au moment où les vers de Desorgues furent soumis à l'approbation du Comité de salut public, et où celui-ci les adopta, la musique sur laquelle ces vers furent chantés les 18, 19 et 20 prairial n'était pas encore composée : Gossec ne se serait pas risqué une seconde fois à l'aventure qu'il avait courue avec Chénier et Barère. Le Comité de salut public n'adressait donc pas à l'Institut national un hymne *déjà mis en musique,* paroles et chant, mais un hymne *à mettre en musique.*

Page 569, ligne 18. — *Au lieu de :* Daleyrac, *lire :* Dalayrac.

Page 573, ligne 27. — *Au lieu de :* Comité du salut public, *lire :* Comité de salut public.

Page 579, ligne 6. — *Après :* Joigny, *placer un appel de note :* [1], *et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*

[1] Il faut peut-être lire *Jacquin* au lieu de *Joigny :* voir p. 577, note 3.

Page 595, ligne 34. — *Après :* musique vocale, *placer un appel de note :* [2], *et, au bas de la page, ajouter la note suivante :*

[2] La musique instrumentale ne fut donc pas copiée. L'hypothèse selon laquelle la musique de l'*Hymne à la Liberté* du 20 brumaire aurait été reprise pour l'*Hymne à l'Être-Suprême* de Chénier (voir t. II, p. 803, note 3, Addenda) donne en partie l'explication de cette circonstance.

Page 596, ligne 22. — *A la fin de la ligne, placer un appel de note :* [3], *et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*

[3] Cet hymne a été réimprimé par M. Constant Pierre dans son recueil *Musique des fêtes et cérémonies de la Révolution*, p. 239.

Page 597, ligne 7. — *Après :* Nous avons dit, *intercaler cette parenthèse :* (p. 560-561).

Même page, note 2. — *3e ligne, après :* fait bien voir, *intercaler ces mots :* comme il a été dit dans la note 4 de la page 567.

Page 598, ligne 4. — *A la fin de la ligne, ajouter un appel de note :* [1]; *et, au bas de la page, placer cette note :*

[1] M. Constant Pierre, ainsi qu'il a été dit p. 561, note 1, a découvert que cette composition comprenait en réalité non pas deux morceaux seulement, mais bien *quatre*. Le premier est le *larghetto* religieux en *mi* bémol majeur, qui devait se chanter sur les deux premières *stances* de l'hymne de Chénier (formant une première *strophe* musicale). Le second est un chœur en *ut* mineur, de même allure que le premier, ayant pour paroles les troisième et quatrième stances de Chénier (deuxième strophe). Ensuite le premier morceau se répétait, sur les paroles des cinquième et sixième stances (troisième strophe). Les huit stances suivantes de l'hymne, de la septième à la quatorzième inclusivement, étaient restées inutilisées par le musicien. Le troisième morceau, en *ut* mineur comme le second, devait se chanter sur les quinzième et seizième stances (quatrième strophe). Enfin le quatrième, le « Mouvement animé de marche », en *mi* bémol majeur comme le premier, devait se chanter, deux fois de suite, sur les quatre dernières stances (cinquième et sixième strophes). Grâce à des parties vocales et instrumentales manuscrites retrouvées à la bibliothèque du Conservatoire, M. C. Pierre a pu reconstituer intégralement la musique du deuxième morceau, qu'il a publiée en une feuille autographiée; il a reconstitué aussi, mais seulement de façon incomplète, la musique du troisième morceau. (Constant PIERRE, *Les Hymnes et Chansons de la Révolution*, 1904, pages 308-310).

Gossec publia, comme il a été dit, dans la quatrième livraison (messidor) de la *Musique à l'usage des fêtes nationales*, le premier et le quatrième morceau, avec les vers de Desorgues substitués à ceux de Chénier, et supprima le deuxième et le troisième morceau; toutefois il avait hésité un moment sur la suppression du deuxième; car, dans les parties vocales ci-dessus mentionnées (bibliothèque du Conservatoire), on trouve des exemplaires de la musique de ce second morceau à laquelle avaient été adaptées, comme paroles, les cinquième et sixième stances de l'hymne de Desorgues, preuve évidente que ce second morceau avait été chanté, aussi bien que le premier et le quatrième, aux concerts des 11, 16 et 26 messidor, où l'hymne dit « à grand chœur » fut exécuté. M. Constant Pierre a réimprimé, dans son recueil *Musique des fêtes et cérémonies de la Révolution*, pages 232-238, l'*Hymne à l'Être Suprême* « à grand chœur », d'après la version donnée par la *Musique à l'usage des fêtes nationales* (c'est-à-dire ne contenant que le second et le quatrième morceau, avec les vers de Desorgues); mais il a ajouté de son chef, dans le titre, cette indication : « Au Champ de Mars » — indication erronée, puisque cet *Hymne* ne fut pas exécuté le 20 prairial, et que la première audition en fut donnée en messidor, dans le jardin des Tuileries.

La découverte faite par M. Constant Pierre des deux morceaux qui étaient restés inédits n'infirme nullement l'hypothèse selon laquelle Gossec aurait utilisé la musique de l'*Hymne à la Liberté* pour l'adapter à l'*Hymne à l'Être Suprême* de Chénier; il oblige seulement à compléter cette hypothèse sur un point de détail. L'*Hymne à la Liberté* du 20 brumaire n'aurait fourni que le premier et le quatrième morceau, les seuls dont le caractère soit conforme au contenu de ses six stances; le second et le troisième morceau, en *ut* mineur, auraient été composés en prairial.

Page 600, ligne 8. — *Au lieu de :* par ces vers, *lire :* par ce vers.

Page 601, ligne 6. — *Après :* le 15 prairial 1793, intercaler un appel *de note :* [1 bis], *et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :* [1 bis] *lire;* « 1794 ».

Page 602, ligne 13. — *Au lieu de :* fonds, *lire :* fond.

Même page, ligne 19. — *Après :* impossible, *intercaler un appel de note :* [3 bis], *et, au bas de la page, ajouter la note suivante :*

[3 bis] Une explication très naturelle est celle-ci : Chénier composa dès le commencement de

prairial, ou même en floréal, l'hymne que lui avait demandé Barère; Gossec, ainsi que la chose avait dû être convenue entre Chénier et lui, y adapta la musique de l'*Hymne à la Liberté,* à laquelle il ajouta deux morceaux nouveaux; cette musique fut gravée (p. 595) et apprise, et l'arrêté du 15 prairial ne fit que mentionner après coup le fait accompli; l'envoi officiel des vers de Chénier à l'Institut national de musique fut une simple formalité.

Page 603, ligne 28. — *La virgule, au lieu d'être placée après :* malheureuse, *doit être placée après :* proscrite. — *Même ligne, après :* strophe, *placer un appel de note :* [1 bis], *et, au bas de la page, ajouter la note suivante :* [1 bis] C'est-à-dire « stance ».

Même page, note 2. — *Lignes 1 et 2, au lieu de :* strophe, *lire :* stance. *A la fin de la note, ajouter ce qui suit :* Toutefois, dans l'édition des *Poésies lyriques* de M.-J. Chénier publiée en l'an V (et réimprimée en l'an IX), les six dernières stances de l'*Hymne à l'Être Suprême* ont été retranchées, en sorte que la treizième stance se trouve devenue l'avant-dernière; ce qui montre que Hédouin avait sous les yeux, non la version de l'an II, mais celle des éditions postérieures.

Page 604, ligne 16. — *Au lieu de :* dans la strophe, *lire :* dans la stance.

Même page, ligne 21. — *Au lieu de :* avaient excité, *lire :* auraient excité. *Au lieu de :* on y trouve, *lire :* on trouve.

Même page, ligne 22. — *Au commencement de la ligne, avant :* cette phrase, *intercaler les mots :* dans ce discours.

Page 609, dernière ligne du texte. — *Au lieu de :* Perotte, *lire :* Perrotte.

Page 610, lignes 13 et 14. — *Ligne 13, après :* d'Aurillac, supprimer l'appel de note. — *Ligne 14, au lieu de :* Delolme, *lire :* Delorme, *et, à la fin de la ligne, au lieu de l'appel de note :* [12], *mettre :* [11]. — *Au bas de la page, supprimer la note 12.*

Page 618, note 1. — *1re ligne, au lieu de :* Exideuil, *lire :* Excideuil.

Page 623, note 1. — *A la fin de la note, ajouter :* Le *Journal de Paris national,* n° 510, dans son compte rendu de la séance du 5 prairial, dit que « la Convention a ordonné qu'il serait fait de la charpie d'un linge ci-devant appelé *Saint-Suaire* ».

Page 626, ligne 11. — *Au lieu de :* principes, *lire :* principaux.

Page 630, ligne 24. — *Au lieu de :* BERTHOLLET [1], *lire :* BERTHELOT [1].

Même page, note. — *Supprimer la note et la remplacer par celle-ci :*

[1] Au manuscrit, on lit : BERTHELOT. Nous avions cru à une erreur, et avions remplacé ce nom par celui de BERTHOLLET: mais M. Sigismond Lacroix nous a fait observer que Berthelot, ancien docteur agrégé de la Faculté de droit, procureur général syndic du département après le 10 août 1792, pouvait bien avoir été membre de la Commission d'instruction publique du département de Paris.

Page 633, tableau des instituts, professeurs et agents. — *A la colonne de l'institut des* SANS-CULOTTES, *après le nom de* LANGE, *placer un appel de note :* [3], *et, au bas de la page, ajouter la note suivante :*

[3] LANGE, professeur au collège du Cardinal-Lemoine, fut le premier auteur d'*Éléments de physique* en français à l'usage des classes. (*Dictionnaire de pédagogie* de F. BUISSON, article *Lemoine.*)

Même page, même tableau. — *A la colonne de l'Institut de l'Égalité, après le nom de* PERRIER, *placer un appel de note* [4], *et, au bas de la page, ajouter la note suivante :*

[4] Il faut probablement lire PÉRIER : il s'agit sans doute de l'ancien professeur du collège de Périgueux.

Page 636, note 1. — *Ligne 10, au lieu de :* p. 559, *lire :* p. 567.

Page 637, note 1. — *La phrase des lignes 4-6 :* Nous ne savons pas quel est « l'arrêté pris » sur lequel le Comité motive l'ordre du jour, *doit être modifiée ainsi :* L'« arrêté pris » sur lequel le Comité motive l'ordre du jour à l'égard de cette question et des suivantes, jusqu'à la demande du Comité de surveillance de Soulaines inclusivement, est celui du 5 prairial relatif à un projet de décret « servant à résoudre les principales questions faites au Comité sur la loi du 29 frimaire »; voir p. 467, note 3.

Page 638, note 8. — *En tête de la note, intercaler cette phrase :* Pour cette demande et pour la suivante, c'est par inadvertance que le procès-verbal emploie encore la formule : « l'ordre du jour motivé sur l'arrêté pris ».

Page 639, note 4. — *La ligne 4 doit se lire ainsi :* ouvrage de botanique de Claret de la Tourette, réédité par Gilbert, ouvrage...

Page 653, note 1. — *A la fin de la note, ajouter :* La décision d'écrire à cette Commission avait été prise une première fois le 29 floréal (pages 450-451).

Page 654, note 2. — *Ligne 9, avant la phrase commençant par :* Chemelat, *intercaler ceci :* Pierre la Montagne est sans doute le même que celui dont les idées sur les fêtes décadaires ont été mentionnées au procès-verbal du 7 floréal (p. 283), et qui sera inscrit le 10 nivôse an III sur la liste des gens de lettres à récompenser.

Page 655, ligne 14. — *Après :* Loir-et-Cher, *placer un appel de note :* [2 bis], *et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*

[2 bis] Grégoire était évêque de Loir-et-Cher.

Page 664, note 5. — *Lignes 6-7, au lieu de :* rue Servandoni, *lire :* rue des Fossoyeurs.

Page 667. — *Supprimer les cinq premières lignes du texte, ainsi que la note 1.*

Page 677, ligne 2. — *Au lieu de :* Cluse, *lire :* Cluses.

Même page, note 5. — *1re ligne, après les mots :* N° 3465 (E.), *intercaler ce qui suit :*

Le Comité de salut public, par un arrêté du 20 prairial (Recueil Aulard, t. XIV, p. 213), avait institué auprès de la Commission exécutive des travaux publics une Agence générale des cartes et plans; la Commission devait former un dépôt général de toutes les cartes, plans, mémoires et ouvrages relatifs à la géographie, topographie et hydrographie; il devait en outre être établi un dépôt particulier, où seraient réunis toutes les cartes, tous les plans et mémoires jugés utiles pour les opérations des armées de terre et de mer; ce dépôt devait porter le nom de *Dépôt de la guerre* et être dirigé par le directeur de l'établissement désigné sous ce nom jusqu'à ce jour. L'article 10 de l'arrêté portait que la Commission des arts mettrait à la disposition de la Commission exécutive des travaux publics les cartes et plans, les ouvrages manuscrits et imprimés se trouvant dans les cabinets et dépôts; et que les agents nationaux des districts et communes étaient chargés de procurer toute facilité pour la prompte réunion de ces objets dans le local qui leur était destiné.

Page 684, note 7. — *8e ligne, au lieu de :* MONNET, *lire :* MONNOT.

Page 708, suite de la note 1 de la p. 707. — *1re colonne, ligne 7, après : « Départ », placer ces mots entre parenthèses :* (voir p. 601, note 3). — *A la fin de la note, ajouter :* La première édition (in-8°) du *Chant du départ,* qui fut utilisée au concert du 16 messidor, n'indique que le nom du musicien : celui du poète est remplacé par trois étoiles.

Page 721, note 5. — *A la fin de la note, ajouter :* Ce n'est pas le même.

Page 736, note 2. — *A la fin de la note, ajouter :* 39 drapeaux pris dans les engagements qui précédèrent la reddition d'Ypres (30 prairial) furent présentés à la Convention dans cette séance. Un de ces drapeaux fut apporté par Ancogne, dont la conduite intrépide est racontée dans le n° VI (resté inédit jusqu'en 1900) du *Recueil des actions héroïques.*

Page 738, note 2. — *Ligne 8, au lieu de :* chapitre II, *lire :* chapitre III.

Page 741, note 7. — *Lignes 2-3, au lieu de :* probablement, *lire :* peut-être. — *A la fin de la note, ajouter :* peut-être est-ce son fils.

Page 743, note 6. — *Aux deux dernières lignes, au lieu de :* Voir ce rapport aux annexes, C (p. 746), *lire :* Voir ce rapport aux annexes de la séance du 17 messidor, B (p. 753).

Page 757, suite de la note 2 de la p. 756. — *1re colonne, ligne 3, avant :* Lebrun-Tossa, *intercaler les initiales :* J.-A. — *A la fin de la note, ajouter :* soit encore J.-B. Lebrun, qui avait été proposé par la Commission d'instruction publique du département de Paris comme professeur à l'Institut provisoire de l'Égalité.

Page 759, ligne 13. — *Au lieu de :* Chassaigne, *lire :* Chassaignes.

Page 772, note 3. — *Les trois dernières lignes doivent être rédigées ainsi :* avait déjà offert un *Catéchisme,* dont les procès-verbaux n'ont pas parlé, et une *Civilité* (p. 493). Suite 9 fructidor.

Page 783, note 2. — *Ligne 2, au lieu de :* 20 nivôse, *lire :* 2 nivôse.

Page 794, ligne 11. — *Au lieu de :* Mercaux, *lire :* Mereaux.

Même page, note 3. — *La ligne 8 doit se lire ainsi :* un mémoire relatif à son œuvre à la Convention, qui le renvoya...

Page 811, ligne 15. — *Après :* hymne de guerre, *intercaler un appel de note :* [1], *et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*

[1] Cette fois Chénier est désigné comme l'auteur des vers sur l'hymne gravé, dont il fut fait un nouveau tirage à l'occasion de la fête du 26 messidor.

Page 816, note 2. — *La phrase qui se trouve aux lignes 2-4 doit être rédigée ainsi :* Lélu a mis en musique le *Chant républicain sur la bataille de Fleurus* (déjà mis en musique par Catel) de Lebrun; il adresse son ouvrage au Comité. — *Lignes 7-8, au lieu de :* Pour la suite, voir 5 thermidor, *lire :* Il sera de nouveau question de Lélu le 5 thermidor.

Page 844, note 2. — *Supprimer la dernière phrase de la note.*

Même page, note 3. — *A la fin de la note, ajouter :* La copie n'était pas encore exécutée le 6 fructidor (voir p. 493, note 7).

Page 847, notes 4 et 5 (réunies). — *Après :* [4], *supprimer :* [5], *et placer au-dessous une note ainsi conçue :*

[5] Néant. L'hymne de Malingre fut mis en musique par Lélu. Ne pas le confondre avec l'autre hymne, paroles et musiques de Lélu, dont il est parlé à la page suivante. M. Constant Pierre (*Hymnes et chansons de la Révolution,* n° 1522) donne à cet hymne le titre d'*Hymne à Bara.*

Page 848, note 3. — *Supprimer cette note, et la remplacer par celle-ci :*

[3] C'est évidemment l'*Hymne chanté par le peuple dans le Panthéon devant les mânes de Bara et Viala,* paroles et musique de Lélu, présenté au Comité d'instruction publique le 5 thermidor par l'auteur : voir *Hymnes et chansons de la Révolution,* par Constant Pierre, n° 1533 (p. 719). En faisant imprimer son hymne avant le 10 thermidor, Lélu avait cru pouvoir indiquer, par anticipation, qu'il avait été chanté : mais la fête n'eut pas lieu.

Page 851, ligne 2. — *Au lieu de :* Dans l'*Ouvrage périodique...,* *lire :* Dans la 5e livraison (thermidor) de l'*Ouvrage périodique...*

Page 854, ligne 20. — *Au lieu de :* Thibaut, *lire :* Thibault.

Page 860, note 1. — *A la fin de la note, ajouter :* Le 15 thermidor, Brival fut nommé régulièrement représentant près l'École de Mars; le 26 thermidor, Guyton lui succéda; le 28 fructidor, Peyssard et Guyton furent remplacés par Moreau et Bouillerot.

Page 861, ligne 32. — *Après le mot :* lui, *supprimer l'appel de note, et, au bas de la page, supprimer la note 5.*

Même page, note 6. — *Ligne 7, au lieu de :* d'accusation, *lire :* d'arrestation.

Page 871, ligne 21. — *Après :* sont décrétés d'arrestation, *ajouter :* puis d'accusation.

Page 876, note 2. — *Dernière ligne, au lieu de :* Lasne, *lire :* Lanne.

Page 877, ligne 9. — *Au lieu de :* 27 thermidor, *lire :* 17 thermidor.

Page 879, ligne 24. — *Après :* et cinq nouveaux. *intercaler entre parenthèses :* (David, Lavicomterie et Jagot furent éliminés).

Page 880, fin de la note 2 de la page 879. — *1re colonne, ligne 9, au lieu de :* le 8 prairial, *lire :* le 9 prairial.

Page 884, note 1. — *A la fin de la note, ajouter :* Audiffret, emprisonné comme contre-révolutionnaire, avait été acquitté par jugement du 28 vendémiaire an III.

Page 895, ligne 25. — *Au lieu de :* Dyzes, *lire :* Dyzez.

Page 896, note 1. — *A la fin de la note, ajouter cet alinéa :*

Fourcade, en évaluant à 11 mois le temps écoulé entre la lecture de son adresse du 16 août 1792 et « la chute du dernier tyran » (Robespierre), s'est trompé d'une année : il y a un espace de vingt-trois mois entre le 16 août 1792 et le 9 thermidor an II (27 juillet 1794).

Page 899, note 1. — *2e colonne, 1re ligne, après :* Voir aux Annexes, *ajouter :* A.

Page 900, ligne 1. — *Au-dessous du titre :* PIÈCES ANNEXES, *placer la lettre :* A *au milieu de la ligne.*

Page 901. — *Au bas de la page, avant les notes, intercaler une annexe,* B, *dont la teneur suit :*

B

Voici l'arrêté du 19 messidor que mentionne la note 5 de la p. 899 :

Municipalité de Paris
Par le Maire et les officiers municipaux

Extrait du registre des délibérations du Corps municipal du 19 messidor an II de la République française

Le Corps municipal, s'étant fait représenter ses précédents arrêtés relatifs à l'organisation de l'instruction primaire, notamment ceux des 6 et 13 germinal dernier, aux termes desquels le relevé des déclarations faites dans chaque section tant par les instituteurs et institutrices que par les pères et mères, tuteurs et curateurs, au nom de leurs enfants ou pupilles, en exécution de la loi du 29 frimaire, devait être adressé aux administrateurs des établissements publics, pour en rendre compte au Corps municipal;

Informé qu'un grand nombre de sections sont encore en retard de satisfaire à cette mesure, d'une nécessité indispensable pour connaître dans Paris la situation de l'instruction publique et aviser aux moyens d'en compléter l'organisation conformément à la loi;

Informé pareillement que, malgré ce retard, un grand nombre d'écoles se sont ouvertes dans la plupart des sections et que les dispositions de la loi du 29 frimaire y ont été mises en activité ;

Considérant que, d'après cette loi, les instituteurs et institutrices doivent être payés par trimestre, et que celle du 4 ventôse ayant fixé au 15 germinal dernier l'organisation des écoles primaires, le premier terme de payement pour les instituteurs et institutrices en activité depuis cette époque échoit au 15 messidor, présent mois;

Voulant épargner aux citoyens et citoyennes qui sont entrés dans cette utile carrière des incertitudes décourageantes relativement à la fixation de leurs salaires;

L'agent national [1] entendu,

Arrête ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — Les sections en retard de satisfaire aux dispositions de l'arrêté du Corps municipal du 6 germinal dernier, concernant la remise à faire à l'administration des établissements publics du relevé des déclarations qu'elles ont dû recevoir, en conformité de la loi du 29 frimaire, sont de nouveau invitées à effectuer incessamment cette remise.

ART. 2. — Les administrateurs des établissements publics mettront sans délai sous les yeux du Corps municipal le résultat desdites déclarations et proposeront en conséquence les mesures qui leur paraîtront convenables pour compléter dans Paris l'organisation de l'instruction primaire.

ART. 3. — Les instituteurs et institutrices qui, depuis le 15 germinal, auront ouvert dans Paris des écoles du premier degré d'instruction, conformément à la loi du 29 frimaire, seront payés en la manière suivante du quartier de leur traitement échu au 15 messidor, présent mois.

ART. 4. — Ils remettront à cet effet, au bureau des établissements publics, un relevé de leurs registres fait mois par mois et contenant les noms des enfants qui auront assisté à leurs leçons pendant chaque mois, aux termes de l'article 11, section III, de la loi [2]. Ce relevé sera visé par le comité civil de la section, qui en certifiera la conformité avec le registre ouvert dans ladite section en vertu de l'article 5, section III, de la même loi [1].

ART. 5. — Les instituteurs joindront, au relevé de leurs registres par eux produit, les certificats de civisme et de bonnes mœurs qu'ils ont dû obtenir aux termes de l'article 3, section Ire de la loi.

ART. 6. — Sur le vu de ces pièces, il sera expédié à leur profit, par l'administration des établissements publics, un mandat de la somme qui sera due à chacun d'eux, à raison du nombre de leurs élèves et d'après le tarif contenu dans l'article 4, section III, de la loi. Ce mandat sera signé de deux administrateurs au moins et du maire.

[1] Claude Payan.
[2] Tome III, p. 194.
[3] Tome III, p. 192-193.

ART. 7. — Il sera de suite soumis au visa du directoire du département et acquitté à vue par le receveur des contributions publiques de chaque arrondissement, pour les instituteurs et institutrices des sections en dépendant.

ART. 8. — Le présent arrêté sera imprimé, affiché et envoyé aux quarante-huit sections.

Signé : LESCOT-FLEURIOT, maire.
J. FLEURY, secrétaire-greffier.

Pour extrait conforme :
J. FLEURY, secrétaire-greffier.

De l'imprimerie des citoyens Nicolas et Desbrières, imprimeurs de la Municipalité de Paris [1].

Page 904, note 7. — *Au lieu de :* Néant, *lire :* Ce discours, que le procès-verbal prétend anonyme, est évidemment celui du commissaire national Ballyer, renvoyé à Grégoire le 19 messidor (p. 761).

Page 906. — *A la fin de l'avant-dernier alinéa, placer un appel de note, et au bas de la page ajouter la note suivante :* [7] L'arrêté du 27 floréal nomma Rondelet à cette place (Recueil Aulard, t. XIII, p. 548).

Page 909, ligne 4. — *Au lieu de :* confiée à l'aristocrate, *lire :* confond l'aristocrate.

Page 917, avant-dernière ligne du texte : *Après :* membres, *placer un appel de note :* [6], *et, au bas de la page, ajouter la note suivante :* [6] Ce doit être Arbogast : voir 21 prairial, p. 614.

Page 919, note 4. — *Supprimer le mot :* Néant, *et le remplacer par cette phrase :* L'Hymne de Famin avait déjà été renvoyé à Villar le 29 messidor (p. 822).

Même page, note 10. — *2e ligne, avant :* Sérant, *intercaler cette phrase :* Il y a une erreur dans le texte du procès-verbal.

Page 920, notes 8, 9, 10 (réunies). — *De ces trois notes, réunies en une seule, faire trois notes distinctes, ainsi conçues :* [8] Néant. — [9] Néant. Le 25 thermidor (p. 935), Brasseur sera appelé Lebrasseur, et son plan renvoyé à Thibaudeau. — [10] Néant.

Page 923, note 2. — *A la fin de cette note, ajouter :* A défaut d'états envoyés au Comité d'instruction publique par les administrations de district, nous avons trouvé un *État des écoles primaires,* daté du 12 brumaire an III, état incomplet et sommaire dressé dans les bureaux de la Commission exécutive d'après les renseignements recueillis à la fin de l'an II. Voir t. VI, p. 899.

Page 927, note 3. — *Ligne 4, après : « Voltaire », intercaler entre parenthèses :* (François Arouet, père de François-Marie Arouet de Voltaire, y était né).

Page 929, note 4. — *Avant-dernière ligne, au lieu de :* (p. 934), *lire :* (p. 984).

Même page, note 9. — *Dernière ligne, au lieu de :* (p. 279), *lire :* (p. 927).

Page 934, ligne 3. — *Après :* Arles, *placer un appel de note :* [1 bis], *et, au bas de la page, intercaler la note suivante :*

[1 bis] Il y a dans cette phrase une erreur de rédaction, une hymne n'ayant pu être composée par un tribunal.

Même page, notes 1 et 2 (réunies). — *De ces deux notes réunies en une seule, faire deux notes distinctes ainsi conçues :* [1] Néant. Le 21 thermidor (p. 920), Lebrasseur a été appelé Brasseur, et son plan renvoyé à Bouquier. — [2] Cet instituteur s'appelle en réalité Pelletier. Ses demandes ont déjà été mentionnées le 19 messidor (p. 760).

Page 936, ligne 4. — *Après :* l'instruction publique, *placer un appel de note :* [1 bis], *et, au bas de la page, intercaler la note suivante :* [1 bis] C'est Grandjean.

Page 937, ligne 7. — *Au lieu de :* Delbret, *lire :* Delbrel.

Page 941, note 2. — *1re colonne, ligne 26, et 2e colonne, ligne 22, au lieu de :* Bouvard, *lire :* Bouvart.

Page 942, ligne 8. — *Au lieu de :* Billecoq, *lire :* Billecocq.

[1] Imprimé de 4 pages in-4°; Bibliothèque nationale, département des manuscrits, Nouv. acq. françaises, 2669, folio 133, ou 2710, folio 96.

Page 944, ligne 29. — Au sujet des demandes de Chappe, voir les *Procès-verbaux de la Commission temporaire des arts*, édit. L. Tuetey, t. I, p. 222, 230.

Même page, notes 5, 6, 7, 8, 9 (réunies). — *Supprimer :* [5], [9], *et au-dessous intercaler les deux notes suivantes :* [8] Voir 17 prairial (p. 546 et note 1). — [9] Néant.

Même page, même ligne. — *Ajouter à l'alinéa la phrase suivante :*

En outre, quatre mois plus tard, Chappe, chargé par un arrêté du Comité de salut public du 12 vendémiaire an III d'établir une nouvelle ligne, entre Paris et Landau, avait de nouveau demandé des pendules qu'un arrêté du Comité d'instruction publique du même jour chargea la Commission des arts de rechercher : on trouvera au t. V les détails de l'incident.

Page 949, note 7. — *Supprimer la ligne 2, et la remplacer par ce qui suit :* mais il y a, dans la commune de Maignaut, canton de Valence-sur-Baïse, arrondissement de Condom, les ruines du château féodal de *Tauzin*.

Page 952, note 2. — *A la fin de la note, ajouter :* Il avait été nommé commis à la bibliographie le 29 prairial (p. 654).

Page 955, ligne 8. — *Après :* Montpolite, *placer un appel de note :* [3 bis], *et, au bas de la page, intercaler la note suivante :*

[3 bis] Nom révolutionnaire de la commune de Saint-Hyppolite-du-Fort.

Page 956, note 10. — *A la fin de la note ajouter :* C'est probablement le même Michelet dont une lettre a été enregistrée en germinal (p. 193).

Page 964, note 2. — *Ne conserver de cette note que la première ligne et les deux premiers mots de la seconde : supprimer tout le reste.*

Page 969, note 1. — *2e colonne, lignes 4 et 5; page 978, lignes 15, 16, au lieu de :* Girod *et de :* Mignod-Villars, *lire :* Girard *et* Mignovillard.

Page 972, note 3. — *Ligne 1, supprimer le mot :* Néant, *et, à la place, mettre ces mots :* N° 4021, Cognac, 6 thermidor (Dxxxvii 1, 7).

Page 990, note 2. — *Ligne 4, au lieu de :* six mois, *lire :* huit mois.

Page 991, suite de la note 2 de la page 990. — *2e colonne, 3e ligne, après :* Tallien, *intercaler, entre parenthèses :* (démissionnaire du Comité de salut public le 15 fructidor).

Page 995, note 4. — *Ligne 3, au lieu de :* Grégoire, *lire :* Arbogast.

Page 997, note 8. — *1re ligne, au lieu de :* Lefèvre-Villebrune, *lire :* Lefebvre-Villebrune. — *A la fin de la note ajouter :* Ce même jour, 11 fructidor, la lettre de Lefebvre-Villebrune du 12 ventôse, enregistrée sous le même numéro 2216, fut « renvoyée à la bibliographie », c'est-à-dire à Grégoire : on a vu (t. III, p. 596, note 7 complétée par les présentes Corrections et Additions) qu'elle est à la Bibliothèque nationale, département des manuscrits.

TABLE

Page 1018, ligne 13. — *A la fin de la ligne, ajouter :* D. Arrêté du Corps municipal de Paris du 6 germinal an II, relatif aux écoles primaires, p. 35.

Page 1019, ligne 4. — *Après le tiret, intercaler ce qui suit :* A *bis*. Lettre de Lefebvre-Villebrune au ministre Paré, 16 ventôse, p. 148 (voir t. VI, p. 188).

Même page, ligne 7. — *Après le tiret, intercaler ce qui suit :* D *bis*. Extrait du Prospectus de la *Décade politique, philosophique et littéraire*, p. 162.

Page 1203, ligne 31. — *Après le mot :* Annexes *et les deux points, intercaler la lettre :* A.

Même page, ligne 32. — *Au bout de la ligne, placer un point-virgule et un moins, et ajouter ce qui suit :* B. Arrêté du Corps municipal de Paris du 19 messidor, relatif au payement des instituteurs et institutrices, p. 901.

TOME V

INTRODUCTION

Page II, suite de la note 1 de la page 1. — *2 colonne, ligne 6, au lieu de :* les deux derniers suppléants, *lire :* deux autres suppléants.

Page IV, dernière ligne. — *Au lieu de :* Guérin, *lire :* Bodin.

Page VIII, lignes 5-4 d'en bas. — *Ces deux lignes doivent se lire ainsi :* Les fonctions d'inspecteur, qu'avait remplies Mathieu en l'an II, restent d'abord sans titulaire; mais le 4 nivôse an III, le Comité arrête ..

Page XI, ligne 13 d'en bas. — *Au lieu de :* Le 20 frimaire, *lire :* le 30 frimaire.

Page XXIII, ligne 13. — *Au lieu de :* Le lendemain 11, *lire :* Le surlendemain 11.

Page XXVII, ligne 10 d'en bas. — *A la fin de l'alinéa, ajouter ce qui suit :* Le 25 nivôse, une nouvelle circulaire fut envoyée par la Commission, rappelant la précédente, et y ajoutant quelques observations. Nous avons trouvé les réponses de 46 districts, probablement les seules reçues [1]. — *Au bas de la page, placer cette note :* [1] Au tome VI, pages 924-927, est reproduite la circulaire du 25 nivôse an III avec l'analyse des réponses des 46 districts.

Page XXVIII, ligne 11. — *Après le mot :* objet, *supprimer le signe de parenthèse et placer un point-virgule.* — Ligne 12 : *Après les mots :* d'un arrêté du Comité, *placer un point-virgule et supprimer le mot :* mais; *supprimer aussi la ligne 13 en entier, et la remplacer par ces mots :* cet arrêté doit être celui qui, le 26 brumaire, ordonna à la C. ex. de « présenter au Comité les moyens de raviver l'instruction dans les divers collèges disséminés sur la surface de la République ».

Page XXXIII, ligne 2. — *Après :* « traitements », *remplacer le point par une virgule, et ajouter :* et le Comité leur donnait raison [1]; *et, au bas de la page, placer une note ainsi conçue :*

[1] Le 18 nivôse, Cordurié, ex-professeur de mathématiques au collège national d'Albi, ayant présenté une pétition tendante à obtenir le payement de son traitement, le Comité « passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que les collèges n'ayant été supprimés par aucune loi, les professeurs doivent continuer à toucher leurs traitements ».

Même page, ligne 12. — *Après :* opposition, *intercaler cette phrase :* Les écoles étaient distribuées à raison de la population, sur la base d'une école par 300,000 habitants.

Même page, lignes 23-24. — *Au lieu de :* de la localité où serait placée l'école centrale, *lire :* des localités où seraient placées les écoles centrales.

Même page, dernière ligne du texte. — L'ERRATA ET ADDENDA *du tome VI, p.* XLVII, *indique pour les huit dernières lignes du texte de la page* XXXIII *de l'Introduction du tome V un remaniement, qui se termine par une phrase ajoutée à la dernière ligne de cette page* XXXIII. *Mais les derniers mots de cette phrase ajoutée renferment une erreur et doivent être retranchés. Il faut placer un point après les mots :* attribué aux jurys centraux d'instruction, *et supprimer les mots :* et qu'en tout cas il ne pensait pas, alors, que chaque département dût avoir un jury central, *en les remplaçant par ceux-ci :* Cependant, lorsqu'on rapproche du décret du 7 ventôse celui du 27 brumaire qui avait établi, pour l'examen et la nomination des instituteurs des écoles primaires, un jury d'instruction de district; lorsqu'on se rappelle le passage du rapport du 26 frimaire (t. V, p. 306), où Lakanal explique que les nouvelles écoles sont nommées *centrales*, « parce qu'elles seront placées au centre des écoles primaires de chaque département », il devient évident que le jury *central* établi par le titre II du décret du 7 ventôse est un jury départemental. Il faut donc admettre que l'expression de « jury central de l'arrondissement de Paris » est une simple erreur de rédaction, provenant d'une confusion entre le département de Paris et l'« arrondissement » de Paris, un des cinq arrondissements en lesquels le décret du 18 germinal partagea la France (voir t. V, p. 576).

Page XXXVIII, ligne 3. — *Après :* le 26 brumaire, *intercaler ces mots :* sur la présentation du Comité des travaux publics...

Page XL, ligne 5 d'en bas. — *Au lieu de :* le 5 frimaire, *lire :* le 4 frimaire.

Même page, lignes 2 et 3 d'en bas. — *Au lieu de :* Le surlendemain, *lire :* Le 7.

Page XLV, ligne 25. — *Dans la parenthèse, après :* 35, *ajouter une virgule et les mots :* du 30 ventôse)

Page XLVIII, lignes 4 et 8. — *Au lieu de :* (2 floréal),... le 16 prairial, *lire :* (1er floréal)... le 11 prairial.

Même page, note. — *1re ligne, au lieu de :* 1792, *lire :* 1793.

ERRATA ET ADDENDA

Page LXI, ligne 28 (pour la p. 899, note V du t. IV). — *Les mots :* (communication de M. Sigismond Lacroix) *doivent être placés à cette ligne, à la suite des mots :* donner de date. — *La fin de la note (lignes 28-29) doit se lire ainsi :* L'un et l'autre arrêté citent l'arrêté du 6 germinal et un arrêté du 13 germinal (voir p. 35, ann. D). Voir aux annexes, B (p. 901, Addenda), le texte de l'arrêté du 19 messidor, et au tome V, p. 196, le texte de l'arrêté remettant aux comités civils la surveillance des écoles.

PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ

Page 1, ligne 12. — *Après :* vacantes, *placer un appel de note :* [1], *et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*

[1] Le Comité se composait, à ce moment, de Guyton, Arbogast, Coupé, Th. Lindet, Petit, L. Bourdon, Villar, Thibaudeau, Plaichard, Lakanel, membres conservés; Chénier, Boissy d'Anglas, Grégoire (sortant réélu), nommés le 17 fructidor : en tout treize membres. Le 15, Fourcroy était entré au Comité de salut public, Mathieu au Comité de sûreté générale.

Même page, ligne 14. — *Après :* Comité, *placer un appel de note :* [2], *et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*

[2] Durand-Maillane ne vint pas, ayant opté pour le Comité de législation; Goujon siégea le 19, puis opta pour le Comité d'agriculture. Deux autres suppléants durent être appelés, Lequinio et Bonnet.

Page 2, note 1. — *Au lieu de :* p. 932, *lire :* p. 933.

Page 4, ligne 14. — *Au lieu de :* lendemain, *lire :* surlendemain. — *Ligne 15, après :* l'invitation, *ajouter, entre parenthèses :* (le 17).

Page 13, ligne 5. — *A la fin de la ligne, placer un appel de note :* [1 bis], *et, au bas de la page, intercaler une note ainsi conçue :*

[1 bis] Cette section se trouve chargée de continuer, avec un mandat élargi, le travail confié, le 5 fructidor, à la « commission des écoles primaires » (Bouquin, Petit et Lakanal) : voir tome IV, pages 964 et 974.

Page 27, ligne 36. — *Au lieu de :* 7 fructidor, *lire :* 6 fructidor. — *Ligne 37, après :* lettres de créance, *intercaler entre parenthèses :* (voir tome IV, p. 969, note 1).

Page 52, ligne 22. — *A la fin de la ligne, supprimer l'appel de note.*

Même page, ligne 23. — *Après les mots :* Clément [de Ris], *placer l'appel de note supprimé dans la ligne précédente, de façon à ce qu'on lise :* Clément [de Ris] [3].

Page 88, note 2. — *Dernière ligne, au lieu de :* p. 172, *lire :* p. 171.

Page 101, ligne 25. — *A la fin de la ligne, placer un appel de note :* [1]; *et, au bas de la page, avant la note actuelle (qui devient la note* [1 bis]*), ajouter une note ainsi conçue :*

[1] L'hymne de La Harpe, intitulé *Le Chant des triomphes de la France,* fut effectivement exécuté le 30 vendémiaire. L'auteur y demande que « l'anarchique turbulence » et la « sanguinaire démence» soient « anéanties ».

Page 102, ligne 8. — *A la fin de la ligne, placer un appel de note :* [1]; *et, au bas de la page, avant la note 1 actuelle (qui devient la note 4) ajouter une note ainsi conçue :*

[1] Le matin de ce jour, Grégoire avait lu à la Convention le rapport sur la création d'un Conservatoire des arts et métiers, dont une phrase annonçait que le Comité proposerait bientôt la réorganisation du Bureau (t. IV, p. 838).

Même page, ligne 23 — *A la fin de la ligne, placer un appel de note :* [2], *et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*

[2] L'arrêté du Comité de salut public du 15 vendémiaire nous apprend que Grossart travaillait à un ouvrage sur la chimie (Recueil Aulard, t. XVII, p. 256).

Même page, ligne 28. — *Après :* publics, *placer un appel de note :* [3], *et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*

[3] Le commissaire du Comité de salut public était Fourcroy; celui du Comité des travaux publics, désigné par ce Comité le 15, fut Roux-Fazillac.

Page 109, ligne 11. — *Après :* arts, *placer un appel de note :* [1 bis], *et, au bas de la page, intercaler une note ainsi conçue :*

[1 bis] Le procès-verbal du 18 vendémiaire (p. 122) mentionnera le nom de Janvier, qui était membre de la section de physique.

Page 110, note 1. — *Supprimer la dernière phrase :* L'arrêté sera rapporté le 18 vendémiaire (p. 122), *et la remplacer par celle-ci :* Le 18 vendémiaire (p. 122), le Comité votera un ordre du jour motivé annulant virtuellement la partie du présent arrêté qui est relative aux pendules.

Page 116, ligne 5. — *Au bout de la ligne, placer cet appel de note :* [2].

Même page, ligne 7. — *Après :* très utiles, *supprimer l'appel de note.*

Page 118, ligne 21. — *Au lieu de :* Chapy, *lire :* Chépy (Recueil Aulard, t. XVII, p. 298).

Même page, note 2. — *Au commencement de la note, insérer :* Guyton fut élu, le lendemain 15, membre du Comité de salut public.

Page 121, ligne 8. — *Après cette ligne, intercaler les deux alinéas suivants :*

— Dans la séance du 17 vendémiaire (voir p. 105), Du Bouchet avait demandé l'exécution du décret par lequel la Convention avait déclaré que, trois jours par décade, elle s'occuperait de l'instruction publique et de l'organisation des écoles. (Ce n'était pas un décret, mais un projet de décret proposé le 22 fructidor par Girard : voir p. 22 de ce tome V.) Massieu répondit que sous trois jours le Comité d'instruction soumettrait son travail à la Convention.

— Dans la même séance, Grégoire lut le rapport sur les encouragements, récompenses et pensions à accorder aux savants, gens de lettres et artistes, dont des extraits ont été donnés tome IV, p. 766, et à la p. 108 du présent tome V; le décret qu'il présenta fut adopté (texte de ce décret tome IV, p. 767).

Même page, ligne 9. — *Au lieu de :* Dans la séance du 17 vendémiaire, *lire :* Dans la même séance. — *Ligne 10, après :* sûreté générale, *intercaler ces mots, entre parenthèses :* (dont il avait été exclu le 13 thermidor).

Page 122, note 2. — *Ajouter la phrase suivante :* La teneur de l'ordre du jour montre que la lettre de Janvier devait proposer, conformément à l'arrêté du 12, de fournir au télégraphe des pendules de précision.

Page 125, ligne 24. — *Au lieu de :* Fleurieux, *lire :* Fleurien.

Page 127, lignes 16-18. — *Après les mots :* Le citoyen Girardin... fait d'abord lecture d'une note relative aux manuscrits de Jean-Jacques Rousseau, *placer un appel de note :* [2], *et, au bas de la page, ajouter la note suivante :*

[2] Cette note de Girardin est actuellement reliée en tête d'un volume manuscrit contenant 42 lettres de Rousseau à la maréchale de Luxembourg et quelques autres papiers, volume conservé à la bibliothèque de la Chambre des députés sous la cote P 7074. La présence de la note de René-Louis de Girardin dans ce volume nous a été signalée par M. Marcellin Pellet (article intitulé *Les manuscrits de J.-J. Rousseau au Palais-Bourbon,* dans la *Révolution française* du 14 septembre 1906). On en trouvera le texte au tome VI du présent Recueil, Appendice, VIII, p. 939.

Page 134, ligne 30 (dernière ligne du procès-verbal). — *Après cette ligne, intercaler un alinéa, en petit texte, ainsi conçu :*

— Dans la séance de la Convention du 24 vendémiaire, Garrau, au nom du Comité de législation, présenta un rapport et fit voter un décret sur les incompatibilités administratives et judiciaires. Nous donnons comme pièce annexe les deux premiers articles du titre IV de ce décret, qui concernent les instituteurs et les membres des comités révolutionnaires.

Page 135, à la fin de la page. — *Ajouter la pièce annexe ci-après :*

PIÈCE ANNEXE

On lit dans le procès-verbal de la Convention :

Séance du 24 vendémiaire an III

DÉCRET SUR L'INCOMPATIBILITÉ DES FONCTIONS ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES

« La Convention nationale, voulant faire cesser les difficultés qui se sont élevées sur les incompatibilités des fonctions administratives et judiciaires, et compléter la législation sur cet objet, ouï le rapport de son Comité de législation, décrète :

. . . . . .

TITRE IV. — *Dispositions générales*

« ARTICLE PREMIER. — Les instituteurs salariés par la nation, les membres des comités révolutionnaires, ne pourront cumuler avec ces fonctions aucune autre fonction publique.

« ART. 2. — Les fonctionnaires publics qui réuniraient actuellement des fonctions incompatibles sont tenus de faire leur option dans le délai de trois jours après la publication de la présente loi par la voie du *Bulletin*, à peine d'être destitués des uns et des autres après ce délai expiré. »

Page 142, ligne 9. — *Dans la signature du représentant Mazade, au lieu de :* J.-B. De, *lire :* J.-B.-D.

Page 151, ligne 7. — *Au lieu de :* On ne fera jamais, *lire :* On ne verra jamais.

Page 161, note 1. — *Ligne 3, au lieu de :* Bouvet, *lire :* Bonnet.

Page 165, lire 15. — *Au lieu de :* Huguet, *lire :* Hecquet.

Même page, avant-dernière ligne. — *Ajoutez :* Le licenciement de l'École eut lieu du 3 au 15 brumaire.

Page 166, ligne 2, page 293, lignes 23, 24. — *Au lieu de :* Marboz, *lire :* Marbos, *et au lieu de :* Dugué-Dassé, *lire :* Dugué-d'Assé.

Page 167, note. — *Ligne 3 de la 1re colonne, au lieu de :* 12 vendémiaire, *lire :* 10 vendémiaire.

Page 168, ligne 12. — *Au lieu de :* Silvestre, *lire :* Sylvestre : rétablir partout cette orthographe.

Page 169, ligne 22. — *Au lieu de :* Fergusson, *lire :* Ferguson.

Page 174, ligne 38, page 293, lignes 23, 24. — *Au lieu de :* Blanc, *lire :* Blaux. — *Ligne 39, au lieu de :* Chastellin, *lire :* Chastellain; *au lieu de :* Lebreton, *lire :* Le Breton.

Page 175, ligne 19. — *Au lieu de :* troisième section, *lire :* deuxième section.

Même page, ligne 22. — *A la fin de l'alinéa, placer un appel de note* [2], *et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*

[2] Ces mots nous apprennent qu'il y avait eu un décret de la Convention relatif à l'exposition des œuvres envoyées aux concours ouverts par les arrêtés de floréal. Nous n'avons pas trouvé ce décret.

Page 177, note 3. — *A la fin de la note, ajouter :* Le texte du discours préliminaire, qui s'est retrouvé au cours de l'impression de ce tome V, a été placé à la fin du présent volume (p. 662-664), et nous avons pu constater que Lakanal n'a fait en l'an III aucun emprunt à son discours du 26 juin 1793.

Page 191, ligne 11 d'en bas. — *Au lieu de :* de la géographie pratique, *lire :* de la géométrie pratique.

Page 213, ligne 8 d'en bas. — *Au lieu de :* restera, *lire :* rentrera.

Page 218, ligne 17. — *A la fin de la ligne, placer un appel de note :* [2], *et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*

[2] Ce rapport ne sera présenté qu'à la séance du 8 frimaire (p. 255).

Même page, ligne 32. — *Après :* aux annexes, *placer, entre deux virgules, la lettre* B.

Page 226, ligne 10. — *Au lieu de :* distribution, *lire :* réparation.

Page 229, ligne 22. — *Après le chiffre :* 7, *placer un appel de note, et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*

[3] Le *Moniteur* omet de dire que l'art. 7 (plaçant les instituteurs au rang des fonctionnaires publics) ne fut pas au nombre des articles adoptés, soit que la Convention l'ait repoussé, soit que le rapporteur l'ait supprimé de son chef. — Dans le texte définitif du décret, cet article a disparu; le chapitre III ne se composera que de dix articles au lieu de onze.

Page 230, note 1. — *Dernière ligne, au lieu de :* p. 225, *lire :* p. 214.

Page 239, note. — *Remplacer la note par celle-ci :*

[1] Nous n'avons pas trouvé cette lettre; mais un passage du procès-verbal de la séance du Comité d'I. P. du 24 fructidor an III (t. VI, p. 661) nous apprend que, par une lettre du 27 brumaire an III, le Comité de sûreté générale avait invité les Comités de salut public, de législation et d'instruction publique à se réunir avec lui le 29 brumaire, « à effet de rechercher les moyens de démasquer le fanatisme qui menace la tranquillité d'un grand nombre de départements ». A la suite de cette réunion, le Comité d'instruction publique, par un arrêté pris le 30 brumaire ou dans les premiers jours de frimaire, mais qui a été omis au procès-verbal de la séance où il fut adopté (il a été inséré au procès-verbal de la séance du 24 fructidor an III), chargea Garat de « composer un recueil de morceaux choisis dans les ouvrages qui ont le plus contribué à hâter les progrès de l'esprit humain ».

Page 244, ligne 6. — *Après la signature :* GARAT, *placer un point-virgule; après la signature :* CLÉMENT DE RIS, *placer une virgule.*

Page 246. — *Au bas de la page, ajouter ce qui suit :*

(Transporter ici, comme annexe C, le projet de réorganisation de la Bibliothèque nationale, envoyé par Lefebvre-Villebrune le 28 brumaire an III, à prendre au t. VI, p. 910.)

Page 248, ligne 12. — *Au bout de la ligne, placer un appel de note :* [3], *et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :* [3] C'est certainement Lakanal qui a fait charger Ginguené de composer un livre de morale républicaine, et qui a fait prendre 2.000 abonnements à la *Feuille villageoise.*

Page 250, ligne 19. — *Au lieu de :* Boyenval, *lire :* Boyaval.

Page 252, ligne 5. — *Après :* Commission des subsistances, *placer un appel de note :* [1 bis], *et, au bas de la page ajouter une note ainsi conçue :* [1 bis] C'est sans doute la Commission exécutive du commerce et des approvisionnements que Lambert désigne ainsi.

Page 254, ligne 7 d'en bas. — *Au lieu de :* (voir p. 270), *lire :* (voir p. 272).

Page 255, note 1. — *La 2e phrase de cette note doit être rédigée ainsi :* Nous donnons aux annexes, A (p. 258), le texte du décret; on le fera précéder d'un extrait du rapport, extrait à prendre au t. IV, p. 253.

Page 256, note 2. — *En tête de la note, intercaler cette phrase :* L'arrêté du Comité avait été pris le 26 brumaire (p. 222); il chargeait la C. ex. de « présenter au Comité les moyens de raviver l'instruction dans les divers collèges disséminés sur la surface de la République ».

Page 272, ligne 6. — *Au lieu de :* Blæu, *lire :* Blaenw.

Page 275, ligne 1. — *Au lieu de :* huitième, *lire :* septième.

Page 287, ligne 4 d'en bas. — *Au lieu de :* 14 frimaire, *lire :* 15 frimaire.

Même page, avant-dernière ligne. — *Au lieu de :* Guérin, *lire :* Bodin.

Page 291, ligne 4 d'en bas. — *Au lieu de :* détenu précédemment à Brest, *lire :* l'un des signataires de la protestation des 6 et 19 juin, arrêté le 9 juillet à Brest.

Même page, note 3. — *Avant-dernière ligne, au lieu de :* 108, *lire :* 103.

Page 292, ligne 7. — *Au lieu de :* il y en avait neuf, *lire :* il y en avait huit.

Même page, ligne 9. — *Après :* traîtres à la patrie, *intercaler, entre parenthèses :* (Chasset et Defermon). — *Au lieu de :* aux neuf premiers, *lire :* aux huit premiers.

Même page, ligne 10. — *Au lieu de :* onze représentants, *lire :* dix représentants. — *Au lieu de :* quatre étaient, *lire :* trois étaient. — *Supprimer le nom de :* Couppé.

Même page, ligne 11. — *Au lieu de :* un cinquième, *lire :* un quatrième.

Même page, ligne 13. — *Après :* étaient en fuite, *intercaler cette phrase :*

En outre, un des signataires, Couppé (des Côtes-du-Nord), compris dans l'état nominatif joint à l'art. 4, avait déjà été arrêté le 9 juillet 1793, à Brest.

Page 293, ligne 23. — *Au lieu de :* Chastellin, *lire :* Chastellain. — Ligne 29, *au lieu de :* Tournier, *lire :* Fournier. — Ligne 30, *au lieu de :* Marboz, *lire :* Marbos.

Même page, ligne 35. — *Au lieu de :* le 3 octobre 1793 sur la dénonciation de Du Roy, *lire :* le 6 octobre 1793 sur l'ordre du Comité de sûreté générale.

Page 301, note 1. — *Ligne 5, au lieu de :* le chiffre faux, *lire :* le nombre faux. — *A la fin de la note, ajouter cette phrase :* L'*Aperçu* rédigé dans les bureaux de la C. ex., auquel Lakanal empruntait ses chiffres, avait donné correctement le vrai nombre, quinze millions d'économie et non vingt-cinq (voir p. 261 de ce t. V).

Page 313, ligne 13. — *Au lieu de :* Mollevault, *lire :* Mollevaut. (Faire partout la même correction).

Paris 321, ligne 4. — *Après :* livres, *intercaler entre crochets :* [d'objets [1]], *et, au bas de la page, placer une note ainsi conçue :*

[1] La virgule et le mot entre crochets sont ajoutés par nous.

Page 331, note 1. — *A la fin de la note, ajouter :* Il s'agit sans doute du décret du 18 frimaire rapportant le décret du 27 germinal.

Page 352, ligne 19. — *Au lieu de :* du 24 juin 1793, *lire :* du 23 juin 1793.

Page 359, 2e colonne de la liste. — *Après le nom de :* Gentil, *placer un appel de note, et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*

[1] Ce Gentil, qui ne figure plus sur la liste définitive, paraît faire double emploi avec l'académicien Le Gentil porté (p. 360) pour 3000 ℔. — *Dernière ligne de cette colonne,* et p. 384, 2e colonne, *au lieu de :* Lévèque, *lire :* Lévesque.

Page 360, 2e colonne, et p. 385, 1re colonne. — *Au lieu de :* Roubaut, *lire :* Roubaud. — *Après le nom de :* Schweighæuser, *placer un appel de note, et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :* Schweighæuser ne figure pas dans la liste définitive.

Même page, note 1. — *Ligne 5, au lieu de :* t. IV, p. 38, *lire :* t. IV, p. 39.

Page 373, ligne 17. — *A la fin de la ligne, placer un appel de note, et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*

[1] Cet arrêté portait que la Commission du commerce et des approvisionnements était autorisée à faire payer à tous les citoyens de ses bureaux et agences, mis en liberté par arrêtés des Comités de S.G. ou de S.P., leurs appointements pendant le temps de leur incarcération, si elle avait été reconnue illégale ou injuste. (Recueil Aulard, t. XVII, p. 132.)

Même page, ligne 8 d'en bas. — *Au lieu de :* Périlhe, *lire :* Peyrilhe.

Page 378, note 2. — *La note doit être rédigée ainsi :* Le Gentil était déjà porté sur la liste du 4 nivôse pour 3000 ℔ (p. 360); il ne figure pas sur la liste définitive.

Page 384. — *1re colonne, au lieu de :* Colin d'Harleville, *lire :* Collin d'Harleville.

Page 387, ligne 6. — *Au lieu de :* de la vie, *lire :* de ma vie.

Même page, ligne 8. — *Après :* Sicard, *supprimer la virgule.*

Page 388, ligne 6. — *Après :* dernier, *placer un appel de note, et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*

[1] C'est le 14 frimaire (p. 274), non le 20, que le Comité avait approuvé ces états.

Page 397, ligne 12. — *Au lieu de :* Tillard, *lire :* Tilliard.

Même page, immédiatement après la ligne 31. — *Intercaler avant la* Pièce annexe *le paragraphe suivant :*

— Le 17 nivôse, sur le rapport de Boissy au nom des Comités de commerce et de salut public, la Convention supprima la Commission ex. du commerce et des approvisionnements, et la remplaça par une commission nouvelle, dénommée *Commission ex. des approvisionnements,* chargée d'assurer les subsistances et autres fournitures des armées de terre et de mer, et les approvisionnements extraordinaires, ainsi que de diriger les achats pour le compte de la nation. Elle fut composée de trois commissaires, Le Payen, Mottet et Combes.

Page 399, ligne 14. — *Après :* Lalande, *placer un appel de note :* (1), *et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*

(1) Le suppléant Lalande était devenu titulaire dans la première décade de nivôse, en remplacement de Lequinio envoyé en mission.

Page 407, ligne 14. — *Au lieu de :* Beffroi, *lire :* Beffroy.

Page 410, lignes 18-19. — *Au lieu de :* Blin de Ballu, *lire :* Belin de Ballu.

Page 412, ligne 26. — *Après :* Comité des domaines nationaux, *placer un appel de note* (1), *et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*

(1) D'après le procès-verbal du 28 nivôse (p. 433-434), c'est avec le Comité des finances, section dse domaines, que Lakanal s'est concerté.

Page 445, ligne 4. — *Au lieu de :* Sonne, *lire :* Sommer.

Page 450, 2e colonne de la liste. — *Au lieu de :* Boucher (Ve), *lire :* Roucher (Ve).

Même page, 3e colonne. — *Après le nom de :* Jeaurat *et celui de :* Brion, *placer un appel de note :* (2), *et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*

(2) C'est par une inadvertance du Comité que Jeaurat et Brun figurent sur cette liste : le décret du 14 nivôse leur avait déjà accordé respectivement 3,000 ♯ et 1,500 ♯ (p. 384 et 385).

Page 451, ligne 2. — *Au lieu de :* Vanpraet, *lire :* Van Praet (*De même p. 499, ligne 8; p. 535, ligne 15; p. 612, ligne 3 d'en bas*).

Page 453, ligne 2. — *A la fin de la note, ajouter cette phrase :* L'arrêté du 24 frimaire se trouve dans le Recueil Aulard, t. XVIII, p. 703.

Page 455, note. — *A la fin de la note, ajouter :* En vertu de ce décret, les auteurs de plans pour les fêtes décadaires s'étaient constitués en une commission : celle-ci avait élaboré un projet de décret en prenant pour base le projet d'Eschasseriaux, et avait choisi ce représentant pour rapporteur.

Page 459, ligne 15. — *Au bout de la ligne, avant le point, placer un appel de note* (1 bis), *et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*

(1 bis) En vertu de cette autorisation, une première réunion de savants eut lieu le 19 pluviôse dans la salle du Bureau de consultation, qui avait été celle de l'Académie des sciences; Calon fit connaître la nouvelle organisation du dépôt de la marine et de la guerre, Dolomieu parla de minéralogie, et Perny de la détermination de la latitude de Paris. L'assemblée s'ajourna au 29 pluviôse. (*Journal de Paris* du 25 pluviôse an III, p. 585).

Page 471, ligne 19. — *Après :* Trudaine, *placer un appel de note :* (1bis), *et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*

(1) Il s'agit probablement de Ch.-L. Trudaine de Montigny, l'aîné des frères Trudaine, guillotinés le 8 thermidor an II. C'est lui qui, en 1787, avait commandé à David le célèbre tableau des *Horaces* (Becq de Fouquières).

Page 477, 1re ligne. — *Après :* le Comité de sûreté générale, *intercaler, entre deux virgules, ces mots :* partiellement renouvelé le 15.

Page 478, lignes 22 et 33, et page 479, lignes 4 et 11. — *Au lieu de :* Fourrier, *lire :* Fourier.

Page 482, 3e colonne. — *Au lieu de :* Malarmé, *lire :* Mallarmé.

Page 488, ligne 4 d'en bas. — *Au lieu de :* Sanchaman, *lire :* Sanchaman.

Page 492, ligne 14. — *Après :* Un membre, *placer un appel de note :* (1), *et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :* (1) C'est Tellier.

Page 506, note 2. — *A l'avant-dernière ligne de la note, après :* du 4 pluviôse, *ajouter :* augmentant le traitement de tous les fonctionnaires qui touchaient moins de 1,000 ll par mois.

Page 513, note. — *Au lieu de :* Lefèvre-Gineau, *lire :* Lefebvre-Gineau.

Page 515, ligne 8. — *Au lieu de :* 28 pluviôse, *lire :* 26 pluviôse.

Page 524, ligne 2. — *Au lieu de :* et il résulterait, *lire :* et il en résulterait.

Page 543, ligne 5. — *Après les mots en italiques :* « *Le rapporteur* », *placer un appel de note :* [2], *et, au bas de la page, intercaler la note ci-après :*

[2] Cet alinéa et le suivant sont la reproduction abrégée, par extraits textuels, d'un passage des *Réflexions sur l'instruction publique,* de Lavoisier (sur cet écrit, voir t. II, note 3 de la p. 457). On trouvera ce passage aux pages 523-525 du tome VI des *Œuvres* de Lavoisier (éd. Grimaux).

Page 545, note 1. — *2e colonne, 1re et 7e lignes, au lieu de : Gazette villageoise, lire : Feuille villageoise.*

Page 546, ligne 21. — *Après les mots :* de Paris, *placer un appel de note :* [3], *et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*

[3] Voir, sur l'expression « arrondissement de Paris », l'explication ajoutée à la dernière ligne de la p. XXXIII de l'Introduction du présent tome V par l'ERRATA ET ADDENDA du tome VI.

Page 558, note 1. — *A la fin de la note, ajouter ce qui suit :* Ce sera seulement le décret du 18 thermidor an III qui, en spécifiant que le franc est une monnaie d'argent au titre de neuf dixièmes et du poids de cinq grammes, mettra l'unité décimale en relation avec l'unité de poids.

Page 561, ligne 4 d'en bas. — *Au lieu de :* lue à la Convention, *lire :* lu à la Convention.

Page 573, ligne 11. — *Après :* commençant, *supprimer les mots :* avec lui.

Page 576, note 1, lignes 4 et 5. — *Au lieu de :* à cette date, *lire :* depuis le 15 pluviôse.

Page 581, ligne 18. — *Au lieu de :* Carrogès, *lire :* Carrogis.

Page 583, ligne 8. — *A la fin de la ligne, placer un appel de note* [3 bis], *et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*

[3 bis] Ce règlement a été imprimé à l'imprimerie de l'Agence de l'envoi des lois, avec la date erronée du *5 ventôse,* et réimprimé, d'après ce texte, dans plusieurs départements (le Musée pédagogique possède, n° 11814, un exemplaire réimprimé à Tours, chez Vauquer et Lhéritier, imprimeurs du département). Le texte imprimé diffère du texte du procès-verbal du Comité par plusieurs variantes, que voici :

Page 583, ligne 16, *au lieu de :* mesures policiales, *on a mis :* mesures de police;

Même page, ligne 23, *au lieu de :* déposé, *on a mis :* conservé;

Même page, ligne 31, *au lieu de :* les comptes de dépenses, *on a mis :* les comptes de la dépense.

Même page, ligne 34, *après :* le Comité d'instruction publique, *on a intercalé :* la Commission exécutive de ce nom; *et après :* et le jury, *on a intercalé :* central.

Page 584 : Dans la note 1, ligne 6, au lieu de répéter quatre fois les mots : SALLE N° 1. *on a mis :* SALLE N° I, SALLE N° II, SALLE N° III, SALLE N° IV, chacun de ces quatre titres servant de tête de colonne à l'une des quatre colonnes entre lesquelles sont répartis les travaux scolaires. Les lignes 12 (contenant quatre fois les mots : SALLE N° I). 17 contenant quatre fois les mots : SALLE N° III) et 21 (contenant deux fois les mots : SALLE N° IV) n'existent pas.

Page 585, ligne 17. — *Au lieu de :* à la place du, *lire :* à la place de.

Page 586, ligne 9 d'en bas. — *Au lieu de :* Le 17 pluviôse, *lire :* Le 17 ventôse.

Page 588, ligne 10. — *Au lieu de :* Henri Larivière, *lire :* Henry Larivière.

Même page, ligne 15. — *Au lieu de :* décret du rappel, *lire :* décret de rappel.

Même page, ligne 18-20. — *Remplacer ces trois lignes par un nouvel alinéa ainsi conçu :*

Gomaire, qui avait été décrété d'arrestation le 2 juin, avait été rappelé dans le sein de l'assemblée, sur la proposition du Comité de S.G. (arrêté du 23 août), par un décret rendu le 27 ou le 28 août 1793 et il s'était déprêtrisé dans la séance du 23 brumaire an II.

Même page, lignes 29 et 30. — *Supprimer la phrase :* Julien sera rappelé le 10 germinal, *et la remplacer par celle-ci :* Le 20 germinal, l'exécution du décret d'accusation rendu contre Julien sera provisoirement suspendue, mais sans que ce représentant puisse reprendre ses fonctions.

Page 591, ligne 3. — *Au lieu de :* Tillard, *lire :* Tilliard.

Page 600, ligne 11 d'en bas. — *Au lieu de :* Occidentales, *lire :* Orientales; — *ligne 4 d'en bas, au lieu de :* Buisson, *lire :* Anisson.

Page 608, ligne 13. — *Après :* du 7 frimaire dernier, *placer un appel de note* (1 bis), *et, au bas de la page, intercaler une note ainsi conçue :*

(1 bis) Cet arrêté, de la main de Guyton, ordonnait que les parchemins existant dans les dépôts nationaux, même ceux ayant servi de titres d'offices et droits abolis, seraient remis à la Commission des armes et poudres, pour être employés au service des arsenaux (Recueil Aulard, t. XVIII, p. 366).

Page 609, note 1. — *2e colonne, lignes 9 et 14: p. 611, ligne 27 du texte, et note,* page 695, ligne 2, *au lieu de :* Larévellière, *lire :* La Revellière.

Page 613. — *Au bas de la page, 2e colonne du tableau, ligne 4 d'en bas, placer des signes de parenthèse devant et après le mot :* Aurillac.

Page 614. — *Dans le tableau, 1re colonne, intercaler le département de la Marne, qui a été omis, en conséquence, au-dessous des deux lignes consacrées à la Manche, placer cette ligne :* Marne... Châlons. — *Et une ligne plus bas, au lieu de :* Marne (Haute-)... Châlons, *lire :* Marne (Haute-)... Chaumont.

Même page, note. — *Au lieu de :* sera présenté à l'assemblée le 18 germinal, *lire :* sera modifié le 17 germinal.

Page 615, note 1. — *Dernière ligne, rétablir la seconde moitié du mot :* légi-lation, *tombée par suite d'un accident de tirage.*

Page 620, ligne 17. — *Au lieu de :* Châteauneuf, *lire :* Chateauneuf.

APPENDICE

Page 622, ligne 8 d'en bas. — *Au lieu de :* Mathieu, *lire :* Massieu.

Page 626, ligne 15 d'en bas. — *Après :* le Comité, *intercaler ces mots, entre deux virgules :* maintenant composé en droit de vingt-six membres.

Même page, ligne 8 d'en bas. — *Au lieu de :* vingt-sept membres, *lire :* vingt-sept commissaires.

Page 628, ligne 25. — *Au lieu de :* Sauteyra, *lire :* Sautayra.

Page 636, ligne 11. — *Après :* pouvant enseigner, *intercaler ces mots :* la géométrie descriptive, de trois citoyens pouvant enseigner...

Même page, ligne 5 d'en bas. — *Au lieu de :* Alais, *lire :* Allais.

Page 641, ligne 9 d'en bas. — *Au lieu de :* le 14, *lire :* le 13.

Page 684, ligne 9. — *Après :* Bertrand. *supprimer la virgule, et intercaler :* et. — *Lignes 10 et 11, placer un point après :* Deleyre, *et supprimer la fin de la phrase à partir de ce mot.*

TABLE

Page 689, ligne 8. — *Au-dessous de cette ligne, intercaler celles-ci :* Annexe : Articles 1er et 2 du titre IV du décret sur les incompatibilités administratives et judiciaires (relatifs aux instituteurs, etc.), 24 vendémiaire, p. 135.

Page 690, ligne 9. — *Ajouter :* C. Projet de réorganisation de la Bibliothèque nationale, par Lefebvre-Villebrune, 28 brumaire an III, p. 246 (t. VI, p. 910).

Même page, ligne 17. — *Au lieu de :* p. 259, *lire :* p. 258, *et ajouter ces mots :* et extrait du rapport, p. 259 (t. IV, p. 253).

Page 691, ligne 7 d'en bas. — *Avant les mots :* Décret portant..., *intercaler la lettre :* A.

Page 693, ligne 24. — *Au lieu de :* Fourrier, *lire :* Fourier.

Même page, ligne 33. — *Au lieu de :* p. 450, *lire :* p. 490.

TOME VI

INTRODUCTION

Page III, lignes 4-6 d'en bas. — *Remplacer la dernière phrase par celle-ci :* Il fallait en outre remplacer Rabaut-Pomier, entré au Comité de salut public le 15 floréal.

Page VIII, ligne 7. — *Au lieu de :* 20 germinal, *lire :* 21 germinal. — *Ligne 8, supprimer les mots entre parenthèses.*

Page XI, lignes 22-23. — *Au lieu de :* pourrait se justifier, *lire :* paraîtra naturelle.

Page XXIII, ligne 1. — *Après :* de l'École, *remplacer le point par un point-virgule, et intercaler ce qui suit :* un membre insiste de nouveau à ce sujet le 5 fructidor, et le Comité renvoie à Lakanal; un projet de décret de Grégoire concernant les élèves des langues orientales est renvoyé au Directoire exécutif (4 brumaire an IV).

Même page, ligne 24. — *Au lieu de :* La mort, *lire :* A Paris, la mort...

Même page, ligne 26. — *Supprimer les mots :* de Paris, *et, à la fin de la ligne, remplacer le point par un point-virgule et ajouter :* et l'évacuation des locaux des Cordeliers n'est achevée qu'en fructidor.

Page XXXI, ligne 8 d'en bas. — *Après :* le Directoire, *intercaler cette phrase :* le 4 brumaire, les prêtres sujets à la déportation furent exceptés de l'amnistie.

Page XLI, *lignes* 7-8. — *Au lieu de :* le 10 germinal, *lire :* le 8 germinal.

Page XLII, ligne 22. — *Au lieu de :* 2 fructidor, *lire :* 9 fructidor.

Page XLIII, ligne 12. — *A la fin de la ligne, remplacer le point par un point-virgule, et ajouter :* le 21 ven démiaire an IV, nouvelle liste de quatre noms.

Page XLV, ligne 2. — *Au lieu de :* Duroy, *lire :* Du Roy.

ERRATA ET ADDENDA

Page XLVII, lignes 16-17 (pour la p. XXXIII, du t. V). — *Supprimer les mots :* et qu'en tout cas il ne pensait pas, alors, que chaque département dût avoir un jury central. *Ces mots ont été remplacés, dans l'*ERRATA ET ADDENDA *définitif* (au présent t. VI), *par une autre rédaction.*

Page XLVIII, ligne 13 d'en bas (pour la p. 190 du t. VI). — *Au lieu de :* Même page, note 3, *lire :* Même page, note 1.

PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ

Page 20, ligne 24. — *Après :* de vertu », *placer un appel de note :* [1], *et, au bas de la page, ajouter la note suivante :*

[1] Allusion à la réponse faite par Vadier à la première dénonciation de Lecointre, le 12 fructidor an II. Il s'était précipité à la tribune, un pistolet à la main, en annonçant qu'il se brûlerait la cervelle si la Convention ne rendait pas justice « à ses soixante ans de vertu ».

Page 21, lignes 11-12. — *Après :* elle donna naissance, *biffer les mots :* mais le 10 germinal an III, *et les remplacer par ceux-ci :* mais le 30 ventôse an III un membre (évidemment Lakanal) communique au Comité un projet de décret, qui est ajourné (t. V, p. 617); et le 10 germinal...

Page 25, ligne 19. — *Après le point, placer un appel de note :* [3], *et, au bas de la page, ajouter la note suivante :*

[3] Ce projet de décret sera présenté le 22 germinal par Daunou à la Convention, qui l'adoptera. Voir aux annexes, A.

Page 27, note 1. — *2e colonne, ligne 13, après :* annexes, *placer, entre deux virgules, la lettre :* B.

Page 29, lignes 5, 6, 7 et 10 d'en bas. — *Au lieu de :* Dobsent, *lire :* Dobsen.

Page 30. — *Après la ligne :* PIÈCES ANNEXES, *intercaler, comme annexe* A, *l'annexe* A *qui se trouve aux pages 48-51.* — Ensuite, *placer au milieu de la ligne la lettre* B, *au-dessus de l'extrait du* MONITEUR.

Page 36, note 1. — *A la fin de la note, ajouter cette phrase :* Il se trouvait d'ailleurs dans le tableau du 28 ventôse (t. V, p. 614).

Page 37, ligne 8 d'en bas. — *Au lieu de :* s'écria-t-il, *lire :* s'écria Prieur.

Page 45, ligne 16. — *Supprimer l'appel de note, et, au bas de la page, supprimer la note 1. — Ligne 24, remplacer l'appel de note :* [2] par : [1], *et à la 1re ligne de la note 2 mettre :* [1] *au lieu de :* [2].

Page 48. — *Ligne 25, remplacer :* B *par :* A, *et ligne 31 remplacer :* C *par :* B. — *Transporter l'annexe* A *(p. 48-51) à la page 30. — Page 51, lignes 3 et 11, remplacer :* B *et :* C *par :* A *et* B.

Page 53, ligne 5. — *Au lieu de :* 48,000, *lire :* 42,000.

Page 56, ligne 2. — *A la fin de l'alinéa, ajouter ce qui suit :*

Il était exagéré de dire que la Commission des Seize n'avait rien fait. Il existe un projet élaboré dans son sein par une section de trois membres, qu'elle avait chargée de lui proposer « l'organisation d'un gouvernement intermédiaire ». Il est intitulé : « *Plan d'organisation d'un gouvernement intermédiaire, jusqu'à ce que la constitution puisse être organisée,* présenté à la Commission des Seize par la section qu'elle avait chargée de cet objet, composée des représentants du peuple THIBAUDEAU, ROMME et MERLINO. De l'imprimerie nationale, floréal an III. » (Bibliothèque de la Chambre des députés, Collection Porticz, t. 32, n° 5). Ce projet dit : « Il y a huit Comités : 1° un Comité de gouvernement; 2° un Comité des finances; 3° un Comité de police de Paris; 4° un Comité des rapports; 5° un Comité des pétitions; 6° un Comité des décrets; 7° un Comité des inspecteurs du Palais national; 8° un Comité d'organisation ». Le Comité de gouvernement est partagé en six divisions, comprenant chacune deux sections. « Il y a douze agences correspondantes aux douze sections du gouvernement. Auprès du Comité de gouvernement est placé un secrétaire général. »

Page 65, note 1. — *Au commencement de la note, placer cette phrase :* Il y a dans ce total une erreur de 300,000 ℔ en trop; le chiffre exact est 12,355,000 ℔. — *Dernière ligne, au lieu de :* 1,291,000, *lire :* 1,183,000.

Page 67, ligne 29. — *Après le nombre :* 12,655,000 ℔, *placer un appel de note :* [2], *et au bas de la page ajouter une note ainsi conçue :* [2] *Lire :* 12,355,000 ℔.

Même page, ligne 38. — *Après le nombre :* 25,856,000 ℔, *placer un appel de note :* [3], *et au bas de la page ajouter une note ainsi conçue :* [3] *Lire :* 25,556,000 ℔.

Page 70, ligne 4. — *Au lieu de :* du 20, *lire :* du 21.

Page 71, ligne 6. — *Au bout de la ligne, placer un appel de note* [1], *et au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :* [1] La lettre du Comité d'I. P. avait été transmise aux représentants de Hollande par Merlin (de Douai) le 22 germinal. (Recueil Aulard, t. XXI, p. 819).

Page 72, ligne 4 et notes 1 et 2. — *Au lieu de :* Fourrier, *lire :* Fourier.

Même page, ligne 4 d'en bas; page 471, ligne 28; page 622, ligne 1. — *Au lieu de :* Lecomte, *lire :* Leconte.

Page 76, 1re colonne du tableau. — *Au lieu de :* Deparcieux, — Béranger, — Fenouillot-Falbert, *lire :* Déparcieux, — Bérenger, — Fenouillot-Falbaire. — *2e colonne, au lieu de :* Giraud-Keroudou, — Silvestre-Sacy, *lire :* Girault-Keroudou, — Sylvestre-Sacy.

Page 78, ligne 6. — *Avant le point, placer un appel de note :* [1], *et au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*

[1] Le Comité d'I. P., par cet arrêté, accordait à l'Institut national la continuation de la subvention de 1,200 livres par mois que touchait l'Institut depuis le 1er ventôse an II (voir t. III, p. 600, arrêté du Comité d'I. P. du 29 ventôse an II, et, p. 601, suite de la note 3 de la p. 600, arrêté du Comité

de S. P. du 4 floréal an II). Mais, outre cette subvention, il avait été pris (voir t. III, p. 300, 301 et 302, arrêté du Comité d'I. P. du 29 nivôse an II et arrêté du Comité de S. P. du 27 pluviôse an II) un abonnement d'un an au recueil *Musique à l'usage des fêtes nationales*, pour la somme de 33,000 livres, prix de 550 exemplaires : cet abonnement, partant du 1er germinal an II, se terminait à la fin de ventôse an III. Le traité d'abonnement ne fut pas renouvelé à son expiration, et le recueil musical de l'Institut cessa de paraître.

Nous avons donné (t. IV, p. 195, 548 et 806) les sommaires des six premières livraisons (de germinal à fructidor an II), les seules que possède la Bibliothèque nationale, de la *Musique à l'usage des fêtes nationales*. On trouvera les sommaires des six dernières livraisons (nos 7 à 12, de vendémiaire à ventôse an III) dans l'ouvrage de M. Constant Pierre, *Le Magasin de musique à l'usage des fêtes nationales et du Conservatoire*, Paris, 1895, p. 127.

Page 102, ligne 5 d'en bas. — *Au bout de la ligne, après les mots :* et il ajoute, *placer un crochet de fermeture, ainsi :* et il ajoute :].

Page 109, ligne 4. — *Au lieu de :* Prudhon, *lire :* Prud'hon.

Page 115, note. — *1re colonne, ligne 12, au lieu de :* Roubeau, *lire :* Roubaud. — *Ligne 13, au lieu de :* Rousse, *lire :* Roussel.

Page 125, ligne 1. — *Au lieu de :* les bureaux de, *lire :* le Bureau de...

Page 149, ligne 11. — *Au lieu de :* Jarry, *lire :* Jary.

Page 154, ligne 12. — *Après :* arrondissement, *placer un appel de note :* [1], *et, au bas de la page, ajouter la note suivante :*

(1) Sur l'expression « arrondissement de Paris », voir tome V, Introduction, p. XXXIII (Errata).

Page 157, lignes 5 et 8 d'en bas. — *Au lieu de :* Desvars, *lire :* Devars.

Page 158. — *Ligne 5, au lieu de :* l'article, *lire :* l'article 4. — *Ligne 6, après :* provocation, *intercaler :* à l'avilissement de la représentation nationale ou...

Page 160, ligne 27. — *Au lieu de :* de 10,500 livres, *lire :* de 15,000 livres.

Page 164, note 3. — *2e colonne, avant-dernière ligne, au lieu de :* 6 messidor, *lire :* 8 messidor.

Page 165, ligne 2. — *Au lieu de :* Rosoy, *lire :* Rozoy.

Page 179, ligne 23. — *Ajouter :* Les condamnés furent guillotinés le lendemain.

Page 181, note 1. — *Dernière ligne, au lieu de :* 1923, *lire :* 1922.

Page 198, ligne 21. — *A la fin de la ligne, placer un appel de note :* [1 bis], *et, au bas de la page, intercaler la note suivante :*

(1 bis) Il s'agit évidemment de la *Méthode* de Durieu : voir tome V, pages 493, 533; tome VI page 120.

Page 199, ligne 22. — *Au lieu de :* Guibert, *lire :* Guibourt.

Page 220, ligne 8. — *Au lieu de :* chez les citoyens, *lire :* chez des citoyens; *et au lieu de :* reconnue *lire :* reconnus.

Page 224, ligne 8. — *Au lieu de :* commune de La Flèche, *lire :* commune du Mans.

Page 229, ligne 9. — *Après :* les proscriptions commencent, *intercaler cette phrase :* Thibeaudeau demande que « les mandataires infidèles du peuple, auteurs de propositions qui sont le plus grand crime jamais commis contre la nation française et ses représentants, soient mis en état d'arrestation ».

Même page, ligne 13. — *Après :* neuf heures et demie, *ajouter :* du matin.

Même page, ligne 16. — *Au lieu de :* les 12 et 16 germinal, *lire :* les 12, 16 et 29 germinal.

Page 203, note. — *A la fin de la note, ajouter ces mots :* Les deux lettres de Jard-Panvillier ont été imprimées en 1914, au tome XXIII du Recueil Aulard, pages 86 et 564, et la lettre de Baraillon à la page 609 du même volume. Pour les lettres de Dupuis et de Bailleul, voir plus loin les notes 3 et 4 de la page 224.

Page 224, note 3. — *A la fin de la note, ajouter ces mots :* Ces quatre lettres ont été imprimées en 1914 dans le Recueil Aulard, tome XXIII, pages 170, 303, 534 et 756.

Page 225, suite de la note 4 de la page 223. — *A la fin de la note, ajouter :* Ces deux lettres ont été imprimées dans le Recueil Aulard, tome XXII, page 431 et tome XXIII, page 114.

Page 230, ligne 14 d'en bas. — *Après :* faubourg Antoine, *placer un appel de note :* (1), *et, au bas de la page, ajouter la note suivante :*

(1) Repris le 6 prairial, Tivel fut guillotiné le même jour.

Page 232, note 2. — *1re colonne, dernière ligne, au lieu de :* La Rochelle, *lire :* Rochefort.

Page 238, lignes 6 et 10; page 320, lignes 12 et 16; page 357, note 1, lignes 2 et 5. — *Au lieu de :* Lefèvre, *lire :* Lefebvre.

Page 241, ligne 12. — *Au lieu de :* Taveaux, *lire :* Taveau.

Page 243, dernière ligne, — *Au lieu de :* dix, *lire :* six.

Page 246, ligne 10. — *Après :* le 12 prairial, *intercaler, entre deux virgules :* sur le rapport du Comité de législation.

Page 257, ligne 13. — *Au lieu de :* Giraud-Pouzol, *lire :* Girot-Pouzol.

Page 258, ligne 9 d'en bas. — *Au lieu de :* Allard, *lire :* Alard.

Page 268, lignes 4-8. — *Après :* et Bailleul, *supprimer ce qui suit jusqu'à la fin de la phrase, et le remplacer par ces mots :* il fallait en outre remplacer un des cinq élus de pluviôse, Rabaut-Pomier, entré au Comité de salut public le 15 floréal.

Page 269, ligne 10. — *Après :* votre premier décret, *supprimer l'appel de note.*

Même page, ligne 14. — *Au lieu de :* celles de Léonard Bourdon, *lire :* celle de Léonard Bourdon.

Même page, note 1. — Supprimer cette note.

Page 283, lignes 11 et 15. — *Au lieu de :* Myris, *lire :* Mirys.

Page 284, ligne 6. — *Après :* Commission, *intercaler ces mots :* aux Capucines, près la place Vendôme.

Page 318, ligne 11. — *Au lieu de :* Baillon, *lire :* Baillot.

Page 323, dernière ligne. — *Au lieu de :* Maskeline, *lire :* Maskelyne.

Page 328, avant-dernière ligne. — *Au lieu de :* J.-F. Chasset, *lire :* Ch.-A. Chasset.

Page 339, note 2. — *2e colonne, ligne 3, après :* du 6 messidor, *intercaler entre deux tirets l'incise suivante :* — la minute des quatre premières sections (art. 92-122) et de la sixième (art. 136-139) est de sa main (voir p. 948).

Page 345, ligne 20. — *Supprimer l'appel de note, et au bas de la page supprimer la note 2.*

Page 375, ligne 27. — *A la fin de la ligne, ajouter, entre parenthèses :* (p. 888).

Même page, ligne 34. — *A la fin de la ligne, ajouter, entre parenthèses :* (p. 910).

Page 380, note 2. — *Avant-dernière ligne, supprimer le signe de parenthèse, et le remplacer par une virgule.*

Page 386, ligne 9. — *Au lieu de :* Bouvard, *lire :* Bouvart.

Page 398, ligne 19. — *Au lieu de :* Paraud, *lire :* Parraud.

Page 403, lignes 4, 6 et 10. — *Au lieu de :* Léger, *lire :* Liger.

Page 404, ligne 15. — *Au lieu de :* Duvillar, *lire :* Duvillard.

Page 405, note 1. — *Ligne 4, au lieu de :* p. 347, *lire :* p. 374.

Page 412, ligne 9. — *Au lieu de :* cotés, *lire :* cotées.

Page 425, lignes 11 et 18. — *Au lieu de :* Memuski, *lire :* Meninski.

Page 427, ligne 6. — *Après :* Darbas, *placer une virgule.*

Page 428, ligne 32. — *Entre cette ligne et la ligne 33, intercaler l'alinéa qui suit :*

Le 27 messidor, la Convention rejeta le système proposé par la Commission des Onze, qui chargeait les assemblées primaires du soin de faire directement toutes les élections, y compris celles des

membres du Corps législatif : elle décida qu'il y aurait des corps électoraux, nommés par les assemblées primaires, et que ce seraient ces électeurs du second degré qui nommeraient les représentants, les administrateurs de département et les magistrats de l'ordre judiciaire; les assemblées primaires n'eurent que la nomination des juges de paix et des magistrats municipaux.

Page 431, ligne 5 d'en bas. — *Au lieu de :* Arnoult, *lire :* Arnould.

Page 447, ligne 24. — *Au lieu de :* Garasa, *lire :* Garaza.

Page 459, ligne 13, et page 484, ligne 20. — *Au lieu de :* Tinchaut, *lire :* Tinchant.

Page 475, ligne 29. — *Au lieu de :* Boysset, *lire :* Boisset.

Page 487, note 1. — *A la fin de la note, ajouter :* Voir la proposition faite par Lebrun (2 thermidor), page 443.

Page 515, avant-dernière ligne du texte. — *Au lieu de :* Boemier, *lire :* Boesnier. — *Ligne suivante, supprimer l'appel de note, et, au bas de la page, supprimer la note 2, ainsi que sa continuation au bas de la page 516.*

Page 517, ligne 5. — *Au lieu de :* Thiébault, *lire :* Thibault.

Page 519, ligne 3. — *Au lieu de :* Richard, *lire :* Richou.

Page 526, ligne 3. — *Au lieu de :* Bô, *lire :* Bo.

Page 539, dernière ligne du texte, et p. 540, ligne 4. — *Au lieu de :* législation, *lire :* liquidation.

Page 546, ligne 14. — *Au lieu de :* Gattet, *lire :* Gallet.

Page 547. — *Au bas de la page, ajouter cette note, qui se rapporte à un appel de note placé ligne 9 :* (1) Loysel.

Page 551, ligne 11. — *Après :* « *Principes du droit naturel* », *placer un appel de note :* (1), *et, au bas de la page, ajouter la note suivante :*

(1) Il s'agit de la traduction de Heydenreich par Pfyffer : voir p. 107.

Page 552, ligne 6. — *Au lieu de :* 26, *lire :* 28.

Page 558, note. — *A la fin de la note, ajouter :* La période de six jours, pour laquelle Charruel n'a pas indiqué de nom, aurait dû s'appeler *hexade,* par analogie avec *décade* et *pentade.*

Page 574, ligne 27. — *Après :* des jours précédents, *supprimer le mot :* Elle, *en intercalant ce qui suit :* Ce décret porte, au titre II, qu'aussitôt après l'envoi de l'acte constitutionnel à toutes les communes, les assemblées primaires seront convoquées à la diligence du procureur général syndic et de l'administration de chaque département, pour être ouvertes au plus tard le 20 fructidor; les assemblées primaires exprimeront leur vœu sur l'acte constitutionnel pour l'admettre ou le rejeter; le procès-verbal de chaque assemblée sera aussitôt adressé au Comité des décrets, procès-verbaux et archives. — La Convention...

Page 591, liste des savants, artistes et gens de lettres. — *Au lieu de :* Gavigné, *lire :* Gaviniès.

Page 592, liste, etc., et page 629, liste, etc. — *Au lieu de :* Nougaret, *lire :* Nogaret.

Page 595, ligne 9. — *Au lieu de :* Valvin, *lire :* Valvins.

Page 607, note 2. — *Dernière ligne, au lieu de :* à l'annexe, *lire :* aux annexes.

Page 608, ligne 24. — *Au lieu de :* PIÈCE ANNEXE, *lire :* PIÈCES ANNEXES.

Même page, ligne 28. — *Après :* à l'article 5, *placer un point, et supprimer le reste de la ligne.*

Même page, lignes 29-34. — *Supprimer ces lignes.*

Même page, ligne 35. — *Supprimer le commencement de la ligne, jusqu'au mot :* extraits, *et remplacer les mots supprimés par ceux-ci :* Il faut placer ici les...

Même page, ligne 37. — *Après :* jury, *placer une virgule, et ajouter ces mots :* qui se trouvent au tome IV, pages 254-263. — *Supprimer le reste de la ligne, depuis :* Nous avons..., *et supprimer également les lignes 38 et 39.*

Page 618, ligne 10. — *Au lieu de :* Bruquet, *lire :* Bucquet.

Page 623, ligne 8. — *Au lieu de :* Meniuski, *lire :* Meninski.

Page 644, lignes 17 et 22. — *Au lieu de :* le 13, *lire :* le 16.

Page 659, ligne 3 d'en bas. — *Au lieu de :* Lavergne, *lire :* Laverne.

Page 661, note. — *1re ligne, au lieu de :* 24 brumaire, *lire :* 29 brumaire; *3e ligne, au lieu de :* t. VI, *lire :* t. V.

Page 668, ligne 20. — *Au lieu de :* Kutch, *lire :* Kutsch. — *Ligne 21, au lieu de :* Mereklein, *lire :* Mercklin.

Page 680, note 1. — *A la fin de la note, ajouter :* Ce *Fauch* ou *Fausch* est très probablement le libraire de Hambourg Pierre-François Fauche, de Neuchâtel, frère du célèbre Louis Fauche-Borel qui, dans ses *Mémoires,* parle de la maison fondée à Hambourg par son père comme de « l'un des établissements les plus considérables de l'Allemagne ».

Page 688, ligne 11 d'en bas. — *Après :* un riche libraire étranger, *placer un appel de note :* (2), *et, au bas de la page, intercaler la note suivante :*

(2) Sur ce « riche libraire étranger », voir la note 1 (addenda) de la p. 680.

Page 698, ligne 10; page 721, ligne 5. — *Au lieu de :* Girod-Pouzol, *lire :* Girot-Pouzol.

Page 703, ligne 9. — *Au lieu de :* École, *lire :* abbaye.

Même page, note 2. — *2e colonne, 1re ligne, au lieu de :* 2 vendémiaire, *lire :* 1er vendémiaire.

Page 706, ligne 11. — *Au lieu de :* Regnier, *lire :* Reynier.

Page 714, ligne 3. — *Au lieu de :* Paquereau, *lire :* Pacros.

Page 715, ligne 14. — *Après :* quatre mémoires, *placer un appel de note :* (1), *et, au bas de la page, ajouter une note ainsi conçue :*

(1) Il y a soit une erreur d'addition dans ce total, soit une erreur dans les chiffres des quatre mémoires tels que le procès-verbal les indique : le total à ordonnancer, d'après l'arrêté, est plus élevé de 10,000 ℔ que la somme qu'on obtient en additionnant les quatre nombres partiels.

Même page, ligne 25. — *Après :* École, *placer un appel de note :* (2), *et, au bas de la page, ajouter la note suivante :*

(2) Cette délibération de l'École est imprimée dans *L'École de santé de Paris,* par A. Prévost, p. 150, n° 54 des Pièces justificatives.

Même page, ligne 19. — *Après :* Bibliographie, *ajouter un appel de note :* (1 bis), *et, au bas de la page, intercaler la note suivante :*

(1 bis) Le rapport qui a été rédigé en exécution de cet arrêté se trouve aux Archives nationales, F17 1079.

Page 730, au bas de la page. — *Ajouter ces lignes :* Il convient de transporter à cette place, pour l'ordre chronologique, des documents appartenant à l'an III, qui ont été imprimés aux pages 157-161 du tome IV : le « Plan d'une organisation nouvelle » de la Bibliothèque nationale, ainsi qu'un état des dépenses annuelles et deux états des employés. »

Page 739, lignes 10 et 30. — *Au lieu de :* 16 fructidor, *lire :* 18 fructidor.

Même page, ligne 22. — *A la fin de la ligne, placer un appel de note :* (1), *et, au bas de la page, ajouter cette note :*

(1) Ces deux chants de Rouget de Lisle avaient déjà été mis en musique, le premier en septembre 1791, par Ignace Pleyel, le second en mai 1792, par l'auteur des vers lui-même; le Conservatoire ne fit pas composer de musique nouvelle.

Page 740, note. — *Au lieu de :* p. 703, *lire :* p. 712.

Page 763, ligne 18 d'en bas. — *Au lieu de :* avec la traduction confiée d'abord..., *lire :* avec la traduction, confié d'abord...

Page 810, ligne 8. — *Au lieu de :* Desgrange, *lire :* Desgranges.

Page 814, ligne 10 d'en bas. — *Au lieu de :* Lozin, *lire :* Lorin.

Page 818, ligne 6. — *A la fin de la ligne, placer un appel de note :* [1 bis], *et, au bas de la page, intercaler une note ainsi conçue :*

[1 bis] A rapprocher de ce que disent Poupeau et Poudra, dans leur lettre du 20 germinal (p. 61-62), d'un arrêté de la Commission exécutive qui autoriserait les élèves de l'École normale qui se destineraient au professorat des écoles centrales à continuer leurs études à Paris jusqu'au 1er vendémiaire.

Page 830, ligne 18. — *Au lieu de :* Guyot, *lire :* Guiot.

Page 833, note 3. — *A la fin de la note, ajouter :* Filangieri était mort en 1788.

Page 834, ligne 7. — *Après :* Boullée, *intercaler entre parenthèses* (*sic*).

Page 839, ligne 13. — *Au lieu de :* Boullée, *lire :* Boullé.

Page 873, ligne 10. — *Après :* pour les filles, *placer un appel de note :* [2 bis], *et, au bas de la page, intercaler une note ainsi conçue :*

[2 bis] Il est probable que le renvoi au Comité de l'examen de cette question avait été décrété dans la séance du 27 vendémiaire.

Page 878, ligne 4 d'en bas. — *A la fin de la ligne, ajouter cette phrase :* Grégoire fit décréter que les poinçons, matrices et caractères en langues étrangères, déposés à l'imprimerie de l'Agence des lois, en seraient distraits, ainsi que huit presses, pour être exclusivement employés aux sciences et aux arts.

APPENDICE

Page 888, ligne 15. — *A côté du chiffre :* II, placer un appel de note : [1], *et au bas de la page ajouter une note ainsi conçue :*

[1] Cette pièce doit être transportée au tome IV, p. 148.

Page 910, ligne 13. — *A côté du chiffre :* V, *placer un appel de note :* [1], *et au bas de la page ajouter une note ainsi conçue :*

[1] Cette pièce doit être transportée au tome V, p. 246.

Page 914. — *Avant-dernière ligne du texte, après :* entendre, *placer un appel de note :* [1], *et au bas de la page ajouter cette note :*

[1] Il s'agit non de Belissen, mais de Ladmiral : voir le jugement déjà porté sur celui-ci dans les mêmes termes dans la lettre du 16 ventôse an II (p. 890).

Page 926, ligne 8. — *Au lieu de :* du 27 brumaire, *lire :* du même jour.

TABLE

Page 957, ligne 5. — *Après :* p. 608, *placer un point-virgule, et ajouter :* extraits de ce rapport, texte du décret, et tableau des prix décernés par le jury (à prendre t. IV, p. 254-263).

Page 958, ligne 26. — *Après :* vendémiaire, *placer un point-virgule, et intercaler ces mots :* suivis du « Plan d'une organisation nouvelle », d'un état des dépenses annuelles, et de deux états des employés (à prendre au t. IV, p. 157-161).

Page 960, ligne 20. — *A la fin de la ligne, ajouter, entre parenthèses :* (à transporter au t. IV, p. 148).

Même page, ligne 28. — *A la fin de la ligne, ajouter, entre parenthèses :* (à transporter au t. V, p. 246).

CONVENTION NATIONALE

SOMMAIRE DES INTRODUCTIONS

DES PROCÈS-VERBAUX

DU COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE DE LA CONVENTION

INTRODUCTION DU TOME PREMIER

15 OCTOBRE 1792 — 2 JUILLET 1793

Préambule : divisions de l'Introduction, I-II.

I

Maintien provisoire des Comités de la Législative, II (et note 1, Addenda). — Organisation des Comités de la Convention, II-IV. — Représentants élus au C. d'I. P. le 13 octobre 1793, et suppléants, IV-V. — Composition du Comité après le 7 novembre, VI. — Sortants et restants, en exécution du décret du 22 décembre; sortants réélus, membre adjoint, membres nouveaux élus en janvier 1793, membres adjoints le 28 février, et composition du Comité après cette date, VII-IX. — Modifications de février à juin, IX. — Membres restants et membres sortants, en juin, X-XI. — Élus du 27 juin, et nouveaux changements, XII. — Présidents et secrétaires, du 15 octobre 1792 au 22 juin 1793, XIII.

II

Trois périodes à distinguer, entre octobre 1792 et juillet 1793, dans l'élaboration du plan général d'instruction, XIII-XV.

Première période (octobre-décembre 1792)

Rédaction du projet de décret sur les écoles primaires; Lanthenas est rapporteur (29 octobre); rapport de Lanthenas adopté par le Comité (20 novembre); distribution du rapport et du projet de décret à la Convention (23 novembre), XV XVI.

Rédaction d'un projet de décret sur les écoles secondaires (17-26 novembre), XV-XVI.

Adoption du rapport et projet de décret d'Arbogast sur les livres élémentaires (26 novembre). Le document est distribué à la Convention le 5 décembre, XVI.

Le Comité adopte la division de l'Instruction publique en cinq degrés, selon le plan de Condorcet (27 novembre), XVI.

Le 12 décembre, la Convention aborde la discussion du projet de décret sur les écoles primaires, XVI. Discours de Chénier, XVII; l'article 1er est adopté; discours de Durand Maillane, XVII-XIX; de Masuyer, XIX-XX. — Séance du 14 décembre : discours de Jacob Dupont, XX-XXII.

Le Comité adopte un rapport rédigé par Romme sur l'ensemble du plan d'instruction; il est décidé de ne pas faire mention, pour le moment, d'une Société nationale (15 décembre), XXII.

Le 18 décembre, à la Convention, intervention de Lanthenas, Rabaut de Saint-Étienne, Jeanbon Saint-André; discours de Petit, XXIII, de Lequinio, XXIII-XXIV, de Ducos, XXIV-XXV, de J.-B. Leclerc, XXV: Marat interrompt la discussion, XXV.

Le Comité adopte un projet de décret à présenter par Romme à la suite de son rapport (18 décembre), XXV. — Le 20, la Convention entend Romme et vote l'impression de son rapport, ainsi que la réimpression du rapport de Condorcet; XXV-XXVII.

Le 21 décembre, à la Convention, Rabaut de Saint-Étienne lit un discours et un projet de décret sur l'éducation nationale; il est adjoint au Comité. Après lui, d'autres représentants lisent des Opinions (peut-être Portiez), XXVII-XXVIII.

Le Comité se divise en trois sections : plan général; éducation physique et morale; partie économique et administrative (22 décembre), XXVIII.

Le 24 décembre, la Convention entend encore un dernier orateur, Bancal, qui propose de réduire les quatre degrés d'enseignement du Comité à deux : écoles élémentaires et écoles centrales, XXIX-XXXI. Opinions imprimées appartenant à la discussion de décembre 1792 : Portiez, Jeanbon Saint-André, Joseph Serre, Opoix, Rudel, XXXI-XXXIII. — Article de Condorcet dans la *Chronique du mois* (janvier 1793), XXXIII-XXXIV. — Rédaction du plan d'éducation de Michel Lepeletier, XXXIV-XXXV.

Deuxième période (janvier-mai 1793)

Cinq mois durant lesquels la discussion du plan d'instruction ne put être reprise à la Convention. — Au Comité, Romme lit un plan de système général d'éducation physique et morale (25 janvier), XXXV.— La question des biens des collèges, soulevée le 2 janvier par la réclamation d'une section de Paris, donne lieu à un rapport de Fouché (9 février), et au vote d'un décret (14 février), qui est suspendu le surlendemain, XXXVI-XXXVII.

Le Comité consacre dix séances (22 février-28 mai) à la discussion d'un tableau synoptique de l'enseignement, présenté par Arbogast; le 6 mars, dans une séance extraordinaire, il entend la lecture des vues particulières de Lanthenas; le 28 mai, il adopte le tableau d'Arbogast, XXXVII-XXXVIII.

Le 8 mars, sur le rapport de Fouché, la Convention vote un important décret sur la vente des biens des collèges et sur les traitements des professeurs et instituteurs. Trois autres décrets, élaborés par Chasset, sur la distribution des bourses, sur le payement des pensions, et sur le payement des créanciers des anciennes congrégations séculières, complètent cette mesure, et sont votés le 5 mai, XXXVIII-XL.

Le Comité reprend la discussion de l'organisation des écoles secondaires (19 mars), et invite ceux de ses membres qui veulent s'occuper de l'éducation morale et physique à présenter des plans (25 avril), XL-XLI.

Bilan du travail accompli par le Comité et prêt à être présenté à la Convention à la fin de mai, XLI.

Intervention du Comité de salut public, qui fait voter à la Convention, le 30 mai, un décret en quatre articles, sur les écoles primaires, XLI-XLII.

Troisième période (juin-3 juillet 1793)

Indications sur les modifications dans la composition du Comité et dans son esprit; absence de Romme, de Condorcet; influence prise par Sieyès, Daunou et Lakanal; élaboration d'un plan nouveau, analyse des idées qui s'y manifestent en opposition aux idées de Condorcet et de Romme, XLIII-XLIX.

Décret du 13 juin sur les livres élémentaires destinés aux écoles nationales, XLIX-L.

Discussion et vote de la Constitution. Dès le lendemain de son adoption, le Comité de S.P. décide (25 juin) de proposer à la Convention de mettre à l'ordre du jour le rapport sur l'instruction publique, L.

Le 26 juin, Lakanal lit à la Convention le projet pour l'établissement de l'instruction nationale, LI. Opposition : Hassenfratz aux Jacobins, 30 juin, LI; remaniement du projet du Comité qui est distribué le 1er juillet, LII.

A la Convention, le 2 juillet, discours de Coupé, LIII, de Lequinio, LIII-LIV; le 3 juillet, discours de Ch. Duval, LIV; Robespierre fait décréter qu'une commission de six membres présentera sous les huit jours un nouveau projet, LIV.

Articles de Sieyès, dans le *Journal d'Instruction sociale*, réimprimés par Lakanal (*Lakanal à ses collègues*); *Essai sur l'instruction publique*, de Daunou, LV-LVI.

Chabot demande, le 3 juillet, que Félix Lepeletier lise à la Convention le plan laissé par son frère : décrété que cet ouvrage sera imprimé, LVI.

Autres opinions de députés : Fouché, LVII, Wandelaincourt, LVII-LVIII, P.-J.-D.-G. Faure, Ch. Duval, Raffron, Deleyre, LVIII, P.-C.-Fr. Dupont, LVIII-LIX.

III

Résumé des autres questions dont le Comité s'est occupé dans cette période : Commission des monuments, reconstituée le 18 octobre 1792; décret du 10 juin 1793, LIX-LX.

Suppression de la place de directeur de l'Académie de France à Rome (25 novembre 1792); retour en France des élèves de l'Académie, après l'assassinat de Bassville, et décret du 1er juillet 1793, LX.
Protestation des auteurs dramatiques, 18 septembre 1792; rapport de Baudin (mars 1793); préparation d'un rapport sur les contrefaçons, LX.
Secours aux gens de lettres; récompenses aux « artistes » et inventeurs; conflit entre le Bureau de consultation des arts et métiers et le ministre Roland (novembre 1792), LX-LXI.
Poids et mesures : rapport de l'Académie des sciences à la Convention, 25 novembre 1792; le Comité nomme commissaires Arbogast et C.-A. Prieur (21 décembre), LXI.
Réforme du calendrier : Romme, Ferry, Dupuis, commissaires (21 décembre); ils se concertent avec Pingré, Lagrange, Monge, etc., LXI-LXII.
Le Comité, chargé d'un rapport sur les moyens à prendre pour réunir les divers dépôts de chartes (novembre 1792), s'occupe de la question avec la Commission des monuments : mais bientôt c'est le Comité des domaines qui se saisit de l'affaire, LXII.
Le travail de la bibliographie, celui du dictionnaire des municipalités : un décret du 28 juin les place près la Bibliothèque nationale, LXII.
Les écoles militaires : décrets divers; l'orphelinat de Popincourt : le décret du 18 juin ordonne que ses élèves seront répartis dans les douze écoles militaires, LXII-LXIII.
Le collège de l'Égalité (collège des boursiers) expose sa détresse au Comité, le 29 mai, LXIII.
Le 29 juin, un décret maintient la distribution des prix dans les collèges de l'Université de Paris, LXIII-LXIV.
L'école des sourds-muets de Bordeaux devient un établissement national, LXIV.
Romme signale à la Convention (12 mars) le projet de Claude Chappe. Lakanal et Daunou suivent, en qualité de commissaires, les premières expériences officielles sur le télégraphe, LXIV.
Transformation du Jardin des plantes en Muséum d'histoire naturelle (décret du 10 juin), LXIV-LXV.
Les fêtes et le Panthéon : projet d'une fête des victoires; Mirabeau; Lepeletier; Bertèche; Joseph Sauveur; décret (31 mai), ordonnant une Fédération générale pour le 10 août; la préparation de cette Fédération est confiée au Comité, LXV-LXVI.
Autres objets dont s'est occupé le Comité, LXVII.

IV

Indications sur les sources de la publication : les minutes des procès-verbaux, les registres; les sous-séries F17 et DXXXVIII des Archives nationales, etc.; l'enregistrement au Comité, LXVII-LXXIII. — Les rapports, les opinions de députés, les procès-verbaux de la Convention, les journaux, LXXIII-LXXV.

INTRODUCTION DU TOME II

3 JUILLET 1793–30 BRUMAIRE AN II

Préambule : divisions de l'Introduction, I-II.

I

Composition du Comité de juillet à octobre 1793, III-VII; décret du 13 septembre, VII-VIII.
Commission d'instruction publique ou Commission des six : sa nomination (6 juillet), VIII; mutations au courant de juillet, IX-X; le 16 septembre, adjonction de quatre membres, ce qui transforme la commission en Commission des Dix, X. Les décrets des 15 et 17 vendémiaire an II mettent fin à l'existence de la Commission, en la réunissant au Comité d'I.P. renouvelé, XI.
Décret du 15 vendémiaire, renouvelant intégralement le Comité; parmi les nouveaux venus : Coupé, Guyton, Bouquier, Jay (de Sainte-Foy), Th. Lindet, XI-XII. — Noms des anciens membres éliminés, XIII. — Adjonction de six membres, 11 brumaire an II: arrestation de Basire, 27 brumaire, XIII-XIV.
Présidents et secrétaires, de juillet à brumaire, XIV, et commissaires divers, XIV-XV.

II

Deux périodes dans l'histoire du plan général d'instruction, de juillet 1793 à la fin de brumaire an II, XV.

Première période

COMMISSION D'INSTRUCTION PUBLIQUE

(Du 3 juillet 1793 au 15 vendémiaire an II)

La Commission des Six n'est constituée définitivement que le 11 juillet : Rühl, président; Lakanal, Grégoire, Coupé (de l'Oise), Robespierre, Léonard Bourdon, XVI.
Robespierre emprunte à Félix Lepeletier le manuscrit du plan d'éducation commune de son frère, et en donne lecture à la Convention, le 13 juillet, au nom de la Commission, XVI-XVIII. — La Commission n'est pas unanime; Coupé, Grégoire, Lakanal sont opposés au plan de Lepeletier, XVIII. — Cambon fait décréter que Lepeletier deviendra le rapporteur de la Commission (23 juillet), XIX. — Robespierre, entré au Comité de S.P. le 27 juillet, présente néanmoins à la Convention, le 29, le rapport de la Commission des Six, c'est-à-dire un projet de décret sur l'éducation publique, inspiré de Lepeletier et de Condorcet: opinions de Raffron, de Hassenfratz, XIX-XX.
Le 30, discours de Grégoire, de L. Bourdon, de Fourcroy, XX-XXI. — Le 31 juillet, la Commission, où Robespierre a été remplacé par Pons (de Verdun), amende le projet du 29 : elle limite l'éducation commune aux garçons et la rend purement facultative; le 1er août, à la Convention, discours de Thibaudeau et de Piette, puis L. Bourdon, rapporteur de la Commission, présente le projet amendé, XXI-XXIII.
Le 3 août, discours de Grégoire, de L. Bourdon, de Laloy, XXIII. Le 5, plusieurs discours, dont celui de Raffron est seul connu. Le 7, lecture d'une lettre de Félix Lepeletier. La discussion est ensuite suspendue pendant cinq jours, à cause de la fête du 10 août, XXIV.
Le 13 août, grand débat (onze orateurs, entre autres Robespierre, L. Bourdon, Romme, Danton) : sur la motion de Danton, la Convention décrète, en principe, qu'il y aura des maisons communes d'éducation, mais que les parents ne seront pas forcés d'y envoyer leurs enfants, XXIV-XXV.
La Commission des Six s'occupe ensuite des deux degrés supérieurs d'instruction, — instituts (écoles secondaires de Condorcet) et lycées (instituts de Condorcet), — indiqués dans ses projets des 29 juillet et 1er août. Trois de ses membres, Rühl, Coupé et Pons, sont hostiles à l'organisation par l'État de degrés supérieurs d'enseignement; toutefois, Lakanal, nommé rapporteur, annonce le 9 septembre à la Convention qu'il lui présentera, au nom de la Commission des Six, le plan des instituts et des lycées, XXVI-XXVII. — Le département de Paris, occupé d'un projet de réorganisation des collèges,

avec le concours de la Commission d'instruction publique du département, revient au plan de Condorcet, comportant trois degrés supérieurs d'enseignement (et non plus deux seulement) : écoles secondaires, destinées aux artistes et ouvriers de tous genres; instituts ou établissements du troisième degré, pour ceux qui se destinent aux autres professions; lycées, pour l'enseignement supérieur proprement dit: trois membres de la Commission des Six, Lakanal, Grégoire et L. Bourdon, se rallient à ce projet, que le département décide de présenter à la Convention sous la forme d'une pétition, XXVII-XXVIII. — Le 15 septembre, la pétition du département (auquel se sont joints la commune, les sections et les sociétés populaires) est portée à l'assemblée; elle est appuyée par trois membres de la Commission des Six, et par trois membres du Comité de S.P., Jeanbon, Barère et Prieur (de la Marne); la Convention vote le décret proposé; les tableaux d'enseignement pour les instituts et les lycées, qui y sont annexés, sont précisément ceux que le 28 mai le Comité d'I.P. avait adoptés sur la proposition d'Arbogast, XXVIII-XXXI.

Le 16 septembre, Coupé demande le rapport du décret de la veille; il est appuyé par Chabot, Fabre d'Églantine, Cambon; le décret est défendu par Romme, Fourcroy, Prieur (de la Marne), Basire, le décret est suspendu et la discussion ajournée; quatre membres, Guyton, Petit, Arbogast et Romme, sont adjoints à la Commission d'Instruction Publique, qui devient la Commission des Dix, XXXI-XXXIII.

La Commission des Dix (dont cinq membres seulement, Guyton, Arbogast, Romme, Grégoire et Coupé, suivent les séances) adopte un plan divisé en deux parties : première partie, instruction générale, qui doit être donnée à tous; deuxième partie, instruction spéciale, qui ne doit être donnée qu'à quelques-uns, pour les besoins de la société. Pour la première partie de l'instruction, la Commission élabore un projet de décret sur les écoles nationales : premières écoles de l'enfance, secondes écoles de l'enfance, écoles de l'adolescence ou troisièmes écoles; le programme de l'enseignement dans ces trois degrés d'écoles est un simple abrégé du programme des degrés correspondants dans le tableau du 28 mai, XXXIII-XXXIV. — Le projet est présenté par Romme, le 1er octobre; Petit lit un long discours, que termine un contre-projet : la discussion est ajournée, XXXIV-XXXVI.

La Commission des Dix est réunie au Comité, que renouvelle le décret du 15 vendémiaire (6 octobre); mais ce n'est pas le Comité qui absorbe la Commission; tout au contraire, le Comité renouvelé n'est autre chose que la Commission continuant son œuvre avec le concours d'éléments nouveaux appartenant tous au parti de la Montagne, David, Mathieu, Fourcroy, Bouquier, Th. Lindet, etc., XXXVI.

Arrêté du département de Paris, du 30 septembre, suspendant l'enseignement dans les collèges; et commencement des travaux de la Commission départementale d'instruction pour l'organisation de sept instituts, XXXVI-XXXVII.

Coup d'œil sur les événements politiques de cette période, qui est celle où la crise révolutionnaire atteint son maximum d'intensité, XXXVII-XLI.

Deuxième période

COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE

(Du 15 vendémiaire à la fin de brumaire an II)

Romme, élu président du Comité le 19 vendémiaire, est chargé, le 23, des fonctions de rapporteur; il est en même temps invité à continuer son travail sur le plan général, et à le présenter à la section de six membres que le Comité a chargée de l'organisation de l'éducation nationale, XLI-XLII. — Cette section (Fourcroy, Coupé, Grégoire, Petit, Jay, Mathieu) paraît ne s'être occupée de rien : le plan qui sera présenté en frimaire en opposition à celui de Romme sera l'œuvre personnelle d'un nouveau venu, Bouquier.

Une tentative faite, le 25 vendémiaire, par un membre du Comité (très vraisemblablement Petit) qui demande à communiquer un projet de décret sur l'éducation nationale, est écartée par la question préalable, XLII (note).

Le 28 vendémiaire, la Convention aborde la discussion du projet présenté le 1er octobre : le décret du 13 août sur les maisons communes est remis en question: Raffron, Joseph Lebon, Pons (de Verdun), Duhem le combattent, personne ne le défend: L. Bourdon en demande le rapport, et la proposition, qui est généralement appuyée, est votée. Ensuite le débat s'engage sur l'organisation des premières écoles; plusieurs articles, dont les principales dispositions sont empruntées au projet du 1er octobre, sont discutés et décrétés. La rédaction définitive en est adoptée le 30 vendémiaire, XLIII-XLIV.

Des articles additionnels, discutés et adoptés par le Comité dans ses séances des 1er, 3 et 5 brumaire, sont présentés par Romme et votés par la Convention les 5, 7 et 9 brumaire : résumé de cette législation des premières écoles, XLIV-XLVI. Aucun ci-devant noble, aucun ecclésiastique et ministre d'un culte quelconque ne peut être membre d'une commission d'éducation, ni être élu instituteur national; les femmes ci-devant nobles, les ci-devant religieuses, chanoinesses, sœurs grises, ainsi que les maîtresses

d'école qui auraient été nommées dans les anciennes écoles par des ecclésiastiques ou des ci-devant nobles, ne peuvent être nommées institutrices dans les écoles nationales (7 brumaire).

Le 14 brumaire, lorsque Romme fait une seconde lecture des articles déjà adoptés, Coupé demande qu'une revision de ces articles soit faite par une commission de six membres que nommerait le Comité de S. P. ainsi qu'on l'avait décrété la veille pour le projet de code civil : cette demande est accueillie, XLVI-XLVII. Discussion d'une erreur de Georges Avenel, XLVII-XLVIII. Le Comité d'I. P. obtient le 19, sur sa demande, la faculté de faire lui-même, de son côté, une revision du décret; en même temps, la Convention fixe au 1er frimaire la discussion du décret revisé qui lui sera présenté par la commission ou par le Comité d'instruction publique; le 25, le Comité de S. P. annonce que la commission de revision est composée de Robespierre, Danton, Granet, Trullard, Charles Duval et Bonnier, XLIX. — Le Comité fait son travail de revision, du 21 au 27 brumaire, et le fait imprimer et distribuer (il contient, aux articles 27 et 51, une exception à l'exclusion des fonctions d'instituteur et d'institutrice prononcée par le décret du 7 brumaire : cette exclusion ne s'étend pas aux ecclésiastiques et ministres d'un culte quelconque qui auraient abjuré solennellement leurs qualités et leurs fonctions, et qui seraient en même temps mariés, non plus qu'aux ci-devant religieuses et sœurs grises mariées); la commission de revision, elle, ne fait rien, L-LI.

Le discours de Chénier sur l'instruction publique (partie morale et partie physique), 15 brumaire; sa portée politique, en rapport avec le mouvement de déchristianisation qui a commencé, LI-LV.

Le projet du Bureau de consultation et les *Réflexions sur l'instruction publique* de Lavoisier (août-septembre), LVI-LVIII. — Citation d'un manuscrit inédit de Lavoisier (1791), LVIII-LIX.

III

Résumé des autres questions dont le Comité s'est occupé durant cette période :

Les collèges de Paris et des départements, LIX-L.

Les écoles militaires (décret du 9 septembre); l'école de Popincourt, LXI.

Les petites écoles à Paris, à Rouen, au Mans, LXI. La commission des livres élémentaires, LXII.

L'enseignement des langues orientales vivantes, LXII.

Les Académies. Décrets du 1er juillet (David); interpellation de Sergent (17 juillet); décret du 7 août (David); rapport de Grégoire et décret du 8 août, LXII. — Les poids et mesures : rapport d'Arbogast et décret du 1er août; nomination des commissaires de l'Académie des Sciences et de ceux du Comité, LXIV. Négociations entre l'Académie et le Comité; la Commission du 15 août (David, Romme, Haussmann, Dyzez); décret du 20 août : le Comité nomme une commission dont Romme est le rapporteur au sujet de la continuation des travaux qui avaient été confiés aux Académies, LXV-LXVIII. Mesures spéciales concernant les poids et mesures : rapport de Fourcroy et nomination d'une commission temporaire (11 septembre) composée d'ex-académiciens, LXXIII; réfutation d'une erreur concernant l'attitude de Lavoisier, LXIX. — L'Académie française, LXX. — L'Académie de peinture et de sculpture; la Commune des Arts (4 juillet-8 brumaire), LXXI. — Le rapport général dont Romme avait été chargé n'a pas été présenté, LXXII.

Le Muséum national des beaux-arts, LXXII.

La Commission des monuments; son insuffisance. Création de la Commission temporaire des arts, août 1793, LXXII-LXXIII.

Mesures prises par le Comité pour protéger les monuments, les œuvres d'art, les livres et manuscrits : rapport de Romme et décret du 3 brumaire; autres mesures, bibliographie, LXXIII-LXXIV.

Propriété littéraire et artistique : décret du 19 juillet (Lakanal) garantissant le droit de propriété des écrivains, musiciens, peintres et dessinateurs; décret du 1er septembre (Lakanal) protégeant la propriété des auteurs dramatiques, LXXIV.

Les secours aux gens de lettres; projets, LXXIV.

Les théâtres : décret du 2 août; fermeture du Théâtre-Français (3 septembre) à la suite de la représentation de *Paméla;* décret du 25 brumaire chargeant le Comité de faire un rapport sur les moyens de rendre les théâtres nationaux, LXXV.

Fête dite de la Réunion, pour l'acceptation de la constitution républicaine, 10 août; David, Hérault de Séchelles, LXXV-LXXVI.

L'ère républicaine et le calendrier civil et décimal : rapport de Romme (20 septembre); vote du décret avec la nomenclature simplement ordinale (5 octobre); nomination d'une commission pour la nomenclature (27 vendémiaire); rapport de Fabre d'Églantine et adoption de la nouvelle nomenclature (3 vendémiaire); décret ordonnant que les divers décrets rendus seront fondus en un seul (19 brumaire), LXXVI-LXXVII.

Mouvement contre les cultes, commencé dans les départements, Nièvre, Somme, etc.; première déprêtri-

sation à Paris, le 27 vendémiaire; la commune de Ris, la première, annonce à la Convention qu'elle a renoncé au culte (10 brumaire); décret proclamant le droit qu'ont tous les citoyens de repousser les institutions religieuses qui leur déplaisent (16 brumaire); abdication solennelle de l'évêque Gobel et de son clergé (17 brumaire); fête de la Liberté et de la Raison à Notre-Dame (20 brumaire); décret du 25 brumaire (Cambon), affectant les presbytères et paroisses (églises) situés dans les communes qui ont renoncé au culte public, et leurs produits, au soulagement de l'humanité souffrante et à l'instruction publique, LXXVII-LXXIX. — Attitude du Comité : le gouvernement, étranger à tous les cultes, doit en assurer le libre exercice, LXX-LXXI.

Les musiciens de la garde nationale parisienne obtiennent que leur école de musique soit transformée en Institut national : première exécution de l'hymne à la Liberté de Chénier et Gossec, et décret du 18 brumaire; participation des musiciens à la fête de Notre-Dame, LXXXI-LXXXII.

Les fêtes décadaires; le Comité est chargé (15 brumaire) de faire incessamment un rapport; il nomme le 29 brumaire deux commissaires, David et Romme, pour présenter un système combiné de fêtes pour l'année républicaine; mais ce n'est que plus tard que des projets verront le jour, LXXXII-LXXXIII.

Le Comité est associé au Comité des assignats et monnaies, en août, pour présenter des propositions concernant l'effigie des monnaies; ces Comités sont également chargés de présenter un modèle pour le sceau de l'État, et la Convention, après avoir voté le projet de David relatif à une statue colossale du Peuple français, décrète (27 brumaire) que cette statue fera le sujet du sceau, LXXXIII.

Autres objets dont s'est occupé le Comité (développement du Muséum d'histoire naturelle, création de sa bibliothèque et de la ménagerie; transformation de l'Observatoire; travaux pour l'établissement du télégraphe; études relatives aux aérostats; mesures relatives à la création du *Recueil des actions héroïques et civiques des républicains français;* décret accordant à Marat les honneurs du Panthéon, 24 brumaire, et rapport de Chénier concluant à l'expulsion du Panthéon des restes de Mirabeau, lu au Comité le 27 brumaire et à la Convention le 5 frimaire, etc., etc.), LXXXIII-LXXXV.

IV

Nouvelles indications sur les sources de la publication : le *Feuilleton* quotidien de la Convention; les procès-verbaux manuscrits du Bureau de consultation des arts et métiers, les papiers de Cassini, les papiers de Lavoisier, LXXXV-LXXXVII.

INTRODUCTION DU TOME III

1er FRIMAIRE AN II — 30 VENTÔSE AN II

Préambule : divisions de l'Introduction, I-II.

I

Composition du Comité en frimaire an II; Thibaudeau et Fabre d'Églantine lui sont adjoints, III-IV; en nivôse, arrestation de Cloots, puis de Fabre, IV; en pluviôse, V; en ventôse, départ de Romme; le Comité s'augmente de Duval, Duhem, Plaichard, Boucher Saint-Sauveur, V-VII. — Présidents et secrétaires, du commencement de frimaire à la fin de ventôse, VIII. Les six sections du Comité, VIII-IX. Commissions diverses, IX-XI. Commissaires auprès du Comité de S. P., XI; inspecteur, bibliothécaire, et commissaire à la Commission centrale, XII.

Indications sur les locaux occupés par le Comité (hôtel de Brionne), et sur diverses dispositions d'ordre intérieur, XII-XIV.

II

Récapitulation de l'œuvre législative du Comité en brumaire (décrets sur les premières écoles), XIV-XVI; comparaison entre le texte de ces décrets et celui des articles de la *Revision* faite par le Comité lui-même, XVI-XVIII.

La discussion du décret revisé n'ayant pu s'ouvrir le 1er frimaire, la Convention la fixe au 11 frimaire, sans autre retard, XVIII. Le Comité se prépare à soumettre à la Convention, outre le décret revisé sur les premières écoles, l'organisation des degrés supérieurs; les idées de Fourcroy sur l'enseignement libre, que le Comité le charge d'exposer à la Convention, XVIII-XIX. — Le 9, le Comité charge Romme de demander à la Convention un nouveau délai, qui est accordé; et le soir du 11, Bouquier présente au Comité un plan tout nouveau, fondé sur le principe de la liberté de l'enseignement, qui renverse complètement les bases précédemment adoptées, XIX. Discussion des hypothèses émises sur l'origine du plan de Bouquier, XX. Analyse de ce plan, XXI-XXIII: accueil que le Comité lui fait : l'impression en est décidée, et il sera présenté à la Convention en même temps que le décret revisé, XXIV.

Le 18 frimaire, à la Convention, Romme et Bouquier parle successivement : conclusion du rapport présenté par ce dernier, XXIV-XXVI. — Le 19, Fourcroy lit un rapport, suivi d'un projet de décret sur l'enseignement libre des sciences et des arts; XXVI-XXIX; discours de Thibaudeau, qui appuie Fourcroy : Thibaudeau est adjoint au Comité sur la proposition de David, XXIX-XXXI; discours de Petit, XXXII-XXXIV.

Le 21 frimaire, discours de Romme, de Jay (de Sainte-Foy) : la priorité accordée au plan de Bouquier, XXXV-XXXVI. — Le soir, aux Jacobins, le projet de décret de Bouquier est accueilli avec enthousiasme; F. Lepeletier, Hébert, Hassenfratz, Dufourny en font l'éloge (le 26, Bouquier sera élu président des Jacobins). Raisons de la faveur avec laquelle le nouveau plan est reçu, XXXVI-XXXVII.

Le 22 frimaire, vote des deux premières sections du projet de décret : « de l'enseignement en général » (liberté pour chacun d'ouvrir une école, moyennant la production d'un certificat de civisme et de bonnes mœurs, sans qu'on ait à justifier d'aucun titre de capacité; plus de restriction excluant les ci-devant nobles, les ci-devant prêtres ou religieuses n'ayant pas renoncé à leur caractère et non mariés); De la surveillance de l'enseignement »; et de quelques articles de la section III, « Du premier degré d'instruction »; le principe de l'obligation, pour les parents, d'envoyer leurs enfants aux écoles du premier degré est décrété sur l'intervention de Charlier et de Danton : commentaire de la *Feuille du Salut Public*, XXXVII-XXXIX.

Le 23 frimaire, suite de la discussion; Fabre d'Églantine fait voter une disposition interdisant aux instituteurs de prendre leurs élèves en pension, de donner aucune leçon particulière, de recevoir aucune espèce de gratification; il est adjoint au Comité; vote des derniers articles de la section III, XXXIX-XL.

Le 29 frimaire, la Convention adopte définitivement les articles qui avaient été renvoyés au Comité (traitement : 20 ℔ par an et par élève pour les instituteurs, 15 ℔ pour les institutrices; âge maximum jusqu'auquel peut être différée l'entrée de l'enfant à l'école, huit ans; durée de la fréquentation obligatoire, trois ans); une disposition nouvelle, portant que les communes situées à plus d'une demi-lieue de

l'école la plus voisine et dans lesquelles il ne s'établirait pas d'instituteur, pourraient en nommer un, et que son traitement serait de 500 ℔, est adopté, XLI.

La Convention décrète, le même jour, que les trois sections qui viennent d'être adoptées seront promulguées sur-le-champ, sans attendre le vote du reste du projet, et formeront le décret du 29 frimaire sur l'organisation de l'instruction publique et le premier degré d'instruction. En outre, elle ordonne que le Comité lui présentera, le 1er nivôse, un projet d'établissement de fêtes civiques, jeux et exercices nationaux (ce qui ne fut pas fait, le Comité n'étant pas prêt), XLI-XLII.

Le 2 nivôse, discours de Portiez (de l'Oise) : il critique les opinions de Bouquier, Fourcroy et Thibaudeau sur l'enseignement libre; à défaut des trois degrés supérieurs d'instruction, promis le 15 septembre par un décret qui avait été ajourné le lendemain, il réclame du moins des instituts publics où la jeunesse recevra des leçons de législation et de morale publique; la proposition est ajournée, XLII-XVI.

Deux opinions imprimées de députés se rattachent au débat de frimaire : Delagueulle et Calés, XXXIV (note, Addenda).

Dès le 29 frimaire au soir, le Comité s'occupe de la seconde partie du plan de Bouquier, et examine cette question : Y aura-t-il un degré d'instruction intermédiaire entre les écoles primaires et l'enseignement des sciences ? La question est ajournée à la séance suivante, mais n'est pas reprise, XLII.

Une commission de six membres avait été constituée le 3 frimaire par le Comité, pour s'occuper des fêtes nationales, de la musique et des spectacles: les fêtes nationales devant faire partie intégrante du plan d'instruction publique, Mathieu présente au Comité, le 5 nivôse, au nom de cette commission, un projet de fêtes pour chaque décade. XLV.

Lenteur avec laquelle les écoles du premier degré d'instruction s'organisent conformément à la nouvelle loi; le décret du 14 frimaire sur le gouvernement révolutionnaire a porté momentanément le trouble dans les administrations, XLVI-XLVIII. Lettre du Comité de S. P. au Comité d'I. P., du 4 pluviôse, l'invitant à répondre à un questionnaire; la réponse du Comité n'est envoyée que le 1er ventôse, XLVIII.

Le Comité de S. P. fait voter le 8 pluviôse (rapport de Barère) un décret ordonnant l'établissement d'instituteurs de langue française dans un certain nombre de départements où sont parlés des idiomes étrangers; projet d'Urbain Domergue pour l'effacement des dialectes, XLVIII-LI. Le décret ne reçoit un commencement d'exécution qu'en Alsace, où Saint-Just et Lebas avaient pris une initiative (arrêté du 9 nivôse) antérieure à celle de Barère, L (note, Addenda).

Discussion au sein du Comité sur les livres élémentaires pour le premier degré d'instruction, en nivôse: un projet de décret présenté par Grégoire est approuvé par le Comité le 1er pluviôse. La Convention vote le 9 pluviôse ce projet, qui ouvre un concours pour la composition de neuf ouvrages. Thibaudeau est chargé par le Comité de préparer un projet de décret sur la formation d'un jury, LI-LII.

Le 25 nivôse, Coupé demande que la prochaine séance du Comité soit consacrée à la discussion du second degré d'instruction : la proposition est arrêté, mais il n'y est pas donné suite, LVIII.

Petit, en pluviôse, revient à la charge auprès du Comité, avec un discours et un projet de décret tendant à obtenir le rapport du décret du 29 frimaire. Le Comité consent à entendre la lecture du discours de Petit, mais arrête, le 17 pluviôse, qu'il ne délibérera sur ce projet que si la Convention le lui ordonne. Petit lit son discours à la Convention, le 27 pluviôse, et l'assemblée écarte sa proposition par la question préalable. Résumé des objections de Petit, LII-LIV.

Le 14 pluviôse, Bouquier donne lecture au Comité d'un rapport et d'un projet de décret sur les degrés supérieurs d'instruction; la discussion est ajournée à la prochaine séance, mais elle n'a lieu que dans la troisième décade de ventôse, LVII.

Le 29 pluviôse, le Comité charge Bouquier de rédiger une Instruction sur l'exécution du décret du 29 frimaire, LIV.

Une pétition des instituteurs de Paris, Franciade et Bourg-de-l'Égalité, présentée au Comité le 5 frimaire, donne lieu à de longues négociations avec le Comité des finances; elles aboutissent, le 4 ventôse, au vote d'un décret présenté par L. Bourdon au nom des deux Comités : ce décret ordonne que les arrérages dus jusqu'en germinal suivant aux instituteurs et institutrices des petites écoles seraient payés sur les ordonnances des corps administratifs; que ceux dont le traitement ne s'élève pas à 400 ℔ dans les communes de moins de 5,000 âmes, et à 600 ℔ dans les autres, recevront une augmentation pour l'année 1793, et jusqu'au 15 germinal, jusqu'à due concurrence; et que les salaires des instituteurs et institutrices des écoles primaires qui, au 15 germinal, ne seraient pas organisées conformément à la loi du 29 frimaire, seront acquittés sur les biens des administrateurs chargés de l'exécution de cette loi. Observations sur ce décret, LIV-LVII.

Règlement de la question des dépenses des collèges de Paris par le décret du 13 pluviôse (rapport de Mathieu). Les dépenses des collèges des départements continuent à être régulièrement payées par la trésorerie nationale (état des traitements des professeurs du collège de Bordeaux), LVII-LVII.

Le 21 ventôse, Bouquier fait une nouvelle lecture de son projet sur l'enseignement des sciences. La discussion a lieu le 23 et le 25 ventôse, article par article; le projet sera communiqué aux Comités des

finances et de salut public. Le 23, le Comité décide que deux de ses membres, Guyton et Fourcroy, seront ses commissaires permanents auprès du Comité de S. P., et qu'il leur sera adjoint, selon l'occurrence, un ou plusieurs membres du Comité : Bouquier, d'abord, ira avec eux au Comité de S. P. pour y conférer de son projet, LVIII.

Analyse du *Projet de Décret relatif au dernier degré d'instruction*, en six sections, LIX-LXII. Analyse du rapport placé en tête; il contient une réfutation de la proposition de Portiez (du 2 nivôse), LXII-LXIV. Identité du système de Bouquier, pour l'enseignement des sciences et des arts, et du système de Sieyès et Daunou, LXV.

Rapport fait à la Convention par Jeanbon Saint-André, le 12 pluviôse, sur le cours d'instruction établi à bord des vaisseaux de la République, par lui et Prieur (de la Marne), par un arrêté du 27 vendémiaire; décret du 16 pluviôse sur les instituteurs de la marine, et les livres élémentaires pour les marins, LXVI-LXVII.

III

Résumé des autres questions dont le Comité s'est occupé durant cette période :

La pétition des instituteurs des petites écoles de Paris, Franciade et Bourg-de-l'Égalité. Demandes d'explication sur diverses difficultés qui se présentent pour l'exécution du décret du 29 frimaire (Paris, Seine-et-Oise, Autun, etc.), LXVII.

Collège de l'Égalité; collège de Sorèze; école de Liancourt; fondation des écoles militaires; Société des Jeunes Français, LXVII-LXIX.

Le projet du Comité des secours pour l'instruction des sourds-muets (nivôse); contre-projet du Comité d'I. P. (11 ventôse); transfert des sourds-muets de Paris des ci-devant Célestins à l'ancien séminaire de Saint-Magloire (25 pluviôse), LXIX-LXX.

La question des cultes. Politique du Comité de S. P. en brumaire et frimaire; l'arrêté du 3 frimaire du Conseil général de la commune, l'arrêté du 9 frimaire, le décret des 16-18 frimaire; attitude de quelques représentants en mission et de plusieurs sociétés populaires; Anacharsis Cloots; adresse du Comité de S. P. aux autorités constituées, du 28 nivôse, LXX-LXXIV. — De brumaire à ventôse, ni l'attitude de la Convention ne change, ni le mouvement de déchristianisation ne se ralentit; adresse de l'agent national du district d'Étampes (22 nivôse), transmise au Comité d'I. P. par Billaud-Varenne en pluviôse, XXXIV-LXXVI. — Le Comité d'I. P. se montre désireux d'éviter de s'occuper de questions d'ordre purement religieux; hésitations au sujet de la destination à donner aux églises et aux presbytères, LXXVI-LXXVII. — Le projet de décret sur les fêtes décadaires (Mathieu), LXXVII-LXXVIII.

Les théâtres et l'intervention de l'État (Fabre, Cloots); la demande de la commune de Paris pour le transfert de l'Opéra sur la rive gauche, LXXIX-LXXX. — L'Institut national de musique, l'École des menus, LXXX-LXXXI.

Les poids et mesures. Incarcération de Lavoisier (8 frimaire); démarches inutiles pour obtenir sa mise en liberté. Épuration de la Commission temporaire (3 nivôse); impulsion nouvelle donnée aux travaux : l'*Instruction sur les mesures déduites de la grandeur de la terre* (17 nivôse), la continuation de la *Connaissance des temps* (19 nivôse); la Commission épurée devant la Convention, adresse lue par Monge (30 nivôse), etc., LXXXI-LXXXIV. — Ouverture d'un concours pour la construction de montres, pendules et horloges décimales, et la transformation des montres, pendules et horloges anciennes (21 pluviôse), LXXXV.

La rivalité entre la Commission des monuments et la Commission des Arts. Reproches adressés à la Commission des monuments: sa suppression (rapport de Mathieu et décret conforme, 28 frimaire). Activité de la Commission des arts; l'*Instruction sur la manière d'inventorier* etc., présentée au Comité le 25 nivôse, publiée à la fin de ventôse. Organisation définitive de la Commission des arts par le décret du 18 pluviôse; son règlement (25 ventôse); le président sortant du Comité sera, le mois suivant, président de la Commission; en conséquence, Lindet est d'abord président (29 pluviôse), puis Bouquier (27 ventôse), LXXXV-LXXXVII. — La Commission des monuments cherche à prolonger son existence; sa dernière séance, 16 ventôse; le *Compte rendu à la Convention nationale par la Commission supprimée des monuments, et servant de réponse au Comité d'I. P.*, rédigé par l'abbé Mulot et imprimé à la fin de ventôse, LXXXVII-LXXVIII.

Suppression de l'ancienne Commission du Muséum des arts, et son remplacement par le Conservatoire du Muséum des arts : Fragonard, Bonvoisin, Lesueur et Picault, peinture; Dardel et Dupasquier, sculpture; J.-D. Leroy et de Lannoy, architecture; Wicar et Varin, antiquités; les deux rapports de David (28 frimaire-27 nivôse), LXXXVIII. — La Société républicaine des arts, formée en brumaire, et son *Journal* (1er ventôse). Le Jury des arts (25 brumaire); exposition des ouvrages proposés au concours pour les prix de peinture, sculpture et architecture, ouverte le 9 pluviôse; séances du jury, et présentation à la Convention des artistes couronnés (17-20 pluviôse), LXXXVIII-LXXXIX.

Préparation d'un décret additionnel pour la garantie du droit de propriété des écrivains, musiciens, peintres et dessinateurs; Mathieu nommé rapporteur (19 ventôse).

Nombreuses mesures relatives à la conservation de tout ce qui peut intéresser les sciences, les lettres et les arts, LXXXIX-XC.

Les ouvriers des Gobelins, les ouvriers de Sèvres, XC-XCI.

Les inscriptions latines; décret voté sur le rapport de Grégoire (première apparition du mot *vandalisme*), le 21 nivôse, XCI.

La conservation des livres et l'organisation des bibliothèques : la brochure d'Ant.-Augustin Renouard, Chardin et Charlemagne fils, *Observations de quelques patriotes;* la brochure du libraire Rozet, *Conversation entre un homme de lettres et un patriote* (dont La Harpe fait l'éloge dans le *Mercure*); Lefebvre de Villebrune est bibliothécaire de la Bibliothèque nationale, Coupé, Prunelle et Grégoire sont commissaires (15 pluviôse); XCI-XCIII. — Les bibliothèques de district (décret du 9 pluviôse, Coupé), XCIII-XCIV.

Réorganisation du service de la bibliographie : départ de Domergue, Bardel le remplace (ventôse), Duval et Grégoire sont commissaires, XCIV.

Projet d'une nouvelle édition du Dictionnaire de l'Académie française, XCIV-XCV.

Mesures pour empêcher la sortie des livres précieux, l'exportation des objets qui pourraient enrichir le Muséum des arts, XCV.

La disette du papier : recherche de procédés pour la « refonte » des papiers imprimés (la citoyenne Masson), XCV-XCVI.

Le Muséum d'histoire naturelle : projet pour l'établissement définitif de la ménagerie, présenté au Comité par Daubenton (3 pluviôse); le catalogue des plantes (17 pluviôse); commencement de la construction d'un amphithéâtre; résumé de l'activité des professeurs en l'an II, d'après un rapport de Thibaudeau (du 20 frimaire an III), XCVI-XCVII.

L'Observatoire: découverte d'une comète par Perny (27 frimaire); demande d'achat d'une lunette parallactique et d'une augmentation de traitements (1er ventôse), XCVII.

Projet de transformation de l'Imprimerie exécutive du Louvre, XCVIII.

Décision, prise sur l'initiative de Romme, de publier un *Annuaire du cultivateur pour l'an* III (7 frimaire); présentation du manuscrit de l'ouvrage à la Convention (30 pluviôse), XCVIII.

Le Bureau de consultation des arts et métiers, présidé par Lavoisier, puis par Cousin (4 nivôse), continue ses travaux. — La question des récompenses et des pensions aux savants et aux gens de lettres reste à l'ordre du jour du Comité : un décret du 20 pluviôse promet qu'il sera accordé des récompenses et des encouragements aussi bien aux beaux-arts qu'aux arts mécaniques, XCVIII-XCIX.

Autres objets dont s'est occupé le Comité (publication des deux premiers numéros du *Recueil des actions héroïques,* par L. Bourdon; projets d'aérostats dirigeables; formation d'une commission chargée de recevoir les demandes de changement de nom faites par les communes; propositions d'accorder les honneurs du Panthéon à Descartes, à Gasparin, à Chalier, à Pierre Baille : ils sont décernés à Joseph Bara, le 8 nivôse; discussion d'un rapport de Grégoire sur les arbres de la Liberté; pourparlers relatifs à la publication, aux frais de la République, des œuvres complètes de Marat, etc.), XCIX-C.

Brèves indications sur les événements militaires et politiques de frimaire à ventôse, CI-CII.

IV

Explication relative au système adopté, dans les deux premiers volumes, pour donner la cote de certains cartons des Archives nationales, et à la modification apportée à ce système à partir du tome III, CII-CV.

Nouvelles sources utilisées : procès-verbaux de la Commission des monuments et de la Commission des arts, CVI.

Innovation introduite à partir du tome III : indication, à la suite de chaque procès-verbal, du nom du rédacteur de la minute. — Pour les procès-verbaux des deux premiers volumes, la présente Introduction donne, à titre complémentaire, la liste de leurs rédacteurs, qu'il a été possible de dresser grâce à la connaissance acquise de l'écriture de la plupart des membres du Comité, CVI-CXI.

INTRODUCTION DU TOME IV

1er GERMINAL AN II — 11 FRUCTIDOR AN II

Préambule : division de l'Introduction, I.

I

PERSONNEL DU COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE

Liste des 23 membres du Comité au commencement de germinal, II. — Modifications apportées, après le 9 thermidor, au nombre des Comités, à celui de leurs membres, au mode de leur renouvellement, et à leurs attributions, par le décret du 7 fructidor. Le Comité d'I. P. sera composé de seize membres, et sera renouvelé chaque mois par quart; il aura le droit de prendre des arrêtés exécutoires; la Commission exécutive de l'I. P. sera placée sous son autorité, et non plus sous celle du Comité de salut public. Au moment où il doit être réorganisé conformément au décret du 7 fructidor, le Comité compte dix-huit membres en fonctions, à savoir : dix-sept appartenant à la liste de germinal (liste dont six membres sur vingt-trois ne sont plus en activité), plus Lakanal, revenu de Bergerac. Le chiffre réglementaire des membres du Comité devant être désormais de seize, dont un quart doit être immédiatement renouvelé, il y a lieu de réduire à douze le nombre des membres en fonctions : six membres sont donc éliminés par le sort le 9 fructidor, III-V. — Liste des douze membres restant après cette élimination, VI; liste des quatre membres titulaires et des six suppléants élus le 15 fructidor et proclamés le 17, VII; trois des suppléants deviennent immédiatement titulaires par suite de vacances; liste des seize membres du nouveau Comité d'après le procès-verbal du 21 fructidor. VII. — Liste des 13 membres de l'ancien Comité de germinal qui ont disparu, VII.

Pendant toute la période, à partir du 27 ventôse, Villar est président du Comité, Duhem et Plaichard sont secrétaires, Mathieu est inspecteur des bureaux, VIII. Les sections du Comité (il n'y en a plus que quatre), VIII-IX. Commissions, commissaires spéciaux, IX-X. Mathieu est président de la Commission des arts après Bouquier, X.

En germinal, le Comité quitte l'hôtel de Brionne pour la maison d'Elbeuf, rue Saint-Nicaise; le service de la bibliographie, précédemment placé au Louvre, est transféré au nouveau siège du Comité, X.

II

COMMISSION EXÉCUTIVE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET SECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC

Le décret du 12 germinal (Carnot, rapporteur) supprime les ministères et les remplace par douze Commissions exécutives. Raison de ce changement; le système des commissions avait été inauguré, d'une façon partielle, dès l'automne de 1793; indications sur les diverses Commissions provisoires, et sur chacune des douze Commissions exécutives, XI-XII.

La plupart des commissaires et adjoints sont nommés par un décret du 29 germinal. Pour la Commission exécutive de l'I. P., ce décret nomme commissaire Joseph Payan du Moulin, membre de l'administration départementale de la Drôme, et frère aîné de Claude Payan, le nouvel agent national près la commune de Paris; et premier adjoint Marc-Antoine Jullien fils, fils aîné du représentant Jullien (de la Drôme); le second adjoint, désigné le 12 floréal par un arrêté du Comité de S. P. que confirme un décret du 30 floréal, est le Béarnais Pascal-Thomas Fourcade, qui avait été rédacteur de l'*Anti-Fédéraliste* avec Claude Payan et Jullien fils. Le siège de la Commission est la maison du Petit-Luxembourg-organisation de ses bureaux, XII-XIII.

Indications sur l'activité de la Commission, et sur la destinée ultérieure de ses trois membres; reproche adressé à Payan, après le 9 thermidor, par Clément de Ris, et examen de ce reproche, XIII-XV.

Création, au Comité de S. P., d'une section de l'instruction publique, sous la direction de Barère : c'est elle qui surveille la Commission exécutive. Cette section est supprimée le 7 fructidor, XV-XVI.

Le rôle du Comité d'I. P., à l'égard du Comité de S. P., est celui d'une sorte de commission d'études où s'élaborent des projets; au Comité de S. P., centre du gouvernement, appartient la décision, XVI.

Après le 9 thermidor, Clément de Ris est placé provisoirement à la tête des bureaux de la Commission

exécutive (arrêté du Comité de S. P. du 24 thermidor); c'est seulement le 26 fructidor que la Convention nommera une Commission nouvelle. Rapport de Chénier (du 27 vendémiaire an III); motifs de l'irritation du poète, XVI-XVII.

III

LE PLAN GÉNÉRAL D'INSTRUCTION PUBLIQUE

A. — Le projet de décret relatif au dernier degré d'instruction

Le 15 germinal an II, le Comité arrête que Bouquier se concertera avec les Comités des finances et de salut public, et fera ensuite imprimer son projet. Ce projet est lu le 24 germinal à la Convention, qui l'ajourne. Boissy d'Anglas publie des *Courtes observations,* datées du 28 germinal, dans lesquelles il fait une sévère critique d'un projet qui n'offre pas « l'organisation de l'enseignement, mais son anéantissement total ». Il est probable qu'une partie des membres du Comité désapprouvaient les théories de Bouquier en matière d'enseignement secondaire et supérieur, XVIII-XIX.

Le département de Paris et sa Commission d'instruction publique : projet élaboré pour la création de sept instituts; le programme des cours est fixé, les professeurs sont choisis, et le tout est communiqué au Comité d'I. P. (25 prairial). Le département de la Haute-Garonne organise les degrés supérieurs d'enseignement à Toulouse, XX.

B. — Les écoles du premier degré d'instruction

1° *L'Instruction sur le décret du 29 frimaire*

Le 8 germinal, le Comité invite Bouquier à rédiger, dans le plus bref délai, l'instruction qu'il a promise sur les écoles primaires; le 11, Thibaudeau lui est adjoint. Énumération de quelques-unes des questions adressées au Comité par les districts, les communes, etc.; on lui demande fréquemment si un prêtre peut exercer les fonctions d'instituteur : en floréal, le Comité refuse de répondre et passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que la loi ne s'explique pas sur ce cas particulier; en prairial, il s'enhardit et répond affirmativement, en se fondant sur ce qu'il est permis de faire tout ce que la loi ne défend pas; et cependant les décrets des 8 et 16 pluviôse avaient interdit aux prêtres les fonctions d'instituteur dans les écoles destinées à enseigner la langue française et dans les écoles établies à bord des navires de la flotte; il est vrai qu'on pouvait alléguer que c'étaient là des cas spéciaux, des restrictions apportées à l'exercice d'un droit général, XX-XXI. — Nous n'avons pas trouvé l'Instruction rédigée par Bouquier et Thibaudeau; elle a été approuvée par le Comité le 5 prairial et envoyée au Comité de S. P., XXI; hypothèse concernant deux dispositions essentielles qui devaient s'y trouver, XXI (note 2, Addenda).

2° *Projet de création d'un cours normal temporaire, ou « Projet de Décret tendant à révolutionner l'instruction »*

Le Comité, le 21 floréal, charge Bouquier et Thibaudeau de faire dans le plus bref délai un rapport sur les meilleurs moyens à prendre pour l'organisation de l'instruction publique; le 29, il charge Coupé, Thibaudeau et Bouquier de présenter à la prochaine séance un projet de décret tendant à propager l'instruction publique sur le territoire entier de la République par des moyens révolutionnaires semblables à ceux qui ont été déjà employés pour les armes, la poudre et le salpêtre. L'adjonction de Coupé porte à croire que c'est lui qui a eu l'idée d'appliquer à la formation des instituteurs le procédé expéditif dont l'École des armes et poudres avait été la première réalisation : en tout cas, c'est lui qui présente au Comité, le 1er prairial, les articles du *Projet de décret pour révolutionner l'instruction,* XXI-XXII, XXV.

Ce qu'avaient été les cours révolutionnaires relatifs à la fabrication des armes, poudres et salpêtres, en ventôse; arrêté du Comité de S. P. du 14 pluviôse, rapport de Barère, du 30 pluviôse : c'est une « méthode révolutionnaire » toute nouvelle, « qui sera sans doute employée par le Gouvernement pour multiplier en peu de temps tous les genres d'instruction que la prospérité publique exige », XXII-XXIV.

Analyse du projet de décret du 1er prairial, XXV. Les antécédents de l'idée d'*école normale :* Felbiger en Autriche; Simon, son projet de 1792, son école normale de langue française, à Strasbourg, en l'an II; L. Bourdon, Grégoire, Lakanal; Jussieu père, Barletti Saint-Paul, XXV-XXVI. — Le projet est transmis

au Comité de S. P., qui l'approuve; dans son rapport du 13 prairial sur l'École de Mars, Barère annonce qu'un autre rapport présentera un projet pour l'établissement à Paris d'une école où se formeraient des instituteurs, pour être disséminés ensuite dans tous les districts; mais ce projet devait rester quatre mois dans les cartons du Comité de S. P., pour n'en sortir que l'avant-dernier jour de l'an II : le retard apporté à l'exécution de l'idée conçue en floréal fit que, lorsque l'exécution en fut enfin tentée dans l'hiver de l'an III, le caractère s'en trouvera dénaturé et la réussite fut impossible, XXVI-XXVIII.

3° *Le projet de création d'écoles normales pour former des instituteurs de langue française*

Le 1er messidor, Thibaudeau lit au Comité un projet de décret pour l'installation d'instituteurs de langue française dans les départements visés par le décret du 8 pluviôse : analyse du décret, qui est envoyé au Comité de S. P.; celui-ci ne s'en occupe pas, XXVIII-XXIX.

D'après ce projet, les dispositions du décret du 29 frimaire eussent été rapportées dans les départements où sont parlés des idiomes étrangers; au chef-lieu de chacun de ces départements il eût été établi une école normale pour former des instituteurs de langue française; en outre, dans toutes les communes dépourvues d'école — et non plus seulement dans celles qui se trouvent à une distance de plus d'une demi-lieue de l'école la plus voisine — les directoires de district auraient eu le droit d'en établir une : c'était là un premier pas dans une voie au bout de laquelle se trouvait l'abandon complet du principe décrété en frimaire, l'enseignement remis à la libre initiative des citoyens, XXIX.

Après le 9 thermidor, lorsque Lakanal eut repris son siège au Comité, une Commission nouvelle (Bouquier, Petit, Lakanal) reçut (5 fructidor) le mandat de présenter sans délai le tableau de toutes les pétitions et adresses relatives au décret sur l'organisation des écoles primaires. Mais le 9 fructidor Bouquier cesse de faire partie du Comité; une section d'enseignement est nommée le 21 fructidor, et le 26 Lakanal annonce à la Convention que le Comité lui présentera des « mesures supplétives », mais ne demandera pas le rapport du décret du 29 frimaire; le mois suivant, il avait changé d'avis, sous l'influence de Sieyès, XXIX-XXX.

C. — Les livres élémentaires

Le 17 germinal, Bouquier, Guyton et Fourcroy sont invités à conférer avec le Comité de S. P. au sujet du concours ouvert par un décret du 9 pluviôse; Grégoire est chargé de présenter un programme sur les livres élémentaires concernant les différentes parties des sciences et des arts. Grégoire ne s'est pas acquitté de cette tâche. Quant au concours, Thibaudeau fait voter à la Convention, le 18 messidor, un décret nommant les membres du jury qui doivent examiner les ouvrages envoyés; le jury commence aussitôt ses travaux; et, comme de nouveaux ouvrages arrivent encore, Thibaudeau fait décréter, le 19 fructidor, que la clôture du concours est prorogée jusqu'au 1er nivôse, XXX-XXXI

D. — L'école de Mars, l'École centrale des travaux publics, les Écoles de santé et les autres applications de la « méthode révolutionnaire d'enseignement »

Trois fondations importantes furent encore faites, en l'an II, dont le recrutement eut lieu par le même procédé que celui de l'École des armes et de l'École normale, et qui furent d'autres applications de la méthode révolutionnaire.

L'idée de l'École de Mars fut probablement suggérée à Barère par le projet du Comité d'I. P. du 1er prairial, dont il avait eu communication en sa qualité de directeur de la section de l'instruction publique. Les élèves furent des jeunes gens de seize à dix-sept ans et demi, à raison de six par district; ils devaient être rendus à Paris pour le 20 messidor, logeraient sous la tente au camp des Sablons, et y demeureraient aussi longtemps que la saison le permettrait, XXXI-XXXII.

L'École des travaux publics fut due à la collaboration des deux Comités de S. P. et d'I. P., auxquels s'ajouta plus tard le C. des travaux publics; le décret du 21 ventôse, rendu sur le rapport de Barère, donna à la Commission des travaux publics le mandat d'établir cette école; des locaux lui furent affectés dans les dépendances du Palais Bourbon, et les préparatifs nécessaires eurent lieu pendant le printemps et l'été : il ne resta plus ensuite qu'à mettre l'école en activité par un second décret : Fourcroy, entré au Comité de S. P. le 15 fructidor, fut chargé du rapport; il le présenta à la Convention le 3 vendémiaire an III et le décret fut voté le 7. Indications sur l'organisation de l'École : cet établissement, qui devait plus tard, sous le nom d'*École polytechnique*, devenir une caserne placée sous le commandement d'un général, fut à l'origine créé expressément pour permettre aux jeunes gens impropres au service militaire de servir la patrie dans les emplois civils; seuls purent y être admis les jeunes gens qui ne seraient pas comptés dans la première réquisition, XXXII-XXXIII.

Les Écoles de santé furent aussi l'œuvre commune des deux Comités : le 6 fructidor, le Comité de S. P. considérant qu'il importait de former sans délai, pour le besoin des armées de la République, des officiers de santé, chargea trois de ses membres de préparer un projet de décret, de concert avec trois autres commissaires que nomma le Comité d'instruction. Fourcroy fut choisi comme rapporteur : le 7 frimaire an III, il présenta le projet d'une École centrale de santé; mais la Convention jugea préférable d'en créer trois (décret du 14 frimaire); XXXIII-XXIV.

Trois autres applications de la méthode : projet d'une école révolutionnaire d'agriculture (mentionné dans le rapport de Barère du 26 messidor, et dans le rapport de Fourcroy du 3 vendémiaire an III, puis abandonné); école d'ingénieurs géographes, organisée par Calon au Dépôt général de la guerre et mentionnée par lui le 7 vendémiaire an III dans la discussion sur l'École centrale des travaux publics; écoles révolutionnaires de navigation et de canonnage maritime, instituées par un décret du 11 nivôse an III, sur le rapport de Boissier au nom des deux Comités de S. P. et de la marine et des colonies, XXXIV-XXXV.

Travaux de quelques membres du Comité d'I.P., « appelés par celui de S.P. pour coopérer à la recherche des moyens de défense » : ils groupent autour d'eux des savants et des artistes, « et voient dans la nouvelle fonction qu'ils remplissent une base sur laquelle ils pourront plus tard proposer d'élever un monument durable pour l'instruction du peuple; ainsi la préparation des armes, qui tenait à presque toutes les connaissances humaines et qui en exigeait la concentration dans un seul foyer, est devenue le centre de mouvement autour duquel l'instruction publique devait enfin s'organiser » (extrait du rapport de Fourcroy sur les arts qui ont servi à la défense de la République, et sur le nouveau procédé de tannage découvert par le citoyen Armand Seguin, 14 nivôse an III), XXXV-XXXVI.

IV

LES COLLÈGES ET LES INSTITUTS; LES ÉCOLES PRIMAIRES. — TRAITEMENTS

Dans cette section, quelques indications sont réunies sur le nombre et la situation des établissements d'enseignement secondaire et primaire, et de leur personnel enseignant. Quant à ceux qui correspondent à l'enseignement supérieur et aux écoles spéciales (Collège de France, Muséum d'histoire naturelle, Observatoire, Institut national de musique, Institut des aveugles et des sourds-muets, musées, bibliothèques, etc.), c'est dans la section V que les renseignements les concernant sont mentionnés, XXXVI-XXXVII.

A. — Les collèges et les instituts

Le 30 septembre, le département de Paris avait suspendu l'enseignement dans les collèges; mais dans les autres départements, si quelques collèges avaient été fermés, un assez grand nombre étaient restés en activité, et quelques-uns avaient été réorganisés selon l'esprit nouveau. L'article 7 du décret du 8 pluviôse sur les bibliothèques avait confirmé le maintien provisoire de tous les établissements d'instruction publique. Énumération (incomplète) d'une trentaine de collèges et d'instituts qui subsistaient en l'an II, XXXVII-XXXVIII.

Le tome III a donné le tableau des traitements des professeurs du collège de Bordeaux; le tome IV donne les traitements des professeurs de l'Institut de Toulouse, XXXVIII. — Augmentation des traitements (Pont-à-Mousson, Toul); état des dépenses pour les établissements d'instruction publique dans le département de la Meurthe, frimaire an II (cinq collèges, deux facultés, etc.); résumé des négociations qui aboutissent au payement des traitements des professeurs des collèges de Paris pour la période durant laquelle ils n'ont pas enseigné.

Le 13 prairial, Barère a dit : « Les collèges sont heureusement fermés »; il a exagéré à dessein, parce qu'il considérait la disparition de l'ancien enseignement comme un gain pour la République. La Convention voulait certainement la suppression des collèges; mais elle ne voyait pas clairement ce qu'elle mettrait à leur place; la plupart de ceux qui avaient été ses oracles en matière d'organisation de l'enseignement — Sieyès, Daunou, et aussi Fourcroy, Bouquier, Thibandeau — avaient cherché à lui persuader qu'on devait s'en rapporter sur tout cela à l'industrie particulière; les instituts qu'avait voulus Condorcet n'eurent guère d'autres défenseurs à la Convention que Romme, Robespierre, Arbogast, et, en dehors de l'assemblée, le département de Paris et sa Commission d'instruction publique, XXXVIII-XL.

B. — Les écoles primaires

D'après Grégoire (rapport du 14 fructidor), 67 districts seulement auraient eu quelques écoles primaires, XLI. — Tableau de 73 districts qui ont écrit au Comité au sujet de leurs écoles, dont 64 ne se plaignent pas, XLII; liste de 86 communes où il a été écrit au Comité au sujet des écoles (ce qui fournit 56 districts

à ajouter aux 64, ensemble 120), XLIII-XLIV; autres districts comptant des écoles (environ 60, à ajouter à 120, ensemble 180); et il faut y joindre Paris, XLIV-XLV.

Énumération de documents sur les écoles primaires de l'an II : 1° Paris, états faisant connaître les noms et adresses de 175 instituteurs et institutrices appartenant à 38 sections, les traitements touchés par eux durant la seconde moitié de l'an II, et les noms de leurs élèves, XLVI; 2° statistique des écoles des districts de Nancy, Pont-à-Mousson et Lunéville, dressée au printemps de l'an II, XLVII; 3° notices sur les écoles des arrondissements de Melun et de Rambouillet, XLVII-XLVIII; 4° études sur les écoles du canton de Belfort, et monographies diverses, XLVIII; 5° *Recherches historiques... sur les écoles de la Haute-Marne*, par A. Fayet, avec les chiffres des payements effectués dans le district de Chaumont de germinal an II à ventôse an III; XLVIII-XLIX; 6° *La loi du 29 frimaire*, par Georges Pouchet (écoles de Concarneau), XLIX.

V

AFFAIRES DIVERSES

Les institutions de sourds-muets et d'aveugles, L.

Les écoles militaires, L.

Les Orphelins des défenseurs de la patrie et la Société des Jeunes Français, L.

L'école de dessin de Saint-Quentin, L.

La Société philanthropique et patriotique de bienfaisance et des bonnes mœurs, L.

Le mouvement contre les cultes. Les abdications de prêtres; curés qui, au contraire, refusent de se dépouiller du caractère sacerdotal, L-LI.

Suspension du payement de toutes les pensions (décret du 6 germinal); le payement des pensions ecclésiastiques est rétabli par le décret du 18 thermidor, LI.

Nombreuses relations de fêtes pour l'inauguration de temples de la Raison, et, à partir de prairial, de fêtes à l'Être-suprême, LI. Mouvement de réaction, au Conseil général de la commune de Paris, contre les doctrines du parti de Chaumette; Claude Payan, agent national (8 germinal), Fleuriot-Lescot, maire (21 floréal). Adresse contre l'athéisme, rédigée par Jullien fils et présentée par les Jacobins à la Convention (27 floréal). Tous les révolutionnaires montrent d'ailleurs la même ardeur à combattre la « superstition »; les prêtres rentrés dans la vie civile sont souvent les plus zélés; le journal le *Décadaire* à Colmar, LII.

Attitude réservée du Comité; rôle considérable qu'y jouent les deux évêques, Villar, président, et Grégoire, chargé de la plupart des rapports, LIII.

Les almanachs pour l'an III; le Comité, consulté par les imprimeurs, répond qu'à côté des levers et couchers du soleil et de la lune, calculés en parties décimales du jour, il n'y a pas d'inconvénient à imprimer les heures, minutes et secondes anciennes, LIII.

Le décret sur les fêtes décadaires, voté le 18 floréal sur le rapport de Robespierre, est emprunté en partie au projet de Mathieu. La fête de l'Être-suprême, 20 prairial. Bouquier reçoit du Comité le mandat de préparer un plan d'organisation de ces fêtes : le 7 fructidor, son rapport est prêt, mais sa sortie du Comité l'empêcha de le présenter, LIII.

Fêtes célébrées durant cette période : fête du salpêtre (30 ventôse); fêtes pour la victoire de Fleurus (11 messidor), pour la prise de Mons et Ostende (16 messidor), anniversaires du 14 juillet (26 messidor), du 10 août (23 thermidor), LIV.

Le Panthéon : décrets plaçant au Panthéon Rousseau (25 germinal), Agricol Viala (18 floréal); la fête qui devait être consacrée à Bara et Viala, fixée au 10 thermidor, n'a pu être célébrée; le 29 fructidor, la Convention adopte le plan de la fête de Marat, que lui présente L. Bourdon, et celui de la fête de Rousseau que lui présente Lakanal avec un rapport rédigé sur les notes de Ginguené; la panthéonisation de Marat a lieu le dernier jour de l'an II, LIV-LV.

Le Comité s'était occupé des théâtres; mais le Comité de S. P. prend en mains ce qui concerne les spectacles [L'Opéra transféré au Théâtre National, les acteurs du Théâtre National transférés au théâtre de l'Égalité] (arrêté du 27 germinal), et confie à la Commission ex. la surveillance des théâtres (arrêté du 18 prairial); rapports divers de Payan du Moulin, entre autres sur l'opéra de *Castor et Pollux*. Essais de théâtre populaire en province, LV.

L'Institut national de musique : le recueil périodique *Musique à l'usage des fêtes nationales* (à partir de germinal); arrestation et libération de Sarrette (germinal-floréal), LV.

L'École des Menus : dénonciation de Vechart (5 prairial); traitements payés aux professeurs, LV-LVI.

La suite des travaux de la Commission des poids et mesures, de la Commission des arts, du Conservatoire du Muséum des arts, LVI.

Grégoire et le vandalisme : son rapport du 22 germinal sur la bibliographie; dans un rapport du 26 mes-

sidor sur la fabrication révolutionnaire du salpêtre et de la poudre, Barère s'élève contre « une ligue vandale et visigothe » : le Comité charge, le même jour, Fourcroy et Grégoire de préparer un rapport sur les manœuvres contre-révolutionnaires qui tentent de ramener le peuple à l'ignorance; premier rapport de Grégoire sur le vandalisme, lu à la Convention le 14 fructidor, LVI.

Influence des représentants du Comité d'I. P. sur le Comité de S. P.; le 3 floréal, Fourcroy et David sont chargés de se concerter pour l'établissement des monuments consacrés à la Liberté : dans le courant de floréal, ils dictent, et Barère rédige les nombreux arrêtés du Comité de S. P. consacrés aux monuments publics, aux beaux-arts et aux lettres. David prépare un projet de décret pour la nomination du jury qui devait juger les concours ouverts entre les peintres, sculpteurs et architectes; mais son projet est écarté après le 9 thermidor, et c'est seulement en frimaire an III que le jury sera nommé, LVII.

Arrêté du Comité de S. P. (10 messidor) pour la nomination d'une Commission chargée de former un plan général pour assainir et embellir Paris; Vermiquet, son plan de Paris, et son projet d'embellissement, LVIII.

La Bibliothèque nationale, les bibliothèques de district; l'imprimerie du Louvre; ouvrages divers dont le Comité surveille ou favorise la publication; livres et périodiques nouveaux, la *Décade;* les Archives nationales; rapport de Grégoire sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser la langue française (16 prairial); développements et agrandissements du Muséum d'histoire naturelle; l'Observatoire, l'emprisonnement de Ruelle après le 9 thermidor; le télégraphe, l'ouverture de la ligne de Paris à Lille (28 thermidor); l'aérostation militaire; le Bureau de consultation, LVIII.

Récompenses et pensions aux savants et gens de lettres : Grégoire chargé (7 floréal) de faire un rapport pour demander des secours provisoires; le rapport n'a pas été fait, mais des secours individuels ont été accordés; le 19 messidor, le Comité charge Grégoire de faire un rapport sur les récompenses et les moyens de subsister à accorder aux savants et aux gens de lettres que l'âge, les infirmités et le défaut de fortune ont laissés sans ressources : le rapport sera présenté au Comité le 10 vendémiaire an III, et à la Convention le 17, LXIII-LIX.

Compositions poétiques adressées au Comité : beaucoup sont sans valeur ; toutefois au milieu de la foule des rimeurs médiocres ou illettrés, on rencontre quelques poètes, Castel, N. Lemercier, Andrieux, LIX.

Autres objets dont s'est occupé le Comité (publication des 3e et 4e numéros du *Recueil des actions héroïques,* par L. Bourdon, et du 5e, par Thibaudeau, et rédaction d'un 6e numéro resté inédit; rédaction et publication d'une *Instruction pour les marins,* 18 floréal; projets pour « améliorer le costume national »; conflit entre l'abbé Cotte et la municipalité d'Émile; demande d'un décret fixant un mode d'inhumation simple et égal pour tous, etc.), LIX-LX.

Brèves indications sur les évènements politiques et militaires de germinal à fructidor, LX.

VI

DOCUMENTS D'ARCHIVES UTILISÉS. — CONCLUSION

Explication des abréviations introduites dans les notes du tome IV, LXI-LXII.

Caractère nouveau des procès-verbaux à partir de germinal : énumération sèche et fastidieuse de détails insignifiants. Le secrétaire finit par abandonner complètement la plume à un commis, LXII.

Les états de pièces, par centuries, dressés par les employés du Comité, LXIII.

Dans ce volume, trouvailles intéressantes qui apportent des renseignements inattendus sur une période mal connue et obscure; d'autre part, lacunes considérables provenant de la perte ou de la destruction de nombreux documents, LXIII-LXIV.

Annonce de la nécessité imposée, par l'insuffisance des crédits, de réduire à deux le nombre des volumes qui pourront être consacrés encore à l'achèvement de la publication : sacrifices douloureux qui en résulteront, par l'impossibilité de continuer à donner, dans ces étroites limites, tous les éclaircissements qu'appelle impérieusement le texte des procès-verbaux, et de publier au complet les nombreux documents inédits trouvés aux Archives, LXIV.

INTRODUCTION DU TOME V

17 FRUCTIDOR AN II — 30 VENTÔSE AN III

Préambule : divisions de l'Introduction, I.

I

PERSONNEL DU COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE

Liste des seize membres au 17 fructidor an II, I. — Noms des membres sortant chaque mois, des membres qui les remplacent, et des suppléants; composition du Comité après les renouvellements partiels de vendémiaire an III, III; de brumaire, IV; de frimaire, V; de nivôse, VI; de pluviôse, VII; de ventôse, VIII; un décret du 4 ventôse a supprimé les suppléants, VII.

Liste des présidents et des secrétaires jusqu'en ventôse. Barailon (à partir de nivôse) surveille les dépenses des bureaux, VIII.

Division du Comité en trois sections : enseignement; sciences et arts; morale publique; ces sections ont, pour leurs travaux particuliers, des réunions tous les deux jours. En l'an II, les séances du Comité avaient eu lieu les jours impairs de la décade; le 10 fructidor, il est décidé qu'elles auront lieu dorénavant les jours pairs; les sections s'assemblent les jours impairs, IX.

Il y a à la tête des employés du Comité un employé supérieur, le secrétaire général, d'abord Durand (1er fructidor), puis Brotot (11 brumaire, an III). Chaque section a son secrétaire particulier. Un employé est chargé de la rédaction des procès-verbaux du Comité ,X.

La bibliographie, le Conservatoire du Muséum des arts, le Muséum d'histoire naturelle, la Commission des poids et mesures, passent sous la direction de la Commission exécutive; seule la Commission des arts reste sous la surveillance immédiate du Comité, et un arrêté du 14 brumaire lui donne un directoire élu, X.

Les représentants près l'École normale, Lakanal (22 brumaire) et Deleyre (27 frimaire), — près les Écoles de santé, Plaichard et Barailon (14 frimaire), — près l'École centrale des travaux publics, C.-A. Prieur et Bonnet, ce dernier remplacé par Fourcroy, puis Massieu; autres commissaires, XI-XII.

Rectifications, d'après une lettre inédite de Romme, concernant la Commission des Six de 1793 (devenue Commission des Dix) et le renouvellement du Comité en octobre 1793, XII.

II

COMMISSION EXÉCUTIVE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Nomination de la nouvelle Commission : Joseph Garat, commissaire, Ginguené et Clément de Ris, adjoints, 26 fructidor, son organisation en trois sections, correspondant à celles du Comité; indications sur le personnel de ses bureaux, XIII.

Garat et Ginguené sont bientôt en mésintelligence avec Clément de Ris, homme médiocre; incident en frimaire, accusation mensongère contre Garat; Clément démissionne (22 pluviôse), il est remplacé par Noël (3 ventôse); libelle de Chalmel, réponses de Ginguené et de Garat. Garat dénoncé à la Convention par Philippe Dumont (19 ventôse); Lakanal le défend devant le Comité de sûreté générale; le Comité d'I. P. passe à l'ordre du jour sur les dénonciations faites contre Garat (26 ventôse), XIV-XV.

III

LE PLAN GÉNÉRAL D'INSTRUCTION PUBLIQUE

A. — Les écoles normales, les écoles primaires, les écoles centrales Les livres élémentaires

La majorité de la Convention paraît vouloir, au lendemain du 9 thermidor, affirmer que le cours de la Révolution n'est nullement interrompu; et dans le domaine de l'instruction publique, il semble que rien ne sera changé; Lakanal déclare qu'il n'est pas question d'abolir le décret en vigueur, mais de l'appliquer sérieusement en le complétant. Le Comité de S. P., en faisant décréter (4e sans-culottide) des écoles normales temporaires, ne fait que réaliser une pensée datant de prairial, XIV-XV.

Mais, en vendémiaire (le 22), un membre du Comité (Lakanal) présente un plan nouveau, reproduction du projet de décret que la Convention avait écarté le 3 juillet 1793 : l'obligation pour les enfants de fréquenter les écoles du premier degré d'instruction ne s'y trouve plus; par contre, le droit reconnu aux citoyens d'ouvrir des écoles particulières y est proclamé; c'est l'influence de Sieyès qui reparaît, XVI-XVII. Toutefois, le projet diffère, en un point, de celui du 26 juin : en employant le terme d'écoles « primaires », il admet implicitement qu'il y aura, au-dessus de ces établissements, d'autres degrés d'instruction publique, XVIII.

Les écoles normales : analyse du projet de décret rédigé par Lakanal, et du discours préliminaire écrit par Garat, XVIII-XX.

Le rapport sur les écoles primaires, emprunté en grande partie à des articles de Sieyès, XX.

Les livres élémentaires : le Comité, renonçant au concours, nomme (1er brumaire) dix écrivains pour les composer, XXI.

Discussions aux Jacobins sur l'instruction publique (29 vendémiaire-5 brumaire). Un arrêté des Comités de gouvernement ordonne (21 brumaire) la fermeture du Club, XXI-XXII.

Adoption du décret sur les écoles normales (9 brumaire) : les élèves de l'École normale de Paris doivent arriver pour la fin de pluviôse; après la fin du cours, qui sera de quatre mois au moins, les écoles normales secondes s'ouvriront dans trois cantons par district. Désignation des professeurs de l'École, XXII-XXIII. Sieyès et Lakanal nommés (22 brumaire) représentants près l'École; Sieyès refuse; Fourcroy, proposé, refuse aussi, et Daleyre est nommé (27 frimaire); la présence de Lakanal et Daleyre à la tête de l'École a de fâcheuses conséquences, XXIV.

Discussion du décret sur les écoles primaires. Dans le rapport, attaque venimeuse de Lakanal contre Cambon. Barailon propose la création d'écoles de canton; Lefiot demande, sans succès, que des peines soient établies contre les parents qui n'enverraient pas leurs enfants aux écoles; Charles s'élève contre les écoles particulières, et Romme fait remarquer qu'il faudrait trouver un moyen de rapprocher tous les enfants, par exemple par des ligues communes de gymnastique. Le décret est voté (27 brumaire). Le lendemain, des députés montagnards signalent de nouveau le danger des écoles particulières : la Convention passe à l'ordre du jour, XXV-XXVI. — Circulaire de la Commission exécutive aux districts, sur la nomination des jurys d'instruction et le choix des instituteurs; elle transmet un arrêté du Comité, du 28 brumaire, ordonnant qu'un compte lui sera rendu, dans le délai d'un mois, sur l'exécution de la loi; le 24 nivôse, une nouvelle circulaire complète la précédente; on a les réponses de 46 districts seulement, XXVI-XXVII.

La question de l'éligibilité des prêtres aux fonctions d'instituteur reste en suspens, XXVII.

Le 30 Brumaire, le Comité décide de s'occuper du complément de l'instruction publique. La Commission exécutive lui présente un *Aperçu de ce que pourrait coûter l'instruction publique, organisée dans trois degrés*, à savoir : écoles primaires; instituts (un pour deux départements, ou un par département); lycées (onze); l'école normale, si on décidait d'en faire un établissement permanent, formerait un quatrième degré, XXVIII. — Le 16 frimaire, Lakanal présente au Comité un projet ne comprenant, au-dessus des écoles primaires, qu'un seul degré supérieur, les écoles centrales : cette idée, émise en 1792, par Bancal, a pu être accueillie par Sieyès, car elle laissait à l'initiative privée la création des établissements intermédiaires, XXVIII-XXX. Le projet de décret, précédé d'un rapport où Lakanal déclare que les écoles secondaires sont devenues inutiles, est présenté à la Convention le 26 frimaire, et ajourné, XXX-XXXI.

Travaux pour l'installation de l'École normale; un tableau, à l'Appendice, donne le nombre des élèves (1.258); le programme et le règlement; ouverture des cours à l'amphithéâtre du Muséum d'histoire naturelle (1er pluviôse), XXXI-XXXII.

Le 22 pluviôse, un décret ordonne que les professeurs des collèges qui, bien que n'ayant plus donné d'enseignement, sont restés à leur poste, seront payés jusqu'à la date du décret, XXXIII.

Adoption du décret sur les écoles centrales, à raison d'une école par 300.000 habitants (7 ventôse); ce décret prononce la suppression des collèges, restée suspendue depuis le 16 septembre 1793; mais, jusqu'à l'entrée en activité des écoles centrales, les professeurs des collèges continueront à remplir leurs fonctions et à recevoir leurs traitements, XXXIII.

Le Comité confère avec les représentants des divers départements pour le placement de chaque école centrale; il fait voter un décret (11 ventôse) établissant cinq écoles centrales à Paris; il en prépare un autre portant que cinq représentants parcourront la France pour assurer la prompte exécution des décrets du 27 brumaire et du 7 ventôse; il nomme le jury central du département de la Seine (10 ventôse), il adopte (18 ventôse) un règlement pour les écoles centrales, XXXIII-XXXIV.

Les livres élémentaires : Ginguené; Pestalozzi; Sicard et ses Éléments de lecture et d'écriture. Le Comité est obligé de constater que son arrêté du 1er brumaire n'a rien produit; il se rabat sur le concours, et ordonne au jury (20 pluviôse) de lui faire connaître l'état de ses travaux; il l'invite (22 ventôse) à rendre compte des ouvrages qu'il a examinés, et charge (26 ventôse) la Commission exécutive de faire un choix d'hymnes civiques pour servir aux écoles primaires, XXXIV-XXXVI.

B. — Les écoles spéciales : École centrale des travaux publics, École de Mars, Écoles de santé

L'organisation de l'École centrale des travaux publics. Dès floréal an II l'École fonctionne, avec une organisation provisoire, dans la maison Lamillière; un arrêté du 15 thermidor ordonne son installation dans une partie de la Maison des travaux publics (Palais-Bourbon). Action de C.-A Prieur et de Lamblardie, etc.; rapport de Fourcroy et décret du 7 vendémiaire an III, XXXVI-XXXVII. — Après sa sortie du Comité de S. P. (15 vendémiaire), Prieur continue, en vertu d'un arrêté des trois Comités (de S. P., d'I. P., et des travaux publics), à prendre toutes les mesures relatives à l'organisation de l'École : c'est lui qui, le 29 ventôse (trois mois après l'ouverture des cours), fait voter que 30.000 francs seront distribués en secours aux élèves, XXXVI. Les professeurs et agents ont été nommés le 26 brumaire, sur la présentation du Comité des travaux publics, dans une séance du Comité d'I. P. à laquelle assistaient les commissaires du Comité de S. P.; dans cette même séance a été adopté l'arrêté (daté du 6 frimaire) qui règle l'organisation intérieure. Détail sur la vie de l'École et l'esprit qui l'anime; les « cours révolutionnaires » des trois premiers mois (nivôse-ventôse), suivis d'examens pour le classement des élèves et leur répartition en trois classes correspondant aux trois années d'enseignement, XXXVIII-XXXIX.

L'École de Mars : les évolutions militaires de la fête du 30 vendémiaire an III; rapport de Guyton-Morveau et décret du 2 brumaire par lequel la Convention exprime sa satisfaction et constate les progrès faits par les élèves, XXXIX-XL.

Abandon de l'idée d'un enseignement révolutionnaire agricole, quoique à deux reprises il ait été réclamé, par Athanase Veau (27 frimaire), et par François de Neufchâteau (30 germinal), XL.

Les Écoles de santé : le décret du 14 frimaire; nomination, par le Comité, des professeurs de l'école de Paris (24 et 26 frimaire), de celle de Montpellier (26 frimaire), et de celle de Strasbourg (2 nivôse). Les élèves arrivent en nivôse et pluviôse; un décret du 2 ventôse autorise le Comité à en compléter le nombre; ils sont divisés en trois catégories suivant leur degré d'instruction; adoption du plan de l'enseignement de l'École de Paris (12 pluviôse), XLI-XLII.

Difficultés d'ordre militaire qui entravent momentanément le recrutement de l'École normale et des Écoles de santé : solutions intervenues, XLII. Les élèves de ces écoles à Paris sont astreints à monter la garde, ainsi que ceux de l'École des travaux publics; mais à partir du 16 nivôse et du 9 ventôse, respectivement, ceux des deux premières écoles en sont dispensés, XLII-XLIII.

Nous n'avons rien trouvé sur les écoles révolutionnaires de navigation et de canonnage maritime dont parle le décret du 11 nivôse an III, XLIII.

Diverses écoles spéciales continuent à fonctionner : l'École du génie militaire, transférée à Metz; l'École d'artillerie, l'École des ponts et chaussées, l'École des mines, le Collège de France, etc., XLIII.

IV

AFFAIRES DIVERSES

Les sourds-muets : décret réorganisant les deux maisons de Bordeaux et de Paris (16 nivôse an III). Sicard à l'École normale, Bonnefoux à l'institut des sourds-muets, XLIII.

L'établissement de L. Bourdon : le Comité entend des observations à son sujet (14 ventôse), XLIV.

Le mouvement contre les cultes continue : rapport de Cambon de la 2e sans-culottide de l'an II; décret de la 4e sans-culottide relatif à un cahier d'instruction pour les réunions décadaires. La *Feuille villageoise*, subventionnée par le Comité en brumaire; son numéro du 30 ventôse, XLIV-XLV. — Les fêtes décadaires : projet de Villar, adopté par le Comité (18 frimaire); rapport de Chénier, lu à la Convention le 1er nivôse; Grégoire répond par un grand discours sur la liberté des cultes; opinions diverses de députés sur la question des fêtes; la Convention décrète (23 nivôse) que les projets présentés seront fondus en un seul par leurs auteurs; Eschasseriaux présente ce nouveau projet le 17 pluviôse, LV-LVII.

L. Lecointre demande, le 14 pluviôse, la prompte mise en vente des églises; les Comités de gouvernement, inquiets de ce qui s'était passé en Bretagne (arrêté de Guezno et Guermeur, du 24 nivôse), font présenter le 3 ventôse, par Boissy, un projet de décret, qui est voté : la déclaration que la République ne fournit aucun local pour l'exercice des cultes, et que les communes ne peuvent ni en acquérir ni en louer, arrête un moment le mouvement de restauration du catholicisme : néanmoins les églises accordées aux catholiques de Bretagne ne leur sont pas reprises, XLVII-XLVIII.

Fête de la panthéonisation de Rousseau (20 vendémiaire); fête des Victoires (30 vendémiaire), fête du 2 pluviôse (21 janvier 1795); décret (2 pluviôse) pour la célébration de l'anniversaire du 9 thermidor; abolition (19 ventôse) de la fête commémorative du 31 mai. Décret du 20 ventôse, qui expulse du Panthéon Lepeletier, Marat et Beauvais, et en interdit l'entrée à Bara et Viala, XLVIII-XLIX.

La censure préalable qu'exerçait la Commission exécutive sur les pièces de théâtre est supprimée (22 fructidor an II); négociations entre le Comité de S. G. et celui d'instruction au sujet de la surveillance des théâtres, XLIX. Actes concernant le théâtre des Arts (Opéra) et le théâtre de l'Égalité; la citoyenne Montansier, XLIX-L.

L'Institut national de musique : il réclame l'exécution des engagements pris (brumaire an III); pétition du 2 ventôse, à la suite de laquelle le Comité est invité à faire un rapport définitif, L.

Les poids et mesures : après son entrée au Comité d'I. P. en frimaire, C.-A. Prieur s'en occupe; son rapport et projet de décret, présenté à la Convention le 11 ventôse, contient la nomenclature définitive du système métrique, et institue une agence temporaire; sur deux points, le système monétaire et la division du jour, on a renoncé à révolutionner les vieux usages. Le jury des horloges avait remis son rapport au Comité le 2 nivôse, et le résultat du concours avait montré que les citoyens et les horlogers répugneraient infiniment, les uns à changer leurs montres, les autres à perdre la faculté de vendre celles qui sont déjà faites, L-LI.

La Commission des arts : sa nouvelle organisation, LI.

Le Muséum des arts continue à être administré par le Conservatoire d'avant thermidor, diminué seulement de Lesueur et Wicar LI.

Les trois rapports de Grégoire sur le vandalisme : 14 fructidor an II, 2 brumaire et 24 frimaire an III, LI-LII.

Jugement, par le jury des arts nommé le 24 frimaire, des concours de peinture, sculpture et architecture ouverts par les arrêtés de floréal an II, LII.

La bibliographie, LII.

L'imprimerie du Bulletin des Lois transformée en *Imprimerie nationale* (8 pluviôse), LII.

Agrandissement du Muséum d'histoire naturelle, décrets du 21 frimaire an III, LII-LIII.

L'Observatoire : projet de la création d'une Commission centrale reliant les divers observatoires (frimaire); pétition des astronomes pour une augmentation de traitements (pluviôse). LIII.

Suite des travaux de Chappe pour l'établissement des lignes télégraphiques; incident des pendules, LIII.

Le Bureau de consultation : il a présenté des vues sur sa réorganisation, mais sans résultat, LIII.

Création du Conservatoire des arts et métiers (19 vendémiaire an III); projet de l'installer au Luxembourg, LIII-LIV.

Les encouragements, récompenses et pensions aux savants, gens de lettres et artistes : rapport de Grégoire et décret conforme (17 vendémiaire an III). Formation d'une première liste, dont les bénéficiaires sont partagés en trois catégories : sur le rapport de Chénier, elle est décrétée (14 nivôse). Une seconde liste est élaborée en nivôse et pluviôse, et ne sera définitive qu'en germinal, LIV.

Autres objets dont s'est occupé le Comité (décret du 26 fructidor an II, relatif à Stuber et à Oberlin); dépenses du collège Égalité; publication du voyage de La Pérouse; impression de l'*Annuaire du cultivateur* recommencée; le globe terrestre de Bergevin; les odes de Lebrun; le plan de Paris de Verniquet; un projet d'établissement d'un Muséum des antiques; etc.; LIV-LV.

Dans ce volume, pour aider à l'intelligence des procès-verbaux du Comité et des mesures qu'il propose et fait voter à la Convention, on a noté jour par jour la transformation graduelle de la situation politique et les progrès de la réaction post-thermidorienne, dont les faits les plus marquants sont, avec la fermeture du club des Jacobins (22 brumaire), le rappel des Soixante-Treize (18 frimaire) et celui des députés mis hors la loi en 1793 (18 ventôse). Brèves indications sur les événements politiques, de fructidor an II à la fin de ventôse an III, LV-LVII.

V

DOCUMENTS UTILISÉS. — MODIFICATIONS APPORTÉES A L'ÉCONOMIE DE LA PUBLICATION

Les documents ont été tirés des mêmes sources, sauf une lettre de Romme, deux écrits inédits de Lakanal, et un tableau statistique (relatif à l'École normale), qui provient des papiers de Ginguené. — Les arrêtés exécutoires et les arrêtés relatifs à la comptabilité, LVII-LVIII.

Les inconvénients prévus dans l'introduction du tome IV, qui devaient résulter de la réduction du nombre des volumes de la publication, ont pu être atténués; si le tombe V et le tome VI sont moins riches que les précédents en pièces inédites annexes, et si les notes en sont réduites à quelques explications sommaires et à quelques renvois, ils contiennent néanmoins tout ce qui est nécessaire pour qu'on puisse se rendre un compte exact de l'activité du Comité dans toutes les questions d'ordre général, LVIII.

INTRODUCTION DU TOME VI

6 GERMINAL AN III — 4 BRUMAIRE AN IV

Préambule : divisions de l'Introduction, I.

I

PERSONNEL DU COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE

Liste mensuelle des seize membres composant le Comité, avec l'indication des membres sortants et des membres qui les remplacent; composition du Comité après les renouvellements partiels de ventôse an III, II; de germinal, II; de floréal, III; de prairial, IV; de messidor, IV; de thermidor, V; de fructidor, VI; de vendémiaire an IV, VI.

Liste des présidents et des secrétaires de ventôse an III à brumaire an IV, VI. L'inspecteur des bureaux est successivement Barailon, Daunou (germinal), Lalande (floréal), Bordes (prairial), VII.

Les trois sections sont réorganisées (23 prairial). Les séances du Comité se tiennent, dans la règle, les jours pairs; du 4 au 20 fructidor, le Comité se réunit tous les jours; dans les deux premiers tiers de vendémiaire an IV, les séances sont irrégulières; à partir du 26 vendémiaire, elles redeviennent quotidiennes jusqu'à la fin, VII.

Le chef du secrétariat, Brotot, est remplacé le 21 germinal par Desmazières, d'abord provisoirement, puis définitivement. Au 4 brumaire an IV sont en fonctions, avec lui, sept commis, un secrétaire du bureau des poids et mesures (Prodon), un bibliothécaire (Troussel), et deux garçons de bureau, VII.

La Commission des Arts conserve son organisation. Au 4 brumaire, elle occupe huit secrétaires commis, VII.

Massieu, commissaire pour la bibliographie, est remplacé le 30 thermidor par Villar, auquel sont adjoints, le 24 fructidor, Lakanal et Mercier. Plaichard et Barailon demeurent commissaires des Écoles de santé. Prieur, quoique sorti du Comité, conserve la surveillance de l'École centrale des travaux publics (qui devient, en fructidor, l'École polytechnique) et de la Commission des poids et mesures. Un décret du 16 vendémiaire an IV ayant ordonné la nomination d'une commission d'un membre par Comité, pour enquêter sur la conduite des employés, Portiez, puis Bordes, y représentent le Comité d'I.P.; le 18 vendémiaire, pour accélérer les décisions sur les rapports de la Commission exécutive, une commission de trois membres est nommée; enfin (décret du 3 brumaire), deux commissaires, Bordes et Barailon, sont chargés de la conservation des papiers du Comité et de leur remise aux Archives nationales ou au Directoire exécutif, VII-VIII.

II

COMMISSION EXÉCUTIVE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Le 21 germinal, le Comité décide de réduire le personnel des employés de la Commission exécutive à trois secrétaires et trois expéditionnaires; mais il rapporte l'arrêté le lendemain, et le 30 il se contente de supprimer la moitié des employés, VIII.

Le 28 floréal, Garat, violemment attaqué par les Girondins rentrés à la Convention, donne au Comité sa démission de commissaire; après l'avoir acceptée, le Comité se ravise le 10 prairial, et invite Garat à continuer ses fonctions. Garat renouvelle sa démission le 1er thermidor; le Comité l'accepte alors et, le 6, décide de proposer Ginguené comme commissaire; mais le 7, Bonguyod attaque la Commission à la Convention, et le lendemain Ginguené annonce au Comité qu'il se retire; le Comité l'invite à rester, et l'incident n'a pas de suite, VIII. Le 24 thermidor, l'adjoint Noël sort de la Commission; le 2 fructidor, Portiez fait voter à la Convention la suppression des deux places d'adjoint et la nomination de Ginguené comme commissaire, VIII-IX.

A partir du 14 brumaire an IV, l'ancienne Commission exécutive devient la 5e division du ministère de l'Intérieur, et Ginguené reçoit le titre de directeur général de l'Instruction publique, IX.

III

LE PLAN GÉNÉRAL D'INSTRUCTION PUBLIQUE

A. — Suite de l'exécution des décrets des 9 pluviôse an II, 9 brumaire, 27 brumaire et 7 ventôse an III. L'école normale. Les livres élémentaires

L'organisation de l'instruction publique semble achevée. Lakanal présente (21 germinal) un *Aperçu des dépenses*, dans lequel, à l'inverse de ce qu'avaient fait les Montagnards, il s'efforce d'en réduire le chiffre au plus bas. En exécution du décret du 18 germinal, ordonnant que cinq représentants seraient envoyés dans les départements pour assurer la prompte exécution des lois sur l'instruction publique, et particulièrement de celles sur les écoles centrales, Baraillon, Lakanal, Dunuis, Jard-Panvillier, Bailleul partent au commencement de floréal; ils seront rappelés par un décret du 2 messidor. Ils n'ont pas rédigé de rapports sur leur mission; les seuls renseignements statistiques que l'on possède sur la situation des écoles primaires sont une analyse, communiquée par le Comité de salut public le 23 vendémiaire an III, des réponses faites à une circulaire du Bureau de la surveillance de l'exécution des lois du 12 floréal an II, et un état des écoles primaires, rédigé à la Commission exécutive et daté du 12 brumaire an III. — Un règlement pour les écoles primaires a été adopté par le Comité le 24 germinal an III, IX-X.

Un décret du 18 germinal détermine le placement de 96 écoles centrales dans les départements; des arrêtés modifient la répartition des matières d'enseignement entre les professeurs, donnent des instructions aux jurys centraux, etc.; le jury central du département de Paris nomme, dans le courant de germinal, les professeurs destinés aux cinq écoles centrales de ce département, et le Comité désigne les locaux qui leur seront attribués, X-XI.

L'École normale : attaques des démocrates et des réactionnaires. A l'instigation de Lakanal et de Garat, les professeurs de l'École font (21 germinal) une démarche pour obtenir qu'elle devienne un établissement permanent où se formeraient les professeurs des écoles centrales. Débat sur l'École à la Convention (27 germinal). Le mouvement de réaction qui a suivi la journée du 12 germinal se fait sentir. Le Comité prépare un projet fixant la clôture de l'École à la fin de prairial, et Daunou le présente (7 floréal); mais Guyomar fait décréter le licenciement de l'École au 30 floréal, avec faculté, pour les élèves qui le voudront, de partir avant cette date; décrets (23 et 27 floréal) relatifs aux frais de retour des élèves, XI-XIII.

Sur la demande du jury des livres élémentaires, le Comité lui adjoint des membres nouveaux pour combler les vides (28 germinal). Le décret du 7 floréal charge, par un de ses articles (demeuré lettre morte), les professeurs de l'École normale de rédiger et de choisir les livres destinés aux écoles primaires; puis, par un arrêté qui contredit ce décret, et qui d'ailleurs ne recevra pas d'exécution, le Comité ordonne à sa première section de lui présenter une liste de savants qu'il pourrait charger de composer des livres élémentaires, XIII.

B. — L'instruction publique dans la constitution de l'an III et les lois nouvelles élaborées par la Commission des Onze et le Comité d'instruction publique

La Commission des Onze, nommée (4 et 7 floréal) pour « préparer les lois nécessaires pour mettre en activité la constitution », commence par écarter la Constitution de 1793, et se met à en faire une autre. Le 12 prairial, elle annonce qu'elle présentera son travail dans la première décade de messidor, XIII-XIV.

Rapport de Boissy au nom des Onze, lecture du projet de constitution, 5 messidor. Lecture d'un projet d'organisation de l'instruction publique, 6 messidor, rôle de Daunou et rôle du Comité dans son élaboration, XIV-XVI.

Le projet du 6 messidor ne prévoyant plus qu'une école centrale pour deux départements, le Comité fait voter un décret suspendant les travaux commencés dans les départements pour le placement des écoles centrales, XI.

Les membres du Comité se divisent le travail pour les plans d'organisation des écoles proposées pour la préparation à certaines fonctions et professions, XVI-XVII.

Débats à la Convention sur les diverses dispositions du projet de constitution qui touchent à l'instruction publique. L'article 8 du titre II (obligation pour les jeunes gens de savoir lire et écrire et d'avoir appris une profession mécanique); l'agriculture est comprise au nombre des professions mécaniques, et l'exécution de l'article est ajournée à l'an XII. Le titre relatif à l'instruction publique est adopté sans changement (8 thermidor). La première lecture achevée, la Commission des Onze remanie le projet pour une seconde lecture qui commence le 26 thermidor et dure jusqu'au 30; un article consacrant le principe de l'unité de poids et de mesures et un article confirmant le maintien de l'ère républicaine sont ajoutés, XVII-XVIII.

La part prise par le Comité à l'œuvre législative. Élaboration d'un projet sur les écoles primaires, dont Lakanal est le rapporteur au Comité (28-30 thermidor). Proposition faite au Comité par Fourcroy d'organiser des écoles intermédiaires, discutée, puis écartée. Élaboration d'un projet sur les écoles centrales : Lakanal, rapporteur au Comité (5-6 fructidor). Dédoublement des écoles supérieures en écoles de services publics (Fourcroy), rapporteur désigné par le Comité) et en écoles spéciales relatives à certaines professions (rapporteurs divers), décidé le 6 fructidor. Projet d'organisation de l'Institut national des sciences et arts (proposé dans le projet de constitution), élaboré par Fourcroy, et substituant le chiffre de trois classes et 144 membres à celui de quatre classes et 128 membres (6 fructidor) : le Comité l'adopte, XVIII-XX.

Lakanal et Fourcroy sont chargés par le Comité (6 fructidor) de communiquer à la Commission des Onze les projets sur les écoles primaires et centrales et sur l'Institut. Le projet du Comité sur les écoles primaires rétablit le principe d'un traitement pour les instituteurs, qu'avaient supprimé les Onze (Daunou), mais maintient, comme le projet Daunou, la nomination des instituteurs par les administrations de département, la rétribution scolaire et la suppression des écoles de filles. Le projet du Comité sur les ecoles centrales prévoit une école pour chaque département; il institue un traitement pour les professeurs (le projet des Onze n'en prévoyait pas), abaisse le taux de la rétribution des élèves, et rétablit le jury départemental d'instruction (qu'avait supprimé Daunou), XX-XXI. — Le 20 fructidor, Fourcroy et Lakanal annoncent au Comité que ses projets ont été adoptés par les Onze à quelques changements près : l'entente s'est faite aux dépens des instituteurs, dont le traitement est supprimé; il s'ensuit que l'article du titre « Encouragements et récompenses », qui promet « aux instituteurs et professeurs » une pension de retraite égale à leur traitement, n'est plus, à l'égard des instituteurs, qu'une ironie, XXI.

L'École centrale des travaux publics, menacée un moment de suppression, et défendue dans un mémoire de Prieur (30 prairial), devient l'École polytechnique (15 fructidor). A ce moment, elle n'est pas une école préparatoire aux écoles spéciales, mais, selon la conception première, une école destinée à les remplacer. Mais le point de vue va changer : avec la préparation d'un plan d'organisation des écoles de services publics, les écoles spéciales l'emportent, et l'École polytechnique ne sera plus que leur antichambre, au lieu de rester « un établissement consacré au perfectionnement des sciences et des arts » (Biot, XXII.

L'École des langues orientales est créée le 10 germinal; le jury d'instruction du département de Paris est invité à en nommer les professeurs (16 thermidor); un membre insiste de nouveau à ce sujet (5 fructidor), et on renvoie à Lakanal; un projet de décret de Grégoire concernant les élèves des langues orientales est renvoyé au Directoire exécutif, 4 brumaire an IV, XXII-XXIII.

Un décret du 25 messidor conserve provisoirement le Collège de France jusqu'à l'organisation définitive de l'instruction publique, XXIII.

Les cours des trois Écoles de santé se sont ouverts en germinal. A Strasbourg et à Montpellier des difficultés entravent l'installation des écoles dans les locaux qui leur sont destinés; à Paris, l'évacuation des locaux des Cordeliers n'est achevée qu'en fructidor. La mort subite des professeurs Desault, Doublet et Chopart (prairial) entraîne des mutations dans le personnel de l'École de Paris, XXIII.

Projets de Grégoire sur les Écoles spéciales d'astronomie, de Fourcroy et de Barailon sur les Écoles spéciales de médecine, de Grégoire sur les Écoles spéciales de sciences politiques, de Portiez sur les Écoles spéciales de dessin, XXIII-XXIV. Projet sur les écoles spéciales de services publics, présenté par Fourcroy aux Comités d'I. P. et de S. P., et décrété le 30 vendémiaire an IV, XXIV.

Le 23 vendémiaire, Daunou lit à la Convention, au nom de la Commission des Onze et du Comité d'instruction, le rapport sur le plan général d'organisation de l'instruction publique, qui était son œuvre personnelle légèrement retouchée; le 27, le projet est discuté et amendé sur plusieurs points : les jurys d'instruction (anciens jurys de district), chargés de nommer les instituteurs, sont rétablis; les instituteurs sont autorisés à cumuler traitements et pensions (c'est-à-dire à toucher par ailleurs un traitement, n'en recevant pas comme instituteurs); l'article qui supprimait les écoles de filles a disparu; quelques modifications légères sont apportées aux titres des écoles normales, de l'Institut, des encouragements et récompenses, des fêtes, XXV-XXVII.

Le 3 brumaire, la Convention adopte la rédaction définitive du décret général sur l'instruction publique, ainsi qu'un décret sur le placement d'un certain nombre d'écoles centrales, et un décret portant que chaque école primaire aura deux sections, une pour les garçons et l'autre pour les filles, avec un instituteur et une institutrice (reproduction de l'article 5 du projet du 26 juin 1793), XXVII.

Livres élémentaires : rapports partiels du jury (18 thermidor); le 7 fructidor, la Convention décrète qu'aucun ouvrage ne sera plus reçu pour le concours, mais en même temps elle ouvre un concours nouveau jusqu'au 1er vendémiaire an V; rapports présentés au Comité par Barailon et Lakanal (17 et 19 fructidor); les 1er, 2 et 3 brumaire an IV, le jury présente au Comité son rapport complet; mais Lakanal n'aura plus le temps d'en saisir la Convention, et ne pourra le communiquer qu'au Conseil des Cinq-Cents (14 brumaire), XXVIII.

Appréciation générale : « La législation scolaire de l'an IV est le témoignage de la déchéance intellectuelle et morale de la Convention », XXVIII.

IV

AFFAIRES DIVERSES

L'Institut des aveugles travailleurs (Gersin et V. Haüy) : rapport de Merlino (25 prairial), décret du 10 thermidor réorganisant l'établissement aux Catherinettes. Le projet d'organisation de l'instruction publique du 6 messidor avait oublié les aveugles; celui du 23 vendémiaire an IV (devenu la loi du 3 brumaire) consacre l'existence des établissements existants, XXIX.

L'Institut des Jeunes Français : arrestation de L. Bourdon (12 germinal), remplacé par Crouzet. Après une enquête faite par Plaichard, celui-ci propose à la Convention (30 floréal) le transfert de l'Institut à Liancourt et sa réunion à l'école des Enfants de l'armée. Après examen d'une proposition de placer les deux écoles, accrues de celle de Popincourt, à Versailles, le décret du 20 prairial supprime les instituts Martin et Popincourt, et incorpore leurs élèves à l'école de Liancourt; des maîtres sont nommés par des décrets ultérieurs; le 30 fructidor, une députation des élèves conduite par Crouzet, remercie la Convention, XXIX-XXX.

Les cultes : devant l'audace croissante de la contre-révolution, les Comités de gouvernement montrent une velléité de résistance (rapport de Chénier, 12 floréal); mais après les journées de prairial, le catholicisme obtient le libre usage des églises (décret du 11 prairial); les prêtres qui avaient déposé leurs lettres de prêtrise les redemandent en grand nombre. Il faut la tentative des émigrés à Quiberon (messidor-thermidor) et les menées audacieuses des royalistes à Paris pour ouvrir les yeux à une partie des républicains : un décret sur la police des cultes (7 vendémiaire an IV) édicte des peines contre les prêtres conspirateurs; le 4 brumaire, les prêtres sujets à la déportation sont exeptés de l'amnistie, XXX-XXXI.

Les fêtes décadaires, auxquelles la majorité de la Convention avait paru attacher tant d'importance dans la première moitié de l'an III, sont vues de mauvais œil depuis la rentrée des Girondins. Le 11 prairial, Massieu ayant demandé la discussion du projet, la majorité répond par l'ordre du jour; si la loi du 3 brumaire an IV établit des fêtes, Daunou fait observer que celles-ci « ne seront pas en concurrence avec les cultes »; il déclare que c'était le nom de « fêtes décadaires », qu'on avait voulu donner aux fêtes publiques, « qui en avait le plus contrarié l'établissement, XXXI-XXXII.

Fêtes célébrées dans les derniers mois de la Convention : fête funèbre en l'honneur de Féraud (14 prairial); fêtes des anniversaires du 14 juillet (26 messidor), du 9 thermidor et du 10 août (23 thermidor); fête funèbre en l'honneur des Girondins proscrits, célébrée le jour correspondant au second anniversaire du 3 octobre 1793 (11 vendémiaire an IV), XXXII.

Le nouveau calendrier, qui déchristianise l'année, sera-t-il maintenu? Romme a fait une tentative pour obtenir la modification du décret qui fixe invariablement le commencement de l'année au jour de l'équinoxe d'automne; il a fait adopter par le Comité, sur la suggestion de l'astronome Delambre, la proposition de s'en remettre, pour le placement des années sextiles (celles qui doivent avoir 366 jours), à une règle fixe d'intercalation quadriennale, avec exceptions séculaires; au lieu que l'application de l'article 3 du décret du 5 octobre 1793 devait avoir pour résultat que trois fois par siècle l'intervalle entre deux années sextiles serait de cinq ans. Mais sa mort tragique (29 prairial) l'empêche de présenter son projet à la Convention, et le Comité d'I. P. n'ose proposer aucun changement. Malgré les attaques violentes des catholiques, la nouvelle constitution maintient l'ère française (30 thermidor); et, le 5e jour complémentaire de l'an III (un décret du 7 fructidor avait aboli le nom de *sans culottides*), un décret présenté par Lakanal maintient l'article 3 du décret du 5 octobre 1793, en sorte que l'an III se trouve avoir 366 jours, XXXII-XXXIV.

Les théâtres : la Comédie-Française, le Théâtre des Arts, XXXIV.

L'Institut national de musique et l'École des Menus sont réunis (rapport de Chénier) sous le nom de Conservatoire central de musique; les cinq inspecteurs sont : Gossec, Grétry, Méhul, Lesueur et Cherubini; Sarrette, persécuté en germinal et prairial comme terroriste, est nommé commissaire (1er brumaire an IV), XXXIV-XXXV.

Poids et mesures : La nomenclature fixée définitivement par le décret du 18 germinal, la Commission temporaire des poids et mesures (Legendre, Cocquebert et Gattey) est nommée (décret du 21 germinal); elle est secondée par un commissariat de douze membres : Berthollet, Borda, Brisson, Coulomb, Delambre, Haüy, Lagrange, Laplace, Méchain, Monge, Prony, Vandermonde (arrêté du Comité du 28 germinal); le 18 messidor, les commissaires présentent au Comité la règle de cuivre qui constitue l'étalon provisoire du mètre, et la fabrication des nouvelles mesures et des nouveaux poids commence. Aux attaques de l'ignorance, Prieur (qui avait été épargné par les proscripteurs de prairial) répond,

en thermidor, par une note; l'article 371 de la nouvelle constitution sanctionne (30 thermidor) le principe de l'unité des poids et mesures; le décret du 1er vendémiaire an IV prescrit les moyens à employer pour l'introduction progressive du nouveau système. Le 28 thermidor, la Convention avait décrété que l'unité monétaire s'appellerait *franc*, et serait divisée en *décimes* et *centimes*, XXXV-XXXVII.

Travaux de la Commission des arts et de ses commissaires envoyés en Belgique, en Hollande, sur le Rhin; en thermidor, il est question de sa suppression, mais le 19 fructidor, le Comité l'ajourne; le 6e jour complémentaire, les actes de la Commission et ses dépenses sont approuvés par le Comité. En l'an IV, la Commission sera remplacée par le Conseil de conservation des objets de science et d'art. — Sur la proposition d'Alex. Lenoir, le Comité arrête (29 vendémiaire) la formation d'un Muséum des monuments français, XXXVII.

Muséum des arts : nouveau Conservatoire nommé le 10 germinal, H. Robert, Fragonard, Vincent (n'accepte pas, est remplacé par De Wailly), Pajou et Picault; il entre en fonctions en messidor; projet d'agrandissement de la galerie, négociations pour un échange de tableaux avec la Toscane, etc., XXXVII-XXXVIII.

Le jury des arts remet au Comité, le 28 prairial, son rapport sur les concours; Portiez fait voter le 14 fructidor un décret confirmant les jugements du jury, XXXVIII.

Projets de réorganisation de la Bibliothèque nationale : après la mort de Mancel, rapport de Lefebvre-Villebrune, brumaire an III; rapport rédigé dans les bureaux de la Commission exécutive; rapport et projet de décret de Massieu, 14 floréal. Projet de création d'un musée des Antiques, aboutissant à la nomination, au cabinet des antiques, d'un conservateur-professeur, Millin, et d'un conservateur-bibliothécaire, A. Barthélemy (22 prairial). Destitution de Bounieu, remplacé par Joly (30 prairial). Massieu, décrété d'accusation (22 thermidor), est remplacé comme rapporteur par Villar; celui-ci fait voter (6 vendémiaire an IV) un décret supprimant la place de bibliothécaire et instituant un conservatoire de huit membres; Belissen et Lefebvre sont successivement éliminés, XXXVIII-XL.

L'Imprimerie nationale (ou du Bulletin des lois) devient (18 germinal) l'Imprimerie de la République. Le 4 brumaire an IV, Grégoire fait décréter que les caractères, matrices et poinçons en langues étrangères seront distraits de cette imprimerie pour être exclusivement employés aux sciences et aux arts (ce décret ne fut pas exécuté), XL-XLI.

Muséum d'histoire naturelle : nouvelles richesses entrées dans ses collections, agrandissements de ses locaux, XLI.

A l'Observatoire, Lalande devient directeur en remplacement de Perny (28 floréal); Grégoire, qui a remplacé Lakanal comme rapporteur, fait voter le décret instituant le Bureau des longitudes (7 messidor), XLI-XLII.

Le 29 messidor, Rabaut-Pomier fait décréter l'établissement d'un télégraphe sur le pavillon de l'Unité (décret rapporté les 24-26 fructidor an VI), XLII.

Le Bureau de consultation demande, le 2 thermidor, une nouvelle organisation. Le Comité étudie la question, mais n'aboutit pas. Le Bureau sera supprimé par le Directoire exécutif le 9 prairial an IV, et ses fonctions seront transférées à l'Institut national, XLII.

Le Conservatoire des arts et métiers n'a pas encore de domicile; le 1er brumaire an IV, il demande au Comité l'hôtel d'Aiguillon, XLII.

Le 27 germinal, une seconde liste de savants, artistes et gens de lettres est présenté par Daunou à la Convention : l'ensemble des récompenses décrétées atteint 103,500 ℔ réparties entre 48 titulaires; le 18 fructidor, troisième liste décrétée sur le rapport de Villar (244,000 ℔ et 118 titulaires). Un décret autorise le cumul des traitements dans l'instruction publique (16 fructidor). Divers artistes, savants et gens de lettres sont désignés pour des pensions (thermidor, fructidor, vendémiaire), XLII, XLIII.

Autres objets dont s'est occupé le Comité (le peintre de Mirys et ses *Figures de l'histoire romaine;* le graveur Laurent et son *Musée français;* les réclamations des principaux et professeurs des collèges de Paris; la nouvelle édition du Dictionnaire de l'Académie; le don fait à Rouget de Lisle de deux violons; les détails sur le costume affecté aux législateurs, directeurs et fonctionnaires; des arrêtés relatifs à B. de Saint-Pierre, à Adanson, à Grétry, à Suvée, à David, etc., XLIII-XLIV.

Dans l'Appendice du volume, sous le nº VIII, un chapitre est consacré aux manuscrits de J.-J. Rousseau et le Comité d'I. P., XLIV.

Comme dans le tome V, les faits qui marquent la transformation graduelle de la situation politique ont été notés jour par jour à la fin de chaque séance du Comité; des détails ont été donnés en particulier sur les journées des 12 germinal et 1er-5 prairial an III, et des 12, 13 et 14 vendémiaire an IV. Brève récapitulation des événements politiques, de germinal an III au 4 brumaire an IV, XLIV-XLVI.

V

CONCLUSION

Les sources utilisées sont les mêmes que pour les volumes précédents; le département des manuscrits de la Bibliothèque nationale et la Bibliothèque de la Chambre des députés ont été particulièrement mis à contribution.

Annonce de la Table alphabétique et analytique, avec un supplément aux Errata et Addenda.

Annonce d'une nouvelle publication : un recueil de documents sur l'histoire de l'instruction publique pendant la période du Directoire. Il y a continuité entre la Convention et les Conseils des Cinq-Cents et des Anciens; le vote de la loi du 3 brumaire an IV ne clôt pas une période : c'est le coup d'État du 18 brumaire an VIII qui déterminera, de façon décisive, une orientation nouvelle, un essai de retour à l'ancien régime, et marquera la fin de la tentative révolutionnaire en matière d'instruction publique XLVI.

CONVENTION NATIONALE

TABLE GÉNÉRALE DES TOMES I À VI

A

ABANCOURT, chargé de renseigner sur les monuments recueillis par Choiseul-Gouffier, etc., 14 pluviôse an III, V, 460.

Abbaye Saint-Germain des Prés. — Incendie, dans la nuit du 2 au 3 fructidor an II, d'une partie des bâtiments de cette abbaye (devenue la maison nationale de l'Unité, et convertie en dépôt de salpêtre) et des livres de la bibliothèque; mention honorable du zèle déployé par les citoyens et citoyennes de Paris et les élèves de l'école de Mars pour éteindre l'incendie, avec invitation au C. des secours de présenter un rapport sur les secours et indemnités à accorder, IV, 960 (note 4). — Grégoire et Villar sont chargés de présenter au C. de S. P. des observations sur les dangers d'incendie menaçant des bibliothèques et autres dépôts, 3 fructidor, 960-961. — Sections de Paris invitées à faire porter au dépôt qu'indiquera la C. des A. tous les objets sauvés de l'incendie de la bibliothèque, 5 fructidor, 964-965. — Les médailles échappées à l'incendie sont renvoyées à la C. des A.; état des journées de travail des citoyens et citoyennes employés pour le transport des livres, renvoyé à la C. des A., 9 fructidor, 981, 982, 934. — Lettre du président du Comité à l'Agence du domaine national à l'effet de pourvoir au payement du salaire des citoyens, 11 fructidor, 994; 1001 (ann. C.). — Demande de bois de chauffage par Périer, pour le dépôt provisoire des manuscrits de cette abbaye, 20 frimaire, 298. — Voir aussi *Bibliothèque Saint-Germain des Prés.*

ABBEVILLE. — Envoi par Samson, juge de paix, du discours prononcé le jour anniversaire de la mort de Zvan, 9 floréal an II, IV, 290. — Notification par le district qu'à Gamaches il a dû confier l'éducation des filles à un instituteur : renvoi à Bouquier, 11 prairial, et plus tard à la C. ex., 508. — Les administrateurs du district demandent si les ci-devant prêtres, pour recevoir le traitement qui leur est accordé à titre de secours, doivent faire une déclaration de renonciation à leurs fonctions, ou si la remise des lettres de prêtrise suppose cette abdication : renvoi à Prunelle; l'ordre du jour sur cette demande du district d'Abbeville motivé sur la loi du 2 frimaire, 845, 849-850. — La question de savoir s'il convient de vendre ou de déposer à la bibliothèque du district d'Abbeville les livres provenant de Dévérité, député mis hors la loi, est renvoyée à Villar, 25 messidor, 791, puis à la C. des A., 19 thermidor, 928, 9 fructidor, 933. — Renvoi à la 2e section d'un arrêté du district, du 25 thermidor an III, concernant la bibliothèque de cette commune, 9 fructidor an III, VI, 590.

ABEILLE, auteur de plusieurs ouvrages sur l'agriculture, inscrit sur la liste des savants, etc., qui ont droit aux récompenses nationales, 2 ventôse an III, V, 506. — Porté sur la liste présentée par Villar le 28 messidor, et sur celle du 30 messidor, dans la 1re classe, VI, 427, 431. — Sur celle du 10 fructidor, 591. — Figure sur celle décrétée le 18 fructidor, 627.

ABEILLE (Jean-Joseph), ancien fermier des domaines de la Compagnie des Indes. — Liquidation de la pension de ses trois filles, 18 vendémiaire an III, VI, 814, (note 1).

ABEILLE (La citoyenne), probablement une des filles de J.-J. Abeille. — C. des secours l'invite à prononcer sur la demande de cette citoyenne, qui lui a été renvoyée par la Convention, 28 vendémiaire an IV, VI, 814.

Abeille française (l'), feuille périodique rédigée

par Cordier. — Le premier numéro est renvoyé à la bibliothèque établie près le Comité, 24 thermidor an II, IV, 927. — Hommage par Cordier de six numéros de son journal : mention civique et dépôt à la bibliothèque, 20 prairial an III, VI, 273.

Abeilles. Voir *Sceau de l'État.*

ABEZAYA, prince d'Abyssinie. Voir ABYSSINIE.

ABOULFÉDA, géographe et historien syrien du XIVe siècle. — Gallois réclame ses *Tabulæ Syriæ*, 30 thermidor an III, VI, 553-554.

ABRANTES (Laure DE SAINT-MARTIN, femme du général Junot, et à partir de 1807 duchesse D'). — Son anecdote au sujet du discours sur l'éducation composé à Bordeaux, en l'an II, par Thérésia Cabarrus; III, 636-637.

ABYSSINIE. — Langlès autorise à faire transporter à la Bibliothèque nationale un manuscrit éthiopien, provenant du prince d'Abyssinie Abezaya, 26 floréal an II, VI, 204.

Académie d'agriculture. Voir *Société d'agriculture.*

Académie d'architecture. — Est dénoncée au Comité par la Commune des arts; sursis au payement des prix de cette Académie et de celle de peinture, II, 248-249. — Sa suppression avec toutes les académies, le 8 août, 249. — Note de Sedaine à Rosamès, au sujet des travaux de cette Académie, 324. Dispositions prises par Paré, pour le payement des dépenses de cette Académie, et recommandation en faveur du secrétaire Sedaine, 1er octobre, 525; 533-534 (ann. H). — La C. de P. et M. demande la levée des scellés apposés, dans l'atelier de Fourché, sur des modèles et manuscrits de cette Académie, 19 pluviôse an II, III, 432. — Plan de Paris, de Verniquet, et tous ses accessoires, placé dans le local qu'occupait l'Académie d'architecture au Muséum (Louvre), 4 ventôse an III, V, 513. — Voir aussi *École d'architecture.*

Académie de chirurgie. — Mémoire du bureau d'administration des revenus de cette Académie (juin 1793), II, 308-309 (ann. F.). — Elle est supprimée par le décret du 8 août 1793, 249. — Pétition des membres de cette Académie renvoyée à Fourcroy, 17 août, 293, 309 (ann. F.); rapport de Fourcroy au Comité, 20 août, 310. — Son secrétaire Suë écrit au Comité, le 29 mars et le 11 septembre, au sujet des travaux commencés par elle, 324. — Hommage par Suë d'une brochure, 29 août, 350. — Rapport de la C. ex. sur la demande par Thouret des manuscrits de cette Académie, 20 thermidor an III, VI, 519. — Remise à l'Éc. de santé des manuscrits sur l'anatomie et l'art de guérir, 10 vendémaüre an IV, 745.

Académie de Dijon. — Proposition à la C. N. de considérer comme établissement d'enseignement et de la faire bénéficier du décret des 8 mars, 12 mars 1793; Chasset rapporteur, 16 mars, I, 389, 390 (ann. B). — Chasset présente un projet de décret, 9 avril, 405; il fait voter à la Convention, le 5 mai, un décret sur les bourses, dont les articles 10 et 11 sont relatifs à l'Académie de Dijon, 409-410 (ann. A). — Est supprimée par le décret du 8 août 1793, 249.

Académie de France à Rome pour la peinture, la sculpture et l'architecture. — Le Comité propose à la C. N. la suppression de la place de directeur de l'Académie de France à Rome, 22 novembre 1792, I, 83. — Articles proposés par Romme, 23 novembre, 84. — Discussion du rapport et projet de décret de Romme, 24 novembre, 87; la C. N. vote le décret, 25 novembre; David demande la suppression des manuscrits de féodalité dans l'hôtel de cette Académie, 87-90 (ann. A). — Après le meurtre de Hugon Bassville, secours accordé aux élèves de cette Académie pour rentrer en France, 2 février; le Comité est chargé de proposer un moyen d'indemniser ces élèves, 4 février; la commune de Versailles leur offre un asile, 10 février, 357-358 (ann. A); David nommé rapporteur d'une pétition des élèves de peinture, 22 février, 355. — Présente au Comité un projet de décret, 15 mai; il est voté par la C.N., 1er juillet, 461, 462 (ann. A). — Une pétition des pensionnaires de l'Académie de France à Rome, sollicitant une augmentation de traitement ou une indemnité, est renvoyée à la C. ex., 14 messidor an III, VI, 384. — Sur le rapport de la C. ex., le Comité nomme provisoirement Suvée directeur de l'École de France à Rome, et charge la C. ex. de présenter dans le plus bref délai au Comité le projet d'organisation de l'école d'étude en Italie, 1er brumaire an IV, 824. — Voir aussi *Artistes (Jeunes)*; *École de France à Rome.*

Académie des inscriptions et belles-lettres. — Supprimée par le décret du 8 août 1793, II, 249. — Dépôt par les soins d'Ameilhan des volumes 44, 45 et 46 de ses Mémoires, imprimés, mais non encore publiés, en double exemplaire à la Bibliothèque nationale, 15 ventôse an II, III, 544.

Académie de marine. Voir *Marine et Marins.*

Académie de peinture et de sculpture. — Pétition d'artistes qui demandent à la C. N. la suppression de cette Académie; David les appuie, 11 novembre 1792, I, 82. — David signale ses abus au Comité, 81. — Romme chargé du rapport propose la suppression de cette Académie, 21, 22 novembre, 83. — Pétition d'artistes la dénonçant pour avoir nommé clandestinement un directeur de l'Académie de France à Rome, 24 novembre, 87, note 2. — Difficulté relative à des rentes lui appartenant, 28 juin 1793, II, 243; décret du 1er juillet chargeant le Comité

de faire, sous huitaine, un rapport sur sa suppression, 247; décret du 7 août, rendu sur le rapport de David, surséant au payement des prix de cette Académie, 248-249; décret du 8 août, supprimant toutes les académies, 249; discours de David (8 août) contre cette Académie, 256-258. — Sergent demande la levée des scellés sur les planches et gravures de cette Académie; renvoi à la Commission nommée le 20 août, 31 août, 351. — La Commune des arts demande la levée des scellés apposés sur la caisse de cette Académie en vue du payement des professeurs et des modèles de l'École de dessin; Romme, nommé rapporteur, fait voter le lendemain un décret conforme, 512-513, 515-516 (ann. C). — Le Conservatoire du Muséum des arts demande les salles de cette Académie, le C. d'I. P. appuie ce vœu auprès du C. de S. P., 15 prairial an II, IV, 532. — Arrêté conforme du C. de S. P. du 19 messidor autorisant l'enlèvement des tableaux et statues y exposés, 532 (note 1), 533-534 (ann. A). — La C. ex. remet une note sur un arrêté de cette Académie, le 1er juin 1793, tendant à faire colorier un écorché pour faciliter aux élèves la connaissance de l'anatomie; renvoyé à la 2e section, 18 prairial an III, VI, 266. — Le Comité autorise l'exécution de cet arrêté demandé par Renou, sous la surveillance de Suvée, 23 prairial, 282-283.

Académie des sciences. — Est chargée, par le décret du 8 mai 1790, de déterminer l'unité des poids et mesures, V, 552 (note 3). Une députation présente le 25 novembre 1792 à la C. N. l'état des travaux relatifs aux poids et mesures, I, 227 (note 3); discours de Lalande, réponse du président, 237-242 (ann. D). — Deux commissaires, Arbogast et Prieur, adjoints par le C. d'I. P. aux travaux de l'Académie sur les poids et mesures, 21 décembre, 227. — Sa pétition pour le cumul des traitements d'académicien et de professeur, 5 avril; Lakanal rapporteur, 7 mai, 441, 442 (ann. A). L'Académie offre à la C. N., pour les dépenses de la guerre, une somme d'environ 44,000 ℔, 18 mars; réduite à 11,845 ℔, 25 avril, 442-443 (ann. B). — Décret permettant aux académiciens de cumuler les traitements, adopté par le Comité, 14 mai, et par la C. N., 26 mai, 457, 458-460 (ann. B). — Décret autorisant provisoirement l'Académie à nommer aux places vacantes dans son sein, présenté par Lakanal au Comité, 15 mai, voté par la C. N. le 17, 461, 463-464 (ann. B). — Dans sa séance publique annuelle (10 avril 1793), lecture du rapport de Borda sur le système des poids et mesures; transmis au Comité le 29 mai, II, 9 (note 3). Annexé au projet de décret, présenté le 4 juillet par Arbogast au Comité, et adopté, 9 (note 3) 20. — Lors du rapport préparé par Lakanal sur la suppression des académies, son maintien est prévu; lettre de Lakanal à Lavoisier, 15 juillet, réponses de Lavoisier, 17 et 18 juillet, 244-245; billet de Fourcroy à Lavoisier, 29 juillet 247. — Le décret du 1er août sur les poids et mesures lui confie la surveillance de la construction des étalons (art. 4) et de l'élaboration d'instructions sur le nouveau système, 18-19. Elle nomme quatre commissaires le 7 août, 241 (note 1). — Délivrance à chacun de ces commissaires d'un certificat constatant leur mission, 3 août 1793; le vote du décret du 8 août a empêché que le Comité les visât. V, appendice, 685-686. — Ajournement de l'article du décret portant que l'Académie des sciences demeurera provisoirement chargée des travaux à elle renvoyés par la Convention, 240 (et note 2), 249. — L'Académie, le 9 août, décide de se transformer en une société libre; Lavoisier l'annonce au Comité le 10 août, et propose diverses mesures, 312, 314-317. — Lavoisier annonce à Arbogast la nomination, le 7, des quatre commissaires pour les étalons des nouvelles mesures (259-260); il demande à Lakanal que les membres de la ci-devant Académie puissent s'assembler en société libre et fraternelle pour l'avancement des sciences, 317. — Le 12 août, Ch. Delacroix fait décréter l'apposition des scellés sur les locaux occupés par les académies; démarches de Lakanal et de Lavoisier; le 15, Millarmé fait nommer une commission pour s'assurer de l'exécution du décret du 12; le 17, le département fait apposer les scellés sur les salles de l'Académie, 318-322. — Décret du 18 août, étendant les attributions de la commission nommée le 15. — Projet de décret rédigé par Romme pour la continuation des travaux des académies par des commissions temporaires, etc., 329-331. — Lettre de Lavoisier à Lakanal, du 1er septembre, lui annonçant que les membres de l'Académie renoncent à s'assembler en société libre, 331-332. — Fourcroy pose six questions à Lavoisier au sujet du travail des poids et mesures; Lavoisier répond et propose un projet de décret, 366 (note 3), 371-372 (ann. D); Fourcroy propose au Comité un autre projet de décret sur lequel Lakanal demande la question préalable; ajournement, 7 septembre, 366. — Pour le décret du 11 septembre, substituant à l'Académie, pour la continuation des travaux sur les poids et mesures, une Commission temporaire, voir *Poids et mesures.* — Le décret du 12 brumaire an II sur les archives prescrit (art. 10) la reprise des salles indûment louées à l'Acad. des sciences, par Coquebey de Chaussepierre, ancien garde du dépôt du Louvre, I, 307. La C. des A., pour éviter le déplacement des machines se trouvant dans ces salles, demande au Comité un autre local pour le dépôt d'archives qu'on voulait y installer, 5 frimaire

an II, III, 8. — Le livraire Magimal offre de fournir aux bibliothèques des collections des mémoires de cette académie, 1er germinal an II, IV, 4. — Mathieu écrira au C. des finances pour appuyer le payement des gardiens de la ci-devant académie, 5 germinal, 22. — La C. des A. retirera de chez Condorcet les manuscrits de l'Académie, 16 nivôse an III, V, 397. — Thouret demande que les manuscrits sur l'anatomie et l'art de guérir soient remis à l'Éc. de santé; le Comité accueille cette demande, VI, 10 prairial, 239, 519, 745. — La C. ex. remettra à l'Éc. centrale des travaux publics un laminoir qui se trouve à la ci-dev. Académie, 8 thermidor, 457, 745. — Lakanal autorisé à se concerter avec le C. des finances pour obtenir de la C. N. le rapport du décret qui suspend le payement des pensions des académiciens, 21 vendémiaire, 770. — Les livres de la bibliothèque seront remis à l'Institut national, 28 vendémiaire, 814.

Académie française. — Supprimée le 8 août 1793, II, 240, 249. — En exécution du décret du 20 août, Romme prie Marmontel, secrétaire perpétuel, de le renseigner sur les travaux commencés par cette Académie; réponse de Morellet, directeur, du 23 août. — Les scellés sur les salles du Louvre sont levés, à la fin d'août, par deux membres de la C. des A., Dorat-Cerbières et Doumergue, qui réclament à Morellet le manuscrit préparé pour une nouvelle édition du Dictionnaire. Sur l'injonction de Romme, Morellet envoie, le 8 septembre, le travail en question, 323-328. — Un membre du Comité propose de confier à Garat, en vue d'une nouvelle édition du Dictionnaire, le manuscrit des corrections faites par les académiciens : renvoyé à Coupé et Grégoire, 11 pluviôse an II, III, 324. — Morellet adresse au Comité quelques cahiers du travail sur le Dictionnaire, qui manquaient, 21 pluviôse, 441, 448 (ann. B). — La C. des A. est autorisée à faire lever les scellés apposés sur la salle de l'Académie, pour faciliter à Drouhin les moyens de dessiner les portraits des grands hommes, 8 nivôse an III, V, 373. — La réclamation par Mancini-Nivernais de son portrait, déposé dans le salon de l'Académie, est renvoyée au C. des finances; Grégoire expose que Maradan offre d'éditer le Dictionnaire : le Comité charge Grégoire d'écrire à Marmontel, etc., au sujet des cahiers en déficit, et d'inviter Maradan à donner par écrit ses propositions, 23 messidor, 403, 404. — Garat ayant fait connaître les offres du libraire Smits, le Comité l'invite à conférer avec Grégoire, 2 thermidor, 443-444. — Offres de Maradan, 18 thermidor, 501; 16 fructidor, 621. — Beyerlé expose son intention de s'occuper d'une nouvelle édition du Dictionnaire de l'Académie, et demande la remise de l'exemplaire corrigé déposé à la bibliothèque du Comité : le Comité refuse de déplacer cet exemplaire, 24 fructidor, 658. — Sur le rapport de la C. ex., le Comité rapporte son arrêté du 24, et décide que la C. ex. lui présentera un rapport sur les soumissions faites par les libraires rénnis, avec un projet de décret autorisant le Comité à mettre à leur disposition l'exemplaire du Dictionnaire, 28 fructidor, 679, 680. — La C. ex. fait son rapport, et présente deux projets de décret : le Comité accorde la priorité à l'un d'eux, l'adopte, et charge Lakanal de le proposer à la C. N., 30 fructidor, 683. — Le 1er jour complémentaire, sur le rapport de Lakanal, la C. N. adopte un décret portant que l'exemplaire corrigé du Dictionnaire sera remis à la société Smits, Maradan et compagnie (Fauche), pour le publier dans le délai de dix mois, à 15,000 ex., 683 (note), 687-689 (ann. A). — Conformément au décret de la veille, la C. ex. remettra à la société Smits, Maradan et compagnie l'exemplaire en question, 2e complémentaire, 693. — Maradan s'étant retiré de la société, le Dictionnaire est édité par Smits et Cie, en l'an VII, III, 374 (note 3).

Académies. — Dès le 20 août 1790, Lanjuinais demande la suppression des Académies comme corps privilégiés, II, 260 (note 2). — Pétition d'artistes pour la suppression des Académies de peinture et sculpture, et d'architecture, qui est proposée par David à la C. N.; renvoi au C. d'I. P., 11 novembre 1792, I, 82 (annexe). — Romme ayant proposé au Comité la suppression de l'Académie de peinture et de sculpture, le Comité ajourne la question au moment où il sera question de toutes les Académies, 22 novembre, 83. — Romme place, dans un rapport sur la suppression de l'Académie de France à Rome, des généralités sur les Académies, que le Comité l'invite à adoucir, 24 novembre, 87; le rapport lu par Romme à la C. N. le 25 novembre contient néanmoins des appréciations très sévères sur les Académies, 88 (ann. A). — Lakanal est chargé de préparer un rapport sur la suppression de toutes les Académies, 243-244; il est remplacé par Grégoire, 246. Le 6 août, Grégoire fait adopter au Comité un projet en sept articles, 240; le 8, sur le rapport de Grégoire, la C. N. vote le premier et le dernier article, et ajourne les autres, 249-250, 250-256. — 310 (note 3). — Décret du 12 août, rendu sur la proposition de Ch. Delacroix; ordonnant l'apposition des scellés sur les locaux occupés par les Académies et l'inventaire des effets dont elles avaient la jouissance, supprimés par le décret du 8, 318. — Décret du 14 août, rendu sur la proposition de Lakanal, portant que les savants auxquels la C. N. a renvoyé divers objets d'utilité publique continueront de s'en occuper, 319; version inexacte de ce décret, envoyée par Lakanal à Lavoisier et

transcrite sur le registre de l'Académie des sciences, 321. — Décret du 15 août, rendu sur le rapport de Mallarmé, nommant une commission de quatre membres, chargée de s'assurer de l'exécution du décret du 12 et de faire les inventaires ordonnés par ce décret, 319-320. — Décret du 20 août, rendu sur le rapport de Romme, chargeant le Comité d'un rapport sur les travaux commencés par les Académies et qu'il importe de continuer, et sur les écoles en dépendant, 323; nomination par le Comité d'une commission de cinq membres, pour l'exécution de ce décret, 20 août, 310-311. — Des lettres sont adressées par Romme et Fourcroy aux Académies et sociétés supprimées, 323-324; réponses, 324-326; lettres de Morellet, du 23 août et du 8 septembre, 326-328, et de Bory, du 31 août, 328-329. — Projet de décret rédigé par Romme, pour la continuation, par des commissions temporaires, des travaux utiles commencés par les Académies supprimées, 329-331.

AÇARQ (D'), grammairien. — Figure pour 1500 ℔ sur la liste des gens de lettres, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 354, et adoptée par la C. N. le 14, 385.

Accouchements. — Pétition de Duderé-Laborde, inventeur d'un instrument dit *parturateur :* Lanthenas, rapporteur, 23 février 1793; I, 363; 25 juin, 504. — La question revient devant le Comité par l'intervention de Lamaisonnette : renvoyé au B. de C., 5 nivôse an II, III, 212. — Le projet de décret du 26 frimaire an III, sur les écoles centrales, prévoit un professeur d'accouchement, V, 307. — Dans le décret de la C. N. du 7 ventôse, le professeur d'accouchement, etc., a disparu, 542. — Un membre du Comité demande qu'il y ait dans chaque école centrale un professeur d'hygiène et d'accouchement; le Comité arrête de proposer d'établir dans chaque département une chaire d'hygiène et d'accouchement, 6 fructidor, VI, 575.

ACHARD (Claude-François), docteur en médecine. — Demande la confirmation de sa nomination à la place de bibliothécaire national des Bouches-du-Rhône; Lakanal rapporteur, 15 juin 1793, I, 495. — Grégoire fait lecture d'une lettre de lui, 9 frimaire an II, III, 41. — Son mémoire sur la formation d'une bibliothèque à Marseille renvoyé à Prunelle, 5 nivôse, 212. — Demande la réunion de la bibliothèque de l'abbé Rive à celle de Marseille, 3 germinal, IV, 16. — Adresse au Comité un mémoire sur les bibliothèques nationales, 8 germinal, 38. — Adresse, le 8 floréal, un mémoire sur les moyens les plus propres à former d'habiles bibliothécaires : renvoyé à la section bibliographique, 19 floréal, 373. — Ses observations sur la bibliothèque de l'abbé Rive sont renvoyées à la section de bibliographie, 25 floréal, 430. — Figure pour 1500 ℔ sur la liste des gens de lettres, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 359, et adoptée par la C. N. le 14, 385. — Ses observations sur la C. des A. du district de Marseille sont renvoyées à la C. ex., 20 messidor, VI, 397; la C. ex. remet un rapport, qui est renvoyé à la 2e section, 14 thermidor, 489. — Il annonce la destruction par la municipalité de Marseille d'un tableau précieux, sous prétexte qu'il dépeignait les horreurs du terrorisme : renvoyé à Grégoire, 24 thermidor, 525.

Acier. — Monginot et Gail demandent l'acier nécessaire pour alimenter leurs ateliers : renvoyé à Grégoire, 7 thermidor an II, IV, 867. — Voir MONGINOT ET GAIL.

Acoustique. — Un membre du Comité propose de créer dans le Conservatoire de musique une chaire d'acoustique : renvoyé à Portiez 6e complémentaire an III, VI, 711.

ACTON (Joseph), premier ministre à Naples. — Colchen transmet au Comité un mémoire imprimé de François Piranesi (en italien) contre Acton : renvoyé à la Bibliothèque nationale, 18 vendémiaire an IV, VI, 761.

ADAM, littérateur, membre de l'Académie française. — A laissé une traduction inachevée d'Athénée, dont le manuscrit a été acheté par Desaunays, VI, 862. — Échec d'une tentative pour faire éditer cette traduction par le libraire Lamy, 862-864, 864-868. Indélicatesse, au sujet de cette traduction de Lefebvre de Villebrune, dénoncée par Van Praet, 868-869. Le 3 brumaire, le Comité, qui le matin même avait nommé Lefebvre l'un des conservateurs de la Bibliothèque nationale, le destitue, et lui intime l'ordre de restituer le manuscrit, 853 (et notes 2 et 5).

ADAM, de Brix (Manche). — Sa pétition relative aux enfants d'émigrés; Massieu rapporteur, 10 novembre 1792, I, 51.

ADANSON (Michel), naturaliste. — Un membre du Comité propose qu'Adanson soit invité par la C. N. à publier ses ouvrages; le Comité refuse de s'occuper de cet objet, s'il ne lui est renvoyé par la C. N., 15 brumaire an II, II, 746. — Basire et Prunelle chargés de faire un rapport sur sa collection et ses ouvrages, 21 brumaire, 794. — Il adresse à la C., le 23 frimaire, une pétition renvoyée au C. d'I. P. le 25 : Fourcroy et Guyton commissaires, 26 février, III, 163 (et ann.). — Figure pour 3000 ℔ sur la liste des savants, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 359, et adoptée par la C. le 14, 383. — La C. ex. des relations extérieures écrira à Adanson, interprète et chancelier de la République française à Tunis, pour l'engager à envoyer les ouvrages qu'il a composés pendant son séjour en Égypte et en Barbarie, 2e complémentaire, VI, 698. —

Il est porté sur la liste du tiers-électeur de l'Institut présentée le 1er brumaire an IV par Lakanal; le 29 brumaire, le Directoire l'élimine, 833, 838, 839.

ADET (Pierre-Auguste), chimiste, adjoint au ministre de la marine, membre de la Commission des arts (section de chimie), nommé en 1793, II, 509. — Maintenu dans la Commission réorganisée (section de marine et géographie), listes des 5 pluviôse, 18 pluviôse et 15 ventôse an II, III, 323, 328, 503. Ministre plénipotentiaire près les États-Unis, il écrit au Comité une lettre lue le 30 pluviôse an III : le Comité arrête de lui envoyer régulièrement le *J. des Écoles normales*, le *J. des mines*, la *Décade*, 30 pluviôse, V, 501. — Grégoire est autorisé à lui écrire pour réclamer le grave et les ouvrages sur les poids et mesures qui avaient été envoyés à Dombey, 20 messidor, 399. — Par les soins de Grégoire, seront envoyés à Adet des exemplaires de l'Adresse de la C. N. traduite en arabe et des chants composés pour l'anniversaire du 10 août, 30 fructidor, 684.

Administration conservatoire des armes et munitions de guerre. — Sa lettre à la C. des A., pour obtenir l'évacuation de la bibliothèque et du cabinet d'histoire naturelle se trouvant à la maison Juigné, 25 ventôse an II, III, 454-455.

ADNET. — Sa demande d'emploi est renvoyée à la C. ex., 30 fructidor an II, V, 53.

ADOUR (District de l'). — Ses arrêtés relatifs au payement de Pambrun et de Sarrabeyrousse, instituteurs à Bagnères : renvoyés au C. des finances, 20 vendémiaire an IV, VI, 766.

Adultes (*Instruction des*). — Dispositions relatives à cet objet, première rédaction adoptée par le Comité, 22 octobre 1792, I, 12.

Aérostats. Voir *Ballons.*

Affaires étrangères (*Bureaux des*). — Supprimés, tant à Paris qu'à Versailles, et remplacés par une division dénommée « Correspondance étrangère », 26 frimaire an II, III, 211 (note 1). — Le 29 frimaire, Romme fait décréter qu'une collection de cartes et plans existant aux bureaux des affaires étrangères à Versailles sera transportée à Paris, sous la surveillance de deux commissaires du C. d'I. P., 5 nivôse, 211 (et note 1); IV, 995. Sur l'invitation de la C. des A., III, 213 (annexes), le Comité désigne Buache et Langlès, 10, 17 nivôse, 247 (et note 1). — Sur les instances de Buache, le président écrira aux représentants du peuple à Versailles, 21 nivôse, 264-265. — Rapport de Buache sur l'état du dépôt de Versailles : renvoyé à la C. des A., 25 nivôse, 283. — Le ministre des affaires étrangères envoie l'état de la bibliothèque détenue par le jurisconsulte des affaires étrangères à Versailles, pour servir aux commissaires chargés d'en surveiller le transport à Paris, 23 pluviôse, 451.

Affaires étrangères (*Ministre des*). — Voir *Ministre des affaires étrangères.*

AGASSE, libraire. — Le 21 fructidor an III, fait hommage à la C. N. du premier exemplaire de l'*Origine de tous les cultes*, de Dupuis, VI, 650.

AGATHE (François-Martin). — Sa lettre relative à un secret déposé à l'Académie des sciences, touchant la conservation des laines, est renvoyée à la C. des A., 29 germinal an II, IV, 190. — Ce procédé, de l'invention de la citoyenne Bellette, est renvoyé à l'examen de Vicq d'Azyr, 19 floréal, 368.

AGEN. — L'arrêté général du 28 ventôse an III y place l'école centrale de Lot-et-Garonne, V, 614; il est confirmé le 17 germinal, et transformé en décret le 18, VI, 36 (et note 2).

Agence des arts, à Bruxelles. — Voir BRUXELLES.

Agence des arts et manufactures. — Voir *Commission exécutive de l'agriculture et des arts.*

Agence des charrois. — La C. des A. de Versailles, chargée de divers transports, réclame le concours de cette Agence, qui le refuse : il a été écrit au C. de S. P., dont on attend la réponse, 20 brumaire an III, V, 209.

Agence du domaine national. — Dépendant de la C. ex. des revenus nationaux; siège à la Maison des domaines nationaux, IV, 200 (ann. 2 *ter*, Addenda). — Le président du C. d'I. P. rappelle à cette Agence qu'elle doit payer le salaire des citoyens qui ont coopéré au transport des livres de l'abbaye Saint-Germain, 11 fructidor, 994; 1001 (ann. C). — Avant de louer au citoyen Marchant un atelier dépendant de la succession d'Anisson du Perron, cette Agence désire savoir si ce local ne servira pas à quelque établissement national : renvoyé à la 2e section, 8 pluviôse an III, V, 449-450.

Agence de l'envoi des lois. — Voir *Bulletin des lois.*

Agence des mines. — Est chargée, par un arrêté du C. de S. P. du 18 messidor an II, de former : 1° une bibliothèque de minéralogie, etc.; 2° un cabinet de cartes et dessins, etc.; 3° un dépôt de manuscrits et mémoires; 4° un cabinet de minéralogie; 5° un laboratoire pour les essais, V, 200. — Projet de réunir les minéraux composant la collection de Mailly à ce dépôt, 19 thermidor, IV, 912. — Hauy annonce son placement par le C. de S. P. dans cette Agence, V, 163. — Pour l'ouverture de ses cours publics le 1er frimaire, la C. des A. fera rechercher dans les dépôts les objets mentionnés dans l'arrêté du 18 messidor; sera chargée de se concerter avec le Muséum d'histoire naturelle et la C. ex. des travaux publics au sujet du laboratoire de chimie de

Lavoisier, 14 brumaire, 200. — Le Comité autorise la C. des A. à retirer des scellés chez la femme Lesdapart, condamnée, 50 ex. d'une grammaire allemande de Fontalard pour être mis à la disposition de l'Agence, 8 frimaire, 257. — L'Agence présente au Comité le *Journal des mines :* mention civique, 16 frimaire, 284. — L'Agence des poids et mesures remettra à celle des mines 125 décagrammes de platine, 4 thermidor, VI, 446. — L'Agence demande que le Muséum d'histoire naturelle lui délivre des échantillons de minerais nécessaires pour ses leçons, etc. : le Comité autorise le Muséum, 24 fructidor, 658. — La C. des A. est autorisée à lui remettre la collection de verrerie de la maison d'Esclignac, 20 vendémiaire an IV, 765.

Agence générale des cartes et plans. — Instituée par un arrêté du 20 prairial an II du C. de S. P. auprès de la C. ex. des travaux publics, qui formera un dépôt général de toutes les cartes, plans et ouvrages de géographie, avec un dépôt particulier des cartes et plans utiles aux opérations des armées, IV, 632 (note 5). — Une carte en relief d'une partie de la Suisse ayant été présentée au Comité par le directeur du cadastre ou par l'Agence générale des cartes et plans, il sera écrit à la C. ex. des travaux publics de faire connaître le mérite et l'utilité de cette carte, 25 messidor, 789; 9 fructidor, 982. — Le Comité charge Mathieu de lui faire un rapport sur l'inconvénient de réunir toutes les cartes et plans dans un dépôt unique, 1er fructidor, 952. — Mathieu lit une lettre de la C. des A., du 19 thermidor, proposant l'établissement de trois dépôts pour la conservation des cartes et plans : le Comité charge Grégoire et Villar d'inviter le C. de S. P. à prendre cette proposition en considération, 3 fructidor, 961-962. — Les scellés apposés par la C. des A. sur ce dépôt de cartes seront levés, 4e sans-culottides, V, 67-68. — Le C. des travaux publics invite le C. d'I.P. à nommer un commissaire qui se réunira à ceux de quatre autres Comités, pour examiner s'il doit y avoir plusieurs dépôts de cartes et plans, ou un dépôt unique : Massieu est désigné, 28 vendémiaire an III, 139. — Sur le rapport d'un de ses membres sur l'organisation du Dépôt de la guerre, le Comité approuve cette organisation et autorise son commissaire à la commission des cinq Comités à exprimer son vœu sur cet établissement, 28 nivôse, 431. — Les commissaires des sciences et arts du district de Bayeux ayant reçu l'ordre d'envoyer à la C. ex. des travaux publics toutes les cartes inventoriées par eux, le Comité arrête d'écrire aux commissaires de Bayeux de s'abstenir de tout envoi, 4 pluviôse, 445-446.

Agence nationale d'agriculture. — Après le 9 thermidor, J.-B. Dubois est employé à cette Agence, V, 193.

Agence nationale des poudres et salpêtres (ci-devant *Régie des poudres et salpêtres*). — La Régie des poudres et salpêtres continue concurremment avec les ateliers révolutionnaires à fournir les poudres de guerre; le 13 pluviôse an II, elle est placée sous l'autorité de la Commission des armes et poudres (remplacée par la C. ex. des armes, poudres et exploitation des mines) et prend le nom d'Agence nationale des armes et poudres, IV, 827 (note 2). — Sur le rapport de Barère, un décret du 26 messidor supprime cette Agence à partir du 1er messidor, pour ne laisser subsister que l'Administration révolutionnaire des armes et poudres, qui relève directement du C. de S. P., 827 (note 2).

Agence révolutionnaire des salpêtres et poudres. — Un décret du 14 frimaire an II, relatif à l'extraction des salpêtres, a provoqué la formation de nombreux ateliers dits révolutionnaires. À la suite de la création d'une Commission des armes et poudres, le 13 pluviôse, des arrêtés du C. de S. P. instituent les cours révolutionnaires sur le raffinage du salpêtre et la fabrication de la poudre (14 pluviôse), nomment un commissaire, Carny, pour surveiller tous les travaux relatifs aux salpêtres (15 pluviôse), nomment l'Administration révolutionnaire de fabrication des poudres et salpêtres à Paris (16 pluviôse). Le décret du 26 messidor ayant supprimé l'Agence nationale des poudres et salpêtres (ci-devant Régie des poudres et salpêtres), il ne subsiste plus que l'Administration révolutionnaire, IV, 827 (note 2).

Agence temporaire des titres. — Voir *Archives nationales.*

Agences diplomatiques et consulaires. — Voir *Agents politiques et consuls de la République.*

Agent secret. — Extrait de la lettre d'un Allemand (relative au plan d'un établissement d'instruction publique) à un de nos agents secrets en Allemagne, transmis par Buchot, 9 plairial an II, IV, 493, 500 (ann. C).

Agents politiques, diplomatiques et consulaires de la République. — Bouquier, Lindet et David sont chargés de conférer avec le C. de S.P. au sujet d'instructions à donner aux agents politiques et aux consuls, 29 germinal an II, IV, 191. — Il sera demandé à la C. ex. de l'I. P. des renseignements sur le mode de procéder aux inventaires, soit dans les colonies, soit dans les agences diplomatiques ou consulaires, 29 floréal 450-451; 29 prairial, 653. — La C. ex. des relations extérieures sera invitée à faire passer au Comité l'état des agents diplomatiques à qui elle a l'intention d'envoyer le *Journal sténographique de*

l'École normale, 24 ventôse an III, V, 602-603. — Le Pacte de Mahomet avec les chrétiens, imprimé en arabe avec la traduction française, sera distribué aux consuls dans les Échelles du Levant, pour le faire circuler dans l'Empire ottoman, 4 messidor, VI, 320. — La C. ex. des relations extérieures envoie les questions d'économie politique que le C. de S. P. l'a chargée d'adresser à ses agents; elle remet un état desdits agents : renvoyé à Grégoire, 20 messidor, 396. — Un membre du Comité expose l'utilité d'obtenir, par leur intermédiaire, une notice des hommes distingués dans les diverses contrées : transmis à la C. ex. es relations extéri ures, 16 fructidor, 623. — a C. ex. des relations extérieures sera invitée leur demander des renseignements sur les bjets intéressant les sciences et les arts; il ui sera remis, pour être envoyés, 20 exemplaires des chants composés pour l'anniversaire du 10 août, de l'Instruction sur l.. manière d'inventorier, et du rapport de Prieur sur les poids et mesures, 30 fructidor, 687.

AGENVILLERS, Somme. — Cette commune a choisi pour instituteur Freville, volontaire, qui demande la permission de remplir ces fonctions : ordre du jour, 3 floréal an II, IV, 244 (et note 2).

AGIER, juge au tribunal de district de Maixent. — Dénonce au Comité le choix de Vianney comme élève de l'École normale : Lakanal se concertera avec la députation des Deux-Sèvres, 28 frimaire an III, V, 329.

Agioteurs. — Un projet de décret abrogeant les décrets relatifs au séquestre des biens des sujets ennemis est présenté, le 19 brumaire an III, au nom des Comités de S. P., du commerce et des finances (ce dernier ne l'avait pas approuvé); combattu par Mornet et Cambon, comme favorable seulement aux agioteurs et aux émigrés, il est rejeté, V, 212. — Les agioteurs, à l'instigation du banquier Cabarrus, provoquent le même soir un mouvement contre les Jacobins, 212-213. — Le 14 nivôse, la Convention vote le décret qu'elle avait repoussé le 14 brumaire, en maintenant toutefois le séquestre, 593. — Les souffrances de la disette de l'hiver de l'an III paraissent au peuple de Paris d'autant plus dures, qu'il voit les muscadins et les agioteurs insulter à sa misère, 610. — Le 23 floréal, plusieurs représentants dénoncent les agioteurs, auteurs de la disette, et réclament des mesures contre eux : la C. N. passe à l'ordre du jour, 201.

Agriculture et arts. — Le décret du 12 germinal an II institue une Commission exécutive de l'agriculture et des arts, IV, 67. — Un décret du 26 vendémiaire an III ordonne que ceux des membres de la C. N. qui auraient à proposer des vues d'amélioration et de perfectionnement soit pour l'agriculture, soit pour les arts, peuvent les faire imprimer aux frais du Trésor, V, 326 (note 1). — Le 27 frimaire, Ath. Veau lit une Opinion sur la nécessité de perfectionner l'agriculture : renvoyé aux Comités d'I. P., d'agriculture et arts, et des finances, 325, 326-328 (ann. B). — Le 26 messidor, Daunou fait décréter que les opérations manuelles de l'agriculture sont comprises dans les professions mécaniques, VI, 415-416. — Le Muséum d'histoire naturelle demande que Durand, volontaire, soit mis en réquisition, afin de pouvoir terminer les dessins des machines d'agriculture qu'il a ébauchés lors de la mission des commissaires envoyés dans les pays conquis : il sera écrit au C. S. de P., 23 vendémiaire an IV, VI, 784. — Voir aussi COUPÉ (de l'Oise), FRANÇOIS (de Neufchâteau), GRÉGOIRE.

Agriculture (Société d'). — Voir *Société d'agriculture*.

AGUESSEAU (Henri-François D'), chancelier sous la Régence et Louis XVI. — En vertu d'un décret du 9 fructidor an III, le *Traité des Devoirs de l'homme*, par Daguesseau, sera imprimé et envoyé aux écoles primaires, VI, 518 (note 1), 632 (et note 2).

AGUS, compositeur de musique. — Un mémoire de Durieu, concernant Agus, est renvoyé à la 2e section, pour en faire un rapport lors de la discussion de la liste des savants, artistes et gens de lettres, 18 prairial an III, VI, 266. — Figure sur la liste présentée par Villar, le 28 messidor, dans la 1re classe, 426. — Porté sur la liste du 10 fructidor, dans la 1re classe, 591. — Figure dans cette classe sur la liste décrétée le 18 fructidor, 627.

AHMED-KHAN, Indien, élève de Ruffin. — A transcrit la traduction persane de la proclamation de la C. N. au peuple français, faite par Ruffin; Lefebvre-Villebrune en fait hommage au Comité, 18 nivôse an III, V, 399.

AHREND, Danois. — Est proposé par Hermann pour être attaché à l'école de santé de Strasbourg; la demande est transmise par le district de Strasbourg : ordre du jour, 26 pluviôse an III, V, 491.

Aigle impériale de Tournay. — Ce trophée de victoire se trouvait provisoirement dans la tour du Manège, sur une voiture. Lettre du C. des inspecteurs de la salle, 17 décembre 1792, I, 170 (ann. C). Le C. d'I. P. arrête de consulter la C. des M., 18 décembre, 166. Avis de la C. des M.; le Comité arrête que l'aigle et les drapeaux pris soient déposés au Muséum national, et qu'il sera envoyé aux Tournaisiens un bas-relief rappelant l'époque de leur liberté, 21 décembre, 226, 235 (ann. B).

AIGNAN, agent national du district d'Orléans. — Adresse au Comité une lettre en faveur de Digard, 22 messidor an II, IV, 813 (note 1).
AIGNAN (D'). — Voir DAIGNAN.
AIGUEPERSE, Puy-de-Dôme. — Pétition des instituteurs, renvoyée à Romme, 17 novembre 1792, I, 63, 64 (annexe). — Le Conseil général annonce que plusieurs instituteurs s'y sont établis; il consulte le Comité sur quelques difficultés de la loi, 30 pluviôse, IV, 72 (note 6), 76-77 (ann. A). — Le Conseil général signale, pour le *Recueil* des traits civiques, la générosité de la citoyenne Bony, 13 germinal, 72. — Les réclamations des instituteurs, relatives au payement de leur traitement, sont renvoyées à la C. des écoles primaires, 7 fructidor, 975.
Aiguillon (Hôtel d'). — La C. des A. y a placé un dépôt de machines, IV, 167. — Buache, au nom de la C. des A., remet des observations relatives aux manuscrits qui se trouvent dans cette maison : renvoyé à la C. ex., 28 vendémiaire an IV, VI, 814-815. — Le Conservatoire des arts et métiers demande que provisoirement on lui accorde les bâtiments de l'hôtel d'Aiguillon : Grégoire se concertera avec le C. des finances, 1er brumaire, 828.
AIN, département. — Par l'arrêté du 28 ventôse an III, le Comité place l'École centrale de l'Ain à Bourg, V, 613; confirmé par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 35, 36 (note 2). — L'Ain fait partie de l'arrondissement affecté à Dupuis, 20 germinal, 53. — Le district de Belley demande que l'École centrale soit placée dans cette commune : ordre du jour, motivé sur la loi rendue (18 germinal), 3 brumaire, 857.
AINE (Maison d'), rue Dominique. — Local du magasin des outils, dont Cassan est le directeur en l'an IV, VI, 828.
AIREAU. — Voir ARNAUD.
AISEY-SUR-SEINE [Aisey-le-Duc], Côte-d'Or. — La municipalité envoie à la C. N. une délibération le 17 ventôse an II, déclarant qu'elle ne reconnaît d'autre culte que celui de la raison : la C.N. renvoie au Comité le 2 prairial, s.d., IV, 623 (fin de la note 7 de la p. 622).
AISNE, département. — Le Comité invitera les autorités de ce département à fournir à Gauthier tous les renseignements pour son ouvrage donnant la réduction des mesures anciennes aux nouvelles mesures, 16 nivôse an III, V, 397. — Par l'arrêté général du 28 ventôse, le Comité place l'École centrale à Soissons, 613. — Sur le vœu de la députation de l'Aisne, le Comité confirme cet arrêté, 6 germinal, VI, 2. — La députation sera invitée à se rendre à la première séance pour émettre son vœu, 10 germinal, 17. — L'arrêté général du 17 germinal, plaçant l'École centrale à Soissons, est transformé en décret le 18, 35, 36 (note 2). — L'Aisne fait partie de l'arrondissement affecté à Jard-Panvillier, 20 germinal, 53. — Un décret du 3 brumaire an IV place l'École centrale à Laon, 374.
Aix (Collège d'). — Voir *Collège d'Aix*.
AIX-EN-PROVENCE. — L'agent national du district, Roux-Martin, adresse au Comité six abdications de sacerdoce : renvoyé à Pruncle, 1er pluviôse an II, III, 306. — Dans son rapport sur la bibliographie, du 22 ventôse, Grégoire avait prétendu qu'à la seule bibliothèque de Méjanes, à Aix, six mille volumes avaient disparu; le bibliothécaire d'Aix proteste contre cette assertion; Grégoire promit une rectification et ne le fit pas, IV, 121 (note 1). — L'arrêté général du 28 ventôse an III sur le placement des écoles centrales laisse, pour les Bouches-du-Rhône, le choix entre Marseille et Aix, V, 613. — Sur le vœu de la députation des Bouches-du-Rhône, le Comité arrête que l'École centrale sera placée à Aix, 17 germinal; l'arrêté est transformé en décret le 18, VI, 33, 35, 36 (note 2).
AIX-LA-CHAPELLE ou AIX-LIBRE, Allemagne. — Le Comité charge le commandant militaire de cette ville de faire parvenir les objets de science et arts recueillis par les commissaires envoyés dans les pays conquis, 22 germinal an III, VI, 72-73. — Les artistes dramatiques français se trouvant dans cette ville se plaignent des vexations du général Favereau : renvoyé au C. de S. G., 6 thermidor, 451.
AJOUR, maçon. — Acompte reçu par lui en prairial et fructidor an II, IV, 591, 592; solde réglé en l'an VII, 594.
ALARD, horloger. — Sa lettre, relative à une invention pour diriger les brûlots, est renvoyée au C. de S. P., 5 octobre 1793, II, 569.
ALARD (Pierre), député de la Haute-Garonne à la Convention. — Le 13 prairial an III, est décrété d'arrestation sur le rapport du C. de législation, VI, 258.
ALBANÈSE, musicien. — Demande que sa pension de 2,580 livres, lui soit conservée : renvoyé au C. des finances, 26 brumaire an III, V, 222. — Inscrit le 10 nivôse pour 1,500 livres sur la liste des artistes, etc., 379, liste adoptée par la C. N. le 14, 385. — Sollicite une place au Conservatoire : renvoyé à Chénier, 20 thermidor, VI, 516.
ALBERT. — Sollicite une récompense pour avoir établi des bains et des douches à Paris; Baudin demande le renvoi de l'affaire au B. de C., 19 septembre 1793, II, 438. — Le B. de C. nomme Jumelin et de Servières commissaires pour Albert le 21 septembre 1793, 438 (note 1). — On présente au Comité un rapport d'Albert sur les bains médicinaux du quai d'Orsay : renvoyé à Duhem, 29 ventôse an II, III, 594.

ALBERT, ci-devant directeur de théâtre à Bordeaux. — Expose au Comité qu'un arrêté des représentants en mission à Bordeaux, du 16 frimaire an II, l'a privé de la jouissance de ce théâtre: il demande à rentrer dans ses droits : il sera écrit aux représentants dans le Bec-d'Ambès, 22 nivôse an III, V, 411.

ALBERT l'aîné (Jean-Bernard), député du Haut-Rhin à la Convention. — Signe, le 13 thermidor an III, un arrêté du C. des finances, VI, 503 (note).

Albi. — La Société montagnarde demande la suppression des salaires des prêtres au profit des fonctionnaires de l'état civil : ordre du jour, 11 floréal an II, IV, 295. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place l'École centrale du Tarn à Albi, V, 614; confirmé le 17 germinal, et transformé en décret le 18, VI, 36 (note 2).

ALBITTE (Antoine-Louis), député de la Seine-Inférieure à la Convention. — Notice, II, XCI. — Le 5 octobre 1793, prend part à la discussion sur le nouveau calendrier, 586, 587. — Une lettre écrite de Bourg-Régénéré, le 26 ventôse, signale les bons effets de son arrivée, IV, 401 (note 1). — Transmet au Comité une lettre de la Société populaire de Montluel, 23 germinal an II, 138. — Le 7 brumaire an III, aux Jacobins, parle des dangers de la République, V, 176-177, — Expose au Comité que la commune de Bolbec demande un groupe de naïades et une statue qui sont à Marly, pour embellir une fontaine : il n'y a pas lieu à délibérer, 6 frimaire, 250. — Critique le projet de décret sur les fêtes décadaires présenté par Chénier à la C. N. le 1er nivôse, mais conclut à son adoption pour déjouer le projet des ennemis, 340. — Le 3 ventôse, propose une adjonction, qui est adoptée, à l'article 8 du décret sur la police des cultes, 527. — Est décrété d'arrestation le 1er prairial, décrété d'accusation le 2, VI, 229. — Un décret du 8 prairial, rendu sur la proposition de Clauzel, le renvoie devant la Commission militaire; mais il avait réussi à se soustraire à l'arrestation, 237, 284 (note 1).

ALBOUYS (Barthélemy), député du Lot à la Convention. — Notice, I, LXXVII. — Élu suppléant du C. d'I. P. le 27 juin 1793, 519, 521 (ann. A); prend séance comme membre en juillet, II, Introd., V. — Nommé rapporteur de l'affaire Cointeraux, 6 juillet, 23; et de l'affaire Duhic, 18 juillet, 79. — Élu secrétaire, 1er août, 195. — Présente un rapport sur l'affaire Cointeraux; Grégoire lui est adjoint, 12 septembre, 395. — Éliminé au renouvellement du 15 vendémiaire an II, 593 (note). — Sera invité à faire le rapport dont il était chargé sur Cointeraux, 27 vendémiaire, 636. — Est élu membre du C. S. I. P. le 18 vendémiaire an III, V, 123; paraît n'avoir jamais siégé : il avait sans doute opté pour le Comité de division, dont il avait été élu membre le 19; Delevre entre au C. S. I. P. à sa place, à une date non indiquée, 207.

Alcoran. Voir *Coran*.

ALEMBERT (D'). — Il a écrit l'éloge de l'académicien Adam, VI, 366 (note *).

Alençon. — Le district adresse l'état des prêtres qui ont abdiqué leurs fonctions : renvoyé à Grégoire, 19 floréal an II, IV, 374. — La Société philanthropo-dramatique de cette commune demande des pièces de théâtre propres à remplir le but de son institution : ajourné, 19 prairial, 558. — Une lettre du district, relative aux difficultés qui se sont produites entre Alençon et Sées, pour la confection des catalogues et au sujet de l'installation de la bibliothèque du district dans l'intendance, est renvoyée à la 2e section, 28 nivôse an III, V, 432. Suite de ce différend, 22 pluviôse, 480. — Le Comité, après avoir entendu des députés d'Alençon, qui réclament le placement de l'École centrale dans cette commune, maintient, conformément au vœu de la députation de l'Orne, sa décision du 28 ventôse, qui l'a placée à Sées, 17 germinal, VI, 35.

Alep, Syrie. — Un membre du Comité demande que le consul à Alep soit chargé de procurer les ouvrages qui s'impriment au monastère d'Antoura : transmis à la C. ex. des relations extérieures, 16 fructidor an III, VI, 623.

ALEXANDRE. — L'un des artistes chargés des détails de la fête du 20 prairial an II (*Instruction particulière*), IV, 577, 578, 580.

ALEXANDRE, employé au bureau des subsistances militaires. — Demande des éclaircissements touchant les écoles primaires : renvoyé à Bouquier, 15 floréal an II, IV, 314-315.

ALEXANDRE (G.-François), directeur des magasins de vivres de la 5e division militaire. — A logé, au printemps de l'an II, des porcs dans un bâtiment d'école, V, 296 (note 2). — Grégoire, dans son 3e rapport sur le vandalisme, du 24 frimaire an III, accuse Alexandre d'avoir mis 52 porcs à côté d'une bibliothèque, 296.

Alfart (École nationale d'). Voir *École nationale vétérinaire d'Alfort*.

Alger, Afrique. — Le capitan-pacha d'Alger a envoyé en France un officier, Si-Foulha, pour surveiller les bâtiments grecs chargés par lui de porter des grains à la République : le Comité reçoit la visite de Si-Foulha, 16 frimaire an III, 284.

ALHORY. — Nommé commis à la bibliographie, 7 prairial an II, IV, 478.

ALHOY (L.), ancien oratorien, instituteur adjoint à l'Institution des sourds-muets de Paris. — Notice, I, 466 (note 1). — Demande une augmentation de traitement : Mathieu, rapporteur, 23 mai 1793, 466. — Lakanal chargé de pro-

poser à la C. N. qu'Alboy reçoive le même traitement que son collègue Duhamel, 25 juin; décret voté le 29 juin, 503 (et note 2); 506, (ann. A). — A la tête d'une députation de sourds-muets, Alboy, le 16 frimaire an III, demande à la C. N. d'entendre un rapport de Joucure sur leur déplorable situation, V, 366-367.

ALLAIN, à Pont-Croix, juge au tribunal du district. — Voir PONT-CROIX.

ALLAIS, architecte. — L'un des commissaires formant la députation de la Commune générale des arts à la C.N. le 28 juillet 1793, II, 370. — Proposé par David, au nom du Comité, comme membre du Jury national des arts, est élu par la C. N. le 25 brumaire an II, II, 829-832 (ann. E). — Chargé par le Jury des arts, dans sa réunion du 11 ventôse, avec Naigeon, Nepveu et Lesueur, de porter au Comité la minute et le cahier des opinions et des procès-verbaux, 546 (note 1). — Chargé par le Comité, avec Naigeon et Lesueur, de surveiller l'impression du jugement motivé du Jury des arts, 15 ventôse, III, 546. — Demande au Comité, au nom du Club révolutionnaire des arts, 1,000 exemplaires de l'*Opinion motivée du Jury des arts*, 1er floréal, IV, 237. — Proposé par Rondelet, le 30 floréal, comme instituteur de dessin d'architecture à l'École centrale des travaux publics, V, 636. — Obtient un prix de 1,000 ll dans le concours pour un monument à ériger place des Victoires, décret du 14 fructidor an III, IV, 258.

ALLARD (La citoyenne). — Le Comité arrête qu'elle sera comprise dans la distribution des secours accordés aux gens de lettres, etc. (elle n'y a pas été comprise), 18 nivôse an III, V, 402. — Figure sur la liste formée le 6 pluviôse, 451. — Figure sur une liste présentée au Comité par Villar le 30 messidor : ajournée, VI, 431.

ALLEMAND, chimiste. — Demande au Comité une place de professeur : renvoyé à la C. ex., 12 brumaire an III, V, 193.

ALLIER, département. — Des commissaires de l'Allier annoncent à la C. N., le 1er jour du second mois de l'an 2e, la régénération de leur département, II, 748 (note 5). — La Société populaire de Lille signale les exploits des chasseurs de l'Allier dans une lettre que Pille transmet au Comité : renvoyé à Thibaudeau, 15 messidor an II, IV, 743 (et note 7). — L'arrêté général du 28 ventôse an III place l'École centrale à Moulins, V, 613; confirmé par l'arrêté du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 35, 36 (note 2). — L'Allier fait partie de l'arrondissement affecté à Lakanal, 20 germinal, 53. — Un arrêté du représentant en mission dans ce département a chargé Ossavi de la surveillance des dépôts scientifiques et littéraires existant à Moulins, 24 fructidor, 659.

ALLIOT. — Employé d'abord dans les bureaux de la C. ex. des revenus nationaux, passe le 16 prairial an II dans ceux de la C. ex. de l'I.P., IV, 228, 232.

ALLIOT. — Fermier général, émigré, mentionné dans un décret du 12 frimaire an II, qui enjoint aux ci-devant fermiers généraux de verser au trésor public une somme dont il est redevable, III, 22.

ALLOQUIER, administrateur du département des Ardennes. — Fait hommage de *Maximes républicaines en forme d'instruction, par demandes et par réponses* : renvoyé à Grégoire, 7 floréal an II, IV, 287.

Almanach républicain. — Le Comité décide la publication d'un *Almanach républicain*, qui contiendra un manuel des cultivateurs, 21e jour du premier mois de l'an 2e; il sera fait pour la C.N. un tableau de l'année, qui aura neuf colonnes et des ornements, II, 609. — Le cadran horaire de Hanin sera gravé et inséré dans l'Almanach; il sera imprimé en deux formats, in-8° et in-18; un membre propose que, pour l'Almanach qui sera déposé dans la salle de la Convention, on fasse dessiner en tête de chaque mois des sujets analogues à la vie civile : ajourné, 27 du premier mois, 634-635. — L'article 12 du décret du 4 frimaire an II donne à cet Almanach le titre de *Calendrier*. Paraît dans les derniers jours de frimaire, en format in-8°, sous ce titre : « *Calendrier de la République française* », précédé du décret sur l'ère républicaine, avec une Instruction qui en fait connaître les principes et l'usage. Une note dit : « Le mot *calendrier*, qui vient de *calendes*, serait ... très impropre, si un très long usage ne l'avait consacré au point de faire oublier son origine; les mots *almanach* ou *annuaire* seraient plus exacts », 875 (et note 1). — Hanin est autorisé à fournir à l'imprimeur Baudoin les exemplaires nécessaires de son cadran horaire, 7 nivôse an II, III, 215. — Pour la suite, voir *Calendrier* et *Annuaire du cultivateur*. — Voir aussi JACQUIN.

Almanachs. — La Société populaire de l'Isle-Dieu demande qu'on défende l'impression et la vente de tous les almanachs qui rappellent les jours d'oremus, de sabbats, etc. : renvoyé à Duval, 15 floréal an II, IV, 314.

ALPES (BASSES), département. — L'arrêté général du 28 ventôse an II place l'École centrale à Digne, V, 613; confirmé par l'arrêté du 17 germinal, VI, 35. transformé en décret le 18, 36 (note 2). — Sont comprises dans l'arrondissement affecté à Dupuis, 20 germinal, 53.

ALPES (HAUTES-), département. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place l'École centrale à Gap, V, 613; confirmé par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 35, 36 (note 2). — Sont placées dans l'arrondissement affecté à Dupuis, 20 germinal, 53.

Alpes-Maritimes, département. — Comprises dans le décret du 8 pluviôse an II sur les idiomes, III, 348, (ann. G.). — L'arrêté général du 28 ventôse an II place l'École centrale à Nice, V, 613; confirmé par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 35, 36 (note 2). — Sont placées dans l'arrondissement affecté à Dupuis, 20 germinal, 53.

ALQUIER (Charles-Jean), député de Seine-et-Oise à la Convention. — Notice I, LXXVII. — Nommé suppléant au C. d'I. P., 13 octobre 1793; opte pour le C. de L., 2 (et note 5). — Adresse d'Amsterdam une caisse de livres à Van Hee; renvoyé à la C. des A., 8 prairial an III, VI, 235. — Alquier ayant envoyé à Paris divers animaux rares, le Comité charge la C. ex. de faire préparer au Muséum des loges pour les recevoir, 28 messidor, 428.

ALTEYRAC. — Propose un moyen de faciliter les calculs du nouveau calendrier : renvoyé à Romme, 17 brumaire an II, II, 772.

Altkirch, Haut-Rhin. — Blanchard fils annonce la vente à vil prix par ce district d'une collection de minéraux précieux provenant du condamné Hell : il sera écrit à l'administration du district, 14 nivôse an III, V, 392.

AMAR (Jean-Pierre-André), député de l'Isère à la Convention. — Notice, II, XCI. — Le 3 octobre 1793, fait au nom du C de S. G. le rapport contre les Girondins, II, 568 (note 1). — Présente le 26 ventôse an II le rapport sur l'affaire Chabot, Delaunay et Fabre d'Églantine, IV, 240 (fin de la note 2 de la p. 239). — Répond, comme président, le 25 germinal, à une députation de la Société républicaine de Franciade, qui demande le transport des cendres de Rousseau au Panthéon, 475. — Présidant la C. N. le 1er floréal, répond à une députation en dénonçant l'athéisme et en célébrant « le culte de l'Être-suprême », 341. — Signe, le 12 thermidor, un arrêté des Comités de S. P. et de S. G. relatif à Villar, 878. — L. Lecointre fait contre sept membres des anciens Comités de S. P. et de S. G. (dont Amar) une dénonciation que la C. N., le 12 et le 13 fructidor, déclare calomnieuse, 991 (suite de la note 2 de la p. 990). — L. Lecointre ayant renouvelé sa dénonciation le 15 frimaire an III, la C. N. charge les trois Comités de faire un rapport, V, 287. — Le 7 nivôse, Merlin (de Douai) annonce que les Comités mettent hors de cause trois des dénoncés (dont Amar), IV, 880 (suite de la note 2 de la p. 879), V, 366. — Le 3 germinal, prend la défense des anciens Comités, et demande s'il est possible que dix membres aient pu en opprimer sept cents, VI, 8. — La nuit du 12 au 13 germinal, Merlin (de Thionville) fait décréter son arrestation, 29. — Est décrété d'accusation le 2 prairial, VI 229.

Ambérieu, Ain. — La Société populaire envoie un discours prononcé par un de ses membres : renvoyé à Grégoire, 3 floréal an II, IV, 246.

Amboise, Indre-et-Loire. — Une lettre de l'agent national du district, qui se plaint de la pénurie d'instituteurs, est renvoyée à Bouquier, 3 thermidor an II, IV, 840-841. — Moreau, agent national du district, demande une réquisition pour Saint-Martin (le Philosophe inconnu, nommé élève de l'École normale) : il sera écrit au C. de S. P., 6 frimaire an III, V, 251.

AMÉ (G.). — Voir DEFRANCE (P.), et MILON (F.).

AMÉE. — Partant pour l'Amérique septentrionale, où il va diriger la culture d'une propriété, il offre d'entretenir une correspondance utile à la République : ajourné, 9 ventôse an II, III, 505. — Il écrit de nouveau en germinal : Fourcroy nommé rapporteur le 27 germinal, 505 (note 1).

AMEILHON (Hubert-Pascal), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Membre de l'ancienne C. des M., maintenu dans cette Commission réorganisée, 18 octobre 1792, I, 8. — La communication est demandée au Comité de son ouvrage (manuscrit) sur l'éducation des Athéniens : adopté, 28 décembre, 298. — Ameilhon sera entendu le 2 février 1793 (il ne l'a pas été), 25 janvier 1793, 299. — Mathieu propose de donner lecture de ce manuscrit; arrêté qu'il en prendra d'abord connaissance, 14 mars, 358. — Garat lui écrit au sujet de la formation de la bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle; il répond le 23 août, II, 334 (note 3). — Sur le rapport de Mathieu, son manuscrit sera déposé dans les archives du Comité, 3 septembre, 358. — Membre de la C. des A. (section des dépôts littéraires), nommé en 1793, 510. — Maintenu dans la Commission réorganisée (section de bibliographie), liste des 5 pluviôse, 18 pluviôse et 15 ventôse an II, III, 323, 328, 503. — Le président du Comité le charge d'envoyer les livres nécessaires pour les divers Comités, 5 ventôse; Ameilhon fait l'envoi, 495 (et note 6). — Le Comité l'invite à déposer à la Bibliothèque nationale deux exemplaires des volumes 44, 45 et 46 des Mémoires de l'Académie des inscriptions, 14 pluviôse, 544. — Arrêté de lui faire rendre son manuscrit sur l'éducation des Athéniens, 23 germinal, IV, 136. — Il est l'un des commissaires chargés de choisir des livres pour la bibliothèque du C. de S. P., 25 floréal, 428. — Il est désigné en prairial, par la C. des A., comme l'un des commissaires qui doivent assister, le 27 prairial, aux exercices de la Société des Jeunes Français, dirigée par L. Bourdon; signe le rapport adressé par ces commissaires à la C. ex., 704 (ann. A). — La notice des livres déposés

le 11 frimaire par Ameilhon à la Commission des Annales du civisme est renvoyée au catalogue de la bibliothèque des Comités, 11 fructidor, 998. — Est conservateur du dépôt bibliographique de la maison Culture, 4 brumaire an III, V, 170. — A fait, sur une demande de Sangrain, un rapport qui est transmis au Comité, 22 nivôse, 412. — Formera sans délai la collection de livres destinée à l'École normale, 30 nivôse, 436. — Chargé avec Langlès de procurer au C. de S. P. les *Oiseaux* coloriés et l'*Histoire naturelle* de Buffon comme présent à envoyer à un prince barbaresque, 26 floréal, VI, 205.

AMELOT, émigré. — Le district de Carismont adresse le catalogue des livres de sa bibliothèque : renvoyé à la bibliographie, 19 prairial an II, IV, 555.

AMELOT (Antoine-Jean), administrateur des domaines nationaux. — Confère avec le Comité au sujet d'un projet de division des domaines nationaux situés près des Tuileries (décret du 5 mai 1793), 27 juin 1793, I, 520. — Sa lettre au Comité (10 août) relative au décret du 28 juillet qui a suspendu l'exécution de celui du 5 mai, 371 (ann. C.). — Présente au Comité un tableau imprimé destiné aux administrateurs de district, contenant des questions relatives à tous les établissements publics; il est invité à prendre des renseignements sur ce qui intéresse l'instruction publique dans les établissements et domaines nationaux, 7 septembre, II, 364. — Présente un projet de lettre aux administrateurs des départements et districts relativement aux emplacements destinés à l'instruction publique, 12 septembre, 395-396. — Le 23 septembre, il annonce qu'un certain nombre d'artistes lui ont remis le travail auquel ils se sont livrés en vertu du décret du 5 mai et du programme du 30 juin 1793, 635 (note 3), 647 (ann. C.). — Le 20 vendémiaire l'an 2e, il rappelle à la C.N. la promesse d'un local faite à Clareton : ordre du jour, III, 43 (note 4). — Le président du Comité est chargé de lui écrire au sujet d'objets sous scellés dans les jardins de Monceau, 23 frimaire, 143. — Il envoie deux des états de population de la ci-devant province de Bourgogne : mention honorable, 11 brumaire an III, V, 187.

AMÉRIQUE. — Lacassagne, officier de santé, qui se propose de faire des recherches en botanique dans l'Amérique septentrionale, demande une mission du Comité : renvoyé à la C. ex. pour renseignements, 24 pluviôse an III, V, 487-488.

AMIENS. — Les administrateurs du district demandent l'autorisation de réimprimer le *Recueil des actions héroïques*, etc., 3 germinal an II, IV, 17. — Un discours prononcé par le président de la Société populaire, le 20 prairial, dans le temple de l'Être-suprême, est renvoyé à Grégoire, 25 messidor, 790; 5 thermidor, 843. — Une lettre des administrateurs du district est renvoyée au C. des finances, 8 ventôse an III, V, 540. — L'arrêté général du 28 ventôse place l'École centrale de la Somme à Amiens, 614; confirmé le 17 germinal, et transformé en décret le 18, VI, 36 (et note 2). — Duménil demande que le Comité fasse faire des réparations à la cathédrale d'Amiens : renvoyé au C. des finances, section des domaines, 30 thermidor, 550. — J. Lebon est guillotiné dans cette ville le 22 vendémiaire an IV, 774.

AMIOT, missionnaire à Pékin. — Avait envoyé de Chine, pour Langlès, deux ouvrages mandchoux-chinois, conservés au dépôt de Nesles parmi les objets du cabinet Bertin : Naigeon est autorisé à les remettre à Langlès, 2 fructidor an III, VI, 561.

Amis de la Patrie (*Section des*), Paris. Voir PARIS (Sections de), à l'article de cette section.

Amnistie. — De 12 frimaire an III, Carnot, au nom du C. de S. P., propose à la Convention d'accorder une amnistie aux rebelles vendéens qui poseront les armes dans le mois : est votée le lendemain, V, 268. — Le 2 brumaire an IV, Bandin, au nom de la C. des Onze, lit un rapport concluant à la suppression des procédures relatives à la Révolution : ajournement, VI, 852; le 4 brumaire, la C.N. discute le projet; l'article 3 prononce une amnistie générale pour tous les faits relatifs à la Révolution; adopté, 879-880, (ann. B).

AMONTONS (Guillaume), physicien, mort en 1705. — A eu la première idée du télégraphe aérien, reprise par Claude Chappe, VI, 322 (et note 3).

AMOREUX. — Nommé professeur adjoint de matière médicale et botanique à l'École de santé de Montpellier, 26 frimaire an III, V, 324. — Donne sa démission, remplacé par Berthe, 20 floréal, VI, 190.

AMSTERDAM, Pays-Bas. — Carnot annonce le 6 pluviôse an II la prise de cette ville, V, 451. — Alquier adresse d'Amsterdam une caisse de livres à Vanhee : renvoyé à la C. des A., 8 prairial, VI, 235. — Thouin envoie deux lunettes qu'il a trouvées à Amsterdam chez l'opticien Van Deyl, et dont il propose l'acquisition : renvoyé à la C. ex., 2 fructidor, 559.

AMYON (Jean-Claude), député du Jura à la Convention, l'un des soixante-treize. — Mis en arrestation le 3 octobre 1793 comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin, V, 293. — Autorisé le 2 brumaire an III à se faire transférer dans son domicile pour y rétablir sa santé, 165, 174. — Rappelé à la C.N. le 18 frimaire, 291, 293.

Anabaptistes. — Des anabaptistes de la Meurthe et de la Moselle présentent le 8 août 1793 une pétition à la C. N. pour demander que l'obligation du service militaire soit convertie pour eux en une prestation : pétition renvoyée au C. d'I.P. et de législation; le C. d'I. P. passe à l'ordre du jour, 13 août, 281, 285-286 (ann. C). — Le 15 août, une lettre en faveur des anabaptistes est lue à la C. N.; après des observations de Roux-Fazillac, Monmayou et J.-F. Delacroix, l'affaire est renvoyée au C. de S. P., qui se prononce en faveur des anabaptistes, 286-287.

ANACRÉON. — Voir GAIL (J.-B.), et ANSON (Pierre-Hubert).

Anatomie. — Voir *Écoles de chirurgie*, TAILLAYE, PINSON.

ANCEAUME, cultivateur, à la Genterie-sur-l'Orne. — Annonce qu'il a fait imprimer et distribuer à ses frais mille exemplaires des *Commandements de la République et de la Liberté*, et demande d'en faire distribuer dans tous les départements : ordre du jour, motivé sur la liberté de la presse, 19 floréal an II, IV, 370.

ANCOGNE (Marc), soldat au 1er bataillon du 71e régiment d'infanterie. — Lors de la reddition d'Ypres, il prend un drapeau aux Autrichiens et le présente lui-même à la C. N., le 13 messidor an II : son action est racontée dans le n° VI du *Recueil des actions héroïques*, IV, 736 (note 2, Addenda).

ANDELYS (LES), Eure. Des meubles et objets précieux, provenant de l'émigré Breteuil, y ont été transportés : renvoyé à la C. des A., 3 floréal an II, IV, 247.

ANDRÉ. — Un enfant de ce nom, qui avait trouvé un des diamants volés au Garde-Meuble, l'avait remis malgré les offres qui lui avaient été faites; une pétition, signée Rolland, demandant que cet enfant fût élevé aux frais du Trésor public, est renvoyée au Comité des secours, 26 novembre 1792, I, 92.

ANDRÉ. — Sa demande d'une place est renvoyée à Mathieu, 27 prairial an II, IV, 639.

ANDRÉ. — Rédacteur de différents journaux. — Figure sur une liste de gens de lettres, etc., présentée au Comité par Villar le 30 messidor an III, VI, 433. — Porté sur la liste du 10 fructidor, dans la 3e classe, 593. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 629.

ANDRÉ (Noël), capucin, de Gy, en religion le *Père Chrysologue*. — Présente au Comité un plan géographico-astronomique; renvoyé au jury des livres élémentaires, 22 août 1793, II, 334. — Envoie une mappemonde projetée sur l'horizon de Paris : mention civique, et renvoi à Grégoire, 17 prairial an II, IV, 547 (et note 4). — Demande l'autorisation d'ouvrir un cours de mathématiques : ordre du jour; sa demande de place est renvoyée à Mathieu, 27 prairial, 638 (et note 9), 639. — Grégoire fait un rapport sur son ouvrage : *Description et usages de la mappemonde projetée sur l'horizon de Paris :* renvoyé au concours, 23 messidor, 774-775. — Présente un *Abrégé d'astronomie pour l'usage des planisphères :* renvoyé à Arbogast, 21 thermidor, 920. — Sur le rapport d'Arbogast, renvoyé au concours, 11 fructidor, 995. — Figure pour 1,500 ℔ sur la liste des savants, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 359; rayé le 10 nivôse comme n'étant pas connu, 379.

ANDREA DEL SARTO. Voir VANNUCCI (Andrea).

ANDRÉI (Antoine-François), député de la Corse à la Convention. — Décrété d'accusation le 3 octobre 1793, puis mis hors la loi, il est rappelé dans le sein de la Convention le 18 ventôse an III, V, 588.

ANDRIEU, médecin. — Écrit une lettre de recommandation en faveur de Sans, détenu : renvoyé au C. de S. G., 13 prairial an II, IV, 516.

ANDRIEUX (Jean-Stanislas), juriconsulte et littérateur. — Figure pour 2,000 ℔ sur la liste des gens de lettres, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 359, et adoptée par la C. N. le 14, 384.

ANGE DE SAINT-JOSEPH. — Son *Gazophylacium linguae Turcicae* sera remis à Galleri, 30 thermidor an III, VI, 353.

ANGÉLY-BOUTONNE [SAINT-JEAN-D'ANGÉLY], Charente-Inférieure. — Le directoire du district adresse un mémoire sur la nécessité d'établir un cours d'accouchement : renvoyé à Plaichard, 5 floréal an II, IV, 270.

ANGERS. — Une adresse de cette commune est renvoyée à la C. des fêtes décadaires, 15 messidor an II, IV, 744. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place l'École centrale de Maine-et-Loire à Angers, V, 614; confirmé le 17 germinal, et transformé en décret le 18, VI, 36 (et note 2). — Un décret du 2 floréal renvoie devant le tribunal du district d'Angers les membres de l'ancien comité révolutionnaire de Nantes acquittés par le Tribunal révolutionnaire le 26 frimaire, 122.

ANGIVILLER (Charles-Claude DE LA BILLARDERIE, comte d'), ancien surintendant des bâtiments du roi, membre de l'Académie des sciences. — Un décret de la Constituante, du 15 juin 1791, ayant ordonné la saisie de ses biens, il émigre, III, 453 (note 1). — La C. des M. forme dans sa maison un dépôt de cartes, 453 (note 1), 458 (ann. D). — Un membre du Comité demande que les objets se trouvant chez lui soient remis à la disposition de la nation, 23 pluviôse an II, 452-453. — Le 20 ventôse, la C. des A. décide qu'on vérifiera les objets de sciences et d'arts de la maison d'Angi-

viller, qui seront transportés dans les dépôts nationaux, 458 (ann. D).

ANGOULÊME. — La Société populaire envoie un rapport sur diverses propositions, touchant l'instruction publique : renvoi à Grégoire, 17 germinal an II, IV, 98; ordre du jour, 23 germinal, 136. — Renard, instituteur et directeur de la musique, adresse une pétition : renvoi au C. des finances, 1er thermidor, 835. — Une lettre de l'agent national relative à l'application de la loi sur les écoles primaires renvoyée à Bouquier, 21 thermidor, 920. — Sur une lettre du même agent, la C. des A. est chargée de faire transférer au Muséum d'histoire naturelle une collection de bois de Cayenne formée par Bourgon, 6 ventôse an III, V, 535-536. — L'arrêté général du 28 ventôse place l'école centrale de la Charente à Angoulême, 613; confirmé le 17 germinal, et transformé en décret le 18, VI, 36 (et note 2).

ANISSON (La citoyenne). — Se proposant de faire imprimer le catalogue de la bibliothèque de son mari, demande communication des cartes et inventaires faits pour la C. des A.; le Comité autorise la C. ex., 8 thermidor an III, 457-458.

ANISSON - DUPERRON (Étienne - Alexandre - Jacques), ancien directeur de l'Imprimerie royale du Louvre, devenue l'Imprimerie nationale exécutive. — A proposé au C. de S. P. de remettre entre ses mains, avec la démission de sa place (où il a été remplacé par Duboy-Laverne), tout ce qui lui appartient dans cette imprimerie. Accepté. Duboy-Laverne et Langlès viennent au C. d'I. P. l'entretenir de la situation, 19 nivôse an II, III, 255-256. — La C. des A. est chargée de surveiller l'inventaire et l'estimation du matériel de l'imprimerie, 1er ventôse, 479 (et note 3). — La C. des A. désigne, le 5 ventôse, trois commissaires pour prendre connaissance des objets relatifs aux arts et aux sciences dans l'Imprimerie du Louvre, 483 (ann. D). — Les commissaires chargés de choisir des livres pour la bibliothèque du C. de S. P. pourront consulter le catalogue de la bibliothèque d'Anisson-Duperron, 25 floréal, 428. — Visite par le C. d'aliénation de sa maison, destinée au dépôt des manuscrits provenant des émigrés, 29 floréal, 354. — Thonnesse demande la direction de la manufacture de papiers peints établie à l'hôtel Longueville par feu Anisson-Duperron : ordre du jour, 5 prairial, 469. — Deux globes ayant appartenu à Anisson-Duperron sont destinés, le 5 prairial, sur le rapport de Buache, à la bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle, 681. — Une question est posée au Comité à propos d'un atelier dépendant de sa succession, 6 pluviôse an III, V, 449-450. — Dans le rapport de la C. ex. proposant de séparer de l'Agence des lois l'ancienne Imprimerie du Louvre, il est stipulé qu'elle conservera les belles presses d'Anisson-Duperron, acquises par le Gouvernement, 1er brumaire an IV, 825.

Annales du civisme et de la vertu. — Grégoire, qui avait lu au C. d'I. P., le 13 frimaire an II, le premier manuscrit de la *Feuille de morale* dont la C. N. avait décrété la publication, présente le 15 frimaire un autre essai, sous le titre d'*Annales du civisme;* la C. N., à qui Grégoire en donne lecture le 17 frimaire, renvoie au Comité, pour nouvelle rédaction, ce numéro que le procès-verbal de l'assemblée dénomme *Recueil des traits héroïques et civiques,* III, 64, 68, 69, 71-72 (ann. C). — L. Bourdon substitué à Grégoire comme rapporteur et chargé de rédiger le premier numéro des *Annales du patriotisme :* la rédaction en est adoptée, 25 frimaire, 159 (et note 1). — Le numéro est lu le 26 par L. Bourdon à la C. N., qui en décrète l'impression et ajourne la discussion, 159 (note 1, et annexes), 160-162. — Le C. de S. P. transmet au C. d'I. P. une lettre du général La Roche signalant un trait de courage digne d'être consigné dans les *Annales,* 9 nivôse, 228. — Le 11 nivôse, L. Bourdon propose à la C. N. de discuter le premier numéro des *Annales :* ajourné, 258 (ann. A). — Le 13 nivôse, sur la proposition de L. Bourdon, la C. N. décrète que les numéros du *Recueil des actions héroïques et civiques des républicains français* seront envoyés aux municipalités, aux armées, aux sociétés populaires et à toutes les écoles, 258 (ann. A). — La Société populaire de Saint-Antonin signale au Comité une action du gendarme La Roque, digne d'être recueillie dans les *Annales,* 19 nivôse, 254. — Le 3 prairial, dans une lettre au C. de S. P., Thibaudeau se sert encore de l'expression d'*Annales du civisme,* IV, 462. — Pour la suite, voir *Recueil des actions héroïques et civiques des républicains français.* — Voir aussi *Feuille de morale.*

Annales du patriotisme. — Voir *Annales du civisme et de la vertu.*

ANNECY. — La délibération du district, relative aux locaux à fournir aux instituteurs, renvoyée à Bouquier, 1er thermidor an II, IV, 835.

ANNONAY, Ardèche. — Les bibliothèques des maisons religieuses de la commune seront provisoirement réunies dans la maison de cette commune et ouvertes au public, 4 vendémiaire an III, V, 86.

Annuaire des cultivateurs. — Le 21 vendémiaire an II, Romme, parlant au Comité de l'Almanach républicain, dit qu'il contiendra le Manuel du cultivateur, II, 609. — Exposa ses vues sur un calendrier destiné au cultivateur, 7 frimaire an II, III, 36 (et note 2). — Demeande et prend la parole le 23 nivôse, sur les trois premiers

mois de l'*Annuaire des cultivateurs*, 21, 23 nivôse, 266, 280. — Sur sa proposition, le Comité arrête qu'il sera imprimé de cet *Annuaire* 2.000 exemplaires in-8°, 11 pluviôse, 376. — Romme présente à la C. N., le 30 pluviôse, le manuscrit de l'*Annuaire* et fait décréter qu'il sera imprimé à 2.000 exemplaires; le Comité arrête que l'impression sera faite au Louvre. 1er ventôse. 477 (et note 5), 480 (ann. B); 481-482. — Le ministre de l'Intérieur est invité à donner des ordres au directeur de l'Imprimerie exécutive, afin de procéder au tirage, 13 germinal, IV, 71. — La réponse de Herman, datée du 21, est lue au Comité, 23 germinal, 141, 154 (ann. F). — Lettre de Duboy-Laverne, du 23 floréal, avertissant le Comité que 8 feuilles de l'*Annuaire* sont imprimées et que la neuvième reste en suspens faute de copie, 631 (ann. B). — Le Comité arrête l'envoi au nouveau directeur de l'imprimerie du Louvre d'une expédition de l'arrêté du 1er ventôse, 25 prairial, 627. — Sur les observations de Romme, le Comité arrête que l'*Annuaire* sera réimprimé en entier, pour réparer certaines omissions (le mois de prairial avait été oublié), 6 frimaire an III, V, 251-252. — Romme est autorisé à mettre en tête de l'*Annuaire* une gravure représentant Cincinnatus, 20 frimaire, 248. — Le Comité règle la distribution des 2.000 exemplaires de l'*Annuaire*, avec tirage supplémentaire de 1.500, dont 200 pour Romme et le reste pour les élèves de l'École normale, 4 pluviôse, 446. — Une lettre de l'Agence de l'envoi des lois relative à l'*Annuaire* renvoyée à la 1re section, 12 pluviôse, 455.

Anonyme. — Présente des *Considérations sur l'influence des mœurs dans l'état militaire*, 14 septembre 1793, II, 435.

Anonyme. — Demande une nouvelle décoration pour remplacer celle de Saint-Louis : ordre du jour, 1er octobre 1793, II, 523.

Anonyme. — Soumet au Comité un projet de finances : Bouquier rapporteur, 17 vendémiaire an II, II, 598.

Anonyme. — Soumet au Comité un mode d'exécution du nouveau calendrier : Romme rapporteur, 17 vendémiaire an II, II, 599.

Anonyme. — Demande des instructions relatives à l'instruction publique : ordre du jour, 5 brumaire an II, II, 716.

Anonyme. — Demande à proposer des vues sur les fêtes nationales, le 3 frimaire an II : renvoi à la séance suivante, III, 3. — Lit son projet le 5 frimaire; la lecture en est interrompue par l'ordre du jour, 10.

Anonyme. — Un serrurier employé par Louis Capet réclame une somme due : Ferry rapporteur, 3 frimaire an II, III, 3.

Anonyme. — Fait lire par Romme un projet d'ouvrage sur la royauté, la noblesse, le parlement et le clergé, 3 frimaire an II, III, 3.

Anonyme. — Adresse au Comité un Catéchisme de morale, 9 frimaire an II, III, 43 : renvoi à Petit, 43 (note 1).

Anonyme. — Un membre de la Société populaire de Vassy envoie un manuscrit sur la Constitution de 1793 : ajourné jusqu'à la discussion des livres élémentaires, 21 frimaire an II, III, 133.

Anonyme. — Consulte le Comité sur l'impression de quelques gravures représentant des faits de notre histoire : ordre du jour, 23 frimaire an II, III, 139.

Anonyme. — Adresse un ouvrage sur les moutons : renvoi à Coupé, 3 pluviôse an II, III, 315.

Anonyme. — Fait hommage au Comité d'une brochure intitulée : *Liste des principes de la langue française* : mention, 5 pluviôse an II, III, 322.

Anonyme. — Envoie une lettre : *Procédé chimique pour fondre l'argenterie* : renvoi au C. des finances, 11 pluviôse an II, III, 375.

Anonyme. — Envoie un ouvrage : *Le Manuel des jeunes républicains* : renvoi à Bouquier, 15 pluviôse an II, III, 394.

Anonyme. — Adresse une *Nouvelle méthode de musique vocale* : renvoi à Valdruche, 19 pluviôse an II, III, 432.

Anonyme. — Envoie un *Programme d'une cérémonie... propre à être exécutée à tous les décadis...* : renvoi à Mathieu, 21 pluviôse an II, III, 440.

Anonyme. — Présente une Note sur les propriétés musicales et les contrefaçons : renvoi à Mathieu, 25 ventôse an II, III, 569.

Anonyme. — Adresse à la C.N. des Strophes sur l'abolition de l'esclavage : renvoyé à Villar, 29 ventôse an II, III, 595.

Anonyme. — Envoie un Mémoire sur le plan d'éducation de Lepeletier : renvoi à Bouquier, 29 ventôse an II, III, 597.

Anonyme. — De Nancy demande à essayer en grand l'usage du sel ordinaire pour la composition de la poudre, 1er germinal an II, IV, 7.

Anonyme. — Annonce avoir fait l'importante découverte des trirèmes et demande la récompense de ses recherches, 3 germinal an II, IV, 13.

Anonyme. — Adresse une question sur l'article 8 de la section III du décret du 29 frimaire, 3 germinal an II, IV, 13.

Anonyme. — Envoie un Mémoire sur l'établissement de quatre cimetières hors de Paris, etc., 3 germinal an II, IV, 13.

Anonyme. — Une citoyenne annonce qu'elle a découvert le secret d'extraire de certaines plantes du salpêtre de qualité supérieure, 3 germinal an II, IV, 13.

Anonyme. — Envoie des mémoires sur les avantages de la constitution républicaine, 3 germinal an II, IV, 15.

Anonyme. — Envoie *La religion française*, discours en vers : renvoi à Villar, 5 germinal an II. IV, 23.

Anonyme. — Fait hommage d'un *Catéchisme méthodique social et national :* renvoi aux livres élémentaires, 9 germinal an II, IV, 45.

Anonyme. — Un message, présenté par Grégoire, intitulé : *Essais sur l'éducation physique et corporelle des petits enfants,* par un ami de l'humanité : renvoi au concours, 19 germinal an II, IV, 107.

Anonyme. — Un détenu envoie des chansons patriotiques qu'il a traduites en allemand : Arbogast rapporteur, 11 germinal an II; renvoi à Rühl le 23 germinal, IV, 135 (et note 4).

Anonyme. — Envoie une pétition sur les fêtes patriotiques, enregistrée au Comité en germinal an II, IV, 178 (suite de la note 3 de la page 177).

Anonyme. — Envoie un dialogue de morale : enregistré au Comité en germinal an II, IV, 193.

Anonyme. — Une lettre sans indication de contenu enregistrée au Comité en germinal an II, IV, 193.

Anonyme. — Une lettre parlant d'administration gratuite enregistrée au Comité en germinal an II, IV, 193.

Anonyme. — Une lettre relative aux fêtes civiques enregistrée au Comité, en germinal an II, IV, 193.

Anonyme. — Une lettre relative aux fêtes civiques enregistrée au Comité en germinal an II, IV, 193.

Anonyme. — Deux billets d'un républicain de la Drôme, écrits en prairial an II à Joseph Payan du Moulin, IV, 207.

Anonyme. — Un employé de la C. ex. de l'I. P. adresse un billet à Joseph Payan du Moulin (probablement en messidor an II) au sujet de l'*Épicharis* et du *Doria* de Legouvé, IV, 209.

Anonyme. — *Notice sur M. A. Jullien, de Paris,* publiée en 1847, dans la *Revue des Contemporains :* citée IV, 213 (note).

Anonyme. — Adresse des principes d'instruction publique : renvoi à Mathieu, 7 floréal an II, IV, 283.

Anonyme. — « Un patriote républicain » envoie deux pièces de vers adressées aux représentants du peuple et aux patriotes : renvoi à Bouquier, 11 floréal an II, IV, 296 (et note 5); 15 floréal, 310.

Anonyme. — Annonce au Comité qu'il possède un moyen de transmettre rapidement les nouvelles à de grandes distances : renvoi au C. de S. P., 15 floréal an II, IV, 310.

Anonyme. — Envoie un ouvrage périodique intitulé *Le Prisonnier de guerre français rentré dans sa patrie :* renvoi à Plaichard, 15 floréal an II, IV, 313.

Anonyme. — Un artiste propose de consulter, sur les maux de la patrie, les artistes assemblés : ordre du jour, 17 floréal an II, IV, 320.

Anonyme. — Envoie un manuscrit intitulé *Réflexions rapides sur l'éducation des femmes sous le régime républicain :* 19 floréal an II, IV, 368.

Anonyme. — Adresse un ouvrage intitulé *Syntaxe de l'idiome provençal;* renvoi à Grégoire, 19 floréal an II, IV, 373.

Anonyme. — Adresse un manuscrit intitulé *Coup mortel à porter au fanatisme :* renvoi au C. de S. P., 19 floréal an II, IV, 374.

Anonyme. — Envoie un ouvrage sur la conversation des enfants depuis la grossesse, inclusivement, et sur leur éducation physique jusqu'à l'entrée dans les écoles nationales : renvoi au concours, 5 prairial an II, IV, 466.

Anonyme. — Des stances adressées à la C. N. par un anonyme renvoyées à Villar, 5 prairial an II, IV, 469.

Anonyme. — Envoie une *Méthode pour apprendre à lire :* renvoi au concours, 9 prairial an II, IV, 490.

Anonyme. — Extrait sur les fêtes décadaires, renvoyé à David, 9 prairial an II, IV, 493.

Anonyme. — Un manuscrit intitulé *Préliminaires au projet donné pour assurer dans l'avenir les subsistances à toute l'étendue de la République,* renvoyé au C. d'agriculture, 13 prairial an II, IV, 514-515.

Anonyme. — Un projet de monument renvoyé à David, 13 prairial an II, IV, 515.

Anonyme. — *L'Hymne à l'Être-Suprême* renvoyé à Villar, 17 prairial an II, IV, 542.

Anonyme. — L'ouvrage *Instructions élémentaires sur la morale républicaine* mis sur le bureau par Grégoire, renvoyé au concours, 17 prairial an II, IV, 545.

Anonyme. — *L'Instruction élémentaire sur la morale républicaine* est renvoyée au concours, 17 prairiail an II, IV, 546.

Anonyme, détenu. — Envoie un manuscrit intitulé *Méthode pour apprendre à lire; Principes de lecture française :* renvoi au concours, 19 prairial, 555 (et note 2), 559.

Anonyme. — Un ouvrage intitulé *Réveil d'un patriote opprimé* renvoyé à Coupé, 19 prairial an II, IV, 556.

Anonyme (un citoyen de la Halle aux blés). — Adresse une *Ode au peuple français,* manuscrit, avec deux autres pièces de vers, imprimées : renvoi à Villar, 19 prairial an II, IV, 557 (note 5).

Anonyme. — Une *Invocation à l'Être-Suprême* renvoyée à Villar le 19 prairial an II. — Voir Nogaret.

Anonyme. — Un ouvrage intitulé *Instruction élémentaire sur la morale républicaine* renvoyé au concours, 21 prairial an II, IV, 608.

Anonyme. — Mention civique est accordée à l'ouvrage *Lettres préliminaires sur les crimes du roi Georges III,* etc., 21 prairial an II, IV, 608.

Anonyme. — Fait passer le plan d'un ouvrage sur l'instruction publique : renvoi à Bouquier, 21 prairial an II, IV, 609.

Anonyme. — L'ouvrage intitulé *Notions élémentaires de la grammaire* renvoyé au concours avec mention honorable, 21 prairial an II, IV, 613.

Anonyme. — Le drame *Le triomphe de la philosophie* renvoyé au carton de réserve, 21 prairial an II, IV, 613.

Anonyme. — Un *Hymne à l'occasion de la fête de l'Être-Suprême* est renvoyé au carton de réserve, 21 prairial an II, IV, 613.

Anonyme. — Un manuscrit intitulé *Instruction élémentaire sur la morale républicaine* renvoyé au concours, 23 prairial an II, IV, 616.

Anonyme. — Un manuscrit intitulé *Définition de la morale,* etc., renvoyé au concours, 23 prairial an II, IV, 616.

Anonyme. — Deux manuscrits intitulés *Notions sur la langue française* renvoyés au concours, 23 prairial an II, IV, 616.

Anonyme. — Un imprimé intitulé *Éléments d'histoire pour les enfants* renvoyé au concours, 23 prairial an II, IV, 616.

Anonyme. — Envoie un manuscrit intitulé *Grammaire universelle et française :* renvoi au concours, 23 prairial an II, IV, 616.

Anonyme. — Envoie un manuscrit intitulé *Instructions élémentaires sur la morale :* renvoi au concours, 23 prairial an II, IV, 616.

Anonyme. — L'auteur anonyme du prospectus d'un plan d'éducation annonce qu'il enverra ce plan au Comité si celui-ci l'y invite par une annonce dans les *Annales de la République :* renvoi à Bouquier, 23 prairial an II, 619 (et note 6); puis à la 1re section, 619 (note 6).

Anonyme. — Ses *Instructions géographiques* envoyées au concours, 25 prairial an II, IV, 626.

Anonyme. — Ses *Notions sur la grammaire française* reçues pour le concours; 25 prairial an II, IV, 626.

Anonyme. — Sa *République philosophe* reçue pour le concours, 25 prairial an II, IV, 626.

Anonyme. — Son *Instruction élémentaire pour apprendre à lire et écrire* reçue pour le concours, 25 prairial an II, IV, 626.

Anonyme. — Son *Dictionnaire de la langue française* reçu pour le concours, 25 prairial an II, IV, 626.

Anonyme. — Son *Mécanisme de la nature* reçu pour le concours, 25 prairial an II, IV, 626.

Anonyme. — Son manuscrit *Du fluide électrique et des principaux phénomènes de l'électricité* reçu pour le concours, 25 prairial, an II, IV, 626.

Anonyme. — Son manuscrit *Constitution française* reçu pour le concours, 25 prairial an II, IV, 626.

Anonyme. — Un paquet contenant une montre renvoyé au concours, 27 prairial an II, IV, 634.

Anonyme. — Un manuscrit intitulé *Éléments de la géographie et traité de la sphère* renvoyé au concours, 27 prairial an II, IV, 634.

Anonyme. — Un manuscrit intitulé *Moyens de faciliter la lecture et de rendre uniformes la prononciation et l'orthographe* renvoyé au concours, 27 prairial an II, IV, 634.

Anonyme. — Un imprimé intitulé *Le premier livre républicain pour préparer à l'instruction publique les enfants des deux sexes* renvoyé au concours, 27 prairial an II, IV, 634.

Anonyme. — Un mémoire sur les questions relatives aux moyens d'organiser les montres et pendules en divisions décimales renvoyé au concours, 27 prairial an II, IV, 634.

Anonyme. — Une boîte en bois, étiquetée *Pièces d'horlogerie,* renvoyée au concours, 27 prairial an II, IV, 634.

Anonyme. — Un manuscrit contenant des Réflexions sur l'instruction publique, l'orthographe et la manière d'enseigner à lire, renvoyé au concours, 27 prairial an II, IV, 636.

Anonyme. — Une instruction sur la conservation des enfants et sur leur éducation physique depuis la naissance renvoyée au concours, 27 prairial an II, IV, 636.

Anonyme. — Deux hymnes et plusieurs autres morceaux de poésie en l'honneur de l'Être-Suprême et de la Liberté renvoyés à Villar, 27 prairial an II, IV, 626.

Anonyme. — Un hymne à Dieu renvoyé à Villar, 27 prairial an II, IV, 636.

Anonyme. — Un manuscrit intitulé *La morale uniforme en tous temps, en tous lieux,* visé par le Comité, 27 prairial an II, IV, 638.

Anonyme. — Un ouvrage intitulé *Méthode... pour apprendre à lire..., les quatre règles..., et la grammaire...* renvoyé au concours, 29 prairial an II, IV, 646.

Anonyme. — Un ouvrage intitulé *Éléments de la langue nationale ou grammaire des sans-culottes* renvoyé au concours, 29 prairial an II, IV, 646.

Anonyme. — Un ouvrage intitulé *Instructions sur la conservation des enfants,* etc., renvoyé au concours, 29 prairial an II, IV, 646.

Anonyme. — Un ouvrage intitulé *Instructions pour les mères* renvoyé au concours, 29 prairial an II, IV, 647.

Anonyme. — Un ouvrage intitulé *L'art d'instruire* renvoyé au concours, 29 prairial an II, IV, 647.

Anonyme. — Un mémoire auquel est annexée une montre sans verre ni cadran renvoyé au concours, 29 prairial an II, IV, 647.

Anonyme. — Un manuscrit intitulé *Cours de morale républicaine* renvoyé au concours, 29 prairial an II, IV, 647.

Anonyme. — Un manuscrit intitulé *L'art de lire sans épeler* renvoyé au concours, 29 prairial an II, IV, 647.

Anonyme. — Un manuscrit intitulé *Éléments d'arithmétique, notions d'algèbre,* etc., renvoyé au concours, 29 prairial an II, IV, 648.

Anonyme. — Un manuscrit intitulé *Méthode pour apprendre à écrire* (avec 19 tableaux) renvoyé au concours, 29 prairial an II, IV, 648.

Anonyme. — Un manuscrit intitulé *Instruction sur la conservation des enfants* renvoyé au concours, 29 prairial an II, IV, 648.

Anonyme. — Un manuscrit intitulé. *Abrégé de la sphère* est renvoyé au concours, 29 prairial an II, IV, 648.

Anonyme. — Un imprimé intitulé *Instructions élémentaires et générales sur le mécanisme de la nature,* etc., renvoyé au concours, 29 prairial an II, IV, 648.

Anonyme. — Un manuscrit intitulé *Plan des vues du citoyen *** sur les instructions à donner aux instituteurs nationaux, etc.,* renvoyé au concours, 29 prairial an II, IV, 648.

Anonyme. — Un manuscrit intitulé *Constitution universelle, ou la structure de l'Univers,* renvoyé au concours, 29 prairial an II, IV, 648.

Anonyme. — Un manuscrit intitulé *Éléments de géographie* renvoyé au concours, 29 prairial an II, IV, 649.

Anonyme. — Deux manuscrits intitulés *Méthode pour enseigner la géographie à ceux qui n'ont aucune idée de cette science et Méthode facile pour apprendre... la nouvelle géographie* renvoyés au concours, 29 prairial an II, IV, 649.

Anonyme. — Un manuscrit intitulé *Mémoire sur la question : Quelle est la meilleure méthode pour apprendre à lire et à écrire ?* renvoyé au concours, 29 prairial an II, IV, 649.

Anonyme. — Un manuscrit intitulé *Exposition du système typographique pour apprendre à lire* renvoyé au concours, 29 prairial an II, IV, 649.

Anonyme. — Un manuscrit intitulé *Méthode nouvelle et facile pour apprendre à lire* renvoyé au concours, 29 prairial an II, IV, 649.

Anonyme. — Un manuscrit intitulé *Notions élémentaires de géographie* renvoyé au concours, 1er messidor an II, IV, 664.

Anonyme. — Deux manuscrits intitulés : *L'arithmétique et la géométrie pratique à l'usage des écoles primaires et Le calcul et la géométrie pour les écoles primaires,* renvoyés au concours, 1er messidor an II, IV, 664.

Anonyme. — Un manuscrit intitulé *Éducation morale des enfants* renvoyé au concours, 1er messidor an II, IV, 664.

Anonyme. — Un plan de mouvement de pendule à trois rouages est renvoyé au concours, 1er messidor an II, IV, 665.

Anonyme. — Un manuscrit intitulé *Instructions sur la conservation des enfants..., pour les instituteurs nationaux, ...sur la morale républicaine,* renvoyé au concours, 3 messidor an II, IV, 673.

Anonyme. — Un manuscrit intitulé *Dialogue sur la géographie de la France* renvoyé au concours, 3 messidor an II, IV, 673.

Anonyme. — Un ouvrage intitulé *Projet d'instruction sur la conservation des enfants depuis la grossesse inclusivement et sur l'éducation physique et morale,* etc., renvoyé au concours, 5 messidor an II, IV, 683.

Anonyme (Jardinier dans le district de Cognac). — Son *Traité des sens et de morale,* auquel il a joint le plan d'une *Nouvelle logique naturelle,* renvoyé au concours, 5 messidor an II, IV, 683.

Anonyme. — Ses *Pensées philosophiques* renvoyées à Mathieu, 5 messidor an II, IV, 683.

Anonyme. — Une pièce intitulée *La révolution de Pologne* renvoyée à Bouquier et Villar, 7 messidor an II, 695. (C'est peut-être la même que *La Révolution de Varsovie,* de Launey, mentionnée le 1er messidor).

Anonyme, détenu à la prison des Carmes. — Adresse à la C. N. un hymne à l'Être-Suprême : renvoi au C. d'I. P. le 29 prairial an II par Briez; puis à Villar, 15 messidor, IV, 743 (et note 5) : ordre du jour, 3 thermidor, 843.

Anonyme. — *Cathéchisme moral et républicain à l'usage des enfants,* et *Pensées républicaines :* renvoi au concours, 15 messidor an II, IV, 744.

Anonyme. — *Essai sur une nouvelle orthographe française* renvoyé au concours, 17 messidor an II, IV, 748.

Anonyme. — Un cultivateur habitant une commune du canton de Mont-du-Vey (Saint-Côme-du-Mont?), district de Carentan, adresse, le 9 messidor an II, un *Chant civique d'un cultivateur :* renvoi à Villar, 10 messidor an II, IV, 761 (et note 10).

Anonyme. — Un manuscrit intitulé *L'Art du dentiste* renvoyé à Plaichard, 19 messidor an II, IV, 763.

Anonyme. — Envoie un petit imprimé intitulé : *Le premier Livre ou Alphabet du républicain :* renvoi au concours, 21 messidor an II, IV, 768.

Anonyme. — Envoie un *Chant pour la fête du 14 juillet :* renvoi à Villar, 23 messidor an II, IV, 772.

Anonyme. — A adressé un Mémoire contenant le projet d'un gymnase : transmis par la C. ex. de l'Agriculture et des Arts; renvoi à Bouquier, 23 messidor an II, IV, 774.

Anonyme. — Un soldat de la première réquisition, à l'armée du Rhin, a composé un *Hymne*

civique, que le Comité renvoie au carton de réserve. 27 messidor an II, IV, 817 (et note 3).

Anonyme d'Avignon. — Son *Hymne en l'honneur des martyrs de la liberté*, pour la fête nationale du 10 thermidor (Bara et Viala), renvoyé à Villar, 29 messidor an II, IV, 822; à mettre en réserve, 7 fructidor, 975.

Anonyme. — Une Ode sur la bataille de Fleurus renvoyée à Villar, 1er thermidor an II, IV, 835.

Anonyme. — Un poème sur les horreurs de l'esclavage dans les colonies renvoyé à Villar, 3 thermidor an II, IV, 840.

Anonyme. — Un anonyme qui signe l'*Observateur campagnard* a envoyé une Adresse sur les moyens d'améliorer les habitations rurales : renvoi à Grégoire, 3 thermidor an II, IV, 840. — Les réflexions de l'*Observateur campagnard* sur l'usage de la musique dans la politique sont renvoyées à la C. des fêtes décadaires, 17 thermidor, 903.

Anonyme. — Un républicain de Caen a envoyé des stances dont le Comité entend la lecture sans rien statuer, 3 thermidor an II, IV, 842.

Anonyme. — Le petit manuscrit d'un anonyme, qui paraît être un cathéchisme républicain, renvoyé à Coupé, 3 thermidor an II, IV, 843.

Anonyme. — Un patriote républicain a envoyé une Ode sur laquelle le Comité passe à l'ordre du jour, 3 thermidor an II, IV, 843.

Anonyme. — Un ex-prêtre a envoyé sa confession publique : ordre du jour, 3 thermidor an II, IV, 843.

Anonyme. — Ses *Maximes républicaines* envoyées à Coupé, 7 thermidor an II, IV, 867.

Anonyme. — Adresse au président du Comité un *Rituel républicain, fête de l'Unité esécutée à Paris, le 10 août 1793*, renvoi : à la C. des fêtes décadaires, 19 thermidor, an II, IV, 907.

Anonyme. — Un imprimé in-12, intitulé *Catéchisme révolutionnaire ou Histoire de la Révolution française;* renvoi au concours des livres élémentaires, 21 thermidor, an II 917.

Anonyme. — Un discours prononcé dans une fête à l'Être Suprême renvoyé à Grégoire, 21 thermidor an II, IV, 920.

Anonyme. — Un ouvrage intitulé : *Éléments de morale républicaine*, renvoyé au concours, 25 thermidor an II, IV, 932.

Anonyme. — Un sonnet en l'honneur du *Vengeur* renvoyé à Bouquier, 25 thermidor an II, IV, 933.

Anonyme. — Sur une pièce de théâtre intitulée : *Le Triomphe du Peuple*, le Comité passe à l'ordre du jour, 27 thermidor an II, IV, 942.

Anonyme. — Un citoyen a déposé au Comité une traduction des odes et des épodes d'Horace ordre du jour, 29 thermidor an II, IV, 945.

Anonyme. — Une demande relative au rapport sur les exhumations du cimetière et de la ci-devant église des Innocents renvoyée à la C. des A., 29 thermidor an II, IV, 947.

Anonyme. — Un citoyen de Marmoutier envoie un hymne pour la fête du 10 août : renvoi à Petit, 1er fructidor an II, IV, 956.

Anonyme. — Le *Calendrier des hommes illustres qui se sont distingués par leur patriotisme*, renvoyé à Bouquier, 1er fructidor an II, IV, 956.

Anonyme. — Un manuscrit intitulé *Instructions élémentaires sur la morale républicaine* renvoyé au concours, 1er fructidor an II, IV, 952.

Anonyme. — Un anonyme présente des réflexions sur une école typographique pour les femmes : ajourné jusqu'à la discussion sur l'éducation des femmes, 3 fructidor an II, IV, 963.

Anonyme. — Des couplets aux armées renvoyés à Bouquier, 7 fructidor an II, IV, 972.

Anonyme. — Envoie des hymnes à la Liberté, à l'Être Suprême, contre les tyrans, sur la victoire navale d'Ouessant, la prise de Gand, Bruxelles, etc., et la reddition de Valenciennes : à mettre en réserve, 7 fructidor an II, IV, 976.

Anonyme. — Les trois premiers numéros d'une brochure intitulée *Le catéchisme républicain, ou la France sauvée par l'instituteur du peuple* renvoyés au concours, 11 fructidor an II, IV, 998-999.

Anonyme. — Un manuscrit intitulé *Table pour la réduction générole de toutes les voûtes obliques*, dont l'auteur demande qu'il soit imprimé aux frais de la Nation, renvoyé au C. de marine, 30 fructidor an II, V, 52.

Anonyme. — Une ode sur Rousseau renvoyée à la C. ex., 14 vendémiaire an III, V, 118.

Anonyme. — Un ouvrage intitulé *Virtus et Labor sanitatis principium* renvoyé au jury des livres élémentaires, 16 vendémiaire an III, V, 120.

Anonyme. — Lequinio et Thirion sont désignés pour lire une pièce intitulée *Louis XVI*, 14 nivôse an III, V, 392.

Anonyme. — Un citoyen d'Angély-Boutonne envoie un manuscrit intitulé *Instruction sur l'Annuaire français :* renvoi à Romme; le même pose une question au sujet d'un télégraphe dont il joint le modèle : renvoi à Lakanal, 14 nivôse an III, V, 392.

Anonyme. — Présente un système général de mesures républicaines déduites de la grandeur du méridien terrestre : renvoi à la 2e section, 14 nivôse an III, V, 392.

Anonyme. — Observations sur le Calendrier républicain : renvoi à la 2e section, 26 thermidor an III, VI, 538.

Anonyme. — Manuscrit intitulé : *Mémoire contenant un projet d'économie pour la nourriture des chevaux :* envoyé au *Journal d'agriculture* avec invitation de le publier, 3 brumaire an IV (matin), VI, 856.

Anonyme (Ballyer). Voir VENDOME.

ANQUETIL, chargé du dépôt des pièces de la comptabilité à la Caisse de l'extraordinaire. —

Présente au Comité une demande de son frère l'historien, détenu à Saint-Lazare, 13 messidor an II, IV, 723.

ANQUETIL (L.-Pierre), historien. — Détenu à Saint-Lazare, fait demander au Comité par son frère de prendre connaissance d'un travail qu'il a commencé dans sa prison, un *Tableau historique*, abrégé de son *Histoire universelle;* il ne peut l'achever sans consulter les bibliothèques publiques : ordre du jour, 13 messidor an II, IV, 723. — Figure pour 3.000 ‖ sur la liste des gens de lettres, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 359, et adoptée par le C. N., le 14, 383; sur la liste du 14, il est appelé « auteur de l'*Esprit de la Ligue* et de l'*Esprit de la Fronde* » (mais le second de ces ouvrages est de J.-B. Mailly, de Dijon, 383 [note]). Porté sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national présentée au Comité le 1er brumaire an IV par Lakanal; le 29 brumaire, le Directoire l'élimine, VI, 833, 838, 839.

ANQUETIL-DUPERRON (Abraham-Hyacinthe), orientaliste, frère du précédent. — La veuve Tilliard et son fils, libraires, invitent le Comité à le faire participer aux récompenses accordées aux gens de lettres : renvoi à Thibaudeau, 20 ventôse an III, V, 592-543. — Dans le projet de Massieu pour la réorganisation de la Bibliothèque nationale, figure comme 3e professeur, pour l'éthiopien, attaché aux manuscrits (en remplacement de Venture, biffé), VI, 373. — Porté sur la liste des récompenses aux gens de lettres, etc., du 10 fructidor, dans la Ire classe, 591. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 627.

ANSELIN, graveur, auteur des estampes du Siège de Calais, etc. — Demande à participer aux récompenses nationales : renvoi à la 2e section, 29 floréal an III, VI, 171. — Figure sur la liste présentée par Villar le 28 messidor, dans la 2e classe, 427. — Porté sur la liste du 10 fructidor, dans la 2e classe, 591. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 628.

ANSON (Pierre-Hubert), ancien agrégé à la faculté de Droit, ancien receveur général des Finances, ancien député de Paris à la Constituante. — Fait hommage de ses traductions des Odes d'Anacréon et des Lettres de Lady Montague : mention civique et dépôt à la bibliothèque, 30 thermidor an III, VI, 549.

ANTIBOUL (Charles-Louis), député du Var à la Convention, condamné à mort le 9 brumaire an II, guillotiné le 10. — Placé par Hardy, le 11 vendémiaire an IV, sur sa liste des 47 représentants martyrs de la liberté, VI, 753.

Anti-Fédéraliste (*L'*), journal. — Premier numéro est du 26 septembre 1793; subventionné par le C. de S. P., est rédigé par Jullien fils, Claude Payan et Fourcade, II, 681 (et note 2). — Extraits d'articles publiés les 29 vendémiaire an II et Ier brumaire, à propos du décret du 13 août 1793, rapporté le 28 vendémiaire sur les maisons d'éducation, 681-683. — Il mentionne, dans son numéro du 5 brumaire an II, Robespierre comme auteur de l'amendement qui fit décréter, comme première des fêtes sans-culottides, une fête de la Vertu, 696. — Article sur l'instruction publique, 8 brumaire an II, 690-693. — Fourcade se brouille avec Claude Payan, ce qui, à son dire, amène la disparition du journal, dont le dernier numéro est du 30 nivôse, 891 (et note 2). — Le 29 nivôse, Payan et Fourcade concluent avec l'imprimeur Vatar un traité pour faire servir aux abonnés de l'*Anti-Fédéraliste* le *Journal des hommes libres*, IV, 892 (fin de la note 2 de la p. 891), 1010-1111. — Fourcade essaie de ressusciter l'*Anti-Fédéraliste*, en l'intitulant *Le Correspondant des Sociétés populaires*, et envoie au C. d'I. P. le premier numéro de cette continuation, Ier germinal, 7.

ANTILLY (L.-A. BERTIN D'). — Son *Ode à l'Éternel* est renvoyée à Villar, 17 prairial an II, IV, 545; réservée le 3 thermidor, 545 (note 8), 840 (et note 3). — Son *Ode sur la mort de Bara et d'Agricol Viala* renvoyée à Villar, 27 messidor, 815; l'ordre du jour est prononcé, 3 thermidor, 843.

Antiques. — La Société républicaine des Arts demande qu'ils soient réunis dans des dépôts où on puisse les admirer et les imiter; Sergent appuie cette proposition : renvoyé à la C. des A., 18 brumaire an III, V, 205.

Antiques (*Muséum des*). Voir *Muséum des Antiques*.

ANTISSIÈS (L.-M.). Un membre présente au Comité deux dessins de ce citoyen, qui s'est formé seul, et demande des encouragements pour lui : renvoyé au Jury des Arts, 18 fructidor an III, VI, 636-637.

ANTOURA (Monastère d'), Syrie. — Possède une imprimerie; un membre du Comité propose que le Consul à Alep soit chargé de procurer les ouvrages qui s'y impriment : transmis à la C. ex. des relations extérieures, 16 fructidor an III, VI, 623 (et n.).

ANTRAIGUES (Le comte D'), ex-constituant, agent des princes. — Une lettre de lui à Lemaître, saisie depuis l'arrestation de celui-ci, lue à la Convention par Ysabeau, le 2 brumaire an IV; Cambacérès et Gamon compromis, VI, 852.

ANVERS, Belgique. — Des caisses d'objets de sciences et arts y recueillis seront envoyées par les soins du général Ferrand, 17 germinal an III, VI, 36.

AOUST (D'). Voir D'AOUST.

APST, domestique des ex-religieux. — Sera tenu d'évacuer sans délai le logement qu'il occupe avec eux aux Cordeliers, 26 ventôse an III, V, 609, 610.

Arabe. — Un membre présente la traduction arabe (par Ruffin), de la dernière Adresse de la C. N. aux Français; dépose à la bibliothèque du Comité, 6 brumaire an III, V, 175. — Les commissaires de l'Agence de l'envoi des lois font hommage de l'Adresse traduite par Ruffin et imprimée par les soins de Langlès : 50 ex. en seront envoyés à des savants en Europe par les soins de Grégoire et de la C. ex. des relations extérieures, 18 prairial, VI, 264. — Le Comité arrête que le Pacte fait entre Mahomet et les chrétiens, l'an 4 de l'Hégire, sera imprimé en arabe, avec une traduction de Lefebvre-Villebrune, et distribué aux consuls dans les Échelles du Levant, 4 messidor, 320. — Gallois demande une grammaire arabe : la C. ex. la lui procurera, 28 messidor, 425. — Grégoire demande que 20 ou 30 ex. de la traduction arabe de l'Adresse de la C. N. soient remis à Reinhardt, chargé d'une mission à Hambourg, pour être distribués à divers savants, et que 4 exemplaires soient envoyés à des savants en Suisse : adopté, 30 fructidor, 644. — Des exemplaires en seront envoyés à Adet, en Amérique, par les soins de Grégoire, 30 fructidor, 684. — Colchen annonce au Comité qu'un volume de la *Gazette de Pise*, contenant le catalogue des Mémoires arabes publiées à Palerme, confié d'abord à Volney, a été remis depuis à La Métherie, 18 vendémiaire an IV, 763 (ann. B). — Grégoire fait arrêter que es exemplaires restants de la traduction arabe de l'Adresse de la C. N. seront répartis entre les savants de l'Europe, même ceux des nations avec lesquelles la République est en guerre, 20 vendémiaire, 765. — Le tirage du Pacte de Mahomet est fixé à 1.000 ex., 1er brumaire, 827; indications sur ce texte et sur le manuscrit arabe de la Bibliothèque nationale où Lefebvre-Villebrune l'avait pris, 831 (ann. B). — Le Comité rapporte son arrêté du 1er brumaire relatif à l'impression du prétendu Traité de Mahomet et décide que Lefebvre-Villebrune rendra sous trois jours à la Bibliothèque l'exemplaire qui devait servir à l'impression, 3 brumaire (soir), 858 (et note 4). — Les ex. de la proclamation de la C. N., traduite en arabe, qui se trouvent à la 2e section, seront remis à Grégoire, 4 brumaire, 876. — Voir aussi *Coran*.

ARAGO (François), de l'Académie des Sciences. — dans sa Biographie de Monge (1846), il a copié une erreur de Fourcy (création projetée d'une école « préparatoire » commune à tous les services publics), V, 634 (note); il a écrit, en outre, que, peu de jours après le 9 thermidor, Monge fut décrété d'accusation et prit la fuite, 646 (et note 3).

ARBEZ, instituteur, à Champagnole. — Écrit au Comité le 13 pluviôse; une seconde lettre est renvoyée à Bouquier et Thibaudeau, 21 germinal an II, IV, 116 (et note 6).

ARBOGAST (Louis-François-Antoine), député du Bas-Rhin à la Convention. — Notice, I, LXXVII. — Comme membre du Comité d'I. P. de la législative, réélu à la Convention, fait partie avec 9 autres, en vertu d'un décret du 21 septembre 1792, d'un Comité d'I. P. provisoire en attendant l'élection du Comité définitif, I, Introd., II (et note I, *Add.*). — Élu membre du C. d'I. P., 13 octobre 1792, IV. — Élu président du Comité, 15 octobre, 1. — Chargé, avec Baudin, de faire rapport sur un complément à la loi du 18 août 1792, 2. — Nommé l'un des commissaires chargés de déterminer le nombre des commis du Comité, 17 octobre, 2. — Chargé de préparer des articles additionnels concernant les écoles primaires dans les communes où on ne parle pas le français, 22 octobre, 13; 26 octobre, 22. — Lit au Comité un projet de décret sur les livres élémentaires, 29 octobre, 32. — Présente de nouveau un projet relatif aux lieux où le français n'est pas familier au peuple, 31 octobre, 35. — Nommé rapporteur d'une réclamation des pharmaciens de Paris, 13 novembre, 56. — Lit au Comité un rapport sur les livres élémentaires, avec la rédaction définitive, du projet de décret, 26 novembre, 92, 94 (ann. B). — Nommé commissaire pour les poids et mesures, 21 décembre, 227. — Nommé commissaire, avec Romme et Chénier, pour présenter une division du travail, 21-22 décembre, 228, 244. — Nommé membre de la section de l'éducation physique et morale, 22 décembre, 244. — Fait lecture d'un tableau sur la distribution de l'enseignement dans les différents degrés, 22 février, 357; 19 mars, 393. — Discussion de ce tableau, 26 mars, 399; 11 mai, 454; 21 mai, 465. — Fait un rapport sur un projet de canal de Dieppe à Paris, 9 mai, 444. — Élu président, démissionne, 466. — Suite de la discussion du tableau, 23, 25 mai, 469; adopté, 28 mai, 471; II, Append., 895-901. — Désigné comme membre restant, le 6 juin, I, 475. — Nommé commissaire pour la bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle, 15 juin, 496. — Adjoint à Daunou et Lakanal pour la vérification des expériences de Chappe, 3 juillet, II, 2, 6-7. — Nommé commissaire pour visiter le cabinet Montalembert, 26 juillet, 148; — pour examiner le cabinet Pelletier, 1er août, 196; — pour la construction des étalons des poids et mesures, 6 août 241; pour la pétition de Lamanon, 13 août, 281. — Fait partie d'une commision chargée d'examiner s'il convient de donner une valeur monétaire à la médaille du 10 août, 22 août, 334. — Une demande de la Commission des monnaies lui est renvoyée, 31 août, 351. — Nommé commissaire pour rendre compte des recherches de Nicolas Leblanc sur la cristallisation, 3 septembre, 357. — Le 6 septembre, se rend à l'Observatoire avec Grégoire pour y voir

une éclipse, 476. — Nommé pour examiner les moulins à bras de Durand, 10 septembre, 392. — S'occupe de trouver un local pour la Commission temporaire des poids et mesures, 386-388. — Nommé rapporteur d'un plan d'éducation de Stammer, 12 septembre, 397. — Adjoint à la Commission des Six, le 16 septembre, 421, 425, V, 623. — Nommé commissaire pour l'affaire Montalembert, 28 septembre, 513. — Propose au Comité un projet d'arrêté (rédigé par Lavoisier), que le C. de S. P. propose pour mettre en réquisition les ouvriers nécessaires à la construction des nouvelles mesures; nommé rapporteur d'une demande de l'horloger Berthoud, 1er octobre, 521, 523. — Nommé commissaire avec Romme pour la construction d'une pendule décimale et pour l'instruction sur le nouveau calendrier, 5 octobre, 570, 571. — Lors du renouvellement du Comité, 15 vendémiaire an II, est maintenu au nombre de ses membres, 592. — Nommé membre de la section des poids et mesures et de la section chargée de l'inventaire des objets utiles aux arts, 19 vendémiaire, 606; — commissaire pour la *Connaissance des temps*, 29 vendémiaire, 648. — Chargé de rédiger une Note instructive sur les poids et mesures, 11 brumaire an II, 730. — Ferry et d'Aoust lui sont adjoints pour l'examen de l'affaire Montalembert, 13 brumaire, 741-742. — Nommé rapporteur d'une pétition des Sociétés populaires de Bourg-l'Égalité, Vitry, Thiais et Choisy-sur-Seine, 15 brumaire, 747; — rapporteur du plan de Chamoulaud, 17 brumaire, 771. — Conférera avec Loysel au sujet des verreries, 23 brumaire, 815. — La demande par Jeaurat d'un logement à l'Observatoire lui est renvoyée, de même que celle du médecin Gautry, pour l'examen de sa « nouvelle médecine », 25 brumaire, 824. — S'occupe avec Grégoire de la question du plan de Chamoulaud, 27 brumaire, 833-834. — Sert d'intermédiaire pour le prêt à Prony de 4 ouvrages de la Bibliothèque nationale, 15, 23 frimaire, 68, 141. — Fait un rapport sur des pétitions en faveur de la numération duodécimale, 19 frimaire, 88. — Est autorisé à distribuer une centaine d'exemplaires du travail sur les poids et mesures, 21 frimaire, 136. — Trois Mémoires sur la fabrication du papier lui sont renvoyés; il présente une instruction sur les poids et mesures; rend compte de sa mission relativement aux serres chaudes de Monteeau, 29 frimaire, 197, 198. — Nommé rapporteur d'un Mémoire de L.-E. Ponchet, 5 nivôse, 210. — Chargé de se concerter avec Collot d'Herbois pour la conservation des industries de Lyon; conférera avec la C. des poids et mesures au sujet de l'impression de l'*Instruction*, 7 nivôse, 214-215, 216. — Fait le rapport de la pétition des Sociétés populaires de Bourg-l'Égalité et trois autres communes, 13 nivôse, 228. — A reçu une lettre de Desmaret réclamant la carte minéralogique d'Auvergne, 15 nivôse, 235. — Une lettre de l'ingénieur Laval lui est renvoyée; il est nommé, avec Fourcroy, rapporteur d'une pétition de Dubry-Laverne et Langlès, 19 nivôse, 253, 256. — Nommé l'un des commissaires chargés de présenter un projet pour la bibliothèque du Comité, 21 nivôse, 266. — Chargé de communiquer à la C. des poids et mesures le *Calendrier de la myriade* de Brandel, 23 nivôse, 281. — Nommé rapporteur d'une lettre de Dufresne, 25 nivôse, 285. — Une lettre du ministre des Affaires étrangères concernant le *Calendrier* de Brandel lui est renvoyée, 21 pluviôse, 441. — Nommé commissaire, avec Mathieu, pour examiner l'état du globe de Bergevin, 23 pluviôse, 452. — Nommé commissaire pour la création d'une bibliothèque à l'usage des Comités, 27 pluviôse, 465. — Présente un projet sur la conversion de l'Imprimerie exécutive en Imprimerie des Arts, 5 ventôse, 494. — Chargé de se concerter avec le C. des finances pour les frais de la gravure de l'ouvrage de Desfontaines, 9, 27 ventôse, 506, 585; — avec Mathieu, de faire un rapport sur les savants pensionnés par les Académies, 19 ventôse, 555. — Nommé commissaire, avec Prony, pour la levée des scellés chez Cassini, 23 ventôse, 564. — On lui renvoie un Mémoire de Raffron sur la division décimale des nombres, 3 germinal, IV, 13; — des inventions mathématiques de Cayron, 7 germinal, 36. — Adjoint à Plaichard pour le rapport sur la pétition de Cotte, 8 germinal, 33. — On lui renvoie des chansons patriotiques qu'un détenu a traduites en allemand, 11 germinal, 135 (note 4); — une dissertation de Raffron 15 germinal, 80, 81; — des tables de comparaison des nouvelles mesures avec les anciennes, par Battu; il est chargé d'aller à Émile (Montmorency) avec Plaichard, pour prendre connaissance des faits concernant Cotte, 21 germinal, 116, 118. — Une lettre de Cousin lui est renvoyée, 23 germinal, 135-136. — Fait un rapport sur un moteur inventé par Duboilles, 1er floréal, 237. — Chargé de prendre des renseignements sur l'organisation du Muséum d'Histoire naturelle, 17 floréal, 322. — Un essai de Decremps sur des questions d'astronomie et de marine lui est renvoyé, 19 floréal, 373. — Fait un rapport sur l'organisation des cours au Jardin des Plantes, 21 floréal, 393. — On lui renvoie des observations de Borel sur le calendrier républicain, 23 floréal, 422; — des lettres de Laroche, opticien, et d'Éleuthérophile Millin, 5 prairial, 468; — le calendrier perpétuel de Thuillier, 11 prairial, 505; une lettre de A.-L. Bailly; un ouvrage du général de brigade Guillaume; une invention du détenu Combis, 13 prairial, 516, 518, 519; — une lettre de l'astronome Méchain; une lettre de Darquier,

chargé d'observations astronomiques à Toulouse, 17 prairial, 546, 548; — le plan d'une machine hydraulique présentée par Borel, 19 prairial, 59; — un Règlement sur le jaugeage, pour en conférer avec le C. de marine, la C. des poids et mesures et la C. des douanes; une lettre de Vial, 21 prairial, 613, 614 (et note 2). — Sur son rapport, la collection des Mémoires de Nicolas Leblanc sur la cristallisation est renvoyée au C. de S. P., 27 prairial, 635. — On lui renvoie une *Instruction sur le calcul décimal*, de Baudinot, 29 prairial, 652. — On le charge de communiquer à la C. des poids et mesures une réclamation de Carré, au sujet des réflexions qu'il a présentées; on lui renvoie une demande de Jeanrat pour son logement à l'Observatoire, 13 messidor, 722. — Il communique au Comité un Mémoire de la C. des poids et mesures: on lui renvoie le *Traité du calcul décimal* de Chabert, 15 messidor, 737, 744. — Sur son rapport, le Comité passe à l'ordre du jour sur les changements que Borel demande dans le calendrier républicain, etc., 17 messidor, 747. — On lui renvoie des ouvrages adressés par Villaume, 19 messidor, 762; — des observations de Desbordes, 27 messidor, 815; — les idées de Martin sur la régénération des sciences et de l'enseignement; les deux exemplaires de l'*Instruction sur les nouveaux poids et mesures*, réimprimée par le district de Rouen, 3 thermidor, 339, 842. — Nommé commissaire pour organiser le jury du concours des horloges; chargé de faire un rapport sur le calendrier de la 3e année de la République, 15 thermidor, 898; le Comité passe à l'ordre du jour, 17 thermidor, 904-905. — Sur son rapport, la préface et la table de *L'Art du constructeur*, par Vial, sont renvoyés au C. de S. P.; on lui renvoie le *Nouveau calendrier républicain* de Moreau et l'*Abrégé d'astronomie pour l'usage des planisphères*, par André, 21 thermidor, 917-918, 920. — Lit au Comité un rapport et projet de décret sur la formation du jury du concours pour les montres et les horloges destinées à donner l'heure décimale : le Comité adopte le projet en le modifiant; on lui renvoie un mémoire de Nonet sur un instrument de son invention pour mesurer la hauteur des astres, 25 thermidor, 931. — On lui renvoie : les réflexions de Minot sur la nécessité d'établir plusieurs degrés d'instruction; les *Éléments de géométrie* de Legendre, 27 thermidor, 941-942; — le projet de quelques changements dans la numération sociale par Clerc, 29 thermidor, 947; un *Catéchisme du citoyen* à l'usage des écoles d'Allemagne, transmis par la C. ex. des relations extérieures, 7 fructidor, 973 (et note 8). — Désigné par le sort comme membre restant, 9 fructidor, 981. — Placé dans la 2e section, 21 fructidor, V, 13. — Signe, la 3e sans-culottide, une lettre du Comité à Moreau et Bouillerot, relative à la fête de Marat, 66 (ann. C). — Nommé l'un des quatre membres sortants du Comité, 14 vendémiaire an III, 118. — Réélu le 18 vendémiaire, 123. — Le 8 brumaire membre de la C. pour l'examen de la conduite de Carrier, 177. — Un arrêté du 5 frimaire le nomme instituteur d'analyse à l'École centrale des travaux publics, 224 (ann. A, *Add.*). — On lui renvoie une lettre de Ch.-André Dupin, qui demande une occupation auprès du Comité, 22 frimaire, 310. — Sort du Comité au milieu de pluviôse; le 18, élu membre suppléant, 472. — Invité à prendre connaissance des ouvrages de Forster en langue allemande, remis au Comité le 22 pluviôse, et à faire un rapport à la 1re section, 18 ventôse, 581.

Arbre de la Liberté. — La commune de Chantilly demande que dans chaque commune il soit planté un peuplier : renvoyé à Basire, 15 brumaire an II, II, 750. — Cloots et Prunelle chargés de représenter le Comité à la plantation d'un arbre de la Liberté par les commis des bureaux dans la cour de l'hôtel de Brionne, 29 brumaire, II, 869. — Grégoire fait un rapport sur les arbres de la Liberté; chargé de rédiger une instruction, 19 frimaire, III, 87. — Grégoire fait un nouveau rapport : l'article 1er de son projet est adopté, le reste renvoyé au rapporteur, 3 nivôse, 207. — Un membre propose le rapport de l'article 1er, pour ne pas gêner la liberté des citoyens, 7 nivôse, 217. — Un décret de nivôse ordonne que dans toutes les communes où l'arbre de la Liberté aurait péri, il en sera planté un avant le 1er germinal, 217 (note 3), 223 (ann. E). — Le 3 pluviôse, les Orphelins des défenseurs de la patrie obtiennent de la Convention l'autorisation de remplacer l'arbre de la Liberté planté par le tyran dans le Jardin national; L. Bourdon et Fourcroy désignés pour assister à cette cérémonie, 335 (note 1), 340-341 (ann. B). — Mahault envoie une inscription pour l'Arbre de la Liberté et une épître en vers : renvoi à Grégoire, 5 germinal, IV, 25; 11 germinal, 60. — Le 12 germinal, Grégoire offre à la C. N. son *Essai historique et patriotique sur les arbres de la Liberté*, 217 (note 3), 223-224 (ann. E). — Bordeaux, curé d'Orbec, envoie le discours qu'il a prononcé lors de la plantation de l'arbre de la Liberté : renvoyé à Villar, 23 germinal, 135. — La commune de Bourgoin adresse le procès-verbal de la plantation de l'arbre de la Liberté; renvoi à Grégoire, 3 floréal, 244. — La commune de Cormelles envoie le procès-verbal de l'anniversaire de la mort du tyran et de la plantation de l'arbre de la Liberté : renvoyé à Grégoire; la Société populaire de Port-Brieuc envoie un discours prononcé devant l'arbre de la Liberté pour honorer la mémoire des citoyens morts pour la liberté, 7 floréal, 285, 286. — La Société populaire de Baume envoie

le récit de la plantation du chêne de la Liberté 23 floréal, 422. — La Société populaire d'Embrun envoie le procès-verbal de la plantation de l'arbre de la Liberté : renvoi à la Commission des fêtes décadaires, 21 prairial, 614 (note 4).

Arc (District de l'), département du Mont-Blanc. — Sommelier ayant été nommé élève de l'École normale par ce district, plusieurs députés du Mont-Blanc invitent le Comité à l'exclure : renvoi aux représentants près l'École, 2 pluviôse an III, V, 442.

Architectes. — Un arrêté du C. de S. P. du 5 floréal an II ouvre un concours entre les architectes pour la transformation en arènes couvertes du local qui servait au théâtre de l'Opéra, IV, 250. — Un arrêté du 13 floréal demande aux artistes d'indiquer des modes de construction simple et économique des fermes et habitations en tirant parti des démolitions des châteaux-forts, 251. — Un arrêté du 28 floréal demande aux architectes des plans d'architecture civile, pour les édifices destinés aux assemblées primaires, aux fêtes décadaires, les maisons communes, les tribunaux, les prisons, les théâtres, etc., 252.

Architecture (*Académie d'*). Voir *Académie d'architecture.*

Architecture (*Concours d'*). Voir *Arrêtés du Comité de Salut public relatifs aux monuments publics, aux arts et aux lettres,* et *Jury des arts.*

Archives (*Comité des*). Voir *Commission des archives* et *Comité des procès-verbaux, décrets et archives.*

Archives (*Commission des*). Voir *Commission des Archives.*

Archives du commerce. — Le C. ex. remet un rapport sur un arrêté du C. de S. P. du 16 thermidor an III, portant que tous les imprimés dont il existe des doubles dans les bibliothèques nationales seront transportés au dépôt des Archives du commerce : renvoi à la 2e section, 19 fructidor, VI, 642-643. — Arrêté du C. d'I. P. portant que les livres contenus dans les états annexés, et qui se trouvent dans trois dépôts, seront portés aux Archives du commerce, 10 vendémiaire an IV, 742.

Archives des districts. — Christ Denis, chargé du tirage des papiers des archives des districts d'Épinal, Mirecourt, Mouzon-Meuse, Lamarche, Darnay et Rambervillers, adresse sa démission : renvoi à la 2e section, 15 fructidor an III, VI, 618. — Williaume demande la place vacante d'archiviste du district de Cambrai : renvoi au C. des archives et décrets, 20 vendémiaire an IV, 766.

Archives nationales. — Décret de la Constituante, du 7 août 1790, réunissant en un seul dépôt cinq dépôts différents de minutes, I, 308 (ann. A). — Décret de l. C. N. chargeant le C. d'I. P. et la C. des M. de faire un rapport sur les dépôts de chartes, lois, etc., 8 novembre 1792; décrets pour la levée des scellés sur divers dépôts, 15 novembre; décret du 20 février 1793, pour l'exécution du décret du 7 août 1790, 305 (ann. A). — Deux traductions de la Constitution, en italien et en espagnol, par Palomba, y seront déposées, 22 août 1793, II, 333. — Décret du 12 brumaire an II, pour la réunion au Louvre des dépôts mentionnés au décret du 7 août 1790 et du dépôt dit de la Maison du roi, pour former deux sections des Archives nationales, I, 306, (ann. A); IV, 93 (note 3). — Mathieu est adjoint à trois membres de la C. des A. pour chercher un local convenable pour les Archives au couvent des Petits Pères, 5, 19 frimaire an II, III, 8, 88. — Rapport sur cette question : renvoi au C. d'aliénation, 23 frimaire, 140. — Le C. des domaines fait décréter, le 8 pluviôse, la création d'une C. des archives, IV, 94 (suite de la note 3 de la p. 93), 101 (ann. A), 278. — Désignation de deux commissaires (Prunelle et Lindet) pour examiner les titres et papiers déposés dans les archives du Louvre, III, 7 nivôse, 214. — Lindet fait au C. d'I. P., au nom de la C. des archives, un projet de décret sur l'organisation des archives de la République, 17 germinal, IV, 93. — Approuvé par le Comité, 3 floréal, 272. — Le 7 messidor, Julien Dubois, au nom de la C. des archives et des cinq Comités, lit un rapport et présente le projet de décret; adopté; la C des archives devient *Comité des archives* pour le triage, création d'une *Agence temporaire des titres,* 272 (note 4), 277-280 (ann. D). — Le décret du 7 fructidor an II institue le *Comité des procès-verbaux, décrets et archives,* 280 (et note 2), 986. — Le décret du 27 brumaire an III nomme les 9 membres de l'Agence des titres, 280. — Un état des pièces reçues au Comité porte, sous le n° 3473, la mention « Archives nationales », 640 (note 7). — Le décret du 7 messidor ayant ordonné que les livres qui se trouvent aux archives de la Convention soient portés à la Bibliothèque nationale, le Comité demande qu'ils soient placés dans la bibliothèque du C. d'I. P., 4 brumaire an III, V, 168. — La C. des A. se transportera aux Archives pour faire le triage des objets désignés par la loi du 7 messidor, 6 frimaire, 251. — Un projet de décret présenté au Comité : adopté, 30 pluviôse, 501-502; présenté le 3 ventôse par Barailon à la C. N., qui le vote, 502 (note 3), 503-504. — Grégoire chargé de se concerter avec les Comités de S. P. et des procès-verbaux et archives pour hâter une instruction sur le triage des parchemins et vélins, 2 ventôse, 507. — Barailon, assisté de deux membres de la C. des A., retirera des Archives les ouvrages d'arts et sciences qui méri-

teront d'être déposés à la Bibliothèque nationale, et livrera à la fonte les médailles sans valeur, 10 ventôse, 548. — A la demande de Barailon, Curée lui est adjoint, 20 ventôse, 591. — Prudhon et 5 autres peintres, auxquels la C. ex. a accordé un local au Louvre, se plaignent d'en être dépossédés par l'Agence des titres : renvoi au C. des inspecteurs, 30 germinal, VI, 109. — Le Comité autorise la C. des A. à délivrer à Lieble, pour l'Agence des titres, 5 ouvrages énumérés dans l'arrêté, 10 messidor, 576. — Le Bureau du Domaine national remettra au Comité une copie des inventaires des manuscrits délivrés par le Bureau des Archives aux Commissions ex., etc.; il donnera des ordres pour que les manuscrits de sciences et arts trouvés chez les émigrés soient distraits et déposés au dépôt de la rue de Beaune, 20 messidor, 397, 398. — Le Comité charge Portiez de se concerter avec le C. des décrets pour faire transporter dans une maison nationale le Dépôt des archives du Louvre, 6 thermidor, 453. — En vertu du décret du 2 fructidor, les Comités des décrets et d'I. P. veilleront à ce que le triage des titres commencé par l'Agence temporaire soit promptement terminé, 565. — Un membre du Comité demande un double exemplaire (dont un pour les Archives) de tout ce qui s'imprime à l'Imprimerie de la République à Constantinople, et à celle d'Autoura : transmis à la C. ex. des relations extérieures, 16 fructidor, 623. — Portiez se concertera avec le C. des décrets pour faire sortir du Louvre le dépôt de Chéret et celui de Mallet, 26 fructidor, 676. — En exécution du décret du 16 vendémiaire an IV sur l'enquête à faire touchant la conduite des employés des diverses administrations pendant les journées des 12, 13 et 14, Portiez se concertera avec le C. des procès-verbaux et archives relativement aux employés des dépôts d'archives, 16 vendémiaire, 746. — Un volume provenant de l'ex-ambassadeur d'Espagne Nuñez sera déposé aux Archives nationales, 21 vendémiaire, 772. — Deux commissaires de chaque Comité demeurent chargés de la conservation des papiers, pour en faire la remise soit aux Archives nationales, soit au Directoire : décret du 3 brumaire, 877 (note), 879 (ann. A).

Archives parlementaires (Les), publication. — Citées II, 716 (note, Add.); 799 (note 1, Add.); III, 47 (note 3, Add.); 55 (note 2 *bis*, Add.; 146 (note 4 *bis*, Add.).

Archiviste (de l'Assemblée). — Le Comité lui renvoie pour vérifier le texte original du décret du 12 frimaire an II sur les papiers à brûler, 13 floréal an II, IV, 304. — Le Comité arrête de demander « aux archivistes » de la Convention les papiers concernant la bibliographie, 17 prairial, 539 (et note 5). — Baudin répond au Comité relativement aux objets de bibliographie existant aux archives : ajourné, 5 messidor, 682.

Archiwester. Voir PERONNIN.

ARCIER1, maître de langue italienne. — Son retour à Paris est autorisé, 14 vendémiaire an III, V, 118.

Arcis (Section des), Paris. Voir PARIS (Sections de), à l'article de cette section.

ARCIS-SUR-AUBE. — Les pièces relatives au général Dampierre fournies par le district sont envoyées au C. de S. P., 13 floréal an II, IV, 303. — La liste de trois prêtres qui ont remis leur lettre de prêtrise, transmise par les administrateurs, renvoyée à Prunelle, 19 messidor, 762. — Les questions sur l'organisation des écoles primaires, proposées par le district, renvoyées à la C. des écoles primaires, 7 fructidor, 975.

ARDÈCHE, département. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place l'École centrale à Tournon, V, 613; confirmé par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 35, 36 (note 2). — L'Ardèche est placé dans l'arrondissement affecté à Barailon, 20 germinal, 53. — Voir MALIGNON.

ARDENNES, département. — Les administrateurs du département envoient les catalogues des livres et cartes provenant du régiment du Poitou : renvoi à la C. des A., 13 germinal an II, IV, 73. — Prennent un arrêté interdisant à Jacquemart, ex-curé de Floing, d'exercer les fonctions d'instituteur : ordre du jour, 11 prairial, 503 (et note 2). — L'arrêté général du 28 ventôse an III place l'École centrale à Mézières, V, 613; confirmé par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 35, 36 (note 2). — Le département est placé dans l'arrondissement affecté à Jard-Panvillier, 20 germinal, 53. — Le 6 prairial, un décret renvoie Mogue et 16 autres citoyens devant le tribunal criminel du département, 237.

Are. — Nom donné à l'unité des mesures de superficie ou agraires (un carré de cent mètres de côté) par le décret du 1er août 1793, II, 10. — Le projet de Prieur, adopté par le Comité le 11 ventôse an III, et devenu le décret du 18 germinal an III, conserve le nom d'*are;* mais change la valeur de l'unité (un carré de dix mètres de côté), V, 557.

ARENA (Barthélémy), ancien député à l'Assemblée législative. — Aux Jacobins, le 15 brumaire an III, dit que dans le Midi il a vu l'aristocratie triomphante et les patriotes traités de brigands, V, 204, — Aux Jacobins, le 17 brumaire, lit un article de l'*Orateur du peuple*, et considère Fréron comme un écrivain soudoyé par les tyrans, 212.

ARGELÈS, Hautes-Pyrénées. — Les administrateurs du district, vu le manque d'institutrices,

proposent de confier provisoirement l'éducation des filles aux instituteurs : ordre du jour, motivé sur la loi, 19 messidor an II, IV, 759.

ARGENCES, Calvados. — Cette commune fait passer le procès-verbal de la fête célébrée à l'occasion de la reprise de Toulon : renvoyé à Mathieu, 5 floréal an II, IV, 271.

ARGENTEUIL, Seine-et-Oise. — La Société populaire demande l'établissement d'une société d'agriculture dans chaque département ou district : renvoi au C. d'agriculture, 9 nivôse an II, III, 225.

ARIÈGE, département. — La députation présente des observations sur la nomination de Bardies (par le district de Saint-Girons) comme élève de l'École normale : renvoi à la 1re section, 4 nivôse an III, V, 361. — Le Comité ajourne la décision sur le placement de l'École centrale, 28 ventôse, 613. — Le Comité arrête que la députation du département sera entendue sur le placement de l'École centrale, 30 ventôse, 617; 6 germinal, VI, 2. — Le Comité arrête que l'École centrale sera placée à Foix, 8 germinal; 14; l'arrêté du 17 germinal et le décret du 18 confirment cette décision, 35, 36 (note 2). — Ce département est placé dans l'arrondissement affecté à Lakanal, 20 germinal, 53. — La députation appuie une demande de Benazet, 8 vendémiaire an IV, 740. — Sur la demande du rapporteur de la 1re section, l'École centrale de l'Ariège est placée à Saint-Girons, 28 vendémiaire, 811; 3 brumaire, 874.

ARISTOTE. Voir HÉRAULT DE SÉCHELLES.

ARLES. — La municipalité donne avis des progrès de l'esprit public dans la commune, 13 germinal an II, IV, 75. — Un hymne à l'occasion de la réduction de Toulon, adressé par le tribunal, renvoyé à Bouquier, 25 thermidor, 934. — Le tribunal militaire établi dans cette commune par Cadroy est cassé par la Convention le 24 ventôse an III, V, 611.

ARMAND aîné, de la section Lepeletier. — A composé des vers à l'Être suprême : renvoi à Villar, 17 messidor an II, IV, 748.

Armée des Alpes. — Voir *Armée des Alpes et d'Italie.*

Armée des Ardennes. — Voir *Armées du Nord et des Ardennes.*

Armée des Côtes de Brest. — A la nouvelle de la défaite des royalistes à Quiberon, la C. décrète, le 9 thermidor, que cette armée ne cesse de bien mériter de la patrie, VI, 472.

Armée de l'intérieur. — Barras demande à la Convention, le 18 vendémiaire an IV, de confirmer la nomination de Buonaparte comme général en second de l'armée de l'intérieur : décrété, VI, 762. — Le 4 brumaire, Barras donne sa démission de général de cette armée, 878.

Armée d'Italie. — Voir *Armées des Alpes et d'Italie.*

Armées de la Moselle. — Voir *Armées du Rhin et de la Moselle.*

Armée du Nord. — Voir *Armées du Nord et des Ardennes.*

Armée de l'Ouest. Un arrêté du C. de S. P. du 30 vendémiaire an II charge Sarrette de former une compagnie de musiciens pour cette armée, IV, 284 (suite de la note 8 de la p. 283).

Armée des Pyrénées-Occidentales. — A la nouvelle de l'entrée de cette armée à Vittoria, la Convention décrète, le 9 thermidor an III, qu'elle ne cesse de bien mériter de la patrie, VI, 473.

Armée des Pyrénées Orientales. — Molinier fait don de 1200 ff pour l'auteur de la plus belle action dans cette armée : renvoi à la section des actions héroïques, 5 prairial an II, IV, 470. — Fourcroy annonce à la C. N. que cette armée a repris Bellegarde et que le territoire de la République est complètement évacué : décrète que cette armée ne cesse de bien mériter de la patrie, 3 vendémiaire an III, V, 86-87 (annexes). — Le 26 messidor, la C. N. reçoit des nouvelles de cette armée, VI, 424.

Armée de Sambre-et-Meuse. — Le Comité entend la lecture de l'Adresse envoyée à cette armée par la Société populaire de Lisieux, 7 thermidor an II, IV, 868. — Une lettre des représentants près cette armée, du 2 pluviôse an III, annonçant la prise d'Amsterdam et la fuite du stathouder, est lue par Carnot, le 6 pluviôse, V, 451. — Le Comité renvoie à ces représentants une réclamation de Hupsch, de Cologne, 28 pluviôse, 498-499. — Le 19 fructidor, une brigade de cette armée, sous les ordres de Championnet, fait capituler Dusseldorf, VI, 643. — Le 21 fructidor, une députation des armées de Sambre-et-Meuse et du Nord annonce à la C. N. l'acceptation de la Constitution par ces deux armées, 650. — Le 4e complémentaire, la C. N. apprend que cette armée a battu l'ennemi au passage de la Sieg, le 28 fructidor, et qu'elle a accepté la Constitution sur le champ de bataille, 706. — Une indication sur les lieux où il se rencontre des collections d'histoire naturelle et des arts sera envoyée aux représentants près les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, 29 vendémiaire an IV, 820-821.

Armées. — La célébration d'une fête pour honorer les succès des armées de la République est décrétée le 9 novembre 1792; le Comité s'occupe de ce projet mais la fête n'eut pas lieu. I, 47-50, 57, 59, 63, 66. — Dans la fête du 10 nivôse an II en l'honneur de la reprise de Toulon, 14 chars représentent les 14 armées de la République, et un vaisseau l'armée navale, III, 221-222. — La fête de la 5e sans-culottide sera consacrée à la célébration des

victoires des armées de la République, décret du 26 fructidor, V, 16 (ann. A). — La fête du 30 vendémiaire an III est consacrée à célébrer ces victoires, 95.

Armées des Alpes et d'Italie. — Une lettre de Thibaudeau au C. de S. P., du 3 prairial an II, avait annoncé que les exploits de ces armées feraient la matière du prochain numéro des *Annales du civisme* (n° V du *Recueil des actions héroïques et civiques*); mais il n'écrivit que 3 feuillets de la rédaction projetée, et consacra le numéro à la campagne d'hiver des armées du Rhin et de la Moselle, IV, 462-463, 463 (note 1). — Projet définitivement abandonné, 958. — Le 4 vendémiaire an III, Delmas annonce à la C. N. des victoires de l'armée des Alpes, V, 87. — Le 23 thermidor, une dépêche de Kellermann annonce des victoires de l'armée d'Italie, 529.

Armées du Nord et des Ardennes. — Un arrêté du C. de S. P. du 3 floréal an II charge Sarrette de former un corps de musique pour l'armée du Nord; un autre arrêté du même jour ordonne que la Compagnie de musiciens déjà formée à l'armée de l'Ouest, en exécution de l'arrêté du 30 vendémiaire, se rendra sans délai à l'armée du Nord, 284 (suite de la note 8 de la p. 283). — Le corps de musique destiné à l'armée du Nord, étant encore à Paris le 20 prairial, figure dans le cortège de la fête à l'Être suprême, 563 (et note 2). — Le Comité arrête que les arrêtés des représentants près les armées du Nord, relatifs aux objets de sciences et arts, seront déposés aux archives, 21 thermidor, 918-919. — Thibaudeau consacre aux armées du Nord et des Ardennes le n° VI du *Recueil des actions héroïques;* en lit le 1er fructidor la rédaction au Comité, qui l'adopte: 952, 957-958 (ann. A). — Une pièce de vers adressée par un secrétaire du général en chef de l'armée du Nord, le 15 germinal, renvoyée à Villar le 1er floréal, et versée par le Comité, 985 (suite de la note 11 de la p. 984). — Une députation des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse annonce à la C. N. l'acceptation de la Constitution par ces armées, 650. — Voir aussi GALLET.

Armées du Rhin et de la Moselle. — Thibaudeau insère dans le n° V des *Annales du civisme* (ou *Recueil des actions héroïques et civiques*) un récit de leur campagne d'hiver, IV, 462-463, 463 (note 1), 957 (ann. A). — Le président du Comité écrira aux représentants près l'armée du Rhin de faire transporter les œuvres d'art trouvées dans le Palatinat, 2 ventôse an III, 505.

Armes. — Des armes ayant été enlevées du Garde-meuble au début de la Révolution, le 5 messidor an II, Bouquier fait arrêter par le C. d'I. P. que le C. de S. P. sera invité à écrire à la municipalité de Paris, à l'effet d'obtenir des sections la remise de ces armes, 5 messidor, IV, 686-687.

Armes (Ateliers d'). — Grégoire et Villar signaleront au C. de S. P. les dangers que courent diverses bibliothèques par le voisinage de ces ateliers, 3 fructidor an II, 961.

Armes (Bureau des). — Voir *Comité de salut public.*

Armes (Bureau de la fabrication extraordinaire des). — Voir *Comité de salut public.*

Armes (Commission extraordinaire des). — Voir *Commission extraordinaire des armes.*

Armes (Section des). — Voir *Comité de salut public.*

Armes-Commune, ou Commune d'Armes [Saint-Étienne]. — La Société populaire envoie une ceinture et un rubau tricolores pour le président de la Convention, 1er germinal an II, IV, 3-4.

Armes et munitions de guerre (Administration conservatoire des). — Voir *Administration conservatoire des armes et munitions de guerre.*

Armes et poudres (Commission des). — Voir *Commission des armes et poudres.*

Armes et poudres (École révolutionnaire des). — Voir *École révolutionnaire des armes et poudres.*

Armoiries. — Un décret du 4 juillet 1793 ordonne d'effacer tous les attributs de la royauté sculptés ou peints sur les monuments publics, II, 151; ne parle pas d'*armoiries;* mais dans l'explication de ce décret, le mot d'armoiries sera employé. — Un décret du 1er août 1793 ordonne que dans huitaine, tous les jardins et édifices qui porteraient des armoiries seront confisqués au profit de la nation, II, 652. — Un décret du 14 septembre 1793, visant le décret du 4 juillet, l'appelle « le décret sur la suppression des armoiries et signes de la royauté », 652-653. — Les dispositions de ce décret, par un décret du 18 vendémiaire an II, sont étendues aux emblèmes de la royauté, 653-654. — Après avoir entendu Menière, le Comité, sur la proposition de la C. des A., arrête que les armoiries de France, sur la couverture des œuvres de Buffon envoyées aux puissances barbaresques, seront remplacées par l'inscription : *La République française à...;* la C. ex. se concertera avec Menière, 8 messidor an III, VI, 343. — Voir aussi *Attributs de la royauté.*

ARNAUD, instituteur à l'École nationale de Juilly. — Nommé dans l'arrêté du Comité du 4 fructidor an III, VI, 571.

ARNAUD (ou ARNOULD sous le nom d'AIREAU, dans le procès-verbal du Comité du 7 septembre 1793), inventeur d'une machine hydraulique. — Présente son invention au B. de C., qui lui refuse une récompense, II, 525 (note 5). — Sa pétition : Sieyès rapporteur,

7 septembre, 363. — Sollicite un brevet d'invention : renvoi au Conseil exécutif, 1er octobre, 525. — Le Comité passe à l'ordre du jour sur une lettre d'Arnaud, 23 nivôse an II, III, 281.

ARNAUD - BACULARD (Fr.-Thomas-Marie D'). Voir BACULARD-D'ARNAUD.

ARNAULT (Antoine-Vincent), homme de lettres. — Figure, comme auteur de *Marius à Minturnes*, dans la 3e classe, sur une liste présentée au Comité par Villar, le 4 thermidor an III, VI, 447. — Porté sur la liste du 10 fructidor, dans la 3e classe, 593. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 629. — A refusé les 1500 ℔ que cette liste lui attribue : la citoyenne Girey-Dupré demande à lui être substituée : renvoi à la 2e section, 26 fructidor, 675 ; 6 vendémiaire an IV, 722. — A rédigé, avec Jay, de Jouy et Norvins, la *Bibliographie nouvelle des contemporains*.

ARNI, homme de lettres. — Proposé par David, au nom du Comité, comme membre suppléant du Jury national des arts, est élu par la Convention le 25 brumaire an II, II, 829-832 (ann. E).

ARNOLD. — Voir DÉSARNOD.

ARNOULD, II, 525 (note 5). — Voir ARNAUD.

ARNOULD, auteur de la *Balance du commerce*. — Compris sur la liste des gens de lettres qui ont droit à la munificence nationale, 12 pluviôse an III, V, 457. — Inscrit sur la liste du 22 pluviôse, 482. — Figure sur une liste présentée au Comité par Villar le 30 messidor, dans la 1re classe, 431. — Porté sur la liste du 10 fructidor, dans la 1re classe, 591. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 627.

ARNOUS, administrateur du département de Vaucluse. — Apporte à la C. N., le 10 frimaire an II, avec Fabre, procureur de la commune de Camaret, le cœur de Gasparin : son allocution, III, 55 (ann. A).

ARNOUX, l'un des deux exécuteurs testamentaires de Mably. — Voir MABLY.

ARRAS. — Le 13 ventôse le Conseil général consulte le Comité sur la durée de la fréquentation scolaire : renvoi à Bouquier, IV, 637 (note 5), 642-643 (ann. C). — Le Conseil général fait connaître un trait qui caractérise le patriotisme de ses concitoyens : renvoi à L. Bourdon, 5 floréal an II, IV, 271. — Ordre du jour motivé sur son arrêté du 5 prairial, 27 prairial, 637. — L'arrêté général du 28 ventôse an III attribue deux Écoles centrales au Pas-de-Calais et les place à Arras et Saint-Omer, V, 614. — Sur le vœu de la députation du département, la décision du 28 ventôse confirmée, 6 germinal, VI, 2 ; enregistrée dans l'arrêté du 17 germinal, transformé en décret le 18, 36 (et note 2). — Le Comité écrit aux administrateurs d'Arras au sujet d'une Bible de 1450 existant chez les Bénédictins de Saint-Wast, 10 floréal, 150.

Isnardi, bibliothécaire, envoie au Comité cette Bible et fait une réclamation touchant son salaire et celui de ses adjoints : ordre du jour, 5 prairial, 228. — Le département ne devant plus avoir qu'une École centrale, un décret du 3 brumaire an IV la place à Boulogne, VI, 874.

« *Arrêtés du Comité de salut public relatifs aux monuments publics, aux arts et aux lettres* », rédigés par Barère du 5 au 28 floréal an II, IV, 248, 249 (et note 4). Parmi ces arrêtés, cinq du 5 floréal, deux du 12 floréal, un du 28 floréal ouvrent des concours entre les peintres, les sculpteurs et les architectes ; un arrêté du 27 floréal appelle les poètes à célébrer les principaux événements de la Révolution, à composer des hymnes, et les littérateurst à ransmettre à la postérité l'histoire de la Révolution, etc. ; un arrêté du 28 floréal ouvre un concours entre les musiciens, 249-252. — Les arrêtés ouvrant des concours artistiques stipulent que les ouvrages envoyés seront exposés dans la salle de la Liberté, au palais de la Convention, 252. — Ces concours ont été jugés par un jury nommé en frimaire an III : voir *Jury des arts*.

ARRIEN. Voir SCHWEIGHÆUSER.

Arsenal (*Section de*), Paris. Voir PARIS (Sections de), à l'article de cette section.

ARTAUD (Antoine), littérateur. — Figure pour 1,600 ℔ sur la liste des gens de lettres, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 359, et adoptée par la C. N. le 14, 385.

Artistes. Voir *Gens de lettres, savants et artistes*. — *Arrêtés du C. de S.P. relatifs aux monuments publics, aux arts et aux lettres*. — *Jury des arts*.

Artistes (*Jeunes*). — Sur le rapport de David, la C. N. rend, le 1er juillet 1793, un décret attribuant aux lauréats des premiers prix de peinture, sculpture ou architecture, pendant 5 ans, une pension de 2,400 ℔, I, 461 (note 1), 462 (ann. A). — David est chargé de proposer un décret pour leur faire payer l'arriéré qui leur est dû, 25 juillet, II, 138. — David présente le projet demandé ; Fourcroy chargé de conférer avec le C. des finances, 13 août, 282-283. — Fourcroy fait rapport le 17 ; les articles, amendés et adoptés par les deux Comités, votés le 19, 297, 305 (ann. C). — Voir aussi *Académie de France à Rome*.

Arts. Voir *Agriculture et arts*.

Arts (*Écoles pour l'enseignement des*). Voir *Écoles pour l'enseignement des arts*.

Arts (*Muséum des*). Voir *Muséum des arts*.

Arts et métiers. — Garnier adresse, le 1er prairial an II, le prospectus d'une école d'arts et métiers qu'il veut fonder à Auxerre : renvoi à Thibau-

deau, 7 thermidor, IV, 867. — Voir aussi *Bureau de consultation des Arts et métiers, Conservatoire des Arts et métiers.*

ASNIÈRES, Seine. — Cette commune envoie le procès-verbal de la fête de l'Être-suprême célébrée le 20 prairial an II, IV, 752.

Assemblée constituante. — Dutrone lui a présenté des mémoires au sujet des cultures et manufactures dans les colonies, III, 442 (note 1). — Sur la proposition de d'Eymar, a décrété, le 21 décembre 1790, l'érection d'une statue à J.-J. Rousseau et l'octroi d'une pension de 1.200 ℔ à sa veuve Thérèse Levasseur, V, 107 (note 1).

ASSIER-PÉRICAT fils, ingénieur. — Demande à présenter deux modèles d'invention : renvoi au B. de C., 2e complémentaire an III, VI, 693.

Assignats. — Panckoucke fait hommage d'un mémoire sur les assignats : mention honorable et dépôt à la bibliothèque, 8 floréal an III, IV, 147. — Le 27 floréal, un décret démonétise les assignats à face royale, 217. — Le 13 fructidor, décret portant que pendant une décade, toutes les maisons nationales, à Paris, pourront être acquises moyennant le versement en assignats du tiers de l'adjudication, 607. — Nollin, directeur de la Pépinière du Roule, exprime l'inquiétude que lui cause ce décret : le Comité arrête d'écrire au C. des finances afin d'excepter de la vente les établissements nationaux, 17 fructidor, 683.

Association des artistes musiciens. — Sarrette présente au C. d'I. P. des vues sur les moyens de faire imprimer les hymnes patriotiques destinés aux fêtes nationales; le Comité arrête qu'il sera fourni pour cet objet un local et que Guyton concertera les moyens d'exécution avec le C. de S. P., 21 nivôse an II, III, 265. — Guyton présente un rapport, 27 nivôse, 292. — Le Comité arrête d'insérer ce rapport dans son procès-verbal et d'en envoyer extrait au C. de S. P., 29 nivôse, 299-301. — Les musiciens, constitués en société d'actionnaires, sous le nom d'*Association des artistes musiciens,* donnent pouvoir à Sarrette, le 5 pluviôse, pour traiter en leur nom avec le C. de S. P., auquel Sarrette écrit le 23 pluviôse; il annonce que la société publiera chaque mois un recueil de musique à l'usage des fêtes nationales, et demande que le Comité abonne à ce recueil les 550 districts de la République; le 27 pluviôse, le C. de S. P. prend un arrêté conforme, en s'abonnant pour un an au prix de 33.000 ℔; principaux morceaux, 301 (note 1), 303-304 (ann. C). — Le 20 germinal, Gossec présente à la C. N. la Ire livraison, IV, 192, 195 (ann. B). — La 2e livraison présentée à la C. N. le 14 floréal, 547 (note 2). — La 3e livraison est présentée à la C. N. le 15 prairial; parvient au Comité le 17 prairial, 547 (et note 2), 548-549 (ann. B). — La 4e livraison présentée à la C. N. le 15 messidor, 794 (note 5), 806 (ann. D). — Par un arrêté du 21 messidor, le C. de S. P. prend un abonnement d'un an à une nouvelle publication mensuelle de l'Association, l'*Ouvrage périodique de chansons et romances civiques,* pour 12.000 exemplaires, 346 (note 1 *bis*). — Sur le rapport d'un membre, le Comité ordonne le dépôt à sa bibliothèque, avec mention honorable, des quatre premières livraisons, 25 messidor, 794. — Godefroy demande une collection complète de la *Musique,* etc. : renvoi à l'Institut national, 3 thermidor, 839. — Sommaires des 5e et 6e livraisons, thermidor et fructidor, 806 (ann. D.). — Mémoire de l'Association, acquitté le 19 thermidor pour 4,960 exemplaires de l'hymne à Bara et Viala, musique de Méhul, fournis à l'Institut, 850. — L'abonnement à la *Musique,* etc., qui a expiré le 1er germinal an III, pas renouvelé, et le recueil cesse de paraître.

Associations relatives aux sciences et aux arts. — Le 4 floréal an III, la C. N. charge le C. de S. d'I. P. de lui faire un rapport sur l'état de ces associations, VI, 128. — Le Comité renvoie le décret du 4 floréal à sa 2e section, 6 floréal, 132.

Astronomie. — Réflexions sur l'importance de l'astronomie de Laplace dans une lettre à Lakanal du 2 nivôse an III, V, 309. — Voir *Observatoire de Paris; — observatoires.*

ATHÉNÉE. Voir LEFEBVRE DE VILLEBRUNE, ADAM, DESAUNAY, POINSINET DE SIVRY.

Atlas national de France. — Entrepris en 1790 par une association d'ingénieurs géographes, sous la direction de Dumez; reçoit des encouragements de l'Assemblée constituante et de la Commune de Paris, III, 463-464 (ann. C). — Le Comité de division le demande au C. d'I. P. : renvoi à la C. des A., 25 pluviôse, an II, 461. — Ses auteurs adressent au Comité, le 26 prairial, un exemplaire de l'édition in-4° pour le concours des livres élémentaires, l'in-folio ne pouvant prétendre à être un livre classique : renvoi à la C. des A., 29 prairial, III, 964 (note 1); IV, 655 (note 6), 656, 660 (ann. G). — Après la mort de Dumez, mis hors la loi le 9 thermidor comme membre de la Commune, Chanlaire prend la direction de la publication, désormais désignée sous le nom d'*Atlas Chanlaire,* 464.

ATTANOUX, instituteur à l'École nationale de Juilly. — Nommé dans l'arrêté du Comité du 4 fructidor an III, VI, 571.

Attributs de la royauté. — Un décret du 4 juillet 1793 ordonne d'effacer tous les attributs de la royauté, sculptés ou peints sur les monuments publics de Paris, II, 151. — Le programme de la fête du 10 août dit que la marche du cortège sera fermée par des tombereaux chargés des attributs de la royauté, qui seront brûlés sur la place de la Révolution, 73, 75, 263. — Un décret

du 14 septembre 1793, complété le 7 brumaire an II, met les dépenses à la charge des départements, sauf pour les monuments et édifices nationaux, à la charge du Trésor, 652, 653, 665. — Les dispositions du décret du 1er août 1793, relatif aux armoiries, sont, par un décret du 18 vendémiaire an 2e, étendues aux emblèmes de la royauté, 653. — A la C. N., le 1er brumaire, Thibault et Chénier signalent des destructions de livres et de gravures; la C. N. charge le C. d'I.P. de la rédaction d'un nouveau décret, 658-659 (ann. A); Romme présente une nomenclature d'objets précieux, qui ne doivent pas être détruits, quoique contenant des signes de royauté et de féodalité, 656. — Le 3 vendémiaire, sur le rapport de Romme, la C. N. adopte un décret interdisant la destruction ou mutilation des livres imprimés ou manuscrits, gravures, tableaux, statues, médailles, etc., sous prétexte de faire disparaître les signes de féodalité ou de royauté, 659-664; le même jour, Barère fait voter, au nom du C. de S. P., un décret interdisant aux fabricants de papier d'employer des formes ou transparents portant des fleurs de lys ou autres attributs de royauté, 659. — Un procès-verbal de saisie de tableaux et gravures portant des signes de royauté, renvoyé à la C. des A. par le comité révolutionnaire de Montfort-le-Brutus, 25 messidor an II, IV, 792. — Voir aussi *Armoiries*.

Aube, département. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place l'École centrale à Troyes, V, 613; confirmé par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 35, 36 (note 2). — Ce département a été omis dans le tableau qui a divisé la France en cinq arrondissements le 20 germinal, 53.

Aubenas, Ardèche. — Lettre de la Société populaire enregistrée au Comité en germinal an II, IV, 178 (note).

AUBERT, chef de la 3e division (section) de la C. ex. de l'instruction publique. — Expose les difficultés que cette section éprouve, au cours de ses opérations : renvoi à la C. ex., 28 pluviôse an III, V, 498.

AUBERT, tapissier. — Billet de Veny (Vinit), au nom de Sarrette, à Aubert, 19 prairial an II, IV, 565 (note 1). — Acomptes reçus par lui en prairial et fructidor an II, 591 (et note 2); 593; solde dû à lui en brumaire an III, 594. — Billet que lui écrit Lecorte, le 8 thermidor, 856. — Le 9 thermidor, Soufflot le Romain, inspecteur du Panthéon, délivre un laissez-passer pour Aubert et ses ouvriers; Gardel fait passer à Aubert une note relative à des détails de la décoration du Panthéon, 863-864.

AUBERT (Hercule), âgé de 83 ans, à Crest. — Annonce au Comité, le 17 messidor an II, qu'il s'occupe à former aux vertus républicaines les jeunes gens de sa commune, 27 messidor an II IV, 817 (et note 6).

Aubigny, Cher. — Le Comité de surveillance se plaint du défaut d'instituteurs dans ce district; sollicite un décret l'autorisant à désigner un candidat à chaque commune du district : renvoi à Thibaudeau, 21 germinal an II, IV, 114; ordre du jour, 19 messidor, 760.

AUBIGNY (D'). Voir DAUBIGNY.

AUBREMÉ, femme LEGROS (Ursule D'). Voir LEGROS (Albert).

AUBRIOL. — Fait hommage à la C. N. de la description d'une horloge républicaine : renvoi au concours, 17 messidor an II, IV, 748.

AUBRY, libraire. — Fait hommage de trois ouvrages : *Syllabaire républicain*, *Petit traité de grammaire*, et *Premières notions de morale* : renvoi au concours, 9 germinal an II, IV, 41. — Envoie de nouveau ces ouvrages avec des *Éléments d'arithmétique, des Tables propres à faciliter le calcul décimal* et un ouvrage intitulé *Cérémonies en l'honneur de l'Égalité* : renvoi au concours, 5 prairial, 466. — Expose au Comité qu'il imprime un Décadaire, approuvé par l'A. des P. et M.; mais il est embarrassé par la fixation de l'ère républicaine au 22 septembre 1792, en contradiction avec le décret du 5 octobre la datant 23 septembre : le Comité, sur l'avis de Lalande, décide d'écrire à Aubry qu'il n'y a pas contradiction, 4 fructidor, VI, 566 (et note).

AUBRY, de la Ferté-sur-Aube. — Présente au Comité, au nom de la Société populaire de cette commune, un projet sur les fêtes décadaires : renvoi à Mathieu, 19 pluviôse an II, III, 429.

AUBRY (La citoyenne), artiste du théâtre des Arts (Opéra). — Dans la fête du 20 brumaire an II, à Notre-Dame, représenta, non la *Raison*, mais la *Liberté*, II, 794 (fin de la note 4 de la p. 733), 806 (ann. C, *addenda*).

AUBRY (François), député du Gard à la Convention, l'un des Soixante-treize. — Mis en arrestation le 3 octobre 1793 comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin, V, 293. — Autorisé, le 4 brumaire an III, à se retirer en son domicile pour y rétablir sa santé, 184. — Rappelé à la C. N., le 18 frimaire, 191, 293. — Prend part, comme membre du C. militaire, à une délibération du 9 ventôse, 547. — Le 3 fructidor, appuie une proposition de Guillemardet, VI, 572. — Le 24 vendémiaire an IV, incriminé par Legendre, 805. — Le 30 vendémiaire, son arrestation est décrétée, 830.

Aubusson. — L'arrêté du Comité du 28 ventôse an III y place l'École centrale de la Creuse, V, 614. — Après avoir entendu les délégués de Guéret, le Comité, sur le vœu de la députation du département, persiste dans sa décision, 17 germinal, VI, 34; arrêté transformé en déc et le 18, 35, 36 (note 2). — B. Espagne, nommé

bibliothécaire du district d'Aubusson par le représentant Chauvin en frimaire an III, réclame son traitement : renvoi à la C. ex., 14 thermidor, 488. — Nouvelle pétition de B. Espagne, 30 fructidor, 683.

AUCH. — L'arrêté général du 18 ventôse an III y place l'École centrale du Gers, V, 614; confirmé le 17 germinal, et transformé en décret le 18, VI, 36 (et note 2). — La C. ex. remet un rapport sur une dépense de 1.200 ℔ autorisée par Dartigoeyte pour fêtes décadaires à Auch, 28 messidor, 426.

AUDE, département. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place l'École centrale à Carcassonne, V, 613; confirmé par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 35, 36 (note 2). — Placé dans l'arrondissement affecté à Lakanal, 20 germinal, 53.

AUDET (G.-A.-N.), instituteur, chargé par l'administration du Calvados de professer la littérature française à l'Université de Caen. — Remercie le Comité de l'intérêt qu'il a pris à la conservation du Palinod de Caen; lui fait hommage des poésies latines et françaises récompensées au nouveau concours du Palinod, le 13 messidor an II : renvoi à Bouquier, 27 thermidor, IV, 940 (et note 6). — Expose que le jury d'instruction du département ne l'ayant pas maintenu, il est sur le point de perdre sa place; sollicite une pension : renvoi à la 1re section, 24 fructidor an III, VI, 660.

AUDIBERT-CAILLE, consul de France à Amsterdam. — Une caisse d'objets de sciences et d'arts, à lui confiée par Thouin, est en souffrance à Bruxelles, 23 vendémiaire, an IV, VI, 784.

AUDIFFRET (Joseph-Paul-François D'). — Vibailli de Saint-Paul-Trois-Châteaux, emprisonné comme complice de la conspiration de Jalès, IV, 200, 201. — Acquitté par jugement du 28 vendémiaire an III; adresse en pluviôse an VI au Ministre des finances un mémoire sur la succession de son beau-frère, François Payan du Moulin, 884 (note 1).

AUDIFFRET (Mme D'), née Jeanne-Françoise Payan, fille aînée de François Payan du Moulin, épouse, en 1775, Joseph-Paul-François d'Audiffret, IV, 100.

AUDIN-ROUVIÈRE, médecin. — Son *Essai sur la topographie physique et médicale de Paris* renvoyé à Plaichard, 29 prairial an II, VI, 652. — Son *Éloge de J.-J. Rousseau* renvoyé à la bibliothèque, 17 messidor, 748. — Sera porté sur la seconde liste des savants qui ont droit à la munificence nationale, 8 ventôse an III, V, 539. Ne figure ni sur l'une ni sur l'autre des listes définitives.

AUDINOT. Voir *Théâtre d'Audinot*.

AUDOI (Louis). — Le C. de S. G. sera invité à lui permettre de revenir à Paris, 20 brumaire an III, V, 208.

AUDOIN, négociant à Jarnac. — Demande que les lois soient lues tous les décadis au temple de la Raison : renvoi à Mathieu, 21 germinal an II, IV, 115.

AUDOUIN (Pierre), graveur en taille-douce. — Chargé par le C. de S. P., le 6 thermidor an II, de fournir 1.000 ex. de la gravure de Brutus, d'après Molenchon; demande une avance de 1.500 ℔ et fait hommage d'un exemplaire : mention civique, et renvoi à la C. des A., 30 germinal an III, VI, 107-108. — Sur le rapport de la C. des A., la C. ex. lui payera 1.500 ℔, 10 floréal, 150-151.

AUDOUIN (François-Xavier). — Notice II, XCI. — Adjoint du Ministre de la guerre, écrit au Comité au sujet de l'École de Popincourt, 3 août 1793, 228. — Envoie, le 7 août, un mémoire sur les écoles militaires, 373 (note 2), 377-379 (ann. A). — Le 5 prairial an III, traduit au tribunal criminel d'Eure-et-Loir, VI, 232.

AUDOUIN (Pierre-Jean), député de Seine-et-Oise à la Convention. — Notice, II, XCI. — Le décret du 15 vendémiaire an II le fait entrer au Comité d'I. P., 592. — Renvoie au C. d'I. P., au nom du C. des pétitions, le 25 brumaire an II, une lettre de Ferret, II, 537 (ann. F). — Élu secrétaire, nommé membre de la section chargée de recueillir les traits héroïques, 19 vendémiaire, 605-606. — Renvoie au C. d'I. P., le 18 brumaire an II, une lettre de Durand, de Cerilly, 752 (ann. B). — A propos de la priorité accordée le 21 frimaire an II au plan de Bouquier, exprime sa satisfaction dans son *Journal universel*, III, 148. — Son journal mentionné dans le rapport de Barère du 8 pluviôse an II, 355. — Le 7 vendémiaire an III, aux Jacobins, proteste contre le langage de Dubois-Crancé à la C. N., V, 70. — A la C. N., le 24 brumaire, demande la mise en vigueur de la constitution de 1793 : renvoi aux trois Comités, 219. — Un hymne pour la fête du 10 août composé par lui renvoyé à sa 3e section, 10 thermidor, 471.

AUDREIN (l'abbé Yves-Marie), député du Morbihan à la Convention. — Notice, I, LXXVII. — Comme membre du Comité d'I. P. de la Législative réélu à la Convention, fait partie d'un Comité d'I. P. provisoire en attendant l'élection du Comité définitif, I, Introd., II (et note 1, *Addenda*). — Élu suppléant au Comité d'I. P., 13 octobre 1792, I, Introd., IV. — Opte pour le C. des secours publics, I, 36 (et note 1). — Proteste contre un discours de Jacob Dupont, le 14 décembre, 152. — Son opinion sur l'article 22 du projet de déclaration des Droits de l'homme, 419. — Le 26 brumaire an III, prend part à la discussion du décret sur les écoles primaires, V, 224. — Le 27 brumaire, demande que l'enseignement soit fait en langue française, 233. — Publie 5 brochures contre le décret du 3 ventôse sur la police des cultes, 530-531.

Auffay, Seine-Inférieure. — La Société populaire demande la prompte organisation de l'instruction : renvoi à Bouquier, 1er germinal an II, IV, 2.

AUGEARD (Jacques-Mathieu). — Fermier général, émigré, mentionné dans un décret du 12 frimaire an II, qui enjoint aux fermiers généraux de verser au trésor public ce dont ils sont redevables, III, 22.

AUGER (l'abbé Athanase), membre de l'Académie des inscriptions. — Gail fait hommage au Comité de la collection classique grecque, par Augier et lui : mention civique et dépôt à la bibliothèque, 24 nivôse an III, V, 419.

AUGER, sculpteur. Voir *Jardin géographique*.

AUGUIS (Pierre-Jean-Baptiste), député des Deux-Sèvres à la Convention. — Notice III, CXXI. — En commission à Marly, en nivôse an II, 294 (note 1). — Le soir du 12 germinal an III, le Comité de S. G. annonce qu'il a été blessé, VI, 29. — Le 4 prairial, annonce à la C.N. que les canons du faubourg Antoine sont pris et que les mutins se sont rendus, 231. — Signe, le 12 prairial, un arrêté du C. de S.G. pour la mise en liberté de Sarrette, 542.

AUGUSTE, du Théâtre du Vaudeville. Voir DASSION.

AULARD (Alphonse), professeur à la Sorbonne. — A publié le premier, en 1903, le rapport de Gauden sur les congrégations séculières, fait à l'Assemblée législative, au nom du C. d'I. P., le 10 février 1792, VI, appendice, 881-888. — Publie en septembre 1893 la lettre écrite de Romme au C. de S. P. au sujet d'une proposition de l'évêque Pontard, en exécution d'une décision du C. d'I. P., du 17 vendémiaire, an II, II, 603 (note 1). — Extraits de son livre *Le culte de la Raison et le culte de l'Être-suprême*, IV, 356-357, 359-360, 559, 585, 605. — Extraits de son livre *Paris pendant la réaction Thermidorienne*, etc., 885 (note 1), V, 184 (note 3), 267 (note 3), VI, 153, 226, 428, 429, 435. — Cité à propos de Chantreau, IV, 933 (note 1). — Cité à propos du graveur Audouin, VI, 152.

Aulas, Gard. — La Société populaire ne reconnaît d'autre culte que celui de la Raison et signale un trait de patriotisme, 1er germinal an II, IV, 2.

AUMONT (Jacques, duc d'). — Le 14 juillet 1789, nommé, par le Comité permanent de l'Hôtel de Ville, commandant de la garde nationale; n'accepte pas, VI, 420 (note 1).

AUPENOT. Voir *Jardin géographique*.

AUREL (Marc). — Délivre le 16 floréal an II, un certificat à Alexandre Le Gracieux, qui a travaillé 9 mois dans l'imprimerie révolutionnaire de l'armée du Midi, IV, 231.

AUREL (P.), imprimeur à Valence. — A été l'imprimeur des Surveillants, société dont Claude Payan était le président en 1792, IV, 231.

Aurignac, Haute-Garonne ou Tarn-et-Garonne. Les plaintes du Comité révolutionnaire contre l'insouciance des citoyens et des autorités pour l'organisation des écoles publiques renvoyées à la C. ex., 23 messidor an II, IV, 771.

Aurillac. — Les administrateurs du district adressent un discours sur la religion naturelle par Delorme : renvoi à Grégoire, 23 floréal an II, IV, 423; à la C. des fêtes décadaires, 21 prairial, 610. — L'arrêté général du 28 ventôse an III sur le placement des Écoles centrales laisse le choix indécis entre Saint-Flour et Aurillac, V, 613. — Quatre membres de la députation du Cantal demandent au Comité que l'École centrale y soit placée, 30 ventôse, 617; l'arrêté général du 17 germinal, transformé en décret le 18, se prononce en faveur de Saint-Flour, VI, 35, 36 (note 2). — Sur le rapport de Lakanal, le Comité laisse l'École centrale à Saint-Flour, 29 vendémiaire an IV, 819.

Auteuil, Seine. — La municipalité consulte le Comité au sujet d'ornements antiques décorant certains bâtiments : renvoi à la C. des A., 11 frimaire an II, III, 54. — La C. des A. répond, le 20 frimaire, qu'ils n'ont rien de relatif à la féodalité et à la royauté et que ce sont des moulages antiques venant de Rome, 62 (ann. C).

Auteurs dramatiques. — Pétition adressée à l'Assemblée législative contre la loi du 30 août 1792 par 13 auteurs dramatiques, 18 septembre 1792; renvoi par le C. d'I. P. à Quinette, 10 novembre, I, 51, 52. — Projet de décret arrêté par le Comité, 20 février, 347-348, avec le rapport de Baudin, 349-354 (ann. B). — Des pétitionnaires réclament contre le projet de décret, 19 mars, 392. — Un auteur consulte le Comité sur les effets de la représentation de sa pièce : ordre du jour, 23 mars, 395. — Décret voté par la C. N. le 1er septembre sur le rapport de Lakanal, II, 352 (note 4), 352-354 (annexes).

AUTRISIER, dessinateur, à Rennes. — Figure pour 1.500 fr sur la liste des artistes présentée au Comité, le 4 nivôse an III, V, 35), et adoptée par la C. N., le 14, 385.

Autun. — Launeau, agent national du district, se plaint du manque d'instituteurs, 29 ventôse an II, III, 596. — La Société populaire annonce la formation d'une Société d'instruction publique pour représenter chaque décade des pièces républicaines : renvoi à Mathieu, 17 germinal, IV, 101. — Elle expose les inconvénients qui résultent du silence de la loi du 29 frimaire, etc. : ordre du jour, 3 floréal, 246. — Elle fait connaître deux traits héroïques : renvoi à L. Bourdon, 5 floréal, 270. — Elle demande que le maximum des élèves confiés à un instituteur soit fixé par un décret : ordre du jour, 11 floréal, 295 (et note 8). — La C. des A. adresse au Comité un rapport sur les antiquités d'Autun : Mathieu en conférera avec le représentant Guillemardet,

15 messidor, 737. — L'arrêté du 28 ventôse an III place les deux Écoles centrales de Saône-et-Loire à Chalon et Autun, V, 614. — Sur le vœu émis contradictoirement par la députation du département, le Comité persiste dans son choix pour le placement des deux écoles, par l'arrêté du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 34, 36 (et note 2). — Une adresse de l'agent national du district sur les progrès du vandalisme est renvoyée aux 5 représentants en mission pour l'organisation de l'instruction publique, 4 floréal, VI, 126. — Le département ne devant plus avoir qu'une seule École centrale, un décret du 3 brumaire an IV la place à Autun, 874. — Une lettre de l'agent national de la commune, relative à la dégradation des monuments, et une lettre du procureur-syndic du district, sur le même sujet, renvoyées à la C. ex., 4 brumaire, 876-877.

Autun à Digoin (canal d'). Voir *Canal d'Autun à Digoin.*

Autun (*Collège d'*). Voir *Collège d'Autun.*

Auvergne (*Carte d'*), par Desmarest. Voir DESMAREST.

Auxerre. — Le décret du 9 septembre 1793, qui supprime les écoles militaires, maintient provisoirement celle d'Auxerre, II, 373 (note 2), 380. — La Société populaire annonce la mort du patriote Lombard, professeur de mathématiques, et demande sa place pour son fils : renvoi au ministre de la guerre, 23 germinal an II, IV, 139. — Le récit de la fête à l'Être-suprême, adressé par Maure, renvoi à la C. des fêtes décadaires, 17 messidor, 747. — Garnier envoie le prospectus d'une école d'arts et métiers qu'il veut y fonder : renvoi à Thibaudeau, 7 thermidor, 867. — Les représentants Hérard et Chastellain émettent le vœu que l'École centrale soit placée à Sens et demandent à être entendus contradictoirement avec leurs collègues qui tiennent pour Auxerre, 22 ventôse an III, V, 547. — L'arrêté général du 28 ventôse place l'École centrale à Auxerre, 614. — Après avoir entendu la députation du département et les délégués de Sens, le Comité persiste dans le choix d'Auxerre, 8 germinal, VI, 14; enregistré dans l'arrêté général du 17 germinal, transformé en décret le 18, 36 (et note 2). — En germinal, le département destitue Balme de sa place de directeur de l'École d'Auxerre, 767; un commissaire de la commune d'Auxerre lit au Comité une adresse dénonçant Balme et Fourier, élèves de l'École normale : cette adresse sera envoyée à Mailhe pour informations, 22 germinal, 71, 72 (et notes). — Mailhe répond que Balme et Fourier ont figuré en première ligne parmi les terroristes à Auxerre et invite le Comité à les rayer de la liste des professeurs : renvoi au C. de S. G.; le Comité arrête que les commissaires de la trésorerie sont invités à suspendre le payement des traitements de Balme et Fourier, 26 floréal, 203-204. — Après avoir entendu Maure et Villetard, le Comité rapporte son arrêté du 26, 28 floréal, 214. — Un arrêté du C. de S. G. du 13 fructidor met à néant les inculpations de terrorisme dirigées contre Balme, 768. — Balme demande à être réintégré dans sa place de professeur : renvoyé à la 1re section, 18 vendémiaire, an IV, 759. — Le Comité, vu l'arrêté du C. de S. G. du 13 fructidor et la conduite civique de Balme, notamment dans les journées de vendémiaire, arrête qu'il reprendra sa place à l'École d'Auxerre, 20 vendémiaire, 768. — Le Comité, sur les recommandations de la députation de l'Yonne, réintègre Defrance, Milon et Amé, dans leurs places de professeurs au Collège d'Auxerre et annule l'arrêté du département qui les en avait exclus, 28 vendémiaire, 813.

Auxerre (*Collège d'*). Voir *Collège d'Auxerre.*

AVAUX (l'abbé D'), instituteur du ci-devant prince royal. — Doutrelaine lui a prêté trois bustes, I, 83 (note 1).

Aveugles. — Le 8 septembre, Massieu, évêque de Beauvais, présente à la Constituante, au nom du C. des secours, un projet de décret sur les aveugles : voté, VI, 160 (note). — L'Institut des aveugles figure dans le rapport fait par Merlino à la C. N., au nom du C. des secours, le 25 prairial an III, 160. — Les instituteurs des sourds-muets de Paris demandent la séparation de leur Institution de celle des aveugles-nés, mars 1793, I, 382 (ann. B). — La section de l'Arsenal présente à la C. N., le 3 juillet, une pétition pour l'Institution des aveugles, qui est renvoyée à Lakanal, 6 juillet, II, 21, 24, 25 (ann. A). — La section de l'Arsenal demande qu'on accélère le rapport sur les aveugles; Lakanal répond que c'est dans l'intérêt des aveugles qu'il a retardé le rapport : le Comité arrête que le rapport sera fait le plus tôt possible, 7 septembre, 362, 363. — Une députation des aveugles vient presser le dépôt du rapport, 21 septembre, 454. — Pétition de l'Institution nationale des Enfants aveugles : Lakanal rapporteur, 1er octobre, 523. — Boutroue remplace Lakanal, absent, 7 frimaire an II, III, 34. — Une députation de l'Institution des Enfants aveugles demande la mise en liberté de l'instituteur Gersin : David et Bouquier commissaires, 15 frimaire, 68; sur le rapport de Bouquier, le Comité passe à l'ordre du jour, 17 frimaire, 73. — La section des Lombards, appuyée par les Jacobins, demande à la C.N., le 20 floréal, le transfert de l'Institut des aveugles travailleurs dans la maison des Catherinettes, 477 (note 4). — Une demande de Valentin Haüy renvoyée au C. d'aliénation et domaines, 23 floréal, 424. — Grégoire chargé de visiter la maison des Catherinettes, 7 prai-

rial, 477. — Dans la fête à l'Être-suprême doit figurer, au cortège du 20 prairial, le char des Enfants aveugles, qui exécuteront un hymne à la Divinité, 563, 566-567. — Le 30 prairial, Hauy demande à la C. N. que les quartiers de la pension servie à l'Institut des aveugles travailleurs soient à l'avenir payés d'avance : décrété, 656 (fin de la note 6 de la p. 655), 662 (ann. J); dans son compte rendu, le *Moniteur* a confondu l'Institut des aveugles travailleurs avec les Quinze-Vingts, 662 (note 3). — Les instituteurs des aveugles travailleurs, Gersin et Haüy, à la C. N., à une date non indiquée [an III], dépeignent l'extrême détresse de l'établissement et implorent des secours, VI, 156 (note 2), 158-159 (ann. A); le C. des secours élabore un projet de décret, 159-162. — Un membre du C. des secours donne lecture de ce projet au C. d'I. P., qui l'adopte, 12 floréal, 156; le 25 prairial, ce décret est présenté par Merlino à la C. N. et ajourné, 156 (note). — Haüy expose la déplorable situation de l'Institut des aveugles et demande l'envoi par la C. ex. de commissaires à l'Institut pour faire un rapport : renvoi à la C. ex., 6 thermidor, 451. — A la fête de l'anniversaire du 9 thermidor, dans la salle de la C. N., les enfants aveugles exécutent une Invocation à l'Harmonie, 475. — Le 10 thermidor, la C. N. vote le décret présenté le 25 prairial, 156 (note). — A la fête du 23 thermidor, des artistes aveugles exécutent plusieurs morceaux, 527-528. — Villar est chargé du travail sur les écoles d'aveugles, rangées dans la catégorie des Écoles supérieures spéciales, 6 fructidor, 576.

Aveyron, département. — Guiraut, de l'Aveyron, a découvert une mine de fer, de cuivre et de plomb : la C. N. le renvoie au C. d'I. P., 12 frimaire an II : le C. de S. P. rappelle ce décret à ce Comité, qui, le 15 pluviôse, renvoie la question à Guyton, III, 392 (et note 2). — L'arrêté général du 28 ventôse, an III, place l'École centrale à Rodez, III, 613. — Sur le vœu de la députation de l'Aveyron, le Comité confirme ce placement, 10 germinal, VI, 17. — Confirmé par l'arrêté du 17 germinal, transformé en décret le 18, 35, 36 (note 2). — L'Aveyron est placé dans l'arrondissement affecté à Barailon, 20 germinal, 53.

Avignon. — Agricol Moureau en est procureur syndic en 1793, IV, 360. — Assiégé par les insurgés marseillais, juillet 1793; malgré l'héroïsme de Viala, les Marseillais occupent Avignon, IV, 343-344 (et notes), 363-364. — Le 3 prairial, une députation des patriotes d'Avignon, dont l'orateur est Agricol Moureau, remercie la C. N. du décret qui a accordé les honneurs du Panthéon à Viala, et demande les mêmes honneurs pour Lécuyer, assassiné par le fanatisme, 479 (note 4), 624 (ann. C). — Une pièce donnant des détails sur la mort de Lécuyer et d'autres patriotes est reçue au Comité, 479 (note 4); Lindet est nommé rapporteur pour Lécuyer, 2 prairial, 479. — Renvoi au C. de S. P., 27 prairial, 639. — Le 28 pluviôse an III, lecture à la C.N., d'une lettre de la Société populaire, qui demande le rapport du décret accordant les honneurs du Panthéon à Viala, V, 499; IV, 364-365.

Avise, Marne. — Fêtes en l'honneur de la Raison, IV, 356.

Avranches. — L'arrêté du 28 ventôse an III attribue deux Écoles centrales au département de la Manche, et les place à Valognes et Avranches, V, 614. — Après avoir entendu la députation du département, le Comité confirme sa décision le 17 germinal, VI, 35; enregistrée dans l'arrêté général de ce jour, transformé en décret le 18, 36 (et note 2). — Le département ne devant plus avoir qu'une École centrale, un décret du 3 brumaire an IV la place à Avranches, 874.

Avre-Libre [Roye], Somme. — Le procès-verbal de la fête à l'Être-suprême célébrée dans cette commune est renvoyé à la C. des fêtes décadaires, 29 messidor an II, IV, 822.

Avreuil, Aube. — Le curé de cette paroisse renonce à ses fonctions. Voir GUYOT (Claude-Georges).

AVRIGNY (Le chevalier Ch.-J. LŒILLABD D'), poète et auteur dramatique. — Collaborateur de Legouvé pour l'opéra *Doria*, soumis à l'examen de la C. ex., IV, 209 (note 4). — Chargé de composer les paroles de l'hymne officiel pour la fête de Bara et Viala, 850, 853.

AVRIL (Jean-Baptiste), administrateur des travaux publics de la commune de Paris. — Lit au Conseil général un rapport sur le changement des noms des rues, dont le C. d'I. P. ordonne l'impression le 17 nivôse an II, III, 248, 286-288 (ann. A). — L'épreuve en est renvoyée à Grégoire et Mathieu, 25 nivôse, 283. — L'imprimeur Baudouin en tirera pour la commune de Paris, 150 ex., 27 nivôse, 291. — Demande une carte de France à Buache, qui transmet sa lettre au Comité 23 germinal, IV, 141. — Fait hommage d'un rapport sur les cimetières : renvoi à Mathieu, 7 floréal, 284.

AVROUIN. — Réclamé par la municipalité de Moyaux renvoyé à la C. ex., 17 prairial an II, IV, 546 (et note 1). — La Société populaire demande qu'il soit rappelé de l'armée : ordre du jour, 27 thermidor, 942.

AZÉMAR. — Au nom des concessionnaires d'une mine de fer à la Voulte (Ardèche), demande l'autorisation de faire faire l'essai du minerai à la fonderie du Creusot : renvoi au Comité d'agriculture, 9 nivôse an II, III, 225.

B

BABEUF (François-Noël), rédacteur du *Tribun du peuple*. — Le 20 pluviôse an III, Mathieu, au nom du C. de S. G., annonce que ce Comité a fait arrêter, la veille, le journaliste Babeuf, qui ne cessait d'appeler les citoyens à la révolte; il sera remis en liberté le 26 vendémiaire an IV, V, 477: VI, 102 (note 1). — L'auteur de la *Lettre de Mathurin Bonace* prend la défense de Babeuf. 100, et La Harpe lui en fait un reproche, 104. — Le 2e complémentaire, un membre annonce à la C. N. que le bruit court que Bouchotte, Babeuf et Chrétien sont en liberté, 698.

BABEY (Pierre-Athanase-Marie), député du Jura à la Convention, l'un des Soixante-treize. — Mis en arrestation le 3 octobre 1793 comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin, V, 293. — Rappelé à la C. N. le 18 frimaire an III. 291. 293.

BACCARIT, sculpteur. — Obtient un prix de 6,000 ℔ dans le concours pour la figure colossale du Peuple, décret du 14 fructidor an III, IV, 257.

BACH. — Demande une place dans l'instruction publique : renvoyé à la C. ex., 10 vendémiaire an IV, VI, 743.

BACHELAY. — Envoie une adresse relativement aux foires de Pâques, de la Saint-Michel, etc. : Duhem, rapporteur, se concertera avec le C. d'agriculture, 5 germinal an II, IV, 36.

BACHELIER, élève de l'École normale. — Lakanal et Deleyre sont autorisés à lui délivrer un congé pour aller passer quelque temps au sein de sa famille, 29 vendémiaire an IV, VI, 818.

BACHELIER (Jean-Jacques), peintre, directeur de la manufacture de Sèvres, 1724-1805. — Fonde à Paris, en 1766. l'École royale gratuite de dessin, IV, 166; VI, 274 (note). — Nommé professeur de dessin aux Écoles centrales de Paris, germinal an III, VI, 115 (note). — Figure sur une liste présentée au Comité par Villar le 30 messidor : son nom a été ensuite biffé, 432. — Voir aussi *École [royale] gratuite de dessin*.

BACHELU, ci-devant prêtre. — Proteste auprès de la C. N., le 29 septembre 1793, contre sa révocation illégale comme vicaire de Gennevilliers : il lui est accordé un secours, IV, 46 (note 6). — Fait hommage de plusieurs discours contre l'aristocratie et le fanatisme, 9 germinal an II, IV, 46; renvoyés à Thibaudeau, 15 messidor, 736. Sur le rapport de Thibaudeau, arrêté qu'ils seront rendus à l'auteur, 19 messidor, 760 (et note 7).

BACHER DE SAINT-AGNAN (Mlles), à Beaugency. — Une note du *Journal de Paris* (10 fructidor an VIII) dit que l'abbé de Rastignac [pour de Reyrac?], dépositaire d'un manuscrit de Rousseau, est mort chez elles, et que ce manuscrit est resté entre leurs mains, VI, Appendice, 940 (et note 3), 941.

BACON, philosophe anglais. — Le manuscrit d'une traduction de Bacon, trouvé dans les papiers de Hérault de Séchelles, sera remis au Comité par la C. des A. pour être examiné par Lakanal et Deleyre, 20 brumaire an III, V, 208.

BACULARD D'ARNAUD (Fr.-Thomas-Marie), littérateur. — Figure pour 2,000 ℔ sur la liste des gens de lettres, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 359, et adoptée par la C. N. le 14, 384.

BADIER, possesseur d'un polypier blanc et d'une collection de crabes. — Demande que le Comité s'éclaire sur l'importance de cette collection, dont il offre de se dessaisir : renvoyé à la C. ex., 8 thermidor an III, VI, 458.

BAGATELLE, Seine. — Le décret du 16 floréal an II met Bagatelle au nombre des maisons nationales qui ne seront pas vendues et seront conservées pour servir aux jouissances du peuple et former des établissements utiles, IV, 318 (ann. C).

BAGDAD, Asie Mineure. — Son observatoire, où l'astronome Beauchamps avait fait des travaux cités par Grégoire le 24 frimaire an III, V, 297. — Gallois, désigné comme vice-consul à Bagdad, demande des grammaires arabe, persane et turque, et le dictionnaire de Meninski : la C. ex. les lui remettra; désire en outre des relations de voyages, etc., est invité à remettre un état détaillé de ces autres ouvrages, 28 messidor, 475. — Après remise, le Comité passe à l'ordre du jour, attendu que c'est à Gallois à se fournir des livres dont il a besoin, 12 thermidor, 485; 16 thermidor, 495. — Sur le rapport de la C. ex., Gallois est autorisé à prendre dans les dépôts cinq ouvrages indiqués au procès-verbal, 30 thermidor, 553-554.

BAGDELONE. — Nom donné par le procès-verbal de la Convention au général Debas de Laune; le *Moniteur* écrit *Bagdelonne*, le *Journal des débats et des décrets* écrit *Bagdelaune*, IV, 309 (note 1). Voir DEBAS DE LAUNE.

BAGNÈRES, Hautes-Pyrénées. — L'agent national du district expose qu'on manque d'hommes capables de remplir les fonctions d'instituteur; il conviendrait d'établir des écoles pour en former : renvoyé à Thibaudeau et Bouquier, 9 prairial an II, IV, 491. — Renvoyé, plus tard, à la C. ex., 491 (note 4). — Les administrateurs du district (de l'Adour) transmettent trois arrê-

tés relatifs au payement de deux instituteurs de Bagnères : renvoyé au C. des finances, 20 vendémiaire an IV, IV, 766.

BAIGNOUX, secrétaire de la bibliographie. — Demande un congé de quinze jours; on lui en accorde un d'un mois, 28 septembre 1793, II, 512. — Devenu chef des bureaux du C. de S. P., il demande un emploi dans l'instruction publique : renvoi à la C. ex., 30 fructidor an II, V, 52.

BAILLE (Pierre-Marie), député des Bouches-du-Rhône à la Convention. — Notice, II, XCI. — Prisonnier des Anglais à Toulon, étranglé dans sa prison en septembre 1793, 629 (fin de la note 5 de la p. 628). — La C. N., le 3 frimaire, accorde une pension à sa mère, III, 64 (note 5). — Un décret du 5 frimaire an II, rendu sur la motion de Merlin (de Thionville), charge le C. d'I. P. d'un rapport sur la mort de Beauvais et de Baille, II, 841 (et note 3) — Le Comité nomme Th. Lindet rapporteur pour les honneurs à lui rendre, 13 frimaire, III, 64. — Arrêté qu'il sera fait d'abord un rapport sur cette question et qu'on en fera ensuite un autre sur le mode d'exécution, 25 germinal, IV, 170. — Lindet remet, pour le C. de S. P., une note concernant Baille, 13 floréal, 303. — Dans les papiers de Beauvais, point de mémoires sur sa captivité et celle de Baille, 17 floréal, 322.

BAILLEUL (Jacques-Charles), député de la Seine-Inférieure à la Convention, l'un des Soixante-treize. — Mis en arrestation le 3 octobre 1793 comme l'un des signataires de la protestation des 6 et 19 juin, V, 293. — Autorisé, le 3 brumaire an III, à retourner dans son domicile pour sa santé, 166. — Rappelé à la C. N., le 18 frimaire, 291, 293. — Le 27 frimaire, proteste contre le rapport de Merlin (de Douai), qui conclut à ne pas rappeler d'autres Girondins que les Soixante-treize, 325. — Le 1er nivôse, demande l'ajournement de la discussion du projet de fêtes décadaires 340. — Le 3 nivôse, demande à lire un discours (sur les fêtes décadaires) en réponse à Grégoire; la C. N. passe à l'ordre du jour, 358. — Le 8 nivôse, fait décréter que David sera mis en liberté et reprendra son siège à la C. N., 374. — Élu membre du Comité le 19 nivôse, 404. — Le 22 pluviôse, à la C. N., propose un moyen de purger le sol de la liberté de la présence des tyrans, 482. — Massieu et lui se concerteront avec les Comités des domaines et des travaux publics pour arrêter la démolition du portail de Saint-Gervais, 4 ventôse, 514. — Chargé de présenter à la C. N. un projet de décret confiant à Houdon l'exécution de la statue de Rousseau destinée au Panthéon; on lui renvoie la réclamation du peintre Prudhomme, 8 ventôse, 538, 540. — Chargé de présenter une note sur les ouvrages de Forster, 26 ventôse, 607. — Le 29 ventôse, fait une mention pour réclamer un gouvernement stable, proteste contre la glorification du 31 mai, 19. — Le Comité lui renvoie un mémoire des principaux et agents des collèges de l'ex-Université de Paris, relatif aux bourses, 6 germinal, VI, 3. — Le 10 germinal, demande l'ordre du jour sur une pétition des 13 sections du midi de Paris, 18 (note). — Le Comité lui renvoie l'examen des procédés de gravure en bois de Dugourre, 10 germinal, 18. — Est l'un des cinq représentants qui doivent organiser dans les départements les écoles primaires et centrales, 20-21 germinal, 53, 57 (ann. B). — On lui renvoie une demande de Driancourt, 21 germinal, 59. — Chargé d'appuyer une réclamation de Poissonnier et de Cousin auprès du C. des finances, 24 germinal, 77. — Au milieu de floréal, est un des membres sortants du Comité; réélu le 18 floréal, 178. — Il est parti pour sa mission au milieu de floréal, 203 (note), 224 (note 3). — Ses lettres de Valognes, du 25 floréal, et de Rennes, du 6 prairial, renvoyées à la 1re section, 30 floréal, 224 (note 3). — Le Comité arrête que les membres en mission seront portés comme sortants, sur la liste qui doit être envoyée le 12 au C. des décrets et procès-verbaux, 10 prairial, 240. — Une autre lettre, destinée au C. de S. G., donne des renseignements sur l'esprit public des départements qu'il a parcourus, 14 prairial, 256, 224 (note 3). — Conformément à l'arrêté pris le 10 prairial, porté comme membre sortant; le procès-verbal de la C. N. le mentionne par erreur comme réélu le 19 prairial, 268. — Rend compte au Comité de ses opérations, et des motifs qui l'obligent à suspendre sa mission, 2 messidor, 314, 328 (ann. B). — Le 26 messidor, annonce que le C. de S. G. fixera une règle touchant les arrestations, 423. — Le 9 thermidor, dit que si on ne doit pas proscrire la *Marseillaise*, il ne faut pas proscrire non plus le *Réveil du peuple*, et il demande qu'il soit chanté, 476-477. — Le 11 thermidor, le C. de législation n'ayant pas présenté son rapport sur les députés dénoncés, Bailleul signale l'audace des terroristes et demande le rapport du décret du 6, instituant une commission pour juger les détenus : question préalable, 485. — Le 3 fructidor, critique l'emploi du sort pour le choix des Conventionnels devant former les deux-tiers du Corps législatif, 572. — Au nom du C. de S. G., invite le C. d'I. P. à s'expliquer sur le costume à donner aux trois nouveaux administrateurs de police de Paris; séance tenante, le Comité prend un arrêté qui est transmis au C. de S. G., 11 fructidor, 596, 598. — Le 11 vendémiaire an IV, prononce un discours dont la C. N. décrète l'affichage dans Paris et le renvoi à la C. des Onze, 752.

BAILLIET, secrétaire-greffier du Comité civil de

la section des Piques. — Signe le procès-verbal de la levée des scellés apposés chez Lavoisier, 10 et 11 septembre 1793; en envoyant à Lavoisier une copie de ce document, rend hommage à son civisme, 28 septembre 1793, II, 383, 384.

BAILLON (Emmanuel), auteur de plusieurs ouvrages sur l'ornithologie. — Porté provisoirement sur la liste des savants, etc., qui ont droit aux récompenses nationales, 6 ventôse an III, V, 532. (Ne figure ni sur l'une ni sur l'autre des listes définitives.)

BAILLOT, naturaliste (il faut peut-être lire Baillon). — Figure sur la liste présentée par Villar le 28 messidor an III, avec la note : « renseignements à prendre », VI, 427.

BAILLOT, professeur de langues vivantes au Musée de Tours. — Demande les rapports et documents dont la C. N. a ordonné la traduction dans toutes les langues : ordre du jour, 17 floréal an II, IV, 320.

BAILLOT (Pierre). — Sa brochure, intitulée *Second chant de la Côte-d'Or pendant la guerre de la Liberté,* est présentée par Guyton-Morveau à la C. N. et au Comité, le 11 pluviôse an II : le Comité renvoie à Guyton et à L. Bourdon, III, 375, 379 (ann. C). — L. Bourdon en lit quelques passages : Lindet lui est adjoint comme rapporteur, 24 ventôse, 598. — Annonce qu'il a été nommé professeur de belles-lettres à l'École centrale de Dijon par le jury central d'instruction, mais que le département a infirmé le choix du jury et a nommé Volfius, évêque de la Côte-d'Or : renvoi à la 1re section, 2 messidor an III, VI, 313-314. — Bordes fait un rapport sur sa lettre : ajourné jusqu'au retour de Dupuis, 4 messidor, 318. — Placé sur la liste des récompenses le 10 fructidor, dans la 3e classe, 593. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 629.

BAILLY (A.-L.), enseignant les mathématiques à Sens. — Pose des questions à résoudre dans l'Instruction sur les poids et mesures : renvoi à Arbogast, 13 prairial an II, IV, 516.

BAILLY (Edme-Louis-Barthélemy), dit *de Juilly,* prêtre de l'Oratoire, député de Seine-et-Marne à la Convention. — Notice, I, LXXVIII. — Nommé membre du C. d'I. P., le 7 novembre 1792, 243 (note 1). — Désigné comme l'un des membres restants le 6 juin 1793, 475. — Désigné, quoique absent, comme rapporteur d'une pétition de Langlès, 15 août, II, 292. — Nommé rapporteur d'une pétition de Brijon, 12 septembre, 396; d'une pétition de Dumont-Valdajon, 28 septembre, 511; d'une pétition de Bradel, 1er octobre, 522. — Éliminé au renouvellement du 15 vendémiaire an II, 593 (note). — Lors de la déprétrisation de brumaire an II, conserve le caractère ecclésiastique, 786 (note 1). — Par son rapport (quoique n'étant plus membre du Comité) sur les titres de Dumont de Valdajon à une pension, propose 5,000# de pension et d'indemnité : adopté, 29 brumaire, 866. — Fait un rapport sur les découvertes de Bradel, 21 frimaire, III, 134; sur Dumont-Valdajon, en vue d'un décret à proposer à la C. N., 13 nivôse, 229; voté le 3 pluviôse, 229 (note 1). — Recommande au Comité, pour une place dans la bibliographie, Corneille, professeur au collège de Tours, 15 germinal, IV, 80. — Le 17 thermidor an III, interpelle les membres de la ci-devant Montagne, VI, 505. — Signe le 3 brumaire an IV, comme membre du C. de S. G., l'arrêté ordonnant la libération définitive de Jullien fils, 889.

BÂLE, Suisse. — Le 3 prairial an III, la C. N. entend la lecture du traité conclu à Bâle le 28 floréal entre la République et le roi de Prusse, VI, 230. — Le 10 thermidor, la C. N. prend connaissance du projet de traité avec l'Espagne, élaboré à Bâle, et en ajourne la discussion, 473. — La paix conclue à Bâle avec le landgrave de Hesse-Cassel est ratifiée par la C. N. le 18 fructidor, 639.

BALLET (J.-G.), instituteur à Joinville. — Réclame son traitement : renvoi à L. Bourdon, 15 ventôse an II, III, 547; décision, 29, 599.

BALLIN, président de la Section des Quinze-Vingts. — Signe l'attestation délivrée aux musiciens Simonet, Sarazin, Kennet Paillard le 19 prairial an II, IV, 574 (note 1).

Ballons. — Lamanon annonce à la C. N. qu'il a trouvé un moyen de diriger les aérostats; Guyton adjoint au C. d'I. P., le 4 août 1793, pour examiner son invention, II, 284-285 (ann. A). — Le Comité adjoint à Guyton Fourcroy, Arbogast et Romme, 13 août, 281. — Romme n'est pas d'avis d'accorder les fonds nécessaires pour l'expérience : le Comité adopte le rapport, 3 septembre, 385-359. — Le représentant Second annonce à la C. N., le 25 vendémiaire an II, qu'il croit avoir trouvé le moyen de diriger les aérostats et demande la nomination de commissaires : Guyton et Fourcroy nommés par la C. N., III, 4 (fin de la note 8 de la page 3), 7 (ann. C). — Guyton fait un rapport au Comité sur un projet communiqué par Rühl pour lancer des corps incendiaires chez l'ennemi à l'aide d'un ballon : renvoi au C. de S. P., 3 frimaire, 3. — Un mémoire de Gohier sur la direction des ballons renvoyé à Guyton, 21 frimaire, 136. — Guyton et Fourcroy font leur rapport au Comité sur le projet de Second et le déclarent inexécutable, 17 ventôse, 552. — Un arrêté du C. de S. P. du 21 floréal envoie Guyton à l'armée du Nord pour y diriger les opérations de la compagnie d'aérostiers, IV, 402 (note 2), 414 (ann. D). — Une lettre de

Resnier, auteur d'un nouvel aérostat, renvoyée par le Comité à la C. ex. de l'agriculture et des arts pour avis et être transmise au B. de C., 9 messidor, 701. — Le mémoire de Gohier est renvoyé au C. de S. P. par la 2e section, 3 brumaire an III, III, 136 (note 2).

BALLUE DE BELLENGLISE (François-Firmin), député de la Somme à l'Assemblée législative en 1791. — Fonde à Péronne en 1793 des écoles primaires, IV, 357 (note).

BALLYER, commissaire national à Vendôme. — Son discours prononcé le 20 prairial à Vendôme dans le temple de l'Éternel renvoyé à Grégoire, 19 messidor an II, IV, 761; le Comité en prend connaissance, sans rien statuer, 17 thermidor, 904.

BALMAIN (Jacques-Antoine), député du Mont-Blanc à la Convention. — Est l'un des trois secrétaires qui ont rédigé le procès-verbal de la séance de la C. N. du 12 germinal an III, VI, 28 (note 2).

BALME (J.-G.), directeur de l'école d'Auxerre et élève de l'École normale à Paris. — Envoi par la commune d'Auxerre d'une adresse dénonçant Balme et Fourier qui sera envoyée à Mailhe pour information 22 germinal an III, VI, 71, 72 (et note 1); Mailhe répond que ces deux hommes ont figuré en première ligne parmi les terroristes à Auxerre et invite le Comité à les rayer de la liste des instituteurs : renvoi au C. de S. G.; les commissaires de la trésorerie sont invités à suspendre le payement de Balme et Fourier, 26 floréal, 203-204. — Après avoir entendu Maure et Villetard, le Comité rapporte son arrêté du 26, 28 floréal, 214. — Un arrêté du C. de S. G. du 13 fructidor met à néant les inculpations de terrorisme dirigées contre Balme, 768. — Par une pétition que présente Villetard, demande à être réintégré dans sa place de professeur : renvoi à la 1re section, 18 vendémiaire an IV, 759. — En raison de sa destitution illégale par le département, vu l'arrêté du C. de S. G. du 13 fructidor et la conduite civique de Balme, les 12, 13 et 14 vendémiaire, le Comité le réintègre à l'école d'Auxerre, 20 vendémiaire, 768.

BALTARD (L.-Pierre), architecte. — L'arrêté du 5 frimaire an III le nomme l'un des trois instituteurs adjoints ou suppléants pour la géométrie descriptive à l'École centrale des travaux publics, V, 224 (ann. A), *addenda*. — Obtient, pour deux décades, le prêt du *Voyage d'Athènes*, par William Stuart, 26 ventôse, 607.

BALTHASAR, peintre. — Figure sur la liste présentée au Comité par Villar, le 28 messidor an III : ajourné, VI, 427.

BALZAC, architecte. — Proposé par David, au nom du Comité, comme membre du Jury national des arts, élu par la C.N., le 25 brumaire an II, II, 829-831 (ann. E). — Membre d'une députation de la Société républicaine des arts envoyée au C. d'I. P., le 5 frimaire, III, 10, 26 (ann. D). — Chargé le 16 pluviôse, avec Dauvergne, de protester contre la publication d'un ouvrage de Pâris, *Abrégé de l'histoire universelle en figures*, 21 pluviôse, 443. — Proposé par Rondelet, le 30 floréal, comme instituteur de dessin d'architecture à l'École centrale des travaux publics, V, 636.

BAMBINI, musicien. — Demande une place à l'Institut national de musique : renvoi à cet Institut, 27 thermidor an II, IV, 939. — Figure pour 1,500 ll sur la liste des artistes, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 359, et adoptée par la Convention le 14 385.

BANCAL, agent national près le district de Montpellier. Voir MONTPELLIER.

BANCAL DES ISSARDS (Jean-Henry), député du Puy-de-Dôme à la Convention. — Notice, I, LXXVIII. — Fait à la C. N. un discours sur l'éducation, dont l'envoi aux départements est décrété, 24 décembre 1792, I, 245 (note 1), 247-263 (ann. C). — Nommé membre du C. d'I. P. en janvier 1793, 243 (note). — Nommé, avec Mathieu, commissaire auprès de divers comités, 6 mars, 376. — Élu secrétaire, fait décider le maintien de la section de l'éducation navale, 19 mars, 392, 393. — Rapporteur de demandes de Lades et de Turot pour des établissements d'instruction destinés aux îles de France et de Bourbon, 28 mars, 400. — Envoyé en mission à l'armée du Nord, 31 mars, et livré par Dumouriez aux Autrichiens, 400 (note 2). — Son discours du 24 décembre a fourni à Lakanal, en frimaire an III, l'idée et le nom des *Écoles centrales*, V, 284 (note 1). — N'est point partisan d'un enseignement intermédiaire entre les écoles « élémentaires » et les Écoles « centrales », 302 (note).

BANDINI (Le chanoine). — L'avis du C. d'I. P. est demandé au sujet de l'acquisition du supplément de son catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Laurentienne, à Florence, 18 vendémiaire an IV, VI, 763-764 (ann. B).

BANGILLION, garçon de bureau du Comité. — Son habillement est demandé par le C. des domaines et le C. d'I. P. réunis, 21 décembre 1792, I, 227.

BAOUR-LORMIAN, poète. — Compose, vers le 10 ou 11 prairial an III, des *Strophes sur la mort de Féraud*, que le C. d'I. P. envoie à Méhul pour qu'il les mette en musique, VI, 246-247 (ann. A). — Le C. de S. G., invité à accorder une prolongation de résidence à Baour, qui s'occupe d'une traduction du Tasse en vers français, 12 prairial, 244. — Les strophes de Baour, musique de Méhul, sont chantées par Chéron, de l'Opéra, à la cérémonie

funèbre en l'honneur de Féraud, le 14 prairial, 246-247 (ann. A). — Sur sa demande, le Comité invite le C. de S. G. à permettre à Moulon de séjourner tout le temps que Baour y demeurera, 4 messidor, 318. — Le C. d'I. P. arrête que l'*Hymne à l'Humanité,* composé par Baour pour l'anniversaire du 9 thermidor, sera mis en musique par l'Institut national, 6 thermidor, 451; l'hymne est mis en musique par Gossec, et exécuté dans la salle de la Convention, 456, 475. — Le C. d'I. P. arrête qu'une scène lyrique de Baour, intitulée *Le 10 août,* sera mise en musique par Méhul (cet arrêté n'a pas été exécuté), 14 thermidor, 486 (et note 4). — Bordes soumet un hymne de Baour pour la tête du 10 août et demande qu'il soit mis en musique : ajourné, 18 thermidor, 504; sur cette question, l'ordre du jour est adopté, 20 thermidor, 518; néanmoins, l'hymne fut mis en musique par Rigel père et exécuté à la fête du 23 thermidor, 518 (note 2), 527, 530.

BAR (Jean-Étienne), député de la Moselle à la Convention. — hargé, le 28 frimaire an III, d'une enquête sur les individus qui, ayant quitté en l'an II les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, demandaient à rentrer, V, 345 (note). — Le 7 floréal, demande que la C. N. augmente l'indemnité des élèves de l'École normale, VI. 140. — Le 4 fructidor, signe un arrêté des C. de législation et d'I. P. relatif à l'annulation d'un jugement du tribunal de l'Yonne, 572 (et note). — Le 22 fructidor, fait décréter l'impression d'un projet sur la police des cultes, préparé par les C. de S. G. et de législation, 650. — Le 21 vendémiaire an IV, au nom du C. de législation, fait décréter qu'aucune condamnation ne sera prononcée contre les anciens membres des comités révolutionnaires à raison des arrestations décernées par eux en exécution de la loi du 17 septembre 1793, 774.

Bar ou *Millier.* — Nom donné au multiple le plus élevé de l'unité de poids ou *grave,* multiple égal au poids du mètre cubique d'eau, et par conséquent comprenant mille graves, II, 11. — Le terme de *bar,* qui équivalait à ce qu'on appela plus tard *tonne métrique,* disparaît de la nomenclature du projet de Prieur, adopté par le Comité le 11 ventôse an III et devenu le décret du 18 germinal an III, V, 557.

Bar-sur-Aube, Aube. — L'agent national du district, Joffroy, présente une série de questions relatives aux écoles primaires : renvoi à Thibaudeau, 13 germinal an II, IV, 73, 77 (ann. B). — Le district réclame le placement à Bar de la bibliothèque de l'abbaye de Clairvaux : renvoyé au commissaire de la bibliographie, 17 floréal, 319. — Le Comité passe à l'ordre du jour, motivé sur son arrêté du 5 prairial, sur les questions de Joffroy, 27 prairial, 637.

Bar-sur-Ornain [Bar-le-Duc]. — Colin, vicaire de la paroisse Saint-Étienne, annonce à la C. N., le 24 brumaire an II, qu'il remet ses lettres de prêtrise, II, 847. — De jeunes citoyens de Bar demandent que l'administration des postes se conforme au nouveau calendrier pour la dénomination des jours de départ et d'arrivée des courriers : renvoi au C. d'agriculture et du commerce, 15 germinal, IV, 82. — Une circulaire des administrateurs du district renvoyée à Bouquier, 11 floréal, 297.

BARA (Joseph) [son nom a été fautivement orthographié *Barra* au cours du t. III]. — Né le 30 juillet 1779 à Palaiseau, fils d'un garde chasse du prince de Condé, IV, 195 (note 2). — Sa mort annoncée à la C. N. le 25 frimaire an II par une lettre de l'adjudant-général Desmarres, que Barère lit à la tribune; on accorde à sa mère une pension et un secours, III, 335 (note 1), 339-340 (ann. A). — Le 8 nivôse, Robespierre propose que les honneurs du Panthéon lui soient décernés, et que David soit chargé de régler la cérémonie; David annonce qu'il fera le portrait de Bara. La C. N. décide que son portrait, reproduit par la gravure, sera placé dans chaque école primaire, 335 (note 1), 340 (ann. A). — Le 21 nivôse, la C. N. entend la lecture d'une nouvelle lettre de Desmarres, au sujet de l'attitude dans laquelle Bara devra être représenté par David, 340 (ann. A). — Le C. d'I. P. approuve le désir des Orphelins de la patrie de placer son buste auprès de l'arbre de la Liberté qu'ils élèveront dans le jardin des Tuileries, 7 pluviôse, 335. — David est chargé d'engager le C. des inspecteurs de la salle à ne prendre aucune détermination sur le placement du buste de Bara, avant de connaître le plan général sur les œuvres d'art, que doit présenter Cambon, 25 pluviôse, 460. — Th. Rousseau fait hommage d'une chanson en l'honneur de Bara : renvoyé à Villar, 17 germinal, 100. — Les administrateurs du district de Joigny annoncent qu'ils ont fait don au collège du chef-lieu de son buste, 7 floréal, 286. — Degrange, commandant des élèves de la patrie de Sceaux-l'Unité, communique le 8 floréal à la C.N. le programme de la fête de la Vertu qui se célébrera le 10 en l'honneur de Bara : renvoyé au Comité le 10 floréal, 518 (note 2). — Rapport de Robespierre du 18 floréal relatif à Bara; les élèves des écoles de la section de la Fontaine-Grenelle, présents à la séance, applaudissent, 343 (et note 1). — Son âge lorsqu'il fut tué, 195 (note 2), 343 (note 2). — Barère fait décréter, le 18 floréal, que les honneurs décernés à la mémoire de Bara et de Viala leur seront rendus le 30 prairial et

que la C. N. accompagnera leurs cendres au Panthéon, 351. — Le 10 prairial, la municipalité et la Société populaire de Sceaux, accompagnées de la mère de Bara et de ses enfants et d'Agricol Moureau, présentent à la C .N. les bustes de Bara et de Viala, 625. — La citoyenne Mathieu Villers fait hommage du drame *Bara ou la Mère républicaine :* mention honorable; les élèves de la patrie de Sceaux-l'Unité envoient le procès-verbal de la fête de la Vertu, où le buste de Bara a été inauguré : mention civique, 13 prairial, 514, 518. — Le 17 prairial, Barère fait décréter le renvoi au 30 messidor de la cérémonie du Panthéon en l'honneur de Bara et de Viala, 571. — La Société populaire des jeunes républicains de Gannat envoie le procès-verbal de la fête de Bara : 17 prairial, 541 (et note 5). — La pétition des élèves de la patrie, qui désirent accompagner les cendres de Bara au Panthéon, renvoyée à la C. des fêtes décadaires, 23 prairial, 616. — Une romance de Serieys sur la mort de Bara et Viala est renvoyée à Villar, 3 messidor, 674. — Une pièce de vers de Népomucène Lemercier, intitulée : *Éloge funèbre de Bara,* est renvoyée au C. de S. P., 11 messidor, 706, 707. — Sur un rapport de David, du 23 messidor, la Convention adopte le plan de la fête héroique au Panthéon en l'honneur de Bara et de Viala et en recule la date au 10 thermidor. 777 (note 2). 779-788 (ann. B). — L'*Ode sur la mort de Bara et d'Agricol Viala,* par Dantilly, est renvoyée à Villar, 27 messidor, 815 : ordre du jour, 3 thermidor. 843. — Le Comité entend la lecture des couplets aux mânes de Viala et Bara. par Désaudray, et en ordonne le dépôt au carton de réserve, 29 messidor. 822. — Les veuves des vainqueurs de la Bastille sollicitent l'honneur d'assister à la fête de Bara et Viala : renvoi à David, 1er thermidor, 835. — Le *Chant patriotique* sur la mort de Bara, par Th. Rousseau, est renvoyé au carton de réserve, 3 thermidor, 842. — L'*Hymne à Bara et Viala,* de Malingre, est renvoyé à Villar; sur un *Hymne* à chanter devant les mânes de Bara et Viala, composé par Lélu, le Comité ne statue rien, 5 thermidor, 847 (et note 5), 848 (et note 3). — Le 9 thermidor, après avoir mis hors la loi Robespierre et ses partisans, la C.N. décrète l'ajournement de la fête de Bara et Viala, 871 (ann. B). — Mention honorable accordée à un *Hymne nouveau pour la fête de Bara et Viala,* paroles et musique du Cousin Jacques, 19 thermidor, 910. — Des couplets en l'honneur de Bara et Viala, par Sorin, sont renvoyés à Grégoire; une ode à Bara et Viala, par Guffroy, est renvoyée à Bouquier, 27 thermidor, 940. — Ordre du jour sur les couplets de Sorin, 11 fructidor, 998. — La demande de payement de Durand et Thiébault, pour des travaux faits pour la fête de Bara et Viala, renvoyée à la C. ex., 20 thermidor an III, VI, 517. — Voir *Fête de Bara et Viala;* VIALA.

BARADELLE l'aîné, mathématicien. — Sa lettre est envoyée à la C. des P. et M., 30 fructidor an II, V, 53.

BARAILON (Jean-François), médecin, député de la Creuse à la Convention. — Notice, I, LXXVIII. — Son *Opinion sur les fêtes civiques à établir dans la République Française,* 8 novembre 1792, I, 50; V, 376 (note 6). — Demande, le 9 septembre 1793, qu'on fasse le rapport sur les loteries, II, 859 (ann. F). — Fait ajouter à un décret du 14 fructidor an II, à la suite d'un rapport de Grégoire sur le vandalisme, un article ordonnant à tout possesseur de manuscrits, médailles, antiquités, provenant des maisons nationales de les remettre dans le mois au directoire de son district, 1002 (et note 2). — Le 17 brumaire an III, entre au C. d'I. P., V, 207. — Le 23 brumaire, à la C. N., critique le projet sur les écoles primaires présenté par le Comité: propose de restreindre le programme de l'enseignement de ces écoles et de créer au-dessus d'elles des écoles de canton : impression votée et renvoi au Comité, 213-214; 214-217 (annexes). — Nommé l'un des secrétaires du Comité, 24 brumaire, 218. — Le 26 brumaire, prend part à la discussion du décret sur les écoles primaires en ce qui concerne la nomination du jury d'instruction, d'abord par le Conseil d'administration du district, puis par le peuple : adopté; demande, sans succès, la question préalable sur l'article 3 du chapitre II; propose, également sans succès, que tout le chapitre III soit renvoyé au Comité, 227, 229. — Le 27 brumaire, à l'article 2 du chapitre IV, déclare que le programme proposé pour les écoles primaires est trop étendu, 230, 231. — Fait voter, le 11 frimaire, l'insertion au Bulletin du rapport de Mathieu sur les enfants de Capet, 268. — Nommé, avec Plaichard, commissaire pour la rédaction du décret sur les Écoles de santé, 12 frimaire, 271-272. — Plaichard et lui, chargés de se concerter avec Fourcroy pour l'exécution du décret, 14 frimaire, 274. — Le 18 frimaire, intervient en faveur d'un prêtre réfractaire, âgé et infirme, détenu à Aurillac, 294. — Chargé de proposer l'insertion au Bulletin de la liste des districts qui doivent envoyer des élèves à chacune des trois Écoles de santé, 18 frimaire, 291. — Autorisé à donner à Baudouin un bon pour la fourniture de 100 exemplaires du feuilleton contenant la liste de ces districts, 24 frimaire, 315. — Le 26 frimaire, sur sa proposition, la C. N. rappelle que la loi oblige tous les citoyens compris dans la première réquisition à rejoin-

dre les drapeaux, 325 (ann. A). — Chargé avec Plaichard, d'un rapport sur les machines de Legros et d'une réponse à Desmonenx, 30 frimaire, 335. — Surveillera les dépenses des bureaux du Comité, 4 nivôse, 361. — Sur sa proposition, le C. de S. P. sera invité à ne distraire des dépôts publics aucun objet relatif à la chimie, à la physique, à l'anatomie, etc., avant que les Écoles de santé aient été pourvues, 6 nivôse, 366. — Fait voter, le 9 nivôse, un décret au sujet de la désignation d'élèves pour les Écoles de santé par les examinateurs, 372 (note), 374-375 (ann. A); demande que tous les députés soient autorisés à faire imprimer leurs vues sur les fêtes décadaires, 376. — Nommé avec Lalande et Fourcroy pour se concerter avec le C. des finances sur le traitement des élèves de l'École normale; chargé de réunir et faire relier les cartes de la Hollande se trouvant dans la bibliothèque, 18 nivôse, 399, 403. — Prend part à la rédaction du projet de décret pour la célébration de l'anniversaire de l'exécution de Capet : adopté, 409. — Le 21 nivôse, présente à la C. N. cette rédaction : votée, 409 (notes). — Chargé de demander au C. des procès-verbaux des recherches pour retrouver les différents ouvrages renvoyés au C. d'I. P.; élu secrétaire du Comité; fera lecture le lendemain, dans une séance extraordinaire, d'un projet pour la fête du 2 pluviôse [cette séance n'a pas eu lieu], 22 nivôse, 411, 412. — Présente un projet pour la fête, concurremment avec Thirion et doit se concerter avec lui, 24 nivôse, 420. — L'accord ne s'étant pas fait entre Thirion et Baraillon, celui-ci présente son projet à la C. N., le 25, en concurrence avec celui de Thirion : tous deux sont écartés, 420 (note 2), 421-424. — Le 26, présente à la C. N. un nouveau projet : adopté, 420 (note 2), 424. — Signe un arrêté relatif au traitement des professeurs de l'École normale, 28 nivôse, 433. — Fait imprimer, en nivôse, une brochure intitulée : *Organisation et tableau des fêtes décadaires*, 439. — Chargé, avec Plaichard, de conférer avec la C. des finances sur le payement des professeurs de l'Université; sur les frais de la confection des catalogues bibliographiques; sur l'affectation de l'évêché de Montpellier et du séminaire de Strasbourg aux Écoles de santé, 12 pluviôse, 455. — Le 13 pluviôse, fait voter un décret réunissant les jardins des plantes de Montpellier et de Strasbourg aux Écoles de santé, 457. — Autorisé avec Plaichard à répondre à Bordes au sujet de Mittié; à signer un état des avances du secrétaire de la 2e section pour le transport des collections de journaux du Comité à la Bibliothèque nationale, 18 pluviôse, 471. — Plaichard et lui sont autorisés à s'occuper, en l'absence de Fourcroy, de l'organisation des Écoles de santé, 20 pluviôse, 475. — Donne lecture d'une lettre de la C. ex. des secours publics, avec plans, au sujet de l'installation du Grand hospice d'humanité dans le ci-dev. évêché, 26 pluviôse, 494-495. — Se concerte avec le C. des décrets pour présenter un projet de décret relatif aux estampes, livres, etc., renvoyés aux Comités; fait adopter et présente à la C. N. un projet de décret complétant le nombre des élèves des Écoles de santé, 28 pluviôse, 496, 497 (et note). — Le 3 ventôse, fait voter à la C. N. un décret modifiant l'article 14 du décret du 7 messidor, 501-502, 503-504 (annexe). — Autorisé à faire imprimer à 1 000 exemplaires les arrêtés du Comité relatifs à l'École centrale des travaux publics, aux Écoles normales et aux Écoles de santé; chargé du rapport sur une pétition des artistes des ci-devant Français, 2 ventôse, 505, 507; 8 ventôse, 540. — S'adjoindra deux membres de la C. des A. pour le retrait des Archives des ouvrages qui mériteront d'être déposés à la Bibliothèque nationale, l'envoi à la fonte des médailles sans valeur, la remise à la C. des A. des livres et manuscrits arrivés de Belgique, et le transport à la bibliothèque de l'École de santé de Paris des livres de la Faculté de Médecine, etc., 10 ventôse, 548. — Le 15 ventôse, fait voter à la C. N. un décret concernant le traitement des élèves des Écoles de santé venant des colonies, et un décret relatif aux professeurs de l'École de médecine de Caen, 569-570, 575 (ann. D). — Au milieu de ventôse, sort du Comité; réélu le 17, 586. — Autorisé à demander à la C. N. l'insertion au Bulletin du rapport relatif au décret sur les Écoles centrales; élu président du Comité, 18 ventôse, 583. — Sur l'avis du C. des finances, doit présenter à la C. N. un projet de décret augmentant l'indemnité des élèves de l'École de santé; s'adjoindra Curée pour les ouvrages à retirer des Archives, 20 ventôse, 591. — Se concertera avec le C. des finances sur la demande des artistes du Théâtre-Français et proposera un projet de décret, 22 ventôse, 596. — Autorisé à présenter un projet de décret pour l'affectation du séminaire de Strasbourg à l'École de santé [le décret a été voté le 16 germinal], 6 germinal, VI, 4, 5 (note 1). — Le Comité le nomme l'un des 5 représentants qui doivent organiser dans les départements les écoles primaires et centrales; son arrondissement comprend 17 départements; 20 germinal, 53; confirmé par le décret du 21 germinal, 57 (ann. B). — En raison de sa mission, le Comité charge Daunou de le remplacer dans l'inspection des bureaux et de la bibliothèque, 26 germinal, 84. — Autorisé à statuer,

pendant son séjour à Montpellier, sur tout ce qui concernera l'École de santé, Plaichard surveillant seul l'organisation des Écoles de santé, 4 floréal, 124, 125. — Quitte Paris le 5 floréal, 125 (note 2). — Une pétition de la municipalité de Latillé lui est renvoyée, 30 floréal, 233. — Le président du Comité lit une lettre de lui, écrite de Chambon, 6 prairial : il a distribué les règlements de police des écoles primaires et les instructions sur le calcul décimal et en demande d'autres : renvoi à la 1re section, 14 prairial, 256 (et note 3). — Conformément à l'arrêté du 10 prairial, est porté comme membre sortant; le procès-verbal de la C.N. le mentionne par erreur comme réélu le 19 prairial, 268. — Revient le 28 messidor, 125 (note 2), 328 (ann. B). — Plaichard et lui inviteront le Muséum d'histoire naturelle à envoyer les graines nécessaires au jardin de l'École de santé de Montpellier; remet deux pétitions, 14 thermidor, 487, 488. — Le 17 thermidor, réélu membre du Comité, 505. — Plaichard et lui autorisés à faire délivrer à l'École de santé de Paris des glaces pour encadrer les objets d'histoire naturelle, 18 thermidor, 503. — Sera entendu sur une réclamation de Disser, professeur au collège de Villefranche-d'Aveyron, 24 thermidor, 522. — Plaichard et lui exposeront au C. de S. P. la nécessité de faire sortir le commissaire de la section du Théâtre-Français de l'enclos des Cordeliers, 28 thermidor, 545-546; 30 thermidor, 532. — Est chargé, avec Plaichard et Bordes, de présenter des vues sur l'organisation d'une chaire d'hygiène dans les départements, 30 thermidor, 553. — Chargé, avec Fourcroy, Plaichard et Bordes, du travail sur les Écoles de médecine; vétérinaires; d'histoire naturelle; d'économie rurale, 6 fructidor, 576. — Barailon et Lakanal invités à présenter incessamment leur rapport sur le jugement du jury des livres élémentaires, 16 fructidor, 620. — Plaichard et lui font un rapport sur la nomination des secrétaires de l'École de santé de Montpellier, et sur les vacances et les examens des trois Écoles; présente son rapport sur les livres élémentaires traitant de l'éducation physique : il propose le renvoi de tous les manuscrits à l'Institut national, pour en tirer un ouvrage élémentaire, 17 fructidor, 632-633, 634. — Plaichard et lui chargés d'obtenir de la C. des A. pour l'École de santé de Montpellier les instruments nécessaires aux observations météorologiques, 18 fructidor, 636. — Plaichard et lui font adopter un arrêté portant règlement pour les congés des élèves de l'École de Montpellier, 28 fructidor, 678. — Barailon et Buache se concerteront avec le C. de S. P. sur les mesures à prendre pour la conservation de cartes et plans de la maison Noailles; Plaichard et Barailon se concerteront avec le C. des finances et la C. des dépenses pour l'augmentation des traitements des professeurs, élèves et employés des Écoles de santé, etc., 30 fructidor, 685, 686-687. — Plaichard et Barailon écrivent à Bérard, à Montpellier, que sa démission est acceptée ; Barailon, avisé par Charles que le dépôt de physique ne peut fournir à l'École de Montpellier les instruments désignés le 18 fructidor, demande à se concerter avec la C. des dépenses pour obtenir 25,000 l : fera avec Plaichard un rapport sur le prix des instruments de météorologie, 4e complémentaire, 702. — Plaichard et lui écriront à Strasbourg au sujet d'une réclamation de Rist fils; feront en sorte d'obtenir la somme nécessaire à l'entretien du jardin botanique de Strasbourg, ainsi que 13,400 l pour l'École de santé de Montpellier, 6e complémentaire, 707, 710-711. — Donne lecture d'un projet de décret sur l'organisation des Écoles spéciales de médecine : le Comité accorde la priorité à un projet de Fourcroy; Plaichard et lui autorisés à délivrer un congé de trois mois à Peyrilhe, 2 vendémiaire an IV, 714, 715. — Sur la dénonciation contre des élèves de l'École de santé remarqués dans les rassemblements du Palais-Égalité, Plaichard et lui écriront aux professeurs de rendre compte au Comité du civisme de chacun des élèves et de les surveiller; adjoint à Lanthenas pour écrire dans le même sens aux professeurs de l'École polytechnique, 6 vendémiaire, 721, 724. — Plaichard, Lanthenas et lui se feront rendre compte de la conduite des élèves des Écoles de santé et de l'École polytechnique pendant les journées des 12, 13 et 14, 16 vendémiaire, 746. — Nommé membre de la Commission chargée d'accélérer les décisions sur les rapports de la C. ex.; Plaichard et lui se concerteront avec la C. des travaux publics pour la construction des amphithéâtres de l'École de Montpellier, 18, 20 vendémiaire, 758, 760, 768. — Plaichard et lui chargés d'assister, le 25 vendémiaire, à la séance publique de l'École de santé et de se faire rendre compte de l'examen des élèves, 21 vendémiaire, 771. — Plaichard et lui chargés de préparer l'ouverture de crédits aux Écoles de santé de Paris et de Strasbourg pour les dépenses de l'an IVe, 27 vendémiaire, 809-810. — Le 28 vendémiaire, à la C. N., présente des observations sur le costume des membres du Corps législatif, 816. — Le 3 brumaire, combat la proposition de graver sur le sceau de l'État une ruche d'abeilles, 869 (ann. B). — Bordes et lui choisis par le Comité, en qualité de commissaires, pour remettre les papiers du C. aux Archives ou au Direc-

toire; lui, Portiez et Rabot-Pomier sont nommés commissaires les 18 et 21 vendémiaire pour examiner les rapports de la C. ex., le Comité l'approuve, 4 brumaire, 877. — Le compte rendu de sa mission dans les départements (floréal-messidor an III) a été imprimé à l'Imprimerie nationale en brumaire an IV, 125 (note 2).

BARAS (Marc-Antoine), de Toulouse. — Fait hommage à la Convention de son ouvrage : *De l'éducation publique dans la France libre,* 28 février 1793 : Romme rapporteur, 28 février, I, 367 (et note 3), 371 (ann. B).

BARAUX. — Agent du Comité de salut public, envoyé à Saumur avec Moge au commencement de l'an II, IV, 221 (note 2), 222-223.

Barbaresques (États). — Un arrêté du C. de S. P. ayant demandé à la C. des A. les *Oiseaux* coloriés de Buffon et son *Histoire naturelle,* pour être envoyés en cadeau à un prince barbaresque, le Comité autorise Ameilhon et Langlès à prendre l'*Histoire naturelle* à la bibliothèque de l'École centrale des travaux publics et les *Oiseaux* au dépôt des Cordeliers, 26 floréal, an III, VI, 205. — Après avoir entendu Menière, le Comité arrête que les armoiries, sur la couverture des œuvres de Buffon, envoyées en présent aux puissances barbaresques, seront remplacées par l'inscription : *la République française à...;* la C. ex. se concertera avec Menière, 8 messidor, 343. — Voir aussi ADANSON, SI-FOULHA.

BARBAROUX (Charles-Jean-Marie), député des Bouches-du-Rhône à la Convention. — Caché à Saint-Émilion après la proscription des Girondins, est arrêté; guillotiné à Bordeaux (messidor an II), IV, 882 (et note 5). — Le 21 messidor an III, Louvet donne lecture à la C. N. d'une lettre de Barbaroux à sa mère : elle sera déposée à la Bibliothèque nationale, VI, 405. — Placé par Hardy, le 11 vendémiaire an IV, sur sa liste des 47 représentants martyrs de la liberté, 754.

BARBAULT-ROYER, homme de Lettres. — Demande au Comité une place dans l'instruction publique et envoie des exemplaires de ses trois ouvrages : renvoyé à la C. ex., 28 messidor an III, VI, 425. — La C. ex. remet un rapport : renvoyé à la 2e section, 19 fructidor, 643.

BARBE. — Père de famille, désirerait employer ses talents dans la C. des A. : renvoyé à Mathieu, 5 floréal an II, IV, 270. — Nommé commis au secrétariat de la C. des A., 9 prairial, 488. — Sera employé dans les bureaux du Comité, 8 vendémiaire an III, V, 102. — Sera secrétaire de la 2e section du Comité, 12 vendémiaire, 108. — Dans le tableau du 16 vendémiaire, figure comme secrétaire de la 2e section, 119. — Congé, 29 vendémiaire, 142; 6 floréal, VI, 131. — Secrétaire de la 3e section, demande et obtient un congé d'une décade pour aller à Sens, 7 vendémiaire an IV, 731-732. — Recevra son traitement de brumaire et, en outre, comme indemnité pour la suppression de son emploi, une somme de 1,200 H, 4 brumaire, 878.

BARBE, de l'Isle (Yonne). — Fait don à la République de deux créances : renvoyé à Villar, 9 germinal an II, IV, 48. — Après avoir pris connaissance des pièces le concernant, le Comité ne statue rien, 29 messidor, 823.

BARBEAU du BARRAN (Joseph-Nicolas), député du Gers à la Convention. — Signe, le 30 fructidor an II, l'arrêté du C. de S. G. ordonnant la libération de Fourcade, IV, 897. — Le 25 vendémiaire an III, proteste contre le décret qui restreint la liberté d'action des Sociétés populaires et interdit toute pétition collective, V, 134. — Le 3 germinal, défend les anciens Comités, VI, 8. — Le 9 germinal, fait observer que ce ne sont pas les prévenus qui ont donné de l'extension à la loi des suspects, 20. — Le 9 prairial, décrété d'arrestation, 241.

BARBEGNIÈRE (Germain). — La C. ex. remet un rapport sur une lettre du district de Bazas le concernant, 24 messidor an III, VI, 408.

Barbezieux. — La Société régénérée des sans-culottes annonce qu'elle a armé et équipé deux de ses membres, etc. : renvoi à Grégoire, 5 germinal an II, IV, 26; nouveau renvoi, 13 germinal, 75.

BARBIÉ du BOCAGE, géographe, employé à la Bibliothèque nationale. — Emprisonné quelques jours aux Madelonnettes en septembre 1792, VI, 868. — Chargé du dépôt des cartes géographiques à la Bibliothèque nationale; figure avec cette qualité dans un état du 16 ventôse an II; Lefebvre-Villebrune y propose pour lui une augmentation de 450 H, VI, appendices, 889. — Dans un état de l'automne de l'an III, est appelé sous-garde géographe, 374; dans un projet intermédiaire, de Massieu, porté comme 4e bibliothécaire aux imprimés, 374. — Demande à participer aux récompenses nationales : renvoi à la 2e section, 19 floréal an III, VI, 171. — Dans le projet définitif de Massieu (messidor), 4e bibliothécaire (chronologie, géographie, histoire), 371. — Figure sur la liste des hommes de lettres à récompenser, présentée au Comité par Villar, le 28 messidor : ajourné, VI, 427. — Barrois, conservateur du dépôt des Cordeliers, est autorisé à l'employer, 16 thermidor, 496. — Porté sur la 2e classe de la liste des gens de lettres, etc., 30 thermidor, 549. — Dans un état de la fin de l'an III, figure comme chargé de la partie géographique aux imprimés, IV, 160.

BARBIER. — Demande si les instituteurs salariés par la nation doivent être mis au nombre des fonctionnaires publics; ordre du jour, 1er octobre, II, 522.

BARBIER, — Nommé par le Comité professeur

adjoint de chirurgie théorique et pratique à l'École de santé de Strasbourg, 2 nivôse an III, V, 356. — Plaichard et Barailon sont chargés de lui accorder un congé de trois mois, sans réduction d'appointements, 16 vendémiaire an IV, VI, 746.

BARBIER, invalide. — Voir BARBIER *dit* BLIGNIÈRES.

BARBIER, modeleur en bois. — Sollicite de l'occupation : renvoi à la C. ex., 22 germinal an III, VI, 70.

BARBIER (Antoine-Alexandre), bibliographe. — Nommé membre de la C. des A., section de bibliographie, etc., 22 nivôse an III, V, 410. — Signe, le 3 germinal, avec ses collègues du directoire de la C. des A., un extrait du registre de celle-ci, VI, 56 (ann. A).

BARBIER (La citoyenne), institutrice à Méry. — Demande la jouissance du presbytère pour y tenir son école : Lindet, rapporteur, 25 thermidor an II, IV, 935; ordre du jour, 29 thermidor, 947.

BARBIER (Luc), lieutenant au 5e hussards. — Membre d'une Commission formée en Belgique, désigné pour accompagner à Paris un premier envoi de tableaux; admis à la barre de la C. N., prononce un discours (4e sans-culottide de l'an II), V, 69 (note 2), 74-75 (ann. D). — Le Comité l'autorise à continuer avec ses collaborateurs la mission qui lui a été confiée, 6 vendémiaire an III, 89.

BARBIER *dit* BLIGNIÈRES, invalide, ancien professeur à l'École militaire, ancien ingénieur à la Guyane. — Demande que la nation fasse imprimer ses ouvrages : ordre du jour, 13 pluviôse an II, III, 388. — Une lettre de lui enregistrée au Comité en germinal an II, IV, 193. — Demande une indemnité en considération de ses travaux littéraires : renvoi à Grégoire, 7 floréal, 287. — Le Comité reçoit son *Adhésion au Très-Haut*, en vers, 13 prairial, 518 (et note 6). — Le Comité passe à l'ordre du jour sur la notice des ouvrages littéraires de Blignières, 21 prairial, 609; celui-ci retire, le 4 messidor, toutes les pièces qu'il avait produites, 518 (note 6). — Ordre du jour sur l'*Adhésion au Très-Haut*, 19 messidor, 758. — Figure, sous le nom de Blignières, sur une liste présentée au Comité par Villar, le 4 thermidor an III, dans la 3e classe, VI, 448. — Placé sur la liste du 10 fructidor dans la 3e classe, 593. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 630.

BARBILLAT, secrétaire-greffier du district de Vézelise. — Signe, le 11 germinal an II, une lettre du district, IV, 103 (ann. 3).

BARBOT. — Soumet des observations sur le devoir des instituteurs, etc. : renvoi à Bouquier et Thibaudeau, 21 germinal an II, IV, 116.

BARCELONNETTE. — L'agent national du district expose les difficultés qu'éprouve l'exécution de la loi du 29 frimaire : renvoi à Bouquier, 5 messidor an II, IV, 684.

BARDEL, commis. — Entré dans les bureaux du C. d'I. P. le 2 décembre 1791, a dressé, en janvier 1792, un tableau de tous les décrets rendus sur l'instruction publique, III, 168 (note 1). — Prunelle demande qu'il soit remis à Bardel une collection complète des décrets du corps législatif : arrêté, 27 frimaire an II, 168. — Est nommé chef de la bibliographie, 23 ventôse, 565. — Le Comité arrête que son tableau des décrets sera exposé dans la salle de ses séances, 23 germinal, 135. — Figure sur l'état de floréal an II comme attaché à la bibliographie, 459. — Présente au Comité un rapport sur l'état de la bibliographie, dont les conclusions sont adoptées; on le charge d'un nouveau rapport sur les bibliothèques nationales, 7 prairial, 480-481, 481-482 (ann. D). — Sur une lettre de la C. ex., le Comité l'invite à terminer au plus vite son tableau, dont il sera fait aussitôt une copie pour la C. ex., 17 messidor, 751. — Un membre fait l'éloge de Bardel, qui a dressé des tableaux des décrets rendus en matière d'instruction publique, etc.; propose de lui allouer une gratification de 600 ℔ : adopté, 23 messidor, 775. — Le Comité arrête qu'à la première séance on lui présentera les tableaux de Bardel, 3 thermidor, 844; une note de la main de Villar, président du 6 fructidor, dit que le catalogue demandé n'est point encore achevé, 493 (note 7); deux cahiers existant aux Archives nationales paraissent renfermer la copie de ces tableaux, 844 (note 3). — La C. ex. lui fera payer sa gratification de 600 ℔, 3 vendémiaire an III, V, 84. — Ayant été transféré de la bibliographie dans les bureaux de la C. ex., demande à correspondre directement avec les administrations de district pour la formation des bibliothèques : renvoi à la C. ex., 12 brumaire, 193-194. Certificat délivré à M. Bardel le 22 mai 1816, 194 (note 1).

BARDIES. — Nommé élève de l'École normale par le district de Saint-Girons; la députation de l'Ariège, par une lettre que communique Lakanal, présente des observations : renvoyé à la 1re section, 4 nivôse an III, V, 361. — Le Comité renvoie à la C. ex. un extrait du procès-verbal du district de Saint-Girons, qui nomme Pagès élève de l'École normale à la place de Bardies, éliminé, 22 pluviôse, 481.

BARDIN. — Demande une place de commis à la bibliographie : renvoyé à Mathieu, 15 messidor an II, IV, 742.

BARDOU, ex-professeur au collège du Mans. — Le Tourneur invite le Comité à le nommer élève à l'École normale : renvoi aux professeurs et aux représentants, 4 ventôse an III, V, 513-514.

BARDOU ET BROCHARD, délégués des administrateurs du théâtre de la République à Bordeaux. — Obtiennent l'autorisation de venir à Paris présenter des réclamations au Comité, 3 vendémiaire an III, V, 84.

BARDOU-DUHAMEL. — Le C. de S. P. sera invité à le mettre en réquisition pour qu'il puisse s'occuper à Metz de l'arrangement des bibliothèques nationales, 6 vendémiaire an III, V, 89.

BARÈRE DE VIEUZAC (Bertrand), député des Hautes-Pyrénées à la Convention. — Notice, I, LXXVIII. — Nommé membre du Comité d'I. P., 13 octobre 1792; opte pour le C. de constitution, 2 (note 4). — Nommé membre de la C. des M., 18 octobre, 7 (ann. B). — Combat la proposition de Jean De Bry de célébrer la victoire de Jemappes, 9 novembre, 48. — Rapporteur de la C. des M. et du Comité, fait voter par la C. N. un décret pour le règlement des dépenses faites par la C. des M. jusqu'à ce jour, sur le crédit de 300,000 ᵗ assigné au B. de C. des arts et métiers, 6 février 1793, 312-313 (ann. B), 310. — Adjoint au Comité le 29 février, 365-366 (annexe). — Quitte le Comité le 26 mars pour entrer au C. de défense générale, puis devient membre du C. de S. P., 365 (note 1). — Membre (4 avril) de la C. chargée d'analyser les projets de constitution; rapporteur dans la discussion sur le projet de Déclaration des droits de l'homme du C. de constitution, 17-22 avril, 419. — Présente à la C. N. au nom du C. de S. P., le 29 mai, un rapport sur l'état général de la République, où il réclame la prompte organisation des écoles primaires, Introd., XLI. — Mentionné au procès-verbal du C. de S.P., séances des 28 et 30 mai et 25 juin, 472, 506. — Rapporteur du C. de S. P., fait voter un décret sur les écoles primaires, le 30 mai, 472-473 (ann. A). — Appuie Boyer-Fonfrède, qui réclame, le 18 juin 1793, contre l'omission du libre exercice des cultes dans le nouveau projet de constitution, 527 (note). — Fait décréter, au nom du C. de S. P., que le château de Versailles sera consacré à un établissement public national, 8 juillet, 453. — Réélu au C. de S. P. le 10 juillet, II, 30. — Le 3 septembre, fait un rapport sur la fermeture du Théâtre-Français (Théâtre de la Nation) à la suite de la représentation de *Paméla*, 687. — Le 15 septembre, parle en faveur du décret sur l'instruction publique proposé par les autorités de Paris, 419. — Le 25 septembre, fait à la C. N. un rapport demandé la veille sur la destitution des généraux Houchard, Landremont et Schauenbourg, 492. — Au nom du C. de S. P., fait voter, le 3 vendémiaire an II, un décret interdisant aux fabricants de papier d'employer des formes en transparents portant des fleurs de lys ou autres attributs de royauté, 659. — Le 28 brumaire an II, combat l'amendement de Ramel, qui propose, comme légende de la pièce d'un décime et du sceau de l'État, les mots : *Le peuple seul est souverain*, au lieu des mots : *Le peuple souverain*, proposés par Romme, 812. — Signe l'arrêté du 3 nivôse qui élimine de la C. des P. M. Lavoisier et 5 autres membres, 234 (fin de la note 1 de la p. 233), 239. — Annonce à la C. N., le 4 nivôse, la reprise de Toulon, et fait décréter qu'une fête aura lieu le décadi suivant pour célébrer ce succès, 216 (note 5). — Le 8 nivôse, fait décréter que la gravure du portrait de Bara, que doit peindre David, sera placée dans toutes les écoles primaires, 335 (note 1), 340 (ann. A). — Prend, dans une adresse envoyée par Domergue au C. de S. P., l'idée d'un rapport sur l'enseignement du français dans les départements où l'on parle un idiome étranger, 359, 440 (note 4); lit ce rapport à la C. N. le 8 pluviôse, 339 (suite de la note 4 de la p. 338), 348-357 (ann. C); vers écrits par André Chénier à propos de ce rapport, et commentaire de Becq de Fouquières, 357-358. — Est probablement le correspondant auquel Thérésia Cabarrus écrivit le bordereau le 5 pluviôse an II en lui envoyant son *Discours sur l'éducation*, 631-632. — Dans son rapport du 16 ventôse, signale les menées des ennemis de la Révolution pour empêcher l'exécution des décrets des 8 et 13 ventôse, IV, 416-417. — Présente, le 21 ventôse, le rapport et le projet de décret sur la création d'une C. des travaux publics et d'une École centrale des travaux publics, 167, 1006. — Fait adopter par la C. N., le 2 germinal, une Adresse au peuple français, 239 (note 2). — Annonce à la C. N., le 10 germinal, que le C. de S. P. a épuré l'administration de la police de Paris, 550 (note 1). — Correspond avec Jullien fils pendant la mission de celui-ci dans l'Ouest et à Bordeaux, 210. — Est placé, en floréal an II, à la tête de la section de l'instruction publique du C. de S. P. 234. — Raconte dans ses *Mémoires* comment il a fait rendre par le C. de S. P., en floréal an II, une série d'arrêtés concernant les arts et les artistes, 249 (et note 4). — Le 6 floréal, rédige un arrêté ordonnant la continuation, aux frais de la République, des dessins de l'Histoire de la République romaine, de Mirys, VI, 143. — Le 9 floréal, fait décréter l'érection, dans le Panthéon, d'une colonne de marbre sur laquelle seront inscrits les noms des citoyens auteurs d'actions héroïques, IV, 307-308 (ann. C). — Le 11 floréal, fait décréter que l'armée des Alpes a bien mérité de la patrie, 309; lit une lettre de Levasseur racontant le combat de Boussu du 8 fléroal, 376. — Le 12 floréal, signe, avec Carnot et Billaud, une lettre demandant au C. d'I. P. la remise des pièces qui concernent les honneurs proposés ou

décernés à la mémoire de quelques citoyens, 303 (et note 4); fait décider l'achat d'une statue de sainte Eustodie, de Houdon, transformée en statue de la Philosophie, 251 (et note 2). — Annonce à la C. N., le 17 floréal, que le C. de S. P. fera le lendemain le rapport sur les fêtes décadaires, 341. — Fait décréter, le 18 floréal, que les cendres de Viala seront déposées au Panthéon et que les honneurs décernés à la mémoire de Bara et de Viala leur seront rendus le 30 prairial, 351. — Invite Chénier à écrire les paroles des chants destinés à la fête de l'Être-Suprême, 560, 601. — Présente, le 22 floréal, un rapport sur la suppression de la mendicité dans les campagnes, suivi d'un projet de décret instituant le *Livre de la bienfaisance nationale,* qui est adopté; annonce deux autres rapports sur la distribution des secours et d'extirpation de la mendicité dans les villes, qui n'ont pas été faits, 417-419. — On lui renvoie des lettres du département de l'Hérault et de la commune de Montpellier, relatives à la mort de Beauvais, 25 floréal, 431. — De concert avec Carnot, fait renvoyer Jullien à Bordeaux le 29 floréal, 211. — Le 13 prairial, lit à la C. N. un rapport sur l'École de Mars, 519 (note 2), 521-529 (ann. D). — Le 17 prairial, fait voter un décret renvoyant au 30 messidor la fête de Bara et Viala et réglant le costume que porteront les membres de la C. N. à la fête de l'Être-Suprême, 569-571. — Le 2 messidor, fait voter un décret contenant des mesures relatives à l'extinction de la mendicité à Paris, 420. — Signe, le 6 messidor, un arrêté chargeant Monge et Hassenfratz de visiter l'École des travaux publics, V, 640. — Rédige et signe, le 10 messidor, un arrêté relatif à la confection d'un plan général pour l'assainissement et l'embellissement de Paris, 1016-1017. — Jullien fils lui adresse de Bordeaux, le 12 et le 13 messidor, deux lettres, 882 (et note 6). — Fait voter, le 13 messidor, un décret pour la transformation des anciennes barrières de Paris en monuments consacrés à la commémoration des époques révolutionnaires et des victoires républicaines, 725 (suite de la note 7 de la p. 724), 734-736 (ann. E). — Bernardin de Saint-Pierre lui écrit, le 18 messidor, pour le prier d'appuyer de son crédit sa demande en vue du rétablissement des traitements littéraires dont il jouissait avant la Révolution, 1016. — Le 21 messidor, annonce à la C. N. le combat naval du 13 prairial et le naufrage héroïque du *Vengeur*, 839 (note 5). — Lettre de J. Payan à Barère, du 25 messidor, au sujet des représentations à donner par les théâtres de Paris le jour de la fête du 26 messidor, 808-809. — Présente à la C. N., le 26 messidor, un *Rapport sur l'état de la fabrication révolutionnaire du salpêtre, et sur la nécessité de supprimer l'Agence nationale, ci-devant Régie des poudres et salpêtres,* 826-832 (annexes). — Dans son rapport du 7 thermidor, dit que Robespierre a combattu, aux Jacobins, ceux qui parlaient d'un nouveau 31 mai; explication qu'il a donnée plus tard de l'éloge décerné à Robespierre dans ce rapport, 857 (note 4). — Le 10 thermidor, répète à la C. N. la fable selon laquelle Robespierre et ses amis étaient des royalistes, 873. — Le 11 thermidor, fait décréter la mise hors la loi de Payan du Moulin, dénoncé au C. de S. P., 875-876. — Signe, le 12 thermidor, un arrêté des C. de S. P. et de S. G. relatif à Villar, 878. — Lit à la C. N., le 14 thermidor, au nom des C. de S. P. et de S. G., un projet de réorganisation des Comités, 926 (note 3). — Florian lui écrit le 18 thermidor pour solliciter sa mise en liberté, 802-804. — Lit à la C. N., le 18 thermidor, le plan de la fête du 23 thermidor (10 août) 922 (note). — Sa signature figure sur l'arrêté du 23 thermidor ordonnant l'arrestation de Jullien fils, 882 (et note 3). — Signe, le 24 thermidor, un arrêté relatif à Clément de Ris, 883. — Communique à la C. N. la nouvelle de la reprise du Quesnoy, transmise par le télégraphe dès le 28 thermidor, 943 (an. A). — Le 3 fructidor, fait décréter diverses mesures à la suite de l'incendie de l'abbaye de Saint-Germain, 960 (note 4). — Signe, le 6 fructidor, un arrêté relatif à une École de santé, 979; le 7 fructidor, une lettre au C. d'I. P., et, le 8, un arrêté relatif aux employés de la section d'instruction publique supprimée, 989. — Au renouvellement par quart du Comité de S. P., le 15 fructidor, il était l'un des trois sortants désignés par le sort; éliminé, V, 3. — Le 21 fructidor, demande que Cambacérès soit chargé de présenter dans trois jours le projet de Code civil élaboré par le C. de législation, et qu'une commission de cinq membres soit chargée de présenter, le 15 brumaire, un plan d'institutions républicaines, 15, 19 (ann. B). — Le 29 fructidor, propose de placer dans l'île des Peupliers une inscription rappelant que les restes de Rousseau y reposèrent pendant quinze ans : renvoi au C. d'I. P., 39, 40 (ann. B). — Le 5 vendémiaire an III, intervient dans le débat relatif à un manuscrit de Rousseau remis par Th. Levasseur, V, 90. — Le 12 vendémiaire, dénoncé par Legendre comme complice de Robespierre; défendu par Cambon : la C. N. passe à l'ordre du jour, 111. — Le 19 brumaire, combat un projet de décret favorable aux agioteurs et aux émigrés, 212. — Le 24 brumaire, appuie la proposition d'Audouin de mettre en vigueur la Constitution de 1793, 219. — Le 5 frimaire, Legendre dénonce Barère, Billaud et Collot comme conspirateurs, intimes de Robespierre, 250. — L. Lecointre

ayant renouvelé sa dénonciation le 15 frimaire, la C. N. charge les trois Comités de l'examiner, 287. — Le 7 nivôse, Merlin (de Douai) annonce que les Comités mettent hors de cause tous les dénoncés, IV, 880 (suite de la note 2 de la p. 879). V, 366, ils estiment qu'il y a lieu à examen de la conduite des quatre autres (dont Barère) : en conséquence, une commission de 21 membres est nommée, 366. — Le 11 ventôse, Saladin présente le rapport de la Commission des Vingt-et-un, qui conclut à la mise en accusation; Legendre fait décréter l'arrestation immédiate des prévenus : ils sont détenus à leur domicile, 571. — Publie des *Observations sur le rapport de Saladin*, IV, 858 (suite de la note 4 de la p. 857). — Les 4, 5, 7, 8, 9 germinal, présente sa défense; un décret rendu dans la nuit du 12 au 13 germinal le condamne à la déportation, avec Billaud, Collot et Vadier; 52 conventionnels de la Montagne signent une protestation contre ce décret, 29. — Le 13 germinal, dirigé sur Rochefort avec Billaud et Collot, 37. — Le 5 prairial, Clauzel demande que Barère, Billaud et Collot soient ramenés à Paris et déférés à la Commission militaire; Bourdon (de l'Oise) demande qu'ils soient jugés sur place; ils sont traduits devant le tribunal criminel de la Charente-Inférieure, et Barère est transféré à la prison de Saintes, 232 (et note 2). — Accusé de vandalisme par Courtois dans son *Rapport sur les événements du 9 thermidor an* II, IV, 693. — Le 2e complémentaire, Fréron s'étonne que Barère ne soit pas encore jugé; il demande qu'on le déporte promptement à Madagascar, VI, 698. — Le 20 vendémiaire an IV, le décret du 5 prairial est rapporté, et les Comités de S. P. et de S. G. sont chargés de faire déporter Barère, 232 (note 2). 769. — La Commission chargée d'examiner les papiers trouvés chez les conspirateurs ayant adressé au Comité 5 pièces trouvées chez Barère, Asselin et Cloots, le Comité les renvoie à sa 1re section, 26 vendémaire, 803. — En brumaire, Barère s'évade de la prison de Saintes, 232 (note 2).

BARLETTI DE SAINT-PAUL, ancien sous-gouverneur des Enfants de France; en l'an II, sous-chef au bureau des dépêches du département de Paris. — Note de Romme à son sujet, I, 205 (note). — Demande à communiquer au Comité un plan d'instruction, 15 avril 1793, 418. — Massieu et Villar nommés commissaires pour l'entendre, 23 mai, 466. — En l'absence de Massieu, Prunelle le remplace, 2 juillet, 524. — Est membre d'une commission d'I. P. du département de Paris en juillet, et publie un mémoire intitulé : *Vues relatives au but et aux moyens de l'instruction du peuple français, considérée sous le seul rapport de l'enseignement*, août 1793, 406 (et note 6), IV, 275-276. — Proposé, le 18 ventôse an II, par la Commission d'I. P. du département de Paris comme professeur de langue française à l'Institut provisoire de l'Unité, 632. — Écrit au C. de S. P., le 21 germinal an II, pour demander un emploi dans la C. ex. de l'instruction publique : renvoi au C. d'I. P., 275 (ann. B). — Envoie au C. d'I. P. un exemplaire de ses *Vues;* renvoi à Grégoire, 5 floréal, 271. — Soumet au Comité ses idées sur l'établissement d'un cours gratuit en faveur du personnel enseignant dans les écoles primaires : Bouquier et Thibaudeau confèreront avec lui, 7 floréal, 288. — Sur le rapport de Grégoire, le Comité passe à l'ordre du jour, 9 floréal, 290. — S'adresse ensuite à la C. N. et lui demande l'autorisation d'établir une école normale; renvoi au Comité, puis à Bouquier et Thibaudeau le 11 prairial, 506-507. — Thibaudeau fait un rapport au Comité sur la demande formée par Barletti d'une maison nationale pour y fonder un établissement typographique; ordre du jour, 4 nivôse an III, V, 362. — Figure sur une liste d'hommes de lettres à récompenser, présentée au Comité par Villar le 4 thermidor : ajourné, VI, 448.

BAROCHE ET FAUQUES, sourds-muets, imprimeurs. — Demandent une place dans une imprimerie administrative : ordre du jour, 14 floréal an III, VI, 165.

BARON-DELISLES, agent national du district d'Étampes. — Envoie au C. de S. P. une Adresse aux communes contre le fanatisme, rédigée par lui et adoptée le 22 nivôse an II par le directoire du district; Billaud-Varenne la transmet, le 17 pluviôse, au C. d'I. P. : ordre du jour, 29 ventôse, III, 600-601, 619-621 (ann. E).

BARRA. Voir BARA.

BARREL père (Antoine). — Nommé jardinier de l'École de santé de Montpellier, 20 germinal an III, VI, 54.

BARRAS (Paul). — Présente une demande d'emploi : renvoi à Mathieu, 5 messidor an II, IV, 683.

BARRAS (Paul, vicomte DE), député du Var à la Convention. — Extrait de ses *Mémoires*, III, 112, 629. — Forme, le 5 prairial an II, avec 8 autres conventionnels, un complot pour assassiner Robespierre, IV, 687 (note), 857. — Le 9 thermidor au soir, est nommé commandant de la force armée, et 6 représentants lui sont adjoints, 872 (note 1) : annonce à la C. N. qu'il a fait arrêter un gendarme envoyé par la commune à Bertèche, 860. — Le 24 fructidor, à la C. N., se sépare des thermidoriens violents et fait appel à la conciliation, V, 26. — Signe, le 27 frimaire an III, un arrêté du C. de S. G., 332. — Le 18 nivôse, dans un débat sur les émigrés, déclare que les émigrés ne rentreront jamais, 403. — Le 19 nivôse, demande que le C. d'I. P. soit chargé de présenter le projet

d'une fête pour l'anniversaire du 21 janvier (2 pluviôse) : décrété, 404 (note 2), 405-406 (Annexe), — Chargé, par un décret du 3 ventôse, d'une mission dans les Indes orientales, demande qu'on lui procure des ouvrages sur cette contrée : renvoi à Grégoire, 14 ventôse, 565. — Dans la nuit du 12 ou 13 germinal, fait décréter l'état de siège et la nomination de Pichegru comme commandant général, 29. — La 2e section représentera au Comité, à la première séance, un rapport sur sa demande de livres, en ventôse, 28 germinal, 92; renvoi au C. des inspecteurs, 30 germinal, 108. — Le 24 floréal, annonce que le C. de S. P. a pris des mesures pour assurer les subsistances, 201. — Le 4 prairial, les 4 représentants (dont il est) chargés de la direction de la force armée veulent mettre le feu aux faubourgs : Menou s'y oppose, 231. — Le 15 fructidor, traite de fripons les membres de la C. ex. des approvisionnements, que la C. N. vient de supprimer, et demande leur arrestation, 618. — Le 19 fructidor, dit que les hommes du 9 thermidor ne transigent ni avec les anarchistes, ni avec les royalistes, 643. — Dans la nuit du 12 au 13 vendémiaire an IV, les Comités, après avoir destitué le général Menou, nomment Barras commandant de la force armée, 748. — Le 11 vendémiaire, rassure au sujet des dangers qui n'existent que pour les conjurés, 752. — Le 13 vendémiaire, à midi, dit que les sections des Thermes et des Gardes-Françaises sont déterminées à verser leur sang pour la défense de la C. N., 748. — Le 14, au matin, annonce que la section Lepeletier a été occupée, 749. — Le 18 vendémiaire, rappelle qu'il demande que la C. N. confirme la nomination de Bonaparte à la place de général en second de l'armée de l'intérieur : décrété, 762. — Le 22 vendémiaire, prononce un discours énergique en faveur du projet présenté la veille par Pons, 785-785. — Le 30 vendémiaire, fait un rapport circonstancié sur les journées des 12, 13 et 14, 829. — Le 4 brumaire, donne sa démission de général de l'armée de l'intérieur, 878.

BARRAU. — Sur ses pièces intitulées *Scipion dans les Espagnes* et *La mort de Marat*, le Comité passe à l'ordre du jour, 29 thermidor an II, IV, 949.

BARRÉ, directeur du théâtre du Vaudeville. — Sa pétition relative à la pièce *La chaste Suzanne*, janvier 1793, I, 320 (note 4), 324 (ann. C).

BARREAUX, relieur, rue de la Harpe. — Demande une place de relieur dans une bibliothèque, 9 germinal an II, IV, 46.

Barrières de Paris. — Construites à partir de 1784 par la Ferme générale, IV, 387. — Sur un rapport de Barère, le 13 messidor an II, la C. N. décrète de les transformer en monuments consacrés à la commémoration des époques révolutionnaires et des victoires républicaines, 725 (suite de la note 7 de la p. 724), 734-736 (ann. E); arrêté du C. de S. P. du 13 messidor, ouvrant un concours dans ce but, 736. — L'esquisse d'une inscription pour la barrière de l'Étoile, par J. Pelicier, renvoyée à Plaichard, 17 messidor, 750.

BARROIS aîné, libraire, quai des Augustins. — Membre de la C. des A. réorganisée (section de bibliographie), listes des 5 et 18 pluviôse et 15 ventôse an II, III, 323, 328, 503. — Nommé par la C. des A., le 5 ventôse, l'un des commissaires chargés de prendre connaissance des objets relatifs aux sciences et aux arts dans l'Imprimerie exécutive, 483, (ann. D). — L'un des commissaires chargés de faire le choix des livres pour la bibliothèque du C. de S. P., 25 floréal, IV, 428. — Désigné en prairial par la C. des A., comme l'un des commissaires qui doivent assister, le 27 prairial, aux exercices de la Société des Jeunes Français, dirigée par L. Bourdon; signe le rapport adressé par ces commissaires à la C. ex., 704 (ann. A). — Son mémoire pour fourniture de 2 exemplaires des œuvres de Mably renvoyé à Villar, 1er thermidor, 835; le Comité arrête que ce mémoire sera payé, 7 fructidor, 970. — Conservateur du dépôt bibliographique des Cordeliers, 4 brumaire an III, V, 170. — 19 caisses de livres provenant de la Belgique et déposées aux Cordeliers ayant été mouillées dans le transport, est autorisé à les ouvrir sans attendre l'arrivée des catalogues, 14 brumaire, 198. — Évacuera sans délai le magasin qu'il occupe aux Cordeliers, 26 ventôse, 609-610. — Les livres enlevés par lui le 15 germinal chez la veuve Lestoré seront remis à celle-ci par la C. des A., 12 floréal, VI, 155. — Autorisé à admettre Poirier au nombre des collaborateurs du catalogue du dépôt des Cordeliers, 30 messidor, 431. — Autorisé à employer Barbié au même titre, 16 thermidor, 496.

BARROLIER, professeur de langues orientales au collège de l'Égalité. — Se présente au Comité avec Langlès; ils exposent des vues sur l'enseignement des langues orientales : arrêté que Barrolier présentera un mémoire, Grégoire et Mathieu nommés rapporteurs, 3 septembre 1793, II, 359.

BARROT (Jean-André), député de la Lozère à la Convention. — Signe comme secrétaire un arrêté du C. des travaux publics, du 9 ventôse an III, V, 548. — Signe le 26 prairial un arrêté relatif à Lomet, VI, 292 (annexe).

BARRUEL (Étienne). — Proposé le 18 ventôse an II, par la Commission d'I. P. du département de Paris, comme professeur de physique et chimie à l'institut provisoire de Marat, IV, 632. — Chargé le 7 fructidor par le C. de S. P. de rassembler les instruments nécessaires

pour l'enseignement de la physique générale à l'École centrale des travaux publics, V, 647-648; la C. des A. lui indiquera les objets parmi les effets nationaux qui lui permettront de former un cabinet de physique, 16 fructidor, 649. — L'arrêté du 5 frimaire an III le nomme instituteur suppléant de physique générale et conservateur à cette École, 224 (ann. A), *Addenda*. — Dans l'hiver de l'an III, est l'un des trois instituteurs qui donnent des leçons, à l'hôtel Pommeuse, aux 50 aspirants instituteurs, parmi lesquels furent choisis en germinal les chefs de brigade, V, Introd., XXXIX.

BARRUEL-LABEAUME. — Son *Catéchisme sur le contrat social, les droits de l'homme et la nouvelle constitution*, transmis par le député Corenfustier, renvoyé au concours, 13 messidor an II, IV, 721.

BARRY. Voir BONTEMPS et BARRY.

BARTEL, horloger. — Le district de Marseille envoie son mémoire sur les changements à faire dans l'horlogerie pour se conformer à la division décimale : renvoi au concours, 9 prairial an II, IV, 489.

BARTH, auteur de *Notes biographiques sur les hommes de la Révolution à Strasbourg*. — Cité V, 398.

BARTHÉLEMY, membre du Jury central d'instruction du département du Nord. — Fait connaître que l'Agence des Arts, à Bruxelles, a une collection de machines de physique et de chimie et d'objets d'histoire naturelle qui pourraient être utiles à l'École centrale à placer à Maubeuge : le Comité écrira au représentant du peuple à Bruxelles, 24 prairial an III, VI, 287.

BARTHÉLEMY (abbé J.-J.), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et de l'Académie française. — Membre de l'ancienne C. des M., maintenu dans la C. réorganisée, 18 octobre 1792, I, 8. — Le ministre Paré offre, en brumaire an II, les 2 places de bibliothécaire à la Bibliothèque nationale à lui et à Ducis : ils refusent, III, 143 (fin de la note 3 de la p. 142). — Figure dans un état présenté le 16 ventôse an II par Lefebvre-Villebrune au ministre Paré, comme garde des médailles, VI, Appendice, 889. — Présente au Comité un rapport daté du 26 germinal an II, sur le Cabinet des médailles, antiques, etc., dont il est garde, IV, 137 (notes 1 et 3), 193, 195-198 (ann. C). — Dans son rapport sur la Bibliothèque nationale, rédigé entre brumaire et pluviôse an III, Millin loue son érudition et le propose pour faire un cours de numismatique et d'antiquités, VI, 356. — Le 14 nivôse an III, après la lecture de la liste des gens de lettres, etc., pour qui des secours sont demandés, quelques représentants réclament en faveur de l'auteur des *Voyages d'Anacharsis* : Chénier répond que le Comité pense à ceux qui avaient des droits plus pressants aux secours, V, 385-386. — Est porté sur la liste des gens de lettres, etc., qui ont droit aux récompenses nationales, 14 pluviôse, 459; 22 pluviôse, 480. — Nommé membre du Jury central d'instruction du département de Paris, 10 ventôse, 546. — Demande que la C. ex. nomme provisoirement Mionnet employé au cabinet des médailles, à 1,500 ℔ : Massieu présentera un projet de décret, 20 ventôse, 590. — Barthélemy jeune ayant écrit à Massieu qu'un décret n'était pas nécessaire, Massieu présente un arrêté que le Comité adopte, 22 germinal, VI, 70 (note), 73-74 (ann. B), 69-70. — Sur sa demande, le Comité arrête qu'on lui restituera la partie de son traitement destinée à payer son logement, 24 germinal, 76. — Porté pour 3,000 ℔ sur la liste du 24 germinal et sur celle du décret du 27 germinal, 76, 89. — Convoqué par Romme à la réunion du 28 germinal pour l'examen de la question des sextiles; ne peut y assister, 182, 184. — Sa mort (11 floréal) annoncée par une lettre de son neveu : le Comité le remplace par Lagrange dans le Jury central d'instruction de Paris, 12 floréal, 154 — Le 16 floréal, Dusaulx rend hommage à sa mémoire et demande que son neveu hérite de sa place, 169. — Dans son rapport du 20 prairial sur le Musée des Antiques, Rabaut-Pomier rappelle son souvenir, 259-260-261.

BARTHÉLEMY DE COURÇAY (André) ou BARTHÉLEMY *jeune*, adjoint à la garde du Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, neveu de l'abbé Barthélemy. — Emprisonné quelques jours aux Madelonnettes en septembre 1792, VI, 868. — Figure dans un état présenté le 16 ventôse an II par Lefebvre-Villebrune au Ministre Paré, au traitement de 2,400 ℔, VI, Appendice, 889. — Fait en germinal an II des corrections à un mémoire de Van Praet sur la Bibliothèque et particulièrement le département des imprimés, IV, 150 (note 2), 157. — Signe avec son oncle un rapport sur le Cabinet des médailles, antiques, etc., daté du 26 germinal, 137 (notes 1 et 3), 193, 195-198 (ann. C). — Dépositaire d'un camée antique que Payan, mis hors la loi, lui avait confié, 19 thermidor, 911. — Dans son rapport sur la Bibliothèque nationale, rédigé entre brumaire et pluviôse an III, Millin déclare que si Barthélemy neveu succédait un jour à la place de son oncle, il ne succéderait pas à sa réputation, VI, 356. — Nommé membre de la C. des A., section de bibliographie, antiquités, etc., 22 nivôse an III, V, 410. — Annonce au Comité la mort de son oncle et sollicite la place que celui-ci laisse vacante : renvoi à la 2e section, 12 floréal, VI, 154. — Le 16 floréal, Dusaulx demande que le neveu de l'illustre Barthélemy succède à son oncle,

169. — Le Comité le nomme provisoirement garde du Cabinet des médailles, 19 floréal, 177. — Le Comité le nomme conservateur-bibliothécaire du Muséum des antiques établi par le décret du 22 prairial, 277-278. — Dans un état de la fin de l'an III, figure comme conservateur-bibliothécaire du département des médailles à la Bibliothèque, IV, 159. — Le Comité l'inscrit sur sa liste de propositions pour le Conservatoire de la Bibliothèque, comme conservateur des antiques (avec Millin), 3 brumaire an IV (matin), 855; la C. N. le nomme conservateur le 4 brumaire, 858 (note 3), 862 (ann. A).

BASEDOW (Jean-Bernard), théologien et pédagogue allemand, fondateur du *Philanthropicum* de Dessau. — Eut pour collaborateurs, de 1774 à 1776, les Alsaciens J.-F. Simon et Jean Schweighæuser, IV, 427 (note 4). — Cité dans une lettre de Simon et Schweighæuser du 3 messidor an II, 698 (ann. A).

Basiliques. Voir *Églises et presbytères.*

BASIRE (Claude), député de la Côte-d'Or à la Convention. — Notice, I, LXXVIII; II, XCI. — Son opinion imprimée contre la suppression du salaire des prêtres, s.d. (1792), I, 161 (ann. C). — Le 25 juin 1793, envoyé en mission dans le Vaucluse; n'accepte pas, II, Introd., VI (note). — Élu comme suppléant au C. d'I. P., 27 juin, I, 519, 521 (ann. A), devient membre titulaire dans l'été de 1793, II, Introd., VI. — Le 16 septembre, défend le décret sur l'instruction publique voté la veille; mais propose l'ajournement de la discussion; adopté, 424-425. — Le 25 septembre, fait décréter que le C. de S. P. a toute la confiance de la C. N., 492. — Combat la translation au Panthéon des cendres de Fénelon, proposée le 4 octobre par Guffroy, 578-579, V, Introd., XLVIII. — Sort du Comité au renouvellement du 15 vendémiaire an II, 593 (note). — A l'occasion d'une pétition présentée le 10 brumaire an II, demande, sans succès, un décret qui rende le tutoiement obligatoire, III, 49. — Nommé de nouveau membre du Comité le 11 brumaire an II, élu secrétaire le même jour, II, 727 (et note 1), 730-731 (ann. A). — Rapporteur d'une demande des sourds-muets; membre de la commission chargée de la question des livres élémentaires et de la commission chargée de la rédaction de la Feuille de morale, 11 brumaire, 727-728. — Rapporteur d'une pétition de la Société populaire du canton de Chantilly, pour la plantation solennelle le même jour dans toute la République d'un jeune peuplier, 15 brumaire, 750. — Le 21 brumaire, propose de nouveau qu'une loi formelle rende le tutoiement obligatoire ordre du jour, III : 49. — Commissaire chargé de conférer avec les musiciens de la garde nationale et de se rendre au Muséum d'histoire naturelle, 21 brumaire, II, 793-794. — Arrêté le 27 brumaire avec Chabot, par ordre du C. de S. G., III, 2 (note 3). — Un *Plan d'éducation* présenté au Comité par Desforges le 25 brumaire, et resté entre les mains de Basire, se trouve placé sous les scellés au moment de l'arrestation de ce député, III, 34 (note 2). — Th. Lindet le remplace à la commission de rédaction de la Feuille de morale, 13 frimaire, 64. — Sur le rapport de Romme, les pièces laissées au Comité par Basire comme secrétaire de la C. N. seront renvoyées au C. des procès-verbaux, 17 frimaire, 74. — Remplacé par Romme comme commissaire de la ménagerie du Muséum, 19 frimaire, 89. — Des pièces relatives au procès-verbal de la C. N., qu'il devait rédiger, déposées sur le bureau; Petit chargé de les inventorier et de les remettre au C. des décrets, 29 pluviôse, 469, 471. — Compris dans le rapport présenté par Amar le 26 ventôse et décrété d'accusation, IV, 240 (fin de la note 2 de la p. 239). — Il n'a pas été placé par Hardy, le 11 vendémiaire an IV, sur sa liste des représentants martyrs de la liberté, VI, 754 (note 3).

BASLAUNE. Voir DEBAS DE LAUNE.

BASLIN, ex-professeur de l'Université de Paris. — Nommé, en vendémiaire an III, employé à la C. ex., probablement dans le 1er bureau de la 1re section, V, 116.

BASSAL (Jean), prêtre missionnaire, curé constitutionnel de Versailles, député de Seine-et-Oise à la Convention. — Notice, I, LXXVIII; II, XCI. — Envoyé en mission dans le Jura par décret du 18 juin 1793, II, Introd., IV. — Nommé membre du C. d'I. P., 27 juin 1793, I, 519, 521 (ann. A). — Sort du Comité au renouvellement du 15 vendémiaire an II, II, 593 (note). — Sans avoir renoncé à l'état ecclésiastique par une déclaration expresse lors de la déprêtrisation de brumaire an II, y renonce de fait, 786 (note 1). — Signe comme secrétaire de la C. N., le 5 pluviôse an II, le renvoi au C. d'I. P. d'une pétition de Linger, III, 322 (note 3 de la p. 321). — Signe le 3 messidor, au nom du C. des pétitions, le renvoi au C. d'I. P. de pièces de vers de F. Jourdain, d'Amiens, 685 (note 10 de la p. 684), d'un *Hymne à l'Éternel* de Cartault et d'une correction des *Couplets* de Lenoir, 685 (notes 1 et 2). — Aux Jacobins, le 23 fructidor, parle en faveur des patriotes opprimés; figure parmi les 5 membres chargés de rédiger une Adresse à la C. N., V, 25. — Le 25 vendémiaire an III, aux Jacobins, émet l'opinion que, malgré le décret rendu le matin, les Sociétés populaires pourront encore rendre des services à la liberté, 135. — Le 1er brumaire, aux Jacobins, soutient que les Girondins ont été les véritables terroristes, 161. — Le 5 germinal, cherche à prouver que les Girondins ont voulu la destruction de Paris, VI, 9. — Dénoncé par A. Dumont le

6 prairial : le C. de législation chargé d'examiner sa conduite, 236-237. — Le 13 vendémiaire an IV, à propos du général Huart, fait observer qu'il avait été injurieusement destitué comme terroriste, 748.

BASSET. — Fait l'éloge des livres élémentaires anglais et demande à être employé à les rechercher : renvoi à Grégoire, 29 ventôse an II, III, 603. — Son procédé pour faire du papier avec de l'écorce de peuplier : renvoi à Guyton, 9 germinal, IV, 47. — Son observation sur les livres élémentaires anglais renvoyée au jury des livres élémentaires, 5 thermidor, 847.

BASSVILLE (J.-N. HUGON DE), secrétaire de la légation de France à Rome. — Notice, I, LXXVIII. — Son assassinat le 13 janvier 1793, 355 (note 4) décret relatif à la vengeance à tirer de cet attentat et à l'indemnité à accorder à sa famille, 2 février, 357 (ann. A).

Bastille (*Place de la*), à Paris. — Décret du 17 avril 1793, relatif au projet de monument à élever sur les ruines de la Bastille; projet renvoyé au C. d'aliénation pour la vente d'une partie du terrain de la Bastille; décret du 35 avril, réglant les dépenses de la pose, faite le 14 juillet 1792, de la première pierre de la colonne de la Liberté sur ses ruines et ordonnant l'enlèvement et la destruction des monuments placés dans les fondations; décret du 3 mai pour l'exécution de celui du 25 avril, I, 438-440 (annexes). — Romme et Dusaulx nommés commissaires pour se concerter avec le C. d'aliénation, 4 mai, 437.

Bastille (*Vainqueurs de la*). — Les veuves des vainqueurs de la Bastille sollicitent l'honneur d'assister à la fête de Bara et Viala : renvoi à David, 1er thermidor an II, IV, 835.

BASTON-LACROIX. — Présenté par Battellier pour une place de commis-secrétaire, 5 octobre 1793; Romme rapporteur, II, 568. — Présenté de nouveau par Matlieu, il est admis, 15 frimaire an II, III, 67. — Nommé gardien de la bibliothèque du C. d'I. P. et chargé d'en dresser le catalogue, 5 ventôse, 496. — Chargé de corriger les récépissés des manuscrits envoyés au concours des livres élémentaires, 13 ventôse, 536. — Figure sur l'état de floréal an II comme garde de la bibliothèque du Comité, 458. — Lui sera adjoint 3 commis pour la prompte confection du catalogue, 3 prairial, 465. — Chargé d'écrire à Michelet, 1er fructidor, 956. — Sur sa demande, Troussel lui est adjoint, 28 fructidor, V, 35. — En raison de son travail extraordinaire pour l'arrangement de la bibliothèque du Comité, reçoit une indemnité de 300 ₶, 12 vendémiaire an III, 2 brumaire, 110, 165. — Figure sur l'état du 16 vendémiaire, 120. — Le payement de cette indemnité nécessitant un décret, Boissy est chargé du rapport, 16 brumaire, 202; décret voté le 18, 202 (note 3). — Le Comité lui délivre un certificat de bonne conduite et de capacité, 1er brumaire an IV, VI, 826. — Bordes et Barailon font rembourser à lui et à Troussel une somme de 20 ₶, 4 brumaire 877.

Bataillon (*Deuxième*) *du 67e régiment*. — La C. ex. de l'organisation et du mouvement des armées de terre adresse une notice touchant des actions héroïques de plusieurs militaires de ce bataillon : renvoi à la commission des actions héroïques, 17 prairial an II, IV, 540-541.

Bataillon des chasseurs révolutionnaires. — L'adjoint du ministre de la guerre transmet au Comité une lettre du conseil d'administration de ce corps : renvoi à L. Bourdon, 17 germinal an II, IV, 97.

Bataillons. — Un décret du 23 thermidor an III autorise chaque administration de bataillon à accorder deux congés par cent hommes, VI, 583.

BATONNEAU (la citoyenne). Voir DAQUIN.

BATTANDIER. — Auteur d'un nouveau calendrier que le Comité renvoie à la commission des fêtes décadaires, 25 messidor an II, IV, 793.

BATTELLIER (Jean-César), député de la Marne à la Convention. — Notice, II, XCII. — Fait décréter la loi sur les poids et mesures, 9 septembre 1793, 20. — Propose Baston pour une place de commis-secrétaire, 5 octobre, 568. — Au cours de sa mission auprès de la manufacture de Sèvres, annonce, le 16 nivôse an II, que l'inspecteur de la manufacture remettra au Comité une porcelaine représentant la Liberté avec l'arche constitutionnelle, III, 477 (note 1). — Sur sa demande, le Comité permet aux artistes de Sèvres de déplacer du Muséum des Arts les bustes des grands hommes pour les exécuter en porcelaine, 1er ventôse, 477.

BATZ, Loire-Inférieure. — La municipalité de ce canton envoie à la C. N. le procès-verbal de la fête du 20 prairial : mention civique, 27 messidor an II, IV, 813 (et note 6).

BAUCHETON (François), député du Cher à la Convention. — Signe le 24 prairial an III un arrêté du C. des finances relatif au Muséum d'histoire naturelle, VI, 286.

BAUDELOCQUE. — Nommé adjoint de Le Roy, accoucheur à l'École de santé de Paris, 24 frimaire an III, V, 316.

BAUDIN, professeur de physique à Paris. — Son mémoire sur un météore igné repris au Comité à l'effet de le porter sur la liste des savants qui ont droit à la munificence nationale : renvoi à Thibaudeau, 20 pluviôse an III, V, 476. [Baudin n'a pas été inscrit sur la liste].

BAUDIN (Pierre-Charles-Louis), député des Ardennes à la Convention. — Notice, I, LXXVIII. — Comme membre du Comité d'I. P. de la Législative, réélu à la C. N., fait partie avec 9 autres, en vertu d'un décret du 21 septembre 1792, d'un

Comité d'I. P. provisoire en attendant l'élection du Comité définitif, I, Introd., II (et note 1, *Addenda*). — Élu membre du C. d'I. P., 13 octobre 1792, I, Introd., IV. — Nommé commissaire, avec Arbogast, pour compléter la loi du 18 août 1792; l'un des commissaires chargés de fixer le nombre des commis du Comité, 17 octobre, 2. — Fait un rapport sur les commis du bureau de la bibliographie générale; commissaire avec Massieu de la section des bibliothèques, 22 octobre, 10-11. — Chargé de visiter le dépôt des Petits-Augustins, l'Imprimerie nationale exécutive et le dépôt des livres du Louvre, 4 février 1793. — Élu secrétaire du Comité, 18 février, 339. — Son rapport sur la propriété des auteurs dramatiques, s. d. (mars 1793), 349-354 (ann. B). — Commissaire au sujet de l'exemption des instituteurs de la loi du recrutement, 28 février, 368. — Commissaire pour une pétition de La Pleignière, 2 mars, 372. — Fera rapport avec Massieu sur la proposition de nommer Beauachon commis, 16 mars, 389. Élu président, 19 mars, 392. — Chargé d'étudier une proposition de remplacer le Bulletin et le Procès-verbal de la Convention par un journal quotidien, 30 mars, 402. — Commissaire pour aller à Versailles; rapporteur d'une pétition du Collège de l'Égalité, 27 avril, 433-434. — Commissaire pour la disposition du nouveau local du Comité, 11 mai, 454. — Chargé de présenter un mode de conservation des bâtiments nationaux propres à l'instruction publique, 14 mai, 456. — Prendra des informations sur Laurent, qui demande la place de garçon de bureau, 21 mai, 465. — Chargé, avec Dusaulx, de se concerter avec le C. des domaines au sujet du Collège des Quatre-Nations, 25 mai, 468-469. — Désigné comme membre restant, le 6 juin, 475. — Élu président, 22 juin, 502. — Rapporteur d'une pétition de Hessel, 24 août, II, 343; fait son rapport, 27 août, 347. — Mentionné, par erreur, comme rapporteur d'une demande des élèves du Collège irlandais (il faut sans doute lire *Bourdon*), 3 septembre, 355. — Rapporteur d'une pétition de Boinelle, 12 septembre, 397. — Combat, au Comité, le projet de changer le calendrier, 439 (note 2), 450. — Lit un rapport sur les bains d'Albert et demande le renvoi de l'affaire au B. de C., 19 septembre, 438. — Rapporteur d'une pétition de Faynard, d'un arrêté de la Société républicaine de Pinsac et d'une lettre de Paré sur l'Académie d'architecture, 1er octobre, 525-526. — Rapporteur de la demande d'Héluin, 5 octobre, 568. — Éliminé du Comité au renouvellement du 15 vendémiaire an II, 593 (note). — Propos de Fourcroy rapportés dans sa brochure *Du fanatisme et des cultes*, 782. — Répond à la demande des archivistes de la C. N. des états et catalogues concernant la bibliographie, 5 messidor, 682. — Publie vers la fin de pluviôse an III son écrit *Du fanatisme et des cultes*, où il plaide la cause de l'Église et combat l'athéisme, V, 530; y renseigne sur un premier projet de réforme du calendrier, présenté au Comité d'I. P. de la Législative, I, Introd., LXII, note (*Addenda*). — Le 17 floréal, élu membre de la C. des Onze, VI, 179, — Lakanal, attaqué et dénoncé, fait appel le 2 messidor à son témoignage, 505; sa réponse, 10 messidor, 512 (ann. C).

A appuyé une demande de Veissenbruch à Barailon : renvoyé au C. de S. P., 16 thermidor, 495. — Le 1er fructidor, présente, au nom de la C. des Onze, un rapport sur les moyens de terminer la Révolution, 563-564. — Le 3 fructidor, annonce que la C. des Onze repousse la proposition de Hardy, au sujet de la désignation des 500 membres de la C. N. qui devaient former les deux tiers du Corps législatif, 572; le décret, amendé, voté le 5 fructidor, 574. — Le 13 fructidor, sur son rapport, un décret, complémentaire de celui du 5 fructidor, voté, 608. — Préside la C. N. le 11 vendémiaire an IV et prononce un discours rappelant les services rendus par les représentants martyrs de la liberté, auquels est consacrée la fête de ce jour, 751, 754. — Le 14 vendémiaire, annonce que Plaichard a été remis en liberté, 749. — Le 24 vendémiaire, combat la proposition de casser le corps électoral de Paris, 805. — Le 2 brumaire, lit, au nom de la C. des Onze, un rapport concluant à la suppression des procédures relatives à la Révolution : impression et ajournement, 852. — Le 4 brumaire, sur son rapport, la peine de mort est abolie à dater du jour de la paix générale et l'amnistie est accordée pour tous les faits relatifs à la Révolution, 879-880.

BAUDINOT. — Son *Instruction sur le calcul décimal* renvoyée à Arbogast, 29 prairial an II, IV, 652.

BAUDOT, président de la section de l'Observatoire. — Signe les attestations délivrées au musicien Brielle et à l'élève Lebrun le 19 prairial an II, IV, 575.

BAUDOT (Marc-Antoine), médecin, député de Saône-et-Loire à la Convention. — Notice, III, CXXI. — Extrait de ses *Mémoires*, III-112. — Signe comme secrétaire de la C. N., en floréal an II, le renvoi au C. d'I. P. d'une pétition des Orphelins des défenseurs de la patrie, IV, 399 (note 3). — Cité à propos de la fête de l'Être-Suprême, 588 (note 4). — Annonce de Saint-Jean-Pied-de-Port, le 24 brumaire an III, la découverte à Guetaria du Grand Atlas de Blæu : le président lui écrira de l'envoyer, 12 frimaire, V, 272. — Décrété d'arrestation le 13 prairial, sur un rapport du C. de législation, VI, 258.

BAUDOUIN (François-Jean), imprimeur de la Convention. (Son imprimerie est appelée *Imprimerie nationale*). — Hanin autorisé

lui fournir, pour le nouvel almanach, les exemplaires nécessaires du cadran de concordance des heures décimales et des heures anciennes, 7 nivôse an II, III, 216. — Tirera pour la Commune de Paris 150 ex. du rapport d'Avril, 27 nivôse, 291. — Hanin reçoit du Comité un mandat de 1,874 ℔ pour 10.000 ex. de son cadran, 29 nivôse, 296. — Troisième livraison de 10,000 ex. faite par Hanin et nouveau mandat, 11 pluviôse, 373-374. — Il sera demandé à Baudouin 50 ex. du rapport de Grégoire sur la bibliographie, 29 germinal, IV, 135; 100 ex. de l'Instruction pour les marins, 9 prairial, 487. — Thibaudeau prendra des renseignements chez Baudouin sur la distribution du rapport du Jury des arts, 11 prairial, 502. — Il lui sera demandé 1,000 ex. du rapport de Grégoire sur les idiomes et de l'Adresse de la C. N. qui l'accompagne, 29 prairial, 646. — Barailon lui remettra un bon pour la fourniture de 100 ex. du feuilleton contenant la liste des districts qui doivent envoyer des élèves aux Écoles de santé, 24 frimaire an III, V, 315. — Fournira au Comité 300 ex. du rapport de Thibaudeau sur le Muséum d'histoire naturelle, 30 frimaire, 336; 50 ex. du rapport de Grégoire sur les costumes, 4e complémentaire, VI, 705.

BAUDRAIS (Jean-Baptiste), auteur dramatique, administrateur de la police de Paris, en l'an II. — Chargé par le corps municipal le 29 vendémiaire an II, de se transporter au C. d'I. P. pour y prendre des renseignements sur la manière de faire revivre le quartier du Théâtre-Français, auquel la suppression de ce théâtre nuit infiniment, II, 636 (ann. A); se rend au Comité le 3 brumaire; le président répond que, lorsque le Comité traitera de la question des théâtres dans le plan général d'éducation, la municipalité sera consultée, 864. — Le 18 brumaire, an II, accompagne à la C. N. les musiciens de la garde nationale, dont il appuie la pétition, 801-802. — Communique au Comité une note sur les spectacles de Paris et expose ses vues sur la police des théâtres, qui lui est confiée, 23 brumaire, 814. — Le 6 frimaire, offre au Conseil général, de la part des artistes du théâtre de la Montagne, des cartes républicaines, IV, 17 (note 2). — Lui et Froidure autorisent le théâtre de la République à jouer *Timoléon* de M.-J. Chénier, 394. — Emprisonné par ordre du C. de S. P. le 9 germinal 394.

BAUGÉ, Maine-et-Loire. — Une lettre du juge de paix de ce chef-lieu de district renvoyée à Bouquier, 17 messidor an II, IV, 749.

BAULERET, prêtre marié, à Corvol-le-Belliqueux. — Demande au Comité s'il peut devenir instituteur : ordre du jour, 8 floréal an II, 283.

BAUME [-LES-DAMES], Doubs. — La Société populaire envoie le récit de la fête de la plantation du chêne de la Liberté, 23 floréal an II, IV, 422.

BAUMÉ (Antoine), membre de l'Académie des Sciences. — Nommé membre du B. de C. des arts et métiers par l'Académie le 28 brumaire 1792, en remplacement de Bossut, IV, 266; signe une lettre de ce bureau le 30 novembre 1792, I, 108. — Commissaire pour l'affaire Stephanepoli (6 mars), II 70 (Ann. B). — Lui et Cadet de Gassicourt portent à Lavoisier, dans sa prison, un certificat attestant que, lors de leur enquête officielle de 1774, ils avaient pu s'assurer qu'il s'était toujours opposé au mouillage des tabacs, 380. — Affaibli par l'âge, annonce le 23 floréal an II, qu'il se retire à la campagne, IV, 266-267. — Le Comité arrête qu'il lui sera accordé 1,500 ℔, à prendre sur le restant des fonds mis à la disposition de la C. ex. le 18 fructidor an III, 26 vendémiaire an IV, VI, 801.

BAUMIER, de Rennes, auteur d'un *Tableau des mœurs de ce siècle*. — Placé sur la liste des récompenses aux Gens de lettres, etc., le 10 fructidor an III, dans la 3e classe, VI, 563. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 630.

BAUR, commissaire chargé d'inventorier le dépôt littéraire de Sarreguemines. — Sa demande d'être rétabli dans les fonctions de maître de langue allemande renvoyée à Mathieu, 15 messidor an II, IV, 742. — Un mémoire adressé par lui renvoyé à Mathieu, 3 thermidor, 841.

BAUSSET (LE). Voir BONHOMME.

BAYEUX. — Un arrêté des représentants du peuple près l'armée des Côtes de Cherbourg, ordonnant que la bibliothèque de cette commune y sera provisoirement maintenue, renvoyé à la section de bibliographie, 15 brumaire an II, II, 750; réponse du président du Comité, 19 brumaire 783. — Leblond écrit au Comité que les commissaires de ce district ont trouvé les restes d'un monument d'architecture en faisant fouiller une église pour l'extraction du salpêtre, 23 prairial, IV, 622. — Les commissaires aux sciences et arts annoncent qu'ils ont reçu l'ordre d'envoyer directement à la C. ex. des travaux publics les cartes géographiques comprises dans leur inventaire : le Comité leur interdit tout envoi, 4 pluviôse an III, V, 445-446. — Les membres du jury d'instruction de ce district demandent à être exempts de monter la garde : ordre du jour, 24 thermidor, VI, 522.

BAYLE (Moyse), député des Bouches-du-Rhône à la Convention. — Notice, II, XCII. — Le décret du 15 vendémiaire an II le fait entrer au C. d'I. P., 592. — Paraît n'avoir jamais siégé. — L'impression de sa réponse à Chamoulaud, le 14 brumaire an II, comme président de la C. N., décrétée, 775 (ann. B). — A donné aux Comités de S. P. et de S. G., le 7 thermidor, l'idée du rapport que Barère présenta le jour même à la C. N., 858 (note 4 de la p. 857). — Le 28 thermidor,

sur sa proposition, la C. N. décrète que dans le lieu de ses séances, un drapeau américain et un drapeau français seront unis en signe d'amitié, V, 27. — Le 3 germinal an III, prend la défense des anciens Comités, VI, 8. — Le 16 germinal, un rapport de Pémartin au nom du C. de S. G. le signale comme complice des insurgés du 12 : il est décrété d'arrestation, 37-38. — Encourra la peine de la déportation, s'il ne se constitue pas prisonnier dans les 24 heures (décret du 29 germinal), 113. — Sera mis hors la loi s'il ne se constitue pas dans une décade (décret du 2 prairial), 231 (note).

BAZAINE, de la section Lepeletier. — Demande une place de commis : renvoi à l'inspecteur des bureaux, 17 fructidor an II, V, 2.

Bazas. — La C. ex. remet un rapport sur une lettre du district de Bazas relative à Barbeguière, 24 messidor an III, VI, 408.

Bazeilles, Ardennes. — La municipalité envoie à la C. N. une délibération relative au culte de la nature et de la raison; renvoi au Comité le 6 floréal : ordre du jour, 13 prairial, IV, 515 (et note 4).

BEAUACHON. — Proposé par Domergue pour remplacer Le Maignen au bureau de la bibliographie, 16 mars 1793, I, 389; agréé, 19 mars, 392. — Une note de lui, s. d., sur le travail de la bibliographie, IV, 486. — Figure sur l'état de floréal an II comme attaché à la bibliographie, 459.

Beaucaire, Gard. — A la suite des troubles du 1er avril 1793, Julien (de Toulouse) fit à la C. N., le 6 juillet, un rapport qui donna lieu, le 22 juillet, à un décret pour la punition des coupables, décret révoqué le 12 frimaire an III, après l'enquête de Poultier et Rivière; le C. de S. P. fait arrêter plusieurs citoyens, accusés d'avoir falsifié des pièces et des faits, entre autres Agricol Moureau, IV, 360-361. — Le 7 floréal an III, à la C. N., une députation de cette commune demande vengeance des agents de Robespierre, VI, 148. — Courtois fait à la C. N., le 4 messidor, un rapport sur les troubles du 1er avril 1793, et attaque violemment Agricol Monreau; il fait rapporter les décrets des 22 juillet et 1er août 1793, IV, 365 (note 2); VI, 320.

BEAUCHAMPS, astronome. — Doit retourner à son observatoire de Bagdad, V, 297. — Figure pour 2,000 ℔ sur la liste des savants, etc., présentée au Comité le 4 nivôse, 359, et adoptée par la C. N. le 14, 384. — Lalande demande qu'un quart de cercle du cabinet de Bochart de Saron soit accordé à Beauchamps : renvoi à la C. des A., 22 germinal an III, VI, 69. — Le Comité arrête que l'imprimerie du *Bulletin des Lois* fournira à Beauchamps, nommé consul à Maseate, 15 ex. de la traduction persane de la proclamation de la C. N., 10 floréal, 150. — Dans son rapport du 7 messidor sur le B. des longitudes, Grégoire annonce que Beauchamps, au cours de son voyage, espère rectifier certaines erreurs des cartes hydrographiques, 324.

BEAUFORT. — Sur sa pièce *Le Catilina moderne*, le Comité passe à l'ordre du jour, 29 thermidor an II, IV, 949. — Figure sur la liste des gens de lettres, etc., qui ont droit aux récompenses nationales, formée le 6 pluviôse an III, V, 450. — Le Comité renvoie à Villar une pétition de lui, 23 messidor. VI, 404. — Figure sur une liste présentée au Comité par Villar le 30 messidor : ajourné, 431.

Beaugency, Loiret. — Le directoire du district sera chargé de faire des recherches pour découvrir un manuscrit de Rousseau déposé chez un notaire, 6 vendémiaire an III, V, 88. — Voir CONDILLAC.

BEAUJON (Maison), faubourg Saint-Honoré, plus tard *Palais de l'Élysée*, à Paris. — Affectée à l'Agence de l'envoi des lois (26 germinal an II), puis à la C. des administrations civiles, de la police et des tribunaux (17 floréal), IV, 200 (ann. D ter, *Addenda*).

BEAULIEU, publiciste. — Fait hommage d'un écrit politique, 22 février 1793, I, 355. — Figure pour 1,500 ℔ sur la liste des gens de lettres, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 359, et adoptée le 14 par la C. N., 385.

BEAULIEU (Eugène). — Illégalement nommé élève des Écoles de santé pour le district de Montaign, sera admis à concourir, 6 germinal an III, VI, 4.

BEAULIEU jeune (Jean-Gérard), instituteur à Chassaignes. — Demande des livres élémentaires, 17 prairial an II, IV, 541 (et note 9). — Pris par la réquisition, réclamé par les communes de Chassaignes, Bourg-du-Bas et Bersac, qui l'avaient choisi le 3 germinal : ordre du jour, 19 messidor, 759 (et note 6).

BEAUMARCHAIS (Pierre-Augustin Caron de), auteur dramatique. — Signe une pétition à l'Assemblée législative contre la loi du 30 août 1792, 18 septembre 1792, I, 53.

BEAUMES. — Nommé par le Comité professeur de pathologie, etc., à l'École de santé de Montpellier, 26 frimaire an III, V, 324.

Beaumont, Drôme. — La Société populaire envoie le procès-verbal de la fête célébrée pour la prise de Toulon, et demande l'église pour les assemblées communales et l'instruction publique : 9 prairial an II, IV, 490.

Beaumont, Haute-Garonne. — L'agent national du district envoie au Comité une liste de prêtres qui ont abdiqué, 9 germinal an II, IV, 46.

Beaumont, Seine-et-Marne. — La Société populaire envoie un discours prononcé et des strophes chantées à la fête de l'Être-Suprême : renvoi à Grégoire, 24 thermidor an II, IV, 628; ordre du jour, 27 thermidor, 943.

BEAUNIER, instituteur à Paris. — Demande la solution de 6 questions relatives aux écoles primaires, à la jouissance des presbytères, à l'enseignement des filles, etc. : ordre du jour motivé sur la loi, 21 thermidor an II, IV, 921.

BEAUPUY (Pierre), commandant le 5e bataillon de la Dordogne, mort à la journée du 25 mai 1793, à Fontenay. — La Société populaire de Mussidan demande l'inscription de son nom sur la colonne du Panthéon : renvoi par le Comité d'I. P. à celui de S. P., 1er thermidor an II, IV, 834.

Beaurepaire (*Section de*), Paris. Voir Paris (Sections de), à l'article de cette section.

BEAURIEU (Gaspard), instituteur, auteur de l'*Élève de la nature*. — Annonce un plan d'éducation, 2 novembre 1792, I, 36; Romme et Bautrone, commissaires, 7 septembre 1793, II, 365. — Présente au Comité un plan d'enseignement élémentaire, 7 frimaire an II, III, 34. — Ses observations sont renvoyées à Bouquier et Thibaudeau, 25 floréal, IV, 430. — Présente au Comité deux volumes intitulés *Entretiens de Phocion*, IV, 1er messidor, 665. — Annonce qu'il se propose de publier *L'Antiquité renaissante, ou les Français spartiates* : renvoi à Bouquier, 15 thermidor, 899; ordre du jour, 7 fructidor, 976. — Figure pour 2,000 ℔ sur la liste des gens de lettres, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 359, et adoptée par la C. N. le 14, 384. — Demande l'examen de son *Journal des municipalités de campagne* : ordre du jour, motivé sur la liberté de la presse, 12 nivôse, 389-390; ordre du jour, itérativement, 22 pluviôse, 481. — Fait hommage au Comité d'un drame intitulé *Modèle d'une fête*, et en demande la distribution aux administrations de district : ordre du jour, 24 prairial, VI, 285. — Expose que la C. ex. des revenus nationaux est disposée à lui accorder jusqu'en prairial la jouissance d'une maison de condamné, etc., pour y former une maison d'éducation, pourvu que le C. d'I. P. atteste ses capacités : le Comité autorise Deleyre à appuyer sa pétition auprès du C. des finances, 28 fructidor, 678. — Le commissaire de police de la section du Faubourg Montmartre avise le Comité que Beaurieu, étant tombé malade, a été transporté à l'hospice de la Charité; la C. ex. lui délivrera 1,500 ℔ à prendre sur le restant des fonds accordés le 18 fructidor an III pour les savants, etc. Lakanal et Deleyre iront le visiter, 8 vendémiaire an IV, 739. — La citoyenne Lebrun demande que les 1,500 ℔ accordées à Beaurieu, qui n'ont pu lui être remises en raison de son décès, lui soient attribuées pour la rembourser d'une créance sur Beaurieu : renvoi à la C. ex., 26 vendémiaire, 802-803.

BEAUSOLEIL, gendarme national, de la formation de Tours. — Son manifeste renvoyé au concours des livres élémentaires, 19 thermidor an II, IV, 911.

BEAUVAIS, imprimeur. — Offre d'imprimer sans bénéfice les livres élémentaires adoptés par la C. N. : mention honorable, 23 frimaire an II, III, 139.

Beauvais. — Les administrateurs du district posent des questions sur les instituteurs : ordre du jour motivé sur la loi qui défend le cumul des fonctions, 1er thermidor an II, IV, 836. — Autre demande de ces administrateurs : renvoi à Bouquier, 29 thermidor, 948. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place à Beauvais l'École centrale de l'Oise, V, 614; confirmé le 17 germinal et transformé en décret, le 18, VI, 36 (et note 2).

BEAUVAIS de PRÉAU (Charles-Nicolas), député de Paris à la Convention. — Notice, II, xcii. — Le bruit de sa mise à mort par les Anglais à Toulon s'étant répandu en octobre 1793 donna lieu à un décret du 18 vendémiaire an II ordonnant l'arrestation des Anglais et la confiscation de leurs biens, 629 (fin de la note 5 de 4 p., 628). — Un décret du 5 frimaire an II, rendu sur la motion de Merlin (de Thionville), charge le C. d'I. P. de faire un rapport sur la mort de Beauvais et de Baille, 841 (et note 3). — Le Comité nomme Th. Lindet rapporteur pour les honneurs à lui rendre, 13 frimaire, III, 64. — Meurt le 8 germinal à Montpellier, où il est incinéré le lendemain; ses cendres portées à la C. N., qui ordonne au C. d'I. P. de présenter, sous huit jours, un rapport sur les honneurs à rendre à la mémoire de Gasparin, Baille et Beauvais, IV, 170 (note 2), 173-174 (ann. A). — Arrêté qu'il sera écrit à l'agent national du district de Montpellier pour rechercher les mémoires qui auraient été rédigés par Beauvais, 25 germinal, 170. — Un hymne en son honneur, par Coupiguy, sera remis à l'auteur, 1er floréal, 237. — Bancal, agent national du district de Montpellier, annonce qu'il n'a pas trouvé dans les papiers de Beauvais des mémoires sur sa captivité : renvoi au C. de S. P., 17 floréal, 322. — Des lettres du département de l'Hérault et de la commune de Montpellier, relatives à sa mort, renvoyées à Barère, 25 floréal, 431. — Un discours prononcé à Tarbes, par Bouzigues, en son honneur, est renvoyé au C. de S. P., 9 prairial, 492. — Son oraison funèbre, par un agent national (sans indication de lieu), renvoyée au C. de S. P., 13 prairial, 517. — La demande du comité révolutionnaire de Bellevue touchant Beauvais est renvoyée au C. de S. P., 17 prairial, 542. — En exécution du décret du 20 pluviôse an III, son buste est enlevé de la salle de la C. N., 482. — Sur les réclamations de Pajou, chargé de l'exécution [en bronze] de son buste, Curée présentera à la C. N. un projet de décret pour la confection de ce buste, 20 ventôse, 593

BEAUVALLET, sculpteur. — Fait hommage à la C. N., le 16 nivôse an II, du buste en plâtre de Chalier : la C. N. accepte l'offrande, III, 393 (note 5), 408-409 (ann. D).

Bec-d'Ambès (département du). Voir Gironde.

BECCARIA, juriste italien. — Dausseur a traduit deux discours de Beccaria et demande l'impression de sa traduction; sollicite une place : renvoi à Daoust, 5 prairial an II. IV, 439. — Envoie un mémoire en réponse aux critiques qui ont été faites de sa traduction, 469 (note 9).

BECCARIA-PAVIE. — Le Comité l'invite à perfectionner sa collection d'objets précieux, 19 floréal an III, VI, 171-172.

BECQ DE FOUQUIÈRES. — A propos de quelques vers d'André Chénier, ce commentateur critique le rapport de Barère du 8 pluviôse an II, III, 357-358.

BEDEL, dragon au 13e régiment. — Le général Drut cite de lui un trait de bravoure, 13 germinal an II, IV, 74.

BEDFORD. — Le libraire Chardin est accusé, en germinal an II, d'être l'agent de cet Anglais et de receler sa bibliothèque, IV, 192.

BEDIÉ, tailleurs d'habits et secrétaire de la municipalité de Fontevrault. — Envoie à la C. N. son discours du 20 prairial et le serment républicain de sa jeune fille : renvoi à Grégoire, 27 messidor an II, IV, 814 (et note 6); le Comité ne statue rien, 5 thermidor, 848.

BEDIGIS, commissaire du Conseil exécutif dans la Seine-Inférieure. — Recommande la conservation du collège de la ville d'Eu : ordre du jour, 25 vendémiaire an II, 628.

BEFFARA (Louis-François), commissaire de police de la section du Mont-Blanc, auteur du *Dictionnaire de l'Académie royale de musique*. — Une lettre de lui renvoyée à Mathieu, 13 pluviôse an II, III, 388. — Met sous les yeux du Comité son ouvrage sur l'Opéra : renvoi à la C. des A., 29 ventôse, 599. — Le Comité passe à l'ordre du jour sur son mémoire à la C. des A., 27 messidor, 816 (et note 6).

BEFFROY DE REIGNY (Louis-Abel), dit le COUSIN JACQUES. — Offre une pièce intitulée *Toute la Grèce;* un membre demande que le président écrive à l'auteur : ordre du jour, 27 vendémiaire an II, 634; compte rendu de la représentation de cette pièce, jouée en nivôse an II, 646-647 (ann. B). — Mention honorable accordée à un hymne (paroles et musique) de sa composition pour la fête de Bara et Viala, 19 thermidor, 910. — Figure sur la liste des gens de lettres, etc., formée le 6 pluviôse an III, V, 430. — Figure pour 1,500 ℔ sur la liste du 24 germinal et sur celle du décret du 27 germinal, VI, 76, 89.

BEGIN (François-Nicolas). — Le Comité le nomme aide-bibliothécaire à l'École de santé de Strasbourg, 4 floréal an III, VI, 123.

BÉGUIN (Claude). — Sa lettre, écrite de Saint-Malo, transmise au Comité par la Société populaire de la section du Bonnet-Rouge : renvoi à L. Bourdon pour insertion dans le *Recueil des actions et principes civiques* (l'insertion n'a pas eu lieu), 17 germinal an II, IV, 96-97. — Nouvelle mention de ladite lettre, 23 germinal, 139.

BÉHÉNAM, prêtre chaldéen naturalisé Français en 1776, interprète à la Bibliothèque nationale. Sa place ayant été supprimée par Roland, obtient de la C. N. un secours provisoire : pétition renvoyée aux C. d'I. P. et de liquidation, 25 novembre 1792, I, 168 (ann. B). — Se présente au C. d'I. P. avec Chawich : Romme et Ferry commissaires, 18-21 décembre, 165. — Romme fait un rapport sur Chawich et Béhénam, 18 février 1793, 339. — Leur réintégration sera proposée, 2 mars, 373. — Chasset est adjoint à Romme pour s'aboucher avec Dornier, du C. des finances, 26 mars, 398. — Chawich et lui sollicitent de la C. N. une prompte décision, 28 avril, 399 (ann. B). — Revient au Comité avec Chawich : Massieu rapporteur, 4 mai, 436. — Dusaulx, vu l'absence de Romme, second commissaire, 9 mai, 445. — Le Comité arrête de le faire réintégrer dans ses fonctions, 23 mai, 466. — Présente l'estimation des ouvrages orientaux par lui remis à la Bibliothèque nationale, 25 mai, 467. — Lakanal rapporteur de son affaire, 25 juin, 503. — Grégoire chargé du rapport, 27 juin, 520. — Sur le rapport de Grégoire, le Comité arrête de proposer sa réintégration et le payement de 18,000 ℔ pour ses manuscrits, 6 juillet, II, 11. — Grégoire renonce à proposer sa réintégration; fait adopter par le Comité une pension de 1,000 ℔ et 18,000 ℔ pour un manuscrit, 2 août, 214; le lendemain, un décret accorde seulement la pension, 217 (ann. A). — Une lettre de Garat demande si le prix du manuscrit est compris dans la pension : ordre du jour, 15 août, 292. — Réclame 18,000 ℔ pour son manuscrit : ajourné, 5 brumaire an II, 715. — Daoust rapporteur, 3 frimaire, III, 3. — Sur le rapport de Guffroy, le Comité lui accorde 18,000 ℔ pour prix de divers manuscrits déposés par lui, suivant certificat de Bignon: invité à former un élève, 28 thermidor, 544.

BEILAC. — Demande la priorité pour la location du collège d'Harcourt, en vue de la formation d'un établissement pour l'instruction de la jeunesse : renvoyé au C. des finances, section des domaines, 18 prairial an III, VI, 267.

BÉJOT, garde des manuscrits de la Bibliothèque du roi, de 1760 à 1787. — A fait renvoyer Parquoy, vers 1785, en vue de la nomination de Caussin de Perceval, son neveu, VI, 354 (et note 2).

BELAIR. Voir JULIENNE-BELAIR.

BELESME. — Présentation au Comité de ses mémoires sur les cartes de la Guyenne : Bou-

trone rapporteur, 27 brumaire an II, II, 833.
Belfort. — Il existe au Musée pédagogique, à Paris, une série d'études manuscrites sur les écoles du canton de Belfort, IV, Introd., XLVIII.
Belgique. — Le Comité décide la nomination de commissaires à envoyer dans la Belgique, 25 messidor an II, IV, 789 (et note 5). — Le Comité arrête que Wicar, Varon et Espercieux seront envoyés en qualité de commissaires en Belgique pour recueillir tous les objets de sciences et arts, C. de S. P., 1er thermidor, 834 (et note 1). — Fourcroy, Villar et Grégoire chargés de conférer avec le C. de S. P. au sujet de l'envoi de ces commissaires, 3 thermidor, 844. — Fourcroy et Guyton chargés d'inviter le C. de S. P. à envoyer en Belgique deux représentants du peuple pour y rechercher tous les objets utiles à l'instruction, à l'industrie, etc., 21 thermidor, — La 4e sans-culottide, Guyton, annonce à la C. N. l'arrivée du premier envoi des tableaux recueillis en Belgique; discours du lieutenant Luc Barbier, V, 69 (note 2), 74-75 (ann. P). — Le Comité arrête que la C. ex. remettra ces tableaux au Muséum des arts, 4e sans-culottide, 69. — Le 26 vendémiaire an III, Portiez (de l'Oise) et Joubert (de l'Hérault) sont envoyés pour y surveiller les opérations administratives, 921 (note 3). — La C. ex. fera procéder le lendemain à l'ouverture des caisses contenant des tableaux arrivées ce soir de Barcelone, 12 brumaire, 196. — 19 caisses de livres provenant de la Belgique et déposées aux Cordeliers ayant été mouillées dans le transport, Barrois autorisé à les ouvrir sans attendre les catalognes, 14 brumaire, 198. — Bonnet demande les moyens de rejoindre en Belgique les commissaires de la C. des A. : renvoi à la C. ex., 26 brumaire, 222. — La C. ex. prie le Comité d'inviter celui de S. P. à délivrer un passeport à Bonnet, 12 frimaire, 272. — La C. des A. présente l'inventaire des tableaux arrivés de Belgique : renvoi à la 2e section, 18 frimaire, 289. — Une lettre de Leblond, écrite de Coblentz, relative à ses opérations en Belgique et dans les villes du Rhin, renvoyée à la C. des A., 28 nivôse, 433. — Lebrun rend compte au Comité du dernier envoi fait par les commissaires de la C. des A. en Belgique, 18 pluviôse, 471-472. — La C. N. entend, le 1er ventôse, une adresse de l'administration centrale de la Belgique, demandant la réunion de ce pays à la République française, 508. — Le Comité arrête que Barailon fera remettre à la C. des A. les livres et manuscrits arrivés de Belgique, 10 ventôse, 548. — Arrêté que la C. des A. se fera rendre compte de tous les objets de sciences et arts envoyés de Belgique, 14 ventôse, 571. — Un monument antique, représentant la déesse Nehallenia, sera déposé au Cabinet des antiques de la Bibliothèque nationale, 28 ventôse, 613. — Le général Ferrand sera invité à expédier promptement 50 caisses d'objets de sciences et arts, déposées à Bruxelles dans le magasin de la République, 17 germinal, 36-37. — Une gratification est accordée à Cousté et Lallemant pour le transport de caisses amenées de Belgique; Leblond annonce un envoi de Maestricht, 18 germinal, 43, 48. — Le Comité écrit aux commandants à Bonn, Aix-la-Chapelle et Liége, ainsi qu'à Delbruck, administrateur à Stavelot, de faire parvenir les objets de sciences et arts recueillis dans la Belgique, 22 germinal, 72-73. — Le Comité décide que les élèves envoyés de la Belgique à l'École normale par les représentants y seront reçus, 2 floréal, 120. — La C. ex. est chargée de prendre des mesures pour faire transporter à la Bibliothèque nationale les livres venus de Belgique, 19 floréal, 173-174. — La C. ex. demande la mise en réquisition de Krantz et Rabillon, dessinateurs attachés aux commissaires dans la Belgique : renvoi à la 2e section, 22 floréal, 196. — La C. ex. remet un rapport sur 46 caisses de livres arrivées de Belgique le 21 et déposées à Saint-Louis-de la Culture : renvoi à la 2e section, 26 floréal, 205. — Le C. de S. P. sera invité à mettre en réquisition P.-Paul Rabellon (*sic*), dont la présence est nécessaire pour l'arrangement des cartes de la Belgique et de la Hollande, 10 prairial, 240. — La C. ex. demande pour deux volontaires, qui ont conduit à Paris des objets précieux de la Belgique, l'autorisation de rester à Paris pour les déballer et arranger : renvoi à la 2e section, 20 prairial, 274. — La C. ex., sur un certificat de Le Blond et De Wailly, invite le Comité à accorder une indemnité de 600 ᴴ à Bonnet, Rabillon (*sic*) et Krantz : renvoi à la 2e section, 8 messidor, 348. — Thouin et Faujas invités à venir au Comité pour donner des détails sur leurs opérations dans la Belgique, 20 messidor, 397. — Lambinet, de Bruxelles, présente des vues sur les écoles primaires, surtout en Belgique : le Comité y applaudit et renvoie à sa 1re section, 4 thermidor, 447. — Le 2 vendémiaire an IV, Merlin (de Douai), au nom du C. de S. P., présente à la C. N. un projet de décret relatif à la réunion de la Belgique à la France : ajourné à trois jours, 716. — Les 8 et 9 vendémiaire, la C. N. discute la question : après un rapport de Merlin et des discours d'Harmand (de la Meuse), Lesage (d'Eure-et-Loir), d'Eschasseriaux l'aîné, Portiez, de Roberjot, Lefebvre (de Nantes) et Carnot, le décret de réunion est voté, 741-745.
BELIN. — Proposé le 18 ventôse an II, par la Commission du département de Paris, comme professeur d'histoire naturelle à l'Institut provisoire de Marat, IV, 632.
BELIN de BALLU (Jacques-Nicolas), helléniste,

membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Le Comité de S. P. sera invité à lui permettre de revenir à Paris, 20 brumaire an III, V, 208. — Membre de la C. des A., section de bibliographie, etc., 22 nivôse, 410. — Présente un mémoire sur les déclinaisons et conjugaisons grecques, renvoyé au jury des livres élémentaires, 10 germinal, VI, 19. — Professeur de langues anciennes aux Écoles centrales de Paris, germinal, 115 (note). — Lecture de son mémoire concernant l'enseignement du grec : renvoi à la 2e section, 6 floréal, 130. — Demande l'autorisation de faire un cours public de langue grecque dans une salle de l'École de santé : mention civique, 18 prairial, 263.

BELISSEN, devenu garde des manuscrits de la Bibliothèque nationale en 1793. — Dans un état du 16 ventôse an II, envoyé par Lefebvre-Villebrune au ministre Paré, figure comme garde des manuscrits au traitement de 3,000 ℔; Lefebvre demande pour lui une augmentation de 1,000 ℔, VI, Appendice, 890. — Dans un mémoire du 21 germinal an II, Lefebvre-Villebrune fait son éloge, IV, 148. — Adresse au Comité les réponses à différentes questions relatives au dépôt des manuscrits : renvoi aux commissaires de la Bibliothèque, 23 germinal, an II, 137; 149-150 (ann. B). — Déclare veiller avec sollicitude sur le dépôt qui lui est confié, à raison de la proximité de l'Opéra, 9 fructidor, 972 (note 5). — Sur sa demande, le Comité charge la C. des A. de faire transporter à la Bibliothèque les manuscrits arrivés de Bruxelles, 11 fructidor, 996. — Dans son rapport sur la Bibliothèque (entre brumaire et pluviôse an III), Millin dit que son nom est absolument inconnu, VI, 354. — Son nom a disparu du projet de Massieu (messidor), qui le remplace par Mercier, 372. — Figure dans un état de la fin de l'an III comme garde des manuscrits, IV, 160. — Éliminé dans le décret du 4 brumaire an IV nommant les 8 conservateurs, VI, 862 (ann. A).

BELJAMBE (Pierre-Guillaume-Alexandre), graveur, — Nommé membre de la C. des A., section de peinture, etc., 22 nivôse an III, V, 410. — Signe, le 3 germinal, avec ses collègues du directoire de la C. des A., un extrait du registre de cette Commission, VI, 56 (ann. A).

Bellac. — Le devis estimatif de la bibliothèque du district est renvoyé au C. des domaines, 13 messidor, an II, IV, 724.

BELLAVOINE et MACHY. — Présentent une pétition sur leur ouvrage intitulé *Triomphe de la République française* : ordre du jour, 19 nivôse an III, V, 404.

BELLE (Louis-Augustin), peintre, ancien professeur de l'Académie et ancien sur-inspecteur des Gobelins. — Un membre propose de le comprendre dans la distribution des secours aux artistes, etc. : renvoi à Thibaudeau, 26 nivôse an III, V, 429.

BELLEFILS, peintre. — Proposé par David, au nom du Comité, comme membre du jury national des arts, élu par la C. N. le 25 brumaire an II, II, 829-832 (ann. E).

BELLEFAYE. Voir DELAAGE de BELLEFAYE.

BELLEFONTAINE. — Envoie un *Hymne à l'Éternel* : renvoi à Villar, 21 prairial an II, IV, 610.

Bellegarde, Pyrénées-Orientales. — Fourcroy annonce que l'armée des Pyrénées-Orientales a repris Bellegarde : décrété que cette commune portera le nom de *Sud-Libre*, 3 vendémiaire an III, V, 86-87 (annexes).

Bellegarde. Voir SEMENTERY.

BELLE-ISLE (Le maréchal de). — Un membre du Comité annonce la découverte de 43 volumes in-folio du maréchal de Belle-Isle : la C. des A. en surveillera le transport, 23 vendémiaire an II, II, 623.

BELLEMENT. — Adresse au Comité un acrostiche républicain : renvoi à Villar, 17 germinal an II, IV, 100.

BELLET, ingénieur. — Coopérateur de Delambre pour la mesure d'un arc de méridien entre Dunkerque et Barcelone, 12 prairial an III, VI, 244.

BELLETTE (La citoyenne). Voir AGATHE.

Bellevue, Seine-et-Oise. — Le décret du 16 floréal an II met le château de Bellevue au nombre des maisons nationales conservées comme établissements utiles, notamment un établissement de peinture, IV, 318 (ann. C). — Suspension de la vente, affichée par le district de Versailles pour le 11 fructidor, du jardin botanique de Bellevue, réservé au Muséum (dépôt de plantes étrangères), 2 fructidor an III, VI, 559. — Un rapport de la C. des A. sur la conservation du jardin botanique est renvoyé au C. des finances, 20 vendémiaire an IV, 768.

Bellevue-les-Bains [Bourbon-Lancy], Saône-et-Loire. — La demande du Comité révolutionnaire touchant Beauvais renvoyée au C. de S. P., 17 prairial an II, IV, 542. — Une demande de l'instituteur renvoyée au C. de correspondance, 15 messidor an II, IV, 744. — Une demande de l'agent national renvoyée à Bouquier, 17 messidor, 748. — Un procès-verbal de la fête d'inauguration des bustes de Lepeletier, Marat, Chalier, Brutus, Voltaire et Rousseau envoyé le 24 floréal an II, 748 (note 15). — La Société populaire annonce son projet de théâtre et consulte le Comité sur le choix d'un local : renvoi à Coupé, 3 fructidor, 963. — Une adresse de l'agent national du district sur les progrès du vandalisme renvoyée aux 5 représentants en mission pour l'organisation de l'instruction, 4 floréal, VI, 126. — La C. ex. remet un rapport sur une

réclamation de Gay, bibliothécaire du district, 4e complémentaire, 704.

BELLEY. — Une lettre des administrateurs du district renvoyée à Prunelle, 13 prairial an II, IV, 515. — L'agent national du district demande si on peut appliquer aux institutrices le décret du 29 frimaire qui alloue un traitement de 500 ℔ aux instituteurs : ordre du jour, 25 messidor, 794 (et note 8). — Les administrateurs du district demandent l'autorisation de vendre les presbytère et église de la commune de Nattage, pour construire une maison d'éducation et un temple à l'Être-Suprême : renvoi au C. d'aliénation et domaines, 29 messidor, 820. — Le district de Belley demande que l'École centrale soit placée dans cette commune : ordre du jour, motivé sur la loi rendue, 3 brumaire (matin), 857.

BEN (Jérôme), à Montfort, district de Brignoles. — Critique la Déclaration des droits : ordre du jour, 15 floréal an II, IV, 311.

BENARD, expert nommé par Cagnon pour l'évaluation de sa propriété, 18 thermidor an III, VI, 503.

BENARD. Voir JACQUEMARD ET BENARD.

BENAZET (B.). — Secours demandé pour ce citoyen, qui s'est consacré pendant 40 ans à l'instruction; la demande est appuyée par la députation de l'Ariège : renvoi au C. des secours, 8 vendémiaire an IV, VI, 739-740.

BENET, juge militaire près l'armée d'Italie. — Est l'un des patriotes désignés à Maigret le 22 germinal an II par Joseph Payan du Moulin, IV, 202 (note 1).

BÉNÉZECH (Pierre), d'abord administrateur du département de Seine-et-Oise, nommé, par décret du 29 germinal an II l'un des commissaires de la C. ex. des armes, poudres et exploitation des mines, IV, 200 (ann. D *bis*). — Ministre de l'Intérieur en brumaire an IV, s'occupe du droit des membres du tiers-électeur de l'Institut national, VI, 837. — Le 15 frimaire, installe le tiers-électeur au Louvre, dans la salle de l'ex-Académie des sciences, 834 (note 1). — Le 26 frimaire, avise officiellement Lakanal de sa nomination à l'Institut national, dans la seconde classe, 835-836.

BENOIST. — Mentionné sur un état de pièces de messidor, an II, IV, 765 (note 4).

BENOIST-LAMOTHE. — Envoie un hymne pour la Fête du Malheur et de l'abolition de la mendicité : renvoi à Villar, 11 prairial an II, IV, 505.

BENOIT, administrateur de police à Paris. — Accusé par l'architecte Sadet, détenu à Port-Libre, de s'être approprié des plans et esquisses que celui-ci avait préparés pour les divers concours : ordre du jour, 11 prairial an II, 503.

BENOIT, architecte, rue de Louvois. — Obtient un prix de 1,000 ℔ dans le concours pour l'architecture rurale, 14 fructidor an III, IV, 259.

BENOIT, instituteur national au collège d'Aix. Voir *Collège d'Aix*.

BENOIT (Louis), à Bordeaux. — Dénonce Mittié fils dans le *Journal du Club national*, qui sera envoyé à Bordas, 2 nivôse an III, V, 354.

BENTABOLE (Pierre), député du Bas-Rhin à la Convention. — Notice, II, XCII. — Appuie, le 10 juillet 1793, la proposition de ramener à 9 le nombre des membres du C. de S. P., lesquels seront nommés à haute voix, 29. — Commissaire près l'armée du Nord, écrit à Duhem une lettre lue à la C. N. le 25 septembre, 492. — Le 5 octobre, prétend qu'il serait inutile et dangereux de changer les subdivisions du temps et leur dénomination, 585. — Écrit de Nogent au C. de S. P., le 23 pluviôse an II, pour critiquer l'érection de temples à la Raison : on ajourne, 9 ventôse, III, 505, 507 (ann. A). — Adjoint à Peyssard, le 9 thermidor au soir, comme commissaire près l'École de Mars; fait remettre aux élèves de l'École 3,500 fusils, IV, 860. — Sa signature placée par Ehrmann au bas d'un prétendu extrait d'un procès-verbal de la C. N. du 16 fructidor, V, 398 (note 2). — A la C. N., le 24 fructidor, se plaint que les Jacobins aient osé rayer de la liste de leurs membres plusieurs représentants, V, 25. — Le 29 fructidor, proteste contre la proposition de Thuriot, au sujet de la fixation de la date de l'apothéose de Rousseau et de celle de Marat, 37 (ann. A), 38 (et note 4). — Dans la séance de la 1re sans-culottide, prend la défense des élèves de Mars, 54 (note 2), 55 (annexes). — Le 5 vendémiaire an III, intervient dans le débat relatif à un manuscrit de Rousseau remis par Thérèse Levasseur, 90. — Le 25 vendémiaire, appuie le décret restreignant la liberté d'action des Sociétés populaires, 135. — Attaque Billaud le 15 brumaire à la C. N. 195. — Le 10 frimaire, fait décréter qu'un plan pour les fêtes décadaires sera présenté dans la décade, 269-270. — Signe, le 27 frimaire, un arrêté du C. de S. G., 332. — Le 22 pluviôse, dit qu'il ne faut pas envelopper dans une mesure générale de proscription les Montagnards 482. — Le 27 pluviôse, dénonce Fréron, qui a représenté la constitution comme l'œuvre de quelques scélérats : la C. N. passe à l'ordre du jour, 495. — Le 16 ventôse, combat la proposition de rendre à la citoyenne Montansier la salle de la rue de la Loi; est injurié par Legendre, 577-579. — Le 18 ventôse, veut combattre le rappel des représentants mis hors la loi; on ne le laisse pas parler, 587. — Le 3 thermidor, déclare que dans maints départements les tribunaux sont entre les mains des ennemis de la Révolution, 449. — Le 4 vendémiaire an IV, au soir, demande que la Convention ne permette plus qu'on poursuive les patriotes sous le nom de terroristes, 719. — Le 21 vendé-

miaire, accuse H. Larivière d'assassiner les patriotes, 774.
BÉQUART. — Est nommé commis à la bibliographie, 7 prairial an II, IV, 478.
BÉRANGER (J.-P.). — En l'an II, à 14 ans, à Péronne, membre d'un club de jeunes gens, prononce des discours dans les cérémonies nationales; auteur d'une chanson intitulée *La Déesse* (de la Raison ou de la Liberté), IV, 357 (et note).
BÉRARD. — Nommé par le Comité professeur adjoint de chimie médicale à l'École de santé de Montpellier, 26 frimaire an III, V, 324. — Démissionne pour s'occuper des établissements de produits chimiques, 4e complémentaire, VI, 702.
BERCKEM, à Paris. — Envoi à la C. N. une *Adresse à l'armée de la Sambre et de la Meuse*, en vers; 27 messidor, an II, IV, 817.
BERCY, Seine. — La municipalité se plaint de la manufacture de minium établie par Olivier, 21 brumaire an II, II, 792; un décret du 23 brumaire ordonne aux Comités d'I. P. et du commerce de faire une enquête, 795 (ann. A). — Olivier présente au Comité un rapport favorable aux fourneaux qu'il a inventés pour parer aux inconvénients reprochés à sa manufacture de minium : Guyton rapporteur, 27 thermidor, 943. — Voir aussi OLIVIER.
BÉRENGER (Laurent-Pierre), oratorien, auteur d'ouvrages de morale. — Sera porté sur la liste des gens de lettres, etc., qui ont droit aux récompenses nationales, 14 pluviôse an III, V, 459; figure sur une liste du 22 pluviôse, 482. — Mercier déclare que Béranger a droit à être porté sur la première liste, 18 ventôse, 580-581. — Figure pour 2,000 ℔ sur la liste du 24 germinal et sur celle du décret du 27 germinal, VI, 76, 89.
BERESFORD, imprimeur-libraire. — Son mémoire du 6 thermidor an II pour les fournitures à l'Institut national de musique, de 50 ex. des pouvoirs donnés aux musiciens envoyés dans les 48 sections pour enseigner au peuple l'hymne de Viala et Bara, IV, 850 (note 3).
BERGER (Al.). — Signe, le 25 ventôse an II, une lettre de l'administration des armes et munitions de guerre à la C. des A., III, 454-455.
BERGER, horloger-mécanicien. — Son mémoire est renvoyé au concours des horloges, 23 messidor an II, IV, 771.
BERGERAC. — Lakanal y est envoyé en mission le 17 vendémiaire l'an II, III, 623; y donne de l'extension à la manufacture d'armes, 24 brumaire, 423. — Lettre de Lakanal à la Société populaire, s. d. (nivôse), 625-626. — Lettre de Lakanal à la C. N. (15 messidor) annonçant que la construction de la nouvelle manufacture d'armes est terminée et qu'il envoie les premiers fusils fabriqués, IV, 825 (fin de la note 4 de la p. 824), 832-833. — Daugier, élève de l'École de santé de Paris pour le district de Bergerac, demande la permission de retourner chez lui pour raison de santé, 4 floréal an III, VI, 127.
BERGERON, chef de bureau des ordonnances du département de l'intérieur. — Transmet le 31 juillet 1793 attestation du payement de 9,200 ℔ fait à Stephanopoli, le 1er mai 1792, II, 139-140 (annexes).
BERGERON-PAULMIER. — Delecloy propose de le porter sur la liste des savants, artistes, etc., qui ont droit aux récompenses : renvoi au C. des secours, 6 messidor an III, VI, 330.
BERGEVIN, architecte. — Collabore à l'exécution du globe terrestre dont est chargé son frère dom Bergevin, III, 457.
BERGEVIN (Dom Louis-Catherin), religieux de l'ordre de Cîteaux, architecte-mécanicien. — Commence, en 1784, un globe terrestre de 8 pieds de diamètre, dont le plan avait été proposé par Le Clerc et qui est examiné en 1788 par l'Académie des sciences; le 3 mars 1790, traité entre Bergevin et le département des affaires étrangères; en septembre 1793, la C. des A. décide de faire continuer ce travail, III, 452 (note 3), 456-457 (ann. C), VI, 414, 600. — Le Comité charge Arbogast et Mathieu d'examiner l'état du globe de Bergevin, 23 pluviôse an II, 452. — Il écrit au C. de S. G. au sujet de questions à poser à Bergevin, détenu à Saint-Lazare; la C. des P. et M. sera invitée à examiner la possibilité d'adapter la nouvelle division du cercle de Bergevin, 1er germinal, IV, 3, 681. — Pour la continuation du globe, le Comité essaie de faire mettre en réquisition Leymonnerie et Bonnet; le C. de S. P. refuse, 21 germinal, 117 (et note 2), 130-131 (ann. C). — Sur un rapport de Buache, la C. des A. arrête, le 5 prairial, que le globe sera transporté à la bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle, 680-681 (ann. B). — Un rapport de Buache est renvoyé par le Comité à la C. des A., 3 messidor, 676. — La C. des A. arrête, le 30 messidor, que le globe terrestre (de 16 pouces), exécuté pour servir de modèle au globe de 8 pieds de Bergevin, sera transporté au C. d'I. P., 681. — Une pétition de Bergevin, toujours détenu à Saint-Lazare, renvoyée à la C. des A., 19 thermidor, 907-908. — Sur le rapport de la C. ex., le Comité charge Buache et Lespinasse de surveiller l'exécution du globe, 30 frimaire an III, V, 334-335. — Sur le rapport de la C. ex., le Comité arrête que Milet Mureau communiquera à Buache les cartes des découvertes de La Pérouse pour les reporter sur le globe de Bergevin, 12 prairial, VI, 244. — La C. ex. remet un rapport sur un globe de 16 pouces (modèle du grand globe), commandé à Bergevin et vendu comme appartenant à Montmorin, 26 messidor, 414; le Comité arrête que ce globe sera retiré des mains de l'acquéreur, en lui restituant le prix d'achat, et

remis à Bergevin, 24 thermidor, 524. — Recherche d'un local où pourrait être placé le grand globe, Bergevin étant incessamment obligé d'évacuer la maison où ce globe est déposé, 12 fructidor, 600. — La C. ex. propose comme local la bibliothèque des Quatre-Nations; elle devra examiner s'il ne serait pas plus avantageux de placer ce globe au Muséum d'histoire naturelle; un rapport de la C. ex. sur les dépenses relatives à ce globe renvoyé à la 2e section, 4e complémentaire, 704, 2 vendémiaire an IV, 714.

BERGOEING (François), député de la Gironde à la Convention. — Mis hors la loi le 28 juillet 1793, rappelé à la C. N. le 18 ventôse an III, V, 588. — Signe le 12 prairial un arrêté du C. de S. G. pour la mise en liberté de Sarrette, VI, 542.

BERGOIN. — Une lettre de ce citoyen renvoyée à Mathieu, 17 messidor an II, IV, 749.

Bergues, Nord. — Pétition de Cheut fils, président du séminaire de Cuyper : renvoi à L. Bourdon, 22 août 1793, II, 333. — Le peintre Delorge, directeur des cabinets de peinture et de sculpture et de l'école gratuite de dessin, fait agréer à la C. N. le 17 frimaire an II, au nom de la commune de Bergues, la dédicace d'un tableau de la bataille de Hondschoote, III, 314 (note 1), 315-316 (ann. A). — Le district envoie le récit des traits héroïques du 5e bataillon de Rhône-et-Loire : renvoi à L. Bourdon, 15 germinal, IV, 82-83. — Les commissaires des bibliothèques de ce district rendront compte des difficultés qu'ils éprouvent : leur lettre sera envoyée au représentant sur la frontière du Nord, 1er fructidor, 953.

BERLIER (Théophile), avocat, député de la Côte-d'Or à la Convention. — Notice, I, LXXVIII. — 5 juin 1793, remplace Bréard au C. de S. P.; sortira de ce comité le 10 juillet, II, 29 (note 6), 30. — Propose à la C. N., le 23 thermidor an II, un projet de réorganisation des comités, IV, 926 (note 3). — Le 9 nivôse an III, réclame le décret sur les fêtes décadaires, V, 376 (et note 7). — Le 3 ventôse, parle en faveur de l'article 8 du décret sur la police des cultes, 527. — Le 4 floréal, est proclamé membre de la Commission des Onze, VI, 128. — Le 12 floréal, prend part au débat sur le décret du 3 ventôse, 157. — Le 6 thermidor, critique le projet des comités de gouvernement du 28 messidor pour le jugement des détenus, 455. — Le 25 thermidor, se déclare disposé à accepter le jury constitutionnaire de Sieyès, 526. — Le 30 thermidor, fait ajouter à l'article 354 de la Constitution la déclaration que la République ne salarie aucun culte, 554. — Le 22 fructidor, comme président, répond à des citoyens expulsés des assemblées primaires que la C. N. les protégera, 650. — Le 30 fructidor, répond à la députation de l'École de Liancourt, 691. — Fait observer au Comité que le silence gardé sur la fête projetée le 1er vendémiaire pourrait produire un mauvais effet, 6e complémentaire, 708.

BERMONT. Voir GARÇON, BERMONT ET CHEVALIER (La citoyenne).

BERNARD, membre de la Société libre d'institution et de vérification d'écriture. — Son travail sur l'art d'écrire de la main gauche présenté à la C. N. le 18 fructidor an III, VI, 639 (annexe).

BERNARD. — Nommé, le 5 nivôse an II, membre de la C. de l'envoi des lois, créée par le décret du 14 frimaire, IV, 60 (note 2), 68 (note 1).

BERNARD, auteur des sondes et bougies élastiques. — Une lettre du B. de C. recommande ses découvertes : renvoi aux commissaires des Écoles de santé, 28 ventôse an III, V, 590.

BERNARD, peintre. — Chargé par le district de Niort de recueillir dans les Deux-Sèvres les tableaux et objets d'art, réclame une indemnité : le Comité invite le district à fournir un mémoire justificatif, 5 fructidor an III, VI, 573.

BERNARD (André-Antoine), dit *de Saintes*, député de la Charente-Inférieure à la Convention. — Signe, comme secrétaire, le 11 prairial an II, le renvoi au C. d'I. P. d'une pétition de la commune de La Flèche, IV, 531 (note 1). — Signe le 15 prairial le renvoi d'un hymne de Chauffour, 541 (note 10). — Le 25 fructidor, présidant la C. N., donne l'accolade à l'officier américain Bernery, qui lui remet le pavillon des États-Unis, V, 27-28. — Signe le 30 fructidor, comme membre du C. de S. P., l'arrêté ordonnant la libération de Fourcade, IV, 897. — Préside la C. N. le jour de l'apothéose de Marat, V, 71. — Sollicite le prêt des serpents coloriés de Buffon : ordre du jour, 24 pluviôse, 487. — Le 9 prairial, est décrété d'arrestation, VI, 241.

BERNARD (Marc-Antoine), député des Bouches-du-Rhône à la Convention, condamné à mort le 3 pluviôse an II. — Placé par Hardy, le 11 vendémiaire an IV, sur sa liste des 47 représentants martyrs de la liberté, VI, 754.

BERNARD (Pierre-Joseph), surnommé *Gentil Bernard* (1710-1775). — Son opéra de *Castor et Pollux* fut mis en musique par Rameau (1737), puis par Candeille (1791). En l'an II, la censure ayant modifié plusieurs vers de cet opéra, la C. ex., en messidor, rétablit le texte du poète, IV, 714, 716.

BERNASCON, artiste lyonnais. — Lui et Lauras présentent à la C. N., le 7 pluviôse an II, un buste de Chalier et demandent à l'exécuter en bronze : renvoi au C. d'I. P., III, 408 (ann. D). — Le Comité renvoie à Lindet leur demande, 15 pluviôse, 393. — Sur un rapport (de Lindet?), demande ajournée jusqu'au moment où il sera fait un rapport sur l'exécution en bronze des bustes des grands hommes, 21 germinal, IV, 113. — Parmi les pièces concernant Chalier, remises

le 13 floréal par Lindet pour le C. de S. P., se trouvent des pétitions de Bernascon et Lauras, 303. — Le 28 prairial, Bernascon est dénoncé aux Jacobins comme un intrigant italien, et signalé au C. de S. P., 114 (note 3 de la p. 113).

BERNAY. — La relation des fêtes y célébrées à l'occasion de la victoire de Fleurus renvoyée à la C. des fêtes décadaires, 21 thermidor an II, IV, 920-921.

BERNERY, capitaine américain. — Le 25 fructidor an II, présente à la C. N. un pavillon des États-Unis dû au ministre plénipotentiaire Monroe; Bernard (de Saintes), qui préside, lui donne l'accolade, V, 27-28.

BERNIER (l'abbé). — Reçoit en floréal an III, comme d'autres chefs vendéens, une somme considérable pour signer la pacification, VI, 191.

BERNY, instituteur, à Brignoles. — Son manuscrit *Méthode de lecture* renvoyé au concours, 29 prairial an II, IV, 649.

BÉROT. — Nommé par le Comité professeur d'anatomie, physiologie, CR., à l'École de santé de Strasbourg, 2 nivôse an III, V, 355.

BERRIAT SAINT-PRIX, jurisconsulte, membre de l'Institut. — Lakanal dépose entre ses mains, en 1840, le manuscrit d'une liste du tiers-électeur de l'Institut national dressée par lui et adoptée, le 1er brumaire an IV, par le C. d'I. P., VI, 837.

BERRUER, sculpteur. — L'un des sculpteurs qui, pour avoir fourni des bustes en marbre au théâtre de la Nation, y avaient leurs entrées, et les auront au théâtre de l'Égalité, 24 vendémiaire an III, V, 122. — Figure sur la liste présentée au Comité par Villar le 28 messidor : ajourné, VI, 427. — Le Comité arrête qu'il sera inscrit sur la liste, dans la 2e classe, 16 fructidor, 619. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 628.

BERRUYER (Jean-François), général. — Reçoit, le 12 vendémiaire an IV, le commandement des 3 bataillons de « patriotes de 1789 », armés pour la défense de la C. N.; le 13, dans une action devant Saint-Roch, a un cheval tué sous lui, VI, 749.

BERRY (Walter), Anglais. — Une lettre de lui saisie chez Lavoisier, le 11 septembre 1793, est remise au C. de S. G., qui la renvoie au C. d'I. P., le 28 septembre, 383, 511, 514.

BERSAC, Dordogne. Voir CHASSAIGNES.

BERTAUD, de Tusson. — Demande si l'instituteur de sa commune recevra son traitement, du moment qu'il a fait la déclaration prescrite par la loi du 29 frimaire : ordre du jour, 17 germinal an II, IV, 98.

BERTÈCHE, officier. — Acte de bravoure signalé par Beurnonville, 29 novembre 1792; il est présenté à la C. N., qui demande un rapport sur la récompense à lui accorder, 27 février; le C. d'I. P. nomme Chénier rapporteur et le charge de s'entendre avec le C. de la guerre, 27 février, 366 (et note 1). — Rapport de Chénier et projet de décret voté le 5 mars; la cérémonie décrétée a lieu le 6; lettre du ministre de la guerre sur l'indemnité payée à Bertèche, 372 (et note 5). — Bertèche est désigné, dans le rapport de Barère du 13 prairial an II, pour commander l'École de Mars, IV, 527. — Indiqué, par le programme de la fête en l'honneur de Bara et Viala, comme devant diriger les évolutions du détachement de l'École de Mars, 854. — Billaud-Varenne annonce, le 9 thermidor au soir, l'arrestation de Bertèche, 859.

BERTEZÈNE (Jean-Étienne), député du Gard à la Convention. — Dépose sur le bureau du Comité, de la part de Dusaussoir, une comédie de celui-ci, dont le sujet est tiré de la Nouvelle-Héloïse, 5 messidor an II, IV, 695 (et note 3). — Le Comité arrête que la pièce sera rendue à l'auteur, 17 messidor, 747.

BERTHAULT (Pierre-Gabriel), graveur. — A gravé les dessins de J.-L. Prieur pour les *Tableaux de la Révolution française*, IV, 282.

BERTHAUX, ex-prêtre. — Demande à embrasser l'état d'instituteur : ordre du jour motivé sur le décret, 13 messidor an II, IV, 723.

BERTHE. — Est nommé par le Comité professeur adjoint de chirurgie à l'École de santé de Montpellier, 8 nivôse an III, V, 373. — Est nommé professeur adjoint de botanique en remplacement d'Amoreux, 20 floréal, 190.

BERTHELEMY, peintre. — Figure pour 2,000 ℔ sur la liste des artistes, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, 359, et adoptée par la Convention le 14, 384.

BERTHELOT. — Est possesseur des mémoires sur les secrets d'attaque et de défense du Dauphiné : Bouquier chargé d'en surveiller le transport, 23 vendémiaire an II, II, 623, 624-625 (ann. B). — Demande un rapport sur ces mémoires : renvoi à Bouquier et Grégoire, 19 brumaire, 783. — Rapport de Bouquier : ordre du jour, 5 frimaire, III, 11-12. — Fait hommage de 5 manuscrits relatifs à la topographie du Dauphiné et sollicite par l'entremise du Comité une place d'officier de gendarmerie : le Comité arrête d'appuyer sa demande, II pluviôse, 373. — Demande au Comité une avance de 2,000 ℔ sur les récompenses aux gens de lettres, qu'il remboursera dès que le C. militaire lui aura accordé une indemnité pour les 5 manuscrits cédés : renvoi à la 2e section, 8 germinal an III, VI, 14.

BERTHELOT. — Fait au Comité une communication relative au cabinet d'anatomie artificielle de la citoyenne Bihéron, 22 nivôse an III, V, 411.

BERTHELOT (Jean-François), de la section de l'Observatoire, agrégé à la Faculté de droit de

Paris. — Devient procureur général, syndic provisoire du département de Paris le 21 août 1792, cesse ses fonctions en janvier 1793. — Membre de la C. d'I. P. du département de Paris en l'an II, IV, 630. — Demande si l'article 1er, section 2e, de la loi du 24 frimaire permet aux sections de nommer des commissaires pour surveiller l'enseignement dans les écoles primaires : ordre du jour, motivé sur ce qu'il n'appartient qu'à la C. N. d'interpréter les lois, 7 messidor an II, IV, 695. — Demande la place de garde des imprimés à la Bibliothèque nationale, vacante par la mort de Mancel, ou celle d'économe à l'École de santé : ordre du jour, 22 frimaire an III, V, 310.

BERTHISY. — Envoie une pétition enregistrée en germinal an II, IV, 178 (suite de la note 3 de la p. 177).

BERTHOLLET (Louis-Claude), membre de l'Académie des sciences. — Nommé membre du B. de C. des arts et métiers, par l'Académie, en novembre 1791, IV, 265; signe une lettre au nom de ce Bureau, 30 novembre 1792, I, 108. — Signe une lettre comme président de ce Bureau, 24 avril 1793, II, 12. — Signe le 21 juillet, comme membre du directoire du Lycée des arts, une pétition demandant des écoles des arts et métiers, 428-429. — Proposé pour faire partie du jury des livres élémentaires, 2 août, 216. — Membre de la C. des A. (section de chimie), 509. — Nommé membre de la Commission des P. et M. par le Conseil exécutif, le 25 brumaire an II; remplace Coulomb comme trésorier en nivôse, 234 (note 1 de la p. 233). — Assiste à la levée et réapposition des scellés chez Lavoisier, le 19 nivôse, en qualité de commissaire de la C. des P. et M., 234 (note 1 de la p. 233), 240. — Nommé, le 19 nivôse an II, par le B. de C., l'un des commissaires chargés d'examiner une communication de Thorin, III, 217 (note 1). — Maintenu dans la C. des A. réorganisée (section de chimie), listes des 5 pluviôse, 18 pluviôse et 15 ventôse, 323, 328, 502. — Chargé d'examiner les mémoires sur la fabrication du cuir de Russie qui se trouvent dans les papiers de Juigné, 23 pluviôse, 451. — Fait, en ventôse, un cours à l'École révolutionnaire des armes et poudres, IV, 189 (note 1). — Signalé, sur la liste des membres du B. de C. du 28 floréal an II, comme employé par le C. de S. P., IV, 267. — Un manuscrit sur les feux d'artifice lui est renvoyé, 15 messidor, 744. — Signe le 5 thermidor une lettre de la C. des P. et M. à la C. ex., 745. — Cité dans le rapport sur l'établissement des écoles normales, lu à la C. N. le 3 brumaire, avec Lagrange et Daubenton, 157. — Proposé par le Comité comme professeur à l'École normale, 11 brumaire an III, V, 185; nommé par la C. N. le 19, 185 (note 1). — L'arrêté du 5 frimaire le nomme l'un des 3 instituteurs de physique particulière (chimie) à l'École centrale des travaux publics, 224 (ann. A), *Addenda*. — L'arrêté du 24 nivôse porte que Berthollet fera à l'École normale un cours de chimie le duodi et le septidi, 427. — Une lettre écrite à Berthollet, de New-York, le 16 juillet 1794, par Sam. Z. Mitchell et communiquée au C. d'I. P. le 30 pluviôse an III, donne des renseignements sur le collège de New-York; le correspondant manifeste le désir d'envoyer instruire dans les collèges de la République quelques jeunes Américains et de recevoir en échange quelques jeunes républicains français, 503. — A signé le procès-verbal des opérations faites pour s'assurer de la longueur vraie du mètre provisoire présenté le 18 messidor, VI, 387. — Lakanal ne l'avait pas porté, le 1er brumaire an IV, sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national; le 29 brumaire, le Directeur l'y inscrit, 838-837.

BERTHOLON, gendarme de la 29e division. — Sollicite l'admission d'un de ses enfants dans la compagnie des Élèves de la patrie, 18 frimaire an III, V, 289.

BERTHOLON, professeur de physique expérimentale à Montpellier. — Porté sur la liste complémentaire des savants, etc., qui ont droit aux récompenses nationales, 24 pluviôse an III, VI, 489. — Figure sur une liste présentée au Comité par Villar le 4 thermidor, dans la 2e classe, VI, 448. — Placé sur la liste du 10 fructidor, dans la 2e classe, 591. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 628.

BERTHOTTE, couvreur-plombier. — La C. ex. lui fera payer 19,889 ℔ 1 s pour travaux dans divers dépôts, 27 vendémiaire an IV, VI, 809.

BERTHOUD (Ferdinand), horloger, né à Couvet, principauté de Neuchâtel (Suisse), VI, 322 (note 2). — Membre de la C. des A. en 1793, II, 509. — Demande qu'on lui confie 6 élèves qu'il formera dans l'art de l'horlogerie : Arbogast rapporteur, 1er octobre, 523, 531-532 (ann. E). — Demande l'exemption de la réquisition en faveur d'un jeune homme employé à la confection des montres marines : le rapporteur se concertera avec le C. de S. P., 15 brumaire an II, 746. — N'est pas maintenu dans la C. des A. réorganisée le 18 pluviôse, III, 327, 329. — Nommé membre du jury des horlogers par décret du 4 fructidor, IV, 951. — Le 16 fructidor, adresse une lettre au Comité au nom de ce jury, V, 4 (annexe). — Dans son rapport du 7 messidor an III sur le Bureau des longitudes, Grégoire énumère ses services à l'horlogerie marine, 322-323, 325. — Un membre rappelle la promesse faite à Berthoud par l'ancien gouvernement d'un logement au Louvre, et propose au Comité de lui faire donner un local pour son atelier et ses élèves : renvoi à la C. ex. 30 thermidor, 452-453, 551.

BERTIN. — Demande au Comité de faire les

frais des 32 planches de son ouvrage sur l'équitation : renvoi à la C. ex., 28 vendémiaire an IV, VI, 815.

BERTIN, l'un des secrétaires de la Société populaire de Saint-Maximin (Var). — Signe la pétition du 25 brumaire an II demandant que le nom de Saint-Maximin soit changé en celui de *Marathon* III, 630.

BERTIN (Henri-Léonard-Jean-Baptiste), Contrôleur général des finances, puis directeur de l'agriculture. — Naigeon est autorisé à remettre à Langlès deux ouvrages mandchoux-chinois, qui se trouvent au dépôt de Nesle parmi les objets du cabinet Bertin, 2 fructidor an III, VI, 561.

BERTIN (Théodore-Pierre). — Obtient du Comité une déclaration favorable à une nouvelle édition de son traité de sténographie, 15 avril 1793, I, 418; — Présente une seconde édition de son *Système de Sténographie :* renvoi au B. de C., 1er ventôse an II, III, 478. — Mention civique et dépôt à la bibliothèque de la 2e édition de son *Système universel et complet de sténographie inventé par Samuel Taylor et adapté à la langue françoise,* 8 nivôse an III, V, 374. — Figure sur la liste des gens de lettres, etc., formée le 6 pluviôse, 450; sur celle du 22 pluviôse, 482. — Figure avec la qualification de traducteur sur une liste présentée au Comité par Villar le 30 messidor, dans la 3e classe, 431. — Placé, sur la liste du 10 fructidor, dans la 3e classe. 593. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 630.

BRETON, principal du collège de Brienne. Voir *Collège de Brienne.*

BERTRAND. — Nommé élève de l'École normale par le district de Montmorillon : le C. de S. P. invité à le mettre en réquisition, 24 frimaire an III, V, 315.

BERTRAND. — Annonce qu'il a trouvé un local pour exposer la collection de coquillages de feu Favart d'Herbigny, 19 floréal an III, IV, 172.

BERTRAND, agent national du district de Compiègne. Voir COMPIÈGNE.

BERTRAND (Aldebert), gendarme. — Le district de Langogne l'ayant choisi comme élève à l'École normale, la C. ex. invite le district à le rappeler à ses fonctions de gendarme; le district écrit en conséquence, le 14 pluviôse an III, à Bertrand, V, 683.

BERTRAND (Joseph), de l'Académie des sciences. — A reproduit, dans un mémoire lu en 1867, la version inexacte du décret du 14 avril 1793, relatif à l'Académie des sciences, II, 322 (note 1).

BERTRAND-BEAUZET, instituteur. — Figure sur une liste de gens de lettres, savants, etc., à récompenser, présentée au Comité par Villar le 4 thermidor an III : ajourné, VI, 448.

BERVIC (Jean-Guillaume BALVAY), graveur, ancien trésorier de la Commune des arts et commissaire ordonnateur pour l'exposition du Salon en 1793. — Demande ce qu'il doit faire des sommes qui lui restent : renvoi au C. des finances, 5 prairial an II, IV, 468.

BESANÇON. — En nivôse an II, des volontaires de l'Allier ayant chanté un couplet philosophique dans une église, leur commandant, Lebeaupin, est incarcéré dans la maison d'arrêt de Besançon; la Société populaire de Moulins dénonce ce fait au C. de S. P., III, 607-608 (ann. C). — A Besançon, la citoyenne Cussey, qui avait représenté la déesse Raison, figura ensuite à la fête de l'Être suprême, le 20 prairial an II, sur un char traîné par 4 taureaux, IV, 356, 359. — Le district fait passer l'édit des prêtres qui ont remis leur lettre de prêtrise : renvoi à Prunelles, 21 prairial, 611. — Les administrateurs du district envoient à la C. N., le prétendu suaire de Jésus; la C. N., le 5 prairial, renvoie leur lettre, et ordonne que du linge, il sera fait de la charpie; le Comité passe à l'ordre du jour le 23 prairial, 621 (et note 6), 623 (ann. A et note 1). — Un rapport de Briot à la Société populaire, transmis au C. d'I. P., est renvoyé à Thibaudeau, 23 messidor, 771-772. — La Société populaire demande une collection de discours pour les jours des fêtes décadaires : renvoi à la C. ex. 19 thermidor, 911. — Le 5 nivôse an III, Boissy parle de la situation de l'horlogerie à Besançon, V, 348. — L'arrêté du 28 ventôse place à Besançon l'École centrale du Doubs, 614; confirmé le 17 germinal et transformé en décret le 18, VI, 36 (et note 2). — Le 7 messidor, Boissy fait décréter que les horlogers de Besançon prendront 200 élèves par an, dont moitié seront entretenus aux frais de la République, 348-349. — Des renseignements sont demandés au district de Besançon sur les diptyques qui ont dû s'y trouver, etc., 6 vendémiaire an IV, 724.

BESCHÉ, sculpteur en plâtre, à Moulins. — Est accusé par Liénard d'avoir surmoulé un buste de Brutus qui est son œuvre; Liénard arrête Besché fils et le retient en chambre privée : le fait est dénoncé à la C. N. le 21 pluviôse an II, III, 462 (ann. B).

BESNARD, à Versailles. Voir BROCHET ET BESNARD.

BESNARD, médecin de l'Hôtel-Dieu de Rouen. — Nommé professeur adjoint de clinique interne à l'École de santé de Paris, en remplacement de Le Clerc, 12 messidor an III, VI, 381 (et note 1).

BESNARD (Félix-Dominique), montreur d'animaux. — Signe un mémoire (s. d.) comme l'un des propriétaires dont les animaux ont été transportés, en brumaire an II, au Muséem d'histoire naturelle, II, 321; IV, 923 (note 5).

BESSON (Alexandre), député du Doubs à la Convention. — Président du C. d'aliénation et

domaines, instruit le C. d'I. P. de propositions relatives à la machine de Marly, 9 germinal an II, IV, 44-45. — Signe un extrait du procès-verbal du C. d'aliénation et domaines du 5 prairial, 479.

BESSON (Alexandre-Charles), naturaliste. — Élu membre de la C. des M. en 1793, par les membres de cette Commission; nomination confirmée par un décret du 6 brumaire an II, II, 607 (note 1) 611-612; III, 145. — Devenu membre de la C. des A., est chargé, le 18 frimaire an II, avec Nitot et Lebrun, d'une enquête sur la vente de tables de bois pétrifié, 91-92 (ann. B). — Présente à la C. des A., le 15 frimaire, la collection d'insectes du chirurgien Laurent, 75 (ann. A). — Maintenu dans la C. des A., réorganisée (section de minéralogie), listes des 5 et 18 pluviôse et 15 ventôse, 323, 327, 502. — Signale au Comité un aimant armé destiné à l'instruction des enfants de Capet : renvoi à la C. des A., 19 ventôse, 555. — Le 25 ventôse, la C. des A. décide de placer cet aimant dans le cabinet de l'Académie des sciences, 558 (ann. A). — Désigné pour se rendre à Versailles comme commissaire de la C. des A., 3 prairial, IV, 464 (et note 3). — Nommé avec Buache, Grégoire et Mathieu pour examiner le travail de Desmarest, 29 prairial, 653-654. — Présentation de leur rapport, 29 messidor, 823.

BESSON DU RIEUX. — Envoie son discours prononcé à Villefranche-sur-Saône le jour de la fête de la reprise de Toulon : renvoi à Grégoire, 11-29 floréal an II, IV, 295, 368.

Béthune. — Sur la demande des administrateurs de ce district concernant les ci-dev. prêtres, le Comité passe à l'ordre du jour, 27 thermidor, an II, IV, 942.

BETTEDAT-KAMINGAUD, officier public de la commune de Samoreau. — Envoie un discours à des époux après les formalités du mariage : 11 prairial an II, IV, 504 (et note 4).

BEUCHOT (Adrien-Jean-Quentin), bibliographe, éditeur de Voltaire (1827-1833). — Son témoignage au sujet de l'existence d'un manuscrit autographe de l'*Émile* dans la bibliothèque de Hérault de Séchelles, VI, Appendice, 930.

BEURNONVILLE (Pierre Riel, marquis de), général, puis ministre de la guerre le 4 février 1793. — Notice, I, LXXVIII. — La C. N. décide l'envoi de commissaires à son armée, le 18 décembre 1792, 171 (note 2). — Voir aussi *Ministre de la Guerre*.

BEURTAU. — Présente, au nom de la section du Contrat social, un ouvrage sur l'instruction militaire : Daoust rapporteur, 17 pluviôse an II, III, 414.

BEUVELOT. — Membre de la C. des A. réorganisée (section des machines de guerre et fortifications), listes des 5 et 18 pluviôse et 15 ventôse an II, III, 323, 328, 503. — A communiqué à la C. des A., qui les renvoie au Comité, des observations sur les carrières, sur l'instruction publique, un tableau et une carte du département de la Moselle : le Comité fait déposer dans ses archives les observations sur les carrières, le tableau et la carte, et renvoie ce qui regarde l'instruction publique à Bouquier et Villar, 19 floréal, IV, 367. — Communique un projet sur le perfectionnement du génie militaire et des fortifications : renvoi à Bouquier, 5 prairial, 469. — Désigné par la C. des A. comme l'un des commissaires qui doivent assister, le 27 prairial, aux exercices de la Société des Jeunes Français, dirigée par L. Bourdon; signe le rapport adressé par ces commissaires à la C. ex., 704 (ann. A).

BEXON (Scipion). — Expose que son frère, mort jeune, a laissé plusieurs manuscrits, entre autres un sur l'agriculture, dont il demande l'impression : renvoi à la 1re section, 2 messidor an III VI, 315-316.

BEYERLE (Philalèthe). — Détenu au Luxembourg, prie le Comité de nommer un commissaire auquel il puisse expliquer le plan d'un ouvrage patriotique qu'il a composé : renvoi à Grégoire, 9 germinal an II, IV, 47. — Le Comité passe à l'ordre du jour, 13 germinal, 75. — Expose par lettre qu'il va s'occuper d'une nouvelle édition du Dictionnaire de l'Académie, et demande au Comité le prêt, dans des conditions à déterminer, de l'exemplaire corrigé de ce dictionnaire qui se trouve dans sa bibliothèque : le Comité passe à l'ordre du jour sur cette demande et arrête que tous les citoyens pourront consulter ledit exemplaire sur place, 24 fructidor an III, VI, 658. — Le Comité rapporte son arrêté du 24 : le président en informera Beyerlé, 28 fructidor, 679-680. — Le Comité, par un article d'un projet de décret (que la C. N. adopte le lendemain), stipule que ceux auxquels est accordée la concession de la nouvelle édition du Dictionnaire de l'Académie rembourseront les frais de copie qui pourraient avoir été faits par d'autres, pour cet objet, à la bibliothèque du Comité, 30 fructidor, 683 (et note), 688-689.

BEZARD (François-Siméon), député de l'Oise à la Convention. — Notice, I, LXXVIII. — Envoyé comme commissaire à Chantilly, 24 mars 1793, 456 (note 4). — Le 25 nivôse an II, à la C. N., intervient dans une discussion sur l'école de Liancourt en proposant un projet de décret qui obtient la priorité sur celui des Comités d'I. P. et des finances et qui est adopté, III, 280 (note 3), 281-282 (annexe). — Signe le renvoi au Comité d'I. N. par le C. de législation, le 12 floréal, d'un mémoire de la commune de Buc, 310 (note 1). — Plaichard s'abonchera avec lui pour faire un rapport sur le placement à Liancourt de l'Institut des Jeunes Français,

14 prairial an III, VI, 256. — Invite le Comité à accorder à Mertel La Boullaye une carte d'entrée dans les dépôts ou musées nationaux : renvoi au C. des Inspecteurs, 16 thermidor, 496. — Signe, le 4 fructidor, un arrêté des C. de législation et d'I. P. relatif à l'annulation d'un jugement du tribunal de l'Yonne, 572 (et note).

BÉZIERS. — Une pétition de cette commune, relative au tutoiement, renvoyée à Grégoire, 15 brumaire an II, II, 746. — L'agent national du district envoie un discours prononcé dans le temple de la Raison : renvoi à la C. de correspondance de la C. N., 23 nivôse, III, 281.

BEZOUT (Étienne), 1730-1783, auteur de cours de mathématiques. — La C. ex. fournira à l'École de Liancourt des ex. des 3 volumes de Bezout, 26 messidor, an III, VI, 413.

BEZUCHET, propriétaire. — A intenté un procès à Pelletier en payement de ses loyers, et demande si la C. N. a accepté définitivement ses mécaniques : renvoi au C. d'agriculture et des arts, 26 ventôse an III, V, 606.

Bibliographie générale. — Le Comité, sur rapport de Baudin, arrête que le nombre de 12 commis attachés au bureau de la bibliographie générale ne sera pas réduit; nomme Urban Domergue pour remplacer un de ces commis démissionnaire; ajourne le choix d'un chef; arrête que la C. des M. n'exercera pas une surveillance immédiate sur les travaux de la bibliographie, 22 octobre 1729, I, 10-11. — Domergue nommé chef de bureau, 2 novembre, 36. — Arrêté qu'il sera fait choix d'un commis suppléant, 3 novembre, 38. — Romme et Villar, concurremment avec Baudin et Massieu, sont chargés de visiter le dépôt de livres du Louvre, 4 février 1793, 302, 303. — Les commissaires feront part au C. des domaines du travail relatif aux bibliothèques des départements et présenteront un projet de lettre à insérer au Bulletin, rappelant les lois sur la conservation des bibliothèques, 22 février, 356. — Décret du 28 juin, transférant le bureau de la bibliographie à la Bibliothèque Nationale, 520, 523 (ann. D). — Il est proposé de faire rapporter le décret du 28 juin et de demander qu'elle soit placée au Louvre : écarté par la question préalable, 20 juillet, II, 87. — Domergue insiste pour qu'elle soit placée au Louvre; arrêté d'en faire la demande au Ministre de l'Intérieur, 23 juillet, 136. — Pétition de Mangard sur les manuscrits de la Bibliothèque, 28 septembre, 512. — Le Comité, renouvelé, constitue une section de la bibliographie, dont sont membres Jay, Prunelle et Mathieu, 19 vendémiaire an II, 606. — On renvoie à cette section les demandes d'une place de commis par Héluin et d'une place de garçon de bureau, par Onfroy, la proposition de charger les administrations de département de faire transporter en lieu sûr les bibliothèques qui sont dans les campagnes et de laisser celles qui sont dans les villes, 21 du premier mars, 608. — Le Comité arrête de demander au C. de S. G. la levée des scellés apposés sur les papiers de d'Ormesson, dont plusieurs sont relatifs à la bibliographie, 25 du premier mois, 627. — La section de bibliographie écrira au département de la Côte-d'Or qui propose de vendre ses livres au poids, 27 vendémiaire, 634. — Un membre de la section de bibliographie demande la remise d'un état du travail et des réformes dont il est susceptible; le chef de bureau (Domergue) présentera un mémoire dans la décade, 9 brumaire an II, 725. — Domergue fait un rapport : le Comité le discute et le renvoie à la section de bibliographie, 21 brumaire, 793; texte de ce rapport, 795-799 (ann. B.). — Duval est adjoint à la section de bibliographie, 9 ventôse, 826. — Le catalogue (manuscrit) du dépôt des livres dans les magasins de l'Imprimerie exécutive sera envoyé à la section, 15 ventôse, 544. — Le Comité arrête que Domergue quittera sa place de premier commis; que la section de bibliographie rendra compte du travail de tous les commis, qui devront présenter un certificat de civisme; qu'après entente avec le C. des inspecteurs, il sera accordé un logement au garçon de bureau de la bibliographie, 17 ventôse 553-554. — Une lettre de Domergue, du 21 ventôse, renvoyée aux commissaires de la bibliographie, de même qu'un état des livres du district de Marennes propres à être remis en matières, 21 ventôse, 559. — Grégoire propose un règlement pour la bibliographie : adopté; l'article 12 de ce règlement nomme Bardel chef de la bibliographie en remplacement de Domergue; une *Instruction* sur la manière de procéder au dépouillement des cartes est adoptée également, 23 ventôse, 564-568. — Mathieu propose 6 commis pour la bibliographie : Delormel, Villars, Carpentier, Roulhier, Desnos et Renard; ils sont admis, 27 ventôse, 585. — Le Comité passe à l'ordre du jour sur la demande de Domergue de conserver une partie du logement qu'il occupe à la bibliographie, 27 ventôse, 585-587. — Grégoire invité à rédiger ses vues relativement aux catalogues, 1er germinal, IV, 8. — Le commis Jacquin donne sa démission; Grélot (?) demande une place, 3 germinal, 14. — Ronesse envoie des réflexions importantes sur la bibliographie; Moline, Ouarnier et Perier sont acceptés comme commis, 5 germinal, 21, 22. — Siedler demande une place de commis, 7 germinal, 36. — Le département des Ardennes envoie les catalogues des livres et cartes ayant appartenu au régiment du Poitou, 13 germinal, 73. — Sur la proposition de Grégoire, arrêté de demander au C. de division, pour la commission de bibliographie, les nouvelles divisions des départements et districts; Corneille, recommandé par le représentant Bailly, désire une place

dans la bibliographie, 15 germinal, 79, 80. — Grégoire propose un nouveau plan de bibliographie et un projet de décret ordonnant aux administrateurs de district de rendre compte immédiatement de la confection des catalogues des bibliothèques : adopté; l'état des départements et districts, remis par le C. de division. est transmis à la bibliographie, 21 germinal, 113, 119. — Le 22 germinal, Grégoire lit à la C. N. un rapport et projet de décret sur la bibliographie : voté, 113 (note 2), 120-129 (ann. A). — Il sera demandé à l'imprimeur Baudouin 50 ex. de ce rapport, 23 germinal, 135. — Arrêté qu'il sera adressé aux districts une circulaire pour presser l'exécution du décret du 8 pluviôse sur les bibliothèques et les inventaires, 25 germinal, 170-171, 174-175 (ann. C). — Grégoire autorisé à faire tirer 5,500 ex. de cette circulaire, 3 floréal, 242. — On renvoie aux commissaires de la bibliographie la question de savoir si la bibliothèque de l'abbaye de Clairvaux sera placée à Bar-sur-Aube ou à Troyes; une lettre de Léonard au sujet de la formation de la bibliothèque du district de Châlons-sur-Marne, 17 floréal, 319. — On leur renvoie : la demande d'ouvrages de droit public faite par le C. de S. P., 2 mémoires d'Achard et de Thiébault sur les bibliothèques nationales et sur les bibliothécaires, 19 floréal, 367, 373, 374. — On leur renvoie les observations d'Achard touchant la bibliothèque de l'abbé Rive, 25 floréal, 430. — On leur renvoie une lettre des Jacobins de Paris relative à la réclamation d'une bibliothèque par la commune de Montivilliers, 27 floréal, 439. — Une lettre de Ronesse renvoyée à la bibliographie, 5 prairial, 466. — Une lettre du département de la Loire-Inférieure renvoyée à la bibliographie; Bardel fait un rapport sur la bibliographie, dont les travaux doivent marcher de front avec les opérations de la C. des A. : on arrête que le travail de la bibliographie devra être terminé dans un an, et que, pour cet effet, le nombre des commis sera porté à 43; 8 commis nouveaux sont nommés : Alhoy, Corneille, Béquart, Carton, Fariau, Hellot, Prevost, Roullet, 7 prairial, 478, 480, 485, 486 (ann D.). — Mandar nommé commis à la bibliographie, 9 prairial, 488. — On renvoie à la bibliographie des lettres du district de Montbraine et du citoyen Quesnoy, 13 prairial, 515. — Arrêté qu'il sera écrit : 1° aux archivistes de la C. N.; 2° à la C. ex. de l'I. P., pour demander les états, catalogues et papiers concernant la bibliographie; 3° à la C. ex. des revenus nationaux pour demander la liste des émigrés et celle des condamnés, 17 prairial, 539-540, 546. — Le district de Carismont envoie le catalogue de la bibliothèque de l'émigré Amelot, 19 prairial, 555. — Un arrêté du directoire de la Seine-Inférieure renvoyé à la bibliographie, 21 prairial, 613. — Sont nommés commis à la bibliographie : Porte, Jannet, Lafargue, Durand, Camille Vouche, Pierre La Montagne, Vaquerie de Passy, Dorsch, Gaudon, Péchigny, Courlade et Chemelat, 29 prairial, 654. — Baudin répond à la lettre adressée en prairial aux archivistes de la C. N. : ajourné, 5 messidor, 682. — Une boîte de 150 cartes venant du district de Thiers renvoyée à la bibliographie, 7 messidor, 695. — Le Comité reçoit de la C. des A. un *Rapport sur la remise à la Commission temporaire des arts des cartes de dépouillement des ouvrages imprimés ou manuscrits, commencé à la Commission des monuments en 1790,* par Poirier; le Comité en arrête l'impression à la suite de l'*Instruction* de la Commission dont il sera fait une 2e édition; Caron, Rosière, Bardin, Grandmoulin demandent des places de commis à la Bibliographie : renvoi à Mathieu, 15 messidor, 738, 739 (et note 2), 741, 742. — Le Comité renvoie à la bibliographie les trois cassetins annoncés dans une lettre du département de Paris, 17 messidor, 750. — Sont renvoyées à la bibliographie : une lettre du district de Joigny, relative à la formation d'une bibliothèque pour le district; une lettre du district de Montagne-sur-Aisne, par laquelle il se lave du reproche de n'avoir pas obéi à la loi concernant les inventaires des bibliothèques, 21 messidor, 768, 769. — Cette lettre renvoyée à la C. ex., 23 messidor, 773. — La C. ex. demande l'indication des livres philosophiques et de droit public inventoriés à la bibliographie; sont renvoyées à la bibliographie une lettre de Lostin, à Coutances, et une lettre de Ronesse, à Franciade, 29 messidor, 820, 821. — Un mémoire de Baur, chargé d'inventorier le dépôt littéraire à Sarreguemines, renvoyé à Mathieu, 3 thermidor, 841. — Marillier, employé comme surnuméraire depuis prairial, admis définitivement comme commis; un extrait des Mémorianx de l'abbé Jean Le Robert, envoyé par le district de Cambrai, renvoyé à la bibliographie, 15 thermidor, 898. — Sont nommés commis à la bibliographie : Lachy, Drivet, La Martellière, Marguier, Maillard, Darrieux, Caron, Drouin, Huzard, Rozières; Millandon recommandé pour une place à la bibliographie; Eslane en demande une, 19 thermidor, 907. — Rozière justifie de son exemption de la réquisition, 29 thermidor, 945. — La remise des portefeuilles manuscrits de Falconet, contenant des notes relatives à la bibliographie, est ajournée, 11 fructidor, 993. — La direction de la bibliographie passe à la C. ex., 19 fructidor, V, 8. — La C. ex. fera vider les locaux occupés actuellement au C. d'I. P. par la bibliographie pour la transporter dans un autre local, 21 fructidor, 13. — Toutes les demandes de places à la bibliographie seront renvoyées à la C. ex., 26 fructidor, 30. — Il existe à Paris 8 dépôts bibliographi-

ques : indication de ces dépôts, 4 brumaire an III, 170. — A l'occasion d'une demande de L.-Fr. Jauffret, le Comité charge la 3e section de lui présenter le mode d'une surveillance bien organisée, 16 brumaire, 202. — Millandon demande à être placé à la bibliographie : renvoi à la C. ex., 14 frimaire, 274. — Les employés, qui demandent une augmentation, sont renvoyés à la C. ex., 16 nivôse, 395. — Massieu, quoique sorti du Comité, autorisé à continuer le travail dont il avait été chargé sur la bibliographie, 18 nivôse, 400. — Barailon consultera le C. des finances au sujet du payement de la rétribution de 3 h. par jour accordée aux commissaires préposés dans les départements à la confection des catalogues, 12 pluviôse, 455. — Le Comité arrête que cette rétribution sera payée par la C. ex., de même que les dépenses nécessaires à la conservation des livres, 14 pluviôse, 458. — Le Comité autorise la C. des A. à délivrer, pour la refonte à la C. ex. de l'agriculture et des arts, tous les livres de liturgie qu'elle ne jugera pas utiles de conserver sous le rapport de l'art typographique ou de l'histoire, 22 pluviôse, 480. — Les employés au travail de la bibliographie chez Anisson Du Perron réclament l'indemnité accordée par le décret du 4 pluviôse : renvoi à la 2e section, 8 ventôse, 540; à la C. ex., 24 ventôse, 600-601. — Curée est adjoint à Massieu pour la bibliographie, 22 ventôse, 598. — Les commissaires de la bibliographie et ceux des Écoles de santé examineront la question du maintien de la bibliothèque des ci-dev. Cordeliers, 17 germinal, VI, 34. — Les employés à la bibliographie, maison Anisson, demandent une augmentation de traitement : Massieu et Curée appuieront leur demande auprès du C. des finances, 22 germinal, 70. — Wandelaincourt se concertera avec le C. des finances sur la demande d'augmentation faite par les employés à la bibliographie dans les dépôts littéraires, 18 prairial, 267. — La C. ex. remet un rapport sur les livres d'église ou missels qui se trouvent dans les dépôts littéraires : envoi à la 2e section, 28 messidor, 6 thermidor, VI, 426, 454. — Après avoir entendu une lettre de la C. ex. relative à la confection des catalogues et inventaires, le Comité charge Portiez de lui faire un rapport pour la C. N. sur les livres de théologie et jurisprudence qui pourraient être vendus, 4 thermidor, 448. — Portiez proposera à la C. N. la mise en vente de ces livres, 13 thermidor, 503. — Villar remplace à la bibliographie Massieu, décrété d'arrestation le 22, 30 thermidor, 349-350. — Lakanal et Mercier s'occuperont du travail de la bibliographie conjointement avec Villar, 24 fructidor, 659. — Au nom des commissaires de la bibliographie, Villar soumet au Comité, qui l'adopte, un projet de décret sur l'organisation de la Bibliothèque nationale, supprimant la place de bibliothécaire et établissant un conservatoire de 8 membres, 28 fructidor, 678. — La C. ex. remet un rapport sur une demande du département de la Seine-Inférieure relative au payement de Gourdin, commissaire bibliographe, 2e complémentaire, 693. — La C. ex. fera incessamment un rapport sur la bibliographie et écrira au district de Civray au sujet des livres provenant des bibliothèques ecclésiastiques et d'émigrés, 6 vendémiaire an IV, 722-723. — Une demande de Rigaud, à Montpellier, est renvoyée aux commissaires de la bibliographie de même que la proposition de nommer Amalric membre du Conservatoire de la Bibliothèque nationale, 20 vendémiaire, 766-767. — Voir les *Procès-verbaux du Comité d'Instruction publique de l'Assemblée législative.*

Bibliothèque de l'Arsenal. — Avait été la propriété du comte d'Artois, IV, 166. — Le président de la commission pour la fabrication du salpêtre de la section de l'Arsenal écrit au Comité pour dissiper toutes craintes au sujet des livres placés dans le voisinage du laboratoire de salpêtre : renvoi à la C. des A., 5 fructidor, 965. — Le Comité arrête le transfert de cette bibliothèque : la 2e section fera un rapport, 24 fructidor, 24.

Bibliothèque de l'Assemblée nationale. — Nom que porta la bibliothèque de la Chambre des députés de 1848 à 1851, VI, appendice, 937 (note 2).

Bibliothèque de la Chambre des députés, ancienne bibliothèque du Corps législatif. — Indications sur les manuscrits de J.-J. Rousseau qui s'y trouvent, VI, appendice, 929-945.

Bibliothèque du Comité d'I. P. — Pour obvier à la perte des livres envoyés au Comité, on arrête qu'il sera nommé un bibliothécaire : le choix tombe sur Grégoire, 23 frimaire an II, III, 139. — Prunelle demande la formation d'une bibliothèque à l'usage du Comité; Grégoire, Arbogast et Thibaudeau chargés de proposer les moyens d'exécution pour cette bibliothèque, 21 nivôse, 256. — On propose de placer cette bibliothèque dans une partie de la salle où sont les bureaux; le Comité préfère une pièce voisine; Fourcroy et Guyton en confèrent avec le C. de S. P. et le C. des inspecteurs, 1er pluviôse, 309. — Un arrêté du C. de S. P., du 23 pluviôse, décide d'établir une bibliothèque, auprès du C. d'I. P., pour l'usage des différents comités de la Convention; un règlement pour cette bibliothèque adopté le 5 ventôse; quoique elle soit à l'usage de tous les comités, elle est désignée sous le nom de « Bibliothèque du Comité d'Instruction publique », 465, 467-468 (annexes), 490-491, 495 (note 6), — Voir la suite au mot *Bibliothèque à l'usage des Comités de la Convention.*

Bibliothèque du Comité de S. P. — Le C. de S. P. demande des ouvrages de droit public : la section de la bibliographie chargée de les rechercher, 19 floréal an II, IV, 367. — Un arrêté du C. de S. P. du 24 floréal invite le C. d'I. P. à lui envoyer les livres énoncés dans un catalogue qu'il lui communique, 428 (note 1 *bis*). — Les commissaires de la C. des A. chargés de choisir les livres pour la bibliothèque du C. de S. P. demandent les catalogues des bibliothèques de divers condamnés : accordé, 25 floréal, 428.

Bibliothèque à l'usage des Comités de la Convention. — Le C. de S. P. arrête, le 23 pluviôse, qu'il sera établi auprès du C. d'I. P. une bibliothèque à l'usage des différents comités; la C. des A., sur l'invitation de Grégoire, ordonne à sa section des dépôts littéraires, le 25 pluviôse, de se concerter à ce sujet avec le C. d'I. P.; Arbogast, Mathieu et Grégoire commissaires, 27 pluviôse, III, 309, 467-468 (annexes), 465. — Lindet propose de délibérer sur l'emplacement de la bibliothèque projetée et présente un plan; arrêté que l'inspecteur du Comité achètera les œuvres complètes de Mably pour cette bibliothèque, 1er ventôse, 476-477. — Lindet fait adopter des articles relatifs à l'emplacement de cette bibliothèque et à sa conservation, à communiquer au C. des inspecteurs; Ameilhon devra envoyer les livres qui lui seront demandés; Baston nommé gardien et chargé d'en dresser le catalogue, 5 ventôse, 481-490, 495, 496. — Ameilhon et d'autres membres de la C. des A. font parvenir au Comité de nombreux ouvrages, 495 (note 6). — Mathieu fait arrêter à 420 ℔ un compte pour la reliure de livres, 29 germinal, 192. — Arrêté d'écrire à la C. de l'envoi des lois pour obtenir un exemplaire de la collection des lois imprimées à l'Imprimerie exécutive et par Baudouin depuis l'Assemblée des notables, ainsi que les procès-verbaux des 3 assemblées législatives, 15 floréal, 315. — On y dépose le discours de Le Roisilia, 19 floréal, 370. — Il sera adjoint à Baston 3 commis pour confectionner promptement le catalogue en double exemplaire, 3 prairial, 465. — Coupé chargé de s'occuper d'un règlement pour la bibliothèque, 11 prairial, 501. — Renvoi à la bibliothèque de l'*Éloge funèbre de Fabre, représentant du peuple,* par Jean-Jean, 23 prairial, 615, 616; du *Catéchisme de la Constitution française,* du *Syllabaire républicain* de Richer, et des *Entretiens de Phocion,* de Beaurieu, 1er messidor, 663, 665; du *Décadaire* (du Haut-Rhin), 3 messidor, 677; de *2 Éloges de J.-J. Rousseau,* par Audin-Prouvière et par J.-M. Guillaume, 17 messidor, 748. — Mathieu autorisé à faire faire 2 échelles, 23 messidor, 770. — Mathieu chargé de faire faire de nouvelles cases pour recevoir le surcroît des livres; renvoi à la bibliothèque de la *Nouvelle bibliothèque des enfants,* par Devaux, 15 thermidor, 898, 899. — Pour faciliter l'entrée des représentants, arrêté que le commis faisant fonction de bibliothécaire viendra tous les jours à 8 heures; renvoi à la bibliothèque du premier numéro de l'*Abeille française,* de Cordier, 24 thermidor, 927. — La *Dissertation historique,* etc., de Boulard, et un poème en dix chants, *La Vertu,* par une Muse franc-comtoise, y seront déposés, 7 fructidor, 971. — L'inspecteur fera l'acquisition de l'ouvrage en plusieurs volumes contenant des extraits de manuscrits de la Bibliothèque nationale; la notice des livres déposés par Ameilhon à la C. des Annales du civisme, le 11 frimaire, renvoyée au catalogue de la bibliothèque, 11 fructidor, 993, 998. — Un membre demande qu'il soit nommé 2 commissaires pour la surveillance de cette bibliothèque : la 3e section y pourvoira. 22 fructidor, V, 20. — Le Comité nomme Troussel pour seconder Baston et ordonne le dépôt de 2 brochures de Vaillant, 28 fructidor, 35. — La Note de Rousseau sur la musique militaire, remise par Girardin, y est déposée, 22 vendémiaire, 127. — Les ouvrages ne pourront être prêtés et devront être consultés sur place, exception faite pour les Comités, 28 vendémiaire, 138. — Le Comité arrête de demander que les livres des archives de la C. N., au lieu d'être portés à la Bibliothèque nationale, soient placés dans cette bibliothèque; le dictionnaire lapon de Grossart, une traduction arabe de la dernière Adresse de la Convention aux Français y sont déposés, 4, 6 brumaire, 168, 171, 175. — On y dépose un manuscrit arabe, un manuscrit allemand de Frédéric II de Prusse, et un *Corpus juris militaris* allemand, offerts par Le Masson, des ouvrages de l'abbé Para, 11, 20 brumaire, 187, 208. — Massieu autorisé à y emprunter 2 volumes, 22 brumaire, 210-211. — Lefebvre-Villebrune lui offre sa traduction du *Manuel d'Epictète* et du *Tableau de Cébès :* mention civique, 18 frimaire, 289, sa traduction de Silius Italicus y sera déposée, 6 nivôse, 365. — Les ouvrages de la citoyenne Mounet y seront déposés; les cartes éparses de la Hollande, qui s'y trouvent seront reliées en un cahier, 18 nivôse, 402, 403. — Les ouvrages de Gail y sont déposés, 24 nivôse, 419; ainsi que ceux de Dorat-Cubières et de Vidal, 28, 30 nivôse, 432-433, 436-437. — Le tome VIII du *Polybe* de Schweighæuser y est déposé, 22 pluviôse, 481. — La *Nouvelle Grammaire raisonnée à l'usage d'une jeune personne,* de Panckoucke, la *Médecine opératoire,* de Lassus, déposés, 6, 18 ventôse, 533, 581. — La C. des A. chargée de lui procurer une collection des mémoires des avocats en Conseil dans les affaires de commerce; Curée adjoint à Barailon pour le transport à cette bibliothèque ou à celle de la Loi des livres qui se trouvent aux Archives; dépôt d'une tra-

duction en flamand de l'Adresse de la C. N. au peuple français, par Deschodt, et du drame *Blanchard, ou le siège de Rouen*, par Vieillard-Boimartin, 590, 591, 592. — Cholet de Jelphort et Mulot font hommage au Comité d'une traduction des Fables d'Ésope : mention civique et dépôt à la bibliothèque, 22 ventôse, 597. — La bibliothèque autorisée à délivrer à Baltard, pour 2 décades, le *Voyage d'Athènes* de William Stuart, 26 ventôse, 607. — On y déposera les échantillons de marbres remis par Campmartin; le Comité arrête un règlement de 12 articles, 6 germinal, VI, 5, 6, (note 2). — Le Comité rapporte un des articles du règlement, 8 germinal, 12. — Les 7 premiers volumes des *Décades républicaines* de Serieys, l'*Histoire de Cromwell* de Jeudy-Dugour, la traduction du voyage de John White, par C. Pougens, y sont déposés, 18, 24 germinal, 43, 75. — Un manuscrit de Gongenot, parent du condamné, sera rendu à la veuve du condamné, 30 germinal, 108-109. — Une pièce de vers de Saulnier y est déposée, 24 floréal, 198. — Les *Pronostics et Prorrhétiques* d'Hippocrate, tradnits par Lefebvre-Villebrune, les stances de Talairat sur la mort de Féraud y sont déposées, 10, 12 prairial, 238, 243, ainsi que celles d'Émery sur le même sujet, 14 prairial, 257. — Six numéros de l'*Abeille française*, de Cordier, la traduction indienne de *Paul et Virginie*, faite par Blanvillain, et la *Nomenclature botanique* de Gouan, y sont déposés, 20, 23, prairial, 278, 280. — Une comédie de Lapierre Châteauneuf, le *Faux-Seing ou l'Adroite soubrette*, y est déposée, 26 prairial, 290. — Arrêté que l'exemplaire de Mably, sur papier vélin, déposé à cette bibliothèque, sera remis à la Bibliothèque nationale en échange d'un exemplaire sur papier commun, 10 messidor, 377. — En raison de la disparition de cette bibliothèque, le Comité arrête que les gardes en auront seuls les clefs, 12 messidor, 379. — Un ouvrage anglais du médecin Faust y est déposé, 20 messidor, 399. — Il sera écrit au C. de S. P. de mettre en réquisition Lagny, relieur de cette bibliothèque, 26 messidor, 412. — Un exemplaire de l'ouvrage de Pochon, *Observations sur la Déclaration des droits*, etc., y sera déposé, 16 thermidor, 496. — Des exemplaires de 2 projets de F. Guimberteau, sur les finances et sur la constitution y sont déposés, ainsi qu'un volume (drapeaux des bataillons de la Garde nationale parisienne), remis par Véeilhvarenne, 24 thermidor, 521, 523. — Un ouvrage de Delaplanche, les traductions d'Anacréon et des Lettres de lady Montague, par Anson, y sont déposés, 28, 30 thermidor, 544, 549. — Les préposés à la bibliothèque sont autorisés à remettre aux conservateurs des dépôts littéraires les livres des condamnés, 11 fructidor, 593. — *Lilasie*, ouvrage de Carraccioli, y est déposé, 19 fructidor, 641. — En réponse à une demande de Beyerlé, le Comité arrête que l'exemplaire corrigé du Dictionnaire de l'Académie ne pourra être déplacé; arrêté rapporté, 28 fructidor, 679. — Cet exemplaire renvoyé à la C. ex. pour la Société Smits, Maradan et Cie; un discours manuscrit de Lacoste, le Journal de la langue française, de Domergue, y seront déposés, 2e complémentaire, 693, 694, 696. — Trois ouvrages de Macarel y sont renvoyés, 6 vendémiaire an IV, 723. — Le Comité arrête que la 2e section fera un rapport sur l'état de cette bibliothèque, son origine et son utilisation, 10 vendémiaire, 743. — En vue de réclamer 2 volumes de cartes et plans, provenant du cidev. ambassadeur d'Espagne Nuñez, le Comité arrête qu'avant de faire la remise du premier de ces volumes on en fera faire une copie par le service de la Mairie, et que le second, qui est un exemplaire de la carte espagnole de l'Amérique méridionale, sera déposé aux Archives nationales, 21 vendémiaire, 772. — Un ex. du *Catalogue des objets échappés au vandalisme dans le Finistère* par Cambry y sera déposé, 26 vendémiaire, 801. — Sur la demande de Lefebvre-Villebrune, le Comité autorise les gardes de sa bibliothèque à remettre à ce citoyen l'ex. de la *Politique* d'Aristote qu'il avait prêté à Hérault de Séchelles; arrête que les livres provenant de la bibliothèque de l'Académie des sciences qui sont déposés à sa bibliothèque seront remis à l'Institut national, 28 vendémiaire, 814. — Sur la demande de Bordes, le Comité décide de délivrer à Baston-Lacroix, un certificat de bonne conduite et de capacité, 1er brumaire, 826. — Bordes et Barailon, commissaires du Comité, autorisés à délivrer à Baston et Tronssel un mandat de la somme de 20 ℔, avancée par eux pour les frais du transport de livres envoyés par la Commission du 18 pluviôse an II (Commission de la liste civile); Troussel, bibliothécaire, recevra pour le mois de brumaire le traitement habituel et en outre, comme indemnité pour la cessation de son emploi, une somme de 1,200 ℔, 4 brumaire, 877, 878. — Voir aussi BASTON-LACROIX et TROUSSEL.

Bibliothèque de Commerce et d'Économie politique. — La C. ex. remet un rapport sur la formation de cette bibliothèque, ordonnée par le C. de S. P. : renvoi à la 2e section, 8 vendémiaire an IV, VI, 740-741.

Bibliothèque de la Commune. — Les sous-bibliothécaires et employés demandent une augmentation de traitement : renvoi au C. des finances avec invitation de faire droit, 20 vendémiaire an IV, VI, 766.

Bibliothèque du Conservatoire central de musique. — Formée en vertu de l'article 10 du premier décret du 16 thermidor an III, instituant le Conservatoire, et composé d'une collection

complète de partitions et d'instruments; l'article 5 du second décret porte que les objets devant former cette bibliothèque seront choisis, dans les dépôts de la C. des A., par une commission d'artistes musiciens que nommera le C. d'I. P., VI, 498, 500.

Bibliothèque de la Convention. — La formation d'une bibliothèque pour les membres de la C. N. étant proposée, un rapporteur sera nommé, 11 brumaire an II, II, 729. — A l'occasion d'une proposition de Prunelle, qui demande la formation d'une bibliothèque à l'usage du Comité, quelques membres proposent d'établir une bibliothèque pour le Corps législatif : pas adopté 21 nivôse, III, 266.

Bibliothèque du Corps législatif. — Une décision du Conseil des Cinq-Cents (23 floréal an VI) ayant autorisé le dépôt aux Archives nationales d'un manuscrit des *Confessions*, de Rousseau, qui existait dans les papiers du C. d'I. P. de la C. N., ce manuscrit fut incorporé à la bibliothèque du Corps législatif, VI, appendices, 937.

Bibliothèque Mazarine ou des Quatre-Nations. — Installée dans le bâtiment du collège des Quatre-Nations, VI, 166. — Leblond fait décider par la C. des A., le 30 floréal an II, que Buache choisira 2 globes pour la bibliothèque Mazarine; sur le rapport de Buache, la C. des A. arrête, le 5 prairial, que 2 globes de Coronelli seront transportés à la bibliothèque des Quatre-Nations; mais ensuite, par un arrêté du 30 messidor, elle les affecte à la bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle, IV, 680-681 (ann. B). — Sur le rapport de la C. des A., le bibliothécaire des Quatre-Nations est autorisé à retirer du secrétariat de la C. des A., 16 gravures chinoises, provenant de la Cie des Indes, 4 fructidor, VI, 71. — Une partie des bâtiments du collège des Quatre-Nations ayant été transformée en maison d'arrêt le C. de S. P., prend, le 29 prairial un arrêté relatif à cette bibliothèque, dont la C. ex. demande communication le 25 messidor, IV, 235. — La C. ex. y propose le dépôt du globe de Bergerin; le Comité demande un rapport sur l'utilité de le placer au Muséum d'histoire naturelle, 4e complémentaire, VI, 704. — Sylvain Maréchal se plaint de ce que le bibliothécaire Leblond a nommé un étranger (Coquille) à la place du sous-bibliothécaire qui lui était due, renvoie à Villar, 27 vendémiaire an IV, 810. — Le Comité arrête que S. Maréchal aura la place à laquelle l'ancienneté de ses services et ses travaux littéraires lui donnent droit, 1er brumaire, 827. — Sur la réclamation de Le Blond, le Comité rapporte son arrêté du 1er et confirme la nomination de Coquille à la place de sous-bibliothécaire, 3 brumaire (matin), 854. — Voir aussi *Collège des Quatre-Nations.*

Bibliothèque Nationale. — Le 19 août 1792, le ministre crée 2 places de bibliothécaire et y nomme Chamfort et Carra, III, 14 (note 3). — Son mémoire à ce sujet, 1er décembre 1792, I, 168 (ann. B). — Réclamations de Béhénam et de Chawich : Voir BÉHÉNAM et CHAWICH. — Décret portant que les médailles de Chantilly y seront déposées, 31 mars 1793, 456 (note 4). — Décret du 28 juin transférant à la Bibliothèque les bureaux de la bibliographie et du Dictionnaire des municipalités, 520, 523 (ann. D). — On demande le rapport de ce décret, 20 juillet, II, 87. — Le 2 août, Carra décrété d'accusation, sur une dénonciation faite en juillet 1793 par Tobiesen-Duby, le C. de S. G. invite le ministre Paré, le 16 août, à nommer aux places de la Bibliothèque des citoyens d'un patriotisme éprouvé, III, 142 (note 3). — Gombaud-Lachaize réclame le payement des travaux qu'il a faits pour la Bibliothèque; le Comité écrit au ministre Paré, 31 août, 352. — Chamfort emprisonné au commencement de septembre, puis remis en liberté, III, 142 (note 3). — La Bibliothèque acquiert en 1877, du géographe Sanis, le globe de Mentelle, II, 527 (ann. A). La C. des M., interprétant mal un décret du 18 vendémiaire an II, forme le projet de faire disparaître les signes de féodalité ou armoiries sur les livres de la Bibliothèque nationale; écrit à ce sujet le 18 au B. de C. et fait insérer dans les journaux un avis invitant les savants et chimistes à indiquer un moyen sûr d'effacer ces signes sans détériorer les livres, 654-655. — Le libraire Renouard écrit, le 25 vendémiaire, une brochure intitulée *Observations de quelques patriotes*, etc., pour appeler l'attention sur le danger que courent les livres et les œuvres d'art, 650 (note 3), III, 397-399. — Chamfort ayant donné sa démission, Paré l'accepte (30 du premier mois) et offre les places de bibliothécaire à l'abbé Barthélemy et à Ducis, qui refusent, III, 142 (note 3). — A la C. N., le 1er brumaire, Thibault et Chénier dénoncent les abus commis dans l'exécution du décret du 18 vendémiaire, et le C. d'I. P. reçoit le mandat de préparer un projet de décret pour la protection des livres et objets d'art; il entend la lecture d'un projet de décret présenté par un membre (Romme), et l'adopte, 656 (et note 2). — Romme présente à la C. N., le 3 brumaire, un rapport suivi du projet de décret, qui est adopté, 659-664. — Le 15 brumaire, Paré nomme bibliothécaire national Lefebvre de Villebrune : éloge de ce savant par le *Moniteur*, III, 142 (note 3); à la même époque, Mancel est nommé garde des imprimés, Belissen garde des manuscrits, Bounieu garde des estampes. — — Prony demande à emprunter plusieurs ouvrages à la Bibliothèque : Arbogast les retirera en son nom, 15-23 frimaire, III, 68, 140. — Guyton annonce que Lefebvre-Villebrune lui a envoyé, sur sa demande, un ouvrage publié en

Allemagne donnant des échantillons de papiers de diverses matières, par J.-Chr. Schäffer, 23 frimaire, 140, 142. — La section du Contrat social ayant exprimé le regret de ne pas trouver les ouvrages de Marat à la Bibliothèque, on arrête que le bibliothécaire fera savoir s'il a des fonds pour les acquérir, 27 nivôse, 291. — Sur la proposition de Grégoire, Coupé, Prunelle et Grégoire nommés commissaires pour étudier les améliorations dont la Bibliothèque est susceptible; Rozet adresse un mémoire au sujet de la suppression des signes de propriété royale sur les livres, 15 pluviôse, 391, 392. — Une lettre de Charles IX au duc d'Alençon déposée à la Bibliothèque en exécution d'un décret du 14 ventôse, 539 (note 4), 543 (et note 1). — Les volumes 44, 45 et 46 des Mémoires de l'Académie des inscriptions y seront déposés en double exemplaire; Duboy-Laverne y enverra les 3e et 4e volumes des Notices des monuments, 15 ventôse, 544. — Lefebvre-Villebrune demande au ministre Paré, le 16 ventôse, des augmentations de traitement pour le personnel, IV, 137 (note 1; voir l'Errata), 148 (ann. A *bis*; voir t. VI, Appendices, 888, 891). — Le directeur de l'Imprimerie exécutive devra remettre à la section de la bibliographie qui est au Louvre un exemplaire de tout ce qui est imprimé du catalogue de la Bibliothèque et au Comité un exemplaire de la partie du catalogue relative au droit, 27 ventôse, III, 586. — Gail demande l'autorisation d'emprunter 2 manuscrits de Xénophon : ordre du jour, 29 ventôse, 594. — Duboy-Laverne annonce l'envoi des catalogues demandés, 17 germinal, IV, 94. — Le Comité ayant demandé à Lefebvre-Villebrune et aux 4 gardes des médailles des imprimés, des manuscrits et des estampes, Barthélemy, Mancel, Belissen et Bounieu, de le renseigner sur l'état de la Bibliothèque et sur les améliorations à y apporter, Villebrune, Belissen et Mancel envoient chacun un mémoire, 137, 143-148 (ann. A), 149-150 (ann. B), 150-156 (ann. C.) — Thibaudeau autorisé à se faire délivrer les ouvrages nécessaires pour la rédaction d'un ouvrage élémentaire destiné aux marins, 3 floréal, 247. — Barère mentionne, dans ses *Mémoires*, un projet de transfert de la Bibliothèque au Louvre, pour ménager une grande place devant le théâtre des Arts, 249. — Des Hautes Rayes fait passer ses observations sur la Bibliothèque : renvoi à la commission de la Bibliothèque, 5 floréal, 270. — Une gravure ancienne envoyée de Tours est déposée au cabinet des estampes de la Bibliothèque, 7 floréal, 284. — Trois dessins de Prud'hon, gravés par Copia, y seront déposés, 13 floréal ,302. — Mancel, garde des imprimés, envoie une liste de livres fréquemment demandés et qui manquent, et demande la remise de ceux de ces livres qui se trouveraient dans les dépôts littéraires : arrêté en principe, et pour l'exécution renvoyé à la C. des A., 23 floréal, 424. — David Le Roy, Hubert et Delannoy seront invités à examiner les dangers d'incendie résultant du voisinage du Théâtre-National, où on doit transporter l'Opéra, 25 floréal, 428. — Une ordonnance de payement de François 1er et la lettre du département de Paris qui l'accompagne y seront déposées, 13 prairial, 517. — Des vols y ayant été commis, les commissaires conféreront sur les mesures à prendre, 15 prairial, 531. — Le C. d'agriculture sera invité à lui rendre les ouvrages de Durosier et de Duhamel qu'il y avait pris et recevra en échange les exemplaires de la bibliothèque du C. d'I. P., 23 prairial, 615. — L'article 14 du décret du 7 messidor sur les Archives dispose que les livres des archives de la C. N. doivent être portés à la Bibliothèque, V, 168 (et note 3). — Les gardes font au Comité un exposé verbal des vols de livres commis : arrêté qu'ils le remettront par écrit et enverront un double à la C. ex., 7 messidor, IV, 695. — Arrêté que la Bibliothèque délivrera à Campmas l'ouvrage de Cicéron *De fato*, édition de Salomon Gesner, 13 messidor, 724. — Le Comité y envoie les 20 premiers volumes du Voltaire de Palissot, 25 messidor, 789-790. — Le Comité entend des observations sur le danger d'incendie que le voisinage du théâtre des Arts fait courir à la Bibliothèque : Grégoire et Villar communiqueront ces observations au C. de S. P., 3 fructidor, 960-961. — Belissen, Mancel et Lalande manifestent leurs inquiétudes en raison de la proximité de l'Opéra et de la Trésorerie nationale : renvoi à la 2e section, 972 (note 5). — Des manuscrits de Bruxelles y seront transportés, 11 fructidor, 996. — Grégoire parle à la C. N., le 15 fructidor, de la collection de pièces musicales manuscrites de Rousseau, déposées à la Bibliothèque, et gravées sous le titre *Les Consolations des misères de ma vie*, 969 (note 1), 978 (ann. A); VI, 933 (et note 5). — Un membre présente un projet de décret pour transporter la Bibliothèque aux galeries du Louvre : ajourné, 18 fructidor, V, 5. — La C. des A. fait un rapport sur les dangers que court la Bibliothèque, 12 vendémiaire an III, 109. — Mancel, garde des livres imprimés, meurt en vendémiaire; Capperonnier et Van Praet, sous-gardes, font l'intérim, VI, 350 (note 3). — Le Comité décide que la surveillance de la Bibliothèque appartient à la 2e section, 1er brumaire, V, 161. — Le Comité arrête de proposer le rapport de l'article 14 du décret du 7 messidor sur les Archives, et de demander que les livres qui sont aux archives de la C. N. soient placés dans la bibliothèque du Comité, 4 brumaire, 168. — Saint-Aubin, ci-dev. logé comme graveur à la Bibliothèque, demande un atelier provisoire : ajourné; un membre se

plaint de l'état du Muséum des arts, et on signale les prétentions exagérées d'un agent de la Bibliothèque : renvoi à la C. ex., 6 brumaire, 176. — Les commissaires de la C. des A. qui feront le triage des objets destinés à l'Agence des mines conserveront pour la Bibliothèque les livres uniques ou nécessaires à son complément, 14 brumaire, 200. — Capperonnier et Van Praet ayant posé tous deux leur candidature à la succession de Mancel, Lefebvre-Villebrune donne sur eux des renseignements défavorables, VI, 352. — Lefebvre-Villebrune rédige un projet de réorganisation, daté du 28 brumaire an III, qu'il a adressé à un membre du C. d'I. P., probablement Grégoire, VI, Appendice, 910-923). — Creuzé-Latouche demande à emprunter des livres pour ses travaux : ordre du jour, 16 frimaire, V, 285. — Un rapport rédigé dans les bureaux de la C. ex. (probablement par Millin, chef du bureau des bibliothèques) dit que Capperonnier et Van Praet briguent la succession de Mancel, et il appuie la candidature de Van Praet, VI, 351-357. — Berthelot demande au Comité la place de Mancel : ordre du jour, 22 frimaire, V, 310. — Les employés qui demandent une augmentation sont renvoyés à la 2e section, 16 nivôse, 396. — La C. des A. autorisée à délivrer à Capperonnier et Van Praet, pendant la durée de l'École normale, les livres qu'ils demanderont, 8 pluviôse, 451. — Le secrétaire de la 2e section présente un état de ses avances pour transport à la Bibliothèque des différentes collections de journaux du Comité, 18 pluviôse, 471. — La C. des A. invite le Comité à sauvegarder la Bibliothèque, menacée d'incendie par la Trésorerie : Massieu et Rabaut conférent avec le C. des finances, 26 pluviôse, 492. — Van Praet et Capperonnier demandent si l'interdiction de laisser sortir aucun livre annule un décret du 6 février 1792 autorisant les comités à prendre les livres utiles à leurs travaux : ajourné. Examen par les préposés de l'état des livres réclamés par la veuve Foacier, 28 pluviôse, 499. — Le Comité arrête que la C. des A. remettra à la Bibliothèque 7 ouvrages de celle de Capet, 6 ventôse, 535. — Barailon de concert avec Curée fera retirer des Archives les ouvrages d'arts et sciences qui méritèrent d'être déposés à la Bibliothèque, 10, 20 ventôse, 548, 591. — La C. des A. retirera de la bibliothèque de la Faculté de médecine un Koran en caractères coufiques, pour être déposé à la Bibliothèque, 20 ventôse, 591-592. — Le Comité autorise le conservateur du dépôt de la rue Marc à délivrer pour la bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle les 47 ouvrages détaillés dans une note jointe, lesquels se trouvent déjà à la Bibliothèque; le monument antique envoyé de Belgique, représentant la déesse Nehallenia, sera déposé au Cabinet des antiques, 28 ventôse, 612, 613. — Un membre (Lakanal) donne lecture d'un projet de décret pour l'établissement, dans l'enceinte de la Bibliothèque, d'une école destinée à l'enseignement des langues orientales vivantes : ajourné, 30 ventôse, 617; voté par la C. N. le 10 germinal, VI, 21-24 (annexes). — Un membre propose la suppression de la place de bibliothécaire et le renvoi au Comité d'un règlement de police interne de cet établissement; un autre demande que Massieu se concerte avec le préopinant : ajourné jusqu'au rapport de Massieu, 13 germinal, 26 (et note 1). — Une bible de Mayence, envoyée de Maestricht, sera déposée à la Bibliothèque, 18 germinal, 48. — Ordre du jour sur la demande par Schweighæuser du prêt de 3 manuscrits grecs de la Bibliothèque et d'un Épictète, édition de Salamanque, 20 germinal, 52. — La Bibliothèque mentionnée dans l'*Aperçu des dépenses* présenté par Lakanal au Comité le 21 germinal, 67. — Van Praet envoie la liste des livres qui manquent et qui existent dans les bibliothèques d'Égalité et de Boutin, et il en demande le transport : renvoi à la C. ex., 24 germinal ,75. — Les manuscrits de la bibliothèque ci-dev. Germain seront transportés à la Bibliothèque; la C. ex. remet son rapport sur la demande de Van Praet, 4 floréal, 125, 127. — Le Comité y fait déposer 8 volumes de Valentyn et les 2 volumes des pierres gravées de Marlborough, 6 floréal, 131. — La demande de Van Praet relative aux livres des bibliothèques d'Égalité [et de Boutin] agréée, 8 floréal, 146. — Rabaut lit et le Comité adopte un projet de décret relatif aux antiques de la Bibliothèque, 156. — Massieu lit son rapport sur la Bibliothèque : le Comité arrête qu'il sera présenté à la C. N., 12-14 floréal, 154, 155 (et note 1), 164. — La C. ex. y fera transporter les livres venus de Belgique et quelques ouvrages échappés à l'incendie de la bibliothèque Germain, 19 floréal, 173-174. — Van Praet certifie que des ouvrages provenant de Cologne existent à la Bibliothèque : en conséquence ils sont attribués à la bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle, 24 floréal, 198. — Langlès autorisé à y faire transporter un manuscrit éthiopieu provenant du prince d'Abyssinie Abezaya; la C. ex. remet un nouveau rapport sur l'établissement d'un vaste atelier au Muséum des arts pour remplacer celui dont la Bibliothèque prive les peintres, 26 floréal, 204, 205. — Une copie d'un manuscrit de C. M. H. I. de Coupigny, de 1752, trouvé dans les papiers des conspirateurs Robespierre et ses complices, envoyée à la Bibliothèque, 8 prairial, 235. — Une Bible de 1450, provenant de l'Abbaye de Saint-Waast d'Arras, y sera déposée, 14 prairial, 258. — Langlès et Van Praet demandent que 14 ouvrages provenant de la bibliothèque de Capet y soient déposés : accordé; le C. de S. P. ayant

renvoyé au Comité d'I. P. une demande de prêt de livres par Santereau, le Comité répond qu'aucun livre ne doit sortir des bibliothèques nationales, 23 prairial, 281, 282. — Le Comité ajourne à sa première séance la nomination à la place de garde du Cabinet des estampes; autorise la C. ex. à partager entre Capperonnier et Van Praet, à compter du 1er brumaire an III, le traitement attaché à la place de garde des livres imprimés, 26 prairial, 291. — Un arrêté du Comité nomme Joly garde du Cabinet des estampes à la place de Bounieu: l'appartement de Bounieu sera occupé par Millin, garde et professeur d'antiquités; Joly occupera l'appartement qu'habitait Desaulnays, 30 prairial, 297-298. — Le Comité arrête que le Pacte fait entre Mahomet et les chrétiens, l'an 4 de l'hégire, sera imprimé en arabe (d'après un manuscrit de la Bibliothèque), avec une traduction de Lefebvre-Villebrune, et distribué aux consuls dans les Échelles du Levant, 4 messidor, 320. — Massieu demande à faire une lecture définitive du rapport dont il a été chargé; le Comité arrête qu'il sera entendu à la prochaine séance [ce rapport n'a pas été lu], 8 messidor, 347 texte, 357-367; état comparatif du personnel des imprimés et des manuscrits et des gagistes, 374; état annexé au projet de décret et contenant les propositions définitives de Massieu, 371-373, 375. — Arrêté que l'exemplaire de Valentyn, grand papier, sera déposé à la Bibliothèque; l'exemplaire de Mably, papier vélin, qui se trouve à la bibliothèque du Comité, sera remis à la Bibliothèque en échange d'un exemplaire sur papier commun; 28 livres venant de Morlaix, trouvés à bord des prises, y seront portés, 8 messidor, 377. — Un ex. de l'*Abrégé des sections coniques* y sera déposé; ordre du jour sur une pétition de Restout relative à l'atelier qui lui a été ôté à la Bibliothèque, 12 messidor, 382. — David, de Lubersac, réclame au sujet de 8 volumes d'oiseaux dessinés et coloriés par Seligman, qu'il a vendus à la Bibliothèque : ordre du jour; la C. ex. fera transporter à la Bibliothèque les objets d'antiquité conservés au dépôt de la rue de Beaune, 20 messidor, 397. Le 21 messidor, la C. N. décrète que trois lettres de Buzot, Barbaroux et Petion y seront déposées, 405. — Les gardes se plaignent que les jeunes gens demandent des livres licencieux; Grégoire soumet au Comité un arrêté à ce sujet : décidé qu'il en présentera une nouvelle rédaction, 23 messidor, 404. — Van Praet a réclamé pour la Bibliothèque quelques-uns des livres destinés à la bibliothèque de l'École de santé de Paris, 24 messidor, 408. — Un commissaire de la Bibliothèque assistera à l'ouverture de 9 caisses de livres et dessins, venues de Belgique, destinées à l'École centrale des travaux publics, 26 messidor, 412. — Grégoire présente une nouvelle rédaction de l'arrêté sur les livres licencieux : adoptée, 28 messidor, 425. — Le garde des imprimés ayant choisi un certain nombre de livres dans les dépôts de Paris, la C. ex. est autorisée à les faire transporter à la Bibliothèque, 10 thermidor, 471. — Schweighæuser ayant demandé le prêt des manuscrits du Commentaire d'Arrien sur Épictète, le Comité passe à l'ordre du jour: la C. ex. remet un rapport sur le logement du garde des estampes, et un autre sur les travaux à faire pour recevoir les manuscrits de Saint-Germain-des-Prés, 20 thermidor, 517, 519. — Le C. de S. P. ayant invité le Comité à faire prêter à Sauterian les livres qu'il demande, le Comité maintient son arrêté du 23 prairial, 24 thermidor, 521. — A la demande des professeurs du Muséum d'histoire naturelle, le Comité interprète l'article 2 du titre III du décret du 10 juin 1793, en énumérant 5 collections de plantes peintes : puis, sur l'avis donné par les préposés à la Bibliothèque, il passe à l'ordre du jour sur la demande de transfert de ces collections au Muséum, 30 thermidor, 550. — Sur le rapport de la C. ex., le Comité arrête que le logement occupé par Mancel continuera à être affecté au garde des imprimés, et que le garde des estampes occupera le logement qui lui est réservé dans une maison de la rue Colbert; sur le rapport de la C. ex., le Comité l'autorise à faire transporter à la Bibliothèque les manuscrits de Saint-Germain-des-Prés, 2 fructidor, 560-561. — La Bibliothèque est autorisée à remettre à l'École de santé de Paris les doubles des livres sur l'art de guérir, 7 fructidor, 582. — Le district de Tours annonce l'envoi du manuscrit du Commentaire de Jean de Ségarelles sur les tragédies de Sénèque; il demande, en échange, les *Institutions* de Tournefort, les *Insectes* de Réaumur et l'*Architecture* de Blondel : la C. ex. est autorisée à envoyer ces livres à la bibliothèque de Tours, 10 fructidor, 593-594. — En raison de l'insuffisance du fonds annuel de 110,000 ℔, le Comité demande à la C. ex. un nouveau rapport sur 2 points de détail, 14 fructidor, 610. — Un membre du Comité réclame un double exemplaire (dont un pour la Bibliothèque) de tout ce qui s'imprime à l'imprimerie de la République à Constantinople et à celle d'Antoura : transmis à la C. ex. des relations extérieures, 16 fructidor, 623. — Au nom des commissaires de la bibliographie (Villar, Lakanal, Mercier), Villar soumet au Comité, qui l'adopte, un projet de décret sur l'organisation de la Bibliothèque, supprimant la place de bibliothécaire, établissant un conservatoire de 8 membres, et portant l'allocation annuelle de la Bibliothèque à 192,000 ℔, 28 fructidor, 678. — Joly présente un mémoire sur les moyens d'enrichir le Cabinet des estampes, etc. : renvoi

à la 2e section; Buache autorisé à prendre dans les dépôts littéraires les ouvrages nécessaires au Dépôt de la marine, à condition que le garde des imprimés de la Bibliothèque atteste que ces livres s'y trouvent; la C. ex. fera transporter à la Bibliothèque les livres détaillés dans les états remis par Van Praet et conservés dans 6 dépôts de Paris, 30 fructidor, 683, 685-686. — Le Comité arrête, sur la demande de Joly, que le Cabinet des estampes sera fermé pendant 5 jours : la C. ex. en informera le public, 2e complémentaire, 596. — Le garde des imprimés certifie que les livres demandés pour la bibliothèque de l'École polytechnique se trouvent déjà à la Bibliothèque, 4e complémentaire, 704. — Le 2 vendémiaire an IV, Desaunays, ancien garde des imprimés, fait don à Van Praet du manuscrit de la traduction d'Athénée par Adam, 820 (note), 868. — Le 6 vendémiaire, Villar lit à la C. N. son rapport et projet de décret : ajourné, 725 (et ann. B), 726-730; le 25 vendémiaire, le décret sera adopté sans discussion, 805. — Dépôt des ouvrages concernant l'éducation envoyés par la C. ex. des relations extérieures, 10 vendémiaire, 743; de divers ouvrages envoyés d'Italie par Colchen, qui invite en outre le Comité à se prononcer sur l'acquisition du supplément du catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Laurentienne à Florence, demandée par Van Praet; le Comité arrête que la Bibliothèque fera chaque mois un catalogue des ouvrages qui y sont nouvellement entrés, 18 vendémiaire, 761-762, 763-764 (ann. B). — Le Comité renvoie la *Notice historique*, etc. d'Alexandre Lenoir, à la Bibliothèque; Despinassy propose de nommer Amalric membre du conservatoire de la Bibliothèque : renvoyé aux commissaires du travail sur les bibliothèques, 20 vendémiaire, 766-767. — Le 25 vendémiaire, Villar représente à la C. N. son projet de décret : adopté sans discussion, 805. — Un ex. du *Catalogue des objets échoppés au vandalisme dans le Finistère*, par Cambry, envoyé à la Bibliothèque, ainsi qu'une gravure offerte par Lomet, représentant un autel votif trouvé à Lauzun, 26 vendémiaire, 801. — La C. ex. autorisée à faire transporter du dépôt des Cordeliers à la Bibliothèque les livres demandés par Van Praet; Gravel, à Brest, enverra un double de l'inventaire des livres et plans pris sur des vaisseaux anglais, 27 vendémiaire, 809. — Un manuscrit de Roume, hommage de l'auteur, et le premier numéro des *Soirées littéraires*, hommage de l'imprimeur Honnerk, y seront envoyés; Vittelle demande une place : renvoi à Villar, 28 vendémiaire, 812. — Une pétition de Lefebvre-Villebrune, qui se plaint qu'on veut le supplanter, renvoyée à Villar, 820 (et note). — Un exemplaire d'un journal rédigé à Philadelphie par Egron renvoyé à la Bibliothèque; Lemaître, rédacteur du *Bonhomme Richard*, demande une place : renvoi à Villar, 1er brumaire, 827, 828. — Sur la proposition de Villar, le Comité inscrit sur sa liste de candidats pour le conservatoire de la Bibliothèque : Capperonnier, Van Praet, Lefebvre-Villebrune, Langlès, Laporte-Dutheil, Barthélemy, Millin, Joly : Villar la présentera à la C. N.; dépôt de l'ouvrage de Churchman, *The Magnetic Atlas;* la demande par Person, d'une des places de conservateur, renvoyée à Ginguené, 3 brumaire (matin), 855, 856, 857. — Lefebvre-Villebrune rayé de la liste des conservateurs et remplacé par Legrand d'Aussy; le Comité rapporte son arrêté relatif à l'impression du prétendu Traité de Mahomet et arrête que Lefebvre réintégrera sous trois jours à la Bibliothèque l'exemplaire qui devait servir à l'impression, 3 brumaire (soir), 858 (et notes 2, 4, 5), 862-869 (ann. B). — Le 4 brumaire, la C. N. vote la liste des 8 conservateurs arrêtée le 3 brumaire au matin et modifiée le 3 brumaire au soir, 858 (note 3), 862 (ann. A). — Voir aussi *Médailles* (*Cabinet des*), *Antiques* (*Muséum des*).

Bibliothèque du Panthéon. — Formée de la bibliothèque de l'ancienne abbaye Sainte-Geneviève, IV, 166. — Le Comité, sur la proposition de la C. ex., augmente, à partir du 1er vendémiaire an III, les traitements des 3 bibliothécaires et des 2 garçons, qui avaient été fixés par des arrêtés du département des 21 mai et 2 juillet 1793, 4 nivôse an III, V, 363. — Les employés demandent une indemnité : renvoi à la C. ex., 24 ventôse, 601. — La C. ex. fait un rapport sur cette demande : renvoi à la 2e section, 24 floréal, 200.

Bibliothèque des Quatre-Nations. Voir *Bibliothèque Mazarine.*

Bibliothèque Saint-Germain des Prés. — Comprend les livres de la ci-devant abbaye, IV, 166. — Détails sur l'incendie d'une partie de cette bibliothèque dans la nuit du 2 au 3 fructidor an II, IV, 960 (note 4). — Les manuscrits, en dépôt maison Viennet, seront transportés à la Bibliothèque nationale sous la surveillance de Poirier et Sacy, 4 floréal an III, VI, 125. — La C. ex. fera transporter à la Bibliothèque Nationale quelques ouvrages échappés à l'incendie, 29 floréal, 174. — La C. ex. remet un rapport sur les travaux à faire à la Bibliothèque Nationale pour recevoir les manuscrits de Saint-Germain des Prés, 20 thermidor, 519; le Comité autorise ces travaux et le transport des manuscrits, 2 fructidor, 561.

Bibliothèque de la Ville de Paris. — Devient en l'an V la bibliothèque de l'Institut, IV, 166.

Bibliothèques. — Décret surséant à toute vente de bibliothèques trouvées chez les émigrés, 10 octobre 1792, I, 6-7 (ann. A). — Massieu et Bandin nommés commissaires de la section

des bibliothèques, 22 octobre, 11. — Sont chargés de faire un rapport sur un projet d'instruction présenté par la C. des M., 21 novembre, 81. — La ville du Blanc demande à conserver une bibliothèque; Petit, rapporteur, 14 septembre 1793, II, 435. — Petit fait un rapport sur la réunion des bibliothèques des maisons religieuses et des émigrés dans les chefs-lieux de département, 24 septembre, 456, 1er octobre, 520. — La question du placement des bibliothèques renvoyée à la section de bibliographie, 21 vendémiaire an II, 608. — Le département de la Côte-d'Or demande à se défaire de ses livres au poids : réponse de la section de bibliographie, 27 vendémiaire, 634. — Le Comité décide que les départements ne feront aucune vente de livres, 29 vendémiaire, 649. — Un décret du 3 brumaire interdit de détruire ni altérer, sous prétexte de faire disparaître les signes de féodalité ou de royauté, les livres imprimés ou manuscrits, etc., 659-661. — Un arrêté des représentants près l'armée des côtes de Cherbourg, ordonnant le maintien provisoire de la bibliothèque de Bayeux, renvoyé à la section de bibliographie, 15 brumaire an II, 750; 19 brumaire, 783. — Lecture, par Grégoire, d'une lettre d'Achard, bibliothécaire de Marseille, dénonçant le projet de brûler tous les livres; Romme, propose de jeter dans la cuve les livres jugés inutiles : Fourcroy, rapporteur, 9 frimaire, III, 41. — Achard demande la formation d'une bibliothèque à Marseille : renvoi à Prunelle, 5 nivôse, 212. — Discussion ouverte sur l'organi ation des bibliothèques de district : Coupé nommé rapporteur, 15 nivôse, 235; son projet de décret, 17 nivôse, 248. — Lettre de Prévôt au sujet des emprunts de dessins par les artistes aux bibliothèques : renvoi à Coupé, 25 nivôse, 284. — Le Comité discute et adopte le projet de Coupé, 1er pluviôse, 307-308; présenté le 2 à la C. N., qui ordonne l'impression et l'ajournement, 307 (note 5), 309-310 (annexes); la C. N. l'amende le 8 pluviôse et l'adopte le 9, 307 (note 5), 310-312; lettre anonyme dénonçant au Comité des dilapidations de livres, 312-313. — Questions de Despréaux sur les bibliothèques : ordre du jour 21 pluviôse, 441. — Un décret du 27 pluviôse ordonne que les bibliothèques des ports et les dépôts de cartes pour l'instruction des marins sont exceptés de la loi du 8 pluviôse, 471-472 (ann. A). — Coupé saisi de la question renvoyée au Comité le 27, 29 pluviôse, 469; 9 ventôse, 505. — La commune de Champagnole demande à former une bibliothèque avec les doubles des ouvrages existant chez les émigrés ou dans les maisons religieuses : renvoi à Coupé, 29 ventôse, 602. — Achard adresse au Comité un mémoire sur les bibliothèques nationales : renvoi à la section de bibliographie, 8 germinal, IV, 38. — Le substitut de l'agent national de Cadillac demande que le district de Bordeaux soit tenu de remettre ses doubles à la bibliothèque de Cadillac : renvoi à Coupé, 17 germinal, 97. — Le district de Cadillac envoie le devis des frais nécessaires pour établir une bibliothèque : renvoi au carton, 23 germinal, 140. — Le projet de décret de Bouquier sur le dernier degré d'instruction présenté à la C. N. le 24 germinal) confirme les dispositions du décret du 8 pluviôse sur les bibliothèques de district, 165. — Le Comité arrête l'envoi aux districts d'une circulaire pour presser l'exécution du décret du 8 pluviôse, 25 germinal, 170-171, 174-175 (ann. C.); Grégoire autorisé à faire tirer 5,500 ex. de la circulaire, 3 floréal, 242. — La Société populaire de Montaigu demande que les livres de droit soient brûlés; renvoi à Grégoire; le directeur de la Seine-Inférieure envoie un arrêté qu'il a pris pour l'exécution de la loi sur les bibliothèques, etc. : renvoyé à Grégoire; l'agent national du district de Châlons rend compte de l'exécution de cette loi, 7 floréal, 286, 287. — Le district de Monthieu annonce qu'il se conforme à la loi du 8 pluviôse, 11 floréal, 292. — Les districts de Bar-sur-Aube et de Troyes se disputent la bibliothèque de l'abbaye de Clairvaux; le district de Châlons-sur-Marne rend compte des mesures prises pour former sa bibliothèque, 17 floréal, 319. — Grégoire écrira au district de Blois au sujet des bibliothèques de Themines, de Salaberry et de Saumery, 19 floréal, 368. — L'administration montagnarde du district des Sables demande d'être autorisée à faire le triage des ouvrages dépareillés, déchirés ou absurdes : arrêté que le président rappellera les décrets relatifs aux inventaires, 23 floréal, 423-424. — Le district de Bourg-Égalité demande la réunion de bibliothèques éparses : renvoi à Mathieu, 19 prairial, 555. — L'agent national du district de Mussidan demande l'établissement d'une bibliothèque : renvoi à la bibliographie, 21 prairial, 613. — Le devis estimatif de la bibliothèque du district de Bellac renvoyé au C. des domaines, 13 messidor, 724. — Paulin Malosse, commissaire aux bibliothèques à Villeneuve-du-Gard, demande l'autorisation de diriger le travail bibliographique du département : il devra s'adresser aux districts, 19 messidor, 764. — Les administrateurs du district de Joigny écrivent que les livres trouvés dans les maisons nationales peuvent presque tous être supprimés et demandent à les remplacer par d'autres, dont on puisse former la bibliothèque de district; les administrateurs du district de Montagne-sur-Aisne se disculpent de n'avoir pas obéi à la loi relative aux inventaires des bibliothèques : renvoi à la bibliographie, 21 messidor, 768-769; puis à la C. ex.; Coupé chargé du rapport sur la fixation définitive des locaux des biblio-

thèques de district; en réponse à une lettre du département du Cher, le président écrira une lettre propre à calmer les inquiétudes des districts, 23 messidor, 773-774. — Des observations du commissaire chargé d'inventorier les bibliothèques de maisons religieuses du district de Saint-Dizier renvoyées à Mathieu, 3 thermidor, 841. — Les commissaires au travail des bibliothèques du district de Bergues se plaignent de rencontrer des obstacles : leur lettre sera envoyée au représentant sur la frontière du Nord, avec une lettre du président, 1er fructidor, 953. — Observations sur le danger d'incendie que le voisinage d'ateliers d'armes fait courir à diverses bibliothèques : Grégoire et Villar transmettront ces observations au C. de S. P., 3 fructidor, 961. — Leblond et Delannoy remettent une note sur les précautions pour préserver d'incendie les bibliothèques : renvoi à Grégoire, 7 fructidor, 972. — La 2e section fera un rapport sur les mesures à prendre pour la conservation des bibliothèques, 24 fructidor, 24. — Thibaudeau lit un rapport et un projet de décret sur la conservation des bibliothèques : approuvés, 4e sans-culottide, 68. — Le Comité arrête que les bibliothèques des maisons religieuses d'Annonay seront réunies dans la maison de cette commune, 4 vendémiaire an III, IV, 26. — Le C. de S. P. sera invité à mettre en réquisition Bardou-Duhamel pour l'arrangement des bibliothèques nationales de Metz, 6 vendémiaire, 88. — Sur l'avis de la C. des A., le Comité charge la C. ex. de faire procéder aux réparations que la saison rend urgentes dans les bibliothèques, 18 vendémiaire, 111. — Delisle [de Sales] demande l'achat pour les bibliothèques de district de son *Histoire du monde primitif* : renvoi à la 1re section, 14 vendémiaire an III, V, 118. — Bardel, qui, des bureaux de la bibliographie a été transféré dans ceux de la C. ex., demande à correspondre seul avec les administrations de district au sujet des bibliothèques, sans que le bureau des bibliothèques de Millin à la C. ex. intervienne, 12 brumaire, 193. — Poncet-Delpech, de Montauban, signale les ravages du vandalisme et les dégâts de la pluie dans l'ancienne Intendance, où se trouvent entassées les bibliothèques des émigrés : le C. des finances et les commissaires du C. d'I. P. se concerteront pour les réparations les plus urgentes, 28 brumaire, 238-239. — Le projet de décret présenté par Thibaudeau le 4e sans-culottide lu de nouveau et approuvé, 8 frimaire, 256; le lendemain, voté par la C. N., 256 (note 1), 73 (ann. B). — Chalgrin adresse des observations sur l'établissement projeté, au Luxembourg d'une bibliothèque nationale, 16 nivôse, 396. — Un différend entre Alençon et Sées, pour le placement de la bibliothèque du district, renvoyé à la 2e section, 28 nivôse, 432. — L'inventaire et la description des livres seront faits en même temps par la C. des A. et par l'Agence du domaine à Paris, 30 nivôse, 435. — Le district de Cadillac demande 3,000 ℔ pour l'établissement d'une bibliothèque, 12 pluviôse, 455. — Le Comité écrit à la C. ex. au sujet du différend entre Alençon et Sées, 22 pluviôse, 480. — La C. des inspecteurs fera passer aux 5 grandes bibliothèques publiques un exemplaire de la distribution faite journellement aux députés, 28 pluviôse, 496. — Les plans et devis de Chalgrin pour établir une bibliothèque nationale au Luxembourg renvoyés à la C. ex. des travaux publics, 8 ventôse, 537. — On propose que Massieu et Curée communiquent aux C. des domaines et des travaux publics ces devis, ainsi que le rapport de la C. ex. ajourné, 20 ventôse, 590. — Les commissaires estimateurs des bibliothèques nationales invitent le Comité à procéder au remplacement de leurs collègues Debure, devenu membre de la C. des A., et Saugrain, nommé bibliothécaire à l'Arsenal : renvoi à la 2e section, 22 ventôse, 594-595. — Thouret demande l'évacuation pour l'École de santé, de la bibliothèque des Cordeliers : les commissaires de l'École de santé et de la bibliographie visiteront le local, 17 germinal, VI, 34. — Le Comité, après avoir arrêté que Massieu fera à la première séance son rapport sur les bibliothèques, proroge au 15 floréal le délai pour ce rapport, 24 germinal, 77, 81. — Les commissaires aux bibliothèques du district de Montfort-l'Amaury réclament leur indemnité : renvoi à la C. ex. 4 floréal, 127. — Les établissements dotés d'une bibliothèque dresseront et enverront le catalogue des livres déjà livrés, et un autre de ceux qu'ils jugeront nécessaires, etc., 6 floréal, 130. — Keil, professeur d'histoire à Strasbourg, autorisé à réclamer l'indemnité accordée aux commissaires chargés d'inventorier les bibliothèques, sans préjudice de son traitement de professeur; Grégoire chargé de présenter à la C. N. un projet de décret autorisant le cumul des traitements par les savants, 12 floréal, 155-156. — La C. ex. remet des rapports : sur une réclamation de Boudin pour travaux à la bibliothèque du district de Rozoy; sur celle du district de Sainte-Menehould; sur celle de 2 employés à la bibliothèque de Versailles : renvoi à la 2e section, 14 floréal, 165. — La commune de Reims demande l'évêché pour sa bibliothèque et son musée : renvoyée au C. des finances, section des domaines, 22 floréal, 195; sur la même demande, le Comité passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que les districts sont autorisés à choisir les locaux pour les dépôts d'objets de sciences et arts, 26 floréal, 204. — Thouret demande de nouveau l'évacuation de la bibliothèque des Cordeliers : renvoi à la C. ex., 10 prairial, 239. — La C. ex. remet

un rapport sur la demande des employés à la bibliothèque de Versailles en augmentation de traitement : renvoi à la 2e section, 2 messidor, 316. — Le surplus des exemplaires de l'ouvrage posthume de Condorcet sera adressé à toutes les bibliothèques publiques de la France; un rapport de la C. ex. demande que la bibliothèque de l'hospice des Incurables soit transportée ailleurs, 8 messidor, 346, 347, 348. — La C. ex. fera transporter à Paris, les livres qui sont à Franciade à la Visitation, 10 messidor, 377. — La C. ex. autorisée à faire transférer dans un dépôt la bibliothèque des Incurables; laissera à Franciade, 500 volumes pour l'usage de ce district, 12 messidor, 379, 382. — La C. ex. remet un rapport au C. des travaux publics sur les travaux relatifs à la bibliothèque de Franciade, 18 messidor, 390. — Le Comité autorise la remise à la citoyenne Bouthilier, femme divorcée d'un émigré, de la bibliothèque de son mari, 4 thermidor, 445. — Un arrêté du C. de S. P. du 16 thermidor ordonne que tous les ouvrages imprimés dont il existe des doubles dans les bibliothèques nationales seront transportés au dépôt des Archives du commerce, 642-643. — B. Espagne, bibliothécaire du district d'Aubusson, réclame son traitement : renvoi à la C. ex., 14 thermidor, 488. — La commune de Corbeil exprime la crainte que la suppression des districts ne lui fasse perdre la bibliothèque qu'elle a commencé à former : renvoi à la 2e section, 24 thermidor, 521-522. — La C. ex. remet un rapport sur les dépenses de la bibliothèque du district de Laigle, 28 thermidor, 546. — Grégoire écrira au district de Reims au sujet du tombeau de Jovin et de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Remy; il sera écrit au C. de S. P. pour lui demander qu'une bibliothèque formée par l'ancienne C. ex. du commerce dans la maison de l'Infantado soit transportée au dépôt de la rue Marc, 30 thermidor, 549, 551-552. — Génissieu demande que Bourgoin soit nommé bibliothécaire à la Flèche : renvoi à la 2e section, 2 fructidor, 562. — Une réclamation de Schmitz relative à la bibliothèque publique de Coblentz renvoyée à la 2e section, 4 fructidor, 568. — Rapport de la C. ex. sur la bibliothèque de Franciade : renvoi à la 2e section, 6 fructidor, 577. — Le district de Chauny devra rendre compte de ce qui a été fait de la bibliothèque de l'abbaye des Prémontrés, 8 fructidor, 584. — Un arrêté du district d'Abbeville relatif à la bibliothèque de cette commune renvoyé à la 2e section, 9 fructidor, 590. — Le district d'Ormont devra déposer la bibliothèque du couvent d'Étival dans un endroit sec, 11 fructidor, 595. — Bucquet, bibliothécaire à Mantes, se plaint de la modicité de ses appointements : renvoi à la 2e section, 15 fructidor, 618. — Buache, au nom de la C. des A., réclame les manuscrits enlevés de la bibliothèque de Condé et revendiqués à tort par les héritiers de Josset Saint-Laurent : il sera écrit au C. de législation, 16 fructidor, 619-620. — Sur une lettre du C. de S. P. relative aux livres de la maison de l'Infantado, le Comité s'en rapporte aux mesures prises, 18 fructidor, 637-638. — La C. ex. remet un rapport sur l'arrêté du C. de S. P. du 16 thermidor relatif aux doubles, 19 fructidor, 642-643. — La lettre de Bucquet, avec un état du dépôt bibliographique de Mantes, renvoyée à la C. ex., 26 fructidor, 675. — Une pétition de B. Espagne renvoyée à la C. ex., 30 fructidor, 683. — Le C. de législation sera invité à envoyer sans retard sa décision sur les manuscrits de l'émigré Condé, 30 fructidor, 686 (et note). — La C. ex. remet un rapport sur une demande de Gay, bibliothécaire du district de Bellevue-les-Bains, 4e complémentaire, 704. — Le district de Craon écrit au sujet d'une bibliothèque des Génovéfains : il sera demandé des détails; la C. ex. payera à Boudin 320 ℔ pour ouvrages faits pour la bibliothèque du district de Rozoy; Rigaud, bibliothécaire du district de Montpellier, demande la place de bibliothécaire du département : renvoi aux commissaires des bibliothèques, 20 vendémiaire an IV, 765, 766-767. — Le Comité adopte un projet de décret présenté par les commissaires des bibliothèques, 21 vendémiaire, 770. — Tournon et Villers demandent à être nommés bibliothécaires de la commune de Bordeaux : renvoi à la C. ex., 26 vendémiaire, 802. — Voir aussi *Bibliographie générale*, FRANCIADE, ROUESSE.

BICÉ, ancien instituteur. — Demande une place dans une administration : renvoi à la C. ex., 26 nivôse an III, V, 429.

BIDANT, peintre. — Obtient un prix de 6,000 ℔ dans le concours d'esquisses de peinture : décret du 14 fructidor an III, IV, 261.

BIDAULT, employé dans les bureaux du C. de S. P. — Demande une place dans les bureaux de la C. ex. renvoi à cette Commission, 23 messidor an II, IV, 771.

BIDAUT (La citoyenne). — A donné à la section de l'Unité, à Paris, un prix de valeur à distribuer, IV, 136.

BIENAIMÉ (Th.), architecte. — Président de la Société républicaine des arts, insiste pour l'exécution du décret qui a nommé un Jury des arts, 7 frimaire an II, III, 44 (note 3). — Obtient un prix de 3,000 ℔ dans le concours pour les tribunaux, un prix de 4,000 ℔ dans le concours pour les justices de paix, et un prix de 2,500 ℔ dans le concours pour les projets d'embellissement de Paris, décret du 14 fructidor an III, IV, 259, 260.

Biens des collèges. — La C. N. ordonne au Comité de lui faire un rapport sur l'interprétation de l'article 2 du titre II du décret du 18 août 1792,

concernant l'aliénation des biens des collèges, 2 janvier 1793; rapport et projet de décret présentés par Fouché, 9 février; vote du décret, 14 février; suspension de ses trois premiers articles, 16 février, 328, 330-333 (ann. B). — Deux commissaires sont nommés pour conférer avec le C. des finances, 18 février, 339. — Décret du 8 mars, réglant la question des biens des collèges et celle des traitements des professeurs et instituteurs, 339 (note 1), 343-345 (annexes). — Lagarde propose, dans un mémoire, que les biens des collèges soient gérés, non par les régisseurs des biens nationaux, mais par les anciens receveurs; Mathieu, rapporteur, 17 août, 296, II, 302-30 (ann. B); Prunelle a été nommé antérieurement rapporteur du même mémoire, 802. — Mathieu, chargé du rapport sur les biens des collèges, 17 septembre, 436. — Prunelle et Mathieu font un rapport sur le mémoire de Lagarde, 21, 24 septembre, 452-453, 459 ordre du jour, 1er octobre, 522.

Bienfaisance. — Crocié, entrepreneur maçon, demande s'il peut, sans se compromettre, diriger les travaux du gymnase de bienfaisance : ordre du jour, 7 floréal an II, IV, 287. — Un décret du 22 floréal institue dans chaque district un *Livre de la bienfaisance nationale*, 417. — Une adresse envoyée par le gymnase de bienfaisance est transmise au C. de la guerre, 23 floréal, 423. — La Société philanthropique et patriotique de bienfaisance présente une pétition à la C. N. le 4 floréal an II, au sujet de l'école primaire destinée aux jeunes filles recueillies par la Société; renvoi au C. de S. P. et au C. d'I. P., puis à Grégoire, 9 prairial, 490, 498-500 (ann. B); ajournée au moment où le Comité s'occupera du plan général, 11 fructidor, 997. — Voir aussi *Comité central de bienfaisance de Paris.*

Bienfaisance nationale (*Livre de la*). Voir *Secours publics.*

Biens nationaux. — Le 12 thermidor an III, la C. N. consacre la propriété des biens nationaux, VI, 485. — Le 13 fructidor, décret portant que, pendant une décade, toutes les maisons nationales, à Paris, pourront être acquises en versant, en assignats, le tiers de l'adjudication et le reste plus tard, 607.

BIENVENUAT, maire de Bourges. — Signe, le 11 ventôse an II, une lettre au C. d'I. P., IV, 644 (ann. D).

BIGALANT, commerçant. — Sauve la vie, en 1792, au citoyen Montreuil, menacé d'assassinat; demande une récompense, 1er août 1793, II, 195. — Le Comité charge un de ses membres de présenter à la C. N. un projet de décret favorable, 27 août, 345-346.

BIGEL (Franc). — Nommé prosecteur à l'École de santé de Strasbourg, 4 floréal an III, VI, 123.

BIGNON. — Adresse une *Ode sur l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme* : renvoi à Villar, 21 prairial an II, IV, 610.

BIGNON, bibliothécaire de la Bibliothèque du Roi. — Un certificat de Bignon, relatif aux manuscrits déposés par Béhénam, est visé dans un rapport de Guffroy, 28 thermidor an III, VI, 544.

BIGOURDAN (G.), astronome. — Dans son *Histoire du système métrique* (Paris, 1902), a publié un passage d'un manuscrit de Delambre (*Histoire de la mesure de la terre*) relatif à C.-A. Prieur, Carnot et Lindet, III, 234 (note 1 de la p. 233). — A publié d'autres passages de Delambre relatifs à Borda, à C.-A. Prieur, VI, 182 (note 4). — Cité 387 (note 2).

BIHÉRON (La citoyenne). — Sa pétition concernant des pièces anatomiques artificielles renvoyée à Lanthenas, 12 septembre 1793, II, 397 : le Comité arrête qu'il y a intérêt à acquérir la collection Bihéron; renvoi au C. des finances, 29 floréal an II, IV, 452, 453. — Elle propose de révéler le procédé dont elle s'est servie : arrêté qu'elle le fera connaître à la C. des A., 29 prairial, 653. — Sur rapport de Berthelot, le Comité arrête d'inviter la C. des finances à remettre les pièces relatives à la citoyenne Bihéron, 22 nivôse an III, V, 411.

BILHON, sous-chef de l'Agence des domaines et finances. — Demande une place de commis : renvoi à l'inspecteur des bureaux, 17 fructidor an II, V, 2.

BILLARD (Le Dr Max). — Auteur de l'ouvrage *Les tombeaux des rois sous la Terreur*, son opinion au sujet du « Journal historique » de l'ex-bénédictin Druon, IV, 916.

BILLARDERIE (FLAHAUT, marquis DE LA), maréchal de camp. — Succède à Buffon en 1788 comme intendant du jardin du Roi; invite (1790) les officiers du Jardin à rédiger un projet de règlement; émigre en 1792 et est remplacé par Bernardin de Saint-Pierre, I, 479-480 (ann. D). — Guillotiné à Arras en l'an II, III, 453 (note 1).

BILLARDON-SAUVIGNY. — Le manuscrit de sa tragédie *Aratus* est renvoyé à la C. ex., 24 thermidor an II, IV, 927. — Une lettre de lui est renvoyée à la C. ex., 1er fructidor, 953.

BILLAUD-VARENNE (Jacques-Nicolas), député de Paris à la Convention. — Notice, II, XCII. — Fait décréter l'approbation de toutes les mesures prises par le Comité de S. P., 492. — Signe l'arrêté du 3 nivôse an II, qui élimine de la C. des P. et M. Lavoisier et 5 autres membres III, 234 (note 1 de la p. 233), 239. — Envoie au C. d'I. P., le 17 pluviôse, une lettre de l'agent national du district d'Étampes, 619 (ann. E). — Signe, avec Collot, le 4 pluviôse, une lettre au C. d'I. P. que celui-ci renvoie à Lindet et Mathieu le 11 pluviôse, 376, 386. — Signe, avec Collot, le 19 pluviôse, le renvoi au

C. d'I. P. d'une lettre de Thérésia Cabarrus, 632. — Présente à la C. N., le 1er floréal, un rapport sur la théorie du gouvernement démocratique, IV, 238 (note 1), 239-241 (ann. B). — Signe, avec Collot, une lettre de rappel de la lettre du 4 pluviôse, 292. — Signe un arrêté du 6 floréal relatif à Mirys, VI, 143. — Le 12 floréal, signe, avec Barère et Carnot, une lettre au C. d'I. P. relative aux honneurs proposés ou décernés à la mémoire de quelques citoyens, IV, 303 (note 4). — Signe, avec Collot, le 29 floréal, une lettre à l'agent national du district de Vézelise, 339. — Approuve, le 30 floréal, avec C.-A. Prieur et Collot, une liste de candidats à des places d'instituteurs à l'École centrale des travaux publics, V, 637; signe, le 5 prairial, avec Collot et Prieur, une lettre au charpentier Marion, 638; le 6 messidor, un arrêté chargeant Monge et Hassenfratz de visiter l'École des travaux publics, 640; le 10 messidor, un arrêté relatif à la confection d'un plan général d'assainissement et d'embellissement de Paris, 1017. — Le 9 thermidor, au soir, annonce à la C. N. l'arrestation de Bertèche et fait décréter qu'il n'y aura pas de fête le lendemain, 859. — Signe, le 12 thermidor, un arrêté des Comités de S. P. et de S. G. relatif à Villar, 878, le 15 thermidor, des arrêtés chargeant la C. ex. des travaux publics de faire aménager des locaux au Palais-Bourbon et ordonnant au département de faire enlever les meubles y déposés, et un arrêté ordonnant l'arrestation de Fourcade, 881; le 24 thermidor, un arrêté relatif à Clément de Ris, 883; le 6 fructidor, un arrêté relatif à une École de santé, 979; le 7 fructidor, une lettre au C. d'I. P., et le 8, un arrêté relatif aux employés de la section de l'instruction publique supprimée, 989. — L. Lecointre fait contre 7 membres des anciens Comités (dont Billaud) une dénonciation que la C. N. déclare calomnieuse, 991 (suite de la note 2 de la p. 990). — Donne, avec Collot, sa démission le 15 fructidor; Cambon propose de refuser ces démissions; mais elles sont acceptées, et Billaud et Collot sortent du Comité, au lieu de Carnot et Lindet désignés par le sort, V, 3. — Fait décider par les Jacobins, le 23 fructidor, une adresse à la C. N. au nom des patriotes opprimés, 15 (note 1 de la p. 14); est chargé de la rédiger, 25. — Le 12 vendémiaire an III, dénoncé à la C. N. par Legendre, avec Barère et Collot, comme complice de Robespierre : ordre du jour, 111. — Répond aux Jacobins, le 25 vendémiaire, à Lejeune au sujet du débat à la C. N. sur les Sociétés populaires, 135. — Est violemment attaqué à la C. N. pour ses paroles aux Jacobins, le 15 brumaire, par Bentabole, Tallien, Bourdon (de l'Oise), Legendre, Clauzel, 195. — Aux Jacobins, le 17 brumaire, donne les raisons de l'hostilité de Fréron contre Carnot, 212. — Le 6 frimaire, après une sortie injurieuse de Legendre contre Barère, Billaud et Collot, demande la parole sans pouvoir l'obtenir, 250. — L. Lecointre ayant renouvelé sa dénonciation le 15 frimaire, la C. N. charge les 3 Comités de l'examiner, 287. — Le 7 nivôse, Merlin (de Douai) annonce la mise hors de cause de 3 des dénoncés, IV, 880 (note 2 de la p. 879), V, 366; une commission de 21 membres est nommée pour l'examen de la conduite des 4 autres, dont Billaud, 366. — Le 26 nivôse, Legendre, parlant de Billaud et Collot, dit qu'il ne les isole pas de Robespierre, 430. — Le 11 ventôse, Saladin présente le rapport de la C. des 21, qui conclut à la mise en accusation: Legendre fait décréter l'arrestation immédiate des prévenus, 571. — En ventôse, publie une *Réponse de J.-N. Billaud aux inculpations qui lui sont personnelles*, IV, 857 (note 2). — Le 6 germinal, répond aux 2 premiers chefs d'accusation du rapport de Saladin, VI, 9. — Le 9 germinal, continue sa défense, 20. — Un décret rendu dans la nuit du 12 au 13 germinal le condamne à la déportation, avec Barère, Collot et Vadier; 53 conventionnels de la Montagne signent une protestation contre ce décret, 29. — Le 13 germinal, dirigé sur Rochefort avec Barère et Collot, 37. — Le 3 floréal, après la lecture d'une pétition des citoyennes Billaud et Collot, demandant l'autorisation de suivre leurs maris et sollicitant le payement des indemnités dues à ceux-ci, Villetard propose que ces indemnités soient payées et que l'autre demande soit renvoyée au C. de législation, 128. — Le 5 prairial, Clauzel demande que Barère, Billaud et Collot soient ramenés à Paris et déférés à la C. militaire; Bourdon (de l'Oise) demande qu'ils soient jugés sur place; ils sont traduits devant le tribunal criminel de la Charente-Inférieure, 232 (et note 2). — Quand le décret arrive à Rochefort, le navire qui emporte à la Guyane Billaud et Collot est déjà parti, 232 (note 2).

BILLAUD-VARENNE (La citoyenne). — Demande l'autorisation de suivre son mari, et sollicite le payement de son indemnité de député, VI, 128.

BILLECOCQ. — Dépose sa traduction de l'ouvrage anglais de John Long, *Voyage chez différentes nations sauvages de l'Amérique septentrionale* : mention civique, 17 prairial an II, IV, 542 (et note 7).

BILLOM, Puy-de-Dôme. — Une pétition des habitants sollicite l'établissement d'une des écoles supérieures décrétées par la C. N. : renvoi à la 1re section, 2 vendémiaire an IV, VI, 714. — Durand-Maillane demande au Comité que l'École centrale du Puy-de-Dôme soit placée à Billom : renvoi à Lakanal, 1er brumaire an IV, 824-825.

BINAY. Voir *Bureau du domaine national du département de Paris.*

BINET. — Nommé professeur de langues anciennes aux Écoles centrales de Paris, germinal an III, VI, 115 (note).

BINGIER (Pierre-Alexis). — Prit la parole, le 2 prairial an III, au nom de la députation envoyée à la C. N. par les sections insurgées, VI, 229, 230. (Le *Moniteur* l'appelle Saint-Giez, l'*Histoire parlementaire* Saint-Ligier).

BION (Jean-Marie), député de la Vienne à la Convention. S'oppose, le 20 messidor an III, à la proclamation que Portiez proposait de faire faire à la fête du 9 thermidor, VI, 395. — Le 24 thermidor, intervient en faveur d'une pétition de la section Bonne-Nouvelle, 530.

BIOT (Jean-Baptiste), élève de l'École polytechnique, professeur au Collège de France après la Révolution. — En vendémiaire an IV, compromis dans l'insurrection royaliste : Monge intervient pour empêcher son expulsion de l'École polytechnique, VI, *Introd.*, XXIV (note). — Dans son *Essai sur l'histoire générale des sciences pendant la Révolution française*, a indiqué le rapport de filiation entre les cours révolutionnaires de ventôse an II et l'École normale, IV, *Introd.*, XXVIII (note). — Prétend que Daubenton n'échappe à la proscription que parce qu'on le prit pour un simple berger, IV, 317 (ann. A). — Dans ce même *Essai*, garde le silence sur l'anecdote apocryphe du prétendu sursis demandé par Lavoisier, IV, 393. — Explique l'attitude de Fourcroy, qui, en frimaire an II, prôna l'enseignement libre, V, *Introd.*, XVI (note 2). — Attribue l'échec de l'École normale, dont la conception appartenait au C. de S. P., à ce que l'organisation et la direction en furent remises au C. d'I. P., *Ibid.* — Son jugement sur la transformation de l'École polytechnique, par le décret du 30 vendémiaire an IV, en une simple école préparatoire, VI, 604.

BIRÉ, instituteur et maître de pension. — Ordre du jour sur sa demande de pension, 25 floréal an II, IV, 431.

BIRON. — Offre un modèle de vaisseau avec la note des objets relatifs à la marine dont il fait hommage à la République; l'offre sera notifiée au C. de S. P., 29 pluviôse an II, III, 469 (et note 1); la note est renvoyée à la C. des A. le 27 ventôse, 469 (note 1).

BIRON (Armand-Louis DE GONTAUT, duc DE), général en 1792 et 1793. — Notice, I, LXXIX. — La C. N. décide l'envoi de commissaires à son armée, le 18 décembre 1742, 171 (note 2).

BIROTTEAU (Jean-Baptiste), député des Pyrénées-Orientales à la Convention, guillotiné le 3 brumaire an II. — Notice, I, LXXIX. — Son discours contre la suppression du salaire des prêtres, 30 novembre 1792, 160 (ann. C). — Placé par Hardy, le 11 vendémiaire an IV, sur sa liste de 47 représentants martyrs de la liberté, VI, 753.

BITAUBÉ (P.-Jérémie), homme de lettres. — Sera compris parmi les hommes de lettres sur lesquels le Comité doit faire un rapport, 14 mars, I, 386. — Proposé pour faire partie du jury des livres élémentaires, 2 août, II, 216. — Proposé comme l'un des membres du jury des Gobelins, 29 thermidor an II, IV, 950. — Figure pour 3,000 ᵗᵗ sur la liste des gens de lettres, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 539, et adoptée par la C. N. le 14, 383. — Il obtient un logement au Louvre, 18 ventôse, 585-585.— Le 24 messidor, Ehrmann parle de la situation précaire de Bitaubé, VI, 409. — Pougens demande en prêt les cuivres de l'*Homère*, de Bitaubé, déposés à l'Agence de l'envoi des lois : la C. ex. les lui fera remettre, 24 fructidor, 659. — Porté sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national présentée au Comité le 1ᵉʳ brumaire an IV par Lakanal; le 29 brumaire, le Directoire l'y maintint, 834, 838, 839.

BITCHE, Moselle. — Le ministre de la justice demande à la C. N. une décision sur une affaire portée au tribunal de cette ville : renvoi au C. de S. P., 3 germinal an II, IV, 18 (et note 9).

BIZE (Claude), instituteur des enfants du représentant Marin. — Le C. de S. P. sera invité à le mettre en réquisition pour qu'il puisse rester à Paris, 4ᵉ sans-culottide de l'an II, V, 67.

BIZET ET FACIOLLE. — Font hommage d'une pièce en un acte intitulée *La prise de Toulon* : renvoi à Villar, 3 germinal an II, IV, 18; à la C. ex., 3 thermidor, 839.

BIZOT-CHARMOY, capitaine de génie. — Chargé par le C. de S. P. de faire à l'École de Mars, en fructidor an II, un cours d'art militaire, IV, 530 (note 2 de la p. 529, *Addenda*).

BLACK (Joseph), chimiste. — Deux lettres de lui, en anglais, saisies chez Lavoisier le 11 septembre 1793, remises au C. de S. P., qui les renvoie au C. d'I. P., II, 383, 511, 514.

BLACKER. — Fait passer un *Alphabet* nouveau : renvoi au concours, 17 prairial an II, IV, 540.

BLAD (Claude-Antoine-Augustin), député du Finistère à la C. N., l'un des 73. — Mis en arrestation le 3 octobre 1793 comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin, V, 293. — Autorisé, le 5 brumaire an III, à se faire transférer dans son domicile pour y rétablir sa santé, 174. — Rappelé à la C. N. le 18 frimaire, 291, 293. — Le 27 frimaire, proteste contre le rapport de Merlin (de Douai) concluant à ne pas rappeler d'autres Girondins que les 73, 325. — Le 13 messidor, Doulcet annonce son envoi dans le Morbihan, VI, 386.

BLAEUW (Guillaume), cartographe hollandais du XVIIᵉ siècle. — Baudot annonce qu'il a trouvé à Guetaria, en pays conquis, le Grand Atlas de Blaeuw, en 14 volumes : le président lui écrira de l'envoyer, 12 frimaire, V, 272.

BLAIZOT. — Gardien du dépôt bibliographique des Cordeliers. 4 brumaire an III, V, 170.

Blamont, Meurthe. — Lettre de ce district annonçant l'envoi de l'état des écoles existant dans son ressort au printemps de l'an II, IV, *Introd.*, XLV.

BLANC. — Ce nom, porté sur une liste des gens de lettres, etc., récompensés par le décret du 27 germinal an III, donne lieu à une réclamation du titulaire, Leblanc, auteur des *Druides*, 22 floréal, VI, 195.

BLANC, député des Bouches-du-Rhône à la Convention. Voir LE BLANC.

BLANC (François), canonnier au 1er bataillon de l'Indre. — Récit de son trait héroïque, 13 germinal an II, IV, 72.

BLANC (Louis), historien. — Dans son *Histoire de la Révolution française*, on indique par erreur la date du *4 frimaire an* II comme correspondant au 25 octobre 1793, II, 697 (note 1). — Autre erreur à propos de l'*Hymne à l'Être-Suprême* de Chénier, IV, 585 (et fin de la note 2 de la p. 584), 604. — Cité à propos de la ruse de la Convention le 2 prairial an III, VI, 229; son jugement sur les journées de prairial et la contre-révolution, 232.

Blanc (Le). — Demande à conserver une bibliothèque, 14 septembre 1793, II, 435.

BLANCARDI, pensionnaire du roi de Sardaigne. — Demande la jouissance de sa pension et joint : son ouvrage *I Catecumeni, Lettera ad un teologo :* renvoi à Villar, 10 thermidor an III, VI, 471.

BLANCHARD fils. — Annonce la vente à vil prix par le district d'Altkirch d'une collection précieuse de minéraux du condamné Hell : le Comité écrira à ce district, 14 nivôse an III, V, 392.

BLANCHARD père, secrétaire du district de Colmar. — L'un des rédacteurs d'une feuille villageoise (en allemand) publiée dans le département du Haut-Rhin; un arrêté de Foussedoire, du 8 ventôse an II, charge les anciens éditeurs de cette feuille de rédiger, dans les 2 langues, une feuille périodique qui paraîtra 2 fois par décade, III, 595; IV, 327-328. — Envoie les 4 premiers numéros du *Décadaire, ou feuille périodique consacrée à l'instruction des gens de la campagne dans le département du Haut-Rhin :* mention honorable, 17 floréal, 321, 325-326 (ann. C), 326-327, 328-333. — Son ouvrage *Catéchisme de la nature ou Religion et morale naturelles* renvoyé à Thibaudeau, 11 prairial, 506. — Le Comité accorde la mention civique à de nouveaux numéros du *Décadaire*, 3 messidor, 677. — Des numéros du *Décadaire* renvoyés à Coupé, 7 thermidor, 867. — État des frais de rédaction, impression et distribution de 36 numéros du *Décadaire*, 1er brumaire an III, 334.

BLANCHET (La veuve), rue des Petits-Augustins. — Déclare qu'elle a des volumes laissés par l'émigré Salomon : renvoi à la C. des A., 9 fructidor an II, IV, 985.

BLANQUART, à Calais. — Demande des instruments pour ses observations météorologiques : renvoi à la C. des A., 26 pluviôse an III, V, 491.

BLANQUI (Jean-Dominique), député des Alpes-Maritimes à la C. N., l'un des 73. — Mis en arrestation le 3 octobre 1793 comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin, V, 293. — Détenu à la caserne des Carmes; malade, autorisé à se faire transporter chez lui, 140. — Rappelé à la C. N. le 18 frimaire, 291, 293.

BLANVILLAIN. — Fait hommage au Comité d'une traduction en italien de *Paul et Virginie :* mention civique et dépôt à la bibliothèque, 23 prairial an III, VI, 280.

BLASIUS, musicien, de l'Institut national de musique. — Son ouverture est exécutée le 26 messidor an III dans la salle de la Convention, VI, 421 (note 1).

BLAUX (Nicolas-François), député de la Moselle à la C. N., l'un des 73. — Mis en arrestation le 3 octobre 1793 comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin, V, 293. — Détenu aux Bénédictins anglais, propose d'employer son imprimerie à Sarreguemines pour imprimer les livres élémentaires : renvoi à Lindet, 1er fructidor an II, IV, 954; ordre du jour, 5 fructidor, 966. — Malade, autorisé, le 4 brumaire an III, à se faire transférer dans son domicile pour y rétablir sa santé, V, 174. — Rappelé à la C. N., le 18 frimaire, 291, 293.

BLAVET (Jean-Louis), ex-bénédictin, à Vincennes. — Demande que sa pension de 1,900 ᵗᵗ lui soit conservée : ajourné, 20 décembre 1792, 225. — Pétition à la C. N. en raison de la réduction de sa pension de 1,900 ᵗᵗ à 100 pistoles : renvoyé à Grégoire, 21 messidor an II, IV, 769 (et note 5). — Figure pour 2,000 ᵗᵗ sur la liste des gens de lettres, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 359, et adoptée par la C. N. le 14, 384. — Garat lit au Comité une lettre de Blavet, qui compare sa traduction d'Adam Smith avec celle de Roucher, et qui demande qu'elle soit réimprimée : renvoi à la C. ex., 18 messidor, VI, 389. — La C. ex. remet son rapport sur cette traduction : renvoi à la 1re section, 19 fructidor, 642. — Le C. de S. P. sera invité à lui accorder à une part dans les distributions de pain faites par le boulanger de Vincennes aux ouvriers employés par la C. ex. des travaux publics, 29 vendémiaire, 819.

BLAVIEL (Antoine-Innocent), député du Lot à la C. N., l'un des 73. — Mis en arrestation le 3 octobre 1793 comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin, V, 293. — Détenu dans une maison d'arrêt, et malade, est autorisé, le 26 vendémiaire an III, à se faire transporter dans

son appartement, 137. — Rappelé à la C. N. le 18 frimaire, 291, 293.

Blaye. — La Société populaire adresse à la C. N., le 16 prairial an II, le procès-verbal d'une fête célébrée en mémoire de la chute du fédéralisme, IV, 930 (note 2).

BLEIN, portier de la Bibliothèque nationale. — Un état du 16 ventôse an II l'indique comme portier rue Neuve-des-Petits-Champs; Lefebvre-Villebrune demande pour lui une augmentation de 200 ℔, VI, Appendice, 891.

BLERY. — Envoie une analyse des eaux de la fontaine Saint-Martin, etc. : renvoi à Plaichard, 23 germinal an II, IV, 139.

BLIGNIÈRES. Voir BARBIER *dit* BLIGNIÈRES.

BLIN, secrétaire-greffier adjoint de la commune de Paris. — Signe un extrait des délibérations du Conseil général du 11 prairial an II, IV, 520 (ann. A). — Mis hors la loi et guillotiné le 11 thermidor, 873.

BLIZARD, ancien architecte du prince de Condé, émigré. — Lavoisier est signalé au C. de S. G. comme entretenant des correspondances avec lui, IV, 387.

Blois. — Le Comité révolutionnaire envoie une circulaire du 15 frimaire an II au sujet des prêches dans les églises, V, 352. — Un pouvoir des délégués du Comité révolutionnaire de la section de Bondy, se rendant à Tours pour arrêter Clément de Ris, est visé par la municipalité de Blois des 17 et 23 pluviôse an II, IV, 223-224. — Grégoire écrira à l'administration du district au sujet des bibliothèques de Themines, de Salaberry et des livres et tableaux de Saumery, 19 floréal an II, IV, 368. — Une adresse de la Société populaire renvoyée à la C. des fêtes décadaires, 7 messidor, 696. — L'arrêté général du Comité du 28 ventôse an III place l'École centrale du département de Loir-et-Cher à Blois, V, 614. — Un représentant du département ayant demandé que l'école soit placée à Vendôme, le Comité arrête que la députation sera entendue contradictoirement avec les administrateurs de cette commune, 10 germinal, VI, 17. Maintien — du choix de Blois 17 germinal, VI, 34. 36 (et note 2). — Le jury central de Loir-et-Cher a nommé Desgranges professeur à l'École centrale de Blois; n'ayant pas été installé, il réclame une indemnité de 1,000 ℔ pour son voyage à Blois, 26 thermidor, 538 : renvoi à la C. ex., 27 vendémiaire an IV, 810.

BLONDEL (François), architecte, auteur du *Cours d'architecture*. — Le district de Tours demande cet ouvrage pour sa bibliothèque : la C. ex. autorisée à le lui envoyer, 10 fructidor an III, VI, 594.

BLONDEL, ancien avocat. — Nommé membre de l'Agence temporaire des titres le 27 brumaire an III, IV, 280.

BLONDEL, ex-bibliothécaire de feu Penthièvre. — Demande un emploi : renvoi à la C. des A., 20 nivôse an III, V, 409.

BLONDET, instituteur, à Paris. — Envoie des réflexions sur le décret du 29 frimaire : renvoi à Bouquier et Thibaudeau, 3 floréal an II, IV, 244.

BLONDIN, maître de langues. — Adresse à la C. N. 4 ouvrages sur l'enseignement du français et de l'anglais : renvoi au Comité le 9 pluviôse an II; Thibaudeau et Grégoire rapporteurs le 15 germinal, IV, 532 (note 3). — Une nouvelle lettre renvoyée par la C. N. au Comité le 26 germinal, 190 (et note 4). — A la suite d'une lettre de Blondin, le Comité renvoie au concours 2 de ses ouvrages, 15 prairial, 532. — Grégoire chargé de rédiger un arrêté motivé pour lui faire accorder une indemnité, 17 messidor, 750-751. — L'arrêté, que le Comité adopte, fait l'éloge de la méthode de Blondin pour l'enseignement du français, de l'anglais et de l'italien, et propose au C. de S. P. une gratification de 1,500 ℔, 19 messidor, 763-764. — Le Comité appuie auprès du C. militaire sa pétition pour être exempt de service dans la garde nationale, 24 germinal, VI, 75-76. — Les représentants Vaugeois, Pottier, Chauvin et Bohan demandent l'adoption de sa méthode pour l'enseignement du latin et des langues modernes, l'inscription de son nom sur la liste des gens de lettres à récompenser, un logement et une salle d'exercices au Louvre, et un secours pour l'impression de divers ouvrages : le Comité renvoie son *Précis de la langue française* au jury des livres élémentaires, arrête de l'inscrire sur la liste des gens de lettres à récompenser, et ajourne les autres demandes, 6 thermidor, 453. — Le Comité le porte sur la liste des gens de lettres, etc., dans la 2e classe, 13 fructidor, 607. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 628.

BLOUET, ex-curé de Bruz, près Rennes. — A abdiqué la prêtrise, et, au lieu de pension, demande à la C. N. un champ ou un emploi : renvoi à Prunelle, 11 floréal an II, 292.

BLUTEAU, peintre de paysage. — Demande à être compris dans la liste des artistes, etc., qui ont droit à la munificence nationale : renvoi à Thibaudeau, 26 nivôse an III, V, 429.

BLUTEL (Charles-Auguste-Esprit-Rose), député de la Seine-Inférieure à la Convention. — En mission dans les Pyrénées-Orientales, invité à veiller à ce que, dans les ventes, on excepte les objets de sciences et arts, 24 ventôse an III, V, 600. — Le 13 vendémiaire an IV, rapporte à la C. N. une réponse énergique du général Huart, VI, 748. — Le 19 vendémiaire, annonce que la C. des 17 est organisée, 769. — Le 26 vendémiaire, au nom de celle-ci, fait voter un décret augmentant le nombre des causes de la destitution contre les employés des bureaux, 805.

BO (Jean-Baptiste-Jérôme), député de l'Aveyron à la Convention. — Notice, II, xcii. — Le décret

du 15 vendémiaire an II le fait entrer au C. d'I. P., 592. — Paraît n'avoir jamais siégé. — Décrété d'arrestation le 22 thermidor an III, VI, 526.

BOCHART DE SARON, ancien premier président du Parlement de Paris, condamné à mort le 1er floréal an II. — Perny avise le Comité de l'existence chez ce condamné de nombre d'instruments dont l'Observatoire a besoin : renvoi à la C. des A., 19 floréal, IV, 373. — Les commissaires chargés d'organiser la bibliothèque du C. de S. P. pourront consulter le catalogue de sa bibliothèque; la demande d'instruments d'astronomie et de physique trouvés chez lui renvoyée aux membres du Comité qui font partie de la C. des P. et M., 25 floréal, 428-429. — Il sera écrit à Perny dans le sens du rapport fait par Charles, 5 prairial, 468. — Un quart de cercle d'un pied, lui ayant appartenu demandé par Lalande pour l'usage de Beauchamps : renvoi à la C. des A., 22 germinal an III, VI, 69. — Le Comité arrête d'acquérir, pour le Bureau des longitudes, une lunette achromatique et un chronomètre provenant de son cabinet : Grégoire se concertera avec le C. des finances, 4 fructidor, 568. — Arrêté définitif pour l'acquisition de ces instruments et leur dépôt à l'Observatoire, 14 fructidor, 611-612.

BODIN (Pierre-Joseph-François), chirurgien, député d'Indre-et-Loire à la Convention. — Notice, III, CXXI. — Porté sur une liste de membres à adjoindre au C. d'I. P., n'est pas adjoint, 27 pluviôse an II, 466. — Le 17 frimaire an III, proclamé membre suppléant, V, 287.

BOEMIER (VI, 515), faute d'impression pour BOESNIER.

BOESNIER DE L'ORME. — Son *Essai sur les principes de la morale naturelle* renvoyé au jury des livres élémentaires, 20 thermidor an III, VI, 515.

BOHAIN. — Commis dans la division de l'instruction publique au ministère de l'intérieur, entre en floréal an II dans les bureaux de la comptabilité de la C. ex. de l'I. P., IV, 219, 232. — Écrit à Clément de Ris, le 6 fructidor, pour se plaindre de Chaix, 966 (note 9); 967 (ann. B).

BOHAN (Alain), député du Finistère à la Convention, l'un des 73. — Mis en arrestation le 3 octobre 1793 comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin, V, 293. — Détenu à la maison des Carmes, et malade, est autorisé, par un décret du 27 vendémiaire an III, à en sortir sans garde, 137. — Rappelé à la C. N. le 18 frimaire, 291, 293. — Un des 4 représentants qui présentent au Comité les demandes de Blandin, 6 thermidor, VI, 453.

BOICHOT, sculpteur. — Chargé, par le département de Paris, de l'exécution du bas-relief central (la Déclaration des droits) du péristyle, du Panthéon français, et d'une statue représentant la Force sous l'emblème d'Hercule, III, 6. — Proposé par David comme membre du Jury national des arts, élu par la C. N. le 25 brumaire an II, II, 829, 831. — Figure sur la liste présentée par Villar le 28 messidor an III, VI, 427. — Obtient un prix de 6,000 ll dans le concours pour la figure colossale du Peuple, 14 fructidor an III, IV, 257.

BOILLEAU (Jacques), député de l'Yonne à la Convention, condamné à mort le 9 brumaire an II, guillotiné le 10. — Placé par Hardy, le 15 vendémiaire an IV, sur sa liste des 47 représentants martyrs de la liberté, VI, 753.

BOINELLE. — Sa pétition et ses observations sur l'éducation renvoyées à Baudin, 12 septembre 1793, II, 397.

BOINVILLIERS, homme de lettres. — Demande, avec l'appui de Mercier, à participer aux récompenses nationales : renvoi à la 2e section, 18 vendémiaire an IV, VI, 759.

BOISCOMMUN. Voir PATOUR.

BOISFLEURY. — Demande une place : renvoi à la 1re section, 6e complémentaire an III, VI, 708.

BOISJOLIN, homme de lettres. — Placé sur la liste des récompenses le 10 fructidor an III, dans la 3e classe, VI, 593. — Figure sur la liste décrétée le 10 fructidor, 630.

BOISSEAU ET SYLVA. — Font hommage d'une formule des prières républicaines : renvoyé à la C. des fêtes décadaires, 21 prairial an II, IV, 610.

BOISSEL (F.), littérateur, auteur du *Catéchisme du genre humain*. — Aux Jacobins, le 25 septembre 1793, attaque Thuriot, II, 496; le 27, Boissel dit, en présence de Thuriot, qu'il n'a pas prétendu l'inculper, 497. — Aux Jacobins, le 5 brumaire an III, parle sur l'instruction publique, V, 176.

BOISSENIN, volontaire au 6e bataillon du Doubs. — Envoie le dessin d'un cadran de montre de son invention : renvoi au concours des horlogers, 21 thermidor an II, IV, 917.

BOISSET (Joseph-Antoine), député de la Drôme à la Convention. — En mission dans l'Hérault et l'Aude en l'an II, annonce qu'il va être élevé à Montpellier un temple dédié à la Raison : renvoi au Comité d'I. P., III, 537 (note 3), 540 (ann. B). — Un lettre de lui enregistrée en germinal, IV, 178 (note). — Prononce à la C. N., le 15 floréal, un discours sur l'établissement de jardins des plantes dans les départements : renvoi au C. d'agriculture, 316 (note 3 de la p. 315), 511 (ann. A). — Dans une lettre lue à la C. N. le 15 floréal an III, dit qu'à Lyon il se commet chaque jour des assassinats, VI, 192. — Le 9 thermidor, demande que le Comité fasse le plus tôt possible le rapport sur la fête du 10 août, 475.

BOISSIER (Pierre-Bruno), député suppléant du Finistère à la Convention, remplace Kervelegan le 7 août 1793. — Le 11 nivôse an III, au nom du C. de la marine et des colonies et du C. de S. P., présente un rapport sur la création d'écoles révolutionnaires de navigation, V, 379-380. — Sur sa proposition la C. N. rend, le 28 vendémiaire an IV, un décret sur le costume des législateurs et des fonctionnaires, VI, 816-817. — Soumet au Comité un projet de costume pour les députés, qui est adopté, et est chargé de le présenter à la C. N.: provisoirement, les 2 Conseils porteront comme signe distinctif une écharpe, 29 vendémiaire, 818. — Le 3 brumaire, propose à la C. N. que le costume du Corps législatif soit un habit bleu, une veste et une culotte blanches et un manteau écarlate : rejeté, 861, 874-875.

BOISSIEU (Pierre-Joseph-Didier), député de l'Isère à la Convention. — Le 28 brumaire an III, déclare que le décret rendu la veille sur les écoles primaires prévient toutes les craintes manifestées par Duhem et Romme, V, 246. — Le 3 ventôse, parle contre l'article 8 du décret sur la police des cultes, 527. — Le 10 thermidor, approuve un pétitionnaire qui a demandé la suppression du nouveau calendrier, 472, 477 (ann. C).

BOISSOT, ci-devant employé de la Ferme générale. — Demande une place dans une administration : renvoi à Mathieu, 19 thermidor, an II, IV, 910.

BOISSY D'ANGLAS (François-Antoine), député de l'Ardèche à la Convention. — Signe, le 19 juin 1793, la protestation des 6 et 19 juin contre les journées des 31 mai et 2 juin, mais biffe ensuite sa signature, V, 292 (et note 1). — Publie, en pluviôse an II, une Opinion intitulée *Quelques idées sur les arts, sur la nécessité de les encourager, adressées à la C. N. et au Comité d'I.P.*; III, 637-656. — Publie une Opinion intitulée *Courtes observations sur le projet de décret présenté au nom du Comité d'I. P. sur le dernier degré d'instruction,* 28 germinal, 168, 182-186 (ann. C.). — Se concerte avec Florian pour une démarche auprès du C. d'I. P., dont il fait le récit : y impute son échec à Bouquier, qui rappela l'Épître dédicatoire de *Numa Pompilius*, 534-538. — Dans sa brochure *Essai sur les fêtes nationales* (12 thermidor an II), fait allusion au rapport de Robespierre du 18 floréal, 341 (note 2), 797. — Adresse à Florian son *Essai sur les fêtes nationales,* et Florian lui répond le 16 messidor, 799-800. — Adresse au C. d'I. P. un exemplaire de son *Essai*, le 20 messidor : renvoi à la C. des fêtes décadaires, 25 messidor, 793 (et note 8), 796-799 (ann. B). — Lettre de Florian à Boissy, du 27 messidor, annonçant son arrestation; démarches de Boissy avec Ducis, pour obtenir sa liberté, 802. — Lettre d'invitation de Florian à Boissy, du 23 thermidor, 85. — Dernière lettre de Florian à Boissy, du 15 fructidor; dernière visite de Boissy à Florian, avec Ducis, 805. — Boissy élu membre du C. d'I. P. le 17 fructidor, et nommé l'un de ses secrétaires, V, 1. — Placé dans la 1re section du Comité, 21 fructidor, 13. — Signe le programme de la musique, à exécuter à la fête de Marat, 28 fructidor, 34, 61 (ann. A). — Rédige, la 3e sans-culottide, une lettre à Moreau et Bonilleret, au sujet du transport du corps de Marat de l'enclos des Cordeliers au Palais national. 58 (note 4), 65-66. Chargé avec Lakanal et Plaichard, de prendre des renseignements sur la Société des Jeunes Français, 3 vendémiaire an III, V, 85. — Le 17 vendémiaire, propose à la C. N. que le nom de Dombey soit inscrit sur la colonne du Panthéon : renvoi au C. de S. P., 105. — Le 22 vendémiaire, au sujet du projet d'érection d'un monument à Rousseau à Ermenonville, propose de déposer ses manuscrits à la Bibliothèque nationale, et que la C. N. les fasse demander à Du Peyron, de Neuchâtel : décrété, VI, 938; Boissy avait eu communication d'une note sur les manuscrits de Rousseau rédigée par René Girardin, 938-940. — Chargé de demander à la C. N. un décret permettant de payer au commis Baston-Lacroix l'indemnité qui lui a été accordée, 16 brumaire, V, 202. — Présente à la C. N., le 18 brumaire, un rapport sur le Lycée républicain : impression décrétée, V, 164 (note 4); le même jour, fait voter le décret relatif à Baston, 202 (note 3). — Chargé de dresser une liste d'hommes de lettres et d'artistes à qui il sera accordé des secours, 18 brumaire, 205. — Les 26 et 27 brumaire, prend part à la discussion du décret sur les écoles primaires, 231-233. — Le 29 brumaire, demande que la faveur accordée à Carrier, d'être détenu à son domicile, soit aussi accordée à David, 250; le 10 frimaire, renouvelle sa proposition, 258. — Se transportera, avec Massieu, au C. de S. G. pour expliquer que le Comité d'I. P. n'exerce sur les théâtres qu'une surveillance morale, et que celle de police appartient au C. de S. G., et pour se concerter avec ce Comité au sujet de la vente d'objets d'art des anciens tyrans, 10 frimaire, 267. — Chargé d'un rapport sur l'ouvrage de Lanthenas, *Bases fondamentales,* etc.; chargé d'écrire au C. des finances au sujet de Sedaine, 12 frimaire, 271. — Au milieu de frimaire, sort du Comité (il a été élu le 15 frimaire membre du C. de S. P.), 287. — Le 5 nivôse, expose à la C. N. la situation de l'industrie horlogère à Besançon, 348. — Le 17 nivôse, sur son rapport au nom des Comités de commerce et de S. P., la Convention supprime la C. ex. du commerce et des approvisionnement, et la remplace par une *Commission ex. des approvisionnements,* 397. —

Le 3 ventôse, présente à la C. N., au nom des Comités de S. P., de S. G. et de législation, un rapport sur la liberté des cultes, avec un projet de décret sur leur police, 515, 516-517, 518-525, 527-223. — Le 10 ventôse, attribue aux manœuvres des malveillants le manque de pain, 550. — Le 13 ventôse, au nom du C. de S. P., fait un rapport sur l'agiotage et demande que la Bourse soit rouverte; le 14 fait décréter l'amende et l'emprisonnement contre les marchands qui vendent au-dessus du prix fixé, 571-572. — Le 21 ventôse, appelle l'attention de la C. N. sur le péril menaçant de la guerre sociale; propose que le C. de S. G. soit chargé de poursuivre ceux qui inciteraient au rétablissement de la royauté ou à la violation des propriétés, et qu'il soit fait une Adresse au peuple, 598. — Le 25 ventôse, au nom du C. de S. P., fait décréter le rationnement du pain, 610. — Le 28 ventôse, fait un rapport sur les subsistances, 616. — Le 30 ventôse, parle en faveur du décret qui suspend la vente des biens confisqués, 619. — Le 7 germinal, répond à une députation de femmes qui se plaignaient de n'avoir reçu que la moitié de la ration de pain, VI, 14. — Le 12 germinal, pendant qu'il fait un rapport sur les subsistances, la garde de la C. N. est forcée et le peuple envahit la salle; vers 6 h., il achève son rapport, 28, 29. — Le 4 floréal, est proclamé membre de la C. des Onze, 128. — Le 26 floréal, fait décréter que les veuves des représentants proscrits au 31 mai toucheront les traitements de leurs maris jusqu'à la fin de la session, 206. — Préside, le 1er prairial, une partie de la séance de la C. N. jusqu'au soir, et vers 9 h. cède le fauteuil à Vernier; vers minuit, reprend le fauteuil, au moment où les bataillons des sections bourgeoises vont pénétrer dans la salle, 228, 229. — Le 12 prairial, s'associe aux plaintes faites au sujet du désarmement par les sections des mauvais citoyens, 246. — Le 19 prairial, annonce que la C. des Onze ne pourra déposer son travail sur la Constitution qu'au début de messidor, 275. — Le 4 messidor, Louvet annonce que la C. des Onze a terminé son travail, et demande que la parole soit accordée le lendemain à Boissy, 320. — Le 5 messidor, expose les principes qui ont guidé la C. des Onze, 330-332, 333-336 (annexes). — Le 7 messidor, au nom des Comités de S. P. et des finances, fait rendre un décret relatif à une école d'horlogerie à Besançon et à un établissement d'horlogerie à former à Versailles, 348-349. — Le 24 messidor, critique le discours de Creuzé-Latouche sur le travail manuel, 409. — Le 1er thermidor, parlant des manifestations de la veille, adjure les jeunes gens de ne pas faire opposition aux décrets de la C. N. et aux arrêtés de ses comités; affichage, 438. — Le 9 thermidor, célèbre la victoire qui vient d'être remportée à Quiberon sur les émigrés, 476. — Appuie une demande de Fridzeri, 24 thermidor, 524. — Le 25 thermidor au nom des C. de gouvernement, fait voter l'ordre du jour sur la proposition de Villers de supprimer les assemblées de sections, 541. — Appuie la demande de pension faite par Sedaine, 2 fructidor, 560. — Invite le Comité à procurer à Garaza une place ou les moyens de retourner dans sa patrie : renvoi à la C. des A., 9 fructidor, 588-589. — Le 16 fructidor, demande des monuments, des statues pour les grands hommes : le C. d'I. P. est invité à faire un rapport 615. — Le 2e complémentaire, demande que le C. de S. G. rende compte des diligences faites pour faire juger Pache et Bouchotte; rappelle à la Convention la fête décrétée, le 14 prairial, en l'honneur des représentants immolés par la tyrannie : propose que le plan en soit présenté dans 2 jours par le Comité, 692 (note 1), 698, 699-701 (annexes). — Le 24 vendémiaire an IV, Legendre dit que la veille, dans le Comité général, il a nommé Boissy parmi ceux qui lui ont inspiré des soupçons, 805. — Dans la dernière décade de vendémiaire, élu au Corps législatif dans 36 départements, 608 (note 2).

BOIZOT, agent national du district de Vesoul. — Envoie à la C. N. une circulaire adressée aux communes de son ressort, 1er germinal an II, IV, 3.

BOIZOT (Louis-Simon), membre de l'Académie de peinture et de sculpture, chef des ateliers de sculpture à Sèvres. — Membre de l'ancienne C. des monuments, maintenu dans cette Commission réorganisée, 18 octobre 1792, I, 8. — Assiste à sa dernière séance le 16 ventôse an II, III, 539 (ann. A). — Obtient un prix de 1,500 ᵗᵗ dans le concours pour la figure colossale du Peuple, décret du 14 fructidor an III, IV, 257.

BOLBEC, Seine-Inférieure. — Cette commune, par l'intermédiaire d'Albitte, demande un groupe de naïades et une statue qui se trouvent à Marly, pour l'embellissement d'une fontaine : il n'y a lieu à délibérer, 6 frimaire an III, V, 252. — Adresse une pétition à la C. N., qui la renvoie au Comité le 11 frimaire : sur le rapport de la C. des A., la C. ex. est chargée de délivrer aux commissaires de Bolbec un groupe représentant le Génie des arts relevé par le Temps, ainsi qu'un Enfant appuyé sur une gerbe d'eau existant à Marly, 16 frimaire, 285. — Vu la lettre de la C. ex. des revenus nationaux, l'Enfant sera remplacé par une Diane en marbre, 24 frimaire, 315.

BOLDONI. — Nommé professeur d'italien aux Écoles centrales de Paris, germinal an III, VI, 125 (note).

BOLLET (Philippe-Albert), député du Pas-de-Calais à la Convention. — Signataire d'un

arrêté sur la police des cultes pris, le 29 pluviôse an III, par les représentants en Vendée, V, 516. — Signe, le 1er floréal, les arrêtés de pacification de la Mabilais, VI, 149. — Le 30 prairial, rappelé par la C. N., 298.

BONAFOS, officier de santé. — Nommé par le district de Perpignan pour faire l'état d'un jardin de botanique de cette ville : une demande faite par lui est renvoyée à la C. ex., 20 floréal an II, IV, 151.

BONAPARTE. Voir BUONAPARTE (Joseph, Lucien, Napoléon).

BONARD fils. — La C. ex. des transports et convois militaires demande son admission gratuite à l'École vétérinaire d'Alfort : renvoi à la C. ex. de l'I. P., 25 floréal an II, IV, 430.

BONCERF. — Écrit au Comité sur le desséchement des marais : renvoi au C. d'agriculture, 23 nivôse an II, III, 281.

Bonconseil (*Section de*), Paris. Voir Paris (Sections de), à l'article de cette section.

BONDOT fils. — Accusé de dégradations des monuments nationaux, se justifie par un mémoire : renvoi à la 2e section, 2 nivôse an III, V, 357.

Bondy (*Section de*), Paris. Voir Paris (Sections de), à l'article de cette section.

BONESI, musicien. — Signataire de la pétition adressée en juin 1792 à l'Assemblée législative pour demander une loi contre la contrefaçon, I, 349.

BONET (Joseph-Balthazar), député de la Haute-Loire à la Convention. — Décrété d'accusation le 3 octobre 1793, rappelé à la Convention le 18 ventôse an III, V, 588.

BONGUYOD ou BONGUIOT (Marc-François), député du Jura à la Convention. — Notice, II, XCII. — Auteur d'un *Essai d'un catéchisme sur les droits et les devoirs de l'homme*, août 1793, 909; VI, 279 (note 1). — Lit au Comité un projet de fêtes civiques : est invité à remettre son manuscrit à la commission des Six, 29 frimaire an II, III, 199. — Fait imprimer, en nivôse an III, une Opinion sur l'organisation des fêtes civiques, V, 440. — Soumet au Comité son *Essai sur les Éléments d'agriculture pour les écoles primaires :* renvoi à la 1re section, 8 floréal, VI, 147 (et note 1). — Le 22 prairial, fait à la C. N. une motion d'ordre sur les moyens de propager l'instruction publique, et présente 3 livres élémentaires, son *Catéchisme,* ses *Éléments d'agriculture* et un ouvrage sur l'industrie commerciale : renvoi au Comité, 279 (et notes 1, 2, 3 et 4). — Demande au Comité de s'occuper de la motion d'ordre que la C. N. lui a renvoyée : renvoi à la 1re section, ainsi que les *Éléments d'agriculture,* 28 prairial, 293. — Le 13 messidor, présente une motion d'ordre qui est renvoyée à la C. des Onze et au C. d'I. P.; y demande que les instituteurs fassent aux élèves une instruction sur les droits et les devoirs de l'homme, qu'une commission de 7 membres active la composition des livres élémentaires, etc., 386; renvoyée à la 1re section, 18 messidor, 388. — Le 7 thermidor, après que Portiez a proposé à la Convention, au nom du Comité, de nommer Giuguené commissaire de l'I. P., demande la suppression de la C. ex., obtient un décret ordonnant aux C. des finances et d'I. P. de faire dans 3 jours un rapport sur la suppression de cette Commission, 461 (ann. B), 466-468.

BONHOMME, agent national du district du Beausset. — Son projet de décret sur les mœurs renvoyé à Grégoire, 23 messidor an II, IV, 771; 5 thermidor, 848.

Bonhomme Richard (*Le*), journal thermidorien. — Lemaître, rédacteur de ce journal, demande une place; renvoi à Villar, 1er brumaire an IV, VI, 828.

BONIN-FERRAN, curé de Ronède (Haute-Garonne). — Refuse d'abdiquer la prêtrise, mais est prêt à renoncer aux fonctions curiales; demande, en ce cas, l'emploi d'instituteur : ordre du jour, 12 floréal an II, IV 296, 298-299 (ann. B).

BONIS, instituteur. — Compris dans la première réquisition, il demande s'il restera à son poste ou s'il ira combattre les ennemis de la patrie : ordre du jour, 17 floréal an II, IV, 320.

Bonn, Allemagne. — Le Comité invite le commandant militaire à envoyer les objets des sciences et arts recueillis dans les pays conquis, 22 germinal an III, VI, 72-73. — Une réclamation de Schmitz relative à un cabinet d'histoire naturelle, saisi et amené à Bonn pour être transporté à Paris, renvoyée à la 2e section, 4 fructidor, 568.

BONNARD. — Mentionné dans un état de pièces reçues par le Comité, IV, 640 (note 7). — Demande la place de bibliothécaire à Vannes : renvoi à la C. ex., 8 frimaire an III, V, 256.

BONNAY (Charles-François, marquis de), député de la noblesse de Nevers aux États généraux. — Sur son rapport, la Constituante rend le décret du 8 mai 1790, qui charge l'Académie des Sciences de déterminer l'unité des poids et mesures, V, 552 (note 3).

BONNE, ancien premier ingénieur hydrographe de la marine. — Sur le renvoi fait par le C. de liquidation, le C. d'I. P. reconnaît ses droits à une pension, 28 thermidor an III, VI, 545.

Bonne-Commune [Chamarande], Seine-et-Oise. — Le détail d'une fête à la Raison renvoyé à la C. des fêtes décadaires, 21 prairial an II, IV, 611.

BONNEFOUX (Pierre), ancien supérieur général de la Doctrine. — Nommé instituteur des

sourds-muets aux lieu et place de Sicard, pendant le cours de celui-ci à l'École normale, 10 nivôse an III, IV, 379, 386-387 (ann. B). — Le Comité, sur sa demande, le nomme à la place d'instituteur adjoint des sourds-muets, vacante par la démission de Duhamel, 28 pluviôse, 496.

Bonne-Nouvelle (*Section de*), Paris. Voir PARIS (Sections de), à l'article de cette section.

BONNET. — Ses *Stances à l'Être-suprême* renvoyées à Villar, 5 thermidor an II, IV, 847. — Mises en réserve, 7 fructidor, 975.

BONNET, graveur. — A gravé une partie des noms du globe de Bergevin; demande de renseignements sur lui à Buache, IV, 117 (et note 2), 130-132 (ann. C); une lettre de Leymonnerie réclame la coopération de Bonnet, 131.

BONNET, volontaire, caporal dans la 111e demi-brigade de l'armée de Sambre-et-Meuse. — Demande une passe et de l'argent pour rejoindre en Belgique les commissaires de la C. des A. : renvoi à la C. ex., 26 brumaire an III, V, 222. — Le Comité de S. P. est prié de lui délivrer un passeport pour Maëstricht, 12 frimaire, 272. — Lui et Kraus, détachés de leur bataillon pour conduire à Paris des objets précieux de la Belgique, demandent, l'autorisation d'y rester pour l'arrangement de ces objets : renvoi à la 2e section, 20 prairial, VI, 274. — Sur un rapport de la C. ex., d'après un certificat de Le Blond et De Wailly, le Comité lui accorde une indemnité de 600 ℔, 14 messidor, 348, 384. — A demandé une réquisition en vue du dépouillement des livres de Belgique déposés aux Cordeliers : ordre du jour et renvoi au C. de S. P., 19 fructidor, 640.

BONNET, ex-professeur de mathématiques. — Nommé professeur de mathématiques à l'École de Liancourt, 24 thermidor an III, VI, 524.

BONNET (Charles), de Genève, auteur de la *Palingénésie philosophique,* mort en juin 1793. — Lakanal, ignorant sa mort, le fait placer sur la liste des professeurs proposés pour l'École normale, 11 brumaire an III; la C. N. le nomme le 19, V, 185 (et note 1).

BONNET (Pierre-François-Dominique), député de l'Aude à la Convention. — Élu le 17 fructidor an II l'un des suppléants du C. d'I. P., appelé à siéger comme titulaire dans la 3e section, V, 1 (note 1), 13. — La C. N. le nomme, la 4e sans-culottide, l'un des commissaires chargés de recevoir le corps de Marat, 71. — Nommé l'un des secrétaires du Comité, 22 vendémiaire an III, 125. — Le 8 brumaire, est membre de la commission chargée de l'examen de la conduite de Carrier, 177. — Se concertera avec les commissaires des Comités de S. P. et des travaux publics pour la surveillance de l'École centrale des travaux publics, 26 frimaire, 322. — Prieur et lui nommés commissaires auprès de cette École, 30 frimaire, 333. — Au milieu de nivôse, désigné comme membre sortant du Comité, 404. — Remplacé par Fourcroy comme commissaire près l'École centrale des travaux publics, 22 nivôse, 412.

BONNET, femme MONTGERY (citoyenne). — Ordre du jour sur sa demande d'une maison nationale afin d'y installer une école, 11, 26 février 1793, I, 320, 365.

Bonnet-Rouge (*Section du*), Paris. Voir PARIS (Sections de), à l'article de cette section.

BONNEVILLE, frotteur à la Bibliothèque Nationale. — Figure dans un état du 16 ventôse an II; Lefebvre-Villebrune demande pour lui une augmentation de 200 ℔, VI, Appendice, 891. — Dans un état de l'an III, figure comme 4e frotteur, 374; dans l'état annexé au projet définitif de Massieu (messidor), comme 3e frotteur, 372. — Figure dans un état de la fin de l'an III comme frotteur aux médailles, IV, 160. — Sa femme fait fonction de portière au Cabinet des médailles du côté de la rue Colbert; Lefebvre-Villebrune demande pour elle un traitement de 400 ℔, VI, Appendice, 891 (note 3). — Figure avec la même qualité dans un état de la fin de l'an III, IV, 160.

BONNEVILLE, auteur de l'*Esprit des religions* et traducteur du théâtre allemand. — Nommé en vendémiaire an III employé à la C. ex. (2e bureau de la 1re section), V, 115, 116 (note 1). — Figure sur la liste des gens de lettres, etc., qui ont droit aux récompenses nationales, formée le 6 pluviôse, 450, et sur celle du 22 pluviôse, 482. — Par une note du 13 ventôse, Mercier déclare qu'il a droit à être porté sur la première liste, 18 ventôse, 580-581. — Figure sur une liste présentée au Comité par Villar le 30 messidor, dans la 2e classe, VI, 431. — Placé sur la liste du 19 fructidor, dans la 2e classe, 591. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 628.

BONNIER, de Daché par Montélimar. — Envoie un projet de *Prière du républicain :* vu au Comité, 29 ventôse an II, III, 597.

BONNIER D'ALCO (Ange-Elisabeth-Louis-Antoine), député de l'Hérault à la Convention. — Notice, II, XCII. — Comme membre du C. d'I. P. de la Législative réélu à la C. N., fait partie avec 9 autres (décret du 21 septembre 1792), d'un C. d'I. P. provisoire en attendant l'élection du Comité définitif, I, Introd., II (et note 1, *Addenda*). — Nommé, le 25 brumaire an II, l'un des membres de la Commission chargée de reviser les décrets sur l'instruction publique II, 827.

BONNOT DE MABLY (Le grand-prévôt), frère des abbés Bonnot de Mably et Bonnot de Condillac. — J.-J. Rousseau fut précepteur

de ses deux fils à Lyon en 1740, VI, Appendice, 932 (note 2). — La citoyenne Mably, nièce de l'abbé de Condillac, est la fille du grand-prévôt de Lyon, 933 (note 1).

BONTEMPS ET BARRY, membres de la section de Guillaume Tell. — Ont publié en l'an II un recueil intitulé *Discours prononcés les jours de decadi dans la section de Guillaume Tell;* le n° 3 du tome II de ce recueil est formé par un *Précis de la fête célébrée à Paris le 20 prairial, l'an 2e*, IV, 583 (note 1), 583-585.

BONTOUR. — L'un des artistes chargés des détails de la fête du 20 prairial an II (*Instruction particulière*), IV, 577, 579.

BONVOISIN, peintre. — Proposé par David, au nom du Comité, comme membre du Jury national des arts, élu par la C. N. le 25 brumaire an II, II, 329-831 (ann. E). — Proposé par David, le 28 frimaire, comme membre du Conservatoire du Muséum des arts, III, 188. — Nommé, le 27 nivôse, 273. — Membre de la C. des A. (section de peinture), listes des 18 pluviôse et 15 ventôse, 328, 503. — Signe comme secrétaire un extrait des délibérations du Conservatoire, du 27 germinal, IV, 195 (ann. A). — Signe, comme président, le rapport du Conservatoire du 7 prairial, 480 (note 2). — Va à Brunoy en prairial avec Thorin, 607. — Nommé, le 1er thermidor, l'un des commissaires pour constater l'état des tableaux destinés au concours de restauration, 693. — Éliminé du Conservatoire, mais maintenu dans la C. des A., 15 thermidor, 899; malgré cette décision du Comité, demeure membre du Conservatoire jusqu'en messidor an III, 899 (note 1), 900-901 (ann. A). — La C. ex. remet un rapport préparatoire sur son mémoire : renvoi à la 2e section, 14 prairial, 258.

BONY (La citoyenne). — Signalée par la commune d'Aigueperse comme ayant recueilli plus de 80 enfants abandonnés, 13 germinal an II, IV, 72.

BOOSERE la jeune (La citoyenne). — A composé le *Triomphe de la saine philosophie*, ou *De la vraie politique des femmes :* la C. ex. autorisée à en acheter 100 exemplaires à distribuer dans les départements, 28 vendémiaire an III, V, 138. — Pétition pour obtenir que son ouvrage soit mis au rang des livres destinés à l'éducation : renvoi à la 1re section, 8 prairial, VI, 235.

BOQUET (J.-B.), président du tribunal du district de Soissons. — Envoie des *Vers républicains* et un *Hymne à l'Être-Suprême :* l'hymne renvoyé à Vialar, 19 prairial an II, IV, 558 (et note 4).

BORDA (Jean-Charles), membre de l'Académie des sciences. — A titre de commissaire pour les poids et mesures, présente à la C. N. l'état du travail des poids et mesures, 25 novembre 1792, I, 237 (ann. D). — Nommé membre du B. de C. des Arts et Métiers en novembre 1791 par l'Académie des Sciences, IV, 265; signe une lettre de ce Bureau le 30 novembre 1792, 108. — L'un des commissaires chargés, en 1792, de l'examen d'une lunette équatoriale de Haupoin, III, 478 (note 2), 482 (ann. C). — Présente à l'Académie des sciences, le 10 avril 1793, en son nom et en celui de Lagrange et de Monge, un rapport sur le système général des poids et mesures; transmis au Comité le 29 mai, annexé au rapport d'Arbogast du 1er août, II, 9 (note 3), 20. — Nommé le 10 juillet, par le B. des C., membre d'une commission qui doit s'occuper des arts mécaniques, 457 (note 5), 902. — Nommé le 7 août, par l'Académie des sciences, un de ses commissaires pour la construction des étalons, 241 (note 1), 259 (ann. B). — Fait partie de la C. des P. et M.; assiste le 14 à une réunion des commissaires de la ci-devant Académie des sciences et du Comité pour le choix d'un local pour la C. des P. et M.; nommé président ,586, 387. — Signe, comme président, le 22 frimaire, une lettre au ministre Paré, et, le 28 frimaire, une demande au C. de S. P. concernant Lavoisier; éliminé de la C. des P. et M., 3 nivôse, III, 233 (note 1), 237, 239. — Quitte Paris en floréal an II, en exécution du décret des 26 et 27 germinal, IV, 267. — Élu président du B. de C. le 4 germinal an III, et reprend séance le 9 germinal, 268 (note 1). — Le Comité arrête que Millet-Mureau se concertera, pour la rédaction du voyage de La Peyrouse, avec Buache, Fleuriau et Borda, 20 germinal, IV, 54. — Révélations de Delambre relatives à Borda, 182 (note 4). — Nommé membre du Bureau des longitudes, 7 messidor, 327. — Son nom Borda gravé sur le mètre provisoire en cuivre; a signé le procès-verbal des opérations présenté au Comité le 18 messidor, 387. — Porté sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national présentée au Comité, le 1er brumaire an IV, par Lakanal : le 29 brumaire, le Directoire l'élimine, 833, 838, 839.

BORDAS (Pardoux), député de la Haute-Vienne à la Convention. — Signe, le 23 prairial an II, le renvoi au Comité de 20 volumes de l'édition de Voltaire par Palissot, IV, 742 (note 5). — Signe, le 8 messidor, le renvoi au Comité d'une lettre de Le Carpentier et d'une adresse de la Société populaire de Sault, 793 (note 2), 794 (note 7). — Le Comité lui renvoie une dénonciation contre Mittié fils, dans le *Journal du Club national* de Bordeaux, 2 nivôse an III, V, 354. — Retourne les pièces relatives à Mittié, en y joignant un arrêté qui nomme Despaze directeur du Bureau d'instruction publique de Bordeaux, 12 pluviôse, 456. — Plaichard et Barailon sont autorisés à lui répondre, 18 pluviôse, 470. — Écrit au sujet de la direction du

théâtre de Bordeaux : renvoi aux représentants à Bordeaux, 26 pluviôse, 492. — Signe, le 3 brumaire an IV, comme membre du C. de S. P., l'arrêté ordonnant la libération définitive de Jullien fils, 889.

BORDEAU (Jean). — La Société populaire de Sainte-Foy demande que le nom de ce citoyen, tué à l'attaque des Tuileries, soit inscrit sur la colonne du Panthéon : renvoi au C. de S. P., 13 prairial an II, IV, 516 (note 14 de la p. 516).

BORDEAUX, ex-curé d'Orbec. — Envoie au Comité un discours qu'il a prononcé lors de la plantation de l'arbre de la Liberté et demande une place d'instituteur ou de commis : renvoi à Villar, 23 germinal an II, IV, 135.

Bordeaux. — Le substitut de l'agent national du district de Cadillac demande que le district de Bordeaux soit tenu de remettre ses doubles à la bibliothèque de Cadillac : renvoi à Coupé, 17 germinal an II, IV, 97. — Jullien fils y est envoyé pour presser l'exécution des lois révolutionnaires, 455 (ann. B); il est chargé de prendre des renseignements sur les patriotes propres à y composer un nouveau C. de surveillance, 456. — Jullien fils prend, le 5 prairial, un arrêté sur les théâtres, conforme à un arrêté de la C. ex. du 24 (ou 25) floréal, 550. — Jullien écrit le 18 messidor au sujet du théâtre, 457 — Le théâtre de la République, demande au Comité, pour 2 délégués de ses administrateurs, l'autorisation de venir à Paris : accordé, 3 vendémiaire an III, V, 84. — Mittié fils dénoncé au Comité pour avoir établi une Commission des arts et organisé des établissements relatifs à l'instruction publique, 20 brumaire, 208. — Une pétition du grand théâtre sera communiquée au C. des finances, 22 brumaire, 210. — Louis Benoist, dans le *Journal du Club national*, a dénoncé Mittié fils : renvoyé à Bordas par le C. d'I. P., 2 nivôse, 354. — Sur une pétition d'Albert, privé de la jouissance d'un grand spectacle dont il est propriétaire, il sera écrit aux représentants dans le Bec-d'Ambès, 22 nivôse, 411. — Sur une pétition de la citoyenne Dorfeuille, directrice des spectacles de Bordeaux, qui se plaint des directeurs du théâtre Molière, il sera écrit aux représentants, 30 nivôse, 435. — Bordas retourne les pièces relatives à Mittié, en y joignant un arrêté qui nomme Despaze directeur du Bureau d'instruction publique établi par Ysabeau, 12 pluviôse, 456. — Plaichard et Barailon autorisés à répondre à Bordas, 18 pluviôse, 470. — Bordas écrit au sujet du conflit entre l'ancienne et la nouvelle direction du théâtre : renvoyé aux représentants à Bordeaux, 29 pluviôse, 492. — Verdier et Casejux, officiers de santé, demandent qu'une École de santé y soit établie : renvoi aux commissaires des Écoles de santé, 22 ventôse, 594. — L'arrêté général du 28 ventôse attribue au département de la Gironde (*sic*) 2 Écoles centrales et les place à Bordeaux et à la Réole, V, 614. — L'arrêté général du 17 germinal, substitué à celui du 28 ventôse, place définitivement à Bordeaux et à la Réole les deux Écoles de Bec-d'Ambès (*sic*); transformé en décret le 18, VI, 35, 36 (note 2). — Le 25 germinal, une députation félicite la C. N. et lui expose les besoins de la commune; la C. N. décrète que le département de Bec d'Ambès reprendra le nom de *Gironde*, 85. — La municipalité réclame le remboursement des dépenses faites à l'occasion des fêtes nationales et pour l'entretien du temple de l'Être-Suprême : renvoi au C. des finances, 28 germinal, 91. — Une gravure offerte par Lomet, représentant un autel votif du temple des dieux tutélaires de Bordeaux, renvoyée à la B. N. — Tournon et Villers demandent à être nommés bibliothécaires de Bordeaux : renvoi à la C. ex., 26 vendémiaire, 801, 802. — Le département de la Gironde ne devant plus avoir qu'une École centrale, un décret du 3 brumaire la place à Bordeaux, 874. — Voir *Sourds-Muets* et SAINT-SERNIN.

BORDEREAU. — Gardien du dépôt bibliographique de la rue Marc, 4 brumaire an III, V, 170.

BORDES (Paul-Joseph), député suppléant de l'Ariège à la Convention, admis à siéger le 15 floréal an III, en remplacement de Vadier. — Nommé membre du Comité d'I. P. le 18 floréal an III, VI, 178. — Remplace Lalande dans les fonctions d'inspecteur, 10 prairial, 238. — Chargé, avec Wandelaincourt, de se concerter avec le C. des finances pour faire entrer promptement le Muséum d'histoire naturelle en jouissance de la maison Leger, 2 messidor, 314. — Fait un rapport sur une demande de Baillot : ajourné, 4 messidor, 318. — Chargé, avec Plaichard et Fourcroy, d'un rapport sur les Écoles de médecine et vétérinaires, 8 messidor, 345. — Annonce la démission du commis Léger, et fait nommer Cezeaux à sa place, 23 messidor, 403. — Lui et Drulhe se concerteront avec le C. des finances sur une demande de Ferlin, 2 thermidor, 443. — Chargé d'un rapport à la C. N. sur les secours à accorder aux veuves, enfants, etc., des artistes, savants et gens de lettres, 16 thermidor, 497. — Se concertera avec le C. des finances pour faire accorder à Hosang une augmentation de traitement; soumet un hymne de Baour pour la fête du 10 août et demande qu'il soit mis en musique : ajourné, ordre du jour, 18, 20 thermidor, 501, 504, 518. — Chargé, avec Plaichard et Barailon, de préparer l'organisation d'une chaire d'hygiène dans les départements, 30 thermidor, 553. — Se concertera avec le C. des finances pour que la maison de Juilly soit

accordée gratuitement à Prieleau pendant 20 ans, 2 fructidor, 562. — Sur son rapport, relatif à la citoyenne Dupuis-Corneille d'Angély, le Comité arrête qu'il se concertera avec le C. des finances. — Chargé de se concerter avec le C. des finances pour faire estimer la maison de Juilly par experts, et ensuite de la remettre à bail, non gratuitement, à Prioleau et associés. — Chargé, avec Fourcroy, Barailon et Plaichard, du travail sur les Écoles de médecine, vétérinaires, d'histoire naturelle, d'économie rurale, 6 fructidor, 576. — Lui, Fourcroy, et Portiez inviteront le C. de S. P. à rapporter l'arrêté restituant aux héritiers Marbeuf le Conservatoire végétal des Champs-Élysées, 14 fructidor, 511. — On lui renvoie un Mémoire de l'ex-instituteur Lemercier, à la Flèche, 15 fructidor, 618. — Désigné comme l'un des membres sortants du Comité; est réélu le 17 fructidor, 635. — Fait au nom de la 1re section un rapport sur la fondation des Écoles militaires, 18 fructidor, 638. — Chargé de se concerter avec le C. de S. G. pour faire retirer des papiers de Massieu le manuscrit du livre élémentaire de Sicard sur la lecture et l'écriture, 4e complémentaire, 702-703. — Élu secrétaire du Comité, 6e complémentaire, 703. — Lit une demande de congé du commis Héluin, 10 vendémiaire an IV, 744. — Nommé pour remplacer Portiez à la C. des Dix-Sept, 20 vendémiaire, 765. — Sur son rapport, le Comité arrête que Laurent et Rudelle recevront chacun 200 ᵗᵗ pour la façon de leur habillement, 26 vendémiaire, 801. — Le Comité lui renvoie une pétition des commis, qui demandent un certificat et une indemnité, 28 vendémiaire, 815. — Fait décider que des certificats seront accordés à Baston et à Cezeaux, 1er brumaire, 826. — Lui et Barailon paraissent être les commissaires chargés de remettre les papiers du Comité aux Archives ou au Directoire et faire le renvoi des affaires les plus urgentes aux C. de gouvernement, 4 brumaire, 877.

BOREL. — Envoie son dialogue *Gros-Jean convertit son curé :* ordre du jour, 21 germinal an II, IV, 118. — Ses observations sur le calendrier républicain renvoyées à Arbogast, 23 floréal, 422. — Sur le rapport d'Arbogast, le Comité passe à l'ordre du jour sur les changements au calendrier demandés par Borel, et renvoie à la C. des fêtes décadaires ses observations sur ces fêtes, 17 messidor, 757.

BOREL (peut-être le même que le précédent). — Envoie le plan d'une nouvelle machine hydraulique : renvoi à Arbogast, 19 prairial an II, IV, 559. — Son plan renvoyé au B. de C., 17 messidor, 750.

BORELLY, peintre. — Demande une des 2 places vacantes au Conservatoire des arts : renvoi à la 2e section, 28 frimaire an III, V, 331.

BORÉLY, d'Aix. — A présenté un mémoire intitulé : *De la suite des cubes des nombres naturels;* Durand-Maillane invite le Comité à le faire participer aux récompenses nationales : renvoi à la 2e section, 17 germinal an III, VI, 38.

BORÈS, professeur de philosophie à Toulouse, arrêté en 1793. — Demande à être réintégré dans sa place : renvoi à la 1re section, 28 fructidor an III, VI, 682. — Le Comité arrête qu'il continuera à remplir ses fonctions, 30 fructidor, 683.

BORIE (Jean), député de la Corrèze à la Convention. — Son arrêté sur l'établissement d'une musique soldée provoque une adresse de la municipalité de Nîmes, renvoyée à Mathieu, 19 prairial an II, IV, 555. — Envoie au Comité l'abdication des prêtres du département du Gard, 25 prairial, 626. — Décrété d'arrestation le 1er prairial an III, puis d'accusation le 2, VI, 229.

BORNANT, curé de Marnay (Aube). — Le district de Nogent-sur-Seine annonce au Comité, le 15 nivôse an II, qu'il a abdiqué ses fonctions, II, 847.

BORRELLY (Jean-Alexis), ancien professeur à l'Académie militaire de Berlin. — Demande un emploi le 25 mai 1793, III, 45 (fin de la note 6 de la p. 44). — Fonde en juillet 1793, avec Dieudonné Thiébault, le *Journal de l'instruction publique,* et en reste seul rédacteur à partir du tome IV, II, 741 (note 1). — Le C. de S. P. ayant demandé une liste d'écrivains patriotes, il est désigné, 3 nivôse an II, III, 207. — A reproduit, au t. VII de son *Journal,* l'opuscule de Hainryer, *Le Réveil du bon père,* IV, 684 (note 1), — Voir aussi *Journal de l'instruction publique.*

BORT, de Chinon-la-Montagne. — Fait hommage d'un ouvrage dramatique intitulé : *Le triomphe de la philosophie :* renvoyé à Grégoire, 15 germinal an II, IV, 79. — Le Comité passe à l'ordre du jour le 21 germinal, puis, le 25 prairial, renvoie le manuscrit au carton de réserve, 79 (note 4).

BORY, membre de l'Académie des sciences. — Comme vice-président de cette académie, écrit à Romme, le 31 août 1793, au sujet des travaux commencés par elle, II, 323, 324, 328-329.

BOSC, à Paris. — Annonce à la C. N., le 1er prairial an II, qu'il va faire imprimer un corps d'ouvrage renfermant 40 sujets différents, tous sur l'instruction publique : renvoi à Thibaudeau, 23 prairial, IV, 619 (et note 6); ordre du jour, 19 messidor, 758.

BOSC D'ANTIC (Louis-Guillaume-Augustin), naturaliste, employé de l'Administration des Postes jusqu'en 1793. — Nommé membre de la C. des A., section de zoologie, 24 floréal an III, VI, 200.

BOSIO, peintre, — Sur sa proposition, le président de la Société républicaine des Arts donne

l'accolade à David, le 6 floréal an II, IV, 250 (note 1). — Nommé l'un des trois maîtres particuliers de dessin à l'École centrale des travaux publics, V, 224 (ann. A), *Addenda*.

BOSQUILLON. — Nommé professeur d'hygiène aux Écoles centrales de Paris, germinal an III, VI, 115.

BOSQUILLON, professeur de grec au Collège de France. — Lalande, inspecteur de ce Collège, demande sa mise en réquisition, 5 prairial an II, IV, 469.

BOSSING-BOTTIER. — Ayant perdu ses effets dans l'incendie de l'abbaye de Saint-Germain, présente le mémoire au Comité, qui le renvoie au C. des secours, 9 fructidor an II, IV, 982.

BOSSON, gendre de Leclerc (un des portiers de la Bibliothèque Nationale). — Noté par Massieu (printemps de l'an III), comme ayant fait le service de Leclerc pendant plusieurs années et comme appartenant au personnel de la Bibliothèque, VI, 372. — Une pétition de Bosson et de son épouse, portiers de la B. N., rue des Petits-Champs, à l'effet d'être replacés rue de la Loi, renvoyée à la C. ex., 8 messidor, 348. — Figure dans un état de la fin de l'an III comme portier rue des Petits-Champs, IV, 160.

BOSSUT (L'abbé), géomètre, membre de l'Académie des sciences. — Nommé en novembre 1791, par l'Académie, membre du B. de C., IV, 265; démissionnaire en novembre 1792, 266. — Nommé en 1792, par Roland, membre de la Commission du Muséum des arts. — Sera porté au maximum sur la liste des savants, etc., à qui la nation accorde des secours ou encouragements, 24 frimaire an III, V, 316. — Figure pour 3,000 ᵗᵗ sur la liste des savants, etc., présentée au Comité le 4 nivôse, 359, et adoptée par la C. N. le 14, 383. — Nommé professeur de mathématiques aux Écoles centrales de Paris, germinal, VI, 115 (note).

BOTOT. — Mentionné dans un état de pièces reçues par le Comité, IV, 640 (note 7).

BOTTU, retenu au château de Dijon. — Le département de la Côte-d'Or fait passer ses tables de comparaisons des nouvelles mesures avec les anciennes : renvoi à Arbogast, 21 germinal an II, IV, 116.

BOUCHER. — L'un des artistes chargés des détails de la fête du 20 prairial an II (*Instruction particulière*), IV, 577, 578, 580.

BOUCHER, vicaire épiscopal de Loir-et-Cher. Voir Loir-et-Cher.

BOUCHER (Antoine-Sauveur), dit *Boucher Saint-Sauveur*, député de Paris à la Convention. — Notice, II, XCII. — Fait décréter (5 août 1793) que les noms des élèves couronnés par l'Université de Paris seront proclamés dans les théâtres, 230-231. — Adjoint au C. d'I. P., probablement en ventôse an II; Sutières lui adresse des réflexions sur différents objets, 13 germinal IV, 76.

BOUCHER DES FONTAINES. — Proposé le 18 ventôse an II, par la Commission d'I. P. du département de Paris, comme professeur de grammaire à l'Institut provisoire de l'Unité, IV, 632. — Nommé professeur de logique aux Écoles centrales de Paris, germinal an III, VI, 115 (note).

Bouches-du-Rhône, département. — L.-Fr. Jauffret demande à surveiller les dépôts de livres dans le Var et les Bouches-du-Rhône : renvoi à la 3ᵉ section, 16 brumaire an III, V, 203. — L'arrêté général du Comité du 28 ventôse place l'École centrale du département à Marseille, puis à Aix, V, 613. — Sur le vœu de la députation du département, elle est placée à Aix par l'arrêté général du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 33, 34 (note 2). — Placé dans l'arrondissement affecté à Barailon, 20 germinal, 53.

BOUCHESEICHE. — Proposé le 18 ventôse an II, par la Commission d'I. P. du département de Paris, comme agent de l'Institut provisoire de l'Égalité, IV, 632.

BOUCHET, marchand confiseur. — Donne avis qu'un tableau précieux de Lebrun se trouve chez lui : renvoyé à la C. des A., 13 prairial an II, IV, 516.

BOUCHOTTE (J.-B.-Noël), ministre de la guerre. — Notice, I, LXXIV. — Écrit au ministre de la Justice, Gohier, au sujet d'une demande de Sironval, 4 juillet 1793, 449. — Écrit au président du Comité au sujet de l'établissement de Popincourt, 29 juillet, 450. — Robespierre fait rapporter, le 26 juillet, un décret, surpris la veille à la C. N., qui ordonnait que Bouchotte serait remplacé, II, 158-159. — Une lettre de lui, demandant une loi au sujet du traitement de ceux des élèves des écoles militaires dont les parents ont émigré, renvoyée à Th. Lindet, 7 ventôse an II, III, 501 (note 5). — Cesse ses fonctions le 30 germinal, par suite de la suppression du Ministère de la guerre. — Sa lettre, renvoyée à Th. Lindet le 7 ventôse, est renvoyée à la C. des émigrés, 25 messidor, IV, 792 (et note 6). — Le 20 frimaire an III, un député s'étonne que Bouchotte et Pache ne soient pas encore jugés, V, 299. — Le 30 frimaire, Clauzel demande que Pache et Bouchotte soient envoyés au tribunal révolutionnaire comme complices de Robespierre, 333. — Le 19 ventôse, Pémartin demande leur punition : renvoi au C. de S. G., 588. — Le 12 germinal, les manifestants réclament leur liberté, VI, 28. — Le 5 prairial, traduit au tribunal criminel d'Eure-et-Loir, 232. — Le 2ᵉ complémentaire, Boissy demande que le C. de S. G. rende compte des diligences qu'il a faites pour faire juger Pache et Bouchotte, 698. — Le 6ᵉ complémentaire, une députation de

la section Lepeletier demande pourquoi ils ne sont pas jugés : vif débat et ordre du jour, 711.

BOUCHOTTE (Pierre-Paul-Alexandre), de Bar-sur-Seine, ex-constituant. — Recommande Thuillier pour une place de commis dans les bureaux du C. d'I., 8 germinal an II, IV, 17.

BOUDEVILLE (Les frères André et Gabriel). — Ils annoncent au Comité un nouveau moyen d'arrêter les incendies, surtout ceux occasionnés par l'artillerie : renvoi au C. de S. P., 19 ventôse an II, III, 557; au B. de C., 9 floréal, IV, 285.

BOUDIN, menuisier à Rozoy. — Le C. ex. remet un rapport sur sa réclamation : renvoi à la 2e section, 14 floréal an III, IV, 165. — La C. ex. lui payera 320 ℔ pour travaux faits à la bibliothèque de Rozoy, 20 vendémiaire an IV, 766.

BOUDIN (Jacques-Antoine), député de l'Indre à la Convention. — Le 10 frimaire an III, propose que partout où il éclatera des mouvements contre-révolutionnaires, les prêtres tant constitutionnels que non constitutionnels soient incarcérés, mais Lecointre demande la question préalable, qui est votée, V, 269-270 (ann. B). — Signe, le 27 frimaire, un arrêté du C. de S. G., 332. — Le 26 nivôse, demande une loi d'oubli pour tous les délits politiques, excepté pour l'émigration, 430. — Le 26 fructidor, demande que des adresses contre-révolutionnaires de diverses sections de Paris soient renvoyées au C. de S. G., VI, 676.

BOUGAINVILLE, navigateur, élève de l'École normale pour le district d'Avranches. — Soumet au Comité des observations au sujet de l'impression du voyage de La Pérouse, 10 germinal an III, VI, 16. — Nommé membre du Bureau des longitudes, le 7 messidor, 327.

BOUILLEROT (Alexis-Joseph), député de l'Eure à la Convention. — Notice II, XCII. — Vise, comme membre du C. des inspecteurs de la salle, le décret du 28 septembre 1773 ordonnant l'impression du rapport de Grégoire sur les Annales du civisme, 505. — La C. N. le délègue le 28 fructidor an II, avec Moreau, auprès de l'École de Mars, IV, 860 (note 1), *Addenda;* V, 54 (note 2). — Le Comité lui transmet son arrêté concernant la cérémonie du transport du corps de Marat de l'enclos des Cordeliers au Palais national, 3e sans-culottide an II, 58 (note 4), 65-66.

BOUILLET, sculpteur. — Offre, le 5 pluviôse an II, à la C. N., qui l'accepte, le buste de Michel Lepeletier; à cette occasion, la C. N. charge le Comité d'examiner si ce buste ne devra pas, de préférence aux autres, être coulé en bronze, III, 393 (note 5), 409 (ann. D). — Continuera d'être attaché, comme gardien, à la salle du Dépôt des antiques du Muséum des arts, 3 brumaire an IV (soir), VI, 859.

BOUILLIER, menuisier. — Acomptes reçus par lui en prairial et fructidor an II, IV, 591 (et note 2), 592.

BOUILLON. — Ce citoyen a offert à la République des plantes exotiques, acquises par lui en Hollande et en Angleterre, qui existent dans son jardin à Navarre (Eure) et menacées de destruction; arrêté du Comité pour les faire transporter d'urgence dans les serres du jardinier Racine, à Évreux, 12 vendémiaire an III, V, 107.

BOUILLON, Belgique. — Weissenbruch, propriétaire des journaux encyclopédique, politique et de médecine, à Bouillon, expose les vexations qu'il éprouve depuis un an, et demande la mise en réquisition de tout ce qu'on a saisi chez lui, pour qu'il puisse reprendre ses travaux littéraires; demande appuyée par Baudin : renvoi au C. de S. P., 16 thermidor an III, VI, 494-495. — Le 4 brumaire an IV, Merlin (de Douai) fait un rapport sur la réunion à la France de la principauté, qui est décrétée, 878.

BOUIN. — Dit aux Jacobins, le 23 fructidor an II, que rendre justice aux patriotes opprimés serait la plus belle fête qu'on puisse célébrer en l'honneur de Marat, V, 15 (note 1 de la p. 14). — Le 9 vendémiaire an III, réflexion à propos d'un mot de Dubois-Crancé sur le million d'hommes riches qui fait vivre les 24 autres millions, 70.

BOULAINVILLIERS (La maison du ci-devant). — Occupée par le bureau des Messageries, dépendant de la C. ex. des transports, postes et messageries (arrêtés du C. de S. P. des 2 et 17 floréal an II), IV, 200 (ann. D *ter*, *Addenda*).

BOULANGER frères, voituriers, de Villers-Cotterets. — Transportent à Paris 3 caisses d'instruments, etc., envoyés par le district de Laon : la C. ex. les payera, 17 fructidor an II, V, 2.

Boulangers. — Le 24 floréal an III, la C. N. décrète l'assimilation des boulangers aux agents de la République, punissables des peines portées contre les agents infidèles, 24 floréal an III, VI, 201.

BOULARD, homme de lettres. — Une lettre de lui renvoyée à la C. des A., 15 messidor an II, IV, 744. — Sa traduction de la *Dissertation historique sur l'ancienne constitution des Germains et Saxons*, ainsi que sa traduction de l'*Histoire d'Angleterre* du Dr Henry, dont il fait hommage au Comité, renvoyés à Villar, avec mention civique, 3 thermidor, 843, 844 (et note 1). — Sur le rapport de Villar, le Comité décide que la *Dissertation* sera déposée à la bibliothèque, 7 fructidor, 971.

BOULAY, Moselle. — La Société populaire demande le rapport du décret qui ordonne de célébrer l'anniversaire de la mort du tyran : ordre du jour, 19 floréal an III, IV, 373.

BOULLÉ, architecte. — Proposé par David comme membre suppléant du Jury national des arts,

élu par la C. N. le 25 brumaire an II, II, 829-832 (ann. E). — Porté sur la liste du tiers-électeur de l'Institut présentée au Comité le 1er brumaire an IV par Lakanal, VI, 834; le 29 brumaire, le Directoire l'élimine, 839.

BOULLE (Jean-Pierre), président de la Société populaire de Vannes. Voir VANNES.

BOULOGNE-SUR-MER. — Le district appuie une demande de Dumont, ex-noble, renvoyée au C. de S. G., 3 floréal an II, IV, 246. — Le district a fait mettre Dumont en liberté provisoire, pour qu'il pût vaquer aux soins de son jardin botanique : renvoi à la C. ex., 15 floréal, 313 (et note 6). — Une lettre du district renvoyée à Bouquier, 21 prairial, 609. — Pichon demande des encouragements pour une école gratuite de dessin qu'il a ouverte dans cette commune : renvoi à la 2e section, 26 pluviôse, 493. — Léon Dubois, nommé élève de l'École de santé de Paris par ce district, ayant donné sa démission, sera remplacé par la voie du concours, 6 germinal an III, VI, 4; 18 germinal, 46. — La C. ex. remet un rapport sur la demande de Pichon 6 thermidor, 452. — Le Pas-de-Calais ne devant plus avoir qu'une École centrale, un décret du 3 brumaire an IV la place à Boulogne, VI, 874.

BOUNIEU, peintre et graveur. — Nommé garde des estampes en 1792 en remplacement de Joly; appréciation sur lui par Lefebvre-Villebrune, IV, 148; VI, 918; par Millin, 357. — Figure dans un état présenté le 16 ventôse an II par Lefebvre-Villebrune au ministre Paré, au traitement de 2,400 ℔; Lefebvre propose pour lui une augmentation de 600 ℔, VI, Appendice, 890. — Présente au Comité un rapport le 13 floréal an II, IV, 137 (notes 1 et 3), 193, 198-199 (ann. D). — Destitué par un arrêté du Comité du 30 prairial an III, VI, 297-298.

BOUQUETON. — L'opéra-ballet, *La fête de la Liberté et la dernière heure du crime*, dont il est l'auteur avec Prévost, renvoyé à la C. ex., 30 floréal an III, VI, 225.

BOUQUIER (Gabriel), député de la Dordogne à la Convention. — Notice II, XCII; III, 52 (note 2). — Transmet au Comité d'I. P., le 24 août 1793, de la part du C. des pétitions, une lettre de la Société républicaine de Pinsac, II, 533 (ann. G). — Le décret du 15 vendémiaire an II le fait entrer au Comité d'I. P., 592. — Se rendra à l'Observatoire pour enquêter sur la réclamation de Jeanrot, 16 vendémiaire, 595. — Nommé rapporteur d'un projet de finances et d'une lettre de Cassini, 17 vendémiaire, 598. — Nommé membre de la section de l'inventaire des objets utiles aux arts, 19 vendémiaire, 606. — Chargé d'examiner le projet de règlement sur la police intérieure de l'Observatoire; de surveiller le transport de mémoires et de 43 volumes du maréchal de Belle-Isle sur la défense du Dauphiné, appartenant à Berthelot, 23 vendémiaire, 622, 623. — Lit au Comité un opéra de sa composition, *La Réunion du 10 août ou l'Inauguration de la République française*, 29 vendémiaire, 648. — Berthelot demande un rapport sur les mémoires concernant la défense du Dauphiné, 19 brumaire an II, 783. — Rapporteur d'une pétition demandant un règlement d'organisation pour l'Observatoire, 25 brumaire, 825. — Compose un quatrain pour mettre au bas de la gravure du tableau de Marat, peint par David. — Citation d'un passage de ses *Réflexions sur la Révolution*, publiées par le Dr Caly en 1867 et par M. Dujarrie-Descombes en 1901, 840-841. — Avec Boutroue, se concertera avec des membres des Comités de S. G., de législation, et des inspecteurs de la salle, 29 brumaire, 867. — Le 3 frimaire, fait partie d'un commissariat pour les fêtes, la musique et les spectacles, III, 2. — La C. N. décrète, le 4 frimaire, que le C. de S. P. fera représenter sans délai la pièce de Bouquier, II, 648 (note 1), 650 (ann. A). — Rapporteur d'une demande du Lycée des arts relative à la nomination d'une Commission chargée de recueillir à Lyon les machines d'arts et métiers; fait un rapport sur les manuscrits de Berthelot; nommé, avec David, rapporteur d'une proposition de perpétuer par la peinture et la gravure les principales scènes de la fête du 10 août, 5 frimaire, 11, 12. — Lit au Comité un plan d'instruction publique qui est discuté, 11 frimaire, 52-53; le Comité arrête ensuite que le plan de Bouquier sera imprimé et présenté avec celui de Romme à la C. N., 54; son rapport est lu à la C. N. le 18 frimaire, 56-62 (ann. B). — Commissaire pour la mise en liberté de Gersin, 15 frimaire, 68. — Fait un rapport sur Gersin, et propose l'ordre du jour : adopté; nommé commissaire avec Coupé pour des pétitions de Dufour et de Dorez, ainsi que l'étude d'une meilleure organisation du B. de C. et celle de la suppression des brevets d'invention, 17 frimaire, 73, 74. — Lit à la C. N., le 18 frimaire, son plan d'instruction publique, 89 (note 5), 92-94 (ann. C); le 19, Thibaudeau demande la priorité pour ce plan, 95; le 21, accordée, 140 (note 2). — Le même soir, lit son projet de décret aux Jacobins, et Félix Lepeletier en fait décider la réimpression et la distribution aux frais de la Société, 140 (note 2), 149. — Les 3 sections de son plan relatives au premier degré d'enseignement discutées à la C. N. les 22 et 23 frimaire, et adoptées, sauf quelques articles renvoyés au Comité, 140 (note 2), 150-156. — Le Comité les discute, 25-26 frimaire, 158, 164. — Bouquier porté à la présidence des Jacobins, 26 frimaire, 164 (note 4). — Une communication de Perny relative à un arrêté renvoyée à Bouquier, 27 frimaire, 167. — A la C. N., le 29 frimaire,

fait adopter le texte des 3 premières sections de son plan, 169 (note 2), 195, 198 (note 2), 201-205. — Nommé commissaire, avec David, pour l'examen d'une offre de Lebrun, 7 nivôse, 216. — Une demande de Chevalier lui est renvoyée, 13 nivôse, 230; rapport sur cette demande, 23 nivôse, 278. — Une pétition et une lettre de Jeaurat lui sont renvoyées, 5-9 pluviôse, 322, 360. — L'ouvrage d'un anonyme, *Manuel des jeunes républicains,* lui est renvoyé, 15 pluviôse, 394. — Nommé commissaire, avec Boutroue, pour s'occuper d'un livre élémentaire à l'usage des marins; donne lecture au Comité d'un rapport et d'un projet de décret sur les degrés supérieurs d'I. P. : ajourné; on lui renvoie une lettre de Renouard, officier municipal de Paris, au sujet du décret du 29 frimaire, 19 pluviôse, 431, 433. — Élu président du Comité, 21 pluviôse, 443. — Chargé de présenter une instruction sur l'exécution du décret du 29 frimaire, 29 pluviôse. — En l'absence de Méchain, Bouquier propose de le remplacer pour le calcul de la *Connaissance des temps :* ordre du jour, la C. des P. et M. étant chargée de ce travail, 1er ventôse, 477. — Une lettre de Poullin lui est renvoyée; un projet de lettre à Paré, proposé par lui, au sujet des pouvoirs des membres de la C. des A., est approuvé, 7 ventôse, 499, 500. — Une lettre de la municipalité de Paris sur les écoles primaires lui est renvoyée, 13 ventôse, 537. — Lit son projet sur l'enseignement des sciences : discussion ajournée, 21 ventôse, 560. — Son projet discuté article par article; ira, avec Guyton et Fourcroy, se concerter à ce sujet au C. de S. P., 23 ventôse, 563, 568. — A partir du 23 ventôse, la *Réunion du 10 août,* de Bouquier et Moline, est jouée au théâtre Molière, avec musique de Duboullaye, II, 648 (note 1), 651. — Arrête que son projet sera communiqué aux C. des finances et de S. P., et ensuite proposé à la C. N., 25 ventôse, III, 569, 570, 571-581 (ann. A). — Le 27 ventôse, à l'expiration de ses fonctions de président, devient président de la C. des A. : garde cet emploi (Villar ayant été indéfiniment maintenu à la présidence du Comité) jusqu'au moment où Mathieu prend la présidence de la Commission, IV, 464 (et note 4). — On lui renvoie : une lettre de Thillaye, demandant au Comité de s'intéresser à lui auprès de la section Mutius Scévola; des lettres du département de Seine-et-Oise; de la commune des Landes, au sujet de l'exécution de la loi du 29 frimaire; de Lameau, agent national du district d'Autun sur la pénurie des instituteurs; d'un anonyme sur le plan Lepeletier; d'Olivier sur la nécessité de remplacer les curés par des instituteurs de morale, 29 ventôse, III, 594, 595, 596, 597, 599. — Rend compte, avec Boutroue, du mode de confection des livres destinés aux jeunes marins; on lui renvoie : des pétition et adresse des Sociétés populaires d'Auffay et de Villers-Cotterets; une pétition de Deniez, instituteur à Mandres; des questions de Romanet et de Chavannes, instituteurs, et de Gratiolet, ex-prêtre, 3 germinal, IV, 2, 3, 5, 6; une pétition de Valla, ex-prêtre; 2 questions de Rostan, 3 germinal, 13, 15; une pièce révolutionnaire d'Arsenne Thiébault; des réclamations de Pinard; une lettre des administrateurs du district de Bourg-l'Égalité, 5 germinal ,21, 26, 27; des questions du district d'Evaux, 7 germinal, 36. — Chargé de rédiger dans le plus bref délai l'Instruction promise, 8 germinal, 38. — On lui renvoie : 3 questions posées par la section des Gardes-Françaises; une proposition de la Société populaire de Saint-Symphorien-d'Ozon; une demande de la municipalité de Pontoise, 9 germinal, 44-46. — Thibaudeau lui est adjoint pour la rédaction de l'Instruction; on lui renvoie : un discours prononcé par Sanson dans le temple de la Raison à Abbeville; une lettre du district de Thiers au sujet du manque d'instituteurs; une pétition de Rivière; des observations de Rondelet; des réflexions de la Société populaire de Villers-Cotterets; le plan d'une nouvelle pendule républicaine, envoyé par Léger, 11 germinal, 57, 58; une délibération de la section des Quinze-Vingts demandant l'augmentation du traitement des instituteurs; une pétition de la commune de Soulaines pour l'exclusion des prêtres des fonctions d'instituteur, 13 germinal, 72. — Devra se concerter avec les Comités de S. P. et des finances au sujet de son projet de décret sur le 2e degré d'instruction; on lui renvoie : des demandes de Guers; ex-prêtre; de Leroux, instituteur; du département de la Loire-Inférieure; de quelques instituteurs de Saint-Cloud; de l'agent national de district de Rozoy; de Vigner, maire de Rebais; des instituteurs du collège d'Orange; de la section des Amis de la patrie, 15 germinal, 79, 82, 83, 84. — A partir du 16 germinal, la *Réunion du 10 août* est jouée à l'Opéra (Porte-Saint-Martin), avec musique de Porta, II, 648 (note 1), 651. — Bouquier, Guyton et Fourcroy conféreront avec le C. de S. P. sur le concours pour les livres élémentaires; on lui renvoie une proposition de l'agent national du district de Tulle, 17 germinal, 93, 95; des questions des districts de Nîmes et d'Évaux, 19 germinal, 109; des observations de Barbot; des questions d'Arbez, de la municipalité de Nemours, 21 germinal, 116, 119 (note 6); des observations, critiques de la Société populaire de Lamballe; des questions de Legrand, instituteur des Enfants de la patrie, 23 germinal, 139, 140. — Le 24 germinal, lit à la C. N. son rapport et son projet de décret sur le dernier degré d'instruction : la discussion est ajournée à 8 jours, 142

(note 3), 85-86 (ann. A), 164-169 (ann. C). — Le Comité lui adjoint David Le Roy, Prony et Lannoy pour le devis des réparations urgentes à l'Observatoire, 27 germinal, 176. — On lui renvoie une lettre de Rosnay sur les spectacles, qu'il rapporte séance tenante; chargé, avec Lindet et David, de conférer avec le C. de S. P. au sujet d'instructions aux agents politiques et consuls, 29 germinal, 190, 191. — Fait un rapport sur un plan de Duchemin relatif au bois de Boulogne, 1er floréal, 237. — On lui renvoie : des observations de Florenc; des questions des districts de Saint-Dizier et de Cambrai; des réflexions de Blondet, instituteur; une demande de l'administration de l'institut de Vienne-la-Patriote; une demande de livres du district de Grasse, 3 floréal, 243, 244, 245, 246, 247; une circulaire de l'agent national du district de Corbeil; une lettre de l'agent national du district de Versailles; des questions de la section de la Halle aux blés et de Bouzon; chargé avec David d'examiner les peintures de la voiture du sacre, 5 floréal, 270, 271. — On lui renvoie : des questions de l'agent national de Saint-Dizier; une demande de la Société populaire de Mézières et Libreville pour la conservation de l'École de génie; une proposition de Barletti pour l'ouverture d'un cours gratuit en faveur de ceux qui se destinent à l'enseignement dans les écoles primaires, 7 floréal, 285, 288. — Lit un projet d'arrêté sur la restauration des tableaux, approuvé par le Conservatoire du Muséum des arts et demande que ce projet soit converti en décret : ajourné, 9 floréal, 920. — Invité à faire dans le plus bref délai son rapport sur les réparations nécessaires à l'Observatoire; on lui renvoie : une lettre de l'agent national de Braine; des vers d'un anonyme; une circulaire des administrateurs de Bar-sur-Ornain, 11 floréal, 292, 294, 296, 297. — Sur sa proposition, le Comité arrête que le Conservatoire du Muséum des arts fera un rapport général sur la restauration des tableaux; l'arrêté qu'il présente le 9 est adopté, 13 floréal, 302-303. — On lui renvoie : des questions de Bouzon; deux lettres du district de Cadillac; une lettre d'Alexandre, 15 floréal, 310, 314; des questions de la Société populaire de Montluçon; un projet de Robin, instituteur; une lettre de l'agent national du district de Castel-Jaloux; les plaintes du district de Vézelise, 17 floréal, 321; des observations de Beuvrelot et de Rey sur l'instruction publique; la demande de la citoyenne Valincourt pour ouvrir un cours gratuit; les difficultés signalées par la Société populaire de Loches; le plan d'une pendule allégorique présenté par Pochon; la méthode facile d'enseigner présentée par Goussu, 19 floréal, 367, 369, 370, 372. — Thibaudeau et lui chargés de faire dans le plus bref délai un rapport sur l'organisation de l'instruction publique; on lui renvoie : une lettre de l'agent national du district de Brignoles, annonçant que la rareté des instituteurs a forcé de recourir aux prêtres; les difficultés que soumet la section révolutionnaire de Paris; la demande par le district de Douai d'un règlement sur la police intérieure des écoles primaires; les plaintes de la commune de Saint-Quentin sur la modicité des traitements des instituteurs; des doutes soumis par l'agent national de la commune de Montluçon, 21 floréal, 398, 400; des lettres de Helman; de l'agent national du district de Tours au sujet des écoles primaires, 23 floréal, 421, 422. — Chargé avec David et Thibaudeau, de visiter les Gobelins et la Savonnerie; on lui renvoie des lettres des instituteurs Lecuir et Beaurieu, 25 floréal, 427, 430. — Chargé, avec Coupé et Thibaudeau, de présenter un projet de décret tendant à propager l'instruction publique par des moyens révolutionnaires, 29 floréal, 451.
David et lui présentent un rapport sur les panneaux de la voiture du sacre, concluant à ce qu'ils soient brûlés, 3 prairial, 462. — Lit au Comité un projet de décret portant instruction sur les écoles primaires : approuvé et envoyé au C. de S. P., 5 prairial, 467 (note 3), 472-475 (ann. A); on lui renvoie : les difficultés signalées par la Société populaire de Loches sur l'exécution de la loi du 29 frimaire; un projet de Beuvelot sur le perfectionnement du génie militaire; la demande de Lalande pour la mise en réquisition de Bosquillon; des questions du district de Melun et de la commune de Brutus-Villiers, 5 prairial, 469, 471; les projets de Nestolat sur les fêtes décadaires; nommé, avec David, rapporteur du projet du Conservatoire du Muséum des arts, 7 prairial, 478, 480. — On lui renvoie : un projet du représentant Faure pour enseigner à lire en 2 mois; les réflexions de l'agent national du district de Grand-Pré pour le recrutement des instituteurs; l'invitation de la Société populaire de Faverges d'organiser promptement les écoles primaires; la demande de livres élémentaires par l'agent national du district de Tarbes; la demande de Martin, professeur au collège des Andelys; des questions de la commune de Reims relatives aux écoles primaires; la demande, par l'agent national de Bagnères, d'écoles pour former les instituteurs; des questions de la commune de Clermont-Ferrand; l'avis de la non-exécution du décret du 29 frimaire faute d'instituteurs, donné par la Commune-d'Armes; une question du Conseil général de Laon; la demande de fonds pour payer les instituteurs, faite par le district d'Ernée, 9 prairial, 489, 490, 491; des réflexions de Guérin sur la rareté des instituteurs et la modicité de leurs traitements; une lettre du district de Delémont sur le manque d'institu-

teurs; un plan d'éducation envoyé par Corbier; une lettre du district d'Abbeville, annonçant qu'à Gamaches il a dû confier l'éducation des filles à un instituteur, 11 prairial, 507, 508; un plan de Verhelst, 13 prairial, 514. — Au C. d'I. P., à l'occasion du projet de Florian d'écrire un livre élémentaire sur l'histoire ancienne, récite l'épître dédicatrice de *Numa Pompilius* et déclare qu'on ne peut rien attendre de bien de l'auteur, 537-538. — On lui renvoie : l'examen d'un plan d'organisation des écoles primaires, par le bureau municipal de Laigle; les questions du district d'Yvetot et de l'agent national du district de Saint-Paul-du-Var; la solution de questions relatives à la loi du 29 frimaire, faites par le Conseil général de Fontenay-le-Peuple, 17 prairial, 542, 543; des questions des agents nationaux des districts d'Ussel, de Pontoise et de Cadillac; un arrêté envoyé par l'agent national du district de Luxeuil; une demande des administrateurs de Vervins sur les traitements des instituteurs, 19 prairial, 556; une lettre du district de Boulogne-sur-Mer; le plan d'un ouvrage sur l'instruction publique par un anonyme; un projet d'instruction publique des professeurs des collèges de Lisieux, d'Harcourt et de l'Unité; une lettre de la municipalité de Châlons-sur-Marne; la demande d'un instituteur par la municipalité de Douzy, 21 prairial, 609; le prospectus d'un plan d'éducation nationale par un anonyme; les demandes de la commune de Sèvres et de la municipalité de Montjavoult; les questions de Molusson, instituteur, et de la commune de Reims, 23 prairial, 619, 620, 621; un projet de règlement pour l'organisation provisoire des instituts du département de Paris, 25 prairial, 626. — Expose au Comité la détresse des professeurs de collèges de Paris, propose qu'il soit demandé au C. des finances et à celui de S. P. s'ils se sont opposés au payement de ces professeurs : adopté; on lui renvoie une lettre de David au Comité, 27 prairial, 635-636; des *Réflexions* de Landrois sur le décret du 29 frimaire; une question du district de Chartres sur la différence du traitement des instituteurs et des institutrices; des questions du district de Sens sur l'organisation des écoles primaires, 29 prairial, 651; un discours de Raffron sur l'architecture, 1er messidor, 663. — Fait avec David un rapport sur une demande de Le Barbier : le Comité passe à l'ordre du jour; on lui renvoie : une demande de la citoyenne Ripert; la liste des instituteurs et institutrices de la section des Droits de l'Homme; les questions de Corot et du district de Carismont; chargé avec David de faire un rapport sur la collection Lebrun, 3 messidor, 672, 675, 679. — Fait un rapport sur les restaurations : le Comité adopte son projet en supprimant les articles techniques qui feront l'objet d'un règlement à concerter entre les Comités d'instruction et de S. P.; on lui renvoie : des réflexions de Martin sur le décret relatif aux écoles primaires; l'exposé par l'agent national du district de Barcelonnette des difficultés qu'il rencontre dans l'exécution de ce décret; des lettres du district de Laigle et de Romorantin; fait voter un arrêté relatif à la remise des armes enlevées au Garde-meuble en 1789, 5 messidor, 682, 684, 687 (note 1). — Nommé, avec Villar, rapporteur d'une pièce de Dusausoir, *Julie et Saint-Preux,* et d'une pièce intitulée : *La Révolution de Pologne;* on lui renvoie : des questions posées par le district de Cadillac au sujet de la loi du 29 frimaire; une demande du peintre Réattu, 7 messidor, 695 (et note 3), 696. — Le 9 messidor fait voter, un décret nommant le jury du concours de restauration, 703 (note 4), 705 (ann. C). — On lui renvoie un manuscrit de Pierre Étienne, intitulé : *Discours sur l'agriculture,* 9 messidor, 701. — Lit au Comité un *Éloge funèbre de Bara,* en vers, par Népomucène Lemercier, renvoyé au C. de S. P., 11 messidor, 706-707. — Désigné, avec Mathieu, pour conférer avec la C. des A. sur l'utilisation du palais de Versailles; on lui renvoie une pétition de l'instituteur Lecomte; nommé rapporteur d'un mémoire de Jussieu en remplacement de David; un drame de Say est renvoyé à Villar et à lui, 13 messidor, 721, 722, 723. — On lui renvoie : un arrêté (probablement du 7 messidor) du C. de S. P.; le règlement pour l'Observatoire, envoyé par Perny et Ruelle; les questions de l'administration révolutionnaire de Louviers sur les écoles primaires et du district de Mâcon sur l'organisation de l'I. P.; des demandes de l'instituteur Campion et de l'instituteur de Brissay-Choigny; de la Société populaire de Doulevant; un règlement pour les écoles primaires de l'instituteur Chemelat; une lettre de l'agent national du district de Champlitte, 15 messidor, 740, 741, 752; la question posée par le district de Meaux sur le payement des instituteurs qui enseignent les garçons et les filles conjointement; la demande de l'agent national de Bellevue-les-Bains; les questions des agents nationaux des districts de Grasse et de Riom sur les écoles primaires; les observations de Ragonneau; la lettre du juge de paix de Baugé, 17 messidor, 748, 749; l'ouvrage de Raffron, *Origine des ornements d'architecture,* et l'exposé par la municipalité de Port-Malo des difficultés qu'elle rencontre dans l'exécution de la loi du 29 frimaire; sur son rapport, les tableaux de la Révolution de Lépine et Niquet sont renvoyés au C. de S. P.; nommé rapporteur des questions contenues dans le rapport de Varon à la C. des A. sur les objets d'art de Seine-et-Oise, 19 messidor, 763 (et note 7), 765.

— Nommé rapporteur d'un arrêté du district de Libreval sur la pénurie des instituteurs, 21 messidor, 769. — Lui et David sont restés les seuls membres de la C. des fêtes décadaires : le Comité leur adjoint Coupé et Villar; on lui renvoie des observations de l'agent national du district de Cambrai sur le chiffre des élèves permis à un instituteur; un projet de gymnase par un anonyme, 23 messidor, 770, 772, 774; des questions de l'instituteur Laroque, du district de Chauny, sur les écoles primaires, 25 messidor, 791; une question d'un anonyme au sujet de l'école gratuite de dessin de Saint-Quentin; l'ouvrage *Dialogue moral et politique*, envoyé par la Société populaire de Valence; un *Règlement pour les écoles primaires*, par Delez; une lettre de l'agent national de Bruyères relative aux jeunes prêtres, 27 messidor, 813, 814, 815; 2 questions du district de Meaux sur le payement des instituteurs; fait un rapport sur l'*Origine des ornements d'architecture* de Raffron, 29 messidor, 822, 826. — On lui renvoie : la demande de la Société populaire de Caumont à l'effet de consacrer à l'I. P. les bâtiments du culte; une délibération du district d'Annecy relative aux locaux des instituteurs; des questions des instituteurs de Montdidier relativement à leurs fonctions et à leur logement, 1er thermidor, 835; une lettre du district de La Châtre; une question de l'instituteur Campion, qui réunit les 2 sexes dans son école; un doute de la municipalité de Nogent-Roulebois sur la même question; une lettre de l'agent national du district d'Amboise sur le manque d'instituteurs; le plan de la commune de Châtellerault pour l'organisation de ses écoles primaires; des questions de la commune de Lisieux; un mémoire du district de Digne demandant des éclaircissements sur quelques articles de la loi du 29 frimaire; un mémoire de Patour en vue de l'ouverture d'un cours gratuit de dessin à Boiscommun, 3 thermidor, 840, 841; une lettre de l'agent national du district de Montargis sur l'établissement des instituteurs et institutrices; un mémoire de Verhelot relatif à son modèle d'édifice national, 7 thermidor, 868. — Le 9 thermidor, dernière représentation de *La Réunion du 10 août* dans la salle du théâtre des Arts à la Porte-Saint-Martin, II, 651. — On lui renvoie une délibération du corps municipal de Paris relative à l'instruction primaire; une lettre de Beaurieu, 15 thermidor, IV, 899. — Chargé d'examiner le civisme et la capacité des candidats au Conservatoire des arts; nommé, en remplacement de David, rapporteur du mémoire de Peronnin (*alias* Sarrazin) sur l'art dit *architwester;* lui et Villar nommés rapporteurs de la question des tableaux à faire exécuter aux Gobelins et à la Savonnerie, 17 thermidor, 902, 903. — On lui renvoie : une lettre de l'instituteur Le Roux sur les écoles primaires, 19 thermidor, 910. — Le 20 thermidor, première représentation de la *Réunion du 10 août* dans la salle de la rue de la Loi, avec un prologue de Moline, *L'inauguration du Théâtre des Arts*, II, 651. — On lui renvoie : diverses questions relatives à l'instruction publique posées par le district de Nemours; la demande d'une inscription pour la fête du 23 thermidor par les inspecteurs de la salle; une lettre de l'agent national d'Angoulême relative à l'application de la loi sur les écoles primaires; un plan d'éducation présenté par Brasseur, à Rocquemont, 22 thermidor, IV, 920; un hymne à l'Être-Suprême, par Prost; une demande d'amélioration du sort des instituteurs, formulée par la section des Droits de l'Homme; un ouvrage de Dubreuil, *La France devenue République;* des chansons patriotiques de Royer, 24 thermidor, 928; un manuscrit de Chantreau, *Essai didactique sur les livres élémentaires;* une adresse des élèves de Le Normand, à Rouen; des demandes du citoyen et de la citoyenne Saint-Amand; un sonnet anonyme en l'honneur du *Vengeur;* des corrections de Rangeard pour ses *Philippiques françaises;* un hymne sur la réduction de Toulon, adressé par le tribunal d'Arles, 25 thermidor, 932, 934; des odes à la Liberté et à Bara et à Viala, par Guffroy; des poésies latines et françaises envoyées par Audet; l'*Épitre au peuple* par Dumesnil; un plan d'instruction, par Toussaint; la demande de Savouré d'être exempté d'envoyer ses élèves aux écoles primaires, 27 thermidor, 940-941; les poésies républicaines de Fardeau; une demande de Lécuyer, à Lisieux; un poème de Guilleminot; les idées de Guéret sur les fêtes et sur l'instruction; les questions du district de Beauvais sur les écoles primaires, 29 thermidor, 947-948; un rapport de Picault et Naigeon sur le tableau de Le Barbier : un rapport de Paillet sur l'instruction dans le district de Dijon; une lettre de la Société populaire de Montpolite sur les écoles primaires; un hymne à l'Être-Suprême par un citoyen de Guîtres; une demande du Conservatoire du Muséum des arts pour l'acquisition d'objets d'art offerts par Lebrun; une lettre du commandant des gardiens de ce Muséum pour leur payement; une demande de ce Conservatoire relative à Dardel; une lettre de Michal, à Grenoble; une demande d'instituteurs par le district de Vézelise; une demande du district de Carcassonne relative aux instituteurs de langue française, 1er fructidor, 955-956; une lettre de la section du Finistère, consultant le Comité sur le genre de corrections que doivent employer les instituteurs, 3 fructidor, 962. — Nommé par le Comité l'un des 3 membres d'une commission (C. des écoles primaires) chargée

de présenter le tableau des pétitions et adresses relatives au décret sur les écoles primaires, 5 fructidor, 964, 967 (ann. A). — Invité à lire dans la séance suivante son rapport sur l'organisation des fêtes décadaires; on lui renvoie : un hymne de Desperoux; les hymnes chantées à Foix les jours de fête; des vers de Rolland, *Aux martyrs de la Liberté;* les couplets aux armées d'un anonyme; un discours et la traduction d'un distique, de Delestang; Beaureu émet le vœu qu'il soit nommé rapporteur de son ouvrage : *l'Antiquité renaissante ou les Français spartiates :* ordre du jour, 7 fructidor, 970, 971, 972, 976. — Le sort le désigne comme membre sortant du Comité, 9 fructidor, 981. — Élu membre suppléant du Comité le 18 vendémiaire an III, V, 123. — Clauzel annonce à la C. N., le 9 nivôse, que Bouquier a un projet de fêtes décadaires à présenter en concurrence avec celui du Comité, 376; il renonce à faire imprimer son projet de l'an II, Introd., XXX (note de la p. XXIX). — Après le décès de sa seconde fille, en 1866, une partie de ses papiers et sa collection de dessins et de tableaux ont été acquis par le Dr Galy, puis rachetés par la bibliothèque de Périgueux; le reste de ses papiers de Paris est conservé aux archives de l'Assistance publique, III, 53 (fin de la note 2 de la p. 52, et *Addenda*). — Voir GALY (Dr E.).

BOURBON (Ile de) [ou de la RÉUNION]. — Demande d'un lycée par le gouverneur Laclos, le 12 novembre 1792; le commissaire Turol y réserve le jardin de l'Intendance pour établir un collège, 1792; 28 mars 1793, I, 400, 401 (ann. A). — La C. ex. remet un rapport sur la demande de caractères d'imprimerie faite par les administrateurs : renvoi à la 2e section, 6 fructidor an III, VI, 577.

BOURBON-CONDÉ (Maison), appelée aussi *Palais-Bourbon,* à Paris. — Siège de la C. ex. des travaux publics, IV, 200 (ann. D *ter, Addenda*). L'École centrale des travaux publics y est aussi placée en thermidor, an II V, 640, 641-644, 645.

BOURDON-CONTI (Maison), ou *Maison Champotreux,* rue Dominique, à Paris. — L'Agence des transports militaires y est d'abord placée, puis la C. ex. de l'agriculture et des arts, IV, 200 (ann. D *ter, Addenda*).

BOURBON-LANCY, Saône-et-Loire. Voir BELLEVUE-LES-BAINS.

BOURBOTTE (Pierre), député de l'Yonne à la Convention. — Prend part, comme membre du C. militaire, à une délibération du 9 ventôse an III, V, 547. — Le 1er prairial an III, est nommé l'un des 4 membres de la C. extraordinaire; peu après, décrété d'arrestation; la même nuit, envoyé au château du Taureau; le 2 au matin, décrété d'accusation, VI, 229, 230. — Un décret du 8 prairial le renvoie devant la C. militaire, 237. — Ramené à Paris, est écroué, le 22 prairial, aux Quatre-Nations; le 23, transféré dans la maison d'arrêt de la Commission, aux Capucines, 284. — Le 24, interrogé, 288. — Le 29, la C. le condamne à mort : se frappe d'un coup de couteau et, respirant encore, conduit à l'échafaud, 298-299.

BOURDELOIS, à Paris. — Son *Essai d'inscriptions pour les différents monuments de la Ville de Paris* renvoyé à Grégoire, 19 messidor an II, IV, 761 (et note 6). — Sur le rapport de Grégoire, le Comité arrête que son manuscrit sera remis à l'auteur, 25 messidor, 790. — Le Comité renvoie à Grégoire son recueil d'inscriptions, 5 thermidor, 347 (et note 6); sur le rapport de Grégoire, mention civique, 11 fructidor, 998.

BOURDIER. — Nommé professeur suppléant de pathologie nosologique à l'École de santé de Paris, 26 frimaire an III, V, 323.

BOURDIER, horloger. — Son *Plan de plusieurs horloges décimales* renvoyé au concours, 29 prairial an II, IV, 650.

BOURDON, architecte expert de la C. des A. — La C. ex. remet un rapport sur ses réclamations : renvoi à la 2e section, 24 floréal an III, VI, 200; 18 prairial, 266. — Sur le rapport de la 2e section, le C. ex. est autorisée à régler ses comptes, 26 prairial, 290-291.

BOURDON (François-Louis), dit *de l'Oise,* député de l'Oise à la Convention. — Notice, II, XCIII. — Le 16 septembre 1793, demande le renvoi à la C. des Six de toutes les propositions sur l'instruction publique, 424. — Le 8 brumaire an II, à la Convention, une citoyenne ayant demandé l'abolition de toutes les sociétés de femmes, demande l'ajournement, 971. — Le 23 brumaire, aux Jacobins, accuse Grégoire d'avoir voulu christianiser la Révolution, 788 (ann. A). — Fait décréter, le 4 frimaire an II, que tous les ex-fermiers généraux seront mis en état d'arrestation et que leurs comptes devront être prêts dans un mois, III, 17-18. — Le 21 frimaire, à l'occasion d'une pétition des fermiers généraux qui réclament leurs papiers à l'hôtel des Fermes, insiste pour qu'on fasse droit à leur demande, 23-24. — Le 3 pluviôse, parle de la fête de la veille (anniversaire du 21 janvier), où l'assemblée, sur la place de la Révolution, avait assisté, par une coïncidence fortuite, à l'exécution de 4 condamnés, qui aurait été préméditée en vue d'avilir la C. N., V, 423 (note). — Le 5 pluviôse, demande que le C. de S. G. fasse un rapport sur l'arrestation du beau-père de Camille Desmoulins, III, 326 (note 4). — Dénonce Mogue à la C. N. comme ayant fait arrêter de bons patriotes, IV, 225. — Fait décréter, le 13 floréal, que l'armée des Ardennes a bien mérité de la patrie, et qu'on rappelle la charge héroïque de Boussu, 376-377. — Son attitude à la fête de l'Être-suprême, d'après Robespierre, 587;

d'après Michelet, 588. — Le 28 fructidor, combat une proposition de Petit tendant à ce que chaque conventionnel rende compte de sa fortune, V, 37. — Le 25 vendémiaire an III, appuie le décret restreignant la liberté d'action des Sociétés populaires et interdisant les pétitions et adresses en nom collectif, 134. — Attaque violemment Billaud le 15 brumaire, 195; le 16, les Jacobins, 204. — Le 18 frimaire, après le vote de son décret rappelant les 73, propose et obtient l'abrogation du décret du 27 germinal sur la police générale, 294. — Signe, le 27 frimaire, un arrêté du C. de S. G., 332. — Le 22 nivôse, à la C. N., accuse un prêtre (Grégoire) de faire vendre à la porte de la salle un ouvrage dangereux, 413-414. — Le 25 nivôse, dans une discussion sur le plan de la fête du 2 pluviôse, raille le projet de cortège et le rôle qui y est donné au président de la C. N., 423. — Le 20 pluviôse, à la C. N., altercation avec Duhem, 477. — A dénoncé Duhem, au C. de S. G., comme ayant présidé une réunion de conspirateurs, 487. — Le 29 pluviôse, signale un abus qui résulte de l'admission des suppléants comme titulaires : renvoi au C. des décrets, 500. — Le 10 ventôse, prend la défense de la jeunesse dorée et dénonce les agents des Jacobins qui excitent le trouble, 550. — Le 19 ventôse, tourne en dérision la protestation de L. Lecointre contre les décrets de la veille, qui ont rappelé 24 représentants, 589. — Le 2 germinal, essaie de s'opposer à ce que R. Lindet soit entendu; le 6 germinal, affirme que les 4 prévenus sont les complices de Robespierre, VI, 7, 9. — Le 11 germinal, exhorte le gouvernement à se montrer énergique, 27. — Dans la nuit du 12 au 13 germinal, fait décréter l'arrestation de Choudieu, Chasles et Foussedoire; mais juge impolitique l'arrestation de tous les membres des anciens C. de gouvernement; fait arrêter Duhem, 29. — Le 3 prairial, gourmande Lanjuinais, qui a imprudemment parlé contre la Constitution de 1793, 230. — Le 4 prairial, demande l'arrestation de la députation de la section des Quinze-Vingts, 231. — Le 5 prairial, fait décréter que Barère, Billaud et Collot seront jugés par une C. militaire, mais à Rochefort même, et que Pache, Bouchotte, etc., seront traduits au tribunal criminel d'Eure-et-Loir, 232. — Le 18 prairial, dit qu'il eût fallu, le 2 prairial, lire au milieu d'un bataillon carré le procès-verbal des crimes de la veille et fusiller sur-le-champ leurs auteurs, 247 (et note). — Le 26 fructidor, s'oppose à ce que des adresses contre-révolutionnaires de certaines sections de Paris soient renvoyées au C. de S. G., 676-677.

BOURDON (La citoyenne), femme de Léonard Bourdon. — S'étant présentée au Comité quelques jours après le 12 germinal, apprend que Crouzet était nommé directeur de l'Institut des Jeunes Français, VI, 122 (ann.). — Expose au Comité la détresse de la maison qu'elle fait vivre en faisant des dettes : le Comité arrête qu'elle donnera ses réclamations par écrit et que la C. ex. fera son rapport à la première séance, 2 floréal, 119-120, 122 (annexe). — Plaichard se concertera à ce sujet avec le C. des finances, 4 floréal, 127. — La C. ex. sera autorisée à délivrer à Crouzet un mandat de 15,000', 6 floréal, 129. — Sur sa réclamation au sujet de l'arrêté du 6 floréal, le Comité renvoie au C. des finances pour y faire droit, 8 floréal, 147. — Le Comité renvoie à Plaichard un mémoire de cette citoyenne, 26 floréal, 205. — Dans un rapport à la C. N. du 30 floréal, Plaichard dit que les dépenses de l'Institut se font toujours par les mains de la citoyenne Bourdon, 217-218. — Crouzet demande que la C. ex. statue sur les obligations et les réclamations de la citoyenne Bourdon, 3 prairial, 233. — La C. ex. autorisée à lui acheter 200 couchettes, 24 thermidor, 524.

BOURDON DE LA CROSNIÈRE (Léonard), député du Loiret à la Convention. — Notice I, LXXIX. — Nommé membre du Comité d'I. P., 13 octobre 1792, élu membre de la section économique 22 décembre, 245. — Rapporteur d'une pétition des administrateurs de la Fondation des Écoles militaires, 11 février 1793, 319. — Chargé du rapport sur les Irlandais, 15 février, 335. — Commissaire à la C. centrale, chargé d'y demander la mise à l'ordre du jour du rapport de Dusaulx sur les jeux de hasard, 22 février, 356. — Expose au Comité la situation de son établissement, la Société des Jeunes Français : ajourné, 28 février. — Sa lettre au ministre de la guerre; lettre du ministre à la C. N., 11 mars. Exercice qui eut lieu à son établissement en présence de membres du Comité, 368 (et note 3), 371 (ann. C.). — Chargé de se concerter avec les C. des finances et d'aliénation au sujet des Irlandais, 5 mars, 374. — Envoyé en mission dans le Jura et la Côte-d'Or; est l'objet d'une tentative d'assassinat à Orléans le 16 mars, 398 (note 5); revient avant la fin de mars. — Désigné comme membre restant le 6 juin, 475. — Chargé d'un rapport sur la pétition des instituteurs des sourds-muets, demandant l'exemption du tirage au sort pour l'année, 3 juillet, II, 2. — Membre de la C. des Six (C. d'I. P.) le 10 ou le 11 juillet, 30. — Publie un *Projet de décret sur l'éducation nationale* (s. d.; juillet), 87 (note 3 de la p. 36), 114-128. — Prononce, le 30 juillet, un discours en faveur du plan de Lepeletier, 171-173, 178-185. — Présente, le 1er août, au nom de la C. des Six, un nouveau projet de décret, 196 (note 2), 198-199, 206-213, 231-232 (ann. C). — Dans la discussion du 13 août, défend son projet du 1er août, 275; le lendemain 14, aux Jacobins,

annonce que la C. N. a voté que des maisons nationales seront établies pour y recevoir les enfants de chaque citoyen, 280. — Remplace Fourcroy comme rapporteur d'une lettre de Garat relative aux traitements des professeurs des collèges, 20 août, 310. — Rapporteur d'une pétition de Cheut fils, à Bergues, 22 août, 333; d'une pétition de Girard, à Orléans, 24 août, 343. — Présente au Comité un projet de décret approuvant la nomination, par les élèves, d'un directeur de l'établissement irlandais, 3 septembre, 355-356; fait voter ce décret par la C. N., le 6 septembre, 256 (note 1), 360 (ann. A). — Projet de décret sur les traitements qu'il est chargé de présenter, 3 septembre, 356-357, 360-361 (ann. B). — Chargé d'une réclamation des élèves du Collège irlandais, 7 septembre, 362. — Rapporteur de pétitions de Le Normand et des professeurs du collège de Limoges, 12 septembre, 396, 397. — A la C. des Six, insiste pour que les degrés supérieurs d'instruction soient créés et entretenus par la République, 398-400. — Le 15 septembre, à la C. N., appuie la pétition des autorités de Paris, 419; le soir, préside la séance des Jacobins, où Dufourny rend compte du succès de la pétition, 420. — Le 19 septembre, fait décréter que le Comité recueillera les traits héroïques, 454-355 (ann. A). — Rapporteur de pétitions de Giraud et de Lespomarède, 1er octobre, 524. — Ne figure pas sur la liste des membres du Comité nommé par le décret du 15 vendémiaire, an II, 592; est adjoint au Comité, comme membre de la C. d'éducation nationale (ancienne C. des Six), 17 vendémiaire, 594 (note 1). — Nommé membre de la section chargée de recueillir les traits héroïques, 19 vendémiaire, 606. — Dans la discussion du 28 vendémiaire sur l'instruction publique, demande et obtient le rapport du décret du 13 août sur les maisons communes, 676. — David ayant proposé à la C. N., le 17 brumaire, l'érection d'une statue colossale du Peuple français, propose que le piédestal soit formé des débris de la superstition : adopté, 779 (ann. D); nommé par le Comité un des 5 commissaires pour rédiger le décret, 773. — Le 23 brumaire, rappelle aux Jacobins qu'un homme recommandé par son civisme et ses talents a été désigné par la Société pour coopérer aux *Annales du civisme*, 787 (ann. A). — Substitué à Grégoire comme rapporteur pour les *Annales du civisme*, et chargé d'une nouvelle rédaction du premier numéro; lit au Comité ce numéro, lequel est lu à la C. N., qui en décrète l'impression et ajourne la discussion, 25, 26 frimaire, 159-162 (et note 1). — Demande qu'il soit formé dans le prieuré Saint-Martin un dépôt d'objets pour l'instruction des Orphelins de la patrie, 27 frimaire, 168. — Le 11 nivôse, propose à la C. N. de discuter le premier numéro des *Annales de la vertu :* ajourné, 258 (ann. A). — Le 13 nivôse, sur sa proposition, la C. N. rend un décret sur le *Recueil des actions héroïques et civiques des républicains français*, 258 (ann. A). — Ayant proposé au Comité de fixer le tirage des *Annales des faits civiques*, est chargé de conférer avec le C. de correspondance, 19 nivôse, 245. — L'impression du premier numéro du *Recueil* se fait à la fin de nivôse, 259-260. — Le 25 nivôse, la C. des A. charge 3 commissaires d'examiner les objets d'instruction qui pourraient convenir à la maison des Élèves de la patrie, 377 (ann. A). — Conférera avec les inspecteurs de la salle au sujet du tirage du *Recueil*, 25 nivôse, 283. — Conférera avec les C. des inspecteurs et des finances pour procurer à Th. Rousseau les appointements qu'il demande; fait un rapport sur le nombre d'exemplaires à tirer du *Recueil*, 27 nivôse, 291, 292. — Chargé, en nivôse, de s'entendre avec le C. de S. P., au sujet de l'exhumation des restes de Buffon, 449 (ann. D). — Les Orphelins de la patrie, réunis à la Société des Jeunes Français, qu'il dirige, obtiennent de la C. N., le 3 pluviôse, l'autorisation de renverser un arbre de la Liberté planté par Louis XVI dans le jardin des Tuileries et d'en planter un autre à sa place; lui et Tourcoing commissaires, 335 (note 1), 349-341 (ann. B). — Fait lecture au Comité du second numéro du *Recueil des actions héroïques*, 5 pluviôse, 326. — Le Comité approuve le désir des Orphelins de la patrie de placer le buste du jeune Bara auprès de l'arbre de la Liberté qu'ils élèveront dans le jardin des Tuileries : L. Bourdon se concertera avec le C. des inspecteurs; le C. d'I. P. nomme 5 commissaires pour visiter l'École des Jeunes Français de concert avec ceux du C. de S. P., 7 pluviôse, 335-336. — En l'absence de Valdruche, chargé de se concerter avec le C. des finances pour le payement des instituteurs des petites écoles, 7 pluviôse, 335. — Le Comité autorise la C. des A. à procurer à la maison d'éducation des Orphelins de la patrie un petit théâtre; l'examen d'une brochure de Baillot lui est renvoyé, 11 pluviôse, 373, 375. — Présente à la C. N., le 20 pluviôse, le n° 2 du *Recueil :* impression votée, 326 (note 3). — Fait adopter un projet de lettre à la municipalité de Montbard au sujet des restes de Buffon; nommé membre d'une section chargée de faire un rapport sur les récompenses aux arts et sciences en exécution d'un décret du 20 pluviôse, 21 pluviôse, 443. — Un arrêté du C. de S. P., du 28 pluviôse, ordonne qu'une partie de l'impression du *Recueil* sera confié à l'imprimerie des Orphelins des défenseurs de la patrie réunis à la Société des Jeunes Français, 322-323 (ann. C). — Présente à la C. N., le 4 ventôse, un projet de décret concertée avec le

C. des finances, pour le payement des arrérages dus aux instituteurs et institutrices, 335 (note 2), 341-342 (ann. C). — Passage des *Mémoires* de Thibaudeau sur L. Bourdon, 489. — Divers faits héroïques lui sont renvoyés, 5 ventôse, 494, 495. — Le 26 ventôse, violemment pris à parti aux Jacobins par Robespierre, comme complice de la conjuration hébertiste, IV, 421 (note 1). — On lui renvoie : le récit d'un trait héroïque de Groslaire, transmis par la section de l'Indivisibilité; lit quelques passages des *Chants de la Côte-d'Or,* de Baillot; rapporteur d'une pétition des instituteurs Fourchard et Ballet; on lui renvoie des traits de désintéressement, adressés par la commune de Reims; une lettre de la Société populaire de Wazemmes, demandant le *Recueil des actions héroïques,* 15, 23, 29 ventôse, III, 547, 563, 594, 598, 599, 602, 603; l'acte de 4 jeunes mousses républicains signalé par la commune de Paris; un trait de patriotisme envoyé par la commune d'Aulas, 1er germinal, IV, 2. — Propose de remplacer Th. Rousseau par Leclerc; on lui renvoie un trait de patriotisme de 5 républicains des Vosges; un trait d'humanité du marin Lemahot, 3 germinal, 14, 15, 19; des actions héroïques et d'humanité signalées par les sociétés populaires de Lauterbourg et de Brest; un trait de désintéressement envoyé par le corps municipal de Brie-sur-Yères; 2 actes héroïques signalés par Montrand, 21, 22, 25, 27. — Lit au Comité le n° 3 du *Recueil :* adopté, sera lu à la C. N.; il doit s'occuper des livres élémentaires destinés aux marins; on lui renvoie un trait d'humanité signalé par la Société de Port-Fidèle, 9 germinal, 41, 42, 45; des traits d'héroïsme de Le Gris, du canonnier Blanc et du grenadier Croisat; le récit de la conduite généreuse de la citoyenne Bony; un trait de bravoure du dragon Bedel, 11, 13 germinal, 58, 72, 73, 74. — Lit à la C. N., le 14 germinal, le n° 3 du *Recueil :* impression ordonnée, 49 (ann. B). — On lui renvoie : les traits d'héroïsme du 5e bataillon de Rhône-et-Loire; un trait de courage envoyé par Lecoq, 15 germinal, 82, 83; une lettre de Claude Béguin; une lettre du conseil d'administration du bataillon des Chasseurs révolutionnaires; le trait d'héroïsme du canonnier Chéret; des traits d'humanité d'habitants de Poissy, 17 germinal, 97, 98, 99; des traits d'intrépidité des volontaires de Saint-Brieuc; un trait de générosité transmis par un citoyen de Dortan; l'*Hommage à la vèrtu* d'Alexandre Roger; une lettre du district de Saint-Chély au sujet du *Recueil,* 21 germinal, 114, 118, 119; une lettre de Béguin; un journal de traits civiques envoyé par la Société populaire de Metz, 23 germinal, 139, 140; une réclamation de L'Honoré, instituteur, 3 floréal, 246; une lettre de la Société populaire d'Autun et de la commune de Paris relatives à des traits héroïques; une lettre du ministre de la guerre, donnant la liste des tués et blessés du 91e régiment d'infanterie; une lettre de la commune d'Arras, faisant connaître le patriotisme des habitants, 5 floréal, 270, 271; le trait d'héroïsme du sauveteur Pallu, 7 floréal, 285; une lettre de Songeon, chef du 5e bataillon du Mont-Blanc, signalant la générosité et le patriotisme de Sandoz; le récit d'un trait héroïque de Desmoulins, volontaire du 2e bataillon de la Nièvre, 11 floréal, 297; une lettre de Th. Rousseau, 15 floréal, 314. — Présente au Comité, qui l'approuve, la rédaction du n° 4 du *Recueil,* 17 floréal, 319. — Le 19 floréal, lit à la C. N. ce n° 4 : impression décrétée, 324 (ann. B). — Les Orphelins de la patrie envoient les prémices de leurs travaux : renvoi au C. d'I. P., 21 floréal, 399. — La section des traits héroïques, dont il avait été seul membre actif, renouvelée, comprend Villar, Thibaudeau, Coupé et Grégoire, 23 floréal, 421. — Lenoir ayant offert de donner des leçons à ses élèves, qui voudraient devenir ingénieurs en instruments de mathématiques, sa proposition est renvoyée aux membres du Comité qui font partie de la C. des P. et M., 25 floréal 529. — Sur sa demande la C. ex. invite la C. des A. à nommer des commissaires pour assister aux exercices de la Société des Jeunes Français; la C. des A. désigne Barrois aîné, Beuvelot, Naigeon aîné et Ameilhon, 704 (ann. B). — Ayant demandé au Comité de nommer des commissaires pour assiter, 2 fois par décade, aux exercices qui s'exécutent à son établissement, le Comité nomme Lindet et Plaichard, 9 messidor, 700. — La section des Gardes-Françaises demande pour le jeune Goullet fils une place dans son établissement, 13 messidor, 723. — L'un des 6 représentants adjoints à Barras par la C. N., le 9 thermidor, pour diriger la force armée; se rend, le soir, à la section des Gravilliers et la fait marcher contre l'hôtel de ville; un détachement de l'école des Jeunes Français, guidé par les instituteurs, se joint à la section des Gravilliers sous ses ordres 872 (et note 1). — Le 16 thermidor, une députation des Orphelins de la patrie, réunis à la Société des Jeunes Français, présente à la C. N. une adresse : la C. N. décrète que ses C. d'I. P. et de S. P. lui feront un rapport sur la Société des Jeunes Français, 873 (note 1), 909 (et note 7). — Le 18 thermidor, le C. de S. P. reçoit une lettre où Toussaint Domergue, directeur de l'imprimerie de la Société des Jeunes Français, répond aux calomnies dirigées contre elle : renvoi au C. d'I. P., 909 (note 2). — Lindet et Plaichard chargés du rapport demandé aux C. d'I. P. et de S. P., 19 thermidor, 909. — Une pétition de Bourgeois, demandant pour ses enfants 2 places aux Élèves de la patrie,

renvoyée à la C. ex., 21 thermidor, 918. — Une lettre de Clément de Ris, postérieure au 24 thermidor, transmet à la Société des Jeunes Français le rapport de la C. des A. sur les exercices du 27 prairial; publié dans une brochure de 18 p. sortie de l'imprimerie de la Société, avec un exposé de son but, son règlement, les noms des 24 instituteurs et les objets des leçons, 704 (ann. A). — Désigné par le sort comme l'un des membres restants du Comité, 9 fructidor, 981. — Fait encore partie de la Société des Jacobins en fructidor, 990 (et note 2). — Placé dans la 3e section du Comité, 21 fructidor, 13. — Le 24 fructidor, aux Jacobins, demande que les séances s'ouvrent exactement à 6 heures, 26. — Chargé du rapport sur la translation des cendres de Marat, adopté par le Comité le 26 fructidor; lit à la C. N. son rapport concluant à ce que la fête de la 5e sans-culottide soit consacrée à la célébration des victoires de la République et au transport du corps de Marat au Panthéon : adopté, 15 (note 1 de la p. 14), 16-19 (ann. A); un détachement des Orphelins des défenseurs de la patrie assistera à la fête, 17. — Présente au Comité le plan de la fête; Thibaudeau demande que le plan soit communiqué à la C. N. : arrêté; signe le programme de la musique à exécuter à la fête, 61; 28 fructidor, 33 (et note 1), 38. — Le 29 fructidor, lit ce plan à la C. N.; renvoi au Comité, 37-39 (ann. A.). — Présente au Comité une nouvelle rédaction du plan de la fête : adopté, 2e sans-culottide, 57, 59-61 (ann. A). — A la fête de la 5e sans-culottide, ses élèves représentent, au théâtre de l'Égalité, une pièce en 3 actes, dans laquelle ils associent à leurs jeux l'acteur Préville, 704-705 (ann. A). — Le 1er vendémiaire an II, aux Jacobins, défend la Société des Jeunes Français, V, 82. — Lakanal, Plaichard et Boissy chargés de prendre des renseignements sur cette Société, 3 vendémiaire, 85. — Désigné comme devant sortir du Comité, 14 vendémiaire, 188. — Projet d'arrêté relatif à la formation d'un dépôt élémentaire d'instruction pour la maison d'éducation des Orphelins des défenseurs de la patrie, 24 vendémiaire, 133. — Le C. des finances réclame au C. d'I. P. des explications au sujet d'objets délivrés pour l'usage de l'École des Jeunes Français : L. Bourdon donnera ces explications, 26 vendémiaire, 136. — Aux Jacobins, le 29 vendémiaire, demande et obtient la parole pour le 1er brumaire, 151. — Aux Jacobins, le 7 brumaire, se plaint que les patriotes sont persécutés, 176. — La Société des Jeunes Français présente 2 mémoires d'impressions : renvoi au C. des inspecteurs, 18 frimaire, 289-290. — Demande, le 14 pluviôse, que les ex-professeurs de l'Université de Paris soient payés sans délai de leurs traitements : renvoi au C. des finances, 461. — Le Comité, après avoir entendu les observations d'un de ses membres sur son établissement, charge sa Ire section de lui faire un rapport sur un établissement général pour les Orphelins des défenseurs de la Patrie, 14 ventôse, 564. — Se plaint à la C. N., le 16 ventôse, que des membres de la C. N. ont été insultés; Legendre le traite d'assassin, 577. — Le 12 germinal, signe la protestation montagnarde contre le décret qui frappe Barère, Billaud, Collot et Vadier; la nuit, Fréron fait décréter son arrestation comme un des chefs de la révolte, 29, 30. — Le 13 germinal, Merlin (de Thionville) assure que la section des Gravilliers vient de l'arrêter et de le conduire au C. de S. G.; Lesage (d'Eure-et-Loir) fait décréter que le C. d'I. P., présente la succession de L. Bourdon pour sa maison d'éducation. Lemoine fait décréter que les Comités d'I. P. et des finances examineront la situation de cette maison, 27 (note 1), 31. — Le Comité convoque les membres de la C. ex.; le choix du Comité s'arrête sur Crouzet : Lakanal chargé de le proposer à la C. N., 13 germinal, 25, 26-27. — Lakanal fait voter à la C. N. le décret chargeant Crouzet de la direction provisoire de l'École des Élèves de la patrie en remplacement de L. Bourdon, 31-32 : voir *Institut des Jeunes Français*. — Décrété d'accusation le 2 prairial, 229. — Langlois, président de la section des Gravilliers, offre au Comité de procéder à l'inventaire du mobilier de l'Institut des Jeunes Français et des papiers relatifs à l'administration de L. Bourdon : renvoi à la C. ex., 26 prairial, 289.

BOURDON (Sébastien), peintre. — Le Comité déclare qu'un de ses tableaux pourra être échangé contre des toiles de la galerie de Florence, 18 vendémiaire an IV, VI, 758.

BOURDON et L. FRANÇAIS, entrepreneurs de bâtiments. — La C. ex. leur fera payer 24.680 fr. 35, pour travaux dans les dépôts, 27 vendémiaire an IV, VI, 809.

Bourg. — Le 10 brumaire an II, la C. N. décrète que la dénomination de *bourg* est supprimée et que celle de *commune* lui est substituée, II, 716 (note 4).

Bourg-du-Bas, Dordogne. Voir Chassaignes.

Bourg-en-Bresse. Voir Bourg-Régénéré.

Bourg-l'Égalité, Bourg-de-l'Égalité, Bourg-Égalité, Égalité [Bourg-la-Reine]. Seine. — La Société populaire demande à la C. N. : 1° que le décret sur l'éducation nationale soit rapporté et le projet de Lepeletier adopté: 2° que les autorités constituées soient renouvelées; 3° que le Port-à-l'Anglais s'appelle Port-Marat : Arbogast rapporteur, 15 brumaire an II, 647. — Arbogast fait son rapport : ordre du jour sur les 2 premières demandes; la troisième renvoyée à Mailly, du C. de division, et à Roanne, 13 nivôse, III, 228. — La C. des A. arrête, le 30 ventôse, d'écrire à l'agent

national du district au sujet de l'*Instruction sur la manière d'inventorier*, etc., 549 (annexe). — Une lettre du district, annonçant que la loi du 29 frimaire va être incessamment exécutée, renvoyée à Bouquier, 5 germinal, IV, 27. — Une lettre du district relative à la réunion de bibliothèques éparses, renvoyée à Mathieu, 19 prairial, 555. — L'administration du district ayant remis à Émery 3 tableaux de piété, déposés en la maison des Carmes déchaussés des Carrières-sous-Charenton, Émery les réclame : renvoi à la C. des A., 4 fructidor, 570. — La C. ex. remet un rapport sur la demande d'indemnité par Gérard, pour avoir travaillé aux inventaires et catalogues dans le district, 30 fructidor, 686; on lui payera 4,304 fr. 17ˢ; pour le surplus, présentera un mémoire certifié par le district, 20 vendémiaire en IV, 767.

Bourg-Régénéré [Bourg-en-Bresse]. — La commune envoie le récit (2 imprimés du 20 pluviôse, an II, et un imprimé du 21 ventôse) des fêtes de la Raison, 21 floréal, IV, 401. — L'arrêté du 28 ventôse an III, y place l'École centrale de l'Ain, V, 613; confirmé le 17 germinal, et, transformé en décret le 18, VI, 35, 36 (note 2).

BOURGAIN (Denis-Guillaume), député du département de Paris à la Convention. — Notice, III, CXXI. — Sur la proposition de Grégoire, placé sur la liste soumise au C. de S. P. des membres à adjoindre au C. d'I. P. (n'est pas adjoint), 1ᵉʳ ventôse an II, 476. — Ses observations sur une pétition de la Société républicaine des arts renvoyées à la 2ᵉ section, 24 brumaire an III, V, 218-219.

BOURGEOIS. — Demande de places pour ses enfants dans la maison des Élèves de la patrie renvoyée à la C. ex., 21 thermidor an II, IV, 918. — Figure pour 1,500 ᵗᵗ sur la liste des gens de lettres, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 359; rayé le 10 nivôse comme n'étant pas connu, 379.

BOURGEOIS, peintre. — Se plaint de ne pouvoir jouir du local qui lui a été accordé au Louvre par la C. ex., occupé par l'Agence des archives : renvoyé au C. des inspecteurs, 30 germinal an III, VI, 104.

BOURGEOIS (François). — Nommé portier de l'École de santé de Paris, le 22 ventôse an III, V, 597.

BOURGEOIS (J.-B.), chanteur. — Les artistes du Théâtre des Arts demandent sa mise en réquisition : renvoi à la 3ᵉ section, 26 vinôse an III, V, 428.

Bourges. — Le Conseil général de la commune soumet, le 11 ventôse an II, des questions relatives à l'âge des enfants à admettre aux écoles primaires : renvoi à Bouquier, IV, 643-644 (ann. D). — Ordre du jour, motivé sur l'arrêté du 5 prairial, 27 prairial, 637. — Une demande de Butet, entrepreneur d'une manufacture de toile à voile à Bourges, renvoyée au C. des secours, 28 nivôse an III, V, 434. — L'arrêté général du 28 ventôse y place l'École centrale du Cher, 613; confirmé, le 17 germinal, et transformé en décret le 18, VI, 35, 36 (note 2). Demande de renseignements au district sur les dyptiques qui ont dû s'y trouver, etc., 6 vendémiaire an IV, 724.

Bourgneuf, Loire-Inférieure. — Le procès-verbal de la fête à l'Être-Suprême y célébrée renvoyé au carton des fêtes décadaires, 25 thermidor an II, IV, 935.

BOURGOGNE. — Son hymne pour la journée du 10 août, renvoyée à Grégoire, 27 thermidor an II, IV, 940; ordre du jour, 11 fructidor, 998.

Bourgogne, province. — Des états de population, etc., de la province de Bourgogne envoyés par Amelot : mention honorable, 11 brumaire an III, V, 187.

BOURGOIN, artiste. — Demande à participer aux récompenses nationales : renvoi à la 2ᵉ section, 29 floréal, an III, VI, 174. — Figure sur la liste présentée au Comité par Villar, le 28 messidor : ajourné, 427.

BOURGOIN, ex-curé constitutionnel à Villaines, commissaire à la bibliothèque de la Flèche. — Génissieu demande sa nomination comme bibliothécaire : renvoi à la 2ᵉ section, 2 fructidor an III, I, 562.

Bourgoin, Isère. — Le procès-verbal de la plantation de l'arbre de la Liberté renvoyé à Grégoire, 3 floréal an II, IV, 244. — La Société populaire adresse la relation d'une fête célébrée le 10 ventôse, 9 floréal, 291, 422.

BOURGON, ci-devant gouverneur de la Guyane. — Sa collection de bois de Cayenne, dont Wanbert est dépositaire, sera transférée au Muséum d'histoire naturelle, 6 ventôse an III, V, 535-536. — La copie d'une lettre de Bourgon renvoyée à la 2ᵉ section, 30 ventôse, 619.

BOURGUIGNON (C.-C.), employé du Comité de S. G. en l'an II et l'an III. — Signe une expédition de l'arrêté du 30 fructidor an II relatif à Fourcade, IV, 897. — Signe en l'an III un récépissé de pièces relatives à Jullien fils, 888.

BOURLIER. — Proposé le 28 ventôse an II, par la C. du département de Paris, comme professeur de mathématiques appliquées à l'institut provisoire des Sans-Culottes, IV, 633.

BOURNON-MALLARMÉ (La citoyenne), romancière. — Arrêté qu'elle sera comprise dans la liste des gens de lettres, etc., qui ont droit à la munificence nationale, 12 pluviôse an III, V, 457. — Figure sur une liste présentée au Comité par Villar, le 30 messidor : ajourné, VI, 431.

BOURRU, médecin. — Devient membre du B. de C. des arts et métiers en novembre 1791, comme délégué de la Faculté de médecine, IV, 265. — Présent à la séance du 19 messidor an II, IV 767 (ann. B).

BOURSAULT (Jean-François), député suppléant à la Convention, remplace comme titulaire Manuel, en mars 1793. — Fonde, en 1791, le Théâtre Molière (ensuite Théâtre des Sans-Culottes), IV, 839 (note 6). — Écrit au Comité en faveur de Collignon-Dumont : renvoi à Lindet et Mathieu, 3, 19 thermidor, 841, 908. — En pluviôse an III, en mission en Bretagne, refuse à l'évêque Le Coz, à Rennes, la jouissance d'un temple, V, 516. — Le 20 prairial, insiste pour la mise en vente du domaine de Versailles non utilisé, 268-269. — Le 24 prairial, demande la radiation de l'inscription « la mort » sur tous les édifices publics : Guyomar lui répond, 288.

Bourse (*La*) [de Paris]. — Un décret du 6 floréal an III ordonne l'ouverture des *Bourses*, VI, 133. — Un arrêté du 28 floréal, pris par les Comités de S. P., de S. G., des finances et d'I. P., place la Bourse de Paris au Louvre, et ordonne qu'elle s'ouvrira le 1er prairial, 217, 226 (annexe). — Le président du Comité donne lecture de cet arrêté: une députation du Conservatoire du Muséum soumet des réclamations : Fourcroy chargé de présenter aux 4 Comités les moyens d'échange offerts par les conservateurs, 30 floréal, 224, 217, 225. — Le 28 vendémiaire an IV, la C. N. vote un décret relatif à la Bourse, 816.

Bourses, Boursiers. — Le procureur de la commune de Paris demande que les bourses des collèges soient données de préférence aux enfants des citoyens qui partent pour les armées; la C. N. le décrète, 9 mars 1793 : le Comité nomme Chasset rapporteur pour la question des bourses, 16 mars, I, 389, 390 (ann. A). — Décret portant que les boursiers qui se rendront aux frontières conserveront leur bourse, 22 mars, 393-394 (annexe). — Le projet de décret présenté par Chasset au Comité, 9 avril, 405; voté à la C. N., 5 mai, 409-410 (ann. A). — Une lettre de Paré relative à la nomination aux bourses renvoyée à l'etit, 15 brumaire an II, 746. — Sur la demande de Dufaure, élève en chirurgie, et du district de Toulouse, le Comité passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que les lois ne portent point atteinte aux droits des boursiers, 21 floréal, IV, 400. — Les demandes du district de Toulouse, 25 messidor, 792 et de Dufaure, boursier de l'ex-collège Martial, à Toulouse, renvoyées à la C. ex., 25, 29 messidor, 742, 821. — Une pièce relative aux bourses des collèges renvoyée à Ramel, 19 thermidor, 907. — Le Comité renvoie à Bailleul un mémoire des principaux collèges de l'ex-Université de Paris relatif aux boursiers, 6 germinal, VI, 3. — La 1re section chargée de faire un rapport sur les boursiers des collèges supprimés, 12 floréal, 156. — Coisnon, ex-principal des collèges réunis de la Marche et Navarre, réclame 20,000 ll en faveur des boursiers de ces 2 collèges : renvoi à Mercier, 22 floréal, 195. — La C. ex. remet un rapport sur les boursiers des collèges de l'ex-Université de Paris, 14 messidor, 386. — Champagne, principal du collège de l'Égalité (collège des boursiers), donne des renseignements sur les boursiers des collèges de Paris pendant les années 1791-1795, III, 325 (note 2 de la p. 324), 330 (ann. B). — Voir aussi *Collège de l'Égalité.*

BOUSSAC. — L'agent national du district propose des questions relatives aux élèves des Écoles de santé : ordre du jour, 8 nivôse an III, V, 373.

BOUSSARD. — Expose sa vie pour sauver une famille ensevelie sous les décombres d'une maison écroulée, dans l'enclos du Temple; acte signalé au Comité par le secrétaire greffier de la Commune de Paris, qui le renvoie à la section des traits héroïques, 9 messidor an II, IV, 701-702. — Sur le rapport du C. des secours, un décret du 1er frimaire an III ordonne l'insertion de ce trait de dévouement dans le *Recueil des actions héroïques,* 702 (note 1), 958-959 (ann. A).

BOUSSÉ, instituteur. — *Sa Prière à l'Être-Suprême* renvoyée à Grégoire, 29 prairial an II, IV, 650.

BOUSSION (Pierre), député de Lot-et-Garonne à la Convention. — Notice, II, XCIII. — Transforme en motion une demande de la section de Popincourt, 21 septembre 1793, 229 (ann. A). — Paganel et lui présentent au Comité Holley, artiste, élève de la nature, 1er messidor an II, IV, 665.

BOUSSU (Combat de), Belgique. — Dans ce combat, du 7 floréal an II, l'infanterie de l'armée des Ardennes chargea 3 fois à la baïonnette la cavalerie ennemie; la C. N. renvoie, le 13 floréal, aux C. de S. P. et d'I. P. pour éterniser la mémoire de cette action héroïque; le C. d'I. P. prononce l'ajournement, 19 floréal, IV, 367, 375-378 (ann. A). — Lindet, rapporteur, 23 floréal, 423.

BOUTEILLE. — Demande d'emploi dans les bureaux du Comité renvoyée à la C. ex., 26 fructidor an II, V, 31.

BOUTET, peintre. — Nommé professeur de dessin aux Écoles centrales de Paris, germinal an III, VI, 115 (note).

BOUTHILIER, émigré. Voir l'article qui suit.

BOUTHILIER (La citoyenne MARÉCHAL, femme divorcée de l'émigré Bouthilier). — Sur le rapport de la C. des A., le Comité déclare ne pas s'opposer à la délivrance des objets réclamés par elle, et renvoie au C. des finances, 28 ventôse an III, V, 612. — Sur le rapport de la C. ex., le Comité arrête que les conservateurs des dépôts remettront à cette citoyenne la bibliothèque de son mari, 4 thermidor, VI, 445.

BOUTILLIER, agent de la marine. — A fait marquer des arbres dans le parc de Saint-Cloud pour les abattre; cette entreprise sera dénoncée par le Comité d'I. P. à ceux des domaines et des travaux publics, 6 brumaire an III, V, 176.

BOUTIN. — Sa bibliothèque renferme des livres qui manquent à la B. N.; Van Praet en demande le transport : renvoi à la C. ex., 24 germinal an III, VI, 75. — La C. ex. remet son rapport renvoyé à la 2e section, 4 floréal, 127. — L'état de ses livres joint à ce procès-verbal du 8 floréal, 146 (et note 3). — Une partie de son jardin, réservée pour la nation, confiée à la garde du jardinier Camus, lequel a été victime d'un acte de violence de la part du représentant Desrivières, locataire de la maison Boutin : Creuzé (Pascal) chargé d'instruire la C. de S. G. de cette affaire, 15 fructidor, 616.

BOUTIN, détenu. — Fait hommage d'une chanson patriotique : renvoi à Villar, 15 germinal an II, IV, 82.

BOUTROUE (Laurent-Martial-Stanislas), député de la Sarthe à la Convention. — Notice, I, LXXIX. — Nommé membre du Comité d'I. P., 27 juin 1793, 519, 521 (ann. A). — Rapporteur des pétitions de Dupare, Pleignière et de celle des instituteurs et institutrices des paroisses de Saint-Germain-des-Prés, 6, 18 juillet, II, 23, 79, 84 (annexes). — Fait son rapport sur la pétition de Phebert *dit* Pleignière, 17 août, 246. — Commissaire pour Beaurieu, 7 septembre 365. — Le décret du 15 vendémiaire an II le maintient au nombre des membres du Comité, 592. — Membre de la section de l'inventaire des objets utiles aux arts, 19 vendémiaire, 606. — Rapporteur pour les mémoires de Belesme sur les cartes de la Guyenne, 27 brumaire an II, 833. — Se concertera avec des membres des Comités de S. G., de législation et des inspecteurs de la salle, 29 brumaire, 867. — Rapporteur de la pétition des Enfants aveugles, en remplacement de Lakanal, absent, 7 frimaire, III, 34. — Rapporteur d'une pétition sur la suppression des inscriptions latines, 15 frimaire, 69. — Le 7 nivôse n'est plus indiqué comme rapporteur, 217. — Le C. de S. G. ayant adressé une lettre en caractères inconnus, elle lui est renvoyée 17 nivôse, 246; la rend déchiffrée, 19 nivôse, 255. — Nommé l'un des secrétaires du Comité, l'un des 4 commissaires chargés d'inspecter le local du Muséum des arts, 21 nivôse, 265-266. — Avec Guyton, commissaire pour fraterniser avec le Muséum d'histoire naturelle, 15 pluviôse, 391. — Commissaire avec Bouquier pour s'occuper d'un livre élémentaire à l'usage des marins, 19 pluviôse, 431. — Figure parmi les commissaires chargés de présenter un rapport sur les dépôts de la guerre et de la marine, 15 ventôse, 545. — On lui renvoie une adresse de la Société populaire de Gray, 29 ventôse, 596. — Bouquier et lui rendront compte de la confection des ouvrages destinés aux jeunes marins, 1er germinal, IV, 2. — Démissionne à cause de sa mauvaise santé : non accepté, 23 germinal, 141. — On lui renvoie un ouvrage de Bozel, *Tachygraphie française*, 29 prairial, 652. — Toutes les pièces dont il était chargé renvoyées à Lakanal, 9 fructidor, 981. — Membre, le 7 nivôse an III, de la C. des 21 chargée de l'examen de la conduite de Barère, Billaud, Collot et Vadier, V, 366. — Le 12 germinal, signe la protestation montagnarde contre le décret qui frappe ces 4 prescrits, VI, 29.

BOUVARD. — L'un des artistes chargés des détails de la fête du 20 prairial an II (*Instruction particulière*), IV, 577, 578, 580.

BOUVARET. — Pétition relative au théâtre de Grenoble renvoyée à Guyton, 5 prairial an II, IV, 469.

BOUVART (Alexis), astronome de l'Observatoire de Paris après la démission de Cassini, 5 septembre 1793, II, 475 (ann. B). — Le 19 vendémiaire an II, signe l'inventaire des instruments de l'Observatoire, 601-602. — Ne s'associe pas à la dénonciation de Nonet et Perny contre Ruelle, en thermidor an II, IV, 941 (note 2). — Son attestation en faveur de Ruelle jointe à une réclamation de celui-ci, du 28 vendémiaire an III, 941 (note 2). — La C. ex. remet un rapport sur une demande de Bouvart, 14 messidor, VI, 386.

BOUYN, employé aux archives du ministre de l'intérieur. — Nommé membre de l'Agence temporaire des titres, 27 brumaire an III, IV, 280.

BOUZIGUES. — A prononcé à Tarbes un discours en l'honneur de Beauvais : mention civique et renvoi au C. de S. P., 9 prairial, IV, 492.

BOUZON. — Demande la solution de questions relatives aux écoles primaires : renvoi à Bouquier et Thibaudeau, 5 et 15 floréal an II, IV, 271, 314.

BOYAVAL (Charles-Louis-Laurent), député du Nord à la Convention. — Le 4 frimaire an III, émet un vote conditionnel au sujet du décret d'accusation contre Carrier, V, 250.

BOYÉ. — Mémoire sur un costume républicain renvoyé à David, 21 frimaire an II, III, 136.

BOYER. — Nommé, par le Comité, professeur adjoint de chirurgie opératoire à l'École de santé de Paris, 26 frimaire an III, V, 323. — Proposé comme professeur adjoint de clinique externe en remplacement de Manoury, démissionnaire, 22 prairial, VI, 277; 12 messidor, V , 380 (note 2).

BOYER, professeur de seconde au collège du Mans, secrétaire du Comité d'enseignement. — Programme de son enseignement en 1793, II, 618-619. — Lit, le 25 août 1793, une adresse à la C. N., 613-615 (ann. B); il y est parlé (p. 614) des *écoles civiques* au Mans pour les enfants indigents.

BOYER-FONFRÈDE (Jean-Baptiste), député de la Gironde à la Convention, condamné à mort

le 9 brumaire an II, guillotiné le 10. — Se plaint que l'article 122, sur la garantie des droits, dans le nouveau projet de Constitution, ne parle pas des cultes (18 juin 1793), I, 527 (note). — D'après Joseph Garat, c'était un ami de son neveu Garat-Mailla, V, 117. — Placé par Hardy, le 11 vendémiaire an IV, sur la liste des 47 représentants martyrs de la liberté, VI, 753.

BOYOL. — Ses guérisons au moyen d'un thé composé de simples : renvoi à Plaichard, 21 prairial an II, IV, 608-609.

BOZEL. — Son ouvrage *Tachygraphie française;* renvoi à Boutroue, 29 prairial an II, IV, 652.

BRADEL, relieur, neveu de Derosne. — Soumissionne, en octobre 1793, auprès du ministre Paré, l'enlèvement à forfait des emblèmes royaux sur les livres de la B. N., III, 401-402, 403-405, 407.

BRAISNE, Aisne. — La lettre de l'agent national renvoyée à Bouquier et Thibaudeau, 11 floréal an II, IV, 294.

BRALLE (François-Jean), ingénieur en chef du département des travaux publics de la Commune de Paris. — Offre au Comité un chariot et une machine pour le transport des arbres, etc. : renvoi au B. de C., 3 floréal an II, IV, 247.

BRAMBILLA. — Un arrêté de la C. des A., invitant le Comité à accorder à Thillaye les ouvrages de chirurgie de Perret et de Brambilla, renvoyé à la 1re section, 2e complémentaire an III, VI, 694; délivrance de ces ouvrages autorisée, 6 vendémiaire an IV, 724.

BRANDEL (Henry), consul suédois. — Son *Calendrier de la myriade* transmis au Comité par le ministre des affaires étrangères : Arbogast chargé de le communiquer à la C. des P. et M., 23 nivôse an II, III, 281. — Une lettre du ministre des affaires étrangères sur ce *Calendrier* renvoyée à Arbogast, 21 pluviôse, 441.

BRAQUE, conservateur du Muséum de Cambrai. — D'Estournal demande qu'on lui rende cette place dont il a été injustement dépossédé : renvoi à la C. ex., 28 vendémiaire an IV, VI, 814.

BRARD. — Demande une place de commis : renvoi à Mathieu, 29 thermidor an II, IV, 948.

BRASSEUR, de la commune de Rocquemont. — Plan d'éducation renvoyé à Bouquier, puis à Thibaudeau, 21-25 thermidor an II, IV, 920, 935 (et note 1).

BRASSON. — Mentionné dans un état de pièces reçues par le Comité, IV, 640 (note 7).

BRASSON (Pierre). — Nommé aide opérateur à l'École de santé de Montpellier, 20 germinal an III, VI, 54.

BRAZIER, membre de la Société libre d'institution et de vérification d'écriture. — Envoie au Comité son ouvrage : l'*Art d'écrire simplifié,* et présente pour le concours des livres élémentaires 2 modèles d'écriture, 13 ventôse an II, III, 537. — Son ouvrage présenté à la C. N. le 18 fructidor an III, VI, 639 (annexe).

BRÉA, peintre. — Figure pour 2,000 ℔ sur la liste des artistes, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 359, et adoptée par la C. N. le 14, 384.

BRÉARD (Jean-Jacques DE), député de la Charente-Inférieure à la Convention. — Notice, I, LXXIX; II, XCIII. — Élu au C. de S. P. le 6 avril 1793, en sort le 5 juin, II, 29 (note 6). — Mentionné au procès-verbal du C. de S. P., les 28 et 30 mai 1793, I, 472. — Prend part à une discussion sur le château de Versailles, 8 juillet 1793, I, 453. — Dans la discussion du 13 août, combat le projet de maisons communes d'éducation de Lepeletier, II, 276. — Le 18 floréal an II, fait décréter la lecture de l'Instruction pour la marine, rédigée par Thibaudeau, et l'envoi de cette Instruction aux armées navales et dans les ports, IV, 306 (ann. A). — Le 27 floréal, fait décréter l'impression du discours de Carnot en réponse à une adresse des Jacobins, 435. — Propose à la C. N., le 21 prairial, de faire insérer au procès-verbal un récit de la fête de l'Être-Suprême, 605-606. — Signe, comme membre, le 23 thermidor, un arrêté ordonnant l'arrestation de Jullien fils, 882; le 24 thermidor, un arrêté relatif à Clément de Ris, 883; le 6 fructidor, un arrêté relatif à une École de santé, 979; le 7 fructidor, 4 arrêtés relatifs à Lesage, Barruel, Pifre et Carny, 647-649; le 24 fructidor, un arrêté renvoyant au C. de S. G. les pièces relatives à Jullien fils, 886. — D'après Cambon, serait l'un des 6 membres du C. de S. P. qui, en mai 1793, consignèrent leurs soupçons contre Danton et Robespierre dans un registre secret, V, 111. — Propose à la C. N., le 9 nivôse, l'impression du travail de Lanthenas sur les fêtes décadaires, 377. — Le 25 nivôse, dans la discussion sur la fête du 2 pluviôse, demande le renvoi au Comité des projets présentés, 423. — Le 19 messidor, fait décréter que le mot *myriamètre* sera maintenu dans la Constitution, mais qu'on ajoutera entre parenthèses le rapport de la nouvelle mesure avec l'ancienne, 400.

BRÉGAND, président du district de Besançon. — Signe, le 27 floréal an II, la lettre d'envoi à la C. N. du prétendu suaire de Jésus, IV, 621 (note 6).

BRÉQUIGNY (Louis OUDARD-FEUDRIX DE), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Membre de l'ancienne C. des monuments, maintenu dans cette C. réorganisée, 18 octobre 1792, I, 8. — Lettre du ministre de l'intérieur, 17 février, sur ses réclamations relatives à son recueil d'ordonnances, lue à la C. N. le 20 février : renvoi au Comité : Dusaulx et Massieu, chargés de faire un rapport sur ses besoins, 22 février, 356, 358 (ann. B). — Arrêté que Chénier proposera un projet de décret

pour le payement de Bréquigny, 11 juin: lettre de Garat, relative à une réclamation du libraire Nyon, éditeur de 3 volumes de la *Collection* de Bréquigny, 487 (et note 1). — Figure pour 3,000 ᵗᵗ sur la liste des gens de lettres, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 359, et adoptée par la C. N. le 4, 383.

Bresson (Jean-Baptiste-Marie-François), député des Vosges, à la Convention. — L'un des signataires de la protestation des 6 et 19 juin 1793, décrété d'accusation le 3 octobre 1793, rappelé à la C. N., le 18 ventôse an III, V, 292, 588.

Brest. — La Société populaire signale un trait d'humanité du marin Lemahot, et une autre action, 3, 5 germinal an II, IV, 19, 22. — Elle envoie un discours et des couplets, 23 floréal, 422. — Arrêté que le président du Comité écrira au district de Brest, au sujet d'un dictionnaire de marine (manuscrit), fait par l'ex-Académie de marine, 3 messidor, 677. — Une pétition des artistes dramatiques de Brest, pour être indemnisés de leurs représentations gratuites, renvoyée au C. des finances, 16 floréal an III, 168. — Rapport sur la nécessité d'établir un observatoire à Brest : le rapporteur devra s'entendre avec le C. de marine, etc., 6 messidor, 329. — Vincent, sous-bibliothécaire de l'ancienne Académie de la marine à Brest, invite le Comité à organiser la bibliothèque de cette Académie et à fixer son traitement : ajourné, 28 messidor, 426. — Le Bureau des longitudes propose d'établir à Brest un observatoire, et indique Rochon comme directeur et Lancelin comme adjoint : renvoi à Grégoire, 8 thermidor, 459-460. — Gruvel, à Brest, se concertera avec le contrôleur des prises pour la conservation et l'inventaire des livres et plans pris sur des vaisseaux anglais, 27 vendémiaire an IV, 809.

BRETEUIL (Louis-Auguste LE TONNELIER, baron de), ancien ministre de la Maison du roi, émigré. — Une lettre du 31 décembre 1783, signée de lui, atteste qu'il a été promis à Laporte-Dutheil 900 exemplaires de sa traduction d'Eschyle, V, 566. — Ses meubles et objets d'art sont transportés aux Andelys; le Comité en est avisé, 3 floréal an II, IV, 247.

Breteuil, Oise. — Cette commune consulte le Comité sur le traitement des instituteurs : ordre du jour, 13 prairial an II, IV, 515 (note 6).

BRETON, capitaine de canonniers de la section de la Maison commune de Paris, en station à Laon. — Demande l'établissement dans chaque commune d'un instituteur chargé d'expliquer les lois, 15 germinal an II, IV, 85 (note 5, p. 84) : Ordre du jour, 27 prairial, 637.

Brevets d'invention. — A propos de l'annulation d'un brevet d'invention, Mollers, au nom du C. d'agriculture et de commerce, déclare que l'auteur d'une découverte utile ne doit pas avoir un privilège exclusif, 74 (note 4, p. 73). — Coupé et Bouquier chargés d'examiner si le décret rendu ce jour suffit aux intérêts des inventeurs, 17 frimaire, 73.

BRIANSIAUX, ancien négociant à Dunkerque. — souscrit à un ouvrage en préparation : renvoi à Duhem, 5 germinal an II, IV, 23.

BRIDAN, sculpteur. — Figure sur la liste des artistes, etc., qui ont droit à la munificence nationale, formée le 6 pluviôse an III, V, 450; sur celle du 22 pluviôse, 482. — Figure pour 2,000 ᵗᵗ sur la liste du 24 germinal et sur celle du décret du 27 germinal, VI, 76, 89.

Brie-sur-Yères [Brie-Comte-Robert], Seine-et-Marne. — La Société populaire signale l'abus de la célébration à la fois des décadis et des dimanches, 29 ventôse an II, III, 595. — Le corps municipal fait connaître un trait de désintéressement, 9 germinal, IV, 25. — La municipalité répond au questionnaire envoyé par le district de Melun en exécution du décret du 21 thermidor, IV, Introd., xlviii.

BRIEZ (Philippe-Constant-Joseph), député du Nord à la Convention. — Notice, II, xciii. — Lit, le 25 septembre 1793, un rapport sur la situation de la frontière du Nord : impression décrétée; Briez, par un second décret, adjoint au C. de S. P.; ces deux décrets sont rapportés, 492. — Demande, le 13 floréal an II, que la proposition de Bourdon (de l'Oise) de signaler l'action héroïque de l'armée des Ardennes à Boussu soit renvoyée aux Comités de S. P. et de la guerre, IV, 376-377. — Signe, le 29 prairial, le renvoi au Comité d'un hymne sur l'*Existence de Dieu et l'immortalité de l'âme*, 743 (note 5). — Signe, le 12 messidor, le renvoi au C. d'I. P. du procès-verbal de la fête à l'Être-Suprême envoyé par la commune de Batz; de l'*Hymne sur la victoire de Fleurus*, de Roy; de l'*Adresse à l'armée de la Sambre et de la Meuse*, par Berckem, 813 (note 6), 815 (note 8), 817 (note 5).

Brignoles. — L'agent national du district écrit que la rareté des instituteurs a forcé d'employer des prêtres : renvoi à Bouquier, 21 floréal an II, IV, 400.

BRIJON (C.-R.), instituteur, à Lyon. — Son ouvrage sur les moyens *de développer les organes par les sons de la musique*, présenté au Comité par Patrin, renvoyé à Romme, 8 février 1793, I, 316. — Sa demande d'indemnité renvoyée à Bailly, 12 septembre, II, 396. — Nouvelle lettre de Brijon (19 septembre); lettre de Patrin au président du Comité (24 brumaire an II); pétition de Brijon à la C. N. (2 frimaire an II), 396 (note 2), 430-431 (ann. B).

BRION, procureur du collège des Quatre-Nations. — Porté pour 900 ᵗᵗ au tableau de répartition du 9 fructidor an III, VI, 587.

Brion, Ain, Côte-d'Or, Indre, Isère, Maine-et-Loire, Saône-et-Loire, Deux-Sèvres, Vienne ou

Yonne. — La Société populaire adresse une lettre sur laquelle il est passé à l'ordre du jour, 27 floréal an II, IV, 440.

BRION DE LA TOUR, géographe. — Sera placé sur la liste supplémentaire des savants, etc., auxquels la nation accorde des secours, 18 nivôse an III, V, 403. — Figure sur la liste formée le 6 pluviôse, 450. — Figure pour 1,500 ℔ sur la liste du 24 germinal et sur celle du décret du 27 germinal, VI, 76, 89. — La C. ex. présente un rapport sur son ouvrage *Voyage dans les départements de la République :* renvoi à la 2e section, 14 floréal, 165.

BRIONNE (Hôtel de), à Paris. — Situé place du Carrousel, près des Grandes-Écuries, en face de la rue de l'Échelle; y sont installés les C. de S. G., de division et d'I. P.: en germinal an II, le Comité de S. G. occupe toute la maison, IV, 13 (et note 6). 20 (et note 3).

BRIOT. — Son rapport à la Société populaire de Besançon sur les moyens d'affermir le régime révolutionnaire, transmis au Comité, renvoyé à Thibaudeau, 23 messidor an II, 771-772.

BRIOUDE. — Procès-verbaux de la fête y célébrée sur la prise de Toulon, 19 ventôse an II, III, 556. — Demande à être le siège de l'École centrale : renvoi à la 1re section, 21 vendémiaire an IV, VI, 772.

BRIQUE, MINARD ET PEIGNÉ, terrassiers. — Acomptes reçus par eux en prairial et fructidor an II, IV. 591, 592.

BRISSAC (Le duc DE). — Un lustre provenant de lui, conservé au dépôt de la rue de Beaune, sera remis à la C. ex. des relations extérieures, 24 pluviôse an III, V, 489.

BRISSAC (Hôtel de), à Paris. — L'Agence de l'habillement militaire, dépendant de la C. ex. du commerce et des approvisionnements, y est placée; elle est remplacée par le bureau des subsistances militaires, dépendant de la même C. ex., IV, 200 (ann. D *ter, Addenda*).

BRISSAY-CHOIGNY, Aisne). — Une demande de l'instituteur renvoyée à Bouquier, 15 messidor an II, IV, 741.

BRISSET. — Présente au Comité, avec Famin, un essai de chaussures de corde : renvoi au C. des marchés, 3 ventôse an II, III, 485.

BRISSON (Mathurin-Jacques), professeur de physique expérimentale au collège de Navarre, membre de l'Académie des sciences. — Nommé membre du B. de C. des arts et métiers par l'Académie, en novembre 1791, IV, 265. — En exécution du décret du 11 septembre 1793, fait partie de la C. des P. et M., II, 386, 388. — Éliminé de cette C. le 3 nivôse an II, III, 233 (note 1), 239. — Pétition pour le payement de l'arriéré de son traitement : renvoi à la C. ex. pour faire droit 26 brumaire an III, V, 221, 6 frimaire, 251. — Figure pour 3,000 ℔ sur la liste des savants, etc., présentée au Comité le 4 nivôse, 359, et adoptée par la C. N. le 14, 383. — Nommé professeur de physique et chimie aux Écoles centrales de Paris, germinal, VI, 115 (note). — Signe le procès-verbal des opérations faites pour s'assurer de la longueur vraie du mètre provisoire présenté au Comité, le 18 messidor, 387. — Porté sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national présentée au Comité le 1er brumaire an IV par Lakanal; le 29 brumaire, le Directoire l'élimine, 833, 838, 839.

BRISSOT (Jean-Pierre), député d'Eure-et-Loir à la Convention. — Notice, I, LXXIX. — Son journal (*le Patriote français*) loue le rapport de Romme du 20 décembre 1792, I, Introd.. XXVI, 200. — Le 5 germinal an III, Louvet dit qu'une pièce attribuée à Brissot était un faux, VI, 9. — Placé par Hardy, le 11 vendémiaire an IV, sur sa liste de 47 représentants martyrs de la liberté, 753.

BRIVAL (Jacques), député de la Corrèze à la Convention. — Le 19 floréal an II, aux Jacobins, attaque l'athéisme de Lequinio, IV, 352. — Renvoie au Comité, le 30 messidor, comme secrétaire de la C. N., le *Nouveau calendrier républicain* de Moreau, 920 (note 4). l'*Ode sur la révolution du 14 juillet* (*v. s.*), de Malingre, 929 (note 4), et une adresse des élèves de Le Normand, à Rouen, 933 (note 2). — Adjoint à Peyssard, le 9 thermidor au soir, comme commissaire près l'École de Mars; annonce que les élèves en sont fidèles à la C. N., 860. — Le 15 thermidor, nommé représentant en mission près l'École de Mars, en remplacement de Le Bas; le 26 thermidor, remplacé par Guyton, 860 (note 1, *Addenda*). — Fait décréter, le 13 germinal an III, qu'il sera distribué à tous les membres de la C. N. un exemplaire du *Tableau historique des progrès de l'esprit humain* de Condorcet, VI, 2 (note). — Le 25 germinal, fait décréter que le département du Bec d'Ambès reprendra le nom de *Gironde*, 85.

BRIVE. — Une pétition de cette commune renvoyée à Thomas Lindet, 15 brumaire an II, II, 746. — Donnoville, envoyé extraordinaire de cette commune, réclame pour elle l'École centrale : ordre du jour. 30 germinal an III, VI, 107. — Voir aussi TREILLARD.

BRIVOR (La citoyenne). — Au sujet de l'envoi conditionnel de ses enfants aux écoles primaires, 21 germinal an II, IV, 115.

BROCHARD. Voir BARDOU ET BROCHARD.

BROCHARD, ci-devant oratorien. — Demande de pension : Grégoire rapporteur, 18 juillet 1793, II 78.

BROCHET ET BESNARD, employés à la Bibliothèque nationale de Versailles. — La C. ex. remet un rapport sur leur réclamation : renvoi à la 2e section, 14 floréal an III, VI, 165.

BRODEL. — Présente un mémoire sur un

système de cheminées : Bailly, rapporteur, 1er octobre 1793 II, 522; ordre du jour, 21 frimaire an II, III, 134.
BROGLIE (Hôtel de), rue de Varenne, à Paris. — La C. ex. de la marine et des colonies y est installaée, IV, 200 (ann. D *ter, Addenda*).
BRON, restaurateur. — Demande à louer une cave dépendante de l'hôtel d'Elbeuf : renvoi au C. des domaines, 30 germinal an III, VI, 108.
BRONDEX (Albert). — Présente au Comité le précis d'un nouveau journal : ordre du jour, 21 prairial an II, IV, 609.
BRONGNIART (Alexandre), minéralogiste. — Dans l'organisation du Muséum d'histoire naturelle du 10 juin 1793, professeur des arts chimiques, IV, 407. — Membre de la C. des A. (section d'histoire naturelle), II, 509. — Présente dès 1792 un procédé pour la refonte des vieux papiers, qui est renvoyé à l'examen du B. de C.; rapport de ses commissaires, 5 septembre 1792, III, 45 (ann. A); renvoi au Comité d'I. P., 5 frimaire an II, III, 27; Fourcroy nommé rapporteur par le Comité, 9 frimaire, 41. — N'est pas maintenu dans la C. des A. réorganisée, 5 pluviôse 323, 329; en congé régulier comme pharmacien militaire et ne fait pas son cours au Muséum, 398 (note 5).
Bronze (*Monnaie de*), ou *Assignat métallique*. Voir *Comité des assignats et monnaies*.
Bronze (*Monuments en*). Voir *Monuments en bronze*.
BROOKE BOOTHLY. — Ce jeune Anglais, en relations avec J.-J. Rousseau, reçut de lui une copie du manuscrit *Rousseau juge de Jean-Jacques;* fit imprimer ce dialogue à Londres en 1780, VI, Appendice, 941.
BROQUET (Dagobert-Eustase), de Dieuze, professeur de langues et de belles-lettres. — Entre dans les bureaux de la C. ex. de l'I. P. le 7 messidor an II, comme sous-chef dans la IVe division, IV, 229, 232.
BROSSARD (La citoyenne). — Ayant ouvert une école de dessin et de géométrie pour les jeunes filles, demande l'autorisation de requérir les objets qui lui sont nécessaires : renvoi à la C. ex., 27 thermidor an II, IV, 939.
BROSSELARD (Emmanuel). — Fait hommage d'une traduction manuscrite du *De Officiis* de Cicéron; renvoi à la section des pétitions, 21 vendémiaire an II, II, 608.
BROSSON. — Demande un emploi : renvoi à Mathieu, 3 messidor an II, IV, 673.
BROTOT, commis. — Sur l'état de floréal an II, IV, 458. — Chargé des analyses, 23 messidor, 777. — Comme adjoint du secrétaire général Durand, sur l'état du 16 vendémiaire an III, V, 119. — Nommé secrétaire général en remplacement de Durand, 11 brumaire, 186. — Demande et obtient un congé de 2 mois, 21 germinal, VI, 59. — Le 3 brumaire an IV, n'est pas de retour : Desmazières, chargé de ses fonctions, le remplace toujours, 860.
BROUSSONET (Pierre-Marie-Auguste), membre de l'Académie des sciences, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, membre de l'Assemblée législative. — Membre de la Commission chargée d'inventorier le mobilier de la Couronne, devient membre de la C. des M., 18 octobre 1792, I, 8. — Remplacé en 1793, parce qu'il n'assistait pas aux séances de la Commission, II, 607 (note 1), 611-612; III, 145.
BROUSSONNET (Victor). — Professeur adjoint de chirurgie opératoire à l'École de santé de Montpellier, 26 frimaire an III, V, 324. — Nomination suspendue, 30 frimaire, 333.
BROUTEL aîné. — Fait hommage d'un remède pour guérir les aliénés : renvoi à Plaichard, 17 floréal an II, IV, 319; ordre du jour, 19 floréal, 367.
BROUTIER ou BROUTTIER, marchand d'instruments d'astronomie. — Propose l'acquisition d'un instrument unique en son genre : ajourné, 23 prairial an III, VI, 282 et note 1.
BRUAND. — La C. ex. remet un rapport sur une École militaire à Versailles proposée par Bruand, 28 thermidor an III, VI, 546.
BRUAND, de Besançon. — Ses *Notions sur la grammaire, sur la géographie*, etc., renvoyées au concours, 17 prairial an II, IV, 546.
BRUCE, professeur de philosophie à Édimbourg. — La traduction de son ouvrage *La morale naturelle ramenée aux principes de la physique*, par Verlac, envoyée au C. d'I. P. : mention civique le 11 prairial, IV, 493 (et note 3), 504.
BRUGALIERES. — Lalaurie et lui, nommés par leurs districts élèves de l'École de santé de Montpellier, n'ayant pu se rendre à leur poste avant le 1er germinal an III, ont été remplacés; demandent leur admission aux places vacantes : ordre du jour, 18 vendémiaire an IV, 759-760.
BRUGES, Belgique. — A la suite de la victoire de Fleurus, occupée, le 13 messidor an II, IV, 707-708 (note). — Pasquier avise le Comité de l'existence dans cette ville d'un monument dû à Michel-Ange : renvoi à Guyton, 27 thermidor, 939.
BRUGNATELLI. — Des numéros (janvier-avril 1795) de son *Giornale fisico-medico*, envoyés par Cacault, transmis au Comité par Colchen, 18 vendémiaire an IV, 761, 764.
BRULANT. — Agréé comme commis des Comités pour remplacer Houye, 19 mars 1793, I, 392.
BRULART DE SILLERY (Charles-Alexis), député de la Somme à la Convention, condamné à mort le 9 brumaire an II, exécuté le 10. — Placé par Hardy, le 11 vendémiaire an IV, sur sa liste de 47 représentants martyrs de la liberté, VI, 753.
BRULEY, colon de Saint-Domingue. — Détails sur la nopalerie qu'il a établie à Saint-Do-

mingue, en 1785, pour l'élevage de la cochenille, II, 474. — Présente au Comité un mémoire sur la cochenille : renvoi à Guyton et Fourcroy, 1er pluviôse an II, III, 306-307. — Le 17 ventôse, dénoncé à la C. N. par Dufay, et emprisonné; remis en liberté par décret du 16 brumaire an III; le 15 floréal an III, le Lycée des arts signale à la C. N. le service qu'il a rendu par l'acclimatation de la cochenille, 307 (note 1).

BRUN, commis à la C. des A. — Sur l'état du 16 vendémiaire an III, V, 120. — Recevra pour le mois de brumaire le traitement accoutumé, 4 brumaire an IV, VI, 878.

BRUN (L'abbé Joseph-André). — Expulsé de l'Oratoire pour son *Triomphe du Nouveau Monde*, devenu curé constitutionnel de Saint-Cloud, envoie au Comité ses *Bucoliques sacerdotales* et sa renonciation à sa cure : le Comité décide le dépôt de ces papiers sur le bureau de la C. N., 23 brumaire an II, II, 815 (et note 2). — Figure pour 1,500 ℔ sur la liste des gens de lettres, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 359, et adoptée par la C. N. le 14, 385. — A été inscrit, par inadvertance, sur la liste supplétive formée le 6 pluviôse, 450. — Nommé professeur de logique aux Écoles centrales de Paris, germinal, VI, 115.

BRUNARD, commis du Comité. — Romme le demande pour secrétaire, dans la mission qu'il va remplir dans la Dordogne : arrêté conforme, 1er ventôse an II, III, 477-478.

BRUNAT ou BRUNOT, commis. — Sur l'état de floréal an II, IV, 458; comme secrétaire de la 1re section, sur l'état du 16 vendémiaire an III, V, 119. — Recevra pour le mois de brumaire an IV le traitement accoutumé, et en outre, une indemnité de 1,200 ℔, pour la suppression de son emploi, VI, 878.

BRUNCK, philologue, éditeur des *Analecta*. — Porté sur la liste des gens de lettres, etc., qui ont droit aux récompenses nationales, 14 pluviôse an III, V, 459; 22 pluviôse, 482. — Figure pour 3,000 ℔ sur la liste du 24 germinal et sur celle du décret du 27 germinal, VI, 76, 89.

BRUNEL (Ignace), député de l'Hérault à la Convention, l'un des 73. — Décrété d'arrestation le 2 août 1793 et emprisonné à Saint-Lazare, V, 293, 174. — Autorisé, le 4 brumaire an III, à se retirer dans son domicile pour y rétablir sa santé, 174. — Rappelé à la C. N. le 18 frimaire, 291, 293.

BRUNET. — Nommé, le 5 brumaire an II, membre de la C. des subsistances et approvisionnements, IV, 60 (note 2), 68 (note 2). — Nommé, par décret du 29 germinal an II, l'un des commissaires de la C. ex. de l'agriculture et des arts, 200 (ann. D *bis*).

BRUNET-NOIROT, de Chalon-sur-Saône. — Son manuscrit, traitant de la concordance des heures nouvelles avec les anciennes, renvoyé au concours, 7 messidor an II, IV, 696.

BRUNI (Antoine-Barthélemy), ancien chef d'orchestre du Théâtre de Monsieur. — Membre de la C. des A. réorganisée (section des instruments de musique), listes des 5 et 18 pluviôse et 15 ventôse an II, III, 323, 328, 503. — Compose la musique de l'*Hymne à la Divinité* de J.-M. Desbamps, exécuté à la fête du 20 prairial par les Enfants aveugles, 563, 566. — Conservateur du dépôt de musique, 4 brumaire an III, V, 170.

BRUNOT, commis. Voir BRUNAT.

BRUNOY (Françoise-Émilie Perusse d'Escars [ou Des Cars], veuve). — Une pendule décorée par Sotian, provenant d'elle, et existant au dépôt de la rue de Beaune, sera remise à la C. ex. des relations extérieures, 24 pluviôse an III, V, 489.

Brunoy, Seine-et-Oise. — Thouin chargé de faire transporter à Paris les plantes rares se trouvant dans le château du comte de Provence, 3 prairial an II, IV, 464 (et note 1). — Thouin requiert le maire de ne pas se dessaisir de 2 palmiers signalés par la C. des A. de Seine-et-Oise, 23 prairial, 307, 618 (note 4). — 2 palmiers provenant des serres de Brunoy, vendus à Lemoine, rachetés pour le Muséum, 8 frimaire an III, V, 257.

BRUSLON (Joseph-Guillaume), homme de loi, ex-prêtre. — Envoie son discours à Vouvray-sur-Loire le jour de la fête de l'Être-Suprême : renvoi à Mathieu, 23 messidor an II, IV, 772; à Grégoire, 21 thermidor, 920; ordre du jour, 27 thermidor, 943.

BRUTUS. — La Société populaire de Brutus-villiers (Montivilliers) envoie le procès-verbal de l'inauguration des bustes de Marat, Brutus et Lepeletier : vu au Comité, 11 floréal an II, IV, 296. — Son buste inauguré à Bellevue-les-Bains en floréal, 748 (note 15). — Le ministre de l'intérieur transmet à la C. N. un procès-verbal sur un prétendu onyx représentant la tête de Brutus, 21 prairial, 611. — Audouin, graveur, chargé de fournir 1,000 ex. de la gravure de Brutus, demande une avance de 1,500 ℔ et fait hommage d'un exemplaire : mention civique, et renvoi à la C. des A., 30 germinal an III, VI, 107-103; la C. ex. payera 1,500 ℔ à Audouin, 10 floréal, 151-152.

Brutus (Section de), Paris. Voir Paris (Sections de), à l'article de cette section.

Brutusvilliers. Voir Montivilliers.

Bruxelles. — Occupée le 22 messidor an II par les armées républicaines, IV, 958. — Des manuscrits en provenant seront transportés à la B. N., 11 fructidor, 996. — 50 caisses d'objets de sciences et arts, déposées dans le magasin de la République à Bruxelles, seront envoyées à Paris, 17 germinal an III, VI, 36. — Une agence des arts y est établie, 24 prairial, 287.

Bruyères, Vosges. — En l'an II, aux fêtes célébrées en l'honneur de la Raison, la déesse Raison fut représentée par Marie-Thérèse Valentin, fille du secrétaire du district, IV, 356. — L'un des 6 élèves envoyés à l'École de Mars par le district, en messidor an II, est J.-B. Valentin, 528 (note 1). — L'agent national du district demande si on peut confier les places d'instituteurs à de jeunes prêtres : renvoi à Bouquier, 27 messidor, 815. — L'agent national demande l'envoi de livres élémentaires pour les écoles et de discours pour les fêtes décadaires : ordre du jour, 8 nivôse an III, V, 373.

BRUYSET (Les frères), libraires à Lyon. — Après la condamnation à mort de l'un d'eux, en l'an II, l'ouvrage de botanique de Claret de la Tourelle est placé sous les scellés, IV, 685, 686 (note 1).

Bry-sur-Oise, Seine [peut-être Bry-sur-Marne]. — La Société populaire demande à la C. N., le 25 ventôse an II, la jouissance de l'église pour en faire un temple de la Raison : ordre du jour, III, 547 (note 1).

Bu. Voir Buc.

BUACHE (Philippe), géographe, membre de l'Académie des sciences. — Présente, le 19 avril 1788, à l'Académie des sciences un rapport sur le globe de dom Bergevin, III, 452 (note 3), 456-457. — Membre de la C. des A. (section de marine et géographie), nommé par Paré en 1793, II, 509. — Membre de la C. des P. et M. en nivôse an II, III, 234, 233 (note 1). — Chargé de surveiller le transport à Paris des papiers, cartes, etc., des bureaux des affaires étrangères de Versailles, 17 nivôse, 247. — Rappelle au Comité qu'il est instant de s'en occuper, 21 nivôse, 264. — Lit au Comité son rapport sur l'état de ce dépôt : renvoi à la C. des A., 25 nivôse, 283. — Maintenu dans la C. des A. réorganisée (section de géographie), listes des 5 et 18 pluviôse et 15 ventôse, 323, 328, 503. — La C. des A. le charge, le 20 pluviôse, avec Le Blond, de faire transporter des papiers et cartes de la maison de Jmigné au dépôt de Nesles; le C. de S. P. arrête, le 22 pluviôse, qu'il remettra à ce Comité les mémoires relatifs à la fabrication des cuirs de Russie existant parmi les papiers, 451, 453-454 (ann. A.). — Donne sa démission de membre de la C. des A. : accepté, 21 pluviôse, 448 (ann. C), 442; la C. des A. arrête, le 25 pluviôse, qu'il continuera ses travaux jusqu'à son remplacement, 449 (ann. C). — Grégoire conférera avec lui au sujet de la proposition de changer la fleur de lis qui, sur les cartes, indique le Nord, 5 ventôse, 496. — Nommé l'un des commissaires pour l'examen et l'acquisition de l'instrument Haupoin, 25 ventôse, 570. — Le président du Comité lui écrit, en germinal, au sujet du graveur Bonvet : sa réponse, le 19 germinal, IV, 117, 130-132 (ann. C). — Transmet au Comité une lettre d'Avril, demandant une carte de France, 23 germinal, 141. — La C. ex. de la marine lui fera remettre le manuscrit de Mandar, 19 floréal, 368. — Demande au Comité, au nom de la C. des A., des locaux pour des dépôts de livres, 29 floréal, 451. — Chargé, le 30 floréal, par la C. des A., de choisir des globes pour la bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle et pour la bibliothèque Mazarine, 680 (ann. B). — Sur son rapport, la C. des A. arrête, le 6 prairial, que 2 globes de Coronelli seront transportés dans la bibliothèque des Quatre-Nations (Mazarine), et 2 globes d'Anisson-Duperron à la bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle, ainsi qu'un globe de 8 pieds entrepris par Bergevin, 680-681 (ann. B). — Une lettre de la C. ex. de la marine est renvoyée à la C. des A., qui en adressera une copie à Buache, 27 prairial, 640. — Le Comité le désigne avec Besson, Grégoire et Mathieu pour examiner le travail de Desmarest, 29 prairial, 653-654. — Chargé de reviser des parties de géographie dans la relation du voyage de la Peyrouse, 1er messidor, 663. — Son rapport sur le globe de Bergevin renvoyé à la C. des A., 3 messidor, 676. — La C. des A., le 5 messidor, le charge d'examiner le plan de Verniquet pour l'embellissement de Paris, 656 (ann. A). — Le Comité lui renvoie des mémoires militaires trouvés chez l'émigré La Luzerne, 15 messidor, 740. — Le décret du 18 messidor le nomme membre du Jury des livres élémentaires, 751 (et note 4), 756. — La C. des A. transmet au Comité son rapport imprimé sous ce titre : *Rapport fait à la C. des A. sur le perfectionnement des cartes géographiques*, sur un projet de cartes en relief, de Lartique, 21 messidor, 768 (note 3). — Son rapport sur les mémoires trouvés chez La Luzerne transmis au Comité par la C. des A., 27 messidor, 818. — Présente, avec Besson et Mathieu, un rapport sur le travail de Desmarest, 29 messidor, 823. — La C. des A. arrête, le 30 messidor, que les globes de Coronelli seront transportés au Muséum d'histoire naturelle, par les soins de Buache, 681. — A fait, le 8 thermidor, chez la veuve Gougenot, un inventaire d'objets réservés pour l'instruction publique, VI, 172. — Proposé par le Comité comme professeur à l'École normale, 11 brumaire an III, 185; nommé par la C. N. le 19, V, 185 (note 1). — Chargé avec Lespinasse de surveiller l'exécution du globe de Bergevin, 30 frimaire, 435. — Un mandat de 10,000 ℔, mis à la disposition de la C. des A., expédié à son nom le 21 nivôse, VI, 127. — Fera à l'École normale, conjointement avec Mentelle, un cours de géographie, V, 427. — Le Comité arrête que Milet-Mureau se concertera pour la rédaction du voyage de la Pérouse, avec Buache,

Fleurieu et Borda, 20 germinal, VI, 54. — Maintenu dans le Jury des livres élémentaires, 28 germinal, 92, 94 (ann. A). — La C. ex. remet un rapport sur l'emploi des 10,000 ℔ mises à la disposition de la C. des A. : renvoi aux 2e et 3e sections, 4 floréal, 127. — Annonce au Comité qu'il espère avoir terminé son cours à l'École normale pour le 30 floréal, 12 floréal, 155. — Sur le rapport de la C. ex., le Comité arrête que Milet-Mureau communiquera à Buache les cartes des découvertes de la Pérouse, pour les reporter sur le globe de Bergevin, 12 prairial, 244. — Nommé membre du Bureau des longitudes le 7 messidor, 327. — Invite le Comité à mettre à la disposition de ce Bureau un corps de bibliothèque : renvoyé à la C. ex., 2 thermidor, 442. — Demande, au nom de la C. des A., que des manuscrits de la bibliothèque de Condé, réclamés à tort par les héritiers de Saint-Laurent, y soient rétablis, 16 fructidor, 619-620. — Annonce au Comité que les héritiers de la maison Noailles réclament des cartes et plans manuscrits, dont le C. de S. P. fait usage; Barailon et lui se concerteront avec ce Comité pour la conservation de ces cartes et plans; chargé par le C. de S. P. de compléter la bibliothèque du Dépôt des cartes et plans de la marine, est autorisé à puiser dans les dépôts, 30 fructidor, 685. — Provoque un arrêté relatif à 2 volumes de cartes et plans provenant de Nuñez, 21 vendémiaire an IV, 772. — Au nom de la C. des A., présente des observations sur les manuscrits de la maison d'Aiguillon : renvoi à la C. ex., 28 vendémiaire, 814-815. — Porté sur la liste du tiers-électeurs de l'Institut national présentée au Comité le 1er brumaire par Lakanal; le 29 brumaire, le Directoire l'y maintient, 833, 838, 839.

Buc, Eure-et-Loir (*sic*, pour Bu). — Cette commune, ayant nommé instituteur son ex-curé, déprêtrisé, marié et patriote, demande au C. de S. P. si cette nomination est contraire à la loi : renvoi au C. de législation, puis d'I. P. : ordre du jour, 15 floréal an II, IV, 310.

BUCHAN (William), médecin écossais. — Une traduction de sa *Médecine domestique*, par Duplateil, se trouve sous les scellés chez Froullé : le C. des finances invité à l'en retirer, 22 frimaire an III, V, 311.

BUCHEZ ET ROUX, historiens. — Dans leur *Histoire parlementaire de la Révolution française*, t. XXXI, p. 415, traduisent la date républicaine « 3 du second mois de la seconde année » par « 6 octobre 1793 » (au lieu de « 24 octobre 1793 »); à la p. 427, traduisent la date « 25 octobre 1793 » par « 4 frimaire de l'an II » (au lieu de « 4 brumaire »), II, 697 (note 1). — Croient erronément que le décret sur les écoles du premier degré d'instruction, voté le 29 frimaire an II, n'a été adopté que le 5 nivôse, III, 196. Ont reproduit sans examen une erreur typographique du *Moniteur*, donnant le « 2 prairial » au lieu du « 20 prairial » comme date de la fête à l'Être-Suprême décrétée le 18 floréal, et cru que le plan de la fête, par David, a été rédigé postérieurement au vote du décret (lu et adopté le 18 floréal), IV, 346 (note 2), 347 (note 2). — Seuls des historiens de la Révolution, n'ont pas commis d'erreur dans leur récit de la fête de l'Être-Suprême, 600. — Cités à propos d'une calomnie colportée contre Robespierre, le soir du 9 thermidor, 874 (et note 2). — Ont publié le procès-verbal de la séance du Conseil général de la commune de Paris du 9 thermidor au soir, 876 (note 3).

Buchot (Philibert). — Prêtre, puis régent au collège de Lons-le-Saulnier, procureur général syndic du département du Jura en 1792, substitut de l'agent national à Paris après l'arrestation d'Hébert, chargé, par un arrêté du C. de S. P. du 20 germinal an II, confirmé par un décret du 21, de remplir provisoirement les fonctions de ministre des affaires étrangères, IV, 60 (note 2). — Le décret du 29 germinal le nomme commissaire de la C. ex. des relations extérieures, 200 (ann. D *bis*). — Transmet au Comité l'extrait d'une lettre d'un Allemand à un de nos agents secrets en Allemagne : à déposer au carton de correspondance, 9 prairial, 493, 500 (ann. C). — Remplacé comme commissaire par Mangourit, le 13 brumaire an III, VI, 761 (note 1). — Demande au Comité une carte maritime des côtes de l'Inde qui se trouve dans les papiers d'Éprémesnil : renvoi à la C. des A., 18 nivôse an III, V, 402.

BUC'HOZ, médecin. — Expose qu'il ne peut toucher une pension, faute d'avoir produit à temps un certificat de résidence; s'adresse au Comité pour l'intéresser à son sort : Coupé rapporteur, 7 floréal an II, IV, 288 : renvoi au C. de liquidation, 11 floréal, 297; puis au C. des secours, 29 floréal, 374. — Le C. des secours, conjointement avec le C. des finances, présente à la C. N., le 3 prairial, un rapport avec projet de décret accordant à Buc'hoz un secours annuel de 1,000 ℔ : voté, 374, 378-379 (ann. C). — Le C. des secours renvoie à celui d'I. P. une pétition de Buc'hoz : ordre du jour sur sa demande d'être compris dans les récompenses nationales, 6 pluviôse an III, V, 449.

BUCQUET, bibliothécaire du district de Mantes. — Se plaint de la modicité de ses appointements : renvoi à la 2e section, 15 fructidor an III, VI, 618; puis, avec un état bibliographique, à la C. ex., 26 fructidor, 675.

BUFFIER. — Demande à être mis en réquisition à Paris pour traduire des ouvrages anglais ou italiens : ordre du jour, 28 frimaire an III, V, 331.

BUFFON (Georges-Louis LECLERC, comte DE), intendant des Jardins du Roi. — Meurt le 16 avril 1788, I, 479 (ann. D). — En nivôse an II, la municipalité de Montbard fait exhumer ses restes pour fondre le plomb du cercueil, III, 443 (note 1). — Daunet propose de le placer au Panthéon 9 germinal, IV, 48. — Le C. de S. P. demande à la C. des A. de lui procurer les *Oiseaux* coloriés et l'*Histoire naturelle*, pour être envoyés en présent à un prince barbaresque : le C. d'I. P. autorise Ameilhon et Langlès à se faire délivrer ces ouvrages, 26 floréal an III, VI, 205. — Le Comité arrête, sur la proposition de la C. des A., que les armoiries, sur la couverture des œuvres de Buffon comprises dans les présents destinés aux puissances barbaresques, seront remplacées par l'inscription : *La République française à . . .*, 8 messidor, 343. — La C. ex. remet un rapport sur l'offre par Panckoucke de vendre à la nation une partie des planches de l'*Histoire naturelle* de Buffon, 30 thermidor, 519; le Comité se concertera avec la C. des finances pour acquérir ces dessins au prix de 50,000 ᵗᵗ, demandé par Panckoucke, 2 fructidor, 561; Grégoire chargé de cette affaire, 8 fructidor, 584.

BUFFON (G.-H.-M. LECLERC DE), fils du naturaliste. — Réclame auprès du C. d'I. P., en nivôse an II, contre l'exhumation des restes de son père : le Comité délègue 2 commissaires, dont L. Bourdon au C. de S. P.; le 3 pluviôse, vient au Comité pour voir L. Bourdon, et, ne l'ayant pas trouvé, écrit une lettre au président III, 443 (note 1), 449 (ann. D.). — L. Bourdon fait lecture d'un projet de lettre à la municipalité de Montbard : adopté, 21 pluviôse, 443. — Arrêté et impliqué dans la conspiration des prisons, condamné à mort 22 messidor, 450 (note 1).

BUIGNY [soit BUIGNY-L'ABBÉ, BUIGNY-SAINT-MACLOU, soit BUIGNY-LÈS-GAMACHES, Somme]. — A choisi pour instituteur Fréville, volontaire, qui demande la permission d'entrer en fonction : ordre du jour, 3 floréal an II, IV, 244 (et note 2).

BUIS (LE), Drôme. — Le Conseil général envoie à la C. N. les détails de la fête du 31 mai, et la félicite du décret du 18 floréal, IV, 930 (note 2).

BUISSON. — L'un des commissaires envoyés au Comité par la section des Gardes-Françaises le 9 germinal an II, IV, 44. — Se présente de nouveau au Comité le 24 thermidor, 926.

BUISSON (F.). — Son *Dictionnaire de pédagogie* cité IV, 633 (note 3, *Addenda*).

BULLANT (Jean), sculpteur et architecte. — Son mausolée du maréchal Anne de Montmorency, transporté au Muséum à la suite d'une pétition de la commune d'Émile, de frimaire an II, III, 135 (note).

BULLES. Voir ROUSSEL, instituteur.

Bulletin de la Convention. — Deux exemplaires en seront envoyés aux hôpitaux militaires, 7 prairial an II, 477. — Le 10 messidor an III, Guyomar propose, pour combattre la propagande royaliste, d'y insérer chaque jour quelques citations des grands écrivains qui ont professé la doctrine républicaine : renvoi au Comité, VI, 877-878. — Le 13 messidor, Bonguyod demande que le Bulletin soit remplacé par un cahier périodique contenant les événements politiques; renvoi à la 1re section, 18 messidor, 386, 388.

Bulletin des lois. — Thibault propose à la C. N., le 7 brumaire an II, la rédaction d'un journal légal contenant tous les décrets : renvoi au C. d'I. P., II, 742 (note 3), 745 (ann. B). — Mathieu rapporteur, 13 brumaire, 742. — Le décret du 14 frimaire crée le *Bulletin des lois* et ordonne qu'il sera surveillé et expédié par une C. de 4 membres, III, 256 (note 1); IV, 60 (note 2), 68 (note 1). — S'imprimera à l'Imprimerie exécutive du Louvre; Duboy-Laverne et Langlès demandent que cette imprimerie soit divisée en deux sections, l'une consacrée au *Bulletin des lois*, l'autre à la partie savante et littéraire; Foureroy et Arbogast rapporteurs, 19 nivôse, III, 255-256. — L'article 4 d'un décret du 25 nivôse porte que le papier du *Bulletin des lois* portera en filigrane le sceau de la République, IV, 107 (note 3), 110 (note 1). — Les commissaires nationaux de l'envoi des lois, en pluviôse, signalent l'existence à l'Imprimerie nationale (du Louvre) d'objets précieux pour les sciences et les arts et demandent la nomination d'un expert pour les examiner, III, 379 (note 3); Duboy-Laverne expose au Comité qu'il s'agit d'inventorier les presses et caractères de l'Imprimerie exécutive que l'on doit transporter dans celle du *Bulletin des lois* : renvoi à la C. des A., 1er ventôse, 479. — La C. des A. s'occupe, le 5 ventôse, d'une lettre de la C. de l'envoi des lois sur les propriétés d'Anisson-Duperron dans l'imprimerie du Louvre, 483 (ann. D.). — Le décret du 12 germinal sur les C. exécutives, en créant la C. ex. des administrations civiles, police et tribunaux, dispose que cette C. ex. comprendra la C. de l'envoi des lois, 67-68. — Thibaudeau propose au Comité un projet de décret sur le filigrane du papier du *Bulletin des Lois* et le nouveau sceau de l'État, 19 germinal : voté le 22 germinal, 107 (et note 3), 109-110 (ann. A). — Le C. d'I. P. demande aux commissaires de l'envoi des lois un nouvel exemplaire du *Dictionnaire des municipolités*, 25 prairial, 626-627. — La citoyenne Corneille d'Angély demande une place au Bureau des lois : renvoi au C. des inspecteurs, 22 frimaire an III, V, 310. — Le 24 frimaire, Clauzel propose la suppression de l'Agence de l'envoi des lois, 322 (note). — L'Agence adresse au Comité

un extrait du compte qu'elle a rendu au C. des décrets et une copie de ses réponses aux assertions de Clauzel : renvoi à la 2e section, 26 frimaire, 222. — Une lettre de l'Agence relative à l'*Annuaire du cultivateur* renvoyée à la 1re section, 12 pluviôse, 455. — Le C. des procès-verbaux autorise l'Agence à faire imprimer le complément de la traduction d'Eschyle de Laporte-Dutheil, 22 germinal, VI, 70-71. — Les commissaires de l'Agence font hommage de l'Adresse de la C. N., traduite en arabe par Ruffin, imprimée par les soins de Langlès; l'Agence demande que Langlès lui soit attaché en qualité de prote pour les langues orientales, etc. : ajourné, 18 prairial, 264. — Jacob demande la direction de la fonderie de caractères qui est entre les mains de l'Agence, 12 messidor 382.

BUONAPARTE (Joseph). — Commissaire du Conseil exécutif en Corse en l'an II, signe avec Buonarotti une lettre au C. d'I. P. le 3 pluviôse an II, III, 630-631.

BUONAPARTE (Lucien). — Président, en 1793, de la Société populaire de Saint-Maximin (Var), où il était garde-magasin, aurait été l'instigateur du changement de nom de cette commune, appelée *Marathon*, III, 629.

BUONAPARTE (Napoléon). — Le 18 vendémiaire an IV, à la C. N., Fréron prend la défense du général d'artillerie Buonaparte, mis en non-activité depuis plusieurs mois, insistant sur les services que ce général vient de rendre; Barras appuie Fréron : sur sa proposition, dans la nuit du 12 vendémiaire nommé commandant en second; Barras demande la confirmation de cette nomination; décrète : VI, 762. — Remet à Dimo Stephanopoli, le 12 thermidor an V, à Milan, une lettre pour le bey de Maïna, III, 263 (note 1).

BUONARROTI (Philippe). — Propose la fondation d'un journal italien en Corse : renvoi au C. de S. P., 6 juillet 1793, II, 24, 24. — Le Conseil exécutif lui donne, en juillet, une mission pour la Corse; arrêté à Lyon par les insurgés; mis en liberté, se rend dans le Midi, 24 (note 1). — Écrit de Toulon au C. de S. P., le 3 pluviôse an II, une lettre que signe avec lui Joseph Buonaparte, pour demander l'envoi de bons livres en Corse, III, 630-631. — Son livre *Conspiration pour l'égalité, dite de Babeuf*, cité, IV, 213 (note). — Y raconte que l'insurrection de prairial fut préparée par des détenus dans la prison du Plessis, VI, 228. — Y décrit les circonstances qui, le 30 vendémiaire an IV, amenèrent la création de la C. des Cinq, 1er brumaire, 830, 851 (ann. E).

BURBURE. — Envoie un ouvrage philosophique : renvoi à Grégoire, 5 prairial an II, IV, 469. — Voir aussi MARCHANT-BURBURE.

BUREAU, domestique. — Accusé d'avoir attenté à la vie de son maître en 1792, 1er août 1793, II, 195.

Bureau académique d'écriture. — Dessalle était membre de ce Bureau, 20 messidor, an III, VI, 398.

Bureau des Archives. Voir *Archives nationales.*

Bureau des armes. Voir *Comité de salut public.*

Bureau du cadastre. Voir PRONY.

Bureau de consultation des arts et métiers. — Sa composition; liste des 30 membres au 19 décembre 1791; mutations en 1791 et 1792, IV, 265-266. — Sur avis motivé du 4 avril 1792 décerne à Dimo Stephanopoli une récompense de 10,000 ℔ pour la substitution de l'écorce de chêne à la noix de galle, II, 139 (annexes). — Une députation annonce au Comité son intention d'adresser à la C. N. un mémoire relatif à un conflit avec le ministre de l'intérieur Roland, 1er décembre 1792, I, 105-106; sa lettre à la C. N., 30 novembre, 108; protestation des artistes composant les Sociétés libres, 111. — Le Comité décide de faire un rapport sur ce Bureau, 14 décembre, 162. — Rapport au Comité avec un projet de décret disposant que les membres du Bureau continueront leurs fonctions jusqu'à nouvel ordre, 20 décembre, 225; décret adopté par la C. N. le 4 janvier 1793, 225 (note 1). — Le ministre de l'intérieur a appliqué une partie des fonds destinés aux artistes aux dépenses de la C. des M., 310 (note 1), 312 (ann. A); décret ordonnant que les dépenses faites jusqu'à ce jour par la C. des M. seront prises sur le fonds de 300,000 ℔ assigné aux artistes, 6 février 1793, 312-313 (ann. B), 310. — Liste des membres en janvier 1793, IV, 266. — Décerne, le 20 mars 1793, une récompense à Haupoin pour une lunette équatoriale perfectionnée, III, 478 (2), 482 (ann. C). — Décerne des récompenses à Stephanopoli, Montu et Clareton, les 10, 17 et 24 avril 1793, I, 487, 488-492 (ann. A). — Décerne une récompense à Gavoty de Berthès le 11 avril 1793, II, 633 (note 2). — Lettre de Claretou, 27 juin, avec copie de l'avis motivé du Bureau du 24 avril, 11-12 (ann. A). — Note sur l'affaire Stephanopoli (6 juillet), remise à Grégoire, 67-70 (ann. A); lettre de Servières à Grégoire (25 juillet), avec l'avis motivé du Bureau (10 avril), 70-71 (ann. B). — Nomme, le 10 juillet, une commission pour s'occuper d'une éducation propre aux arts mécaniques, 457 (note 3), 902; présente, le 24 juillet, un mémoire de Lavoisier, *Réflexions sur l'instruction publique*, adopté et imprimé, 424 (note 2), 457 (note 3), 902-903. — Une demande de Turquin est renvoyée, le 23 juillet, au Bureau qui nomme (7 août) Jumelin et de Servières commissaires, 136 (et note 2). — Un mémoire de Reineké renvoyé au Bureau, 1er août, 195. — Liégard renvoyé au Bureau par le Comité le 22 août;

Hallé, De Trouville et Coulomb commissaires le 28 août, 333. — Les commissaires nommés le 10 juillet rédigent un projet de décret sur l'instruction publique; présenté le 31 août au Bureau, qui l'adopte le 10 septembre et le fait imprimer, en y joignant le mémoire de Lavoisier, 457 (note 3), 903. — Le ministre Paré charge le Bureau de nommer 2 commissaires, Desaudray et De Trouville, pour inventorier le cabinet de Pelletier, 9 septembre, 346 (note 2). — Le 18 septembre, le Bureau décide de présenter, le 22, son projet de décret sur l'instruction publique à la C. N.; mais, le 21, se ravise et arrête d'attendre des circonstances plus favorables; charge des officiers de remettre au C. d'I. P. des exemplaires du mémoire et du projet de décret, 457 (note 3), 905-906. — Jumelin et de Servières nommés commissaires pour Albert le 21 septembre, 436 (note 1). — Gonichon, inventeur d'une voiture sans chevaux, et la citoyenne Pallouy, qui possède une méthode pour teindre la soie en écarlate, renvoyés au Bureau, 24 septembre, 456. — Les officiers présentent au Comité le mémoire et le projet de décret : mention honorable, 24 septembre, 457 et note 3, 906. — Écrit au sujet de John Macloude, 1er octobre, 522, 529-530 (ann. D). — Lavoisier élu président du Bureau le 2 octobre, IV, 380 (note 5 *bis*). — La C. des M. écrit au Bureau, le 28 vendémiaire an II, au sujet de l'enlèvement des armoiries sur les livres; répond, le 4 brumaire, que la C. N. vient de rendre, le 3, un décret défendant de mutiler ni altérer, sous prétexte de faire disparaître les signes de féodalité ou de royauté, les livres imprimés ou manuscrits, etc., II, 654. — 2 délégués exposent au Comité que les fonds du Bureau sont épuisés, ayant été en partie employés à une destination étrangère; 3 commissaires, Guyton, Romme et David, chargés d'examiner si le Bureau doit être renouvelé et d'étudier la question des fonds, 19 brumaire, 784. — Un mémoire du Bureau renvoyé aux commissaires, 21 brumaire, 792-793, 902-906. — Le 4 frimaire, Lavoisier assiste pour la dernière fois à la séance du Bureau, IV, 380. — Le 9 frimaire, le Bureau reçoit une lettre de Lavoisier lui annonçant son emprisonnement et consigne à son procès-verbal l'expression de son estime et de ses regrets, 380-381. — Le 13 frimaire, sur le rapport de Portier, la C. N. décrète que le C. d'I. P. fera un rapport sur l'emploi des sommes accordées pour l'encouragement des arts utiles, etc., III, 73 (note 3). — Coupé et Bouquier chargés de faire un rapport sur sa meilleure organisation, 17 frimaire, 73. — L'invention d'un instrument destiné à faciliter les accouchements, par Duderé-Laborde, lui est renvoyée, 5 nivôse, 212. — Le Comité lui renvoie une communication de Thorin sur un combustible propre à diminuer la consommation du charbon de bois, 7 nivôse; commissaires du Bureau, le 19 nivôse, Berthollet, Desaudray et Le Roy, 217 (et note 1). — La C. N. devra dénier au ministre de l'intérieur le droit de refuser aux artistes les récompenses qui leur seront attribuées par le Bureau, 21 nivôse, 263. — Paré adresse au Comité l'état de distribution des fonds accordés pour récompenses par le Bureau : Grégoire rapporteur, 23 nivôse, 279. — Le 29 nivôse, Stephanopoli expose au Bureau les difficultés qu'il éprouve pour le payement de la récompense qui lui a été décernée pour la mousse de Corse; le 14 pluviôse, sur le rapport de ses commissaires, le Bureau constate que la difficulté faite par le C. des finances vient d'une fausse interprétation de la loi du 12 septembre 1791, 263 (note 1). — Goupilleau, de Montargis, renvoyé au Bureau par le Comité, 1er pluviôse, 307. — Rohberger renvoyé au Bureau sur le rapport de Ferry, 7 pluviôse, 338. — Une députation du Bureau, en exécution de son arrêté du 9, demande au Comité l'autorisation de proposer des récompenses pour des artistes qui n'en auraient pas sollicité : Fourcroy chargé de présenter cette demande à la C. N.; Coupé propose qu'à l'avenir la C. N. seule décrète les récompenses, sur le rapport du Comité, 9 pluviôse, 362, 372 (ann. E). — Le Comité décide de demander au Bureau tous les rapports qu'il a fait imprimer, 11, 19, pluviôse, 375, 378 (ann. B). — Le 19 pluviôse, le Bureau décide que Rohberger de Vausenville ayant acquis un brevet d'invention, il ne peut plus s'occuper de la gammographie, 553 (note 1). — Le 14 pluviôse, le Bureau reçoit du C. d'agriculture un mémoire relatif à une voiture inversable de Thorin, IV, 117 (note 3). — Lavoisier ayant demandé, en pluviôse, au Bureau de lui envoyer une liste certifiée des membres présents à la dernière séance à laquelle il avait assisté (4 frimaire) et une copie de la déclaration du 9 frimaire, arrêté, le 29 pluviôse, de lui faire cet envoi, IV, 381. — La 2e édition du *Système de sténographie* de Bertin renvoyée au Bureau, 1er ventôse, III, 478. — Le 4 ventôse, le Bureau reçoit du C. de commerce un extrait relatif à la voiture inversable de Thorin, IV, 118 (fin de la note 3 de la p. 117). — Un projet de moulin (de Durand) renvoyé, 7 ventôse, III, 500. — Le tableau des récompenses accordées par le Bureau, transmis par le ministre, renvoyé à Grégoire, 17 ventôse, 552. — On lui renvoie la proposition de Paré de venir en aide à David Le Roy, dont la pension est trop modique, 1er germinal, IV, 1; renvoie la lettre du ministre au Comité, le 16 germinal, avec un avis favorable, 1 (note 2); a donné un avis favorable sur Gobert, qui a perfectionné des machines pour

la filature du coton, 2 (note 3). — Grégoire propose de faire un triage des découvertes qui méritent d'être récompensées, 3 germinal, 16. — Émet l'avis qu'une récompense de 6,000 ᵗᵗ soit accordée à Haupoin : Duhem l'annonce au Comité, 5 germinal, 24. — Le projet de Desaubiez, d'une poste sans hommes ni chevaux, renvoyé au Bureau, 15 germinal, 81. — Thorin, inventeur d'une nouvelle voiture, renvoyé par le Comité au Bureau, 21 germinal, 117. — Lavoisier ayant demandé au Bureau, le 29 germinal, un certificat attestant les services qu'il a rendus aux sciences et aux arts, le Bureau charge Coulomb, Hallé et Servières de rédiger un rapport, 381-383. — Duboille, inventeur d'un moteur, 1er floréal, 237; Bralle, ingénieur, inventeur d'une machine pour enlever des arbres, renvoyés au Bureau; le Bureau ayant exposé au Comité sa situation, celui-ci arrête que le Bureau donnera l'état des membres dans le cas du décret des 26 et 27 germinal et que le Comité appuiera leur demande au C. de S. P., 3 floréal, 247, 248, 263-264 (ann. D). — Le 4 floréal, Hallé présente une déclaration relative aux services de Lavoisier, qui est adoptée et lui sera envoyée, 383. — On lui renvoie : l'extincteur des frères Bondeville; le moulin à bras et un chariot sans chevaux de Lorenzo, 7 floréal, 285, 286. — Le 11 floréal, une circulaire est envoyée aux membres du Bureau pour leur recommander l'assiduité, 264. — On lui renvoie le procédé de Renault pour extraire une liqueur du sorbier et des mûres sauvages, 17 floréal, 320. — Le 19 floréal, le Bureau décide de pourvoir aux remplacements; le 29 floréal, Servières, secrétaire, donne lecture d'un projet de mémoire, destiné au C. de S. P., et adopté : on y joint la liste des membres, 264-265, 267-268. — On lui renvoie l'examen de la demande de Jean Challier, aveugle, recommandé par Romme; l'invention d'un nouvel aérostat par Resnier, après avis de la C. ex. de l'agriculture et des arts, lui sera renvoyée; son avis sera demandé sur l'utilité de l'impression de ses mémoires relatifs aux nouvelles découvertes, 9 messidor, 700, 701, 702 (et note 4). — Le 14 messidor, décide de renvoyer les papiers de Jean Challier, jugés insuffisants, aux Comités d'I. P. et des secours, 701 (note 1). — Le Comité lui renvoie les découvertes de Leture, 15 messidor, 737-738. — Le projet d'une machine hydraulique, présenté par Borel, renvoyé au Bureau, 17 messidor, 750. — De Trouville assiste de nouveau aux séances à partir du 19 messidor, 268, 765 (note 4). — Le 19 messidor, Désaudray entretient le Bureau de ses démarches auprès de la C. ex.; le Bureau devra présenter à cette C. un état de ses dépenses, etc., 767 (ann. B). — Une découverte de Chiquelier, facteur d'instruments, renvoyée au Bureau, 25 messidor, 489 (et note 10), 791. — De même, une pétition de Turquin, 27 messidor, 818. — Le Comité arrête qu'il sera proposé à la C. N., d'ordonner la publication des découvertes auxquelles le Bureau a décerné des récompenses, 1er thermidor, 836. — Grégoire présente au Comité, la 2e sans-culottide, un rapport et un projet de décret tendant à établir un Conservatoire des arts et métiers et concluant à l'impression des mémoires du Bureau, etc., 836 (note 10), 837-838 (ann. A); V, 57; Voir *Conservatoire des arts et métiers*. — Le Bureau donne son avis sur les mémoires de Renault et de Jean Challier : renvoi à Lindet, 7 thermidor, 847, 866. — On lui renvoie les découvertes de Le Roux, 19 thermidor, 909; une pétition de Rogniat, 29 thermidor, 947; une demande de Gardeur, obligé de sacrifier des bustes de sa fabrique, 11 fructidor, 995. — Sur la demande du Jury pour le nouveau système horaire, il tiendra ses séances dans la salle du Bureau; un rapport du Bureau sur le ventilateur de Magny renvoyé à la C. des A., 17 fructidor, V, 1-2. — Une pétition de Guyot renvoyée au Bureau, 28 fructidor, 36. — Les commissaires du Bureau viseront le devis des travaux pour le modèle de la machine hydraulique de Trouville, 4e sans-culottide, 68. — Présente des vues sur son organisation 8 vendémiaire an III, 102. — Une députation du Bureau se plaint des travaux effectués dans la salle de ses séances, utilisée pour un concert : le Comité arrête qu'il ne sera pas donné de concert au Louvre, 20 nivôse, 408. — Une députation du Bureau invite le Comité à s'occuper de sa réorganisation : renvoi à la 2e section; Lalande autorisé à convoquer les savants, une fois par décade, dans le lieu des séances (ancienne salle de l'Académie des sciences), 14 pluviôse, 459. — Une lettre du Bureau recommandant les découvertes de Bernard, auteur de sondes et bougies élastiques, renvoyée aux commissaires des Écoles de santé, 20 ventôse, 590. — Une pétition invitant le Comité à faire participer les membres du Bureau aux récompenses accordées aux savants, etc., renvoyée à la 2e section, 18 prairial, 266. — La C. ex. communiquera au Bureau la montre à quantième perpétuel de Féron, 28 prairial, 294. — Une députation du Bureau demande : 1° une organisation définitive; 2° une augmentation de fonds : Portiez rapporteur, 2 thermidor, 442-443. — Une députation du Bureau demande un prompt rapport sur les récompenses et encouragements à accorder aux savants et artistes : renvoi à Portiez, 24 thermidor, 524. — Sur rapport de Portiez, le Comité prononce l'ajournement, 9 fructidor, 588. — Une députation du Bureau rappelle ses demandes : invité à désigner un de ses membres pour

conférer avec Portiez, 14 fructidor, 611. — Assier-Péricat, auteur de 2 modèles d'inventions, renvoyé au Bureau, 2e complémentaire, 693. — La demande du Lycée des arts, à l'effet de concourir à la formation du bureau, renvoyée à Portiez, 3 brumaire an IV (matin), 855. — Une liste dressée, le 20 brumaire an IV, par le secrétaire du Bureau, donne sa composition, IV, 268. — Le Bureau sera supprimé par le Directoire exécutif le 9 prairial an IV et ses fonctions transférées à l'Institut national, VI, Introd., XLII.

Bureau du Domaine national du département de Paris. — Chargé de nommer des experts pour estimer les propriétés réunies au Muséum d'histoire naturelle, 12 nivôse an III, V, 388. — Le Comité arrête que, pour accélérer les inventaires des bibliothèques, ils seront faits en même temps par la C. des A. et l'Agence du bureau, 30 nivôse, 435. — Le Comité écrit à ce bureau au sujet de la vente, par Surbault, d'objets provenant de l'émigré Duchamp, 22 pluviôse, 480. — A certifié l'état des livres réclamés par la veuve du condamné Foacier, 28 pluviôse, 499. — A rendu à la veuve du condamné Gougenot tous les objets enlevés dans sa maison, 30 germinal, VI, 108, 172. — Son arrêté du 11 floréal porte qu'il y a lieu à restituer à Van Hoorn 2 bustes qu'il avait déposés chez le condamné Prédicoul, 28 floréal, 216. — Sur 2 arrêtés de ce Bureau, le Comité autorise la C. des A. à délivrer à Walsh et à Crevel les livres qui leur appartiennent, 8 prairial, 235. — Sur un autre arrêté de ce Bureau, la C. des A. autorisée à délivrer à la citoyenne Lavoisier, les objets lui appartenant, gardés dans les dépôts, 10 prairial, 238. — Verger et Binay, commissaires du Bureau, employés aux scellés aux inventaires des objets mis à la disposition de la C. des A., demandent à participer à l'indemnité accordée par le décret du 4 pluviôse : renvoi à la C. ex., 14 prairial, 255. — Sur le rapport de la C. des A., le Comité arrête que ce Bureau remettra au Comité une copie des inventaires des manuscrits délivrés par le Bureau des Archives aux C. ex., etc.; et au dépôt de la rue Marc, des manuscrits trouvés dans les papiers des émigrés, 20 messidor, 397. — Un procès-verbal de ce Bureau mentionné dans un arrêté du Comité relatif à la bibliothèque de l'émigré Bouthilier, 4 thermidor, 445. — A nommé 3 architectes estimateurs des domaines nationaux pour évaluer la propriété de Cagnon, 503. — (Voir le même mot à la Table des *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Législative*).

Bureau de la fabrication extraordinaire des armes. — Voir *Comité de salut public.*

Bureau de fortification. — La C. ex. lui fournira 2 ex. de l'ouvrage posthume de Condorcet, 10 floréal an III, VI, 151.

Bureau des lois. — Voir *Bulletin des lois.*

Bureau des longitudes. — Un mémoire rédigé dans les bureaux de la C. ex., en brumaire an III, propose, pour relier entre eux les observatoires, l'établissement à Paris d'une commission centrale, V, 264. — Dans une lettre à Lakanal, du 2 nivôse, Laplace propose la création d'une commission d'astronomie de 7 membres, chargée de diriger les observatoires, de recueillir et publier les observations, etc., 309. — Le Bureau des longitudes mentionné dans l'*Aperçu des dépenses* présenté par Lakanal le 21 germinal, 67. — Le Comité confie à Grégoire le travail sur le Bureau des longitudes et observatoires, dont avait été chargé Lakanal, 4 floréal, VI, 125. — Grégoire lit au Comité un projet de décret qui est adopté et sera communiqué aux C. de la marine et des finances, 30 floréal, 223. — Grégoire lit au Comité le rapport qui doit précéder le projet de décret : adopté, 4 messidor, 317. — Le 7 messidor, au nom des C. de marine, des finances et d'I. P., Grégoire lit à la C. N. son rapport et le projet de décret, qui est adopté, 317 (note), 321-327 (ann. A); noms des membres du Bureau des longitudes, 327. — Lakanal s'est attribué la paternité de ce décret, 317 (note). — Le Comité arrête que le Bureau des longitudes s'assemblera dans une salle du Petit-Luxembourg, et que sa première réunion aura lieu le 18 messidor, 8 messidor, 346; qu'il sera tiré pour lui 100 ex. du rapport de Grégoire, 12 messidor, 379. — Le Comité lui renvoie la demande de Nouet, concernant Lémery et un mémoire de Darquier avec une lettre de Lalande, 20 messidor, 398. — Un mémoire manuscrit, en anglais, de Frédéric Gruyer, lui est renvoyé, 24 messidor, 405. — Buache demande, pour ce Bureau, un corps de bibliothèque provenant de Saint-Sulpice : renvoi à la C. ex.; la C. ex. des travaux publics fera concourir les calculateurs du Bureau du cadastre à la rédaction des *Connaissances des temps* arriérées, 2 thermidor, 442. — Un mémoire de F. François, *Recherches sur l'intégration des équations aux différences partielles*, et un mémoire de Nouet sur la construction d'un nouvel instrument lui sont renvoyés, 6 thermidor, 452. — Demande le rapport du décret du 4 frimaire an II sur le calendrier et l'adoption par la C. N. du mode d'intercalation proposé le 29 germinal : le Comité arrête que le projet de décret présenté par Romme le 19 floréal sera communiqué au Bureau, qui demande en outre le prompt établissement d'observatoires à Brest et à Toulon, et l'impression d'une table de logarithmes des lignes trigonométriques avec la division centésimale du quart de cercle, et des tables astronomiques traduites en nombres décimaux : renvoi à Geégoire, 8 thermidor, 459 *bis*, 460. — Lalande annonce au Comité que le Bureau ne juge pas nécessaire de proposer le

changement de la disposition du décret du 5 octobre 1793, relative au commencement de l'année, 14 thermidor, 488 (et note). — Le Comité adopte ces conclusions 18 thermidor, 501. — Sur une lettre de ce Bureau, Grégoire chargé d'écrire à Thévenard de choisir un emplacement pour l'observatoire à établir à Toulon, 30 thermidor, 549. — Le Comité arrête que les tables de logarithmes et les tables astronomiques seront imprimées à l'Imprimerie de la République et qu'il sera acheté pour le Bureau une lunette achromatique et un chronomètre provenant du cabinet de Saron, 4 fructidor, 566-567, 567-568. — Une députation du Bureau remet 2 ex. de son règlement, dont un pour le C. de marine; renvoi à la 2e section, 8 fructidor, 584-585. — Le Comité discute les articles du règlement et en adopte plusieurs: la suite ajournée, 12 fructidor, 600. — Le Comité prend un arrêté définitif pour l'acquisition de 2 instruments de Saron et leur dépôt à l'Observatoire pour servir aux observations du Bureau, 14 fructidor, 611-612. — Le Comité, après avoir discuté le règlement, y introduit des amendements et arrête de le communiquer au C. de marine, 16 fructidor, 621. — Grégoire consultera le Bureau au sujet des Écoles d'astronomie et des Observatoires, 20 fructidor, 645. — Lalande réclame, pour la bibliothèque du Bureau, divers ouvrages : le président écrira à Calon à ce sujet, 26 fructidor, 674. — Un manuscrit de Tiegels, sur une société à fonder pour étudier les mouvements de l'Océan, renvoyé à ce Bureau; la C. ex. des relations extérieures lui procurera le *Nautical Almanach* pour les années 1798 et suivantes, les *Philosophical Transactions* depuis 1790, les observations de Herschel et Maskelyne depuis 1787, 2e complémentaire, 696. — Le Comité adopte définitivement le règlement, 4e complémentaire, 705-706. — Le rapport présenté à la C. N., le 5e complémentaire, par Lakanal, à la suite duquel fut décrété le maintien de l'article 3 du décret du 5 octobre 1793, vise l'avis du Bureau des longitudes, 713 (ann. B). — Le Bureau a décidé de confier un sextant de 6 pieds à Duc La Chapelle, astronome à Montauban, 8 vendémiaire an IV, 739. — La C. N. ayant renvoyé *The Magnetic Atlas*, de Churchman, au Comité, celui-ci le soumet à ce Bureau, 26 vendémiaire, 803. — Sur la demande de Grégoire, la C. ex. des relations extérieures sera invitée à procurer, pour ce Bureau, les dernières observations astronomiques faites à Cadix, 28 vendémiaire, 812. — Le Comité renvoie à ce Bureau une lettre de Zimmermann annonçant qu'un moine de Mannheim croit avoir trouvé la quadrature du cercle, et un mémoire de Thuillier sur la Période française et le Calendrier perpétuel; le Bureau sera invité à présenter le chiffre des dépenses qu'occasionneraient les observatoires qu'il propose de conserver ou d'établir, 1er brumaire, 827, 828. — Le Bureau renvoie l'ouvrage de Churchman avec un jugement favorable, 3 brumaire (matin), 856. — Les rapports faits au Sénat impérial par Regnaud (de Saint-Jean-d'Angely) et Laplace, les 13 et 22 fructidor an XIII, sur le retour au calendrier grégorien, publiés dans l'*Annuaire du Bureau des longitudes pour 1808*, 209 (note).

Bureau de la surveillance de l'exécution des lois (au Comité de Salut Public). — Adresse, le 12 floréal an II, aux agents nationaux de district, une circulaire au sujet de l'exécution des décrets du 29 frimaire et du 4 ventôse an II; les réponses, reçues au nombre de 474, sont analysées dans une note en tableau que le C. de S. P. transmet au C. d'I. P. le 23 vendémiaire an III, VI, Appendice, 891-892, 892-898.

Bureau typographique. — Le Normand, instituteur à Rouen, demande, le 26 août 1793, qu'on l'autorise à se servir du bureau typographique de Louis Du Mas, II, 433 (ann. C).

BURNET, de Saint-Lô. — Auteur d'un discours sur la nécessité du culte de la Raison, que l'administration du Rocher-de-la-Liberté a fait imprimer et envoie au Comité, 23 germinal an II, IV, 138; 9 floréal, 290.

BUSCH. — Proposé comme professeur adjoint d'hygiène, etc., à l'École de santé de Strasbourg; ajourné, 2 nivôse an III, V, 355; remplacé par Lombard, 18 nivôse, 399.

BUSSEROLLE, auteur du *Dictionnaire d'Indre-et-Loire*. — Cité, IV, 221.

BUSSON, agent national de Contigné. — Voir CONTIGNÉ.

BUTAVANT (P.-J.), notaire public à Nanterre. — Un mémoire sur un jugement rendu contre lui, renvoyé au C. de législation, 24 ventôse an III, V, 601.

BUTEL. — Demande à être entendu : renvoyé à la 2e section, 4 brumaire an III, V, 168.

BUTET. Voir BOURGES.

Butte des Moulins (*Section de la*), Paris. Voir PARIS (Sections de), à l'article de cette section.

BUZOT (Léonard), député de l'Eure à la Convention. — Notice, I, LXXIX. — Secrétaire de la C. N., transmet au Comité un manuscrit de Schreiber, 33. — Nommé membre du Comité d'I. P. le 7 novembre 1792, 243 (note 1). — Son discours sur les troubles d'Eure-et-Loir, 30 novembre 1792, 161 (ann. C). — Désigné comme membre sortant, du Comité, 22 décembre 244. — Déclaré traître à la patrie par décret du 28 juillet 1793, confirmé le 3 octobre, II, 568 (note 1). — Caché à Saint-Émilion, quitte sa retraite après l'arrestation de Guadet et de Salle; son cadavre et celui de Petion découverts dans un champ (messidor an II), IV, 882 (et note 5). — Le 21 floréal an III, Chénier rappelle que Buzot avait été des premiers à réclamer des

mesures sévères contre les diffamateurs de la C. N., VI, 196. — Louvet lit à la C. N., le 21 messidor an III, une lettre de Buzot à sa femme : sera déposée à la B. N., 405. — Placé par Hardy, le 11 vendémiaire an IV, sur sa liste des 47 représentants martyrs de la liberté, 754.

C

CABANIS, professeur à l'École centrale de Paris, VI, 115. — Manuscrit à publier, VI, 389-708. — Rapport Fourcroy sur ses œuvres, VI, 757.
CABARRUS-FONTENAY (Thérésia). — Discours sur l'éducation, III, 631-637. — Pétition, IV, 371-997. — Dénoncée par Duhem comme inspiratrice du complot contre les Jacobins, V, 212-213.
Cabinet de minéralogie de l'École des Mines. — Proposition de don Macquart, III, 321. — Projet d'organisation par l'Agence des Mines, V, 200.
Cabinet d'histoire et de droit public de France. — Achat de la collection Desmarets, VI, 106.
Cabinet des antiques de la Bibliothèque nationale. — Transfert au — du monument de la déesse Nehallenia envoyé de Belgique, V, 613.
Cabinet des instruments des écoles de chirurgie. — Pétition Thillaye, III, 444. — Nomination d'un conservateur IV, 965-970.
Cabinet national des médailles. — Notice sur , IV, 195 à 198. — Mionnet, employé au —, V, 590.
Cabinets nationaux d'instruments scientifiques. — Création, III, 61.
Cabinets (*de particuliers*). — Voir *chaque nom de propriétaire.*
CABLEY. — Projet sur l'orthographe et la grammaire, III, 254.
CABRERA, îles de l'archipel des Baléares. — Travaux de triangulation à —, I, 239.
CABROL, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, IV, 160. — VI, 448.
Cadastre (*Directeur du*). — Envoi d'un plan de la Suisse, IV, 931.
CADET. — Tente de sauver Lavoisier, IV, 380.
CADET (D.). — Demande de secours, VI, 448.
CADET. — Instituteur de la Section des Droits de l'Homme, IV, 679.
CADET-DEVAUX. — Pétition, IV, 976.
Cadil, mesure de capacité. — Définition, II 823. — V. 557-558.
CADILLAC, Gironde. — Abdication des prêtres, IV, 293. — Questions sur l'organisation des écoles primaires, IV, 556. — Annonce de jeux d'orgues, IV, 696. — Pétition, IV, 699. — Crédits pour une bibliothèque, V. 455.
Cadran réducteur des poids et mesures. — Projet La Rue, III, 11.
CADROY, député des Landes. — Création d'un tribunal militaire à Arles, V, 611. — Discours contre le fanatisme, VI, 86. — Appuie la pétition de la commune de Beaucaire contre « les agents de Robespierre », VI, 148.
CAEN, Calvados. — Pétition du directeur de l'École d'équitation, I, 103. — Élargissement des commissaires de la Convention, II, 285. — École vétérinaire projetée, III, 576. — Centre d'examens pour l'École centrale des travaux publics, V, 79. — École de médecine de —, V, 570. — École centrale départementale, V, 614. — Pétition de la commune en faveur de Robert Lindet, VI, 497.
CAFFARELLI (Affaire). — Citée, I, 121.
CAGNON, propriétaire d'une maison expropriée pour le Muséeum d'histoire naturelle, VI, 503.
CAHIER DE GERVILLE (Bon-Claude), député à la Constituante. — Biographie, I, LXXIX.
CAHORS, Lot. — École centrale du département du Lot, V, 614. — VI, 36.
CAILHAVA. — Mis en réquisition, V, 318. — Récompense nationale, V, 359-384. — Pétition, VI, 802.
CAILLARD. — Pétition, VI, 859.
CAILLOT, membre de la Commission des armes et poudres, IV, XI.
CAIRE. — Pétition, VI, 857.
CALAIS (Siège de). — Estampes du —, par Anselin. VI, 171.
Calcul décimal. — Appliqué aux divisions du jour : rapport Prieur sur les nouvelles mesures, V, 563.
Calcul des anciens (Signes de). — Rapport sur —, IV, 13-289.
Calendrier. — Projet de réforme, I, XLIX-LXI; I, 227-236; II, 434-437. — Opinion de Lequinio, I, LIV. — Étude du projet, II, 438-451, 571. 579-587, 595, 599, 609, 623, 625, 629, 635, 868, 872, 873-892. — Vote définitif du —, II, LXXVI. — Dénomination des jours, II, 693, 695, 696, 697, 772. — Calendrier de la myriade, III, 281. — Projet Henry Brandel, III, 441. — Projet Morin, III, 536. — Gravures Hanin, III, 598. — Historique, IV, LIII. — Couplets de Lambert, IV, 116. — Adoption du calendrier, IV, 310. — Projet Mélanier, IV, 370. — Projet Giroud, IV, 620. — Pétition Borel, IV. 422, 747; Delorme, IV, 684; Mutel, IV, 747; Battandier, IV, 793; Frink, IV, 815; Gilbert Delorme, IV, 868. — Rapport Arbogast, IV. 898. — Impression de —, 844, 904. — Opuscule Moreau, IV, 920. — Envoi de Rollet, IV, 934

— Anonyme des hommes illustres, IV, 956. — Projet Thuillier, IV, 970; V, 364; Gontard, IV, 974. — Solaire gravé par Nouet, V, 364. — Attaques de Baudin contre le — républicain, V, 530. — Tentatives pour détruire le — républicain, VI, XXXII. — Rapport Romme sur les sextiles, VI, 52, 177, 180-188. — Historique, 207-213. — Montre présentée par Féron, VI, 294. — Projet Boissieu pour la suppression du —, VI, 472. — Rapport Lalande, VI, 488-501. — Rapport demandé au G. I. P., VI, 526, 549. — Pétition de la Section Bonne-Nouvelle, VI, 530-531. — Observations sur —, VI, 538-554. — Opinion de Lanjuinais, VI 555-557. — Opinion de Charrel, VI, 557-558. — Pétition Aubry, VI, — 566. — Suppression des sans-culottides, VI, 583. — Rapport Lakanal, VI, 713. — Mémoire Thuillier, VI, 828.

CALENDRIN. — Dénonciation Moreau contre —, V, 394.

CALÈS (Jean-Marie), député à la Convention. — Biographie, I, LXXIX. — Discours sur l'éducation nationale, I, 267. — Opinion sur l'éducation des filles, I, XXXI. — Discours sur l'instruction publique, I, 267. — Refusé comme membre du C. I. P., III, VI. — Projet de plan d'éducation, III, 132. — Adjoint au C. I. P., 466, 484. — Arrestation de Jullien, fils, IV, 888.

CALIPE, membre du Bureau de consultation des Arts et Métiers, IV, 265.

CALLET. — Artiste récompensé, IV, 262.

Calomniateurs. — Poursuites contre les —, IV, 430, 488.

CALON. — Inventaire de la collection Castries, III, 557. — Créateur du cours d'ingénieur géographes du Dépôt de la Guerre, IV, XXXIV. — Envoi de cartes, IV, 439. — Critique du projet de l'École centrale des travaux publics, V, 81. — Transport de la carte *des Chasses* au Dépôt de la Guerre, VI, 68. — Livres demandés pour le Bureau des Longitudes, VI, 674.

CALVADOS (département du). — Rébellion du —, II, 285. — Pacification par Thomas Liudet, IV, 7. — École centrale du département à Caen, VI, 35. — Organisation des écoles primaires par Bailleul, VI, 53. — Réclame l'organisation des écoles centrales, V, 302-541.

CALVET. — Pétition, IV, 973.

CAMBACÉRÈS, député à la Convention. — Biographie, II, XCIII. — Emplacement de la Bastille I, 439. — Plan de réorganisation des comités, IV, IV, 926. — Pétition de Crépy-sur-Aisne, IV, 301. — Chargé de présenter le code civil, V, 15-16. — Discours prononcé à la fête du Champ-de-Mars, V, 101. — Discours au Panthéon sur J.-J. Rousseau, V, 124. — Défend la loi dite des suspects, V, 174. — Rapport sur les membres de la famille royale, V, 446. — Proposition Lecointre, V, 619. — Discours sur la proposition de Merlin, VI, 20. — Membre du Comité des Sept, VI, 37. — Rapport sur la réorganisation de la Commission des Sept, VI, 113. — Membre de la Commission des Onze, VI, 128. — Démissionnaire, VI, 157. — Projet de constitution, VI, 192. — Intervention pour le projet Lanjuinais, VI, 252. — Interventions dans la discussion sur le projet de constitution, VI, 409, 415, 434, 439. — Président de la Convention, VI, 564. — Lettre de saisies chez le royaliste Lemaître, VI, 805, 852. — Membre de l'Institut, VI, 838.

CAMBINI. — Récompense nationale, V, 359-384.

CAMBON (Pierre-Joseph), député à la Convention. — Biographie, I, LXXIX. — Rapport sur les frais du culte, I, XIX; 129, 156, 159; V, XLIV, 526. — Biens des émigrés détenus, I, 4. — Proposition relative à la victoire de Jemmapes, I, 48. — Projet de loi sur l'instruction publique, I, 158. — Protestation contre le projet de la Commission d'instruction publique, II, XXXI. — Projet d'un comité pour la rédaction d'un code des lois civiles, II, 89-90. — Nomination projetée d'une commission pour l'étude du plan Lepeletier, II, 89, 198. — Désaffectation des presbytères, II, 863, 865; V, 144. — Demande de comptes aux fermiers-généraux, III, 24. — Projet concernant les prêtres, III, 31. — Soutient le plan d'instruction publique de Danton, III, 38. — Projet de David sur la Commission du Muséum des Arts, III, 167, 185, 232. — Plan de décoration pour la salle des séances du C. I. P., III, 461. — Projet relatif aux comités et aux commissions exécutives, IV, III; 879-926. — Tente de sauver Barère d'une accusation, V, 111-128. — Combat l'abrogation proposée du décret de séquestre des biens étrangers, V, 212. — Impression de l'inventaire des papiers de Robespierre, V, 499. — Discours dans le procès des anciens membres des comités, VI, 8. — Accusation par Tallien, VI, 30. — Rayé du Comité des finances, VI, 37. — Accusé (rapport Pémartin), VI, 37. — Décrété d'arrestation, VI 38. — Menacé de déportation s'il ne se constitue prisonnier, VI, 113. — Décrété d'accusation, VI, 229.

CAMBOULAS. — Se rend à la section des Gravilliers (9 thermidor), IV, 872.

CAMBRAI (district de), Nord. — Écoles primaires, IV, 246. — Envoi des Mémoriaux de Jean Le-Robert, IV, 899. — École centrale départementale, V, 614; VI, 2, 36. — Pétition Williaume pour les archives de —, VI, 766. — Pétition Braque pour être nommé conservateur du muséum de —, VI, 814.

CAMBRY. — Demande de son rapport sur les monuments du Finistère, VI, 703.

CAMMAILLE DE SAINT-AUBIN. — Envoi d'œuvre, III, 163.

CAMPION. — Pétition, IV, 741, 840.

CAMPMARTIN, député à la Convention. — Biographie, II, XCIII. — Hommage d'échantillons

de marbre, VI, 2. — Certificat au citoyen Pagès, VI, 172.
CAMPMAS. — Projet d'une manufacture d'armes à Marly, II, 792. — Demande d'emprunt d'ouvrages, IV, 724. — Ajourné pour les récompenses nationales, VI, 433.
CAMPON. — Nommé élève de l'École normale de Paris, VI, 120.
CAMUS (Armand-Gaston), député à la Convention. — Biographie, I, LXXIX. — Membre de la Commission des Arts, I, 8. — Rapporteur du Comité d'aliénation, I, 13. — Garde des archives de la Commission des Monuments, III, 145, 180, 590. — Rapporteur sur le comte d'Angivillers, III, 543.
CAMUS, instituteur. — Pétition, IV, 504.
CAMUS, jardinier. — Mémoire pour le 20 prairial, IV, 592. — Plainte contre Gérard Desrivières, VI, 616.
Canaux. — Dieppe à Paris, I, 438, 444. — Digoin, projet, IV, 2.
Cancer. — Topique de Dorez, III, 74.
CANNEBOTIN, aide-astronome pour les opérations sur l'arc du méridien VI, 244.
CANTAL (département du). — École centrale départementale à Saint-Flour, VI, 2-35. — Organisation des écoles primaires par Barailon, VI, 53. — Procès de citoyens du — inculpés de terrorisme, V, 446.
CANY, Seine-Inf^re^. — Rapport sur une fête, IV, 439.
CAPELLE. — Envoi d'œuvre, IV, 768.
CAPPERONNIER, garde à la Bibliothèque nationale, IV, 160; VI, XXXIX. — Prêt de livres de la Bibliothèque nationale aux élèves de l'École normale, V, 451. — Traitement, VI, 291. — Candidat au poste de garde des livres imprimés de la Bibliothèque nationale, VI, 351-352. — Conservateur à la Bibliothèque nationale, VI, 371, 855, 862.
CAPRON. — Projet de canal de Dieppe à Paris, I, 444.
Capucins (*Dépôt des*). — Danger d'incendie, IV, 961.
Capucins-Honoré (*Dépôt des*). — Installation du conservateur, VI, 16. — Transport d'un manuscrit éthiopien à la Bibliothèque nationale, VI, 204. — Plainte contre le sous-directeur Dubuisson, VI, 457. — Nomination de Philipon, VI, 551. — Nombre de volumes, VI, 710.
CARACCIOLI. — Récompense nationale, V, 457, 482; VI, 76, 432, 591, 628. — Rayé sur la liste des récompenses, VI, 82. — Envoi d'œuvres, IV, 682; VI, 641.
CARAFFE, membre du jury des Beaux-Arts, II, 831.
CARBON-FLINS. — Récompense nationale, V, 457, 482; VI, 432, 591, 628. — Membre du jury des livres élémentaires, VI, 457.
CARCASSONNE (district de), Aude. — Pétition de la municipalité, IV, 238, 956. — École centrale du département de l'Aude, V, 614; VI, 35.
CARELLI. — Appuie la pétition Combes, V, 574.
CARESME. — Pétition. — Gravure des derniers moments de Chalier, IV, 59, 75.
CARISMONT, anciennement SAINT-AIGNAN, Loir-et-Cher. — Pétition du district, IV, 555. — Temple de la Raison, IV, 610. — Écoles primaires, IV, 675.
CARLAT [-del-Comté], dit Carlat-le-Peuple, Cantal, I, 522.
CARLETTI. — Réception solennelle comme ambassadeur du grand-turc de Toscane, V, 616. — Échange de tableaux avec Florence, VI, 692, 758, 762.
CARMONTELLE. — Pétition pour une récompense, VI, 344. — Ajourné pour les récompenses nationales, VI, 426.
CARNOT (Lazare), député à la Convention. — Nomination d'un juge des inventions de guerre, III, 3. — Liste d'écrivains patriotes, III, 142. — Chef de la section des armes du C. S. P., III, 278-320. — Suppression des ministères et création des commissions exécutives, IV; XI, 60, 64-70. — Création de l'École de Mars, IV, XXVII. — Reprise de Condé, IV, 944. — Membre du C. I. P., V, 3. — Témoignage réclamé par Barère, V, 111. — Attaque contre le club des Jacobins, V, 212. — Propose une mesure de clémence pour la Vendée, V, 268. — Élèves de l'École normale déchargés du service militaire, V, 326. — Prise d'Amsterdam, V, 451. — Tableaux des victoires républicaines, V, 572. — Discours pour Collot, VI, 7-8. — Signataire de l'arrêté du C. S. P. sur les prisons, VI, 9. — Accusé par Larivière, VI, 241. — Appuie le projet d'annexion de la Belgique, VI, 745.
CARNY, professeur pour la fabrication du salpêtre, IV, XXIII; 189.
CAROCHER, membre du Bureau des Longitudes, VI, 327.
CARON, commis à la bibliographie, IV, 741, 901.
CAROUGE, Mont-Blanc. — Certificat d'origine de la montre de Martin Firstenfelder, III, 47.
CARPENT. — Projet pour les nourrices, III, 432, 460; IV, 289.
CARPENTIER, commis pour la bibliographie, III, 585.
CARPENTRAS, Vaucluse. — École centrale du département du Vaucluse, V, 614; VI, 36.
CARRA (Jean-Louis), député à la Convention. — Biographie, I, LXXX. — Arrêté, III, XCIII. — Bibliothécaire national, III, 142.
CARRÉ. — Réflexions sur les poids et mesures, III, 432. — Pétition, IV, 428-722.
CARRÉE. — Réflexions sur la gravure, V, 253.
CARRERE (Bernard). — Envoi d'œuvres, IV, 664.
CARRET. — Pétition, IV, 19.

CARRIER, député à la Convention. — Dénonciation de Jullien fils, IV, XIII. — Prière à l'Être-Suprême, IV, 817. — Procès de —, IV, 887; V, LVI, 177, 249, 250, 254, 258, 287, 346. — Projet de déportation des nobles et des prêtres, V, 25. — Décrété d'arrestation, V, 213. — Condamné à mort, V, 324.
CARRIÈRE (B.). — Envoi d'œuvres, IV, 650.
CARROGES-CARMONTELLE. — Envoi d'œuvres, V, 581; VI, 92.
CARROUGE. — Indemnité pour les tables astronomiques, V, 35.
Carrousel (*Place du*). — La « pagode » de Marat est abattue, V, 478.
CARTAUT (Général). — Papiers et collection Choiseul-Gouffier, III, 174.
CARTAULT, juge de paix. — Envoi d'œuvres, IV, 685.
CARTEAUX (Général). — Rapport sur la conduite des soldats Deville, Finiel et Ganglère, VI, 705.
Cartes. — Du Dépôt des Affaires étrangères, IV, 70. — De la Haute-Auvergne, IV, 436-653. — De Calon, IV, 439. — Dépôt projeté, IV, 479, 682. — Du siège de Lyon, IV, 547. — Petit-Lartique, IV, 685, 768. — Rapport de Mathieu sur les dépôts, IV, 952. — Projet Riquet, IV, 953. — Demande de la Commission des travaux publics, IV, 961. — Carte *des chasses* au Dépôt de la Guerre, VI, 68. — Cartes des papiers de Noailles, VI, 696-697.
CARTON, commis au bureau de bibliographie, IV, 578. — Employé au secrétariat de la Commission temporaire des Arts, V, 254.
CARTOUX, élève de l'École de santé de Montpellier, VI, 121.
CASSINI. — Observations sur le pendule, I, 239. — Réorganisation de l'Observatoire, II, 215, 218, 220-227. — Membre de la Commission des Poids et Mesures, II, 386; V, 554. — Démissionnaire de la place d'astronome de l'Observatoire, II, 458-476, 477-487. — Inventaire de l'Observatoire, II, 598, 601. — Réflexions sur la « Connaissance des Temps », de Méchain, II, 648. — Remise de ses manuscrits à la Commission des Poids et Mesures, III, 478. — Arrêté, III, 479; IV, 917. — Levée des scellés sur ses papiers, III, 563. — Membre du Bureau des Longitudes, VI, 327.
CASSOT, instituteur. — Pétition, IV, 287.
CASTAING. — Apporte les cendres de Chalier, III, 208.
CASTANIÉ. — Pétition, V, 456.
CASTEL (René-Richard). — Envoi d'œuvres, IV, 505, 512, 758.
CASTEL-JALOUX (district de), Lot-et-Garonne. — Rapport sur l'instruction publique, IV, 321.
CASTEL-SARRASIN, Tarn-et-Garonne. — Changement de nom, III, 556; IV, 25.
CASTEX. — Récompense nationale, IV, 258; VI, 593, 630. — Pétition pour une récompense, V, 429.
CASTILLON. — Reçoit une récompense nationale, V, 482; VI, 82, 89.
CASTILLONNÈS, Lot-et-Garonne. — Changement de nom, III, 629.
CASTRIES (Collection du maréchal de). — Inventaire, III, 492, 557.
CASTRO. — Tenu d'évacuer son atelier, V, 609.
CATALOGNE. — Travaux de triangulation en —, I, 239.
Catalogues. — Des bibliothèques, I, 356; II, 793, 795-799. — De la Bibliothèque nationale, III, 586; IV, 95. — Du Muséum d'histoire naturelle, III, 413. — Rapport de Grégoire sur les catalogues, IV, 8, 113, 120-129.
Catéchismes. — Voir les noms d'auteurs.
CATESBY (Marc). — Histoire naturelle de la Caroline, remise au Muséum d'histoire naturelle, V, 534.
CATEL. — Œuvre musicale, III, 304; IV, 549; V, 33; VI, 449. — Hymne de Chénier, VI, 495.
CATELLAN. — Envoi d'œuvre, V, 106.
Catherinettes (*Hospice des*). — Mis à la disposition de l'Institut des aveugles-nés travailleurs, VI, 160, 162.
CATTIGNY. — Doit évacuer sa maison, V, 618.
CAUDY. — Apporte les cendres de Chalier, III, 208.
CAUMONT (Commune de). — Pétition, IV, 835.
CAUTERETS, Hautes-Pyrénées (Société populaire de). — Hymne à l'Être-Suprême, IV, 942.
CAUVET. — Pétition (livres d'écoles), IV, 750.
CAVAIGNAC, député à la Convention. — Arrêté pris pour le Gers, IV, 421.
CAVAILHÈS. — Quitte ses fonctions d'adjoint à l'administration du Théâtre des Arts, VI, 380.
CAVAILHON. — Invention d'un télégraphe, V, 404.
CAVAILLON (citoyenne). — Envoi d'œuvre, IV, 618. — Pétition, IV, 938.
CAYENNE (Collection des bois de). — Transport de la collection Bourgon au Muséum d'histoire naturelle, V, 535. — Pétition Waubert sur la —, V, 619.
CAYRE (de Toulouse). — Demande à être nommé bibliothécaire du Conservatoire de musique, VI, 562. — Pétition, VI, 815.
CAZAL. — Renseignements demandés sur la collection Choiseul, V, 460.
CAZANOVE. — Abdication de prêtrise, IV, 477.
CAZAS, commissaire pour l'inventaire d'objets de science à Marseille, IV, 95.
CAZEAUX, secrétaire du C. I. P. — Certificat de bonne conduite, VI, 826.
CAZENAVES, garçon à la Bibliothèque nationale, IV, 160; VI, 372.
CAZENEUVE (Ignace-G. de), député à la Convention. — Biographie, I, LXXX. — Suppléant du C. I. P., I, IV. — Démissionnaire, I, V-38. —

Membre du Comité des décrets, I, v; 38. — Détenu, malade, V, 166. — Demande de réintégration à la Convention, V, 293.
CAZIN. — Pétition contre l'Académie de France à Rome, I, 87. — Esquisse du tableau représentant « Le Vengeur », V, 607.
CELS, membre du jury des Beaux-Arts, II, 832. — Collaborateur de l'« Annuaire du cultivateur » de Romme, III, 481.
CERFF. — Apporte les cendres de Chalier, III, 208.
CERUTTI. — Créateur de la « Feuille villageoise », V, 51.
Cervières (Commune de). — Fête de la Raison, IV, 611.
CHABBAL. — Pétition, II, 362.
CHABERT. — Rapport sur le globe Bergevin, III, 456. — Envoi d'œuvres, IV, 744. — Quart de cercle de trois pieds appartenant à —, réclamé par Lalande, VI, 69.
CHABOT (François), député à la Convention. — Biographie, I, LXXX. — Propose la lecture du plan d'instruction publique de Lepeletier de Saint-Fargeau, I, LVI-558. — Proteste contre le projet d'instruction publique, II, XXXI. — Élu secrétaire, II, 31. — Proposition pour les mariages, II, 590. — Projet sur les loteries, II, 859. — Traitement des prêtres, III, 30. — Arrêté, III, 74. — Porte la carmagnole, III, 111. — Liste de savants pour la Bibliothèque nationale, III, 142. — Décrété d'accusaion, IV, 396.
CHABOT, citoyen de Montluçon. — Envoi d'œuvres, IV, 543-761.
CHADRIN, institutrice de la Section des Droits de l'Homme, IV, 680.
Chagny, Saône-et-Loire. — Abjure le fanatisme, IV, 611.
CHAILLON, député à la Constituante et à la Convention. — Arrêté concernant la Vendée, VI, 149.
CHAILLY. — Pétition, II, 87.
CHAIX (Paul), comptable des fonds du C. I. P., IV, 967. — Chef du troisième bureau de la Commission exécutive de l'Instruction publique, V, XIII; 112, 116.
CHABRET l'aîné. — Conférences des écoles normales, V, 478.
CHALGRIN, architecte. — Observations sur la création d'une bibliothèque nationale au Luxembourg, V, 396, 590. — Devis de réparations aux bâtiments du Luxembourg, VI, 317.
CHALIER (Marie-Joseph), maire de Lyon. — Biographie, II, XCIII. — Honneurs rendus à sa mémoire, III, XCIX, 64, 207, 208, 209, 393, 408; IV, 59, 113, 303; V, 161.
Chalier (*Section de*). — Observations sur la fête de Marat, III, 507. — Envoi d'un ouvrage, IV, 650. — Réclamation des instituteurs et institutrices de ,— V, 195.
CHALLIER (Jean). — Pétition, IV, 684, 700, 701, 908. — Fusil nouveau, IV, 866.
CHALMEL, secrétaire général de la C. I. P. — Révoqué, V, XIV; 109, 112, 484. — Pamphlet contre Guinguené, V, 40, 51, 113, 114, 248, 620, 480, 485.
Châlons-sur-Marne, Marne. — Dilapidation de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Pierre de —, III, 313. — Bibliothèque publique, IV, 287, 319. — Pétition sur l'instruction publique, IV, 609. — Adresse, IV, 930. — Action généreuse de citoyens, IV, 973. — École centrale départementale, V, 614; VI, 36. — Projet de déplacement à Reims de l'École centrale de —, VI, 194, 201, 223, 243. — École d'artillerie, VI, 777, 842.
Chalon-sur-Saône, Saône-et-Loire. — École centrale du département de Saône-et-Loire, V, 614; VI, 34, 36.
CHALVET. — Envoi d'œuvre, IV, 974.
CHAMBÉRY, membre de la Commission temporaire des Arts, III, 323. — Supprimé, III, 328. — Réintégré, III, 329.
Chambéry, Savoie. — École centrale départementale à —, V, 614; VI, 36. — Demande au district de — d'une bible du Mont-Castin, près Chambéry, VI, 675. — Inscription du passage des Échelles, VI, 675, 677.
Chambord (Château de). — Pétition de la Société des Amis, I, 336.
Chamboulive, Corrèze. — Œuvres de Lavialle, IV, 910.
Chambre des Comptes. — Dépôt de chartes, I, 304.
CHAMBRY. — Pétition pour une place de professeur, VI, 156.
CHAMFORT, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, III, 142. — Démissionnaire, III, XCIII. — Manuscrits de — Rapport Ginguené, VI, 47.
CHAMOULAUD. — Propositions, II, 771, 774, 825, 826, 834, 845. — Envoi d'œuvre, III, 299, 302, 309, 360, 389; IV, 8. — Pétition, III, 305. — Plan de dénominations morales des rues, III, 337, 343.
Champ de la Patrie. — Projet, I, 641.
Champ de Mars. — Fête du 10 août 1793, II, 73.
CHAMPAGNE, proviseur du Collège de l'Égalité, I, 501. — Boursiers des collèges de Paris, III, 324, 330.
CHAMPAGNÉ. — Envoi d'œuvre, IV, 928.
CHAMPEIN. — Pétition des auteurs dramatiques, I, 53.
CHAMPION, professeur de musique. — Pétition pour une récompense nationale, V, 442. — Récompense nationale, V, 457, 482. — Ajourné, VI, 432.
CHAMPIONNET (Général). — Lettre à Payan, IV, XIII; 205.
Champlitte, Haute-Saône. — Pétition sur les écoles primaires, IV, 138-162. — Pétition, IV, 741.

Champs-Élysées. — Statue de J.-J. Rousseau à élever aux —, V, 514.
CHAMPY. — Tente de sauver Lavoisier, IV, 380.
CHANDELIER. — Pétition, IV, 676.
CHANLAIRE. — Succède à Dumez pour l'édition de l'« Atlas national », III, 464.
CHANSON. — Envoi d'œuvres, IV, 743.
Chant du Départ, hymne. — Impression, IV, 708. — Exécuté à la fête de la Victoire du 30 vendémiaire an III, V, 100. — Exécuté le 2 pluviôse an III, V, 444.
Champs civiques. — Arrêté sur les —, VI, 429, 430, 435.
CHANTERELLE. — Projet sur les parcs à bestiaux, IV, 311.
CHANTILLY, Oise. — Collection d'histoire naturelle, I, LXIV; 456-457. — Plantation de peupliers, II, 750; III, 87. — Destruction des orangers du palais Condé, IV, 844, 954.
CHANTREAU. — Envoi d'œuvre, IV, 933; V, 2. — Pétition, VI, 13-68.
CHAOURCE, Aube. — Collège ouvert, IV, XXXVII.
CHAPEAU. — Pétition, IV, 814. — Envoi d'œuvre, IV, 843.
CHAPELIER. — Acheteur d'un manuscrit du « Contrat social », V, 201.
CHAPELLE, professeur de musique. — Pétition pour une récompense nationale, V, 471. — Pétition pour une indemnité, VI, 617.
CHAPPE (Claude). — Invention du télégraphe, I, LXIV; I, 385, 386, 396, 403, 404, 434, 435; II, 1, 2, 3-7; IV, 943-944. — Demande des pendules à secondes pour les lignes télégraphiques, V, LIII.
CHAPTAL, professeur à l'École centrale des Travaux publics, IV, XXXIII. — Professeur à l'École de santé de Montpellier, V, 324. — Demande d'instruments pour l'École de santé de Montpellier, VI, 760.
CHAPUIS. — Pétition des instituteurs d'Orléans, I, 346.
CHAPY. — Mis en réquisition, V, 118.
CHARBONNET (Général). — Force le passage de Boussu-lès-Walcourt, IV, 376.
CHARBONNIER (Joseph), député à la Convention. — Procès-verbal de visite du Muséum, II, 818. — Ordre d'impression et de distribution du « Journal Républicain » de Marseille, VI, 173. — Décrété d'accusation, VI, 237.
CHARDIN. — Pétition, I, 116. — Envoi d'œuvre, III, XCII; 396, 399.
CHARENTE (département de la). — École centrale à Angoulême, VI, 35. — Organisation des écoles primaires par Lakanal, VI, 53.
CHARENTE-INFÉRIEURE (département de la). — Réclame l'organisation des Écoles centrales, V, 541. — École centrale à Saintes, VI, 35. — Organisation des écoles primaires par Bailleul, VI, 53.
CHARENTON, Seine. — Conciliabules entre Danton et Robespierre, V, 111. — Enquête à — sur les objets de science utiles à l'École de santé de Paris, VI, 3.
CHARETTE. — Attaque du Château-d'Eau, II, 291. — Pacification dite de La Jaunaie, V, 516. — Nouvelle prise d'armes, V, 604. — Reçoit des sommes considérables pour sa capitulation, VI, 191. — Manifeste, VI, 294.
CHARIER. — Réparations au dépôt des Cordeliers, VI, 609.
CHARLEMAGNE. — Opuscule sur la conservation des monuments d'art et de littérature, III, XCII-396.
CHARLES (Jules-César). — Pétition, IV, 696.
CHARLES, professeur de physique. — Cité, I, 110. — Inventaire des objets nationaux d'instruction publique, II, 509. — Membre de la Commission des Arts, III, 323, 327, 502. — Rapport sur le Père Cotte, III, 586. — Instruments de la collection Bochard-Saron, IV, 429. — Rapport sur l'Observatoire, IV, 468. — Pétition, IV, 696. — Membre du jury des horloges, IV, 951. — Récompense nationale, V, 450-482. — Inventaire d'instruments de physique, V, 500. — Professeur à l'École centrale de Paris, VI, 115.
CHARLIER (Louis-Joseph), député à la Législative et à la Convention. — Emplacement de la Bastille, I, 439. — Biographie, II, XCIII. — Débat sur l'instruction publique, II, 277. — Marat au Panthéon, II, 839. — Proposition de fêtes dans le calendrier républicain, II, 867. — Comptes des fermiers-généraux, III, 25. — Tutoiement républicain, III, 49. — Fréquentation obligatoire des écoles, III, XXXVIII, XL; 140, 152, 158, — Plan d'instruction Wandelaincourt, III, 414. — Lettre sur les troubles de Rhône-et-Loire, V, 268, 269. — Discours de Bailleul, V, 358. — Journées de pluviôse, V, 477. — Papiers trouvés chez Robespierre, V, 499. — Formation d'un cabinet anatomique, V, 575. — Protestation contre le rapport Saladin dans le procès Collot d'Herbois, VI, 8. — Accusation par Tallien, VI, 30. — Intervention dans la discussion sur le corps législatif, VI, 572. — Rapport demandé sur les représentants détenus, VI, 878.
CHARLOTON. — Ajourné pour les récompenses nationales, VI, 426.
CHAROLLES, Saône-et-Loire. — Envoi de 66 médailles des rois de France, III, 336. — Demande d'une école militaire par commune, IV, 97.
CHARPENTIER. — Ajourné pour les récompenses nationales, VI, 427, 448. — Récompense nationale, VI, 592, 619, 627.
CHARPENTIER-LONGCHAMPS. — Récompense nationale, VI, 630.
Chartes. — Dépôt de —, I, LXII, 301, 302, 304. — Chartes à brûler, II, 158.
CHARTRES, Eure-et-Loir. — Rapport sur un acte

héroïque, IV, 285. — Société d'acteurs amateurs, IV, 286. — Dépôts d'archives, IV, 304. — Traitement des instituteurs et institutrices, IV, 651; VI, 636; Pétition Le Boucq au sujet du collège, IV, 371. — Arrêté supprimant le collège de —, VI, 13. — École centrale du département d'Eure-et-Loir, V, 614; VI, 35.
CHAS (Pierre). — Demande d'emploi, IV, 683.
CHASLES (Pierre-Jacques-Michel), député à la Convention. — Biographie, I, LXXX. — Suppléant du C. I. P., I, XII; II, IV-V. — Envoyé en mission à l'armée du Nord, II, VI, XIII; 593. — Proposition pour le plan d'éducation Lepeletier, II, 161. — Siège au C. I. P., II, 293. — Cris séditieux, V, 620. — Décrété d'arrestation, VI, 29. — Accusé (rapport Pémartin), VI, 37. — Décrété d'accusation, VI, 229. — Mise en liberté, VI, 861.
CHASSAIGNE, Dordogne. — Pétition, IV, 759.
CHASSENEUIL. — Pétition, IV, 372.
Chasses (*Carte dite des*). — Transportée au Dépôt de la guerre, VI, 68.
CHASSET (Charles-Antoine), député à la Convention. — Biographie, I, LXXX. — Membre du C. I. P., I, IV, VI, VII, IX, XI; II, III. — Se rend à Lyon pour fomenter l'insurrection, I, XII; II, IV, 293. — Président du C. I. P., I, XIII, 228. — Projet de décret réglant l'attribution des bourses, I, XL, 389. — Rapporteur sur les enfants des émigrés, I, 51. — Pétition des instituteurs d'Aigueperse, I, 64. — Pétition des séminaristes irlandais, I, 303, 309, 311, 317, 374, 398. — Pétition Creuzé-Latouche, I, 363. — Monuments de Saint-Denis, I, 365. — Pétition Dubreuil, I, 372. — Commissaire à la Commission centrale, I, 386. — Pensions de professeurs, I, 389. — Rapport sur l'Académie de Dijon, I, 389, 405. — Pétitions à liquider, I, 441. — Pétition des professeurs de la Faculté de droit de Paris, I, 454. — École vétérinaire de Lyon, I, 462. — Décrété d'accusation, II, XIII. — Décrété traître, II, 593. — En fuite, V, 292. — Rentre à la Convention, V, 588.
CHASTELLE (Mme). — Pensionnée, I, 380.
CHASTELLIN. — Détenu, malade, V, 174, 293.
Château-d'Eau, Loire-Inférieure. — Attaque du —, II, 291.
CHÂTEAUNEUF. — Dénonciation contre les fermiers-généraux, III, 17.
CHATEAUNEUF. — Pétition pour récompense, V, 432; VI, 319.
Chateauneuf-sur-Charente, Charente. — Changement de nom (Val-Charente), IV, 45.
CHÂTEAUNEUF-RANDON (A.-P. Guérin de), député de la Convention. Membre du Comité militaire, V, 547. — Annonce de la répression de l'émeute du 1er germinal, V, 620.
Châteauroux, Indre. — École centrale du département, V, 614; VI, 36.
Chateau-Thierry, Aisne. — Pétition des instituteurs, IV, 836.
Chatellerault, Vienne. — Plan d'organisation des écoles primaires, IV, 841.
Châtillon (Abbaye de). — Dispersion et pillage de la bibliothèque, III, 313.
Châtillon-sur-Marne, Marne. — Fête de la Raison, IV, 422.
Châtiments manuels. — Pétition pour l'interdiction, II, 532.
CHAUCHOT. — Envoi d'un hymne, IV, 421, 835.
CHAUDET, membre du jury des Beaux-Arts, II, 832; III, 26. — Décoration projetée du Panthéon, III, 6. — Récompensé, IV, 257.
CHAUDOT. — Réhabilitation, VI, 504, 586, 674.
CHAUDRON-ROUSSAU. — Décrété d'arrestation, VI, 526.
CHAUMETTE (Pierre-Gaspard). — Biographie, II, XCIII. — Transfert de l'Opéra, II, 861, 864; III, 2, 235. — Loteries, II, 862.
Chaumont, Haute-Marne. — Pétition du collège de —, II, 396. — Fêtes décadaires, IV, 313. — École centrale du département, VI, 36.
Chauny, Aisne. — Diatribe sur les prêtres, IV, 423. — Pétition, IV, 515, 791. — Rapport demandé sur la bibliothèque des Prémontrés, VI, 584.
CHAUSSARD (Publicola), directeur des bureaux de la Commission exécutive d'Instruction publique, IV, 220, 964. — Chef du 2e bureau, V, XIII-112-116. — Directeur des bureaux, VI, 220.
CHAUSSE, élève de l'École de santé de Strasbourg, VI, 124.
CHAUSSIER (François). — Conférences d'hygiène à l'École de Mars, V, XL. — Achat de cuivres à gravures, manuscrits, et à Vicq, V, 81. — Professeur à l'École de santé de Paris, V, 315.
CHAUTARD. — Demande à être nommé commis, I, 395.
CHAUVE, membre de la Commission de l'envoi des lois, IV, XI.
CHAUVEAU, professeur au collège des Quatre-Nations, VI, 587.
CHAUVETTE, garçon au Muséum d'histoire naturelle, IV, 404.
CHAUVIN. — Présente la pétition Blondin, VI, 453. — Nomme le citoyen Espagne bibliothécaire d'Aubusson, VI, 488.
CHAUVIN, engagé volontaire. — Pétition, VI, 857.
CHAUVOT. — Dictionnaire universel des treize langues de l'Europe, VI, 675.
CHAVANNES. — Questions adressées par — sur l'éducation, IV, 5.
CHAWICH. — Réclamation pour sa réintégration et une indemnité, I, LXI: 165, 168, 338, 339, 373, 374, 398, 399, 436, 445, 466, 503; II, 21, 214, 217. — Pétition, V, 211. — Autorisé à prendre un exemplaire des conditions de paix de la

Convention, V, 310. — Projet de payement de —, VI, XLIII. — Rapport snr les ouvrages de —, VI, 85. — Pétition, VI, 121.
CHEMELAT, commis de la bibliographie, IV, 654. — Révoqué, IV, 721, 725-727. — Plan des écoles primaires, IV, 741. — Plainte de la section du Muséum contre David, VI, 165.
CHEMIN. — Édition de la collection des rapports du Bureau de consultation des arts, III, 378. — Réparations au dépôt des Cordeliers, VI, 609.
CHEMIN fils. — Envoi d'œuvre, IV, 373, 449, 540, 763.
CHENARD. — Chargé de la fête du 20 prairial, IV, 577.
CHÉNIER (André). — Poème sur Barère, 357-358, III.
CHÉNIER (Marie-Joseph, dit Gracchus), député à la Convention. — Membre du C. I. P., I, IV, VI, VII, IX, XI; II, III, V, XIII; IV, VII; V, I, III, IV, V, VII, VIII; 472. — Secrétaire du C. I. P., I, XIII. — Président, V, VIII; 218. — Sortant, V, V; 403, 404. — Lecture du projet de décret sur l'instruction publique, I, XVII, XLII. — Critique du discours de Durand-Maillane, I, XIX. — Plan d'instruction publique, I, XLI. — Rapport sur la fête de la Fédération, I, XLIV, LXVI. — Rapport sur les contrefaçons, I, LX. — Rapport sur le transfert de Lepeletier au Panthéon, I, LXV. — Rapport sur une récompense à décerner à l'officier Bertèche, I, LXVII. — Biographie, I, LXXX. — Pétition d'Outrelaine, I, 83. — Commissaire du C. I. P., I, 228, 300, 752-760. — Pétition des auteurs dramatiques, I, 51. — Rapport sur la loi d'instruction publique, I, 120, 121, 122, 173. — Rapport sur Mirabeau, I, 163; II, 835, 841, 842-845. — Pétition des séminaristes irlandais, I, 311. — Commissaire pour le Muséum des Arts, I, 311. — Pétition des pensionnaires de l'Opéra, I, 347, 356. — Rapport sur les funérailles de Lepeletier, I, 321, 327. — Rapport sur le Jeu de Paume de Versailles, I, 335. — Projet sur les contrefaçons, I, 348; II, 80. — Pétition Goldoni, I, 360, 361, 362. — Pensions des gens de lettres, I, 365, 433. — Pension Bertèche, I, 367, 372, 373. — Rapporteur sur le château de Versailles, I, 433, 445. — Plan d'éducation physique, I, 437. — Descartes au Panthéon, I, 437; II, 570, 575-578, 599, 608, 620, 628; III, 208. — Affaire Montpetit, I, 445. — Décret de la Fédération, I, 476. — Pétition Bréquigny, I, 487. — Plan d'instruction publique, II, LII-LV; 753-760. — Commissaire pour les noms du calendrier, II, 626. — Rapport sur le Jeu de Paume de Versailles, II, 628, 714, 716, 717. — Proposition de garder les estampilles féodales sur les livres, II, 659. — Proposition d'un institut national de musique, II, LXXXI; 802, 803. — Hymne du 10 nivôse, III, 217. — Pétition des artistes de l'Opéra, III, 278. — Chant du Départ, III, 304. — Conservation des monuments, III, 396. — Jugement sur la Commission temporaire des Arts, IV, XVII. — Tragédie de « Timoléon », IV, 375, 394-397. — Office des décades, IV, 425. — Hymne à la Raison, IV, 549. — Hymne pour le 20 prairial, IV, 560, 564-568, 594-606. — Enquête sur la plainte de Garat contre Clément de Ris, V, XIV; 320, 361. — Rapport sur les fêtes nationales, V, XLV; 89, 91, 95, 98-101, 127, 311, 329, 336-340, 374, 377, 413. — Demande d'un rapport définitif sur l'Institut national de musique, V, L; 512. — Présente la liste des artistes à récompenser, V, LIV; 378, 380-386. — Fait partie de la section pour la morale publique, V, 13. — Rédaction du Code des institutions sociales, V, 15. — Hymne à la Victoire, V, 33. — Hymne à J.-J. Rousseau, V, 50. — Exemplaires d'hymnes patriotiques distribués par l'Institut de musique, V, 54. — Membre de la Commission des Vingt-et-un, V, 177, 366. — Pétition Montucla, V, 255. — Défense de David, V, 258. — Pétitions Peyron, Thomas Rousseau et Moline, V, 396. — Pétition Loaisel Tréogate, V, 402. — Discussion du rapport Boissy d'Anglas sur la liberté des cultes, V, 525. — Propose le rappel des derniers Girondins, V, 587. — Membre du C. I. P., VI, II-III. — Rapport sur l'état politique de la République, VI, XXX. — Création du Conservatoire national de musique, VI, XXXV. — Discours contre la proposition de Merlin, VI, 20. — Rapport sur les moyens d'instruction pour diriger l'esprit public, VI, 30. — Décret sur le désarmement des factieux des sections, VI, 60. — Discours contre les prêtres, VI, 86. — Observations sur le rapport Daunou, VI, 90. — Rapport sur l'Institut national de musique, VI, 92, 109. — Rapport sur l'état de la République, VI, 157-158. — Discours sur la liberté de pensée, VI, 196. — Proposition Boissy sur les traitements des représentants déportés, VI, 206. — Honneurs à la mémoire de Féraud, VI, 227, 236. — Pétition Flint de Rivarol, VI, 240. — Pétition Restout, VI, 257. — Sort du C. I. P., VI, 268. — Rapport sur les émeutes du 30 messidor, VI, 438. — Hymne, VI, 451, 455, 457, 495, 527. — Projet pour l'organisation de l'Institut national de musique, VI, 472, 478-483. — Proposition de nomination d'inspecteurs pour le Conservatoire de musique, VI, 495. — Pétition Albanèse, VI, 516. — Protection de Sarrette, VI, 542. — Pétition Pasquet, VI, 563. — Candidat à la présidence de la Convention, VI, 564. — Combat la proposition Guillemardet, VI, 564, 572. — Pétition des sections du Mail et des Champs-Élysées pour l'éloignement des troupes, VI, 598. — Talleyrand, rayé de la liste des émigrés, VI, 639. — Accusation contre

les royalistes, VI, 719-725. — Hymne exécuté le 3 octobre, VI, 742. — Rapport sur les attentats royalistes, VI, 821. — Membre de l'Institut VI, 838. — Moqueries contre les projets de costumes officiels, VI, 861, 875.
CHER (département du). — Pétition pour des bibliothèques de district, IV, 774. — École centrale départementale à Bourges, VI, 35. — Organisation des écoles primaires par Lakanal, VI, 53.
CHERBOURG (Armée de). — Envoi de représentants à — pour appliquer le projet d'amnistie aux Vendéens, V, 268.
CHERET. — Adopté par la commune de Lure, IV, 98.
CHÉROL, employé à l'École de santé de Montpellier, VI, 54.
CHERUBINI. — Protestation contre les contrefaçons, I, 349. — Musique écrite pour un hymne de Chénier à la gloire des défenseurs de la liberté, V, 34. — Administrateur provisoire de l'Institut de musique, V, 34. — Proposé comme inspecteur du Conservatoire de musique, VI, 495, 500.
CHEUT fils. — Pétition pour les boursiers du séminaire de Cuyper, II, 333, 335.
CHEVALIER, analyseur. — Analyseur au C. I. P., V, 120.
CHEVALIER, architecte. — Candidat à la Commission des Arts, III, 230, 278, 284.
CHEVALIER, peintre. — Mémoire pour le 20 prairial, IV, 592.
CHEVALIER, garde-bosquet au Muséum d'histoire naturelle, IV, 405.
CHEVALIER. — Pétition, IV, 973.
CHEVALIER (Citoyenne). — Pétition, VI, 747.
CHEVALIER (Jacques), député à la Convention. — Rappelé à la Convention, VI, 526.
CHEVALLIER. — Pétition, IV, 431.
CHEVASSIEU. — Pétition sur l'enseignement musical, VI, 33.
Chevaux (*Médecine des*), II, 347.
CHEVILLY (Agathe). — Mise en réquisition, V, 175.
CHEVRET, garçon à la Bibliothèque nationale, IV, 160; VI, 372.
CHÉZY-SUR-MARNE, Aisne. — Encouragement aux enfants, IV, 422.
Chimie générale (*Cours à l'École centrale des travaux publics de*). — Enseignement, VI, 1.
CHINE. — Moyens de renouer notre correspondance avec la —, VI, 828.
CHINON, Indre-et-Loire. — Envoi d'une table de marbre, IV, 285.
CHIQUELIER. — Pétition, IV, 489. — Invention, IV, 791.
Chirurgie (*Collège de*). — Voir Collège de chirurgie.
CHOIN. — Pétition, IV, 82.
CHOISEUL-GOUFFIER (Collection). — Rapport Mathieu, III, 174. — Inventaire, IV, 95; V, 460. — Observations de la Commission temporaire des Arts, V, 31. — Flacons de baume de La Mecque, V, 585. — Livres turcs, V, 600.
CHOISY-SUR-SEINE [CHOISY-LE-ROI]. Seine. — Pétition, III, 228.
CHOLET, Maine-et-Loire. — Projet du monument au général Moulin, IV, 5.
CHOLET-JETTEFORT, imprimeur du rapport de la Commission des Monuments, III, 70, 144.
CHOLET DE JELPHORT (*sic*). — Envoi d'œuvre, V, 597.
CHOMEL-MIDON. — Envoi d'œuvres, IV, 23. — Projet de réforme de l'orthographe, VI, 311. — Pétition, VI, 740.
CHOPART, professeur aux écoles de chirurgie. — Cité, II, 325. — Professeur à l'École de santé de Paris, V, 316. — Mort violente de —, VI, 380.
CHOUDARD-DESFORGES. — Pétition, III, 34, 197. — Proposé pour la liste des écrivains patriotes, III, 207.
CHOUDIEU, député à la Législative et à la Convention. — Demande l'impression de la correspondance de Robespierre, V, 500. — Apostrophe dans la journée du 12 germinal, VI, 29. — Accusé par Fréron, VI, 30. — Décrété d'arrestation, VI, 29. — Décrété d'accusation, VI, 229. — Mise en liberté, VI, 861.
CHOUFFOUR. — Envoi d'œuvre, IV, 541.
CHRÉTIEN. — Autorisé à séjourner à Paris, V, 218.
CHRISTOPHE. — Envoi d'œuvre, IV, 975.
CHRYSOLOGUE, de Gy. — Envoi d'œuvre, IV, 995. — Récompense nationale, V, 359, 379.
CHUPPIN. — Pétition, V, 220.
CHURCHMAN (J.). — Envoi d'ouvrage, VI, 803. — Compte rendu du Bureau des longitudes, VI, 856.
CIETTI, membre du Jury des beaux-arts, II, 831.
Cimetières (*de Paris*). — Création, IV, 13. — Exhumation du cimetière des Innocents, 947.
Civisme (*Annales du*). — Projet de création, II, 499, 505. — Commis changé, III, 496.
Civisme (*Certificat de*). — Exigé des instituteurs, III, 58. — Exigé des membres de la Commission des Arts, III, 448. — Exigé des commis du Comité d'instruction publique, III, 553. — Suppression des certificats, VI, 505.
CIVRAY (district de), Vienne. — Lettre au — sur des bibliothèques, VI, 723.
CIZOS-DUPLESSIS. — Pétition, IV, 311.
CLAMECY (district), Nièvre. — Nomination d'instituteurs, IV, 293. — Célébration du 14 juillet, IV, 773. — Rapport sur les écoles primaires, IV, 974.
CLARETON. — Leçons de musique, I, 348; III, 43. — Pétition, I, 488, 489, 490; II, 11, 12,

13. — Prix pour une invention, II, 8. — Suspension du prix, II, 68. — Envoi de documents, IV, 178.
CLARY. — Envoi d'œuvre, VI, 551, 703. — Récompense nationale, VI, 593, 630.
CLAUDEL (Jean-Joseph). instituteur, IV, 105.
CLAUDEL (Jean-Pierre), instituteur, IV, 105.
CLAUDEL (Nicolas), instituteur, IV, 105.
CLAUZEL (Jean-Baptiste), député à la Législative et à la Convention. — Biographie, II, XCIII. — Demande de comptes aux administrateurs de la Compagnie des Indes, III, 19. — Attaque Billaud, V, 195. — Intervention dans la proposition Lequinio, V, 204. — Proposition pour la solution des conflits entre un jury d'instruction et une administration de district, V, 229. — Intervention contre la proposition Romme, V, 240. — Demande d'annulation des actes du Comité de Salut public, V, 281. — Revision des jugements portant confiscation des biens, V, 313. — Dénonciation des sept décemvirs, V, 336. — Accusation contre les membres des anciens comités, V, 366; VI, 8. — Demande de communication des projets de fêtes décadaires, V, 376. — Demande qu'on entende Merlin sur la loi des émigrés, V, 413. — Réclamation Montansier, V, 577. — Abolition du décret du 5 ventôse, V, 604. — Réclame la mort de Collot, VI, 232. — Réclame la cessation des proscriptions, VI, 246.
CLAVIÈRE (Étienne). — Biographie, III, CXXII. — Suicide, III, XXXV; 95.
CLÉMENT. — Envoi d'œuvre, IV, 934.
CLÉMENT DE RIS (Dominique). — Biographie, IV, 221-228. — Rapport sur l'établissement Léonard Bourdon, IV, 704. — Tente de sauver Jullien fils, IV, 881. — Chargé des affaires de la C. I. P., IV, 883. — Faux billets de théâtre, IV, 924. — Pétition pour les instituteurs, IV, 957, 959. — Lettre de Bohain, IV, 967. — Chef provisoire des bureaux du C. I. P., IV, 967. — Chargé de la liquidation des affaires de la Commission exécutive d'instruction publique, V, XIII. — Démissionnaire, V, XIV; 480, 483, 488, 498, 501, 507, 511. — Adjoint à la Commission exécutive d'instruction publique, V, 25, 112. — Pétition, V, 52. — Accusé par Garat et Ginguené, V, XIV; V, 113-118, 318, 320, 361, 484, 485, 609. — Appelé au C. I. P., V, 355.
CLERC. — Projet de numération vocale, IV, 947. — Récompense nationale, V, 497.
CLERMONT-FERRAND, Puy-de-Dôme. — Projet d'une école de sourds-muets, III, 520. — Pétition, IV, 491. — École centrale départementale à —, V, 614; VI, 17, 36.
CLODION. — Ajourné pour les récompenses nationales, VI, 433. — Récompense nationale, VI, 592, 628.
CLOOTS (Jean-Baptiste, dit Anacharsis, baron), député à la Convention. — Biographie, II, XCIV. — Délégué à l'arbre de la liberté, II, 869. — Membre du C. I. P., II, XIII; 727. — Nationalisation des théâtres, II, LXXV; 835. — Hommage de ses œuvres, II, 855, 856-859. — Membre de la Commission des Six, III, 2. — Membre du C. I. P., III, III. — Expulsé des Jacobins et du C. I. P., III, IV, XXXVII. — Opinion sur l'athéisme, III, LXXII; V, 345. — Opinion sur les théâtres, III, LXXIX; 75-81. — Emprisonné, IV, IX.
CLOSQUINET. — Discours, IV, 492.
CLOUZEAUX (Combat des), Vendée. — Mort du général Haxo, IV, 308.
Club libre des Sciences. — Projet, II, 313.
Club révolutionnaire des Arts. — Pétition, IV, 237.
CLUSE, Hautes-Alpes. — Éloge de la commune de —, IV, 677.
COBLENTZ, Allemagne. — Opérations du représentant Leblond à —, V, 433. — Bibliothèque publique de la ville, VI, 568.
COBOURG. — Ordonne de fusiller le général Legros, V, 319.
Cochenille. — Mémoire de Bruley, III, 306.
COCHET. — Artiste récompensé, IV, 259.
COCHON (Charles), membre du Comité de Salut public, V, 3.
COCHOT. — Hymne du 10 août, IV, 940.
COCQUEBERT (Charles-Étienne), membre de l'Agence temporaire des poids et mesures, VI, XXV; VI, 55, 57.
Code civil (Revision du). — Liste des candidats, II, 743. — Cambacérès chargé de présenter le projet d'une —, II, L; V, 15.
Code de la police. — Délivré à la Commission administrative de police de Paris, V, 570.
Code des charrois. — Envoi au C. I. P., IV, 141.
Code des délits et des peines. — Projet Merlin, VI, 829, 861.
Code des institutions. — Rédaction, V, 15, 19.
Code des lois civiles. — Rédaction projetée, II, XXXVIII.
Code des lois politiques. — Création d'une commission pour présenter un —, II, 89.
COBET. — Invité à assister aux séances du C.I.P. I, 20-21. — Pétition pour être nommé professeur de grammaire à Liancourt, VI, 757, 757.
CŒURET. — Rapport sur le tremblement de terre de Valence, VI, 708.
COFFINHAL, président de la section du Tribunal révolutionnaire chargé de l'affaire des fermiers-généraux, V, 295.
COILLANT. — Envoi d'œuvre, IV, 684, 843.
COINTEREAUX. — Envoi d'ouvrages d'architecture, I, 316, 317, 320, 430, 436; III, 230, 336. — Pétitions, II, 23, 395, 729; IV, 99, 136, 247.
COINTREAU, commis à la Bibliothèque nationale, IV, 159.
COISNON. — Pétition, VI, 195.

COISSARD, élève de l'École de santé de Montpellier, VI, 121.
COLASSON (Antoine), commis de la Commission pour le changement de noms des communes, III, 585.
COLAUD DE LA SALCETTE (Jacques-Bernardin), député à la Convention. — Biographie, I, LXXX. — Suppléant du C.I.P., IV, VI. — Sortant, I, VII.
COLCHEN. — Rapport sur des ouvrages étrangers envoyés au C.I.P., VI, 761, 763-764.
COLIBERT, graveur. — Pétition contre l'Académie de France à Rome, I, 87. — Méthode d'enseignement de la gravure, III, 43, 214, 215. — Projet d'une école de gravure, V, 253, 537.
COLIN (Jean-Charles). — Abdication de la prêtrise, II, 847.
COLIN D'HARLEVILLE. — Récompense nationale, V, 359, 384.
COLINS, institutrice de la section des Droits de l'Homme, IV, 680.
Collections nationalisées. — Inventaires par la Commission des Inventaires ou des Arts, III, 176-177.
Collections scientifiques particulières. — Collection de Jallin-Chamblant, I, 6-7.
Collège Mazarin. — Conservation des bâtiments du —, I, 468-469.
Collège de chirurgie. — Pétition, II, 85-308-309-310. — Levée des scellés des archives, VI, 146.
Collège de France. — Historique, I, 204; VI, XXIII. — Rivière, nommé professeur d'hébreu, V, 311, 372. — Appointements des professeurs, V, 394. — Opinion de Fourier, V, 479. — Demande des professeurs pour savoir si le — est supprimé, V, 538. — Pétition des professeurs pour le payement de leurs traitements, VI, 195, 243, 386. — Rapport Villar, VI, 388, 399, 401, 402. — Son maintien, VI, 457. — Pétition Poissonnier, VI, 693.
Collège de pharmacie. — Pétition, II, 86.
Collèges. — Principes généraux concernant leurs biens, I, XXXVI. — Traitement des professeurs, I, XXXIX; II, 345. — Maintien provisoire des —, I, 23. — Anciens —, I, 202. — Subventions aux —, II, 197, 296, 310. — Enseignement des droits de l'homme, II, 345. — Suppression des —, II, 408, 411; IV, XVIII; V, 309. — Vente des biens des —, II, 303; III, LIV. — Dépenses des — de Paris, III, LVII. — Maintenus, IV, XXXVII. — Frais prévus par la loi, IV, 289. — Boursiers des —, IV, 400. — Projet de réorganisation des —, II, XXVII-XXIX.
COLLIBEAUX, garçon à la Bibliothèque nationale, IV, 160.
COLLIGNON. — Pétition, V, 220.
COLLIGNON-DUMONT. — Pétition, IV, 841, 908.
COLLOMBEL. — Rapport sur l'acte de garantie de la section Lepeletier, VI, 650.
COLLOT, dit D'HERBOIS (Jean-Marie), député à la Convention. — Biographie, I, LXXX, II, XCIV. — Correspondance du Comité de Salut public, III, XLVIII. — Représentant du peuple à Lyon, III, 64. — Envoi des restes de Chalier, III, 64. — Pétition des administrateurs du Lycée des Arts, III, 214-215. — Membre du Comité de Salut public, IV, 292. — Fêtes de la Raison, IV, 354. — Discours du 9 thermidor, IV, 858. — Démissionnaire du Comité de Salut public, V, 3. — Demande du maintien des décrets rendus, V, 39. — Accusé, V, LVI; V, III, 430, 571, 586, 611, 619, 620. — Décret sur la police des sociétés populaires, V, 135. — Discours sur l'instruction publique prononcé aux Jacobins, V, 174. — Observations sur le plan d'instruction publique de Lakanal, V, 190, 230. — Examen de la conduite de —, V, 366. — Idées sur les fêtes décadaires, V, 440. — Déféré à la Commission des Vingt-et-Un, V, 586, 611, 619, 620. — Procès de — VI, 7. — Discussion de l'acte d'accusation, VI, 8. — Condamné à la déportation, VI, 29, 38. — Tentative de délivrance de —, VI, 37. — Sa femme demande à le suivre en exil, VI, 128. — Projet Clauzel pour déférer. — à la Commission militaire, VI, 232.
COLMAR, Haut-Rhin. — Envoi, IV, 471. — École centrale départementale, V, 614; VI, 36.
COLMEY, Meurthe-et-Moselle. — Recéleur de livres volés aux bibliothèques, III, 313.
COLOMBOT. — Pétition, IV, 794.
COLONIES. — Pétition Dutrone sur l'instruction dans les —, III, 442. — Inventaires des bibliothèques et collections, IV, 653.
COLOT, secrétaire de la section de la Fontaine de Grenelle, II, 84.
COMAIRAS, élève à l'École de santé de Montpellier, VI, 121.
COMBES. — Perte de son portefeuille, V, 566, 574.
COMBIS. — Projet de télégraphie, IV, 310, 519.
Comédie-Française. — Dissolution et payement des dettes, VI, XXXIV.
Comédiens. — Protection assurée aux —, I, 349-354. — Rapport contre les —, II, 353.
Comité central. — Voir *Commission centrale.*
Comité central de bienfaisance de Paris. — Appuie la pétition des instituteurs de Paris, Franciade et Bourg-de-L'Égalité pour le payement des traitements, III, LIV. — Pétition des instituteurs, III, 67.
Comité central des sociétés populaires de Paris. — Pétition sur le salaire des prêtres, III, 13, 28, 30.
Comité d'agriculture. — Projet de décret sur la libre circulation des grains, I, 165-167. — Projet Lequinio, I, 167. — Plans des réparations aux routes et canaux pour occuper les sans-travail, I, 289. — Objets à déposer dans les fon-

dations de la colonne de la Bastille, I, 437-438. — Projet Capron pour le canal de Dieppe, I, 444. — Remède Crachet contre la morve, II, 345-347. — Projet de création de maisons d'économie rurale, II, 459. — Pétition Piot, III, 139. — Pétition Azémar, III, 225. — Procédé Boncerf pour l'assèchement des marais, III, 281. — Moulin Durand, III, 500. — Mémoire Dutrone sur la canne à sucre, III, 560. — Pétition de Liancourt, III, 599. — Assèchement du village de Pont-sur-Vanne, IV, 83. — Ouvrage de Daubenton, reçu par le —, IV, 310. — Envoi d'un manuscrit, IV, 514. — Ouvrages de Durosier, IV, 615. — Ouvrage Lafond, IV, 673. — Lettre du citoyen Resnier, IV, 701. — Mémoire sur un gymnase, IV, 774. — Jardin botanique de Toulouse, IV, 814. — Pépinière de Liancourt, IV, 910. — Réclamation du district de Marvejols, IV, 939. — Concours à la Savonnerie, IV, 949. — Rapport de l'administrateur du district de la Marche, IV, 952. — Projet d'enseignement agricole, V, XL; 326-328. — Adresse du département de la Seine-Inférieure, V, 36. — Perfectionnement de l'industrie nationale, V, 61. — Création du Conservatoire des Arts et Métiers, V, 62-64. — Pétition Athanase Veau, V, 325. — Pétition Delunel, V, 336. — Pétition Pelletier, V, 362. — Reimpression des œuvres de Daubenton, V, 365, 388, 390, 392. — Pétition Gamble et Coypel, V, 449. — Pétition Paulet, Monet et Grégoire, V, 507. — Pétition Bezuchet, V, 606. — Transport des objets de science de l'École d'Alfort au Muséum d'histoire naturelle de Paris, VI, 70. — Création d'écoles d'économie rurale vétérinaire, VI, 113. — Emplacement du Conservatoire d'Arts et Métiers, VI, 153. — Pétition Travenet frères, VI, 347. — Pétition du Bureau de consultation des Arts, VI, 442. — Pétition Duvivier, VI, 445. — Restitution à la citoyenne Marbeuf, VI, 611. — Pétition des commissaires artistes de Seine-et-Oise pour l'augmentation des traitements, VI, 622. — Vol d'une œuvre de Houdon au jardin de Mousseaux, VI, 801.

Comité d'aliénation. — Historique, I, 10. — Création, I, 13. — Vente du mobilier du château des Tuileries, I, 13. — Loi sur les émigrés, I, 13-14. — Pétition des Irlandais, I, 311, 316, 374. — Interprétation de la loi sur la suppression des congrégations religieuses, I, 31. — Pétition Mulot sur Chambord, I, 335. — Pétition des pensionnaires de l'Opéra, I, 347, 356. — Rapport sur l'Académie de Dijon, I, 390. — École des sourds-muets de Bordeaux, I, 414. — Objets à déposer dans les fondations de la colonne de la Bastille, I, 437-438. — Projet pour la conservation des monuments, I, 453. — Projet Sergent sur la surveillance des objets de la liste civile, II, 148. — En son nom, un membre fait un rapport sur le remplacement de Meusnier et de Broussonnet, 6 brumaire an II, II, 611 (année A). — Un membre confère avec le Comité sur la pétition de Clareton, 9 frimaire, an II, III, 43 (et n. 4). — Doit se concerter avec le rapporteur au sujet de l'emplacement des bureaux de liquidation, 21 frimaire an II, III, 133 (et n. 5). — Le rapport sur l'emplacement d'une partie des archives des Petits Pères lui est renvoyé, 23 frimaire an II, III, 140 (et n. 1). — Son rapport sur la maison de la place des Piques où est installé le cabinet de Joubert, III, 141 (n. 2). — Nommera deux membres de la Commission des arts, 28 frimaire an II, III, 169 (ann. A). — Demande que deux de ses membres examinent les archives du Louvre, 7 nivôse an II, III, 214 et (note 2). — Proposition de former une maison d'arrêt dans le collège de l'Égalité, III, 245 (n. 1), 248 (et n. 2), 296 et (n. 3), 297 (n. 1). — Forme une commission de savants qui tient sa première séance le 8 novembre 1790, III, 590. — Chargé de l'acquisition et du transport du Cabinet d'histoire naturelle de Joubert, 11 germinal an II, IV, 56 (et n. 2). — Deux de ses membres entreront à la Commission des Archives, 8 pluv. an II, IV, 101 (ann. A). — La demande de l'instituteur Corot lui est renvoyée, 19 floréal an II, IV, 372. — L'Assemblée Constituante crée le dépôt des Petits Augustins, IV, 914 (ann.). — Écrit au Comité pour lui demander si les instituteurs des campagnes doivent jouir des jardins des curés, et pour lui rendre compte de sa visite à la maison d'Ormesson Du Perron, destinée au dépôt des manuscrits des émigrés, 29 flor. an II, IV, 454. — Son procès-verbal du 5 prairial an II, IV, 478, 479.

Comité des Archives. — Sera invité à hâter son instruction sur le triage des parchemins des différents dépôts, V, 608.

Comité des Assignats. — Chargé par la Convention d'examiner d'un rapport sur les médailles de la République, 20 août 1793, II, 290 (ann. F). — A pour rapporteur Loysel, septembre 1793, II, 332, 334, 337, 338. — Réuni au Comité fait adopter un décret sur les monnaies, II, 337, 338. — Renouvelé le 16 septembre 1793, II, 592 (n. 2). — Fait discuter de la frappe d'une monnaie décimale, 22 octobre 1793, II, 656 (et n. 3). — Envoie un commissaire pour discuter sur le type des monnaies, 24 octobre 1793, II, 685 (et n. 3). — Demande qu'un de ses membres ainsi que Lavoisier, le directeur de la Monnaie, et l'architecte, soient autorisés à continuer leurs travaux, III, LXXXIII. — Présente un second rapport et projet de décret sur le nouveau système monétaire, 7 octobre 1793, II, 665 à 668. — Présente un rapport à la Convention, III, 84, 85, 86 (ann. C). — Adopte le projet de décret de Lavoisier sur la division

en parties décimales des poids, mesures et monnaies 17 frimaire an II, III, 85, 86, (ann. C). — A chargé Lavoisier de concourir à un plan général de fabrication et de refonte des assignats, IV, 385, 386.

Comité de bienfaisance. — Un de ses membres appuie une réclamation des instituteurs et institutrices de Paris, 15 frimaire an II, III, 67. — Doit évacuer les Cordeliers, V, 609-610.

Comité des Caisses. — Mentionné au procès des fermiers généraux, IV, 391.

Comité central de la Convention. — Est institué le 2 octobre 1792, I, 10.

Comité central des sociétés populaires. — Présente une pétition demandant l'abolition du salaire des prêtres, 21 brumaire an II, III, LXXIV. — Texte de sa pétition demandant la suppression du salaire des prêtres, III, 28, 28 (ann. F), 30, 31, (et n. 1). — Des détails sur ses démarches ont été publiés dans la « Révolution française », IV, 354 (n. 4).

Comité des Cinq. — Cambon demande qu'il en soit nommé, 1° pour présenter un code de lois politiques, 2° pour présenter un code de lois civiles, 23 juillet 1793, II, 89, 90 (et n.). — Nom donné à tort à la Commission d'I. P. dans le Journal des débats, 1er août 1793, II, 198 (ann. C), 199.

Comité civil de la section de la Fontaine de Grenelle. — Recommande une pétition d'instituteurs et institutrices auprès de la Convention, 15 octobre 1792, II, 83.

Comité civil de la section du Mont-Blanc. — Soumet des observations au Comité, IV, 90 (ann. E).

Comité colonial. — Est formé le 2 octobre 1792, I, III. — Réuni au Comité d'instruction publique, propose à la Convention d'accueillir la demande d'établissements d'instruction publique des habitants des îles de France et Bourbon, 28 mars 1793, I, 400, 401.

Comité de commerce. — Est formé le 2 octobre 1792, I, III. — Projet de décret sur la libre circulation des grains, I, 165, 167. — Suppression de l'esclavage, I, 289. — Projet Capron sur le canal de Dieppe, I, 444. — Procédé Dufour contre la folie, III, 73. — Nommera deux membres de la Commission des Arts, 28 frimaire an II, III, 169 (ann. A). — Envoie trois mémoires sur les moyens de fabriquer le papier et sur les matières qui peuvent y être employées 29 frimaire an II, III, 197 (et n. 1). — Procédé Olivier pour le minium, III, 442. — Pétition de la commune d'Autun, IV, 2. — Pétition Gobert, IV, 2. — Pétition Rochefort, IV, 21. — Pétition Bachelay, IV, 36. — Pétition Sutières, IV. — Un projet d'établissement d'une manufacture de savon noir lui est renvoyé, 15 germinal an II, IV, 80 (et n. 4). — La demande de jeunes citoyens de Bar-sur-Ornain lui est renvoyée, 15 germinal an II, IV, 82 (et n. 3). — Affaire La Luzerne, IV, 819. — Composé de douze membres, IV, 980 (ann. A).

Comité de constitution. — Est établi le 29 septembre 1792, I, II. — Est dissous le 16 février 1793, I, VIII. — Fait un rapport le 13 janvier 1791, sur la situation pénible des gens de lettres, I, 52. — Présentera le projet de constitution sous quinze jours, 21 janvier 1793, I, 300. — Les membres du Comité qui ont opté pour lui demandent à être adjoints au Comité, le Comité de Constitution étant dissous au début de février 1793, I, 365 (et n. 1). — Son rapporteur, Barère, donne lecture de l'article 1er du projet de déclaration des droits, qui est adopté, 17 avril 1793, I, 419.

Comité de correspondance. — Renouvelé le 26 septembre 1793, II, 592 (n. 2). — La société populaire d'Indre-Source demande au Comité des livres propres à l'instruction publique, 21 germ. an II, IV, 118 (et n. 5). — La pétition de la société populaire d'Harfleur lui est renvoyée, 7 thermidor an II, IV, 866. — Devra faire mentionner aux Feuilleton et Bulletin les offrandes à la Convention, 30 pluviôse an III, V, 503.

Comité des décrets. — Est formé le 2 octobre 1792, I, III. — Il lui sera remis les pièces du « secrétariat de Basire », 29 pluviôse an II, III, 471 (et n. 1). — Devra faire mentionner aux Feuilleton et Bulletin les offrandes à la Convention, 30 pluviôse an III, V, 503. — Invite le Comité à concourir à l'établissement de l'Imprimerie nationale, 2 ventôse an III, V, 505 (et n. 1). — Autorise l'impression du Complément de la traduction d'Eschyle sur les presses de la République, VI, 70, 71. — Doit recevoir la liste des membres du Comité renouvelé, le 12 prairial an III, VI, 240.

Comité de défense. — Créé par le décret du 1er janvier 1793 et formé de trois membres de 6 comités, est réorganisé le 26 mars et remplacé le 6 avril par le Comité de salut public, I, III. — Est invité à obtenir de la Convention la discussion sur l'instruction publique, I, XXXVIII. — Meurtre de Bassville, secrétaire de légation à Rome, I, 357. — Rapport Barère sur la situation de la République, I, 378.

Comité départemental d'instruction publique. — Entreprend de rédiger un plan d'études pour les établissements qui devaient remplacer les collèges, II, XXVIII, XXIX, XXX, XXXI.

Comité diplomatique. — Est formé le 2 octobre 1792, I, III.

Comité de division. — est formé le 1er octobre 1792, I, III. — Doit se concerter avec les membres du Comité sur les dénominations nouvelles à donner aux villes, aux places, aux rues, 17 brumaire an II, II, 771; 774; III, 412, 585. —

S'occupe d'un système de nomenclature pour les communes, III, x, xi, 228, 585 (et n. 2). — Siège dans l'hôtel de Brionne, III, xii, xiii. — Doit communiquer son travail sur les changements de noms des rues, III, 288 (ann. A). — Demande qu'on lui procure toutes les géographies, atlas et autres cartes géographiques, 25 pluviôse an II, III, 461 et (n. 3), 463; IV, 993. — A fait passer au Comité l'état des départements et districts, IV, 118 (et n. 6). — Composé de douze membres, IV, 986 (ann .A).

Comité des domaines. — Est formé le 2 octobre 1792, I, III. — Fait rendre le décret instituant le dépôt d'archives au Louvre, 12 brumaire au II, I, LXII. — Sa section, chargée de l'aliénation des biens nationaux, et celle du Comité des finances seront réunies en un seul Comité, I, 13 (ann. A) et (n. 4). — Un rapport est fait en son nom au sujet de la coupe des bois de Versailles, 18 décembre 1792, I, 171, 172. — Consulté sur la demande d'une société de quakers, 25 janvier 1793, I, 299 et (n. 4), 333 (et n. 1). — Présente un rapport sur les dépôts d'archives, I, 303 à 308. — Le décret de la Convention sur les dépôts d'archives est rendu sur son rapport le 20 février 1793, I, 305. — Reçoit le travail relatif aux catalogues des bibliothèques nationales des départements, 22 février 1793, I, 356. — Établit avec Baudin et Dusault un rapport sur la conservation des bâtiments du Collège Mazarin, 25 mai 1793, I, 468, 469. — Se concertera avec Prunelle au sujet des biens des collèges, 21 septembre 1793, II, 453 (et n. I). — Fait décréter par la Convention que la Salle du Jeu de Paume sera domaine national, 7 brumaire an II, II, 716 à 718. — Propose de former une maison d'arrêt dans le Collège de l'Égalité sans nuire à sa destination concernant l'instruction, III, LXVIII. — Se concerte avec le Comité au sujet du bâtiment où était installée l'École de chant et de déclamation, III, LXXXI. — Chargé d'examiner la question d'un local de la nation accordé aux sociétés populaires, 3 frimaire an II, III, 26, 27 (ann. D). — Un de ses membres, Piette, avec Romme et Guyton, a visité le cabinet de Joubert, 23 frimaire an II, III, 141. — Deux de ses membres proposent au Comité de s'occuper de la manière de disposer des édifices pour les sociétés populaires, 5 nivôse an II, III, 212 (et n. 1). — Demande la nomination de deux membres pour examiner les titres et papiers déposés au Louvre, 7 nivôse, an II, III, 214. — Rapport sur la destination des églises et autres bâtiments des corporations supprimées, 25 pluviôse an II, III, 460 (et n. 2). — Nomme Mathieu et Delacroix pour visiter la pépinière du Roule, 3 germinal an II, IV, 16 (et n. 3). — Doit s'occuper des locations des jardins des domaines nationaux, 9 germinal an II, IV, 42 (et n. 2), 43. — A fait un projet de règlement du sujet des objets d'arts et de sciences saisis par la nation, 21 germinal, an II, IV, 112. — L'arrêté de la Commission des Arts sur les objets de sciences et arts des émigrés lui est renvoyé, 3 floréal an II, IV, 246. — Projet de décret concernant l'organisation des Archives, IV, 277 (ann. D). — La demande de la Société populaire de Ham lui est renvoyée, 19 floréal an II, IV, 372 (et n. 3). — Recevra une copie du rapport sur les pierres précieuses et les diamants, IV, 429. — Est invité à mettre à la disposition de la Commission des arts quatre domaines nationaux pour recevoir les dépôts, 29 floréal an II, IV, 451 (et n. 3). — conférera avec le Comité au sujet des terrains nationaux à consacrer à la culture des plantes exotiques et indigènes, 11 prairial an II, IV, 501 (et n. 4). — Reçoit l'état des biens nationaux de la commune de Linas, 21 prairial an II, IV, 612. — Conférera avec Prunelle sur le plan de la ville de Paris, 27 prairial, an II, IV, 634. — Doit se concerter avec Grégoire pour rédiger une circulaire concernant les jardins botaniques, 3 messidor an II, IV, 677. — Les réclamations au sujet du local du collège de Rouen que les Commissaires aux hôpitaux veulent employer, lui sont renvoyées, 1er fructidor an II, IV, 952, 953 (et n. 1). — Dénonciation lui est faite d'une entreprise d'arbres à abattre dans le parc de Saint-Cloud, 6 brumaire an III, V, 176. — Se concertera avec Lakanal au sujet des jardins des presbytères, 26 frimaire, an III, V, 323. — Arrête que ses commissaires se concerteront avec Lakanal, Dulaure et Molinos au sujet des locaux des écoles centrales, 14 ventôse an III, V, 564. — Il lui est renvoyé la demande de la veuve de Gougenot, 30 germinal an III, VI, 108, 109, 172. — Son commissaire doit avec Lalande et Massieu, déterminer le choix des locaux destinés aux écoles centrales, VI, 203.

Comité des finances. — Formé le 2 octobre 1792, I, III. — Fait proposer par Cambon de cesser de payer les frais du culte catholique, I, XIX, 156. — Invité à se joindre au Comité pour obtenir de la Convention la discussion sur l'instruction publique, I, XXXVIII. — Chargé du rapport sur la vente des biens des collèges, 16 février 1793, I, XXXVIII, XXXIX. — La section, chargée de l'aliénation des biens nationaux, et celle du Comité des domaines, seront réunies en un seul Comité, I, 13 (ann. A), et (note 4). — S'occupera des moyens de subvenir aux besoins des enfants indigents, I, 198. — S'occupe de la pétition des Irlandais de la rue du Chemin-Vert, I, 309, 311, 316 à 318. — Doit conférer avec le rapporteur de la pétition des Irlandais, I, 311, 316, 317 et (notes 1 et 2), 318 et (notes 1 et 2), 374, 398. —

Reçoit les mémoires de la Commission des monuments, 18 décembre 1792. — I, 312 à 314. — Doit examiner la proposition de récompense à accorder à Louis Richard, 6 février 1793, I, 314. — Confère avec le Comité d'instruction publique au sujet des biens dépendant des collèges, 18 février 1793, I, 338. — Fera un rapport sur les réclamations des créanciers et pensionnaires de la liste civile, I, 360, et (note 1). — Présente un projet de décret tendant à supprimer la maison de Saint-Cyr, 16 mars 1793, I, 382, 386. — Est chargé, de se renseigner sur les dépenses qu'entraînent le Bulletin et le procès-verbal de la Convention, 30 mars 1793, I, 402. — Sur son rapport la Convention signe un décret sur les créanciers des congrégations séculières, des ordres de Malte et autres, des collèges, 5 mai 1793, I, 406 à 411. — La Convention, sur son rapport prend un décret relatif aux écoles militaires, 18 avril 1793, I, 423 (ann. B). — Rapport sur l'école militaire de Brienne, 19 juin 1793, I, 434, 435. — Sur son rapport la Convention prend un décret au sujet des dépenses pour la pose de la première pierre de la colonne de la Liberté, 25 avril 1793, I, 439 (ann.). — Chargé avec le Comité de faire un rapport sur l'organisation du Jardin des Plantes, I, 456 (note 3). — Projet de décret concernant le Jardin du Roi, le 20 août 1790, I, 479 (ann. D), 480 et (note 1). — Projet de décret sur la réunion du 10 août, I, 497, 498 (ann. A). — Chénier lui communique l'arrêté du Comité d'instruction publique concernant les dépenses de la Commission des monuments, 25 juin 1793, I, 504, 505. — Sur son rapport, la Convention décrète que la trésorerie tiendra douze cent mille livres à la disposition du ministre de l'intérieur pour les frais de la fête du 10 août, II, 83. — Rapport sur le traitement des commis des comités, 29 juillet 1793, II, 155. — Réuni au C. d'I.P., fait un rapport à la Convention sur les besoins financiers des collèges de Paris, 7 août 1793, II, 196 (ann. A). — Grégoire lui propose d'attribuer dix mille livres à Chawich, 2 août 1793, II, 214. — Fait un rapport à la Convention sur l'affaire Chawrich, Béhénam, 3 août 1793, II, 217. — Consulté au sujet des sommes à accorder aux artistes dans les pays étrangers, II, 282 et (note 4), 283. — Confère avec Fourcroy au sujet des jeunes artistes primés en peinture, sculpture ou architecture, 17 août 1793, II, 297, 305 (ann. C). — Confère avec Romme au sujet du projet de décret accordant un secours au collège de Sorèze, 17 août 1793, II, 298. — Un de ses membres fait un rapport sur la fabrication d'une nouvelle pièce de monnaie en bronze, 12 septembre 1793, II, 338, 339. — Lakanal annonce qu'il a refusé la proposition faite sur l'institution des Aveugles, 7 septembre 1793, II, 363. — Arrêté concernant le payement des traitements des professeurs, 6 germinal an II, II, 567 et (note 1). — Renouvelé le 26 septembre 1793, II, 592 (note 2). — Réduit à cent mille livres la somme de trois cent mille demandée à la Convention pour la Commission des monuments, 8 octobre 1793, II, 600 et (note 2). — Projet de décret pour les écoles nationales, II, 725 et (note 3). — La Convention lui renvoie la demande de mise en liberté de Passi, financier arrêté, 10 frimaire an II, III, 21 et (note 1). — Chargé de prendre des renseignements sur la pension dont fait hommage le citoyen Desandray, 5 frimaire 1793, III, 28, ann. E). — Chargé de présenter un projet de décret pour accorder des secours aux prêtres qui renonceraient à leurs fonctions ecclésiastiques, 21 brumaire an II, III, 30 (ann. F). — Cité, III, 84 (ann. C). — Projet de décret pour le salaire des membres de la Commission des Arts; nommera deux membres de cette Commission, 28 frimaire an II, III, 169 (ann. A). — Vente de biens de Gigot d'Orcy, III, 532 (ann. A). — Doit conférer avec Arbogast sur les avances à faire au botaniste Desfontaines, 27 ventôse an II, III, 585 et (note 1). — Devra obtenir de la Convention le remplacement de la somme prélevée sur les 300.000 livres accordées pour récompenser aux inventions, IV, 16 et (note 5). — Rapports du 11 germinal an II, IV, 34. — Provoque un décret mettant à la disposition du commissaire des administrations civiles jusqu'à 12.500 livres pour plantations dans les Tuileries et le Luxembourg, 12 prairial an II, IV, 52 (ann. C). — Examen du plan Bouquier, 15 germinal an II, IV, 79 (et n. 2). — Deux de ses membres entreront à la Commission des Archives, 8 pluviôse an II, IV, 101 (ann. A). — Il lui sera demandé la somme de 15.200 livres pour l'acquisition de quatre tables de bois pétrifié du mobilier de la reine, IV, 108 et (note 4). — Son arrêté concernant le payement des professeurs, IV, 269 (note 1). — Projet de décret concernant l'organisation des Archives, IV, 277 (ann. D). — Ses rapports concernant le procès des fermiers généraux, IV, 385 à 394. — Recevra une copie du rapport sur les pierres précieuses et les diamants, IV, 429. — Payement de directeurs et professeurs de collèges suspendu, 1er prairial au II, IV, 460 (et n. 3). — La lettre de Bervic lui est renvoyée, 5 prairial an II, IV, 468 (et n. 2). — Son arrêté concernant le payement des instituteurs, IV, 725 (notes). — Reçoit les réclamations des professeurs de l'Université concernant les arrérages de leur traitement, 5 therminal an II, IV, 845. — Composé de quarante-huit membres, IV, 986 (ann. A). — Lettre au Comité d'instruction publique, V, 66. — Fait proposer par Ramel de déloger tous

les artistes des monuments nationaux avant le 1er pluviôse an III, V, 334. — Se concertera avec Villar au sujet du payement des professeurs de l'Université, 14 pluviôse an III, V, 459. — Il lui sera fait des représentations sur son arrêté relatif au traitement des garçons de bureau, V, 487. — Sera invité à accorder à Rieux un traitement égal à celui des autres professeurs V, 537. — Est sollicité d'accorder une indemnité de cent livres aux élèves de l'École normale, 14 ventôse an III, V, 564. — Doit présenter un rapport sur la suppression de la Commission d'instruction publique, VI, VIII. — Prend avec le Comité, un arrêté portant à 1.800 livres le traitement annuel du sous-chef du laboratoire de chimie, et à 1.500 livres celui de chaque aide, 6 germinal an III, VI, 4, 26. — Prend avec le Comité un arrêté organisant le Muséum des Arts, 10 germ. an III, VI, 18, 19. — Cambon en est exclu le 14 germinal, an III, VI, 37. — Doit se concerter avec Massieu et Curée au sujet des dépenses du Muséum d'histoire naturelle et au sujet, de certains biens confisqués, VI, 44. — Règlera l'indemnité à accorder à Picault, conservateur du Muséum des arts, 12 floréal an III, VI, 156. — Son rapport à la Convention sur l'Institut des aveugles travailleurs est entendu le 25 prairial an III, VI, 158 à 162. — A adopté les conclusions du Comité concernant les indemnités pour frais de voyage des élèves de l'École normale, VI, 203, 206, 207 (ann. A et B). — Doit se concerter avec Grégoire au sujet de la demande des professeurs du Collège de France, 12 prairial an III, VI, 244. — Est chargé de faire rembourser à Wandelaincourt, la somme qu'il a payée pour l'impression d'une partie de son ouvrage sur l'instruction publique, 26 prairial an III, VI, p. 291. — Grégoire propose en son nom l'établissement d'un Bureau des longitudes, 7 messidor an III, VI, 321. — Sollicité d'entretenir l'École de musique de Dijon, VI, 329. — Sur son rapport, la Convention décrète l'achat de la salle du théâtre des Arts, rue de la Loi, VI, 349. — Le Comité adopte un projet de lettre à lui écrire relativement à la pension des « Enfants des langues », 10 messidor an III, VI, 376. — Est engagé à traiter avec plus d'humanité des fonctionnaires laborieux et responsables, VI, 395 (ann. B). — Doit examiner une pétition de professeurs demandant que les professeurs émérites et ceux qui ont professé plus de quinze ans jouissent de l'émériat entier et les autres de pensions, 26 messidor an III, VI, 413 et (note 2) Le plan de construction des salles de dissection des élèves de l'École de santé, lui sera soumis, 2 thermidor an III, I, 442. — Le Comité lui renvoie la lettre de la Commission des Arts exposant que les pluies dégradent l'église de Franciade et la Sainte Chapelle, 23 messidor an III, VI, 403. — Doit se concerter avec le Comité au sujet des frais occasionnés par les animaux du Muséum, 28 messidor an III, VI, 428. — Chargé avec le Comité de présenter un rapport sur la suppression de la Commission d'instruction publique, VI, 458. — Fait adopter trois décrets réglant la question monétaire, 28 thermidor an III, VI, 547. — Il lui est renvoyé la pétition de Dissez, professeur de littérature à Villefranche, 7 fructidor an III, VI, 579. — Il lui est renvoyé la demande de la veuve de Doublet, professeur à l'École de Santé, 8 fructidor an III, VI, 579. — Sur sa proposition la Convention vote la suppression de la Commission des approvisionnements, 15 fructidor an III, VI, 618. — Se concertera avec Plaichard et Barailon au sujet du traitement des professeurs des Écoles de santé et au sujet du cumul, 30 fructidor an III, VI, 687. — Le Comité lui écrira pour lui demander un logement pour l'Agence temporaire des poids et mesures, 10 vendémiaire an IV, VI, 742. — Fait présenter par Loysel à la Convention un décret sur la fabrication des monnaies; il est adopté, 22 vendémiaire an IV, VI, 785.

Comité de la guerre. — Deux de ses membre sont rapporteurs au sujet des récompenses à accorder au brave Bertèche, 28 février 1793, I, 367, 372. — Doit étudier la pétition de La Pleinière, 2 mars 1793, I, 372 et (note 4). — Discute le projet de Chappe, 14 mars 1793, I, 385, 387, 396, 397. — Romme fait à la Convention un rapport en son nom et celui du Comité sur l'invention de Chappe, 1er avril 1793, I, 397 (ann.). — Projet de décret sur la réunion du 10 août, I, 497, 498 (ann. A). — Tenu d'appliquer l'invention de Legros de membres mécaniques pour les citoyens qui ont perdu les leurs au service de la République, 11 septembre 1793, II, 393 (ann. A). — Renouvelé le 26 septembre 1793, II, 592 (note 2). — Forme avec le Comité et le Comité de la Marine, la liste des membres du Conseil de santé, ventôse an II, III, C. — Doit se concerter avec les commissaires du Comité pour la nomination du Conseil de Santé, 13 ventôse an II, III, 537 et (note 2). — Lettre de Thibaudeau relativement à la formation d'une compagnie d'invalides à poste fixe au Muséum, 12 nivôse an III, V, 388.

Comité des inspecteurs du Palais national. — Les travaux dans le local de la Convention ne doivent pas être entrepris sans son autorisation 3 fructidor an II, IV, 960. — Est composé de seize membres, IV, 986 (ann. A). — Est invité à faire dresser un tableau des concurrents en sculpture, peinture et architecture, 16 frimaire an III, V, 286.

Comité des inspecteurs de la salle. — Invite le Comité à ordonner la sortie du dépôt de deux

statues pour orner le Palais national, 22 ventôse an III, V, 594. — Est formé le 1er octobre 1792, I, III. — Fait passer au Comité, l'arrêté qui proscrit six citoyens prévenus d'aristocratie, 17 octobre 1792, I, 2. — Restreint à deux secrétaires commis pour chaque Comité les cartes d'entrée à la Convention, 14 décembre 1792, I, 162. — Lettre relative à l'aigle impériale apportée de Tournay, 17 décembre 1792, I, 166. — Renseignera le Comité sur les dépenses qu'entraînent le Bulletin et le Procès-verbal de la Convention, I, 402 et (note 1). — Sur son rapport la Convention décrète la surveillance des monuments du Jardin et du Palais national, II, 150 (ann. A). — Chargé par la Convention de faire exécuter une pendule et un calendrier suivant le nouveau mode, II, 584 (ann. C). — Commis du Comité qui peuvent être sujets à la réquisition, 19 septembre 1793, II, 438. — Renouvelé le 6 octobre 1793, II, 592 (note 2). — Confirme la nomination de Rudel, garçon de bureau à la section de la bibliographie, 20 octobre 1793, II, 649. — Devra ordonnancer un mandat pour le travail sur les poids et mesures, 21 brumaire an II, II, 792 et (n. 3). — Son arrêté concernant les artistes qui se proposent de concourir à la décoration de la pendule décimale, 13 nivôse an II, III, 27. — Il est décrété qu'il ne pourra donner aucun ordre qu'après s'être concerté avec le Comité et sur un décret de la Convention, 26 nivôse an II, III, 294 et (n. 4), 295. — Invite la Commune des Arts à se réunir à la Commission des Arts pour aviser aux moyens de rendre la salle de la Convention saine et commode, 5 ventôse an II, III, 302 (ann. A). — Est engagé à ne prendre aucune détermination sur le placement du buste du jeune Barra avant de connaître le plan de Cambon, 25 pluviôse an II, III, 461, et (n. 4). — Il sera accordé un logement au garçon de bureau de la bibliographie, 17 ventôse, an II, III, 554, et (note 1). — Sera invité à faire enlever rapidement les meubles de la maison d'Elbeuf, 4 germinal an II, IV, 20 et (note 3). — Ses membres, représentants du peuple, écrivent aux membres du Comité pour les inviter à entendre le rapport de la Commission des arts sur les moyens de corriger les défauts de la salle de la Convention, 23 germinal an II, IV, 140 et (n. 5). — Envoie au Comité un extrait de son procès-verbal du 23 germinal au sujet du mot qui désignera le local de l'Assemblée, IV, 171 et (n. 3). — Entendra un rapport sur les changements à faire à la salle de la Convention, 5 floréal an II, IV, 272 et (n. 2). — Avait autorisé le dépôt de nombreuses tonnes d'huile dans les caves de l'hôtel d'Elbeuf, 29 floréal an II, IV, 450 et (note 3), 540 et (note 1). — Arrêté concernant le changement de cartes des commis des Comités de la Convention, 15 messidor an II, IV, 741 et (note 10). — Se concertera avec Mathieu et Villar sur le traitement des membres de la Commission des arts, 7 thermidor an II, IV, 866 et (note 2). — Invité à fournir au Comité 6 collections complètes des lois relatives à l'instruction publique, 20 germinal an III, VI, 53. — La pétition du sculpteur F. Masson lui est renvoyée, 22 germinal an III, VI, 71. — Sera invité à faire le nécessaire pour faire tirer à quatre cents exemplaires en sus du nombre ordinaire le rapport de Prieur sur les poids et mesures, du 25 fructidor an III, VI, 679. — Sera invité à faire droit à la demande de Hosang, portier de la maison d'Elbeuf, 8 vendémiaire an IV, VI, 740. — Le Comité lui renvoie la demande de David au sujet des tableaux de Lepeletier et de Marat, 4 brumaire an IV, VI, 876.

Comité d'instruction publique est composé de 24 membres et de douze suppléants, 13 octobre 1792, I, IV à X. — Modifie sa composition, 16 février 1793, I, VIII à XIII. — Listes de ses présidents et de ses secrétaires entre le 15 octobre 1792 et le 22 juin 1793, I, XIII. — Ses procès-verbaux sont conservés aux Archives nationales dans des registres de la série AFII, I LXVII, LXVIII. — Nomme deux commissaires adjoints aux travaux sur l'unité des poids et mesures, 25 novembre 1792, I, LXI. — Sieyès est élu président, 23 mai 1793, I, XLIV. — Baudin est élu président, 22 juin 1793, I, XLIV. — Des manuscrits et des papiers divers sont conservés aux Archives nationales, I, LXX à LXXIII. — Il est représenté aux Archives nationales par cinq cartons de la série D, I, LXX. — Nomme Arbogast président, Dusault vice-président Gorsas et Manuel secrétaires, 15 octobre 1792. — I, 1. — Nomme Mathieu secrétaire pour remplacer Manuel, 26 octobre 1792, I, 21. — Proposera une instruction sur la libre circulation des grains, I, 168. — Un de ses membres fait un rapport à la Convention sur l'instruction publique, I, 199. — Rabaut en est nommé membre par la Convention, 21 décembre 1792, I, 226. — Nomme son président : Chasset, et ses deux secrétaires : Prieur et Chénier, 21 décembre 1792, I, 228. — La Convention décrète qu'il présentera, au plus tôt, un projet sur les avantages de l'accord de son ère républicaine avec l'ère vulgaire, I, 236. — Est renouvelé le 22 décembre 1792, I, 244 à 246. — La Convention décrète que son renouvellement aura lieu par moitié dans deux mois du jour de sa formation, I, 245. — Son plan d'éducation est critiqué par Jeanbon-Saint-André, I, 279. — Arrête que les officiers de son bureau seront renouvelés tous les mois, I, 1, 299. — Arrête un projet de décret à présenter à la Convention pour subvenir aux dépenses de la Commission des monuments, 5 février 1793, I, 310, et

(notes 1 et 2). — Nomme Chasset et Chénier commissaires à la Commission des monuments, et David et Chénier au Muséum des Arts, 5 février 1793, I, 311. — Reçoit les mémoires de la Commission des monuments, 18 décembre 1792, I, 312 à 314. — Un de ses membres présente un projet de décret relatif aux frais que nécessiteront les objets d'histoire naturelle apportés d'Amérique par Louis Richard, 6 février 1793, I, 314. — Arrête que la liste de ses membres sera imprimée par les soins du président; un membre propose de compléter les sections des Cinq et des Sept en nommant deux membres pour chacune; il propose aussi de nommer deux commissaires pour préparer la distribution des objets renvoyés, 6 février 1793, I, 315, et (notes 2 et 3). — Arrête que la section des Cinq restera composée de trois membres seulement, 13 février 1793, I, 329. — Un de ses membres propose en son nom que les jeudis soient consacrés par la Convention à l'organisation de l'instruction publique, 6 février 1793, I, 330. — Engage les Comités de la guerre, des finances, de défense générale et de sûreté générale à se joindre à lui pour obtenir de la Convention la discussion sur l'instruction publique, 6 mars 1793, I, 376. — Nomme son président : Bandin et ses secrétaires : Bancal et Villar, 19 mars 1793, I, 392 et (notes 5 et 6). — Nomme Daunou, Lakanal et Romme commissaires pour assister aux essais de la méthode Chappe, 2 avril 1793, I, 403 et (notes 1, 2, 3 et 4). — Nomme Mathieu président et Lakanal et Martinel secrétaires, 25 avril 1793, I, 431. — Nomme quatre commissaires pour visiter les monuments de Versailles dont l'utilité publique exige la conservation, 27 avril 1793, I, 433. — Renouvelle son bureau. Portiez a la présidence, Mercier le secrétariat, 2 thermidor an III, I, 442. — Nomme Arbogast président, Izoard et Giroust secrétaires, 21 mai 1793, I, 465. — Reçoit la démission d'Arbogast qui est remplacé par Sieyès, 23 mai 1793, I, 466. — Ses séances sont interrompues du 28 mai au 6 juin 1793, I, 471 (note 2). — Arrête de proposer à la Convention l'organisation rapide de l'instruction publique et l'établissement d'écoles primaires dans toute la République, 28 mai 1793, I, 472 (ann. A). — Renouvelle ses membres par moitié, 6 juin 1793, I, 475 et (note 1). — Projet de décret sur la réunion du 10 août, I, 497, 498 (ann. A). — Nomme président Baudin, secrétaires Lanthenas et Daunou, 22 juin 1793, I, 502. — Arrête que les fonds demandés par la Commission des monuments pour ses dépenses seront demandés à la Convention, 25 juin 1793, I, 505 et (note 2). — Liste de ses nouveaux membres, 27 juin 1793, I, 519 et (note 1). — Résultat du scrutin ouvert pour sa formation, 27 juin 1793, I, 521 et (note 1). — Le 30 juin 1793, son projet est attaqué par Hassenfratz, I, 524 à 526 (Ann.) et (notes). — Son plan d'instruction publique est écarté par la Convention, 2 et 3 juillet 1793, I, 524 (Ann.) et (note 3, 4, 5). — Son projet d'éducation publique peut-être divisé en quatre parties, d'après les réflexions d'Hassenfratz, I, 578. — Daunou présente à la Convention un essai sur l'instruction publique, juillet 1793, I, 581 à 607. — Nomme un président : Romme et deux secrétaires : Gay-Vernon et P. J. Audouin, 10 octobre 1793, II, 605. — Un membre fait un rapport à la Convention sur les moyens d'empêcher l'enlèvement, la destruction ou la mutilation des objets intéressant les arts, l'histoire et l'instruction; un décret suit, 24 octobre 1793, II, 659 (Ann. A). — Un membre de la section de bibliographie propose de faire mettre sous les yeux de ses collègues l'état actuel du travail et la réforme dont il est susceptible, 9 brumaire an II, II, 725, et (note 1). — Discussion sur ce que sera le sceau de l'État, 26 octobre 1793, II, 714, et (note 3). — Son président appelle la discussion sur le traitement des instituteurs et institutrices, 9 brumaire an II, II, 725 et (notes 2 et 3). — La Convention décrète que la Commision d'éducation nationale lui sera réunie à l'occasion du renouvellement de ses membres, 6 octobre 1793, II, XI. — Chargé de faire à la Convention un rapport sur les fêtes publiques, II, LV. — S'occupe de la suppression des académies et de la création de nouveau organismes, II, LXII à LXXII. — Entend le 6 août 1793, la lecture du projet de décret de Grégoire sur la suppression des académies, II, LXIII. — Sur son rapport, présenté par Arbogast le 1er août 1793, la Convention vote un décret sur le système des poids et mesures, II, LXV. — A la demande de Lavoisier il propose à la Convention la continuation des travaux des membres de l'Académie des sciences, II, LXV. — Chargé par un décret du 20 août 1793, de présenter un rapport sur les travaux des académies supprimées, II, LXVII. — Fait rendre un décret défendant « d'enlever, de détruire, mutiler ni altérer en aucune manière » les objets intéressant les arts, l'histoire et l'instruction, 3e jour du second mois, an II, II, LXXIII, LXXIV. — Intervient pour préserver les bibliothèques, II, LXXIV. — Désigne de nouveaux commissaires pour les secours aux gens de lettres, juillet 1793, II, LXXIV. — Fait décréter le 16 août 1793, que la coupe d'agate dans laquelle avaient bu le président de la Convention et les envoyés des départements, le 10 août, serait déposée au Muséum national, II, LXXVI. — Associé au Comité des assignats et monnaies en août 1793, pour proposer des effigies de monnaies, II, LXXXIII. — Adopte le rapport et

le projet de décret présenté par Arbogast sur le système des poids et mesures, 4 juillet 1793, II, 9. — Ordonne l'impression des deux nomenclatures et du tableau des nouvelles mesures, II, 9, 10, 11. — Choisit Rühl pour président, 20 juillet 1793, II, 31. — En son nom, Robespierre fait à la Convention un discours sur le plan Lepeletier, 13 juillet 1793, II, 33. — Arrête que le rapport de David sur la fête nationale du 10 août sera imprimé, affiché et envoyé aux départements et aux armées, 11 juillet 1793, II, 72 à 77. — Lakanal est élu président, Albouys et Prunelle secrétaires, 1er août 1793, II, 195. — Nomme Garri pour remplacer d'Herbigny, secrétaire commis, 6 août 1793, II 239. — Nomme Fourcroy et Arbogast pour surveiller la construction des étalons des poids et mesures, 6 août 1793, II, 241. — Nomme Fourcroy, Arbogast et Romme commissaires pour examiner l'offre de diriger les aérostats contre les ennemis de la République, 13 août 1793, II, 281. — Chasles et Thirion sont invités à remplacer Chasset et Lehardi absents, 15 août 1793, II, 292. — Nomme Grégoire président, David et Fourcroy secrétaires, 3 septembre 1793, II, 357, 358. — Il lui est adjoint trois membres pour travailler au plan d'éducation, 16 septembre 1793, II, 425 et (note 2), 426. — S'occupe de la réforme du calendrier, 18 septembre 1793, II, 437 (Ann.) à 450. — En son nom, un membre fait à la Convention un rapport sur l'établissement de maisons d'économie rurale, 4 octobre 1793, II, 459, et (note 5), à 472. — La Convention lui a renvoyé la rédaction de la feuille de morale, II, 488 et (note 4), 496. — Attaqué par Coupé aux Jacobins, 25 septembre 1793, II, 496. — Son rapport sur les moyens de présenter les principaux traits de valeur de civisme, d'humanité et de dévouement sera imprimé, 28 septembre 1793, II, 498 à 505. — Nomme Fourcroy président, Villar et Lanthenas secrétaires, 1er octobre 1793, II, 520 et (note 5). — Renouvelle ses membres, 7 octobre 1793, II, 592, 593. — Comprend vingt-et-un membres le 6 octobre 1793 et vingt-quatre le 10, II, 592 (note 2). — Renouvelé le 6 octobre 1793, II, 592 (note 2). — Sa composition après son renouvellement en octobre 1793, II, 592, 593 (note 2). — Discute sur la nécessité de donner des dénominations aux jours, 7 octobre 1793, II, 595 et (note 3). — Il sera écrit à tous les membres absents de se rendre à la séance suivante, 8 octobre 1793, II, 598, 599. — Un membre fait un rapport sur la proposition de supprimer la confession auriculaire, 8 octobre 1793, II, 599 et (note 5), 600 et (note 1), 602 (Ann. C.). — Doit discuter sur l'opportunité de réunir la Commission des arts et celle des monuments, 8 octobre 1793, II, 600 et (note 4). — Grégoire lui communique une lettre de Cassini, 8 octobre 1793, II, 601 (Ann. A). — Romme est nommé président, Gay-Vernon et P.-J. Audoin sont proclamés secrétaires, 10 octobre 1793, II, 605. — Discute de son sectionnement et arrête l'organisation de ses six sections, 10 octobre 1793, II, 695, et (note 1). — Arrête que les membres des sections de bibliographie, des poids et mesures peuvent être membres d'une autre section, 10 octobre 1793, II, 605. — Approuve une instruction sur le nouveau calendrier, 14 octobre 1793, II, 623. — Reçoit de Fouché un arrêté relatif aux cérémonies de tout culte public, 16 octobre 1793, II, 627. — La pétition de John Maclouse lui est renvoyée, 16 octobre 1793, II, 628 et (note 5). — Arrête que toutes les pièces qui lui sont numérotées par le secrétaire, energistrées par un commis qui les remettra à chaque section ou à chaque rapporteur, 18 octobre 1793, II, 633. — Présente à la Convention un projet de décret sur les étalons des poids et mesures, II, 637 (ann. A). — Proposera à la Convention de décréter une nomenclature d'objets précieux à conserver quoiqu'ils contiennent des signes de royauté ou de féodalité, 22 octobre 1793, II, 656 (et n. 2). — Un membre fait à la Convention un rapport sur les moyens de conserver les objets d'arts, 24 octobre 1793, II, 659 à 665. — Un membre fait un rapport à la Convention sur le mode de jugement des œuvres présentées au concours de peinture, sculpture et architecture, 23 octobre 1793, II, 668 (ann. C). — A fait un rapport sur les premières écoles qui fait prendre un décret à la Convention, II, 678. — Propose des articles additionnels aux dispositions votées, 5 brumaire an II, II, 688 (ann. C). — Un membre propose de discuter les articles relatifs à l'instruction publique, 26 octobre 1793, II, 715. — Romme présente à la Convention de nouveaux articles sur les écoles primaires, brum. an II, II, 715 (n. 3). — La section chargée de recueillir les traits héroïques doit accélérer l'envoi de sa lettre aux bataillons et aux autorités constituées, 26 octobre 1793, II, 715. — Recevra du chef du bureau de la bibliographie un mémoire sur le travail et la réforme de la section de bibliographie, 9 brumaire, an II, II, 725 (et n. 1). — Six nouveaux membres lui seront adjoints, 11 brumaire an II, II, 731 (ann. A). — Reçoit des propositions des professeurs du Muséum d'histoire naturelle, II, 731 (ann. B). — La Convention lui accorde la faculté de reviser les décrets et de recueillir les déclarations des prêtres renonçant au caractère sacerdotal. 19 brumaire, 23 brumaire an II, II, 741 (n. 3), 744, 834 (et n. 4), 835 (n. 1). — Chargé de faire un rapport sur les fêtes à célébrer les jours de décade, 15 brumaire an II, II, 752, 867 (n. 3). —

Nomme deux membres pour se concerter avec le Comité de division sur les dénominations nouvelles à donner aux villes, aux places, aux rues, 17 brumaire an II, II, 771. — Un membre propose de renouveler le bureau de consultation des arts, 19 brumaire an II, II, 784. — Approuve le projet de décret relatif au monument à élever en mémoire du triomphe de la nation sur la superstition et le despotisme, 21 brumaire an II, II, 794 (et n. 4). — Un membre lit à la Convention un projet de décret relatif au monument à élever à la gloire du peuple français, 27 brumaire an II, II, 806 (ann. D). — La Convention décrète qu'il présentera un rapport sur les sceaux de l'État et des autorités constituées, 28 brumaire an II, II, 811 (et n. 3). — Son personnel, de novembre 1793 au 19 mars 1794, III, I à IX. — Thibaudeau et Fabre d'Églantine lui furent adjoints en frimaire an II, III, IV. — Liste des vingt et un membres qui le composaient en nivôse an II, III, V. — Liste de ses membres en germinal an II, III, VII. — Liste de ses présidents et secrétaires pendant la période qui va du commencement de frimaire à la fin du ventôse an II, III, VIII. — Nomme ses inspecteurs, son bibliothécaire et le commissaire à la Commission centrale, III, XI, XII. — Son installation et ses habitudes dans l'hôtel de Brionne, III, XII, XIII. — Un de ses membres, Bouquier, présente un plan général d'instruction publique, III, XIX, XX, XXI à XXVI. — Le plan Bouquier est discuté aux Jacobins, puis à la Convention, III, XXXVI à XLIII. — Entend la lecture du plan de Michel Edme Petit, pluviôse an II, III, LII, LIII. — Continue à enregistrer les abdications de prêtres qui lui sont envoyées, III, LXXVI. — Prépare un plan de fêtes nationales et décadaires, III, LXXVII (et n. 2). — S'occupe de l'Institut national de musique, des musiciens de la garde nationale, des bâtiments de l'École de chant et de déclamation, III, LXXX, LXXXI. — Fait mettre à la disposition de Haüy, secrétaire de la Commission des poids et mesures, un local où il pourrait travailler; obtient que les machines et les papiers de Lavoisier soient remis à cette Commission, III, LXXXIV. — Chargé d'un rapport sur un concours d'horlogerie, III, LXXXV. — S'occupe de la conservation de tout ce qui intéresse les sciences, les lettres et les arts, III, LXXXIX, XC. — Propose des mesures pour empêcher toute sortie de livres du territoire, III, XCV. — Décide la publication d'un « annuaire du cultivateur », III, XCVIII. — Classification de ses pièces aux Archives nationales, III, CIII à CVI. — On propose qu'il écrive aux représentants du peuple à Lyon pour les inviter à réserver pour l'instruction publique les monuments qui peuvent y être utiles, 5 frimaire an II, III, 12 (et n. 2). — La Convention lui renvoie les pétitions de la Commune de Paris, frimaire an II, III, 32, 33. — Doit fixer quelques bases de la discussion sur le projet revisé des écoles primaires, III, 42 (et n. 2). — Doit faire un rapport sur les procédés à employer pour faire disparaître toute trace d'écriture sur le papier et le parchemin, 12 frimaire an II, III, 46. — Discours sur la revision du décret pour l'organisation des premières écoles faite par le Comité, III, 112, 113. — Se transportera au Panthéon pour voir le bas-relief du frontispice, 21 frimaire an II, III, 133, (et n. 3). — Devra chercher un local de dépôt pour y faire transporter le cabinet de Joubert, III, 141 (et n. 2). — Discute le plan de Bouquier, III, 158 (et n. 1, 2, 3). — Son commis, Bardel, doit recevoir la collection des décrets pour être en état de former le tableau des travaux du Comité, 27 frimaire an II, III, 168, (et n. 1). — Présentera à la Convention la liste des membres de la Commission des arts, 28 frimaire an II, III, 169. — Renouvelle son bureau, 21 nivôse an II, III, 265. — Il lui est demandé : 1° que l'on affiche l'arrêté qui fixe les jours d'admission des pétitionnaires; 2° que les séances soient ouvertes à six heures du soir; 3° que la salle de la Convention soit rendue plus saine et plus confortable, 29 nivôse an II, III, 297. — Décide l'impression de l'instruction sur la manière d'inventorier et de conserver les objets pouvant servir à l'histoire et à l'enseignement, III, 284, 545, 546 et notes. — Un rapport est fait à la Convention en son nom sur la nécessité de former dans chaque district des bibliothèques et des cabinets d'histoire naturelle, des livres et monuments provenant des maisons religieuses et des émigrés, 2 pluviôse an II, III, 309 (et n. 5). — Chargé d'inspecter la ménagerie du Muséum et de statuer sur les indemnités à accorder aux propriétaires de quelques animaux, III, 319 (et n. 2). — Des membres du Conservatoire du Muséum des arts lui demandent de nommer trois commissaires pour assister à la remise des papiers relatifs au Muséum, 15 pluviôse an II, III, 393, 394 (et n. 2). — Reçoit du ministre des Affaires Étrangères des exemplaires d'actes, décrets, procès-verbaux traduits en plusieurs langues, 17 pluviôse an II, III, 411 (et n. 3). — Accepte la démission de Buache, membre de la Commission des arts, 21 pluviôse an II, III, 442. — Reçoit un rapport sur l'organisation de l'instruction publique dans les colonies relative aux cultures et manufactures, 21 pluviôse an II, III, 442 (et n. 1). — Reçoit la note des ouvrages de Marat qui doivent être édités, 11 ventôse an II, III, 530, 559 (et n. 2). — Il sera fait une liste des membres à lui adjoindre, 25 pluviôse an II, III, 459 (et n. 3), 466 (et n. 5). — Adopte le projet d'instruction de Lindet, 25 pluviôse an II, III, 461, 462. — Ordonne la

composition d'un ouvrage à l'usage des marins, 27 pluviôse an II, III, 466 (et n. 4). — Une bibliothèque doit s'y former à l'aide d'articles choisis dans les bibliothèques d'émigrés et d'établissements supprimés, III, 467. — Arrête que la liste des ouvrages de Marat sera remise au club des Cordeliers pour la réimpression, 29 pluviôse an II, III, 470 (et n. 6), 472 (ann. B). — Adopte le plan proposé par Lindet de l'établissement d'une bibliothèque pour l'usage de la Convention, III, 490. — Tous ses membres seront convoqués pour discuter le sujet des fêtes décadaires la séance prochaine, 7 ventôse an II, III, 500 (et n. 4). — Arrête que le plan de Mathieu sur les fêtes nationales et décadaires sera imprimé et distribué aux membres de l'Assemblée, 9 ventôse an II, III, 505 (et n. 5). — Rapport sur la sortie de livres du territoire de la République, III, 532 (ann. A). — Pétition des administrateurs de l'École militaire, 16 ventôse an II, III, 533 (ann. B). — Reçoit une lettre de la municipalité sur l'établissement des écoles primaires, 13 ventôse an II, III, 537 (et n. 8). — Arrête qu'il sera envoyé plusieurs ouvrages à la Bibliothèque nationale, et que le catalogue du dépôt des livres sera envoyé à la section de bibliographie du Comité, 15 ventôse an II, III, 544 (et n. 2). — Nomme quatre commissaires pour faire un rapport sur l'état des dépôts de la guerre, de la marine et autres dépôts publics, 15 ventôse an II, III, 545. — Reçoit une députation de la section des Piques venue consulter sur un mode d'exécution des écoles primaires, 21 ventôse an II, III, 560. — Son plan général, IV, XVIII. — Les professeurs des collèges de Paris réclament le payement de leurs traitements, IV, XXXIX. — Arrête le 23 floréal an II, le changement de l'inscription des frontispices des édifices du culte, IV, LII. — Composition de ses procès-verbaux, IV, LXII. — Le travail de ses employés, IV, LXIII. — La commune de Paris lui demande de mentionner dans les Annales de la République le dévouement de quatre jeunes républicains partant comme mousses sur des vaisseaux, 1er germinal an II, IV, 2. — Arrête que les procès-verbaux seront signés par le président et les secrétaires et seront lus à l'ouverture de chaque séance, 1er germinal an II, IV, 5. — Une question sur l'article 8 du décret du 29 frimaire sur l'organisation de l'instruction publique lui est adressée, 3 germinal an II, IV, 13 (et n. 3). — Rapports du 11 germinal an II, IV, 34. — Autorise le Conservatoire des arts à extraire du dépôt des objets d'arts pour le Muséum des arts, 11 germinal au II, IV, 55 (et n. 3). — Projet de décret sur les fêtes nationales, 11 germinal an II, IV, 55 (et n. 1). — Prié de proposer à la Convention une augmentation d'honoraires pour les instituteurs, 13 germinal an II, IV, 72 (et n. 1). — Projet de décret sur l'organisation de l'instruction publique, 24 germinal an II, IV, 85 (ann. A). — Deux de ses membres entreront à la Commission des Archives, 8 pluviôse an II, IV, 101 (ann. A). — Arrête qu'un de ses membres se fera délivrer les ouvrages de la Bibliothèque nationale relatifs à la marine, IV, 247 (et n. 4). — Projet de décret concernant l'organisation des archives, IV, 277 (ann. D). — S'occupe d'un local pour le dépôt des manuscrits; prononce le : Vu, sur un manuscrit intitulé : « Réflexions rapides sur l'éducation des femmes sous le régime républicain », 19 floréal an II, IV, 368 (et n. 2 et 3). — Accusera réception de l'état général des départements, districts et communes de la République, IV, 369 (et n. 9). — Aura à renseigner le Comité sur les moyens d'inventorier les bibliothèques et objets d'art et de sciences qui peuvent appartenir à la nation, dans les colonies ou les agences diplomatiques ou consulaires, 29 floréal an II, IV, 451. — Arrête que Fourcroy et Coupé visiteront les établissements d'instruction publique des sections de Paris et examineront les plans d'écoles secondaires, 1er prairial an II, IV, 460 (et n. 4). — Fera présenter un projet de décret tendant à propager l'instruction publique sur le territoire entier de la République par des moyens révolutionnaires, IV, 451 (et n. 4), 460, 461 (et notes). — Arrête de communiquer au Comité de salut public le projet de décret sur le mode de révolutionner les instituteurs et d'organiser les écoles primaires, 5 prairial an II, IV, 467 (et n. 3). — Son projet de décret sur l'instruction publique du 5 prairial an II, IV, 472 (ann. A) à 475. — Passe à l'ordre du jour sur les demandes du directoire de Seine-Inférieure et du district de Nevers concernant les ministres du culte catholique, IV, 504 (et n. 2), et 505 (et n. 7). — Arrête qu'il sera écrit à la Commission des revenus nationaux pour lui demander la liste des émigrés et condamnés dont la section bibliographique a besoin 17 prairial an II, IV, 539, 540. — Arrête qu'il sera demandé aux archivistes de la Convention les états, catalogues et papiers concernant la bibliographie, 17 prairial an II, IV, 539 (et n. 5). — Fait rechercher le catalogue des tableaux et des bronzes de Louis XVI, 19 prairial an II, IV, 554, 554 (et n. 1). — Admet Richard, membre de la Commission des Arts, 23 prairial an II, IV, 615. — Nomme ses commis de bibliographie, 29 prairial an II, IV, 654 (et n. 2). — Adjoint Mathieu et Bouquier à la Commission des arts pour prendre les moyens d'utiliser le palais de Versailles, 13 mess an II, IV, 721 (et n. 1). — Arrête d'examiner l'état où se trouve l'instruction publique et les obstacles qu'elle éprouve, 13 messidor an II, IV, 724 (et n. 6). — Renvoie

à Mathieu la pétition de Caron pour une place de commis à la bibliographie, 15 messidor an II, IV, 741 (et n. 9). — Le règlement pour son secrétariat, IV, 775 à 777. — Sa commission exécutive proteste contre l'apposition des scellés sur ses papiers, thermidor an II, IV, 879. — Nomme des commis à la bibliographie, 19 thermidor an II, IV, 907. — Nomme Ringneau et Lebrun à la Commission des arts, 19 thermidor an II, IV, 907. — Le district de Montélimar réclame une union et correspondance relative aux observations météorologiques, aux essais de culture de plantes exotiques, 19 thermidor an II, IV, 911, 912 (et n. 1). — Nomme Duhem commissaire pour l'organisation du Gouvernement révolutionnaire et des Comités, 24 thermidor an II, IV, 926 (et n. 3). — Projet de composition du jury d'examen des tableaux des Gobelins et de la Savonnerie, IV, 950. — Arrêté chargeant trois commissaires de lui présenter le tableau de toutes les pétitions relatives au décret sur les écoles primaires, IV, 967 (ann. A). — Composé de seize membres, IV, 986 (ann. A). — Arrête que ses travaux sont divisés en trois sections : enseignement, établissements publics, théâtres, 10 fructidor an II, IV, 991 (et n. 1). — Son personnel, V, 1 à XII. — Nomme son président : Lakanal, et ses deux secrétaires : Thibeaudeau et Boissy, 17 fructidor an II, V, 1. — Renouvellement de quatre de ses membres, 14 et 18 vendémiaire an III, V, 123. — Adopte le projet de décret sur les Écoles normales, vendémiaire/an III, V, 173. — Nomme quatre nouveaux membres : Thibaudeau, Petit, Plaichard et Prieur, et quatre suppléants : Lalande, Guérin, Penières et Romme, 17 frimaire an III, V, 287. — Renouvelle son bureau; Thibaudeau président, Lequinio secrétaire, 24 frimaire an III, V, 315. — Nomme Lepreux secrétaire de la Commission des arts, 18 ventôse an III, V, 585. — Arrête qu'il sera tiré 500 exemplaires de son arrêté du 18 ventôse sur la police des écoles centrales, 26 ventôse an III, V, 608. — Sur son rapport la Commission des travaux publics est autorisée à donner des secours aux élèves de l'École centrale des travaux publics nécessiteux, 29 ventôse an III, V, 616 (et n. 1. — Arrête que ses commissaires se concerteront avec les Comités des secours publics et des travaux publics au sujet des travaux de l'hospice de l'Humanité et de l'instruction des élèves, 30 ventôse an III, V, 618. — Le Comité de salut public est invité par Romme à le régénérer et à réduire le nombre de ses membres, 2 octobre an II, V, 621 (et n. 1, 2, 3). — Liste de ses présidents et de ses secrétaires, de ventôse an III à brumaire an IV, VI, VI. — Liste de ses employés le 4 brumaire an IV, VI, VII. — Adopte un règlement pour la police interne des écoles primaires, 24 germinal an III, VI, X. — Charge Portiez de présenter à la Convention un projet de décret suspendant les travaux pour le placement des écoles centrales, VI, XI. — Décrète que le séminaire de Strasbourg sera affecté à l'École de santé, 6 germinal an III,) VI, 4. — Prend avec le Comité des finances un arrêté organisant le Muséum des Arts, 10 germinal an III, VI, 18, 19. — Renouvelle son bureau et nomme président Deleyre, secrétaire Lalande, 21 germinal an III, VI, 58. — Adopte le projet de décret demandant à la Convention la somme supplémentaire nécessaire à la répartition des récompenses, 26 germinal an III, VI, 82. — Charge Fourcroy de présenter aux Comités réunis les observations sur leur arrêté plaçant la Bourse au Louvre, VI, 225. — Arrête que ses membres en mission seront portés comme « sortants du Comité » sur la liste à envoyer au Comité des décrets et procès-verbaux, 10 prairial an III, VI, 240. — Est renouvelé au milieu de prairial an III, VI, 288. — Remet au Comité une note sur un arrêté de l'Académie de peinture, un rapport sur la préparation et la monture des oiseaux d'une collection d'histoire naturelle, 18 prairial an III, VI, 266, 282. — Organise ses trois sections et distribue 5 membres à celle de l'enseignement, six à celle des sciences et arts, quatre à celle de la morale publique, 23 prairial an III, VI, VII, 283. — Adopte un projet de décret pour la suppression des officiers de paix, 23 prairial an III, VI, 283 et (n. 3). — Procède au renouvellement du bureau, 30 prairial an III, VI, 297. — Charge la 3e section de lui faire un rapport sur la fête qui aura lieu pour l'anniversaire du 9 thermidor, 30 prairial an III, VI, 297. — Grégoire propose en son nom l'établissement d'un bureau des longitudes, 7 messidor an III, VI, 321. — Chargé de présenter le projet d'organisation de 3 écoles militaires, 3 écoles de navigation, 3 écoles de peinture, sculpture architecture, 3 écoles de sciences politiques, 3 écoles de travaux publics, 3 écoles des mines, 3 écoles de médecine, 3 écoles vétérinaires, 2 écoles de sourds-muets, VI, 344. — Chargé de présenter à la Convention un projet de fête pour célébrer le 9 thermidor, messidor an III, VI, 391 (ann. A). — Arrête que les bibliothèques nationales ne prêteront pas à la jeunesse des livres licencieux, 28 messidor an III, VI, 425. — Adopte les conclusions du bureau des longitudes concernant l'ordre des intercalations dans le calendrier, 18 thermidor an III, VI, 501, et (n. 2). — Renouvelle son bureau; Marie-Joseph Chénier est élu président, 2 fructidor an III, VI, 564. — Renouvelle son bureau; Drulhe est nommé président et Creuzé Pascal secrétaire, 4 fructidor, an III, VI, 568. — Son rapport entendu la Convention décrète qu'il ne sera plus reçu aucun ouvrage pour le

concours des livres élémentaires, 7 fructidor an III, VI, 578. — Présente un projet de décret sur l'admission à l'école des travaux publics, 15 fructidor an III, VI, 601, et (n. 1). — Fait présenter à la Convention par Grégoire un rapport sur le cumul des traitements, 16 fructidor an III, VI, 612 à 615. — Est renouvelé au milieu de fructidor an III, VI, 635. — Présentera un rapport sur les grands hommes français qui ont mérité les honneurs publics, 18 fructidor an III, VI, 636. — Rapport présenté en son nom à la Convention par Prieur pour substituer prochainement le mètre à l'aune dans le département de Paris, 25 fructidor an III, VI, 662 à 670. — Projet de décret présenté par Prieur à la Convention, le 25 fructidor an III, VI, 670 à 673. — Recevra un rapport à faire à la Convention sur la nécessité des travaux d'agrandissement de la galerie destinée à recevoir les tableaux de Belgique, 26 fructidor, an III, VI, 676. — L'agence des poids et mesures mettra à sa disposition vingt mètres en forme de cannes, 28 fructidor an III, VI, 679. — La Convention lui renvoie les propositions de Boissy d'Anglas concernant la célébration de la fête de la fondation de la République, VI, 699, à 701. — Renouvelle son bureau, Lanthenas est président, Bordes secrétaire, 22 septembre 1795, VI, 708. — Un de ses membres propose à la Convention de supprimer la place de bibliothécaire à la Bibliothèque nationale et d'y substituer des places de conservateurs, 6 vendémiaire an IV, VI, 725 (ann. B). — Villar présente en son nom un projet de décret sur l'organisation de la Bibliothèque nationale, 6 vendémiaire an IV, VI, 726 à 730. — Autorise Grégoire à demander au département de Paris le relevé exact du nombre des divorces qui ont eu lieu depuis la loi jusqu'à ce jour, 10 vendémiaire an IV, VI, 745. — Nomme Portiez pour se faire rendre compte de la conduite des employés des Comités et Commissions exécutives les 12, 13 et 14 vendémiaire, 16 vendémiaire an IV, VI, 746. — Renouvelle son bureau, avec quatre élus proclamés le 19 vendémiaire an IV, VI, 769. — Projet de décret concernant les écoles de services publics, VI, 774. — Son rapport et son projet de décret sur l'organisation de l'instruction publique, présentés le 23 vendémiaire an IV à la Convention, VI, 786 à 800. — Propose le citoyen Sarrette pour commissaire à l'effet d'organiser le Conservatoire de musique, VI, 808. — Fait présenter à la Convention un rapport et un projet de décret sur l'instruction publique, 27 vendémiaire an IV, VI, 811. — Fourcroy lit son rapport sur les Écoles de services publics, 30 vendémiaire an IV, VI, 829. — Charge Lakanal de présenter à la Convention la liste du tiers des membres qui doivent composer l'Institut national, 29 vendémiaire an IV, VI, 829, et (n. 1). — Fourcroy présente à la Convention son rapport et son projet de décret sur les écoles des services publics, 30 vendémiaire an IV, VI, 839 à 850. — Propose que le sceau de l'État soit une ruche entourée d'abeilles, 3 brumaire an IV, VI, 869 (ann. C). — Texte de la loi sur l'organisation de l'instruction publique, du 3 brumaire an IV, VI, 869 (ann. D). — Arrête que ses employés, ceux des poids et mesures et de la Commission des arts, les gardiens et les garçons de bureau recevront pour brumaire leur traitement accoutumé, 4 brumaire, an IV, VI, 878.

Comité de législation. — Est formé le 2 octobre 1792. — I, III. — Suppression des loteries, I, 103. — Titres de propriété inutiles à l'histoire, I, 306. — Reçoit les mémoires de la Commission des monuments, 18 décembre 1792, I, 312 à 314. — Son projet de code civil sera revisé et retouché par une commission de six membres, 13 brumaire an II, II, XLVII, XLIX, L. — Un de ses membres lit un projet de décret sur les droits féodaux, 17 juillet 1793, II, 157 (ann. A). — Un membre présente un projet de décret sur les publications de mariage, II, 590 (ann.) [et n. 2, 3 et 4]. — Renouvelé le 26 septembre 1793, II, 592 (n. 2). — Réclame contre le décret relatif à la revision du code civil par six commissaires, 14 brumaire an II, II, 741, (n. 3), 744 (et n. 1). — La pétition de l'américain Cusack lui est renvoyée, 3 pluviôse an II, III, 314. — Deux de ses membres entreront à la Commission des Archives, 8 pluviôse an II, IV, 101 (ann. A). — Projet Lanthenas, V, 9. — Projet Barère, V, 15. — Décret d'évacuation des habitants de Paris depuis le 1er messidor, V, 67. — Rapport Lindet sur la situation de la République, V, 70, 75-78. — Projet Jean de Bry, V, 83. — Projet de création et organisation des écoles normales, V, 88. — Rapport demandé sur les députés girondins incarcérés, V, 128, 587, 588. — Décret de police des sociétés populaires, V, 134. — Marche à suivre pour les dénonciations, V, 177. — Membres du Comité révolutionnaire de Nantes acquittés, V, 332. — Rapport Lindet sur le maximum, V, 363. — Rapport Merlin sur les membres des anciens comités, V, 366. — Projet pour l'anniversaire de la mort de Louis XVI, V, 409. — Rapport Cambacérès sur la famille royale, V, 446. — Rapport Boissy d'Anglas sur les cultes, V, 461, 515, 518-531, — Honneurs du Panthéon accordés dix ans au plus tôt après la mort des citoyens, V, 477. — Proposition Lecointre, V, 589. — Proposition Reubell contre les royalistes, V, 598. — Projet Chénier sur l'instruction publique et la liberté des cultes, V, 615. — Émeute de germinal, 620. — Réorganisation des admi-

nistrations de départements et de districts, VI, 15. — Projet d'apaisement, VI, 39. — Proposition Johannot sur les biens des condamnés, VI, 86. — Pétition de la section du Muséum contre David, VI, 165. — Décret sur la restitution des biens des condamnés, VI, 166. — Pétition Foucault, VI, 179. — Projet de réorganisation, VI, 196. — Rapport demandé contre les représentants à l'occasion des journées de prairial, VI, 232, 241. — Rapport sur Bassal et Massieu, VI, 236. — Rapport Lanjuinais sur les églises rendues au culte, VI, 245, 248-254. — Lettres de prêtrise réclamées, VI, 264. — Motion Dusaulx sur l'abbé Mably, VI, 278. — Suppression des officiers de paix, VI, 283-284 — Projet Personne, VI, 299. — Rapport Génissieu sur les prêtres et la police des cultes, VI, 386. — Projet Delahaye sur les détenus, VI, 439, 449. — Pétition de Semur-en-Auxois, VI, 453. — Projet Gourdan sur les détenus, VI, 455, 485. — Certificat de civisme accordé à Deudon, VI, 484. — Adresse de la commune de Caen en faveur de Robert Lindet, VI, 497. — Examen de la conduite de Massieu, VI, 505. — Plaintes contre Lakanal, VI, 505. — Projet Dubois-Crancé pour un rapport définitif sur les représentants inculpés, VI, 505. — Rapport Delahaye sur les certificats de civisme, VI, 505. — Projet Larivière contre la Commission des détenus, VI, 519. — Examen de la conduite de Noël Pointe, Hentz et Francastel, VI, 526. — Pétition La Harpe, VI, 539. — La liste des savants qui pourraient avoir droit aux récompenses nationales lui est présentée, 26 thermidor an III, VI, 540. — Pétition Meunier, VI, 572. — Rapport Mailhe sur les sociétés populaires, VI, 577. — Lettre du district de Narbonne, VI, 585. — Pétition de la section du Contrat-Social, VI, 586. — Vente des maisons nationales à Paris, VI, 607. — Pétition du district de Saint-Étienne, VI, 612. — Écrit à la Commission temporaire des arts pour l'inviter à surseoir à l'enlèvement des manuscrits de la bibliothèque de Condé, 16 fructidor an III, VI, 619. — Demande de Merlot qui réclame un habillement aux frais du gouvernement, 24 fructidor an III, VI, 660. — Sera invité à faire passer vite sa décision sur les manuscrits de l'émigré Condé, qui se trouvent chez Josset Saint-Laurent, 30 fructidor an III, VI, 686. — Un membre présente un projet de la loi sur les cultes, 7 vendémiaire an IV, VI, 733 (ann. B) à 738. — Sur son rapport, la Convention décrète l'abrogation des lois du 17 septembre 1793.sur les suspects, VI, 748. — N'est pas autorisé à statuer sur les actes d'accusation entre ses mains, VI, 749. — Delahaye fait en son nom un rapport sur Lacoste décrété d'accusation le 13 prairial an IV, 17 vendémiaire, VI, 762. — Merlin de Douai présente en son nom un projet de Code des délits et peines, 30 vendémiaire an IV, VI, 829.

Comité des lettres de cachet. — Son ancien commis, Rey, se présente pour être employé à la bibliographie, 2 novembre 1792, I, 36.

Comité de liquidation. — Demande du c^en^ Marin, homme de lettres, IV, 652, (et n. 7). — Est formé le 2 octobre 1792, I, III. — Sera invité à se réunir au Comité au sujet d'une pétition de pensionnaires de l'Opéra, 20 février 1793, I, 347 (et n. 1). — Fera un rapport sur les réclamations des créanciers et pensionnaires de la liste civile, I, 360 (et n. 1). — Sur son rapport réuni à celui du Comité des finances, la Convention signe un décret concernant les créanciers des congrégations séculières, des ordres de Malte et autres et des collèges, 5 mai 1793, I, 406 à 411. — La Convention entend son rapport sur les rentes et pensions des écoles militaires, I, 422 (ann. A), 429. — Présente à la Convention les vérifications des rapports du directeur général de la liquidation, 19 juin 1793, I, 676, 677. — Se concerte avec Chénier et Mathieu au sujet des rentes viagères des artistes de l'Opéra, 23 nivôse an II, III, 278. — Le Comité lui renvoie la pétition de Violet relative à la déchéance encourue pour le remboursement d'un office de contrôleur de la monnaie de Metz, IV, 505 (et n. 5). — Le Comité lui adresse le vœu concernant les artistes organistes présenté par Séjean, 20 floréal an II, IV, 450 (et n. 2). — Le projet de décret concernant la pension de Turpin lui est renvoyé, 7 prairial an II, IV, 477 (et n. 3). — Doit présenter un projet de décret pour assurer des secours annuels et viagers à Turpin, IV, 640 (n. 4). — Pétition de Marin, IV, 824. — Arrête que la Convention accorderait à Turpin une pension de quinze cents livres, 9 fructidor, an II, IV, 981 (et n. 1). — A renvoyé les demandes de pension de certains artistes au Comité, 28 thermidor an III, VI, 545.

Comité des marchés. — Renouvelé le 16 septembre 1793, II, 592 (n. 2), 596. — Il lui est renvoyé les citoyens Brisset et Famin venus apporter un essai de chaussure de corde et matières communes, 3 ventôse an II, III, 485.

Comité de la marine. — Est formé le 2 octobre, 1792, I, III. — Projet de décret sur la réunion du 10 août, I, 497, 498 (ann. A). — La pétition de Kessel lui est renvoyée, II, 347, (n. 3). — Forme la liste des membres du Conseil de santé, de concert avec le Comité et celui de la guerre, ventôse an II, III, C. — Il lui sera écrit au sujet du jaugeage des tonneaux, 3 frimaire an II, III, I (et n. 5). — Propose des améliorations pour le sort des professeurs d'hydrographie, 15 frimaire an II, III, 68. — Composé de douze membres, IV, 986 (ann. A). — Soumet au Comité un projet de décret concernant

les institutions agricoles des Indes, 10 pluviôse an III, V, 452. — Grégoire propose en son nom l'établissement d'un Bureau des longitudes, 7 messidor an III, VI, 321. — Il doit lui être communiqué un rapport sur l'utilité et la nécessité d'un observatoire à Brest, 6 messidor an III, VI, 329; (et n. 1). — Cent exemplaires du rapport de Grégoire, fait en son nom, sur l'établissement d'un Bureau de longitudes, seront tirés et remis au Comité, 12 messidor an III, VI, 379. — Il lui sera envoyé copie du règlement du Bureau des longitudes adopté le 16 fructidor an III par le Comité, VI, 621. — S'est concerté avec le Comité pour prendre un arrêté relativement au Bureau des longitudes, 20 septembre 1795, VI, 705, 706.

Comité militaire. — Voir : *Comité de la guerre.* — Doit conférer avec Romme au sujet d'une pétition concernant les uniformes, 22 février 1793, I, 355 (et n. 2). — Le Comité lui renvoie la pétition de plusieurs tailleurs, 15 avril 1793, I, 418. — Composé de seize membres, IV, 986 (ann. A). — Il lui est renvoyé une demande de Lalande, 22 germinal an III, VI, 69. — Son rapporteur présente à la Convention un projet de décret concernant le sergent-major Richard, 1er thermidor an III, VI, 461 (et n. 1). — Reçoit une demande concernant l'armement des conservateurs, gardiens et portiers des dépôts nationaux, 26 vendémiaire an IV, VI, 802.

Comité des monnaies. — Son œuvre : la pièce de cinq décimes, II, 714 (n. 5).

Comité des pétitions. — Est formé le 2 octobre 1792, I, III. — Renouvelé le 26 septembre 1793, II, 592 (n. 2). — Recevra toutes les pièces adressées à la Convention sauf les lettres des ministres et des commissaires, 3 mars 1793, III, 20 (et n. 1). — Composé de douze membres, IV, 986 (ann. A.)

Comité philosophique de la Convention. — Est proposé par Lequinio, 2 juillet 1793, I, LIII.

Comité des ponts et chaussées. — Institué le 28 janvier 1793, I, III. — Il lui est renvoyé un rapport sur le projet d'un canal de Dieppe, 9 mai 1793, I, 444.

Comité des procès-verbaux. — Papiers Basire, III, 74. — Composé de seize membres, IV, 986 (ann. A).

Comité révolutionnaire. — Section de Bondy, donne ordre de conduire aux Madelonnettes Clément de Ris et Texier Olivier, 5 ventôse an II, IV, 225. — Section de la Halle aux Blés, attestation en faveur de Florian, IV, 804. — Section de l'Homme armé, avis sur la galerie et le cabinet d'histoire naturelle de Poissonier, 15 ventôse an II, III, 544, 545 et notes. — Section des Invalides, Demande des explications au sujet d'une messe dite pour les invalides infirmes, III, 4 (ann. A). — Section de Mutins Scevola, ordre à Thilaye de se rendre à la caserne des Carmes, étant en état d'arrestation, 17 ventôse an III, III, 551 (et n. 4). — Un de ses membres se transporte avec Villar au petit Luxembourg pour apposer les scellés sur une armoire de la Commission d'instruction publique, 12 thermidor an II IV, 878, 879. — Son activité en thermidor an II, 878 à 883. — Section du Panthéon français, lettre au Comité relative à un écrit de Dubertrand, 27 nivôse an II, III, 292. — Section de l'Unité, recevra une demande de renseignements sur le patriotisme de Mougez, 23 nivôse an II, III, 279 (et n. 4).

Comité de salubrité. — Lavoisier lui a été adjoint, IV, 385.

Comité de salut public. — Remplace le Comité de défense générale le 6 avril 1793, I, III. — Propose à la Convention quatre articles sur les écoles primaires, 30 mai 1793, I, XLI. — Propose l'ordre du jour pour le rapport sur l'instruction publique, 25 juin 1793, I, L. — La nouvelle déclaration des droits de l'homme qu'il a proposée est votée le 23 juin 1793 et substituée à celle du 29 mai, I, 420, 504 (n. 2). — Sur sa proposition, la Convention décrète que le château de Versailles sera consacré à un établissement public national, 8 juillet 1793, I, 446 (n. 1). — Un membre propose de destiner le palais de Versailles à un gymnase, 8 juillet 1793, I 452 (ann. D). — A occupé un petit local au Collège des Quatre-Nations, 1er juillet 1793, I, 470. — Présente à la Convention un projet de décret sur les écoles primaires, 30 mai 1793, I, 473 (ann. A). — Ne sera pas renouvelé comme les autres comités, I, 473, 474 (ann. B). — La Convention décide qu'il s'adjoindra cinq membres pour rédiger et présenter un projet de constitution, I, 474 (n. 2). — Arrête qu'il sera proposé à la Convention de mettre à l'ordre du jour le rapport sur l'instruction publique, jusqu'à ce qu'il soit, entièrement décrété, 25 juin 1793, I, 506 (ann. B). — Présente un projet de décret sur les secours publics, 27 juin 1793, I, 517 (et n. 1). — Présente à la Convention la liste des membres du Comité renouvelé, 6 octobre 1793, II, VIII. — Trois de ses membres appuient la pétition du département de Paris sur la réforme provisoire de l'instruction publique, 15 septembre 1793, II, XXIX, XXX, 418, 419. — Des Montagnards essaient de le renverser, II, XXXIV, XL. — Présente la liste des membres du Comité d'instruction publique renouvelé, 6 octobre 1793, II, XXXVI, XXXVII, 27. — Est renouvelé par la Convention, le 10 juillet 1793, II, XXXVIII. — Ses pouvoirs sont prorogés pour un mois, 13 août 1793, II, XXXVIII, XXXIX. — La Convention y fait entrer Billaud, Collot et Granet, le 6 septembre puis Danton le 7 septembre 1793, II, XXXIX. — Ses pouvoirs sont prorogés de nouveau pour un

mois, 11 septembre 1793, II, XXXIX. — Après avoir mâté le côté droit de la Convention le 3 octobre 1793, ne rencontre plus de résistance à sa politique, III, XLI. — La Convention décide qu'il présentera le nom des membres qui devront reviser le Code civil et le plan d'écoles primaires, II, XLVII, XLVIII, XLIX, L. — Chargé de présenter une liste de six membres devant reviser le Code civil et les décrets sur l'instruction publique, brumaire an II, II, XLVIII, 827. — Fait fermer le Théâtre Français, 3 septembre 1793, II, LXXV. — Fait une circulaire relative aux anabaptistes, 19 août 1793, II, LXXXI, 287. — Chargé d'examiner les lignes du télégraphe Chappe à établir dans la République, II, 6. — Doit être renouvelé, ne sera composé que de neuf membres et ses pouvoirs seront ceux de sa formation, 10 juillet 1793, II, 29, 30. — Cambon demande qu'il désigne les cinq membres qui formeront une Commission d'instruction publique, 23 juillet 1793, II, 89, 90. — Arrête qu'il écrira aux corps administratifs une lettre concernant la pétition des anabaptistes, 19 août 1793, II, 287, (ann. C). — Trois de ses arrêtés concernant le Muséum des Arts sont mentionnés, II, 326. — Trois de ses membres approuvent les propositions des représentants du département de Paris concernant l'instruction publique, 15 septembre 1793. II, 420. — Propose que les aides de Delambre soient exempts de la réquisition, II, 452. — Attaqué à la Convention est défendu par Barère, Prieur et Robespierre, 25 septembre 1793, II, XL, 492, (ann. B). — Il lui est renvoyé un rapport sur la situation de la frontière du Nord; on lui adjoint Bricz; il fait un rapport sur l'état de la Vendée, 25 septembre 1793, II, 492 (ann. B). — Coupé prend sa défense et fait son éloge aux Jacobins, 25 septembre 1793, II, 495, 496 (et notes). — Sur la proposition du Comité donne des ordres de réquisition à tous les ouvriers nécessaires à la construction des poids et mesures, II, 521, (et n. 4), 528. — Reçoit une lettre au sujet de la suspension des classes dans les collèges, 21 germinal an II, II, 566, (ann. K). — Chargé de présenter à la Convention une liste de candidats pour chaque Comité renouvelé, 14 septembre 1793, II, 592 (n. 2), 596, 597. — Reçoit une lettre de Romme au sujet de la proposition de Pontard contre l'usage de la confession, VI, 602, 603. — Il lui est renvoyé la pétition Macloude, 16 octovre 1793, II, 628 (et n. 5). — Subventionne le journal; l'Anti-fédéraliste, II, 681. — Propose une loi de règlement sur les spectacles, 2 août 1793, II (688 (ann. B). — Ses observations relatives aux autres comités, 1er novembre 1793, II, 730, 731 (ann. A). — Choisira six membres pour reviser et retoucher le Code civil, II, 740 (n. 3), 743 (ann. A). à 745. — Doit choisir six membres pour revoir le plan d'instruction publique, 14 brumaire an II, II, 740 (n. 3), 743 (ann. A), 793 (n. 3), 825 (n. 6). — Présente la liste des membres de la Commission d'instruction publique, le 25 brumaire an II, II, 827 (ann. C). — Intervient pour faire entrer au Comité Duval et Duhem, III, VI. — Nomination des commissaires que le Comité lui envoie, III, XI. — Arrête la création d'une bibliothèque à l'usage des Comités, III, XII. — A nommé la Commission de revision le 25 brumaire an II, III, XX (n. 1). — Robespierre présente en son nom un rapport sur le mouvement anti-religieux, 27 brumaire an II, III, XXXVII. — Les districts doivent lui rendre compte de l'exécution des lois révolutionnaires dans les départements, III, XLVI. — Billaud-Varenne et Collot d'Herbois invitent par une circulaire tous les Comités à leur transmettre un travail particulier, 4 pluviôse an II, III, XLVIII. — Intervient directement dans les questions d'instruction publique, III, XLVIII à LI. — Reçoit une lettre de Lequinio au sujet du décret des 16-18 frimaire, III, LXXII (n. 1). — Précise la ligne de conduite des agents nationaux à l'égard des cultes, 28 nivôse, an II, III, LXXIII. — Sur son initiative la Convention décrète qu'aucun ministre d'un culte ne pourra être nommé instituteur de langue française, III, LXXV (note). — Retient le projet de décret du Comité sur les fêtes nationales et chargera Robespierre du rapport sur cet objet, III, LXXVIII (et n. 1). — Un arrêté avait fermé le Théâtre Français le 3 septembre 1793, III, LXXX. — Tranchera en germinal la question du transfert de l'Opéra sur la rive gauche, III, LXXX. — Sanctionne par un arrêté la publication musicale mensuelle par les musiciens de la garde nationale, 27 pluviôse an II, III, LXXX, LXXXI. — Décide d'éliminer de la Commission des poids et mesures six membres dont Lavoisier, 3 nivôse an II, III, LXXXIII. — Invité à réclamer un décret qui le chargerait de prendre des mesures révolutionnaires pour accélérer la fabrication des poids et mesures dans toute la République, 15 nivôse an II, III, LXXXIV. — Ses arrêtés pourvoient aux besoins les plus urgents du Muséum d'histoire naturelle, III, XCI, XCII. — Chargé de prendre des mesures pour empêcher l'exportation des objets qui pourraient enrichir le Muséum des arts, III, XCV. — La question de la publication aux frais de la République des œuvres de Marat lui est renvoyée, III, C. — Frappe à la fois les Hébertistes et les Dantonistes, ventôse an II, III, C II. — Invite le Comité à nommer un citoyen capable de juger des inventions et machines de guerre, 3 frimaire an II, III, 3 (et n. 3). — Confère avec Guyton au sujet de la réquisition des citoyens composant la musique de la garde nationale, 15 frimaire an II,

III, 68. — Arrestation de Basire, III, 74. — Expulsion des représentants d'origine étrangère, III, 82. — Partage des collections nationales III, 104. — Doit se concerter avec Guyton pour faire remettre à Dombey un mètre et une grave divisés à présenter confidentiellement aux États-Unis, 21 frimaire, an II, III, 136 (et n. 5).— 137 (et n. 3), 138. — Liste de savants susceptibles d'écrire, III, 142. — Pétition Darrieux et Saulnier, III, 225. — Remaniement de la Commission des poids et mesures, III, 236, 239. — Caractères rares de Spire, III, 256-342. — Livres pour la Commission des armes, III, 278, 315, 320. — Il lui sera envoyé un extrait du rapport sur l'Institut national de musique et les chants consacrés aux fêtes nationales, 29 nivôse an II, III, 301. — Arrêté relatif à la publication de musique à l'usage des fêtes nationales, 27 pluviôse an II, III, 303 (ann. C). — Demande un exemplaire de l'« Encyclopédie méthodique » pris chez les émigrés, III, 320 (ann. C). — Arrête qu'il sera tiré cent cinquante mille exemplaires de chaque numéro du « Recueil des actions héroïques et civiques des Républicains français », 28 pluviôse an II, III, 332 (ann. C). — Un décret sur les idiomes est rendu sur son rapport le 8 pluviôse an II, III, 389 (note). — 348 à 355, 358, 359. — D'après sa lettre on examinera la question de savoir si la nation procurera des salles d'assemblées à toutes les sociétés populaires, 17 pluviôse an II, III, 412 (et n. 3), 415 (ann. B). — Invite le Comité d'I. P. à s'occuper des primes et des encouragements, 19 pluviôse an II, III, 432. — Envoie au Comité un projet d'adresse aux communes et aux sociétés populaires sur la langue française, 21 pluviôse an II, III, 440 (et n. 4). — Écrit au Comité pour que des mémoires sur la fabrication des cuirs de Russie, trouvés, chez Juigné, émigré, soient conservés et lui soient remis, 23 pluviôse an II, III, 451, (et n. 5), 454. — Doit être avisé de l'insuffisance du nombre des membres de chaque Comité; il propose alors les augmentations qu'il juge nécessaires, III, 459 (n. 3). — Recevra une copie du plan d'instruction de Lindet relatif aux questions insérées dans la note du Comité, III, 462. — Demande une réponse à ses questions, 1er ventôse an II, III, 476 (et n. 5). — Une liste comprenant Bourgain et quelques membres adjoints au Comité lui sera présentée, 1er ventôse an II, III, 476 et (n. 3), 484 (et n. 2). — Arrête la formation d'une bibliothèque près du Comité, III, 467 (ann.). — A demandé une bibliothèque, III, 468. — L'offre d'un modèle de vaisseau par Biron, lui sera notifiée, 29 pluviôse an II, III, 469 (et n. 1). — Une adjonction de huit membres lui est demandée pour le Comité, 3 ventôse an II, III, 484 (et n. 2). — Demande la plus prompte exécution de la bibliothèque à l'usage de la Convention, 5 ventôse an II, III, 490. — Arrêté relatif aux instruments de musique à distraire des mobiliers saisis, III, 504 (ann. C). — Reçoit une lettre de Bentabole relative à l'érection de temples de la Raison dans toutes les communes, III, 505 (n. 2), 507 (ann. A). — Mesures sur l'exportation des livres, 13 ventôse an II, III, 538, 540 (ann. B). — La Convention le charge de prendre des mesures pour empêcher l'exportation des objets pouvant intéresser les arts, III, 538 (n. 2), 540 (ann. B). — Ses arrêtés des 20 et 24 ventôse an II, III, 540, 541 (ann. B). — Chargé de l'exécution des mesures sur les poids et mesures, 15 ventôse an II, III, 548 (et n. 1). — Communication sur un moyen d'arrêter les incendies, 19 ventôse an II, III, 557 (et n. 2). — Se concertera avec le Comité pour charger des savants de la composition de livres élémentaires, 23 ventôse, an II, III, 563 (et n. 4). — Sanctionne des arrêtés concernant la musique de la garde nationale, III, 600 601 et notes. — Arrêté accordant 4570 livres à l'Institut de musique, 4 floréal an II, III, 601 (n. 3). — Reçoit une lettre de la société populaire de Gray, III, 607 (ann. C). — Reçoit une adresse de la société populaire de Moulins, III, 607 (ann. C). — Un membre reçoit une lettre de Thérèsia Cabarrus au sujet de l'acquisition du prieuré Saint-Paul qu'Ysabeau désirait acheter, pluviôse an II, III, 632 (app.). — Chargé par un décret de présenter une liste pour le renouvellement des membres du Comité, 7 messidor an II, IV, III. — Ne sera plus seul à diriger les Commissions exécutives, 11 thermidor an II, IV, III (et n. 3). — Présente un projet de réorganisation des Comités, 14 thermidor an II, IV, III. — La nomination de ses membres a lieu par appel nominal, IV, IV. — Le 9 fructidor an II ses membres sont réduits à douze, IV, V. — Conférera avec Fourcroy sur toutes les mesures d'instruction qui peuvent coïncider avec les opérations générales du gouvernement, IV, X. — Chargé de la surveillance des Commissions exécutives, 12 germinal an II, créa pour cette surveillance plusieurs sections particulières, IV, XV, 215 (ann. H). — Prend un arrêté sur la fabrication du salpêtre, de la poudre et des armes, 14 pluviôse an II, IV, XXII et (n. 1 et 2). — Invité à s'occuper du projet de création d'écoles normales d'instituteurs, ne prend aucune mesure et cesse de s'y intéresser après le 9 thermidor, IV, XXIX. — Son rôle dans la création des écoles de santé, IV, XXXIII. — Son rôle dans la création de l'École des travaux publics, IV, XXXII. — Reçoit les réclamations des professeurs des collèges de Paris au sujet du payement de leurs traitements, IV, XXXIX. — Chargé de présenter un plan d'organisation des fêtes décrétées, IV, LIII. — Prend en mains ce qui concerne les

spectacles, IV, LV. — Est invité à prendre un arrêté enjoignant de veiller à la Conservation des monuments d'arts et de sciences, IV, LVI. — Son action facilitée par la création des Commissions, IV, LVI, LVII. — A demandé à David des projets pour «améliorer le costume national», IV, LX. — Le Comité lui écrira au sujet du décret du 23 ventôse qui interdit à toutes les autorités constituées d'envoyer des Commissaires, 1er germinal an II, IV, 4 et (note 6), 5 et (note 1). — Ses arrêtés relatifs au Théâtre Français et à l'Opéra, IV, 11, 12 et (notes 1 et 2). — Son rapport sur la conspiration des Dantonistes, 11 germinal an II, IV, 33 (ann. B). — Un membre fait un rapport à la Convention sur la conspiration ourdie contre la liberté et le peuple, 11 germinal an II, IV, 33 et (note 1), 34. — Reçoit une lettre du district de Vézelise, 30 ventôse an II, IV, 34, 35. — Arrête la mise en culture des jardins des Tuileries et du Luxembourg, 1er ventôse an II, IV, 52 (ann. C). — Arrête que le ministre de l'intérieur fera planter des pommes de terre dans les jardins des Tuileries et du Luxembourg, 1er ventôse an II, IV, 52. — Projet de décret sur les fêtes nationales, 11 germinal an II, IV, 55 (et n. 1). — Autorisera le Comité à écrire aux districts de veiller sur la conservation des monuments, IV, 55 et note 5), 79 (et n. 1). — Arrête les bâtiments qui serviront de siège aux douze Commissions, IV, 60 (n. 2), p. 61. — Propose de remplacer le Conseil exécutif provisoire par douze commissions exécutives, 12 germinal an II IV, 60 (note 2), 64 (ann. B). — Chargé d'exécuter le décret sur la suppression du Conseil exécutif, 12 germinal an II, IV, 70. — Examen du plan Bouquier, 15 germinal, an II, IV, 79 (et n. 2). — Recevra le mémoire de Jussieu sur les fêtes décadaires, 21 germinal an II, IV, 112 (et n. 1). — Il lui sera proposé de rédiger une instruction pour les consuls, d'examiner si nos consuls du Levant peuvent procurer des maroquins, et de conférer sur ces objets avec des membres du Comité, IV, 191 et (n. 5). — La Convention nomme sur sa proposition les membres des douze Commissions exécutives, 29 germinal an II, IV, 193. — Un arrêté détermine le placement des douze Commissions exécutives, 26 germinal an II, IV, 193, 217 (ann. H). — Arrête que Fourcade sera adjoint à la Commission d'instruction publique, IV, 214 (ann. G). — Ses arrêtés relatifs à la commission exécutive de l'instruction publique, IV, 215 à 232, 711 (ann. B). — Arrête que Clément de Ris sera requis pour être employé aux travaux de la Commission d'instruction publique, 16 prairial an II, IV, 227 (et n. 4). — Lève les réquisitions d'Alliot, de Cottreaci, de Lavallée fils, IV, 228, 229. — Chargé de surveiller et de diriger les Commissions exécutives, IV, 232. — Il lui est renvoyé la demande de La Saudraie, 3 floréal an II, IV, 245. — Ses arrêtés relatifs aux lettres et au sciences pris en floréal an II, IV, 248 à 253, (et n.). — Arrêté sur le payement des professeurs de collèges, 6 germinal an II, IV, 274 (ann. A). — Projet de décret concernant l'organisation des Archives, IV, 277 (ann. D). — La lettre au sujet des honneurs proposés à la mémoire de quelques citoyens, 13 floréal an II, IV, 303 (et n. 2 et 3). — Demande si le décret du 10 juin sur le Jardin national a reçu son exécution, 17 floréal an II, IV, 322. — A fait un appel solennel à tous les artistes de la République, IV, 324, (ann. A). — Saisi de la discussion entre le district de Vézelise et le département, donne raison au district, IV, 338. — A chargé Robespierre du rapport sur une fête à l'Éternel, IV, 341 (ann. E). — Sur son rapport la Convention décrète les honneurs publics à la mémoire de Bara, IV, 351 (ann. E). — Arrête que David présentera des vues sur le costume national, IV, 369 (n. 10). — Un manuscrit intitulé : « Coup mortel à porter au fanatisme », lui est renvoyé, 19 floréal an II, IV, 374. — Chargé d'éterniser la mémoire de l'action héroïque de l'Armée des Ardennes, 13 floréal an II, IV, 377. — Reçoit un rapport sur l'organisation des cours du Muséum d'histoire naturelle, IV, 398 (et n. 5). — Arrêté que Guyton-Morveau se rendra à Maubeuge pour diriger et surveiller les opérations d'aérostation, IV, 414 (ann. D). — Recevra une copie du rapport sur les pierres précieuses et les diamants, IV, 429. — La demande des professeurs du Muséum lui est renvoyée, 25 floréal an II, IV, 430 (et n. 5). — Ses arrêtés relatifs au Muséum floréal et prairial an II, IV, 440 à 443 (ann. A). — Écrit au Comité qu'il conserve à l'abbé Cotte la jouissance du local qu'il occupe à Montmorency, 29 floréal an II, IV, 449 (et n. 3). — Sa lettre relative à Cotte, 26 floréal an II, IV, 455 (ann. A). — Arrête que Marc-Antoine Jullien se rendra à Bordeaux pour y presser l'exécution des lois révolutionnaires, 29 floréal an II, IV, 455, 456 457, 458. — Sur son rapport, la Convention nomme des Commissaires et des adjoints aux Commissions exécutives, 30 floréal an II, IV, 456, 457. — Lettre au sujet de la suspension de payement de directeurs et professeurs de collèges, 1er prairial an II, IV, 460 (et n. 3). — Reçoit une lettre de Thibaudeau au sujet des « Annales du civisme », 3 prairial an II, IV, 462, 463 (et n. 1). — Villar et Mathieu s'y rendront pour y conférer sur la nécessité d'un dépôt de plans, mémoires, cartes, provenant des émigrés, 3 prairial an II, IV, 464, 465 et (notes). — Considéré comme centre du gouvernement révolutionnaire est invité à former un dépôt qui réunisse tous les plans, mémoires et manus-

crits précieux au gouvernement, 3 prairial an II, IV, 465. — Le rapport enjoignant au Comité de faire le rapport sur la translation des grands hommes au Panthéon lui est renvoyé, 7 prairial an II, IV, 479 et (note 3). — Donne l'ordre d'éclairer par le haut la galerie du Muséum des arts, IV, 484 (ann. C). — Autorise la réimpression de la Déclaration des droits de l'homme et la Constitution, pour le besoin des écoles primaires, IV, 486 et (note 1). — Autorisation de réimprimer la Déclaration des droits de l'homme et la Constitution pour les écoles primaires, 9 prairial an II, IV, 486 (ann. E). — Renvoi du discours de Bouzigues, 9 prairial an II, IV, 492 (et n. 6). — La pétition de la société philanthropique et patriotique de bienfaisance lui est renvoyée, IV, 500. — La demande du citoyen Haxo pour son frère lui est renvoyée, 11 prairial an II, IV, 506 (et n. 4). — Son rapport sur l'éducation révolutionnaire, républicaine et militaire, 13 prairial an II, IV, 521 (ann. D). — Arrêtés relatifs à l'agrandissement du Muséum des Arts, 19 messidor, an II, IV, 533, 534 (et notes). — Adresse de Florian, 19 prairial an II, IV, 534 à 538. — Son arrêté chargeant la Commission de l'instruction publique de la surveillance des spectacles, 18 prairial an II, IV, 552. — Son arrêté au sujet de la fête du 20 prairial an II, IV, 559, 560 (ann.) — Arrête le rôle de la Commission d'instruction publique dans l'organisation de la fête du 20 prairial an II, IV, 560. — Présente un projet de décret fixant le costume des représentants du peuple, 17 prairial an II, IV, 569. — Son plan pour la fête du 20 prairial an II comporte le chant de l'hymne de Gossec, IV, 570, 572, 573. — Arrête que les imprimeurs continueront leur travail la nuit du 19 prairial s'il est nécessaire pour la fête du lendemain, 19 prairial an II, IV, 582. — Est sollicité de venir au secours des professeurs, 21 prairial an II, IV, 608, 635. — Doit prendre parti au sujet du mobilier de Louveciennes, 23 prairial an II, IV, 615. — Reçoit une lettre du Comité à propos du salaire en retard des professeurs, IV, 640 (ann. A). — Destruction de l'effigie royale, IV, 655. — Son attention sera attirée sur l'importance d'enlever avec précaution pour les faire passer en France les monuments d'arts et de sciences des territoires envahis par les troupes républicaines, IV, 655 (et n. 2), 658 (ann. E). — Pétition du district de Quimperlé, 3 messidor an II, IV, 672. — Traduction du voyage de Thomas Howell, IV, 678. — Arrêté concernant un dépôt de cartes et plans, 5 messidor an II, IV, 682. — Invité à demander à la municipalité de Paris, la remise des armes déposées au garde-meuble et dont s'étaient armées les sections, 5 messidor an II, IV, 687. — Est invité à notifier l'application du décret qui alloue 1.500 livres aux instituteurs, aux administrateurs des Alpes-Maritimes, IV, 703. — Confère avec le Comité au sujet des pièces de théâtre, 11 messidor an II, IV, 706 (et n. 2). — A chargé la Commission d'instruction publique de tout ce qui concerne la surveillance des théâtres, 18 prairial an II, IV, 216, 711 (ann. B), 719. — En son nom Barère fit voter un décret pour la transformation des barrières de Paris en monuments consacrés aux victoires républicaines, IV, 725 (note) et 734 (ann. E). — Arrestation de Florian, 26 messidor an II, IV, 801 (et n. 2), 802 (et n. 1). — Approuve l'arrêté sur la fête du 14 juillet, 22 messidor an II, IV, 808. — Demande des fabricants de papier de Vervins, 29 messidor an II, IV, 820. — Arrêtés relatifs à l'instruction publique, 29 messidor an II, IV, 824, 825 (et n. 4). — Instruction sur l'art de fabriquer le salin, IV, 831 (n. 1). — Pétition de la veuve Marat, 3 thermidor an II, IV, 839 (et n. 2). — Ses arrêtés au sujet du Muséum des arts, 7 thermidor an II, IV, 866. — Pétition de Monginot et Gail, fabricants de ressorts et pendules, 7 thermidor an II, IV, 867 (et n. 5). — Pétition de la Commission des Arts de Seine-et-Oise, IV, 896. — Remaniement du Comité d'Instruction publique, IV, 877-878. — Renouvellement, IV, 879. — Rapport sur David, IV, 879. — Arrestation de Fourcade, IV, 880, 893. — Arrestation de Jullien fils, IV, 881, 885-889. — Orphelins de la Patrie, IV, 909. — Prié d'appuyer une demande de Lamarck, 21 thermidor an II, IV, 917. — Invité à envoyer deux représentants en Belgique pour en faire exporter les objets utiles aux arts et à l'instruction, 21 thermidor an II, IV, 921 (et n. 6). — Dénoncé par Lecointre, IV, 944 (ann. A). — Reprise de Valenciennes, IV, 944. — Invité à favoriser les progrès de l'horlogerie, 3 fructidor an II, IV, 961. — Reçoit les observations relatives aux cartes et plans et à leurs dépôts, 3 fructidor an II, IV, 952, 953. — Ses arrêtés relatifs à la comptabilité des Commissions, IV, 968 (ann. B). — Invité à procurer les pièces donnant des renseignements sur J.-J. Rousseau, 7 fructidor an II, IV, 969 (et n. 1). — Son arrêté relatif aux officiers de santé, IV, 978 (ann. B). — Rapport et projet de décret sur l'établissement d'une école de santé à Paris, IV, 979 (ann. B n° 2). — Informe le Comité de l'arrêté qu'il a pris au sujet des pièces déposées dans sa « Section de l'instruction publique », 9 fructidor an II, IV, 982, 983 (et n. 1). — Composé de douze membres, IV, 986 (ann. A). — Réquisitoire contre trois de ses membres guillotinés le 10 thermidor, IV, 1007, (n. 2). — Projet sur les écoles normales temporaires, V, XVI. — Organisation de l'École centrale des Ponts et Chaussées, V, XXXVII. — Rapport Guyton de Morveau

sur l'École de Mars, V, XXXIX. — Projet pour l'enseignement agricole, V, XL. — Dispense accordée aux élèves des Écoles de santé de monter la garde, V, XLII. — Code des institutions sociales, V, 15. — Réquisition Favre, V, 35. — Réquisition Delhorme, V, 36. — Réquisition Claude Bize, V, 67. — Rapport Lindet, sur la République, V, 70, 75. — Tableau de la situation intérieure de la République, V, 70, 75 à 78 (ann. E). — Projet d'arrêté sur les officiers de santé, V, 74 (ann. C). — Autorisé à tirer de l'École des travaux publics les élèves nécessaires à la République, V, 81. — Invité à mettre en réquisition la Chabeaussière, Guillaudeau, 3 vendémiaire an III, V, 84. — Cité, V, 86 (et n. 2). — Invité à mettre en réquisition Eymar, député, 12 vendémiaire an III, V, 107 (et n. 1), 115. — Est invité à mettre en réquisition Laporte du Theil, 18 vendémiaire an III, V, 122. — Réquisition Villetroyen, V, 122. — Réquisition Guilhem Sainte-Croix, V, 125. — Rapport demandé sur les anciens députés Girondins incarcérés, V, 126, 291. — Pétition Langeac, V, 130. — Projet Delmas sur la police des Sociétés populaires, V, 134. — Invité à mettre en réquisition le citoyen Viot, 1er brumaire an III, V, 159. — Invité à mettre en réquisition le citoyen Langle, 14 brumaire an III, V, 197. — Pétitions Sade, Silvestre Sacy et Armand du Couëdic, V, 168. — Réquisition Agathe Chevilly, V, 175. — Réquisition Lemercier, V, 175. — Réquisition Jeanne Montullé, V, 175. — Formalités pour les dénonciations, V, 177. — Réquisition Langle, V, 197. — Pétition de l'Institut de musique, V, 201. — Est invité à requérir le citoyen Morel, artiste, 16 brumaire an III, V, 201. — Demande la nomination de deux commissaires pour se concerter au sujet de l'organisation des Écoles centrales de santé, 12 frimaire an III, V, 271, 272 (et n. 1). — Écrit à la Commission temporaire des arts au sujet des instruments à mettre à la disposition de Conté, directeur de l'école de Meudon, 20 frimaire an III, V, 298. — Projet de décret sur l'établissement des sourds-muets à Paris et à Bordeaux, V, 365. — Est invité à accorder un congé de six mois à Leymonnerie, cauonnier dont les talents sont nécessaires à la confection du globe de Bergevin, V, 335. — Fera un rapport sur les individus de la famille Capet actuellement en France, 20 nivôse an III, V, 409. — Rapport sur le « Journal républicain », V, 411. — Fête du 2 pluviôse, V, 422. — Ouvrages de sciences et arts envoyés de Belgique, V, 433, 472, 581. — Pétition Butet, V, 484. — Pétition Gamble et Coypel, V, 449. — Annonce de la prise d'Amsterdam, V, 451. — Transport des caisses de minéralogie de Lavoisier, V, 453. — Rapport Boissy-d'Anglas sur les cultes, V, 461, 515, 518-531. — Fourcroy, membre du —, V, 475. — Projet Charlier d'un rapport sur les émeutes de pluviôse, V, 477. — Délivrance d'objets précieux à Menière, V, 489. — Réquisition Dalvimare, V, 497. — Pétition des élèves de l'École centrale des Travaux publics pour une augmentation de traitement, V, 498. — Fait présenter par Boissy d'Anglas un projet de décret sur la police des cultes, 3 ventôse an III, V, 515. — Se concerte avec Grégoire au sujet de l'utilisation de l'établissement de la Commission des relations extérieures, — 18 ventôse an III, V, 580. — Livres en langue turque de la collection Choiseul-Gouffier, V, 600. — Mesures pour l'approvisionnement de Paris, V, 603. — Rapport Malet-Mureau sur l'impression du voyage de La Pérouse, V, 604. — Délivrance de parchemins aux commissaires des départements, V, 608. — Projet Boissy-d'Anglas sur le rationnement du pain, V, 610. — Réunion des commissaires du — avec ceux du C.I.P. et des Travaux publics, V, 615. — Rapport Prieur sur les besoins des élèves de l'École centrale des Travaux publics, V, 616. — Émeutes du 1er germinal, V, 619-620. — Invité par Romme à régénérer le Comité d'instruction publique et à en réduire le nombre des membres, 2 octobre an II, V, 621 (et n. 1, 2, 3). — Approuve la nomination de trois professeurs de dessin, architecture et paysage, à l'École des Ponts et Chaussées, 30 floréal an II, V, 637. — Adopte un arrêté qui invite les autorités de vingt-et-un départements à procurer à Delambre et à trois savants, ses collaborateurs, toutes les facilités dont ils auraient besoin, 12 prairial an III, VI, XXXVI. — Est prié par le Comité de faire mettre à la disposition de l'Agence des poids et mesures la quantité de métal de cloches nécessaire à la fabrication de nouveaux poids, 16 fructidor an IV, VI, XXXVI. — Un échange de tableaux lui est proposé par le ministre plénipotentiaire de Toscane, VI, XXXVIII. — Va faire installer une nouvelle ligne de télégraphe de Paris à Landau, 29 messidor an III, VI, XLIII. — Le Comité entend ses rapports sur les scellés apposés aux archives du Collège de Chirurgie, sur le transport aux Écoles de santé des instruments de chimie disponibles à Alfort, sur le transport à l'école de santé des pièces d'anatomie artificielle et naturelle de l'hospice de l'Unité, 8 floréal an III, VI, 146. — Invité à faire venir en France les objets de sciences et arts annoncés par une lettre du commissaire en Belgique, Thonin, 10 floréal an III, VI, 151. — Un de ses arrêtés demande à la Commission des Arts un exemplaire des « Oiseaux coloriés » de Buffon, et un de l' « Histoire naturelle » pour les envoyer à un prince barbaresque, VI, 205. — Installation de la Bourse au Louvre, VI, 217, 224, 225, 226. —

Honneurs à la mémoire de Férand, VI, 227, 236. — Insurrection de Toulon, VI, 227. — Réquisition de P. Paul Rabellon, VI, 240. — Projet relatif aux poids et mesures, VI, 244, 247. — Prend un arrêté destiné à faciliter les observations et expériences de Delambre et de ses coopérateurs, 12 prairial an III, VI, 244, 245, 247 (ann. B). — Rapport Lanjuinais sur les églises rendues au culte, VI, 245, 248-254. — Renouvellement, VI, 267. — Utilisation du Château de Versailles, VI, 271-280. — Emprunt effectué par la Société des Artistes du Théâtre des Arts, VI, 276. — Approvisionnement de l'École de Liancourt, VI, 276. — Motion Dusaulx sur l'abbé Mably, VI, 278. — Mort de Louis XVII, VI, 279. — Pétition Sautereau, VI, 282. — Arrête que Lomet sera adjoint à Dentzel représentant en mission, 26 prairial an III, VI, 292. — Le rapport de Prieur sur l'École des travaux publics lui sera soumis, VI, 298, 299 (ann.), à 311. — Rapport Chénier sur les massacres de Lyon, VI, 333. — Envoi de présents aux princes barbaresques, VI, 343. — Boissy d'Anglas fait rendre en son nom un décret concernant les élèves horlogers, 7 messidor an III, VI, 348, 349. — Échange de la fille de Capet, VI, 383. — Rapport Doulcet sur l'escadre anglaise devant le Morbihan, VI, 386. — Ouvrage de Volney sur les langues orientales, VI, 389. — Télégraphe dans le palais de la Convention, VI, 390, 433, 435. — Rapport de la Commission des relations extérieures, VI, 396. — Examen de la conduite des autorités lyonnaises, VI, 410. — Projet présenté en son nom d'établir une Commission de police extraordinaire, VI, 429. — Rabaut-Pomier fait un rapport en son nom, relatif à l'établissement d'un télégraphe sur le pavillon de l'Unité, 29 messidor an III, I, 433. — Rapport Chénier sur les émeutes du 30 messidor, VI, 438. — Rapport Roberjot sur les objets d'arts de Hollande, VI, 443. — Pétition Félix Moscicki, VI, 447. — Recommandation de Bernadin-Garasa, VI, 447. — Général Pully adjoint au C.I.P., VI, 452. — Rapport sur la conduite du sergent-major Richard, VI, 461. — Justification du général Tuncq, VI, 470. — Embellissement du Jardin National, VI, 471. — Projet Chénier pour l'organisation de l'Institut de musique, VI, 472. — Réquisition de Gaule et Rabillon, VI, 494. — Achat de platine en Espagne, VI, 494, 801. — Est invité à prendre en considération la demande du citoyen Hauchecorne qui désire passer dans l'Amérique septentrionale pour y être correspondant d'histoire naturelle, 16 thermidor an III, VI, 497. — Sur sa proposition la Convention vote la suppression de la Commission des approvisionnements, 15 fructidor an III, VI, 518. — Donne communication à la Convention de plusieurs avantages remportés par l'armée d'Italie, 23 thermidor an III, VI, 529 (ann. A). — Invité à faire transporter dans le dépôt de la rue Marc une collection de livres utiles à l'instruction publique, 30 thermidor an III, VI, 551, 552. — Présente un projet de décret sur l'admission à l'école des travaux publics, 15 fructidor an III, VI, 601 (et n. 1), 604, 618. — Ventes des maisons nationales à Paris, VI, 607. — Observations sur son arrêté concernant les héritiers Marbeuf, VI, 611. — Le Comité doit lui écrire relativement à la demande d'une certaine quantité de métal de cloches, faite par l'agence des poids et mesures, pour la fabrication de nouveaux poids, 16 fructidor an III, VI, 620. — Les demandes de réquisitions lui seront renvoyées, 19 fructidor an III, VI, 640. — Daunou en son nom communique à la Convention un nouvel arrêté de la section Lepeletier, 21 fructidor an III, VI, 650. — Le Comité lui renvoie la demande de Hosang, portier de la maison d'Elbeuf, 24 fructidor an III, VI, 659. — Doit prendre un arrêté au sujet de la succession des deux émigrés Noailles dont il revient à la nation des cartes et plans et des mémoires, etc., 18 septembre 1795, VI, 696, 697. — Le Comité lui renvoie la pétition des élèves de l'École de santé, 22 septembre 1795, VI, 707. — Rapport sur l'état de Paris, VI, 719. — Animaux rares renvoyés de Hollande à Paris, VI, 721. — A conféré avec Drulhe au sujet de la fête funèbre en l'honneur des amis de la liberté immolés par la tyrannie décemvirale, 7 vendémiaire an IV, VI, 731. — Sera invité à mettre en réquisition le sergent Parrot pour qu'il se rende aux Écoles de santé de Montpellier, 10 vendémiaire an IV, VI, 745. — Daunou fait en son nom un rapport dans lequel les sections Lepeletier et du Théâtre Français pour leurs activités séditieuses, 11 vendémiaire an IV, VI, 752. — Est chargé de faire déporter Barère, 20 vendémiaire an IV, VI, 769. — Projet de décret concernant les écoles de services publics, VI, 774. — Invité à statuer sur les mesures à prendre pour faire venir au Muséum les éléphants du stathouder, 3 brumaire an IV, VI, 855. — Le Comité lui renvoie une demande de la Commission temporaire des arts tendant à participer aux distributions faites aux fonctionnaires publics, 2 brumaire an IV, VI, 856. — Il lui est renvoyé la demande de Mounier, tailleur, le projet de Grégoire concernant les élèves de langues orientales, 4 brumaire an IV, VI, 877.

Comité des secours publics. — Création, I, III. — Projet de Leclerc au sujet de l'aide aux enfants indigents 18 décembre 1792, I, 198. — Abolition de la mendicité, I, 289. — Reçoit une pétition du greffier de la Faculté de droit, 18 février 1793, I, 338. — Confère avec Lanthenas au

sujet d'un instrument pour les accouchements, 23 février 1793, I, 363. — Pétition Lanthenas sur la peste de Marseille, I, 396. — Reçoit les pétitions de Laugier, médecin de Marseille, 23 mars 1793, I, 396. — La Convention lui renvoie une lettre concernant un secours à accorder à la maison des orphelins de Popincourt, 24 décembre 1792, I, 424 (ann. C). — S'occupe de la pétition de Dudéré-Laborde, 25 juin 1793, I, 504. — L'ouvrage de Gavoty lui est renvoyé, II, 633, (et n. 2). — Présente à la Convention un projet de décret sur l'instruction des sourds-muets, nivôse an II, III, LXIX. — La pétition de la citoyenne Orelli lui est renvoyée, 27 frimaire an II, III, 160 (et n. 2). — S'occupe des sourds-muets, son rapport III, 268 à 272 (ann. B), 346 à 348 (ann. F) ; 523 à 528 (ann. C). — Le Comité est invité à nommer un commissaire pour examiner l'invention de Duderé, III, 285 (et n. 1). — Un de ses membres communique un rapport et un projet de décret portant établissement de plusieurs nouvelles écoles de sourds-muets, 3 ventôse an II, III, 344, 485, (et n. 4). — Ne partageant pas l'avis du Comité d'instruction publique présentera un rapport séparé relativement aux établissements de sourds-muets, 11 ventôse an II, III, 513 (ann. C). — Un membre présente à la Convention un projet de décret relatif aux écoles pour les sourds-muets, 8 germinal an II, IV, 39 (ann.), 40, (et n. 3). — Le rapport de Coupé sur la lettre de Buc'hoz, lui est renvoyé, 19 floréal an II, IV, 374. — Rapport de Saint-Just, IV, 415-420. — Rapport sur les hôpitaux et les prisons, IV, 423. — La pétition de Coutier, tenant une maison d'éducation lui est renvoyée, IV, 462 (et n. 4). — A fait part au Comité d'un projet de décret concernant la pension de Turpin, 7 prairial an II, IV, 477 (et n. 3). — Doit solliciter une pension pour Lemort, 23 prairial an II, IV, 620. — Pétition de la citoyenne Lambert, 3 messidor an II, IV, 672. — Rapport sur la machine de Kock, serrurier, 27 thermidor an II, IV, 939. — Composé de seize membres, IV, 986 (ann. A). — Le Comité lui renvoie la pétition du vétéran Jaubert, 11 fructidor an II, IV, 995 (et n. 5). — Projet d'enseignement agricole, V, XL. — Établissement d'une école de sourds-muets à Bordeaux, V, 317, 365, 367-370. — Pétition Butet, V, 434. — Projet Lecointre sur l'affectation des presbytères, V, 461. — Pétition de l'École des orphelins de la Patrie, V, 490. — Organisation des Écoles de santé, V, 494, 549. — Perte éprouvée par l'élève Combes, V, 566, 574. — Lits dans l'Hospice de l'Unité affectés aux élèves de l'École de santé de Paris, V, 591. — Agrandissement de l'hospice de l'Humanité, V, 618. — Rapport Merlino sur les réfugiés irlandais, VI, 38, 40, 41. — Pétition des professeurs de l'École de santé de Paris, VI, 84. — Secours aux petites nièves de Fénelon, VI, 131, 148. — Son rapport à la Convention sur l'institut des aveugles travailleurs est entendu le 25 prairial an III, VI, 156, 158 à 162. — La pétition de la petite fille du grand Corneille lui est renvoyée ainsi qu'au Comité, 4 fructidor an III, VI, 569, 570, (et n. 1). — La demande de secours de Benazet lui est renvoyée, 8 vendémiaire an IV, VI, 739, 740.

Comité de sûreté général. — Est formé le 2 octobre 1792, est dit aussi : Comité de Surveillance, I, III. — Est invité à obtenir de la Convention la discussion sur l'instruction publique, I, XXXVIII. — Fait passer au Comité d'instruction publique l'arrêté qui proscrit 6 citoyens comme prévenus d'aristocratie, 17 octobre 1792, I, 2. — Hérault opte pour celui-ci, 19 octobre 1792, I, 4. — Manuel opte pour lui, 26 octobre 1792, I, 21. — A mis Kearney en état d'arrestation, 6 septembre 1793, II, 360. — Prendra un arrêté tendant à faire lever les scellés chez Lavoisier, II, 374 (et n. 2 et 3). — Renouvelé le 14 septembre 1793, II, 592 (n. 2). — Il lui est demandé de faire lever les scellés apposés sur les papiers du citoyen d'Ormesson, 16 octobre 1793, II, 627. — Autorisera Charles Mercier, architecte, à se rendre à Écouen, II, 685 (et n. 6). — Comptait dans ses membres Boucher Saint-Sauveur et Rühl, III, VII (note 2). — Siège dans l'hôtel de Brionne, III, XII, XIII. — Les districts doivent lui rendre compte de l'exécution des lois révolutionnaires dans les départements, III, XLVI. — Frappe à la fois les Hébertistes et les Dantonistes, ventôse, an II, III, CII. — En son nom mise en liberté des intendants et receveurs généraux des finances dont les comptes, ont été rendus et apurés, III, 21. — Prend un arrêté pour l'aménagement en prison de l'Ancien hôtel des Fermes, 21 frimaire an II, III, 26, (ann. C). — Ne devant pas être interrompu dans sa marche révolutionnaire, la pétition concernant le professeur Sage n'est par retenue par le Comité, 7 nivôse an II, III, 216 et (n. 3), 218 (ann. C), 219 (n. 1). — Sera prié de faire lever les scellés posés sur les papiers de Mulot, 25 nivôse an II, III, 283. — Sera invité à faire lever les scellés apposés chez Cassini, afin que celui-ci remette ses manuscrits à la Commission des poids et mesures, III, 478, 479. — Avec le Comité des domaines fera un rapport à la Convention sur les dilapidations qui pourraient avoir eu lieu dans le mobilier de l'École militaire, III, 535. — Lettre du Comité d'I.P. au sujet des scellés mis chez Poissonier, III, 544, 545 et notes. — Lettre de Thillaye, 17 ventôse an II, III, 551 (et n. 4). — Mémoire de Lemoine, 29 ventôse an II, III, 597 (et n. 7). — Présente un projet de réorganisation des Comités, 14 thermidor an II, IV, III. — La nomina-

tion de ses membres a lieu par appel nominal, IV, IV. — Son rapport sur la conspiration des Dantonistes, 11 germinal an II, IV, 33 (ann. B). — Un membre fait un rapport à la Convention sur la conspiration ourdie contre la liberté et le peuple, 11 germinal an II, IV, 33 et (n. 1), 34. — Sollicité d'examiner les motifs d'arrestation de Liger, germinal an II, IV, 71. — Reçoit une lettre en faveur de Thillaye membre de la Commission des Arts, IV, 108 et (n. 3). — Une demande du district de Chartres lui est renvoyée, 7 floréal an II, IV, 286. — Nommé dans la lettre de l'oncle de Viala, IV, 361 (ann. E). — Ses rapports concernant le procès des fermiers généraux, IV, 385 à 394. — Sera invité à examiner les papiers du commis Liger, 9 prairial an II, IV, 487 et (n. 4). — A promis de s'occuper de l'affaire Thillaye, IV, 502 et (n. 5), 511 (ann. B). — Les réclamations de l'ex-curé Jacquemart, instituteur, lui sont renvoyées, 3 messidor an II, IV, 673 (et n. 1). — Arrêté qui rend à Florian la liberté, IV, 805. — Arrêté mettant en liberté Jullien fils, 3 brumaire an IV, IV, 889 (ann. B). — Renvoi de la lettre de Périer, détenu aux Anglaises, 19 thermidor an II, IV, 911. — Prié d'appuyer une demande de Lamarck, 21 thermidor an II, IV, 917. — Dénoncé par Lecointre, IV, 944 (ann. A). — Demande de la Commune de Libremont, IV, 952 (et n. 5). — Composé de seize membres IV, 986 (ann. A). — Transmet une réclamation des institutrices de la section Chalier, V, 195. — Arrête qu'il n'y aura aucune mise en liberté pour les ci-devant prêtres jusqu'à ce que les fêtes décadaires soient organisées, 27 frimaire an III, V, 332, ann.). — Fera un rapport sur les individus de la famille Capet, actuellement en France, 20 nivôse an III, V, 409. — Recevra une lettre relativement au moyen de remédier à l'abus des ventes à faux poids ou mesures, V, 435. — Il lui sera demandé pour Legras l'autorisation de rester à Paris, 2 ventôse an III, V, 507. — Fait présenter par Boissy d'Anglas un projet de décret sur la police des cultes, 3 ventôse an III, V, 515. — Chénier y est entré et présente le 12 floréal an III un projet de décret destiné à enrayer le mouvement réactionnaire, VI, XLIV. — Son rapport à la séance de la Convention du 12 germinal an III, VI, 29. — Invité à faire lever les scellés apposés sur les papiers du prieur des Cordeliers, VI, 47. — En son nom Rovère dénonce un complot, 29 germinal an III, VI, 113. — Renvoie au Comité deux médailles trouvées sur un bâtiment hollandais, 19 floréal an III, VI, 174. — Nomination de Chénier, VI, 178. — Rapport Romme sur les années sextiles, VI, 202. — Enquête sur Balme et Fourrier, VI, 204. — Emplacement des Jacobins-Honoré, transformé en marché, VI, 217. — Installation de la Bourse au Louvre, VI, 217, 224, 225, 226. — Honneurs à la mémoire de Féraud, VI, 227, 236. — Livraison par les sections des chefs du mouvement de prairial, VI, 231. — Annonce du suicide de Rühl, VI, 242. — Procédure pour les lettres de prêtrise réclamées, VI, 243, 264. — Sera invité à accorder une prolongation de résidence au citoyen Baour qui traduit le Tasse en vers français, 12 prairial an III, VI, 244. — Rapport Lanjuinais sur les églises rendues au culte, VI, 245, 248-254. — Certificat délivré à Vielhvarenne, VI, 255, 276. — Rapport Bailleul sur l'état des esprits, VI, 256. — Pétition pour prolongation de séjour, Libbes, VI, 274. — Sevestre annonce en son nom à la Convention la mort du fils de Capet survenue la veille, 21 prairial an III, VI, 279. — Rapport sur le décret d'accusation du 8 prairial, VI, 284. — Rapport Sevestre sur le mot révolutionnaire, VI, 288. — Cas du représentant Forestier, VI, 299. — Projet Personne, VI, 299. — Rapport Pierret sur la pétition de la section du Théâtre-Français, VI, 316. — Pétition Moulon, VI, 318. — Évacuation de la prison des Quatre-Nations VI, 345. — Examen de la conduite des autorités lyonnaises, VI, 410. — Révision des détentions des prévenus, VI, 423. — Projet Genevois sur la Commission de police extraordinaire, VI, 429. — Arrêté sur les chants civiques, VI, 429. — Rapport Delaunay sur les émeutes du 30 messidor, VI, 437. — Pétition de la section Lepeletier, VI, 448. — Doléances des artistes dramatiques français d'Aix-Libre, VI, 461 — Rapport Delabaye sur les certificats de civisme, VI, 505. — Projet Larivière contre la Commission des détenus, VI, 519. — Loi contre les journalistes calomniateurs, VI, 525. — Remise de ses armes à Sarrette, VI, 542. — Évacuation de l'appartement du commissaire de police de la section du Théâtre-Français, VI 545, 562. — Rapport Mailhe sur les sociétés populaires, VI, 577. — Rapport Bailleul sur le costume des administrateurs de police, VI, 596. — Vente des maisons nationales, VI, 607. — Rapport Creuzé Pascal sur la plainte Camus, VI, 616. — Rapport d'Ysabeau sur les lois édictées contre les prêtres, VI, 646. — Rapport Collombel sur l'acte de garantie de la section Lepeletier, VI, 650. — Rapport Damou sur la section Lepeletier VI, 650. — Rapport Bar sur la police des cultes, VI, 650. — Garat chargé de la rédaction d'un recueil politique, VI, 661. — Pétition Dessous, VI, 681. — Rapport Delaunay sur les sections de Paris, VI, 718. — Rapport sur l'état de Paris, VI, 719. — Pourvoi de Joseph Lebon, VI, 773. — Exercera par intérim les fonctions du Comité de législation, VI, 829. — Mise en liberté du général Rossignol, VI, 862.

Comité de surveillance de la Convention. — Voir : *Comité de Sûreté générale.* — Un de ses membres dénonce un imprimé sur la nouvelle constitution dont l'auteur est Condorcet, II, 28, 29.

Comité des transports, postes et messageries. — Composé de douze membres, IV, 986, (ann. A). — Chargé des réclamations des citoyens Riffault et Ducret qui ont conduit de Cologne à Paris quatre tronçons de colonne de granit, 17 germinal an III, VI, 33.

Comité des travaux publics. — Composé de douze membres, IV, 986 (ann. A). — Invite le Comité à nommer un commissaire qui, réuni à ceux des Comités de salut public, de la marine, de la guerre, examinera s'il doit y avoir un ou plusieurs dépôts de cartes et plans, 28 vendémiaire an III, V, 139. — On lui dénonce une entreprise d'arbres à abattre dans le parc de Saint-Cloud, 6 brumaire an III, V, 176. — Un de ses membres soumet un projet d'arrêté qui adjoindrait Lomet à Dentzel pour visiter les fortifications de la Moselle et du Rhin, 26 prairial an III, VI, 289, 292. — Le rapport de Prieur sur l'École des travaux publics lui sera soumis, VI, 298, 299 (ann.), à 311. — Est autorisé à faire faire les réparations nécessaires à la tourelle du bâtiment où se trouvait l'horloge de la Sorbonne, 12 messidor an III, VI, 379. — Présente un projet de décret sur l'admission à l'école des travaux publics, 15 fructidor an III, VI, 601, et (n. 1).

Comité de la trésorerie de l'Académie des Sciences. — Fait don à la patrie de 11845 livres 16 sols, 25 avril 1793, I, 443.

omités. — La Convention décrète le renouvellement de leurs membres, 22 décembre 1792, I, 243 (et n. 1), 244 à 246. — Chargés de l'examen des titres renfermés dans les dépôts nationaux, 12 brumaire an II, I, 306. — Un membre propose à la Convention de les renouveler à l'exception de celui de salut public, 3 juin 1793, I, 433 (ann. B), 474. — La Convention décrète qu'ils seront tous renouvelés, excepté celui de salut public, 11 septembre 1793, II, XXXIX. — Lecture du décret de la Convention pour le renouvellement de tous les comités sauf celui de salut public, 7 octobre 1793, II, 592 (et n. 2). — Décret relatif au renouvellement des comités, II, 596 (ann. A.). — Notes du Comité de salut public à leur sujet, II, 730 (ann. A). — Seront renouvelés par quart tous les mois; nul membre ne pourra rentrer dans un comité qu'un mois après en être sorti, IV, III (et n. 4). — Nul ne pourra être membre de deux à la fois, IV, IV. — Seront seize d'après le décret du 7 fructidor, an II, IV, IV. — Leurs membres sont nommés par scrutins signés, sauf ceux des Comités de salut public et de sûreté générale, IV, IV. — La Convention décide qu'il y en aura seize, 7 fructidor an II, IV, 986 (ann. A). — Leur réorganisation décrétée le 7 fructidor an II, IV, 986 (ann. A). — Nommeront tous un membre pour recomposer la Commission chargée de proposer un nouveau mode de gouvernement, V, 493 (et n. 1). — Continueront de surveiller l'École des travaux publics, 15 fructidor, an III, VI, 603 (et n. 1). — Avec un membre de chacun, composera une nouvelle Commission chargée de se renseigner sur la conduite des employés et commis, 16 vendémiaire an IV, VI, 754, 755. — Il est décrété que chacun nommera deux commissaires pour conserver ses cartons, registres, papiers, 3 brumaire an IV, VI, 879 (ann. A).

Comités de Gouvernement. — Projets sur les cultes, V, XLV-XLVII. — Ils devront exercer le pouvoir exécutif après la clôture de la session de la Convention jusqu'à l'installation du Directoire, VI, VIII. — Veulent s'opposer aux mouvements contre-révolutionnaires des prêtres réfractaires et des émigrés, VI, XXX, XXXI. — Proposition Dubois-Crancé et Duhem dans le procès des anciens membres des comités, VI, 15, 20. — Répression de l'émeute du 12 germinal, VI, 28. — Rapport sur le désarmement des factieux, à Paris, VI, 56. — Rapport de Chénier sur l'état de la République, VI, 157. — Discussion sur la liberté des cultes, VI, 158. — Examen de la conduite de Joseph Lebon, VI, 179. — Sommes accordées aux chefs chouans, VI, 191. — Renouvellement, VI, 229. — Appel des troupes pour les journées de prairial, VI, 230. — Proposition Hardy sur les bonnets rouges, VI, 288. — Proposition Boursault, VI, 288. — Loi contre les journalistes calomniateurs, VI, 525. — Projet Villers sur la suppression des sections de Paris, VI, 541. — Indignation contre l'élargissement des détenus, VI, 698. — Fête funèbre du 3 octobre, VI, 722. — Rapport sur les journées de vendémiaire, VI, 747. — Investissement de la section Lepeletier et trahison du général Menou, VI, 748. — Examen de la conduite des fonctionnaires ayant toléré les crimes royalistes en province, VI, 822. — Seront consultés sur le civisme des citoyens devant former le jury des horloges, 27 thermidor an II, IV, 938 (et n 1). — Et voir : *Comités révolutionnaires.*

Commémorntion de la fête du 10 août 1793. — Rapport de David sur la médaille frappée à cette occasion, II, 290, 291.

COMMENDEUR, huissier-priseur. — Manuscrits de Mably en dépôt chez —, VI, 744.

COMMERCY, Meurthe. — Fête de l'Être-Suprême, IV, 867-966.

Commis de bibliographie. — Un congé d'une décade est demandé par l'un d'eux, 9 brumaire an II, II, 725. — I, 10, 11. — Oudry travaillera comme secrétaire-commis de l'agent de la Com-

mission des arts, et Labenne le remplacera comme commis de la bibliographie, 9 ventôse an II, III, 506, (et n. 2 et 3). — Une liste en est proposée par Mathieu, 27 ventôse an II, III, 585. — Le Comité en nomme huit, 7 prairial an II, IV, 478 (et n. 1, 2, 3), 480.

Commis du Comité d'Instruction publique. — Quatre commissaires sont nommés pour examiner quel nombre de commis exigent les travaux du Comité, 17 octobre 1792, I, 2. — Le premier est autorisé à retirer du secrétariat de la Convention toutes les expéditions de décrets renvoyés au Comité, 19 octobre 1792, I, 4. — Leur traitement est augmenté de deux cents livres par an, 29 juillet 1793, II, 155 (ann. D). — Seront tenus de présenter un certificat de civisme, 17 ventôse an II, III, 553. — Les commissaires de bibliographie rendront compte de leur travail, III, 553. — Mathieu est invité à en adjoindre trois ou plus pour la confection du catalogue en double de la bibliothèque, 3 prairial an II, IV, 465 (et n. 1).

Commis de l'Instruction publique. — Rapport sur leur traitement, 31 octobre 1792, I, 35. — Leur vérification fait l'objet d'un rapport, 3 novembre 1792, I, 38. — Domergue et Coquelin obtiennent des cartes pour entrer dans l'intérieur de la Convention, 14 décembre 1792, I, 162. — Lakanal chargé de proposer que leur traitement soit porté à cent cinquante livres, 25 juin 1793, I, 503. — Il en sera placé un à la tête du bureau des pièces constatant les traits de courage et de vertu, 5 octobre 1793, II, 568. — Trois d'entre eux sont nommés pour assister à la plantation d'un arbre de la liberté, 29 brumaire an II, II, 869, (et n. 2).

Commis secrétaire. — Philippe Antoine Baston est proposé pour remplir cette place à la section de la bibliothèque, 5 octobre 1793, II, 568.

Commissaires de l'Académie des sciences. — Arbogast et Fourcroy sont nommés le 6 août par le Comité, II, LXV.

Commissaires des Arts. — Sont au nombre de trente-six, II, 490 (note).

Commissaires artistes de Seine-et-Oise. — Ont demandé une indemnité, 16 fructidor an III, VI, 622.

Commissaires de la bibliographie. — Le Comité arrête qu'ils rechercheront les ouvrages de droit public demandés par le Comité de salut public, 19 floréal an II, IV, 367 (et n. 1). — Rendront compte du travail des commis, III, 553.

Commissaires aux bibliothèques. — Doivent faire part au Comité des domaines du travail de la confection des catalogues des bibliothèques, 22 février 1793, I, 356. — Le Comité leur renvoie les observations de Villebrune sur la Bibliothèque nationale et les réponses de Belissen à ses questions, 23 germinal an II, IV, 137 (et n. 1 et 2). — Rendent compte des difficultés qu'ils éprouvent pour placer leur dépôt, 1er fructidor, an II, IV, 953 (et n. 7).

Commissaires du Comité. — Nommés pour examiner l'expérience de communications rapides à de grandes distances, 9 germinal an II, IV, 41 (et n. 1). — Portiez fut nommé le 16 vendémiaire et remplacé par Bordes le 20, VI, VII. — Chaque Comité en choisira deux qui seront chargés de la conservation de ses papiers et de leur remise aux Archives nationales ou au Directoire exécutif, 3 brumaire an IV, VI, VII, 879.

Commissaires de la Commune. — Viennent présenter les élèves de la Patrie et une pétition en leur faveur, 21 juillet 1793, I, 450 (ann. B).

Commissaires de la Convention. — Pour la formation des écoles primaires dans les départements ; leur nomination est ajournée, 6 novembre 1792, I, 41.

Commissaires du Bureau des Domaines. — Verger et Binay sont admis au Comité pour faire l'inventaire des objets précieux mis à la disposition de la Commission temporaire des Arts, 14 prairial an III, VI, 255.

Commissaires pour la division du travail du Comité. — Sont nommés Arbogast, Romme et Chénier, 21 décembre 1792, I, 228.

Commissaires des Écoles de santé. — Sur leur proposition, le Comité arrête que le traitement des professeurs datera du 1er nivôse an III, V, 361. — Demandent à se concerter avec le Comité des finances sur les traitements du personnel de ces écoles, 8 nivôse an III, V, 372. — Proposent au Comité des nominations de professeurs, 18 nivôse, an III, V, 399. — Chargés de l'organisation de l'hospice d'Humanité ; de présenter un projet de décret concernant les Écoles de santé de Strasbourg ; de faire évacuer les logements du Couvent des Cordeliers, V, 618. — Plaichard et Barailon le restèrent jusqu'au bout, VI, VII. — Annoncent les mesures prises pour placer le plan de Paris de Verniquet, dans le local du collège d'Harcourt, 13 germinal an III, VI, 25. — Annoncent que l'école de santé de Strasbourg sera placée dans le séminaire, 13 germinal an III, VI, 25. — La demande d'établir des écoles de santé à Toulouse leur est renvoyée, 21 germinal an III, VI, 59. — Sont autorisés à adresser à la Commission des revenus nationaux la réclamation des professeurs de l'École de santé tendant à obtenir des glaces pour l'encadrement des objets d'histoire naturelle, 18 thermidor an III, VI, 503. — Soumettent un projet d'arrêté au nom des comités des finances et d'instruction publique réunis, 3 vendémiaire an IV, VI, 718.

Commissaires de l'Institut de musique. — Invitent le Comité au concert du 17 brumaire an III au théâtre Feydeau, 16 brumaire an III, V, 201 (et n. 1).

Commissaires de la section Marat. — Présen-

teront l'état des dépenses pour le transport du corps de Marat, V, 58.

Commissaires des envoyés des assemblées primaires. — Prennent part à la fête du Champ de Mars, du 10 août 1793, II, 74, 76, 77.

Commissaires pour la fête de la fédération du 10 août. — Sont nommés Condorcet et Chénier, 6 juin 1793, I, 476 (et n. 1).

Commissaires inspecteurs des bureaux du Comité. — Roux est nommé à cette fonction, 15 octobre 1792, I, 1. — Le Comité leur renvoie un mémoire d'économie politique composé par un Anglais, 14 octobre 1793, II, 623. — Le Comité en nomme trois pour s'informer des arrêtés de la commune de Paris relativement à l'instruction publique, 25 avril 1793, I, 431. — Daunou et Lakanal sont nommés pour l'examen de l'invention Chappe, I, 434. — Sur la proposition de Robespierre, 6 sont nommés pour présenter un projet de décret sur l'éducation et l'instruction publique, juillet 1793, II, 25 à 28. — Payan du Moulin est nommé à cette fonction le 29 germinal an II, IV, 193, 194. — Remettent leurs feuilles décadaires, 6 germinal an III, VI, 2. — Son rapport du 6 germinal an III, VI, 5, 6. — L'un d'eux, Garat, donne sa démission, 28 floréal an III, VI, 214. — Garat, l'un d'eux, offre sa démission, 1er thermidor an III, I, 438.

Commissaires pour examiner les peintures des voitures de Louis XVI. — Sont nommés : David et Bouquier, 3 prairial an II, IV, 462 (et n. 1 et 2).

Commissaires chargés du rapport contre les jeux de hasard. — Dusaulx et Mercier sont nommés, 7 novembre 1792, I, 43, 74 (et n. 2).

Commissaires du Muséum. — Doivent en former la bibliothèque; sont nommés : Arbogast et Lanthenas, 15 juin 1793, I, 496.

Commissaires de l'Observatoire. — Bouquier est nommé le 16 du premier mois, II, XV.

Commissaires des poids et mesures. — Arbogast et Fourcroy sont nommés le 6 août 1793, II, XV. — Nommés le 21 décembre 1792, I, 227 (et n. 4), 228. — Demandent que les aides de Delambre soient exempts de la réquisition, 21 septembre 1793, II, 452. — Leur liste, VI, XXXVI. — Liste de ses membres, VI, 92.

Commissaires pour la réforme du calendrier. — Sont nommés le 21 décembre 1792, I, 227. — Sont nommés : Arbogast, Ferry, Romme et Prieur, le 21 décembre 1792, I, 227 (et n. 4), 228.

Commissaires des sections et des sections populaires. — Font part au Conseil de la commune de leur désir de voir s'élever avant le 10 août un monument à Marat, 30 juillet 1793, II, 217 (ann. B).

Commissaires des quarante-huit sections. — Demandent l'autorisation d'élever un obélisque à Marat, 3 août 1793, II, 218.

Commissaires de la section de l'Unité. — Envoient au Comité le rapport de leur assemblée du 5 ventôse an II, IV, 136 (et n. 4).

Commissaire de police de la section du faubourg Montmartre. — Le Comité entend la lecture de sa lettre concernant le citoyen Beaurieu, homme de lettres, 8 vendémiaire an IV, VI, 739.

Commissaires des treize sections du midi de Paris. — Rappellent au Comité leur pétition au sujet des artistes du Théâtre français, 26 germinal an III, VI, 83.

Commissaires de la Trésorerie nationale. — Leur lettre aux receveurs de district relative au payement des traitements des instituteurs et institutrices, IV, 727 (ann. B).

Commission des actions héroïques. — Le Comité lui renvoie le décret d'insérer dans le Recueil des actions héroïques celle du citoyen Musellier, 7 prairial an II, IV, 480 (et n. 1), 482. — Le Comité lui renvoie la notice touchant les traits héroïques de plusieurs militaires, IV, 540, 541 (et n. 1). — Le Comité lui renvoie des réflexions de la Société populaire de Marseille, IV, 543, 544 (et n. 1).

Commission des administrations civiles, police et tribunaux. — Créée le 14 frimaire an II, IV, 67, 68.

Commission de l'agriculture et des arts. — Créée avec onze autres pour remplacer le Conseil exécutif provisoire, IV, 67, 68. — Est approuvée dans ses vues sur la pépinière de Liancourt, 10 ventôse an III, V, 547.

Commission des approvisionnements. — La Convention vote sa suppression, 15 fructidor an III, VI, 618.

Commission des Archives. — La Convention décrète qu'elle sera composée de huit membres, 8 pluviôse an II, IV, 101 (ann. A). — Mentionnée, I, 302. — Projet de décret rédigé par elle, 5 floréal an II, IV, 272. — Présente, avec cinq autres comités, un rapport et un projet de décret concernant l'organisation des Archives, IV, 277 (ann. D). — Demande à prendre le nom de Comité des Archives, IV, 278.

Commission des Armes. — Des livres sont demandés pour elle par le Comité de salut public, 23 nivôse an II, III, 278. — Créée avec onze autres pour remplacer le Conseil exécutif provisoire, IV, 67, 68. — Créée le 13 pluviôse an II et remplacée le 12 germinal, IV, 69 (n. 3).

Commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre. — Créée avec onze autres pour remplacer le Conseil exécutif provisoire, IV, 67, 68.

Commission des Arts de la Convention. — Ses inventaires se trouvent aux Archives nationales dans la série F17, I, LXIX. — Est instituée le 11 août 1792, I, 7, 8. — On propose qu'il lui

soit adjoint quatre ou cinq membres de la Convention, 14 octobre 1792, I, 7. — Constituée en août 1793, pour faire l'inventaire des objets utiles à l'instruction publique; demeurera seule chargée de la conservation de tout ce qui peut servir aux Arts, II, LXXIII. — Formée de trente-six Commissaires et s'appellera Commission des Arts, II, 322, 323. — Ses membres, II, 327, 509, 510. — Le rapport sur les registres déposés à la Chambre des comptes lui est renvoyé, II, 489, (et n. 1). — Est chargée d'inventorier et de conserver les objets utiles à l'instruction publique, II, 489, 490 (notes). — Nomme quelqu'un de ses membres pour surveiller les transports d'objets précieux, 14 octobre 1793, II, 623. — La pétition de Desmarets relative à la carte topographique de Bretagne lui est renvoyée, 18 octobre 1793, II, 633 (et n. 1). — Le Comité nomme trois membres à ajouter à ses commissaires, 23 brumaire an II, II, 315 (et n. 1). — Doit choisir dans le mobilier confisqué aux émigrés les objets d'instruction pour les élèves de la Société des jeunes Français, III, LXIX. — Remplace la Commission des monuments, III, LXXXVI. — Présente au Comité, le 25 nivôse an II, le texte de l'« Instruction sur la manière d'inventorier et de conserver les objets qui peuvent servir aux arts, aux sciences et à l'enseignement », III, LXXXVI. — Formation de la liste de ses membres, III, LXXXVI, LXXXVII. — Expose au Comité d'I. P. la nécessité de conserver dans le local de l'Académie des Sciences les instruments et objets curieux qui s'y trouvent, 5 frimaire an II, III, 8. — Ne peut subsister en même temps que la commission des monuments, III, 8 (et n. 2), 14. — Sa première séance a lieu le 1er septembre 1793, III, 14, 15 (et n. 3 et 4). — Sa première séance, 1er septembre 1793, III, 14 (ann. B) [n. 2, 3, 4], 15, 16. — S'occupe de la succession Joubert, 26 septembre 1793, III, 35 (n. 5), 40 (ann. C). — S'est occupée de la succession de Joubert, III, 36 (note), 40 (ann. C). — Doit s'occuper d'un mémoire sur un monument d'Auteuil, 11 frimaire an II, III, 54 (et n. 4). Présente une pétition relative à la liberté des cultes et à la suppression des signes du culte catholique, 19 frimaire an II, III, 88 (et n. 3). — Remplace la Commission des monuments, 28 frimaire an II, III, 169 (ann. A.). — Ses botanistes seront chargés de visiter les serres chaudes de Monceau et de donner leur avis sur le meilleur usage à en faire, 29 frimaire an II, III, 198 (et n. 1), 199 (et n. 4). — Formation de la liste de ses membres, III, 167 (n. 2), 211, 236. — Citée dans le rapport de Mathieu, III, 177 à 181. — Le Comité discute sur la nouvelle liste à former pour ses membres, 5 nivôse an II, III, 211 (et n. 3), 236 (ann. A), 257. — Trois listes de candidats seront adressées aux Comités de la Convention qui doivent compléter son travail, III, 266, 267 (et n. 1). — Chevalier, architecte, demande à y être admis, 23 nivôse an II, III, 278. — Reçoit un rapport sur l'état du dépôt des papiers des affaires étrangères à Versailles, 25 nivôse an II, III, 283. — Mathieu présente un projet de décret sur son organisation, 29 nivôse an II, III, 299 (et n. 3). — Invitée à aviser aux moyens de rendre la salle de la Convention saine et commode, 5 ventôse an II, III, 302 (ann. A). — Liste de ses membres, III, 323. — Mathieu propose à la Convention un mode d'organisation pour elle, 18 pluviôse an II, III, 327 (ann. A). — Fait déposer au Comité d'I. P. le catalogue des plantes du Muséum, 17 pluviôse an II, III, 413. — Son président et son secrétaire seront pris dans le sein du Comité, 25 pluviôse an II, III, 459. — Choisit pour secrétaire-commis le citoyen Leblond et demande que le Comité ratifie cette élection, 25 pluviôse an II, III, 459 (et note 1). — La demande du Comité de division concernant des géographies, atlas, cartes, lui est renvoyée, 25 pluviôse an II, III, 461. — Le Comité examinera s'il est utile d'augmenter le nombre de ses membres, 27 pluviôse an II, III, 466. — Invitée à s'occuper de la demande d'une bibliothèque faite par les Comités de salut public et d'instruction publique, 25 pluviôse an II, III, 468. — Se concertera avec le ministre de l'intérieur pour accorder à Le François, astronome, la pendule et le compteur de l'Observatoire de l'École militaire, 29 pluviôse an II, III, 470 (et n. 2, 3, 4). — A été chargée de prendre connaissance des seuls objets relatifs aux arts et aux sciences dans l'Imprimerie nationale, 5 ventôse an II, III, 483 (et n. 1). — Les professeurs de musique de la garde nationale demandent que tous les instruments de musique des émigrés soient réunis par elle, 7 ventôse an II, III, 500 (et note 4). — Les pouvoirs qui sont donnés à ses membres ne paraissant pas suffisants, Vicq d'Azyr et Lelièvre sont nommés pour rédiger un projet de nouveaux pouvoirs, 25 pluviôse an II, III, 501 (ann. A), [et n. 6]. — Liste des membres la composant le 15 ventôse an II, III, 502 (et n. 1). — Sur la représentation de la nécessité de connaître ses opérations le Comité arrête qu'il sera écrit à l'administration de Seine-et-Oise, 11 ventôse an II, III, 531 (et (n. 4). — Le Comité ajourne d'y choisir une section pour examiner les manuscrits des dépôts supprimés et des émigrés, 13 ventôse an II, III, 537 (et n. 7). — A rédigé une instruction pour la conservation des monuments des arts et des bibliothèques; elle sera envoyée aux autorités constituées, 15 ventôse an II, III, 545 (et n. 5), 549, (ann.). — Est chargée de préparer un rapport sur la manière de classer et d'inventorier les papiers

trouvés chez les émigrés, III, 557. — Prendra les moyens propres à parvenir à la découverte de tous les manuscrits importants qui sont chez les particuliers, III, 557 (et n. 5). — Objets de sciences et d'art trouvés chez les émigrés de son ressort, ventôse an II, III, 531 (et n. 4). — La liste de ses membres et leur adresse sera envoyée au ministre de l'Intérieur, 7 ventôse an II, III, 499. — Mesures à prendre relativement aux manuscrits, 13 ventôse an II, III, 537 et 557 (et n. 5). — Séance du 30 ventôse an II, III, 549 (pièces ann.). — Reçoit un aimant destiné à l'instruction des enfants de Capet, 25 ventôse an II, III, 555, 558 (pièce ann.). — Il lui est renvoyé la liste des émigrés dont on a reçu les effets à la maison de Nesle, 23 ventôse an II, III, 563. — Règlement relatif à ses travaux, 30 frimaire an II, III, 581 (ann. B). — Son règlement, III, 582, 583. — Demande du c^en^ Richard, III, 596. — Occupée à recueillir les objets d'arts et de sciences trouvés chez les condamnés, an II, IV, LX. — Le Comité fera choisir un local pour l'y placer, 3 germinal an II, IV, 13 et (n. 5 et 6). — Demande le rapport ou une modification du décret du 23 ventôse et du 8 pluviôse, 8 germinal an II, IV, 38 (et n. 3). — S'occupe des objets de sciences et d'Arts se trouvant à Louveciennes, IV, 47. — Reçoit une liste des biens nationaux vendus par Delassaux, IV, 72 (et n. 4). — La lettre de Leturc lui est renvoyée, 13 germinal an II, IV, 73. — Le Comité demande une somme de 40.000 livres pour ses dépenses, 19 germinal an II, IV, 108. — Deux mémoires provenant du Dépôt des affaires étrangères lui sont renvoyés, IV, 108 (et n. 5). — A envoyé un bordereau des objets renvoyés au Comité, IV, 108. — Le Comité lui renvoie la lettre de Daunoy, concernant les livres et les tableaux de l'hôtel d'Aligre, IV, 108, 109 (et note 1). — Ses catalogues seront transcrits par Guibourest, Thibaudeau jeune et Jeannet, IV, 109 (et n. 5). — S'occupe à inventorier les objets d'arts et de sciences appartenant à la nation, IV, 121 (ann. A). — Chacun de ses membres recevra un exemplaire du rapport de Grégoire sur la bibliographie, 23 germinal an II, IV, 135. — Un membre du Comité propose de lui remettre les trois mille exemplaires restants de « l'Opinion motivée du jury des Arts », IV, 237, 238. — Recevra la proposition des héritiers Thierry concernant des livres, 3 floréal an II, IV, 242 (et n. 1). — Est informé par Couperin de la mise en vente d'un des meilleurs orgues de Paris, 3 floréal an II, IV, 245 (et n. 7). — Le 10 floréal an II, arrête d'écrire au département pour qu'il surseoit à la vente de toutes les orgues au-dessus de quatre pieds, IV, 245 (n. 7). — Son arrêté du 5 floréal an II concernant les inventaires des bibliothèques nationales, IV, 271 (et n. 8). — Plainte du citoyen Mulot, 7 floréal an II, IV, 288. — Renvoie au Comité une suite d'observations, des délibérations, un tableau, une carte communiqués par Benvelot, 19 floréal an II, IV, 367 (et n. 2). — A renvoyé au Comité le rapport de David Le Roy, IV, 368, 369 (et n. 1). — Demande un local pour le dépôt des manuscrits, 19 floréal an II, IV, 368 (et n. 2), 451 (et n. 3). — L'avis de Perny au sujet des biens de Saron lui est renvoyé, 19 floréal an II, IV, 373 (et n. 4). — Rapports de ses membres 25 floréal an II, IV, 428, 429. — Son arrêté sur la surveillance des objets de sciences et d'Arts, IV, 437, 438, 464. — Quatre domaines nationaux devront être mis à sa disposition pour recevoir ses dépôts, 29 floréal an II, IV, 451 (et n. 3), 478, 479. — Quatre de ses membres se rendront à Versailles pour visiter les dépôts où sont réunis les monuments, livres, manuscrits, objets de sciences et arts, 3 prairial an II, IV, 464 (et n. 3). — La lettre du directeur de l'Observatoire, Perny, lui est renvoyée, 5 prairial an II, IV, 468 (et n. 6). — Ses mesures au sujet de la maison de la Dubarry à Louveciennes sont approuvées par le Comité, 11 prairial an II, IV, 502, 503 (et n. 1). — S'occupe des palmiers à conserver à Brunoy, 21 prairial an II, IV, 607, 608. — Richard est admis au Comité d'instruction publique, 23 prairial an II, IV, 615. — La destruction des effigies et monuments qui rappellent la royauté doit faire l'objet de solennités, 29 prairial an II, IV, 655 (et n. 1). — Rapport sur la traduction d'un ouvrage de Thomas Howell, 3 messidor an II, IV, 678. — Rapport sur les temples à conserver à Paris, 3 messidor an II, IV, 679. — Demande que deux membres du Comité lui soient adjoints pour prendre les meilleurs moyens d'utiliser le palais de Versailles, 13 messidor an II, IV, 721 (et n. 1). — Envoie au Comité un mémoire sur la défense des côtes et d'autres mémoires militaires trouvés chez l'émigré La Luzerne, 15 messidor an II, IV, 740 (et n. 1), 818, 819. — Exposé de la nécessité des réparations à faire aux objets qui composent le cabinet d'anatomie d'Alfort, 19 messidor an II, IV, 765 (et n. 2). — Adresse au Comité copie du rapport de ses commissaires envoyés en Seine et Oise au sujet des monuments de ce département, 19 messidor an II, IV, 765 (et n. 3). — Mémoire sur le jardin de botanique de Toulouse, IV, 814 (et n. 4). — Transmet au Comité des observations sur le régime intérieur des dépôts et le rapport sur le dépôt de Nesle, 1er thermidor an II, IV, 837. — Procès verbaux du 15 messidor an II, IV, 838. — Adresse au Comité une note d'une suite de minéraux de Sibérie, 19 thermidor an II, IV, 912 (et n. 3). — Indemnités dues à ses membres, 19 thermidor an II, IV, 912 (et n. 3), 936 (et n. 2). — Dardel, sculpteur, membre de cette

commission, 1er fructidor an II, IV, 955. — Le rapport sur le cabinet Levaillant lui est renvoyé, 11 fructidor an II, IV, 996 (et n. 1). — Est dépositaire d'une statue représentant un scythe, IV, 42, 43 (et n. 1). — Demande des artistes qui la composent tendant à la conserver et à l'autoriser à continuer ses opérations, 25 germinal an II, IV, 170 (et n. 3 et 4). — Rapport sur les dangers que court la Bibliothèque nationale, 12 vendémiaire an III, V, 109. — Sur son rapport les plantes du jardin de Marbeuf seront transférées dans le jardin de Coutin, rue de Clichy, vendémiaire an III, V, 123. — Il est arrêté qu'elle doit être prévenue de tout enlèvement d'instruments ou objets de sciences et arts rares et précieux, V, 134. — Demande au Comité qu'il lui soit délivré six cents exemplaires du rapport de Grégoire sur le vandalisme, V, 198. — Trois arrêtés la concernant sont pris par le Comité, 14 brumaire an III, V, 198 à 200. — Demande au Comité de sauvegarder les manuscrits de sciences et d'arts, 12 frimaire an III, V, 271. — Formera près l'École normale une collection de livres, d'instruments de physique expérimentale et d'objets d'histoire naturelle, 26 frimaire an III, V, 321. — Rapport demandant une indemnité de 600 livres pour Mulot conservateur du dépôt de Nesle, 10 nivôse an III, V, 378. — Fera remettre à Conté pour l'école de Meudon, des outils, instruments et autres objets, 19 nivôse an III, V, 404. — La lettre de Le Blond lui est renvoyée, 28 nivôse, an III, V, 433. — Sur son rapport le Comité arrête que certains objets d'art du mobilier de la Du Barry seront conservés et transférés dans les dépôts de Versailles, 14 pluviôse an III, V, 460. — Est autorisée à délivrer à la Commission d'agriculture et des arts tous les livres de liturgie qu'elle ne jugera pas utile de conserver, 22 pluviôse an III, V, 481. — Liste de ses huit secrétaires, 4 brumaire an IV, VI, VII. — Un rapport sur le compte rendu de son œuvre est fait au Comité le 6e jour complémentaire an III, VI, XXXVII. — Est autorisée à procurer à Guinguené et à Noël les pièces nécessaires à la perfection d'une édition des œuvres de Vauvenargues, 6 germinal an III, VI, 2. — Est autorisée à procurer à la Commission des travaux publics un ouvrage de James Stuart, 6 germinal an III, VI, 2. — Fait un rapport sur la manière dont Cousté et Lallemant se sont acquittés de la mission de conduire à Paris les objets d'arts et de sciences provenant des pays conquis, 18 germinal an III, VI, 43. — Est autorisée à tenir le nonidi la séance qu'elle tenait ordinairement le décadi, 18 germinal an III, VI, 43. — Ses délibérations sur les statues antiques de marbre de Paros, germinal an III, VI, 56 (ann. A). — A reçu l'ordre de restituer ce qu'elle avait mis en réserve de la bibliothèque de Gougenot, VI, 108. — Sur son rapport le Comité autorise le Muséum à mettre à la disposition du Lycée des Arts un plâtre et un buste d'Apollon de la salle des Antiques, 8 floréal an III, VI, 146. — Est autorisée à remettre à la citoyenne Leduc les livres enlevés de chez elle, 12 floréal an III, VI, 155. — Recevra dix milles livres prises sur les fonds du Comité d'instruction publique, 16 floréal an III, VI, 167. — Autorisée à remettre à la citoyenne Horsque les livres et tableaux enlevés de chez elle, VI, 172. — Le Comité a été instruit par quelques-uns de ses membres que deux manuscrits précieux allaient être exposés dans une vente particulière, 26 floréal an III, VI, 203. — Des objets précieux doivent être mis à sa disposition; ses employés demandent une indemnité de vie chères, 14 prairial an III, VI, 255. — Est autorisée à faire délivrer à Lambert fils les livres enlevés de la maison de son père, condamné, 14 prairial an III, VI, 257. — Ses dépenses seront ordonnancées par la Commission d'instruction publique, 20 prairial an III, VI, 273. — Recevra l'état de tous les objets enlevés dans les maisons nationales ou établissements publics, 20 prairial an III, VI, 273. — Modifications dans le traitement de ses employés, VI, 319. — A proposé une inscription républicaine à substituer aux armoiries qui se trouvent sur la couverture des œuvres de Buffon, 8 messidor an III, VI, 343. — Est autorisée à nommer un commissaire chargé de s'aboucher avec le ministre de Toscane au sujet de l'échange des tableaux de Lesueur, VI, 377. — Les observations faites à son sujet par Achard sont renvoyées à la Commission d'instruction publique, 20 messidor an III, VI, 397. — Son directoire expose que les pluies dégradent l'église de Franciade et la Sainte-Chapelle de Paris, 23 messidor an III, VI, 403. — Un de ses membres, Varon, obtient un congé de deux mois pour sa santé, 30 messidor an III, I, 431. — Sur son rapport le Comité remettra au citoyen Duvivier six tableaux, 4 thermidor an III, I, 445. — Sur son rapport, il sera délivré au citoyen Thillaye conservateur de l'École de santé, les couleurs déposées au secrétariat de ladite Commission, 4 thermidor an III, VI, 445 (et n. 1). — Sa suppression sera proposée à la Convention, 18 thermidor an III, VI, 503. — Rendra compte au Comité des dégradations commises à Fontainebleau, VI, 502, 522, 523. — Son directoire sera invité à prendre les mesures nécessaires pour assurer la conservation des objets d'art qui se trouvent dans le jardin de Monceaux, 30 thermidor an III, VI, 553. — Fait un rapport sur les plaintes de Camus, jardinier de Boutin, dirigées contre le représentant Gérard-Desrivières, 15 fructidor an III, VI, 616. — Buache fait en son nom un rapport sur des manuscrits

provenant de la bibliothèque de Condé, 16 fructidor an III, VI, 619, 620. — On lui demande de procurer à l'école de santé de Montpellier tous les instruments propres aux observations météorologiques, 18 fructidor an III, VI, 636. — Son directoire est invité à mettre à la disposition du directeur de l'École aérostatique de Meudon différents objets, 18 septembre 1795, VI, 694. — Compte rendu de ses dépenses, VI, 709, 710. — Sur sa demande le Comité approuve son arrêté du 19 thermidor sur le rapport de Mollard conservateur du dépôt de physique, 2 fructidor an III, VI, 561. — Son secrétaire donne lecture du compte de ses dépenses et de l'état de ses dépôts, 4 fructidor an III, VI, 568, 569. — Doit faire un rapport sur la pétition d'Émery qui réclame trois tableaux de piété, 4 fructidor an III, VI, 570. — Demande des voitures pour le transport des objets d'art qui seront transférés par terre de Fontainebleau à Valvin pour être conduits par eau à Paris, VI, 595. — Invite le Comité à envisager l'acquisition d'objets qu'il importerait de ne pas laisser passer à l'étranger, 11 fructidor an III, VI, 595. — Reçoit une pétition du caporal Bonnet demandant une réquisition pour continuer le dépouillement des livres conduits de Belgique à Paris, 19 fructidor an III, VI, 640, (et n. 1). — Le Comité prononce l'ajournement de sa suppression, 19 fructidor an III, VI, 641. — Le Comité est invité à mettre dix mille livres à sa disposition, 19 fructidor an III, VI, 642. — Est autorisée à remettre à l'Agence des mines la collection de verrerie qui se trouve dans la maison de l'émigré d'Esclignac, 20 vendémiaire an IV, VI, 765. — Fait un rapport sur les dégradations des objets du jardin de Monceaux et un autre sur la Conservation du jardin botanique de Bellevue, 20 vendémiaire an IV, VI, 768. — Demande que les conservateurs, gardiens et portiers des dépôts nationaux soient autorisés à conserver leurs armes, 26 vendémiaire an IV, VI, 802. — Demande à avoir part aux distributions faites aux fonctionnaires publics, 2 brumaire an IV, VI, 856.

Commission de bibliographie. — Rend compte du travail de tous les commis, 17 ventôse an II, III, 553. — Le mémoire d'Achard, bibliothécaire de Marseille, lui est renvoyé, 19 floréal an II, IV, 373 (et n. 6). — Le mémoire de Thiébault sur les bibliothèques et la littérature lui est renvoyé, 19 floréal an II, IV, 374 (et n. 1).

Commission de la bibliothèque du Muséum. — Lanthenas et Arbogast sont nommés le 25 juin 1793, II, XIV.

Commission du calendrier. — Nommée le 27e jour du premier mois achève son travail en 6 jours et présente un rapport, II 693 (ann. D), 696, à 706.

Commission de la Bibliothèque nationale. — Le Comité lui renvoie les observations de Le Roux, 5 floréal an II, IV, 272 (et n. 5).

Commission centrale de la Convention. — Est formée le 2 octobre 1792, I, III, 10 (n. 2).

Commission centrale de l'instruction publique. — Plan de Sieyès instituant cette commission de douze membres, I, XLVIII, LII. — Fixera le jour et le lieu des examens, 6 nov. 1792, I, 41 (et n. 1). — Ses fonctions, sa composition, le salaire de ses membres, 25 juin 1793, I, 509, 512. — Figure dans le projet critiqué par Hassenfratz, I, 578, 579.

Commission centrale. — Chargée de préparer l'ordre du jour des séances de la Convention, demande un membre du Comité d'instruction publique, 27 brumaire an II, II, 836. — Écrit au Comité que beaucoup de pièces des renvois faits aux Comités manquent, 15 frimaire an II, III, 67 (et n. 3). — Est chargée de se faire rendre compte de la conduite des employés des Comités et Commissions exécutives les 12, 13 et 14 vendémiaire, 16 vendémiaire an IV, VI, 746, 754 (ann. B).

Commission des charrois. — Est invitée à faire transporter les effets nécessaires aux travaux dans les dépôts littéraires, VI, 45, 46.

Commission des cinq ou du calendrier. — Ne comptait que quatre membres, Chénier, David, Fabre d'Églantine et Romme, II, 693, 696. — Créée le 11 vendémiaire sa réunion est réclamée par Tallien le 30 vendémiaire an IV, VI, 830. — Créée à la suite d'un rapport de Barras, VI, 851 (et n. 2). — Tallien présente un projet de décret en son nom, 2 brumaire an IV, VI, 852, 853.

Commission du commerce et des approvisionnements. — Remplace la Commission des subsistances, IV, 67, 68. — Son agent avait réquisitionné les objets appartenant à la Dubarry à Louveciennes, IV, 502, 503 (et n. 1). — Son agent, Maurice, est en difficultés avec la Commission des Arts, 23 prairial an II, IV, 615. — Sa lettre renvoyée à Thibeaudeau, 29 messidor an II, IV, 820.

Commission de commerce. — Une collection de livres qu'elle avait acquise et qui sera utile à l'instruction publique sera transportée dans le dépôt littéraire de la rue Marc, 30 thermidor an III, VI, 551, 552.

Commission des dépenses. — Consultée pour l'augmentation du traitement des professeurs, élèves, employés des Écoles de santé, 30 fructidor an III, VI, 686. — Est formée de membres du Comité de salut public et du Comité des finances, VI, 711.

Commission des dépôts littéraires. — Le citoyen Tetard demande une place de commis dans ses bureaux, 23 germinal an II, IV, 139 (et n. 6).

Commission des dix-sept. — Est organisée le

19 vendémiaire pour examiner la conduite des employés dans les bureaux de la Convention et des Commissions, VI, 769.

Commission des domaines. — Demande au Comité un certificat qui atteste que Beaurieu est connu et propre à conduire une maison d'éducation, 28 fructidor an III, VI, 678.

Commission des Douze de la Convention. — Rabaut Saint-Étienne en est nommé membre, 18 mai 1793, I, X.

Commission d'éducation nationale. — Son rapport présenté par Romme est ajourné, II, XXXIV. — Fait présenter par Romme, à la Convention, un projet de décret sur les écoles nationales, septembre, octobre 1793, II, XXXIV, XXXV, 535 à 540 (et n.). — Prend fin le 6 octobre 1793, II, XXXVI. — Projet de décret présenté en son nom à la Convention le 1er octobre 1793, II, 535 à 539. — Demeurera réunie au Comité, 6 octobre 1793, II, 594 (n. 1), 597 (et n. 1). — Il en est établi une dans chaque district, composée de cinq membres, 7 brumaire an II, II, 718, 719, 720, 722, 851 à 854. — Fait présenter par Romme un projet de décret sur les écoles nationales, 1er octobre 1793, III, XIV.

Commission des émigrés. — Une demande du ministre de la guerre lui est renvoyée, 25 messidor an II, IV, 792.

Commission de l'envoi des lois. — Instituée le 14 frimaire, nommée le 5 nivôse an III, IV, 60 (n. 2).

Commission exécutive d'instruction publique. — Formation, composition, IV, XI à XVI.

Commissions pour les fêtes nationales. — Composées de six commissaires, III, 2 (et n. 4).

Commission des fêtes décadaires. — La pièce de vers intitulée, « Passacaille » lui est renvoyée, 9 prairial an II, IV, 489 (et n. 4 et 5).— Le projet de Thiriot lui est renvoyé, IV, 744 (et n. 2). — Il lui est renvoyé les observations sur le calendrier de Borel, et les réflexions sur le nouveau culte de Prony, 17 messidor an II, IV, 747 (et n. 4 et 5). — Le Comité lui renvoie six pétitions, 29 messidor an II, IV, 822 (et notes). — Le Comité lui renvoie l'« Hymne à l'Amour » de Tremblay, 3 fructidor an II, IV, 962, 963 (et n. 1). — Une adresse de la Société populaire de Blois lui est renvoyée, IV, 696, 697 (et n. 1). — Les détails de la fête du 20 prairial à Caen lui sont renvoyés, 24 thermidor an II, IV, 929 (et n. 7).

Commission des finances. — Le rapport des cidevant trois compagnies des finances provoque un décret concernant les fermiers généraux et les régisseurs des aides, 12 frimaire an II, III, 22, 23 à 26. — Créée avec onze autres pour remplacer le Conseil exécutif provisoire, IV, 67, 68.

Commission géographique. — La demande de changement de nom de Péage-de-Roussillon lui est renvoyée, 23 germinal an II, IV, 138 (et n. 8).

Commission d'instruction publique. — Créée sur une proposition de Robespierre, 6 juillet 1793, II, VIII, IX, X, XI. — Liste de ses membres, II, XVI, XVII (et n. 2), XVIII, XIX, XXI. — Avait délégué Lakanal à l'Observatoire en qualité de commissaire, II, XV. — Fait présenter par Payan-Dumoulin un rapport au Comité de salut public, 1er messidor an II, II, XXXVII. — Est réunie au Comité, 15e jour du 1er mois, an II, II, XLI. — Romme est rapporteur de son plan d'organisation, II, XLII. — Partagée au sujet du plan Lepeletier après sa lecture par Robespierre, II, 88 (ann.). — Faits qui la concernent du 23 juillet à la fin du mois, II, 91, 158 (ann. B), 159. — Discute les plans d'instruction publique, 25 juillet 1793, II, 197, 198. — Nomme Léonard Bourdon nouveau rapporteur du projet de décret sur l'instruction commune, 1er août 1793, II, 197 (ann. C), 198, 199. — Ne présenta qu'une fois à la Convention le plan Lepeletier, II, 204. — Propose de garder les élèves jusqu'à l'âge de quatorze ans, II, 209. — Ses relations avec le département de Paris au sujet des degrés supérieurs d'instruction, II, 406 à 408. — Demande par l'entremise de Romme à être entendue sur l'organisation de l'instruction publique, 25 septembre 1793, II, 491 (ann. B). — Transformée le 16 septembre 1793, est composée de 9 membres en octobre, II, 535 (ann. I). — Liste de ses membres présentée par le Comité de salut public le 25 brumaire an II, II, 827 (ann. C). — Son siège fut le Petit-Luxembourg, 26 germinal an II, IV, XIII. — S'occupe de propagande républicaine et démocratique, de la surveillance des théâtres, de l'organisation des fêtes nationales et de la distribution des rapports présentés à la Convention sur des sujets intéressant l'instruction et la morale publique, IV, XIV. — Créée avec onze autres pour remplacer le Conseil exécutif provisoire, IV, 67, 68. — Son commissaire et ses adjoints sont nommés le 29 germinal an II, IV, 193. — Un décret du 30 germinal an II lui alloue deux millions de livres, IV, 194. — Ses papiers ont été en partie détruits ou dispersés; quelques épaves sont aux Archives nationales, IV, 215 (ann. II). — Son personnel, IV, 215 à 232. — Chargée de ce qui touche les spectacles, IV, 216, 706, 711 (ann. B). — Organisation de ses bureaux, IV, 218 (et notes), 220. — Clément de Ris est requis pour être employé à ses travaux 16 prairial an II, IV, 227 (et n. 5). — Chargée de l'organisation des fêtes nationales, IV, 366 (ann. E). — Sa réponse à la lettre des professeurs du Muséum, IV, 444, 445. — Chargée de la surveillance des théâtres, IV, 550 à 553 (et notes). — Est autorisée à faire payer des acomptes aux entrepreneurs de la fête

nationale, IV, 560 (ann.). — Fait paraître un programme de la fête du 20 prairial an II, IV, 561. — Interrogée au sujet des inventaires des bibliothèques, 29 prairial an II, IV, 653 (et n. 1). — Reçoit une lettre des administrateurs du département de Paris concernant le traitement des instituteurs et institutrices, IV, 729 (ann. C). — Son précis historique sur Viala, IV, 732 (ann. D). — Les administrateurs du département de Paris lui adressent une lettre relative au payement des petites écoles, IV, 729 (ann. C). — Pétitions relatives au payement des instituteurs et institutrices, 29 messidor an II, IV, 820 (et n. 1). — Chargée du programme de la fête en l'honneur de Bara et de Viala, IV, 850 (ann.). — Chargée de veiller sur les livres et les papiers déposés au Luxembourg, IV, 878, 879. — Le Comité lui renvoie la tragédie «Aratus », 24 thermidor an II, IV, 927. — Il lui est renvoyé la pétition de Moreau, entrepreneur de spectacles, et les arrêtés de Le Carpentier, 29 thermidor an II, IV, 947. — Divisée en trois sections, V, XIII à XV. — Ses mesures concernant les biens mobiliers de la nation, V, 109, 110, 111. — Chargée de faire procéder aux réparations des bibliothèques et dépôts nationaux, vendémiaire an III, V, 111. — Tableau de ses attributions, V, 112. —L'ode de Rousseau lui est renvoyée, 14 vendémiaire an III, V, 118 (et n. 1). — Est autorisée à acquérir mille exemplaires d'une caricature intitulée « Le grand balai national » 16 vendémiaire an III, V, 119. — Proposition de la charger de préparer un local pour les écoles normales, 12 brumaire an III, V, 193. — Demeure chargé de présenter au Comité les moyens de raviver l'instruction dans les collèges, V, 222. — Le Comité lui renvoie la pétition de Bonnet, 26 brumaire an III, V, 222. — Rend compte de ses opérations dans ses feuilles décadaires, V, 357, 358 (ann. A). — Sur son rapport le Comité fixe les traitements des employés à la bibliothèque du Panthéon, 4 nivôse an III, V, 363. — Chargée de l'examen des poinçons et matrices des caractères provenant de l'Imprimerie nationale du Louvre, 12 nivôse an II, V, 388. — Une commission de trois membres sera nommée pour entendre ses rapports, 18 vendémiaire an III, VI, VII. — Organisation de son personnel, 30 germinal an III, VI, VIII. — Sa suppression est discutée, VI, VIII. — Elle devient le 14 brumaire an IV, la cinquième division du ministère de l'intérieur, VI, IX. — Adjoint 10 membres aux six du jury des livres élémentaires, 28 germinal an III, VI, XIII. — Chargée du rapport sur une pétition de la Société d'agriculture, 8 germinal an III, VI, 13. — Fera inventorier les ustensiles du laboratoire de chimie du citoyen Nicolas, 10 germinal an III, VI, 16. — Enquêtera sur l'administration de l'Institut des Jeunes Français; elle est chargée de distribuer 1.000 exemplaires de la « Feuille villageoise », 13 germinal an III, VI, 27. — Chargée de la pétition du musicien Lottermann, 17 germinal an III, VI, 33. — Le Comité lui renvoie plusieurs réclamations, VI, 45. — Chargée de faire graver trois sceaux pour les trois écoles de santé, et d'en payer le montant, VI, 46. — Chargée de présenter 1° un règlement interne des écoles primaires, 2° un choix de livres élémentaires pour les écoles primaires, 3° un choix de livres élémentaires pour les écoles centrales, 20 germinal an III, VI, 51. — Est réduite à un commissaire, deux adjoints, trois secrétaires, et trois expéditionnaires, 21 germinal an III, VI, 60. — Nomme Mionnet employé au Cabinet des médailles, VI, 69. — L'arrêté du 20 germinal sur l'organisation de ses bureaux est rapporté, 22 germinal an III, VI, 70. — Payera le traitement de 13 professeurs supplémentaires de l'Institut de musique, VI, 77. — L'organisation de ses bureaux est arrêtée le 30 germinal an III, VI, 111 à 113. — Remet un rapport tendant à faire remettre à la Bibliothèque nationale d'excellents livres qui existent dans les bibliothèques du duc d'Orléans et de Boutin, 4 floréal an III, VI, 127. — Fournira au bureau de fortification deux exemplaires de l'ouvrage posthume de Condorcet, 10 floréal an III, VI, 151. — Doit faire un rapport sur la grammaire élémentaire de Domergue, 14 floréal an III, VI, 164. — Remet au Comité cinq copies destinées aux représentants en mission pour l'organisation de l'instruction publique, et un rapport sur la réclamation du propriétaire du « Républicain français », 14 floréal an III, VI, 164. — Remet au Comité ses rapports sur la réclamation de Boudin, sur celle de l'administration du district de Sainte-Menehould, sur celles de Brochet et Besnard, sur celle du citoyen Brion, sur le manuscrit de Du Vernet, 14 floréal an III, VI, 165. — Fera lever les scellés apposés à l'École militaire, fera un rapport sur les comptes de ses administrateurs, et ordonnancera à la Commission temporaire des arts la somme de dix mille livres, 16 floréal an III, VI, 167. — Nommera trois artistes pour examiner les membres artificiels du c^en^ Sonneck, 16 floréal an III, VI, 167. — Remet une note pour le jardinier de J.-J. Rousseau, une autre pour le portier de la Commission exécutive et trois rapports concernant le Muséum, des livres venant de Belgique et l'ancienne société d'agriculture, 26 floréal an III, VI, 205. — Fait un rapport tendant à autoriser la vente des vieux meubles appartenant aux anciennes écoles de chirurgie, VI, 239. — Est autorisée à comprendre dans l'état des employés de la Bibliothèque nationale, Capperonnier et Van Praet, 26 prairial an III, VI, 291. — Autorisée à faire acheter la collec-

tion d'instruments de chirurgie et autres provenant de la succession de Desault, 4 messidor an III, VI, 317. — Doit faire un rapport sur le mémoire et le manuscrit de Turquin sur l'art de nager, 6 messidor an III, VI, 329. — Son rapport en faveur de l'École de musique qui est sur le point d'être sans local, VI, 349, 350. — Est autorisée à prendre les mesures convenables pour faire transférer dans un dépôt littéraire une bibliothèque appartenant à la nation, 12 messidor an III, VI, 379. — Remet au Comité 1° un rapport sur les boursiers des collèges de l'Université, 2° un rapport sur la demande de Bouvard, astronome, 14 messidor an III, VI, 386. — Fera distinguer dans les réparations des dépôts littéraires, celles qui sont strictement nécessaires, 20 messidor an III, VI, 398. — Est autorisée à faire faire les travaux nécessaires à l'établissement du Muséum des antiques dans les salles de la Bibliothèque nationale, 24 messidor an III, VI, 408. — Est autorisée à payer les travaux faits à la bibliothèque de Franciade; est chargée d'examiner si les livres qui y sont déposés exigent pour leur conservation la terminaison des travaux, 26 messidor, an III, VI, 412. — Remet un rapport sur les dépenses relatives à la confection du globe de Bergevin, et un rapport sur un globe ayant appartenu à Montmorin, 26 messidor an III, VI, 414. — Doit examiner les ouvrages de Barbault Royer et en faire un rapport, 28 messidor an III, VI, 425. — Est autorisée à faire payer sur les fonds mis à sa disposition les dix sept cent quarante sept livres dues aux ouvriers employés à la translation du Théâtre national, 6 thermidor an III, VI, 451. — Un rapport sur sa suppression est demandé au Comité des finances et au Comité, VI, 458. — Lecture est donnée de son rapport sur les dépenses indispensables à faire à la galerie du Muséum pour la mettre en état de recevoir des tableaux, 8 thermidor an III, VI, 460. — Objet de vives attaques à la séance de la Convention du 7 thermidor an III, VI, 461 (ann. B), 462 à 466. — Consultée avec la trésorerie nationale sur les moyens de remettre des fonds à l'École de santé de Montpellier, sur l'acquisition de tableaux pour le Conservatoire, 14 thermidor an III, VI, 487. — Le rapport sur ses travaux et dépenses est soumis au Comité, 18 thermidor an III, VI, 502. — Rapport sur son organisation et sur ses dépenses administratives, VI, 507 à 511. — Remet quatre rapports au Comité : 1° sur la demande du directeur de l'École de santé; 2° sur l'offre de Panckoucke de vendre à la nation des dessins de l'Histoire naturelle de Buffon. 3° sur le logement du garde des estampes de la Bibliothèque nationale; 4° sur les travaux à faire à la Bibliothèque nationale pour recevoir les manuscrits de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, 20 thermidor an III, VI, 519. — Est chargée de l'exécution de l'arrêté concernant le globe terrestre ayant appartenu à Montmorin, 24 thermidor an III, VI, 524. — Remet sur le bureau du Comité des rapports sur la fondation de l'École militaire de Paris, sur une école militaire à Versailles sur les dépenses de la bibliothèque de Laigle, sur différentes demandes, 28 thermidor an III, VI, 546. — A fait un rapport sur la demande des artistes de la Comédie française de laisser sortir de la salle du Théâtre tous les objets qu'ils réclameront, VI, 560. — Propose une mesure générale sur les réclamations des professeurs qui demandent l'application de la loi du 4 pluviôse, VI, 560. — Remet sur le bureau du Comité des rapports; sur les élèves de Popincourt et du prieuré Martin; sur un arrêté chargeant Neveu de faire exécuter quatre-vingt-dix creux d'après les plus belles statues et têtes d'antiques, sur diverses demandes 2 fructidor an III, VI, 563. — Un rapport sur elle est fait au nom des Comités des finances et d'instruction publique, à la séance de la Convention du 2 fructidor an III, VI, 564, 565. — Le Comité entend son rapport sur les indemnités de route des élèves de l'École normale et arrête qu'elle fera payer les frais de route à l'élève Gattel jusqu'à l'Armée du Nord, 4 fructidor an III, VI, 566. — Sera autorisée à prendre dans les dépôts les ouvrages demandés pour la bibliothèque de Tours, 10 fructidor an III, VI, 594. — Reçoit une demande d'indemnité faite par les Commissaires artistes de Seine-et-Oise, 6 fructidor an III, VI, 622. — Recevra deux cent quarante-quatre mille livres, pour être réparties entre les artistes, savants et gens de lettres, VI, 627. — Fait présenter par Villar à la Convention le rapport et projet de décret sur les encouragements destinés aux savants, gens de lettres et artistes, 18 fructidor an III, VI, 624 à 631. — Fera un rapport sur l'état où se trouve l'impression du voyage de La Peyrouse, 7 vendémiaire an IV, VI, 731. — Rendra compte sous trois jours de la conduite des employés du Comité, les 12, 13 et 14 vendémiaire, 16 vendémiaire an IV, VI, 746.

Commission pour surveiller l'inventaire des machines, métiers, instruments utiles à l'instruction publique. — Nommée par la Convention, 18 août 1793, II, 322.

Commission des inventaires. — La Commission des arts arrête que cette commission n'ira que dans les départements de Paris et de Seine-et-Oise, 1er septembre 1793, III, 14, 15.

Commission des livres élementaires. — Sa formation est proposée le 29 octobre 1792, I, 36. — Chargée de la rédaction des livres destinés aux écoles primaires et secondaires, 14 novembre 1792, I, 57. — Sa formation est discutée

le 23 novembre 1792, I, 84, 85, 100. — Projet de décret sur sa formation, 26 novembre 1792, I, 94 à 101. — Est formée le 13 juin 1793, I, 493, 495. — La liste de ses membres est présentée à la Convention, le 30 août 1793 et renvoyée le 11 septembre à la Commission d'instruction publique, II, LXII. — Est proposée dans un projet de décret, II, 127. — Sa composition, 2 août 1793, II, 216. — Liste de ses membres, II, 306. — Nomination de ses membres, III, XI.

Commission extraordinaire pour les marchés et achats. — La Convention décrète qu'il en sera formée une, 15 fructidor an III, VI, 618.

Commission de la Marine et des colonies. — Créée avec onze autres pour remplacer le Conseil exécutif provisoire, IV, 67, 68. — Son commissaire fera remettre à Buache le manuscrit de Mandar, 19 floréal an II, IV, 368 (et n. 7). — La lettre de ses membres est renvoyée à Thibaudeau, 29 floréal an II, IV, 454 (et n. 3). — N'a pu renseigner Lalande sur les livres destinés au Bureau des longitudes, 26 fructidor an III, VI, 674.

Commission du méridien terrestre — Établie en 1790, II, 386 (ann. C).

Commission militaire. — Interroge Romme, Du Roy, Goujon, Duquesnoy, Bourbotte, Soubrany et Forestier, 24 prairial an III, VI, 288. — Interroge Peyssard le 25 prairial an III, VI, 291. — Chargée de juger les inculpés de prairial. — Sa suppression est proposée par Delahaye, le 14 messidor an III, VI, 386. — Supprimée par la Convention le 16 thermidor an III, VI, 497.

Commission des monnaies. — Demande par une lettre à la Convention des poids nouvellement décrétés pour la fabrication des monnaies, 31 août 1793, II, 351. — Sera appelée au Comité, pour traiter avec Dupré du type des monnaies, II, 685. — Son rapport sur la fabrication des assignats métalliques, 1er nivôse an II, III, 238 (ann. A). —

Commission des monuments. — Est reconstituée par la Convention, 18 octobre 1792, I, LIX, LX, 15. — Communiquera directement avec le Comité, 22 octobre 1792, I, 11. — Est admise au Comité d'instruction publique le 30 octobre 1792, I, 18, 34, 81. — Est supprimée par un décret du 10 juin 1793, I, LX. — Sa correspondance et ses inventaires sont conservés aux Archives Nationales, I, LXIX. — Communiquera directement avec le Comité, I, 11. — Est invitée à donner son avis au sujet de l'aigle impériale apportée de Tournay, 18 décembre 1792, I, 166, — 226, 235, 236. — Présente un mémoire relatif aux tableaux enlevés à la maison des Petits Augustins, 18 décembre 1792, I, 226, 235, 236. — Demande que le dépôt d'édits, arrêts, lois, du citoyen Prault complète les Archives Nationales, 4 février 1793, I, 301. — Fait part au Comité d'un projet de décret relatif aux monuments de Saint-Denis, 4 février 1793, I, 301, 311. — Chargée de l'examen des papiers qui pourraient intéresser l'histoire, les sciences ou les arts, I, 304, 305. — Est chargée de classer les papiers déposés à la Chambre des Comptes, 15 novembre 1792, I, 304. — Un de ses membres parle à la Convention pour accélérer l'exécution du décret sur les dépôts des chartes, 15 novembre 1792, I, 304. — Son rapporteur expose qu'elle a des travaux à payer, des frais de bureaux et des dépenses pour le déplacement des monuments; le Comité fait un rapport à la Convention, I, 310, (et n. 1). — Ses dépenses seront payées sur les 300.000 livres destinées à l'encouragement des arts et des sciences, 5 février 1793, I, 310. — Le Comité nomme Chasset et Chénier commissaires pour se concerter avec ses membres, 5 février 1793, I, 311. — Barère présente un projet de décret sur les arts, les artistes et la formation du Muséum, 18 décembre 1792, I, 312, 313. — Annonce au Comité qu'elle a suspendu la fonte des anges d'argent de Coustou et de Sarrazin, 28 mars 1793, I, 400. — Instruit le Comité de l'enlèvement du portrait de Descartes du Panthéon, 4 mai 1793, I, 437. — Lettre du ministre de l'Intérieur sur le traitement à accorder à ses membres, 15 mai 1793, I, 462. — Renaud et Puthod demandent en son nom des fonds distincts de ceux affectés aux artistes, 25 juin 1793, I, 504, 505 (et n. 2). — L'article 56 du décret du 10 juin 1793 la supprime à partir du 1er septembre, 27 juin 1793, I, 518. — Fait transporter au Louvre les plus remarquables des œuvres d'art qu'elle a recueillies, 1792, 1793, II, LXXII. — Sa lettre au sujet de la destruction des tombeaux des rois, son avis relatif à la suppression des signes de la royauté sur les livres de la Bibliothèque Nationale, II, LXXIII, 610, 654. — Ses fonctions sont prorogées le 27 août 1793; un décret met 100.000 livres à sa disposition; elle est remplacée par la Commission temporaire des Arts, frimaire an II, II, LXXIII. — Les dépenses faites pour ses travaux seront prises sur les trois cent mille livres assignées à l'encouragement des arts par décret du 9 novembre 1791, II, 69, 70. — Ses commissaires soumettent au C. le projet de décret proposé à la Convention par Sergent, 26 juillet 1793, II, 147. — Un décret l'écarte de la surveillance exercée gratuitement par elle, des objets tenant à la ci-devant liste civile, II, 148 (et n. 2 et 3). — Quatre de ses membres et six artistes nommés par la Société des arts formeront une commission pour la conservation des monuments, 4 juillet 1793, II, 151, 152. — Un de ses membres annonce que la galerie du Palais national

est disposée pour recevoir ceux qui formeront le Muséum français, 25 juillet 1793, II, 153, 154. — Fait part d'un arrêté par lequel elle excepte des monuments à brûler tous ceux qui peuvent être utiles à l'art ou à des propriétaires particuliers, 30 juillet 1793, II, 156 (et n. 3 et 4). — Sa suppression décrétée par l'article 56 du 10 juin 1793, II, 311. — A fait un triage des registres déposés à la Chambre des Comptes, II, 489. — Sur sa proposition la Convention décrète une somme de cent mille livres à mettre à la disposition du ministre de l'Intérieur pour les dépenses de ladite Commission, II, 603 (ann. I). — Fera son rapport sur ses opérations, 12 octobre 1793, II, 607 (et n. 1). — La Convention décrète le remplacement de deux de ses membres; elle présentera à la Convention quatre suppléants; elle rendra compte de ses travaux tous les trois mois à la Convention et aux Comités d'aliénation et d'instruction publique, ses rapports seront imprimés, 6 brumaire an II, II, 612 (et n.). — Écrit au Bureau de consultation des arts et métiers, pour l'inviter à rechercher les moyens de faire disparaître les armoiries de la reliure des armes, oct. 1793, II, 654 (ann. B), 655. — Sera supprimée et remplacée par la Commission des arts, 28 frimaire an II, III, LXXXV, LXXXVI, LXXXVII. — Le Comité discute sa suppression ou celle de la Commission des arts, 5 frimaire an II, III, 8 (et n. 2), 167. — Ses pouvoirs comparés à ceux de la Commission des arts, III, 15, 16. — Un rapport est fait sur ses travaux, 15 frimaire an II, III, 67 (et n. 4). — Registre des procès-verbaux de ses séances, III, 69 (ann. A). — Fait passer au Comité l'exposé de ses opérations, 23 frimaire an II, III, 139 (et n. 1), 144 (ann. A). — Le projet de décret de Mathieu sur sa suppression est adopté par le Comité, 27 frimaire an II, III, 167 (et n. 2). — Est supprimée par un décret de la Convention du 28 frimaire an II, III, 169 (ann. A). — Remettra au Comité les mémoires, notes, catalogues, etc., et le registre de ses délibérations jusqu'au jour de sa suppression, 28 frimaire an II, III, 170 (et n. 1). — Rapport sommaire sur ses travaux, 15 frimaire an II, II, 67 (et n. 4). — Son président présente au Comité d'I.P. l'exposé de ses opérations, 23 frimaire an II, III, 139 (et n. 1). — Liste de ses membres, III, 145 (ann. A.) — Rapport de Mathieu proposant sa suppression, 28 frimaire an II, III, 171 à 181. — Le ministre de l'Intérieur écrit au sujet des scellés mis sur les papiers de son secrétaire, Mulot, 25 nivôse an II, III, 283 (et n. 4), 288 (ann. B). — Un membre propose qu'il lui soit écrit de venir rendre compte de ses travaux, 9 pluviôse an II, III, 361, (et n. 6). — Rapport sur sa formation, 30 ventôse an II, III, 389 à 392 (ann. B). — A recueilli les objets de sciences et d'arts de la maison de l'émigré d'Angiviller, III, 458 (ann. D). — Remettra ses comptes et ses procès-verbaux à la nouvelle Commission des Arts, 9 ventôse an II, III, 506 (et n. 6 et 7). Lit deux lettres du ministre de l'Intérieur; lui répondra; écrira au Comité pour le prier d'indiquer le jour et l'heure de la remise de ses papiers et registres, 13 ventôse an II, III, 528, 529 (ann. E), 536 (et n. 3), 539 (ann. A) (et n. 6 et 7), 540 (et n. 1). — Un membre propose d'écrire au ministre de l'Intérieur pour savoir la raison du retard de l'envoi de la loi qui la supprime, 13 ventôse an II, III, 537. — Trois de ses députés rendent compte de leurs opérations, 17 ventôse an II, III, 552 (et n. 1). — Ses papiers ont été reçus par le Comité; ses députés seront admis à la séance, leur registre sera clos et arrêté; il leur sera demandé un compte rendu de leur gestion, 23 ventôse an II, III, 562. — Vingt exemplaires de son compte seront remis aux membres de la Commission des Arts, 27 ventôse an II, III, 586 (et n. 3). — Sa réponse au rapport de Mathieu, III, 589 (et n.), à 592. — Citée, IV, 914.

Commission de morale. — Son style et la forme qu'elle se propose de donner aux recueils périodiques sont l'objet d'observations de Grégoire, II, 506 (et n. 1 et 2).

Commission du Muséum. — Se présente au Comité, 8 février 1793, I, 316. — Invite le Comité à visiter ce grand recueil des monuments des arts, 8 février 1793, I, 316. — Un rapport de David demande sa suppression, III, LXXXVIII. — Formée le premier mois de l'an II, III, IX. — David propose de la supprimer et de la remplacer par un conservatoire de douze membres, 27 frimaire an II, III, 167 (et n. 3), 185 (ann. B) à 190. — Rapport sur sa réorganisation, 28 frimaire an II, III, 185 à 189. — Projet de décret de suppression, III, 189 (ann. B). — Lecture d'un extrait du mémoire la concernant, 3 nivôse an II, III, 206. — Est supprimée, 27 nivôse an II, III, 273 (ann. C). — Rapport par David demandant sa suppression, 27 nivôse an II, III, 274 à 277 (ann. C).

Commission des neuf. — Son plan est présenté par Condorcet à l'acceptation du peuple dans un imprimé dénoncé par Chabot, 8 juillet 1793, II, 28.

Commission des observations géodésiques. — Établie en 1790, II, 386, (ann. C).

Commission des Onze. — Son projet sur les jurys centraux, VI, XI. — Son projet de nouvelle organisation de l'instruction publique est lu par Daunou à la Convention, 6 mess. an III, VI, XI. — Chargée de préparer les lois nécessaires pour mettre en activité la Constitution, écarte la Constitution de 1793 et décide d'en faire

une autre, VI, XIII, XIV, XV, XVI. — Lois nouvelles élaborées par elle et le Comité, VI, XIII, XIV (et n. 1), — XV à XXVIII. — Daunou y est le rapporteur du plan général d'instruction, VI, XXI, XXV, XXVI. — Deux projets de décrets lus à la Convention par Chénier lui sont renvoyés, VI, XXXV. — Remplace, le 4 floréal an III, la Commission des Sept et est chargée de préparer les lois nécessaires pour mettre en activité la Constitution, VI, XLIV, XLV. — Ses membres sont élus le 4 floréal an III, VI, 128. — La Convention décrète qu'elle présentera, le 13 floréal an III, ses vues sur le Gouvernement actuel, VI, 157. — Daunou fait un rapport en son nom sur les moyens de donner plus d'intensité au gouvernement, 16 floréal an III, VI, 169. — Élection de ses membres, VI, 178, 179. — Son projet de décret est discuté à la Convention, 20 floréal an III, VI, 192. — Fourcroy et Drulhe l'inviteront, au nom du Comité, à parler à la Convention des moyens d'accélérer l'instruction publique, 12 prairial an III, VI, 244. — Rapport de Boissy d'Anglas sur le travail de celle-ci concernant la Constitution de 1793, 19 prairial an III, VI, 275 (et n. 2).

— Doit dans son rapport sur les lois organiques, présenter ses vues sur l'instruction publique, VI, 239. — Le rapport de Prieur sur l'École des travaux publics lui sera soumis, VI, 293, — 299 (ann.) à 311. — Son rapport sur le projet de lois constitutionnelles est rappelé au Comité par Fourcroy, VI, 330. — Boissy d'Anglas prononce, en son nom, un discours préliminaire au projet de constitution, le 5 messidor an III, VI, 333. — Présente son projet de constitution le 5 messidor an III, VI, 336 à 342. — Doit faire un rapport à la Convention sur la motion de Bonguyod, 18 messidor an III, VI, 388. — Il lui est renvoyé la motion lue par Faure qui demandait que la Déclaration des droits de l'homme fut accompagnée d'une Déclaration des devoirs, 11 messidor an III, VI, 382, 391. — Daunou présente en son nom une nouvelle rédaction de l'article 8 du titre II du projet de constitution, 26 messidor an III, I, 414, 415 (n. 2). — Son système de constitution est défendu par Daunou, 29 messidor an III, I, 433. — Le projet de Sieyès, exposé à la Convention le 2 thermidor an III, lui est renvoyé; elle ne l'adopte pas, I, 444. — Le projet de décret sur l'organisation de l'Institut, de musique lui est renvoyé pour être examiné, 10 thermidor an III, VI, 483. — Observations sur l'article du projet de constitution qu'elle a proposé, 18 thermidor an III, VI, 504 (et n. 1), 505. — Son projet supprimait le traitement des instituteurs et la moitié des écoles centrales, VI, 511 (n. 2 et 3). — Son projet de constitution a été examiné par plusieurs membres du Comité; la discussion est ajournée 26 thermidor an III, VI, 540. — Daunou demande la parole pour un de ses membres pour faire un rapport sur les moyens de terminer la Révolution 30 thermidor an III, VI, 554. — Certains articles de son projet de constitution, VI, 554. — Son rapport sur les moyens de terminer la Révolution est présenté par Baudin, 1er fructidor an III, VI, 563, 564, 572. — La rédaction de son projet de décret présenté le 1er fructidor est adoptée par la Convention le 5, VI, 574. — Le travail de Lakanal sur les écoles lui sera communiqué, 6 fructidor an III, VI, 575. — Informée des projets de costumes à donner aux Conseils législatifs et aux fonctionnaires publics, 13 fructidor an III, VI, 605. — On propose de lui faire vérifier le nombre des suffrages acceptant la Constitution, 29 fructidor an III, VI, 687. — Un ouvrage sur la suppression de la peine de mort lui sera renvoyé, 10 vendémiaire an IV, VI, 745. — Le discours de Baillenl du 11 vendémiaire an IV lui est renvoyé, VI, 752. — — Rapport Daunou sur l'instruction publique, VI, 786. — Décret sur l'organisation du Corps législatif et du Directoire exécutif, VI, 289. — Rapport Baudin sur l'abolition de la peine de mort, VI, 852, 879,

Commission des papiers de Robespierre. — Appuie la pétition Valant, V, 607. — Rapport sur un manuscrit de héraldique, VI, 235.

Commission des pétitions et objets courants. — Remaniement, II, 594, 605. — Attributions, III, 20. — Pétition de Saint-Maximin, III, 629. — Historique, IV, XXIX.

Commission des pétitions pour les écoles primaires. — Création, IV, 964, 967. — Rapport de l'agent du district de Clamecy, IV, 974. — Pétition des administrateurs du district de Saint-Dizier, IV, 974. — Pétition Guers, IV, 974. — Pétition de la commune d'Orsay, IV, 974. — Pétition de la commune d'Aigueperse, IV, 975. — Pétition du district d'Arcis-sur-Aube, IV, 975.

Commission des poids et mesures. — Premier projet de création, I, 237. — Projet d'organisation Fourcroy, II, 384. — Jaugeage des tonneaux, II, 453. — Réquisition des ouvriers employés par la —, II, 521. — Rapport sur les étalons de mesures, II, LXVIII; 643. — Demande du ministre de la marine pour obtenir des instructions sur les poids et mesures et le calendrier, II, 729. — Table des sinus, II, 749, 772. — Création, II, 372, 384. — Affaire Lavoisier, II, 374-376; III, LXXXII, LXXXIV; 9, 19, 233, 236, 240; IV, 380. — Jaugeage des vaisseaux, II, 453-455-637, III, I. — Construction des étalons, II, 637, 646; III, LXXXI; 11. — Coulomb remplace Lavoisier, III, LXXXII. — Réorganisation, III, LXXXIII. — Monnaies décimalisées, III, 85. — Système décimal, III, 88. — Remise d'étalons à Dombey, III, 137. — Impression de l'Instruction sur les mesures, III, 216, 247

— Oïnomètre Vincent. III, 225. — Marchés Fourché et Fortin, III, 231. — Remaniement, III, 239. — Rapport sur ses travaux, III, 249, 594, 605. — Catalogue des étoiles et constellations, III, 257. — Calendrier de la myriade, III, 281. — Pétition des ingénieurs en instruments mathématiques, III, 297. — Marché Haupt, III, 326. — Pétition Hassenfratz et Lagrange, III, 372. — Levée des scellés sur l'atelier Fourché, III, 432. — Continuation de la Connaissance des temps, de Méchain, III, 477. — Levée des scellés chez Cassini, III, 478. — Fabrication des poids et mesures intensifiée, III, 547. — Globe Bergevin, IV, 3. — Nouvelles mesures adaptées au globe Bergevin, IV, 3. — Pétition Hainuyer, IV, 6. — Poinçons de monnaies gravés par Dupré, IV, 56. — Poids chinois envoyés par le Comité de sûreté générale, IV, 71. — Pétition Viallon sur la nouvelle division du jour, IV, 118. — Exemplaires demandés de l'Instruction sur les poids et mesures, IV, 238. — Connaissance du temps, IV, 427, 438. — Pétition Mathieu, IV, 449. — Rapport de Rochefort, sur la concordance, IV, 454. — Pétition Pieq, IV, 492. — Pétition Fyot, IV, 547. — Pétition Levasseur, IV, 619. — Pétition Groult, IV, 626. — Pétition Carré, IV, 722. — Demande de rapports, IV, 787. — Pétition Haüy et demande de fonds, IV, 745. — Jury d'horlogerie, IV, 826. — Impression de calendriers, IV, 844. — Projet de Maure, IV, 969. — Dépend de la Commission exécutive de l'Instruction publique, V, x; 9. — Poids et mesures, V, L. — Tables astronomiques, V, 35. — Pétition Baradelle, l'aîné, V, 53. — Autorisation de séjour accordée à Guernest, V, 67. — Pétition Desvignes, V, 122. — Rapport Prieur sur les poids et mesures, V, 133, 141, 503. — Publication de la Connaissance des temps, V, 254. — Suppression de la —, V, 559; VI, 91. — Surveillance exercée par Prieur sur la —, VI, VII; 43. — Transmission de tous ses papiers à l'Agence temporaire des poids et mesures, VI, 118. — Propagation des mesures nouvelles dans la République batave, VI, 287. — Tables de la — réclamées par le Bureau des longitudes, VI, 460.

Commission des ponts et chaussées. — Brochure de Delon, IV, 314.

Commission des relations extérieures. — Création, IV, XII; 67. — Envoi d'un catéchisme du citoyen en allemand, IV, 973. — Délivrance d'objets au citoyen Menière, V, 489. — Demande d'objets, IV, 496, 500. — Utilisation de la — pour la progression de l'instruction publique, V, 580. — Objets délivrés à Miot, envoyé en Toscane, V, 600. — Exemplaire du « Journal sténographique de l'École normale », V, 672. — Pétition Whyte, V, 612. — Objets de science réquisitionnés en pays ennemis occupés, VI, 171. — Choix de savants pour traduire l'Adresse de la Convention au Peuple Français, VI, 264. — Ouvrage de Volney sur les langues orientales, VI, 389. — État des agents, VI, 396. — Envois de médailles trouvées en pays ennemis, VI, 605. — Rapport Lhomond, VI, 606. — Chargée de procurer des objets orientaux appartenant à la République, VI, 623, 687. — Ouvrages de la Convention à faire passer aux agents consulaires, VI, 687. — Ouvrages scientifiques étrangers, VI, 696, 743, 812, 855. — Lettre au citoyen Adanson, VI, 698. — Manuscrits d'Heydenreich, VI, 743. — Accusé de réception des envois du commissaire Colchen, VI, 761. — Exemplaire du journal d'Egron, VI, 827.

Commission des revenus nationaux. — Liste des émigrés et condamnés, IV, 540. — Pétition, V, 84. — Accroissement du Muséum d'histoire naturelle, V, 230. — La Diane de Marly, délivrée à la commune de Bolbec, V, 315. — Poids et mesures nouveaux en France, V, 561. — Pétition Horsque, veuve Rougemont, VI, 172. — Pétition veuve Gougenot, VI, 172. — Réparations pour l'École de Fontainebleau, VI, 215. — Pétition Van Hoorn, VI, 216. — Levée des scellés sur les biens de Lavoisier, VI, 238. — Pétition Thouret, VI, 239. — Pétition Lambert, VI, 257. — Pétition pour l'agrandissement du Muséum, VI, 265, 286, 319. — Pétition Grenus, VI, 445. — Livres de la succession Bouthilier, VI, 445. — Pétition de l'École de santé de Paris, pour des glaces d'encadrement, VI, 503. — Pétition Beaurieu, VI, 678. — Pétition Davoust, femme divorcée Château-Thierry, VI, 681.

Commission des secours publics. — Création, IV, XI; 67. — Mémoires sur l'Hospice de l'Unité, V, 354, 548. — Organisation des Écoles de santé, V, 494.

Commission des Seize. — Création, V, XI. — Remaniement, V, XII; 275, 493, 495. — Rapport Thibaudeau, V, 573. — Projet sur les lois organiques de la Constitution, V, 619. — Thibaudeau demande sa dissolution, VI, 55.

Commission des Sept. — Organisation pour préparer les lois organiques de la Constitution, VI, 37. — Projet Pelet, VI, 55. — Rapport Merlin (de Douai) sur les principes de la République, VI, 81. — Rapport Cambacérès pour la réorganisation, VI, 113. — Centralisation de l'action du gouvernement, VI, 157.

Commission des Six (Plan d'Instruction publique). — Création et historique, I, 557; II, 22, 436; III, XV, XXV. — Pétition Sérane, II, 22. — Réorganisation projetée, II, IX. — Chargée de recueillir les procès-verbaux des assemblées primaires, II, IX. (Voir: *Commission d'Instruction publique*).

Commission des Six (Fêtes). Création, III, X. — Rapport Mathieu, III, XLV. LXXVII; 508. —

Chargée de s'occuper des théâtres, III, LXXIX. — Désorganisée, IV, IX. — Projet Bouquier, Lequinio et Mathieu, V, 376. — Projet Eschasseriaux, V, 459, 463. — Voir: *Commission des fêtes.*

Commission des subsistances et approvisionnements. — Appel pour économiser le papier, III, XCV. — Réquisition du papier et du parchemin, III, 47. — Fabrication du papier Masson, III, 564. — Remaniement, IV, XI, IV; 60, 67. — Projet d'imprimerie, IV, 83. — Dépôts militaires, IV, 171. — Pétition Lambert, V, 252.

Commission des traits civiques. — Remaniement, II, 594, 605, 728.

Commission des transports et charrois (et convois militaires). — Création, IV, XI. — Transport de bois pour la Commission d'Instruction publique, V, 253. — Critique de Thibaudeau contre la —, V, 275. — Transport dans les dépôts littéraires, V, 580.

Commission des transports, postes et messageries. — Création, IV, 67.

Commission des travaux publics. — Création, IV, XI; 67. — Création de l'École centrale des travaux publics, IV, XXXII; 1006-1010; V, XXXVII; 79-81, 127, 322, 616. — Bâtiments de Versailles, IV, 676. — Dépôt de cartes, IV, 682, 961; V, 446. — Projet Frignet pour les égoûts de Paris, IV, 749. — Plan de la Suisse, IV, 982. — Estimation des bâtiments Leger, V, 31. — Objets nécessaires à l'Agence des mines, V, 200. — Nomination d'instituteurs, V, 211. —Ménagerie du Muséum, V, 279. — Local pour les Écoles de santé, V, 408. — Pendules pour le télégraphe, V, 445. — Caisses de minéralogie de Lavoisier, V, 452-453. — Démolition du portail de Saint-Gervais, V, 593. — Plan de la maison du Luxembourg, V, 537. — Réparations à l'Hospice de l'Unité, V, 548. — Devis Chalgrin pour la bibliothèque du Luxembourg, V, 590. — Demande de l'ouvrage de James Stuart, VI, 2. — Cours libres de l'École centrale des Travaux publics, VI, 3. — Pétition Haüy sur la machine d'Atwood de la Commission, VI, 17. — Plan de Paris, par Verniquet, au collège d'Harcourt, VI, 25. — Arbres abattus au Luxembourg, VI, 68. — Collection de minéraux du Muséum d'Histoire naturelle confiée à la —, VI, 107, 129. — Pétition Lièvre, VI, 108. — Création de l'École de santé de Montpellier, VI, 120. — Pétition Goulet, VI, 152. — Mémoire Poyet, VI, 193. — Exemplaires de Buffon réclamés par le Comité de salut public, VI, 205. — Propagation des nouvelles mesures, VI, 216. — Agrandissement du Muséum, VI, 286, 319, 375. — Lomet envoyé en mission, VI, 289. — Rapport Prieur VI, 299-312, 600, 601-604, 618. — Horloge de la Sorbonne, VI, 319, 379. — Livres destinés à —, VI, 412, 416. — Mise à jour de la Connaissance des temps, VI, 442. — Laminoir provenant de l'Académie des Sciences, VI, 457. — Pendules à secondes, déposée chez Charles, VI, 457. — Pyramides à élever sur la base du méridien, près Paris, VI, 521, 742, 804. — Pétition Maréchaux, VI, 590. — Confection d'amphithéâtres pour l'École de santé de Montpellier, VI, 760.

Commission des Trois, dite de Morale. — Création, II, 506; VI, VII; 758. — Projet, II, 568.

Commission des Vingt. — Projet d'organisation de Fréron, V, 571.

Commission des Vingt et Un. — Rapport sur les membres des anciens comités, V, LVI. — Procès Carrier, V, 250. — Critiques de Merlin, V, 536. — Rapport Boissy d'Anglas sur les attroupements à Paris, V, 550. — Accusation contre Billaud, Barère, Collot et Vadier, V, 571, 619. — Accusation des Lyonnais contre Collot d'Herbois, V, 586. — Examen de la conduite de Joseph Lebon, VI, 179, 316, 433.

Commission du bureau du Domaine national de Paris. — Pétition Foacier, V, 499.

Commission du changement des noms des communes. — Composition, III, 228, 412, 585; III, X, IV, IX. — Pétition de Saint-Pourçain, IV, 4. — Pétition de Rivière (Jura), IV, 5. — Pétition de Saint-Gilles, IV, 5. — Principes de travail et d'organisation, IV, 9. — Pétition de Saint-Aubin de Courtraie, IV, 18. — Pétition de Pressagny-l'Orgueilleux, IV, 25. — Pétitions de Saint-Symphorien, Castelsarrazin, Saint-Rambert, Saint-Jean-en-Royans, Saint-Julien-sur-Reyssouze, IV, 25. — Pétition de Châteauneuf, IV, 45. — État des nouvelles divisions géographiques, IV, 79. — Voir aussi : *Commission de géographie.*

Commission du code de lois politiques. — Création, II, 89.

Commission du commerce. — Création, IV, XII. — Fourniture de chandelle et d'huile à la Commission exécutive de l'Instruction publique, V, 253. — Pétition La Chabeaussière, V, 373.

Commission du Conseil des Anciens. — Livres élémentaires, IV, 664.

Commission du mouvement des troupes. — Pétition des artistes de l'Institut national de musique, V, 211. — Rappel des élèves de Tulle et Gaillac, de l'École normale de Paris, V, 325. — Pétition Jussieu, pour ramener à Paris deux chameaux vivants, VI, 265.

Commission du Muséum d'Histoire naturelle. — Création, III, IX.

Commission du Muséum des Arts. — Projet de David, sur la suppression et la réorganisation, III, LXXXVIII; 74, 167, 185, 186-190, 273-277. — Mémoire Martin, III, 206.

Commission du plan d'éducation nationale. — Remaniement, III, 594, 597, 605.

Commission exécutive d'instruction publique. — Organisation, IV, 60, 67, 215-120. — Fêtes en l'honneur des citoyens morts le 10 août 1792, IV, 180. — Composition, IV, 193, 215-220. — Local du Luxembourg affecté à la —, IV, 193, — Réquisition de Clément de Ris, IV, 227. — Réquisition de Alliot, IV, 228. — Réquisition de Cottreau, Lavallée, Broquet, Leclerc et Dubedon, IV, 228-230. — Payement du traitement de Lepoix, IV, 295. — Arrêté de Boulogne-sur-Mer, relatif à Dumont, cultivateur-botaniste, IV, 313. — Lettre de Perny, directeur de l'Observatoire, IV, 399. — Pétition Milet-Mureau, IV, 424. — Lettre de la Société populaire de Strasbourg, IV, 430. — Admission gratuite à Alfort des fils des membres de la Commission des transports, IV, 430. — Pétition Rousse pour le payement de son traitement, IV, 439. — Agrandissement de la ménagerie du Muséum, IV, 444, 445. — Réparation au collège de Langres, IV, 449. — Rapport sur les bibliothèques dans les colonies, IV, 451. — Pétition Bonafos, IV, 451. — Enlèvement de la bibliothèque Juigné, IV, 478. — Demande d'un catalogue des lois concernant l'instruction publique, IV, 493. — Agrandissement du Conservatoire du Muséum des Arts, IV, 533. — Renseignements sur la bibliographie, IV, 540. — Police morale des théâtres conférée à la —, IV, 548, 550, 551, 711. — Payement des entrepreneurs de la fête du 20 prairial, IV, 560, 591-595. — Organisation des instituts destinés à remplacer les collèges, IV, 628-680. — Lettre à la section du Mont-Blanc sur les principes de payement des mémoires, IV, 644. — Rapport demandé sur les inventaires de bibliothèques et collections dans les colonies, IV, 653. — Impression des vers de Lebrun, IV, 661. — Lettre du département de la Meurthe sur les idiomes, IV, 667-669. — Lettre du district de Dieuze sur les idiomes, IV, 670-671. — Indemnités Gonard, Tabard et Richard pour les inventaires faits à Commune-Affranchie, IV, 678. — Transport d'exemplaires des œuvres de Gilibert sur la botanique, IV, 685-686. — Rapport sur le vol de livres à la Bibliothèque nationale, IV, 695. — Rapport sur les pièces de vers de la Fête de l'Être-Suprême, IV, 712-716. — Le Théâtre-National transféré au Théâtre-Français, IV, 717. — Lettre du département de Paris sur le payement des instituteurs, IV, 729-731. — Précis sur Agricola Viala, IV, 732-734. — Pétition des administrateurs de Laval, IV, 748. — Pétition Miard, IV, 748. — Pétition des instituteurs de Nevers, IV, 748. — Plainte du canton d'Aurillac, IV, 771. — Pétition de Dun-sur-Auron, IV, 771. — Pétition Salentin, IV, 771. — Pétition Bidault, IV, 771. — Pétition de l'agent de Mont-sur-Loir, IV, 792. — Pétition du district de Toulouse, IV, 792. — Pétition de la Société populaire de Lectoure, IV, 792. — Rapport sur la Fête du 14 juillet, IV, 807-812. — Pétitions relatives au payement des instituteurs, IV, 820. — Arrêté du Comité de salut public pour obtenir des livres de philosophie et de droit, IV, 820. — Œuvre de Ricard, IV, 821. — Payement des instituteurs de Nîmes, IV, 821. — Pétition Grenet, IV, 821. — Rapport de l'agent de Delémont, IV, 821. — Pétition Dufaure, IV, 821. — Œuvre de Gallet, IV, 821. — Œuvre de Thiessé, IV, 821. — Œuvre de Guérin Albert, IV, 821. — Œuvre de Lay, IV, 821. — Rapport sur la maison de Rebais, IV, 823. — Payement des instituteurs de Rethel, IV, 844. — Pétition Lacroix, IV, 834. — Pétition Millard, IV, 834. — Fête en l'honneur de Bara et Viala, IV, 851-865. — Traitement des instituteurs de Nancy, IV, 866. — Remaniement, IV, 877-879, 883. — Pétition de la Société populaire de Besançon, IV, 911. — Rapport sur l'emploi des fonds pour le payement des instituteurs, IV, 922-923. — Œuvre de Billardon-Sauvigny, IV, 927. — Pétition Morlau, IV, 946. — Rapport Le Carpentier sur les écoles primaires des Côtes-du-Nord, IV, 947. — Envoi d'états de la —, IV, 964. — Pétition Bohain, IV, 967. — Dépenses de la —, IV, 1011-1015. — Gouverne le Conservatoire du Muséum, le Muséum d'histoire naturelle et la Commission des poids et mesures, V, x. — Remaniement, V, XIII. — Compte-rendu de l'exécution de la loi sur les écoles primaires demandé à —, V, XXVII. — Local pour les écoles normales, V, XXXI. — Présentation des professeurs des Écoles de santé, V, XLI. — Propositions d'élèves pour les Écoles de santé, V, XLI. — Suppression de la censure préalable de la —, V, XLIX. — Surveillance du Théâtre de l'Égalité, V, XLIX. — Payement de l'Institut national de musique, V, L. — Projet d'augmentation des observatoires, V, LIII. — Salle de l'Académie française donnée au Bureau des Arts et Métiers, V, LIII. — Payement de Trouville, V, 68. — Places vacantes dans la Société des Jeunes Français, V, 85. — Travaux exécutés aux Invalides, V, 107, 186. — Organisation de la —, V, 108. — Inventaire des objets mobiliers destinés à être vendus, V, 109. — Évaluation des tableaux de Le Barbier, V, 118. — Pétition Ravigneau, V, 120. — Pétition Théophile Mandar, V, 132. — Achat d'instruments du cabinet Vicq, V, 137. — Enquête sur l'imprimerie de l'Agence des lois, V, 164. — Payement Dumesnil, V, 169. — Payement des instituteurs des écoles primaires, V, 193. — Local pour les écoles normales, V, 193, 330. — Ouverture des caisses de tableaux envoyées de Belgique, V, 194, 198. — Vues sur les collèges à rouvrir, V, 206. — Rapport sur l'emploi des fonds, V, 211. —

Payement Martin, V, 212, — Plan des fêtes décadaires, V, 218. — Payement de l'Institut national de musique, V, 220, 480. — Pétition Pestalozzi, V, 221. — Pétition des artistes du Théâtre de l'Égalité, V, 222-395. — Pétition Rouesse, V, 223. — Compte rendu de l'organisation des écoles primaires, V, 238. — Circulaires aux directoires des districts sur l'instruction publique, V, 240-244. — Pétition Brisson, V, 251. — Pétition Pougin, V, 255. — Pétition Jean-Henry d'Yvernois, V, 266. — Manuscrits nationaux des sciences et arts, V, 271. — Passeport Bonnet, V, 272. — Collection des décrets relatifs à l'instruction publique, V, 274. — Rapport Thibaudeau sur le Muséum d'histoire naturelle, V, 275-281. — Organisation des Écoles de santé, V, 281-283, 285, 323, 356. — Pétition Bertholon, V, 289. — Pétition Poirier, V, 298. — Atelier de salpêtre de la section Marat, V, 298. — Achat de la collection de moulages Joubert, V, 312. — Subvention à la « Feuille Villageoise », V, 317. — Création du Jury des ouvrages d'architecture, V, 318. — Payement des élèves de l'École normale de Paris, V, 329. — Pétition Parmentier, V, 331. — Mémoire Louis Philipon, V, 331. — Renseignements à prendre sur Victor Broussonnet, V, 333. — Rapport sur le projet Ramel, V, 334. — Local désigné pour recevoir le globe Bergevin, V, 335. — Rapport sur l'Institut Mangard, V, 357. — Liste des récompenses nationales, V, 359. — Payement des employés de la Bibliothèque du Panthéon, V, 363. — Rapport sur le Théâtre de l'Égalité, V, 366. — Nomination provisoire de Rivière au Collège de France, V, 372. — Pétition La Chabeaussière, V, 373. — Pétition Testavin, V, 373. — Nomination de Berthe, V, 373. — Indemnité à Mulot, V, 378. — Dépenses pour le Muséum d'histoire naturelle, V, 388. — Pétition Volney, V, 389. — Impression des œuvres de Daubenton, V, 393. — Bois de chauffage à chercher à Compiègne pour la —, V, 394. — Impression du Journal de l'École normale, V, 395. — Surveillance du Bureau de bibliographie, V, 395. — Pétition Meutelle, V, 396. — Pétition Vaudoyer, V, 402. — Rapport sur Goussu, V, 407. — Pétition du « Journal Républicain », V, 411. — Pétition Étienne, P. Marche Barjonville, V, 412. — Vente du Petit-Trianon, V, 412. — Fête du 2 pluviôse, V, 424. — Pétition Mailly, V, 428. — Pétition Bicé, V, 429. — Pétition Laporte-Dutheil, V, 431, 603. — Payement Taveau, V, 436. — Pétition Rieux, V, 436. — Fonds pour les récompenses nationales, V, 436. — Ode de Lebrun imprimée, V, 441. — Payement des élèves de l'École normale, V, 441. — Payement des élèves des Écoles de santé, V, 441-606. — Inventaire des cartes trouvées à Bayeux, V, 446. — Pouvoirs délivrés à la Commission des Arts, V, 448. — Élèves de l'École normale originaires des colonies, V, 452. — Impression des programmes de l'École de santé de Paris, V, 455. — Traitement des commissaires préposés aux catalogues, V, 458. — Nomination des professeurs des Écoles de santé, V, 470. — Évacuation des salles des Cordeliers, V, 472. — Conférences entre les élèves de l'École normale, V, 476. — Pétition d'employés du collège des Quatre-Nations, V, 481. — Nomination de J.-Claire Pagès, V, 481. — État des écoles de Paris affectées à l'enseignement des arts, V, 486. — Rapport sur Demandres, V, 486. — Pétition Delorthe, V, 487. — Rapport sur Lacassagne, V, 488. — Le corps de Lepeletier remis à sa famille, V, 491. — Pétition Hébert, V, 491. — Soumission Dufart pour l'impression des œuvres de Condillac, V, 491. — Rapport sur Mangard, V, 492. — Remplacement des élèves de l'École de santé de Paris, V, 497. — Pétition Aubert, V, 498. — Traitement des professeurs de l'École d'architecture de Paris, V, 499. — Lettre de Houdon, V, 506, 514. — Nomination d'un adjoint à la —, V, 507. — Réquisition des plans de Paris, V, 513, 580. — Pétition Hébert, V, 515. — Cabinet d'anatomie des Écoles de santé, V, 533. — Pétition La Roche, V, 533. — Envoi d'une œuvre de Durieu, V, 533. — Distribution d'une œuvre de Fourcroy aux élèves de l'École normale, V, 533. — Tables de logarithmes de Prony, V, 533. — Examens des candidats à l'École de santé de Paris, V, 534. — Pétition Colibert, V, 537. — Professeurs des Écoles de santé, V, 538. — Pétition Sade, V, 538. — Épuration et surveillance de la Commission temporaire des Arts, V, 538, 563. — Introduction des nouvelles mesures dans la République, V, 561. — Rapport sur les dépenses de la —, V, 565. — Local pour les conférences sur les poids et mesures, V, 565, 574. — Tableau de prévision des dépenses pour les Écoles de santé, V, 569. — Pétition Pinglin, V, 582. — Pétition Patris, V, 582. — Pétition Prudhomme, V, 582. — Nomination de Laumonier à l'École de santé de Paris, V, 589. — Nomination de Mionnet au cabinet des Médailles, V, 590. — Réparations aux dépôts de Paris, V, 590. — Examen des élèves des Écoles de santé, V, 592. — Envoi d'œuvre de Goulet l'aîné, V, 593. — Pétition Louis Piot, V, 594. — Envoi d'œuvres de Portal, V, 595. — Pétition Guignard Vildé, V, 595. — Payement Sarlat, V, 595. — Rapport sur l'organisation de la —, V, 595. — Comptes décadaires de la — demandés, V, 596. — Nomination du personnel de l'École de santé de Paris, V, 596, 597, 603. — Impression du rapport Lakanal sur les Écoles centrales, V, 599. — Mètres fournis aux Écoles normales,

V, 600. — Pétition des commis de la bibliographie, V, 600. — Pétition du personnel de Sainte-Geneviève, V, 601. — Pétition Milet-Mureau pour l'impression du voyage de La Pérouse, V, 601. — Rapport sur les dépenses du Muséum d'histoire naturelle, V, 602. — Ouverture des Écoles centrales, V, 606. — Rapport sur la galerie du Louvre, V, 607. — Pétition Valant, V, 607. — Pétition Thouret, V, 609. — Choix d'hymnes civiques, V, 609. — Évacuation du local des Cordeliers, V, 609. — Historique, VI, VIII-IX. — Chargée de donner des renseignements aux représentants en mission pour organiser l'instruction publique, VI, X. — Rapport sur l'édition du voyage de La Pérouse, VI, 12, 16. — Pétition Mulot, VI, 16. — Pétition Nicolas, VI, 16. — Compte rendu sur la gestion du Conservatoire du Muséum de peinture, VI, 18. — Remplacement de L. Bourdon, VI, 25-26. — Enquête sur l'Institut des Jeunes-Français, VI, 27, 31, 32, 127. — Pétition Lottermann, VI, 33. — Envoi des feuilles décadaires des bureaux, VI, 33. — Pétition Petit, VI, 44. — Inscription des élèves de l'École de santé, VI, 45. — Pétition Vignon, VI, 45. — Pétition des artistes du Théâtre-Français, VI, 45. — Démission de Louis Dubois, VI, 46. — Sceau des Écoles de santé, VI, 46, 119. — Pétition Crouzet, VI, 47. — Ordonnancement des dépenses sous le contrôle du C.I.P., VI, 48. — Pétition Duplessis, VI, 52. — Récompenses aux artistes, VI, 52-53. — Règlement demandé pour les écoles primaires, VI, 54. — Comptes financiers, VI, 54. — Rapport sur Milet-Mureau, VI, 54. — Rapport sur les élèves des Écoles de santé, VI, 54-55. — Programmes des cours de Montpellier, VI, 58. — Pétition Rotrou, VI, 59. — Remaniement, VI, 60. — États envoyés par les districts sur les dépenses d'instruction publique, VI, 62. — Programme des Écoles centrales, VI, 69. — Mionnet, employé au Cabinet des Médailles, VI, 69-73. — Réorganisation, VI, 70,111, 125. — Pétition Barbier, VI, 70. — Pétition Vallon, Comparet, VI, 71. Rapport sur le délogement de locataires d'édifices sur le terrain fixé à l'École de santé de Paris, VI, 72. — Pétition J.-P. La Rivière, VI, 85. — Pétition Van Praet, VI, 75, 127, 146, 675. — Pétition Barthélemy, VI, 76. — Distribution des œuvres de Riouffe, VI, 77. — Payement du personnel de l'Institut national de musique, VI, 77. — Impression des règlements de police interne des écoles primaires, VI, 83. — Rapport sur l'esprit public dans les départements, VI, 84. — Rapport sur les ouvrages de Chawich, VI, 85, 121. — Pétition Lièvre, VI, 108. — Local dans le Louvre accordé à des peintres, VI, 109. — Transmission des papiers et du matériel de la Commission des poids et mesures, VI, 118. — Payement du peintre Hue, VI, 119, 124, 680, 682. — Pétition de la citoyenne Bourdon, VI, 119, 127, 129. — Méthode de musique Durieu, VI, 120. — Pétition de Hébert, VI, 121. — Traitement des élèves de l'École de santé de Montpellier, VI, 122, 123. — Manuscrit de la bibliothèque ci-devant Germain, VI, 125. — Pétition des commissaires aux bibliothèques de Montfort-l'Amaury, VI, 127. — Pétition Laurent et Rudelle, VI, 127. — Rapport sur les fonds de la Commission temporaire des Arts, VI, 137. — François Seyvon, élève aux Écoles normales, VI, 130. — Gratification à Lallemand, VI, 132. — Rapport sur l'ouvrage de Mirys, VI, 133, 141-145, 283. — Pétition du Conseil de santé de Paris, VI, 147. — Pétition Ribert, VI, 148. — Rapport sur l'impression des ouvrages de Condorcet, VI, 151, 346. — Pétition Audoin, VI, 152. — Rapport sur la pétition Goulet, VI, 152. — Rapport sur l'Institut des Jeunes-Français, VI, 152. — Envoi de l'ouvrage de Lebes, VI, 152. — Pétition Eymar, VI, 152. — Décret d'organisation de la Bibliothèque nationale, VI, 154. — Pétition Domergue, VI, 164. — Levée des scellés sur les papiers de l'École militaire de Paris, VI, 167. — Délivrance de fonds à la Commission temporaire des Arts, VI, 167. — Pétition Sonneck, VI, 167, 240. — Distribution des mesures nouvelles aux élèves de l'École normale, VI, 168. — Succession de J.-J. Barthélemy, VI, 169-172. — Nomination de Pagès comme élève de l'École normale, VI, 172. — Payement des élèves de l'École normale, VI, 172-173. — Envoi de livres élémentaires et du journal de l'École normale, VI, 173. — Pétition veuve Lebagle, VI, 174. — Assiste aux réunions des commissaires des poids et mesures, VI, 176. — Propagation des nouvelles mesures des temps, VI, 177. — Suspension de l'impression des calendriers perpétuels Thuillier et Nouet, VI, 178. — Transport des livres des Cordeliers à la Bibliothèque nationale, VI, 189. — Pétition Sue, VI, 190, 193. — Pétition Gouget des Landres, VI, 193. — Pétition Hébert pour l'Institut des boursiers du collège de l'Égalité, VI, 194. — Réquisition de Krantz et Rabillon, VI, 196. — Rapport sur le gendarme Roart, VI, 196. — Pétition Batonneau, veuve Daquin, VI, 198. — Achat de manuscrits précieux, VI, 203. — Subvention de la maison de Popincourt, VI, 204, 240. — Note pour le citoyen Gustin, VI, 205. — Note pour le citoyen Caudzuin, VI, 205. — Établissement d'un atelier au Muséum, VI, 205. — Livres envoyés de Belgique, VI, 205. — Pétition des membres de la Société d'agriculture, VI, 205. — Rapport sur la pétition Ducrest pour le transport des livres de Belgique, VI, 214, 238. — Travaux au Muséum d'histoire naturelle.

VI, 215. — Décorations du Théâtre de l'Égalité VI, 217. — Pièce de Bouqueton et Prévost, VI, 225. — Livres distribués aux directeurs des conférences de l'École normale, VI, 227. — Pétition Crouzet, VI, 233. — Pétition Lemaître, VI, 233. — Pétition veuve Mossel, VI, 236. — Rapport sur la pétition Thouret, VI, 239. — Pièces anatomiques d'Alfort à l'École de santé de Paris, VI, 239. — Rapport sur un libraire de Troyes, VI, 240. — Honneurs à la mémoire de Féraud, VI, 243. — Globe Bergevin, VI, 244. — Projet de rénovation de de la société des Neuf-Sœurs, VI, 255. — Traitement Daunois, VI, 258. — Mémoire Bonvoisin, VI, 258. — Rapport sur Thil, VI, 258. — Mémoire Coulameau sur les accouchements, VI, 258. — Transport de livres hollandais, par François Hennebiecque, VI, 263. — Pétition Jussieu pour amener à Paris deux chameaux, VI, 265. — Œuvre de Rolin, VI, 265. — Pétition Bourdon et Jollain VI, 266, 290. — Arrêté de l'ancienne Académie de peinture. — Collection d'histoire naturelle Richard, VI, 266, 282. — Transfert des écoles à Liancourt, VI, 268-271. — Dépenses de la Commission des Arts ordonnancées par la — VI, 273. — Inventaire des objets nationalisés VI, 273. — Réquisition de Bonnet et Kraus, VI, 274. — Rapport sur l'École gratuite de dessin, VI, 274. — Décès de la veuve Robert-Vaugondy, VI, 274, 426, 590. — Démission d'élèves de l'École de santé de Paris, VI, 277. — Dénonciation d'un instituteur par la commune de Mouzon, VI, 278. — Petition Desacres, VI, 280. — Livres de Versailles transportés à la Bibliothèque nationale, VI, 281. — Livres et objets rendus aux familles des condamnés, VI, 281. — Pétition Daunois, VI, 282. — Pétition Renou, VI, 282. — Traitement des emballeurs, VI, 287. — Réclamation des fournisseurs du dépôt des Cordeliers, VI, 287. — Rapport Demotiez, VI, 287. — Pétition Langlois sur la Maison L. Bourdon, VI, 289. — Pétition du graveur Laurent, VI, 290. — Payement de Troussel, VI, 291. — Montre de Féron, VI, 294. — Pétition E.S. Jeaurat, VI, 297. — Pétition Laurent et Rudelle, VI, 297, 315. — Joly, garde du Cabinet des estampes, VI, 297. — Pétition Ducret pour les transports d'œuvres d'art venant de Cologne, VI, 315. — Traitement pour le personnel de l'Institut de Nantes, VI, 316. — Bibliothèque de Versailles, VI, 316. — Traitement de la Commission temporaire des Arts de Seine-et-Oise, VI, 316. — Pétition Thillaye, VI, 316. — Acquisition du Cabinet Desault, VI, 317. — Logement accordé à l'astronome Jeaurat, VI, 317. — Pétition des instituteurs de Popincourt, VI, 320. — Création du Bureau des longitudes, VI, 327. — Rapport Turquin, sur la natation, VI, 329. — Pétition Hébert sur les boursiers du Collège Égalité, VI, 330. — Payement du mémoire Scellier, VI, 344. — Rapport sur l'Institut national de musique, VI, 346, 349. — Salle du Petit-Luxembourg, désignée pour le Bureau des longitudes, VI, 346. — Payement de la pension de J.-P. Kernsel, élève de La Flèche, VI, 347. — Pétition Trumeau-Vozelle, pour une récompense, VI, 347. — Bibliothèque de l'Hospice des incurables, VI, 347-379. — Pétition Nouet, rédacteur de la Connaissance des temps, VI, 348, 398. — Indemnités aux aides des commissaires pour les œuvres d'art des pays ennemis occupés, VI, 348. — Rapport sur les élèves des Écoles de santé, VI, 348, 382. — Mémoire Poyet sur le nouvel Opéra, VI, 348. — Pétition Bosson, VI, 348. — Devis de l'agrandissement du Muséum confié à Molinos, VI, 348, 503, 544. — Local pour la Société d'agriculture, VI, 376. — Ouverture des cours de l'École des Langues Orientales, VI, 376. — Bibliothèque de la Visitation de Franciade, VI, 377, 390, 577. — Projet d'union du Muséum des Antiques et du Conservatoire des Arts, VI, 381, 385, 408. — Collections de Seine-et-Oise, VI, 381. — Indemnité aux auxiliaires des Écoles normales, VI, 382. — Pétition Restout, VI, 382. — Rapport sur Pierre Duvivier, VI, 382. — Salaire des garçons de l'École de santé, VI, 382. — Traitement des élèves de l'École de Rome, VI, 384. — Gratifications à Bonnet, Rabillon et Krantz, VI, 384. — Traitement des professeurs des écoles centrales, VI, 385. — Pétition Toquet, VI, 385.— Pétition Ponteau, VI, 385. — Rapport sur les boursiers de l'Université de Paris, VI, 386. — Rapport sur Bouvard, VI, 386. — Pétition Jeaurat, VI, 387. — Traitement des membres de la —, VI, 389, 395. — Lettre de Blavet sur la traduction de Smith, VI, 389. — Rapport sur Robert, VI, 390. — Galerie du Muséum, VI, 390. — Rapport du district de Vienne, VI, 390. — Lettre de Atb. Veau, VI, 390. — Rapport sur le traitement des professeurs de l'Université de Paris, VI, 390. — Fête du 9 thermidor, VI, 394. — Lettre Achard sur la Commission des Arts de Marseille, VI, 397, 454, 489. — Transport d'objets au Muséum des Antiques, VI, 397. — Travaux exécutés au dépôt des Cordeliers, VI, 398, 609. — Ouvrages envoyés par B. Chr. Faust, VI, 399, 577, 757. — Réintégration de Renouf dans ses fonctions, VI, 403. — Transport de livres à l'École de santé de Paris, VI, 408. — Rapport sur une lettre du district de Bazas, VI, 408. — Rapport sur des demandes de l'École de santé de Paris, VI, 408, 426. — Rapport sur les prix du collège de Dôle, VI, 408. — Rapport sur les cours de chimie de Metz, VI, 408. — Pétition Grenus, VI, 408, 445. — Traitement des gardes du

Muséum national des Arts, VI, 408-434. — Travaux pour la bibliothèque de Franciade, VI, 412. — Subvention à la « Feuille villageoise » VI, 414. — Lettre du directeur de l'École de Popincourt, VI, 414, 488, 563. — Projet de fresque de Gibelin, VI, 414. — Rapport sur le globe Bergevin, VI, 414, 524, 600, 704, 714. — Envoi d'œuvres par Barbault-Royer, VI, 425. — Pétition Gallois, VI, 425, 485, 495, 553. — Armes anciennes envoyées de Hollande, VI, 426. — Rapport sur les livres d'églises, VI, 426, 454. — Pétition Dartigoeyte, VI, 426. — Envoi d'éléphants de Hollande, VI, 428. — Poirier employé au dépôt des Cordeliers, VI, 431. — Édition de Pline prêtée à Guérault aîné, VI, 431. — Pétition Lenoir pour le dépôt des Petits-Augustins, VI, 433. — Pétition de la section Guillaume-Tell, VI, 439. — Local à Saint-Sulpice pour la bibliothèque du Bureau des longitudes, VI, 442. — Salle de dissection de l'École de santé de Paris, VI, 442. — Rapport Lebrun sur une vente de tableaux, VI, 443. — Pétition des professeurs du collège des Quatre-Nations, VI, 444. — Pétition Mahon, VI, 444, 553. — Rapport Turquin sur une École de natation, VI, 444-632. — Transfert du Théâtre de la Loi, VI, 445. — Pétition Duvivier, VI, 445, 451. — Livres de la succession Bonthilier, VI, 445. — Pétition Thillaye, VI, 445, 588. — Pétition Cuvier, VI, 446, 588. — Stances de Pillet et Desorgues, VI, 446, 449. — Chant civique de Rouget de Lisle, VI, 446, 450. — Dépenses pour les livres élémentaires, VI, 448. — Pétition Haüy, VI, 451. — Hymne de Chénier mis en musique, VI, 451. — Pétition Berthoud, VI, 452. — Organisation de l'École de Liancourt, VI, 454, 540, 712. — Pétition Pichon, VI, 454. — Laminoir provenant de l'Académie des sciences, VI, 457. — Pendule à secondes déposée chez Charles, VI, 457. — Plainte contre Dubuisson, VI, 457. — Inventaire de la collection Anisson, VI, 458. — Pétition Badier, VI, 458. — Projet de suppression de la —, VI, 458, 461-468, 507. — Agrandissement de la galerie de tableaux du Muséum, VI, 460. — Transport de livres à la Bibliothèque nationale, VI, 471. — Orgueil des Cordeliers, VI, 471. — Embellissement du Jardin National, VI, 471. — Remise de fonds à l'École de santé de Montpellier, VI, 487. — Acquisition de tableaux, VI, 487, 492-493. — Pétitions Espagne et Garret, VI, 488, 683. — Réclamation sur les sciences de l'École normale, VI, 488. — Pétition Marthe, VI, 488. — Rapport sur le chirurgien Rist père, VI, 489. — Pétition Pyre, VI, 489, 563, 605. — Rapport sur un arrêté du département de Seine-et-Oise, VI, 489. — Organisation de la fête du 10 août, VI, 493. — Barbié, employé au dépôt des Cordeliers, VI, 496. — Nomination des professeurs de l'École des langues orientales, VI, 496. — Pétition Hauchecorne, VI 496. — Rapport Portiez sur les dépenses de la —, VI, 502, 507-512, 564. — Pétition Gallet, VI, 516. — Rapport Lenoir sur le Muséum des Monuments français, VI, 517. — Solde à Durand et Thiébault des fêtes de Bara et Viala, VI, 517. — Lettre du directoire de la Côte-d'Or, sur Volfius VI, 518. — Rapport sur la pétition Thouret pour les manuscrits des Académies des sciences et de médecine, VI, 519. — Rapport sur la pétition Panckoucke, VI, 519, 561. — Logement du garde des estampes de la Bibliothèque nationale, VI, 519, 560. — Manuscrit de Saint-Germain-des-Prés à la Bibliothèque nationale, VI, 519, 561. — Récompense accordée à Norbec, VI, 519. — Payement des professeurs de l'École centrale de Tours, VI, 522. — Pétition du Conservatoire du Muséum des Arts pour du bois de chauffage, VI, 523. — Achat de couchettes pour l'École de Liancourt, VI, 524. — Pétition Béhénam, VI, 544. — Examen des élèves des Écoles de santé, VI, 545. — Rapport sur l'École militaire de Paris, VI, 546, 638. — Rapport sur Lambert-Regnard, VI, 546. — Rapport sur la veuve Desaint, VI, 546. — Projet d'École militaire à Versailles, VI, 546. — Rapport sur Gattet, VI, 546, 566. — Rapport sur la bibliothèque de Laigle, VI, 546. — Rapport sur la pétition des Comédiens-Français, VI, 546, 560. — Pétition Berthoud, VI, 551. — Envoi d'œuvre d'Heydenreich, VI, 551. — Rapport sur la maison des Bernardins, à Marseille, VI, 551. — Nomination de Philipon au dépôt des Capucins-Honorés, VI, 551. — Évacuation de l'appartement du commissaire de police de la section du Théâtre-Français, VI, 552. — Violons accordés à Rouget de Lisle, en récompense nationale, VI, 552. — Pétition Garnier, VI, 552. — Rapport Thouin, VI, 559. — Pétition des professeurs de Provins, VI, 560-573. — Demandes d'augmentations de traitements pour tous les professeurs, VI, 560. — Eler nommé bibliothécaire du Conservatoire de musique, VI, 561. — Pétition Lalaurie, VI, 563. — Travaux confiés à Neveu, VI, 563. — Instruments du président Saron, VI, 568-612. — Pétition Séjan, VI, 568, 590. — Pétition du district de Vienne, sur des globes, VI, 573. — Pétition du peintre Bernard, de Niort, VI, 573. — Rapport sur la pétition de l'île de la Réunion, VI, 577. — Rapport sur les dépenses de l'École de santé de Strasbourg, VI, 577. — Pétition Laubies, VI, 584. — Rapport sur la tour d'Étampes, VI, 585, 596. — Payement des professeurs des Quatre-Nations, VI, 587. — Pétition du district de Tours, VI, 594. — Moulages d'antiques par Getty et Michely, VI, 606, 622. — Sommes décernées en prix par le Jury des Arts, VI, 507. — Crédits pour

la Bibliothèque nationale, VI, 610. — Demande d'estampes par Joly, garde du Cabinet des estampes, VI, 616. — Acquisition de l'Écorché de Houdon, VI, 617. 694. — Pétition Chapelle, VI, 617. — Croisées du Muséum des Arts, VI, 620. — Pétition Maradan, VI, 621. — Pétition des commissaires artistes de Seine-et-Oise pour l'augmentation des traitements, VI, 622, 715, 767. — Pétition Masson, VI, 622. — Payement des récompenses nationales, VI, 627. — Nominations dans les Écoles de santé, VI, 633. — Pétition Leeler, VI, 633. — Payement des instituteurs de Chartres, VI, 636. — Payement du citoyen Picault, VI, 637. — Rapport des conservateurs du Muséum des Antiques, VI, 641. — Traduction de Smith par Blavet, VI, 642. — Rapport sur les œuvres de Barbault-Royer, VI, 643. — Nomination de Romain Evrard, ouvrier au Conservatoire du Muséum, VI, 643. — Pétition Nadreau et Scellier, pour le transport d'objets d'art, VI, 658, 661, 681, 714, 859. — Cuivres d'Homère remis à Bitaubé, VI, 659. — Renouvellement des unités de poids et mesures, VI, 673. — Remise d'un morceau de marbre pour l'inscription de Chaudot, VI, 674. — Pétition Bucquet, VI, 675. — Pétition Girey-Dupré, VI, 675. — Fourcroy, nommé professeur de chimie à l'École de santé de Paris, VI, 679. — Réédition du Dictionnaire, VI, 679, 683, 689, 693. — Pétition Davoust, femme divorcée Château-Thierry, VI, 681. — Pétition Filoche, VI, 681. — Rapport sur les fonds de la Commission des Arts, VI, 686. — Pétition de la Société littéraire de Périgueux, CI, 686. — Crédits à la Bibliothèque nationale, VI, 686. — Pétition Girard, VI, 686, 767. — Pétition Desaudray pour le lycée des Arts, VI, 692. — Échange de tableaux de Florence, VI, 692, 720, 758, 762. — Rapport sur la pétition Richard, VI, 693. — Pétition Poissonnier, VI, 693. — Objets délivrés au Muséum d'histoire naturelle, VI, 695. — Pétition Domergue, VI, 696, 703, 812. — Fermeture temporaire du Cabinet des estampes, VI, 696. — Abécédaire de Manuel, VI, 697. — Traduction Dessous, VI, 698, 715. — Payement de Gourdin, VI, 698. — Instruments pour l'École de Montpellier, VI, 702, 724. — Ouvrage de Du Vernet, VI, 703. — Pétition Gay, VI, 704. — Ouvrage pour l'École Polytechnique, VI, 704. — Impression du Journal de l'École normale, VI, 706. — Pétition du sculpteur Masson, VI, 707. — Jardin botanique de Strasbourg, VI, 710. — Rapport sur Henri Lagarde, VI, 717. — Rapport sur les bibliothèques des écoles centrales, VI, 717. — Rapport sur les Écoles de santé de Strasbourg et Montpellier, VI, 717, 724. — Rapport sur les écoles primaires, VI, 718. — Travaux à exécuter au Conservatoire du Muséum des Arts, VI, 720. — État des travaux de la bibliographie, VI, 721. — Rapport sur les animaux rares envoyés de Hollande, VI, 721. — Pétition Paroisse, VI, 722. — Lettre au district de Civray sur des bibliothèques, VI, 723. — Projet d'enseignement gratuit de Plaisant La Houssaye, VI, 723. — Carte d'Auvergne par Desmarets, VI, 724. — Impression du voyage de La Pérouse, VI, 731. — Secours à Beaurieu, VI, 739. — Instruments confiés à Duc La Chapelle, VI, 739. — Fonds demandés pour B. Benazet, VI, 739. — Pétition Chomel-Midon, VI, 740. — Rapport sur la création de la Bibliothèque de Commerce, VI, 741-742. — Pétition Janvier, VI, 741. — Pétition Royer, VI, 743. — Rapport sur le manuscrit d'Heydenreich, VI, 743. — Pétition Bach, VI, 743. — Compte-rendu sur les employés pendant les journées de vendémiaire, VI, 746. — Pétition Hennequin, VI, 757. — Pétition Gebelin, VI, 759. — Pétition Prioleau de Juilly, VI, 759. — Pétition Wilkins, VI, 760. — Pétition Sauvalle, VI, 760. — Pétition Chaptal, pour des instruments, VI, 760. — Suppression des nouvelles nominations d'élèves des Écoles de santé, VI, 760. — Récollement général des effets de la —, VI, 765. — Payement du mémoire Boudin, VI, 766. — Pétition Oudry et Guibourg, VI, 766. — Laboratoire de chimie de l'École de santé de Montpellier, 768. — Livres pour le Muséum d'histoire naturelle, VI, 769. — Livres pour l'École des travaux publics, VI, 769. — Transport du cabinet de pierres gravées antiques de la reine Christine au Muséum des antiques, VI, 785. — Récompense accordée à Baumé, VI, 801. — Pétition Laurent et Rudelle, VI, 801. — Sarrette chargé de l'organisation du Conservatoire de musique, VI, 802. — Pétition Tournon et Villers, VI, 802. — Pétition M.-A. Gautrin, VI, 802. — Pétition Lebrun pour recevoir l'argent accordé en secours à Beaurieu, VI, 802. — Pétition des instituteurs et professeurs sur les traitements, VI, 804. — Payement des mémoires Berthotte et Delaplanche, VI, 809. — Payement des mémoires Bourdon et L. François, VI, 809. — Transport de livres à la Bibliothèque nationale, VI, 809. — Fonds accordés aux Écoles de santé de Paris et Strasbourg, VI, 809. — Pétition Desgrange, VI, 810. — Pétition Lefolle, VI, 812. — Impression d'un manuscrit de Grétry, VI, 812. — Pétition des professeurs du collège d'Auxerre, VI, 813. — Veau de Launay, professeur de chimie à l'École centrale de Tours, VI, 813. — Pétition Verhelst, VI, 814. — Lettre Estournal pour recommander Braque, VI, 814. — Rapport Buache sur les manuscrits d'Aiguillon, VI, 815. — Pétition Bertin, VI, 815. — Impression de la traduction des œuvres de Xénophon, par Gail, VI, 818, 824. — Agrandissement de la

galerie du Muséum des Arts, VI, 822, 859. — Liste des professeurs de Montpellier à pourvoir de pensions, VI, 823. — Payement du directoire des Écoles centrales de la Vienne, VI, 823. — État des personnes attachées aux établissements d'instruction publique, VI, 823. — Tableaux de Rossel, VI, 823. — Nomination de Sarrette au Conservatoire de musique, VI, 824. — Suvée, nommé directeur de l'École de Rome, VI, 824. — Impression de la traduction de l'Hermès de Harris, par Thurot, VI, 824. — Rapport de l'Agence des poids et mesures sur Fourché, VI, 825. — Imprimerie du Louvre, VI, 825. — Pétition Crussier, VI, 827. — Mesures contre Lefèvre-Villebrune, VI, 858. — Payement Caillard, VI, 859. — Bouillet, garde du Muséum des Antiquse, VI, 859. — Indemnités votées par le Jury des Arts, VI, 859. — Pétition Desmazières, VI, 860. — Pétition Richard, VI, 860. — Pétition du Muséum d'Histoire Naturelle, VI, 860. — Remise par David du reliquat de la somme destinée aux graveurs des tableaux de Lepeletier et Marat, VI, 876. — Dégradations commises à Autun, VI, 876. — Indemnités aux commis des comités et commissions, VI, 878. — Circulaire aux districts, VI, 924.

Commission extraordinaire des Quatre. — Création, VI, 229.

Commission générale des monnaies. — Fabrication de monnaie divisionnaire, II, 338. — Demande de poids nouveaux, II, 351.

Commission internationale de Paris. — Adoption des unités nouvelles des poids et mesures, V, 558.

Commission militaire des Cinq. — Création pour les journées de prairial, VI, 231. — Représentants envoyés devant la —, VI, 237, 284, 288, 291, 294, 298. — Demande de suppression, VI, 241, 386. — Maintenue, VI, 246. — Suppression définitive, VI, 497.

Commission ministérielle et centrale d'instruction publique. — Création projetée, I, 509.

Commission pour l'organisation de l'Instruction publique. — Création, III, 429-428.

Commission pour la revision du Code civil. — Création, II, 743; II, XLVIII.

Commission pour les officiers de santé militaires. — Création, IV, 970.

Commission pour rendre les comptes de la ferme générale (ou de liquidation). — Suppression, III, 16. — Papiers sous scellés, III, 16-17.

Commission des ci-devant trois compagnies de finances. — Historique, III, 17. — Fonctionnement, III, 22.

Commission temporaire des arts. — Local, IV, 13. — Réflexion du garde des livres de Franciade sur la bibliographie, IV, 21, 72. — Travaux de la bibliothèque de Nancy, IV, 22. — État général des départements, IV, 36. — Rapport de la Commission des Arts de Seine-et-Oise sur Louveciennes, IV, 47. — Rapport Delassaux, IV, 72. — Envoi de catalogues par le département des Ardennes, IV, 73. — Rapport Leturc, IV, 73. — Rapport Laumond, IV, 74. — Fonds accordés à la —, IV, 108. — Envoi d'œuvres de Goujon, IV, 108. — Évacuation de l'hôtel d'Aligre, IV, 108. — Transcription des catalogues de la —, IV, 109. — Pétition Théophile Mandar pour une récompense nationale, IV, 142. — Pétition Harriet, IV, 177 à 180. — Rapport Agathe sur le secret de la conservation des laines, IV, 190. — Pétition des héritiers Thierry, IV, 242. — Rapport sur le cabinet d'histoire naturelle Vaillant, IV, 245. — Rapport Couperin sur la vente d'orgues célèbres, IV, 245. — Recensement des biens des émigrés et condamnés, IV, 248. — Pétition Cointeraux, IV, 247. — Rapport sur les biens de l'émigré Breteuil rapportés aux Andelys, IV, 247. — Enlèvement de la toiture de l'église de Franciade, IV, 273. — Cabinet d'anatomie Pinson, IV, 283, 368. — Compte rendu du district de Chinon sur une table de marbre, IV, 285. — Enlèvement d'effets à la maison de Nesle, IV, 288. — Communication de documents par Beuvelot, IV, 367. — Pétition Mathieu, IV, 368. — Pétition Pinson, IV, 368. — Pétition David Le Roy, IV, 368. — Pétition Perny, IV, 373, 468. — Pétition Fabre-Dubosquet, IV, 374. — Horloge de Lepante, IV, 399. — Rapport Mancel, IV, 424. — Tri des bibliothèques particulières, IV, 428. — Horloge Lepante, IV, 428. — Instruments de physique Bochart-Saron, IV, 429. — Rapport sur les pierres précieuses, IV, 429. — Surveillance de tous objets d'instruction, IV, 437. — Dépôts pour les ouvrages confisqués, IV, 451. — Pétition Biheron, IV, 453, 653. — Palais de Versailles, IV, 464, 720. — Secrétaire, IV, 488. — Vente Lebrun, 488, 516. — Maison de la Dubarry, IV, 503, 615, 627. — Pétition de la commune de Mortagne, IV, 503. — Pétition Saclet, IV, 503. — Pétition Mulot, IV, 504. — Serres du château de Brunoy, IV, 607, 608. — Factures des levés, IV, 608. — École vétérinaire d'Alfort, IV, 621. — Rapport Leblond, IV, 622. — Pétition Truchon et Cousin, IV, 652. — Pétition Desmarets, IV, 653. — Abus dans le district de Contances, IV, 654. — Destruction d'effigie royale, IV, 654. — Embellissement de Paris, IV, 656. — Globe Bergevin, IV, 130, 676. — Voyage de Thomas Howell, IV, 678. — Temples pour les fêtes décadaires, IV, 679. — Pétition Lartigue, IV, 685, 768. — Pétition du district de Cadillac, IV, 696. — Visite de l'établissement Léonardon Bourdon, IV, 700, 704. — Rapport sur les antiquités d'Autun, IV, 737. — Collection Mailly, IV, 737. — Pétition Leturc, IV, 737. — Rapport

Lostin, IV, 738. — Rapport Poirier sur les objets d'art et d'érudition, IV, 739. — Perquisition chez La Luzerne, IV, 739, 818. — Lettre de Boulard, IV, 744. — Rapport Toré (feux d'artifices), IV, 744. — Réquisitions envoyées par Commune-Affranchie, IV, 764. — Pétition Fattory, IV, 764. — Rapport sur les monuments de Seine-et-Oise, IV, 765. — Saisie du Comité de Montfort-le-Brutus, IV, 792. — Œuvre de minéralogie de Desmarets, IV, 823. — Organisation de la section de bibliographie, IV, 837. — Organisation des dépôts, IV, 837. — Mutilation d'un tableau, IV, 837, 838. — Traitements, IV, 866, 912, 936. — Remaniement, IV, 899. — Démission Lesueur et Wicar, IV, 902, 905. — Commis, IV, 907. — Pétition Bergevin, IV, 908. — Bibliothèque Deverité, IV, 908, 983. — Catalogue du dépôt des Petits-Augustins, IV, 908, 912. — Pépinière de Liancourt, IV, 910. — Collection minérale de Mailly, IV, 912. — Pétition Durameau, IV, 918. — Mémoire de Desvoyes, IV, 932. — Lettre de Vial, IV, 932. — Pétition Chappe, IV, 944. — Pétition sur le cimetière des Innocents, IV, 947. — Livres pour la Commission de recensement, IV, 947. — Projet Riquet sur la cartographie, IV, 953. — Rapport sur les Invalides, IV, 953. — Rapport du Comité d'agriculture, IV, 953. — Rapport au Comité de salut public, IV, 961. — Dépôt des ouvrages sauvés de l'incendie de Saint-Germain-des-Prés, IV, 964. — Cabinet des instruments des Écoles de chirurgie, IV, 965. — Œuvre de Pingeron, IV, 965. — Enquête à la Salpêtrière, IV, 965. — Pétition Rodat, IV, 971. — Projet Leblond et Lannoy, IV, 972. — Médailles et livres sauvés de l'incendie de Saint-Germain-des-Prés, IV, 981, 984. — Rapport Peradon, IV, 982. — Pétition l'Horloge, IV, 983. — Pétition Blanchet, IV, 985. — Réprimande à Dubois, IV, 985. — Projet Süe, IV, 985.— Demande de fonds, IV, 992. — Extraits de manuscrits de la Bibliothèque nationale, IV, 994. — Cabinet Levaillant, IV, 996. — Manuscrits pris à Bruxelles, IV, 996. — Lettre de Dubois, IV, 996. — Reste sous la dépendance du C.I.P., V, x. — Directoire de la —, V, xi. — Présidence de la —, V, xi. — Nouvelle organisation, V, li. — Pétition Magny, V, 2. — Protection de la Bibliothèque nationale contre l'incendie, V, 2, 109, 492. — Sous la surveillance du C.I.P., V, 8, 28. — Conservation du gnomon de Saint-Sulpice, V, 31. — Payement Fabre, V, 35. — Pétition Dufour, V, 52. — Leclerc proposé pour remplacer Vicq d'Azyr, V, 58, 74. — Protection des dépôts nationaux contre l'incendie, V, 73. — Changement de place de l'orgue du Panthéon, V, 84. — Compte rendu des travaux de la —, V, 84. — Rapport sur les plantes exotiques de Bouillon, V, 107. — Local pour les manuscrits des dépôts provisoires, V, 108. — Réparations à effectuer aux dépôts, V, 111. — Constitution de la —, V, 120. — Fonds accordés à la —, V, 120, 596. — Dépenses de la —, V, 120, 388. — Machine d'Antide Janvier, V, 122, 207. — Instruments confiés à Delambre, V, 123. — Serres chaudes du jardin de Marbeuf, V, 123. — Pétition Le Rat, V, 125. — Rapport sur l'église de Franciade, V, 132. — Délivrance des objets des dépôts nationaux, V, 134, 333. — Rapport Thouin sur les domaines nationaux de Seine-et-Oise, V, 137. — Achat d'instruments appartenant à Vicq, V, 137. — Rapport Grégoire sur le vandalisme, V, 166, 167, 198, 294. — Arbres marqués pour l'abatage dans le parc de Saint-Cloud, V, 176. — Pièces d'anatomie livrées aux Écoles de santé, V, 198. — Réorganisation, V, 198, 199. — Objets de science livrés à l'Agence des mines, V, 200, 257. — Traitement Livernois, V, 203. — Pétition de la Société républicaine des Arts, V, 205. — Traduction de la philosophie de Bacon, V, 208. — Médaille d'or du mariage de Henri IV, V, 212. — Pétition Julien, V, 239. — Enlèvement du chambranle des petits appartements du Palais-Bourbon, V, 240. — Triage d'objets déposés aux Archives, V, 251, 548. — Dégradations commises dans le district de Soissons, V, 254. — Pétition Carton, V, 254. — Levée des scellés chez la femme Lesclapart, V, 257. — Rachat de palmiers vendus provenant des serres de Brunoy, V, 257. — Projet de surveillance de la —, par la Commission d'instruction publique, V, 267, 289, 538, 593. — Conservation des manuscrits sur tout le territoire, V, 271. — Passeport Bonnet, V, 272. — Rachat d'un clavecin vendu à Dehausy, V, 288. — Inventaire des tableaux arrivés de Belgique, V, 289. — Livres pour l'École nationale de Meudon, V, 298, 404. — Pétition Desacres, V, 311. — Proposition Taveau pour exécuter le buste de Joseph Sauveur, V, 312. — Pétition de la Commission des Travaux publics, V, 322. — Levée des scellés sur la salle de l'Académie française, V, 373. — Enquête sur la bibliothèque Leseurre, V, 391. — Enquête sur la bibliothèque Louis Perthuis, V, 397. — Levée des scellés sur les salles du Louvre où sont les modèles de vaisseaux, V, 401. — Pétition Quiriquer, V, 408. — Pétition Blondel, V, 409. — Remaniements de la —, V, 410. — Rapport Ameilhon, V, 412. — Pouvoir donné à chaque membre de la —, V, 412, 448. — Collection des minéraux de Sibérie, V, 429. — Lettre du district d'Alençon, V, 432. — Lettre de Leblond, commissaire en Belgique, V, 433. — Inventaires des bibliothèques, V, 435. — Tableaux et œuvres d'art de la Cour des Aides, V, 450. — Livres prêtés aux élèves des Écoles normales, V, 450. —

Caisses de minéraux de Lavoisier, V, 152. — Livres de liturgie délivrés à la Commission d'agriculture, V, 480. — Pétition Massard, V, 487. — Objets délivrés à Menières, V, 489. — Pétition Blanquart, V, 491. — Instruments pour la Commission des Relations extérieures, V, 496, 500, 600. — Pétition Maure, V, 498. — Examen des livres Foacier, V, 499. — Instruments délivrés à Adet, V, 501. — Remise d'ouvrages au Muséum d'histoire naturelle, V, 534, 535. — Machine Pingois, V, 539. — Vente des livres Villiers du Terrage, V, 546, 571, 585, 592. — Pétition Fremeur, V, 570. — Œuvres d'art de Belgique, V, 571; VI, 43. — Instruments délivrés à l'École de santé de Paris, V, 580. — Nomination de Lepreux, V, 585. — Flacons de baume de La Mecque de la collection Choiseul-Gouffier, V, 585. — Collection des mémoires des avocats au Conseil fournie au C.I.P., V, 590.— Pétition Tillard, V, 591. — Coran déposé à la Bibliothèque nationale, V, 592. — Enlèvement de statues du dépôt des Petits-Augustins pour le salle des séances de la Convention, V, 945. — Pétition Miot, V, 600. — Pétition Gruel, V, 607. — Pétition Maréchal, femme divorcée Bouthélier, V, 612. — Pétition Wythe, V, 612. — Livres délivrés au Muséum d'histoire naturelle, V, 612. — Carte manuscrite de Saint-Domingue de la collection Jarnac, V, 613. — Monument de la déesse Nehallenia, V, 613. — Historique, VI, VII, XXXVII. — Exclusion de Dufourny, VI, VII. — Formation d'une collection pour le cours de chimie de l'École des Travaux publics, VI, 1. — Demande d'ouvrages pour la Commission des Travaux publics, VI, 2. — Papiers Hérault-Séchelles, VI, 2. — Séances, VI, 43. — Ordonnancement des dépenses sous le contrôle du C.I.P., VI, 48. — Enlèvement de deux statues au dépôt des Augustins, VI, 52, 56. — Augmentation du traitement des garçons de bureau, VI, 58. — Portes du salon de Dangu, VI, 68, 73. — Pétition Lalande, VI, 69. — Pétition J. Simon-Lejeune, VI, 72. — Pétition Gougenot, VI, 108. — Pétition du général Dumuy, VI, 118. — Pétition Rousseau, VI, 125. — Fonds mis à sa disposition, VI, 127. — Rapport sur un prêt du Lycée des Arts, VI, 146. — Rapport sur le Collège de chirurgie, VI, 146. — Transport à l'École de santé de Paris des objets de science de l'École d'Alfort, VI, 146. —Pétition Thillaye, VI, 146, 435, 471, 588. — Pétition Audoin, VI, 151. — Pétition Leduc, veuve Lestore, VI, 155. — Demande de fonds, VI, 167. — Achat de la tour de Monthéry, VI, 171. — Pétition Horsque, veuve Rougemont, VI, 172. — Pétition veuve Gougenot, VI, 172. — Pièces anatomiques Pouble et Millin, VI, 189. — Payement du dessin de Percier, VI, 190. — Nomination de Philipon La Madelaine, VI, 190. — Pétition Cormières, VI, 191. — Échange de tableaux italiens à Florence, VI, 194, 377, 386. — Ouvrages remis à la bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle, VI, 198. — Augmentations de traitement à Oudry et Guibourg, VI, 199. — Réclamation des architectes Bourdon et Jollain, VI, 200. — Cuvier, nommé membre, VI, 200. — Achat de manuscrits précieux, VI, 203. — Manuscrit éthiopien à la Bibliothèque nationale, VI, 204. — Demande d'un exemplaire de Buffon pour le Comité de salut public, VI, 205. — Pétition des commis, pour les traitements, VI, 205, 255, 267, 319. — Pétition Van Hoorn, VI, 216. — Répartition des objets de science nationalisés, VI, 224. — Suppression de la place d'inspecteur de Saint-Cloud, VI, 225. — Radiation de Dufourny, VI, 234, 822. — Livres rendus au citoyen Walsh, VI, 235. — Livres rendus au citoyen Crevel, VI, 235. — Lettre d'Emmery Vanhee, VI, 235. — Délivrance des objets séquestrés appartenant à Lavoisier, VI, 238, — Objets précieux mis à la disposition de la —, VI, 255. — Pétition Lambert, VI, 257. — Ordonnancement des dépenses, VI, 273. — Propose d'établir un inventaire des objets nationalisés, VI, 273, 397. — Pétition du graveur Laurent, VI, 287. — Pétition Saint-Martin, VI, 297, 313. — Envoi des œuvres de Buffon aux princes des puissances barbaresques, VI, 343. — Délivrance de livres à Liebe, VI, 376. — Livres latins et italiens à Morlaix, VI, 377. — Pétition Passemant, VI, 384. — Pétition Mancini-Nivernais, VI, 403. — Rapport sur les églises de Franciade et de la Sainte-Chapelle, VI, 403. — Pétition Duvivier, VI, 445. — Inventaire de la collection Anisson, VI, 458. — Orgue de l'église des Cordeliers, VI, 471. — Roues de loteries déposées rue de l'Université, VI, 485. — Rapport demandé sur les dégradations de Fontainebleau, VI, 502, 522, 523, 595, 684. — Projet de suppression, VI, 503, 641. — Ouvrage de Vieilhvarenne, VI, 523. — Vente des objets médiocres des dépôts, VI, 550. — Pétition Mollard, VI, 551, 561. Rapport sur des livres de la Commission de commerce, VI, 551. — Conservation des objets d'art du jardin de Monceaux, VI, 553, 768. — Rapport sur les dépenses de la —, VI, 569, 642, 686, 709. — Pétition Émery, VI, 570. — Gravures délivrées à la bibliothèque des Quatre-Nations, VI, 571. — Pétition Grobert, VI, 584, 599. — Pétition B. Garaza, VI, 589. — Biens des condamnés, VI, 595. — Plainte Camus, VI, 616. — Rapport sur les manuscrits de la bibliothèque Condé, VI, 619. — Embellissement du Jardin national, VI, 622. — Pétition des commissaires artistes de Seine-et-Oise pour des augmentations de traitement, VI, 622. — Instruments pour l'École de santé de

Montpellier, VI, 636. — Pétition Nadreau, VI, 658. — Pétition Scellier, VI, 658, 661. — Objets d'art et de sciences à Fontainebleau, VI, 684. — Objets délivrés à l'école aérostatique de Meudon, VI, 694. — Pétition Thillaye pour un arsenal de chirurgie, VI, 694, 724. — Rapport Creuzé Pascal sur le compte rendu de la —, VI, 708. — Manuscrits des anciennes académies délivrés à l'École de santé de Paris, VI, 745. — Collection de verrerie de la veuve d'Esclignac remise à l'Agence des mines, VI, 765. — Pétition Oudry et Guibourg, VI, 765. — Instruments du cabinet La Rouillière remis au Muséum d'histoire naturelle, VI, 766. — Manuscrit transmis par Perrier à la Bibliothèque nationale, VI, 768. — Jardin botanique de Bellevue, VI, 768. — Vol d'une œuvre de Houdon au jardin de Mousseaux, VI, 801. — Maintien de leurs armes aux employés des dépôts nationaux, VI, 802. — Rapport Buache sur les manuscrits d'Aiguillon, VI, 815. — Certificat et indemnité aux commis de la —, VI, 815. — Bibliothèque du Conservatoire de musique, VI, 852. — Pétition de la —, pour participer aux distributions de denrées, VI, 856.

Commission temporaire des arts de Seine-et-Oise, à Versailles. — Historique, IV, 38. — Rapport demandé sur ses travaux, III, 531; IV, 245; IV, 170. — Inventaire des papiers de Luciennes, III, 599; IV, 47. — Visite du château de Brunoy, IV, 607. — Demande d'indemnité, IV, 868. — Rapport Peradon, IV, 982. — Payement des indemnités à la —, V, 209, 540. — Rapport Charles Delacroix, V, 459. — Demande d'augmentation de traitement, VI, 316.

Commissions exécutives. — Création, IV, XI. — Remaniement, IV, 215-220. — Apurement, IV, 874.

COMMUNE-AFFRANCHIE [LYON], Rhône [-et Loire]. — Conservation des monuments utiles à l'instruction, III, 12. — Pétition du Lycée des Arts sur le tissage de la soie à Lyon, III, 214, 218. — Inventaires faits à — IV, 678. — Œuvres de Gilibert sur la botanique réquisitionnées à —, IV, 685-686. — Envoi de figures de bronze de —, IV, 764. — Ouverture d'un théâtre patriotique à —, IV, 947. — N'est plus en état de rébellion, V, 121.

Commune générale des arts. — Pétition, II, 368. — Sa pétition pour la levée des scellés sur l'Académie de peinture, II, 512. — Pétition sur les prix aux jeunes artistes, II, 569. — Concours du plan de division du local du Palais national, II, 635. — Jugement des ouvrages des artistes, II, 649. Sa dissolution, II, LXXI: 829.

Communes. — Enseignement (bâtiments et frais divers), I, 43. — Décret d'affectation des presbytères aux —, II, 863. — Projet de Coupé, III, 460. — Bibliothèques des grandes communes, III, 311. — Changement des noms, IV, 9. — Voir *Commission pour le changement de noms des communes.*

COMPIÈGNE, Oise. — Collège en activité, IV, XXXVIII. — Pétition des fêtes décadaires, IV, 294, 298. — Bateaux de bois destinés à la Commission exécutive d'Instruction publique pris par les glaces à —, V, 394. — Pétition du district, pour l'établissement d'une école centrale, V, 597.

COMTE (François). — Instituteur, IV, 105.

CONCHES, Eure. — Envoi d'un discours, IV, 138.

Concordance des heures décimales. — Cadran Hanin, II, 634, 892, III, 11.

Concours (divers). — Voir chaque mot de matière.

CONDÉ (Château). — Destruction des orangers, IV, 844.

CONDÉ, Ardennes. — Reprise de —, IV, 944.

CONDILLAC. — Dépositaire des œuvres de J.J. Rousseau, IV, 977; V, 88. — Projet d'édition de ses œuvres, V, 473. — Édition de ses œuvres, VI, 722.

CONDORCET (Marie-Jean-Antoine-Nicolas CARITAT, marquis de). — Membre du C.I.P., I, IV, XLIV; II, III. — Démissionnaire, I, V, 2. — Membre du Comité de constitution, I, V. — Adjoint au C.I.P., I, IX, X, 366. — Membre du Comité de défense générale réorganisé, I, X. — Projet d'instruction publique, I, XV-XVI, XXV; 61, 67, 85, 86, 293, 609 à 613; II, 397, 420. — Réimpression du travail de —, I, XXV-XXIX. — Rapport sur la fête de la Fédération, I, XLIV-LXVI; 476. — Biographie, I, LXXX. — Rapporteur du C.I.P., I, 2, 3, 175, 200. — Plan d'éducation physique, I, 437. — Publication du « Journal d'Instruction sociale », I, 567. — Commission des poids et mesures, II, 386. — Décrété d'arrestation, II, XIII; 593. — Ouvrage posthume d'arithmétique, IV, 664. — Distribution de son ouvrage posthume, VI, 2, 10, 11, 30, 147, 151, 346.

Confession (suppression de la). — Proposition, II, 599, 602, 603.

Congrégations. — Suppression, I, 25, 31. — Interprétation de la loi, I, 330, 331.

Congrégations enseignantes. — Rapport sur les —, I, 25-27.

Congrégations séculières. — Projet de décret de dissolution des — I, 18, 23-25, 26-31. — Rapport Gaudin, VI, 881.

Connaissance des temps (de Méchin). — Hommage à l'Assemblée, II, 595, 648; IV, 427, 438. — Lagrange publie un mémoire sur les planètes, III, 136. — Continuation de la publication, III 137, 257, 477. — Absence de Méchain, III, 477. — Levée des scellés chez Cassini pour les manuscrits concernant 1795 et 1796. — Noms de ville changés, III, 496. — Concordance entre les deux calendriers, IV, 446-448. — Nouvelles tables astronomiques pour la —,

V, 35. — Publication confiée à la Commission des poids et mesures, V, 254. — Pétition E.-S. Jeaurat, VI, 297. — Mise à jour de la publication en retard, VI, 442.

Conseil de santé. — Observations Verdier et Cazejus sur l'organisation des Écoles de santé, V, 594. — Demande une bibliothèque, VI, 191. — Voir aussi : *Commission de santé.*

Conseil des Anciens. — Projet de Constitution du 5 messidor, VI, 332, 433, 439. — Local, VI, 624. — Projet de costume, VI, 638, 647, 818, 875.

Conseil des Cinq-Cents. — Projet de Constitution du 5 messidor, VI, 332, 433, 444. — Local, VI, 624. — Projet de costume, VI, 638, 647, 818, 875.

Conseil exécutif provisoire. — Local pour les leçons de musique de Clareton, II, 8. — Fête du 10 août, II, 72. — Impression de l'Instruction des poids et mesures, III, 86. — Prêt de machines nationales pour les recherches scientifiques, III, 103. — Établissements de sourds-muets, III, 522. — École militaire, III, 531, 534. — Exportation interdite des livres et œuvres d'art, III, 538, 540. — Suppression IV, 60.

Conseil exécutif ou Directoire. — Organisation projetée par la Commission des Seize, VI, 15. — Mode d'élection projeté, VI, 460. — Costume projeté, VI, 648.

Conservatoire central de musique. — Création et organisation, VI, VI, XXXV; 483, 495, 819. — Exécution d'airs et hymnes, VI, 526. — Eler, proposé comme bibliothécaire, VI, 552, 561. — Pétition Cayre, VI, 562. — Pétition Langlé, VI, 585, 610. — Ouvrage de Framery, VI, 707. — Création projetée d'une chaire d'acoustique, VI, 711. — Fête funèbre du 3 octobre, VI, 731. — Chants civiques de Rouget de Lisle, VI, 739. — Hymnes de Chénier et Coupigny, VI, 742. — Sarrette chargé de son organisation, VI, 802, 806-808, 824. — Création de sa bibliothèque, VI, 852. — Jury, VI, 852.

Conservatoire de peinture et sculpture. — Arrêté sur la restauration des monuments, IV, 302.

Conservatoire des arts et métiers. — Projet Grégoire, IV, 837-838; V, LIII, 57, 61-64. — Pétition Pelletier, pour faire réunir son cabinet de machines au —, V, 362. — Ouverture du —, aux élèves de l'École normale, V, 427. — Local du Luxembourg affecté au —, V, 537; VI, XLII; 583. — Projet d'union aux écoles de mécanique, VI, 645. — Demande de l'hôtel d'Aiguillon pour le —, VI, 828.

Conservatoire des monuments. — Rapport général, IV, 302, 307.

Conservatoire du Muséum de peinture. — Agrandissement de la galerie du Louvre, V, 607. — Projet Thibaudeau sur l'organisation du —, VI, 18. — Historique, VI, 19. — Pétition du graveur Laurent, VI, 290.

Conservatoire du Muséum des Arts. — Création, III, LXXXVIII. — Reçoit toutes demandes d'emprunt d'objets d'art, III, XCV. — Création projetée; remplace la Commission du Muséum, III, 189, 274-277; IV, IX. — David et Mathieu, commissaires pour l'organisation du Conservatoire, III, 232. — Adjonction à la Commission temporaire des Arts, IV, 324, 328, 329, 466. — Remise des papiers de la Commission du Muséum, III, 393, 595. — Rapport sur ses travaux, III, 460. — Bustes des grands hommes à exécuter en porcelaine de Sèvres, III, 477. — Pétition Daguerre et Lisgnereux, III, 498. — Exportation interdite des œuvres d'art, III, 533, 541. — Autorisé à prélever des tableaux aux Petits-Augustins, IV, 1. — Demande d'un local pour l'agrandissement du —, IV, 191, 194. — Choix d'objets dans les dépôts nationaux, IV, 55. — Rapport sur la restauration des tableaux, IV, 302, 306, 307. — Local de l'Académie des Beaux-Arts affecté au —, IV, 533. — Organisation, IV, 306, 307, 533, 534. — Rapport sur les travaux exécutés, IV, 482-485. — Inventaire du cabinet Lebrun, IV, 679, 955. — Restauration des œuvres d'art formant la collection du Conservatoire, IV, 687-694, 705. — Rapport contre les accusations portées sur ses travaux, IV, 770, 778. — Plan de police du local, IV, 866, 869, 870. — Remaniements, IV, 898, 900, 901, 902. — Démission Lesueur et Wicar, IV, 902, 905. — Ouvrages à exécuter aux Gobelins, IV, 903. — Pétition Dardel, IV, 955. — Jury des Gobelins, IV, 971 — Déplacement des tableaux du Muséum, IV, 981. — Sous la surveillance de la Commission d'Instruction publique, V, X, 8. — Rachat des tables de bois pétrifié de la liste civile, V, 35. — Tableaux envoyés de Belgique, V, 69, 75, 85, 194 — Réparations à effectuer aux tableaux envoyés de Belgique, V, 89. — Tableaux de Van Spaendonck au Lycée des Arts, V, 102. — Chauffage pour le —, V, 110. — Rapport Grégoire sur le —, imprimé, V, 122. — Transfert des plantes du Jardin de Marbeuf, V, 123. — Pétition d'Yvernois, V, 266. — Jury du concours de peinture, sculpture, etc., V, 287. — Pétition Foucou et Borelly, V, 331. — Gratifications aux gardiens du —, V, 470. — Réorganisation, VI, XXXVII. — Remerciements de Pajou et Robert, VI, 81. — Nomination de Jollain, demandée, VI, 71. — De Wailly remplace Vincent, VI, 83, 92. — Prêt d'un Apollon au Lycée des Arts, VI, 146. — Indemnité au conservateur Picault, VI, 156. — Objets qui doivent être transportés à Fontainebleau, VI, 215, 502. — Observations sur la Bourse au Louvre, VI, 225. — Observations sur le —, VI, 255. — Réclamation sur des armes envoyées de Hollande, VI, 381, 426. — Projet de réunion du Muséum des An-

tiques, VI, 381, 384. — Échange de tableaux italiens à Florence, VI, 386, 692. — Plaintes de Pasquier, VI, 485, 641. — Acquisition de tableaux, VI, 487, 492, 493. — Demande de bois de chauffage, VI, 523. — Autorisation de copie accordée à Paty, VI, 560. — Pétition Duruisseau et Nouvion, VI, 574. — Croisées du —, VI, 620. — Nomination de Romain Evrard, VI, 643. — Renseignements sur les tableaux du Salon, VI, 676. — Travaux à exécuter au —, VI, 720. — Tableau de Poussin à Saint-Germain-en-Laye, VI, 720. — Planche à exécuter au Salon des expositions, VI, 720. — Augmentation de traitements, VI, 758. — Agrandissement de la galerie du Muséum des Arts, VI, 822, 859. — Transport du tableau de David sur le Serment du jeu de paume, VI, 876.

Conservatoire du Muséum de Versailles. — Enlèvement d'objets destinés au Jardin national, VI, 471.

Conservatoire végétal des Champs-Élysées. — Restitution à la citoyenne Marbeuf, VI, 611.

Constantinople, Turquie. — Imprimerie de la République à —, VI, 623.

Constitution civile du clergé. — Demande de suppression, I, 859.

Constitution de 1791. — Pétition des graveurs Helman et Ponce à propos de l'édition Didot de la —, V, 429.

Constitution du 5 messidor. — Projet de la Commission des Onze, VI, XIV. — Historique, VI, 332-333. — Discussion du projet, VI, 391, 400, 405, 409, 415, 433, 444, 455, 472, 485, 541, 547, 554, 563, 572, 608, 624. — Acceptation de la —, VI, 650, 661, 676, 687, 716.

Constitution (fête de la). II, 73, 262-272, 283, 288. — Médaille commémorative, 289, 290.

CONTAMINE. — Pétition pour une place de professeur, VI, 314.

CONTÉ. — Demande d'ouvrages pour l'École nationale aérostatique de Meudon, V, 298, 404.

Contigné, Maine-et-Loire. — Éloge de la commune, IV, 297.

Contrat social. — Manuscrit, V, 201.

Contrefaçons. — Rapport sur les —, I, 348; II, 80, 81, 82, 353, 354.

Convention (Bibliothèque de la). — Création, III, 490.

COPIA. — Hommage de gravures, IV, 302.

COQUEBERT, professeur d'agriculture. — Demande à emprunter des instruments nationaux d'agriculture, III, 377.

COQUELLE. — Sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine, VI, 854.

COQUILLE. — Envoi d'un discours, IV, 611.

Coroline de Corse. — Pétition Stephanopoli, II, 599, 747; III, 263.

CORANCEZ (Guillaume OLIVIER, dit). — Mise en réquisition de —, V, 222.

Corbeil, Seine-et-Oise. — Fête de la Raison, IV, 101. — Envoi d'une brochure, IV, 119, 270. — Écoles primaires, IV, 270. — Payement des instituteurs, IV, 293. — Pétition sur la suppression des districts, VI, 521.

CORBEL du SQUIRIO, député à la Législative et à la Convention. — Arrêté concernant la Vendée, VI, 149. — Détenu, malade, V, 174. — Liste des Soixante-treize, rappelés à la Convention, V, 293.

CORBET. — Envoi d'œuvre, IV, 929.

CORBIER. — Envoi d'œuvre, IV, 508.

CORBIGNY. — Secrétaire de la Commission exécutive de l'Instruction publique, V, 112.

CORDAY (Charlotte). — Citée, II, 63.

Cordeliers (Clubs des). — Pétition contre les tripots, II, 861.

Cordeliers (Dépôt des). — Dépôt de chartes, I, 304. — Plan de Paris par Verniquet, V, 332, 549. — Évacuation de l'enclos des —, V, 374, 539, 618. — Dangers du Dépôt des —, V, 378. — Local pour l'École de santé de Paris, V, 408, 472, 566, 609. — Dégradations au dépôt des —, V, 471. — Livraison des parchemins « inutiles », V, 608. — Installation du conservateur, VI, 16. — Évacuation de la bibliothèque, VI, 34, 239. — Levée des scellés sur les papiers du prieur des —, VI, 47. — Décorations du Théâtre de l'Égalité, VI, 200, 217. — Réclamation des fournisseurs, VI, 287. — Ouvrages provenant de Belgique et de Saint-Germain-des-Prés, VI, 174, 189. — Travaux exécutés au Dépôt des —, VI, 398, 609. — Poirier, employé, VI, 431. — Nombre des volumes, VI, 709.

CORDIER (L.). — Envoi d'œuvre, IV, 927; VI 273.

CORDIER (Pierre-Louis-Antoine). — Autorisation de séjour à Paris, V, 122.

CORDIER-DESGRANGES. — Récompense nationale, VI, 592, 628.

CORDURIÉ. — Pétition, V, 400.

CORENFUSTIER. — Envoi d'œuvres, IV, 721. — Projet d'élargissement de David, V, 259.

Cormelles, Calvados. — Plantation d'un arbre de la liberté, IV, 285.

CORMIÈRES. — Demande une enquête sur les avantages de ses machines, VI, 191.

CORNEILLE, artiste. — Accusé d'avoir prêté serment à Louis XVII, III, 443.

CORNEILLE, commis. — Commis au Bureau de bibliographie, IV, 478.

CORNEILLE, professeur. — Pétition, IV, 80.

CORNEILLE d'ANGÉLY. — Récompense nationale, V, 359, 384.

CORNILLEAU. — Intervention dans la discussion du projet de constitution, VI, 409. — Acceptation de la Constitution du 5 messidor par les assemblées primaires, VI, 650.

CORONELLI. — Envoi de globes, IV, 680.

COROT. — Pétition, IV, 372,675.
Corps législatif. — Tableaux des décrets sur l'instruction publique, III, 67. — Compte-rendu bi-annuel des élèves et établissements, III, 104, 522. — Surveillance des mœurs publiques, III, 108. — Fonds pour les écoles de sourds-muets, III, 527. — (Étalons de mesures déposés près du —, V, 557, 561. — Projet de constitution du 5 messidor, VI, 332, 433, 563, 607, 829. — (Projet de costumes des membres du —, VI, 585, 589, 596, 605, 638, 647, 818. — Date de réunion, VI, 745.
CORRÈZE (département de la). — École centrale à Tulle, VI, 35. — Organisation des écoles primaires par Lakanal, VI, 53.
CORSE. — Instruction en —, I, 36; III, 631. — Instituteur français dans chaque école de —, III, XLIX. — Mousse de —, II, 67, 149, 155; IV, 322. — Coraline de —, II, 599, 747; III, 263.
CORVISART. — Rapport sur le procédé Sans, III, 279, 569. — Membre de la Commission temporaire des Arts, III, 323, 328, 503. — Rapport sur le cabinet Pinson, IV, 378. — Membre du jury des livres élémentaires, IV, XXXI, II, 751, 756, VI, 92, 94. — Professeur à l'École de santé de Paris, V, 316. — Pétition, VI, 823.
COSSARD. — Membre de la Commission des monuments, I, 8; III, 70, 145, 187, 591. — Pétition, IV, 678.
COSTAZ. — Envoi de l'arrêté du Comité d'agriculture (Conconrs de la Savonnerie), IV, 950. — Conférence des élèves de l'École normale, V, 478.
COSTE. — Élève à l'École de santé de Montpellier, VI, 121. — Ajourné pour les récompenses nationales, VI, 427.
COSTE (DE JONQUIÈRES). — Élève de l'École de santé de Montpellier, VI, 121.
Costumes officiels. — Rapport définitif de Grégoire, VI, 647-657, 687, 705. — Dessins par Moreau jenne, VI, 711. — Discussion du rapport Grégoire, VI, 811, 815. — Rapport nouveau demandé au C.I.P., VI, 816, 818, 861.
CÔTE-D'OR (département de la). — Chant de la —, III, 375, 379, 598. — Liberté des opinions religieuses, III, LXXVI. — Envoi de tables de comparaison des mesures, IV, 116. — Prêtres réfractaires, IV, 421. — Établissement d'un muséum à Dijon, IV, 928, 997. — Demande d'organisation des écoles centrales, V, 302, 541. — École centrale établie à Dijon, VI, 35. — Organisation des écoles primaires par Dupuis, VI, 53. — Pétition pour une École de santé à Dijon, VI, 168. — Institut de musique établi à Dijon, VI, 329.
CÔTE-SAINT-ANDRÉ, Isère. — Changement de nom, IV, 99.
CÔTES-DU-NORD (département des). — Demande d'organisation des écoles centrales, V, 302, 541. — Liberté des cultes, V, 516. — École centrale fixée à Dinan et Guingamp, VI, 35. — Organisation des écoles primaires par Bailleul, VI, 53.
COTTARD. — Pétition, pour conserver son logement, III, 586; IV, 118, 449, 488, 543; V, 194; VI, 13. — Observations, météorologie de, V, 30. — Joseph Darbas, V, 218. — Récompense nationale, V, 359, 384. — Pension, VI, 545. — Lettre de Cœuret sur le tremblement de terre de Valence, VI, 708.
COTTREAU. — Employé au Comité d'instruction publique, IV, 228.
COUBRON, Seine-et-Oise. — Tombeau aux défenseurs de la patrie, IV, 610.
COULOMB, physicien. — I, 108. — Observations sur le pendule, I, 239. — Membre de la Commission des poids et mesures, II, 386, V, 554. — Trésorier de la Commission des poids et mesures, III, LXXXII. — Révoqué, III, 239. — Rapport sur la machine de Haupoix, III, 482. — Membre du Bureau de consultation des Arts, IV, 265-268. — Commissaire pour les mesures, VI, 92. — Professeur à l'École centrale de Paris, VI, 115.
COULOMBEAU. — Envoi d'odes allemandes, IV, 95.
COUPÉ (Jacques-Michel), député à la Législative et à la Convention. — Biographie. I, LXXXI; II, XCIV. — Critique du plan officiel d'instruction publique, I, LIII; II, XXXI; III, XV. — Plan d'instruction publique, I, 530-541; II, 128-135 404; III, 198. — Membre du C.I.P., II, XII; 88, 592; III, III, V, VII, VIII, IX; IV, IV, VI, VII; V, I, II, VII; 13, 118. — Membre de la Commission des Six, II, IX; 606. — Interdiction d'exporter des denrées de première nécessité, II, 491, 493. — Discours sur la guerre du Nord, II, 495. — Abdique la prêtrise, II, 775. — Demande la revision du plan Bouquier, III, LVII. — Étude d'un arrêté de la Côte-d'Or, sur la liberté des opinions religieuses, III, LXXVI. — Les églises mises à la disposition des communes, III, LXXVII. — Enquête sur la Bibliothèque nationale, III, XCIII. — Rapport sur la réédition du Dictionnaire, III, XCIV; 441. — Demande qu'on s'occupe de l'instruction publique, III, 39. — Pétition Cusak, III, 43. — Bureau de consultation des Arts, III, 73. — Pétition Dorez, III, 74. — Exclu de la Société des Jacobins, III, 81. — École de Liancourt, III, 230, 267, 289. — Projet des bibliothèques de districts, III, 235, 249, 307, 309, 469. — Pétition Prévôt, III, 284. — Ouvrage sur les moutons, III, 315. — Pétition Ferlus, III, 322. — Enquête sur l'École des sourds-muets, III, 337. — Proposition Mangard, III, 360, 377. — Revision des lois sur le Bureau de consultation des arts, III, 362. — Prêt d'un manuscrit, III, 374. — Enquête sur la Biblio-

thèque nationale, III, 391. — Annonce de Wandelaincourt, III, 412. — Disposition de leurs églises laissée aux communes, III, 412, 433, 460, 493, 547. — Locaux accordés aux sociétés populaires, III, 433. — Secrétaire du C.I.P., III, 443. — Ouvrage de La Chabeaussière, III, 593-604. — Pétition de la commune de Champagnole, III, 602. — Membre de la section du « Recueil des traits héroïques », IV, IX. — Cours du Jardin des plantes, IV, IX; 399. — Examen du plan d'organisation des écoles secondaires, IV, XIX. — Projet pour révolutionner l'instruction, IV, XXII, XXIV, XXV; 451, 469-461. — Muséum de Tours, IV, 3. — Pétition Thorin, IV, 15. — Communication rapide à grandes distances, IV, 41. — Pétition Barreaux, IV, 46. — Pétition de la commune de Mirebeaux (Côte-d'Or), IV, 48. — Pétition Vingard, IV, 114. — Pétition Lainé, IV, 97. — Pétition Dergny, IV, 99. — Commissaire de la Bibliothèque, IV, 137. — Livre de Manuel, IV, 247. — Pétition Buc'hoz, IV, 288-374. — Rapport-projet de propagation de l'instruction publique, IV, 288. — Pétition Fontaines, IV, 371. — Commissaire des Actions vertueuses, IV, 421. — Pétition Coutier, IV, 460. — Visite des établissements d'enseignement, IV, 460. — Visite du château de Brunoy, IV, 464. — Pétition Ricard, IV, 466. — Pétition des imprimeurs, IV, 471. — Bibliothèque du Comité, IV, 501. — Pétition Barletti Saint-Paul, IV, 507. — Ouvrage « Réveil d'un patriote opprimé», IV, 556. — Envoi d'œuvres de Germain Le Normand, IV, 722, 816. — Discours prononcés à Dié-sur-Loire, IV, 750. — « Dialogues du citoyen Philippe », IV, 761. — Organisation des fêtes décadaires, IV, 770. — Séances du Lycée des Arts, IV, 839. — Manuscrit anonyme, IV, 843. — Ouvrage de Blanchard, IV, 867. — « Maximes républicaines », IV, 867. — Collection minérale de Mailly, IV, 912. — Pétition Bernard Louzardi, IV, 932. — Projet de la commune de Bellevue-les-Bains, IV, 963. — Pétition du bibliothécaire de Franciade, IV, 866-983. — Projet Goutard, IV, 974. — Projet Trouville, IV, 982. — Opuscule Marchant-Burbure, IV, 996. — Pétition Fayolle, IV, 996. — Ouvrage de Philippe, V, 3. — Membre de la Section pour les sciences et les arts, V, 13. — Sortant du C.I.P., V, 118. — Suppléant du C.I.P., V, 123. — Projet Bouquier sur les fêtes décadaires, V, 376. — Discussion sur le nombre des écoles, V, 542.

COUPERIN, organiste. — Pétition, III, 245; V, 103; VI, 568-590.

COUPIGNY. — Envoi d'œuvres, IV, 141, 237, 549. — Vers sur la mort de Féraud, VI, 246. — Hymne funèbre pour le 3 octobre, VI, 742.

COUPPÉ DE KERVENNOU, député à la Constituante et à la Convention, — Détenu, malade, V, 166. — Rentre à la Convention, V, 291. — Projet de Merlin sur les Soixante-treize, V, 325. — Projet des fêtes décadaires, V, 350. — Proposition Lecontre, V, 589. — Approbation de la conduite de Cadroy, en mission, V, 611.

COURÇAY (Barthélemy de). — Successeur possible de son oncle au Cabinet des médailles, VI, 356, 375.

COURET DE VILLENEUVE. — Ouvrage sur la mesure des grains, III, 280.

COURIVAUT. — Chef du laboratoire de chimie de l'École de santé de Paris, V, 596, 603.

COURLADE. — Commis de bibliographie, IV, 654.

Couronne. — Récolement du mobilier de la —, I, 517.

Cour des Aides. — Tableaux et objets précieux de la —, inventoriés par la Commission temporaire des Arts, V, 450.

COURSIAUX (Diogène). — Envoi d'œuvre, IV, 663.

COURSON [LES-CARRIÈRES], Yonne. — Poème pour la fête de l'Être Suprême, IV, 674.

COURTALON. — Ajourné pour les récompenses nationales, VI, 432. — Récompense nationale, V, 457; VI, 593, 630.

COURTIAL. — Ajourné pour les récompenses nationales, VI, 427.

COURTIN. — Envoi d'œuvre, IV, 542,

COURTOIS (Edme-Bonaventure), député à la Convention. — Membre de la Commission des Arts, I, 8. — Biographie, III, XXCII. — Membre de la Commission des Monuments, III, 71, 145, 591. — Conjuration contre Robespierre, IV, 857, 863, 876. — Dénonciation de Payan, IV, 876-877. — Dénonciation de Jullien fils, IV, 887. — Rapport sur les papiers trouvés chez Robespierre, V, 499. — Rapport sur les troubles de Beaucaire, VI, 320. — Pétition sur les noms de mesures nouvelles, VI, 457.

COUSIN. — Membre de la Commission des livres élémentaires, II, 216-306. — Membre du Bureau de consultation, des Arts et métiers, IV, 266-267-268. — Récompense nationale, V, 259-384. — Demande à toucher ses appointements pendant sa détention, VI, 77. — Professeur à l'école centrale de Paris, VI, 115. — Fait partie du tiers électeur de l'Institut, VI, 833.

COUSIN, détenu. — Pétition, IV, 80. — Lettre, IV, 136.

COUSIN (Jean). — Achat de manuscrits de VI, 203.

COUSIN, (libraire). — Pétition, IV 692.

COUSIN-JACQUES (BEFFROI DE REIGNY dit). — Hymne de —, IV, 910. — Récompense nationale, V, 407.

COUSTÉ. — Transport des papiers et œuvres d'art de Belgique, VI, 43.

COUSTOU. — Anges d'argent à fondre, I, 401. — Transport des groupes de —, VI, 599.

COUTANEAU. — Pétition, VI, 382, 385.
COUTEAU. — Pétition, IV, 288.
COUTHON (Georges), député à la Convention. — Biographie, I, LXXXI. — Pétition des instituteurs d'Aigueperse, I, 64. — Membre du Comité de salut public, II, 30. — Proposition de retirer du Panthéon le général Dampierre, III, 207-208. — Chalier au Panthéon, III, 209. — Portrait par Ducreux, III, 440. — Affaire Besché, III, 463. — Projet sur les maisons nationales, IV, 318. — Projet sur la moralité, IV, 433, 435. — Suppléé Saint-Just au Comité de salut public IV, 801. — Décrété d'accusation, IV, 871. — Propose la création d'une Commission de trois membres pour la rédaction du code des institutions sociales, V, 15.
COUTIER. — Pétition, IV, 460-462.
COUTIN (Jardin). — Transport au — des plantes de serre chaude du jardin Marbeuf, V, 123.
COUTOT (Jacques). — Commis de la Commission pour le changement de noms des communes III, 585.
COUTURE. — Pétition, IV, 973.
COUTURIER, député à la Convention. — Biographie, I, LXXXI. — Commissaire de la Convention dans le département du Rhin, I, 345. — Offre les animaux de la ménagerie de Versailles, III, 246. — Écoles primaires de Versailles, III, 291.
COZE. — Professeur à l'École de santé de Strasbourg, V, 355.
CRACHET. — Pétition, II, 345-347.
CRAON, Mayenne. — Rapport sur la bibliothèque des Génovefains de —, VI, 765.
CRAPELET, Éditeur de Grégoire, V, 351.
CRASSOUS (J.-A.), député à la Convention. — Pétition pour les fêtes décadaires, IV, 97. — Commissaire pour la translation des cendres de Marat, V, 70. — Exposé des vertus de Marat, V, 72. — Proteste contre le décret de police des sociétés populaires, V, 134. — Proteste contre le projet de retirer du Panthéon les morts, décédés depuis moins de dix ans, V, 477. — Proteste contre le projet du 5 ventôse, V, 536, 604. — Décrété d'arrestation, VI, 38. — Repoussse le projet d'apaisement, VI, 40.
CRÉPIN. — Élève de l'École de santé de Montpellier, VI, 121.
CRÉPY-SUR-AISNE [CRÉPY-EN-LAONNOIS]. Aisne. — Pétition sur les écoles, IV, 297, 300, 301.
CRESPY, (?) Aube. — Inauguration des bustes de Marat et Lepeletier, IV, 295.
CRÉTIEN. — Envoi de vers, IV, 610.
CRÉTIN. — Garde du dépôt de l'Arsenal, V, 170.
CREUSE (département de la). — École centrale du département transportée à Aubusson, VI, 34-35. — Organisation des écoles primaires par Barailon, VI, 53. — Déplacement de l'École centrale, VI, 234.
CREUZÉ (Pascal), député à la Convention. — Membre du C.I.P. (2e section). VI, 268, 283, 635. — Rapport sur les Écoles de navigation, VI, 341. — Orgues des édifices religieux, V 399. — Agrandissement de la galerie de tableaux du Muséum, VI, 460. — Secrétaire du C.I.P., VI, 568. — Local pour le Conservatoire des arts et métiers, VI, 588. — Dépôt des Petits-Augustins rendu public, VI, 590. — Rapport sur la plainte Camus, VI, 616. — Rapport sur le compte-rendu de la Commission temporaire des Arts, VI, 708-10. — Membre de la Commission des trois, VI, 758. — Sort du C.I.P., VI, 769. — Remplacé par Rabaut Pomier, VI, 773. — Membre du C.I.P., VI, IV, V, VI. — Secrétaire du C.I.P., VI, VII. — Rapporteur sur l'organisation des Écoles de navigation, IV, XVI. — Rapporteur sur l'organisation des Écoles de mécanique, VI, XXIII.
CREUZÉ DE LATOUCHE (Jacques-Antoine), député à la Constituante et à la Convention. — Biographie, I, LXXXI. — Réclamation pour la Société d'agriculture, I, 363. — Demande à emprunter des livres à la Bibliothèque nationale, V, 285. — Nomination d'un professeur d'économie politique à l'École normale, V, 458, 461, 462. — Éloge du travail manuel, VI, XVII; 409. — Discussion du projet sur les écoles primaires, VI, XVII. — Membre du Comité des Sept, VI, 37. — Membre de la Commission des Onze, VI, 128. — Intervention dans la discussion du projet de Constitution, VI, 433, 469. — Projet pour effacer l'inscription de la porte Denis relative aux Hollandais, VI, 485. — Rapport sur la plainte Pasquier, VI, 641. — Membre de l'Institut, VI, 838.
CREVEL. — Livres confisqués rendus à —, VI, 235.
CRIQUOT. — Envoi d'un discours, IV, 115.
CROCHOT. — Hymne, IV, 998.
CROISAT. — Trait héroïque de —, IV, 73.
CROISÉ. — Pétition, IV, 287.
CROISET (Louis). — Éloge IV, 748.
CROISSY (Seine-et-Oise). — Demande d'instituteurs, IV, 74.
CROIZETIÈRES. — Envoi d'œuvres, IV, 542.
CROPONE. — Rapport sur son ouvrage, III, 134.
CROUZET (Pierre). — Plan d'instruction publique, II, 404. — Récompense nationale, V, 359, 385. — Directeur de l'Institut des Jeunes Français, VI, 26, 30-31, 129. — Réclamations, VI, 47, 94, 147, 193, 233. — Mémoires sur l'Institut des Jeunes Français, VI, 129, 152. — Enquête à Liancourt, VI, 129, 173. — Indemnité et fonds délivrés à —, VI, 197, 237, 276. — Enquête sur le transfert à Versailles de l'Institut des Jeunes Français, VI, XXIX; 222, 233, 256. — Directeur de l'école de Liancourt, VI, 285, 293-296, 299, 454. — Livres pour l'école

de Liancourt, VI, 413, 416. — Nomination de Gauthier, professeur de dessin, VI, 446. — Nomination de Bonnet, professeur de mathématiques, VI, 524. — Couplets, VI, 562. — Pétition, VI, 687, 689-691. — Nomination de Molereau et Joli, à l'école de Liancourt, VI, 747. — Ajournement de Codet, VI, 747, 757.

CRUSSIER. — Pétition, VI, 827.

CUBIÈRES (Michel, dit DORAT-CUBIÈRES). — Biographie, III, CXXII. — Récompense nationale, V, 432, 450, 482. — Ajourné pour récompenses nationales, VI, 432.

CUIGNET. — Roues de loteries à délivrer à la Commission temporaire des Arts, VI, 485.

Cuirs de Russie. — Fabrication (papiers Juigné), III, 451.

Cuivre. — Réquisition, I, 14.

Cultes. — Ministres des —, et les fonctions d'enseignement, I, 17, 68; III, XVII. — Liberté des —, I, 128. — Projet Barère sur la liberté des —, III, XXXVII. — Opinion du Comité de salut public sur la liberté des —, III, LXXIII. — Rapport Cambon, V, XLIV. — Discours Grégoire, V, XLVII. — Rapport Boissy d'Anglas, V, 518, 531. — Libre usage des édifices religieux, VI, XXXI. — Delacroix réclame la liberté des —, VI, 85. — Police des —, VI, 646, 650, 725, 732, 733-738.

Cultivateur (*Annuaire du*). — Idée première, II, 609. — Projet Romme, III, 36, 266. — Impression de 2.000 exemplaires, III, 376, 480. — Impression au Louvre, III, 477, 481.

CURÉE, député à la Législative à la Convention. — Membre du C.I.P., V, VII-VIII, 586. — Réparations à effectuer aux dépôts de Paris, V, 590. — Distribution des livres et médailles dans les bibliothèques et dépôts divers, V, 591. — Rapport sur la Commission exécutive de l'instruction publique, V, 595. — Chargé de la bibliographie, V, 598. — Réparations à la bibliothèque de Franciade, V, 598. — Pétition des professeurs du Muséum d'histoire naturelle, VI, 44. — Arbres abattus au Luxembourg, VI, 68. — Pétition des employés de la bibliographie, VI, 70. — Secrétaire du C.I.P., VI, 202. — Membre de la 2e section, VI, 283. — Quitte le C.I.P., VI, 391. — entre, 769. — Enquête sur les volnmes remis à Jullien, de Toulouse, VI, 773.

CUSACK (Jacques). — Demande de naturalisation, III, 43, 50, 314.

CUSTINE (Adam-Philippe, Comte de). — Biographie, I, LXXXI. — Envoi de commissaires à —, I, 171. — Intelligences avec le général Dampierre, III, 64. — Trahison et complices, III, 82.

CUVIER. — Pétition, VI, 446, 588.

CUYPER (séminaire de). — Pétition de Cheut fils, II, 333, 335.

D

DABRAY-DOUBLET (Joseph-Séraphin), député des Alpes-Maritimes à la Convention, l'un des soixante-treize. — Le rédacteur du catalogue du Musée des Archives nationales, en décrivant la pièce dite « Protestation des 6 et 19 juin », a cru que les deux mots *Dabray Doublet* sont les noms de deux députés distincts, V, 292 (note 1). — Arrêté le 3 octobre 1793 comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin, 293. — Autorisé, par le décret du 2 brumaire an III, à se faire transférer dans son domicile pour y rétablir sa santé, 165. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire, 291, 293.

D'AÇARQ. Voir AÇARC (D').

DACIER (Bon-Joseph), secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Membre de l'ancienne Commission des monuments, maintenu dans cette Commission réorganisée, 10 octobre 1792, I, 8.

DACORCQ (Il faut peut-être lire DAÇARCQ, ou D'AÇARCQ). — Se plaint qu'il n'a pas été question de lui dans la publication des divers plans relatifs à l'instruction publique, 1er octobre 1793, II, 526.

DAGOBERT Ier, roi de France. — Sur la proposition de la C. des A., il sera payé à Percier 1 500 ff pour un dessin du tombeau de Dagobert, 20 floréal an III, VI, 190.

DAGOBERT (Lue-Auguste), général en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales, en 1793. — Meurt de la fièvre à Puycerda le 29 germinal an II, IV, 308 (n. 2). — Legendre propose, le 9 floréal, que son nom soit gravé sur la colonne à élever dans le Panthéon : renvoyé au C. de S. P., 308. — Barère fait décréter, le 11 floréal, que le nom du général Dagobert sera gravé sur cette colonne, 303 (n. 2), 309. — La Société populaire d'Uzès-la-Montagne demande pour Dagobert les honneurs du Panthéon : renvoyé au C. de S. P., 21 prairial, 612; celle de Puycerda fait la même demande : renvoi au même Comité, 23 prairial, 619; de même la commune et la garnison de Mont-Libre : renvoi au même Comité, 29 prairial, 652. — Une lettre de la Société populaire de Rivesaltes sur une fête célébrée en l'honneur de Dagobert : renvoyée au C. de S. P., 17 messidor, 749.

DAGUERRE ET LIGNEREUX. — Des effets

précieux ayant été déposés chez eux par la ci-devant reine, Besson propose à la C. des A., le 30 pluviôse an II, le renvoi au Comité pour prononcer sur la destination de ces objets. Le Comité demande à la C. des A., le 5 ventôse, d'indiquer un local propre à les déposer; la Commission arrête, le 25 pluviôse, de les répartir entre le Muséum des arts et celui d'histoire naturelle, III, 492, 493 (et n. 1), 498 (ann. C).

DAGUESSEAU. Voir AGUESSEAU (D').

DAGUEY, fabricant de papiers peints. — Fait hommage au Comité d'un tableau de la déclaration des droits, 29 brumaire an II, II, 868. De même, à la Société des Jacobins le 1er frimaire, et à la C. N. le 2 frimaire, 868 (n. 3). — Présente au Comité un nouveau tableau, plus simple : mention honorable, 9 frimaire; lettre de Daguey, disant qu'il peut fournir ce tableau pour les écoles primaires au prix de 50 sols, 50 (ann. F.).

DAGUIER. — Nommé commis pour le travail du changement de nom des communes, 27 ventôse an II, III, 585.

D'AIGNAN ou D'AIGNANT. — Brochure : *Gymnastique des enfants convalescents, infirmes, faibles et délicats*, renvoyée au concours des livres élémentaires, 9 prairial an II, IV, 489.

DAILLET, du département du Pas-de-Calais. — Nommé, par le décret du 29 germinal an II, l'un des commissaires de la C. ex. des secours publics, IV, 200 (ann. D *bis*). — Lettre de Fourcade au C. de S. G., de la fin de fructidor, disant que son arrestation, comme celle de Daillet, n'a été qu'une mesure de sûreté générale et que Daillet a obtenu justice, 896 (et note 2), 897.

DALAYRAC, compositeur, membre de l'Institut national de musique. — Pétition à l'Assemblée législative contre la loi des 30 août 1792, 18 septembre 1792, I, 53. — Dans la 3e livraison (prairial) de la *Musique à l'usage des fêtes nationales*, chanson patriotique : *Les Canons, ou la Réponse au salpêtre*, paroles de Coupigny, IV, 549 (ann. B).

DALBARADE (Jean), capitaine de vaisseau, adjoint de la 6e division au Ministère de la Marine, le 20 février 1793. — Ministre de la Marine en remplacement de Monge, le 10 avril 1793, jusqu'au 30 germinal an II, IV, 61 (fin de la n. 2 de la p. 60). — Commissaire de la C. ex. de la marine le 29 germinal, 200 (ann. D *bis*), du 1er floréal an II au 14 messidor an III. — Transmet un manuscrit de Truguet contenant les principaux traits héroïques des marins français : renvoyé à Thibaudeau, 3 prairial, 462.

DALMAS, menuisier, rue Hautefeuille. — Tenu d'évacuer sans délai l'atelier qu'il occupe aux ci-devant Cordeliers, 26 ventôse an III, V, 609-910.

DALVIMARE (Martin-Pierre). — Obligé par le décret du 5 septembre 1793 de s'éloigner des frontières et de Paris, demande à être mis en réquisition pour concourir au soutien des arts : arrêté qu'il produira des certificats d'une conduite civique, 18 pluviôse an III, V, 471. Le C. de S. P. est invité à le mettre en réquisition, 28 pluviôse, 497.

DAMAS jeune, menuisier. — Locataire d'un logement faisant partie des locaux destinés à l'Éc. de santé de Paris, demande du temps pour déloger, et une indemnité : renvoyé à la C. ex., 22 germinal an III, VI, 72.

DAMBREVILLE. — Conservateur du dépôt bibliographique de la rue Marc, 4 brumaire an III, V, 170. — Il a aussi la garde des bibliothèques d'Égalité et de Boutin, 24 germinal, VI, 75.

DAMESME, architecte. — Prix de 1,000 ℔ dans le concours pour l'architecture rurale, décret du 14 fructidor an III, IV, 259.

DAMIANI (Félicien), Naples. — Demande une chaire de droit des gens, ou d'économie politique, etc., à Paris ou dans les départements voisins : renvoyé aux 5 représentants en mission pour l'organisation de l'instruction, 30 germinal an III, VI, 106.

DAMPIERRE (Auguste-Marie-Henri PICOT, comte DE), commandant en chef des armées du Nord et des Ardennes en 1793. — Notice, II, XCIV. — Honneurs du Panthéon par décret du 11 mai 1793; mais le 13 frimaire an II le Comité nomme Th. Lindet rapporteur pour le procès de la mémoire de Dampierre, III, 64 (et n. 5). — A la C. N., le 1er nivôse, Couthon propose qu'on retire les honneurs du Panthéon à Dampierre; Romme et Danton demandent qu'une enquête soit faite : renvoyé au Comité d'I.P., 208-209 (annexes). — Tallien se plaint, le 9 floréal, que le buste de Dampierre se trouve encore dans la salle de la C. N., fait décréter que le C. de S. P. sera chargé de reviser tous les décrets qui ont décerné les honneurs du Panthéon, IV 303 (note 2), 308. — Th. Lindet remet, pour être envoyées au C. de S. P., les pièces relatives à Dampierre, 13 floréal, 303. — Sur la proposition de l'architecte Hubert, un cercueil en bois qui avait été fait pour Dampierre servira pour Marat; le Comité arrête qu'il sera remis à la section de Marat, 2e sans-culottide, V, 58 (et note 2), 65. — En exécution du décret du 20 pluviôse an III, qui l'exclut du Panthéon, son buste est retiré, le lendemain, de la salle de la C. N., 477, 482.

DANDRÉE, administrateur du district de Carpentras. — L'un des patriotes désignés à Maignet, le 22 germinal an II, par Joseph Payan du Moulin, IV, 202 (note 1).

DANGREMONT, auteur de la Méthode logico-synoptique. — Saintonge donne lecture au Comité d'un rapport sur cette méthode : ren-

voyé à la 1re section, 14 fructidor an III, VI, 612.

DANGU, Eure. — Lescuyer, adjudicataire des peintures d'un salon du château de Breteuil à Dangu, demande à acquérir encore les quatre portes peintes de ce salon : renvoyé au C. des domaines, 22 germinal an III, VI, 68.

DANIAU, nommé élève aux Écoles de santé.— Le Comité confirme sa nomination, 17 germinal an III, VI, 37.

DANICAN, général de brigade. — L'un des chefs militaires, avec Duboux, de l'insurrection royaliste de vendémiaire an IV, VI, 748.

DANJOU (Jean-Pierre), député de l'Oise à la Convention. — Signe, comme secrétaire de la C. N., le 9 prairial an II, le renvoi au C. d'I. P. de la *Religion républicaine* de Desforges, IV, 557 (note 7). — Signe, le 21 messidor, le renvoi au Comité d'une lettre de la Société populaire de Loches, 795 (note 1). — Signe, le 16 thermidor, le renvoi au Comité du procès-verbal du sacre de Louis XVI, 24 thermidor, 929 (note 8). — Signe, le 12 floréal an III, le renvoi au Comité par celui des décrets d'une lettre du département de la Haute-Garonne, VI, 163.

DANOIS, sculpteur. — Sera tenu d'évacuer sans délai l'atelier qu'il occupe aux ci-devant Cordeliers, 26 ventôse an III, V 609.

DANTHONAY, ci-devant exerçant le ministère public à la Connétablie. — Par décret du 27 brumaire an III, membre de l'Agence temporaire des titres, IV, 280.

DANTILLY. Voir ANTILLY (L.-A. BERTIN D').

DANTON (Georges-Jacques), député de Paris à la Convention. — Notice I, LXXXI. — Discours contre la suppression du salaire des prêtres, 30 novembre 1792, 161 (ann. C.). — Au C. de S. P. le 6 avril 1793 jusqu'au 10 juillet, II, 29 (note 6). 30. — D'après une déclaration de Cambon (12 vendémiaire an III), six membres du C. de S. P., dont Cambon, Barère et Guyton, avaient conçu des soupçons contre Danton et Robespierre en mai 1793, et les consignèrent dans un registre secret, V. 111. — Mentionné au procès-verbal du C. de S. P., séances des 28 et 30 mai et 15 juin, I, 472, 506. — Prend, aux Jacobins, le 31 juillet, la défense de ceux des nobles qui ont donné des gages à la liberté et cite l'exemple de Michel Lepeletier, II, 193-194. — Discours (5 août), comme président de la C. N., aux étudiants couronnés à la distribution des prix, 231. — Dans la discussion du 13 août, deux discours, où il se prononce, conformément au projet de la Commission des Six, pour l'éducation commune, mais non forcée; la C. N. vote sa proposition, sauf rédaction, 273; résumé de ses paroles, d'après le *Moniteur*, 277, 278, 279, et d'après la *Feuille du Salut public*, 279-280. — Le 13 septembre, propose que tous les comités soient renouvelés : sa proposition est décrétée; la minute du décret a été écrite par Merlin (de Douai), secrétaire, et Danton l'a signée, Introd., VII, VIII (et note, Addenda). — Nommé, le 25 brumaire an II, l'un des six membres de la commission chargée de reviser les décrets sur l'instruction publique, 827. — De retour d'Arcis-sur-Aube, le 1er frimaire, combat, le 2, ceux qui demandent le rejet du projet du C. des finances relatif aux pensions à accorder aux prêtres, III, 31. — Fait observer à la C. N., le 5 frimaire, qu'il faudrait savoir si la pension dont Désaudray fait hommage est celle que lui fit donner La Fayette; renvoyé au C. des finances, 28 (ann. E). — Parle sur l'instruction publique, à propos d'une pétition des enfants de la section de Mucius Scævola; demande des fêtes où le peuple offrira de l'encens à l'Être suprême, car la Révolution n'a pas anéanti la superstition pour établir le règne de l'athéisme, 6 frimaire, 35 (note 1), 37, 38, 39. — Le 21 frimaire, appuie un amendement de Charlier qui établit l'obligation d'envoyer les enfants aux écoles du premier degré, 140 (note 2); résumé de son discours d'après divers journaux, 150-153. — Couthon ayant proposé, le 1er nivôse, de retirer les honneurs du Panthéon à Dampierre, Danton demande qu'une enquête soit faite, 209. — Le 26 nivôse, fait décréter que le C. des inspecteurs ne pourra donner d'ordre pour des dispositions nouvelles à faire autour du palais national qu'après s'être concerté avec le C. d'I. P., et sur un décret, 295. — Propose à la C. N., le 5 pluviôse, que les Comités de S. P. et de S. G. fassent un rapport sur les moyens de rendre justice à toutes les victimes des mesures et arrestations arbitraires, sans nuire à l'activité du Gouvernement révolutionnaire, 334 (note 1). — Le 11 germinal, la C. N. le décrète d'accusation IV, 33 (ann. B). — Le 18 nivôse an III, dans un débat sur les émigrés Legendre fait connaître le mot de Danton : « Emporte-t-on sa patrie sous la semelle de ses souliers? », V, 403. — Le 7 germinal an III, Barère rappelle que la pétition des autorités de Paris contre les vingt-deux avait été rédigée par Danton et Delacroix, VI, 14. — Danton n'a pas été placé par Hardy, le 11 vendémiaire an IV, sur sa liste des représentants martyrs de la liberté, 754 (note 3).

D'AOUST (Eustache-Jean-Marie, marquis), député du Nord à la Convention. — Notice, II, XCIV. — Membre du C. d'I. P. le 11 brumaire an II, 727 (note 1), 730-731 (ann. A). — Membre de la commission chargée de rédiger la *Feuille de morale*, 11 brumaire, 728. — Chargé, avec Arbogast et Ferry, de l'examen des encouragements que Montalembert peut mériter; chargé, avec Fourcroy et Guyton, de l'examen

des papiers anglais trouvés chez Lavoisier, 13 brumaire, 741-742, 742-743. — Nommé rapporteur pour Béhénam, fait un rapport sur un essai de morale, 3 frimaire, III, 3. — Présente les commis dont a fait choix la section chargée de la rédaction des traités de vertu, 7 frimaire, 36. — Élu secrétaire du Comité, 19 frimaire, 88. — Exclu des Jacobins le 22 frimaire, comme ancien marquis, 81. — Chargé d'examiner un manuscrit de Pajoux sur le génie des langues, 23 frimaire, 142. — Un mémoire de Pencelet sur l'instruction militaire lui est renvoyé, 13 nivôse, 230. — Désigné, avec d'autres, pour visiter l'école des Jeunes Français et l'école des sourds-muets; nommé rapporteur pour Cointeraux, 7 pluviôse, 336, 337. — Rapporteur d'un ouvrage de Beurtau sur l'instruction militaire, 17 pluviôse, 414. — On renvoie à Grégoire et à lui un rapport de la C. des A. sur la collection Levaillant, que le Comité les charge de visiter, 3 floréal, IV, 242, 245. — Rapporteur avec Grégoire d'un ouvrage de Jougla, 3 prairial, 463. — Examen de la traduction de deux discours de Beccaria, faite par Dausset, et de la demande de place faite par ce citoyen, 5 prairial, 469. — Rapport sur les travaux de Jougla, 7 prairial 477. — On lui renvoie : un *Discours sur l'athéisme et la dépravation des mœurs,* de Corbeau; les *Préceptes de morale,* publiés par les représentants en mission dans la Haute-Marne; les *Notes pour être insérées dans la Nouvelle Géographie de la République française,* de Gentil, 19 prairial, 558. — Examen du nouveau plan du calendrier de Giroud, 23 paririal, 620. — On lui renvoie deux imprimés de Corbet, 24 thermidor, 929. — On lui renvoie : un calendrier de Rollet, un quatrain et la description d'une barque et d'une charrue mécaniques, par Clément; un hymne sur la bataille de Fleurus, de Nogaret ; trois chants populaires en langue allemande, composés par Saiffert, 25 thermidor, 934.— Membre sortant du Comité, 9 fructidor, 981.

DAQUIN (il faut peut-être lire JACQUIN), commis à la bibliographie. — Décédé au commencement de floréal an III; sa veuve, la citoyenne Batonneau, obtient le payement du traitement de son mari pour le mois en cours, 24 floréal, VI, 198.

DARBAS (Joseph), à Rieux (Haute-Garonne). — Envoie des observations météorologiques : renvoyé à Cotte, 24 brumaire an III, V, 218. — Figure sur la liste présentée par Villar le 26 messidor : ajourné, VI, 427.

DARCET (Jean), membre de l'Académie des sciences. — Nommé professeur de physique et chimie aux écoles centrales de Paris, germinal an III, VI, 115 (note). — Porté sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national présentée au Comité le 1er brumaire an IV par Lakanal; le 29 brumaire, le Directoire l'y maintint, 833, 838, 839.

DARCOURT. — L'un des artistes chargés des détails de la fête du 20 prairial an II (*Instructions particulières*), IV, 577, 578.

DARD (Émile), auteur de *Un Épicurien sous la Terreur : Hérault de Séchelles.* — Cité VI, Appendice, 931 (n. 1 et 2), 932 (n. 1.)

DARDE, secrétaire-commis. — Figure sur l'état du 16 vendémiaire an III, V, 120. — Recevra, pour le mois de brumaire an IV, le traitement accoutumé et, en outre, comme indemnité pour la cessation de son emploi, une somme de 1 200 ll, 4 brumaire, VI, 878.

DARDEL (Robert-Guillaume), statuaire. — Signe, comme président, une pétition lue à la C. N. le 28 juillet 1793, par les artistes réunis en Commission générale des arts en vertu d'un décret du 4 juillet, II, 370. — Proposé par David, au nom du Comité, le 25 brumaire an II, comme membre du jury national des arts, n'est pas admis par la C.N., 829-832 (ann. E). — Préside, en frimaire an II, la séance de la section des Sans-Culottes où il est arrêté d'accorder un certificat de civisme à Daubenton, et donne l'accolade au postulant, IV, 317 (ann. A). — Proposé par David, le 28 frimaire, comme membre du Conservatoire du Muséum des arts, III, 188. — Nommé par la C. N., le 27 nivôse, membre de ce Conservatoire, 273. — Membre de la C. des A., réorganisée (section de sculpture), listes des 18 pluviôse et 15 ventôse, 328, 503. — Mission à Brunoy par la C. des A. en prairial, IV, 607. — Dardel, qui a pris une part active, dans la nuit du 9 au 10 thermidor, à la résistance armée contre la C. N., est éliminé du Conservatoire par arrêté du Comité, 15 thermidor, 898, 899; mais tandis que Lesueur et Wicar, éliminés comme lui, se soumettent et donnent leur démission le 17, Dardel proteste; vice-président du Conservatoire, préside le 20 une séance extraordinaire dans laquelle le Conservatoire émet un vœu en sa faveur; le 29, le Conservatoire décide d'envoyer une députation au Comité, 900 (ann. A). — La demande du Conservatoire en faveur de Dardel, présentée au Comité le 1er fructidor, est renvoyée à Bouquier, 901, 955; maintenu dans le Conservatoire, ainsi que tous les autres membres (à l'exception de Lesueur et Wicar), et continue à y siéger jusqu'en messidor an III, 901. — Présente à la C. des A., le 3 germinal an III, un rapport sur deux statues de consuls romains, VI, 52 (note 1), 56 (ann. A).

D'ARNAUD-BACULARD. Voir BACULARD D'ARNAUD.

DARNEY, Vosges. — Christ Denis, chargé du triage des papiers des archives de ce district, annonce

qu'il donne sa démission : renvoyé à la 2e section, 15 fructidor an III, VI, 618.
DARPARENS, d'Anch. — Demande à faire lecture au Comité d'un ouvrage élémentaire : remis à quinzaine, 11 frimaire an II, III, 52. — Lecture de son manuscrit : ajourné jusqu'à la discussion des livres élémentaires, 27 frimaire, 166. — Fait imprimer son ouvrage dans le courant de l'an II : indications bibliographiques, 166 (note 1).
DARLOU (Citoyenne). — Sur son projet relatif à un établissement particulier, le Comité passe à l'ordre du jour, 27e jour du 1er mois de l'an II, II, 636.
DARQUIER, chargé de faire des observations astronomiques à Toulouse. — Demande pour encouragement une lettre qui l'invite à continuer ses travaux : renvoyé à Arbogast, 17 prairial an II, IV, 548. — Mémoire renvoyé au Bureau des longitudes, avec une lettre de Lalande, 20 messidor an III, VI, 398.
DARRIEUX. — Il est l'auteur, avec Saulnier, de la *Journée du 10 août 1792;* ils écrivent au Comité qu'ils craignent que l'Opéra ne veuille éluder la représentation de cette pièce: renvoyé au C. de S.P., 9 nivôse an II, III, 225. — Commis à la bibliographie, 19 thermidor, IV, 907.
DARTIGOEYTE (Pierre-Arnaud), député des Landes à la Convention. — Notice, II, XCIV. — Renvoie au Comité, le 28 juillet 1793, comme secrétaire de la C.N., une pétition de la Commission des arts, II, 370. — Le département du Gers adresse au Comité un arrêté des représentants Dartigoeyte et Cavaignac; le président écrira, 23 floréal an II, IV, 421. — Le 13 prairial an III, décrété d'arrestation sur le rapport du C. de législation, VI, 258. — La C. ex. remet un rapport sur une dépense de 1 200 ll autorisée par Dartigoeyte pour fêtes décadaires à Auch, 28 messidor, 426.
DARU, en résidence à Orléans. — Compris dans la loi du 26 germinal, demande une réquisition : le Comité arrête qu'il devra justifier de son civisme, 18 brumaire an III, V, 206.
DAUBAN. — Dans son ouvrage *Paris en 1793 et 1794,* a publié une romance de Florian, *Le nom de Frère,* écrite sur l'air de la *Carmagnole,* IV, 188. — Est de ceux qui ont cru que l'hymne de Chénier a été exécuté à la fête de l'Être-Suprême, 605. (note 1).
DAUBANCOURT. — Le 16 pluviôse an II, membre de la Commission des armes et poudres créées le 13, IV, 60 (note 2), 64 (note 3).
DAUBENTON (Louis-Jean-Marie), naturaliste. — Préside les assemblées des officiers du Jardin des Plantes pour la rédaction d'un projet de règlement (1790), I, 479 (ann. D). — Lakanal confère avec lui le 9 juin 1793, 480, 481. — Dans l'organisation donnée au Muséum par décret du 10 juin 1793, il est professeur de minéralogie, IV, 406. — Proposé pour faire partie du jury des livres élémentaires, 2 août 1793, II, 216. — Signe, comme directeur, le 3e jour du deuxième mois de l'an II, une lettre proposant au Comité des changements dans le règlement du Muséum, nécessités par le nouveau calendrier, 731-732 (ann. B). — Demande et obtient de la section des Sans-Culottes un certificat de civisme en frimaire an II : rectification des erreurs commises à ce sujet par Cuvier et Biot, IV, 316-317 (ann. A). — Demande au Comité un décret (dont l'objet n'est pas indiqué : probablement la formation d'une ménagerie) : il sera écrit au ministre de l'intérieur, 7 ventôse, III, 501. — Signe le 1er germinal, comme directeur, un devis de la dépense du Muséum du 12 nivôse au 30 ventôse an II, IV, 407. — Envoie au Comité 40 exemplaires de son *Extrait de l'Instruction pour les bergers et les propriétaires de troupeaux,* 15 floréal, 310; indications bibliographiques sur cet *Extrait* et sur l'*Instruction pour les bergers et les propriétaires de troupeaux* (1782), 316 317 (ann. A). — Un rapport a été fait par lui et Mauduit sur la collection de Levaillant; la C. des A., le 25 floréal, charge sa section de zoologie de se le procurer, 656 (ann. B). — Le décret du 18 messidor le nomme membre du jury des livres élémentaires, 751 (et note) 4, 756. — A la date du 1er thermidor, dresse un état des dépenses annuelles du Muséum, 443.— Sera consulté au sujet de la collection de minéraux de Mailly, 19 thermidor, 912. — Une proposition relative à l'impression d'un ouvrage de Daubenton sur les troupeaux est renvoyée à la 2e section, 12 vendémiaire an III, V, 106. — Est chargé par le C. d'I.P. de la rédaction d'un livre élémentaire d'histoire naturelle, 1er brumaire, 159, 160. — Dans le rapport sur l'établissement des écoles normales, lu à la C.N. le 3 brumaire, est désigné, avec Lagrange et Berthollet, comme un de ceux dont les noms se présentent dès qu'on pense à ces écoles, 157. — Proposé par le Comité comme professeur à l'École normale, probablement dès le 11 brumaire, et nommé par la C.N. le 19, 185 (note 1). — Un membre annonce que Daubenton a retouché ses *Instructions pour les bergers* ou *Traité sur les moutons;* il demande qu'on propose à la C.N. de décréter que cet ouvrage sera réimprimé au nombre de 2 000 ex., qui seront mis à la disposition de l'auteur à titre d'indemnité : Lakanal conférera à ce sujet avec le C. d'agriculture, 6 nivôse, 365; Lakanal est chargé de faire la proposition à la C.N., 12 nivôse, 388-389. — Le 14 nivôse, Lakanal fait un rapport à la C.N., qui vote un décret conforme, 389 (note), 390 (annexe). — L'article 2 de l'arrêté du 24 nivôse porte que Daubenton fera à l'École normale un cours d'histoire natu-

relle, le primidi et le sextidi, 427. — Demande, pour ses expériences sur les moutons, une grande balance que fournira Cassan, maison d'Aine, dépôt des outils : accueilli et renvoyé à la C. ex., 1er brumaire, 828. — Porté sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national présentée au Comité, le 1er brumaire, par Lakanal; le 29 brumaire, le Directoire l'y maintient, 833, 838, 839.

D'AUBENTON, à Paris. — Enseigne l'architecture depuis vingt-cinq ans aux élèves des ponts et chaussées; proposé par Rondelet, le 30 floréal an II, comme instituteur de dessin d'architecture, V, 636.

DAUBERMESNIL (François-Antoine), député du Tarn à la Convention. — Notice, I, LXXXI. — Son opinion sur le projet de la fête à célébrer pour le succès des armes de la liberté, s. d., I, 50. — Démissionnaire le 2 mai 1793, il est l'objet, le 19 frimaire an III, d'une proposition de rappel dans le sein de la C.N., V, 294. — Rappelé à son poste le 24 thermidor an III, VI, 526. — Observations sur le sceau de l'État et proposition d'y graver une ruche d'abeilles : le Comité adopte la proposition et invide Daubermesnil à la soumettre à la C.N. au nom du Comité, 29 vendémiaire an IV, 818. — Le 3 brumaire, sa proposition à la C.N. est rejetée par la question préalable, 861, 869 (ann. C).

DAUBERS. — Le Comité passe à l'ordre du jour sur sa lettre, 11 floréal an II, IV, 294.

DAUBIGNY, adjoint au ministre de la guerre. — Envoie au Comité 20 exemplaires du Code des charrois, 23 germinal, an II, IV, 141. — Le 5 prairial an III, traduit au tribunal criminel d'Eure-et-Loir, VI, 232. — Le 3 brumaire an IV, la demande de mettre en liberté Daubigny renvoyée aux Comités de gouvernement, VI, 862.

DAUGIER, d'Issigeac, élève de l'École de santé de Paris. — Demande la permission de retourner chez lui pour s'y remettre de la dysenterie : renvoyé à Plaichard, 4 floréal an III, VI, 127.

DAUGY (Citoyenne Marie-Louise-Rosalie), veuve de Robert-Vaugondy, Voir ROBERT-VAUGONDY.

DAUMAIN, natif de Pondichéry. — Sur sa demande, les commissaires des Écoles de santé présenteront un projet de décret pour faire admettre comme élèves les citoyens des colonies qui réuniront les qualités exigées par les décrets, 26 pluviôse an III, V, 491-492.

DAUNET, maire de Bouleuse (Marne). — Propose de placer Buffon au Panthéon : vu au Comité, 9 germinal an II, IV, 48.

DAUNOIS, gardien du Muséum des arts. — La C. ex. remet un rapport et un projet d'arrêté sur une indemnité à lui accorder : renvoyé au secrétaire de la 2e section, 14 prairial an III, VI, 258. — Le Comité accorde à Daunois 300 ff 23 prairial, 282.

DAUNOU (Pierre-Claude-François), prêtre de l'Oratoire, député du Pas-de-Calais à la Convention, l'un des soixante-treize. — Notice, I, LXXXI. — Membre du C. d'I.P. en janvier 1793, 243 (note). — Adjoint à Chasset comme commissaire pour la pétition des Irlandais, 8 février 1793, 317. — Secrétaire du Comité 18 février, 339. — Rapport d'une pétition de Régnier, 14 mars, 386. — Rapport sur toutes les écoles militaires, 23 mars, 395. — Chargé, par le Comité et la C. N., de suivre les opérations de Chappe, 2 et 5 avril, 493, 404 (ann. A). — Rapport sur les écoles militaires, et lit un projet de décret que le Comité adopte, 16 avril, 421. — Chargé de proposer à la C. N. le payement de la pension des élèves du collège de la Flèche, 15 avril; fait décréter ce payement, 1er mai, 430. — Commissaire pour s'informer des arrêtés de la Commune de Paris relatifs à l'instruction publique, 25 avril, 431. — Chargé de conférer avec le ministre de l'intérieur au sujet de l'invention de Chappe, et de vérifier les autres procédés du même genre, 27 avril, 434. — Remplace Bancal comme rapporteur d'un mémoire de Laclos, 4 mai, 438. — Rapport sur une pétition de Sironval, 9 mai, 444. — Mentionné une dernière fois comme rapporteur pour les écoles militaires le 25 mai (ensuite remplacé par Lakanal), 469. — Aide Sieyès à faire abandonner par le Comité le plan, inspiré de Condorcet, qui établissait quatre degrés d'enseignement public, et à y substituer un plan nouveau, qui ne prévoit qu'un seul degré d'instruction à la charge de la nation, sous le nom d'écoles nationales, et abandonne les degrés supérieurs à l'industrie particulière, c'est-à-dire aux membres des anciennes congrégations enseignantes. — Désigné comme sortant, 6 juin, 475. — Signe la protestation des 6 et 19 juin, V, 293. — Secrétaire du Comité, 22 juin, 502. — Réélu au Comité, 27 juin, 519, 521 (ann. A). — Après l'échec du nouveau plan du Comité, présenté par Lakanal à la Convention le 26 juin et écarté le 3 juillet, fait l'apologie de ce projet dans un *Essai sur l'instruction publique* (juillet), 567 : une phrase de cet écrit (p. 600) lui a été empruntée par Thibaudeau, le 19 frimaire an II; reproduction de cet *Essai*, 581-607. — Prend part, le 12 juillet, avec Arbogast et Lakanal, aux expériences du télégraphe Chappe; d'après les lettres de Chappe, se montre hostile au projet, II, 5-7. — Mis en état d'arrestation le 3 octobre comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin, 568 (note 1), V, 293. — Éliminé du Comité au renouvellement du 15e jour du premier mois de l'an II, 593 (note). — N'a pas fait de déclaration de renonciation au caractère ecclésiastique, mais y a renoncé en fait, 786 (note 1). — Autorisé, par un décret du 2 brumaire an III,

à se faire transférer dans son domicile pour y rétablir sa santé. V, 165; figure de nouveau, au même titre, dans le décret du lendemain, 3 brumaire, 166. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire, 291, 293. — Membre du Comité le 19 nivôse, 404. — Lui et Grégoire sont chargés d'examiner l'ouvrage élémentaire sur la lecture et l'écriture composé par Sicard; lui, Villar et Thibaudeau sont chargés d'examiner s'il y a lieu de demander le rapport des décrets qui ont nommé Vandermonde professeur à l'École normale. Dufourny et Hassenfratz membres de la C. des A., 26 ventôse, 607-608. — On lui renvoie une adresse des administrateurs de la Fondation des écoles militaires, demandant qu'il soit statué sur leurs pétitions, 30 ventôse, 618. — Après un rapport de Garat, Daunou est chargé de présenter à la C. N. un projet de décret pour l'achat d'un nombre suffisant d'exemplaires de l'ouvrage posthume de Condorcet, *Tableau historique des progrès de l'esprit humain*, 6 germinal, VI, 2. — Chargé d'inviter le C. des finances, section des domaines, à conserver à Cotte son logement, 8 germinal, 13. — On lui renvoie une pétition des 13 sections du midi de Paris pour le rappel des artistes du Théâtre-Français dans le local du faubourg Germain, 10 germinal, 18. — Le 13 germinal, présente à la C. N. son rapport sur l'ouvrage de Condorcet; le décret est voté avec un amendement de Bréval; texte du rapport et du décret, 2 (note), 10-11 (annexes). — Thibaudeau étant devenu membre du C. de S. G., Daunou est chargé du rapport sur les récompenses aux savants, gens de lettres, etc.; on lui renvoie une pétition de Rivières, qui demande à participer à ces récompenses, 18 germinal, 45, 47. — Après l'avoir entendu, le Comité arrête qu'à la prochaine séance il présentera la liste des citoyens qui doivent avoir part aux récompenses, et qu'il sera autorisé à demander à la C. N. une nouvelle somme pour parfaire le total nécessaire; il est chargé de présenter à la C. N. un décret chargeant Lakanal, Baraillon, Bailleul, Dupuis et Jard-Cauvillier d'une mission dans les départements, pour l'organisation des écoles primaires et centrales; Grégoire et lui présenteront à la prochaine séance le rapport sur l'ouvrage élémentaire de Sicard, 20 germinal, 52-53, 54. — Le 21 germinal, fait voter à la C.N. la nomination des cinq représentants qui doivent parcourir les départements, 53 (note), 57 (ann. B). — On lui renvoie une pétition de Rotrou; Munier et lui sont chargés d'examiner des manuscrits de Rousseau et de faire rapport, 21 germinal, 59, 60. — On lui renvoie des pétitions de Sylvestre de Sacy et d'Estournel, 22 germinal, 68, 70. — Il présente la liste des savants, artistes et gens de lettres qui ont droit aux récompenses nationales; elle comprend 47 noms : 16 à 3 000 ℔, 15 à 2 000 ℔, 16, à 1 500 ℔ il se concertera avec le C. des finances pour demander la somme supplémentaire à joindre aux 42 000 ℔ restant, 24 germinal, 76. — Il annonce que le C. des finances a adopté le projet de décret; un membre demande qu'il soit nommé un rapporteur chargé de présenter au Comité un projet de récompenses purement honorifiques : Daunou, nommé, est chargé de continuer à se concerter avec le C. des finances relativement aux artistes du Théâtre-Français; il est nommé inspecteur des bureaux, en remplacement de Baraillon, 26 germinal, 82, 83, 84. — Est chargé de présenter à la C. N. un projet de décret fixant la clôture de l'École normale au 30 prairial, chargeant les professeurs de rédiger ou de choisir les livres destinés aux écoles primaires, et ordonnant l'organisation définitive d'une école normale destinée à former des professeurs pour les écoles centrales; il communiquera au C. des finances un projet de décret accordant un secours de 10 000 ℔ à l'Institut des élèves de la patrie (ce projet n'a pas été présenté à la C. N.), 28 germinal, 93-94. — On lui renvoie une pétition de 253 élèves de l'Éc. normale. — Nommé en remplacement de Lakanal pour s'occuper du choix des locaux destinés aux écoles centrales de Paris, 30 germinal, 106, 109. — Soumet quelques amendements à son projet de décret sur l'Éc. normale, présentés par les professeurs : le Comité les adopte, 2 floréal, 121. — Le 4 floréal, proclamé membre de la Commission des Onze. — Relit le projet de décret sur l'Éc. normale : le Comité l'adopte pour être présenté à la C. N., 6 floréal, 132. — Le 7 floréal, lit à la C. N. son rapport sur l'Éc. normale : il y dit que le Comité croit qu'il faut renoncer à l'idée d'établir des écoles normales secondes dans les départements; texte du rapport d'après le *Journal des débats et des décrets*, 136-138; la C. N., en votant le décret, remplace la date du 30 prairial par celle du 30 floréal; un article additionnel, proposé par Ehrmann, porte que les professeurs qui n'auront pas fini leur cours en donneront le complément dans le Journal de l'École, 139-141. — Le 15 floréal, au nom de la C. des Onze, rapport concluant à confier provisoirement le gouvernement aux seuls Comités de S. P. et de législation, en retirant aux autres comités la participation au pouvoir exécutif : ajourné, 169. — Rapport sur les administrateurs de la Fondation des écoles militaires, 16 floréal, 167. — Sort du Comité au milieu de floréal, 178; Lalande le remplacera comme inspecteur des bureaux et pour le choix des locaux destinés aux écoles centrales de Paris, Villar comme rapporteur pour les récompenses aux gens de lettres, etc., 20 floréal, 190, 191. —

Dans l'élaboration de la nouvelle constitution au sein de la C. des Onze, a été spécialement le rédacteur du titre consacré à l'instruction publique; détails sur la rédaction de ce titre, texte d'une première rédaction avec corrections de Daunou, et d'une seconde rédaction également corrigée par lui, aboutissant au texte définitif du projet, Appendice, 945-948; texte définitif approuvé par la C. des Onze, 336-337; la lecture du projet de constitution est faite à la C. N. le 5 messidor par Daunou et Lesage (d'Eure-et-Loir), 330. — Le 6 messidor, lit les articles 92-139 (Organisation de l'instruction publique) du projet de lois relatives à la constitution (les articles 1-91 avaient été lus par Lanjuinais), 333; c'est lui qui avait été le rédacteur des articles lus par lui, à l'exception de la 5e section, 339 (n. 2). 948. — Le 16 messidor, s'explique au sujet de la motion de Faure relative à une Déclaration des devoirs : la C. des Onze avait pensé que la Déclaration des devoirs était renfermée dans celle des droits; néanmoins, elle a cru nécessaire d'ajouter un article relatif à des devoirs trop méconnus; le 17, lit cet article, dont la C. N. décrète l'impression et l'ajournement, 391. — Le 23 messidor, proteste des intentions démocratiques de la C. des Onze : une disposition du projet de constitution est amendée de façon à permettre, aux pauvres qui le désireront, de payer la contribution personnelle et d'exercer les droits civiques, 406. — Une note remise par lui, concernant le mathématicien Duvillar, renvoyée à Villar, 23 messidor, 404. — Le 24 messidor, parle en faveur de la disposition constitutionnelle qui subordonne, dans l'avenir, l'inscription au registre civique à la connaissance de la lecture, de l'écriture et d'une profession mécanique, 409; le 26, il présente une nouvelle rédaction de cet article, qui est adoptée: il y est dit que les opérations manuelles de l'agriculture sont comprises dans les professions mécaniques, 414-415. — Le 29 messidor, il parle en faveur des deux Chambres, selon le projet de la C. des Onze, 433. — Le Comité arrête qu'il sera invité à proposer à la C. N. de payer à Robert, de Dijon, la somme de 1 500# qui, par méprise, a été payée à Robert-Vaugondy en la personne de sa veuve, 10 thermidor, 472. — Fait rapporter l'arrêté du 10 : le Comité arrête que Robert, de Dijon, sera porté pour 1 500# sur la 3e liste des savants, etc., 14 thermidor, 486. — Le 23 thermidor, comme président de la C. N., lit le programme de la fête, 526; prononce un discours pour clore la cérémonie, 528. — Le 30 thermidor, demande que la parole soit accordée le lendemain à un membre de la C. des Onze pour un rapport sur les moyens de terminer la Révolution, 554. — Confère, comme membre de la C. des Onze, avec Lakanal et Fourcroy, sur les projets adoptés par le C. d'I. P. pour les écoles primaires, les écoles centrales et l'Institut national; Lakanal et Fourcroy rendent compte de la conférence au Comité : les trois projets (dont les deux premiers ont été amendés) seront présentés par Daunou à la C. N., 20 fructidor, 644-645. — Le 21 fructidor, communique à la C. N. un arrêté de la section Lepeletier invitant les sections parisiennes à nommer un comité central, 650. — Le 4 vendémiaire an IV (séance du soir), la Convention adopte une proclamation aux citoyens de Paris, rédigée par lui, expliquant que les troupes rassemblées autour de la ville ont pour mission de maintenir la sûreté publique et de protéger l'arrivage des subsistances, 719. — Le 11 vendémiaire, aux nom du C. de S. P., dénonce la section Lepeletier qui a convoqué les électeurs à se réunir dans la salle du Théâtre-Français : fait décréter qu'il est interdit aux électeurs de se réunir avant le 20 vendémiaire, 752. — Le 23 vendémiaire, au nom de la C. des Onze et du C. d'I. P., lit un rapport et un projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique; le projet reproduit avec plusieurs importantes modifications, le contenu des articles 92-139 du projet de lois relatives à la constitution, lu par Daunou, le 6 messidor; : impression et ajournement, 786; texte du rapport, 786-793 (annexe); texte du projet de décret, 793-800. — Le 24 vendémiaire, combat la proposition de casser le corps électoral de Paris, 805. — Le 27 vendémiaire, la C. N. discute le projet de décret présenté le 23 et l'adopte avec quelques changements; la rédaction définitive en sera présentée dans une séance ultérieure, 811. — Porté sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national présentée au Comité le 1er brumaire par Lakanal; le 29 brumaire, le Directoire l'y maintiendra, 833, 838, 839. — Le 3 brumaire, lit à la C. N. la rédaction définitive du décret sur l'organisation de l'instruction publique : elle est adoptée, 861; comparaison entre le texte du 3 brumaire et celui du 23 vendémiaire, 865-873 (ann. D). — A la cérémonie de l'inauguration de l'Institut national, le 15 germinal an IV, il prononce un discours, 836 (note 2). — Au lendemain de la mort de Daunou (20 juin 1840), Lakanal, dans son écrit *Cuique suum*, revendique pour lui-même l'honneur d'avoir organisé l'Institut national; mais A.-H. Taillandier, ami de Daunou, rétablit les faits dans une *Note sur la création de l'Institut* (août 1840), 836-837.

DAUNOY, commissaire aux inventaires et ventes du département de Paris. — Avise le Comité que l'hôtel d'Aligre étant loué, il faut enlever les livres et tableaux qui s'y trouvent : renvoyé à la C. des A., 19 germinal an II, IV, 108.

Dauphin (*Le*), second fils de Louis XVI. — Un portrait de lui, peint par Mme Vigée-Lebrun, est inventorié à Saint-Cloud (Pont-la-Montagne), en prairial an II, par Picault et Varon, qui en rendent compte le 25 prairial à la C. des A., IV, 657 (ann. D). — Ce même portrait, caché ensuite derrière un lit, fut découvert par des agents du C. de S. G., et Vadier, dans son rapport du 27 prairial sur Catherine Théot, prétendit qu'il était « réservé à servir au système de la prétendue Mère de Dieu », 657 (ann. D.)

DAUPHINÉ, province de France. — Des mémoires importants sur l'attaque et la défense du Dauphiné, par le maréchal de Belle-Isle, que possède Berthelot, seront transportés par les soins de la C. des A., 23e jour du premier mois de l'an II, II, 623. — Berthelot écrit au Comité pour demander un rapport sur ces mémoires : renvoyé à Bouquier et Grégoire, 19 brumaire an II, 783. — Bouquier fait un rapport : ordre du jour, 5 frimaire. III, 11-12. — Berthelot fait hommage à la nation de ces manuscrits, et sollicite une place d'officier de gendarmerie : le Comité arrête d'appuyer sa demande, 11 pluviôse, 373.

DAUSSEUR. — Envoie la traduction de deux discours de Beccaria; en demande l'impression, et sollicite une place : renvoyé à Daoust, 5 prairial an II, IV, 469. — Adresse un mémoire en réponse aux critiques qui ont été faites de sa traduction, 469 (note 9). — Pétition pour demander des secours; renvoi à Mathieu, 17 messidor, 749.

DAUTREMONT père, régent des petites écoles de Stenay (Meuse) pendant trente-trois ans. — A perdu la vue et demande que son fils, qui est instituteur, soit dispensé d'aller à l'armée, c'est le fils qui écrit pour son père; une attestation de la municipalité est jointe à la lettre : ordre du jour, 7 messidor an II, IV, 697.

DAUTREPT. — Son ouvrage sur la vérification d'écriture, paru plusieurs années antérieurement, est présenté à la C. N. le 18 fructidor an III, par la Société libre d'institution et de vérification d'écriture, VI, 639 (annexe).

DAUVERGNE, artiste, membre de la Société républicaine des arts. — Chargé le 16 pluviôse an II, avec Balzac, de protester auprès du Comité contre la publication d'un ouvrage de Pâris, *Abrégé de l'histoire universelle en figures*, il dénonce cet ouvrage, 21 pluviôse, III, 443. — Indiqué par Rondelet, le 30 floréal, pour l'emploi d'instituteur de géométrie descriptive, V, 636.

DAUVERGNE, ancien directeur de l'Opéra. — Le Comité, sur le renvoi fait par le C. de liquidation, estime que ce citoyen peut prétendre à une pension, 28 thermidor, an III, VI, 545.

DAVAUX, compositeur de musique. — Demande à être inscrit sur la liste des artistes, etc., qui ont droit aux récompenses : renvoyé à l'Institut national de musique, 6 ventôse an III, V, 532. Il n'a été porté si sur l'une ni sur l'autre des listes définitives.

DAVID, de Lubersac (Corrèze). — Réclame au sujet d'une collection d'oiseaux dessinés et coloriés par Seligman, qu'il a vendue à la B. N. : ordre du jour, le marché ayant été conclu librement, 20 messidor an III, VI, 397.

DAVID. — Nommé, par le décret du 29 germinal an II, membre de la C. ex. de la marine et des colonies, IV, 200 (ann. D *bis*).

DAVID, officier de santé. — Envoie un discours sur l'avantage de la réunion de la médecine et de la chirurgie : renvoyé à Plaichard, 19 floréal an II, IV, 370.

DAVID (Jacques-Louis), député de Paris à la Convention. — Notice, I, LXXXI. — Nommé membre du C. d'I. P., 13 octobre 1792. — Membre de l'ancienne C. des M. et de la Commission chargée d'inventorier le mobilier de la couronne, est maintenu dans la C. des M. réorganisée, 10 octobre, 8. — Commissaire pour examiner la gravure proposée pour la monnaie républicaine, 6 novembre, 42. — Commissaire pour le projet de fête à l'occasion des succès des armées, 9 novembre, 47. — Signale au Comité des abus qui se sont glissés dans l'Académie de peinture et sculpture, 21 novembre, 81. — Demande à la C. N. qu'on fasse disparaître les monuments de féodalité et d'idolâtrie qui existent dans l'hôtel de l'Académie de France à Rome, 25 novembre, 89 (ann. A). — Membre de la section économique et administrative du Comité, 22 décembre, 245. — Nommé commissaire pour aller au Muséum des arts, 5 février 1793, 311. — Nommé rapporteur d'une pétition des élèves de peinture, 22 février, 355. — A sa demande, le Comité arrête de se rendre, le 28 mars, chez lui pour y voir le tableau représentant Lepeletier assassiné, 26 mars; David offre, le 29, ce tableau à la C. N. qui décrète de le faire graver, 398, 399 (ann. A). — Présente au Comité un projet de décret sur les élèves de peinture, etc., 15 mai, 461. — Désigné comme membre restant, 6 juin, 475. — Préside la séance des Jacobins du 30 juin, 525. — Fait voter un décret plus général par la C. N. le 1er juillet, 461 (note 1), 462 (ann. A). Il est peut-être l'auteur d'un autre décret du 1er juillet, qui charge le Comité de faire un rapport sur la suppression de l'Académie de peinture, 243 (note 3). — Chargé de présenter au Comité un projet relatif à la tête du 10 août, 4 juillet, II, 8. — Lit au Comité, réuni en séance extraordinaire le 11 juillet, un rapport et un projet de décret sur la fête du 10 août; le même jour, la C. N. vote le décret; texte du rapport et du décret, 72, 73-77 (annexe). — Préside la séance des Jacobins du 15 juillet, 63. — Le Comité le

nomme commissaire pour la fête du 10 août et le charge de présenter un décret allouant 500 000[l] pour les avances qu'exigent les préparatifs, 18 juillet, 79. — Est chargé de proposer un décret pour faire payer aux jeunes artistes les sommes arriérées qui leur sont dues, 25 juillet, 138. — Fait décréter, le 7 août, qu'il sera sursis au payement des prix de l'Acad. de peinture et sculpture et de l'Acad. d'architecture, 248-249. — Prononce, le 8 août, un discours contre les Académies, 256-258. — Fait voter à la C. N., le 9 août, une distinction pour la fête du 10, 261 (note 1), 262 (ann. A); texte de cette instruction, 262-264. — Offre à la C. N., le 9 août, de présenter le dessin de la médaille commémorative de la fête du 10 août; adopté, 288 (ann. E). — Rapporte au Comité un projet de décret relatif aux sommes dues aux jeunes artistes non compris dans le décret du 1er juillet : Fourcroy est chargé de conférer avec le C. des finances, 13 août, 282-283. — Le Comité, après la présentation de divers modèles pour la médaille du 10 août, arrête les termes d'un décret que présentera David, 13 août, 283. — Nommé, par décret du 15 août, membre d'une Commission chargée de faire exécuter le décret du 12 août sur les effets dont les académies et sociétés supprimées avaient la jouissance, 319. — Fait, le 20 août un rapport à la C. N. et présente un décret sur la médaille du 10 août, qui est voté, 283 (note 4), 289 (ann. F); texte du rapport, 290-291. — Nommé, par le Comité, membre d'une commission chargée de l'exécution du décret du 20 août, 20 août, 311. — Élu secrétaire, 3 septembre, 358. — Chargé de proposer à la C. N. de passer à l'ordre du jour sur la pétition de Denurdin, architecte, 3 septembre, 358. — Nommé rapporteur d'une pétition de Legros et d'une pétition de Delaporte, 7 septembre, 362, 365. — Sur la demande de David, Romme le remplace comme rapporteur pour Legros; David fait le rapport sur la pétition de Delaporte, 10 septembre, 390. — Lit un travail de Lesueur; nommé rapporteur, avec Mathieu, concernant les dépenses de la C. des M., 14 septembre, 434, 435. — Nommé commissaire pour l'examen d'un mode de jugement pour la distribution des prix destinés aux jeunes artistes; convoqué à la prochaine séance où l'on doit s'occuper de la transaction des cendres de Descartes au Panthéon, 5 octobre, 569, 570. — Le décret du 15e jour du premier mois de l'an II, qui renouvelle le Comité, le maintient au nombre de ses membres, 592. — Se concerta avec le ministre Paré pour la translation des cendres de Descartes au Panthéon, 16 du premier mois, 594. — Confirmé, ainsi que Chénier, comme rapporteur pour la fête en l'honneur de Descartes, 17 du premier mois, 599. — Nommé membre de la section de l'inventaire des objets utiles aux arts, 19 du premier mois, 606. — Nommé, le 27 du premier mois, membre d'une commission chargée d'examiner la nomenclature présentée ce jour-là par Romme pour les jours de la décade et les mois, 625-626. Reste seul chargé des honneurs à rendre à Descartes, 25 du premier mois, 628. — Chargé avec Mathias de proposer un mode de jugement des ouvrages des élèves de peinture, sculpture et architecture, 27 du premier mois, 635. — Nommé rapporteur d'une nouvelle pétition de Delaporte; chargé d'un rapport sur une demande des artistes relative au jury des arts, 11 brumaire an II, 728, 729. — Chargé de s'occuper de la décoration proposée par les instituteurs et institutrices; chargé de s'occuper du dessin pour former le sceau de l'État, 13 brumaire, 740, 742. — Propose à la C. N., le 17 brumaire, l'érection, sur la place du Pont-Neuf, d'une statue colossale du Peuple français, foulant aux pieds les débris des effigies des rois; L. Bourdin propose, par amendements, que le piédestal soit formé aussi des débris de la superstition; l'amendement est adopté, et la proposition décrétée, sauf rédaction, 772 (note 4), 778-779 (ann. D). Le même soir, au Comité, David expose son projet; Fourcroy lit une rédaction; une commission de cinq membres est nommée pour la compléter, 772, 773. — Nommé l'un des commissaires chargés d'étudier une réorganisation du B. de C.; présente au Comité une liste pour le jury des arts; on propose d'autoriser David à conférer avec des artistes pour concerter une rédaction définitive du décret sur la statue colossale du Peuple français : il est arrêté que la conférence aura lieu à la séance suivante du Comité, 19 brumaire, 784, 785. — Le 24 brumaire, offre à la C. N. son tableau de Marat assassiné et demande pour Marat les honneurs du Panthéon. La C. N. décrète que Marat sera mis au Panthéon et charge le Comité d'I. P. de présenter le plan de la cérémonie. Elle décrète aussi que les tableaux de Lepeletier et de Marat offerts par David seront placés dans le lieu de ses séances et seront gravés. Texte du discours de David, 833 (n. 4), 837-839 (ann. A). — Le 25 brumaire, présente à la C. N. un rapport sur le jury qui doit juger le concours des prix de peinture, sculpture et architecture, avec une liste comprenant les noms de cinquante membres et de dix suppléants; la C. N. vote la liste avec cinq noms en moins; texte de la liste adoptée et du rapport, 829-832 (ann. E). — La Société républicaine des arts ayant sollicité le Comité de faire un rapport sur les encouragements à accorder aux artistes, l'objet est renvoyé à David, 25 brumaire, 825, 826. — Le 27 brumaire, présente à la C. N. le rapport et le projet de décret sur la statue colossale du Peuple français à élever à la pointe occidentale de l'île de Paris; le décret

est adopté; texte du décret et du rapport, 806-811 (ann. D). — Est nommé, avec Romme, pour présenter un système combiné de fêtes pour l'année républicaine, 29 brumaire, 867. — Le 3 frimaire, est désigné pour faire partie d'un commissariat chargé des fêtes, de la musique et des spectacles, III, 2. — Est adjoint à Mathieu pour un rapport sur le renouvellement de la Commission du Muséum des arts; est chargé, avec Bouquier, d'un rapport sur une lettre du Ministre de l'Intérieur transmettant la proposition de perpétuer, par la peinture et la gravure, les principales scènes de la fête du 10 août, 5 frimaire, 9, 12. — Nommé rapporteur d'un mémoire de Colibert, 9 frimaire, 43. — Chargé, avec Romme et Say, de rédiger un plan de fête de Marat, 11 frimaire, 54. — Nommé rapporteur pour la mise en liberté de Gersin, 15 frimaire, 68. — Le 19 frimaire, à la C. N. fait adjoindre, Thibaudeau au Comité d'instruction, 90 (suite de la note 5 de la page 89), 111. — Propose au Comité un projet de décret sur la Commission du Muséum des arts : ajourné, David est invité à se concerter avec Mathieu, 17 frimaire, 74. — Lettre de Paré relative au Muséum des arts et à la prochaine exposition : David, rapporteur, 19 frimaire, 89. — On renvoie à David : un mémoire de Boyé sur un costume républicain; une lettre du ministre Paré sur la statue à élever à J.-J. Rousseau, une demande de la Société républicaine de Thiers, 21 frimaire, 136. — Lit au Comité un rapport sur la Commission du Muséum des arts et son remplacement par un Conservatoire de douze membres : adopté, 27 frimaire, 167 (et note 3). — A la C. N., le 28 frimaire, fait décider que les travaux de la C. des A. seront salariés, 167 (note 2), 170; lit son rapport sur la suppression de la Commission du Muséum des arts; Cambon en fait voter l'impression et l'ajournement, le C. des finances n'ayant pas été consulté, 167 (n. 3), 185 (ann. B); texte du rapport et du projet de décret, 186-190. — Un mémoire de Martin lui est renvoyé, 3 nivôse, 206. — A la C. N., le 5 nivôse, offre un projet pour l'exécution de la fête décrétée la veille à l'occasion de la reprise de Toulon : renvoyé au Comité; le 6, au nom du Comité, présente à la C. N. le plan de la fête, et un décret en quatre articles : les trois premiers articles sont adoptés, le quatrième est renvoyé au C. des finances; le 7 nivôse, un représentant propose, pour l'article 4, une nouvelle rédaction qui est renvoyée au Comité d'I. P., 216 (n. 5), 219-221 (ann. D). — Nommé rapporteur d'une pétition de Colibert, fait son rapport au Comité séance tenante; nommé rapporteur, avec Bouquier, d'une demande de Lebrun; chargé, avec Fourcroy, de la direction de la fête qui aura lieu le 10 nivôse, 214, 215, 216. — La Convention, le 8 nivôse, le charge de donner le plan de la fête en l'honneur de Bara, auquel les honneurs du Panthéon viennent d'être décernés; il annonce qu'il fera le portrait du jeune héros; Barère fait décréter que la gravure de ce portrait sera placée dans toutes les écoles primaires, 335 (n. 1), 340 (ann. A). — Texte du rapport de David sur la fête destinée à célébrer la reprise de Toulon, et texte définitif des quatre articles du décret (voté probablement le 8 nivôse); un hymne de M.-J. Chénier, musique de Catel (et non Gossec), fait partie du programme de la fête, 222-223; le 9 nivôse, un représentant fait observer que David a omis au programme de la fête la représentation de l'armée navale : David répond que l'oubli a été réparé, 221-222. — Mathieu lui est adjoint pour aller au C. des finances relativement au Conservatoire du Muséum des arts, 13 nivôse, 232. — Lit à la C. N., le 27 nivôse, un second rapport sur ce Conservatoire, réduit de douze membres à dix : le décret est adopté; texte du décret et du rapport, 266 (n. 2), 273-277 (ann. C). — Une lettre d'Alex. Lenoir lui est renvoyée, 25 nivôse, 284. — Le 26 nivôse, à la C. N., dit que les chevaux de Marly, que le C. des inspecteurs voulait placer à l'entrée de la cour des Tuileries, seraient mieux placés à l'entrée des Champs-Élysées, 295. — Chargé avec Valdrucke d'examiner les moyens de rendre la salle de la C. N. plus saine et plus favorable aux membres et au peuple, 29 nivôse, 297. — Il fait remarquer que le concours ouvert pour présenter des modèles de la statue colossale du Peuple (art. 9 du décret du 27 brumaire) n'a pas été connu des artistes; le Comité le charge de présenter à la C. N. un projet de décret [qui n'a pas été transcrit au registre], 5 pluviose, 324. — Est nommé commissaire pour assister à la prise en charge, par les membres du Conservatoire du Muséum des arts, des objets confiés à leurs soins et pour extraire les papiers relatifs au Muséum qui se trouvent sous les scellés apposés chez Pasquier; fait arrêter qu'il sera écrit à Hubert pour qu'il présente ses comptes de la fête du 10 août, 15 pluviôse, 394. — Dénonce à la C. N., le 21 pluviôse, Liénard comme un contrefacteur et fait décréter que le C. d'I. P. présentera un projet de décret pour assurer la propriété des artistes, 462-463 (ann. B). — Nommé commissaire pour faire rapport sur le mode d'exécution du décret du 20 pluviôse sur les encouragements et récompenses aux arts et sciences, 21 pluviôse, 443. — Est chargé de se transporter au C. des inspecteurs de la salle pour l'engager à ne prendre aucune détermination sur le placement du buste de Bara, avant de connaître le plan général sur les œuvres d'art que doit présenter Cambon, 25 pluviôse, 461. — Nommé commissaire avec Romme pour l'exécution du sceau de la République dont le modèle vient d'être arrêté par le Comité, 27 plu-

viôse, 465. — Passage des *Mémoires* de Thibaudeau sur David, 488. — Ce qui concerne le dessin et l'exécution du sceau de la République lui est envoyé, 5 ventôse, 493; 7 ventôse, 499. — Devra se concerter avec Prunelle au sujet des sommes à payer à Hubert; un projet de règlement pour assurer la propriété des artistes et gens de lettres, présenté par la Société républicaine des arts, lui est renvoyé, 11 ventôse, 530. — Les tableaux gravés des principaux événements de la Révolution, de Lépine et Niquet, lui sont renvoyés, 25 ventôse, 569. — On lui renvoie la pétition de Carret, qui demande la médaille de la fête du 10 août 1793, 3 germinal, IV, 19. — Une lettre du C. des inspecteurs, invitant le C. d'I. P. à une réunion pour délibérer sur les moyens de rendre plus sonore et plus saine la salle de la C. N., lui est renvoyée, 7 germinal, 36. — On lui renvoie : un projet de poinçon dû au graveur Dupré, un projet d'accessoires pour le Panthéon, présenté par la Société des Jacobins, 11 germinal, 56, 59; une réclamation de Caresme et Fessaert, 13 germinal, 75. — Villar et David s'aboucheront avec le C. des inspecteurs au sujet des modèles de pendule exposés dans la salle des conférences, 17 germinal, 93. — Propose à la C. N., le 18 germinal, que les vertus de Beauvais soient gravées sur une pierre de la façade de la maison où il a rendu le dernier soupir, 173 (ann. A). — Une députation de la Société fraternelle de l'un et l'autre sexe séante en la bibliothèque des Jacobins Saint-Honoré ayant présenté au Comité un jeune homme dont son père veut faire un cordonnier et qui demande à étudier la peinture, David, après avoir examiné les dessins de l'enfant, offre de lui enseigner gratuitement son art après un essai de trois mois, 27 germinal, 176. — Chargé, avec Bouquier et Lindet, de conférer avec le C. de S. P., au sujet d'instructions à donner aux agents politiques et consuls, 29 germinal, 191. — Fourcroy et lui sont chargés de se concerter pour l'établissement le plus prochain des monuments consacrés à la Liberté, 3 floréal, 243. — Barère raconte (*Mémoires*) que David et Fourcroy lui présentèrent les plans de conservation des monuments anciens et de construction de monuments nouveaux qui furent sanctionnés par les arrêtés de floréal, 248-249 (ann. B). — Trois arrêtés du C. de S. P. du 3 floréal chargent David et Hubert de choisir les statues qui doivent être placées sur le pont de la Révolution, de s'occuper de la manière d'enceindre la salle des séances de la C. N., et de faire placer les chevaux de Marly à l'entrée des Champs-Élysées, 250. — Chargé, avec Bouquier, d'examiner les peintures du carrosse qui a servi pour le sacre de Louis Capet: et, avec Duhem, nommé commissaire pour assister au rapport qui doit être fait par la C. des A. au C. des inspecteurs, sur les changements à faire à la salle de la C. N.; on lui envoie les gravures de Lépine et Niquet (Bouquier le remplace plus tard comme rapporteur), 5 floréal, 271, 272, 763 (n. 7). — Le 6 floréal, donne connaissance à la Société républicaine des arts des arrêtés du 5 ouvrant des concours pour l'exécution de divers monuments et pour la représentation sur la liste des époques les plus glorieuses de la Révolution; le président lui donne l'accolade, 250 (note 1). — Le Comité lui renvoie l'extrait du procès-verbal de la C. N. qui ordonne le dépècement de la voiture du sacre, 11 floréal, 294. — Chargé, avec Bouquier, de surveiller l'exécution d'un arrêté sur la restauration des tableaux, 13 floréal, 303. — David déclare plus tard à la C. N [le 13 thermidor] que Robespierre lui faisait plutôt la cour qu'on ne peut dire que lui, David, la lui ait faite; raconte comment [le 17 floréal] Robespierre lut aux Comités réunis de S. P. et S. G. un discours [sur les fêtes nationales] dans lequel il entendit prononcer son nom; il crut que c'était une plaisanterie et ne fut pas peu surpris quand, le lendemain, il entendit Robespierre proférer le nom de David à la tribune, 862 (n. 2). — Chargé par le C. de S. P. de rédiger le plan de la fête projetée en l'honneur de l'Être-Suprême, il lit ce plan à la C. N. le 18 floréal, aussitôt après l'adoption du décret présenté par Robespierre; texte de ce plan (imprimé à la suite du rapport de Robespierre), 346-350. — La C. N. décrète, le 21 floréal, sur le rapport de Thibaudeau, que des copies signées des deux tableaux de Marat et Lepeletier seront faites et remises à la manufacture des Gobelins pour être exécutées en tapisseries, 319 (et n. 1), 323-324 (ann. A). — On lui renvoie la demande du tribunal du 6e arrondissement de Paris de la suppression du costume actuel des juges, 19 floréal, 369. — Nommé, avec Bouquier et Thibaudeau, pour visiter les Gobelins et la Savonnerie, 25 floréal, 427. — Représente au Comité que beaucoup d'hommes, même bien intentionnés, craignent que les temples dédiés à l'Être-Suprême ne puissent devenir des lieux où des fanatiques fondent leurs espérances pour y introduire un culte nouveau, et demande un rapport à ce sujet : admis 29 floréal, 451. — Présente avec Bouquier un rapport sur la voiture du sacre, concluant que les panneaux en soient brûlés, 3 prairial, 462. — On lui renvoie un projet de Desforges pour occuper tous les artistes, 5 pririal, 472. — Nommé avec Bouquier rapporteur du projet du Conservatoire du Muséum des arts (rapport de Varon), 7 prairial, 480. — Il n'a pas eu le temps de s'occuper de la question du cabinet de Lebrun; on lui renvoie une réclamation de Hubert relativement à ses honoraires, et l'extrait d'un anonyme sur les fêtes décadaires, 9 prairial, 488, 493; les idées de

Rolland sur les monuments publics à conserver, une pétition de Tassaert, 11 prairial, 506, 507, un plan de monument par un anonyme, 13 prairial, 517. — Dans son rapport du 13 prairial, Barère annonce que David prépare un costume militaire pour les élèves de l'École de Mars; ce costume fut dessiné en effet, 526 (et note). — On lui renvoie une lettre de Lépine et Niquet, 17 prairial, 540. — Une lettre de lui est renvoyée à Bouquier, 27 prairial, 639. — On le charge d'examiner, conjointement avec Grégoire, la proposition de Jussieu d'élever des monuments qui correspondent à la révolution, 29 prairial, 650. — Est chargé, avec Bouquier, de faire un rapport sur une demande du peintre Le Barbier; sur leur rapport, dans la même séance, le Comité passe à l'ordre du jour; est également chargé avec Bouquier de faire un rapport sur la collection de Lebrun, 3 messidor, 672, 675, 679. — A la suite du décret du 6 messidor sur la restauration des tableaux et autres monuments formant la collection du Muséum des arts, un règlement fut arrêté le 7 messidor, par les Comités d'I. P. et de S. P., portant que, pour permettre d'apprécier l'habileté des concurrents, on donnerait à chacun d'eux à rentoiler, nettoyer et restaurer un carré de peinture découpé dans un tableau ancien; David assiste à la séance du Conservatoire du Muséum du 13 messidor, où celui-ci arrêta que la section de peinture ferait choix dans les dépôts des tableaux qui devaient être coupés et distribués aux concurrents; Courtois est parti de là pour accuser David d'avoir voulu « qu'on divisât par échantillons les superbes tableaux de la galerie de Rubens, qu'on aurait ensuite distribués à des élèves pour des essais de nettoyage » : examen critique de cette allégation, 691, 692-694. — Dénonce au Comité le commis Chemelat, pour incivisme : l'expulsion de Chemelat est arrêtée, 13 messidor, 721; cette expulsion formera plus tard un des chefs d'accusation énumérés dans la pétition présentée à la C. N., contre David par la section du Muséum le 13 floréal an III; ne pouvant se charger de l'examen du mémoire de Jussieu qui lui a été renvoyé le 29 prairial, il est remplacé par Bouquier, 13 messidor, 721 (n. 2), 725-727 (ann. A). 723. — On lui renvoie une pétition du peintre Lyonnois, 15 messidor, 744. — Il écrit, le 22 messidor, à Joseph Payan pour lui demander l'éloge d'Agricole Viala, dont il a besoin pour retoucher le rapport qu'il prépare, 208. — Lit à la C. N., le 23 messidor, un *Rapport sur la Fête héroïque pour les honneurs du Panthéon à décerner aux jeunes Bara et Viala;* ce rapport, contenant le plan de la fête, sera imprimé et envoyé aux écoles primaires, aux autorités constituées, aux armées, aux sociétés populaires, etc.; David fait décréter ensuite que la fête, au lieu d'être célébrée le 30 messidor, date trop rapprochée du 26 messidor (14 juillet), sera reculée au 10 thermidor; un député fait observer que les élèves de l'École de Mars n'ont pas de place dans le cortège, et invite David à les y placer (conformément à ce qu'avait annoncé Barère le 17 prairial); David répond qu'il a cru plus utile de laisser ces élèves dans le camp et de ne point interrompre leurs travaux; mais Le Bas fait décréter qu'un détachement de l'École assistera à la fête; texte du rapport et des décrets, et compte rendu du *Journal des débats et des décrets,* 777 (n. 2), 779-788 (ann. B). — Bouquier et lui étant restés seuls membres de la Commission des fêtes décadaires (ancienne Commission des Six), le Comité leur adjoint Coupé et Villar, 23 messidor, 770. — Est nommé rapporteur d'une communication de Peronnin à Amiens, 27 messidor 813. — Le Comité arrête de proposer au C. de S. P. d'envoyer Grégoire en Belgique, on renvoie à David la demande des veuves des vainqueurs de la Bastille d'assister à la fête du 10 thermidor, 1er thermidor, 834, 835. — David présente au Comité un rapport relatif à l'organisation d'un jury des arts; le Comité adopte le projet de décret qu'il propose pour être présenté à la C. N. (ce sujet n'a pas été transcrit au procès-verbal), 5 thermidor, 846. — Le C. de S. P. fait remarquer à David que l'heure indiquée dans son plan pour le commencement de la fête de Bara et Viala est trop tardive, et David promet de demander à la C. N. une modification. Le 8 thermidor, au moment où il s'approche de la tribune pour demander que l'heure de la fête du 10 soit avancée, Robespierre en descend, ayant achevé son grand discours, et comme Robespierre, après le rapport du décret ordonnant l'impression de ce discours et son envoi aux communes, s'écriait : « Il ne me reste plus qu'à boire la ciguë », David lui dit : « Je la boirai avec toi ». Ensuite David fait décréter que la fête de Bara et Viala commencera à 9 heures du matin, 856. 861, 862. — Le même jour, David assiste à la séance des Jacobins, où Robespierre fait une nouvelle lecture de son discours; et, d'après Goupilleau, David aurait dit là une seconde fois à Robespierre : « Si tu bois la ciguë, je la boirai avec toi », 862 (et note 3). — David s'abstient d'assiter à la séance de la C. N. du 9 thermidor; le 13 thermidor, il est dénoncé et interpellé par André Dumont, Goupilleau (de Fontenay), Laurent Lecointre et plusieurs autres; il donne des explications sur son attitude à l'égard de Robespierre; on lui reproche d'être un lâche, parce qu'il ne s'est pas trouvé à la séance du C. de S. G. la nuit du 9 au 10 thermidor, et la C. N. décrète qu'il sera remplacé à ce Comité (ainsi que Jagot et Lavicomterie): le 15 thermidor, il est décrété d'arrestation, 861-863, 879. — Le C.d'I.

P. arrête le renouvellement de tous les établissements concernant les arts faits par David, 15 thermidor, 893; toutefois, il n'a pas persévéré dans cette décision, 899 (n. 1). — L'auteur (Sarrazin, *alias* Peronnin) d'un mémoire sur l'art dit *archivester* demande un autre rapporteur en remplacement de David : Bouquier est nommé, 17 thermidor, 902. — L. Lecointre fait contre sept membres des anciens Comités de S. P. et de S. G. (dont David) une dénonciation que la C. N., par deux votes successifs, le 12 et le 13 fructidor, déclare calomnieuse, 991 (suite de la n. 2 de la p. 990). — Le 29 brumaire an III, la C. N. entend une lettre de David, détenu au Luxembourg; Boissy demande pour lui la faveur accordée à Carrier d'être détenu à son domicile : renvoyé au C. de S. G., V, 250 (note). — Une députation d'élèves de David se présente au Comité pour le remercier et le prier de faire obtenir au peintre pour maison d'arrêt son atelier et pour gardiens ses élèves : renvoyé au C. de S. G., 4 frimaire, 250. — Le 7 frimaire, par motion d'ordre, Raffron demande un prompt rapport sur les crimes imputés à J. Lebon et à David, 258 (note). — Le 10 frimaire, une députation d'élèves de David présente à la C. N. une pétition : Chénier l'appuie, tout en appréciant sévèrement la conduite de David, mais en ajoutant qu'on a eu tort de le mettre sur le même rang que J. Lebon; Raffron répond qu'il n'a pas assimilé David à Lebon, et demande l'ordre du jour : Boissy réitère sa proposition du 29 brumaire; Corenfustier dit que si on élargissait David, il faudrait élargir Lebon : la C. N. passe à l'ordre du jour, 258. — L. Lecointre ayant renouvelé sa dénonciation le 15 frimaire, la C. N. charge les trois Comités de faire un rapport, 287. — Les 7 nivôse, Merlin (de Douai) annonce que les Comités mettent hors de cause trois des dénoncés (dont David), IV, 880 (suite de la n. 2 de la p. 879), V, 336, mais estiment qu'il y a lieu à examiner de la conduite des quatre autres, 366. — Le 8 nivôse, David est remis en liberté, IV, 879 (n. 2). — Le tableau de *Socrate prêt à boire la ciguë*, dont la nation est propriétaire depuis la mort de Trudaine, est gravé par Massard, qui écrit au Comité pour demander que le tableau lui soit confié, 18 pluviôse, 471. — En exécution du décret du 20 pluviôse, les tableaux de Lepeletier et de Marat sont retirés, le lendemain, de la salle de la C. N., 482. — Le C. des inspecteurs sera invité à prendre les mesures nécessaires pour mettre Tardieu à même d'exécuter la gravure du tableau de Lepeletier, dont il a été chargé par un décret; la C. des A. est autorisée à procurer à Massard toutes les facilités qu'elle jugera convenables pour le mettre en état de terminer la gravure du *Socrate*, 24 pluviôse, 486, 487. — Tardieu et Morel, graveurs, invitent le Comité à autoriser David à leur remettre 4 500 ll, restant de 12 000 ll qu'il a reçues pour la gravure des tableaux de Lepeletier et de Marat : renvoyé à la 3e section, 18 germinal, 47. — Sur la question de la gravure des tableaux de Marat et de Lepeletier, le Comité estime que les graveurs doivent être payés de leur travail comme s'il avait été terminé : renvoyé au C. des finances pour l'apurement de leur compte, 2 floréal, 120 — Le 13 floréal, une députation de la section du Muséum lit 17 articles d'inculpation contre David (entre autres concernant Chemelat); Guyomar et Villetard prennent sa défense, Ph. Delleville et Defermon l'outragent; la C. N., en renvoyant la pétition aux trois Comités, improuve l'arrêté pris par la section, 165; la réponse de David, 165 (note), IV 726-727. — Le 29 prairial, David est décrété d'arrestation, IV, 880 (fin de la n. 2 de la p. 879); VI, 241. — Lakanal ne l'avait pas porté, le 1er brumaire an IV, sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national; le 27 brumaire, le Directoire l'y inscrira, 838, 839. — David offre de remettre au Comité le restant de la somme qui lui avait été confiée pour payer les artistes chargés de graver les tableaux de Lepeletier et Marat; renvoyé à la C. ex.; il demande qu'on lui remette comme sa propriété les tableaux de Lepeletier et Marat : renvoyé au C. des inspecteurs; il demande qu'il lui soit fourni un local dont l'élévation comporte le placement de son tableau du Jeu de paume, pour qu'il puisse l'achever : renvoyé au C. de S. P. avec invitation de faire droit, 4 brumaire, 876.

DAVID (Jules). — Deux documents relatifs à Chemelat, extraits de son livre *Le peintre Louis David*, IV, 725-727 (ann. A.)

DAVID (Laurent). — Prête-nom de la ferme générale, titulaire du bail de 1774, expiré en 1780, III, 17, 23.

DAVID et NOYER. — Ces deux citoyens ont été chargés, en brumaire an III, de faire le dépouillement des manuscrits de J.-J. Rousseau remis par la citoyenne Masuyer le 28 vendémiaire; le Comité arrête qu'ils recevront une indemnité, Massieu et Daunou sont chargés du rapport, 21 germinal an III, V, 60. — Massieu est invité à mettre le Comité en état de statuer sur l'indemnité réclamée par ces citoyens, 24 floréal, VI, 200; il présente son rapport : le Comité arrête que chacun d'eux recevra 1,800 ll, 30 floréal, 223-224.

DAVOUST (La citoyenne), artiste musicienne, à Passy, femme divorcée de l'émigré Château-Thierry. — Le C. de S. P. sera invité à l'autoriser à résider à Paris pour y exercer son talent, 1er vendémiaire an III, V, 79. — Admise au Comité, expose que, malgré son divorce, on a fait vendre ses effets avec ceux de son ex-mari

émigré : demande qu'en dédommagement on lui accorde, pour sa fille, un piano tiré du dépôt national : Druilhe invitera le C. des finances à faire droit, 14 fructidor, VI, 609. — Elle expose que le C. des finances a refusé de faire droit à sa demande en se disant incompétent : le C. d'I. P., considérant que la demande est étrangère à ses attributions, arrête de nouveau le renvoi au C. des finances, 26 fructidor, 674. — Le Comité, changeant d'avis, arrête qu'il sera remis à cette citoyenne un piano à prendre dans les dépôts, et charge la C. d'ex. de se concerter à cet effet avec la C. ex. des revenus nationaux, 28 fructidor, 681.

DAVRIGNY. Voir AVRIGNY (D').

DAX, Landes. — L'agent national du district envoie les lettres de prêtrise de Lestage : renvoyé à Prunelle, 21 prairial an II, IV, 611. — La Société populaire s'engage à seconder les vues du Comité dans l'anéantissement des patois et le projet d'universaliser la langue française : renvoyé à Grégoire, 7 thermidor, 867.

DEBAS DE LAUNE (Nicolas), général. — En 1793, déclare que, renonçant à toute particule, il signerait désormais *Baslaune*. Le représentant Gaston le nomma, le 5 floréal an II, général de division; grade confirmé le 11 floréal par un décret. Le procès-verbal de la C. N. l'appelle *Bagdelone;* le *Moniteur* écrit *Bagdeloonne,* le *Journal des débats et des décrets* écrit *Bagdelaune,* IV, 309 (et note 1).

DEBELLE. — Suppléant du jury des horloges par décret du 4 fructidor an II, IV, 951.

DEBESSES. — Proposé le 18 ventôse an II, par la C. d'I. P. du département de Paris, comme professeur d'agriculture à l'Institut provisoire du district de Franciade, IV, 633.

DEBORD (Jean), professeur de philosophie au collège national de Limoges. — Adresse, le 22 août 1793, une note à Fourcroy, II, 397 (note 2); suite de cette note, 433 (ann. D).

DE BOURGE. — Membre de la députation de la Commune générale des arts à la C. N., le 28 juillet 1793, II, 370.

DEBOURGES. — Le modèle d'un nouveau cadran, envoyé par lui, est renvoyé au concours, 29 prairial an II, IV, 650.

DEBRAYE, musicien au théâtre de la rue Feydeau. — Le Comité l'autorise à résider à Paris, 16 vendémiaire an III, V, 120.

DE BRY (Jean), député de l'Aisne à la Convention — Notice, I, LXXXI. — Propose à la C. N. une fête annuelle pour célébrer la première victoire gagnée en bataille rangée par les armées de la République (la victoire de Jemmapes), 9 novembre 1792, I, 48. — Membre de la Commission chargée d'analyser les projets de constitution, 4 avril 1793, 419. — Élu membre du C. de S. P. le 6 avril, n'accepte pas, II, 29 (note 6). — A la C. N., le 10 ventôse an II, propose de prohiber toute sortie de livres du territoire de la République jusqu'à la paix : renvoyé au C. d'I. P., 530 (note 3), 532 (ann. A). — Le 25 germinal, fait voter un décret ordonnant que les cendres de Rousseau soient portées au Panthéon, et que le C. d'I. P. présentera la déclaration énonciatrice de considérations qui ont déterminé la C. N. à lui décerner cet honneur, IV, 475-476 (ann. B). — Le 13 floréal, à propos d'une maison de Bourdin (de l'Oise) relative au moyen d'éterniser la mémoire de l'héroïsme de l'armée des Ardennes au combat de Boussu, appuie le renvoi au C. de S. P., 377. — Le 23 floréal, fait renvoyer aux Comités de S. P. et d'I. P. la demande des Genevois habitant Paris d'avoir une place dans la cérémonie du transport des cendres de Rousseau au Panthéon, 476. — Le 6 fructidor, à l'occasion de la réception faite à Reyhaz, fait décréter que le discours de celui-ci sera imprimé et que le Comité fera, dans une décade, le rapport sur la translation des cendres de Rousseau au Panthéon, 969 (note 1), 977 (ann. A). — Lit à la C. N., le 2 vendémiaire an III, un discours sur les fondements de l'instruction publique, suivi de quatre projets de décrets (censure, récompenses, fêtes, écoles départementales); renvoyé aux Comités de législation, d'I. P., de S. P. et de S. G. V, 83 (et note). — Sur la proposition de Grégoire, sera écrit à J. de Bry, en mission dans le Vaucluse, pour qu'il envoie l'inscription phénicienne qu'on y conserve, 26 frimaire, 322. — Le 16 messidor, dit qu'on a oublié, à l'article 2 de la Déclaration des Droits, le droit au travail : la C. N. se range à l'avis de Lanjuinais, répondant que ce serait rallumer les torches de l'anarchie, 391. — Le 26 messidor, fait décréter que l'hymne des Marseillais, de Rouget de Lisle, sera inséré au procès-verbal et sera joué chaque jour à la garde montante, ainsi que les airs civiques qui ont contribué au succès de la Révolution, 421-423. — Le 27, la jeunesse dorée veut empêcher de jouer la Marseillaise : la C. N., saisie de l'incident, entend un discours de J. de Bry qui explique sa motion de la veille, 428, 429-430 (annexes). — Villar et Grégoire sont chargés de se concerter avec lui au sujet d'un manuscrit dont il désire se défaire, 15 fructidor, 617. — Laurent et lui appuient une demande du chirurgien Paroisse, 6 vendémiaire an IV, 722.

DEBUCOURT, peintre et graveur. — Envoie le pendant de la gravure du calendrier républicain dont il a fait hommage à la C. N. : mention civique, 23 prairial an II, IV, 622.

DEBURE ou DE BURE (La citoyenne), libraire à Paris. — A offert à la C. N. en décembre 1792 l'*Almanach national* pour 1793, daté de la 2e année de la République : le 31 décembre, Manuel présente une observation à ce sujet, I, 236 (ann. C).

DEBURE (Guillaume), dit *l'aîné*, libraire à Paris, bibliographe. — Membre de l'ancienne C. des M., maintenu dans cette Commission réorganisée, 18 octobre 1792, I, 8. — Membre de la C. des A. pour la section de bibliographie, etc., 22 nivôse an III, V, 410.

Décadaire (*Le*). — Titre de l'édition française d'un périodique de propagande républicaine pour le département du Haut-Rhin, paraissant deux fois par décade, créé par un arrêté du représentant Foussedoire du 8 ventôse an II, III, 595; IV, 321, 325-334 (ann. C). — Voir BLANCHARD *père*.

Décade politique, philosophique et littéraire (*La*). — Une société de républicains envoie au Comité le prospectus de cet ouvrage périodique : renvoyé à Prunelle, 23 germinal an II, IV, 139; extraits de ce prospectus, 162, D *bis*. — Son second numéro, du 30 floréal an II, reproduit des extraits du compte rendu, donné par le *Journal universel*, des incidents survenus à la répétition générale du *Timoléon* de M.-J. Chénier, 395 (note 3). — Son numéro du 30 prairial an II atteste qu'à la fête de l'Être-Suprême l'hymne de Desorgues et Gossec fut chanté sur l'estrade des Tuileries, 584. — Elle a publié, le 30 nivôse an III, un rapport de Leblanc et Desfontaines sur Gérard, médecin des Basses-Alpes, IV, 471 (note 4). — Le Comité arrête que six exemplaires de *la Décade* seront envoyés à Adet, 30 pluviôse, V, 501. — En fructidor, Amaury Duval parle, dans *la Décade*, de l'esquisse d'une statue de J.-J. Rousseau par Moitte, couronnée par le jury, IV, 257 (n. 2).

Décades républicaines (*Les*), publication périodique. — Voir SERIEYS.

DECAYE. — Offre de remettre une collection de manuscrits sur l'art de la guerre par Saint-Auban et Cazot de la Chassaigne, dont il est dépositaire; lettre reçue le 29 messidor an II à la section de l'Instruction publique du C. de S. P., IV, 236.

DÉCHAU, instituteur. — Pétition, tendant à obtenir le payement de quatre mois d'activité dans la section des Amis de la patrie, à Paris, renvoyée à la C. ex., 21 thermidor an II, IV, 918.

DECHAUX, professeur à l'École vétérinaire d'Alfort. — Observations sur la physique végétale, etc. : vu au Comité, 7 floréal an II, IV, 284.

DECHÉZEAUX (Pierre-Charles-David-Gustave), député de la Charente-Inférieure à la Convention. — Condamné à mort le 10 nivôse an II par le tribunal révolutionnaire de Rochefort; sa veuve présente une pétition, à la C. N., le 29 germinal an III, VI, 113. — Porté par Hardy, le 11 vendémiaire an IV, sur sa liste de 47 représentants martyrs de la liberté, 754.

Décimètre. — Le Comité arrête que l'Agence des P. et M. fera préparer des doubles décimètres en quantité égale aux membres de la C. N., pour leur être distribués, 28 fructidor an III, VI, 679.

Déclaration des droits de l'homme. — Daguey fait hommage au Comité d'un tableau de la Déclaration des droits, 29 brumaire an II, II, 868; aux Jacobins le 1er frimaire, à la Convention le 2 frimaire, 868 (n. 3). — Le Comité passe à l'ordre du jour sur la Déclaration des droits de l'homme mise en vers par Mentelle et en musique par L'Anglé, 19 floréal, IV, 372. — La C. ex. sera chargée de faire enlever la Déclaration décrétée par la Constituante de dessus la pyramide de la place des Victoires nationales, et d'y faire tracer, à la place, la Déclaration décrétée par la C. N., 24 fructidor, V, 24. — Fréron dit dans son journal que la Déclaration n'est qu'une pancarte barbouillée par Robespierre : le 20 pluviôse an III, Duhem et Goujon protestent devant la C. N. contre ce langage, 477. — Le 18 ventôse, Legendre fait remarquer que les travaux exécutés dans la salle de la C. N. ont obligé les ouvriers à retirer le tableau de la Déclaration et celui de la Constitution, et demande qu'ils soient replacés séance tenante : les tableaux sont remis en place aux cris de : « Vive la Constitution! », 588. — Ph. Delleville, le 24 prairial, demande que le Comité soit chargé d'examiner si ce n'est pas une atroce âinerie que d'avoir attaché un poignard nu sur le tableau de la Déclaration placé dans la salle de la C. N. : renvoyé au Comité, VI, 288; le Comité, saisi de la question, l'ajourne, 8 messidor, 345. — Un projet de déclaration et de constitution, dont Pétion père fait hommage au Comité, est renvoyé à la Commission des Onze, 8 messidor, 345. — Le 11 messidor, Faure demande que la Déclaration des droits soit accompagnée d'une Déclaration des devoirs : renvoyé à la C. des Onze, 382. — Le 16 messidor, commence la discussion sur la Déclaration. Le 17, la C. N. achève l'examen du projet; Daunou lit l'article relatif aux devoirs : ajourné; Defermon demande le maintien d'une disposition de la Déclaration de 1789 : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits » : renvoyé à la C. des Onze, 391. — Pochon ayant fait hommage au Comité de deux ex. de son ouvrage *Observations sur les Déclarations des droits de l'homme de la constitution de 1791, 1793 et 1795*, un exemplaire est déposé à la Bibliothèque et l'autre renvoyé à la C. des Onze, 16 thermidor, 496. — Le 26 thermidor, la Déclaration est définitivement adoptée; l'article dont Defermon avait demandé le maintien est rejeté; l'article relatif aux devoirs est devenu une Déclaration des devoirs, qui est adoptée après un discours de Thibaudeau contre, et un discours de Lanjuinais pour, 541. — Voir aussi *Constitution*.

Décorations militaires. — Pétition relative aux décorations militaires : renvoyée par le Comité à la section chargée d'examiner la question des récompenses, 22 février 1793, I, 355. — Un anonyme demande une nouvelle décoration pour remplacer celle de Saint-Louis : ordre du jour, 1er octobre, II, 523.

DECOUCY. — Proposé le 18 ventôse an II, par la C. d'I. P. du département de Paris, comme professeur de langues grecque et latine, à l'Institut provisoire des Sans-Culottes, IV, 633.

DECREMPS. — Offre son premier essai sur diverses questions importantes d'astronomie et de marine : renvoyé à Arbogast, 19 floréal an II, IV, 373.

Déesse de la Liberté. — Voir *Fêtes* et *Cultes*.

Déesse Raison. — Voir *Cultes*.

DEFAY-MAZURAY, professeur à Orléans et élève de l'École normale. — Demande au Comité l'autorisation de toucher son traitement de professeur, que le district d'Orléans avait promis de continuer à lui servir : ordre du jour, 16 floréal an III, VI, 167.

DEFERMON (Jacques), député d'Ille-et-Vilaine à la Convention. — Mis hors la loi à la suite du décret du 3 octobre 1793, écrit à la C. N. pour demander des juges : le 24 frimaire an III, renvoi aux trois Comités, V, 318. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 18 ventôse an III, 588. — Signataire des arrêtés de pacification de la Mabilais, du 1er floréal, V, 517; VI, 149. — Le 11 floréal, à l'occasion d'une révolte dans la section du Bonnet de la Liberté, fait des propositions pour une loi de sûreté générale, 157. — Le 13 floréal, parle en faveur de l'accusation portée contre David par la section du Muséum, 165. — Le 12 prairial, signe un arrêté du C. de S. P. relatif à Delambre et à ses collaborateurs, 247 (ann. B). — Signe, le 26 prairial, un arrêté relatif à Lomel, 292 (annexe). — Le 17 messidor, demande le maintien d'une disposition de la Déclaration des droits de 1789, « Les hommes naissent libres et égaux en droits » : renvoyé à la C. des Onze, 391. — Le 24 messidor, demande que la disposition constitutionnelle qui subordonne l'inscription au registre civique à la connaissance de la lecture, de l'écriture et d'une profession mécanique, ne soit exécutoire qu'à dater de l'an XII, 409. — Le 23 thermidor, avant le commencement de la fête, fait deux rapports au nom du C. de S. P., 526. — Le 16 fructidor, combat le projet de décret permettant le cumul, présenté par Grégoire, 614. — Le 1er vendémiaire an IV, réclame l'ajournement d'un projet de décret accordant 60,000 ll au Lycée des arts, 716. — Le 6 vendémiaire, demande la question préalable sur le projet de décret sur la police des cultes; rejetée, 725. — Le 22 vendémiaire, à la C. N., combat le projet présenté la veille par Pons, 785. — Nommé dans les pièces trouvées chez Lemaître et lues le 25 vendémiaire, 805. — Le 28 vendémiaire, prend la parole dans la discussion sur les costumes, 815.

DEFORGUES. — Ministre des affaires étrangères le 21 juin 1793; arrêté le 13 germinal an II, comme dantoniste, IV, 60 (n. 2).

DEFRANCE (P.), MILON (F.) ET AMÉ (G.), ci-devant professeurs au collège national d'Auxerre. — Sur le rapport de la 1re section et les recommandations des députés de l'Yonne, le Comité arrête que ces citoyens reprendront les places qu'ils occupaient au collège d'Auxerre: la C. ex. est chargée de l'exécution, 28 vendémiaire an IV, VI, 813.

DEFRANCE (Jean-Claude), député de Seine-et-Marne à la Convention. — Membre du C. des secours, a conféré avec Lanthenas sur une pétition de Duderé-Laborde, 25 juin 1793, I, 504. — Mentionné le 5 nivôse an II, à l'occasion d'un nouvel examen de la pétition de Duderé, III, 212.

DEGAULLE. — Détenu aux Écossais, envoie ses idées sur la motion de destituer tous les nobles des emplois militaires, 29 ventôse an II, III, 602.

DE GRACE (Thomas-François), ancien sous-secrétaire de l'Académie des inscriptions, auteur d'une *Histoire universelle*, éditeur de Puffendorf. — Inscrit sur la liste des gens de lettres, etc., qui ont droit à la munificence nationale, 12 pluviôse an III, V, 457; 22 pluviôse, 482. — Proposition faite de porter de Grace sur la liste (où il était inscrit depuis le 12) renvoyée à Thibaudeau, 24 pluviôse, 488. — Le Comité arrête que de Grace sera porté sur la liste, 28 pluviôse, 497. — Figure (comme auteur d'ouvrages sur l'agriculture) sur une liste présentée au Comité par Villar le 30 messidor, avec la note : « S'informer », 432. — Placé sur la liste du 10 fructidor, dans la 2e classe, 592. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 628.

DEGRANGES, commandant des élèves de la patrie de Sceaux-l'Unité. — Écrit le 8 floréal an II à la C. N. pour lui envoyer le programme de la fête de la Vertu, qui sera célébrée le 10 pour l'inauguration du buste de Bara, IV, 518 (n. 2).

DEHAUSY, à Versailles. — A acheté un clavecin à la vente du mobilier de la liste civile: ce clavecin précieux lui sera repris, et la C. ex. lui payera 800 ll, 18 frimaire an III, V, 288.

DEJEAN. — Le 27 ventôse an II, membre de la Commission des travaux publics, créée le 21, IV, 60 (n. 2), 68 (n. 3).

DEJOUX, sculpteur. — Chargé par le département de Paris, en 1791, de l'exécution d'une statue colossale de la Renommée pour la coupole du Panthéon français (rapports de Quatremère de Quincy); le 22 brumaire an II, le conseil

général de la Commune proteste contre ce projet; en nivôse, l'exécution indéfiniment ajournée, III, 5-7 (ann. B). — Proposé par David au nom du Comité, comme membre suppléant du Jury national des arts, élu par la C. N. le 25 brumaire an II, 829-832 (ann. E). — Requis par les représentants Ch. Delacroix et Musset, à Versailles, d'exécuter des ouvrages en marbre : le Comité arrête d'en demander l'état, 19 nivôse, 256. — Rapport de Prunelle : le Comité arrête que le prix de 4,500ᵗᵗ peut être payé à Dejoux, 5 pluviôse, 376.

DELAAGE DE BELLEFAYE. — L'un des trois adjoints aux fermiers généraux qui furent mis hors des débats par le décret du 19 floréal an II. — Voir DELAHANTE (Étienne-Marie).

DELACOUR. — Proposé le 18 ventôse an II, par la Commission d'I. P. du département de Paris, comme professeur de langue française à l'Institut provisoire du district de Franciade, IV, 633.

DELACOUR (Jean-Philippe), principal et professeur de rhétorique au collège de Pontoise. — Réclame, le 11 messidor an II, au sujet du chiffre de sa pension de retraite, IV, 752.

DELACROIX (Jean-François), souvent appelé LACROIX, député d'Eure-et-Loir à la Convention. — Notice I, LXXXI. — Discours sur les troubles de l'Eure-et-Loir, 30 novembre 1792, 161 (ann. C). — Demande qu'un Comité soit chargé de présenter un moyen d'établir des estafettes pour entretenir une correspondance avec les armées, 12 mars 1793, 388. — Entre au C. de S. P. le 6 août, en sort le 10 juillet, II, 29 (note 6), 30. — Mentionné au procès-verbal du C. de S. P., séances des 28 et 30 mai, I, 472. — Fait décréter, le 9 avril, que la médaille commémorative de la fête du 10 août ne pourra être portée par personne, comme marque distinctive, 288 (ann. E). — Parle, le 15 août, en faveur d'une pétition des anabaptistes, 286. — En mission dans la Seine-Inférieure et l'Eure, avec Legendre; le B. de C. leur écrit le 18ᵉ jour du premier mois de l'an 2ᵉ, en faveur de l'Anglais Macloude, 632 (ann. C). — Demande à la C. N., le 21 pluviôse an II, que le C. de S. G. soit saisi de l'affaire de Besché, fils, détenu en chartre privée par Liénard, III, 463 (ann. B.). — La C. N., le décrète d'accusation le 11 germinal, IV, 33 (ann. B). — Le 7 germinal an III, Barère rappelle que la pétition des autorités de Paris contre les Vingt-deux a été rédigée par Danton et Delacroix, VI, 14. — N'a pas été placé par Hardy, le 11 vendémiaire an IV, sur sa liste des représentants martyrs de la liberté, 754 (note 3).

DELACROIX-DECONSTANT (Charles), député de la Marne à la Convention. — Notice, I, LXXXII. — Prend part à une discussion sur le château de Versailles, 8 juillet, 453. — Fait voter un décret ordonnant au département de Paris de suspendre les travaux qu'il a fait commencer au collège des Quatre-Nations, 30 juin, 469 (ann. A). — Au nom du C. d'aliénation présente à celui d'I. P. un projet pour construire un théâtre en amphithéâtre destiné à l'instruction publique, 22 juin, 502. — Demande que les prix distribués aux élèves de l'Université soient changés en couronnes de chêne, et que les élèves couronnés et leurs professeurs soient admis aux honneurs de la séance, 3 juillet, 521 (ann. B). — Texte de son *Projet de loi sur l'éducation commune* (juillet), 87 (fin de la note 3 de la p. 86), 93-104. — Fait rendre le décret du 12 août pour l'apposition des scellés sur les portes des appartements occupés par les académies et sociétés supprimées, et l'inventaire des effets dont elles avaient la jouissance, 310 (note 3), 318. — Dans la discussion du 13 août, se prononce pour l'éducation commune, mais non forcée, 273-274. — Lui et Musset ont requis Dejoux d'exécuter à Versailles des sculptures en marbre : 256, 326. — Membre du C. des domaines, est chargé de visiter, avec Mathieu, la pépinière du Roule, 3 germinal, IV, 16. — Rédige, sur la pépinière du Roule et divers objets connexes, un projet de décret qui est approuvé par le C. d'I. P., 9 germinal, 43-44. — Le 16 germinal, présente à la C. N., au nom des Comités d'I. P. et des domaines, ce projet de décret, voté, 52-54 (ann. D). — Fait à la C. N. le 2 prairial, au nom du C. des domaines, un rapport proposant d'accorder 15,000ᵗᵗ à Verniquet pour son plan de Paris : renvoyé au C. d'I. P., 516 (note 6), 620-521 (ann. C). — Dans un débat sur les abus commis par les Commissions ex., le 13 frimaire an III, dit que le mal remonte déjà au temps du premier C. de S. P. et se plaint du luxe insolent étalé par les agents des Commissions, 275. — Le 21 frimaire, dit, à propos du Muséum d'histoire naturelle, que l'ancien C. de S. P. avait ordonné des dépenses énormes, et demande que le Comité actuel arrête ces dilapidations et ces gaspillages, 281. — Un arrêté relatif au mobilier de la Du Barry, pris par lui le 4 pluviôse, est visé par un arrêté du C. d'I. P., 14 pluviôse, 459. — Le 25 germinal, demande que les trois Comités maintiennent la liberté des cultes, c'est-à-dire protègent ceux qui ne veulent pas contribuer pour les messes, VI, 85-86. — Le 12 floréal, fait voter une addition à l'article 8 du décret sur la répression des menées contre-révolutionnaires, voté ce jour, 158. — Le 30 floréal, rappelle qu'il a été décrété que le château de Versailles serait consacré à un établissement d'instruction; demande que ce décret soit exécuté, pour fermer la bouche aux royalistes; sur sa proposition, le Comité est chargé de proposer les moyens de réunir

à Versailles les élèves de l'établissement Martin, de Liancourt et autres, 214 (note 1), 221-222. — Le 20 prairial, combat le projet de décret qui rapporte ce décret, 268. — Signe, le 4 messidor, un arrêté du C. des finances, 318 (note). — Le 24 messidor, dit que l'article constitutionnel qui veut que tous les citoyens sachent lire et écrire est inexécutable, parce qu'on ne pourra jamais établir assez d'écoles 409. — Le 26 messidor, dit que Rouget de, Lille a composé une nouvelle ode à la Liberté, et demande qu'elle soit chantée dans la prochaine fête : renvoyé au Comité, 422. — Le 8 thermidor, combat l'idée de fournir des logements aux instituteurs, parce que, sous ce prétexte, on dilapidera les domaines nationaux, 461, 469. — Signe, le 13 thermidor, un arrêté du C. des finances, 503 (note).

DELAGUEULLE DE COINCES (René-Louis), député du Loiret à la Convention. — Notice, III, CXXII. — Son *Plan simple, facile et uniforme d'une éducation républicaine et populaire*, imprimé au cours de la discussion de frimaire an II: texte de ce *Plan*, III, 90 (fin de la note 5 de la p. 89), 128-132.

DELAHANTE (Adrien), petit-neveu d'Étienne-Marie Delahante. — A publié en 1880, dans son ouvrage *Une famille de finances au XVIIIe siècle* les mémoires de son grand-oncle, IV, 384.

DELAHANTE (Étienne-Marie), adjoint aux fermiers généraux, neveu de Jacques Delahante. — Traduit à tort, avec deux autres adjoints, Delaage de Bellefaye et Sanlot, devant le tribunal révolutionnaire, avec les 28 fermiers généraux détenus: sauvé, ainsi que ses deux collègues, par l'intervention du juge Dobsen, son parent, qui réussit à provoquer, par l'intermédiaire de Dupin, le 19 floréal an II, un décret les mettant hors de cause, IV, 387-390.

DELAHANTE (Jacques), fermier général, mort en 1792. — Dupin, dans son rapport du 16 floréal an II, flétrit ce qu'il appelle « le système destructeur de feu Lahante », IV, 391.

DELAHAYE, vitrier. — Sera payé d'une note de 417^fr 8 s., 14 fructidor an III, VI, 609.

DELAHAYE (Jacques-Charles-Gabriel), député de la Seine-Inférieure à la Convention. — Déclaré démissionnaire le 15 juillet 1793, nominativement excepté du décret de rappel du 18 ventôse an III, parce qu'on supposait qu'il avait porté les armes dans les rangs de Chouans, V, 588. — Le 5 germinal, L. Lecointre produit des pièces qui semblaient prouver que Delahaye avait servi dans l'armée des Chouans, VI, 9. — Le 23 germinal, la C. N. décrète qu'il rentrera sur-le-champ dans son sein, VI, 81. — Le 14 messidor, propose la suppression de la Commission militaire, 386. — Le 1er thermidor, demande que les détenus pour faits de révolution soient renvoyés devant les tribunaux : renvoyé au C. de législation, 439; le 3 thermidor, discussion : Guyomar fait décréter l'ajournement, 449; reprise le 6 : il est décrété qu'une commission nommée par la C. N. dans son sein prononcera sur les arrestations: puis que la C. N. doit s'épurer, et qu'à cet effet le C. de législation présentera le 11 son rapport sur les députés dénoncés, 455. — Le 18 thermidor, sur un rapport de lui au nom des Comités de S. G. et de législation, la C. N. supprime les certificats de civisme, 503. — Le 19 thermidor, combat le décret du 6, 520. — Le 17 vendémiaire an IV, fait, au nom du C. de législation, un rapport sur J.-B. Lacoste, dont il propose la mise en liberté et la rentrée immédiate dans la C. N., soutenu par Lanthenas et la gauche, est violemment attaqué par Tallien; A. Dumont fait voter à une grande majorité la question préalable, le rapport du décret qui avait chargé le C. de législation de faire des rapports sur les représentants detenus, et la censure contre le rapporteur, 762.

DE LA HAYE, de Marseille. — Sur ses deux pièces de théâtre, *Bonjour et bonsoir* et *Le Départ d'un curé*, ordre du jour du Comité, 27 thermidor an II, IV, 942.

DELAMAINVILLE, professeur de l'École militaire d'hydrographie. — Sollicite une augmentation de traitement : Prunelle, rapporteur, 1er octobre 1793, II, 525.

DELAMARRE (Antoine), député de l'Oise à la Convention, l'un des 73. — A été transféré chez lui, de la maison d'arrêt, pour cause de maladie, sous la surveillance d'un gendarme; le 26 vendémiaire an III, la C. N. décrète qu'il y demeurera sans garde, V, 137. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 10 frimaire, 291, 293.

DELAMBRE, membre de l'Académie des sciences. — En exécution du décret du 11 septembre 1793, fait partie de la Commission temporaire des P. et M.; néanmoins, ne figure pas sur la liste contenue dans une lettre de convocation écrite par Lavoisier en octobre, II, 386, 388. — Demande qu'un de ses aides soit excepté de la réquisition, de même que ceux qui accompagnent Méchain: les commissaires des P. et M. se concerteront avec le C. de S. P., 21 septembre, 452. — Un projet d'arrêté, rédigé par Lavoisier et présenté au Comité le 1er octobre pour être transmis au C. de S. P., contient, entre autres dispositions, la mise en réquisition des aides de Delambre, 521 (et note 4), 527-529 (ann. B). — Éliminé de la C. des P. et M. par l'arrêté du C. de S. P. du 3 nivôse an II; en publiant cet arrêté en 1806, dans ses *Bases du système métrique*, il a supprimé les signatures de Carnot, C.-A. Prieur et Lindet, III, 234 (fin de la note 1 de la p. 233), 239. — Nouet et Perny font une demande en faveur

de Delambre : renvoyé à Lakanal, 9 fructidor, 984. — Sur sa demande et le rapport favorable de la C. des A., le Comité lui confie une lunette achromatique, un compteur et une pendule astronomique, en attendant que la lunette méridienne dont il se sert soit rétablie, 18 vendémiaire an III, V, 123. — Ayant constaté, par le calcul des équinoxes, que l'intervalle entre les années sextiles du calendrier républicain serait parfois, et à intervalles irréguliers, de cinq ans, il en conclut à la nécessité d'adopter, pour le placement du jour intercalaire, une période fixe de quatre ans, avec corrections séculaires; il fait part de cette observation à Lalande et Laplace et ensuite à Romme, qui se rangent à son avis. VI, 180-182 (ann. B). — Le 29 germinal, devant une réunion d'astronomes convoquée par Romme, expose son idée, qui est adoptée, 182; récit fait par lui des difficultés qu'il eut à se faire bien entendre de Romme, 182-183; preuves de l'esprit médisant de Delambre, 182 (note 4). — Les commissaires des P. et M. ayant chargé Delambre, Laplace et Prony, le 25 floréal, de déterminer la base qui doit être mesurée entre Melun et Montgeron, le Comité invite les autorités de Seine-et-Marne à faciliter cette opération, 28 floréal, 216. — Sur le rapport de l'Agence des P. et M., le Comité arrête que l'Agence fera payer à Delambre 9,480 ℔ pour indemnité du travail auquel il a été employé pendant 21 mois, 8 prairial, 236. — Sur la proposition de Prieur, le Comité adopte un projet d'arrêté à présenter au C. de S. P., pour inviter les autorités de 21 départements (du Nord aux Pyrénées-Orientales) à procurer à Delambre et à ses coopérateurs toutes les facilités relatives à leurs opérations pour la mesure de l'arc du méridien compris entre Dunkerque et Barcelone; lettre de Massieu au C. de S. P. : ce Comité adopte l'arrêté le même jour, 12 prairial, 244-245, 247 (ann. B.). — Le 7 messidor, est nommé membre du Bureau des Longitudes, 327. — Raconte, dans son *Astronomie théorique et pratique*, que ce n'est pas le Bureau des longitudes qui fit écarter le projet de décret sur les sextiles, mais bien le rapporteur du Comité (Lakanal), 488 (note). — En l'an XIII, a prêté probablement son concours à Regnaud (de Saint-Jean-d'Angély), 209, dont il a inséré le rapport dans la *Connaissance des temps* et l'*Annuaire du Bureau des longitudes*, 209 (note).

DE LA MOME (Joachim-François), peintre en émail. — Demande à participer aux récompenses que la nation accorde aux artistes : renvoyé à Villar, 2 vendémiaire an IV, VI, 714.

DELANCEL, secrétaire commis aux archives. — Son *Ode à l'Être-Suprême* est renvoyée à Villar, 17 prairial an II, IV, 545. — Renvoyé au carton de réserve, 3 thermidor, 842.

DELANNOY, architecte. — Proposé par David, au nom du Comité, comme membre du Jury national des arts, élu par la C. N., le 25 brumaire an II, II, 829-832 (ann. E). — Proposé par David, le 28 frimaire, comme membre du Conservatoire du Muséum des arts, III, 188. — Nommé par la C. N., le 27 nivôse, membre de ce Conservatoire, 273. — Membre de la C. des A. réorganisée (section d'architecture), listes des 18 pluviôse et 15 ventôse, 328, 503. — Nommé, avec d'autres, par le Comité pour faire le devis des réparations urgentes à l'Observatoire, 27 germinal, IV, 176. — Chargé, avec deux autres, d'examiner les dangers que peut faire courir à la B. N. le voisinage du Théâtre national, où l'Opéra va être transporté, 25 floréal, 428. — La C. des A. le nomme, le 5 messidor, l'un des commissaires chargé d'examiner le plan de Verniquet pour l'embellissement de Paris, 656 (ann. A.). — Éliminé du Conservatoire, mais maintenu dans la C. des A., 15 thermidor, 899; demeure membre du Conservatoire jusqu'en messidor an III, 899 (n. 1), 909-901 (ann. A). — Le Blond et lui remettent au Comité une note sur les précautions à prendre pour préserver d'incendie les bibliothèques : renvoyé à Grégoire, 7 fructidor, 972.

DELAPLANCHE. — Fait hommage au Comité de son ouvrage *Plan d'organisation applicable à la Constitution*, etc. : mention civique et dépôt à la bibliothèque, 28 thermidor an III, VI, 544.

DELAPLANCHE, sculpteur. — La C. ex. lui fera payer 6,44 ℔ 7 s. pour transport de marbres et autres objets dans les dépôts, faits pour la C. des A., 27 vendémiaire an IV, VI, 809.

DELAPORTE. — Pétition au sujet de sa maison et du plan des constructions à faires sur les terrains des Tuileries; David, rapporteur, 7 septembre 1793, II, 364-365. — Rapport de David, qui demande le renvoi de l'affaire au moment où le concours sera terminé, 10 septembre, 390. — Autre pétition renvoyée à David, 11 brumaire an II, 728. — Pétition renvoyée au C. d'aliénation, 7 frimaire, III, 35. — Sur ses réflexions relatives au projet de joindre le Palais national à celui du Louvre, le Comité observe que celui des domaines a été chargé de cette affaire, 7 fructidor, IV, 976.

DE LAPORTE (Sébastien). — Voir LAPORTE (Marie François-Sébastien DE).

DELARUE, notaire à Paris. — Hommage au Comité d'un *Tarif des sommes à porter dans l'emprunt forcé*, et de *Tables de réduction des toises, pieds, pouces et lignes en mètres, décimètres, centimètres* : le premier ouvrage est renvoyé au C. des finances, le second à la section des armes du C. de S. P., 13 messidor an II, IV, 721.

DELASSAUX, commissaire aux inventaires et ventes des biens nationaux. — Envoie la liste des maisons où il a vendu les meubles et laissé les bibliothèques, 13 germinal an II, IV, 72.

DELATRE, élève de l'École normale (peut-être le même que le suivant). — L'un des signataires de la lettre d'envoi d'une pétition du 24 germinal an III, pour la continuation des cours de l'École, VI, 116. — Le 5 floréal, ayant changé d'avis, paraît à la barre de la C. N. pour demander que, si la suppression de l'École n'a pas lieu incessamment, les élèves soient autorisés dès cet instant, à retourner dans leurs foyers, 133 (ann. A).

DELATTRE, à Metz. — Envoie, le 16 germinal an III, le prospectus d'un ouvrage intitulé : *Principes de morale universelle divisés en discours pour la célébration des décadis et des sans-culottides*, et demande une avance de 1,200ᴴ pour son entreprise : ordre du jour, IV, 178 (note).

DELAUNAY ou DELAUNEY, commis du Comité — Congé, 10 septembre 1793, II, 392; 29 floréal an II, IV, 450. — Figure sur l'état de floréal an II, 458. — Demande une prolongation de congé, parce que les commissaires du commerce et approvisionnements l'ont chargé d'une mission : renvoyé à Mathieu, 3 messidor, 673. — Le président est chargé d'écrire à la C. ex. de commerce et d'approvisionnements que Delauney, commis du Comité, n'a reçu depuis son départ aucun traitement en cette qualité, 5 thermidor, 846. — Le Comité accorde à Delauney un certificat qui est inséré au procès-verbal, 28 vendémiaire, 815. — Recevra pour le mois de brumaire son traitement accoutumé, et en outre, comme indemnité pour la cessation de son emploi, une somme de 1,200ᴴ, 4 brumaire, 878.

DELAUNAY (Joseph), dit *d'Angers*, député de Maine-et-Loire à la Convention. — Compris dans le rapport présenté par Amar et décrété d'accusation le 26 ventôse an II, guillotiné le 16 germinal, IV, 240 (suite de la n. 2 de la p. 239). — N'a pas été placé par Hardy, le 11 vendémiaire an IV, sur sa liste des représentants martyrs de la liberté, 754 (n. 3).

DELAUNAY (Pierre-Marie), dit *le Jeune*, député de Maine-et-Loire à la Convention. — Notice, II, XCIV. — Le 25 septembre 1793, fait décréter que le C. de S. P. fera séance tenante un rapport sur l'état de la Vendée, 492. — L'un des signataires d'un arrêté sur la police des cultes pris, le 29 pluviôse an III, par les représentants en Vendée, V, 516. — Le 24 ventôse, lui et Ruelle rendent compte à la C. N. de la pacification de la Vendée par les arrêtés du 29 pluviôse : ces arrêtés sont approuvés, 604. — Le 1ᵉʳ thermidor, fait, au nom du C. de S. G., un rapport sur les troubles qui se sont produits à Paris la veille, 438. — Le 16 thermidor, au nom du C. de S. G., propose la suppression de la Commission militaire : décrétée, 497. — Recommande au Comité Merlet-Laboulaye, 26 thermidor, 538. — Le 3 vendémiaire an IV, au nom du C. de S. G., fait un rapport sur les troubles suscités dans certaines sections de Paris par les royalistes, 718. — Le 23 vendémiaire au nom des Comités de gouvernement, annonce qu'on a saisi chez Lemaître, agent des princes, toute une correspondance relative au complot royaliste, 786.

DELAVAL. — Invite Joseph Payan du Moulin à dîner chez lui avec Carrier, par un billet du 12 messidor an II, IV, 208.

DELBREL (Pierre), député du Lot à la Convention. — Le 21 thermidor an II, demande que le fait énoncé par Lakanal, que partout le peuple a passé rapidement de l'indignation au mépris pour les conjurés, du mépris à l'oubli pour leur mémoire, soit inséré au procès-verbal avec mention honorable, IV, 987.

DELBRUCK, administrateur à Stavelot. — Lui sera écrit pour l'engager à faire parvenir les objets de sciences et arts recueillis en Belgique, 22 germinal an III, VI, 72-73.

DELECLOY (Jean-Baptiste-Joseph), député de la Somme à la Convention. — Le 28 floréal an III, au nom du C. de S. G., fait un rapport concluant à l'établissement d'un marché public sur l'emplacement des ci-devant Jacobins : un décret conforme est voté, V, 447. — Le 10 prairial, annonce que Rühl, en arrestation à son domicile, s'est tué d'un coup de poignard, VI, 241. — Propose au Comité de porter Bergeron-Paulmier sur la liste des savants, artistes, etc. : renvoi au C. des secours, 6 messidor, 330. — Signe, le 4 fructidor, un arrêté des Comités de législation et d'I. P. relatif à l'annulation d'un jugement du tribunal de l'Yonne, 572 (et note).

DELÉMONT, Suisse (sous le nom de Delsberg), anciennement ch.-l. du district du département du Mont-Terrible puis du Haut-Rhin. — Les administrateurs du district ne peuvent organiser les écoles primaires faute d'instituteurs et indiquent un moyen d'en former promptement : renvoyé à Bouquier, 11 prairial an II, et plus tard à la C. exc., IV, 507. — Autre lettre de ces administrateurs, transmise par le C. de S. P. : demandent que les sociétés populaires fournissent une liste de patriotes éclairés, propres à l'enseigement et que le C. de S. P. en mette en réquisition 23 pour les 23 communes de langue française, et 23 parlant l'allemand pour les 23 communes de langue allemande, 507. — Plaintes de l'agent national du district sur l'inexécution des lois du 29 frimaire et du 8 pluviôse, renvoyées à la C. ex., 29 messidor, 821. — Un citoyen arrivant du Mont-Terrible

rappelle aux Jacobins, le 29 vendémiaire an III, que quatre mois auparavant la Société populaire de Delémont a fait passer à la C. N. un projet consistant à disséminer sur tous les points de la République les défenseurs de la patrie qui auraient reçu une instruction suffisante et qui ne pourraient plus continuer leurs services par suite de blessures, IV, 507, 508; V, 150.

DELESPINE. — Envoie un *Hymne pour exhorter à la vertu :* renvoyé à Villar, 11 prairial an II, IV, 504 (et note 9); ordre du jour 19 messidor, 758.

DE LESSART (Claude-Antoine VALDEC), ministre de l'intérieur (25 janvier 1791), ministre des affaires étrangères (20 novembre 1791). — Notice. I, LXXXII. — Abandonne aux sociétés savantes et aux sociétés d'artistes son droit de nommer quinze membres du B. de C. des arts et métiers, 111.

DELESTANG, à Mortagne. — Envoie un discours sur les nouvelles victoires, et la traduction d'un distique latin en vers français : renvoyé à Bouquier, 7 fructidor an II, IV, 972.

DELESTRE (citoyenne), artiste. — Logée au Louvre, délogée, pour faire place à un dépôt de papiers, réclame : renvoyé à Lakanal, 16 brumaire an III, V, 202-203.

DELESTRÉ. — Proposé le 18 ventôse an II, par la Commission d'I. P. du département de Paris, comme professeur de langues grecque et latine à l'Institut provisoire du district de l'Égalité, IV, 633.

DELÉTOILLE. — Hommage d'un *Traité d'arithmétique :* mention civique et dépôt à la bibliothèque, 8 floréal an III, VI, 147. — Devérité offre au Comité des exemplaires de ce *Traité d'arithmétique :* renvoyé à l'Agence des P. et M., 9 fructidor, 587.

DELEUZE (J.-Ph.-Fr.), naturaliste. — Extrait de son *Histoire et description du Muséum* (1823), I, 483. — Nommé, le 14 pluviôse an III, aide-naturaliste pour la botanique au Muséum, IV, 443.

DELEYRE (Alexandre), député de la Gironde à la Convention. — Publie, au commencement de juillet 1793, une brochure intitulée *Idées sur l'éducation nationale;* d'extraits, I, 645-671 (appendice, VII). — Membre du C. d'I. P., dans la seconde moitié de vendémiaire an III, en remplacement d'Albouys qui a opté probablement pour le C. de division), V, 207. — Chargé avec Lakanal d'examiner une traduction de Bacon trouvée dans les papiers de Hérault de Séchelles, 20 brumaire, 208. — La C. N. n'ayant pas jugé à propos de nommer Fourcroy représentant près l'École normale, Lakanal propose au Comité de présenter Deleyre 26 frimaire, 324; nommé le 27, 324. — Chargé de se concerter avec le C. des finances pour un décret à présenter sur une indemnité à accorder aux élèves de l'Éc. normale, 14 nivôse, 391. — Signe, avec Lakanal, le 19 nivôse, une lettre au C. de S. P. pour demander une réquisition en faveur de Lecaisne, dragon, et Delville, chasseur à cheval, choisis comme élèves de l'Éc. normale par le district de Saint-Quentin, 681-682. — Signe avec Lakanal l'arrêté du 24 nivôse portant règlement pour l'Éc. normale, 420, 427. — Préside avec Lakanal la séance d'ouverture de l'Éc. normale dans l'amphithéâtre du Muséum, le 1er pluviôse, 445 (note). Au milieu de pluviôse, l'un des membres sortants du Comité; réélu le 18, 472. — On lui renvoie une pétition des instituteurs et institutrices des sections de Paris, qui réclament une indemnité, 2 ventôse, 507. — Atteste l'honnêteté de Combes, élève de l'Éc. normale, 566, 574 (ann. C.). — Offre au Comité sa démission de représentant près les Ecoles normales : invité à continuer ses fonctions, 30 ventôse, 617. — Élu président du Comité, 21 germinal, VI, 58. — Par le départ de Lakanal dans les premiers jours de floréal, reste seul chargé de la surveillance de l'Éc. normale, 125 (note 1). — Lallemand, cocher de la C. ex., a fait, outre le service de la Commission, celui des deux représentants près l'Éc. normale : Deleyre demandera pour lui une indemnité de 600# au C. des inspecteurs, chargé des dépenses des représentants en mission, 6 floréal, 132. — Se concertera avec le C. des finances au sujet de l'indemnité de voyage et de retour des élèves de l'Éc. normale, 19 floréal, 173. — Annonce que le C. des finances est d'accord : chargé de présenter un projet de décret à la C. N., 22 floréal, 193. — Le 23 floréal, sur son rapport, la C. N. décrète que les élèves recevront, pour frais de voyage et de retour, une indemnité de 5# par poste, 193 (note 2), 196-197 (ann. A). — Chargé de communiquer au C. des finances la déclaration du Comité, que celui-ci a eu l'intention que les élèves reçussent 5# par poste pour frais de voyage, et 5# par poste pour le retour : annonce que le C. des finances est d'accord: est chargé en outre de présenter à la sanction de la C. N. les arrêtés pris par le Comité sur diverses demandes des élèves, 26 floréal, 202, 203; s'acquitte de ce mandat le 27, en faisant voter un décret conforme, 202 (notes 2 et 3), 207 (ann. B). — Chargé de se concerter avec le C. des finances au sujet d'un arrêté du Comité du 26 floréal, portant que l'indemnité mensuelle accordée aux élèves de l'Éc. normale n'est pas préjudiciable au payement du traitement qui pourrait leur être dû comme professeurs ou instituteurs, 30 floréal, 224. — Désigné pour faire un rapport sur Féraud (ne l'a pas fait), 5 prairial, 227 (et note 2). — Demandera au C. des finances l'indemnité

réclamée par les huissiers et gardiens des bureaux de l'École normale, 8 prairial, 233. — Placé dans la 1re section, 23 prairial, 283 — Sur sa proposition, Troussel, qui a pendant deux mois rempli les fonctions de secrétaire près l'École normale, reçoit une indemnité, 26 prairial, 291. — Au milieu de messidor, désigné comme membre sortant; réélu le 17 messidor, 391. — Le 30 messidor, à la C. N., combat le système des deux Chambres et montre que les nobles, les prêtres et les rois rentreront par la porte des deux Chambres, et que, dans le nouveau plan de constitution, « tout penche vers l'aristocratie », 433-434. — Chargé d'appuyer auprès du C. des finances une pétition de Beaurieu, 28 fructidor, 678. — Désigné, avec Lakanal, pour porter des consolations à Beaurieu, malade à l'hospice de la Charité, 8 vendémiaire an IV, 739. — Wandelaincourt et lui se transporteront au C. des finances pour l'inviter à faire participer le Conservatoire du Muséum des arts à l'augmentation de traitement accordée aux fonctionnaires, 18 vendémiaire, 758. — Lakanal et lui autorisés à délivrer à Bachelier, élève des écoles normales, un congé pour aller passer quelque temps au sein de sa famille, 29 vendémiaire, 818.

DELEZ. — *Règlement pour les écoles primaires :* renvoyé à Bouquier, 27 messidor an II, IV, 815.

DELHERM, à Toulouse. — Voir GARONNE (HAUTE-).

DELHORME, ci-devant noble, acteur au Théâtre de la République. — Le C. de S. P. sera invité à le mettre en réquisition, 28 fructidor an II, V, 36.

DELIGNET, entrepreneur. — Voir PARIS, *Section du Mont-Blanc.*

DELILE (le jeune). — Cet enfant, âgé de 10 ans, ayant récité les Droits de l'homme à la Société populaire de Nyons, les administrateurs du district demandent d'être autorisés à lui donner un sabre et un fusil : ordre du jour, 15 floréal an II, IV, 312.

DELILLE (l'abbé), traducteur des *Géorgiques.* — Figure pour 3.000# sur la liste des gens de lettres, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 359, et adoptée par la C. N. le 14, 384. — Professeur de belles-lettres aux écoles centrales de Paris, germinal, VI, 115 (note). — Le Comité arrête qu'en l'absence de Delille, Sélis remplira les fonctions de professeur de poésie au Collège de France, 21 vendémiaire an IV, 770. — Porté sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national présentée au Comité le 1er brumaire par Lakanal; le 29 brumaire, le Directoire l'élimine, 834, 838, 839.

DELISLE. — Fait hommage d'un ouvrage intitulé *Calcul des décimales,* etc. : le Comité arrête qu'il sera déposé dans sa bibliothèque, 19 pluviôse an II, III, 431.

DELISLE DE SALES (J.-B. ISOARD, dit) oratorien. — Demande que la nation achète pour les bibliothèques de district son *Histoire du monde primitif :* renvoyé à la Ire section, 14 vendémiaire an III, V, 118. — Demande, pour achever l'impression de cet ouvrage, des avances qui seraient garanties par la remise de 350 exemplaires des cinq volumes parus : renvoyé à la 2e section, 14 frimaire, 273. — Figure pour 3,000# sur la liste des gens de lettres, etc., présentée au Comité le 4 nivôse, 359, et adoptée par la C. N. le 14, 384. — En germinal, inscrit (en remplacement de Crouzet, candidat de Lakanal) sur une liste de citoyens proposés pour compléter le jury des livres élémentaires, VI, 94-95 (ann. A); le Comité l'adopte, 28 germinal, 92; n'accepte pas sa nomination et propose Notaris à sa place, 4 floréal, 127-128. — Lakanal ne l'avait pas porté, le 1er brumaire an IV, sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national : le 29 brumaire, le Directoire l'inscrit, 838, 839.

DELLARD, professeur au Collège national de Toulouse, élève de l'École normale. — Demande d'être autorisé à rester à Paris quelque temps pour terminer un ouvrage, et envoie quelques échantillons minéralogiques : renvoi au C. de S. P., 20 thermidor an III, VI, 516.

DELLEBARRE, opticien. — Demande à se rendre utile à la chose publique dans son art : arrêté que le président du Comité écrira au C. de S. P., 21 thermidor an II, IV, 917.

DELLEVILLE (Philippe), député du Calvados à la Convention, l'un des 73. — Mis en arrestation le 3 octobre 1793 comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin, V, 293. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire an III, 291, 293. — Le 13 floréal, parle en faveur de l'accusation portée contre David par la section du Muséum, VI, 165. — Le 20 prairial, appuie le projet de décret de Plaichard relatif au placement de l'Institut des Jeunes Français à Liancourt, et combat Ch. Delacroix, 268-269. — Le 24 prairial, demande si ce n'est pas une atroce ânerie que d'avoir attaché un poignard nu sur le tableau de la Déclaration des droits de l'homme : renvoyé au C. d'I. P., 288; le Comité, saisi de la question, l'ajourne, 8 messidor, 345. — Le 13 messidor, demande que la C. N. achève sa propre épuration en faisant d'urgence un rapport sur ceux des représentants contre lesquels il existe des dénonciations, 386. — Le 29 fructidor, propose que la C. des Onze vérifie le soir même le nombre des suffrages portant acceptation de la Constitution, et que, si le nombre des suffrages déjà connus dépasse la majorité absolue, un décret soit rendu pour la convocation des assemblées électorales, 687. — A propos du projet de costume proposé par Boissier pour les membres

du Corps législatif, dit, le 3 brumaire, qu'on veut conserver le cachet de Robespierre, 869 (ann. C). — Le 4 brumaire, demande que les conspirateurs de germinal et de prairial soient exceptés de l'amnistie; au moment où la séance va être levée, il demande : « Quelle heure est-il? » et une voix à gauche ayant répondu : « L'heure de la justice », il réplique : « L'heure de la Constitution », Introd., XLVI.

DELLIE, inventeur de plusieurs machines. — Figure sur la liste présentée par Villar le 28 messidor an III, avec la note : « Informations », VI, 427.

DELMAS (Bernard). — Nommé prosecteur à l'École de santé de Montpellier, 20 germinal an III, VI, 54.

DELMAS (Jean-François-Bertrand), député de la Haute-Garonne à la Convention. — Notice, I, LXXXII; II, XCIV. — Entre au C. de S. P. le 6 avril 1793, en sort le 10 juillet, II, 29 (note 6), 30. — Mentionné au procès-verbal du C. de S. P., séances des 28 et 30 mai et 25 juin, I, 472, 506. — Le 7 fructidor an II, président des Jacobins; élu, le 15 fructidor, membre du C. de S. P., V, 3. — Signe, le 24 fructidor, comme membre du C. de S. P., l'arrêté renvoyant au C. de S. G. les pièces relatives à Jullien fils, IV, 886. — Annonce à la C. N., le 4 vendémiaire an III, des victoires de l'armée des Alpes, V, 87. — D'après Cambon (séance du 12 vendémiaire), l'un des 6 membres du C. de S. P. qui ont, en mai 1793, consigné leurs soupçons contre Danton et Robespierre dans un registre secret, 111. — Le 25 vendémiaire, présente, au nom des trois Comités, un projet de décret sur la police des sociétés populaires, voté avec amendement, 134-135. — Signe, le 5 frimaire, un arrêté nommant les instituteurs et agents de l'École centrale des travaux publics, 224 (ann. A), Addenda. — Le 4 prairial, les quatre représentants chargés de la direction de la force armée (dont il est) veulent mettre le feu au faubourg Antoine : Menou s'y oppose, VI, 331.

DELMAS (Pierre). — Nommé portier de l'Éc. de santé de Montpellier, 20 germinal an III, VI, 54.

DELON. — Adresse une brochure sur l'usage d'un aqueduc nouvellement découvert aux environ de Nîmes : renvoyé à la C. ex. des travaux publics, 15 floréal an II, IV, 314.

DELORME. — Son *Discours sur la religion naturelle*, adressé par les administrateurs du district d'Aurillac, est renvoyé à Grégoire, 23 floréal, IV, 423 (et note 9); renvoyé à la Commission des fêtes décadaires, 21 prairial, 610.

DELORME (Gilbert). — Ses *Observations sur le calendrier français* sont renvoyées à Grégoire, 5 messidor an II, IV, 684; à la Commission des fêtes décadaires, 7 thermidor, 868.

DELORME (Louis-Bazin). — Arrêté du 5 frimaire an III, le nommant l'un des trois instituteurs de géométrie descriptive à l'Éc. centrale des travaux publics, V, 224 (ann. A), Addenda.

DELORMEL. — Proposé le 18 ventôse an II, par la Commission d'I. P. du département de Paris, comme agent de l'Institut provisoire de Marat, IV, 632.

DELORMEL (peut-être le même que le précédent). — Nommé commis pour la bibliographie, 27 ventôse an II, III, 585.

DELORTHE. — Sur le rapport de la C. ex., arrêté qu'elle nommera un jury auquel Delorthe communiquera ses moyens d'exécution du nouvel instrument de musique qu'il propose, 24 pluviôse an III, V, 487.

DELOUZAY (F.), maire de Lécherolles. — Signe, le 25 germinal an II, la liste des enfants qui ont fréquenté l'école de l'instituteur de sa commune pendant les mois de nivôse, pluviôse et ventôse, IV, 508.

DELRIEU, auteur dramatique. — Auteur d'une tragédie lyrique : *Harmodius et Ilione, ou la Révolution d'Athènes*, musique de Rodolphe Kreutzer; les deux auteurs écrivent au C. de S. P. et à Couthon pour demander que leur œuvre soit jouée à l'Opéra; renvoi au Comité d'I. P., qui ajourne jusqu'à ce que la pièce lui ait été remise, 15 floréal an II, IV, 313 (et note 2).

DELSAULLE (F.-J.), détenu aux Écossais. — Idées sur les mesures à prendre à l'égard des nobles détenus : ordre du jour, 21 germinal an II, IV, 119.

DELTUFO, imprimeur, l'un des rédacteurs-traducteurs de la Convention. — A fait, lors des Assemblées constituante et législative, des traductions de discours et de décrets, qu'il a imprimées et fait passer dans les pays étrangers; a reçu de la Législative quatre places pour son travail; devait travailler pour la Commission de traduction constituée en décembre 1792, qui n'a pas fonctionné; a fait néanmoins diverses traductions; a été mis en réquisition avec ses ouvriers, le 9 septembre 1793, par le C. de S. G., III, 243-244 (ann. B). — Adresse au Comité des exemplaires d'un avis aux femmes (relatif à l'apprentissage de la typographie), 19 frimaire an II, 87. — Adresse à des membres de divers Comités de la C. N. une pétition pour être employé; lue au C. d'I. P. 15 nivôse et renvoyée au C. de S. P., 236. — Un arrêté du C. de S. P. du 28 pluviôse le charge d'imprimer 12.000 exemplaires du *Recueil des actions héroïques;* indications bibliographiques sur le n° 2, 333, ann. C); sur le n° 4, IV, 325 (ann. B). — Grégoire nommé commissaire pour examiner l'utilité de l'établissement d'une école typographique pour les femmes, 9 prairial, 493; rapport : le Comité exprime l'intérêt que peut inspirer un établissement qui fait participer

si utilement les femmes à ses opérations, 11 prairial, 502. — Grégoire chargé de conférer avec le C. de S. P. sur l'établissement que Deltufo propose, 13 prairial, 516. — Le 27 prairial, Deltufo présente à la C. N. une pétition demandant, pour son École typographique de femmes, une somme à titre d'indemnité et une ou plusieurs maisons nationales; qu'il lui soit assigné une partie d'ouvrage de manière à n'en manquer jamais, tel que le Bulletin de la Convention en petit format; et qu'elle soit chargée de l'impression des décrets traduits; sur la motion de Barailon, renvoi aux Comités de S. P. et d'I. P., 516 (note 5), 520 (ann. B); la pétition, que Deltufo avait fait imprimer à l'École typographique des femmes, a été réimprimée dans *l'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 520 (note 3). — L'extrait du procès-verbal de la C. N. du 27 prairial est renvoyé à Grégoire, 17 messidor, 749 (et note 11). — Lettre de Deltufo renvoyée à Grégoire, 19 messidor, 760. — Un anonyme présente des réflexions sur l'établissement d'une école typographique pour les femmes : ajourné jusqu'à la discussion sur l'éducation des femmes, 3 fructidor, 963. — Mémoire d'impressions faites par Deltufo pour le Comité renvoyé à la C. ex., 26 nivôse, 428.

DE LUC. — Voir LUC.

DELUNEL, pharmacien. — Demande 120 feuilles de fer-blanc pour reconstruire le modèle d'une machine qui doit diminuer le combustible en ne perdant rien de la chaleur : renvoyé au C. d'agriculture et des arts, 30 frimaire an III, V, 335-336.

DELVILLE (Pierre-Joseph), chasseur à cheval au 6e régiment — Choisi comme élève de l'École normale par le district de Saint-Quentin, Lakanal et Deleyre demandent pour lui, le 19 nivôse an III, une réquisition au C. de S. P., : refus le 30 nivôse, V, 681-683.

DEMAGNY. — Proposé le 18 ventôse an II, par la C. d'I. P. du département de Paris, comme professeur de la connaissance des matières premières des tissus et de l'art de faire les tissus à l'Institut provisoire du district de Franciade, IV, 633.

DEMANDRES, à Dolney près Dieuze. — Lettre au C. des travaux publics à son propos, 24 pluviôse an III, V, 486.

DEMANE ou DEMANNE, employé à la B. N. — Dans un état du 16 ventôse an II, 3e écrivain pour la confection des catalogues aux imprimés, parti en première réquisition, suspendu, VI, appendice, 889. — Dans l'état annexé au projet de Massieu (messidor an III), 6e bibliothécaire (histoire des connaissances humaines, philosophie, cultes), 372 — Dans un état de la fin de l'an III, écrivain aux imprimés, IV, 160.

DEMARNE, peintre, de Bruxelles, au Louvre. — Prix de 1,500# au concours des esquisses de peinture, décret du 24 fructidor, an III, IV, 262.

DEMOULIN, architecte, à Montpellier. — A obtenu au concours la place de professeur d'architecture, et demande à être installé dans cette place à laquelle le directoire de l'Hérault refuse de l'admettre; renvoyé à Izoard, 31 août 1793, II, 352. — David proposera à la C. N. de passer à l'ordre du jour, 3 septembre, 358.

DEMOUSTIER (Charles-Albert), homme de lettres, auteur des *Lettres à Emilie sur la mythologie*. — Délégué par la commune de Villers-Cotterets pour demander une école secondaire, assiste à la séance du Comité le 29 brumaire an II, II, 866. — Lettres au conseil général de la commune de Villers-Cotterets, des 28 et 30 brumaire, racontant ses entrevues avec Romme et avec le Comité, 866 (note 1)

DENESLES, directeur-démonstrateur du Jardin des plantes de Poitiers. — Écrit au Comité le 19 janvier 1793 et le 5 nivôse an II, 553 (note 2). — Membre de la Société populaire, fait hommage au Comité de couplets relatifs à une fête civique, qui sont renvoyés à Mathieu, 17 ventôse, 553. — Envoie un discours (imprimé) prononcé à la Société populaire de Poitiers le 3 vendémiaire, et un échantillon de salpêtre, avec un extrait du registre de Poitiers, du 1er ventôse : vu au Comité, 5 prairial, IV, 470.

DENIEZ, instituteur. — Voir MANDRES.

DENIS, citoyen d'Épinal — Discours prononcé à la fête de l'Être-Suprême et renvoyé au C. d'I. P. le 12 messidor an II, avec ceux de Dubois et de Pierre, IV, 814 (note 3).

DENIS (Jean-Michel). — Mémoire proposant que ceux qui retirent de l'eau les cadavres des noyés aient droit à leurs dépouilles : renvoyé à Fourcroy, 21 floréal an II, IV, 401. — Sur le rapport de Fourcroy, ordre du jour, 17 messidor, 747.

DENIZE, « soldat de la liberté ». — Envoi à la C. N. de vers, que le Comité renvoie à Villar, 23 prairial an II, IV, 617 (et note 8).

DENIZOT (François-Joseph), instituteur national à Passy, élu juge civil en mars 1793, juge au tribunal révolutionnaire le 26 septembre 1793, guillotiné le 11 thermidor an II. — Siège, le 19 floréal au II, dans l'affaire des fermiers généraux, avec Coffinhal et Foucault, IV, 389.

DENOOR. — Voir LEVAILLANT (la citoyenne).

DENORMANDIE, directeur général de la liquidation. — Voir *Liquidation* (*Direction de la*).

Dentiste (*Art du*). — Laforgue, dentiste, demande qu'il soit créé une chaire de professeurs pour son art : renvoyé à Plaichard, 3 messidor an II, IV, 676. — Le manuscrit d'un anonyme, intitulé *L'art du dentiste*, est renvoyé à Plaichard, 19 messidor, 763.

DENTZEL (Georges-Frédéric), député du Bas-Rhin à la Convention. — Notice, I, LXXXII.

– A fait partie d'une Commission de traduction nommée en décembre 1792, III, 244. — Commissaire de la C. N. dans le Bas-Rhin en décembre 1792, avec Couturier; ils ont pris un arrêté portant que les biens des établissements protestants seront vendus comme les autres biens nationaux: Rühl fait constater, par un article ajouté au décret du 8 mars 1793, que les biens des établissements des protestants d'Alsace leur sont provisoirement conservés par la loi du 5 novembre 1790, I, 345. — Un arrêté des Comités de S. P., d'I. P. et des travaux publics, du 26 prairial an III, lui adjoint l'ingénieur Lomel, qui l'accompagnera dans sa mission pour surveiller les fortifications, travaux publics et mines entre Moselle et Rhin, VI, 289, 292 (annexe).

DÉPARCIEUX (Antoine), neveu, physicien. — Sur la proposition d'un membre, le Comité arrête qu'il sera porté sur la liste des savants, etc. qui ont droit à la munificence nationale, 20 nivôse an III, V, 435. — Figure sur la liste formée le 6 pluviôse, 450. — Le procès-verbal du 24 pluviôse enregistre un arrêté du Comité qui le porte sur la liste, 489. — Figure pour 3.000ᵗᵗ sur la liste du 24 germinal et celle du décret du 27 germinal, VI, 76, 89.

Départements. — Le décret du 14 frimaire an II supprime les conseils généraux, les présidents et les procureurs syndics de département, et enlève aux directoires de département toute part dans l'exécution des lois révolutionnaires, III, Introd., XLVI. — Sur la proposition de Lesage (d'Eure-et-Loir), le 27 ferminal an III, la C. N. rétablit les administrations de département telles qu'elles existaient avant cet décret, VI, 94.

DEPERRET. — Voir LAUZE-DEPERRET.

Déportation. — Le 21 ventôse an III, Reubell demande que, pour réprimer les menées des royalistes et des terroristes, le C. de législation soit chargé de présenter une loi précisant les délits et y appliquant la peine, par exemple la déportation : adopté, V, 598. — Le 1ᵉʳ germinal, au nom des trois Comités, Sieyès fait voter le décret dit « loi de grande police », 670.

Dépôt central des cartes et plans. — Voir *Agence générale des cartes et plans.*

Dépôt des affaires étrangères. — Le ministre des affaires étrangères fait passer les états des cartes et ouvrages géographiques de ce dépôt, 13 germinal an II, IV, 76. — Goujon fait passer deux mémoires provenant de ce dépôt, 19 germinal, 108.

Dépôt de cartes, plans, modèles de vaisseaux, machines de guerre, modèles de fortifications. — Le C. d'aliénation et domaines met à la disposition de la C. des A., le 5 prairial an II, les maisons La Suze et La Rochefoucault, rue de Varennes, IV, 479.

Dépôt de la guerre. — Le Comité charge Petit, Grégoire, Boutroue et Thibaudeau de visiter les dépôts de la guerre, de la marine et autres dépôts publics, et de faire un rapport, 15 ventôse an II, III, 545. — Calon, directeur du Dépôt de la guerre, envoie au Comité un inventaire d'objets précieux provenant de l'émigré Castries, qui est trouvé trop peu détaillé, 19 ventôse, 557. — Sur le rapport d'un membre, le Comité approuve l'organisation du Dépôt de la guerre de terre et de mer, et autorise son commissaire à la C. de 5 Comités réunie à cet effet à porter son vœu sur cet établissement; la Commission devra examiner s'il ne conviendrait pas de charger l'un des astronomes du Dépôt du travail du calcul des temps et mesures (Connaissance des temps), 28 nivôse an III, V, 431. — Fourcroy communique une demande de Lalande relative à des livres que réclame le Bureau des longitudes : le président écrira à Calon pour s'informer de ces livres, qui doivent être au Dépôt de la guerre et de la marine, 26 fructidor, VI, 674. — Voir aussi *Agence générale des cartes et plans.*

Dépôt de machines. — Molard est conservateur du dépôt de physique et de machines, 4 brumaire an III, V, 170. — Voir MOLLARD.

Dépôt des manuscrits. — Demande faite par la C. des A. d'un local pour le dépôt des manuscrits: renvoyée à Mathieu, 17 floréal an II, 368. — La maison d'Ormesson Du Perron y sera destinée; le C. d'aliénation écrit qu'il l'a visitée, 29 floréal, 451, 454.

Dépôt de la marine. — David Le Roy présente à la C. des A. un rapport sur le lieu à choisir pour ce dépôt; la Commission le renvoie, 15 ventôse an II, au Comité, III, 545 (note 3). — Ce même jour, le Comité charge Petit, Grégoire, Boutroue et Thibaudeau de visiter les dépôts de la guerre, de la marine, etc., 545. — Buache, chargé par le C. de S. P. de compléter la bibliothèque de ce dépôt, demande à pouvoir chercher dans les dépôts littéraires les ouvrages qui lui sont nécessaires : accordé, sous la condition que les livres ainsi réclamés se trouveront déjà à la B. N., 30 fructidor an III, VI, 685.

Dépôt de musique. — La C. des A. a, conformément au décret du 18 pluviôse an II, une section chargée d'inventorier les instruments de musique, anciens, étrangers, ou les plus rares par leur perfection; composée d'abord de Sarrette et de Bruni, III, 323 (et note 2), 328. — Les professeurs compositeurs de la musique de la garde nationale adressent à la C. N. une pétition renvoyée au Comité pour demander que les fonctions de la C. des A. se bornent à inventorier et faire mettre en dépôt les objets relatifs à la musique et appartenant à la République, et qu'il soit formé un jury de musiciens pour faire le choix, des morceaux de musique et des instruments qui auront été mis en dépôt;

renvoi à la C. des A., 7 ventôse, 500 (et note 4). — Arrêté du C. de S. P. du 7 floréal chargeant l'agent national du département de Paris de se concerter avec trois commissaires de l'Institut national de musique pour faire un choix des meilleurs instruments, etc., 504 (ann. C). — La maison du fermier général Dones, rue Bergère, est, sur la demande de la C. des A., affectée par un arrêté du C. d'aliénation et domaines, du 5 prairial, à un dépôt d'instruments de musique et d'ouvrages tant imprimés que manuscrits, IV, 478-479. — Arrêté du C. de S. P. du 7 prairial (cité par M. C. Pierre) confirmant l'arrêté du C. d'aliénation et domaines, 250 (note 2, addenda). — L'article 5 du second décret du 16 thermidor an III sur le Conservatoire de musique porte que les objets devant former la bibliothèque du Conservatoire seront choisis dans le dépôt formé par la C. des A., par une Commission d'artistes musiciens, dont le C. d'I. P. nommera les membres, VI, 500; Méhul, Lesueur, Eler, Kreutzer, Lefèvre (Xavier), Levasseur, Guthmann, 2 brumaire an IV, 852.

Dépôt de Nesles. — Voir *Nesles (Maison de)*.

Dépôt des Petits-Augustins. — Voir *Petits-Augustins (Dépôt des)*.

Dépôt de physique et de machines. — Voir *Dépôt de machines.*

Dépôt de plans, mémoires, cartes manuscrites, à l'usage du Comité de S. P. — Villar et Mathieu chargés de parler au C. de S. P. de la nécessité d'un dépôt de ce genre; un membre provoque l'attention, à ce propos, sur les dépôts qui peuvent renfermer les objets utiles et nécessaires au centre du gouvernement révolutionnaire, 3 prairial an II, IV, 464-465.

Dépôts pour la bibliographie et les monuments de sciences et arts. — Le règlement de la C. des A. prévoit que des lieux de dépôt provisoires seront indiqués, où les objets d'arts et de sciences relatifs à l'I. P., provenant soit des maisons d'émigrés, soit de celles des conspirateurs, soit des ci-devant églises et des maisons ci-devant religieuses, seront transportés et réunis, III, 583. — Bnache expose au Comité que la C. des A., chargée d'évacuer des domaines nationaux les bibliothèques et les monuments de sciences et arts, manque de dépôts pour les réunir; arrêté qu'il sera écrit au C. des domaines pour qu'il mette à la disposition de la C. quatre domaines nationaux, 29 floréal an II, IV, 451. — Un extrait du procès-verbal du 5 prairial du C. d'aliénation et domaines met à la disposition de la C. des A. sept maisons : 1° pour un dépôt d'instruments de musique et d'ouvrages, la maison Dones, rue Bergère; 2° pour un dépôt de machines, instruments et outils, la maison d'Aiguillon, rue de l'Université; 3° pour un dépôt de cartes, plans, modèles de vaisseaux, machines de guerre, modèles de fortifications, les maisons La Suze et La Rochefoucauld, rue de Varennes; 4° pour des dépôts de livres, la maison Thyroux-Mauregard, rue de Lille, la maison Montmorency, rue Marc, la maison La Luzerne, rue Thorigny, 7 prairial, 478-479. — La 2e section fera incessamment rapport au Comité sur les frais occasionnés par la conservation des différents dépôts de sciences et d'arts établis à Paris, 24 fructidor, V, 24. — Sur l'avis donné par la C. des A., la C. ex. est chargée de faire procéder, dans les bibliothèques et autres dépôts nationaux, aux réparations que la saison rend urgentes, 12 vendémiaire an III, V, 111. — Massieu fait adopter au Comité un règlement pour l'organisation des divers dépôts de Paris, au nombre de douze, savoir : antiquités, sculpture, peinture, 1° maison de Nesles, rue de Beaune, 2° Petits-Augustins; physique et machines, rue de l'Université; musique, rue Bergère; bibliographie, 1° maison Culture, 2° Capucins Saint-Honoré, 3° Enfants de la patrie, 4° Cordeliers, 5° rue Thorigny, 6° rue Marc, 7° rue de Lille, 8° Arsenal, avec indication de leurs conservateurs et gardiens, 4 brumaire, 169-170. — La C. ex. est autorisée à faire faire les dépenses urgentes dans les dépôts de Paris, 26 brumaire, 223. — Sur la lecture d'une lettre de Poncet-Delpech, de Montauban, le Comité arrête que ses commissaires se réuniront au C. des finances pour aviser aux moyens de faire les réparations les plus urgentes partout où les dépôts de livres et d'objets d'arts et de sciences pourront l'exiger, 28 brumaire, 238-239. — Le Comité arrête que les conservateurs qu'il a préposés aux huit dépôts littéraires entreront immédiatement en fonctions, 8 nivôse, 373. — Les commissaires des Écoles de santé annoncent qu'ils ont dénoncé au C. des finances, section des domaines, les dangers d'incendie que court le dépôt de livres de l'enclos des Cordeliers, 10 nivôse, 378. — La C. ex. fera délivrer aux huit dépôts littéraires de Paris un poêle, 150 ll pour trois voies de bois, des tables, échelles, chaises, serviettes et torchons, 12 nivôse, 389 — Considérant que les agents du gouvernement ou préposés aux diverses écoles nationales établies à Paris, autorisés à enlever des dépôts des objets de sciences et d'arts, négligent d'en faire la description exacte, le Comité arrête que les conservateurs de dépôt ne pourront délivrer les objets confiés à leur garde qu'après qu'il en aura été fait une description exacte par des commissaires de la C. des A., 18 nivôse, 401. — La C. ex. des transports donnera des ordres pour faire transporter, dans les dépôts désignés par la C. ex. de l'I. P., les effets nécessaires aux travaux de ces dépôts, 18 ventôse, 580. — Massieu et Curée se concerteront avec les C. des

domaines et des travaux publics sur les réparations urgentes à faire aux dépôts provisoires de Paris, 20 ventôse, 590. — Le dépôt de la rue Marc est autorisé à délivrer pour la bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle 47 ouvrages dont il remet la note, le visa de Van Praet ayant constaté que ces ouvrages se trouvent à la B. N., 28 ventôse, 612. — Le président écrira à la C. ex. des transports, et charrois pour l'inviter à faire transporter le plus promptement possible, dans les dépôts littéraires désignés, les effets nécessaires à leurs travaux, 18 germinal, 45-46. — Le Comité arrête, au sujet des caisses arrivant des pays conquis, que les livres seront placés provisoirement au dépôt des Cordeliers, 20 floréal, 189. — L'exemplaire des *Oiseaux* coloriés de Buffon qui est au dépôt des Cordeliers sera remis par Barrois pour le C. de S. P.; les 46 caisses arrivées de la Belgique le 21 ont été déposées à Louis-la-Culture, 26 floréal, 205. — Thouret demande qu'il soit remis à l'Éc. de santé de Paris les manuscrits précieux sur l'anatomie et l'art de guérir qui existent dans les divers dépôts : la C. ex. nommera des commissaires pour faire le choix de ces manuscrits, 10 prairial, 239. — La C. ex. remet un rapport sur la réclamation de divers fournisseurs du dépôt des Cordeliers : renvoyé à la 2e section, 24 prairial, 287. — Le Comité arrête qu'une augmentation de traitement sera accordée aux conservateurs et employés des dépôts littéraires, après entente avec le C. des finances, 4 messidor, 320; le C. des finances prend un arrêté conforme le 7 messidor, 320 (note), 328 (ann. C). — Sur un rapport de la C. ex. relatif aux manuscrits de sciences et arts provenant des émigrés, le Comité arrête que ces manuscrits seront déposés dans le dépôt de la rue Marc; à la demande du Muséum des antiques, la C. ex. fera transporter à la B. N. les objets d'antiquité du dépôt de la rue de Beaune; la demande en payement des entrepreneurs pour travaux au dépôt des Cordeliers est renvoyée à la C. ex.; Portiez se concertera avec la C. des finances pour distinguer, dans les réparations, celles qui sont strictement nécessaires à la conservation des dépôts, de celles qui sont des réparations domaniales, 20 messidor, 397, 398. — La C. ex. est autorisée à délivrer à Grenus, 2,927 volumes qui se trouvent au dépôt de la rue Marc, 4 thermidor, 445. — Sur les plaintes faites par le conservateur du dépôt des Capucins-Honoré contre le sous-directeur Dubuisson, le Comité remplace Dubuisson par Lacroix, garçon de bureau, 8 thermidor, 457. — Les livres choisis par le garde des imprimés de la B. N. dans sept dépôts de Paris seront transportés à la Bibliothèque, 10 thermidor, 471. — La C. des A. remettra à Cuignet trois roues de loterie qui se trouvent au dépôt des machines, 12 thermidor, 485. — La C. ex. remet un rapport sur une demande de Pyre, conservateur du dépôt de la rue de Thorigny, 14 thermidor, 489. — Barrois, conservateur du dépôt des Cordeliers, est autorisé à recevoir Barbié au nombre des collaborateurs employés dans ce dépôt, 16 thermidor, 496. — Fourcroy, se transportera au C. de S. P. pour faire approvisionner de bois à brûler le dépôt de la rue de Beaune, 24 thermidor, 523-524. — Un rapport de la C. des A. sur les moyens de faciliter la vente des objets médiocres existant dans les dépôts, etc., est renvoyé à Villar; Langlès est autorisé à recevoir Philipon de la Madelaine au nombre des collaborateurs du dépôt des Capucins-Honoré, 30 thermidor, 550-551. — Un décret voté le 2 fructidor sur le rapport de Potiez dit (art. 3) que, sous la surveillance des Comités d'I. P. et des finances, il sera procédé au choix des objets qui doivent être placés au Muséum et autres établissements; le surplus sera mis à la disposition du Gouvernement pour être soit échangé, soit vendu, 565. — Sur le rapport de la C. des A., Molard est autorisé à faire réparer et mettre en bon état les machines, modèles, etc., confiés à sa garde, jusqu'à concurrence de 4,000#; la C. ex. remet un rapport sur deux demandes de Pyre, 2 fructidor, 561-562, 563. — Les préposés à la bibliothèque du Comité sont autorisés à remettre aux conservateurs des dépôts littéraires les livres provenant des condamnés, 11 fructidor, 598. — Sur la demande de Pyre tendant à faire déloger de la maison où est placé le dépôt de la rue de Thorigny la citoyenne Rieule, qui est en démence, le Comité arrête qu'il sera écrit à Gallet, son tuteur, pour l'inviter à placer sa pupille dans une maison plus convenable à son état, 13 fructidor, 605. — La C. ex. est autorisée à payer la note de six maîtres d'état (ensemble 12,614# 15 s. 2 d.) pour travaux exécutés au dépôt des Cordeliers, 14 fructidor, 609. — Ossavi, chargé de la surveillance des dépôts scientifiques et littéraires à Melun, sera assimilé, pour le traitement, aux professeurs d'école centrale; les conservateurs, sous-conservateurs, employés, garçons de bureau et portiers des dépôts de Paris seront traités, sur le même pied que les employés à la bibliographie, 24 fructidor, 659. — Buache, chargé par le C. de S. P. de compléter la bibliothèque du dépôt de la marine, est autorisé à chercher dans les dépôts littéraires les ouvrages dont il a besoin, sous la condition que les livres ainsi réclamés se trouveront déjà à la B. N.; Van Praet ayant présenté à la C. ex. des états de livres existant dans les dépôts littéraires de Paris et qui manquent à la B. N., la C. ex. est autorisée à les faire transporter dans cet établissement, 30 fructidor, 685-686. — Charles a fait savoir que le dépôt de physique ne possède aucun des instruments désignés dans l'arrêté du 18 fructidor;

Barailon l'annonce au Comité; les livres que demande le directoire de l'École polytechnique seront pris dans les dépôts de la rue de Lille et des Cordeliers, 4e complémentaire, 702, 704. — Un rapport de Creuzé (Pascal) donne des indications sur le contenu des dépôts des Petits-Augustins, de Nesles (rue de Beaune), de physique et machines (rue de l'Université), de musique (rue Bergère) et des huit dépôts littéraires, 6e complémentaire, 709-710. — Sur la demande de Merlet La Boulaye, conservateur des dépôts des sciences et arts de Maine-et-Loire, le Comité, pour l'indemniser de la dépense du voyage qu'il est obligé de faire dans ce département pour trier et retirer desdits dépôts les objets qui doivent être rendus aux héritiers des condamnés, arrête qu'il continuera à être porté sur l'état des employés du dépôt de Louis-la-Culture, où il travaille en ce moment, 23 vendémiaire an IV, 785. — La C. des A. demande que pour pouvoir veiller à la sûreté des dépôts, les conservateurs, gardiens et portiers soient exceptés de la mesure du désarmement : renvoyé au C. militaire, 26 vendémiaire, 802. — La C. ex. payera à Berthotte, couvreur-plombier, 19,889# 1 s. pour travaux dans les dépôts; à Delaplanche, sculpteur, 6,441# 7 s. pour transport de marbres, etc., dans divers dépôts; à Bourdon et L. François entrepreneurs de bâtiments, 24,680# 3 s. pour travaux dans les dépôts; les livres demandés par Van Praet, qui se trouvent dans le dépôt des Cordeliers, seront transportés à la B. N., 27 vendémiaire, 809. — La C. ex. est autorisée à faire transporter à l'École de santé et au Muséum d'histoire naturelle des livres qui se trouvent dans les dépôts des Cordeliers, de la rue de Thorigny et de Louis-la-Culture; Daubenton, demande une grande balance, que fournira Cassan, maison d'Aire, magasin des outils : renvoyé à la C. ex., 1er brumaire, 827, 828. — Voir aussi *Nesles* (*Maison de*), *Petits-Augustins* (*Dépôt des*).

Dépôts de lois, chartes, papiers, etc. — Voir *Archives nationales*.

DEPPING (G.-B.), historien. — Dans sa notice sur Mentelle (Biographie Michaud), donne des détails sur le globe construit par ce géographe, II, 527 (ann. A).

D'ÉPRÉMESNIL. — Voir ÉPRÉMESNIL (J.-J. DUVAL D').

Déprêtrisation. — Le 27e jour du premier mois de l'an II, un prêtre nommé Dunand envoie ses lettres de prêtrise à la Commune de Paris pour être brûlées, II, 749 (suite de la note 5 de la p. 748). — Le 15 brumaire an II, Cazalis, prêtre génovéfain, curé pendant vingt ans, et ensuite vicaire à la ci-devant abbaye Saint-Germain, se présente à la barre de la C. N., 749 (suite de la note 5 de la p. 473, addenda), 752 (ann. C, addenda). — Le 16 brumaire, à l'occasion d'une pétition de la commune de Mennecy, la C. N. proclame le droit qu'ont tous les citoyens d'adopter le culte qui leur convient et de repousser les institutions religieuses qui leur déplaisent, 749 (fin de la note 2 de la p. 748). — Le 17 brumaire, s'appuyant sur ce décret de la C. N., le Conseil général du département de Paris reçoit la démission de l'évêque Gobel et de ses vicaires, 803; le même jour, cette démission est confirmée par une déclaration faite à la barre de la C. N., 772 (note 4); plusieurs ecclésiastiques, catholiques et protestants, membres de la C. N., font à la suite de Gobel des déclarations identiques : discours de Coupé (de l'Oise), de Thomas Lindet, de Julien (de Toulouse), de Guy-Bermon, 775-778 (ann. C); discours de Grégoire, 773 (suite de la note 4 de la p. 772), 779-782 (ann. E). — Le 19 brumaire, la C. N. entend la lecture d'une lettre de Paul Rolland, ci-devant curé de Binos-de-Luchon, annonçant qu'il renonce à son métier de prêtre et de curé; la C. N. en décrète l'insertion au Bulletin. A l'occasion de cette lettre, un décret est rendu sur la motion de Romme, portant que toutes les lettres, adresses, pétitions, ou déclarations envoyées à la C. N. pour renoncer à tout caractère sacerdotal et à toute fonction qui pourrait y être relative, seront déposées en original au C. d'I. P., qui est chargé d'aviser aux mesures à prendre pour les faire servir à l'histoire de la Révolution, ou à l'instruction publique, 741 (suite de la note 3 de la page 740), 744-745 (ann. A.). — Déclarations de renonciation au caractère sacerdotal, faites par Sieyès (20 brumaire), Massieu (21 brumaire), Chasles (27 brumaire), Lakanal (13 frimaire), 786 (note 1), 789-791 (ann. C). — Décret du 23 brumaire, portant que toutes les autorités constituées sont autorisées à recevoir des ecclésiastiques et ministres de tout culte de déclaration qu'ils abdiquent leur qualité; les listes certifiées de ces déclarations seront tous les quinze jours envoyées au C. d'I. P., 834 (note 4), 846 (ann. C). — Brun, curé de Saint-Cloud, fait passer au Comité sa renonciation à sa cure, 23 brumaire, 815. — Le 26 brumaire, la commune de Paris arrête qu'elle ne recevra plus de lettres de prêtrise, et que ceux qui voudront en déposer les feront enregistrer au secrétariat, III, 87 (note 3). — La discussion du plan général, dans la séance du Comité du 27 brumaire, est interrompue par une motion relative aux lettres de prêtrise qui sont chaque jour apportées au Comité; on arrête qu'il sera donné un reçu à tous les citoyens qui en apportent; que l'état des prêtres qui renoncent à leurs fonctions sera dressé et présenté à la C. N. chaque jour de décade; Prunelle est nommé

commissaire, 27 brumaire, II, 834-835 (et note 4 de la p. 834). — Inventaire d'un dossier des Archives nationales contenant quelques pièces relatives à la déprêtrisation de l'an II, 847-849. — La commune de Paris adresse au Comité la liste des renonciations de prêtres au sacerdoce, 19 frimaire, III, 87. — L'agent national du district d'Aix adresse six renonciations au sacerdoce; le département de la Lozère envoie l'abdication de l'évêque, du directeur du séminaire et de deux vicaires généraux : renvoyé à Prunelle, 1er pluviôse, 306. — L'agent national du district de Beaumont envoie au Comité une liste de prêtres qui ont fait leur abdication : vu au Comité, 9 germinal, 46. — La municipalité de Sailly-Saillizel envoie les lettres de prêtrise de Camus : renvoyé à Prunelle, 13 germinal, 74. — Le district des Sables fait passer l'abdication de Landais, ci-devant curé de Venansault : renvoyé à Prunelle, 17 germinal, germinal, 96. — La commune de Tour-d'Aigues envoie la copie de l'abdication de ses prêtres ; l'agent national de Cadillac envoie les noms des prêtres qui ont abdiqué : renvoyé à Prunelle, 11 floréal, 293. — Le district d'Alençon envoie l'état des ci-devant prêtres qui ont abdiqué leurs fonctions : renvoyé à Prunelle, 19 floréal, 374. — Le district de Narbonne envoie le certificat de l'abdication de Cazanove, ci-devant curé de Robia : renvoyé à Prunelle, 7 prairial, 477. — La municipalité de Pézenas fait passer l'état des déclarations des ci-devant ministres du culte catholique : renvoyé à Prunelle, 11 prairial, 504. — Une lettre du district de Belley et la liste supplémentaire des prêtres qui ont abdiqué leur état dans le district de Pont-à-Mousson, sont renvoyées à Prunelle, 13 prairial, 515. — L'état des ci-devant prêtres qui ont remis leurs lettres de prêtrise, envoyé par le district de Besançon, et les lettres de prêtrise de Lestage, envoyées par l'agent national du district de Dax, sont renvoyés à Prunelle, 21 prairial, 611. — Haccart, Trilport, écrit le 18 messidor que, le 30 novembre précédent, il a envoyé ses lettres de prêtrise à la C. N., mais qu'il n'a pas reçu le certificat, 930 (note 2). — Le représentant Borie envoie l'abdication des prêtres du département du Gard, 25 prairial, 926. — Les administrateurs d'Arcis-sur-Aube envoient la liste de trois prêtres qui ont remis leurs lettres de prêtrise : renvoyé à Prunelle, 19 messidor, 762. — Le district d'Abbeville demande si les ci-devant prêtres, pour recevoir le traitement qui leur est alloué à titre de secours par la loi du 2 frimaire, doivent faire une déclaration par laquelle ils renoncent à leurs fonctions, ou si la remise seule de leurs lettres de prêtrise suppose cette abdication : renvoyé à Prunelle, 25 messidor, 791. — Sur la demande du district d'Abbeville, le Comité passe à l'ordre du jour, motivé sur la loi du 2 frimaire, qui n'accorde de secours annuels qu'aux prêtres qui ont abdiqué ou abdiqueront leurs fonctions; au surplus, le Comité pense que la remise des lettres de prêtrise est indispensable lorsqu'elle est possible, et que, lorsqu'elle ne l'est pas, la déclaration du ci-devant ministre du culte doit l'exprimer, 5 thermidor, 845, 849-850. — Prunelle, depuis le 27 brumaire commissaire pour l'exécution des décrets relatifs à la déprêtrisation, sort du Comité le 9 fructidor, et n'est pas remplacé comme commissaire; Durand, chef du secrétariat, est autorisé le 21 fructidor, à délivrer et signer des certificats de dépôt des lettres de prêtrise aux citoyens qui en réclameront, 21 fructidor, V, 13 (et note 2). — Larsonnier ayant réclamé ses lettres de prêtrise, Drulhe est chargé de se concerter avec le C. de S. G. sur la marche à prendre pour les demandes faites sur le même objet, 12 prairial an III, VI, 243. — Drulhe fait connaître la réponse du C. de S. G., et le Comité arrête que les lettres de prêtrise seront rendues aux prêtres qui les réclameront, 18 prairial, 264. — Une lettre du district de Semur pour satisfaire aux réclamations des prêtres qui veulent ravoir leurs lettres de prêtrise, demande connaissance de l'arrêté du Comité relatif à ces lettres : le Comité renvoie au C. de législation, son arrêté ne concernant que les lettres déposées dans ses cartons, 6 thermidor, 453. — Une lettre du district de Narbonne, relative à la remise des lettres de prêtrise déposées dans ses cartons, est renvoyée au C. de législation, 8 fructidor, 585. — Renvoi au même Comité d'une lettre du district de Saint-Étienne sur le même objet, 14 fructidor, 612.

DEQUEVAUVILLER, chef d'escadron au 23e régiment de cavalerie. — Demande à être autorisé à retirer son enfant de la maison d'éducation de L. Bourdon : ordre du jour motivé, 8 prairial an III, VI, 234.

DEQUEVILLE, professeur au collège deJuilly. — Désirant aller passer les vacances dans son pays natal, prie le Comité d'écrire au C. de S. P. pour l'inviter à lui donner une autorisation : ordre du jour, 2 messidor an III, VI, 314.

DERAZEY (Jean-Joseph-Eustache), député de l'Indre à la Convention, l'un des soixante-treize. — Arrêté le 3 octobre 1793 comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin, V, 293, — Autorisé, le 3 brumaire an III, à se faire transférer dans son domicile pour y rétablir sa santé, 166. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire, 291, 293. — Signe, le 24 prairial, comme secrétaire du C. des finances, un arrêté relatif au Muséum d'histoire naturelle, VI, 286; signe le 13 thermidor, un autre arrêté, 583 (note).

DERGNY, inventeur d'une pompe. — Soumet cette machine au Comité; Romme et Mathieu, commissaires, 27 avril, I, 433. — Rapport de Romme: Dergny renvoyé au B. de C., 4 mai, 468. — Lettre de lui renvoyée à Coupé, 17 germinal an II, IV, 99.

DERIAUX ou DÉRIAU, auteur dramatique. — Demande à avoir part à la distribution des récompenses accordées par la nation : renvoyé à Thibaudeau, 20 nivôse an III, V, 407. — Figure sur la liste formée le 6 pluviôse, 450. — Figure sur une liste présentée au Comité par Villar le 26 messidor : ajourné, VI, 432.

DERM. — Son *Hymne civique* renvoyé à Villar, 1er thermidor an II, IV, 835. — Sur rapport de Villar, mis en réserve, 7 fructidor, 975.

DEROCHE l'aîné, maire de Limoges. — Signe, le 14 prairial an II, une lettre au Comité, IV, 641 (ann. B).

DEROSNE, relieur. — Le relieur Bradel est son neveu, III, 405.

DEROUZIÈRES. — Voir *Collège de Montluel.*

DERUBIGNY, ancien prisonnier de la Bastille. — Écrit au Comité pour demander que l'église Saint-Médard soit de nouveau affectée au culte catholique : ajourné, 19 nivôse an II, III, 254. — Observations sur le commerce, l'agriculture et les arts; son mémoire sera pris en considération, 21 nivôse, 264.

DESACRES. — Demande une place de commis : renvoyé à Mathieu, 21 thermidor an II, IV, 920. — Demande à être entendu pour avoir la réponse au mémoire qu'il a présenté : renvoyé à la 1re section, 22 frimaire an III, V, 310. — Chef du bureau établi pour la distribution du journal de l'École normale; demande à remplacer Perier comme commis à la bibliographie : renvoyé à la C. ex., 23 prairial, VI, 280-281.

DE SACY (Claude-Louis-Michel), député de la Haute-Garonne à la Convention. — Notice, III, CXXII. — Lettre au Comité, renvoyée à Fourcroy, 23 nivôse an II, III, 281. — Meurt au printemps de l'an III, est remplacé le 10 germinal par Lespinasse, VI, 400 (note).

DESAGE. — Nommé, en vendémiaire an III, secrétaire de la 3e section de la C. ex., V, 112.

DESAINT (Veuve), libraire. — Obligée de quitter son magasin aux Cordeliers, demande une indemnité : la C. ex. remet un rapport, 28 thermidor an III, VI, 546.

Désarmement. — Le 6 prairial an III, la C. N. approuve un arrêté des Comités de S. P., de S. G., et militaire, ordonnant le désarmement des mauvais citoyens des sections de Paris, VI, 236. — Le 12 prairial, Clauzel se plaint qu'on en viendra à désarmer les bons citoyens; Boissy dit que, dans cette affaire, la haine a succédé à la justice : la C. N. décrète que l'épuration cessera, 246.

DESARNOD, architecte. — Membre de la C. des A. (section d'architecture), nommé par Paré en 1793, 510. — Inventeur d'un perfectionnement à la cheminée à la pensylvanienne de Benjamin Franklin, II, 391 (note 2); le Comité décide de faire mettre dans la salle de ses séances une cheminée à la Desarnod, 10 septembre 1793, 391. — Envoie un mémoire sur des cheminées nouvelles : Romme, rapporteur, 15 brumaire an II, 746. — N'est pas maintenu dans la C. des A. réorganisée, 5 pluviôse, III, 323, 329. — Le Comité arrête qu'il sera placé dans la seconde salle de la bibliothèque une cheminée dite d'Arnold (à la Desarnod), 29 vendémiaire an III, V, 142.

DESAUBIEZ. — Réclame des secours ou récompenses pour divers ouvrages utiles : renvoi à Coupé, 5 germinal an II, IV, 21. — Coupé fait son rapport, et le Comité décide de nommer des commissaires, 9 germinal, 41. — Renvoi au B. de C., 15 germinal, 81.

DESAUDRAY ou DÉSAUDRAY (Charles), ci-devant le chevalier Gaulard de Saudray, commandant en second de la garde nationale en 1789, auteur d'un « Plan d'organisation de la force publique » (1791), plus tard administrateur du Lycée des arts. — Nommé membre du B. de C. des arts et métiers, le 21 décembre 1791, par la Société du Point central des arts, IV, 265. — Présente au Comité une pétition au nom du Lycée des arts, 25 mai 1793, I, 468, 470 (ann. B). — Nommé par le B. de C., le 10 juillet, membre d'une commission qui doit s'occuper d'une éducation propre aux arts mécaniques, II, 457 (note 3), 902. — Signe, le 21 juillet, une pétition du Lycée des arts demandant des écoles primaires des arts et métiers, 428-429. — Désigné par le B. de C., le 9 septembre, comme commissaire pour inventorier le cabinet de Pelletier, 346 (note 2). — Le 5 frimaire an II, présente à la C. N., au nom de la citoyenne Masson, un procédé pour la refonte des vieux papiers, et au nom de Kock une machine propre à opérer le prompt rétablissement des jambes cassées; offre les arrérages de sa pension; Danton demande si cette pension est celle qui avait été accordée au chevalier de Saudray sur la proposition de Lafayette, III, 27, 28 (ann. E). — Nommé le 19 nivôse, par le B. de C., l'un des commissaires chargés d'examiner une communication de Thorin, 217 (note 1). — Invite le Comité à la 11e assemblée publique du Lycée des arts, 9 nivôse, 225. — Nommé par le B. de C. l'un des commissaires chargés de suivre la question de l'impression des mémoires, rend compte des démarches faites pour le recouvrement des frais d'expériences et d'impression, 19 messidor, IV, 705 (ann. B), 767 (ann. B). — Le Comité accepte l'hommage de ses *Stances sur l'immortalité de l'âme,* lues le 19 messidor à la séance

publique du Lycée des arts, 25 messidor, 790. — Le Comité entend la lecture de ses couplets aux mânes de Viala et Bara, et en ordonne le dépôt au carton de réserve, 29 messidor, 822. — Transmet les résultats des séances publiques du Lycée des arts, et soumet deux questions : Coupé nommé rapporteur, 3 thermidor, 839. — Soumet au Comité un projet de journal sténographique de la C. N. : mention civique, 2 messidor an III, VI, 313. — Invite le Comité à la 32e séance publique du Lycée des arts (le 20), 18 thermidor, 504. — Placé sur la liste des récompenses aux gens de lettres, etc., le 10 fructidor dans la 1re classe, avec la qualification de membre du B. de C. des arts, 591. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 627. — Soumet au Comité des observations sur l'instruction publique et sur la conservation du Lycée des arts : renvoyé à la 1re section, 30 fructidor, 685. — Présente au Comité trois demandes pour le Lycée des arts, 3 brumaire an IV (matin), 855.

DESAUGE (Pierre). — Prosecteur à l'École de santé de Paris le 22 ventôse an III, V, 596.

DESAULNAYS ou DESAUNAYS (l'abbé), ancien garde des livres imprimés de la Bibliothèque du roi. — Achète vers 1783 le manuscrit d'une traduction d'Athénée par Adam; récit des négociations entre lui, le libraire Lamy et Poinsinet de Sivry pour la revision et la publication de cette traduction, avec des documents inédits, VI, 862-864; confie le manuscrit à Lefebvre de Villebrune, qui entreprend de traduire lui-même Athénée, en utilisant le travail d'Adam pour les deux premiers livres : lettres inédites de Lefebvre, et extrait de l'Avertissement de sa traduction d'Athénée (1789), 864-868; en 1791, le manuscrit d'Adam est restitué à Desaunays, 868. — Emprisonné en septembre 1793, puis destitué, tandis que Lefebvre devient bibliothécaire en brumaire an II, 868. — Figure pour 2,000 ℔ sur la liste des gens de lettres récompensés, du 24 germinal an III, VI, 76. — Le Comité arrête qu'il sera transporté de la 2e classe des récompenses dans la 3e, 26 germinal, 82. — Figure pour 1,500 ℔ sur la liste du décret du 27 germinal, 89. — En vendémiaire an IV, une intrigue est nouée pour l'écarter de la B.N.; fait don à Van Praet du manuscrit d'Adam le 2 vendémiaire; hypothèse relative à l'accusation qui fut échafaudée sur l'absence de quelques feuillets restés entre les mains de Lefebvre, 820 (note), 868-869.

DESAULT (P.-Joseph), chirurgien. — Nommé membre du B. de C. des arts et métiers, en juin 1792, par l'Académie de chirurgie, en remplacement de Louis, IV, 265. — Signalé, sur la liste des membres du B. de C. du 29 floréal an II, comme extrêmement occupé à l'Hôtel-Dieu, 267. — Nommé par le Comité professeur de clinique externe à l'École de santé de Paris, 24 frimaire an III, V, 316. — Mort le 13 prairial an III, VI, 380 (note I). — Lettre de lui, relative à l'installation d'une partie des services du Grand hospice d'Humanité au ci-devant Évêché, lue au Comité, 26 pluviôse, 494. — Chargé par le C. de S. G., le 17 floréal, de donner des soins au fils de Louis XVI, malade au Temple; meurt brusquement le 13 prairial; bruits répandus sur sa mort, 380 (note 1). — Les officiers de santé du Grand hospice d'Humanité annoncent sa mort au Comité, 14 prairial, 256. — Le C. de secours lui donne Pelletan pour successeur, 263. — Le Comité fait acheter, pour l'Éc. de santé de Paris, au prix de 11,247 ℔, la collection anatomique de Desault, 4 messidor, 317. — Le Comité adopte la proposition de nommer Pelletan professeur de clinique du Grand hospice d'Humanité, en remplacement de Desault, 12 messidor, 380 (et note 2).

DESAUNETTES. — Un membre propose au Comité de le porter sur la liste complémentaire des savants, qui ont droit à la munificence nationale : renvoyé à Thibaudeau, 2 pluviôse an III, V, 441. — Arrêté que lui et Baillon, auteurs de plusieurs ouvrages sur l'ornithologie, seront provisoirement portés sur la liste, 6 ventôse, 532. (Ne figure ni sur l'une ni sur l'autre des listes définitives.)

DESBARREAUX. — Envoie un *Discours* et un *Catéchisme de morale, extrait des œuvres d'Helvétius :* renvoyé à Villar, 19 prairial an II, IV, 557.

DESBORDES. — Réflexions sur la division décimale du jour et le plan qu'il propose de le diviser en 24 heures : renvoyées à Arbogast, 27 messidor an II, IV, 815. — L'ordre du jour est prononcé, 3 thermidor, 843.

DESCAMPS (Bernard), député du Gers à la Convention, l'un des soixante-treize. — Arrêté le 3 octobre 1793 comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin, V, 293. — Autorisé, par le décret du 2 brumaire an III, à se faire transférer dans son domicile pour y rétablir sa santé, 165. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire, 291, 293.

DESCARTES (René). — La C. des M. avertit que les entrepreneurs chargés d'enlever les monuments de la ci-devant église de Sainte-Geneviève se disposent à transporter le cercueil de Descartes au dépôt des Petits-Augustins, et qu'elle a fait suspendre cette opération; le Comité charge Chénier de faire un rapport sur la translation au Panthéon français des cendres de ce philosophe, 4 mai 1793, I, 437. — Chénier fait le rapport à la C. N. le 2 octobre décret conforme voté; texte, II, 570, (note 2) 575-578 (ann. B). — Guffroi propose, le 4 oc

tobre, que le buste de Descartes, par Pajou, soit placé au Panthéon : décrété, 578. — Le Comité convoque Chénier et David à sa prochaine séance où il s'occupera des moyens d'exécution, 5 octobre, 570. — David se concertera avec le ministre Paré pour les préparatifs de la cérémonie, 16 du premier mois de l'an II, 594. — David et Chénier confirmés dans les fonctions de rapporteurs, 17 du premier mois, 599. — Alexandre Lenoir, garde du dépôt des monuments, écrit à Romme, le 17 du premier mois, qu'il a fait renfermer les cendres de Descartes dans un cercueil de plomb recouvert en chêne, en attendant le transport au Panthéon; lettre renvoyée aux rapporteurs, 21 du premier mois, 608, 620-621 (ann. C). — David reste seul chargé des honneurs à rendre à Descartes, 25 du premier mois, 628. — Grégoire demande que l'apothéose de Descartes ait lieu le 13 février (v. s.) : arrêté qu'on s'occupera d'abord de Dampierre, puis de Marat et de Chalier, 3 nivôse, 207-208. — Des commissaires de la section du Panthéon invitent le Comité à accélérer la translation des cendres de Descartes au Panthon : renvoyé à la 3e section, 24 vendémiaire an III, V, 131-132.

DESCAZEAUX. — Présente une pétition relative à la Société d'agriculture, 11 février 1793, I, 319.

DESCHAMPS, à la Fère. — Hommage d'une Instruction pour être envoyée à toutes les communes, etc. : vu au Comité, 7 floréal an II, IV, 286.

DESCHAMPS, directeur dramatique. — Demande au Comité son agrément pour conduire sa troupe de comédiens à Commune-Affranchie, où il a loué une salle : ordre du jour, 9 prairial an II, IV, 439.

DESCHAMPS, peintre, à Falaise. — Le président du Comité lui écrira pour se renseigner sur des dégradations de monuments d'art commises dans cette commune, 26 fructidor an III, VI, 675; une note de Grégoire indique la mutilation d'un tableau de Lebrun et des destructions commises à l'église de la Trinité, sur lesquelles Deschamps donnera des détails, 675 (note), 677 (annexes).

DESCHAMPS (J.-M.), de la section du Contrat social, — auteur d'un *Hymne à la Divinité*, mis en musique par Bruni, que chantèrent les Enfants aveugles à la fête du 20 prairial an II, IV, 563, 566.

DESCHODT. — Offre au Comité la traduction flamande de l'Adresse de la C. N. au peuple français, du 18 vendémiaire : mention civique et dépôt à la bibliothèque, 20 ventôse an III, V, 592.

DESCOT (François-Pierre). — Commis principal à l'École de santé de Paris, le 22 ventôse an III, V, 596.

DESCOT (Pierre), ancien premier commis de la Société de médecine. — Chef de bureau à l'École de santé de Paris, le 22 ventôse an III, V, 596.

DESENNE, sculpteur sourd-muet. — Offre à la C. N., le 6 août 1793, le buste de Marat et demande un secours et un logement; pétition lue au Comité, 7 septembre, II, 367 (ann. B), 363. — Figure pour 2,000 ff sur la liste des artistes, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 360, et adoptée par la C.N. le 14,385.

DES ESSARTS (J.-Charles), médecin. — Lakanal ne l'avait pas porté, le 1er brumaire an IV, sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national le 29 brumaire, le Directoire l'y inscrit, VI, 838, 839.

DESFONTAINES, auteur dramatique. — Signe une pétition à l'Assemblée législative contre la loi du 30 août 1792, 18 septembre 1792, I, 53. — Signe une pétition avec Barré et Radet, janvier 1793, 324 (ann. C). — Porté sur une liste de gens de lettres, qui ont droit à la munificence nationale, 12 pluviôse an III, V, 457; 22 pluviôse, 482. — Figure sur une liste présentée au Comité par Villars le 30 messidor, dans la 2e classe, VI, 432.

DESFONTAINES (René LOUICHE), botaniste, démonstrateur au Jardin des Plantes. — Confère avec Lakanal chez Daubenton le 6 juin 1793, I, 481. — Dans l'organisation donnée au Muséum par le décret du 10 juin 1793, professeur de botanique « dans le Muséum », IV, 406. — Proposé pour faire partie du jury des livres élémentaires, 2 août, II, 216. — Membre de la C. des A. (section d'histoire naturelle), nommé par Paré, 509. — Signe comme secrétaire, le 3e jour du deuxième mois de l'an II, une lettre proposant au Comité des changements au règlement du Muséum, nécessités par le nouveau calendrier, 731-732 (ann. B). — Comme secrétaire, écrit, le 16 brumaire, an II, un lettre lue au Comité le 23 brumaire, pour annoncer que divers animaux vivants, saisis par ordre de la police, ont été amenés au Muséum; renvoi à Basire et Prunelle, 814; texte, 816-817 (ann. A); autre lettre de lui, du 20 brumaire, relative à la place d'architecte du Muséum et à une horloge, lue dans cette même séance, 815-816 (et note I de la p. 816). — Maintenu dans la C. des A. réorganisée (section de botanique), listes des 5 pluviôse, 18 pluviôse et 15 ventôse, III, 323, 327, 502. — Arbogast se concertera avec le C. des finances au sujet du prix des gravures de l'ouvrage de Desfontaines sur l'Atlas, 9 ventôse, 506. — Montre au Comité les planches déjà gravées de sa collection du mont Atlas et demande des avances pour achever l'ouvrage, 27 ventôse, 585. — Signe le 1er germinal, comme secrétaire, un devis de la dépense du Muséum du 12 nivôse au 30 ventôse an II, IV, 407. —

Arrêté invitant le C. des finances à accorder à Desfontaines 5,000 ᵗᵗ pour la continuation des planches de son ouvrage sur la flore de l'Atlas, 25 germinal, 171-172; détails bibliographiques sur la *Flora Atlantica*, parue en l'an VI, avec des dessins de P.-J. et H.-J. Redouté et de Maréchal, gravés par S llier, 172 (note 1). — Écrit à Payan du Moulin, le 10 prairial, pour demander que la C. ex. autorise les professeurs à acquérir les animaux à vendre qui pourraient servir à l'instruction : texte, 444. — Le même jour, écrit au même une autre lettre pour annoncer que trois animaux que l'on faisait voir aux boulevards ont été transportés au Muséum; texte, 445. — Fait, avec Lamarck, eu prairial, un rapport sur les *Démonstrations élémentaires de botanique*, de Claret de la Tourette, édition de Gilibert, 681 (note 1). — Une lettre que lui écrit Michaux est lue à la C. des A. le 25 pairial, et envoyée au C. d'I. P., 654, 657 (ann. C). — Thouin et lui présentent un rapport relatif aux orangers des propriétés nationales du district de Versailles : renvoyé à la C. ex. 26 fructidor, V, 31. — Rapport de Leblanc et lui sur Gérard, médecin des Basses-Alpes, paru dans *la Décade* du 30 nivôse an III, IV, 471 (note 4). — En germinal, Lakanal l'inscrit sur une liste de citoyens proposés pour compléter le jury des livres élémentaires, I, 94-95 (ann. A.); le Comité V l'adopte, 28 germinal, 92. — Placé sur la liste des récompenses du 10 fructidor, comme homme de lettres, dans la 2ᵉ classe, 592. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 628. — Lakanal ne l'avait pas porté, le 1ᵉʳ brumaire an IV, sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national; le 29 brumaire, le Directoire l'y inscrit, 838, 839.

DESFORGES, ouvrier et père de cinq enfants. — Boussard et lui exposent leur vie pour sauver une famille ensevelie sous les décombres d'une maison écroulée dans l'enclos du Temple; acte signalé par une lettre du secrétaire greffier de la commune de Paris au Comité, qui la renvoie à la section des traits héroïques, 9 messidor an II, IV, 701-702. — Sur le rapport du C. de secours, par décret du 1ᵉʳ frimaire an III, récompense de 1,200 ᵗᵗ et insertion de son trait de dévouement dans le *Recueil des actions héroïques*, 702 (note 1) 958-959 (ann. A).

DESFORGES (P.-J.-B. CHOUDARD), auteur dramatique. — Offre au Comité, en 1792, le prospectus d'un ouvrage intitulé *Tableau historique et politique de tous les empires... depuis Nembrod jusqu'à nos jours*, III, 34 (note 2). — Offre au Comité, le 23 brumaire an II, un *Plan d'éducation*, que le procès-verbal n'a pas mentionné; resté sous scellés parmi les papiers de Basire jusqu'en messidor, imprimé plus tard, III, 34 (note 2). — Fait présenter par Fourcroy, le 7 frimaire, un mémoire relatif au *Plan* de brumaire; réclame ses deux premiers mémoires pour continuer son travail, offre de coopérer aux travaux du Comité et sollicite de l'emploi pour une jeune homme plein de talent. Le Comité accepte son offre de coopération, III, 34. — Demande une carte pour entrer au Comité : ordre du jour, motivé sur ce que cette formalité est inutile, 29 frimaire, 197. — Sera proposé au C. de S. P., qui a demandé une liste d'écrivains patriotes, 3 nivôse, 207. — Fait hommage de son ouvrage le *Décadaire républicain ou Calendrier des vertus :* vu au Comité, 5 germinal, IV, 22. — Présente au Comité un drame sur l'éducation républicaine : Fourcroy se charge de le lui rendre, 21 floréal, 401. — Projet pour occuper tous les artistes renvoyé à David, 5 prairial, 472. — Devenu secrétaire général des poudres et salpêtres au C. de S. P., section des armes, offre à la C. N., le 7 prairial, un petit ouvrage en vers, *Religion républicaine :* renvoyé le 9 prairial au C. d'I. P., qui le renvoie à Villar, 19 prairial, 557 (et note 7). — Hommage à la C. N. d'un *Décadaire républicain :* Lindet nommé rapporteur, 23 messidor, 772; après avoir entendu le rapport, le Comité ne donne aucun avis, 3 thermidor, 843. — Le musicien Feray présente au Comité trois strophes de Desforges qu'il a mises en musique, et demande qu'elles soient chantées le 2 pluviôse par l'Institut national : arrêté et mention civique, 30 nivôse an III, V, 436. — Strophes chantées à la fête du 2 pluviôse dans la salle de la C. N., 444. — Figure sur la liste des gens de lettres formée le 6 pluviôse, 450. — Figure pour 2,000 ᵗᵗ sur la liste du 24 germinal et sur celle du décret du 27 germinal, VI, 76, 89.

DESFORGES-PARNY (Paul), âgé de 27 ans. — Forcé par la loi du 27 germinal de quitter Paris, réclame la permission d'y rentrer pour y continuer ses études musicales : il sera écrit au C. de S. P., 8 frimaire an III, V, 255.

DESGENETTES (René-Nicolas DUFRICHE), médecin de l'hôpital militaire d'Antibes. — Proposé le 2 messidor an III, par les professeurs de l'École de santé de Paris, pour la place de professeur adjoint de physique médicale, VI, 381 (note).

DESGRANGES. — Expose que le jury central d'instruction du Loir-et-Cher l'a nommé professeur de mathématiques à l'école centrale de Blois, mais, après le décret qui suspend les travaux, a cru ne pouvoir l'installer : ajourné, 26 thermidor an III, VI, 538. — Demande 1,000 ᵗᵗ d'indemnité pour le voyage à Blois et retour : renvoyé à la C. ex., 27 vendémiaire an IV, 810.

DESHAUTESRAYES. — Voir LE ROUX DES HAUTES-RAYES.

DESHAYES. — Adresse au Comité une lettre : ordre du jour, parce qu'elle ne contient que des déclamations inutiles, 29 frimaire an II, III,

197. — Soumet un projet de *Prière à l'Éternel* : ordre du jour, 5 prairial, IV, 470.

DESILLES, officier de chasseurs du régiment du Roi, tué dans le soulèvement militaire de Nancy, le 31 août 1790. — Le peintre Le Barbier l'aîné est chargé par un décret de la Constituante (29 janvier 1791) d'exécuter « un tableau national représentant l'action éclatante de Desilles » (ce tableau est aujourd'hui au musée de Nancy), IV, 312 (note 6). — Pour la suite, voir LE BARBIER.

DESSILES, agent national de la commune de Bourg-Régénéré. — Envoie un récit de la fête célébrée à Bourg le second décadi de ventôse an II, avec lettre d'envoi du 26, IV, 401 (note 1).

DESMARES, commis. — Figure sur l'état de floréal an II comme attaché à la bibliographie, IV, 459.

DESMARET (Nicolas), de l'Académie des sciences. — Nommé par l'Académie membre du B. de C. des arts et métiers en novembre 1791, IV, 265. — Un des quatre commissaires chargés, en 1792, de l'examen des procédés de Brongniard et de Mlle Masson pour la refonte des papiers écrits ou imprimés, III, 41 (note 3), 45 (ann. A). — Membre de l'ancienne C. des M., maintenu dans cette Commission réorganisée, 18 octobre 1792, I, 8. — La section de mécanique de la C. des A. demande l'aide de Desmaret, 8 septembre 1793, III, 15. — Pétition relative à sa carte de la Bretagne; renvoyé à la C. des A., 27e jour du premier mois de l'an II, II, 633. — Démission de membre du B. de C., 29 du premier mois, IV, 266, 267. — Dans une lettre adressée à Arbogast, réclame la propriété d'une carte minéralogique d'Auvergne; Romme nommé rapporteur, 15 et 17 nivôse an II, III, 235, 246. — Autre lettre relative à cette carte, renvoyée à Mathieu, 27 nivôse, 292. — Mathieu chargé de rendre compte de la carte volcanique d'Auvergne; la nation exercera son droit par le prélèvement de 1.000 exemplaires, 19 ventôse, 557. — Sera demandé à Desmarest ce qui reste à faire pour la gravure de sa carte, et dans quel délai il peut promettre la publication de l'ouvrage qui doit accompagner cette carte, 23 ventôse, 568. — Lecture de la réponse de Desmarest; le président lui récrira, 13 germinal, IV, 75. — Une nouvelle réponse de Desmarest renvoyée à Mathieu, 13 floréal, 304. — Mathieu fait un rapport sur la réponse de Desmarest : texte de cette réponse inséré au procès-verbal; conditions imposées par le Comité, 27 floréal, 436-437. — L'examen des détails donnés par Desmarest sur les différentes demandes qui lui ont été faites relativement aux cartes d'Auvergne renvoyé à Mathieu, 5 prairial, 468. — Desmarest demande la conservation du logement qu'il occupe dans un domaine national : sur le rapport de Mathieu, la question est renvoyée à la C. des A., 23 prairial, 615. — Mathieu fait un rapport sur la réponse de Desmarest relative à ses deux cartes d'Auvergne; sur la proposition du rapporteur, l'affaire est renvoyée à l'examen des quatre commissaires, Grégoire, Mathieu, Besson et Buache, 29 prairial, 653-654. — Buache, Besson et Mathieu font un rapport, sur les conclusions duquel le Comité arrête que le C. de S. P. sera invité à faire délivrer à Desmarest la somme de 4.500# pour l'achèvement de son travail, et à charger la C. ex. de surveiller l'impression de l'ouvrage, 29 messidor, 825; indications bibliographiques sur la *Carte topographique et minéralogique* de Desmarest, publiée seulement en 1823 par son fils, 825 (note 4). — Le Comité renvoie à la C. ex. les pièces que Desmarest lui adresse relativement au travail de sa carte d'Auvergne, 6 vendémaire an IV, VI, 724.

DESMAREST (citoyenne), de Corbeil. — Ses *Premiers éléments de l'instruction républicaine*, envoyés par l'imprimeur Cailleau, suivis d'un autre ouvrage intitulé *Abrégé historique de la vie de Marat depuis 1789*, renvoyés au concours, 17 prairial an II, IV, 546 (et n. 6).

DESMARESTS. — Professeur d'arts et métiers aux écoles centrales de Paris, germinal an III, VI, 115 (note).

DESMARESTS, de Senlis. — En 1875, a présenté un travail de sceaux, monogrammes, etc.; il lui a été alloué une rente viagère de 500# ; Il n'a rien reçu depuis 1791; il demande a être placé dans les écoles centrales; renvoyé à la 2e section et aux cinq représentants, 30 germinal, an III, VI, 106.

DESMARESTS (Nicolas). Voir DESMARESTS (Nicolas) de l'Académie des sciences.

DESMARRES, adjudant général. — Commande, en frimaire an II, la division de Bressuire; écrit au ministre de la guerre, le 18 frimaire, une lettre lue à la C. N. le 25, qui raconte la mort héroïque du jeune Bara, III, 335 (n. 1), 339 (ann. A). Nouvelle lettre lue à la C. N. le 21 nivôse, 340 (ann. A).

DESMAZIÈRES, enregistreur. — Figure sur l'état des commis du 16 vendémaire an III, V, 120. — Chargé de remplacer Brotot pendant un congé de deux mois accordé à celui-ci, 21 germinal, VI, 59. — Note de Jussieu, directeur du muséum, du 12 messidor, en réponse à une lettre de Desmazières, 375 (ann. D). — Sur la demande de Desmazières, qui depuis germinal remplit, outre ses fonctions ordinaires, celles de secrétaire en chef, le Comité lui accorde une indemnité de 2.500#, 3 brumaire an IV (soir), 860. — Recevra pour le mois de brumaire le traitement accoutumé, 4 brumaire, 878.

DESMONEUX, médecin à Caen. — Le département du Calvados lui a donné une place de professeur de botanique et de chimie, qui lui est

contestée : renvoyé à Plaichard et Barailon, 30 frimaire an III, V, 335.
DESMOULINS. — Lettre de lui est enregistrée au Comité en germinal an II, IV, 193.
DESMOULINS, volontaire au 2e bataillon de la Nièvre. — Récit d'un trait héroïque de ce citoyen renvoyé à L. Bourdon, 11 floréal an II, IV, 297.
DESMOULINS (Camille), député de Paris à la Convention. — Notice, I, LXXXII. — Publie d'octobre à décembre 1792, en collaboration avec Merlin (de Thionville), le journal *les Révolutions de France et de Brabant, 2e partie,* 154. — Dans le n° 2 du *Vieux Cordelier* (20 frimaire an II), dénonce Cloots comme un agent de la politique prussienne, III, 82. — Se plaint à la C. N., le 5 pluviôse, de l'arrestation de son beau-père, 326 (n. 4). — Le 11 germinal, la C. N. le décrète d'accusation, IV, 33 (ann. B). — Le 22 germinal, Hardy, faisant le compte des membres du côté droit qui ont péri, y comprend C. Desmoulins, VI, 73. — Porté par Hardy, le 11 vendémaire an IV, sur sa liste des 47 représentants martyrs de la liberté, 754 (et n. 3).
DESMOULINS (citoyenne). — Fait hommage au Comité de ses *Étrennes poétiques et morales,* 29 nivôse an II, III, 297. — Sa demande de secours renvoyée à Villar, 21 pluviôse, 441.
DESNOS. — Commis pour la bibliographie, 27 ventôse an II, III, 585.
DESNOS, libraire, ingénieur-géographe de S. M. danoise. — Présente à la C. N., le 28 pluviôse an II, un *Atlas méthodique et élémentaire de géographie et d'histoire* dont il est l'éditeur; renvoyé, par le Comité, au concours des livres élémentaires, 7 ventôse an II, III, 501 (et note 2).
DESODOARDS (FANTIN-). Voir FANTIN-DESODOARDS.
DESORGUES (Joseph-Théodore), d'Aix, homme de lettres. — Indications biographiques, IV, 567 (n. 3). — Compose les vers d'un *Hymne à l'Être suprême* qui, le 17 prairial an II, est adopté par le C. de S. P. pour être substitué à celui de Chénier, et que Gossec met la musique sur-le-champ, IV, 567. — Détails sur la façon dont cet hymne, chanté à l'unisson, fut enseigné aux écoliers et au peuple, le 18 et le 19 prairial, et chanté le 20 aux Tuileries, 571, 576, 583; cet hymne a été gravé dès le 18 prairial en une édition ne donnant que la mélodie et une basse chiffrée, 572 (note 1); il a été publié ensuite dans la 4e livraison de la *Musique à l'usage des fêtes nationales,* 806. — Les vers de Desorgues sont adaptés ensuite à la musique, de Gossec également, d'un autre *Hymne à l'Être suprême,* à grand chœur, musique qui avait dû être chantée primitivement sur les vers de Chénier; Desorgues compose à cet effet deux stances supplémentaires, 597; l'hymne à grand chœur, avec les paroles de Chénier, avait été gravé avant la fête du 20 prairial, mais l'édition a été supprimée, 595; il a été publié ensuite, avec les vers de Desorgues, dans la 4e livraison de la *Musique à l'usage des fêtes Nationales,* 595, 896. — Le décret du 18 messidor le nomme membre du jury des livres élémentaires, 751 (et note 4), 756. — L'*Hymne à l'Être suprême* à grand chœur (avec les paroles de Desorgues) est exécuté à la fête du 23 thermidor (10 août), 922 (n.). — Son *Hymne à la Fraternité,* musique de Cherubini, sera exécuté à la fête de la 5e sans-culottide du 28 fructidor, V, 33, 61. — Maintenu dans le jury des livres élémentaires, 28 germinal an III, VI, 92. — Des stances qu'il a composées pour l'anniversaire du 9 thermidor seront mises en musique par l'Institut national, 4 thermidor 446; Lesueur écrit la musique et les stances sont chantées dans la salle de la C. N. le 9 thermidor, 449-450, 475. — Un *Hymne à la Liberté,* de sa composition, musique de Langlé, est exécuté à la fête du 23 thermidor, 527 (et note), 530.
DESORIA, peintre d'histoire. — Figure pour 1.500ᴴ sur la liste des artistes, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 359; rayé le 10 comme n'étant pas connu, 379. — Demande à être compris dans la liste des artistes, etc., qui ont droit à la munificence nationale; renvoyé à Thibaudeau, 26 nivôse, 429. — Placé sur la liste du 10 fructidor, dans la 2e classe, 592. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 628.
DESPAZE, adjoint au bureau d'instruction publique de Bordeaux. — Arrêté de Bordas, l'en nommant directeur, soumis à l'approbation du Comité, 12 pluviôse, an III, V, 456.
DESPERRIÈRES. — Professeur d'hygiène aux écoles centrales de Paris, germinal an III, VI, 115 (note).
DESPEROUX, cultivateur, à Nieul. — Hommage d'un hymne religieux à mettre en musique, renvoyé à Bouquier, 7 fructidor an II, IV, 971.
DESPINASSY (Antoine-Joseph-Marie), député du Var à la Convention, l'un des soixante-treize. — Dénoncé en septembre 1793 par les représentants devant Toulon, mis en état d'arrestation dans le Midi, V, 293. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire an III, 291, 293. — Propose au Comité de nommer Amalric membre du Conservatoire de la B. N.; renvoyé aux commissaires chargés du travail sur les bibliothèques, 20 vendémiaire an IV, VI, 767.
DESPOIS (Eugène). — Dans son *Vandalisme révolutionnaire* a placé par erreur en janvier 1794 (nivôse an II) la publication de l'*Instruction sur la manière d'inventorier,* etc., de la C. des A., III, 285 (suite de la n. 6 de la p. 284). — Adoptant une erreur du *Bulletin du Bibliophile* (1838), a appelé « Rapport sur les bibliothèques » le « Rapport sur la bibliographie » de Grégoire, du 22 germinal an II, et lui a donné la date

inexacte du 1er floréal : aussi ne l'a-t-il pas trouvé au *Moniteur*, IV, 120 (n. 1). — A inculpé à tort Chateaubriand de supercherie littéraire à propos du procès-verbal de l'exhumation des rois et des reines faite à Saint-Denis, 916 (n. 2, complétée). — Cité à propos du rapport de Fourcroy sur l'École centrale des travaux publics du 3 vendémiaire an III, 1007 (n. 2). — Cité à propos d'une erreur de Grégoire, V, 245 (n. 3).

DESPRÉAUX. — Adresse plusieurs questions sur les bibliothèques : ordre du jour, 21 pluviôse an II, III, 441.

DESQUINEMARE. — Sa lettre, où il est question d'un nouveau cerf-volant, est renvoyée au C. de S. P., section des armes, 26 fructidor an II, V, 31.

DESRENAUDES (abbé Martial BORGE-), ci-devant grand-vicaire de l'évêque d'Autun. — Est nommé par Garat, en vendémiaire an III, employé à la C. Ex., probablement dans le 2e bureau de la 1re section, V, 115, 116 (n. 1), 4, 117. — Professeur de logique aux écoles centrales de Paris, germinal, VI, 115 (note).

DESRIVIÈRES. Voir GÉRARD-DESRIVIÈRES.

DESROCHES (probablement le même que le peintre Desroches ci-après). — Voir GEYRON, MATIS ET DESROCHES.

DESROCHES, peintre. — Proposé par David, au nom du Comité, comme membre suppléant du jury national des arts, est élu par la C. N. le 25 brumaire an II, II, 829, 832 (ann. E).

DESSALLE, du ci-devant bureau académique d'écriture. — Auteur d'un projet qui a pour but de simplifier l'écriture, sa lettre est renvoyée à la 1re section, 14 prairial an III, VI, 257. — Après qu'il a été entendu, il est invité à donner ses observations par écrit, 20 messidor, 398. — Offre au Comité un modèle d'écriture d'après ses principes : renvoyé à la 1re section, 13 fructidor, 606.

DESSOUS, secrétaire interprète du Comité de S. G. — Le 12 thermidor an III, fait hommage à la C. N. qui le renvoie au Comité, d'un manuscrit intitulé *Pensées de Cicéron en trois langues, latine, française et italienne*, VI, 518 (n. 1). — Demande au Comité à être porté sur la liste des gens de lettres (il n'y sera pas porté), etc. : renvoyé à Villar, 20 thermidor, 517-518. — Un député dont le nom n'est pas indiqué fait voter, le 9 fructidor, un décret qui dit, à l'art. 2, que les *Pensées de Cicéron*, traduites par Dessous, seront imprimées et envoyées aux écoles primaires, 518 (n. 1), 632 (n. 2). — Le Comité à qui son président lit le décret du 9 fructidor, le renvoie à la 1re section, 17 fructidor, 632. — Soumet le programme d'une édition polyglotte de la nouvelle constitution, en huit langues; renvoyé à la 1re section, 28 fructidor, 681. — La C. Ex. remet un rapport sur les *Pensées* traduites en italien; renvoyé à la 1re section, 2e complémentaire, 698.

DESTOURNELLES, architecte. Voir DÉTOURNELLE.

DESTOURNELLES (Louis DESCHAMPS). — Ministre des contributions publiques le 13 juin 1793 en remplacement de Clavière, conserve ses fonctions jusqu'au 30 germinal an II, date de la suppression du Conseil exécutif, IV, 61 (suite de la n. 2 de la p. 60).

DESVAUX. — Demande un emploi dans les écoles inférieures; répondu que le Comité ne peut disposer d'aucun emploi, 14 mars, 1793, I, 385.

DESVIGNES. — Un *grave* décimal, envoyé en nom au C. d'I. P. par Maure, a été renvoyé à la C. des P. et M.; l'auteur demande qu'il lui soit remis; renvoyé à cette C. pour faire droit, 18 vendémiaire an III, V, 122.

DES VILLERS. Voir VILLERS (DES).

DESVOISINS, ex-religieux. — Sera tenu d'évacuer sans délai le logement qu'il occupe aux ci-devants Cordeliers, 26 ventôse an III, V, 609-610.

DESVOSGES. — Commissaire pour les inventaires des monuments des sciences et arts pour le district de Gray, qui demande qu'il soit autorisé à quitter les drapeaux : ordre du jour, 15 germinal an II, IV, 84.

DESVOYES. — Sollicite la levée des scellés mis chez lui sur des objets relatifs à la correspondance que le Gouvernement entretenait en Chine : renvoyé à la C. des A., 25 messidor an II, IV, 932.

DÉTOURNELLE (parfois orthographié erronément DESTOURNELLES), architecte. — Publie, de ventôse à floréal an II, le *Journal de la Société républicaine des arts*, qui a rendu compte des opérations du Jury des arts en pluviôse et ventôse an II, III, 215 (n. 2). — Députation de la Société républicaine des arts présentant au Comité, le 1er ventôse, le 1er n° du *Journal* de Détournelle, 476; détails bibliographiques, 479-480 (ann. A). — Signe, comme président, l'extrait du procès-verbal de cette Société, du 16 thermidor, relatif à l'exclusion de Lesueur et Wicar, IV, 944 (ann. B). — Prix de 1,000 ll dans le concours pour les prisons et maisons d'arrêts, décret du 14 fructidor an III, 260.

DEUDON, patriote brabançon. — Raffon intervient en sa faveur dans la séance de la C. N. de la 3e sans-culottide de l'an II, VI, 484 (note). — La Revellière et Raffon viennent au Comité témoigner en faveur de ce patriote, dont les lumières peuvent être utiles; des attestations des professeurs du Muséum d'histoire naturelle et de membres de la C. des A. seront communiquées au C. de législation, 12 thermidor an III, 484.

DEUX-SÈVRES. — Lakanal se concertera avec la députation de ce département à l'égard de Vianney, 28 frimaire an III, V, 329. — Le peintre Bernard, chargé par le district de Niort de recueillir dans ce département les tableaux et objets d'art, réclame une indemnité : le Comité invite le district à fournir un mémoire justificatif, 5 fructidor, VI, 573-574.

DE VARDER, ci-devant curé de Ledringhem, puis commis du district de Saint-Omer. — Détenu dans la prison de Bergues, envoie un *Éloge du décadi*, en vers : renvoyé à Grégoire, 3 floréal an II, IV, 244. — Le Comité prononce le vu, 9 floréal, 290.

DERARS (Jean), député de la Charente à la Convention. — Le 12 floréal an III, déclare que les lieux de culte ne sont pas des propriétés nationales, mais appartiennent aux différents cultes auxquels ils sont destinés, VI, 157.

DEVAUX, millerion de la première millerie à l'École de Mars. — Chargé du commandement provisoire de l'École après l'arrestation de Bertèche le 9 thermidor an II, IV, 860 (note. 2).

DEVAUX. — Projet de décret sur les fêtes nationales à célébrer : le Comité en prend connaissance sans rien statuer, 17 thermidor an II, IV, 904.

DEVAUX, libraire. — Ouvrage manuscrit présenté à la C. N. sur l'éducation des enfants : rendu, 5 germinal an II, IV, 25. — Lettre enregistrée au Comité en germinal, 178 (note 2). — Le Comité ordonne le dépôt à sa bibliothèque de l'ouvrage *Nouvelle bibliothèque des enfants*, présenté par Devaux, 15 thermidor, 899.

DEVAUX, musicien. — Hymne à l'Être suprême par Jay, administrateur du district de Libourne, envoyé à la C.N. par l'auteur le 27 prairial an II, mis en musique par Devaux, IV, 723 (n. 2).

DEVAUX (citoyenne), institutrice à Limoges. — Signe en prairial an II une pétition à la municipalité, IV, 642 (ann. B).

DEVERCI. — L'un des artistes chargés des détails de la fête du 20 prairial an II (*Instruction particulière*), IV, 577, 579, 580.

DEVÉRITÉ (Louis-Alexandre), libraire, député de la Somme à la Convention. — Notice, II, XCIV. — Décrété d'arrestation le 8 juillet 1793, se cache, 28-29. — L'agent national du district d'Abbeville demande si l'on doit vendre ou conserver sa bibliothèque : renvoyé à Villar, 25 messidor, 791; lettre de l'agent national renvoyée à la C. des A., 19 thermidor, 908; sur le rapport de Villar, question renvoyée à la C. des A., 9 fructidor, 983. — Sur la proposition d'André Dumont, rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire an III, V, 291. — Offre au Comité des ex. d'un *Traité d'arithmétique pour servir à l'intelligence des nouvelles mesures*, par Delétville : renvoyé à l'Agence des P. et M., 9 fructidor, VI, 587.

DEVÈS (L.). — Auteur de *Grignan pendant la Révolution de 1789* (Montélimar, 1890), IV, 200 (n. 2).

DEVÈZE ET RALLET, charpentiers. — Acompte reçu par eux en prairial et fructidor an II, IV, 591, 592.

DEVIC (J.-F.-S.). — Son *Histoire de la vie et des travaux de J.-D. Cassini IV*, Clermont (Oise), 1851, II, 458 (n. 1), 475 (n. 1); extraits de cet ouvrage, 476, 601.

DEVICQUES, à Paris. — Envoie un hymne à l'Être suprême, 23 floréal an II, IV, 440.

DEVIENNE (François), sergent dans la musique de la garde nationale parisienne, compositeur. — Au concert du 30 brumaire an II, on exécute de lui une symphonie, II, 870. — La 1re livraison (germinal) de la *Musique à l'usage des fêtes nationales* contient de lui une *Romance patriotique sur la mort du jeune Bara*, paroles d'Auguste, IV, 195 (ann. B); la 4e livraison (messidor), une *Chanson républicaine sur la mort d'Agricol Viala*, paroles de Coupignon, 706 (ann. B). — Membre du jury chargé de juger le concours pour le complément du Conservatoire, 2 brumaire an IV, VI, 852.

DEVILLE, sergent au 59e d'infanterie. — Une note du général Carteaux signale sa conduite courageuse le 7 septembre 1793 : renvoyé à la 3e section, 4e complémentaire an III, VI, 705.

DEVILLE (Jean-Louis), député de la Marne à la Convention. — Le 3 thermidor an III, comme l'orateur d'une députation de la section Lepeletier, parlant des terroristes détenus, disait qu'il ne suffisait pas de les envoyer devant les tribunaux, lui demande : « Faut-il les égorger? » VI, 166, 449.

DEVILLER, de Lyon. — Réclame un télescope et une lunette qui lui ont été enlevés, par Grécy, et dont parle une lettre de Couthon à Saint-Just publiée par Courtois : renvoyé à la C. des A., 14 messidor an III, VI, 384.

DEVISMES. — Envoie une *Prière à l'Être suprême* et des *Réflexions sur l'homme et ses rapports avec l'Éternel* : renvoyé à Grégoire, 23 messidor an II, IV, 771. — Le Comité ne statue rien, 5 thermidor, 848.

DEVOSGES, professeur à l'École de dessin de Dijon. — Sur sa pétition, le Comité arrête que l'École de dessin, peinture et sculpture, est provisoirement maintenue, et que la C. ex. lui allouera un traitement annuel de 5,733ff 10s pour les frais relatifs à cet établissement, 3 vendémiaire an III, V, 84. — Arrêté du C. pour le remboursement des indemnités en avances dues à ce citoyen, 29 vendémiaire, 141-142. — Porté sur la liste des artistes, etc., qui ont droit à la munificence nationale, 18 pluviôse, 470. — Il figure pour 1.500ff sur la liste du 24 germinal et sur celle du décret du 27 germinal, VI

76, 89. — Prix de 1.500ᴴ dans le concours des esquisses de peinture, décret du 14 fructidor an III, IV, 262.

DE WAILLY, architecte, et DE WAILLY, grammairien. Voir WAILLY (DE).

DE WEVRE, nommé élève aux Écoles de santé. — Le Comité confirme sa nomination, 17 germinal an III, VI, 37.

DEYDIER (Étienne), député de l'Ain à la Convention. — Dans son rapport du 26 messidor an II, Barère mentionne les travaux de Deydier dans l'Eure, l'Orne et la Loire-Inférieure pour la fabrication des canons, IV, 832.

DEYEUX. — Nommé par le C. adjoint de Fourcroy pour la chaire de chimie médicale à l'Éc. de santé de Paris, 24 frimaire an III, V, 316. — Membre de la C. des A. pour la section de physique, 22 nivôse, 410.

D'HUPAY. — Ouvrage intitulé *Esquisse d'une méthode mécanique d'éducation :* ajourné 15 floréal an II, IV, 313 (et n. 1). — Ouvrage renvoyé à Lindet, 19 prairial, 557. — Au concours, 27 prairial, 638.

Diamants. Voir *Pierres précieuses et diamants.*

DICQUEMAIRE. — La citoyenne Le Masson Le Golft invite le C. à proposer à la C.N. que le porte-feuille de Dicquemare soit achevé aux frais de la nation, 19 floréal an III, VI, 174.

Dictionnaire de l'Académie. Voir *Académie française.*

Dictionnaire des municipalités. — Entrepris en novembre 1791 sur l'initiative de d'Ormesson. (Voir le même mot dans la Table des *Procès-verbaux du Comité d'I. P, de l'Assemblée législative.*) — La C. N., sur la proposition d'un membre, décrète le changement du nom des communes de Vitry-le-François et de Saint-Florent-le-Vieil, et invite le Comité, qui est chargé de la confection d'un Dictionnaire des communes, à lui présenter la liste des noms susceptibles de réforme, 22 février 1793, I, 522 (ann. C). — Sur le rapport de Lakanal, la C. N. décrète le changement des noms des communes de Mont-Louis Montigny-le-Roi, Carlat-del-Comté et Bucy-le-Roi, 1ᵉʳ juin, 522-523 (ann. C). — Lakanal chargé de proposer à la C. N. le transfert du bureau du Dictionnaire des municipalités à la B. N., 27 juin, décret conforme, 28 juin, 520, 523 (ann. D) — Décret du 25ᵉ jour du premier mois de l'an II, rendu à l'occasion d'une pétition de la Société populaire de Châteauroux, demandant que le nom de cette commune soit changé en celui d'*Indreville*, ordonne que les communes qui ont changé de nom depuis 1789 feront passer au Comité de division la nouvelle dénomination adoptée par elles, et que celles qui veulent changer de nom s'en occuperont incessamment et feront passer leurs délibérations à ce Comité dans le courant du second mois, II, 773-774 (ann. A). — A propos d'une demande de citoyens de Bourg-l'Égalité, Vitry, Thiais, et Choisy-sur-Seine, de changer le nom de Port-à-l'Anglais en celui de *Port-de-Marat*, le Comité discute la question de formules générales de dénominations convenables à toutes les communes; Arbogast rapporteur, 15 brumaire an II, II, 747. — Un membre du C. de division vient au C. d'I. P., le 17 brumaire parler des dénominations nouvelles à donner aux villes, aux places et aux rues des villes. — Le C. d'I. P. arrête que le travail du Dictionnaire des municipalités sera rapproché du lieu des séances du Comité, que Romme sera chargé de surveiller ce travail et de conférer avec le G. de division, 771. — Sur le rapport d'Arbogast, la demande relative au changement de nom de Port-à-l'Anglais est renvoyée à Mailly, du C. de division, et à Romme, 13 nivôse, III, 228. — Mailly fait observer que Romme est sur le point d'aller en commission; le C. d'I. P., au défaut de Romme, nomme Grégoire et Villar, 17 pluviôse, 413. — La commune de Castel-Sarrazin demande à changer de nom : renvoyé à la commission chargée de ces demandes, 19 ventôse, 556. — Un ouvrage de Duterrage, présenté à la C. N. le 6 germinal et contenant l'état de toutes les communes de la République, est appelé, au procès-verbal du Comité du 25 prairial, « Dictionnaire des municipalités », IV, 626-627.

DIDE. — *Stances sur l'athéisme* renvoyées à Villar, 17 prairial an II, IV, 542.

DIDELOT, fermier général démissionnaire, ancien directeur de la Régie générale. — Sur l'assurance donnée par André Dupin qu'il n'avait rien à craindre, va volontairement rejoindre à la Conciergerie les fermiers généraux traduits au tribunal révolutionnaire: est condamné à mort avec eux et exécuté le 19 floréal an II, 387, 392 (n. 4).

DIDOT fils jeune (c'est-à-dire Firmin DIDOT, second fils de François-Ambroise DIDOT), inventeur de la stéréotypie. — La C. ex. propose de profiter de son ingénieux procédé pour répandre à grand nombre l'*Instruction* de Haüy, sur les poids et mesures, 20 brumaire an III, V, 209. — Écrit au Comité qu'il se propose de faire une magnifique édition des œuvres de Jean-Jacques; demande : 1° une sauvegarde pour mettre à l'abri des réquisitions le papier qu'il se procurera; 2°la permission de collationner ses épreuves sur les manuscrits déposés au Comité : la permission lui est accordée; quant au papier, il sera écrit au C. de S. P., 22 brumaire, 210.

DIÉ-SUR-LOIRE. Voir DYÉ-SUR-LOIRE.

DIEPPE. — Cette commune demande l'autorisation de construire dans la ci-dev. chapelle de la Vierge de l'église ci-dev. Saint-Jacques une salle de spectacle spécialement destinée à

l'éducation publique : la C. des finances sera invitée à prendre la demande en considération, 16 frimaire an III, V, 28.

DIEPPE à PARIS (Canal de). Voir *Canal de Dieppe à Paris.*

DIETRICH, maire de Strasbourg. — A favorisé l'émigration de Nadal, III, 455 (ann. B).

DIEUZE (District de). — Lettre écrite, le 7 messidor an II, par le département de la Meurthe au district de Dieuze, IV, 669-670 (ann. 2). — Réponse 12 messidor avec copie d'une lettre écrite par ce district à la C. ex., 670-671 (ann. 3 et 4). — Une pièce provenant de ce district est enregistrée au Comité sous le n° 3828, 930 (n. 2).

DIGARD, pensionnaire de la République à Orléans. — Manuscrit intitulé *Cours de pilotage*, et deux imprimés intitulés *Nouvelle pratique abrégée de pilotage;* envoi accompagné d'une lettre de recommandation d'Aignan, agent national du district : renvoyé au concours, 27 messidor an II, IV, 813. — Une lettre du procureur du département du Loiret désigne Digard pour les récompenses nationales : le Comité arrête qu'il sera porté par la première classe de la liste des savants et gens de lettre, 26 thermidor an III, VI, 539. — Figuré sur la liste du 10 fructidor comme professeur de mathématiques, dans la 2e classe, 592. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 628.

DIGNE. — Les administrateurs du district demandent ses éclaircissements sur quelques articles de la loi du 29 frimaire : renvoyé à Bouquier, 3 thermidor an II, IV, 841. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place à Digne l'école centrale des Basses-Alpes, V, 614. — Après avoir entendu contradictoirement la députation des Basses-Alpes, le 17 germinal, le C. maintient l'école à Digne, décision enregistrée dans l'arrêté général du même jour, transformé en décret le 18, VI, 34, 35, 36 (n. 2).

DIGOIN. — Langeron, bibliothécaire du district de Trévoux, envoie le projet d'un canal d'Autun à Digoin, 1er germinal an II, IV, 2.

DIJON. — Décret concernant la collection de Jallin-Chamblant 10 octobre 1792, I, 6-7 (ann. A). — Les administrations du district de Dijon, en exécution de l'article 2 de la loi du 23 brumaire an II, annoncent au C. l'abdication de Pierre (Édouard), curé de Premeau, en date du 15 frimaire an II, II, 847. — La Société populaire de Laigues appuie la demande faite par le département d'un muséum à Dijon : ajourné, 5 germinal, IV, 27. — La Société populaire de Mirebeau appuie cette même demande : renvoi à Coupé, 9 germinal, 48. — L'adresse de la Société populaire de Laigues, appuyant la même demande, est renvoyée à Grégoire, 21 germinal, 115. — Le président du C. écrira à l'agent national du district qu'il ait à conserver la collection de Jeannin Flammant(?), qu'on se propose de mettre en vente, 29 thermidor, 945. — Le compte-rendu par Gaillet de l'état de l'instruction dans ce district est renvoyé à Bouquier, 1er fructidor, 955. — Sur la pétition de Devosges, professeur à l'École de dessin, peinture et sculpture de Dijon, arrêté que cette école est provisoirement maintenue; une somme de 5.733# 10s est allouée à Devosges, 3 vendémiaire an III, V, 84; un arrêté est pris le 29 vendémiaire pour le remboursement des indemnités ou avances dues à ce citoyen, 141-142. — Legras est chargé par la municipalité de faire fabriquer divers instruments de musique, et de conférer avec l'Institut national de musique et le C. d'I. P. sur ce qui est nécessaire à l'Institut de musique de Dijon, 2 ventôse, 507. — L'arrêté général du 28 ventôse place à Dijon l'école centrale de la Côte-d'Or, V, 614; confirmé par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 35, 36 (note 2). — Le département de la Côte-d'Or réclame une École de santé pour Dijon; l'École de Strasbourg périclite, et plusieurs élèves en ont demandé le transfert à Dijon : renvoyé à la 3e section et aux commissaires, 16 floréal, 168. — Après avoir entendu la députation de la Côte-d'Or, le Comité charge Lanthenas de conférer avec le C. des finances pour faire accorder un secours de 8.000# à l'Institut de musique de Dijon, 6 messidor, 329. — Le président du C. écrira au district de Dijon pour demander des renseignements sur les diptyques qui ont dû s'y trouver, etc., 6 vendémiaire an IV, 724.

Dijon (Académie de). — Voir *Académie de Dijon.*

Dijon (Collège de). Voir *Collège de Dijon.*

DILLON, mathématicien, ingénieur. — Devient, en vendémiaire an III, employé à la C. ex., probablement dans le 1er bureau de la 2e section, V, 115, 116 (n. 1). — Professeur d'arts et métiers aux écoles centrales de Paris, germinal, VI, 115 (note).

Dimanche et décadi. — La Société populaire de Bric-sur-Yères observe que quelques communes fêtent les décadis et les ci-devant dimanches; cet abus est préjudiciable à l'agriculture : vu au Comité; — la Société populaire de Charolles présente des réflexions sur le désœuvrement et l'ennui des citoyennes des campagnes qui n'ont plus, pour se réunir au chef-lieu de leur commune les motifs qui les y attiraient le dimanche : demande que chaque municipalité soit autorisée à employer, le décadi, une somme pour procurer des délassements aux citoyennes; — la municipalité de Liancourt représente que le souvenir du dimanche est perpétué par les époques des marchés; — le C. de S. P. transmet une adresse de l'agent national du district d'Étampes aux communes, engageant les citoyens à cesser

l'exercice public du culte, 29 ventôse an II, III, 595, 598, 599, 600, 601, 619, 621 (ann. E).

DINAN. — Cette commune fait passer le procès-verbal de la fête de la Raison : renvoyé à Mathieu 5 floréal an II, IV, 271. — L'arrêté général du 28 ventôse an III attribue aux Côtes-du-Nord deux écoles centrales, et les place à Dinan et Guingamp, V, 614; confirmé le 17 germinal, et transformé en décret le 18, VI, 35, 36 (note 2). — Le département ne devant plus avoir qu'une école centrale, un décret du 3 brumaire an IV la place à Guingamp, VI, 874.

DINTRANN. — Un des trois auteurs d'un hymne renvoyé à Villar, 25 floréal an II, IV, 430.

DIONIS (citoyenne)., artiste du théâtre des Arts. — Se plaint des vexations qu'elle éprouve : renvoyé à la C. ex., 12 frimaire an III, V, 271.

DIOT, instituteur. — La commune de Libremont demande la mise en liberté de ce citoyen : renvoyé au C. de S. G., 1er fructidor an II, IV, 952.

Directoire exécutif. — Le projet de constitution rédigé par la Commission des Onze remet le pouvoir exécutif à un Directoire exécutif de cinq membres, élu par les Conseils, et renouvelé par cinquième tous les ans; il nomme lui-même ses ministres, VI, 322. — Les dispositions constitutionnelles sont discutées et adoptées les 6, 7, 8 et 9 thermidor an III, 455, 461, 472. — La C. N. décrète, le 16 fructidor, que le Directoire siègera au Luxembourg, 624. — La Commission des artistes présente le dessin du costume des membres du Directoire : le Comité l'approuve, 18 fructidor, 638. — Grégoire fait adopter au Comité un projet de décret sur les costumes, 22 fructidor, 647-650; le 29 fructidor, il présente ce projet, procédé d'un rapport, à la C. N., qui l'ajourne, 650 (note), 651-657 (annexe). — Le 19 vendémiaire an IV, Lakanal fait décréter que la liste des employés contre-révolutionnaires sera remise au Directoire exécutif, 769. — La C. ex. fera faire un récolement de tous les effets de ladite C. ex. et des établissements qui sont sous sa surveillance, pour remettre au Directoire exécutif, 20 vendémiaire, 765. — Le C. charge Lakanal de proposer à la C. N. de rapporter l'article 9 du titre IV de la loi sur l'instruction publique portant que le Directoire nommera le tiers des membres de l'Institut national, 28 vendémiaire, 813; article 9 maintenu, et voté par la C. N. le 3 brumaire avec l'ensemble de la loi, 832 (n. 5), 871. — Le 30 vendémiaire, sur le rapport de la C. des Onze, la C. N. vote un décret réglant la nomination et l'installation du Directoire, 829. — Un mémoire remis au Comité, sur les moyens de renouveler la correspondance avec la Chine, est renvoyé au Directoire, 1er brumaire, 828. — Grégoire exprime le vœu que le Directoire continue la correspondance commencée par la C. ex. des relations extérieures sur les objets de sciences et arts, 3 brumaire (matin), 856. — Deux commissaires de chaque Comité demeureront chargés de la conservation des cartons, liasses, registres et papiers, pour en faire la remise soit aux Archives nationales, soit au Directoire exécutif : décret du 3 brumaire, 877 (note), 879 (ann. A). — L'article 3 du décret du 4 brumaire sur la distraction des caractères étrangers de l'imprimerie de l'Agence des lois charge le Directoire de son exécution, 831 (Ann. A).

Disette. — Le 25 ventôse an III, vu la disette croissante, Boissy, au nom du C. de S. P., fait décréter le rationnement du pain pour Paris, à raison d'une livre par tête; Romme demande et obtient que, pour les travailleurs manuels, la ration soit portée à une livre et demie, mais sa proposition qu'il n'y ait qu'une sorte de pain, le même pour tous, est rejetée. Caractères de la disette de l'hiver de l'an III, V, 610. — Le 27 ventôse, députation des sections du Finistère et de l'Observatoire à la barre de la C. N. pour demander du pain; le lendemain, Pénières prétend que les trois quarts des femmes qui, la veille, poussaient les citoyens à la révolte, étaient ivres, 615-616. — Le 23 floréal, un représentant déclare à la C. N. que, si on laisse faire les agitateurs, dans huit jours on aura la famine à Paris; Pressavin, Jeanbon, Du Roy réclament des mesures énergiques; Villetard dit que le C. de S. P. a les pouvoirs nécessaires, et demande l'ordre du jour, qui est voté, 201. — Le 24, la C. N. décrète que les boulangers sont assimilés aux agents de la République et pourront être punis des peines portées contre les agents infidèles, 201; un rapport de police du 24 floréal dit que, si la distribution de pain n'est pas plus abondante, le faubourg Antoine doit se lever en masse le 1er prairial, 226. — Le rapport de police du 30 floréal dit qu'on entend de toutes parts des murmures violents excités par le besoin, avec menaces de se porter sur la C. N., 226.

DISSER ou DISSEE, ci-dev. professeur de littérature au collège de Villefranche (d'Aveyron), ex-élève de l'École normale. — Demande au Comité d'être rétabli dans son emploi vacant et de jouir des appointements de sa place depuis l'instant qu'il en a été privé : ajourné jusqu'à l'audition du représentant chargé d'organiser l'instruction dans l'Aveyron, 24 thermidor an III, VI, 522. — Lecture faite de sa pétition, le C. sur la première demande, arrête d'attendre que l'instruction publique soit définitivement organisée; sur la seconde, renvoie au C. des finances, 7 fructidor, 579.

Districts. — Le décret du 14 frimaire an II attribue exclusivement aux districts, à l'exclusion des départements, la surveillance et l'exécution des

lois révolutionnaires, etc.; les procureurs syndics de district sont remplacés par des agents nationaux, III, introd., XLVI. — L'arrêté du C. de S. P. du 14 pluviôse an II, sur les cours révolutionnaires de l'École des armes et poudres, ordonne que chaque district enverra à Paris, pour la fin de pluviôse, deux citoyens pris dans les compagnies de canonniers ou parmi ceux qui ont fait le service le plus actif dans la garde nationale, IV, 189 (n. 1). — Le 12 floréal, le Bureau de surveillance de l'exécution des lois, au C. de S. P., envoie une circulaire aux districts pour leur enjoindre de le renseigner sur l'exécution des décrets du 29 frimaire et du 4 ventôse an II relatifs aux écoles primaires, VI, appendice, 801. — Le projet de décret du 1er prairial pour révolutionner l'instruction au moyen d'un cours normal porte que chaque district enverra à Paris, pour le 1er messidor, quatre citoyens reconnus pour avoir des dispositions pour l'enseignement, IV, 460. — Le décret du 13 prairial sur l'École de Mars ordonne que chaque district enverra à Paris six jeunes citoyens, de l'âge de seize à dix-sept ans et demi, pour y recevoir, par une éducation révolutionnaire, toutes les connaissances et les mœurs d'un soldat républicain, 519 (n. 2). Sur 551 districts, 547 fournirent leur contingent, 523 (fin de la n. 2 de la p. 522); le tableau des districts qui ont envoyé leur contingent a été publié par M. A. Chuquet (1899); comparaison des districts qui ont fourni les élèves de l'École de Mars et de ceux qui ont formé les élèves de l'École normale, V, appendice, 679. — Le rapport de Fourcroy sur l'organisation de l'École centrale des travaux publics, du 7 vendémiaire an III, explique que les qualités requises des élèves exigent qu'il n'y ait pas une répartition uniforme sur tout le territoire de la République, comme il avait été fait pour l'École des armes et poudres et pour l'École de Mars, IV, 1008. En conséquence, le décret du même jour prévoit un examen qui pourra être passé dans 22 communes, devant une commission de deux membres, dont un nommé par l'administration du district, V, 79-80. — Le 23 vendémiaire, le C. de S. P. transmet au C. d'I. P. une analyse (note en tableau) des réponses, au nombre de 474, reçues à la circulaire du 12 floréal, VI, appendice, 891-892; reproduction de ce tableau (en note), intitulé Écoles primaires, 892-898. — L'article 2 du décret du 9 brumaire an III sur les écoles normales porte que les administrations de district enverront à l'École normale, à Paris, un nombre d'élèves proportionné à la population, à raison d'un pour 20.000 habitants; l'article 11 porte qu'à la fin du cours les élèves rentreront dans leurs districts respectifs et ouvriront, dans trois chefs-lieux de canton désignés par l'administration du district, une école normale seconde dont l'objet sera de transmettre aux citoyens et aux citoyennes qui voudront se vouer à l'instruction publique la méthode d'enseignement qu'ils auront acquise dans l'École normale de Paris, V, 191-192. — La C. ex. a fait dresser, au commencement de l'an III, une statistique approximative des écoles primaires, datée du 12 brumaire, qui donne des renseignements sur 301 districts, plus 2 districts et 36 sections de Paris dont les états sont arrivés ultérieurement, IV, appendice, 899; reproduction du tableau, intitulé *État des écoles primaires*, et du supplément, 899, 908; comparaison entre les résultats de cet *État* et de l'analyse des relevés qu'avaient envoyés 474 districts en réponse à la circulaire du 12 floréal, 900, 910. — Les chapitres II et III du décret du 27 brumaire sur les écoles primaires portent que, dans chaque district, il y aura un jury d'instruction composé de trois membres désignés par l'administration du district; ce jury nommera les instituteurs et les institutrices, sauf confirmation par l'administration du district; en cas de conflit entre le jury et l'administration, le C. d'I. P. prononcera, V, 235. Le C. d'I. P. adopte le 30 brumaire une circulaire aux administrateurs de district, 247, 249 (annexe); la C. ex. envoie de son côté une circulaire aux directoires des districts, 238, 240, 244 (ann. A). — L'article 9 du décret du 14 frimaire sur les écoles de santé porte que chaque district enverra un élève : sur le chiffre total de 550, 300 élèves sont destinés à l'École de Paris, 150 à celle de Montpellier, et 100 à celle de Strasbourg, 282; le Comité arrête que la C. ex. écrira aux agents nationaux pour qu'ils envoient au plus vite les noms et domicile de l'élève et de ses parents, etc., 16 frimaire, 285. — La liste définitive des districts, pour l'envoi des élèves aux écoles de santé, est ainsi arrêtée par le C. : 299 districts sont attribués à l'École de Paris, 155 à celle de Montpellier, et 103 à celle de Strasbourg, 18 frimaire, 291; elle est adoptée par la C. N. le 20 frimaire, 291 (n. 3). — Les commissaires du C. sont autorisés à faire partir des lettres imprimées destinées aux agents nationaux des districts, pour l'envoi des élèves aux écoles de santé, 24 frimaire, 315. — La C. ex. envoie le 25 nivôse une nouvelle circulaire aux districts relative aux écoles primaires (tirée des papiers de Ginguené), VI, appendice, 925 (et n. 1). — Tableau donnant les noms des 549 districts qui ont dû envoyer des élèves à l'École normale, avec le nombre des élèves arrivés en nivôse et une liste supplétive (papiers de Ginguené), 665, 678; comparaison entre ce tableau et celui que donne M. A. Chuquet pour l'École de Mars, 679. — Les commissaires des écoles de santé écriront aux districts qui n'ont pas encore envoyé d'élèves, pour leur rappeler

leur devoir, V, 2 ventôse, 505. — Le C. charge Baraillon de présenter à la C. N. un projet de décret autorisant le C. d'I. P. à nommer élèves des écoles de santé les citoyens des colonies réunissant les qualités exigées, et, en outre, à compléter le nombre des élèves en remplacement de ceux que plusieurs districts n'ont pas envoyés ou n'enverront pas avant le 1er germinal, ou qui, légalement nommés, ne seront pas rendus à leur destination, 28 pluviôse, 497. Le projet est voté par la C. N. le 2 ventôse, 497 (n. 1). — Sur le rapport des commissaires des écoles de santé, le Comité adopte un arrêté pour l'examen des citoyens des colonies qui se présenteront pour être admis comme élèves, et des citoyens qui se présenteront en remplacement pour occuper les places restées vacantes, 6 ventôse, 533-534. — Les commissaires des écoles de santé viseront les attestations de civisme et les extraits de naissance des citoyens qui se présenteront pour élèves de ces écoles, soit comme natifs des colonies, soit pour remplacer ceux qui n'ont pas été nommés par les districts, 18 ventôse, 582-583. — Le C. adopte un projet de circulaire aux districts pour les inviter à seconder de tout leur zèle les travaux de l'Agence des P. et M., 24 germinal, VI, 78. — Le 27 germinal, sur la proposition de Lesage (d'Eure-et-Loir), la C. N. enlève aux districts les attributions que leur avait données le décret du 14 frimaire an II, et les rend aux administrations de département; elle supprime les agents nationaux et les remplace par des procureurs syndics, 94. — Il est donné lecture au Comité de la circulaire adressée par la C. ex. aux districts en leur envoyant le n° 35 de la *Feuille villageoise*, 30 germinal, 110-111. — Le C. arrête que son intention est que les districts qui ont avancé aux élèves de l'École normale des sommes pour leur voyage rentrent dans leurs avances, et charge Deleyre de présenter un décret conforme, 26 floréal, 202; Deleyre fait décréter cette disposition le 27, 202 (n. 3), 207 (ann. B). — L'article 3 du titre Ier du projet de constitution supprime les districts : il est voté le 26 messidor, 522 (note). — La commune de Corbeil se plaint de la conséquence que cette suppression peut avoir pour la bibliothèque qu'elle a commencé de former : renvoyé à la 2e section, 24 thermidor, 521-522.

DIVERNOIS. — Sur la pétition de ce citoyen pour la réimpression des œuvres de Racine, le C. passe à l'ordre du jour, 29 thermidor an II, IV, 949.

Divorce. — Grégoire est autorisé à demander au département de Paris un relevé du nombre des divorces, 10 vendémiaire an III, VI, 745.

Dix août 1792 (citoyens morts à la journée du). — Le 14 août 1792, Robespierre, orateur d'une députation de la section de la place Vendôme, propose à l'Assemblée législative de décréter qu'au lieu où était la statue de Louis XIV à la place Vendôme, il sera élevé une pyramide aux citoyens morts le 10 août en combattant pour la liberté, IV, 182 (n. 1). — En exécution d'un décret de la C. N., Lakanal, chargé par le C. d'I. P. de faire un rapport sur les moyens de conserver la mémoire de la journée du 10 août 1792 et en particulier des citoyens qui y ont perdu la vie, lit un projet de décret que le Comité adopte, 9 septembre 1793, II, 375. — Le 14 germinal an II, Pottier au nom du C. de liquidation, fait voter un décret rendant applicable aux citoyens estropiés à la journée du 10 août 1792, ainsi qu'aux veuves et enfants indigents de ceux qui ont péri dans cette journée, les dispositions des décrets des 4 et 6 juin, 29 juillet 1793, 6 nivôse et 21 pluviôse an II, IV, 179 (note), 180 (n. 2). — Le 28 germinal, Lakanal, au nom du C. d'I. P., fait voter un décret portant qu'il sera élevé dans le Panthéon une colonne de marbre noir, sur laquelle seront gravés les noms des citoyens morts pour l'égalité le 10 août 1792, 179 (note); texte du rapport et du décret, 180-181 (ann. B). — Un arrêté du C. de S. P., du 5 floréal, étendant la signification du décret du 28 germinal, ouvre un concours pour l'exécution de la colonne qui doit être élevée au Panthéon en l'honneur des guerriers morts pour la patrie, 181, 250. — Un arrêté de ce Comité, du 12 floréal, consacre aux citoyens morts pour la patrie le 10 août 1792 un monument spécial, à élever sur la place de la Victoire, 181, 251.

DLORGE, peintre, à Bergues. — S'est trouvé à la bataille de Hondschoote, le 8 septembre 1793, et en fait un tableau, présenté à la C. N. le 17 frimaire an II : l'assemblée agrée la dédicace de la gravure du tableau; le 15 nivôse, donne ce tableau à la C. N., qui agrée l'offrande, et présente une pétition à l'effet d'être autorisé à suivre les armées comme peintre de batailles : renvoi au C. d'I. P. décrété; il présente de nouveau le 2 pluviôse cette pétition à la C. N., qui la renvoie de nouveau au C.; le 3 pluviôse, le C. nomme Thibeaudeau rapporteur, III, 314 (et n. 1), 315-317 (ann. A). — Le 23 pluviôse, la C. N. ordonne l'insertion à son procès-verbal, où ils avaient été omis, des décrets du 17 frimaire et du 15 nivôse relatifs à Dlorge; le 23 pluviôse, après avoir entendu un rapport de Thibaudeau sur la demande de Dlorge, elle décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer; extrait des *Mémoires* de Thibaudeau, 317-318.

DOBENHEIM. — L'arrêté du 5 frimaire an III le nomme l'un des trois instituteurs de géométrie descriptive à l'École centrale des travaux publics, V, 224 (ann. A), Addenda.

DOBSEN (Claude-Emmanuel), homme de loi, directeur du jury d'accusation du tribunal criminel du 17 août 1792, élu commissaire national

près les tribunaux de Paris en mars 1793 et juge, au tribunal révolutionnaire le 26 septembre 1793. — Au 31 mai 1793, avait présidé les commissaires des sections qui formèrent le nouveau Conseil général de la commune : M. Lanivière rappelle le fait le 12 germinal an III, VI, 29. — Recommande Hélot pour une place de commis, 23 germinal an II, IV, 139. — Dans le procès des fermiers généraux, fait l'interrogatoire de Lavoisier le 18 floréal an II, 383. — C'est à ses démarches que fut dû le décret de la C. N. du 19 floréal, mettant hors de cause les trois adjoints Étienne-Marie Delahante (qui était son parent), Delaage de Bellefaye et Sanlot; extrait de sa déposition du 3 floréal an III, 388-389. — A été pendant quelque temps président du tribunal révolutionnaire après le 9 thermidor (jusqu'au décret du 28 frimaire an III), VI, 29. — Le 12 germinal, est dénoncé par Clauzel comme le principal chef du mouvement, avec Van Eck comme aide-de-camp; le C. de S. G. le fait arrêter, 29.

Dol. — La C. N. décrète, le 2 frimaire an II, que l'inscription latine qui se trouve sur plusieurs édifices de cette ville sera effacée, III, 71 (ann. B).

Dole. — La Société populaire et montagnarde envoie une adresse à la C. N. et des couplets : le C. renvoie à Grégoire, 5 messidor an II, 683 (et n. 7), les couplets, qui proviennent de la jeunesse républicaine, sont renvoyés à Villar, 27 messidor, 815 (et n. 6). — L'arrêté général du 28 ventôse an III place à Dole l'École centrale du département du Jura, V, 614. — Un membre de la députation du Jura demande que l'École centrale soit placée à Dole : adopté, 10 germinal, VI, 15. — Cette décision est enregistrée par l'arrêté général du 17 germinal, transformé en décret le 18, 36 (et n. 2).

Dole (Collège de). Voir *Collège de Dole.*

DOLOCHES, charron, rue Hautefeuille. — Sera tenu d'évacuer sans délai l'atelier qu'il occupe aux ci-dev. Cordeliers, 26 ventôse an III, V, 609-610.

DOLOMIEU, géologue. — Dans une réunion de savants, le 19 pluviôse an III, fait une communication relative à ses travaux, V, 459 (n. 1 *bis*). — Professeur d'histoire naturelle aux écoles centrales de Paris, germinal, VI, 115 (note).

DOMAINE, ancien frotteur à la B. N. — Figure dans un état de la B. N. du 16 ventôse an II, comme presque perclus, et retiré aux appointements de 700 ll, VI, appendice, 1, 891. — Figure dans un état du commencement de l'an III, sous la simple mention « un frotteur infirme », 374, et, sous son nom, dans l'état annexé au projet de Messieu, 373.

Domaine national de Paris (Bureau du). Voir *Bureau du domaine national de Paris.*

Domaines nationaux (Administrateur des). Voir AMELOT, SAUMOND, *Agence du domaine national.*

DOMBEY (Joseph), naturaliste. — Connu par son voyage au Pérou, se dispose, au commencement de l'an II, à partir pour un voyage aux États-Unis. — Le 7 frimaire, fait à la C. N. une offrande civique pour les frais de la guerre, III, 54 (n. 3). — Le C. d'I. P., sur la proposition de Guyton, charge Grégoire et Romme de rédiger une instruction relative aux renseignements que Dombey devra recueillir, 11 frimaire, 54. — Romme lit une instruction pour Dombey, 13 frimaire, 64. — Guyton se concertera avec le C. de S. P. pour faire remettre à Dombey un mètre et un grave divisés, pour les présenter confidentiellement aux États-Unis d'Amérique, 21 frimaire, 136; arrêtés du C. de S. P. relatifs à la mission de Dombey, 21 et 26 frimaire, 137-138 (annexes). — Le Comité adopte une instruction sur le système des P. et M. rédigée par Arbogast pour Dombey, et arrête que celui-ci présentera aux États-Unis, non seulement un mètre entier, mais encore un quart de mètre avec ses divisions, 29 frimaire, 197. — Grégoire fait décider qu'une copie des questions rédigées par Romme et lui pour Dombey sera conservée dans les cartons du Comité, 5 nivôse, 211. — Dombey, s'étant embarqué, est pris par un corsaire anglais, et conduit à l'île de Monserrat, où il meurt; Grégoire annonce sa mort dans son rapport du 17 vendémiaire an III, sur les encouragements à accorder aux savants, 211 (n. 2); V, 105; Boissy demande que le nom de Dombey soit inscrit sur la colonne du Panthéon : renvoyé au C. de S. P., 105. — L'Héritier, qui fait la description des plantes rapportées d'Amérique par Dombey, est autorisé à garder l'herbier de celui-ci jusqu'à la publication de son travail; l'herbier sera remis ensuite au Muséum, 12 vendémiaire, 110. — Grégoire écrira à Adet, à Philadelphie pour réclamer, le grave et les ouvrages sur les P. et M. qui avaient été envoyés à Dombey, 20 messidor, VI, 399.

DOMERGUE (Toussaint), directeur de l'imprimerie de la Société des Jeunes Français. — Répond dans une lettre au C. de S. P. aux calomnies dirigées contre cette Société; la lettre reçue le 18 thermidor, est renvoyée au C. d'I. P. le 24, IV, 909 (n. 2). — Deux mémoires d'impression présentés par la Société qu'il dirige sont renvoyés au C. des inspecteurs, 18 frimaire an III, V, 289-290.

DOMERGUE (Urbain), grammairien. — Publie à Lyon, de 1784 à 1791, le *Journal de la langue française,* continué ensuite pendant un an (1791-1792) par la *Société des amateurs de la langue française* III, 561 (n. 2). — Nommé l'un des commis du bureau de la bibliographie générale, 22 octobre 1792, I, 11. — Nommé

chef du bureau de la bibliographie, 2 novembre, 36. — Recevra une des deux cartes d'entrée à la C. N. attribuées aux commis, 14 décembre, 162. — Arrêté que son traitement sera de 150ᵗᵗ par mois, 28 février 1793, 368. — Propose le commis Beaurachon pour remplacer le commis Le Maignen, 16 mars, 389. — Demande que la bibliographie soit placée au Louvre, 23 juillet, II, 136. — Proposé pour faire partie du jury des livres élémentaires, 2 août, 216. — Nommé, par le ministre Paré, membre de la C. des A., 510; en cette qualité, procède, à la fin d'août, avec Dorat-Cubières, en présence de Morellet, à la levée des scellés mis sur les salles de la ci-devant Académie française, 327. — Présente une pétition de Mangard, 28 septembre, 512. — Le Comité lui renvoie l'examen d'une méthode pour apprendre la langue latine, par Garnier, 23ᵉ jour du premier mois de l'an II, 623. — Devra présenter dans la décade un mémoire sur le travail de la bibliographie et la réforme dont il est susceptible, 9 brumaire an II, 725. — Fait au C. son rapport sur le travail de la bibliographie, 21 brumaire, 793; texte de ce rapport, 795, 799 (ann. B); Propose la « déportation » des livres contre-révolutionnaires (théologie, jurisprudence, etc.), c'est-à-dire leur vente à l'étranger, et la soumission des invendus à une nouvelle manipulation pour être employés à un usage utile; on conservera toutefois un ou deux exemplaires de toutes les productions de la sottise humaine, comme monument historique; une commission de trois membres apposerait sur les cartes bibliographiques indicatrices de livres inutiles ou dangereux le signe de proscription. — N'est pas maintenu dans la C. des A. réorganisée, 5 pluviôse, III, 323, 329. — Le C. de S. P. fait passer un projet d'Adresse sur la langue, par Domergue; le renvoi, daté du 17 pluviôse, est signé de C.-A. Prieur et de Barère; renvoyé à Grégoire, 21 pluviôse; texte de l'Adresse, 445, 448 (ann. A); c'est dans cette pièce que Barère a dû puiser l'idée de son rapport du 8 pluviôse, 359, 440 (n. 4). — Le C. arrête que Domergue quittera sa place de premier commis à la bibliographie, 17 ventôse, 553. — Proposé, le 18 ventôse, par la Commission d'I. P. du département de Paris, comme professeur de langue française à l'Institut provisoire de l'Égalité, IV, 632. — Par une lettre du 21 ventôse, acceptant « avec soumission » sa destitution, exprime le désir de coopérer à la rédaction du plan à suivre pour la réorganisation de la bibliographie et demande à conserver la jouissance d'une pièce et d'un cabinet, parce qu'il est sur le point de rétablir la *Société des amateurs de la langue française :* renvoyée aux commissaires de la bibliographie, 21 ventôse, III, 559 (et r. 4), 560-561 (annexe). — Recevra ses appointements jusqu'au jour de l'arrêté sur la cessation de ses travaux, 23 ventôse, 564. — Le C. passe à l'ordre du jour sur la lettre de D. du 21, et exprime au surplus le désir qu'il continue ses utiles travaux sur la langue française, 27 ventôse, 587. — Billet adressé par D. à Joseph Payan du Moulin le 29 messidor, IV, 209. — Figure pour 2,000ᵗᵗ sur la liste des gens de lettres, etc., présentée au Comité le 4 nivôse an III, V, 359; adoptée par la C. N. le 14, 384. — En germinal, Lakanal l'inscrit sur une liste de citoyens proposés pour compléter le jury des livres élémentaires; son nom est biffé, et remplacé par celui de De Wailly, puis par celui de Pougens, VI, 94-95 (ann. A). — Nommé professeur de grammaire générale aux écoles centrales de Paris, germinal, 115 (note). — Demande que la grammaire dont il est l'auteur soit acquise par le gouvernement pour les écoles primaires : renvoyé à la C. ex., 14 floréal, 164. — Fait hommage au C. d'un ex. de chacune des parties que traite son *Journal de la langue française :* le Comité en arrête le dépôt à sa bibliothèque et invite Ginguené à faire un rapport sur cet ouvrage, 2ᵉ complémentaire, 695-696. — La C. ex. fait un rapport sur le *Journal* de Domergue : renvoyé à la 1ʳᵉ section, 4ᵉ complémentaire, 703. — Le C. arrête le renvoi de ce *Journal* à l'Institut national, 28 vendémiaire an IV, 312-313. — Porté sur la liste du tiers électeur de l'Institut national présentée au Comité le 1ᵉʳ brumaire par Lakanal; le 29 brumaire, le Directoire l'élimine, 834, 838, 839.

DOMMARTIN. — L'instituteur de cette commune, Lepoire, éprouve des difficultés pour toucher son traitement : renvoyé à la C. ex., 11 floréal an II, IV, 294-295.

DOMPIERRE. — La Société populaire demande les bustes de Marat et de Lepeletier : ordre du jour, 21 germinal an II, IV, 114.

DONNADIEU. — Propose d'arracher tous les lys des jardins et parterres comme signes représentatifs de la royauté : ordre du jour, 19 floréal an II, IV, 371.

DONNOVILLE, envoyé extraordinaire de la commune de Brives. — Demande pour Brives l'école centrale, qui a été placée à Tulle : ordre du jour, 30 germinal an III, VI, 107.

DORAT-CUBIÈRES (chevalier de CUBIÈRES, dit), secrétaire-greffier adjoint de la commune de Paris. — Proposé comme membre du jury des livres élémentaires, 17 août 1793, II, 297. — Nommé, par le ministre Paré, membre de la C. des A., 510; en cette qualité, procède, à la fin d'août, avec Domergue, en présence de Morellet, à la levée des scellés mis sur les salles de la ci-devant Académie française, 327. — Signe l'extrait du registre des délibérations du Conseil général de la commune de Paris relatif à la députation qui doit accom-

pagner les citoyens artistes des sections armées de Paris à la barre de la C. N. le 18 brumaire an II, III, 629. — Proposé par David, au nom du Comité, comme membre du Jury national des arts, est élu par la C. N. le 25 brumaire an II, II, 829, 832 (ann. C). — Lit dans l'assemblée publique du Lycée républicain, le 17 nivôse, un poème intitulé *Prophétie républicaine adressée à M. Pitt;* il a été imprimé dans une des éditions de la *Première suite à l'office des décades,* de Dusausoir et Dulaurent deux vers atroces de ce poème, IV, 426-426. — N'est pas maintenu dans la C. des A. réorganisée, 5 pluviôse, III, 323, 329. — Transmet, avec Lubin, des projets de l'imprimeur Vinçard, 23 germinal, IV, 142. — Un membre remet une épître et deux volumes de poèmes patriotiques de Cubières, et propose de le comprendre dans la liste des gens de lettres à récompenser; arrêté, avec mention civique de l'hommage et dépôt à la bibliothèque, 28 nivôse an III, V, 432-433. — Figure sur la liste formée le 6 pluviôse, 450, et sur celle du 22 pluviôse, 482. — Figure dans une liste présentée au Comité par Villar le 30 messidor : ajourné, VI, 432.

DORDOGNE, département. — L'arrêté général du 28 ventôse an III, place l'école centrale à Périgueux, V, 614; confirmé par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 35, 36 (n. 2). — Département placé dans l'arrondissement affecté à Lakanal, 20 germinal, 53.

DOREZ, ancien chirurgien à Saint-Domingue. — Pétitionne pour l'examen de ses procédés curatifs des cancers : Coupé et Bouquier, commissaires, 17 frimaire, ann II, III, 74.

DORFEUILLE (citoyenne), directrice des spectacles de Bordeaux. — Se plaint des vexations qu'elle a éprouvées, accuse les entrepreneurs du théâtre de Molière; renvoi aux représentants à Bordeaux, 30 nivôse an III, V, 435.

DORIÉ, neveu, de Carbonne. — Ouvrage déposé par Villar : renvoyé au concours, 13 prairial an II, IV, 514.

DORIGNY, membre du Conseil général de la commune de Paris. — Signe, le 5 frimaire an II, une pétition demandant l'exclusion des prêtres de toutes les fonctions publiques, III, 31-32.

DORMANS (Marne). — Voir GOBLET.

DORMESSON. — Voir ORMESSON (D').

DORNIER (Pierre-Claude), député de la Haute-Saône à la Convention. — Notice I, LXXXII. — Commissaire du C. des finances pour l'affaire de Béhénam et Chawich, 398. — Signe comme secrétaire de la C. N., le 27 floréal an II, le renvoi au Comité d'un procès-verbal envoyé par le Conseil général de Mortagne, IV, 612 (note 4). — L'un des signataires d'un arrêté sur la police des cultes pris, le 29 pluviôse an III, par les représentants en Vendée, V, 516. — Le 29 prairial, la Convention décrète son rappel VI, 299.

DOROTTE, entrepreneur. — Acompte reçu par lui le 6 fructidor an II, IV, 592.

DORSCH, prêtre allemand, vicaire-général constitutionnel à Strasbourg en 1790, commissaire à Mayence pendant le siège. — Nommé commis à la bibliographie, 29 prairial an II, IV, 654 (et n. 2).

DORTAN, district de Nantua. — Un citoyen de cette commune envoie un trait de générosité de deux enfants; renvoyé à L. Bourdon, 21 germinal an II, IV, 118.

DOSSION (Auguste), connu sous le nom d'*Auguste,* du théâtre du Vaudeville. — Il y a de lui, dans la 1re livraison de la *Musique à l'usage des fêtes nationales,* une *Romance patriotique sur la mort du jeune Bara,* musique de Devienne, IV, 195 (ann. B); — dans la 2e livraison, une *Romance sur la liberté des hommes de couleur,* musique de Langle, 549 (ann. B).

DOTTEVILLE, homme de lettres, traducteur de Tacite et de Salluste. — Proposé pour faire partie du jury des livres élémentaires, 2 août 1793, II, 216. — Porté sur la liste des gens de lettres, etc., qui ont droit à la munificence nationale, 18 pluviôse an III, V, 470; 22 pluviôse, 482. — Figure pour 3,000 ℔ sur la liste du 24 germinal et sur celle du décret du 27 germinal, VI, 76, 89.

DOUAI. — Les administrateurs du district demandent un règlement sur la police intérieure des écoles primaires : renvoyé à Bouquier, 21 floréal an II, IV, 400. — Le district annonce qu'il existe dans une maison religieuse d'Anvers une édition du naturaliste Pline, de 1469 : renvoyé à la 2e section, 26 frimaire, an III, V, 323.

DOUBLET, médecin. — Nommé par le C. professeur de pathologie nosologique à l'Éc. de santé de Paris, 24 frimaire an III, V, 316. — En germinal, Lakanal inscrit son nom sur une liste de citoyens proposés pour compléter le jury des livres élémentaires, VI, 94 (ann. A); adopté, 28 germinal, 92. — Assiste Desault dans des visites au fils de Louis XVI, malade au Temple, en floréal, et prairial, et meurt immédiatement après Desault : cette mort fait courir toute sorte de bruits, 380 (n. 1). — Le Comité adopte la proposition de nommer Pinel professeur de pathologie interne à l'Éc. de santé de Paris en remplacement de Doublet, 12 messidor, 380 (et n. 2). — Figure sur la liste des récompenses aux gens de lettres, savants, etc. adoptée par le C. le 10 fructidor, dans la 1re classe, avec la mention : dans la personne de sa veuve, 591. — Figure, avec la même mention, sur la liste décrétée le 18 fructidor, 627.

DOUBLET (veuve). — La veuve du médecin Doublet figure sur la liste présentée par Villar le 28 messidor an III, dans la 1re classe, VI.

427. — Demande une pension : renvoyé au C. des finances pour faire droit, 7 fructidor, 579. — Dans les listes du 10 fructidor et du 18 fructidor, le nom de Doublet est substitué à celui de sa veuve : voir DOUBLET, médecin.

DOUBLET (Pierre-Philippe), député de la Seine-Inférieure à la Convention, mort en prison à la Force le 4 frimaire an II. — Porté par Hardy, le 11 vendémiaire an IV, sur sa liste des 47 représentants martyrs de la liberté, VI, 754.

DOUBS, département. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place l'école centrale à Besançon, V, 614; confirmé par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 35, 36 (n. 2),, — Le Doubs est placé dans l'arrondissement affecté à Dupuis, 20 germinal, 53.

DOUET, doyen des fermiers généraux, arrêté le 24 brumaire, guillotiné le 26 floréal an II. — La maison de Douet, rue Bergère, est, sur la demande de la C. des A., affectée par un arrêté du C. d'aliénation et domaines, du 5 prairial an II, à un dépôt d'instruments de musique et d'ouvrages tant imprimés que manuscrits, IV, 4378-479. — Un arrêté du C. de S. P. du 7 prairial (cité par M. C. Pierre), confirme l'arrêté du C. d'aliénation et domaines, 250 (n. 2, Addenda).

DOUETTE, maître d'écriture, d'arithmétique et de dessin. — Demande s'il lui est permis d'avoir des élèves qui n'ont pas atteint ou qui ont passé l'âge prescrit par la loi; fait hommage d'une brochure, *Vœu d'un enfant républicain :* ordre du jour, 13 germinal an II, IV, 73.

DOULCET DE PONTÉCOULANT (Louis-Gustave LE), député du Calvados à la Convention. — Notice, I, LXXXII. — Fait une proposition relative aux collections de Chantilly, 27 mars 1793, 456 (n. 4). — Mis hors la loi par le décret du 28 juillet 1793, rappelé dans le sein de la C. N. le 18 ventôse an III, V, 588. — Le 9 prairial, fait observer que R. Lindet a toujours agi avec l'humanité VI, 241. — Le 12 prairial signe un arrêté du C. de S. P. concernant Delambre et ses collaborateurs, 247 (ann. B). — Le 28 prairial, au nom du C. de S. P., annonce à la C. N. la trahison des chefs des Chouans, 294. — Le 2 messidor, à propos d'une pétition de la section du Théâtre-Français, lue le 30 prairial, se plaint que des patriotes purs soient traités de terroristes 316. — Au nom du C. de S. P., annonce à la C. N., le 13 messidor, l'apparition d'une escadre anglaise sur les côtes du Morbihan, 386. — Le 23 thermidor, lit une dépêche de Kellermann annonçant des victoires en Italie, 529. — Nommé dans les pièces trouvées chez Lemaître et lues le 25 vendémiaire an IV, 805. — Le 30 vendémiaire, affirme à la C. N. que le Doulcet nommé dans la correspondance de Lemaître n'est pas lui, 830.

DOULEVANT. — La Société populaire félicite la C. N. de son décret sur l'Être suprême, et demande que, pour détruire les dernières traces du fanatisme, les églises et maisons presbytérales soient désormais consacrées à des établissements publics : renvoyé à Bouquier, 15 messidor an II, IV, 741 (et note 6).

DOURDAN. — La Société populaire de cette commune demande que la C. N. accorde un local à toutes les sociétés populaires ; renvoyé aux C. d'I. P. et des domaines, 3 frimaire an II, III, 26 (ann. D.) — Pelletier ou Lepelletier, nommé instituteur par la commune le 2 floréal pose au Comité, par lettre du 10 messidor, des questions sur lesquels il est passé à l'ordre du jour le 19, IV, 760 (et n. 4); ces demandes sont renvoyées à Lindet, 25 thermidor, 935.

DOURS, général. — Employé à l'armée des Alpes en l'an II, a Esprit-Payan des Lônes pour aide de camp, IV, 201, 876.

DOUTRELAINE. — Ce citoyen, possesseur d'une collection de bustes, lit au C. d'I. P. une pétition qui est renvoyée au C. des finances, 22 novembre 1792, I, 83.

DOUZY, — Cette commune demande à la C. N., le 29 nivôse an II, l'organisation de l'instruction publique, IV, 609 (n. 10). — Demande au C. un instituteur; elle a arrêté de payer à celui qui lui sera envoyé, outre le traitement que lui accorde la loi, une somme annuelle de 600ᵗᵗ : renvoyé à Bouquier, 21 prairial 609 (et n. 10).

DOYEN (François), peintre, membre de l'Académie de peinture et de sculpture. — Membre de l'ancienne C. des M., maintenu dans cette Commission réorganisée, 18 octobre 1792, I, 8. — Remplacé plus tard par Jollain, III, 145. — Dénoncé le 20 pluviôse an II à la C. N. comme royaliste par la Société républicaine des arts, III, 444 (fin de la n. 3 de la p. 443).

DRAGUIGNAN. — L'arrêté général du 28 ventôse an III attribue au département du Var deux écoles centrales, qui sont placées à Toulon et Draguignan, V, 614; confirmé le 17 germinal, et transformé en décret le 18, VI, 36 (et n. 2). — Le département ne devant plus avoir qu'une école centrale, un décret du 3 brumaire an IV la place à Toulon, 874.

DREPPE, peintre, de Liége. — Présente au Comité le dessin des nouveaux signes du zodiaque : est invité à le présenter à la C. N., 21 frimaire an II, III, 133.

DRIANCOURT, imprimeur en taille-douce. — Admis au Comité et offre ses services : invité à formuler sa demande par écrit, 17 germinal, VI, 47. — Sa demande renvoyée à Bailleul, 21 germinal, 58-59.

DRIVET. — Commis à la bibliographie, 19 thermidor an II, IV, 970.

DROBECQ, instituteur. — Présente une *Invocation à l'Être suprême, scène lyrique :* renvoyé à Villar, 5 prairial, an II, IV, 467. — Envoie une

fable en vers, *Le pauvre et l'astronome :* renvoyé à Villar, 3 messidor, 674 (et n. 5). — Le C. passe à l'ordre du jour sur l'*Invocation à l'Être suprême,* 23 messidor, 773.

Droits de l'homme (*Section des*), Paris, Voir PARIS (Section des), à l'article de cette section.

DROLING, peintre. — Prix de 1,500 ᵗᵗ au concours des esquisses de peinture, décret du 14 fructidor an III, IV, 262.

DRÔME, département. — L'administration de ce département invite le C. à examiner une circulaire de Guyard, professeur à Montadouor : ordre du jour, 7 thermidor an II, IV, 868. — Le tribunal criminel du département écrit le 27 thermidor aux Comités de S. P. et de S. G. pour leur dénoncer des intrigues qu'avait dirigées «le fourbe Payan», 877. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place l'école centrale à Montélimar; confirmé par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 35, 36 (n. 2). — Ce département est placé dans l'arrondissement affecté à Dupuis, 20 germinal, 53. — Le 7 prairial an IV, le ministre des finances écrit aux administrateurs du département au sujet d'une pétition de Joseph Payan, qui réclame la levée du séquestre mis sur ses biens, IV, 885.

DROUET. — Le C., sur la proposition d'un membre, le nomme employé au bureau des P. et M. (du Comité), 22 ventôse an III, V, 598. — Son traitement est fixé à 3,600 ᵗᵗ, 30 germinal, VI, 109. — Sur le compte qui lui est rendu de la disparition de Drouet depuis plus d'un mois, le Comité arrête que Renaud, qui a rempli ses fonctions pendant plus d'une décade, touchera les appointements de Drouet pour ce temps; arrête en outre que Prodon, qui a fait le travail depuis le 1ᵉʳ messidor, est nommé secrétaire commis audit bureau en remplacement de Drouet, 14 messidor, 385.

DROUET (Jean-Baptiste), député de la Marne à la Convention. — Notice, II, XCIV. — Fait décréter, le 10 juillet 1793, que le nombre des membres du C. de S. P. sera ramené à neuf, 29.

DROUHIN. — Sur le rapport de la C. des A,, celle-ci est autorisée à faire lever les scellés apposés sur la salle de l'Académie française, pour faciliter à Drouhin les moyens de dessiner les portraits des grands hommes dont il publie la collection, 8 nivôse an III, V, 373.

DROUIN. — Commis à la bibliographie, 19 thermidor an II, IV, 907.

DROZ. — Nommé, en novembre 1791, représentant de la Société du point central des arts au B. de C. des arts et métiers; démissionne le 7 décembre suivant, IV, 265.

DUILHET, agent national du district de Neuville. — La félicitation qu'il adresse au Comité est renvoyée à la commission des fêtes décadaires, 15 messidor an II, IV, 744.

DRULHE (Philippe), député de la Haute-Garonne à la Convention. — Notice, I, LXXXII. — Son opinion imprimée contre la suppression du salaire des prêtres, 4 décembre 1792, 161 (ann. C). — Membre du C. le 18 floréal an III, VI, 178. — Chargé de se concerter avec le C. de S. G. sur la marche à prendre à l'égard des prêtres qui réclament leurs lettres de prêtrise; Fourcroy et lui inviteront la C. des Onze à parler, dans son rapport à la C. N., des moyens d'accélérer l'instruction publique, 12 prairial, 243, 244. — Fait connaître la réponse du C. de S. G., et le Comité arrête que les lettres de prêtrise seront rendues aux prêtres qui les réclameront, 18 prairial, 264. — Placé dans la 3ᵉ section, 23 prairial, 283. — Secrétaire du C., 30 prairial, 297. — Bades et lui chargés d'appuyer auprès du C. des finances une demande de Ferlus, 2 thermidor, 443. — Rapport sur la réhabilitation du notaire Chaudot; est autorisé à écrire à la section du Contrat social que le C. applaudit à son intention, 18 thermidor, 504; le 19 thermidor écrit une lettre destinée à cette section mais mais ne l'envoie pas, 586 (note). — Président du C., 4 fructidor, 568. — Chargé, conjointement avec Villar, du rapport sur les écoles de belles-lettres, 6 fructidor, 576. — Chargé d'écrire à la section du Contrat social au sujet de Chaudot, 8 fructidor, (586) (et note). — Chargé d'un rapport sur des propositions de la C. des A. et du département de Maine-et-Loire relatives aux objets de sciences et d'art réclamés par les familles des condamnés; transmettra au C. de S. G. l'arrêté relatif au costume des administateurs de police de Paris, 11 fructidor, 595, 596, 598. — Chargé de transmettre au C. des finances une demande de la citoyenne Davoust, 14 fructidor, 609. — Sorti du C. au milieu de fructidor, est réélu le 17, 635. — Se concertera avec le C. des finances pour l'acquisition de l'Écorché de Houdon, 2ᵉ complémentaire, 694. — Au nom de la 3ᵉ section, rend compte d'une conférence qu'il a eue avec le C. de S. P. relativement à la fête funèbre à célébrer le 3 octobre: propose un projet de décret, que Grégoire est chargé de présenter à la C. N., 7 vendémiaire an IV, 731.

DRUON (Dom), ex-bénédictin de Saint-Denis. — Auteur d'une des quatre copies du procès-verbal d'Al. Lenoir relatif à l'exhumation des rois, IV, 916.

DRUT, général de division. — Fait part d'un trait de bravoure du dragon Bedel : renvoyé à L. Bourdon, 13 germinal an II, IX, 74.

DU BARRAN. Voir BARBEAU DU BARRAN.

DU BARRY (comtesse). — Greive demande à être chargé de la recherche des papiers appartenant à la conspiration Du Barry et propres à fournir des matériaux à l'histoire, 29 vendémiaire an II,

III, 598. — Vu le rapport des commissaires des arts de Versailles et l'arrêté de Ch. Delacroix, divers objets provenant de son mobilier seront conservés et transférés dans les dépôts d'arts et sciences de Versailles, 14 pluviôse an III, V, 459-460.

DUBEDON (Jacques-Pierre). — Employé dans les bureaux de la C. ex. de l'instructiou publique le 17 messidor an II, IV, 230, 232.

DUBERTRAND. — Le Comité révolutionnaire de la section du Panthéon français écrit au Comité relativement à son ouvrage intitulé *Droits de l'homme et du citoyen,* etc. : ordre du jour, 27 nivôse an II, III, 292.

DUBOILLE (Nicolas), serrurier. — A découvert un nouveau moteur; Arbogast fait un rapport : renvoi au B. de C., 1er floréal an II, IV, 237.

DUBOIS. — Proposé le 18 ventôse an II, par la Commission d'I. P. du département de Paris, comme professeur de physique et chimie à l'Institut provisoire de l'Égalité, IV, 632.

DUBOIS, administrateur du département des Vosges. — Discours prononcé par lui le 20 prairial à Épinal renvoyé, avec deux autres, au C. d'I. P. par Michaud, secrétaire de la C. N.; le C. renvoie ce discours à Grégoire, qu'il charge de le communiquer à la citoyenne Dubois (sa ménagère), 27 messidor an II, IV, 814 (et note 3). — Sur ce discours, le Comité ne statue rien, 5 thermidor, 848.

DUBOIS, gardien du Garde-meuble. — La C. des A. manifeste son mécontentement à son égard : le C. arrête que son président écrira à ce citoyen pour le rappeler à ses devoirs, 9 fructidor an II, IV, 985; justification renvoyée à la C. des A., 11 fructidor, 996.

DUBOIS, ingénieur, à Avranches. — A professé la stéréotomie dans la ci-devant École des Ponts-et-Chaussées; proposé le 30 floréal an II comme instituteur de géométrie descriptive, V, 636.

DUBOIS, peintre. — Acompte touché par lui en messidor an II, IV, 593 (et n. 2).

DUBOIS (Antoine). — Envoie les titres qui peuvent appuyer sa demande d'une place à la Commission de santé : odre du jour, 17 germinal an II, IV, 96. — Nommé professeur adjoint d'anatomie et de physiologie à l'Éc. de santé de Paris, 26 frimaire an III, V, 323. — Proposé comme professeur de clinique externe, 22 prairial, 277. — Le C. adopte la proposition de le nommer en remplacement de Pelletan, 12 messidor, 380 (note 2).

DUBOIS (François-Louis-Esprit), député du Haut-Rhin à la Convention. — Demande au C. que Maurice Méjean soit autorisé à rester à Paris pendant deux décades : accordé, 6 vendémiaire an III, IV, 88. — Apostille une demande de Méjean, sollicitant une prolongation de trois décades : accordé, 28 vendémiaire, 139.

DUBOIS (J.-B), professeur à Varsovie, puis précepteur du petit-fils de Malesherbes, agronome et économiste. — Contribue à fonder la *Feuille d'agriculture* (1788), qui devient en 1790 la *Feuille du cultivateur;* emprisonné en germinal an II, employé à l'Agence nationale d'agriculture après le 9 thermidor, C, 193 (n. 2). — Chargé par le C. d'I. P. de rédiger un livre élémentaire sur l'agriculture, 12 brumaire an III, 193; figure à ce titre sur la rédaction définitive de l'arrêté du 1er brumaire relatif à la composition des livres élémentaires, 159 (n. I), 160. — La C. N. le nomme, le 23 germinal, à la place vacante d'adjoint à la C. ex. de l'agriculture et des arts, VI, 81. — En germinal, Lakanal l'inscrit sur une liste de citoyens proposés pour compléter le jury des livres élémentaires, 94-95 (ann. A); le C. l'adopte, 28 germinal, 92. — Professeur d'agriculture et commerce aux écoles centrales de Paris, germinal, 115 (note).

DUBOIS (Léon). — Élève de l'École de santé de Paris pour le district de Boulogne-sur-Mer, démissionne : remplacé par la voie du concours, 6 germinal an III, IV, 4. — Sur le rapport de la C. ex., le C. arrête que les districts qui ont nommé leur élève avant le 1er germinal nommeront à la place des démissionnaires; pour les autres élèves, le remplacement aura lieu par le concours, 18 germinal, 46.

DUBOIS (Pierre), horloger, membre du directoire du département de Paris, chargé (avec Concedieu) de l'instruction publique. — Se présente au C. pour savoir si le département peut, en attendant l'organisation des écoles secondes (ainsi dénommées dans le projet de décret présenté par Romme le 1er octobre 1793), continuer à faire payer le traitement des professeurs de collèges : renvoyé à Lindet, 5 floréal an II, IV, 269; extrait du registre des délibérations du département, chargeant Dubois de se transporter au C., 273-274 (ann. A). — Demande au C. si le département dont les fonctions relatives à l'École normale sont fonctions de district, peut nommer un élève appartenant à un autre district que celui de Paris : ordre du jour, motivé sur ce que la loi ne le défend pas, 26 frimaire an III, V, 322-323.

DUBOIS (citoyenne), de la section du Muséum. — Envoie à la C. N., le 15 prairial an II, un hymne chanté à cette section le 10 prairial; renvoyé le 12 au Comité, qui le renvoie à Villar, 19 prairial, IV, 558 (et note 3).

DUBOIS (Mme). « mère adoptive » de l'évêque Grégoire. — Grégoire parle d'elle dans ses *Mémoires* à l'occasion de la séance du 17 brumaire an II, II, 781. — Grégoire chargé par le C. de lui communiquer un discours (imprimé) prononcé à Épinal par Dubois, administrateur du département des Vosges, 27 messidor, IV, 814.

DUBOIS fils, de Lisieux. — Hommage à la C. N. de deux vaudevilles patriotiques : renvoyé à Villar, 23 germinal an II, 138; son *Vaudeville national* est déposé au carton de réserve, 9 fructidor, 984.

DUBOIS DE CRANCÉ (Edmond-Louis-Alexis), député des Ardennes à la Convention. — Assiste à Laval à une séance de la Société populaire régénérée, d'après une lettre que le C. renvoie à la section des actions vertueuses, 23 messidor an II, 774. — Aux Jacobins, le 7 fructidor, réclame le maintien du décret qui ordonne l'impression des noms des détenus mis en liberté, V, 4. — A la C. N., la 3e sans-culottide, met Louis XVI et Marie-Antoinette en parallèle avec Robespierre et « Cornélie Copeau »; reproche aux Jacobins d'avoir voulu anéantir le commerce, l'industrie et l'agriculture, et dit que la fortune d'un millier de Français nourrit l'industrie des 24 autres millions, 69. — A la C. N., le 16 brumaire an III, attaque violemment les Jacobins, 204. — Le 26 brumaire, dans la discussion du décret sur les écoles primaires, dit qu'il faudrait que les communes trouvassent l'instruction sans sortir de chez elles, 224. — Le 28, demande si l'on ne veut pas permettre à un père d'élever son fils, 245. — Le 6 nivôse donne l'ordre de faire un arrêté portant qu'aucun militaire en activité ne pourra être choisi par les districts pour les écoles normales; le 12 nivôse, fait adopter cet arrêté au C. de S. P., 680-681. — Le 16 nivôse, rédige un arrêté, que le C. de S. P. adopte, portant que le C. militaire le est invité à donner des ordres pour que les élèves le l'École normale ne soient pas tenus de monter la garde, 681. — Le 30 nivôse, répond à une lettre de Lakanal et Deleyre que le C. de S. P. ne peut satisfaire à leur demande de mettre en réquisition un dragon et un chasseur désirés par le district de Saint-Quentin, attendu que la loi défend de choisir des élèves de l'armée pour les Écoles normales, 682-683. — Le 8 germinal, propose d'ajourner la suite du procès des représentants prévenus, VI, 15. — Le 9 germinal, proposition est repoussée, la C. N. décide de continuer le procès tous les jours impairs, 20. — Présente à la C. N. un projet sur la perception de l'impôt en nature, qu'elle discute les 29 et 30 floréal, 226. — Le 4 prairial, propose que le président réponde aux députés des Jacobins Antoine que, s'ils ne se rendent pas aujourd'hui, ils seront bombardés demain; le 5, demande que tous les représentants qui ont trempé dans la conspiration, soient traduits devant la Commission militaire, 231-232. — Le 9 prairial, se distingue par son acharnement contre les membres des anciens Comités, 241. — Le 30 messidor, un amendement présenté par lui, tendant à fixer la durée de la législature à trois ans, et à renouveler les Conseils par tiers chaque année, est renvoyé à la C. des Onze, 434. — Le 6 thermidor, parle contre le projet des Comités du gouvernement du 28 messidor, pour le jugement des détenus, 455. — Le 13 thermidor, apostrophe violemment une députation de la section de l'Observatoire, 489. — Le 18 thermidor, regrette d'avoir cédé, le 13, à un mouvement de vivacité, mais s'élève contre ceux qui voudraient inonder la France du sang des patriotes purs et zélés; demande que le C. de législation présente sous trois jours le rapport sur les représentants inculpés : décrété, 505. — Le 30 vendémiaire an IV, est élu membre de la nouvelle Commission des Cinq, 830.

DU BOUCHET (Pierre), député de Rhône-et-Loire à la Convention. — Demande, le 17 vendémiaire an III, l'exécution du décret (inexistant par lequel la C. N. avait décidé de s'occuper des écoles primaires et de l'instruction publique trois jours par décade, V, 105.

DUBOULEY, compositeur. — A mis en musique, en l'an II, l'Opéra *Le naufrage héroïque du Vengeur*, de Moline et Pagès, IV, 839 (n. 5).

DUBOY DE LAVERNE. — Correcteur à l'Imprimerie du Louvre, remplace Anisson-Duperron comme directeur provisoire de cette imprimerie, III, 255 (n. 4). — Vient au C. avec Langlès, présenter une pétition pour le dédoublement de l'imprimerie du Louvre en deux sections, 19 nivôse, 255. — Vient au Comité exposer qu'il est question de faire l'inventaire et l'estimation des presses et des caractères que l'on doit transporter à l'imprimerie du *Bulletin des lois;* le Comité charge la C. des A. de surveiller cet inventaire, 1er ventôse, 479. — Offre au Comité, avec Langlès, un petit recueil intitulé *Manuel du républicain*, sorti des presses de l'imprimerie du Louvre, 3 ventôse, 486. — Annonce au Comité que les exemplaires demandés de tout ce qui est imprimé du catalogue de la B. N. ainsi que du catalogue de la partie de droit, sont envoyés, 17 germinal, IV. 94. — Le 20 floréal, la C. des A. reçoit de Duboy-Laverne l'avis qu'il existe à l'imprimerie du Louvre quantité de poinçons à vignettes d'ornement comblées de signes de royauté et de féodalité : il demande ce qu'il faut faire de ces vignettes et de leurs matières, 631. — Lettre de Duboy-Laverne au Comité, du 23 floréal, annonçant que l'impression de l'*Annuaire du cultivateur* est suspendue faute de manuscrit, 631. — Le 25 floréal, la C. des A. entend un rapport de Poirier sur la lettre de Duboy-Laverne lue le 20 : renvoyé au C. de S. P., 631. — Arrêté du C. de S. P., du 15 prairial, relevant Duboy-Laverne de ses fonctions, 631. — Mentionné dans un arrêté du C. d'I. P. relatif aux cuivres de l'*Homère* de Bitaubé, du 28 fructidor an III, VI, 659. (V. aussi *Imprimerie Nationale exécutive du Louvre*).

DUBREUIL, artiste mécanicien, de Lyon. — Demande une place de démonstrateur, 2 mars 1793, I, 372. — Ordre du jour, 5 mars, 374.

DUBREUIL, homme de loi, à Tours. — A composé un poème en 18 chants, *La France devenue République*, et, momentanément à Paris, a fait passer son manuscrit à Grégoire pour que celui-ci le communique au C. : renvoyé à Villar, 25 messidor an II, IV, 791. — Sans attendre l'avis du rapporteur, Dubreuil présente à la C. N., dès le 27 messidor, un mémoire relatif à son œuvre : renvoi au C., 791 (r. 3). — Le C. prend connaissance du mémoire, sans rien statuer, 17 thermidor, 904. — Le poème de Dubreuil est renvoyé à Bouquier, 24 thermidor, 928.

DUBUISSON. — Gardien du dépôt bibliographique des Capucins-Honoré, 4 brumaire an III, V, 170. — Sur les plaintes faites par le conservateur du dépôt, le Comité remplace Dubuisson par Lacroix, garçon de bureau, 8 thermidor, VI, 457.

DUBUSC (Charles-François), député de l'Eure à la Convention, l'un des Soixante-treize. — Arrêté le 3 octobre 1793 comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin, V, 293. — Malade, est autorisé, le 4 brumaire an III, à se faire transférer dans son domicile pour rétablir sa santé, 174. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 18 brumaire, 291, 293.

DUC-LACHAPELLE, astronome, à Montauban. — A besoin, pour ses opérations, d'un quart de cercle; Lalande demande qu'on lui en envoie un appartenant à Chabert : renvoyé à la C. des A., 22 germinal an III, VI, 69. — Lalande expose au C. que le Bureau des longitudes a accordé à cet astronome un sextant de six pieds, et demande sur quels fonds seront pris les frais de transport : arrêté que ces frais seront acquittés par la C. ex., 8 vendémiaire an IV, 739.

DUCAMP, architecte. — A passé sept ans en Italie; est proposé, le 30 floréal an II, comme instituteur de dessin d'architecture, V, 637.

DUCARNE-BLANGY, auteur d'un *Traité économique des abeilles*. — Figure sur la liste présentée par Villar le 28 messidor an III : ajourné, VI, 427.

DUCHAMP, émigré. — Le Comité écrit au bureau du Domaine national de Paris à propos de la vente, faite par Surbault, d'objets provenant de Duchamp, 22 pluviôse an III, V, 480.

DUCHASTEL (Gaspard-Séverin), député des Deux-Sèvres à la Convention, condamné à mort le 9 brumaire an II, guillotiné le 10. — Porté par Hardy, le 11 vendémiaire an IV, sur sa liste des 47 représentants martyrs de la liberté, VI, 753.

DUCHEMIN. — Présente un plan pour convertir le bois de Boulogne en promenade instructive et productive; Bouquier fait un rapport : ordre du jour, 1er floréal an II, IV, 237.

DUCHESNE. — Figure comme employé au Cabinet des estampes de la B. N. dans un état de la fin de l'an III, IV, 160.

DUCHESNE (peut-être le même que le suivant). — Le portefeuille des Courges peintes par cet artiste est à la B. N. : le Comité décide qu'il ne sera pas transporté au Muséum, 30 thermidor an III, VI, 550.

DUCHESNE (Antoine-Nicolas), naturaliste. — Fonde en 1783, avec Aug.-Savinien Le Blond, le *Portefeuille des enfants*, publication périodique illustrée; cet ouvrage, présenté au C. par Le Blond, est renvoyé au concours des livres élémentaires, 3 floréal an II, 263 (ann. C). — Figure sur la liste des gens de lettres, etc., formée le 6 pluviôse an III, V, 450. — En germinal, Lakanal l'inscrit sur une liste de citoyens proposés pour compléter le jury des livres élémentaires, VI, 94-95 (ann. A); n'est pas admis par le C., 28 germinal, 92. — Figure sur une liste de savants, etc., ayant droit aux récompenses, présentée au C. par Villar le 30 messidor : ajourné, 432. — [Voir aussi LE BLOND (Aug.-Savinien)].

DUCHILLAN (Jeanne-Elisabeth-Floride MONTULLÉ, veuve). — Le C. appuiera auprès du C. de S. P. sa demande d'une réquisition, 6 brumaire an III, V, 175.

DUCIS (Jean-François), homme de lettres. — Proposé pour faire partie du jury des livres élémentaires, 2 août 1793, II, 216. — Le ministre Paré offre, en brumaire an II, les deux places de bibliothécaires à la B. N. à l'abbé Barthélemy et à lui : ils refusent, III, 143 (fin de la n. 3 de la p. 142). — Après l'arrestation de Florian en messidor an II, se joint aux démarches de Boissy d'Anglas pour le faire mettre en liberté, IV, 8 02. — Visite à Florian à Sceaux, avec Boissy, vers le 20 fructidor, 805. — Figure pour 3,000# sur la liste des gens de lettres, etc., présentée au C. le 4 nivôse an III, V, 359, et adoptée par la C.N. le 14, 384. — Nommé professeur de belles-lettres aux écoles centrales de Paris, germinal, VI, 113 (note).

DUCLOS (Gilbert), adjoint aux adjudants généraux. — Fait passer des couplets (imprimés) chantés à l'inauguration du temple de la Raison à Landau : ordre du jour, 21 germinal an II, IV, 117.

DUCOS (Jean-François), député de la Gironde à la Convention. — Notice, I, LXXXII; II, XCIV. — Discours à la C.N. sur l'instruction publique 18 décembre, 171-176 (ann. D); texte, 186-192 (ann. D). — Opinion sur l'article 22 (instruction) du projet de Déclaration des droits de l'homme du C. de constitution, 22 avril 1793, 419. — Le 2 juin, porté sur la liste des

députés dont l'arrestation est réclamée : Marat fait effacer son nom, 472 (fin de la n. 2 de la p. 471). — Fut, d'après Joseph Garat, un ami de son neveu Garat-Mailla, V, 117. — Porté par Hardy, le 11 vendémiaire an IV, sur sa liste des 47 représentants martyrs de la liberté, VI, 753.

DUCOS (Pierre-Roger), député des Landes à la Convention. — Notice, III, CXXIII. — Membre du C. des secours, vient au C. d'I. P. donner communication d'un projet de rapport et de décret portant établissement de plusieurs nouvelles écoles de sourds-muets; l'opinion du C. d'I. P. est que les écoles de Paris et de Bordeaux suffisent pour le moment, 3 ventôse, 485. — Le 11 ventôse, présente à la C. N., au nom du C. des secours, un rapport et un projet de décret sur l'organisation des établissements pour les sourds-muets : impression et ajournement décrétés : texte du rapport, 513-522 (ann. C). — Présente de nouveau, le 8 germinal, son projet, écarté par la question préalable, IV, 39 (n. 2), 39-40 (annexes). — J.-B. Lacoste et lui ont nommé Duplaquet administrateur du district de Valenciennes : il leur sera écrit d'enjoindre à ce citoyen, nommé élève de l'École normale par le district de Saint-Quentin, de se rendre à Paris, 24 frimaire an III, V, 317.

DUCOUDRAY (citoyenne). — A enseigné l'art de l'accouchement à sa nièce, la citoyenne Coutaneau, VI, 385-386.

DU COUEDIC (Armand). — Demande une réquisition : le président écrira au C. de S. P., 4 brumaire an III, V, 168.

DUCRET ou DUCREST, propriétaire de chevaux et charrois. — A fait conduire de Cologne à Paris quatre monuments antiques : réclamation renvoyée au C. des transports, 17 germinal an III, VI, 33. — Le C., sur le rapport de la C. ex., arrête qu'elle lui délivrera un mandat d'urgence de 10,000#, 28 floréal, 214. — Le C, rejetant les procès-verbaux relatifs à la perte de deux chevaux, charge la C. ex. d'arrêter définitivement son compte, 10 prairial, 238-239. — Sur le rapport de la C. ex., le C. autorise celle-ci à payer à Ducret ce qui lui est dû, 2 messidor, 315.

DUCREUX, peintre et graveur, ci-devant premier peintre de la reine. — Expose au Salon de 1793 les portraits de Robespierre et de Couthon, III, 440 (n. 5). — Réclame le logement qui lui avait été accordé par décrets de la Constituante et de la C. N. : renvoyé à Prunelle, 21 pluviôse an II, 440. — Prunelle fait son rapport : arrêté que le président écrira au ministre Paré, 27 pluviôse, 465. — Le ministre demande l'avis du Comité sur le logement accordé à Ducreux : ajourné, 3 ventôse, 485. — Le C. renvoie au ministre pour faire droit, 21 germinal, IV, 118. — Le C. persiste dans son arrêté du 21, 27 germinal, 176. — Proposé par le C. comme l'un des membres du jury des Gobelins, 29 thermidor, 950. — Demande concernant un logement au Louvre renvoyée à la C. ex., 30 fructidor, V, 52. — La C. ex. rend compte du différend entre Ducreux et Mentelle relativement au logement que celui-ci occupe au Louvre : le C. prononce en faveur de Ducreux, 16 brumaire, 203. — Demande à participer aux récompenses nationales : renvoyé au Jury des arts, 6 ventôse, 532. — Figure sur la liste du 10 fructidor, dans la 2e classe, 592. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 628.

DUCREUX (Jules), artiste et officier à l'armée de Sambre-et-Meuse. — Le C. de S. P. sera invité à le mettre en réquisition pour dessiner les batailles de l'armée de la République, 8 frimaire an III, V, 256.

DUCROISY, employé chargé à la C. N., de recevoir les dons patriotiques. — Un projet de décret adopté le 30 pluviôse an III par le Comité, voté le 3 ventôse, ordonne qu'il déposera dans le jour, à celui des comités auquel le renvoi aura été fait, les divers ouvrages, gravures, médailles, etc., dont on fera hommage à la C. N. V, 502 (et n. 3).

DUCY, instituteur de l'école civique (ou classe élémentaire) au collège du Mans. — Programme de son enseignement pour l'année scolaire 1793, II, 619-620.

DUDERÉ DE LA BORDE (L.-P.), ancien sous-lieutenant de grenadiers. — A inventé un instrument relatif à l'art des accouchements, le *parturateur;* sa pétition, 23 février 1793; Lanthenas rapporteur, I, 363. — Lanthenas fait un rapport : arrêté qu'un rapport sera fait à la C. N., 25 juin, 504. — La question revient devant le C. par l'intervention de Lamaisonnette : renvoyé au B. de C., 5 nivôse an II, III, 212. — Merlin, du C. des secours publics, demande qu'un commissaire du C. d'I. P. lui soit adjoint pour l'examen de l'invention de Duderé : Fourcroy est nommé, 25 nivôse, 285.

DUDEVANT (Brutus), de Barbaste. — Offre à la C. N. le 6 août 1793, pour la fête de la Réunion, une coupe d'agate et une cornaline taillée (en un morceau de jaspe taillé) représentant deux mains unies. A la fête, le président et les doyens des envoyés ont bu dans cette coupe l'eau de la fontaine de la Régénération. Le 16 août, sur la proposition du C. C. N. décrète que la coupe et la pierre taillée seront déposées au Muséum national [des arts]. 293-294-295 (ann. B). — Par pétition du 5 nivôse an II demande une place de garde des antiques ou de directeur dans le Musée national, 295 (n. 2).

DUFART, imprimeur-libraire à Paris. — Éditeur de l'*Office des décades* de Dusaussoir; auteur d'un *ABC des jeunes républicains des deux*

sexes, que le Comité renvoie à Villar, 23 floréal an II. IV, 424-425-426. — Offre de fournir la *Logique* de Condillac à Iᵐ 10 l'exemplaire, 26 pluviôse an III, V, 491.

DUFAURE, élève en chirurgie, boursier du ci-devant collège Saint-Martial, à Toulouse. — Adresse au C. une demande sur laquelle celui-ci passe à l'ordre du jour, motivé, 21 floréal an II, IV, 400. — Demande renvoyée à la C. ex., 29 messidor, 821.

DUFAY (Louis-Pierre), député de Saint-Dominique à la Convention. — Notice, III, CXXIII. — Dénonce Bruley à la C. N. le 17 ventôse an II, 307 (n. 1). — Porté sur une liste de six membres à adjoindre au C. d'I. P. (n'est pas adjoint), 27 pluviôse an II, 466.

DUFAY (Pierre). — Prosecteur à l'É. de santé de Paris le 22 ventôse an III, V, 596.

DUFO, instituteur, à Juncalas (Hᵗᵉˢ-Pyrénées).— Nommé instituteur pour les deux sexes par la commune; mais le receveur du district éprouve des scrupules à payer son mandat pour le trimestre échu : a-t-il droit à un traitement pour les deux sexes? Ordre du jour, 19 messidor an II, IV, 759.

DUFOUR. — Lettre sur le traitement de la folie, envoyée par le ministre de l'Intérieur; le C. arrête de nommer une commission d'experts, 24 septembre 1793, II, 456-457. — Lanthenas rapporteur, 1ᵉʳ octobre, 520. — Rapport de Lanthenas : Coupé et Bonquier nommés commissaires, III, 73.

DUFOUR, instituteur. — Instituteur à Mariembourg, demande s'il sera obligé de marcher aux frontières en cas de réquisition : ordre du jour motivé, 19 floréal an II, IV, 371.

DUFOUR l'aîné, professeur de rhétorique au collège du Mans. — Programme de son enseignement pour l'année scolaire 1793, II, 618. — Le Tourneur invite le C. à la nommer élève de l'Éc. normale (il s'agit peut-être de Dufour le jeune : voir l'article qui suit), 4 ventôse an III, V, 513-514.

DUFOUR le jeune, professeur de 4ᵉ au collège du Mans. — Programme de son enseignement pour l'année scolaire 1793, II, 619.

DUFOUR fils, artiste, à Moulins. — Demande à être mis en réquisition pour le soin et la garde de tous les objets précieux de sculpture qui existent à Moulins : renvoyé à la C. des A. pour renseignements, 30 fructidor an II, V, 52. — Le C. rapportait son arrêté du 24 fructidor an III relatif à Ossavi, arrête que Dufour qui a surveillé les dépôts scientifiques et littéraires à Moulins, sera assimilé pour son traitement aux professeurs des écoles centrales, 21 vendémiaire an IV, VI, 770.

DUFOURNY (Léon). — Nommé, le 24 frimaire an III, membre du Jury des arts, qui l'élit pour son secrétaire; signe en cette qualité un Avis relatif aux prix décernés par ce Jury, V, 318; IV, 262.

DUFOURNY DE VILLIERS, ingénieur, membre du département de Paris. — Notice, II, XCIV. — Membre de l'ancienne C. des M. et de la Commission chargée d'inventorier le mobilier de la couronne, maintenu dans la C. des M. réorganisée, 18 octobre 1792, I, 8. — Président du département, lit à la C. N., le 15 septembre 1793, la pétition des autorités de Paris sur l'organisation des degrés supérieurs d'instruction publique, II, 418; le soir, rend compte aux Jacobins du succès de la pétition, 420-421.— Proposé par David, au nom du C., comme membre du Jury national des arts; élu par la C. N. le 25 brumaire an II, 829, 831 (ann. E). — Aux Jacobins, le 21 frimaire, dit que le plan de Bouquier ne déclare pas formellement que l'égalité est le premier but vers lequel doivent être dirigés les pas de tous les hommes, III, 150. — La C. des A. décide, le 15 nivôse, de le proposer au C. d'I. P. comme de cette Commission, 329 (n. 1). — Membre de la C. des A. réorganisée (section de physique), listes des 5 pluviôse, 18 pluviôse et 15 ventôse, 323, 327, 502. — Professe, en ventôse, un cours à l'École révolutionnaire des armes et poudres, IV, 189, (n. 1). — Soumet au C. ses réflexions sur le magnétisme métallique: demande un local pour ses expériences, et le droit de prendre, dans les dépôts, le métal et les instruments nécessaires : Lakanal commissaire, 8 frimaire an III, V, 255-256. — Daunou, Villar et Thibaudeau chargés d'examiner s'il y a lieu de demander le rapport du décret qui l'a nommé membre de la C. des A., 26 ventôse, 608. — Le C. arrête qu'il est exclu de la C. des A., 8 prairial, 234. — Membre du jury nommé par le C. pour délibérer sur les objets, destinés au Muséum des Arts, qui seront proposés en échange par le gouvernement de Toscane, 18 vendémiaire an IV, 759. — Le C. après lecture d'une lettre par laquelle Dufourny demande à s'expliquer sur l'arrêté qui l'a exclu de la C. des A., passe à l'ordre du jour, 1ᵉʳ brumaire, 827.

DUFRAISSE (Marc-Étienne), membre de l'Assemblée législative de 1849. — Son erreur à propos de l'impression du rapport de Fabre d'Églantine sur le calendrier, II, 695 (n. 1). — Son indication relative au nom populaire donné aux jours complémentaires de l'année républicaine (jours de la *finition*, 704 (n. 1).

DUFRESNE, membre de la Société d'histoire naturelle. — Écrit au C. relativement aux treillages de fer qui peuvent être utiles à la construction d'une ménagerie : Arbogast rapporteur, 25 nivôse an II, III, 285. — Obtient, en messidor, une des places d'aide-naturaliste créées par l'arrêté du C. de S. P. du 26 prairial; chargé des oiseaux et quadrupèdes, IV, 443.

DUFRESNE (citoyenne), recevant des secours de la nation. — Sera tenue d'évacuer sans délai le logement qu'elle occupe aux ci-dev. Cordeliers, 26 ventôse an III, V, 609-610.

DUFRICHE-VALAZÉ (Charles-Éléonor), député de l'Orne à la Convention, condamné à mort le 9 brumaire an II, guillotiné le 10. — Membre (4 avril 1793) de la Commission chargée d'analyser les projets de constitution, I, 419. — Porté par Hardy, le 11 vendémiaire an IV, sur sa liste des 47 représentants martyrs de la liberté, VI, 753.

DUGAS, agent national du théâtre de l'Égalité. — Des citoyens attachés à ce théâtre s'étant plaints de vexations exercées par lui, le C. supprime cet agent, 24 vendémiaire an III, V, 133; remplacé par un inspecteur chargé de vérifier la comptabilité, et Dugas rendra compte de sa gestion à la C. ex., 26 vendémiaire, 136.

DUGAZON, artiste du théâtre de la République. — Le 27 messidor au III, injurié et frappé par la jeunesse dorée, parce qu'il passe pour terroriste, V, 428.

DUGOMMIER, général. — Une lettre de lui, lue par Fourcroy à la C. N. le 3 vendémiaire an III, annonce que l'armée des Pyrénées-Orientales a repris Bellegarde, IV, 86-87 (annexes).

DUGOURE ou DUGOURRE, artiste. — Sollicite d'être entendu du C. au sujet des résultats de la gravure en bois, applicable à l'instruction publique : renvoyé à la 2e section, 28 frimaire an III, V, 331. — Admis, soumet au C. ses réflexions : Bailleul est chargé d'examiner ses procédés, 10 germinal, VI, 18.

DUGRAND. — L'un des artistes chargés des détails de la fête du 20 prairial an II (*Instruction particulière*), IV, 577, 579-580.

DUGUÉ-D'ASSÉ (Jacques-Claude), député de l'Orne à la Convention, l'un des Soixante-treize. — Mis en arrestation, le 3 octobre 1793, comme signataire de la protestation des 6 et et 19 juin, X, 293. — Autorisé, le 3 brumaire an III, à se faire transférer dans son domicile pour y rétablir sa santé, 166. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire, 291, 293.

DUGUENELLE (Jean-Baptiste-Marie). — Aide-conservateur à l'Éc. de santé de Strasbourg, 4 floréal an III, VI, 123.

DUGY. — Mentionné sur un état de pièces de messidor an II, IV, 819 (n. 3).

DUHAMEL (J.-P.-François GUILLOT-), ingénieur, membre de l'Académie des Sciences. — Nommé par l'Académie, en novembre 1791, membre du B. de C. des arts et métiers; démissionnaire en septembre 1792, IV, 265-266.

DUHAMEL (Jules-Michel), instituteur-adjoint à l'institution des sourds-muets de Paris. — sur une pétition de lui, la C. N. porte son traitement à 2,000 ℔ par un décret du 11 juin 1793, I, 503 (n. 2), 505 (ann. A.). — Fait paraître avec la collaboration de Condorcet et de Sieyès le *Journal d'instruction sociale*, 503 (n. 2). — Proposé pour faire partie du jury des livres élémentaires, 2 août, II, 216. — Proposé le 18 ventôse an II, par la Commission d'I. P. du département de Paris, comme professeur de langue française à l'Institut provisoire de Marat, IV, 632. — Dans son *Exposé sommaire* de 1838, Lakanal dit que Bonnefoux fut nommé instituteur-adjoint des sourds-muets, en l'an III, en remplacement de Duhamel, nommé élève à l'Éc. normale; tandis que le procès-verbal du C. du 10 nivôse an III constate que Bonnefoux, à cette date, remplaça Sicard, X, 386-387 (ann. B), 379. — Demande à être compris dans la distribution des encouragements et secours accordés aux gens de lettres, etc., à raison de ses ouvrages : *Essai analytique sur cette question : quelle est l'instruction nécessaire à un citoyen français, dans la supposition d'une république purement démocratique?* et autres : renvoyé à Chénier, 16 nivôse, 396; le C. arrêté qu'il y sera compris, 18 nivôse, 402. — Figure sur la liste formée le 6 pluviôse, 450. — P. Bonnefoux, qui, le 10 nivôse, avait été chargé de remplacer Sicard pendant la durée du cours de l'Éc. normale, est nommé instituteur-adjoint des sourds-muets en remplacement de Duhamel, démissionnaire, 28 pluviôse, 496. — Nommé professeur de grammaire générale aux écoles centrales de Paris, germinal, VI, 115 (note). — Figure sur une liste de gens de lettres, etc., présentée au C. par Villar le 30 messidor, dans la 3e classe, 432. — Figure sur la liste du 10 fructidor, dans la 3e classe, 593. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 630.

DUHAMEL DU MONCEAU (H.-L.), agronome membre de l'Académie des Sciences. — Son ouvrage, qui se trouve à la bibliothèque du Comité, sera remis au C. d'agriculture, et celui-ci sera invité à remettre à la B. N. l'exemplaire qu'il en a retiré, 23 prairial an II, IV, 615.

DUHEM (Pierre-Joseph), député du Nord à la Convention. — Notice, II, XCIV. — Attaque, avec quelques autres, dans la séance de la C. N. du 24 septembre, le C. de S. P. à propos de la destitution du général Houchard, 497 (n. 1); le 25 septembre, lit une lettre de Bentabole contenant des plaintes sur la situation de l'armée du Nord, 492. — Le 5 octobre, dans la discussion sur le nouveau calendrier, combat la nomenclature dite « morale » et recommande la nomenclature ordinale; fait rejeter la proposition de Fabre d'Églantine de donner à chaque jour le nom des plantes que produit alors la nature, et des animaux utiles, 585, 587. — Le 27e jour du premier mois de l'an 2e, n'est plus partisan de la nomenclature ordinale pour les

jours; appuie la proposition de leur donner des noms, 626. — Dans la discussion du 28 du premier mois sur l'instruction, parle contre le plan de Lepeletier, et aussi contre les idées de Condorcet, dont le C. s'est inspiré; il ne veut, pour le moment, que l'établissement des écoles primaires, 674-675. — Membre du C. d'I. P. le 11 brumaire an II, 727 (n. 1), 730-731 (ann. A). — Exclu des Jacobins le 22 frimaire, sur la motion de Robespierre, III, 81. — Fait autoriser, le 3 pluviôse, les Orphelins des défenseurs de la patrie à planter un arbre de la Liberté dans le jardin des Tuileries, 341 (ann. B). — Rapporteur d'une pétition des astronomes de l'Observatoire relative à l'augmentation de leurs traitements et à l'acquisition d'une lunette équatoriale de Haupoix. 1er ventôse, 478. — Passage des *Mémoires* de Thibaudeau sur Duhem, 488. — Confirmé comme rapporteur de la pétition de l'Observatoire, 5 ventôse, 495. — L'un des commissaires chargés de se concerter avec le C. de la guerre au sujet de la Commission de santé à nommer, 13 ventôse, 537. — Remplace Petit comme rapporteur pour l'affaire Gigot d'Orcy; sur son rapport, le C. adopte un projet de décret pour l'augmentation du traitement des professeurs de l'Observatoire et l'acquisition de l'équatorial de Haupoix, 17 pluviôse, 551, 554. — L'un des secrétaires du C., 27 ventôse, 586. — On lui renvoie : un rapport d'Albert sur ses bains médicinaux; une lettre du ministre Paré relative aux scellés à faire lever chez Pasquier une recette du médecin Kosmann; une lettre de Muller et Neef sur la morve, 594, 595, 596, 597. — On lui renvoie une demande de souscription de Briansiaux; fait un rapport sur le prix de la lunette de Haupoix et sur la bibliothèque et le cabinet Gigot d'Orcy, 5 germinal, 23, 24. — Nommé rapporteur d'une pétition de Bachelay sur les époques des foires, 7 germinal, 36. — Les projets de décrets sur la bibliothèque et le cabinet Gigot d'Orcy, et sur les professeurs de l'Observatoire et la lunette de Haupoix, sont votés le 11 germinal: texte de ces décrets, 34 (ann. B). — Commissaire, avec David, pour assister au rapport qui doit être fait au C. des inspecteurs, par la C. des A., sur les changements à faire à la salle de la C. N., 5 floréal, 272. — Invité à faire dans le plus bref délai, avec Bonquier, un rapport sur les réparations nécessaires à l'Observatoire, 11 floréal, 292. — Son attitude à la fête de l'Être suprême, d'après Baudot, 588 (n. 4). — Représentera le C. dans la commission chargée de faire rapport sur les divers projets relatifs à la réorganisation des comités, 24 thermidor, 926. — Nommé membre d'une commission chargée de présenter un projet de décret sur une École de santé, 7 fructidor, 959-970. — Désigné par le sort comme l'un des membres sortants du C., 9 fructidor, 981. — Membre de la Société des Jacobins, 991 (suite de la n. 2 de la p. 990). — Aux Jacobins, le 21, propose de réclamer l'exécution du décret du 17 septembre qui ordonne la déportation des nobles et des prêtres; le 23, dit que, de même que les crapauds sortent des marais après un grand orage, de même, après un grand évènement, les aristocrates lèvent la tête; cela permettra de les reconnaître et de les terrasser, V, 25. — Le 24, à la C. N., Merlin (de Thionville) prétend que Duhem a dit : « Les crapauds du Marais relèvent la tête, ils seront plus vite exécutés », et il demande la dissolution des Jacobins, 25. — Le 7 brumaire, aux Jacobins, dit que les ennemis de la liberté et de l'égalité veulent détruire la C. N. comme on fait d'un chapelet : on arrache un grain, puis deux, puis trois, jusqu'à ce qu'il n'en reste aucun, 176-177. — Envoie une lettre chinoise adressée au Père Noel, trouvée à l'abbaye de Loos par Fix, 11 brumaire, 187. — Le 16 brumaire, à la C. N., défend les Jacobins, 204. — Le 17 brumaire, aux Jacobins, combat le système de l'aristocratie, qui veut empêcher la République de poursuivre ses conquêtes, 212. — Le 20 brumaire, à la C. N., déclare que l'agression commise la veille contre les Jacobins a été préparée par les agioteurs, 212-213. — Le 27 brumaire, dans la discussion du décret sur les écoles primaires, demande que l'enseignement soit donné exclusivement en langue française, sans faire usage des idiomes locaux, 232. — Le 28, exprime son avis sur l'existence des écoles particulières, 269. — Le 8 nivôse, dénonce un ouvrage de Lacroix, le *Spectateur français*, où l'auteur prêche ouvertement le royalisme, 374. — Le 19 nivôse, fait décréter que la fête du 21 janvier (2 pluviôse) sera célébrée non seulement dans les communes, mais aux armées, 406. — Le 20 pluviôse, dit que le premier provocateur à l'assassinat est celui (Fréron) qui a osé dire que la Déclaration des droits était une pancarte barbouillée par Robespierre; a une altercation avec Bourdon (de l'Oise), 477. — Bourdon l'ayant dénoncé au C. de S. P. comme président d'une réunion de conspirateurs, demande justice à la C. N. le 21 : ordre du jour, 482. — Le 30 ventôse, après le vote d'un décret suspendant la vente des biens confisqués, etc., Duhem s'écrie : « Vous assassinez la patrie », 620. — Le 8 germinal, demande la liberté de tous les citoyens détenus pour cause révolutionnaire : renvoyé aux Comités de gouvernement, VI, 15. — Le 12 germinal, engage la foule à se retirer; dans la nuit, Bourdon (de l'Oise) fait décréter son arrestation, 29. — Le 16 germinal, Pémartin, au nom du C. de S. G., le signale comme complice des insurgés du 12, 37. — Le 2 prairial, est décrété d'accusation 224. — Le 3 brumaire

an IV, Lesage-Senault demande la mise en liberté de Duhem et des autres représentants détenus : renvoyé au C. de législation, 861.

DUHOUX. — L'un des chefs militaires, avec Danican, de l'insurrection royaliste de vendémiaire an IV, VI, 748.

DUJARRIC - DESCOMBES (A.). — Brochure sur G. Bouquier, intitulée *La fin d'un conventionnel*, Périgueux, 1901. On y trouve les *Réflexions sur la Révolution*, de Bonquier, sous ce titre : *De quelques faits révolutionnaires groupés sans ordre*, II, 840 (n. 4, add.).

DULAC, espion du Comité de S. G. — Avertit ce Comité, en nivôse an III, que Jullien fils et Senart ont fait tenir à Cambon un mémoire et des pièces contre Tallien, V, 887.

DULAURE (Jacques-Antoine), journaliste, député du Puy-de-Dôme à la Convention. — Ajouté, le 30 du premier mois de l'an II, à la liste des députés décrétés d'accusation, et réfugié en Suisse, rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire an III, sur la proposition de Monestier, X, 291. — Le 18 pluviôse, élu membre du C., 472. — Nommé, avec Lakanal, pour se concerter avec les commissaires du C. des domaines et l'architecte Molinos relativement aux locaux propres aux écoles centrales de Paris, 14 ventôse, 567. — Un manuscrit de Carrogis-Carmontelle lui est renvoyé; élu secrétaire du C., 18 ventôse, 581-582. — Plaichard et lui sont chargés de demander au C. des finances une augmentation pour les garçons de bureau du C., et de se concerter avec lui au sujet d'une pétition de Sementery, 21 germinal, VI, 58; le C. des finances maintient l'arrêté portant que le traitement des garçons de bureau ne dépassera pas 1.800#, 26 germinal, 85. — Envoyé en mission aux manufactures d'armes de Tulle et de Bergerac par décret du 20 germinal; porté comme sortant du C. au 15 floréal, 178. — Présente au C. une pétition du sculpteur Masson : renvoyé à la C. ex., 6e complémentaire, 707.

DULAURENT, littérateur. — A collaboré, en l'an II, aux deux *Suites* de l'*Office des décades* de Dusausoir, IV, 425-426.

DULIGNON, à Cognac. — Discours sur l'existence de l'Être suprême : renvoyé à Grégoire, 7 fructidor an II, IV, 972; ordre du jour, 17 fructidor, V, 3.

DUMARAIS. — Offre au Comité, par l'intermédiaire de Prunelle, une médaille représentant Brutus : mention civique, 29 frimaire an II, III, 197.

DUMAREST, graveur en médailles. — Le coin de sa médaille représentant la tête de J.-J. Rousseau, présenté au concours en l'an II, sera acquis par la nation; obtient en outre un prix de 6.000# pour sa médaille représentant la tête de Brutus, décret du 14 fructidor an III, IX, 258.

DUMAS. — Nommé par le C. professeur d'anatomie, de physiologie et de physique appliquée à l'art de guérir, à l'Éc. de santé de Montpellier, 26 frimaire an III, X, 323.

DUMAS, chef de bureau à la C. ex. de l'instruction publique. Peut-être le même que Victor Dumas, de Tain, IV, 202, 231. — Un arrêté du C. de S. P. du 11 thermidor an II le charge de prendre des mesures pour que les papiers au timbre de la C. ex. ne puissent être employés à un usage contraire au bien public; le lendemain, son nom figure dans un procès-verbal d'apposition de scellés, 230, 232, 877-878.

DUMAS, médecin. — Membre du B. de C. des arts et métiers, le 21 décembre 1791, par la Société du Point central des arts, IV, 265. — Commissaire pour Clareton, avril 1793, II, 12. — Présent à la séance du 19 messidor an II, IV, 767 (ann. B).

DUMAS, nommé président du tribunal révolutionnaire en germinal an II, en remplacement de Herman. — Grégoire, dans son rapport sur les destructions opérées par le vandalisme, du 14 fructidor an II, a écrit : « Dumas disait qu'il fallait guillotiner tous les hommes d'esprit », IV, 126 (fin de la n. 2 de la p. 125). — Dans son rapport du 24 frimaire an III, Grégoire a publié le premier l'anecdote apocryphe d'un prétendu sursis refusé à Lavoisier, et attribué à Dumas cette réponse : « Nous n'avons plus besoin de chimistes »; or, ce fut Coffinhal, et non Dumas, qui présida la section du tribunal révolutionnaire chargée du procès des fermiers généraux, IV, 393 (n. 3); V, 295 (et n. 2). — Décrété d'arrestation le 9 thermidor, puis mis hors la loi et guillotiné le 10, IV, 873.

DUMAS, président de la section du Panthéon français. — A signé l'attestation délivrée au musicien Hardouin et à l'élève l'Étonné le 19 priairial an II, IV, 576.

DUMAS (Victor), de Tain, administrateur du département de la Drôme. — Joseph Payan du Moulin lui écrit deux fois en floréal an II pour le presser d'accepter une place dans les bureaux de la C. ex. de l'instruction publique; répond par deux lettres de refus, 14 et 15 floréal; texte de ces deux lettres, IV, 206. — Note écrite par Robespierre, le qualifiant de zélé patriote, ayant occupé des fonctions depuis le commencement de la Révolution et les entendant bien, 206 (note 2).

DUMÉRIL, d'Amiens. — Demande que le C. fasse faire des réparations à la cathédrale : renvoyé au C. des finances, 30 thermidor an III, VI, 550.

DUMÉRIL (Alexandre-Marie-Constant). — Prosecteur à l'Éc. de santé de Paris le 22 ventôse an III, V, 596. — Le C. fait droit à une partie de ses demandes, et passe à l'ordre du jour sur le surplus, 30 fructidor, VI, 687.

DUMESNIL. — *Épître au Peuple* (imprimé de 4 p.) renvoyée à Bonquier, 27 thermidor an II, IV, 940 (et n. 7).

DUMESNIL (citoyenne), ci-devant actrice du Théâtre-Français. — Sur la proposition de la C. ex. d'inscrire cette citoyenne sur la liste des gens de lettres qui participeront à la munificence nationale, et de lui payer une année de sa rente, 1,200ᴴ, le Comité arrête qu'il lui sera payé provisoirement à la somme de 1,200ᴴ, 4 brumaire an III, V, 169. — Figure pour 3,000ᴴ sur la liste des artistes, etc., présentée au C. le 4 nivôse, 359, et adoptée par la C. N. le 14, 384. — Dans son rapport du 14 nivôse, Chénier l'appelle « cette artiste octogénaire, dont le patriotisme égale la réputation, qui a reculé les bornes de la déclamation scénique », 381. — Sur le renvoi fait par le C. de liquidation, le C. estime qu'elle peut prétendre à une pension, 28 thermidor, VI, 545.

DUMEZ, graveur, ancien prisonnier de la Bastille. — Père de 17 enfants, offre au C. un modèle de médaillon républicain, pour lequel il demande à jouir du brevet d'invention : ajourné, 7 fructidor an II; plus tard, renvoi à la 3ᵉ section, IV, 976 (et n. 4).

DUMEZ, ingénieur géographe. — Dirige l'*Atlas national de France*, entrepris en 1790 par une association d'ingénieurs géographes; après le 10 août, membre du Conseil général de la commune de Paris et administrateur des subsistances, III, 463-464. — Écrit, le 26 prairial an II, au C. d'I. P., en lui envoyant, pour le concours des livres élémentaires, un exemplaire de l'*Atlas*, dont la 2ᵉ édition sera achevée dans un mois; la lettre porte aussi les signatures de Martineau et de Chanlaire, IV, 655 (n. 6), 656, 660 (ann. G). — Mis hors la loi le 9 thermidor an II, et guillotiné le 11, 873. — Remplacé par Chanlaire, qui dirige les nouvelles éditions de l'*Atlas* et dont le nom sert désormais à désigner cet ouvrage, III, 463-464 (ann. C).

DUMONT. — Nommé, le 5 nivôse an II, membre de la Commission de l'envoi des lois, créée par le décret du 14 frimaire, IV, 60 (n. 2), 68 (n. 1).

DUMONT, entrepreneur. — Acompte touché par lui le 6 fructidor an II, IV, 592.

DUMONT, ex-noble, botaniste, à Courset (Pas-de-Calais). — Détenu pour cause de sûreté générale, et se proposant de travailler pour le concours des livres élémentaires, demande à être rendu à ses travaux; demande appuyée par le Conseil du district de Boulogne-sur-Mer : renvoi au C. de S. G., 3 floréal an II, IV, 246. — Un arrêté du district, qui a fait mettre Dumont en liberté provisoire, pour qu'il pût vaquer au soin de son jardin botanique, renvoyé à la C. ex., 15 floréal, 313 (et n. 6). — Dumont est élargi définitivement en messidor, 313 (n. 6).

DUMONT, sculpteur au Louvre. — Obtient un prix de 6,000ᴴ pour son esquisse présentée au concours pour la figure colossale du Peuple; un prix de 10,000ᴴ pour son esquisse pour la statue du Peuple terrassant le Fédéralisme; et un prix de 7,000ᴴ pour son esquisse pour la figure de la Liberté sur la place de la Révolution, décret du 14 fructidor an III, IV, 257 (et note 1), 258.

DUMONT (André), député de la Somme à la Convention. — Notice, I, XCV. — Écrit à la C. N., au sujet du mouvement contre les cultes, des lettres lues les 9 et 14 septembre et 5 octobre 1793, II, 748 (n. 5.). — Renvoie au C. d'I. P., le 25 messidor an II, comme secrétaire de la C. N., une pétition de la Société populaire de Valence et une lettre de la Société populaire de Sauveterre, IV, 919 (n. 2), 920 (n. 3); le 29 messidor, la relation de la fête des Victoires célébrée à Carcassonne, 935 (n. 5). — Dénonce David à la C. N. le 13 thermidor, 879. — Fait décréter, le 18 frimaire an III, que Devérité soit rappelé dans le sein de la C. N., V, 291. — Le 20 pluviôse, au nom des trois Comités, après avoir parlé des complots des buveurs de sang, fait voter un décret portant que les honneurs du Panthéon ne pourront être décernés à aucun citoyen, ni son buste placé dans le sein de la C. N. et des lieux publics, que dix ans après sa mort, 477. — Le 27 pluviôse, dit que ceux qui feignent de craindre pour la Constitution sont des hommes de sang et de rapines, et qu'il n'est ni dans l'intention de la C. N., ni dans son pouvoir de rien y changer, 495. — Le 29 pluviôse, dit que les Montagnards qui demandent l'impression générale de toutes les pièces trouvées sous les scellés chez Robespierre, sans ménagements partiaux pour les amis de Courtois, veulent assassiner une foule de patriotes qui ont écrit à Robespierre dans le temps de sa popularité; fait décréter que seules seront publiées les lettres écrites par des représentants (elles n'ont pas été publiées), 500. — Sur sa proposition, le 19 ventôse, la C. N. rapporte l'article 6 du décret du 18 floréal, en ce qui concerne la fête à célébrer le 31 mai; L. Lecointre ayant proposé qu'un rapport détaillé fût fait sur chacun des membres dont la rentrée avait été prononcée la veille sans examen, Dumont s'écrie qu'on ne doit pas salir le procès-verbal par une délibération sur cette matière, 588-589. — Le 20 ventôse, déclare que la malveillance seule peut prétendre qu'on songe à détruire la Constitution; elle sera maintenue malgré les cris et les calomnies des contre-révolutionnaires, 593. — Le 29 ventôse, répète : « Nous voulons tous la Constitution de 1793 », 619. — Le 12 germinal, remplace Pelet au

fauteuil; à une députation de la section Bonne-Nouvelle, dit que le mouvement est excité par les royalistes; Chondieu, montrant le fauteuil, crie : « Le royalisme, il est là! », 29. — Une fois la salle de la C. N. évacuée, demande que « les trois brigands qui ont assassiné la patrie soient déportés la même nuit », et le décret de déportation, visant Barère, Billaud, Collot et Vadier, est voté; fait décréter l'arrestation de Hugnet, l'impression et l'envoi aux départements des noms des 52 représentants qui ont réclamé l'appel nominal et signé une protestation, l'arrestation de Ruamps, 29. — Le 15 germinal, attaque les « conjurés », les « brigands », et dénonce Prieur (de la Marne), 37. — Le 20 germinal, fait décréter que les Comités feront un rapport sur le désarmement des factieux, 56. — Le 25 germinal, raconte que les prêtres disent la messe dans les églises, dont ils se font ouvrir les portes, et qu'à Versailles il les a tous fait ramasser en une seule nuit, 85. — Le 7 floréal, demande que tout émigré qui rentrerait soit guillotiné dans les vingt-quatre heures : renvoyé aux Comités, 149. — Le 11 floréal, dit que ceux qui provoquent à la sédition, dans les communes rurales, sont quelques individus qui mettent le pistolet sur la gorge aux officiers municipaux, en les menaçant de les pendre s'ils ne livrent pas les clefs des églises, 157-158. — Le 2 prairial, descend du fauteuil pour demander que le bombardement du faubourg Antoine ait lieu non le lendemain, mais le jour même, 231. — Le 6 prairial, dénonce Bassal et Massieu, 236-237. — Le 17 vendémiaire an IV, Delahaye ayant proposé, au nom du C. de législation, la mise en liberté de J.-B. Lacoste et sa rentrée immédiate dans la C. N., fait voter à une grande majorité la question préalable, le rapport du décret qui avait chargé le C. de législation de faire des rapports sur les représentants détenus et la censure contre le rapporteur, 762. — Le 19 vendémiaire, demande que le décret du 5 prairial, qui avait ordonné la mise en jugement de Barère, Billaud et Collot, soit rapporté, et que le précédent décret qui ordonnait leur déportation soit exécuté en ce qui concerne Barère, 769. — Le 29 vendémiaire, essaie de s'opposer à la publication dans le Bulletin d'un récit des atrocités commises par les royalistes dans le département de la Loire, 821.

DUMONT (Louis-Philippe), député du Calvados à la Convention. — Le 1er nivôse an III, pendant le discours de Grégoire, demande la parole pour une motion d'ordre, V, 347. — Le 19 ventôse, dénonce Joseph Garat comme l'un des auteurs du 31 mai, 589. — Signe, le 4 fructidor, un arrêté des Comités de législation et d'I. P. relatif à l'annulation d'un jugement du tribunal de l'Yonne, VI, 572 (et note).

DUMONT DE VALDAJOU, médecin gratuit des pauvres. — Demande, par une pétition qu'a présentée à la C. N., le 22 septembre 1793, une députation de la commune de Paris et des sections, la continuation de son traitement; le C. renvoie à Bailly, 28 septembre, II, 511, 515 (ann. B). — Bailly propose le chiffre de 5,000# de pension et d'indemnité : le C. adoptée, 29 brumaire, 866. — Bailly fait un nouveau rapport, d'après lequel le C. arrête les bases d'un décret à proposer à la C. N., 13 nivôse, 229; analyse du rapport; le décret voté le 3 pluviôse, 229 (n. 1).

DUMOTIER (frères). — Mentionnés dans un rapport de Prieur, le 25 fructidor an III, parmi les artistes qui ont concouru aux travaux pour l'établissement des nouveaux poids et mesures, VI, 668.

DUMOTIEZ. — La C. ex. remet un rapport sur un mémoire de ce citoyen : renvoyé à la 2e section, 24 prairial an III, VI, 287.

DUMOUCHEL, ancien recteur de l'Université de Paris, ancien Constituant. — Devient, en vendémiaire an III, employé à la C. ex., probablement dans le 1er bureau de la 1re section, V, 115-115 (n. 1). — Nommé professeur de grammaire générale aux écoles centrales de Paris, germinal, VI, 155 (note). — A continué, en l'an III, après Fourcade, la réduction du texte accompagnant les vignettes des *Figures de l'histoire de la République romaine*, de Mirys, 143-144.

DUMOULIN, à Chartres. — Son manuscrit *Pendule à secondes décimales* est renvoyé au concours, 29 prairial an II, IV, 650.

DUMOULIN, peintre, à Vevey. Voir REYNIER.

DUMOURIEZ (Charles-François), ministre, puis général en 1792 et 1793. — Notice, I, LXXXII. — Fait désarmer à Rethel, en octobre 1792, deux bataillons de volontaires parisiens, I, 171-172 (n. 2), 439 (n. 1). — Livre aux Autrichiens les quatre commissaires de la C. N. et le ministre de la guerre Beurnonville, le 3 avril 1793, puis passe à l'ennemi, le 5 avril, 400 (n. 2).

DUMOUTIER. Voir DEMOUSTIER.

DUMUY (Félix), général commandant l'expédition des Indes orientales. — Demande un télescope, une boussole et divers autres instruments; demande transmise par le C. de S. P., renvoyée à la C. des A. pour y faire droit, 2 floréal an III, VI, 118.

DUN-SUR-AURON. — La Société populaire demande des fonds pour subvenir aux frais d'un théâtre qu'elle vient d'élever et à l'achat des meilleures pièces : renvoyé à la C. ex., 23 messidor an II, IV, 771.

DUN-SUR-LOIR. — La Société populaire appuie, le 3 germinal an II, une pétition du district demandant que le quintidi soit jour de fête

patriotique : renvoyé au C. par Jullien, du C. des pétitions, IV, 177 (n. 3).

DUNAL. — La commune d'Aulas fait connaître un trait héroïque de ce citoyen : renvoyé à L. Bourdon, 1er germinal an II, IV, 2, (et n. 7).

DUNAN (Jean-Pierre). — Homme de salle à l'Éc. de santé de Montpellier, 20 germinal an III, VI, 54.

DUNAND, prêtre. — Envoie le premier ses lettres de prêtrise à la Commune de Paris pour être brûlées, 27e jour du premier mois de l'an 2e, II, 749 (suite de la n. 5 de la p. 748, addenda).

DUNOUI ou DUNOUY, peintre de paysage. — Demande à être compris dans la liste des artistes, etc., qui ont droit à la munificence nationale : renvoyé à Thibaudeau, 26 nivôse an III, V, 429. — Obtient un prix de 2,000 ll dans le concours des esquisses de peinture, décret du 14 fructidor an III, IV, 262.

DUNOUY, ingénieur, membre du Conseil général de la Commune de Paris. — Membre de la C. des A. (section de mécanique et métiers), nommé par Paré en 1793, II, 509. — Le 20 brumaire an II, adjoint par la C. des A. aux commissaires chargés de rédiger une Instruction, III, 289 (ann. C). — Fait voter au Conseil général, le 3 frimaire an II, un arrêté sur la fermeture des églises et sur les prêtres, contre lequel Chaumette proteste le 4 et le 5 frimaire, et qui est rapporté comme renfermant des dispositions contraires à la Déclaration des droits, 31. — Signe, le 5 frimaire, une pétition demandant des livres pour les enfants, et une autre demandant l'exclusion des prêtres de toutes les fonctions publiques, III, 31-32. — N'est pas maintenu dans la C. des A. réorganisée, 5 pluviôse, 323, 329.

DUPAIN-TRIEL (Jean-Louis), géographe du Roi et de Monsieur. — Adresse au C. son ouvrage *L'Homme de guerre,* etc., 14 décembre 1792, I, 162. — Présente au C. : une carte hypsométrique de la France; un mémoire sur une hydrographie de la France; des instructions élémentaires sur les opérations de la guerre; une brochure intitulée *Recherches géographiques sur les hauteurs des plaines de la France,* etc. : Ferry et Lindet, rapporteurs, 3 nivôse an II, III, 206. — Sur le rapport de Lindet, le C. passe à l'ordre du jour sur la demande du pétitionnaire de faire imprimer ses ouvrages manuscrits; pourra présenter au concours ceux qui sont des ouvrages élémentaires; sa demande d'être employé est renvoyée aux Commissions ex. de l'I. P. et des travaux publics, 23 germinal, IV, 141. — Figure pour 1,500 ll sur la liste des gens de lettres, etc., présentée au C. le 4 nivôse an III, V, 359; rayé le 10 comme n'étant pas connu, 379. — Une carte de lui jointe à une brochure de D. Le Roy citée le 4 thermidor, VI, 445.

DUPARC, de Clamecy. — Pétition renvoyée à Boutroue, 6 juillet 1793, II, 23.

DUPARC, graveur. — Collabore aux *Tableaux gravés des principaux événements de la Révolution française,* de Lépine et Niquet, IV, 281.

DUPASQUIER (Antoine-Léonard), sculpteur. — Proposé par David, le 28 frimaire an II, comme l'un des futurs membres du Conservatoire du Muséum des arts; par suite d'une erreur de copiste ou d'un accident typographique, son nom a été omis au rapport, III, 168 (fin de la n. 3 de la p. 167), 188 (n. 2). — Nommé par la C. N., le 27 nivôse, membre de ce Conservatoire, 273. — Le C. ayant arrêté, le 15 thermidor, d'épurer le Conservatoire, Dupasquier est maintenu au nombre de ses membres, 898-899 (n. 1); cesse d'en faire partie en messidor an III, 900 (ann. A). — Picault et lui ont fait un rapport sur les statues de l'église des Invalides; la C. des A. en fait part au Comité, qui en a prouve les conclusions, 1er fructidor, 953.

DU PEYROU, fils d'un conseiller à la cour de justice de Surinam, d'origine périgourdine, et d'une Hollandaise qui épousa en secondes noces M. de Chambrier, de Neuchâtel; lié avec J.-J. Rousseau depuis 1762, et devenu dépositaire des manuscrits de celui-ci en vue d'une édition générale de ses œuvres. — Après la publication de l'édition générale des œuvres de Rousseau, faite à Genève en 1782 par Du Peyrou en collaboration avec Moultou et René de Girardin, les manuscrits qui avaient servi à cette édition restèrent entre les mains de Du Peyrou, et il fut convenu que celui-ci les remettrait dans la bibliothèque d'un peuple libre; Girardin rédigea une note à ce sujet en vendémiaire an III. en ajoutant que le peuple français a plus de droits que tout autre de réclamer ces manuscrits, VI, appendice, 939. — Boissy d'Anglas, à qui Girardin avait communiqué sa note, fait décréter par la C. N., le 22 vendémiaire, qu'une démarche sera faite auprès de Du Peyrou, à Neuchâtel, pour obtenir les manuscrits de Rousseau (ces manuscrits sont encore aujourd'hui à la bibliothèque de Neuchâtel), 938.

DUPIN. — Nommé, par le décret du 29 germinal an II, membre adjoint de la C. ex. des travaux publics, IV, 200 (ann. D *bis*). — Signe, le 30 floréal, avec Rondelet et Le Camus, une liste de candidats à des postes d'instituteurs *à l'Éc.* centrale des ponts et chaussées, V, 637.

DUPIN, adjoint au ministre de la guerre. Voir *Ministre de la guerre.*

DUPIN (Charles-André), ancien membre du Comité d'I. P. de la législative. — Demande une occupation auprès du Comité : renvoyé à Arbogast, 22 frimaire an III, V. 310.

DUPIN (Étienne), secrétaire général du département de Paris. — Signe, le 19 germinal, an II,

un extrait du registre des délibérations du directoire du département, IV, 110 (ann. B). — Publie, avec Jacquin et Th. Rousseau, un *Almanach du républicain*. Voir JACQUIN.

DUPIN, dit *le Jeune* (André), député de l'Aisne à la Convention. — Notice, III, CXXIII. — Désigné par le Comité de l'examen des comptes, en exécution du décret du 27 septembre 1793, comme l'un des deux commissaires (l'autre est Jac) chargés de surveiller le travail de revision des comptes des ci-devant trois Compagnies de finances, III, 17 (ann C.) — Le 4 frimaire an II, dit à la C. N. que la ferme générale est une bande de cartouches bien organisée, 18; son appréciation du décret du 4 frimaire qui ordonne l'arrestation des anciens fermiers généraux, dans son rapport du 16 floréal, an II, 17. — Le 10 frimaire, propose de remettre en liberté le financier Passi qui a un *quitus* de la Chambre des comptes, 20-21. — Le 12 frimaire, fait voter trois décrets relatifs aux trois Compagnies de finances, 21, 23. — Le 21 frimaire, chargé, avec Jac, de faire aménager en prison l'ancien hôtel des Fermes et d'y faire transférer les fermiers généraux détenus à Port-Libre, 26. — Le 16 floréal, lit à la C. N., au nom des Comités de S. G., des finances et de l'examen des comptes, son rapport sur les fermiers généraux, 387; extrait de ce rapport, résumant les faits à la charge des fermiers généraux, 391-392. — Les trois adjoints E.-M. Delahapte, Delaage de Bellefaye et Sanlot sont compris par erreur dans l'acte d'accusation, quoiqu'ils n'eussent jamais eu aucun intérêt dans les baux de David, Salzard et Mager; le juge Dobsen signale cette erreur à Dupin, et ils vont ensemble, le 17 floréal, au C. de S. G. provoquer un rapport à la Convention, 388. — Le 18, ne peut obtenir la parole à la C. N.; mais le 19 au matin, sur une nouvelle intervention de Dobsen, court à l'assemblée, et obtient un décret mettant les trois adjoints hors de cause : texte du décret, 389-390. — Le 16 floréal an III, prononce un discours apologétique, pour démoutrer que le décret proposé par lui un an auparavant était le vœu des comités; déclare que les fermiers généraux ont été envoyés à la mort sans avoir été jugés, et propose que la confiscation de leurs biens soit déclarée nulle (demande superflue, puisque le décret du 14 floréal venait d'ordonner la restitution des biens des condamnés); extrait de son discours, relatif à la libération des trois adjoints, IV, 389-390. — La C. N. passe à l'ordre du jour, VI, 169-170. — Mahieu se concertera avec Dupin, membre du C. des travaux publics, pour les réparations à faire au Luxembourg, 4 messidor, VI, 317. — Dupin est décrété d'arrestation le 22 thermidor, 170, 526.

DUPLAIN, libraire, cour du Commerce. — Sera tenu d'évacuer sans délai le magasin qu'il occupe aux ci-dev. Cordeliers, 26 ventôse an III, V, 609-610.

DUPLAIN, curé de Paulnay. — Le département de l'Indre, en exécution du décret du 23 brumaire an II, annonce au C., le 14 nivôse, son abdication datant du 21 frimaire, II, 847.

DUPLANIL, traducteur de la *Médecine domestique* de Buchan. Voir Froullé.

DUPLANTIER (Jacques-Paul-Frontin), député de la Gironde à la Convention. — Renvoie, au C. d'I. P., au nom de celui des pétitions, le 29 janvier 1793, une pétition de Barré, Radet et Desfontaines, I, 325.

DUPLAQUET. — Nommé élève de l'Éc. normale par le district de Saint-Quentin, et concurremment, administrateur du district de Valenciennes par Lacoste et Ducos; il sera écrit à ces représentants d'enjoindre à Duplaquet de se rendre à Paris, 24 frimaire an III, V, 317.

DUPLAY, menuisier. — Acompte reçu par lui le 27 prairial au II, IV, 591. — Mémoire de lui, pour travaux exécutés en l'an II pour la fête, projetée de Bara et Viala, arrêté le 12 germinal an VII à 7.515 francs par le Conseil des bâtiments civils 865. — Acquitté par le tribunal révolutionnaire le 17 floréal an III, VI, 179.

DUPLAY (Éléonore), fille du précédent. — Emprisonnée à Saint-Lazare le 10 thermidor an II, V, 69 (n. 3). — A la C. N., la 3e sans-culottide, Dubois-Crancé met Louis XVI et Marie-Antoinette en parallèle avec Robespierre et Cornélie « Copeau », 69.

DUPLESSI-BERTAUX (Jean), dessinateur. — A collaboré, après J.-L. Prieur, aux *Tableaux de la Révolution française*, gravés par Pierre-Gabriel Berthault et Abraham Girardet, IV, 282.

DUPLESSIS. — Demande la conservation de son logement au Louvre : renvoyé à la C. ex., 20 germinal an III, VI, 52.

DUPOMMEREULLE. — Enregistreur à la section de l'instruction publique du C. de S. P., supprimée, passera en la même qualité dans les bureaux du C. d'I. P. s'il est jugé nécessaire, conformément à un arrêté du 8 fructidor an II, 898; arrêté renvoyé à Mathieu, 9 fructidor, 983.

DUPONCHEL, maire d'Arras. — Signe, le 13 ventôse an II, une lettre au C. d'I. P., IV, 643 (ann. C).

DUPONT. — L'un des artistes chargés des détails de la fête du 20 prairial an II (*Instruction particulière*), IV, 577-578.

DUPONT. — Proposé le 18 ventôse an II, par la Commission d'I. P. du département de Paris, comme professeur de langues grecque et latine à l'institut provisoire de la Montagne, IV, 633.

DUPONT (E.-J.), imprimeur. — Sa facture pour 2.000 ex. des *Réflexions sur l'instruction publique*, de Lavoisier, in-8°, et pour 2.100 ex.

in-4° de ces *Réflexions* et 2.100 ex. in-4° du projet de décret du B. de C., payée par Lavoisier le 20 du premier mois de l'an II, II, 907. — Offre au C. de se charger de l'impression des nouvelles tables de logarithmes pour l'usage de l'Éc. normale : le C. charge les représentants près l'École d'examiner s'il ne serait pas plus avantageux de faire imprimer cet ouvrage à l'Imprimerie des lois, 22 ventôse an III, V, 595. — Le Bureau des longitudes se prononcera sur l'autorisation demandée par Nouet pour Lémery de retirer les 3.000 ex. des types de calcul restés chez Dupont, 20 messidor, VI, 398.

DUPONT (Jacob-Louis), député d'Indre-et-Loire à la Convention. — Notice, I, LXXXII. — Suppléant du Comité d'I. P., 13 octobre 1792; opte pour le C. des finances. — Discours sur la régularisation des finances de la République, 13 novembre, 156 (ann. C). — Discours contre Durand-Maillane et Masuyer, 14 décembre, 106 (fin de la n. 4 de la p. 105), 149, 154 (ann. B). — Fait ajouter, le 3 octobre 1793, à un décret prescrivant le remplacement, par des citoyennes attachées à la Révolution, des filles congréganistes employées au service des pauvres et au soin des malades, les mots « à l'éducation ou à l'instruction », II, 565. — Vient avec Eschasseriaux, au nom du C. d'agriculture, exposer au C. d'I. P., le 29 brumaire an II, des réflexions sur les sans-culottides; fait part de ses idées sur les fêtes républicaines, et le C. l'invite à déposer un travail sur le bureau, 867.

DUPONT (Pierre-Charles-François), député des Hautes-Pyrénées à la Convention. — Notice, I, LXXXIII. — Publie, dans l'été de 1793, un écrit intitulé : *Bases de l'éducation publique, ou l'art de former des hommes;* reproduction de cet écrit, 672, 676 (appendice VIII).

DUPONT (Pierre-Samuel), dit *de Nemours,* économiste, député aux États généraux. — Nommé professeur d'économie politique et législation aux écoles centrales de Paris, germinal an III, VI, 115 (note). — Porté sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national présentée au C. le 1er brumaire an IV par Lakanal; le 29 brumaire, le Directoire l'élimine, 833, 838, 839.

DUPONT aîné. — Prie le C. de s'occuper de deux ouvrages de sa composition : *Traité sur l'art d'écrire aussi vite que la parole* et *Syllabaire simplifiant au dernier point les premiers éléments de la lecture :* renvoyée à la 1re section, 26 brumaire an III, V, 223.

DUPORT. — Proposé le 18 ventôse an II, par la Commission d'I. P. du département de Paris, comme professeur de mathématiques pures à l'Institut provisoire de l'Égalité, IV, 632.

DUPORT, élève de l'Éc. normale (peut-être le même que le précédent). — L'un des dix élèves désignés comme directeurs des conférences de mathématiques, en ventôse an III, V, 478.

DUPRAT. — Demande un emploi dans un bureau d'interprètes ou de relations extérieures : renvoyé à Ginguené, 3 brumaire an IV (matin), VI, 857.

DUPRAT (Jean), député des Bouches-du-Rhône à la Convention, condamné à mort le 9 brumaire an II, exécuté le 10. — Membre du C. des ponts et chaussées à sa création, le 28 janvier 1793, V, 629. — Porté par Hardy, le 11 vendémiaire an IV, sur sa liste des 47 représentants martyrs de la liberté, VI, 753.

DUPRÉ, graveur général de la monnaie de la République. — Chargé, par le décret du 20 août 1793, de l'exécution de la médaille commémorative de la fête du 10 août, II, 283, 289 (ann. F). — Sera appelé en conférence, pour la question de l'application de l'arche et du faisceau comme type national à la pièce de cinq décimes, 1er du second mois de l'an 2e, 656-657. — Arrêté de nouveau qu'il sera convoqué, 3 du second mois, 685. — Assiste à la séance du C. du 5 brumaire an II, 714. — Proposé par David, au nom du Comité, comme membre du jury national des arts, élu par la C. N. le 25 brumaire an II, 829, 831 (ann. E). — Envoie des modèles de poinçons, commandés par la C. des P. et M., représentant la tête de la Liberté couverte d'un bonnet : renvoyé à David, 11 germinal, IV, 56.

DUPRIEZ (citoyenne), peintre et doreur, occupant une échoppe attenant l'église des Cordeliers. — Sera tenue d'évacuer ce local sans délai, 30 ventôse, an III, V, 618.

DUPUIS. — Figure dans un état de la fin de l'an III comme sous-garde du cabinet des estampes de la B. N., IV, 160.

DUPUIS, ci-devant curé de Troyes. — Écrit au C. pour demander que l'on chôme la soirée de chaque quintidi, et que la C. N. invite les bons citoyens à travailler et faire travailler les dimanches et fêtes : ordre du jour, 7 floréal an II, IV, 283.

DUPUIS, peintre. — La C. ex. est autorisée à acquérir 1.000 exemplaires d'une caricature intitulée *Le grand balai national,* dont cet artiste a présenté le projet au C., 16 vendémiaire an III, V, 119.

DUPUIS (Charles-François), député de Seine-et-Oise à la Convention. — Notice, I, LXXXIII. — Membre du Comité d'I. P. en vertu du décret du 7 novembre 1792, 243 (n. 1). — Nommé commissaire pour la réforme du calendrier, 21 décembre, 227. — Désigné comme membre sortant; nommé membre de la section économique et administrative, 22 décembre, 244-245. — Maintenu comme commissaire pour la réforme du calendrier, malgré sa sortie du C., 25 janvier 1793, 299. — Nommé dans le rapport de Romme sur l'ère de la République, du 20 septembre 1793, comme un des six savants

qui ont scrupuleusement examiné le projet de nouveau calendrier, II, 448. — Le 26 ventôse an III, par motion d'ordre, fait observer que les noms odieux de terroristes et d'hommes de sang peuvent être injustement donnés à ces patriotes sévères qui ont fait constamment la guerre à l'aristocratie: renvoyé aux trois Comités, V, 611; son ouvrage, *Origine de tous les cultes*, est à ce moment sous presse, *ibid.* — Le C. le nomme un des cinq représentants qui doivent organiser dans les départements les écoles primaires et centrales, et charge Daunou de le proposer à la C. N.; son arrondissement comprend 17 départements, 20 germinal, VI, 53; le décret du 21 germinal confirme cette nomination, 57 (ann. B). — Professeur d'histoire aux écoles centrales de Paris, germinal, 115 (note). — A quitté Paris en floréal. — Le compte imprimé des dépenses de sa mission dit que son arrondissement comprenait 20 départements, mais n'indique pas la date de son départ ni celle de son retour, 125 (n. 2). — Écrit de Troyes au C., le 6 floréal, qu'il part ce jour pour Chaumont, et ira de là à Dijon, Dôle, Besançon, Porrentruy, Bourg et Lyon; de Besançon, le 23 floréal, écrit qu'il va se rendre dans le département du Mont-Terrible, 224 (n. 4); une de ces deux lettres est lue au C. et renvoyée à la Ire section, 30 floréal, 224. — Rappelé par le décret du 4 messidor, 318 (note), 328 (ann. B). — La décision sur une demande de Baillot, de Dijon, est ajournée jusqu'au retour de Dupuis, 4 messidor, 318. — Le libraire Agasse fait hommage à la C. N., le 21 fructidor, du premier exemplaire de l'ouvrage de Dupuis, *l'Origine de tous les cultes*, 650. — Lakanal ne l'avait pas porté, le Ier brumaire an IV, sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national : le 29 brumaire, le Directoire l'y inscrit, 838-839.

DUPUIS (Pierre-Jacques-Claude), époux de Marie Corneille d'Angély, ci-dev. maréchal de camp, émigré. — Sur une pétition de son épouse, demandant la radiation de son mari de la liste des émigrés, la C. N. décrète, le 14 thermidor an III, qu'il n'y a lieu à délibérer, VI, 570 (et note).

DUPUIS-CORNEILLE D'ANGÉLY (citoyenne). Voir CORNEILLE d'ANGÉLY (Marie).

DUPUIS-TORCY. — Membre de la C. des A. réorganisée (section des machines de guerre et fortifications), listes des 5 pluviôse, 18 pluviôse et 15 ventose an II, III, 323, 328-329, 503.

DUPUYTREN (Guillaume). — Prosecteur à l'Éc. de santé de Paris, le 22 ventôse an III, V, 596.

DUQUESNOY (Ernest-Dominique-François-Joseph), député du Pas-de-Calais à la Convention. — En mission à l'armée de la Moselle, assiste le 8 messidor an II à la bataille de Fleurus, IV, 707 (n. 1). — Le Ier prairial an III, au soir, est nommé l'un des quatre membres de la Commission extraordinaire; quelques instants après, est décrété d'arrestation, et envoyé, la même nuit, avec sept autres, au château du Tanreau; le 2, est décrété d'accusation, 229-230. — Un décret du 8 prairial rendu sur la proposition de Clauzel, le renvoie devant la Commission militaire, 237. — Ramené à Paris, écroué avec sept autres, le 22 prairial, aux Quatre-Nations; le 23, est transféré dans la maison d'arrêt de la Commission, aux Capucines, 284. — Le 24, la Commission l'interroge, 288. — Le 29 prairial, la Commission le condamne à mort : se tue avec le couteau dont Goujon et Romme s'étaient frappés, 298-299.

DURAMEAU, garde des tableaux à Versailles. — Demande d'emploi renvoyée à la C. des A., 21 thermidor an II, IV, 918.

DURAND. — Commis à la bibliographie, 29 prairial an II, IV, 654. — Nommé chef de bureau du secrétariat du Comité, Ier fructidor, 952. — Chargé de recevoir tous les papiers de la section de l'instruction publique du C. de S. P., supprimée, et de les disperser avec méthode, 11 fructidor, 992-993. — Autorisé à délivrer des certificats de dépôt des lettres de prêtrise aux citoyens qui en réclament, 21 fructidor, V, 13. — Figure, comme secrétaire général, dans l'état du 16 vendémiaire, an III, 119. — Arrêté que Durand reprendra sa place à la bibliographie et que la 3e section présentera un autre citoyen capable de surveiller les travaux du secrétariat, 28 vendémiaire, 140.

DURAND, architecte, à Paris, associé avec Thibault. — Chargé, avec son collègue Thibault, des dispositions à faire pour la fête de Bara et Viala, qui devait avoir lieu le 10 thermidor an II, IV, 854. — Réclamation des mêmes pour le payement de travaux faits pour cette fête renvoyée à la C. ex., 20 thermidor an III, VI, 517. — Obtiennent un prix de 2,000# dans le concours pour la colonne à ériger au Panthéon; un prix de 7,000# et l'exécution de leur projet comme monument national, dans le concours pour le temple de l'Égalité sur l'emplacement du jardin Beaujon (ce temple n'a pas été construit); deux prix de 5,000 et de 4,000# dans les concours pour les assemblées primaires; deux prix de 6,000 et de 4,000# dans le concours pour les temples décadaires; deux prix de 5,000 et de 4,000# dans le concours pour les maisons communes; un prix de 3,000# dans le concours pour les tribunaux; un prix de 1,000# dans le concours pour les justices de paix; un prix de 1,000# dans le concours pour les bains publics; et un prix de 1,000# dans le concours pour les fontaines publiques, décret du 14 fructidor an III, IV, 258-259-260, 263. — Voir Thibault.

DURAND, de Cerilly (Allier). — Écrit à la C. N.,

le 4e jour du 2e mois de la seconde année, au sujet de l'arrêté de Fouché du 19 du premier mois : demande que, dans l'inscription : « La mort est un sommeil éternel », on supprime le mot *éternel*. Lettre renvoyée au C. d'I. P. par le C. des pétitions, le 18 brumaire an II, II, 748 (n. 5), 751-752 (ann. B).

DURAND, inventeur des moulins à bras. — Arbogast nommé pour examiner cette invention. 10 septembre 1793, II, 392. — Rapport fait par Romme : Durand est renvoyé au B. de C. pour la récompense qu'il réclame; sa demande d'un brevet d'invention avec privilège ajournée indéfiniment, 16e jour du premier mois de l'an 2e 595-596. — Le 6 ventôse an II, à la barre de la C. N., annonce l'invention d'un fléau mécanique à battre le blé : renvoyé aux Comités d'agriculture, de commerce, des finances, et de S. P. un projet de moulins, renvoyé au B. de C., 7 ventôse; prie par lettre le C. d'envoyer des commissaires pour assister à l'épreuve d'un moulin à manège : lettre renvoyée, le 27 ventôse, à la C. des A., III, 560 (note 5).

DURAND, volontaire (peut-être le même que le précédent). — Le Muséum d'histoire naturelle demande que ce citoyen soit mis en réquisition, afin de pouvoir terminer les dessins des machines et instruments d'agriculture qu'il a ébauchés pendant le cours de la mission des commissaires envoyés dans les pays conquis : il sera écrit au C. de S. P., 23 vendémiaire an IV, VI, 784.

DURAND DE MAILLANE (Pierre-Toussaint), député des Bouches-du-Rhône à la Convention. — Notice, I, LXXXIII. — Nommé membre du Comité d'I. P., 13 octobre 1792. — Nommé délégué du C. à la Commission centrale, 22 octobre, 10. — Appelé au fauteuil en l'absence du président et du vice-président, 29 octobre, 32. — Discours à la C. N. contre le plan du C., 12 décembre, 106 (fin de la n. 4 de la p. 105), 123, 131 (ann. B); extrait de son *Histoire de la Convention* et de la déposition d'Hébert dans le procès des Girondins, 131 (ann. B). — Désigné comme membre sortant, 22 décembre, 244. — Élu, le 17 fructidor an II, l'un des six suppléants du Comité d'I. P., le C. arrête, le même soir, de l'appeler comme titulaire pour occuper une des places vacantes; mais, élu le même jour au C. de législation, opte pour ce Comité, V, 1 (et note 1). — Le 27 brumaire an III, dans la discussion du décret sur les écoles primaires, demande que le jury d'instruction n'ait pas le choix définitif des instituteurs, qu'il soit seulement chargé de présenter la liste aux pères de famille, qui y donneraient leur approbation, V, 227. — Fait imprimer en nivôse an III une Opinion sur les fêtes décadaires, 439. — Le 13 germinal (matin), demande que le C. d'I. P. fasse un rapport sur l'établissement de L. Bourdon, 32. — Invite le C. à faire participer Borély aux récompenses nationales d'Aix : renvoyé à la 2e section, 17 germinal, VI, 33. — Nommé membre de la C. des Onze, le 17 floréal, 179. — Présente, le 13 prairial, le rapport sur les représentants accusés d'avoir versé le sang innocent ou commis des dilapidations, demandé au C. de législation le 5 prairial : sur ce rapport, neuf représentants sont décrétés d'arrestation, VI, 258. — Se présente au C. pour demander que l'école centrale du Puy-de-Dôme soit placée à Billom; renvoyé à Lakanal, 1er brumaire an IV, 824-825.

DUREAU DE LA MALLE, littérateur. — Figure pour 2.000lt sur la liste des gens de lettres, etc., présentée au C. le 4 nivôse an III, V, 359, et adoptée par la C. N. le 14, 384.

DURET (Charles), membre de l'Institut national de musique. — Délégué par l'institut, avec plusieurs élèves, à la section de la Fontaine de Grenelle le 19 prairial an II, IV, 574.

DURIEU. — A fait hommage à la C. N., le 10 pluviôse an III, d'une *Méthode élémentaire de musique;* demande au C. de nommer des commissaires : renvoyé à la 3e section, 26 pluviôse, V, 493. — Sa *Méthode de musique vocale* est renvoyée à la C. ex., 6 ventôse, 533; rapport de la C. ex. sur cette *Méthode* renvoyé à la 3e section, 2 floréal, VI, 120. — La *Méthode* est renvoyée au jury des livres élémentaires, 24 floréal, 198. — Après avoir entendu un mémoire de Durieu, le C. arrête que ce qui concerne Agus est renvoyé à la 2e section, 18 prairial, 266. — Le C. arrête que le président à Durieu pour l'engager à continuer ses utiles travaux, 26 messidor, 414. — Figure sur une liste présentée au C. par Villar le 4 thermidor, dans la 2e classe, 447. — Figure sur la liste du 10 fructidor, dans la 2e classe, 592. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 628.

DURIVAL, de Nancy, auteur d'une *Description de la Lorraine.* — Figure sur une liste présentée au C. par Villar le 4 thermidor an III, dans la 1re classe, VI, 448. — Figure sur la liste du 10 fructidor, dans la 1re classe, 591. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 627.

DURNEY (Joseph) ancien trésorier des affaires étrangères. — Condamné à mort le 28 ventôse an II; le château de Morfontaine lui appartenait, IV, 982 (et n. 3).

DUROSIER, agronome. — Son ouvrage, qui se trouve à la bibliothèque du C., sera remis au C. d'agriculture, et celui-ci sera invité à remettre à la B. N. l'exemplaire qu'il en a retiré, 23 prairial an II, IV, 615.

DU ROY (Jean-Michel), député de l'Eure à la Convention. — Notice, II, XCV. — Adjoint au C. de S. P. le 4 juillet 1793, 29 (n. 6); sort de ce Comité le 10 juillet, 30. — Attaque, avec

quelques autres, le 24 septembre, le C. de S. P. à propos de la destitution du général Houchard, 497 (n. 1). — Le 20 brumaire an III, à la C. N., dénonce la réaction et ses alliés les thermidoriens, V, 213. — Le 26 brumaire, dans la discussion du décret sur les écoles primaires, répondant à Dubois-Crancé, qui avait exprimé le vœu que les commmes trouvassent l'instruction sans sortir de chez elles, dit que pour cela, il faudrait un instituteur, non seulement pour chaque commune, mais pour chaque village; avec le projet du Comité, on a tout ce qui est nécessaire pour le moment, 224; à propos d'un amendement de Durand-Maillane et de Guyomar, dit que, si la nomination des instituteurs et institutrices est confiée aux pères et aux mères, il naîtra des difficultés sans fin, 227. — Le 5 ventôse, lui et Crassous qualifient le décret de ce jour, voté sur le rapport de Merlin (de Douai), de loi des suspects en sens inverse, 536. — Le 24 ventôse, demande le rapport du décret du 5 ventôse, 604. — Le 2 germinal, dit que les tribunes de la C. N. sont remplies d'assassins; le 3, demande que les membres des anciens Comités qui voudront parler soient entendus, VI, 7, 8. — Le 16 germinal, Pémartin, au nom de la C. de S. G., le signale comme complice des insurgés du 12, 37. — Le 23 floréal, déclare que depuis deux mois, il a instruit le C. de S. P. des abus qui se commettent dans les arrivages des subsistances, mais que ce Comité n'a rien fait, 201. — Le 1er prairial au soir, nommé l'un des quatre membres de la Commission extraordinaire; quelques instants après, est décrété d'arrestation; la même nuit, est envoyé au château du Taureau avec sept autres, 229, 230. — Le 2, décrété d'accusation, 229. — Un décret du 8 prairial, rendu sur la proposition de Clauzel, le renvoie devant la Commission militaire, 237. — Ramené à Paris, est écroué avec sept autres, le 22 prairial, aux Quatre-Nations; le 23, est transféré dans la maison d'arrêt de la Commission, aux Capucines, 284. — Le 24, la Commission l'interroge, 288. — Le 29 prairial, la Commission le condamne à mort : se frappe le dernier, avec le couteau qui avait tué Goujon, Romme, Duquesnoy, et blessé Soubrany; respirant encore, conduit à l'échafaud, 298-299.

DURUISSEAU, graveur. — Demande une place dans le Salon pour l'Exposition qui s'ouvrira le 24 fructidor; renvoyé au Muséum des arts, 5 fructidor an III, VI, 574.

DUSAULX (Jean), député de Paris à la Convention, — Notice, I, XXXIII. — Nommé membre du C. d'I. P., 13 octobre 1792. — Élu vice-président du C., 15 octobre, 1. — L'un des commissaires chargés de déterminer le nombre des commis du C., 17 octobre. 2. — Membre de la C. des M., 18 octobre, 7 (ann. B). — Nommé par le C. l'un des deux commissaires chargés de faire un rapport contre les jeux de hasard, loteries, etc., 7 novembre, 43. — Nommé rapporteur d'une plainte de la commune de Quincey, demandant qu'on lui restitue le tombeau d'Héloïse et d'Abélard, 10 novembre, 51. — Président du C., 16 novembre, 60. — Lit un rapport sur les jeux de hasard, les tripots et les loteries, que le C. adopte, et un projet de décret, dont la discussion est ajournée, 20 novembre, 74. — Seconde lecture de son projet de décret, 30 novembre, 103. — Adopté par le C., 1er décembre, 105; il est imprimé ainsi que le rapport 105 (note 1). — Demande à la C. N., le 18 décembre, la mise à l'ordre du jour de son rapport, 174 (note). — Essaie sans succès d'obtenir la parole à la C. N., 24 décembre, 245 (n. 1) et 247 (ann. C). — Chargé, avec Massieu, d'un rapport sur Bréquigny, Laplace, Turpin et autres gens de lettres besogneux. La mise à l'ordre du jour de son rapport sur les jeux de hasard sera demandée par L. Bourdon, 22 février, 356. — Le 21 mars, la C. N. décrète que son rapport sera imprimé (il l'était déjà) et que la discussion aurait lieu le 29 mars (elle n'eut pas lieu), 357 (n. 1). — Présente la traduction de Valère-Maxime par Laplace, 12 mars 380. — Commissaire pour se concerter avec les Comités d'agriculture et d'aliénation relativement au monument à élever sur les ruines de la Bastille, 4 mai, 437. — Nommé, en l'absence de Romme, second commissaire pour Chawich et Béhénam, 9 mai, 445. — Chargé de se concerter avec le C. des domaines au sujet du collège des Quatre-Nations, 25 mai, 468, 469. — Le 2 juin, porté sur la liste des députés dont l'arrestation est réclamée : Marat fait effacer son nom, 471 (n. 2). — Désigné comme sortant du C., 6 juin, 475. — Signe, en juin, la protestation des 6 et 19 juin, V, 293. — A la C. N., le 9 septembre, répondant à Chabot, déclare que c'est en son âme et conscience qu'il a proposé la suppression des loteries, qu'il regarde comme une partie de la régénération politique, II, 859 (ann. E). — Mis en état d'arrestation, le 3 octobre, comme signataire de la protestation de 6 et 19 juin, autorisé, le 3 brumaire an III, à se faire transférer dans son domicile pour y rétablir sa santé, V, 293, 166. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire, 291, 293. — Le 19 frimaire, à la C. N., au nom des députés rappelés par le décret de la veille, déclare qu'ils ont laissé au fond de leurs cachots toute sorte de ressentiment et n'ont dans le cœur que l'amour de la patrie, 294. — Le 17 germinal, par motion d'ordre, demande qu'en signe d'expiation et de clémence, il soit consacré un double autel à l'Humanité et à la Miséricorde : renvoyé au C. d'I. P., VI, 38. — Le 16 floréal, rend hommage à la mémoire de J.-J. Barthé-

lemy, mort le 11, et demande que la place de l'oncle soit donnée au neveu, 169. — Le 21 prairial, fait la motion d'accorder à Mably les honneurs du Panthéon : renvoyé aux Comités de S. P., de législation et d'I. P., (et n. 3). — Le 26 messidor, à la C. N., fait le récit de la journée du 14 juillet, et fait admettre l'ex-marquis de La Salle dans l'enceinte des représentants, 420. — Le 1er thermidor, à Cambacérès qui voulait que l'âge exigé pour entrer au Conseil des Anciens fût porté à 50 ans, répond que le vieillard, accablé pour l'ordinaire d'infirmités, n'aspire qu'au repos, 439. — Le 11 vendémiaire an IV, proteste contre une députation de Valenciennes, qui a insulté Paris, en disant qu'il y a trois mille faquins dans les sections, 751. — Lakanal ne l'avait pas porté, le 1er brumaire, sur la liste du tiers-électeur de l'Institut : le 29 brumaire, le Directoire l'y inscrit, 838, 839.

DUSAUSOIR (Fr.-Jean), littérateur aussi médiocre que fécond, qui a chanté tous les régimes (Quérard). — Envoie au Comité son *Office des décades, ou discours, hymnes et pièces en usage dans les temples de la Raison* (Paris, Dufart, germinal an II) : renvoyé à Villar, 23 floréal an II, IV, 424. — Il a paru, encore en l'an II, deux *Suites* de cet *Office*, avec la collaboration de Dulaurent, chez le même éditeur; indications bibliographiques, 425-426. — Fait déposer au C., par le député Bertazène, une comédie mêlée d'ariettes, intitulée *L'orgueil soumis par la raison, ou Julie et Saint-Preux :* renvoyé à Bouquier et Villar, 7 messidor, 695 (et n. 3). — Arrêté que la pièce de Dusausoir sera remise à Bertazène pour être rendue à l'auteur, 17 messidor, 747.

DUSAUSSOY. — Auteur d'un projet d'accessoires pour le Panthéon, présenté en C. par la S. des Jacobins, et par le département des travaux publics de la commune, renvoyé à David le 11 germinal an II, à Mathieu le 15 germinal, IV, 59, 80.

DUSEAULX, capitaine au bataillon de Bar. — Demande au sujet de Rousseau et de Marat renvoyée au C. de S. P., 17 prairial an II, IV, 542.

DUSSART, membre du Comité civil de la section des Piques. — Signe, les 10 et 11 septembre 1793, le procès-verbal de la levée des scellés chez Lavoisier, II, 383, 384.

Dusseldorf, ville d'Allemagne. — Occupée le 20 fructidor an III par Championnet, commandant une brigade de l'armée de Sambre-et-Meuse, VI, 643. — Le président du C. écrira à Gillet et Joubert pour les inviter à procurer à la République les tableaux de la Galerie de Dusseldorf, ainsi que tous les objets pouvant intéresser les sciences et les arts, 26 fructidor, 674-675.

DUTERRAGE, premier commis du bureau de l'envoi des lois. — Auteur d'un ouvrage présentant l'état de toutes les communes de la République, classées chacune dans le département, le district et le canton qui lui est propre; cet ouvrage présenté à la C. N. le 6 germinal par le ministre Paré, est renvoyé au C. d'I. P. qui le renvoie à la C. des A., 7 germinal an II, IV, 36, 37 (et n. 1). — Le président du C. écrira pour accuser réception de cet ouvrage, que lui a fait passer le ministre de l'intérieur, 19 floréal, 369. — Sera écrit aux commissaires de l'envoi des lois pour leur demander un autre exemplaire de cet ouvrage, que le procès-verbal, cette fois, appelle « Dictionnaire des municipalités », 25 prairial, 626-627.

DUTHEIL. — Voir LAPORTE-DUTHEIL.

DUTRIC. — Pétition renvoyée à Albouys, 18 juillet 1793, II, 79.

DUTRONE (J.-F.), médecin. — A présenté à l'Assemblée constituante des mémoires sur l'organisation de l'instruction relative aux cultures et manufactures dans les colonies; un rapport sur ces mémoires a été fait à l'Assemblée législative par Queslin, au nom des Comités colonial, d'instruction publique et d'agriculture, III, 442 (et n. 1). — Demande au C. de se concerter avec celui de marine pour présenter les conclusions du rapport de Queslin à la Convention, 21 pluviôse an II, 442 (et n. 1). — Son *Précis sur la canne à sucre*, etc., est renvoyé au C. des colonies et d'agriculture, 21 ventôse, 560. — Le C. d'I. P. prononce l'ajournement sur son *Procis*, 3 messidor, IV, 677.

DUVAL (Amaury PINEUX), avocat et littérateur. — Dans la *Décade*, en fructidor an III, a parlé de l'esquisse d'une statue de J.-J. Rousseau par Moitte, couronnée par le jury, IV, 257 (n. 2).

DUVAL (Charles), député de l'Ille-et-Vilaine à la Convention. — Notice LXXXIII. — Opinion (imprimée en juin 1793) *Sur l'éducation publique*, I, 630-643, (App. V). — Discours à la C. N., 3 juillet, contre la Commission centrale, dont le nouveau plan du C. d'I. P. propose l'établissement, suivi d'un projet de décret, 557; texte du discours et du projet, 559-566. — Le décret du 15e jour du premier mois de l'an 2e le fait entrer au C., II, 592. — Nommé par la C. N., le 25 brumaire an II, l'un des six membres de la commission chargée de reviser les décrets sur l'instruction publique, 827. — Son journal, le *Journal des hommes libres de tous les pays*, mentionné dans le rapport de Barère du 8 pluviôse an II, III, 355. — Commissaire pour proposer un musicien pour remplacer Sarrette à la C. des A., 5 ventôse, 494. — Adjoint à la section de bibliographie, 9 ventôse, 506. — On lui renvoie les *Principes de musique* du peintre Jeaurat, 11 floréal, 295. — On lui

renvoie la demande de la Société populaire de l'Isle-Dieu de défendre l'impression et la vente des almanachs qui rappellent les jours d'oremus, de sabbat, etc., 15 floréal, 314. — On lui renvoie une dissertation d'Olivier sur l'influence de la musique sur le bonheur et les mœurs d'une nation, 19 floréal, 371. — Une dénonciation faite par Vechart contre les instituteurs de l'École de musique des Menus-Plaisirs lui est renvoyée, 5 prairial, 470. — Nommé commissaire pour vérifier la découverte que Chiquelier dit avoir faite de la division juste de l'octave, 9 prairial, 389. — On lui renvoie une *Prière des Français républicains à l'Être-suprême*, dont Robiony, à Nice, a fait la musique, 23 messidor, 771. — Sur son rapport, la découverte de Chiquelier est renvoyée au B. de C.; et on renvoie à l'Institut national de musique la *Prière des Français républicains à l'Être-suprême*, mise en musique par Robiony; le plan d'éducation musicale, etc., d'Olivier; le travail de Jeaurat sur la simplification des procédés mathématiques de la musique; le *Cantique pour la fête de l'Être-suprême*, de Guérin, mis en musique par Mereaux père, 25 messidor, 791, 794. — On lui renvoie deux hymnes mis en musique par Espie-Liron, 29 thermidor, 948. — Désigné par le sort comme l'un des membres sortants du C., 9 fructidor, 981. — Membre de la S. des Jacobins, 991 (suite de la n. 2 de la p. 990). — Le 12 germinal an III, signe la protestation montagnarde contre le décret qui a frappé Barère, Billaud, Collot et Vadiez, VI, 29.

DUVAL (Jean-Pierre), député de la Seine-Inférieure à la Convention. — Décrété d'accusation le 3 octobre 1793, puis mis hors la loi, rappelé dans le sein de la C. N. le 18 ventôse an III, V, 588.

DUVAURE, cultivateur. — Figure sur la liste des savants, etc., formée le 6 pluviôse an III, V, 430, et sur celle du 22 pluviôse, 482. — Figure pour 1.500^{H} sur la liste du 24 germinal et sur celle du décret du 27 germinal, VI, 76, 89.

DU VERNET (abbé Théophile-J.), auteur d'une *Vie de Voltaire* publiée en 1786. — Emprisonné en l'an II, s'occupe à refondre son ouvrage, et meurt avant d'avoir pu faire imprimer son manuscrit, VI, 234 (n. 1). — La C. ex. remet un rapport sur ce manuscrit : renvoyé à la 1re section, 14 floréal an III, 165. — Ouï le rapport de la 1re section, le C. passe à l'ordre du jour sur la demande de l'exécuteur testamentaire de Du Vernet, motivé sur ce qu'il ne doit être imprimé aux frais de la nation que les ouvrages ayant un rapport essentiel à l'éducation nationale, 3 prairial, 233-234. — Le 20 prairial, l'exécuteur testamentaire de Du Vernet, se présentant à la C. N. comme pétitionnaire, demande que, pour rendre un hommage éclatant à la mémoire de Voltaire, ses œuvres choisies soient imprimées à l'Imprimerie nationale, et qu'en attendant, on défère cet honneur à la *Nouvelle Vie de Voltaire* par Du Vernet : renvoi au C. d'I. P., 275. — Ouï le rapport de la 1re section, et une lettre de Thomas à Du Vernet, le Comité arrête que Lakanal proposera à la C. N. de décréter que l'ouvrage sera imprimé aux frais du gouvernement, 4e complémentaire, 703. — La *Vie de Voltaire*, par T. J. D. V., ne paraît qu'en l'an V chez Buisson et Pougens, 275 (note 3).

DUVERNOY (Charles), professeur de clarinette, et DUVERNOY (Frédéric), professeur de cor, membres de l'Institut national de musique. — L'un de ces deux frères a été délégué à la section du Finistère le 19 prairial an II, IV, 575 (et note 6). — La 4e livraison (messidor) de la *Musique à l'usage des fêtes nationales* contient de Frédéric Duvernoy un *Pas de manœuvre*, 806.

DUVERNY. — Demande au C. de l'entendre avant de prononcer sur une pétition présentée par Valentin Haüy au nom des aveugles, 1er octobre 1793, II, 525.

DUVILLARD, mathématicien. — Une note de Daunou relative à Duvillar est remise à Villar, 23 messidor an III, IV, 404. — Figure sur la liste présentée par Villar le 28 messirdor, dans la 2e classe, 427. — Figure sur la liste du 10 fructidor, dans la 2e classe, 592. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 628.

DUVIVIER, directeur de la Savonnerie, Voir *Manufacture des Gobelins et Manufacture de la Savonnerie*.

DUVIVIER (Pierre), élève de l'Éc. de Santé. — La C. ex. remet un rapport sur cet élève : renvoyé à la 1re section, 12 messidor an III, VI, 382.

DUVIVIER (P.-S.-B.), graveur de médailles. — Membre de la députation de la Commune générale des arts à la C. N., le 26 juillet 1793, II, 370. — Figure sur la liste présentée par Villar le 28 messidor an III, dans la 1re classe, VI, 427. — Au concours de gravure et médailles de l'an II, a obtenu une récompense (le coin de sa médaille a été acquis par la nation), décret du 14 fructidor an III, IV, 258. — Le C. à qui le C. de liquidation a renvoyé une demande de Duvivier, estime que celui-ci peut prétendre à une pension : avis transmis audit Comité, 21 vendémiaire an IV, VI, 773.

D'UZÈS (citoyenne). — Un des trois auteurs d'une hymne renvoyée à Villar, 25 floréal an II, IV, 430.

DYÉ-SUR-LOIRE (SAINT-DIÉ). — On renvoie à Coupé deux discours prononcés dans cette commune les 20 et 30 prairial, 17 messidor an II, IV, 750.

DYZEZ (Jean), député des Landes à la Convention. — Notice, II, XCV. — Nommé, par décret du 15 août 1793, membre de la Commission chargée de s'assurer de l'exécution du décret du 12 août sur les académies, 320. — Signe le 21 fructidor an II, comme secrétaire de la Commission chargée de l'examen des papiers de Robespierre et de ses complices, un certificat constatant qu'il n'a rien été trouvé dans les papiers des deux Payan qui fût à la charge de Fourcade, IV, 895. — Membre du C. des finances, signe, le 28 nivôse an III, un arrêté sur le traitement des professeurs de l'Éc. normale, V, 433. — L'un des signataires de l'arrêté de nomination des membres du nouveau Conservatoire du Muséum des arts (qui porte la date du 18 germinal an III), 10 germinal, VI, 19 (et n. 1).

E

Ecclésiastiques. — Voir *Cultes* (*Ministre des*).

Échelles du Levant. — Un membre dit qu'il serait intéressant d'avoir le catalogne des bibliothèques des maisons des ci-devant religieux français dans les Échelles transmis à la C. ex. des relations extérieures: Grégoire autorisé à demander au Muséum d'histoire naturelle s'il croirait avantageux d'établir des jardins botaniques dans ces Échelles, 16 fructidor an III, VI, 623.

ECKHEL (Joseph-Hilaire), jésuite, directeur du cabinet des médailles de Vienne. — Mentionné par Robert dans son rapport du 20 prairial an III, VI, 261.

École des Aérostiers. = Voir *École nationale aérostatique.*

École centrale de santé. — Un arrêté du C. de S. P., du 6 fructidor an II, portant qu'il est instant de former des officiers de santé, invite le C. d'I. P. à nommer trois de ses membres pour se joindre à Prieur, Treilhard et Thiérat et préparer avec eux un projet de décret, IV, 969, 970 (et n. 1); texte de l'arrêté, 978 aux B). — Le Comité nomme Fourcroy, Duhem et Plaichard, 7 fructidor, 970. — Dans son rapport du 3 vendémiaire an III sur l'École centrale des travaux publics, Fourcroy annonce un projet pour former des officiers de santé, 1009. — Un membre (évidemment Fourcroy) donne lecture au C. d'I. P. d'un rapport et projet de décret à présenter à la C. N., au nom des Comités de S. P. et d'I. P., concernant l'organisation de l'École centrale de santé : adopté, 4 frimaire, 250. — Le 7 frimaire, an III, Fourcroy, au nom des deux Comités, lit à la C. N. un rapport et un projet de décret pour l'organisation d'une École centrale de santé à Paris; cette école serait organisée selon la méthode des cours révolutionnaires de l'École des armes et de l'École de Mer, méthode qui a reçu une nouvelle application dans les décrets sur l'École centrale des travaux publics et sur l'École normale, 970 (n. 1); V, 254; extraits du rapport, IV, 979-980. — Le 12 s'ouvre la discussion du projet : on demande qu'au lieu d'une école unique à Paris, il y en ait trois; la C. N. adopte cette modification, et renvoie le projet aux Comités, 272 (n.). — Pour la suite, voir *Écoles de santé.*

École centrale des travaux publics. — Travaux préparatoires au sein du C. des ponts et chaussées et du C. de la guerre, en 1793; rapport et projet de décret présentés à la C. N. par Lecointe-Puyraveau (septembre ?), V, 628-632; le C. des ponts et chaussées devient une simple section du C. d'agriculture, commerce, ponts et chaussées et navigation intérieure, et cesse de s'occuper de la question, 632. — Détails sur l'École des ponts et chaussées (décrets des 9 mars et 16 sept. 1793), l'École du génie militaire à Mézières, l'École de siège à Metz; mort de Perronet, Lamblardie le remplace : celui-ci fait adopter ses idées à C.-A. Prieur et au C. de S. P., 632-634. — La création d'une École centrale des travaux publics est décrétée le 21 ventôse an II sur le rapport de Barère, IV, 167; extraits du rapport (*Journal des débats et des décrets*) et du décret, 1006-1007; V, 627-628. — La nouvelle école, organisée sur-le-champ de façon provisoire, fonctionne à partir de floréal dans la maison Lamillière, 634-635. — Arrêté du C. de S. P. du 24 floréal; et note de la C. ex. des travaux publics, du 30 floréal, fournissant une liste d'instituteurs pour la géométrie descriptive, le dessin d'architecture et le dessin en figures et paysages, 636-637; appel de Marion, charpentier, et de Savart, mécanicien, 637-638; 640-641. — Nombre des élèves de l'École au 1er messidor, 639. — Arrêté du C. de S. P. de 6 messidor chargeant Monge et Hassenfratz de visiter l'École, 640. — Projet rédigé par Lamblardie, le 15 thermidor, approuvé par C. de S. P. le même jour, pour l'établissement de l'École dans une partie des bâtiments de la Maison des travaux publics (Palais-Bourbon), 640, 641-44; arrêtés du même jour chargeant Lamblardie d'exécuter le projet et ordonnant au département de faire enlever tous les meubles et objets déposés dans ladite maison, 645. — Gasser, le 22 thermidor,

Lesage, Barruel, Pifre et Carny, le 7 fructidor, chargés de coopérer à l'installation de l'École, 646, 650, l'arrêté du 16 fructidor charge la C. des A. de fournir à l'École divers objets qui pourront se trouver parmi les effets nationaux, 649-650. — Il est décidé que l'École des ponts et chaussées, sous la direction de Lesage, l'École du génie militaire, à Metz, et les autres écoles spéciales seront provisoirement maintenues, jusqu'à ce que la nouvelle École centrale destinée à les remplacer, ait pris une marche assurée, 650. — Fourcroy et Prieur, au nom du C. de S. P., communiquent au C. des travaux publics (suite de l'ancien Comité des ponts-et-chaussées) un rapport et un projet de décret sur l'établissement et l'organisation de l'École centrale; ce Comité les adopte, 4e sans-culottide, 651. — Fourcroy et Prieur communiquent au Comité d'I. P. le rapport et le projet de décret, le Comité l'adopte, 1er vendémiaire an III, 79; texte du projet de décret, 79-81. — Dans un passage de ses *Mémoires sur Carnot*, Hipp. Carnot met dans la bouche de Prieur un récit inexact de la fondation de l'École des travaux publics, 653. — Fourcroy, au nom des Comités de S. P., d'I. P. et des travaux publics, lit un rapport à la C. N. le 3 vendémiaire, 81 (n. 3); extraits de ce rapport, 650-651; IV, 1007-1009; le projet de décret, discuté le 7, est adopté, après quelques observations de Calon, V, 81 (n. 3). — L'article 6 du décret du 7 vendémiaire dit que pourront se présenter à l'examen les jeunes gens « autres que ceux qui sont compris dans la première réquisition » : toutefois, le rapport de Prieur, du 30 prairial an III, constate que des jeunes gens servant dans les armées ont été admis à l'École, VI, 308-309. — Dans le courant de vendémiaire, le C. de S. fait imprimer des *Développements sur l'Enseignement adopté pour l'École centrale des travaux publics, pour servir de suite au rapport concernant cette École*, 301 (n. 1). — Le C. de S. P. invite celui d'I. P. à nommer un commissaire pour prendre, de concert avec celui du C. de S. P. (Fourcroy) et celui du C. des travaux publics, les mesures relatives à l'exécution du décret du 7 vendémiaire : le C. d'I. P. nomme Guyton (8 vend.), V, 102; le C. des travaux publics désigne, le 12, Roux-Fazillac, 102 (n. 2). — Le Comité autorise Hoock à revenir à Paris pour se présenter aux examens de l'École, 16 vendémiaire, 120. — Le C. de S. P. fait passer à celui d'I. P. un projet d'arrêté autorisant C.-A. Prieur (sorti du C. de S. P. le 15 vend.) à prendre avec Lamblardie, agent de la C. ex. des travaux publics, les renseignements nécessaires sur les mesures relatives à l'établissement de l'École, 22 vend., 127. — La C. ex. des travaux publics invitée à donner les renseignements nécessaires pour que le Comité puisse approuver les nominations d'instituteurs qu'elle propose, 22 brumaire, 211. — Les commissaires du C. de S. P. se réunissent au Comité d'I. P. pour se concerter sur la nomination des professeurs et agents de cette école et son organisation : la nomination est convenue, 26 brumaire, 223. — L'arrêté de nomination des professeurs et agents de l'École, pris par les trois comités, pose la date du 5 frimaire, 223 (n. 2); texte de l'arrêté, 224 (ann. A), addenda. — L'arrêté qui règle l'organisation intérieure de l'École porte la date du 6 frimaire, Introd., XXXVIII; VI, 301 (n. 2). — Ferry écrit qu'il ne peut accepter les fonctions d'instituteur d'analyse : renvoyé au C. de S. P., 22 frimaire, V, 310. — Bonnet se concertera avec les commissaires des Comités de S. P. et des travaux publics pour la surveillance de l'École centrale, 26 frimaire, 322. — Prieur et Bonnet sont nommés commissaires du C. d'I. P. près l'École; ils ne permettent l'enlèvement d'aucun objet de sciences, lettres et arts sans avoir pris l'avis de la C. des A. et fait rapport au Comité, 30 frimaire, 333. — Indications sur l'organisation des cours révolutionnaires faits du 1er nivôse au 30 ventôse et qui aboutissent en général aux examens pour le classement des élèves en trois divisions correspondant aux trois années d'études; indications sur les leçons données par Barruel, Jacotot et Hachette à 50 aspirants instructeurs, parmi lesquels seront choisis en germinal les 25 chefs de brigade, Introd., XXXVIII-XXXIX. — Prieur invitera le C. militaire à dispenser les élèves des Écoles normales, des travaux publics, et de santé, de monter la garde (la dispense ne sera pas accordée à l'École des travaux publics), 2 nivôse, 354. — Bonnet sorti du Comité, est remplacé comme commissaire par Fourcroy, 22 nivôse, 412. — Les *Programmes de l'enseignement polytechnique de l'École centrale des travaux publics* imprimés en pluviôse, VI, 301 (n. 3). — Sur le rapport de la C. des A., le C. d'I. P. arrête que les caisses de minéralogie qui se trouvent chez Lavoisier, et qui doivent servir à l'École centrale, seront transférées à la C. ex. des travaux publics, après que la veuve Lavoisier y aura apposé son cachet et à la charge de n'en faire l'ouverture qu'en sa présence (cet arrêté est donné en deux rédactions différentes), 10 pluviôse, V, 452-453. — Prieur demande qu'il soit nommé un membre pour remplacer, dans la surveillance de l'École, Fourcroy entré au C. de S. P. : Massieu désigné, 20 pluviôse, 475. — Une députation des élèves donne au Comité lecture d'une adresse à la C. N. pour demander une augmentation de traitement : arrêté que les commissaires près

l'École se concerteront avec les C. de S. P. et des travaux publics, 28 pluviôse, 497-498. — Barail ou est autorisé à faire imprimer les arrêtés du Comité relatifs à l'École, 2 ventôse, 505. — La Roche, de Toulouse, demande à être admis à l'École : renvoyé à la C. ex., 6 ventôse, 533. — Lecture d'un arrêté du C. des travaux publics, relatif à la réunion des commissaires des trois Comités chargés de l'École : conclusions adoptées, 28 ventôse, 615. — Le 29 ventôse, C.-A.-Prieur fait voter, au nom de ces trois Comités et de celui des finances, un décret allouant 30.000 l. t. pour être distribuées en secours aux élèves 615 (n. 2), 616 (annexe); VI, 306 (n. 1). — Froment, de Tulle, invite le Comité à l'admettre comme élève : renvoyé aux commissaires près l'École, 30 ventôse, V, 617. — La C. des arts n'ayant pu former la collection de minéraux destinée à l'École, le Muséum d'histoire naturelle est autorisé à remettre les échantillons de minéraux nécessaires aux démonstrations; Marichat ayant demandé à être autorisé à suivre les cours de l'École, pour être en état d'être reçu élève, et un membre ayant demandé que les leçons soient publiques pour tous, les commissaires se concerteront à ce sujet avec les C. des travaux publics et de S. P., 6 germinal, VI, 1, 3. — Les commissaires de l'École se concerteront avec le C. des finances pour faire accorder à Pitoux la fourniture des verreries nécessaires aux écoles centrales, moyennant 30.000 l. t., 8 germinal, 13. — Le Comité arrête que Prieur, sorti du C. est invité néanmoins à continuer la surveillance de l'École, 18 germinal, 43. — Le Muséum d'histoire naturelle mettra à la disposition de la C. ex. des travaux publics, pour la collection de minéralogie destinée à l'école, les objets détaillés dans deux catalogues joints à l'arrêté : les caisses qui les renferment seront transportées à la Maison des travaux publics; Lièvre fils, recommandé par le C. de S. P., n'ayant pas les capacités nécessaires pour entrer à l'École, demande à être admis aux Élèves de la patrie maison Martin, 30 germinal, 107, 108. — Arrêté du 30 germinal relatif aux caisses de minéralogie suspendu sur les observations de Jussieu, 6 floréal, 129; suspension levée, 10 floréal, 150-151. — Le 25 floréal, la C. N. renvoie au C. de S. P. une pétition des élèves sollicitant de nouveaux secours, et une réclamation des « aides laboratoires », 306 (n. 2). — L'exemplaire de l'*Histoire naturelle* de Buffon qui est à l'École centrale sera remis au C. de S. P. et remplacé par un ex. à prendre dans un des dépôts, 26 floréal. 205. — Un arrêté des C. de S. P., d'I. P., et des travaux publics adjoint Lomet, conservateur adjoint du cabinet des modèles, au représentant Dentzel, envoyé en mission pour visiter les fortifications de la Moselle au Rhin, 26 prairial, 289; texte, 292 (annexe). — En prairial, le C, de S. P. autorise à aider 130 élèves en le réappliquant une partie des appointements abandonnés par ceux qui ont cru devoir se retirer de l'École, 309. — Prieur lit au Comité un rapport (mémoire) sur l'École : le Comité l'adopte, invite Prieur à le soumettre aux Comités de S. P. et des travaux publics et en arrête l'impression, 30 prairial, 298; texte (extraits); conclut au maintien de l'École, sous le nom d'*École polytechnique,* en conservant dans son intégrité l'enseignement qui y est donné; sera administrée par la C. ex. des travaux publics; un journal, bulletin du travail de chaque mois, va être publié, etc., 299-311. — Arrêté des C. de S. P., d'I. P., et des travaux publics (messidor) chargent la C. ex. des travaux publics de l'administration de l'École, avec l'obligation de faire passer à ces trois C. les états décadaires de toutes les opérations, 311. — Le 1er numéro du bulletin de l'École, sous le titre de *Journal polytechnique,* pour germinal an III, a paru en thermidor ou au commencement de fructidor, 311; détails sur les trois numéros suivants, intitulés *Journal de l'École polytechnique* (de floréal an III à frimaire an IV), 312. — La C. ex. des travaux publics autorisée à retirer 9 caisses de livres et dessins, arrivées de Hollande : elles seront ouvertes en présence d'un commissaire de la B. N., et l'inventaire en sera envoyé au Comité, 26 messidor, 412. — La C. des poids et mesures fournira à l'École centrale 15 hectogrammes de platine, 4 thermidor, 446-447. — Sur rapport de la C. ex. des travaux publics, le C. autorise la C. ex. d'I. P. à faire remettre à l'École centrale un laminoir qui se trouve à l'Académie des sciences et à remplacer une pendule appartenant à la succession Hocquart par une pendule provenant du cabinet de Passy, 8 thermidor, 457. — Le C. de S. P. sera invité à profiter de la paix avec l'Espagne pour se procurer du platine, indispensable pour les démonstrations à cette École, 16 thermidor, 494. — La C. ex. remet un rapport sur l'arrêté des Co. d'I. P., de S. P. et des travaux publics qui charge Neveu de faire exécuter 90 creux d'après les plus belles statues et les plus belles têtes antiques : renvoyé à la 1re section, 2 fructidor, 563. — Le Comité, après avoir entendu les observations de divers membres sur la proposition de Prieur de procéder à une nouvelle organisation de l'École, ainsi que lui a paru l'exiger le projet de constitution, arrête que Prieur continuera d'être chargé de la surveillance de l'établissement, 5 fructidor, 574. — Le C., après avoir entendu la lecture d'un projet de décret, présenté par Prieur, autorise 6 rapporteurs à le communiquer aux C. de S. P.

et des travaux publics, 12 fructidor, 600. — Le 15 fructidor, Prieur présente à la C. N., au sein des trois C., le projet de décret sur les conditions d'admission à l'École des travaux publics, qui prend le nom d'*École polytechnique*; le décret est adopté, 600 (n. 2), 618; texte du rapport et du décret, 601-603 (annexes); rien n'est changé dans la conception qui a présidé à la fondation de l'École : elle n'est pas une école *préparatoire* aux écoles spéciales, mais une école *qui doit remplacer* certaines écoles spéciales; cette conception ne sera écartée par une autre qu'en vendémiaire an IV, 603. Pour la suite, voir *École polytechnique*.

École d'agriculture. — François (de Neufchâteau) présente à la C. N. ,le 30 germinal an III, une adresse indiquant des moyens de perfectionner l'agriculture; il dit : « Vous avez élevé une École de Mars; cette idée... resterait incomplète si vous négligez d'élever l'École de Cérès », VI, 114.

École d'architecture de l'Académie d'architecture. — En août 1793, Lecointe-Puyraveau et Vénaille sont chargés, par le C. des ponts et chaussées, de s'assurer du régime de cette école; le 5 août, rapport de Vénaille, V, 628-629. — Sur la demande faite par Rieux, l'un des professeurs, et le rapport de la C. ex., le Comité charge Thibaudeau de proposer à la C. N. de porter à 2.500 l. t. le traitement des trois professeurs de l'École (Rieux, Mauduit, David Le Roy), 30 nivôse an III 436. — Les C.d'l P et des finances arrêtent que la loi du 4 pluviôse relative à l'augmentation des traitements sera commune aux professeurs de cette École, 28 pluviôse, 499. — On fait observer au Comité que l'arrêté du 28 pluviôse laisse subsister la différence entre le traitement de Rieux et celui des deux autres professeurs : arrêté d'inviter le C. des finances à accorder à Rieux un traitement égal à celui de ses collègues, 8 ventôse, 537. — Projet lu par Portiez, adopté par le C., sur les Écoles supérieures spéciales de peinture, sculpture et architecture, supprime cette École en la fondant dans une École publique des arts du dessin, à établir à Paris, 21 vendémiaire an IV, VI, 771. — La loi du 3 brumaire an IV prévoit qu'au nombre des écoles spéciales, il y aura des écoles destinées à l'étude de l'architecture, VI, 796.

École des armes et poudres. — Voir *École révolutionnaire des armes et poudres.*

École de Châlons. Voir *Écoles d'artillerie.*

École de chant et de déclamation, dite aussi *École des Menus.* — Installée rue Bergère, dans le bâtiment dit Les Menus, où se trouvait aussi la section du Faubourg-Montmartre,et où on venait d'installer l'École des trompettes; renvoi d'une pétition de la section, 3 nivôse an II, III, 206. — Des commissaires de cette école et des députés de la section du Faubourg-Montmartre lisent en Comité un mémoire, renvoyé à la Commission des Six, 13 nivôse, 229. — Lettre des Jacobins, relative aux appointements des instituteurs de cette École, lue au C. le 11 pluviôse, renvoyée à Mathieu, 375. — Une pendule de Janvier, qui se trouve à l'École des Menus sera placée au Louvre,après avoir été décimalisée, 19 pluviôse, III, 429. — Dénonciation faite par Vechart contre les instituteurs de cette école et renvoyée à Duval, 5 prairial, IV, 470; au C. de S. P., 25 messidor, 791. — La section de l'instruction publique de ce Comité la transmet à la C. ex., qui la reçoit le 7 thermidor, 470 (n. 2), 791 (n. 6). — Indications sur le payement régulier de ses maîtres, de floréal an II à thermidor an III, 795-796 (ann. A). — Laporte se trasnportera au C. des finances, section des domaines, afin d'obtenir pour l'Institut le local qu'il demande au bâtiment des Menus, ainsi qu'un logement dans cet édifice pour Gossec, directeur de l'École de chant, 8 messidor an III, VI, 346. — Décret du 16 thermidor supprima l'École de chant et de déclamation, en réunissant au Conservatoire central de musique les artistes qui y professaient la musique et en affectant définitivement à ce Conservatoire le local des Menus-Plaisirs, 500.

École de chirurgie. — Voir *Écoles de chirurgie.*

École de dessin de l'Académie de peinture et de sculpture ou *École de peinture et de sculpture du Louvre.* — En suite d'une demande de la Commune des arts au Comité, le 28 septembre, Romme fait rendre le 29 un décret portant que le scellé apposé sur la caisse sera levé, et que le trésorier payera les dépenses de l'École, 512-513, 515-516 (ann. C). — Non supprimée, comptait, en frimaire an III, 81 élèves, IV, 165. — La C. ex. fait un rapport sur une demande de Süe, professeur d'anatomie à cette École : ajourné jusqu'à ce que Prieur ait été entendu, 20 floréal, an III, VI, 190; le C. charge la C. ex. de procurer à Süe les objets demandés, 24 floréal, 198-199. — Projet, lu par Portiez, adopté par le C., supprimant l'École en la fondant dans une École publique des arts du dessin, à établir à Paris, 21 vendémiaire an IV, 771. — Voir *Écoles supérieures spéciales de peinture, sculpture, architecture.*

École de dessin fondée par Bachelier. — Voir *École (royale) gratuite de dessin .*

École de dessin, peinture et sculpture de Dijon. — Voir DIJON.

École de dessin pour les étoffes. — Voir LYON.

École des enfants de l'armée. — Voir *École de Liancourt.*

École de France à Rome. — Remplacera l'Académie de France à Rome, avec pour directeur Suvée; en attendant qu'elle soit organisée,

le C. arrête que les pensionnaires, élèves de la République, rendront compte à Suvée de leurs travaux d'études; la C. ex. est chargée de présenter dans le plus bref délai le projet d'organisation de l'École, 1er brumaire an IV, VI, 824.

École du génie militaire. — Précédemment à Mézières, est démembrée : la partie qui concerne la théorie et les constructions est réunie à l'École des ponts et chaussées à Paris; la partie dite École de siège est transférée provisoirement à Metz (décret du 24 pluviôse an IV), V, 633-634; le projet Bouquier sur le dernier degré d'instruction (24 germinal an II) maintient à Metz un instituteur de génie et mines et un instituteur d'artillerie, III, 576; IV, 166. — La Société populaire de Mézières et Libreville réunies demande la conservation de l'École du génie : renvoyé à Bouquier, 7 floréal, 285. — L'École spéciale de Metz, provisoirement maintenue, V, 650. — Un arrêté de C. de S. P., du 22 thermidor, ordonne que Monge, pendant l'absence de Vandermonde, remplira les fonctions d'examinateur des élèves du génie et fera passer à la C. ex. des travaux publics le résultat de l'examen des citoyens qui se seront présentés au concours ouvert jusqu'à la fin de l'année, 646, 650 (n. 4). — Une lettre du C. de S. P. communique un rapport de la IXe Commission ex., d'après lequel il paraît que l'École du génie et des mineurs sera définitivement fixée à Metz, et que la ci-devant École de Saint-Arnould lui sera affectée : renvoyé à Prieur, 4e compl. an III, VI, 703. — Pour la suite voir *École des ingénieurs militaires.*

École des géographes. — Instituée par le titre VII du décret du 30 vendémiaire an IV sur les Écoles de services publics; placée sous l'autorité du ministre de l'intérieur; le nombre des élèves est fixé à 20; ils feront leurs premières études pendant un an au moins à l'École polytechnique; il y aura deux professeurs, l'un pour la partie géométrique, l'autre pour le dessin; le directeur du cadastre sera attaché à l'École et en formera le conseil avec les professeurs; les élèves qui auront terminé leurs études prendront le titre d'ingénieurs géographes : pour donner de l'activité aux travaux du cadastre, le nombre des élèves sera d'abord porté provisoirement à 50 avec un professeur de plus pour le dessin, VI, 780-781; passage du rapport de Fourcroy du 30 vendémiaire relatif à cette École, 845-848.

École de gravure. — Voir COLIBERT.

École d'imprimerie. — La Commission des subsistances et approvisionnements propose d'établir une école d'imprimerie où viendraient s'instruire des jeunes citoyens de tous les districts : renvoyé à Thibaudeau, 15 germinal, an II, IV, 83.

École des ingénieurs de la marine. — Provisoirement maintenue, thermidor an II, V, 650. — Monge est qualifié, le 22 thermidor, d'examinateur des ingénieurs hydrographes, 646. — Le décret du 30 vendémiaire an IV sur les Écoles de services publics, titre VIII, conserve cette École (l'École des ingénieurs-constructeurs, à Paris), sous le nom d'École des ingénieurs de vaisseaux, VI, 781-782. — Voir *École des ingénieurs de vaisseaux.*

École des ingénieurs militaires, à Metz. — Précédemment *École du génie militaire*, réunie à celle des mineurs, est placée par le décret du 30 vendémiaire an IV, titre IV, au nombre des Écoles de services publics; il n'y sera reçu que des élèves ayant trois années d'études à l'École polytechnique, VI, 777-778; passage relatif à cette école du rapport de Fourcroy du 30 vendémiaire, 843-844.

École des ingénieurs de vaisseaux. — Précédemment appelée *École des ingénieurs de marine*, ou *École des ingénieurs-constructeurs*, à Paris, conservée par le titre VIII du décret du 30 vendémiaire an IV sur les Écoles de services publics, sous le nom d'*École des ingénieurs de vaisseaux*; il n'y sera admis désormais que des élèves ayant fait au moins un an d'études à l'École polytechnique; il n'est rien innové par rapport au nombre des élèves, à l'instruction donnée à l'École et à son régime; il continuera d'y être reçu 5 élèves pour la construction des bâtiments de commerce, VI, 781-782; passage du rapport de Fourcroy du 30 vendémiaire relatif à cette École, 848.

École des Jeunes de langues. — Barrolier et Langlès, professeurs à cette École, présentent au C. des vues sur l'enseignement des langues orientales, 3 septembre 1793, II, 359 (et n. 2). — Le C. adopte une lettre à écrire au C. des finances relativement à la pension des Enfants des langues au collège de l'Égalité, 10 messidor an III, VI, 376.

École des langues orientales vivantes. (Voir aussi *Langues orientales*). — Un membre donne lecture d'un projet de décret à présenter pour l'établissement, dans l'enceinte de la B. N., d'une école destinée à l'enseignement des langues orientales vivantes : ajourné, 30 ventôse an III, V, 617. — Le 10 germinal, sans que les procès-verbaux aient mentionné l'adoption du projet par le Comité, Lakanal présente à la C. N. un rapport, suivi d'un projet de décret qui est adopté : la nouvelle école emploiera 3 professeurs, pour l'arabe littéraire et vulgaire, pour le turc et le tartare de Crimée, pour le persan et le malais; texte du décret, VI, 21 (annexes); texte du rapport et corrections (notes), 22-24. — L'*Aperçu des dépenses*,

présenté au C. par Lakanal le 21 germinal la mentionne, 67. — Une lettre de Langlès invite le C. à hâter l'exécution du décret du 10 germinal; Massieu fait observer que l'établissement des 3 chaires de l'École tient à l'organisation de la B. N. et demande à faire une lecture définitive de son rapport sur cet établissement, 8 messidor, 347. — Le C. charge la C. ex. de mettre sans délai à exécution le décret portant création de l'École, 10 messidor, 376. — A la demande de la C. ex., le C. arrête d'inviter le jury central d'instruction du département à nommer les professeurs de cette école, 16 thermidor, 496. — En conséquence de l'arrestation de Massieu, Lakanal est autorisé à retirer des cartons de ce député les pièces qu'il lui avait remises concernant cette école, 30 thermidor, 549. — Un membre demande qu'il soit de nouveau écrit au jury pour l'inviter à procéder le plus promptement possible à la nomination des professeurs : renvoyé à Lakanal, 5 fructidor, 573. — Le C. renvoie aux professeurs de langues orientales un mémoire de Chauvot, relatif à un dictionnaire des 13 langues de l'Europe, 26 fructidor, 675. — Le Comité arrête que le projet de décret qui lui a été présenté par Grégoire concernant les élèves de langues orientales, et qu'il a adopté, sera, après avoir été communiqué au C. de S. P., proposé à la C. N., ou au Corps législatif s'il ne peut être présenté à la C. N., 4 brumaire, an IV, 877.

École de Liancourt ou *École des enfants de l'armée.* — Lettre du ministre Pache, relative à cette école, lue à la C. N., puis au Comité, 6; — Massieu nommé commissaire, 6 novembre, 1792, I, 42. — Observations de Massieu, 25 mai 1793, 469. — Sur la motion d'un membre, la C. N., décrète, le 5 septembre, que le C. fera sous trois jours, un rapport sur l'École de Liancourt, II, 373 (note 2), 379-380. — Morieux, commandant de l'École, vient à Paris demander des fonds : le C. nomme Grégoire rapporteur, 23 du premier mois de l'an IIe, 622. — Certificat accordé à Morieux, 27 du premier mois, 634. — Lettre du ministre de la guerre renvoyé à Coupé, 13 nivôse, 230. — Rapport de Coupé; invité à présenter à la prochaine séance un projet de décret, 21 nivôse, 267. — Coupé lit son projet de décret; le C. l'adopte, 23 nivôse, 280; le 25, à la C. N., Coupé le présente au nom des Comités d'I. P. et des finances; la C. N. lui préfère un projet proposé par Bezard, qui est adopté, 280 (et n. 3), 281-282 (annexe) — Crouzet présentera un état nominatif des élèves de l'Institut des Jeunes Français qui pourraient être placés à Liancourt; Plaichard et lui visiteront la maison d'éducation de Liancourt, 6 floréal an III, VI, 129. — Plaichard rend compte au C. de sa mission à Liancourt, 19 floréal, 173. — Dans le rapport présenté le 30 floréal à la C. N., Plaichard décrit l'Institut de Liancourt, et propose d'y placer la plus grande partie des élèves de l'Institut des Jeunes Français, à la condition de l'installer dans le château; mais Ch. Delacroix ayant rappelé que la C. N. avait décrété de consacrer le château de Versailles à un établissement d'instruction, le C. est chargé de faire un rapport sur les moyens de transporter à Versailles les élèves de l'établissement Martin, de Liancourt, et autres, 214 (n. 1), 217-222 (ann. A.). — Plaichard s'abouchera avec Bézard et préparera un rapport à la C. N. pour exposer les difficultés qui s'opposent au placement de l'Institut des Jeunes Français à Versailles et les raisons qui doivent déterminer son placement à Liancourt, 14 prairial, 256. — Le décret du 20 prairial incorpore à l'École de Liancourt ceux des élèves des instituts Martin et Popincourt qui ne seront pas envoyés aux armées ou placés en apprentissage; attribue à cette école le château de Liancourt et les terres, charge la C. ex. d'organiser l'établissement, nomme le capitaine Morieux inspecteur et le lieutenant Lardinois capitaine, 270-271. — Plaichard s'abouchera avec le C. de S. P. pour aviser aux moyens de fournir à l'École de Liancourt, les approvisionnements nécessités par l'adjonction des élèves de l'Institut, du prieuré Martin et de Popincourt, 22 prairial, 276. — Plaichard est autorisé à proposer à la C. N., après s'être concerté avec le C. des finances, de nommer Crouzet directeur de l'École, avec 5.000 l. t. de traitements, et d'attacher à l'École un professeur de mathématiques et un professeur de dessin, avec le traitement des professeurs de l'École centrale de l'Oise, 24 prairial, 285. — Plaichard autorisé à se concerter avec le C. des finances pour faire porter le traitement de Crouzet à 6.000 l. t., 28 prairial, 293. — Le 30 prairial, Plaichard fait voter un décret nommant Crouzet directeur de l'École des Orphelins de la Patrie et des Enfants de l'Armée, réunis dans le ci-devant château de Liancourt, aux appointements de 6.000 l. t.; attachant à l'École de Liancourt un maître de mathématiques et un maître de dessin, aux appointements de 3.000 l. t.; et fixant à 7 ans l'âge d'admission des élèves, 293 (n. 1), 295-296 (annexe). — Plaichard, qui a été en mission à Liancourt, annonce que l'établissement sera incessamment organisé, 10 messidor, 376. — Sur la demande de Crouzet, la C. est autorisé à fournir des livres et des instruments aux élèves; le C. arrête qu'il nommera le professeur de mathématiques sur la présentation du directeur, 26 messidor, 413, 414. — Pauly Tailagorry demande à être employé à Liancourt : renvoyé à Plaichard, 30 messidor, 431. — Sur la présentation de Crouzet, le Comité nomme Gauthier maître de dessin,

4 thermidor, 446. — Arrêté du C., pris sur le rapport de la C. ex., déterminant la composition et les fonctions du Conseil d'administration de l'École, et plus spécialement les fonctions de Crouzet et de Morieux; rapport de la C. ex. sur cette question : des orphelins dont les pères ne sont pas morts au service peuvent-ils être admis dans l'École de Liancourt? Renvoyé à Plaichard, 6 thermidor, 454. — La C. ex. remet un rapport sur les élèves des écoles Martin et Popincourt qui doivent être mis en apprentissage : renvoyé à la 1re section, 14 thermidor, 488. — La C. ex. autorisée à acheter à la citoyenne Bourdon, pour Liancourt, 200 couchettes; sur la proposition de Crouzet, Bonnet nommé professeur de mathématiques, 24 thermidor, 524. — Sur le rapport de la C. ex., le C. rapporte son arrêté du 6 thermidor, remplacé par un arrêté nouveau, 26 thermidor, 540-541. — Un membre lit au Comité des couplets composés par Crouzet et chantés à Liancourt à la fête du 10 août : mention civique; la C. ex. remet un nouveau rapport sur les élèves de Popincourt et du ci-devant prieuré Martin, qui doivent être mis en apprentissage, 2 fructidor, 562, 663. — La veuve Payenne-Mogier demande que ses deux enfants soient admis à Liancourt : renvoyé à Plaichard, 7 fructidor, 579. — Le 30 fructidor, députation des élèves de Liancourt admise à la barre; Crouzet demande 2 professeurs de plus, l'un de grammaire et de littérature, l'autre d'histoire et de géographie, un officier de santé, et un sous-directeur qui partage avec lui ses pénibles fonctions : renvoi au C. d'I. P., 687, 689-691 (ann. B). — Plaichard soumet au C., qui adopte, un rapport et projet de décret donnant satisfaction aux demandes présentées par Crouzet, et supprimant comme inutile la moitié de la compagnie de vétérans, 6e complémentaire, 710; le 3 vendémiaire an IV, Plaichard, au nom des Comités d'I. P. et des finances, fait voter le décret à la C. N. : texte, 710 (n. 2), 712 (ann. A.). — Un représentant demande que les enfants des réfugiés corses soient reçus à l'École de Liancourt : le C. charge Plaichard de faire statuer sur cette demande par un décret, 6 vendémiaire, 721; le 3 brumaire, la C. N. rend le décret désiré, 721 (n. 3) : texte du décret, 725 (ann. A). — Sur la présentation de Crouzet, le C. nomme Muhérault sous-directeur, 8 vendémiaire, 740. — Sur la présentation des Crouzet, le C. nomme Mollereau professeur de géographie, Robert Joli officier de santé à l'École; ajourne la nomination de Godet comme professeur de grammaire; Garçon, Bermont et la citoyenne Chevalier ont demandé à la C. ex. si des orphelins dont les pères ne sont pas morts en service peuvent être admis dans l'École, lorsque leur mère a épousé en secondes noces un défenseur de la patrie : la C. ex. consulte le C. qui passe à l'ordre du jour, 16 vendémiaire, 747. — Le C. nomme Godet professeur de grammaire française, 18 vendémiaire, 757. — Lefolle demande pour son fils une place à l'École : renvoyé à la C. ex., 28 vendémiaire, 812.

École de Mars. — Le C. de S. P. ayant arrêté de faire une nouvelle application de la méthode des cours révolutionnaires par la création d'une école temporaire d'art militaire, Barère présente à la C. N. le projet de cette institution, l'*École de Mars;* Bertèche est désigné pour commander l'école, le 13 prairial an II, résumé du décret voté et extrait du rapport. IV, 519 (n. 2), 521-529 (ann. D.) L'institut national de musique devra fournir à l'École un corps de musiciens; David dessinera un costume militaire, 256. — Le Bas et Peyssard chargés, par arrêté du C. S. P. du 14 prairial, de la surveillance de cette école, 529. — Liste nominative des élèves (3.468 noms) publiée par M. Arthur Chuquet; 547 districts, sur 551, ont envoyé leur contingent, 522 (n. 2). — L'élève J.-P. Valentin a donné des détails sur l'École dans une lettre à Lamartine, en 1847, 523 (note). — Les programmes des leçons ont été imprimés sous ce titre : *Programme des cours révolutionnaires sur l'art militaire, l'administration militaire, la santé de troupes et les moyens de la conserver, faits depuis le 5 fructidor (an II) jusqu'au 13 vendémiaire an III*, 529 (n. 2). — Le 17 prairial, Barère dit à la C. N. que le renvoi de la cérémonie en l'honneur de Bara et Viala au 30 messidor permettra aux élèves de l'École de Mars de jouir de cette fête, 570. — Le 23 messidor, la C. N., en décrétant le renvoi au 10 thermidor de la fête de Bara et Viala, ordonne qu'un détachement de l'École de Mars y assistera; discussion entre David et Le Bas à ce propos, 787-788. — Dans le programme de la fête arrêté le 6 thermidor par la C. ex., le détachement de l'École de Mars sera placé, au Jardin national, dans l'espace qui borde le bassin; il sera environné par un cercle de ruban tricolore, porté par d'autres enfants; Bertèche dirigera les évolutions de ce détachement; pendant la marche, il suivra immédiatement la C. N.; sur la place du Panthéon, l'artillerie du détachement exécutera une salve au moment où le temple s'ouvrira, 854 En outre, les 48 enfants qui doivent porter l'arme de Viala (celle de Bara étant portée par 48 mères) seront choisis parmi les élèves de l'École de Mars, 852. — Prétendu complot formé contre la C. N. par Robespierre, et qui devait être exécuté avec le concours de l'École de Mars, 858 (et n. 2), 861, 863 (et n. 2), — Paroles de Billaud-Varenne, le 9 thermidor au soir, sur le patriotisme de l'École; annonce l'arrestation de Bertèche, 859. Tallien demande que 2 représentants soient

nommés pour aller au camp des Sablons : Bréval et Bentabole adjoints à Peyssard ; Barras annonce qu'un gendarme envoyé par la Commune à Bertèche a été arrêté, 860. — Quelques heures plus tard, Bréval et Bentabole annoncent que les élèves de l'École sont fidèles à la Convention. 860. — Le 10 thermidor au matin, Peyssard annonce à la C. N. que les élèves de l'École, commandés par le millerion Devaux, demandent à défiler devant elle : le défilé a lieu, 860 (et n. 2). — Une lettre de Peyssard, du 11 thermidor, constate qu'il n'y avait au camp des Sablons ni un boulet, ni une cartouche à balle, 859 (fin de la n. 2 de la p. 858); Le 15 thermidor, Bréval nommé représentant en mission près l'École, en remplacement de Le Bas; le 26 thermidor, Guyton lui succède, 860 (n. 1). — Un décret du 3 fructidor fait mention honorable du zèle que les élèves de l'École de Mars ont apporté pour éteindre l'incendie de la ci-devant abbaye Saint-Germain, 960 (n. 4). — Une disposition du décret du 26 fructidor sur la translation du corps de Marat au Panthéon porte qu'un détachement de l'École de Mars assistera à la fête. V, 17. — Le 28 fructidor, la C. N. nomme Moreau et Bouillerot représentants délégués près l'École en remplacement de Leyssard et de Guyton, IV, 860 (n. 1); V, 54 (n. 2). — A la séance de la 1re sans-culottide, Peyssard demande que les élèves de Mars assistent en corps, et non par simple députation, à la fête de la 5e sans-culottide : décrété, malgré l'opposition de Bentabole et de Pelet; un représentant dit que ces jeunes gens ont manœuvré, la veille, 30 fructidor, comme de vieilles troupes, 54 (n. 2), 55-56. — Boissy écrit, la 3e sans-culottide, à Moreau et Bouilleriot, une lettre que signent avec lui Arbogast, Thibaudeau et Guyton, relativement à la participation de l'École à la translation du corps de Marat, 58 (n. 4). 65-66 (ann. B). — Le C. arrête que les élèves de l'École assisteront à la fête avec leurs sabres, 4e sans-culottide, 67. — A la fête des Victoires, 30 vendémiaire an III. les élèves de l'École font, au Champ-de-Mars, l'attaque simulée d'une forteresse, qu'ils emportent d'assaut, 101. — Guyton lit à la C. N. le 2 brumaire, au nom du G. de S. P., un rapport, à la suite duquel l'assemblée décrète la levée du champ des Sablons, en témoignant sa satisfaction de la conduite des élèves et de leurs progrès, 165; analyse du rapport, IV, 529, 530. — Gavard, officier de santé, employé à l'École de Mars, a fait l'essai sur 6 élèves de l'École, d'une méthode pour enseigner promptement à lire et à écrire et a obtenu un plein succès: le C. charge Lequinio de constater les faits et de faire un rapport, 4 brumaire, 170-171. — Le licenciement de l'École a lieu du 3 au 15 brumaire, 165. — Le 21 brumaire, un élève de la ci-devant École de Mars apporte aux Jacobins le salut de la Société populaire de Saint-Chamond 213. — L'Institut national de musique demande que les instruments à l'usage des élèves de l'Institut qui ont été attachés à l'École de Mars leur soient accordés : il en sera conféré avec le C. de P. S., 22 brumaire, 211. — Le représentant Moreau dresse le 15 frimaire, un état des instructeurs et des autres membres du personnel de l'École, 527 (n. 3). — Le sabre de Robespierre, présenté à la C. N. par Lemoine le 9 thermidor an III, avait été fait d'après le dessin fourni par David pour l'École de Mars, VI, 474 (et n. 3).

École de médecine de Caen. — Voir CAEN.

École de médecine de Paris. — (Voir aussi *Faculté de médecine de Paris.*) — Le rapport de Fourcroy, du 7 frimaire an III, dit que l'enseignement de l'École de médecine est entièrement détruit depuis plusieurs années, IV, 980. — Il s'élève au C. des plaintes sur la méthode enseignante de plusieurs professeurs de médecine et de chirurgie : Plaichard invité à surveiller cet enseignement, 11 brumaire an III, V, 185.

École des menus. — Voir *École de chant et de déclamation.*

École de Metz. — Voir *École du génie militaire* et *École des ingénieurs militaires.*

École de Mézières. — Voir *École du génie militaire.*

École des mines. — Le projet Bouquier sur le dernier degré d'instruction (24 germinal an II) prévoyait, à Paris, un instituteur de minéralogie et un de métallurgie, III, 577; IV, 165; le C. de S. P. avait réorganisé l'ancienne École des Mines, 167. — L'École des Mines est provisoirement maintenue lors de la création de l'École centrale des travaux publics, V, 650. — Une députation des élèves ingénieurs et élèves de l'École des Mines annonce qu'ils offrent de recueillir des échantillons de minéraux en assez grand nombre pour qu'il en soit distribué à tous les instituts centraux (écoles centrales); ils demandent au Comité d'approuver ces recherches et d'assurer les moyens de transport des collections : renvoyé à la 1re section, 22 ventôse an III, 594. — Le décret du 30 vendémiaire an IV sur les Écoles de services publics, titre VI, porte que l'Ageuce des mines prendra le nom de Conseil des Mines; sous l'autorité du ministre de l'Intérieur, il sera établi une École pratique pour l'exploitation et le traitement des substances minérales, placée près d'une mine appartenant à la République; le nombre des élèves est limité à 20; les élèves actuels seront réduits à ce nombre par un concours; à l'avenir, les nouveaux élèves seront tirés de l'École polytechnique, toutefois, pendant les 2 premières années, les élèves réformés par le décret seront admis à concourir avec ceux de l'École polytechnique pour les

places vacantes, 779-780; passage du rapport de Fourcroy du 30 vendémiaire, relatifs à l'École des Mines, 844-845. — Haüy, obligé de recevoir chez lui les élèves de cette École et d'autres citoyens, demande du bois et de la chandelle au maximum : renvoyé au C. de S. P., 1er brumaire an IV, 828.

École des orphelins de la patrie, à Popincourt. — Après l'abandon, par Paulet, de son établissement des Orphelins militaires, installé d'abord rue de Sèvres à Paris, transféré après 1788, rue de Popincourt, la section de Popincourt l'adopte, I, 422 (n. 1). Des officiers municipaux de Paris sollicitent de la Convention un secours pour cet établissement; renvoi aux C. d'I. P. et des finances, 14 octobre 1792; Schneider et Laurent sollicitent l'admission de leurs enfants à la pension de Paulet, 24 octobre; la section de Popincourt sollicite un nouveau secours de 10.000 l. t. pour la maison des orphelins, 24 décembre, 423-424 (ann. C.). — Un projet de décret rédigé par Daunou prévoit (art. 7) la répartition des élèves de cette école dans les 12 collèges militaires, 16 avril 422. — Sirouval propose au C. un plan pour la réorganisation de cette maison; ordre du jour, 4 mai, 436. — Le C. arrête un projet d'après lequel les élèves de la maison des orphelins âgés de 18 ans partiront pour les armées, 7 mai, 441. — Sur une pétition de Sirouval, le C. arrête une rédaction permettant de placer une partie des élèves de Popincourt dans des établissements particuliers, 9 mai ,444. — Sur une demande de la section de Popincourt, la C. N. décrète (21 juillet) la conservation provisoire de l'établissement de Popincourt, 450. — Lettre d'Audouin au C., 3 août, II, 228. — Sur une nouvelle demande de la section de Popincourt, transformée en motion par Boussion (21 septembre), la C. N. vote des fonds pour l'École des élèves orphelins de la patrie, 228 (n. 3), 229 (ann. A). — Le 25 pluviôse an III, les élèves, à la barre de la C. N., demandent des secours et des armes : renvoyé aux C. des secours, militaires et d'I. P., 490. — Crouzet présentera un état nominatif de ceux des élèves de l'Institut des Jeunes Français qui pourraient être placés dans la maison de Popincourt, 6 floréal, VI, 129. — La C. ex. autorisée à se concerter avec la section des subsistances, au C. de S. P., pour subvenir aux besoins de cette maison, 26 floréal, 204. — Dans le projet de décret présenté le 30 floréal à la C. N., Plaichard propose qu'une partie des élèves de l'Institut des Jeunes Français soient envoyés à l'école de Popincourt; mais, sur la proposition de Ch. Delacroix, le Comité est chargé de présenter les moyens de réunir dans le château de Versailles les élèves de l'établissement Martin, de Liancourt et autres, 214 (note 1), 221-222. — La C. ex. remet un rapport sur une demande d'augmenter la pension des orphelins de cette école : renvoyé à la 1re section, 10 mai, 240. — Le décret du 20 prairial supprime l'institut de Popincourt, et ordonne que ceux des élèves qui présenteront les titres exigés par la loi seront incorporés à l'École de Liancourt, ou placés dans les armées, ou mis en apprentissage, 270. — La C. ex. remet un rapport sur la demande des instituteurs de l'École de Popincourt, 4 messidor, 320. — Après avoir entendu lire une lettre du directeur de cette École, relative aux élèves qui ne sont pas incorporés à Liancourt, le Comité charge la C. ex. de placer promptement ceux qui doivent entrer en métier, et de renvoyer chez leurs parents ceux qui doivent y retourner, 26 messidor, 414. — La C. ex. remet un rapport sur les élèves de l'École de Popincourt qui doivent être mis en apprentissage, 14 thermidor, 483; la C. ex. remet un nouveau rapport, 2 fructidor, 563.

École de peinture et de sculpture du Louvre. — Voir *École de dessin de l'Académie de peinture et sculpture.*

École de pharmacie. — Voir *Collège de pharmacie.*

École des ponts et chaussées. — Fondée en 1747 et placée sous la direction de Perronet; détails sur ses 40 premières années, transférée en 1788 rue Saint-Lazare, maison Lamillière; lois des 19 janvier et 18 août 1791, V. 632. — Le décret du 9 mars 1793 autorise le ministre de la Guerre à prendre parmi les élèves de l'École ceux qui seront jugés capables d'être employés aux armées et ordonne que les autres continueront leurs études, sans pouvoir être forcés à marcher, 633. — Le C. des ponts et chaussées charge Moreau, en août 1793, de rédiger un rapport sur cette école, 628. — Un décret du 16 septembre 1793 confirme celui du 9 mars, 633. — Indications sur la situation de l'École à la fin de 1793, d'après un *Mémoire* de Lesage, 633. — A la mort de Perronet (9 ventôse an II), Lamblardie lui succède. L'École fournit les premiers éléments de la nouvelle École centrale des travaux publics, décrétée le 21 ventôse, et que Lamblardie est chargé d'organiser, 635. — Le projet Bouquier sur le dernier degré d'instruction (24 germinal an II) prévoyait une École des ponts et chaussées à Paris, III, 576; IV, 165. — Tandis que l'École centrale, qui a débuté rue Saint-Lazare, est transportée au Palais-Bourbon, l'École des ponts et chaussées, dont le C. de S. P. a décidé le maintien, reste dans la maison Lamillière sous la direction de Lesage, 650. — Détails sur la situation de l'École en vendémiaire an III, d'après le *Mémoire* de Lesage, 651-652. — Figure dans le décret du 30 vendémiaire an IV, titre V, comme l'une des Écoles de services publics; les élèves seront tirés de l'École polytechnique, VI, 778-779; le rapport de Fourcroy, du même jour, dit que les

seules conditions nécessaires à une amélioration sont de lui donner de l'activité, de diminuer le nombre des élèves (que le décret réduit à 30) et de ne les admettre qu'après trois ans d'études à l'École polytechnique, 844. — En l'an IV, Lamblardie redevient directeur de l'École, transférée rue de Grenelle, maison Du Châtelet; en l'an XIV, placée au Palais-Bourbon, lorsque l'École polytechnique quitte ce bâtiment et prend possession du collège de Navarre, 652.

École de Popincourt. — Voir *École des orphelins de la patrie, à Popincourt.*

École des trompettes. — Rétablie par un décret le 14 brumaire an II, et installée dans le bâtiment des Menus; réclamation de la section du Faubourg-Montmartre, renvoyée à Prunelle, 3 nivôse an II, III, 206.

École gratuite de dessin de Boulogne. — Pichon demande des encouragements pour une école gratuite de dessin qu'il a ouverte à Boulogne en faveur des enfants des artistes qui ne pouvaient faire les frais de cette partie essentielle de l'instruction : renvoyé à la 2e section, 26 pluviôse an III, V, 493.

École gratuite de dessin de Paris, fondée par Bachelier en 1766. — Louis-Nicolas de Villiers, élève de cette École, offre au C. plusieurs dessins: mention civique, 18 nivôse an III, V, 400. — Projet lu par Portiez et adopté par le C., supprimant l'École en la fondant dans une École publique des arts du dessin, à établir à Paris, 21 vendémiaire an IV, VI, 771. — Voir *Écoles supérieures spéciales de peinture, sculpture, architecture.*

École gratuite de dessin de Saint-Quentin. — Voir SAINT-QUENTIN et LATOUR (Maurice-Quentin DE).

École militaire de Paris. — Voir *Fondation des écoles militaires.*

École militaire d'hydrographie. — Voir DELAMAINVILLE.

École nationale aérostatique de Meudon. — Le C. de S. P. ayant écrit à la C. des A. de mettre à la disposition de Conté, directeur de cette école, les livres, cartes, dessins et instruments nécessaires à l'instruction des élèves, le C. d'I. P. renvoie cette lettre à la C. ex., 20 frimaire an III, V, 298. — Vu une lettre du C. de S. P., le C. arrête que la C. des A. remettra à Conté les instruments, outils, etc., contenus dans les états annexés, 19 nivôse, 404. — La C. des A. demande que Molard soit autorisé à fournir à cette école des instruments dont elle a besoin : renvoyé au C. de S. P., cette école étant sous sa surveillance, 30 thermidor, 551. — La C. des A. présente un état d'objets à fournir en remplacement de ceux qu'elle a dû restituer aux héritiers des condamnés : renvoyé au C. de S. P., 2e complémentaire, 694.

École nationale de chirurgie. — Voir *École de chirurgie.*

École nationale de Juilly (ancien *Collège de Juilly*, fondé par les Oratoriens). — Prioleau, directeur de cette école, demande s'il peut faire l'acquisition de la maison de Juilly : le C. passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que cette maison n'est pas comprise au nombre de celles qui sont conservées par le décret sur les écoles centrales, 18 prairial an III, VI, 264. — Dequeville, professeur à ce collège, désirant aller passer les vacances dans son pays natal, prie le C. d'inviter le C. de S. P. à lui donner une autorisation : ordre du jour, 20 messidor, 314. — Pétition de Prioleau, demandant au C. de favoriser l'acquisition qu'il veut faire de la maison de Juilly, renvoyée à la 1re section, 20 thermidor, 516. — Le C. arrête de se concerter avec la C. des finances, section des domaines, pour donner à loyer gratuitement à Prioleau les bâtiments, enclos et meubles de la maison de Juilly, pour 20 années, à charge par lui de soutenir l'éducation de la jeunesse pendant ce temps, 2 fructidor, 562. — Le C., rapportant son arrêté du 2, est d'avis que la maison de Juilly, après estimation d'experts, soit donnée à loyer pour 20 ans, mais non gratuitement à Prioleau, Rattié et Jolly, et à leurs collègues Attanoux, Jeoffrin, Arnaud, Forelle et Jacquet, 4 fructidor, 571. — Prioleau et 4 instituteurs demandant le rapport de l'arrêté du 4 fructidor et le maintien de celui du 2 : renvoyé à la C. ex., 18 vendémiaire an IV, 759.

École nationale vétérinaire d'Alfort. (Voir aussi *Écoles vétérinaires.*) — Maintenue par le projet Bouquier sur le dernier degré d'enseignement (24 germinal an II), IV, 166. — Dechaux, professeur à cette école, envoie des observations sur la physique végétale, etc.; vu au C., 7 floréal, 284. — La demande de la C. ex. des transports pour l'admission gratuite de Benard fils à cette école est renvoyée à la C. ex. de l'I. P., 25 floréal, 430. — La C. des A. demande l'autorisation de faire réparer les pièces du cabinet d'anatomie de cette école : renvoyé à Mathieu; le président écrira à la C. ex. pour qu'elle pourvoie au payement de ces réparations, 7 prairial, 480. — Le C., sur le rapport de Mathieu, autorise la C. des A. à faire faire les réparations nécessaires au cabinet d'anatomie, 23 prairial, 621 (et n. 2). — Le C. arrête de transmettre à la C. ex. l'exposé fait par la C. des A. de la nécessité des réparations aux objets du cabinet d'anatomie de cette École, et de l'inviter à faire procéder aux réparations les plus urgentes, 19 messidor, 765. — Ludot propose, le 17 vendémiaire an III, que cette école soit transférée dans l'ancienne abbaye Saint-Victor, V, 278 (n. 1). — Plaichard et Barailon se transporteront à Charenton pour choisir divers objets nécessaires à l'École de

santé de Paris, et qui ne le sont pas à l'École vétérinaire, 6 germinal, VI, 3; ils se concerteront avec le C. d'agriculture pour le transport au Muséum d'histoire naturelle de diverses pièces inutiles à l'enseignement vétérinaire, qui se trouvent à l'École d'Alfort, 22 germinal 70. — Les objets et instruments de chimie qui se trouvent dans les laboratoires et pharmacie de l'École d'Alfort seront transportés à l'École de santé, 8 floréal, 146 (et n. 1). — Flandrin, directeur de l'École, ayant attesté que des pièces d'anatomie décrites dans un état signé de lui sont inutiles à l'École vétérinaire, le C. autorise la C. ex. à les faire transporter à l'École de santé, 10 prairial, 239. — Un décret concernant la translation de l'École vétérinaire à Versailles est renvoyé par le C. à sa 1re section, 17 fructidor, 632 (et note 3).

École nationale vétérinaire de Lyon. — Maintenue par le projet Bouquier sur le dernier degré d'enseignement (24 germinal an II), IV, 166.

École normale. — Voir *Écoles normales.*

École polytechnique. — Le nom d'*École polytechnique* est donné à l'École centrale des travaux publics par l'article 1er du décret du 15 fructidor an III, voté sur le rapport de C.-A. Prieur, VI, 602. — A ce moment, l'École polytechnique n'est pas conçue comme une école *préparatoire* aux écoles spéciales, mais comme une école *qui doit remplacer* certaines écoles spéciales : cette conception ne sera remplacée par une autre qu'en vendémiaire an IV, 603. — La direction de l'École ayant demandé plusieurs ouvrages nécessaires à la bibliothèque, le C. arrête que ces ouvrages seront pris dans les dépôts de la rue de Lille et des Cordeliers, 4e compl. an III, 704. — Sur la dénonciation faite que des élèves de l'École polytechnique ont été remarqués dans les rassemblements du Palais-Égalité, Lanthenas et Barailon écriront aux professeurs de rendre compte au C. du civisme de chacun des élèves et de les surveiller, 6 vendémiaire an IV, 721, 724. — Lanthenas et Barailon chargés par le C. d'exiger le rapport qu'ils ont déjà demandé aux professeurs et directeurs de l'école et de se faire rendre compte de la conduite de chaque élève pendant les journées des 12, 13 et 14, 16 vendémiaire, 746. — Un état remis par le directeur de l'École au C. de S. P. constate que, sur 282 élèves, 5 seulement ont pris les armes pour défendre la C. N., 8 se sont joints aux royalistes, les autres ont eu une attitude passive; Monge intervient en faveur des élèves compromis (d'après Pinet INTROD., XXIV (n.). La C. ex. présente des observations sur une demande de livres, tels que Suétone, Voltaire, Montaigne, etc., faite par le conservateur de l'École des travaux publics : les directeurs et professeurs de l'École polytechnique seront invités à faire connaître les motifs de cette demande, 20 vendémiaire, 769. — Dans le projet de décret sur les Écoles de services publics, qu'il présente au C. le 21 vendémiaire, et qui, communiqué ensuite au C. de S. P., fut imprimé au nom des deux Comités et voté par la C. N., le 30 vendémiaire, Fourcroy a fait de l'École polytechnique, placée sous l'autorité du ministre de l'Intérieur, l'école préparatoire aux Écoles de services publics; toutefois, elle recevra aussi des élèves pour l'exercice libre des professions qui nécessitent des connaissances mathématiques et physiques; le nombre des élèves est réduit à 300; les conditions d'admission restent celles du décret du 15 fructidor; le cours complet des études est de 3 ans; texte du titre II du décret du 30 vendémiaire consacré à l'École polytechnique, 775-777; passage du rapport de Fourcroy relatif à l'École polytechnique, 841-842. — Passage de l'*Essai sur l'Histoire générale des sciences*, etc., de Biot, sur cette transformation de l'École polytechnique en un école préparatoire où l'on formera des ingénieurs : « au lieu d'élever l'enseignement de l'école, on l'abaissa », 604. — Chauvin, parti en 1792 comme volontaire, demande l'autorisation de se présenter au concours de l'École polytechnique : renvoyé au C. de S. P., 3 brumaire (matin), 856-856.

École révolutionnaire d'agriculture. — Barère, dans son rapport du 26 messidor an II, sur l'état de la fabrication révolutionnaire du salpêtre et de la poudre, annonce que le C. de S. P. projette la création d'une école révolutionnaire sur l'agriculture et l'éducation des troupeaux, IV, 828. — Ce projet est de nouveau mentionné dans le rapport de Fourcroy sur l'École centrale des travaux publics du 3 vendémiaire an III, 1009.

École révolutionnaire des armes et poudres. — Créée, à titre temporaire, par l'arrêté du C. de S. P. du 14 pluviôse an II, dure du 1er au 29 ventôse; détails sur ces cours révolutionnaires; noms des professeurs; le *Moniteur* annonce que cette méthode révolutionnaire sera sans doute employée par le gouvernement pour multiplier en peu de temps tous les genres d'instruction, IV, 167, 189 (n. 1). — Réception aux Jacobins, le 8 ventôse, des citoyens appelés à Paris pour s'instruire de la fonte des canons et de la fabrication du salpêtre, 828 (n. 2). — Coupé, Thibaudeau et Bouquier sont chargés par le C. de lui présenter un projet de décret tendant à propager l'instruction publique par des moyens révolutionnaires semblables à ceux qui ont été déjà employés pour les armes, la poudre et le salpêtre, 29 floréal, 451. — Dans son rapport du 26 messidor sur l'état de la fabrication révolutionnaire du salpêtre et de la poudre, Barère parle des heureux résultats obtenus par cette école, et dit que ce mode

révolutionnaire de cours publics est devenu pour le C. de S. P. un type d'instruction qui lui servira pour toutes les branches de connaissances humaines utiles à la République 829.

École (royale) gratuite de dessin, à Paris, fondée en 1766 par Bachelier. — Le ministre Clavière demande (20 mars 1793) s'il doit poursuivre le recouvrement du loyer de la maison des ci-devant Cordeliers, occupée par cette école; elle continue à fonctionner en l'an II, IV, 166 (et note). — Les employés de cette école réclament l'indemnité accordée par la loi du 4 pluviôse an III : ouï le rapport de la C. ex. et lecture faite des observations des administrateurs de l'école, le C. passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que cette école n'est ni dotée ni organisée par la nation et que les traitements sont déterminés par les administrateurs, 20 prairial an III, 274.

Écoles centrales. — Bancal demande que les lycées proposés par le Comité s'appellent *écoles centrales*, et qu'il y ait une école dans chaque département, 24 déc. 1792, I, 250. — Dans un mémoire rédigé au début de frimaire an III, dans les bureaux de la C. ex., et renvoyé à la 1re section du C. le 8 frimaire (V, 256), les établissements de 2e degré d'instruction sont appelés *instituts* et ceux de 3e degré *lycées;* mais, dans une note récapitulative écrite en marge, les instituts et les lycées disparaissent et sont fondus en une catégorie unique d'établissements, sous le nom d'*écoles centrales*, V, 261, 265. — Lakanal donne lecture au C. d'un rapport et projet de décret sur les écoles centrales : ajourné à la 2e séance, 16 frimaire, 284. — Discussion reprise et ajournée à la prochaine séance, 20 frimaire, 298 (elle n'a pas été reprise). — Le 26 frimaire, Lakanal lit à la C. N. le rapport et le projet de décret : impression et ajournement, 298 (n. 3), 299 (annexes); texte du rapport, 299-306; texte du projet de décret, 307-309. — Le 7 ventôse, Lakanal présente de nouveau à la C. N. le projet de décret, avec une modification : le professeur d'accouchements, des maladies des femmes en couches et de celles des enfants, a été supprimé, 540-541-542 (ann. A), Coupé demande qu'il y ait une école par département; le rapporteur explique les raisons qui ont fait préférer pour base le chiffre de la population; Levasseur (de la Sarthe) demande l'adjonction d'un professeur d'agriculture et de commerce ; le rapporteur se rallie à la proposition, qui est adoptée; un membre demande comment un seul professeur pourra enseigner tous les arts et métiers : le rapporteur répond par une citation de Lavoisier (sans le nommer); un autre demande pourquoi on veut faire enseigner les langues vivantes les plus appropriées aux localités, puisque l'intention de la C. N. est de faire disparaître tous les jargons particuliers : le rapporteur répond qu'il n'est pas question de conserver des idiomes particuliers, mais de répandre selon les localités, la connaissance des langues parlées chez les peuples voisins, 542-544. Le décret est adopté en son entier; l'article 3 du chapitre III supprime tous les anciens collèges salariés par la nation; l'article 4 dit que le C. d'I. P. fera un rapport sur les établissements consacrés à l'instruction publique, jardins des plantes, observatoires, etc., qu'il serait bon de conserver dans le nouveau plan d'instruction nationale, 544, 309. — Le C. charge sa 1re section de lui présenter, à sa première séance, la liste des membres qui doivent composer le jury (central) d'instruction (du département de Paris), 8 ventôse, 538. — Le C. adopte un projet de décret à présenter à la C. N. établissant à Paris 5 écoles centrales, et chargeant de l'exécution les C. d'I. P., des domaines et des travaux publics; il nomme, pour former le jury central d'instruction de l'arrondissement (département) de Paris, Laplace, Garat et Barthélémy, 10 ventôse, 546. — Le 11 ventôse, Lakanal fait voter à la C. N. le décret établissant 5 écoles centrales à Paris, 646 (n. 1), 550-551 (ann. A). — Lakanal présente un projet de circulaire aux députations, pour les inviter à désigner la commune de leur département où il leur paraît convenable de placer l'école centrale : le projet est adopté; sur sa proposition, lui et Dulaure sont chargés de se concerter avec les commissaires du C. des domaines et l'architecte Molinas pour le choix des locaux destinés aux écoles centrales de Paris; il présente un projet de règlement de police interne pour les écoles centrales : ajourné; la commune de Provins demande une école centrale, 14 ventôse, 564, 566; texte de la circulaire aux députations, 573 (ann. A). — Le C. adopte, pour être présenté à la C. N., un projet de décret pour l'envoi dans les départements de 5 représentants chargés d'assurer la prompte exécution des lois sur l'instruction publique, particulièrement de celles sur les écoles primaires et les écoles centrales, 16 ventôse, 576. — Barailon est autorisé à présenter à la C. N. un projet de décret pour obtenir l'insertion au Bulletin du rapport (du 26 frimaire) qui a précédé le projet de décret sur les écoles centrales; Lakanal est autorisé à se concerter avec la C. ex. pour l'instruction relative à l'envoi dans les départements de 5 représentants pour l'organisation des écoles centrales; le C. adopte le projet de règlement pour la police externe des écoles centrales (imprimé à l'imprimerie de l'Agence de l'envoi des lois, réimprimé dans plusieurs départements; indications sur les différences entre le texte imprimé et le

texte du procès-verbal, 18 ventôse, 582, 583-585 et notes). — Le 19 ventôse, la C. N. décrète que le rapport de Lakanal sur les écoles centrales sera inséré au Bulletin 582, (n. 2), 599 (annexes). — Goulet l'aîné offre au C., pour l'enseignement dans les écoles centrales, un ouvrage sur la perspective aérienne : renvoyé à la C. ex., 20 ventôse 593. — Les élèves ingénieurs et élèves de l'École des Mines offrent de recueillir des échantillons de toutes les substances minérales en assez grand nombre pour qu'il en soit distribué à tous les instituts centraux (écoles centrales) : renvoyé à la 1re section; le C. arrête que le Bulletin qui contient le rapport sur les écoles centrales sera distribué aux élèves de l'École normale, à 1.500 ex., dans le cas où la planche ne serait pas brisée; les administrateurs du district de Compiègne réclament en faveur de cette commune l'établissement de l'école centrale; Hérard et Chastellain demandent que l'école centrale de l'Yonne soit placée à Sens et non à Auxerre, 22 ventôse, 594, 595, 597. — Lakanal fait imprimer en brochure son rapport du 26 frimaire, suivi du décret du 7 ventôse : remarques sur sa façon d'agir en cette occurrence, 599 (annexes). — Deux membres de la députation du Puy-de-Dôme exposent au C. qu'elle ne peut s'occuper du placement de l'école centrale avant de savoir le parti qu'on prendra pour l'excédent de population; la députation des Hautes-Pyrénées demande que l'école centrale soit placée à Tarbes; le district de La Flèche réclame pour la Flèche une école centrale; la C. ex. fait un rapport relatif aux renseignements qui pourront être utiles aux représentants envoyés dans les départements : renvoi à la 1re section, 24 ventôse, 601-602. — Les 5 écoles centrales à établir à Paris seront ouvertes provisoirement dans les établissements d'instruction de cette commune : la C. ex. prendra les mesures nécessaires; il sera tiré 500 ex. du règlement des écoles centrales du 18 ventôse 606, 608. — Le rapporteur de la 1re section soumet au C. un projet de décret sur le placement des écoles centrales : adopté; le tableau contient 86 départements (Paris n'y figure pas, la Corse manque), 77 départements ont 1 école, 8 en ont 2, 1 (Nord) en a 3; au total 96 écoles, 28 ventôse, 613-674. — 4 membres de la députation du Cantal demandent que l'école centrale soit placée à Aurillac, un autre réclame pour Saint-Flour : ajourné; la députation des Hautes-Pyrénées entendue, le C. arrête que l'école sera placée à Tarbes; la députation de l'Ariège sera invitée à se rendre à la prochaine séance, 30 ventôse, 617. — Sur le vœu des députations du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et du Cantal, le C. arrête que les écoles centrales seront placées à Lille, Cambrai, Maubeuge, Arras, Saint-Omer, Soissons, Saint-Flour; la députation de l'Ariège sera de nouveau invitée à se rendre à la première séance, 6 germinal, VI, 2. — Sur le vœu de la députation des Landes, l'école sera placée à Saint-Sever; la commune de Chartres demande l'école centrale; celle de Laon demande l'école centrale de l'Aisne; après avoir entendu la députation de l'Yonne et les délégués de Sens, le C. décide que l'école centrale sera placée à Auxerre; l'école de l'Ariège sera placée à Foix; la députation de Saône-et-Loire sera invitée à se rendre à la prochaine séance, 8 germinal, 13, 14. — Un membre de la députation du Jura demande que l'école soit placée à Dole : adopté; après avoir entendu diverses observations de la députation du Puy-de-Dôme, le C. maintient l'école centrale à Clermont; la députation de l'Aisne et celle du Loir-et-Cher sont invitées à se rendre à la première séance sur le vœu de la députation de l'Aveyron, l'école centrale est placée définitivement à Rodez; un membre de la députation de Saône-et-Loire ayant exposé que ses collègues n'ont pu venir, la discussion pour ce département est ajournée, puis le Comité arrête qu'il n'entendra plus de discussion sur les écoles centrales, en dehors de celles qui sont prévues par ses arrêtés de ce jour, 10 germinal, 16, 17. — Le C. arrête qu'il y aura séance le soir de ce jour pour terminer la discussion sur le placement des écoles centrales, 13 germinal matin (la séance du soir annoncée ne peut avoir lieu, parce que la C. N. tient, elle-même, séance), 26 (et n. 2). — Chevassieu réclame pour l'art musical une place dans les écoles centrales : renvoyé à la 1re section; sur le vœu de la députation des Bouches-du-Rhône, le C. arrête que l'école centrale sera placée à Aix; après avoir entendu les députations de la Creuse, des Basses-Alpes, de Saône-et-Loire, de Loir-et-Cher, de Seine-et-Marne, de la Manche, de l'Orne et de l'Aveyron, et les délégués de Guéret et d'Alençon, le C. arrête définitivement que les écoles centrales de ces 8 départements seront placées à Aubusson, Digne, Autun et Chalon, Blois, Fontainebleau, Valognes et Avranches, Sées et Rodez; arrête, ensuite que tous les débats sont clos sur le placement des écoles centrales et adopte le projet de décret contenant le tableau général de placement de 96 écoles centrales dans 86 départements (Paris n'y figure pas, la Corse manque) : 77 départements ont 1 école, 8 en ont 2, 1 en a 3, 17 germinal, 33-34-35-36. — Le 18 germinal, un membre du C. (Lakanal) fait à la C. N. un rapport sur la prompte exécution des lois relatives à l'instruction publique et l'assemblée adopte le décret envoyant à cet effet 5 représentants dans les départements; fait ensuite adopter le décret indiquant le placement des écoles centrales, V, 576 (n. 2); VI, 36 (n. 2),

40 (ann. B). — Un député de la Mayenne soumet une réclamation sur le placement de l'école : ordre du jour, motivé sur le décret voté, 18 germinal, 43. — Le C. désigne Lakanal, Baraillon, Bailleur, Dupuis et Jard-Panvillier pour organiser dans les départements les écoles primaires et centrales; la C. ex. est chargée de présenter à la première séance un choix de livres élémentaires à employer dans les écoles centrales, 30 germinal, 53, 54. — Un décret du 21 germinal, présenté à la C. N. par Daunou, confirme la nomination de Dupuis, Baralon, Lakanal, Bailleur et Jard-Panvillier, 53 (n.), 56 (ann. B). — L'*Aperçu des dépenses* présenté au C. par Lakanal, le 21 germinal, compte seulement 92 écoles centrales, y compris celles de Paris; porte le nombre des professeurs à 19 au lieu de 14, ajoute, en outre, dans 10 écoles, une augmentation de 5 professeurs; le chiffre des dépenses serait de 12.655.000 l. t., 64-65, 67. — Le C. adopte un arrêté portant que le professeur d'histoire philosophique des peuples enseignera aussi l'économie politique; que le professeur qui demeure chargé de l'enseignement de la législation enseignera aussi la morale; et que le professeur d'hygiène enseignera aussi l'art des accouchements, 22 germinal, 69 (n.). — Dounoville, envoyé de Brives, réclame pour cette commune l'école centrale, qui a été placée à Tulle : ordre du jour; Lakanal est remplacé par Daunou pour le choix des locaux propres à recevoir les écoles centrales de Paris; le C. prend un arrêté réglementant la nomination des professeurs, 30 germinal, 107, 109, 110. — Liste de 59 professeurs désignés par le jury, en germinal, pour les écoles centrales de Paris; 3 refusent, 3 professeurs sont nommés en prairial; 115 (note). — Le C. rectifie l'article 2 d'un arrêté du 22 germinal où le mot *législation* avait été omis, 2 floréal, 118. — L'agent national du district de Nancy invite le C. à solliciter un décret qui place la peinture et la sculpture au nombre des objets d'enseignement de l'école centrale de la Meurthe, ordre du jour, 4 floréal, 126. — Les commissaires de la commune de la Flèche demandent une école centrale : renvoyé à la 1re section; mémoire de Belin de Ballu sur les livres élémentaires des écoles centrales, et en particulier sur un ouvrage pour l'enseignement du grec, renvoyé à la 3e section, 6 floréal, 129, 130. — Les administrateurs du district de Montbrison demandent pour cette commune une école centrale, 8 floréal, 148. — Ouvrage de Goulet sur la perspective aérienne, qui paraît ne pas convenir aux écoles centrales; renvoyé au C. des travaux publics; Rogat demande à être admis au concours pour les places de professeurs de dessin : renvoyé au jury des arts; Eymar demande à être nommé conservateur d'une bibliothèque près d'une école centrale de Paris, 10 floréal, 152-153. — Le 12 floréal, le C. des décrets renvoie à celui d'I. P. une lettre des administrateurs de la Haute-Garonne relative au règlement des écoles centrales, 158; texte de cette lettre, 162-163 (ann. B). — Lagrange est nommé membre du jury central d'instruction de Paris en remplacement de Barthélemy, décédé; Chambry demande à devenir professeur d'une des écoles centrales de Paris : renvoi au jury, 12 floréal, 154, 156. — Lalande est nommé commissaire, en remplacement de Daunou, pour le choix des locaux destinés aux écoles centrales de Paris, 20 floréal, 191. — Des commissaires de la commune de Reims demandent au C. que l'école centrale de la Marne soit placée à Reims; un membre de la 1re section fait le rapport sur la demande de la Flèche; Grégoire chargé de proposer à la C. N. que l'école centrale de la Marne soit placée à Reims, et celle de la Sarthe à La Flèche, 22 floréal, 194-195. — Après lecture d'une lettre de Jard-Panvillier, le C. suspend son arrêté du 22 relatif à l'école centrale de la Marne, 24 floréal, 201. — Massieu est adjoint à Lalande comme commissaire pour le choix des locaux, 26 floréal, 203. — Les commissaires du jury central pour l'organisation de l'école centrale établie à Fontainebleau demandent que la C. ex. des revenus nationaux soit chargée de faire la répartition nécessaire dans le local désigné par Lakanal dans le ci-devant château : renvoyé à la 1re section, 28 floréal, 215. — Wandelaincourt est chargé de demander à la C. N. le rapport du décret plaçant l'école centrale de la Sarthe au Mans; lettre du jury central de Seine-et-Oise renvoyée à la 1re section, 30 floréal, 224, 225. — Après avoir entendu contradictoirement la députation de la Creuse et les commissaires de Guéret, le C. passe à l'ordre du jour sur la demande de placer à Guéret l'école centrale; une lettre de Serre relative à une demande de placer à Embrun l'école centrale des Hautes-Alpes renvoyée à la 1re section, 8 prairial, 234-235. — Sur la lecture d'une lettre de Jard-Panvillier, le C. passe à l'ordre du jour sur la demande de la commune de Reims tendant à obtenir l'école centrale, 12 prairial, 243. — Sur la demande d'un des professeurs des écoles centrales de Paris, le C. arrête qu'ils recevront leur traitement à compter du jour de leur nomination, excepté ceux qui remplissent quelque autre place ou fonction salariée, 20 prairial, 273. — Fourcroy annonce au C. que la Commission des Onze s'est occupée de présenter des réformes dans l'organisation des écoles centrales, 22p rairial, 278. — Sallengros annonce au Comité que Barthélemy, membre du jury central d'instruction du Nord, l'a instruit que l'Agence des arts, à Bruxelles,

est en possession d'objets de physique, chimie et histoire naturelle qui pourraient être utiles à l'école centrale de Maubeuge : le C. arrête d'écrire au représentant du peuple à Bruxelles, 24 prairial, 287. — Jard-Panvillier demande s'il est suffisamment autorisé à ordomancer les réparations à faire dans les bâtiments destinés à l'instruction publique : arrêté d'écrire aux 5 représentants de n'ordonner aucune dépense pour les écoles centrales, attendu que la C. des Onze doit présenter ses vues sur la nécessité de modifier l'organisation de l'instruction publique, 26 prairial, 289. — Baillot annonce que le jury central d'instruction l'a nommé professeur à l'école centrale de Dijon, mais que le département, infirmant cette décision, a nommé Volfius : renvoyé à la 1re section; Contamine demande à être placé à l'école centrale de Maubeuge : renvoyé à Jard-Panvillier, 2 messidor, 313-314. — Le 5 messidor, dans un discours préliminaire au projet de constitution, Boissy annonce que la C. des Onze propose de diminuer de moitié le nombre des écoles centrales, 335. — L'article 2 du titre « Instruction publique » (rédigé par Daunou) du projet de constitution dit que le nombre des écoles centrales sera tel qu'il y en ait au moins une pour 2 départements, 337, 945-948. — Les articles relatifs aux écoles centrales (art. 100-111) du projet d'organisation de l'instruction publique (rédigé par Daunou), lu le 6 messidor, disent que les professeurs seront nommés par les administrations de département, les jurys centraux d'instruction étant supprimés); en lieu et place de traitement, ils se partageront la moitié du produit de la rétribution annuelle des élèves, fixée à 100 francs 338-339, 948. — Massieu annonce que les locaux choisis pour les 5 écoles centrales du département de Paris sont les Quatre-Nations, le Val-de-Grâce, la Conception-Honoré, le Prieuré Martin, et les Jésuites ou Minimes; 2 de ces écoles seront mises en activité sur-le-champ, dont une aux Quatre-Nations : Massieu est autorisé à inviter la C. de S. G à faire transporter les prisonniers de ce bâtiment dans la maison des Carmélites; en outre, il sera représenté au C. des finances, section des domaines, que le Val-de-Grâce n'est pas assez central; Portiez est chargé de présenter à la C. N. un décret pour faire suspendre les travaux commencés dans les départements pour le placement des écoles centrales, 8 messidor, 345-346; Portiez fait voter ce décret le 9 messidor, 346 (n. 1); texte, 349 (ann. A). — Sur une lettre de la C. ex. relative au traitement des professeurs des écoles centrales, le C. passe à l'ordre du jour motivé sur la loi qui défend le cumul, 14 messidor, 385. — Saint-Ange demande à professer les belles-lettres dans une école centrale de Paris : renvoyé au jury central d'instruction, 26 messidor, 412. — Cuvier, professeur d'histoire naturelle aux écoles centrales de Paris, ayant fait une demande relative à son traitement, le C. arrête que les professeurs des écoles centrales qui exerceraient ailleurs d'autres fonctions auxquelles est attaché un traitement auront l'option entre les traitements, sans pouvoir cumuler, 4 thermidor, 446. — F. François, lieutenant au 8e bataillon du Bas-Rhin, demande à être mis en réquisition pour pouvoir utiliser ses connaissances en mathématiques dans les écoles centrales : renvoyé au C. de S. P., 6 thermidor, 452. — Le surplus des exemplaires des œuvres de Tissot sera distribué aux écoles centrales, 14 thermidor, 486. — Décret du 16 thermidor chargeant le C. de présenter la liste des départements où il doit y avoir des écoles centrales, 520 (annexe). — Un membre (sans doute Fourcroy) présente au C. ses observations sur la dispositiou du projet des Onze portant que les professeurs des écoles centrales seraient payés par les élèves, demande que le C. nomme 2 commissaires pour conférer avec les Onze et examiner s'il ne vaudrait pas mieux que ces professeurs fussent soldés par la République, 18 thermidor, 504-505; texte de notes rédigées par Fourcroy, 511-512 (ann. B). — Le C. renvoie à sa 1re section le décret du 16 thermidor, 20 thermidor, 515. — Les administrateurs d'Indre-et-Loire demandent, pour les professeurs de l'école centrale de Tours déjà en activité, le payement de leur traitement : le C. arrête que la C. ex. fera payer ce traitement à dater de l'époque où ces professeurs sont entrés en service, 24 thermidor, 522. — Desgranges expose que le jury d'instruction de Loir-et-Cher l'a nommé professeur de mathématiques à l'école centrale de Blois, mais que, vu le décret suspendant les travaux, ce jury a cru ne pouvoir l'installer : ajourné; le district de La Flèche rappelle au C de l'arrêté du 22 floréal et demande que le ci-devant collège soit choisi pour former une des écoles centrales : renvoyé à la 1re section, 26 thermidor. 538-539. — Le C., délibérant sur l'organisation des écoles centrales, s'occupe du nombre de leurs professeurs, 5 fructidor, 574. — Le C. arrête qu'il y aura 7 professeurs dans chaque école; un membre ayant demandé qu'il y ait dans chaque école un professeur d'hygiène et d'accouchements, il est arrêté de proposer à la C. N. d'étudier dans chaque département une chaire particulière d'hygiène et d'accouchement; le traitement des professeurs des écoles centrales sera basé sur une quantité déterminée de froment; en outre, chaque élève payera au professeur dont il suivra le cours une somme annuelle; Lakanal chargé du travail général sur les écoles centrales, 6 fructidor, 575. — Lakanal présente au C. le projet sur les

écoles centrales; adopté; ce projet reproduit celui du 6 messidor, avec les changements suivants : une école par département, programme réduit ;nombre des professeurs fixé à sept; ils sont élus par un jury d'instruction; sous l'approbation de l'administration du département; salaire des professeurs fixé à 6 000 l. t., la rétribution des élèves à 25 francs (*sic*); un quart des élèves peut en être dispensé pour cause d'indigence; ce projet sera remis à la C. des Onze pour être présenté à la C. N.; le district de La Flèche réclame pour cette commune l'école centrale : renvoyé à la 1re section; La Chabeaussière demande une place de professeur dans une école centrale, 7 fructidor, 581-582. — Lakanal et Fourcroy rendent compte de la conférence qu'ils ont eue avec Daunou; pour les écoles centrales, le nombre des professeurs a été augmenté d'un professeur de belles-lettres, l'enseignement de l'histoire et celui de la législation formeront deux chaires distinctes; dans certains départements frontières, il y aura un professeur de langues vivantes appropriées aux localités; Daunou présentera à la C. N. le projet ainsi modifié, 20 fructidor, 644-645. — La C. ex. remet un rapport sur les bibliothèques des écoles centrales : renvoyé à la 2e section, 4 vendémiaire an IV, 717.— Pétition de la commune de Brioude qui demande d'être le siège de l'école centrale : renvoyée à la 1re section, 21 vendémiaire, 772. — Dans le projet de loi sur l'organisation de l'instruction publique, présenté à la C. N. par Daunou, le 23 vendémiaire, le titre II est consacré aux écoles centrales : discussion ajournée; texte du titre, 794-795; — Le 27 vendémiaire, la C. N. discute le projet; légères modifications apportées à 4 articles du titre II, 811. 870. — Desgranges réclame une indemnité de 1.000 l. t. en raison de son voyage à Blois et retour : renvoyé à la C. ex., 27 vendémiaire, 810. — Sur l'avis du département d'Indre-et-Loire, le C. arrête que Véreau de Launay, médecin, continuera à l'école centrale de Tours les leçons de chimie et de physique qu'il professait au Musée de Tours, et pourra cumuler les traitements; sur le rapport de la 1re section, arrête que l'école de l'Ariège sera placée à Saint-Girons et celle du Loir-et-Cher à Vendôme; Lakanal demeure chargé de présenter le lendemain le placement des écoles non encore placées, 28 vendémiaire, 813, 814. — Sur le rapport de Lakanal, le C arrête que l'école centrale du Cantal sera placée à Saint-Flour, 29 vendémiaire, 819. — Les membres du directoire (jury?) des écoles centrales de la Vienne exposent qu'ils n'ont touché aucun traitement depuis le 1er fructidor : renvoyé à la C. ex.; Durand-Maillane demande pour Billom l'école centrale du Puy-de-Dôme : renvoi à Lakanal; Lakanal lit au C. un rapport et projet de décret sur le placement des écoles centrales : adopté, 1er brumaire, 823, 824-825, 826. — Le district de Belley demande que l'école centrale soit placée dans cette commune : ordre du jour, motivé sur la loi rendue, 3 brumaire (matin), 857. — Le 3 brumaire, Lakanal présente à la C. N. le projet de décret sur le placement des écoles centrales : propose de maintenir le décret de placement déjà rendu (18 germinal), sauf quelques modifications pour 12 départements; en outre, pour la Belgique et le pays réuni par la loi du 9 vendémiaire, les écoles centrales seront placées dans les chefs-lieux de département; il y aura 5 écoles centrales à Paris; adopté, 861, textes du rapport et du décret, 873-874 (ann. E).

Écoles complémentaires. (Voir aussi *Écoles secondaires*). — Fourcroy présente au C. un projet d'écoles destinées au complément de l'éducation : premiers articles adoptés; la suite est ajournée à la première séance, 30 thermidor an III. VI, 553. — Après mûre délibération, le C. ajourne le projet, 5 fructidor, 574.

Écoles d'artillerie. — Le projet Bouquier sur le dernier degré d'instruction (24 germinal an II) prévoyait un instituteur d'artillerie dans chacune des 8 places-fortes et à Paris, III, 576: IV, 165. — Le décret sur les écoles de services publics, voté le 30 vendémiaire an IV, consacre un titre III aux écoles d'artillerie : l'École des élèves d'artillerie, établie à Châlons, restera en activité, jusqu'à la paix; à partir de ce moment les élèves qui se destinèrent à l'artillerie feront deux ans d'études au moins à l'École polytechnique, puis entreront dans une des 8 écoles d'artillerie, placées près des régiments de cette arme, VI, 777; passage relatif aux écoles d'artillerie du rapport de Fourcroy du 30 vendémiaire, 842-843.

Écoles de canton (Voir aussi *Écoles intermédiaires*). — Barailon lit à la C. N., le 23 brumaire an III, un discours critiquant le projet sur les écoles primaires présenté par le C.; il propose de restreindre le programme de l'enseignement de ces écoles, et de créer au-dessus d'elles des écoles de canton; impression votée, et renvoi au C., V, 213-214; extraits, 214-217 (annexes). — Le 27 brumaire, sur l'article 2 du chap. IV, du projet du C., déclare que le programme proposé pour les écoles primaires est trop étendu: il veut qu'on se borne à y enseigner à lire, à écrire, les 4 règles, les droits de l'homme, la constitution, la morale républicaine; les autres connaissances seraient réservées à des écoles de canton, 230, 231.

Écoles de chirurgie (Voir aussi *Académie de chirurgie* et *Collège de chirurgie et de pharmacie*). — Les professeurs de chirurgie réclament pour

les écoles de cette partie, et pour les écoles pratiques : Fourcroy rapporteur, 11 brumaire an II, II, 729. — Thillaye demande d'être autorisé à mettre en ordre le cabinet des écoles de chirurgie; le C. écrira au ministre de l'Intérieur à cet effet, 21 pluviôse, III, 444. — Le C. nomme provisoirement Thillaye conservateur du cabinet des instruments des écoles de chirurgie, dont il sera constitué dépositaire après vérification par la section d'anatomie de la C. des A., 5 fructidor, 965. — Le C. complète son arrêté du 5 en ajoutant, aux instruments de chirurgie, les machines, tableaux, gravures et papiers, ainsi que la bibliothèque, et en adjoignant à la section d'anatomie la section de bibliographie, 7 fructidor, 970. — Dans son rapport du 7 frimaire an III, Fourcroy dit que l'enseignement de l'École centrale de santé doit être substitué à celui de l'école de chirurgie, qui, sans être totalement détruit, a cependant beaucoup souffert, 980. — L'École nationale de chirurgie manquant des instruments nécessaires pour les injections, le C. arrête que la C. ex. acquerra les 4 qui se trouvent chez Vicq, pour le prix de 700 l. t.; la C. des A. est autorisée à délivrer à Thillaye, pour le cabinet et la bibliothèque des écoles nationales de chirurgie, divers instruments et livres, 26 vendémiaire an III, 137. — Le clair-obscur peint par Gibelin dans l'amphithéâtre des démonstrations anatomiques sera réparé; Gibelin est chargé de la réparation; les dessins des figures, emblèmes et inscriptions à substituer à ce qui a été effacé seront soumis au C., 28 vendémiaire, 140. — Il s'élève au C. des plaintes sur la méthode enseignante de plusieurs professeurs de médecine et de chirurgie : Plaichard est invité à surveiller cet enseignement: un cours pratique étant ouvert aux écoles de chirurgie, la C. ex. fera payer à Thillaye 600 l. t. pour acquitter les frais de ce cours, dépenses acquittées ci-devant par l'Académie de chirurgie supprimée, 11 brumaire, 185, 187. — La C. des A. fera transférer au cabinet des écoles de chirurgie les pièces d'anatomie existant à la ci-devant Académie des sciences, dans le dépôt des Petits-Augustins et autres dépôts, 14 brumaire, 198. — Le décret du 14 frimaire sur les 3 écoles de santé supprime les écoles de chirurgie de Paris, de Montpellier et de Strasbourg, en ordonnant qu'elles soient refondues avec les écoles de santé, 282. — Gondouin, l'architecte de l'école de chirurgie, assistera les commissaires du C. (Plaichard et Barailon) pour la visite des lieux destinés à l'enseignement de l'École de santé de Paris; le comité civil de la section Marat quittera dans le jour les salles qu'il occupe à l'École de chirurgie, 16 frimaire, 286. — Le comité militaire et les administrateurs de l'atelier de salpêtre de la section Marat quitteront dans le jour les appartements qu'ils occupent à l'École de chirurgie, 20 frimaire, 298 — La C. ex. présente un rapport sur la demande faite par Thouret d'être autorisé à vendre les objets meublants qui ont appartenu aux écoles de chirurgie : renvoyé à la 3e section, 24 floréal, 200. — La demande relative aux meubles des écoles de chirurgie est renvoyée à la C. ex. des revenus nationaux; Thouret demande que les manuscrits précieux concernant l'anatomie et l'art de guérir, qui se trouvent aux écoles de chirurgie, soient remis à l'École de santé : le C. accueille la demande, 10 prairial, 239. — Le C. arrête que la C. des A. fera sans délai à l'École de santé la délivrance des manuscrits sur l'anatomie et l'art de guérir, 10 vendémiaire, an IV, 743. — La C. ex. autorisée à délivrer à Gibelin, sur ses travaux pour l'amphithéâtre, un mandat d'urgence de 6.000 l. t., 18 vendémiaire, 759.

École d'économie rurale vétérinaire. — Décret présenté, le 29 germinal an III, par le C. d'agriculture, et voté le 2 floréal, instituant deux de ces écoles à Versailles et à Lyon, VI, 113. 632 (n. 3). — Décret concernant la translation de l'École vétérinaire (d'Alfort) à Versailles, renvoyé par le C. à sa 1re section, 17 fructidor, 632.

Écoles d'hydrographie. — Projet Bouquier sur le dernier degré d'instruction (24 germinal an II) prévoyant un hydrographe dans chaque port, ce qui implique le maintien des écoles existantes, III, 576; IV, 165, 166. — Écoles d'hydrographie existantes dans divers ports, auxquelles il en sera ajouté quelques autres, conservées sous le nom d'écoles de navigation par le titre IX du décret du 30 vendémiaire an IV sur les écoles de services publics, VI, 782. — Voir *Écoles de navigation.*

Écoles de génie. — Projet Bouquier sur le dernier degré d'instruction (24 germinal an II), prévoyait un instituteur de génie en mines dans chacune des 8 places-fortes et à Paris, III, 576; IV, 165.

Écoles d'instruction militaire. — La Société populaire de Charolles demande l'établissement dans chaque commune d'une école d'instruction militaire, payée par les ci-devants nobles et les gens riches, pour les jeunes citoyens de seize à dix-huit ans: renvoyé à Thibaudeau, 17 germinal an II, IV, 97.

Écoles de langues orientales vivantes (Voir aussi *Langues orientales* et *École des langues orientales vivantes*). — Projet Bouquier sur le dernier degré d'instruction (24 germinal an II) prévoyant l'entretien, auprès de chacun des agents de la République dans les contrées asiatiques, de 4 jeunes gens destinés à y acquérir la connaissance des langues de ces contrées, III, 577; IV, 165.

Écoles de marine. — Titre X du décret du 30 vendémiaire an IV sur des écoles de services publics

ordonnant l'établissement de 3 écoles pour les aspirants de la marine, à Brest, Toulon et Rochefort; les aspirants seront, dans chacun de ces ports, embarqués sur une corvette d'instruction pendant six mois; ils suivront ensuite, sous la direction de maîtres choisis, les différents ateliers de la marine; puis ils feront un voyage au long cours, sur une nouvelle corvette ou une frégate; le concours pour l'admission des aspirants aura lieu dans les conditions établies par la loi du 10 août 1791, VI, 782 783; passage du rapport de Fourcroy du 30 vendémiaire sur les écoles de marine, 848-849.

Écoles de mécanique. — Le Comité ouvre la discussion sur ces écoles et leur rattachement au Conservatoire des arts et métiers; voudrait charger Grégoire du rapport; sur son refus, en charge Creuzé (Pascal), 20 fructidor an III, VI, 645-646.

Écoles de navigation. — Le décret du 30 vendémiaire an IV sur les écoles de services publics, titre IV, en conservant les écoles de mathématiques et d'hydrographie destinées à la marine de l'État, et les écoles d'hydrographie destinées à la marine de commerce, leur donne le nom d'écoles de navigation; disposition de la loi du 10 août 1791, concernant ces écoles : le ministre de la marine est chargé de former deux nouvelles écoles de navigation pour le commerce, à Morlaix et à Arles, VI, 782; passage du rapport de Fourcroy du 30 vendémiaire sur ces écoles, 848.

Écoles de santé (Voir aussi *Écoles centrales de santé*, THOURET [Auguste], THILLAYE). — Le projet Bouquier sur le dernier degré d'instruction (24 germinal an II) instituait 10 écoles de santé, III, 576; IV, 165. — Fourcroy, commissaire du C. de S. P. pour les écoles de santé, demande au C. d'I. P., à la suite de vote du 12 juin an III, que des commissaires soient nommés pour se concerter avec lui sur la nouvelle rédaction du décret : le C. nomme Plaichard et Barailon, 21 frimaire, 271-272. — Projet de décret sur les écoles de santé, refondu conformément au décret du 12, présenté à la C. N. par Fourcroy, le 14 frimaire, et voté sans débat, 274 (n. 2); texte du décret instituant 3 écoles à Paris, Montpellier et Strasbourg; les écoles de chirurgie de ces trois villes supprimées, et refondues avec les écoles de santé : chaque district enverra un élève, en tout 550 (300 pour Paris, 150 pour Montpellier, 100 pour Strasbourg), 281-283 (ann. B.). — Le C. arrête que Fourcroy communiquera ses vues sur l'organisation des trois écoles et charge Plaichard et Barailon de se concerter avec lui pour l'exécution du décret, 14 frimaire, 274. — Sur le rapport de ses commissaires, le C. arrête : qu'il écrira à la Commission de santé pour l'inviter à se conformer sous trois jours à l'article 10 du décret; que la C. ex. écrira aux agents nationaux pour le prompt envoi des nom et domicile de l'élève, etc., ainsi qu'aux municipalités de Montpellier et de Strasbourg pour l'état des locaux; qu'elle présentera incessamment au C. la nomination des professeurs et s'occupera de l'assemblement des écoles et de la formation des collections; que les commissaires du C., assistés de Gondouin, visiteront les lieux destinés à l'enseignement à Paris; texte de la lettre à la Commission de santé; le comité civil de la section Marat quittera dans le jour les salles qu'il occupe dans l'École de chirurgie, 16 frimaire, 285-286. — Le C. adopte la liste des districts avec l'indication de celle des trois écoles à laquelle ils doivent envoyer un élève, ainsi que le projet de lettre à écrire aux agents nationaux, lettre à imprimer à 1,000 ex.; Barailon est chargé de présenter la liste à la C. N., 18 frimaire, 291; la C. N. l'adopte le 20 frimaire; les 557 districts sont ainsi répartis entre les écoles : Paris 229, Montpellier 155, Strasbourg 103, 291 (note 3). — Le Comité militaire et les administrateurs de l'atelier de salpêtre de la section Marat quitteront dans le jour les appartements qu'ils occupent à l'École de chirurgie, 20 frimaire, 248. — Berthelot demande la place d'économe au collège de médecine que la C. N. a chargé le C. d'établir : ordre du jour, 22 frimaire, 310. — L'imprimeur Baudouin fournira 100 ex. du Feuilleton contenant la liste des districts avec l'indication de celle des écoles à laquelle ils doivent envoyer un élève; sera écrit de nouveau à la Commission de santé; on fera partir les lettres imprimées destinées aux districts; le C. nomme, sur la présentation de la C. ex., le directeur (Auguste Thouret), le conservateur (Thillaye), 11 professeurs et 2 adjoints de l'École de Paris, 24 frimaire, 315-316. — Tous les représentants seront invités à désigner les deux officiers qui, dans chaque district, sont en état d'examiner les élèves; le C. adopte les lettres à écrire au directeur de l'école de santé de Paris, aux professeurs et à Fourcroy (il résulte d'un arrêté du C. du 28 fructidor, VI, 679, que Fourcroy refusa sa nomination); le C. nomme le professeur de médecine légale, le bibliothécaire et 10 adjoints de l'École de Paris; le directeur, 9 professeurs et 8 adjoints de l'École de Montpellier, 26 frimaire, 321-322, 323-324. — On propose au C. de fixer le traitement des directeurs et professeurs à 6,000 l. t., et celui des professeurs adjoints à 5,000 l. t.; les commissaires se concerteront avec le C. des finances; arrêté que le professeur qui jouirait par ailleurs d'un traitement plus fort, aura l'option, sans pouvoir cumuler; un rapport présenté par la Commission de santé est renvoyé aux commissaires; le Feuilleton n° 800 et le rapport de Fourcroy seront délivrés aux professeurs, ad-

joints, directeurs, conservateurs et bibliothécaires, 28 frimaire, 330, 331, 356. — La nomination de Broussonnet à Montpellier est suspendue jusqu'à ce que la C. ex. ait pris des renseignements; le C. de S. P. sera invité à mettre en réquisition Pinson, pour être employé à l'École de Paris; sur la proposition de la Commission de santé, le C. arrête que si cette Commission ne connaît pas, au chef-lieu de certains districts, 2 officiers de santé capables d'examiner les élèves, elle se renseignera auprès des représentants, et que les officiers de santé pourront être choisis dans toute l'étendue du district; il arrête aussi des dispositions concernant les élèves, 30 frimaire, 333-334. — Prieur invitera le C. militaire à dispenser les élèves des écoles normales, des travaux publics et de santé de monter la garde; le C. nomme le directeur, 4 professeurs et 4 adjoints à l'École de santé de Strasbourg, et ajourne 2 professeurs, 2 adjoints et le conservateur; le projet de lettre à écrire à chacun des professeurs et adjoints est adopté; les commissaires écriront aux autorités de Strasbourg et de Montpellier pour connaître les dépenses que les écoles de ces deux communes pourront entraîner; les commissaires annoncent que le C. des finances a approuvé l'arrêté du C. sur les traitements des directeurs, professeurs et adjoints, 2 nivôse, 354, 355-356. — Le traitement des professeurs des écoles de santé datera du 1er nivôse; le C. de S. P. sera invité à mettre en réquisition ceux de ces professeurs qui se trouveraient employés aux armées dans les hôpitaux, 4 nivôse, 361. — Hallé, qui avait été nommé professeur à l'École normale le 19 brumaire et professeur à l'École de santé de Paris, le 24 frimaire, opte pour l'École de santé, et Lakanal l'annonce au C.; sur la proposition de Barailon, le C. de S. P. sera invité à ne consentir à l'enlèvement dans les dépôts publics d'aucun objet relatif à la chimie, à la physique, à l'anatomie et à l'histoire naturelle médicale avant que les écoles de santé ne soient pourvues, 6 nivôse, 364. — Les commissaires se concerteront avec le C. des finances sur le traitement des commis, sur l'époque de tous les traitements; ils proposeront à la C. N. un décret rendant admissible comme élèves tous les citoyens de seize à trente ans qui réuniront les qualités exigées par l'article 10 du décret du 14 frimaire; Berthe nommé professeur adjoint de chirurgie opérante et cas rares à l'école de Montpellier; l'agent national du district de Boussac propose des questions relatives aux élèves : ordre du jour; les commissaires se concerteront avec le C. des finances sur les moyens de faire évacuer les locaux occupés dans l'enclos des Cordeliers par la veuve Saillant, Verniquet et le commissaire civil de la section Marat, 8 nivôse, 372, 373, 374. — Le 9 nivôse, Barailon fait voter un décret sur les conditions d'admission des élèves, en conformité des décisions prises la veille, 372 (note), 374-375 (ann. A). — Les commissaires rendent compte de leur entrevue avec le C. des finances au sujet des locaux de l'enclos des Cordeliers; ils lui ont signalé le danger d'incendie que court le dépôt de livres placé dans cet enclos, 10 nivôse, 378. — Sur la proposition des commissaires, le C. nomme Lauth professeur à l'école de Strasbourg, Lombard et Roederer professeurs adjoints, et Tinchant père conservateur, 18 nivôse, 399. — Projet d'arrêté au nom des Comités d'I. P. et des finances, sur les travaux à faire pour préparer le bâtiment de l'école actuelle et celui des Cordeliers, d'après le plan de Gondouin, adopté, 20 nivôse, 408. — Le C. arrête que les examinateurs auront le droit de nommer l'élève dans toute l'étendue de la République, 24 nivôse, 419. — Les commissaires près les écoles de santé annoncent que la Commission de santé a rempli ce qui lui était imposé, 28 nivôse, 434. — A la question de Thévenin, agent national près le district de Montaigu (Vendée), demandant si les jeunes gens compris dans la réquisition peuvent être choisis comme élèves, le C. arrête que les commissaires répondront que les examinateurs ont droit, de désigner l'élève partout où il est, 30 nivôse, 437. — Les traitements des élèves des 3 écoles seront payés mensuellement et d'avance; le payement sera fait entre les mains des 3 directeurs, 2 pluviôse, 441. — Arrêté que le plan des cours de l'École de Paris sera imprimé sur le champ à 3.000 ex.; les commissaires proposeront au C. des finances d'affecter à l'École de santé de Montpellier le ci-devant évêché, et à celle de Strasbourg le ci-devant séminaire; Castanié, nommé élève de l'École de Montpellier, mais résidant à Paris, demande à suivre les cours de l'École de Paris; le C. approuve un arrêté des professeurs de l'École de Paris portant que le cours de médecine opératoire et celui d'anatomie et pathologie empiéteront d'un mois sur le semestre d'été, 12 pluviôse, 455, 456. — Le 13 pluviôse, Barailon fait décréter que les jardins des plantes de Montpellier et de Strasbourg feront partie des écoles de santé, 457. — Le C. adopte une lettre, pour les écoles de Montpellier et de Strasbourg, relativement aux immeubles qui leur sont destinés, et aux jardins des plantes, 14 pluviôse, 458. — Les commissaires sont autorisés à envoyer à la C. ex. la nomination des professeurs aux écoles de santé; la C. ex. fera évacuer les salles occupées aux Cordeliers par le commissaire de police de la section Marat, par la veuve Saillant et de ci-devant moines, 18 pluviôse, 470, 472. — Le C. autorise Plaichard et Barailon à continuer, en l'absence de Fourcroy entré au C. de S. P., à faire tout ce qui sera utile

l'organisation des écoles de santé, 20 pluviôse, 475. — Thillaye fils, volontaire en garnison à Belle-Isle-en-Mer, ayant été nommé élève, le C. invite le C. de S. P. à le mettre en réquisition, 22 pluviôse, 480-481. — Les commissaires écrivent au district de Strasbourg que le Danois Ahrend, proposé par Hermann, ne peut être attaché à l'école de santé; sur la demande de Daumain, les commissaires présenteront un décret relatif aux élèves provenant des colonies; sur le rapport des commissaires, les représentants dans le Bas-Rhin sont invités à se renseigner sur diverses questions relatives à l'École de Strasbourg; Barailon donne lecture d'une lettre de la C. ex. des secours, accompagnée de plans relatifs à l'installation d'une partie des services du Grand-Hospice d'Humanité de Paris dans le ci-devant évêché, et de lettres de l'architecte et de Desault : le C. adopte la partie des plans relative à l'instruction des élèves, 26 pluviôse, 494-495. — Barailon chargé de présenter à la C. N. un projet de décret autorisant le C. à nommer des élèves parmi les citoyens des colonies réunissant les qualités exigées par les décrets, comme aussi à compléter le nombre des élèves en remplacement de ceux que les districts n'auraient pas envoyés ou qui ne seraient pas rendus à destination le 1er germinal, 28 pluviôse, 497; ce décret est voté le 2 ventôse, 497 (n.). — Le C., considérant que tous les officiers de santé employés dans les 3 écoles doivent concourir à l'instruction des élèves, arrête que les directeurs conservateurs, et bibliothécaires (ou professeurs chargés de la bibliothèque) participeront à l'enseignement, 30 pluviôse, 502-503. — Barailon est autorisé à faire imprimer les arrêtés du C. relatifs aux écoles de santé; les commissaires du C. invités à lui présenter, en conséquence du décret de ce jour, les commissaires qui doivent examiner les élèves; les commissaires du C. écrivent aux districts qui n'ont pas encore envoyé d'élèves pour leur rappeler leurs devoirs, 2 ventôse, 505. — Sur le rapport des commissaires, le C., conjointement avec celui des finances, prend un arrêté chargeant Laumonier d'exécuter, pour l'École de Paris, une série de pièces anatomiques artificielles, et lui allouant 15.000 l. t. par an pendant quatre ans; un autre arrêté, pour l'examen des citoyens des colonies qui se présenteront comme élèves, 6 ventôse, 532-533, 533-534. — Sur la proposition des commissaires, le C. arrête que les professeurs qui ne seront pas à leur poste le 1er germinal seront réputés démissionnaires, 8 ventôse, 537-538. — La pétition de Pinson est renvoyée aux commissaires, qui se concerteront avec le C. des finances; ces commissaires présenteront des projets de décret sur l'exercice de l'art de guérir, la répression de l'empirisme, l'examen et l'admission des remèdes nouveaux; communiquent un arrêté du C. militaire exemptant les élèves de l'École de Paris de monter la garde, et un arrêté du C. des travaux publics relatif à l'Hospice de l'Unité; arrêté que la C. des A. fera transporter dans la bibliothèque de l'École de santé de Paris les livres par elle inventoriés de la ci-devant Faculté de médecine, etc.; arrêté relatif aux hospices civiles de Montpellier et de Strasbourg les plus voisins des écoles de santé; les commissaires se concerteront avec le C. des finances pour l'augmentation d'indemnités réclamée par les élèves et les employés des écoles desa nté, 10 ventôse, 547, 548, 549. — Sur la proposition des commissaires, le C. adopte : arrêté déterminant le nombre et les fonctions des employés des 3 écoles; arrêté, approuvé par le C. des finances, fixant les traitements de ces employés; projet de décret relatif à Laumonier; autre arrêté relatif au traitement des citoyens des colonies reçus comme élèves; un troisième portant que les professeurs de l'École de médecine de Caen reprendront leurs fonctions jusqu'à l'organisation des écoles de santé, 14 ventôse, 566-569, 569-570. — Le 15 pluviôse, les 3 projets de décret adoptés le 14 par le C. sont présentés à la C. N. par Barailon : le premier (Laumonier) écarté par la question préalable, les deux autres votés, 570 (notes 1 et 2), 575 (ann. D). — Les commissaires sont autorisés à présenter de nouveau à la C. N. le projet de décret concernant Laumonier, ils viseront les attestations de civisme et les extraits de naissance des citoyens se présentant pour élèves, soit comme natifs des colonies, soit pour remplacer ceux qui n'ont pas été nommés par les districts; un des flacons de baume de La Mecque provenant de Choiseul-Gouffier sera déposé à l'École de santé de Paris, 18 ventôse, 580581-582-583, 585. — Le 19 ventôse, le projet de décret concernant Laumonier, légèrement modifié, est de nouveau présenté à la C. N., et voté, 582 (note 1); texte, 589 (annexe). — Lettre du Bureau de Consultation relative aux découvertes de Bernard, auteur de sondes et bougies élastiques, renvoyée aux commissaires qui se concerteront avec les C. des secours et des travaux publics pour qu'une salle soit réservée, à l'hospice de l'Unité, aux élèves qui éprouveront des maladies; le C. des finances, réuni en Comité général, ayant accédé à la proposition de porter l'indemnité des élèves à 1.500 l. t. par an, Barailon est autorisé à présenter un projet de décret à la C. N. (le projet n'a pas été présenté, l'arrêté des deux Comités a suffi); sur le rapport des commissaires, le C. prend un arrêté pour les examens, 20 ventôse, 590, 591-592. — Verdier et Casejux, officiers de santé à Bordeaux, demandent l'établissement, dans cette commune, d'une école de santé, et la création, dans quelques villes principales, d'une

commission de santé qui correspondrait avec celle de la C. N.; le C. passe à l'ordre du jour, motivé sur les lois, sur un rapport de la C. ex. tendant à faire recevoir Guignard-Vildé élève à l'École de santé de Paris; le C. nomme, sur la présentation de la C. ex, 27 citoyens dont l'arrêté donne les noms, pour être employés près de l'École de santé de Paris, 22 ventôse, 594. 595, 596-597. — Arrêté que le traitement de 5 des employés nommés le 22 courra à partir du 1er nivose, le traitement des autres à partir du 1er ventôse. 24 ventôse, 603. — Le C., sur rapport des commissaires, arrête que les élèves admis en vertu de l'arrêté du 6 ventôse, recevront leur traitement à compter du 1er du mois de leur examen; l'École de Paris ayant besoin de tout le local des ci-devant Cordeliers, 26 citoyens et citoyennes, plus le Comité de bienfaisance seront tenus d'évacuer sans délai les lieux qu'ils y occupent, 26 ventôse, 606, 609-610. — Le C. renvoie au C. des finances, pour y faire droit, une pétition des employés de l'École de Santé de Paris demandant l'indemnité du décret du 4 pluviôse. 28 ventôse, 612. — Les commissaires se concerteront avec les Comités de secours et des travaux publics pour accélérer les travaux de l'hospice de l'Humanité; le C., après avoir confirmé un arrêté du représentant Vernerey, charge les commissaires de se concerter avec le C. des finances, section des domaines, pour que le séminaire de Strasbourg demeure affecté à l'École de santé; 7 citoyens et citoyennes seront tenus d'évacuer sans délai les lieux qu'ils occupent aux ci-devant Cordeliers 30 ventôse, 617-618. — Les commissaires se rendront à Charenton pour choisir des objets nécessaires à l'École de santé de Paris et qui ne le seraient pas à l'École vétérinaire; ils s'entendront avec la C. des finances, section des domaines, pour placer le plan de Verniquet au Collège d'Harcourt; ils sont autorisés à prendre avec le C. des finances un arrêté pour augmenter les traitements de Mitouart, Robert et Mazeron: Missa ne sera plus considéré comme élève de l'École de Strasbourg, le district de Reims ayant envoyé un élève à l'École de Paris; l'élève Dubois, du district de Boulogne-sur-Mer, qui a donné sa démission, sera remplacé par la voie du concours; Beaulieu, nommé illégalement, sera reçu à concourir, Barailon est autorisé à présenter un projet de décret affectant le ci-devant séminaire de Strasbourg à l'École de santé (décret voté le 16 germinal); [il sera écrit au C. des finances, section des domaines, au sujet du mobilier et du matériel à fournir à l'École de Strasbourg, 6 germinal. VI, 3. 4, 6. — Nicolas, professeur à l'École de Strasbourg, offre de prêter le matériel de son laboratoire de chimie, l'école n'en ayant pas : la C. ex. est chargée du transport, sur une pétition des élèves de l'École de Paris, qui demandent : 1° des livres élémentaires; 2° l'indemnité de route accordée aux élèves de l'école normale; 3° le payement mensuel et d'avance de leur traitement, le C. passe à l'ordre du jour, ainsi que sur une pétition de Vidal, 10 germinal, 16, 20. — Les commissaires annoncent que les mesures sont prises, d'accord avec les Comités des finances et des travaux publics, pour placer le plan de Verniquet au collège d'Harcourt; que l'École de Strasbourg sera placée au ci-devant séminaire; que le C. des finances a adopté l'arrêté relatif à Mitouart, Robert et Mazeron, 13 germinal, 25, 26. — Le C. confirme toutes les nominations d'élèves dont il lui a été rendu compte jusqu'à ce jour et celles de Danian, Gault, de Wevre, Germain et Le Gallois, et autorise ses commissaires à approuver en son nom toutes les nominations qui mériteront de l'être, à la charge d'en rendre compte, 17 germinal, 34, 37. — Sur le rapport de la C. ex., concernant la démission de l'élève Dubois, de Boulogne-sur-Mer, le C. arrête que les districts qui ont nommé leur élève avant le 1er germinal nommeront à la place des démissionnaires; pour les autres élèves, le remplacement aura lieu par le concours; le sceau des écoles de santé aura pour type une tête d'Hippocrate, et la C. ex. en fera graver trois; une erreur a été commise à l'égard de Missa, nommé non par le district de Reims, mais par celui de Vouziers; un arrêté règle les formalités relatives à l'inscription des élèves, 18 germinal. 46-47. — Le C. nomme, sur la présentation de la C. ex., 13 citoyens, dont l'arrêté donne les noms, pour être employés près de l'École de santé de Montpellier; le C. arrête qu'à l'avenir ces places ne seront données qu'au concours, excepté celles d'homme de salle, homme de service et portier, 20 germinal. 54. — Après avoir entendu les commissaires, le C. arrête que les programmes des cours des professeurs de l'École de Montpellier seront imprimés, aux frais de la C. ex.; Jard-Panvillier se fera représenter par les professeurs de l'École de Strasbourg, les lois et arrêtés relatifs aux écoles de santé, pour les faire exécuter; la demande d'établir une école de santé à Toulouse est renvoyée aux commissaires; les élèves de Strasbourg se plaignent d'être assujettis à monter la garde deux fois par décade: renvoyé au C. militaire: une demande de Sonneck est renvoyée aux commissaires des Écoles; une lettre du directeur de l'École de Montpellier demande qu'une salle de l'hospice soit réservée aux élèves malades : il sera écrit aux administrateurs de l'hospice, 21 germinal, 58, 59; dans l'*Aperçu des dépenses* présenté par Lakanal, les dépenses annuelles des écoles de santé sont évaluées à 410.600 l. t., 67. — Les commissaires se concerteront avec le C. d'agri-

culture pour le transport au Muséum d'histoire naturelle de diverses pièces inutiles à l'enseignement vétérinaire, qui se trouvent à l'École d'Alfort; note de Gouan, relative à des graines, etc., pour le jardin des plantes de Montpellier, renvoyée à ce même Muséum; rapport de la C. ex. relatif à Damas jeune et Loche, occupant des locaux destinés à l'École de santé de Paris renvoyé pour avis définitif, 22 germinal, 70, 71. 72. — Le C. annule la nomination de Lonin en qualité d'élève du district d'Oléron; arrêté que l'hospice de perfectionnement de l'École de santé de Paris demeurera sous l'inspection de la C. ex. des secours, 26 germinal, 84-85. — Le C. arrête qu'en cas de décès, les élèves seront remplacés par le district, et que les élèves remplaçants seront choisis par la voie du concours adopte un projet de décret plaçant l'École de Montpellier dans le ci-devant évêché, et ordonnant la vente de la ci-devant Université de médecine et des ci-devant écoles de chirurgie (voté par la C. N. le 3 floréal); sur le vu de la proclamation du concours qui a eu lieu en germinal, nomme 32 élèves pour l'École de Montpellier (liste), 2 floréal, 119, 120, 121. — Nomme, sur la présentation des commissaires, 10 citoyens, pour être employés près de l'École de santé de Strasbourg; confirme la nomination de l'élève Lefèvre par le district de Mouzon, et, sur le vu de la proclamation du concours qui a eu lieu en germinal, nomme 6 élèves pour l'École de Strasbourg (liste); autorise Barailon, pendant qu'il sera à Montpellier, à prononcer sur toutes les difficultés qui peuvent s'élever et passe à l'ordre du jour sur la demande des élèves Laureau, du district de Pontivy, et Precheur, du district de Ruffec, d'être envoyés aux armées; Plaichard surveillera seul les écoles de santé pendant l'absence de Barailon; l'élève Daugier, du district de Bergerac, atteint de dysenterie, demande la permission de retourner chez lui quelque temps : renvoi à Plaichard, 4 floréal, 123-124, 125, 127. — Sera fait à la prochaine séance un rapport sur la demande en indemnité de Sonneck, renvoyée aux commissaires, 6 floréal, 130-131. — La C. des A. est autorisée à faire lever les scellés apposés sur la porte des archives du ci-devant Collège de chirurgie, et Thillaye remettra la clef au bibliothécaire de l'École de santé; les objets et instruments de chimie qui se trouvent dans les laboratoires et pharmacie de l'École d'Alfort seront transportés à l'École de santé, de même que les pièces d'anatomie qui se trouvent à l'hospice de l'Unité, 8 floréal, 146. — Observations de Nicolas sur le transport de son laboratoire à Strasbourg; donne sa démission de professeur à l'École de santé de cette ville : renvoi à Plaichard, 12 floréal, 156. — Adresse du département de la Côte-d'Or demandant une École de santé pour Dijon, en faisant valoir que l'École de Strasbourg périclite et que plusieurs élèves en ont demandé le transfert à Dijon : renvoi à la 3e section et aux commissaires, 12 floréal, 168. — Sur rapport de la C. des A., arrête que les os ramollis de Poublc et de la femme Millin, qui se trouvent à la ci-devant École de médecine, seront déposés dans le cabinet de l'École de santé; Barthe est nommé professeur adjoint de botanique, etc., à l'École de Montpellier, en remplaçement d'Amoreux, 20 floréal, 189, 190. — Les élèves de l'École de Paris réclament des secours tant que durera le renchérissement des denrées : Plaichard se concertera avec le C. des finances, 22 floréal, 193. — Des élèves de l'École de Paris demandent que ceux que la modicité des appointements forcerait à se retirer et qui, dans des temps plus heureux désireraient rentrer à l'École, y retrouvent leur place, etc. : renvoyé à la 1re section, 28 floréal, 215. — Sur l'observation de Fourcroy, le C. arrête qu'il sera écrit aux directeur et professeurs de l'École de santé de Paris pour les inviter à se rendre à la prochaine séance afin d'éclairer le C. dans le choix du successeur de Desault comme professeur, 14 prairial, 256-257. — Après avoir entendu les professeurs, ainsi que Pelletan, nommé chirurgien en chef du Grand hospice d'Humanité par la C. ex. des secours, le C. ajourne la nomination à la place de professeur de clinique, 18 prairial, 263. — Les professeurs de l'École de Paris, admis au C., présentent des observations sur la place de chirurgien en chef et sur celle de professeur de clinique externe, qu'ils croient être distinctes; Pelletan a été nommé à la première, le C, devra repourvoir la seconde et celle d'adjoint; quelques membres proposent Dubois ou Boyer comme professeur, Girot comme adjoint : les professeurs de l'École sont invités à présenter une liste de candidats à la prochaine séance, 22 prairial, 277. — Le C. achète pour l'École de santé de Paris la collection anatomique de Desault, 4 messidor, 317. — La C. ex. remet un rapport sur les élèves des Écoles de santé que le prix excessif des denrées a forcés d'abandonner leurs cours : renvoi à la 1re section, 8 messidor, 348. — La mort de Desault, Doublet et Chopart en prairial, et la démission de Manoury amènent à l'École de santé de Paris des mutations et nominations nouvelles : la chaire de Desault est donnée à Pelletan, celle de Doublet à Pinel, celle de Chopart à Lassus, celle de Manoury à Boyer; en conséquence, la chaire de Pelletan est attribuée à Dubois, celle de Pinel à Le Roux (nouveau), celle de Lassus à Mahon, celle de Boyer à Lallement; la chaire de Dubois passe à Leclerc, qui cède la sienne à Besnard (nouveau); la chaire de Mahon à Goulin (nouveau), la chaire de Lallement à Rougemont (nouveau); la C. ex. remet des rap-

ports sur l'élève C. Duvivier, sur les élèves que le prix excessif des denrées a forcés de quitter les cours, et sur la demande en augmentation de salaire faite par les garçons de salle et hommes de service: 12 messidor, 380 (et notes 1 et 2), 381 (et note). 382. — La demande de la citoyenne Coutaneau est renvoyée pour avis à l'École de santé de Paris, 14 messidor, 385-386. — La C. ex. est autorisée à faire transporter à la bibliothèque de l'École de santé de Paris les livres compris dans les écrits joints à l'arrêté, à l'exception de ceux qui ont été réclamés par la B. N., 24 messidor, 408. — Sur le rapport de la C. ex. le C. approuve le dessin de Gibelin pour la fresque de l'École de santé de Paris, 26 messidor, 414. — Sur rapport de ses commissaires, le C. approuve la construction des salles de dissection dans le bâtiment des Cordeliers, et renvoie au C. des finances pour approbation, 2 thermidor, 442. — Plaichard lit deux lettres de Richou, à Strasbourg, concernant le cabinet d'anatomie de l'ancien hôpital bourgeois, et l'arrestation de Tinchant père et fils, 8 thermidor, 459. — Plaichard demande ce qu'il doit répondre à Richou : ajourné, 12 thermidor, 484. — Il sera adressé un exemplaire des œuvres de Tissot à chaque École de santé; après avoir entendu le représentant Vitet, le C. arrête que la C. ex. se concertera avec la Trésorerie nationale pour la prompte remise des fonds envoyés à l'École de Montpellier; Plaichard et Barailon inviteront le Muséum à envoyer les graines nécessaires au jardin de cette École; la C. ex. remet un rapport sur une réclamation de Marthe, jardinier à l'École de Paris, 14 thermidor, 486, 487, 488. — Plaichard et Barailon autorisés à réclamer à la C. ex. des revenus nationaux des glaces pour l'encadrement des objets d'histoire naturelle déposés à l'École de santé de Paris, 18 thermidor, 503. — Sur rapport des commissaires, le C. arrête de demander à Richou et Jard-Panvillier des renseignements sur l'École de santé de Strasbourg, 20 thermidor, 518-519. — Richou annonce au C. qu'il remettra par écrit les renseignements demandés; demande des professeurs de l'École de santé de Montpellier d'être dispensés de monter la garde, renvoyée au C. militaire, 24 thermidor, 525. — Friquet demande à être admis à l'École de santé en qualité d'élève du département de la Corse : ordre du jour, 26 thermidor, 539. — Plaichard et Barailon se transporteront au C. de S. G. pour exposer la nécessité de la sortie du commissaire de la section du Théâtre-Français (section Marat), les appartements qu'il occupe aux Cordeliers étant destinés aux dissections anatomiques, 23 thermidor, 445-546. — Le C., sur rapport de Plaichard et Barailon, arrête que le commissaire de la section du Théâtre-Français évacuera ses appartements dans l'espace de 2 décades: Mahon sera remboursé de ses frais de route de Caen à Paris, et recevra le traitement du mois de service, 30 thermidor, 552, 553. — La C. ex, remet un rapport sur une demande de Lalaurie, nommé élève de l'École de Montpellier par le district de Villeneuve (Lot-et-Garonne) : renvoi à la 1re section, 2 fructidor, 563. — La C. ex. remet un rapport sur les dépenses de l'École de santé de Strasbourg : renvoi à la 1re section, 6 fructidor, 577. — Par délibération du 9 thermidor, l'École de santé de Paris demande que les livres sur l'art de guérir qui sont en double à la B. N. lui soient remis : accepté; la recette du remède de Camet, transmise par les commissaires de la Trésorerie, est renvoyée aux commissaires des Écoles de santé, 7 fructidor, 582, 583. — A la demande de Thillaye, Molard est autorisé à remettre à l'École un tour avec les outils nécessaires pour monter des squelettes, etc., 9 fructidor, 588. — Sur présentation de la C. ex. et le rapport de Plaichard et Barailon, le C. nomme J.-L. Péron et J.-B. Vincent secrétaires de l'École de Montpellier; arrête que les Écoles de santé auront vacances pendant les jours complémentaires, et qu'il sera procédé en vendémiaire à l'examen des élèves pour leur classification, 17 fructidor, 632-633. — Plaichard et Barailon autorisés à s'adresser à la C. des A. pour qu'elle procure à l'École de Montpellier les instruments propres aux observations météorologiques; Plaichard demande que, conformément au décret du 16 sur le cumul, Fourcroy soit porté sur la liste des professeurs de l'École de santé de Paris, d'où son nom a été effacé : ordre du jour, motivé sur ce qu'aucun arrêté n'a annulé celui du 24 frimaire précédent, 18 fructidor, 636, 638. Plaichard et Barailon font adopter un arrêté portant que les professeurs de l'École de Montpellier pourront accorder à leurs élèves des congés pour une ou deux décades; le C., considérant comme non avenu le refus que Fourcroy a fait (en frimaire) de la place de professeur à l'École de Paris, arrête que sa nomination lui sera de nouveau expédiée par la C. ex., 28 fructidor, 678, 679. — Le C. arrête qu'il lui sera fait à sa première séance un rapport sur l'organisation des Écoles de santé; Plaichard et Barailon se concerteront avec le C. des finances et la Commission des dépenses pour l'augmentation des traitements des professeurs, élèves et employés, et examineront si le décret du 16 fructidor sur le cumul leur est applicable; ordre du jour sur le surplus des demandes de Pariset et Duméril, 30 fructidor, 686-687. — Démission de Bérard, professeur adjoint à Montpellier : Plaichard et Barailon lui écriront qu'elle est acceptée; Barailon annonce que le dépôt de physique ne peut fournir les instruments désignés le 18 fructidor et demande à

être autorisé à s'adresser à la Commission des dépenses pour obtenir 25.000 l. t.; Plaichard et Barailon feront d'abord un rapport sur le prix actuel des instruments de météorologie, 4e compl., 702. — Les élèves de l'École de Paris demandent le bénéfice de l'arrêté qui accorde aux habitants de Paris les denrées de première nécessité au tarif du maximum : renvoi au C. de S. P. avec invitation de faire droit; Plaichard et Barailon se concerteront avec la section (Commission) des dépenses pour obtenir 13.400 l. t. pour l'École de Montpellier, 6e complémentaire, 707-711. — Une délibération de l'École de santé de Paris, du 5e complémentaire, donne un préavis favorable sur une demande de congé de Peyriche, qui obtient du C. un congé de trois mois, 2 vendémiaire, an IV, 715. — La C. ex. remet des rapports sur la situation des Écoles de Strasbourg et de Montpellier : renvoi aux commissaires qui soumettent au C. un arrêté puis la veille de concert avec le C. des finances pour une augmentation provisoire de traitement accordée au personnel des 3 écoles : adopté, 4 vendémiaire, 717, 718. — Sur la dénonciation faite que des élèves de l'École de santé ont été remarqués dans les rassemblements du Palais-Égalité, Plaichard et Barailon écriront aux professeurs de rendre compte au C. du civisme de chacun des élèves, et de les surveiller; sur le rapport des commissaires, le C. autorise Thillaye à délivrer à la C. ex. tous les instruments qui se trouvent doubles dans l'arsenal de chirurgie, pour être envoyés à l'École de Montpellier, 6 vendémiaire, 721, 724. — Le C. de S. P. sera invité à mettre en réquisition le sergent Parrot, pour qu'il puisse reprendre ses études à l'École de Montpellier; Le C., s'étant fait rendre compte de l'exécution de son arrêté du 10 prairial (voir THOURET), relatif aux manuscrits sur l'anatomie et l'art de guérir qui se trouvent dans les papiers de plusieurs ci-devant académies et sociétés, arrête que la C. des A. fera sans délai la délivrance de ces manuscrits à l'École de santé, 10 vendémiaire, 745. — Plaichard et Barailon sont chargés d'accorder à Barbier, à Strasbourg, un congé de trois mois; se feront rendre compte de la conduite des élèves pendant les journées des 12, 13 et 14, et délivrer les noms de ceux qui n'ont pas paru à l'École, 16 vendémiaire, 746. — Trois ouvrages allemands du docteur Faust sont renvoyés aux commissaires de santé; sur le rapport de la C. ex., Gibelin recevra 6.000 l. t. à compter sur les travaux qu'il fait dans l'amphithéâtre d'anatomie à Paris; Roux, officier de santé, demande à être admis comme élève à Paris; ordre du jour; Lalaurie et Brugalières demandent à être admis aux places vacantes d'élèves à Montpellier : ordre du jour; Chaptal autorise à faire transporter dans le bâtiment de l'évêché, à Montpellier, les instruments du laboratoire de chimie et les pièces d'histoire naturelle; Plaichard et Barailon se concerteront avec le C. des travaux publics pour la confection des amphithéâtres de chimie et d'anatomie à Montpellier; sur le rapport des commissaires, le C. arrête que toute nomination en remplacement d'élèves est suspendue, 18 vendémiaire, 757, 759-760. — Pour les amphithéâtres de Montpellier, Plaichard et Barailon se concerteront avec la Commission des dépenses; une demande de livres de l'École de Paris est renvoyée à la 1re section, commissions de santé, 20 vendémiaire, 768, 769. — Lettre de Thouret invitant le C. à la séance publique de l'École de Paris, le 25 vendémiaire, pour l'ouverture de la bibliothèque et du cabinet : le C. charge Plaichard et Barailon de l'y représenter, et de se faire rendre compte de l'examen des élèves; le C. autorise le directeur de l'École de Paris à fournir des médicaments aux élèves malades, 21 vendémiaire, 772, 773. — Sur la demande des professeurs des Écoles de Paris et de Strasbourg, le C., considérant que les sommes de 20.800 l. t. pour Paris et 10.000 l. t. pour Strasbourg sont insuffisantes, autorise Plaichard et Barailon à se concerter avec la section des dépenses pour que l'École de Paris reçoive 30.000 l. t. et celle de Strasbourg 12.000 l. t. pour les dépenses des différents cours en l'an 4e; lettre du directeur de l'École de Montpellier, demandant des pensions pour les ex-professeurs Serda, Courrège et Verney, renvoyée à Villar, 27 vendémiaire, 809, 810. — Sur une lettre de Thouret, le C. arrête que les élèves qui sont absents de l'École depuis quinzaine sans cause légitime et sans permission, seront considérés comme démissionnaires; lettres du directeur de l'École de Montpellier relatives à des ex-professeurs qui ont droit à pension, renvoyées à la C. ex.; Péron, secrétaire de l'École de Montpellier, demande à être compris dans l'arrêté du 3 vendémiaire pour une augmentation de traitement : renvoyé au C. des finances; la C. ex. se plaint de n'avoir pas encore reçu de l'École de Strasbourg les renseignements nécessaires pour un état général demandé par le C. des finances : renvoyé aux commissaires de santé; la C. ex. autorisée à faire transporter à l'École de santé de Paris les livres, compris dans un état qu'elle envoie et qui se trouvent dans divers dépôts, 1er brumaire, 922, 823, 827.

Écoles de services publics. — Le C. arrête que les Écoles spéciales de services publics sur lesquelles il sera présenté un travail particulier, sont distinctes des Écoles spéciales dites supérieures, dont l'organisation est distribuée à 9 rapporteurs 6 fructidor, an III, VI 576, — Fourcroy présente au C. divers projets de décrets sur les Écoles de services publics : seront imprimés

à 1.000 exemplaires à l'Agence des lois et distribués aux membres de la C. N , 21 vendémiaire an IV, 771; également communiqués au C. de S. P.; imprimés et réunis en un décret unique, divisé en 10 titres, 771 (n. 2); texte, 774-783 (annexe); ces Écoles sont : l'École polytechnique, les Écoles d'artillerie, l'École des ingénieurs militaires, l'École des ponts et chaussées, l'École des mines, l'École des géographes, l'École des ingénieurs de vaisseaux, les Écoles de navigation. les Écoles de marine. — Fourcroy lit au C. le rapport qu'il doit faire à la C. N. : adopté, 26 vendémiaire, 804. — Le 30 vendémiaire, Fourcroy présente à la C. N. son rapport; décret adopté avec un article additionnel portant que ceux des élèves qui auraient manifesté des opinions ou tenu une conduite antirépublicaines seraient exclus des Écoles de services publics, 829; texte du rapport, 839-850 (annexe D.)

Écoles intermédiaires. (Voir aussi *Écoles de canton*) Le C charge Lalande et Mercier de lui présenter un plan d'éducation pour les écoles intermédiaires, 5 prairial an III, VI, 228.

Écoles militaires. (Voir aussi *Écoles de l'art militaire.*) — Lettre du ministre de la Guerre concernant l'École de la Flèche; Daunou chargé de faire un rapport sur toutes les écoles militaires, 23 mars 1793, I, 395. — Projet de décret présenté par Daunou; le C. l'adopte, 16 avril; le projet n'est pas présenté à la C. N., 421. — Décret du 13 avril, rendu sur rapport du C. des finances, accordant 116.000 l. t. au ministre de la guerre pour les pensions des élèves de ces écoles, quartiers de janvier et avril 1793, 423 (ann. B.) — Un député extraordinaire de la Sarthe, venu au C., réclame le payement de la pension des élèves du collège de la Flèche; arrêté que Daunou proposera à la C. N., le payement du trimestre d'avril et de l'arriéré, à raison de 700 l. t. par élève, 23 avril; décret voté le 1er mai, 430 (en ann.). — Le principal de l'École de Brienne réclame le payement de la pension des élèves; Daunou, rapporteur, 27 avril 433. — Articles relatifs aux élèves de l'École des Orphelins de Popincourt, 7 mai, 441, 9 mai, 444. — Lakanal fait voter à la C. N. un décret sur les écoles militaires et l'École de Popincourt, 18 juin, 444 (n. 3), 446-448 (ann. A), et un décret sur l'École de Brienne, 19 juin 433, 434-435 (ann. A); lettre du ministre de la Guerre, demandant à la C. N. 150 000 l. t. au lieu de 116.000, 29 juin; refus, 9 juillet, 448 (ann. B); décret du 21 juillet relatif à l'École de Popincourt, 450. — Décret du 22 juillet, chargeant le C. de faire le lendemain un rapport sur les écoles militaires (non exécuté), II, 373 (note 2), 376-377 (ann. A) — Lettre du ministre de la Guerre, du 29 juillet signalant un défaut de rédaction dans le décret du 21 juillet, I, 450-451. — Lakanal écrit le 6 août, à Xavier Audoin; mémoire envoyé par celui-ci, le 7 août, sur les écoles militaires, II, 373 (note 2), 377-379 (ann. A). — Décret du 5 septembre enjoignant au C. de faire, sous trois jours, un rapport sur l'école militaire de Liancourt, 373 (note 2), 379-380. — Nouvelle pétition du principal du collège de Brienne; Prunelle rapporteur, 7 septembre, 364. — Présentation à la C. N. par Lakanal, le 9 septembre, d'un rapport sur projet de décret supprimant toutes les écoles militaires excepté celle d'Auxerre, provisoirement conservée; voté, 380; texte du rapport de Lakaual, d'après le *Journal des débats et des décrets*, 381-382. — Prunelle fait son rapport; pétition ajournée, 9 septembre 373. — La Société populaire de Rebais demande que le local de la ci-devant école militaire de cette commune soit utilisé pour y établir une école nationale, III, 17 nivôse, 245. — Lettre de Bouchotte, demandant une loi qui prononce sur le traitement de ceux des élèves dont les parents ont émigré : renvoyée à Lindet, 7 ventôse, 501 (note 5); puis, sur rapport de Lindet, renvoyée à la Commission des émigrés, 25 messidor, IV, 792 (et note 6). — Guinchat, instituteur à la Flèche, demande à être payé pour l'entretien du jeune Kerusel, pensionnaire de la ci-devant École militaire de la Flèche; renvoyé à la C. ex. 8 messidor, an III, 347.

Écoles militaires (Fondation des). — Voir *Fondation des écoles militaires.*

Écoles nationales de peinture et sculpture (probablement les mêmes que l'*École de peinture et de sculpture du Louvre*). — Suvée est professeur aux Écoles nationales de peinture et de sculpture lorsque le C. le nomme directeur de l'École de France à Rome, 1er brumaire an IV, VI, 824. — Philipault, concierge de ces Écoles, reçoit une indemnité de 4.000 l. t. pour travaux extraordinaires fait pour le compte du Jury des arts, 3 brumaire (soir), 859.

Écoles normales. (Voir aussi *Plan général*). — J.-Fr. Simon, de Strasbourg, a proposé, dès 1792, à des membres du C. d'I. P. de la Législative, la création d'écoles normales, IV, 427 (note 4). — Villaume offre ses services à la C. N., le 16 octobre 1792, pour fonder et diriger des « séminaires de maîtres », 507. — Léonard Bourdon propose, dans une Opinion imprimée en juillet 1793, de fonder 2 écoles pour le premier et le second degré d'instruction, II, 119. — Dans son discours du 30 juillet 1793, Grégoire parle d'écoles normales pour former des instituteurs, 177. — Les cours révolutionnaires institués par l'arrêté du C. de S. P. du 14 pluviôse an II, pour apprendre rapidement, à des élèves tirés de toute la France, à raffiner le salpêtre, à fabriquer la poudre, à fondre et forer les canons, donneront l'idée

d'appliquer la même méthode à la formation rapide d'instituteurs pour les écoles primaires, IV, 189 (note 1). — Jussieu père présente au C. une pétition tendant à obtenir, pour 4 ou 5 mois, un local pour essayer, sous les yeux du C., divers moyens relatifs à la manière de guider les maîtres qui, dans les campagnes, sont chargés de l'instruction : renvoyé à Th. Lindet pour conférer avec Jussieu, 9 germinal, 48 (et note 5). — Lindet fait un rapport sur le projet de Jussieu de former un établissement passager pour l'essai d'une méthode très simple d'apprendre à un grand nombre d'enfants le mécanisme de la lecture et de l'écriture; le C., convaincu de l'utilité de cette méthode et d'un établissement où tous les instituteurs, etc., pourront consulter l'expérience, etc., arrête que la demande de Jussieu sera renvoyée au C. de S. P. avec invitation d'en favoriser l'exécution, 29 germinal, 189 (et note 1). — Barletti Saint-Paul soumet au C. ses idées sur l'établissement d'un cours gratuit en faveur des personnes qui se destinent à l'enseignement dans les écoles primaires : Bouquier et Thibaudeau chargés de conférer avec lui, 7 floréal, 288. — Au printemps de l'an II, J.-Fr. Simon est occupé à établir à Strasbourg une école normale pour former les instituteurs de langue française, 427 (note 4). — Le C. arrête que Coupé, Thibeaudau et Bouquier lui présenteront à la prochaine séance un projet de décret tendant à propager l'instruction publique sur le territoire entier de la République par des moyens révolutionnaires semblables à ceux qui ont été employés pour les armes, la poudre et le salpêtre, 29 floréal, 189 (note 1), 451 (et note 4). — Coupé lit un « Projet de décret tendant à révolutionner l'instruction », et appelant à Paris, pour le 1er messidor, 4 citoyens de chaque district pour y suivre un « cours normal » d'instruction pendant 2 mois; ils ouvriront ensuite, au chef-lieu de chaque district et dans les chefs-lieux de canton qui seront désignés, des écoles publiques d'instruction où ils répéteront, aux citoyens et citoyennes qui seront dans l'intention de se vouer à l'instruction, la méthode d'enseignement reçue à Paris; ces nouveaux cours dureront aussi 12 mois, après quoi lesdits citoyens et citoyennes se retireront dans les communes où ils désireront d'ouvrir une école conformément à la loi du 29 frimaire; ce projet de décret, que le C. d'I. P. adopte, sera remis au C. de S. P., 1er prairial, 460-461. — Bouquier annonce que ce projet a été approuvé par le C. de S. P., 5 prairial, 467 (note 3). — L'agent national du district de Bagnères écrit qu'on manque d'hommes capables de remplir les fonctions d'instituteurs, et croit qu'il conviendrait d'établir des écoles pour en former, 9 prairial, 491 (et note 4). — Une pétition de Barletti, demandant l'autorisation d'établir une « école normale », renvoyée par la C. N. au C., est renvoyée à Coupé et Thibaudeau, 11 prairial, 506-507. — Le 13 prairial, dans son rapport sur l'École de Mars, Barère dit que le C. de S. P. a pensé à établir à Paris une école où se formeraient des instituteurs, pour les disséminer ensuite dans tous les districts, et que cette pensée serait l'objet d'un autre rapport, 522. — Le procès-verbal dit, à tort, que la Société populaire de Neuvy-le-Roi a proposé la formation d'« écoles normales »; elle a seulement demandé l'établissement primaire, dans les grosses communes, d'instituteurs indiqués par les sociétés populaires; mais le C., en passant à l'ordre du jour sur cette demande, l'a motivé sur l'arrêté envoyé (le 1er prairial) au C. de S. P., 3 messidor, 676. — Simon demande des renseignements sur ses pétitions relatives aux difficultés dans l'établissement d'une école normale à Strasbourg : on fera les recherches nécessaires, 15 messidor, 738. — Dans une lettre du 15 messidor à la C. N., Lakanal appelle « école normale » la réunion à Bergerac d'un certain nombre de canonniers, platineurs, garnisseurs, monteurs, forgeurs de baïonnettes, etc., qui ont été formés en 2 mois, 833. — Le C. arrête d'envoyer au C. de S. P. une (nouvelle) expédition de son arrêté (du 1er prairial) portant un projet de décret tendant à révolutionner l'instruction relative aux écoles primaires, 29 messidor, 824. — La 1re section du C. s'occupera le plus tôt possible des moyens de mettre en activité les écoles primaires et les écoles normales, 21 fructidor, V, 14. — Dans son rapport sur la situation intérieure de la République, lu à la C. N. la 4e sans-culottide, R. Lindet parle d'appeler à Paris des citoyens de tous les districts pour y suivre un cours d'études destinés à former des instituteurs : le 4e des décrets votés à la suite de ce rapport charge le C. d'I. P. de présenter, dans 2 décades, un projet d'écoles normales, 77-78. — Lakanal présente au C. un projet de loi sur les écoles normales : adopté, 6 vendémiaire, an III, 88; Garat se charge d'écrire un discours préliminaire, 88 (n. 2). — Ce discours, servant de rapport, est lu par Lakanal et adopté par le C.; 29 vendémiaire, 141. — Lakanal lit à la C. N., le 3 brumaire, le discours préliminaire et le projet de décret: impression et ajournement, 173. — Le projet de décret est inséré au procès-verbal du C. du 4 brumaire, 171-173. — Le 9 brumaire, la C. N. discute le projet de décret sur les écoles normales; adopté avec de légers amendements : compte rendu de la discussion (*Moniteur*) et texte du décret, 187-192. Le décret établit à Paris une École normale dont les cours dureront au moins 4 mois : chaque district y enverra des élèves, à raison d'un pour 20.000 habitants; ils rece-

vront le traitement de ceux de l'École centrale des travaux publics; à leur retour, ils ouvriront, dans 3 chefs-lieux de canton par district, une école normale seconde dont les cours dureront au moins 4 mois, à l'usage des citoyens et citoyennes qui voudront se vouer à l'enseignement. — Lakanal présente au C., au nom de la 1re section, la liste des professeurs de l'École normale : Lagrange, B. Saint-Pierre, Buache, Volney, Sicard, Ch. Bonnet (de Genève), Haüy, Hallé, Thouin, Monge, Berthollet, Garat : adopté, il est décidé de créer dans la 1re section un bureau pour la correspondance avec l'École normale : Hosssawy est nommé chef de ce bureau, 11 brumaire, 185. — La C. est est chargée de faire préparer un local convenable pour les écoles normales, 12 brumaire, 193. — Thibaudeau chargé de présenter à la C. N. Sieyès et Lakanal comme représentants près les écoles normales, 16 brumaire, 202; ils sont nommés par la C. N., 22 brumaire, 202 (note 1). — Le C. arrête que le traitement des professeurs de l'École normale sera de 500 l. t. par mois : Lakanal se concertera à ce sujet avec le C. des finances; la C. ex. expose qu'elle s'occupe de la recherche d'un local convenable, 20 brumaire, 208-209. — La C. ex. jette son dévolu sur l'église de la Sorbonne; d'importants travaux d'aménagement y sont entrepris, mais ne peuvent être terminés pour le commencement de nivôse, date qui avait été fixée pour l'ouverture de l'École, 330 (note 1). — L.-Cl. Saint-Martin (le Philosophe inconnu), nommé élève de l'école normale par le district d'Amboise fait demander une réquisition : le C. écrira au C. de S. P., 6 frimaire, 251. — Mémoire de la C. ex., du commencement de frimaire, évaluant à 1.632.000 l. t. la dépense de l'École normale considérée comme établissement révolutionnaire devant durer une année; si elle devait être rendue permanente et considérée comme un 4e degré d'instruction, il paraîtrait convenable de porter le traitement des professeurs à 12.000 l. t., 263. — Plusieurs districts ayant demandés si les prêtres étaient admissibles à l'École normale, Lakanal est chargé, le 10 frimaire, de proposer à la C. N. un décret disant que les seules conditions pour être admis sont des lumières, un patriotisme éprouvé et des mœurs irréprochables, 266-267; texte du décret, qui est voté le 18, 268-269 (ann. A). — Sieyès n'ayant pu accepter la mission pour l'inspection des écoles normales, Lakanal présentera Fourcroy pour le remplacer, 14 frimaire, 273; Lakanal ayant fait, à une date non indiquée, cette proposition à la C. N., quelqu'un fait observer que Fourcroy est membre du C. de S. P., et l'assemblée invite le C. d'I. P. à présenter un autre membre, 273 (note 3). — Le C. de S. P. sera invité à mettre en réquisition Bertrand et Loyal, nommés élèves de l'école normale par les districts de Montmorillon et de Saint-Pol; il sera écrit aux représentants Lacoste et Ducos Venjuindre à Duplaquet, nommé élève par le district de Saint-Quentin, de se rendre à Paris, 24 frimaire, 315, 317. — Le C. arrête qu'une collection de livres, d'objets d'histoire naturelle et d'instruments de physique sera formée près l'École normale, et nomme Ferlus surveillant de cette collection; sur la proposition de Lakanal, arrête de demander au C. de S. P. de mettre en réquisition tous les jeunes gens nommés élèves à l'École qui se trouveraient compris dans la première réquisition; le C. de S. P. est invité à mettre en réquisition Lampérière, nomme élève par le district d'Évreux; Dubois, membre du département de Paris, demande si le département (dont les fonctions relatives à l'École normale sont fonctions de district) peut nommer élève un citoyen d'un autre district ordre du jour, motivé sur ce que la loi ne le défend pas; Lakanal demande, la C. N. n'ayant pas jugé à propos de nommer Fourcroy, que Deleyre soit présenté comme représentant près l'École, 26 frimaire, 321, 322-323, 324. — La C. N. nomme Deleyre le 27 frimaire, 324 (note). — Lakanal se concertera avec la députation des Deux-Sèvres au sujet dē Vianney, nommé élève par le district de Saint-Maixent; le C. arrête que les représentants près l'École connaîtront directement de tout ce qui est relatif à cet établissement; que la rétribution annuelle accordée aux élèves sera payée par la C. ex.; que la C. ex. est autorisée à payer aux élèves un mois d'avance; que chaque élève recevra en outre une indemnité de 100 à 400 l. t.; que le cours de l'École s'ouvrira provisoirement dans l'amphithéâtre du Muséum d'histoire naturelle; Lakanal autorisé à proposer un projet de décret fixant le nombre des élèves à envoyer par district, 28 frimaire, 329, 330. — Tableau dressé dans les bureaux de la C. ex., et indiquant: le chiffre de la population de chaque district; le nombre d'élèves que chaque district dut envoyer à l'École normale conformément à la base proportionnelle adoptée; le nombre des élèves arrivés à Paris au moment où le tableau fut dressé, V, 665-678 (Appendice, VI). — Comparaison entre ce tableau et celui des districts qui ont envoyé des élèves à l'École de Mars, publié par M. Chuquet, 679. — Plusieurs élèves de l'École normale ayant annoncé qu'ils ont reçu des ordres de monter la garde, Prieur invitera le C. militaire à dispenser du service de garde les élèves, ainsi que ceux de l'École centrale des travaux publics et de l'École de santé, 2 nivôse, 355. — Lakanal communique une lettre de la députation de l'Ariège contenant des observations sur Bardies, nommé élève :

il sera demandé à la C. N. un décret qui autorise le C. à prononcer sur toutes les dénonciations de ce genre (le décret n'a pas été demandé), 4 nivôse, 361. — Les districts de Tulle et de Gaillac ayant choisi comme élèves des militaires, la IXe C. ex. propose au C. de S. P. d'approuver les ordres qu'elle a donnés de les faire rentrer dans leurs corps; Dubois-Crancé ordonne, le 6 nivôse, qu'il soit fait un arrêté pour déclarer qu'aucun militaire en activité de service ne pourra être choisi par les districts, 680 (Appendice v). — Hallé, nommé professeur à l'École de santé de Paris, ayant opté pour ce poste, Lakanal propose de le remplacer à l'École normale par Laplace : arrêté; sur la proposition de Lakanal, le C. autorise les professeurs de l'École à s'assembler le matin dans le lieu de ses séances, 6 nivôse, 364-365. — La C. ex. invitera les sections de Paris à ne pas soumettre les élèves de l'École aux formalités imposées pour la délivrance des cartes de bois et de pain, 8 nivôse, 372. — Sur la demande des professeurs de l'École normale, le C. arrête que la B. N, le Muséum d'histoire naturelle, le Muséum des arts et tous les dépôts consacrés à l'instruction seront ouverts tous les jours de 9 heures à 4 heures aux élèves, 10 nivôse, 379. — Une note accompagnant l'envoi, par la C. ex., de feuilles décadaires pour la 1re décade de nivôse, dit qu'à la Sorbonne les travaux pour l'École normale avancent malgré la saison, 357 (annexe A). — L'arrêté de Dubois-Crancé est adopté le 12 nivôse par le C. de S. P.; texte : 680-681. — Lakanal écrira au C. des finances au sujet du traitement, des avances et des indemnités pour les élèves: la C. ex. payera 1.000 l. t. à Volney pour son voyage de Nice à Paris; Lakanal et Deleyre ayant demandé que la C. ex. soit chargée de fournir aux dépenses de l'École, le C. passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que les représentants près l'École ont les pouvoirs nécessaires, 12 nivôse, 389. — Le 14 nivôse, Lakanal propose à la C. N. d'accorder aux élèves de l'École une indemnité pouvant aller de 100 à 400 l. t. : après des observations de Maure, Garnier (de Saintes) et Mathieu, proposition renvoyée au C. des finances, 391 (note 1), 393 (ann.). — Des élèves de l'École normale demandent à être admis au C. : devront s'adresser aux représentants près l'École; Deleyre chargé de se concerter avec le C. des finances sur le projet de décret à présenter relativement à l'indemnité, 14 nivôse, 391. — Garat écrit à Lakanal, le 15 nivôse, qu'il a livré une nouvelle attaque à Cabanès; insiste pour qu'il soit fait un cours de littérature, 395 (note 2); 684. — Le 16 nivôse, dans un rapport sur les sourds-muets lu à la C. N., Jouenne, après avoir fait l'éloge de Sicard, nommé professeur à l'École normale, exprime le regret de ne pas voir La Harpe au nombre des professeurs, 368, 369. — Le même jour, de l'avis du C. militaire, arrêté du C. de S. P. dispensant les élèves de l'École normale de monter la garde, 681. — Le C. arrête que les leçons et conférences de l'École normale seront recueillies dans un journal sténographique, distribué à la C. N., aux professeurs et aux élèves, et aux districts; Lakanal autorisé à proposer à la C. N. Richard comme professeur de botanique et La Harpe comme professeur de littérature, 16 nivôse, 395; observation sur la nomination de La Harpe, 395 (note 2). — Baraillon, Lalande et Fourcroy se transporteront au C. des finances, pour s'y concerter au sujet de l'indemnité et du traitement des élèves, 18 nivôse, 399. — Une entente s'étant établie entre les C. d'I. P. et des finances, la C. N. vote, le 19, un décret par les dispositions duquel le traitement de 1.200 l. t. accordé aux élèves leur est alloué, non pour la durée d'un an, mais pour la durée du cours; il leur sera payé immédiatement 300 l. t., ce qui rend inutile la proposition d'une indemnité, 399 (note), 403 (ann.). — Le district de Saint-Quentin ayant choisi comme élèves le dragon Lecaisne et le chasseur à cheval Delville, Lakanal et Deleyre écrivent le 19 nivôse au C. de S. P. pour le prier de les mettre en réquisition; texte de la lettre, 681-682. — Un membre expose que Vianney est arrivé à Paris et désire se justifier des dénonciations faites contre lui : la députation des Deux-Sèvres sera convoquée à la prochaine séance, ainsi que Ruamps et Ingrand, 22 nivôse, 410. — Députation du Lycée des arts annonçant au C. que le directoire du Lycée a décidé d'établir 10 nouveaux cours, pour lesquels 600 places gratuites seront réservées aux élèves de l'École : ordre du jour, motivé sur ce que les élèves peuvent disposer de leur temps; après avoir entendu les représentants Lecointe, Puyraveau, Jard-Panvillier et Ingrand, ainsi que Vianney lui-même, le C. arrête que Vianney ne peut être compris au nombre des élèves, 24 nivôse, 419, 420. — Arrêté du 24 nivôse signé par Lakanal et Deleyre, et qui semble avoir été rédigé par Garat, règlementant l'École normale, 420; il y a 12 cours et 14 professeurs, dont chacun fait 2 leçons par décade; les quintidis, conférence des professeurs en présence des élèves, principalement pour lire et discuter les livres élémentaires; les décadis, les élèves se répandront dans les bibliothèques, les muséums, conservatoires, etc.; texte, 425-427 (ann. B). — L'imprimeur Marchant offre de publier les leçons de l'École, en employant des tachygraphes habiles : renvoyé aux représentants près l'École, 26 nivôse, 428. — Arrêté des C. d'I. P. et des finances, proposé par Lakanal, portant à 1.000 l. t. par mois le traitement

des professeurs, 28 nivôse, 433. — Le C. ois-S. P. répond le 30 nivôse (lettre signée Dub Crancé) à la lettre de Lakanal et Deleyre, du 19, que la loi défend de choisir les élèves dans l'armée, 682-683. — Ameilhon, Charles et Richard formeront sans délai la collection de livres, instruments de physique et objets d'histoire naturelle, destinée à l'École; sur la demande faite au C. de compléter le nomb·e des élèves, l'ordre du jour est adopté, motivé sur les pouvoirs accordés aux représentants près l'École, 30 nivôse, 436. — L'École normale s'ouvre le 1er pluviôse, à l'amphithéâtre du Muséum; Lakanal et Deleyre président; Laplace, Hüy et Monge font chacun une leçon, 445 (notes). — Bernardin de Saint-Pierre paraît à l'École le 3 pluviôse, mais seulement pour annoncer qu'il ne commencera son cours que dans 3 mois, VI, 138, (note 1). — Sur 3.000 ex. qui seront tirés de l'*Ode patriotique* et des *Odes républicaines* de Lebrun, 1.400 seront distribués aux élèves de l'École normale et 50 aux professeurs; plusieurs députés du Mont-Blanc protestent contre la nomination de Jacquier et de Sommelier comme élèves : renvoyé aux représentants près l'École, 2 pluviôse, 441, 442. — 2 membres du C. des travaux publics étant venus demander des renseignements sur les travaux faits à la Sorbonne, le C. d'I. P. arrête qu'il sera écrit à ce Comité; 1.300 ex. de l'*Annuaire du cultivateur* seront remis aux élèves, 4 pluviôse, 445 (en note), 446. — Le 5 pluviôse, Merlin (de Thionville) fait décréter que, le Jardin des Plantes étant trop éloigné, les cours de l'École normale se feront dans la salle des Jacobins, qui sera appropriée, 445 (note), 446-447 (ann.). — Dans la conférence du premier quintidi de pluviôse, Sicard lit son ouvrage élémentaire sur la lecture et l'écriture; Volney et Garat présentent des observations critiques, Introd., XXXV. — Divers livres que les élèves ont besoin de consulter ne se trouvant pas à la B. N., la C. des A. est autorisée à délivrer à Capperonnier et à Van Praet les livres quils demanderont, 6 pluviôse, 451. — Le 6 pluviôse, Lakanal demande à la C. N., que les élèves soient mis au bénéfice du décret du 4, accordant un supplément de traitement à diverses catégories de fonctionnaires : renvois au C. d'I. P. et des finances (celui-ci n'adoptera pas), 511. — Le 8 pluviôse, le C. des travaux publics arrête la suspension des travaux de la Sorbonne, 445 (et note). — Le 8 pluviôse, les élèves de l'École présentent à la C. N. une adresse : ils glorifient le 9 thermidor, « le plus beau jour, le plus heureux pour les Français »: ils offrent l'hommage de leur dévouement, et remercient la C. N. de son décret du 5 pluviôse : « Grâces vous soient rendues! l'asile où naguère le terrorisme et la tyrannie forgeaient des fers, inventaient des supplices aux talents et aux vertus, va devenir le temple des sciences utiles et de la morale républicaine ». Rovère, président, rappelle le souvenir du calife Omar, et célèbre à son tour la glorieuse journée du 9 thermidor « sans laquelle la République ne serait habitée que par des bourreaux et des vautours », 453. — Un membre du C. de la marine et des colonies demande au C. d' I. P. de nommer pour les colonies 6 élèves à l'École normale : renvoi aux représentants près l'École, qui se concerteront avec les 2 députations des colonies pour présenter un décret (il n'a pas été présenté), 10 pluviôse, 452. — Le 12 pluviôse, Creuzé-Latouche fait décréter qu'il y aura à l'École normale un professeur d'économie politique, 458 (note 2), 461-462 (ann. A); Tallien demande s'il est nécessaire d'avoir 2 représentants près l'École normale; Richou soutient que c'est à Garat, commissaire de l'I. P., à remplir la fonction attribuée aux 2 représentants, et demande qu'il soit tenu d'opter entre ses fonctions de professeur et celles de commissaire exécutif; Massieu et Thibaudeau défendent le *statu quo;* la C. N. passe à l'ordre du jour, 461-462. — Le district de Langogne ayant choisi comme élève Aldebert Bertrand, qui appartenait à la gendarmerie, la IXe C. ex. écrit à ce district de rappeler Bertrand à ses fonctions de gendarme; le district écrit à Bertrand le 14 pluviôse pour l'inviter à revenir : texte de sa lettre, 683. — Un membre demande que le C. nomme le professeur d'économie politique : ajourné; le C. de marine annonce qu'il adopte les vues du C. d'I. P. relativement aux élèves à nommer pour les colonies à l'École normale, 14 pluviôse, 458. — Le C. autorise Lakanal à proposer à la C. N. Vandermonde comme professeur d'économie politique et à se concerter avec le C. des finances pour demander 30.000 l. t. pour l'impression de livres élémentaires à distribuer aux élèves, 18 pluviôse, 470, 472. — Le 19, Lakanal fait voter le décret nommant Vandermonde professeur, et un autre décret accordant 30.000 l. t. pour pouvoir distribuer aux élèves des ouvrages utiles (le rapport mentionne des traités élémentaires renfermant les nouvelles nomenclatures scientifiques, ou des ouvrages usuels tels que la *Logique* de Condillac et les *Lettres* d'Euler), 470 (note 2), 472, 473 (ann. A), 473-474 (ann. B). — Sur la proposition des représentants près l'École, le C. prend un arrêté instituant des conférences entre les élèves, qui seront dirigées par des élèves choisis par les professeurs; il sera fait aux directoires de conférences des distributions des meilleurs ouvrages de science; il sera nommé 10 directeurs pour les conférences de mathématiques, 20 pluviôse, 476; noms de ces directeurs, 478 (ann.). — Le district de

Saint-Girons a nommé Pagès élève à la place de Bardies, rejeté par le C. : renvoyé à la C. ex., 22 pluviôse, 481. — Hubert sera entendu le 25, au C. des domaines, par les représentants près l'École, Garat et des commissaires du C. des travaux publics, au sujet des travaux faits à la Sorbonne, 24 pluviôse, 486. — La C. ex. achètera chez Dufart le nombre d'exemplaires nécessaires de la *Logique* de Condillac, 26 pluviôse, 491. — 2 membres du C. feront le nécessaire pour faire admettre Mangard au nombre des élèves des Écoles normales; les représentants près l'École et les professeurs sont autorisés à s'assembler les quintidis et décadis dans le local des séances du directoire de la C. des A., 28 pluviôse, 496, 498. — Le 30 pluviôse, les élèves de l'École présentent à la C. N. une pétition réclamant, pour frais de voyage, une indemnité proportionnée à la distance, et une augmentation de leur traitement à compter du 1er nivôse : renvoi aux C. d'I. P. et des finances, 506 (note 1), 510; texte, 510-511. — Ayant pris connaissance, le 29 pluviôse de la lettre du district de Langogne du 14, Carnot tranche la question dans un sens opposé à celui de l'arrêté du 12 et de la lettre de Dubois-Crancé du 30 nivôse : il fait prendre au C. de S. P., le 1er ventôse, un arrêté général portant que les élèves de l'École normale ne pourront être détournés de l'emploi auquel ils sont appelés ni astreints à d'autres services, 683-684. — Barailon est autorisé à faire imprimer les arrêtés du C. relatifs aux Écoles normales; une députation des élèves invite le C. à s'occuper de la pétition du 30 : le C. arrête que les représentants près l'École engageront le C. des finances à accorder une indemnité aux élèves dans le besoin ou à se concerter avec le C. d'I. P. pour présenter un décret, 2 ventôse, 505, 506. — Adresse d'élèves demandant qu'il soit établi un cours de chimie élémentaire et de physique expérimentale : renvoi aux professeurs et aux représentants, 4 ventôse, 513. — En application du décret du 19 pluviôse, la C. ex. fera distribuer aux élèves la *Philosophie chimique* de Fourcroy; elle invitera Prony à se concerter avec Lagrange et Laplace pour faire une réduction de son travail sur les logarithmes, sinus et tangentes, réduction qui sera imprimée et distribuée, 6 ventôse, 533. — Le C. est d'avis que l'indemnité demandée par les élèves le 30 pluviôse doit être fixée à 100 l. t., et charge Lakanal de porter ce vœu au C. des finances, 14 ventôse, 564. — Le 17 ventôse, le C. des finances prend un arrêté disant que la loi du 4 pluviôse (augmentation de traitement) ne s'applique pas aux principaux de collège, instituteurs, institutrices, bibliothécaires, etc., 506 (note 2). — Loisy, élève nommé par le district de Louhans, invite le C. à autoriser ce district à continuer de lui payer le traitement de la place de professeur qu'il occupait avant sa mission : renvoyé aux représentants près l'École, 20 ventôse, 592. — Le C. arrête que le Bulletin contenant le rapport (du 26 frimaire) sur les écoles centrales sera distribué aux élèves de l'École normale, à 1.500 ex., dans le cas où la planche ne serait pas brisée (le rapport a été imprimé en brochure); E.-J. Dupont offre de se charger de l'impression de nouvelles tables de logarithmes pour l'usage des Écoles normales; les représentants près l'École examineront s'il ne serait pas plus avantageux de faire imprimer cet ouvrage à l'imprimerie des lois, 22 ventôse, 595. — Gentenne, élève nommé par le district de Poitiers, invite le C. à autoriser ce district à faire payer à son épouse, pendant son absence, le traitement accordé aux institutrices : renvoyé à la 1re section; sur la demande des directeurs de conférences, la C. ex. leur fournira 10 mètres, 24 ventôse, 600. — Dans la seconde moitié de ventôse paraît une brochure écrite par un ami des Jacobins, *La Tour de Babel au Jardin des plantes, ou lettre de Mathurin Bonace sur l'École normale*, où l'École est ridiculisée et où les thermidoriens sont attaqués : analyse de cette brochure et extraits, VI, 97-103; jugement du *Journal de Paris* du 21 vendôse; lettre de La Harpe, publiée le 25 ventôse, 103-105. — Les instituteurs du collège de Ventôme invitent le C. à les appeler à partager les instructions de l'École normale; un membre propose de généraliser l'arrêté à tous les collèges : renvoyé à la 1re section, 6 germinal, VI, 1. — Haüy prie le C. de lui procurer la machine d'Atwood qui est à la C. ex. des travaux publics, et dont il a besoin pour ses expériences à l'École normale : renvoi à la C. ex., 10 germinal, 17. — L'élève Lagarde, du district de Mussidan, écrit le 11 germinal au C. d'I. P. pour demander l'autorisation de rentrer chez lui, parce qu'il est à Paris depuis le 21 frimaire, 61 (ann. A). — Le 13 germinal, Roux rappelle à la C. N. qu'il avait été décrété (5 pluviôse) que les écoles normales se tiendraient dans l'ancienne salle des Jacobins : il demande que le C. d'I. P. présente les moyens de faire exécuter ce décret; un membre répond que le C. des finances doit présenter un projet de décret (ce projet n'a pas été présenté, mais le 28 floréal), la C. N. décrétera l'établissement d'un marché public sur l'emplacement des anciens Jacobins), 447. — Sigot, élève de l'École pour le district du Puy, obligé de la quitter, propose Larigot comme son remplaçant : renvoyé aux représentants près l'École, 17 germinal, 34. — Poupeau et Pondra, élèves du district de Fontenay-le-Peuple, écrivent à l'agent national du district, le 20 germinal, qu'un arrêté de la C. ex. va être publié, fixant le prix des cours au

30 germinal; toutefois, les élèves qui voudront se préparer à l'enseignement dans les écoles centrales pourront continuer leur études à Paris jusqu'au 1er vendémiaire, à la condition de subir d'abord un examen qui constatera s'ils sont capables de courir cette nouvelle carrière, 61-62 (ann. A). — Un congé est accordé à l'élève Ravier, 20 germinal, 52. — Les professeurs de l'École normale exposent au C. qu'un degré supérieur d'enseignement à Paris, au milieu des écoles centrales, serait nécessaire, et qu'il y aurait lieu en conséquence de faire des changements dans l'organisation de l'École : le C. arrête que les professeurs seront invités à présenter les moyens de perfectionner cet établissement, s'il y a lieu de le rendre permanent 21 germinal, 59-60. — Dans l'*Aperçu des dépenses* lu par Lakanal au C. le 21 germinal, l'École normale est considérée comme un établissement permanent, auquel les écoles centrales enverront chaque année 184 élèves; sa dépense annuelle serait de 830, 400 l. t., 65-67. — Un commissaire de la commune d'Auxerre lit au C. une adresse dénonçant Balme et Fourier, élèves envoyés à l'École par le district; renvoi à Mailhe pour information, 22 germinal, 71-72 (et notes). — Le 24 germinal, 253 élèves signent une pétition au C. d'l. P. pour demander la prolongation de la durée de l'École : texte, 106 (note), 114-115 (ann. A). — Le 27 germinal, à la C. N., Thibault propose qu'au 1er floréal les élèves de l'École normale soient licenciés; Massieu et Pentières demandent le renvoi au C. d'l. P.; Romme dit que le but de l'École est absolument manqué, cette institution n'étant que le charlatanisme organisé, et demande sa suppression; Fourcroy en prend la défense; Ehrmann demande la continuation de la publication du journal de l'École : toutes les propositions sont renvoyées au C., 93 (note 1), 95-97 (ann. B). — Le C. avec le concours des professeurs, rédige un projet de décret fixant la fin des cours au 30 prairial, permettant à ceux des élèves qui voudront partir avant la fin des cours de le faire, chargeant les professeurs de rédiger ou de choisir les livres destinés aux écoles primaires, et chargeant le C. de préparer un plan pour l'organisation définitive d'une École normale destinée à former des professeurs pour les écoles centrales : Daunou présentera ce projet de décret à la C. N., 28 germinal, 93, 94. — Lettre adressée par l'élève Géruzez à Deleyre et Lakanal, le 29 germinal, proposant un décret permettant aux uns de se retirer, aux autres de rester, 106 (note), 116-117. — Lettre d'envoi (signée par 9 élèves) de la pétition du 24 germinal, 30 germinal, 106 (note), 115-116. — Elle est lue au C. et renvoyée à Daunou, 30 germinal, 106. — Le 2 floréal, Bernardin de Saint-Pierre commence son cours de morale, 138 (note 1). — Le C. arrête que les élèves envoyés de la Belgique à l'École normale par les représentants seront reçus à cette École, que Campon, envoyé par le district de Marseille, y sera reçu; Daunou soumet quelques amendements, présentés par les professeurs, au projet de décret sur l'École normale : le C. les adopte 2 floréal, 120-121. — Le 5 floréal, la C. N. entend une pétition de l'élève Delatre, demandant que les élèves puissent dès cet instant retourner dans leurs foyers ,et une adresse de 49 élèves, demandant la continuation des travaux de l'École : insérée au Bulletin; pétitionnaires invités aux honneurs de la séance; extraits de l'adresse, 133-135 (ann. A). — Troussel remplace temporairement Hossawy, comme secrétaire des Écoles normales; Seyvon, nommé par le district de Romans, élève adjoint, touchera le traitement alloué aux élèves; Lallemand, cocher de la C. ex., a fait, outre le service de la C. ex., celui des 2 représentants près l'École : Deleyre demandera pour lui, une indemnité de 600 l. t. au C. des inspecteurs, chargé des dépenses des représentants en mission; le C. arrête définitivement le projet de décret qui doit être présenté par Daunou, fixant la fin des cours de l'École au 30 prairial, tout en permettant aux élèves qui le voudront de partir, 6 floréal, 132. — Le 7 floréal, Daunou lit à la C. N. son rapport : constate que l'École n'a pas pris la direction qu'on avait cru lui prescrire, mais que néanmoins un grand mouvement salutaire, bien qu'indécis, a été imprimé à l'instruction; il annonce que le C. estime qu'il faut renoncer à l'idée d'établir des écoles normales secondes dans les départements; texte, 136-138. — Plusieurs membres, entre autres Guyomar, demandent que la clôture de l'École soit fixée non au 30 prairial, mais au 30 floréal : la date du 30 floréal est votée; Ehrmann fait ajouter un article (art. 4) disant que les professeurs qui n'auront pas fini leur cours en donneront le complément dans le *Journal de l'École;* Romme parle contre l'article qui charge les professeurs de rédiger ou d'indiquer les livres destinés aux élèves primaires : il voudrait que le C. pût choisir d'autres hommes partout où il en trouvera de capables; mais on répond qu'il existe un jury formé pour adopter ou rejeter les livres présentés par tous ceux qui voudront concourir : motion écartée; texte du décret voté, avec l'amendement relatif à la date et l'article additionnel, 139-141. — Pot-pourri composé par l'élève Waré sur la clôture de l'École, 141. — Les élèves de l'École et les directeurs de conférences invitent le C. à leur faire restituer l'ouvrage posthume de Concorcet : renvoyé à la C. ex.; les professeurs seront invités à se

rendre à la première séance pour y présenter leurs vues sur l'interprétation de l'art. 4 du décret du 7; Eymar, vu que l'École est détruite, invite le C. à lui donner une place de conservateur d'une bibliothèque près d'une école centrale de Paris, 10 floréal, 151, 152-153. — Plusieurs professeur se présentent au C. : Laplace, Haüy et Buache annoncent qu'ils espèrent avoir terminé leurs cours le 30 floréal; Vandermonde dit qu'ayant commencé son cours longtemps après l'ouverture de l'École il en donnera le complément dans le Journal; le C. invite les professeurs à procéder de la manière qu'ils jugeront la plus convenable, 12 floréal, 155. — Defay-Mazuray, professeur à Orléans et élève de l'École, demande que son traitement de professeur lui soit payé, comme le district d'Orléans l'avait promis : ordre du jour; le C. arrête que chaque élève recevra une canne de la longueur du mètre, avec des sous-divisions en centièmes, et un exemplaire de la *Nouvelle Instruction sur les poids et mesures,* servant de supplément à la première qui leur a été déjà donnée, 16 floréal, 167, 168. — Le 17 floréal, l'orateur d'une députation des élèves, Viellard-Boimartin, lit à la C. N. une pétition qui est renvoyée au C., et dont celui-ci, dans sa première séance, transformera les demandes en arrêtés, 172 (note); texte, 179-180 (ann. A). — Sur l'attestation délivrée par le député Campmartin, la C. ex. est autorisée à inscrire Pagès comme élève pour le district de Saint-Girons; l'indemnité mensuelle des élèves leur sera soldée dans les premiers jours de la dernière décade de floréal; les élèves recevront pour frais de voyage et de retour 5 l. t. par poste, et Deleyre se concertera à ce sujet avec le C. des finances; les livres élémentaires qui seront composés par les professeurs seront adressés aux élèves, ainsi que la suite du *Journal;* ceux des élèves qui occupaient des places dans l'instruction publique seront réintégrés dans leurs fonctions, 19 floréal, 172, 173. — Deleyre annonce que le C. des finances a adopté l'arrêté du 19 sur l'indemnité pour frais de voyage et de retour : autorisé à faire le rapport à la C. N., 22 floréal, 193. — Le 23 floréal, la C. N. décrète, sur le rapport de Delcyre, que les élèves de l'École recevront, pour tous frais de voyage et de retour, 5 l. t. par poste, 193 (note 2); texte, 196-197 (ann. A). — Saulnier, élève, fait hommage au C. d'une pièce en vers à la Liberté, sur l'institution de l'École normale : mention civique et dépôt à la bibliothèque; Tedenat, élève de l'Aveyron, demande l'autorisation de s'occuper dans son département de l'établissement des écoles primaires : renvoyé aux représentants près l'École, 24 floréal, 198, 199. — Le 25 floréal, la C. N. renvoie au C. une pétition d'élèves de l'École normale demandant que l'indemnité allouée pour frais de voyage et de retour soit de deux fois 5 l. t. par poste, et une autre pétition par laquelle ils demandent leur réintégration dans les fonctions qu'ils occupaient, et le payement du traitement qui leur était attribué, 202 (note 1), 206-107 (ann. A). — Le C., délibérant sur les pétitions qui lui ont été renvoyées, déclare que son intention a été qu'il fût payé 5 l. t. par poste pour le voyage et 5 l. t. par poste pour le retour, charge Deleyre d'en faire part au C. des finances et de présenter un rapport à la C. N.; Deleyre, s'étend rendu au C. des finances, annonce que celui-ci est d'accord, 26 floréal, 202, 203. — Le 27 floréal, Deleyre fait voter un décret en 3 articles, contenant les dispositions que le C. a arrêtées le 26, 202 (notes 2 et 3), 207 (ann. B.) — Deleyre chargé de se concerter avec le C. des finances sur l'arrêté du C. du 26, 30 floréal, 224. — Le C., interprétant un article de son arrêté du 20 pluviôse, relatif aux directeurs de conférences, dit qu'il a entendu que la somme consacrée à l'achat des ouvrages de mathématiques à distribuer aux 10 directeurs serait de 3.000 l. t., et arrête, en conséquence, qu'il sera payé à chaque directeur 300 l. t., 5 prairial, 227-223. — Deleyre autorisé à demander au C. des finances l'indemnité réclamée par les huissiers et gardiens des bureaux de l'École normale, 8 prairial, 233. — Sur proposition de Deleyre, le C. autorise la C. ex. à payer à Troussel 693 l. t. pour les 2 mois pendant lesquels il a rempli les fonctions de secrétaire près l'École normale, 26 prairial, 291. — La C. ex. payera à Laurent et Rudelle un traitement pour service extraordinaire près l'École normale, 30 prairial, 297. — Sur rapport de la C. ex., le C. arrête qu'un exemplaire de l'ouvrage posthume de Condorcet sera adressé à chacun des élèves de l'École normale, 8 messidor, 346. — Sur rapport de la C. ex., le C. fixe les indemnités à payer aux sténographes, employés et distributeurs du bureau des Écoles normales, ainsi qu'aux garçons de bureau, 12 messidor, 382. — Lambinet, envoyé de Bruxelles aux écoles normales, présente quelques vues sur les écoles primaires, surtout en Belgique : le C. y applaudit et renvoie à la 1re section, 4 thermidor, 447. — Parent, ci-devant élève de l'École normale, demande que le C. l'autorise à rester à Paris pour y prendre des leçons de langues vivantes : ordre du jour, 12 thermidor, 484. — La C. ex. remet un rapport sur des réclamations concernant le *Journal des séances* de l'École, 14 thermidor, 489. — Demande de Gillet, ex-élève, renvoyée à la C. ex.; demande de Dellard, ex-élève, renvoyée au C. de S. P., 20 thermidor, 510. — Double demande de Disser, ex-élève, ajournée, 24 ther.

midor, 522. — La C. ex. remet un rapport sur la demande de Gallet : remis à la 1re section, 28 thermidor, 546; le C. arrête que la C. ex. fera payer les frais de route à cet élève jusqu'au lieu de la résidence actuelle de l'état-major de l'armée du Nord, dans lequel il était autérieurement employé, 4 fructidor, 566. — Des 2 demandes de Dis.er (ou Dissez), la première est ajournée, la seconde renvoyée au C. des finances, 7 fructidor, 579. — Bernardin de Saint-Pierre, se considérant toujours comme professeur de l'École normale et fonctionnaire attaché à la capitale, bien qu'il habite la campagne et que l'École normale soit fermée depuis le 30 floréal, demande que les denrées lui soient délivrées suivant le tarif de Paris : le C. accepte et charge Lakanal d'en parler à Marec, 19 fructidor, 641; (la faveur demandée fut accordée, et B. de Saint-Pierre put en outre se faire payer 6 mois de traitement, du 1er prairial, an III, au 30 brumaire, an IV, à 1.000 l. t. par mois de prairial à fructidor, et 2.000 l. t. par mois pour vendémiaire et brumaire). 641 (note). — Igouel, qui a occupé une place de sténographe près l'École normale, sollicite un emploi qui le mette à l'abri du dénuement : renvoi à la 3e section, 8 vendémiaire, an IV, 740. — La C. ex. des relations extérieures sera invitée à procurer des détails sur les écoles : normales de Leipzig, 10 vendémiaire, 743. — Pétition de Balme, ancien élève de l'École, présentée par Villetard, renvoyée à la 1re section, 18 vendémiaire, 759; le C. arrête qu'il sera réintégré dans sa place de directeur de l'école d'Auxerre, 20 vendémiaire, 767-768. — Le C. autorise Lakanal et Deleyre à délivrer à Bachelier, élève de l'École normale, un congé pour passer quelque temps dans sa famille, 29 vendémiaire, 818 (et note 1 *bis*, *addenda*).

Écoles paroissiales. (Voir aussi *Instituteurs, traitements.*) — Pétition des instituteurs et institutrices de la paroisse de Saint-Thomas-d'Aquin à la C. N., 15 octobre 1792, II, 83-84 (ann. C.). — Les instituteurs et institutrices des écoles des paroisses de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Thomas-d'Aquin et autres présentent à la C. N., le 11 juillet 1793, une adresse sollicitant le payement de leurs traitements; le C. renvoie la pétition à Boutroue, 18 juillet 79, 84 (ann. C.). — Le C. incite les réclamants à s'adresser à la municipalité de Paris, les frais des petites écoles devant faire partie des charges communales, 26 juillet, 149.

Écoles pour l'enseignement des arts. — La C. ex. fera incessamment un rapport sur l'état des écoles existantes à Paris pour l'enseignement des arts, 24 pluviôse an III, V, 486.

Écoles primaires. (Pour plus de détails sur l'élaboration des décrets, voir *Plan général.*) — Le 12 décembre 1792, le C. N. vote l'article 1er d'un projet sur les écoles primaires présenté par le C. d'I. P., I, 120. — Le 30 mai 1793, le C. de S. P. fait voter un décret en 5 articles sur les écoles primaires, 473. — Le projet de Sieyès, présenté au nom du C. d'I. P. par Lakanal le 26 juin, remplace les écoles primaires par des écoles « nationales », formant l'unique degré d'instruction payé par la bourse commune, 507, 570; projet écarté le 3 juillet, 557. — Dans le plan de Lepeletier, lu à la C. N. le 13 juillet, les écoles primaires sont remplacées par des maisons communes d'éducation, qui doivent donner une instruction un peu plus étendue, II, 44, 54-55; le projet de décret présenté par Robespierre le 29 juillet, au nom de la Commission des Six, est conforme au plan de Lepeletier, et rend en outre l'éducation commune obligatoire, 161-170. — Le 1er août, au nom de la Commission des Six, L. Bourdon présente un autre projet, qui institue, pour les enfants que leurs parents voudront confier aux soins de la République, des maisons communes d'éducation, dites maisons d'égalité, et, pour les autres enfants, des écoles primaires communales, 211-213. — Le 13 août, sur la proposition de Danton, la C. N. adopte le principe du projet de ce décret, 272-280. — La pétition des autorités de Paris, du 15 septembre, qui propose un plan pour l'organisation des degrés supérieurs d'instruction, accepte, pour le premier degré d'instruction, les bases décrétées par la C. N., 412-413. — Le projet de décret présenté à la C. N. par Romme, le 1er octobre, au nom de la Commission d'éducation, donne aux écoles primaires le nom de premières écoles de l'enfance, 536-539. — Le 30 du premier mois de l'an 2e, adoption d'un décret sur les premières écoles, 679-681. — Les 5, 7, 9 brumaire an II, adoption d'une série de décrets sur les premières écoles, 688-690, 718-722. — Le 27 brumaire, le C. adopte l'ensemble de la revision faite par lui des décrets sur l'organisation des premières écoles : texte, 849, 855. — Les décrets de brumaire sont remplacés par le décret du 29 frimaire sur l'organisation de l'instruction publique et les écoles du premier degré d'instruction, III, 191, 195. — Couturier, régisseur, écrit au C. sur l'établissement des écoles primaires à Versailles : renvoi au ministre de l'Intérieur, 27 nivôse, 291. — Le décret du 4 ventôse fixe au 15 germinal l'entrée en vigueur des dispositions du décret du 29 frimaire relatives au traitement des instituteurs et des institutrices, 341-342. — Le district de Thiers annonce qu'il ne se présente points d'instituteurs, 11 germinal, 57. — La section des Quinze-Vingts annonce qu'il ne s'est présenté personne pour remplir les fonctions d'instituteur; elle croit que la modicité du traitement en est cause,

et elle en demande l'augmentation; la commune d'Hannonville informe le C. qu'elle a formé un registre pour l'inscription des instituteurs et institutrices ainsi que des enfants; la commune de Givry a choisi pour instituteur Mercier, qui est dans la première réquisition, et demande qu'il soit libéré; la commune de Croissy, se trouvant dépourvue d'instituteur, demande le rappel de Leleu, qui est fourrier de grenadiers; la Société populaire de Phalsbourg se plaint qu'il ne s'est présenté personne pour les fonctions d'instituteur, 13 germinal, 72, 73, 74. — La commune de Jean-Jacques Rousseau demande aux Jacobins 2 instituteurs et 2 institutrices de leur choix, celle de la Frétisse, qui a nommé un instituteur, demande pour lui un traitement fixe, attendu sa petite population et l'éloignement des communes voisines; la section du Mont-Blanc annonce qu'il ne s'est présenté aucun instituteur, et que, provisoirement, elle a nommé d'office Mangard; elle adresse diverses questions, 15 germinal, 80-83, 85 (fin de la note 5 de la p. 84), 90-92 (ann. 6). — L'agent national du district de Tulle demande que quelques fonctionnaires soient déliés du serment de mourir à leur poste, et se fassent instituteurs : ordre du jour; le district de Vézelise envoie une délibération relative à l'organisation des écoles primaires, et nommant 41 instituteurs pour 77 communes, 17 germinal, 95, 97, 100. — La section de la Halle aux blés désire placer ses écoles de garçons dans l'hôtel d'Aligre, et ses écoles de filles dans une maison nationale de la rue du Bouloi, en prenant les bancs du ci-devant collège du Plessis : devra s'adresser à la C. N.; le district d'Évaux demande si, avant d'organiser les écoles primaires, il ne serait pas mieux d'attendre l'envoi des livres élémentaires, 19 germinal, 107-103, 109. — Le Comité de surveillance d'Aubigny, attendu que personne ne se présente pour remplir les fonctions d'instituteur dans ce district, sollicite un décret qui l'autorise à désigner à chaque commune du district un sujet propre à l'instruction; la municipalité de Nemours présente une série de questions sur les moyens d'exécution du décret du 29 frimaire, 21 germinal, 114, 119, 132-134 (ann. D). — Des députés de la section de l'Homme-Armé demandent des instructions pour l'établissement des écoles primaires : ordre du jour, 29 germinal, 191. — Une circulaire de l'agent national du district de Corbeil aux communes de son arrondissement sur l'organisation des écoles est renvoyée à Bouquier et Thibaudeau, de même que des questions de la section de la Halle aux blés sur l'organisation de ces écoles, 5 floréal, 270. — L'agent national de Saint-Dizier demande la solution de plusieurs questions relatives à l'organisation des écoles primaires : renvoi à Bouquier et Thibaudeau, 7 floréal, 284. — Le 9 floréal, le Conseil général de la commune de Paris nomme 18 commissaires pris dans son sein pour surveiller les écoles primaires, 291 (ann.). — L'agent national du district de Clamecy annonce que presque toutes les communes ont nommé des instituteurs; Girault, agent national près les commissions administrative et municipale de Port-de-la-Montagne, expose que cette commune manque de moyens d'organiser les écoles primaires, 11 floréal, 293, 294. — Le 12 floréal, le Bureau de la surveillance de l'exécution des lois (au C. de S. P.) adresse aux agents nationaux de district une circulaire leur enjoignant de le renseigner sur l'exécution des décrets des 29 frimaire et 4 ventôse, VI, appendice, 891-892. — Bonzon demande la solution de quelques questions sur l'organisation des écoles primaires, et Alexandre des éclaircissements sur elles, 15 floréal, 314, 315. — La Société populaire de Montluçon pose des questions sur l'organisation des écoles primaires; l'agent national du district de Casteljaloux annonce que l'instruction publique est presque nulle, 17 floréal, 321. — La citoyenne Valincourt demande que la C. N. facilite l'établissement d'un cours gratuit où elle ferait apprendre la lecture, l'écriture, l'orthographe et la grammaire : renvoi à Bouquier et Villar; la Société populaire de Loches fait part des difficultés qu'éprouve l'exécution de la loi du 29 frimaire : renvoi à Bouquier; l'agent national de Chasseneuil fait une demande touchant le choix des instituteurs : ordre du jour, 19 floréal, 370, 372. — Bouquier et Thibaudeau prendront des renseignements dans les sections de Paris sur la nature des obstacles qui s'opposent aux progrès de l'instruction, 21 floréal, 393. — Des documents permettant de reconstituer une statistique partielle du nombre des écoles primaires à Paris, des instituteurs et institutrices et des élèves, existent aux Archives nationales, 393 (note 3). — L'agent national du district de Brignoles écrit que la rareté des instituteurs a forcé d'employer des ci-devant prêtres; des commissaires de la section Révolutionnaire de Paris soumettent des difficultés; le district de Douai demande un règlement sur la police intérieure des écoles; l'agent national de la commune de Montluçon soumet des doutes sur la marche à suivre dans l'organisation des écoles, 21 floréal, 400, 410-411 (ann. B). — L'agent national du district de Tours soumet des difficultés sur l'exécution de la loi sur les écoles primaires, 23 floréal, 422. — De même la Société populaire de Loches; le district de Melun adresse une série de questions, 5 prairial, 469, 471. — L'agent national du district de Grand-Pré communique des

Réflexions sur les difficultés de trouver des instituteurs; la Société populaire de Faverges invite la C. N. à organiser promptement les écoles primaires; la commune de Reims pose des questions à leur sujet; la commune de Clermont-Ferrand pose des questions sur l'exécution de la loi; la commune d'Armes écrit que, faute d'instituteurs, le décret du 29 frimaire reste sans exécution, 9 prairial, 490, 491. — Les administrateurs du district de Delémont ne peuvent organiser les écoles primaires, faute d'instituteurs, et indiquent le moyen de s'en procurer promptement : renvoi à Bouquier, 11 prairial, 507. — Une autre lettre de ces administrateurs, transmise par le C. de S. P., explique ce moyen : les sociétés populaires fourniront une liste de patriotes éclairés, et le C. de S. P. les mettra en réquisition pour enseigner, 507. — Le bureau municipal de Laigle soumet un plan d'organisation des écoles primaires; le département de Paris, par un arrêté du 5 prairial, demande au C. s'il ne conviendrait pas d'accorder le logement gratuit aux instituteurs des écoles primaires, 543, 545 (et note 3), 548 (ann. A). — Le C. de S. P. autorise l'Institut national de musique à réunir les élèves des écoles primaires de Paris pour leur enseigner l'*Hymne à l'Être-suprême*, de Desorgues et Gossec; lettre de l'Institut au Comité civil de la section Lepeletier, 18 prairial, 571-572. — L'agent national du district d'Ussel fait des questions relativement à l'organisation des écoles primaires: de même, l'agent national du district de Pontoise, l'agent national du district de Luxeuil, la municipalité de Nérac, l'agent national du district de Cadillac : renvoi à Bouquier, 19 prairial, 556. — La municipalité de Châlons rend compte des difficultés qu'éprouve l'organisation de l'instruction publique: la municipalité de Douzy demande un instituteur : renvoi à Bouquier, 21 prairial, 609. — La commune de Sèvres adresse des demandes concernant les écoles primaires; la commune de Montjavoult fait une demande relative aux vacances des instituteurs: Molusson dénonce la municipalité de Coullons, qui néglige son école primaire; le Conseil général de Reims demande si un instituteur peut recevoir des élèves en demi-pension : renvoi à Bouquier, 23 prairial, 619, 620, 621. — Questions sur l'organisation des écoles primaires, posées par le district de Sens : renvoi à Bouquier 29 prairial, 651. — Les commissaires nommés par la section des Droits de l'Homme pour surveiller les écoles primaires remettent au C., le 1er messidor, la liste certifiée des instituteurs et institutrices de cette section : renvoi à Bouquier, 3 messidor, 675; texte de cette liste, 679-680 (ann. A). — Le district de Carismont fait une question relative aux écoles primaires : renvoi à Bouquier, 3 messidor, 675. — L'agent national du district des Thermopyles expose qu'on est obligé d'avoir recours à des instituteurs des Hautes-Alpes : ordre du jour; sont renvoyés à Bouquier : réflexions de Martin sur le décor relatif aux écoles primaires; exposé, fait par l'agent national du district de Barcelonnette, des difficultés qu'éprouve l'exécution de la loi; lettre des administrateurs du district de Laigle, demandant si un instituteur peut recevoir les enfants des deux sexes; explication relative aux instituteurs, demandée par le district de Romorantin, 5 messidor, 682, 684. — Berthelot, de la section de l'Observatoire, demande si la loi permet aux sections de nommer des commissaires pour surveiller l'enseignement dans les écoles primaires : ordre du jour, la C. N. pouvant seule interpréter les lois: renvoi à Bouquier des questions posées par le district de Cadillac, 7 messidor, 695, 696. — Pétition de Lecomte, instituteur à Épaignes, tendant à obtenir l'autorisation de réunir dans son école les élèves des deux sexes, renvoyée à Bouquier, 13 messidor, 722. — Renvoi à Bouquier : série de questions relatives aux écoles primaires présentées par l'administration révolutionnaire de Louviers: plan de règlement pour les écoles primaires, envoyé par l'instituteur Chemelat, 15 messidor 741. — Renvoi à Bouquier des questions de l'agent national du district de Grasse et de l'agent national du district de Riom sur l'organisation des écoles primaires, 17 messidor, 749. — La municipalité de Marcigny, dont l'institutrice ne peut enseigner qu'à lire et écrire, demande si elle doit recevoir le traitement entier : ordre du jour, motivé sur ce que la municipalité n'aurait pas dû admettre comme institutrice une citoyenne qui ne peut enseigner à calculer; les officiers municipaux de Port-Malo rendent compte des difficultés qu'ils rencontrent dans l'exécution de la loi : renvoi à Bouquier, 19 messidor, 759, 763. — Le C. de S. P. transmet à celui d'I. P. un arrêté du district de Libreval relatif à la pénurie d'instituteurs : renvoi à Bouquier, 21 messidor, 769. — Le comité révolutionnaire du canton d'Aurignac se plaint de l'insouciance des citoyens et des autorités pour l'organisation des écoles primaires : renvoi à la C. ex.: l'agent national du district de Cambrai indique la nécessité de déterminer le nombre d'élèves qu'un instituteur pourra enseigner : renvoi à Bouquier, 23 messidor, 771, 772. — Questions de l'instituteur Laroque et du district de Chauny relatives aux écoles primaires renvoyées à Bouquier; lettre de l'agent national du district de Mont-sur-Loir demandant la loi du 29 frimaire et des livres élémentaires, renvoyée à la C. ex.; on passe à l'ordre du jour sur les

observations de la société populaire de Loches relatives à la disette d'instituteurs et à la modicité du traitement, 25 messidor, 791, 792, 795. — Le *Règlement pour les écoles primaires*, de Delez, est renvoyé à Bouquier, 27 messidor, 815. — Le C. renvoie à Bouquier : une délibération du district d'Annecy relative aux emplacements à fournir aux instituteurs, et les questions des instituteurs de Montdidier relativement à leurs fonctions et à leur logement; passe à l'ordre du jour sur une pétition des instituteurs de Château-Thierry et sur les questions du district de Beauvais relativement aux instituteurs, 1er thermidor, 835, 836. — Renvoi à Bouquier : lettre du district de la Châtre sur les difficultés qu'on éprouve pour organiser les écoles primaires; lettre de l'agent national du district d'Amboise, qui se plaint de ne pouvoir trouver des instituteurs; plan d'organisation pour les écoles primaires de la commune de Châtellerault; questions proposées sur l'organisation des écoles primaires par la commune de Lisieux, 3 thermidor, 840, 841. — L'agent national du district de Montargis annonce l'entière exécution des lois relatives à l'établissement des instituteurs et institutrices : renvoi à Bouquier, 7 thermidor, 868. — Renvoi à Bouquier de : lettre de l'instituteur Le Roux, au nom de la Société populaire de Nolleval, soumettant 2 questions relatives aux écoles primaires, 19 thermidor, 910. — Les administrateurs du district de Lisieux font passer l'adresse qu'ils ont envoyée aux communes de leur ressort pour leur reprocher leur négligence à se soumettre à la loi : mention civique; les administrateurs du district de Nemours et l'agent national d'Angoulême demandent la solution de plusieurs questions : renvoi à Bouquier; Beaunier, instituteur, demande la solution de plusieurs questions, entre autres si un citoyen peut se charger de l'enseignement des filles : ordre du jour, loi 21 thermidor, 919, 920, 921. — Buisson et Foveau, commissaires de la section des Gardes-Françaises, se plaignent de la difficulté de trouver des instituteurs; la section des Droits de l'Homme forme une demande pour l'amélioration du sort des instituteurs, 24 thermidor, 926, 928. — Les arrêtés de Le Carpentier sur l'organisation des écoles primaires dans les Côtes-du-Nord sont renvoyés à la C. ex.; des demandes du district de Beauvais sont renvoyées à Bouquier, 29 thermidor, 947, 948. — Lettre du district de Montpolite appelant l'attention du C. sur l'organisation des écoles primaires et demandent qu'une instruction détermine le genre de connaissances que doit réunir un instituteur; la lettre de Michal signant les difficultés que l'organisation des écoles primaires rencontre dans le district de Grenoble et proposant un projet de décret pour les faire cesser, renvoyées à Bouquier, 1er fructidor, 955, 956. — Une commission nommée le 5 fructidor (954) pour présenter le tableau de toutes les pétitions et adresses relatives au décret sur l'organisation des écoles primaires, et composée de Bouquier, Petit et Lakanal, prend le nom de Commission des écoles primaires; l'avis que donne l'agent national du district de Clamecy des entraves qu'éprouve l'organisation des écoles primaires, le mémoire de la Société populaire d'Orsay, se plaignant que les instituteurs ont été choisis parmi les anciens magistrats, les questions proposées par le district d'Arcis-sur-Aube sur l'organisation des écoles primaires, renvoyées à cette Commission, 7 fructidor, 974, 975. — La 1re section du C. s'occupera le plutôt possible des moyens de mettre en activité les écoles primaires et les écoles normales, 21 fructidor, V, 14. — Le 26 fructidor Lakanal annonce à la C. N. que le C. ne demandera pas le rapport d'une loi incomplète et mal rédigée, et se bornera à présenter les mesures supplétives propres à mettre en activité les écoles primaires, 28. — Le 22 vendémiaire, après qu'un membre a lu au C. plusieurs articles additionnels à la loi sur les écoles primaires, Lakanal lit un plan absolument nouveau; les deux projets sont renvoyés à la 1re section, 126-127. — Le 23 vendémiaire, le C. de S. P. transmet au C. d'I. P. une analyse (note au tableau) des réponses, au nombre de 474, reçues par le Bureau de la surveillance de l'exécution des lois à la circulaire du 12 floréal, VI, app. 891-892; reproduction de ce tableau (en note), intitulé *Écoles primaires*, 892-898. — Le 28 vendémiaire, au nom de cette section, Lakanal lit un projet en plusieurs titres, dont une partie est adoptée, et dont le reste est adopté le lendemain dans une séance extraordinaire, 140, 141; texte qui reproduit dans ses traits essentiels celui du 26 juin 1793, 143-149. — Lakanal, qui doit remettre le 4 brumaire, pour insertion au procès-verbal du C., le projet de décret sur les écoles primaires, y substitue le projet sur les écoles normales, qui est inséré, 171. — Lakanal lit à la C. N., le 7 brumaire, le rapport et le projet de décret sur les écoles primaires : impression et ajournement, 176; texte du rapport (qui reproduit de nombreux passages des articles publiés par Sieyès dans le *Journal d'instruction sociale* en 1793, avec variantes, rapprochements et commentaires), 177-184. — La C. ex. a fait dresser, au commencement de l'an III, une statistique approximative des écoles primaires, sous la date du 12 brumaire, qui porte sur 301 districts, plus 2 districts et 36 sections de Paris, dont les états sont arrivés ultérieurement, VI, app. 899; reproduction du tableau institué *État des écoles primaires*, et du supplé-

ment, 899-908; comparaison entre les résultats de cet *État* et ceux de l'analyse des relevés qu'avaient envoyés 474 districts en réponse à la circulaire du 12 floréal, 908-910. — Les 26 et 27 brumaire, la C. N. discute le projet de décret : adopté avec quelques amendements, 223, 224-234; texte, 234-237. — Le 28, Duhem et Romme demandent que des précautions soient prises à l'égard des écoles particulières qui favorisent l'aristocratie des richesses; Lecomte, Thibault, Boissieu, Clauzel répondent; Lakanal dit que les observations de Romme sont d'un très grand poids, 240, 244-246 (ann. B). — Lakanal fait prendre au C. un arrêté ordonnant à la C. ex. de rendre compte, dans un mois, de l'exécution du décret du 27 brumaire; après quoi, le C. signalera à la C. N. les administrations qui auront pressé l'établissement des écoles primaires et celles qui auront apporté des lenteurs coupables à l'exécution de la loi, 28 brumaire, 238. — En exécution de cet arrêté du C., la C. ex. adresse une circulaire aux districts, donnant des instructions pour la formation des jurys d'instruction, 238 (note 1); extraits, 240, 244 (ann. A). — Un membre du C. donne lecture d'un projet de circulaire du C. aux districts pour traiter l'organisation des écoles primaires : adopté, 30 brumaire, 247; texte, 249 (ann.). — La C. ex. adresse aux districts, le 25 nivôse, une circulaire relative à l'emplacement des écoles primaires : textes (papiers de Ginguené), VI, app., 924-925; analyse des réponses de quelques districts à cette circulaire et à celle du 28 brumaire, 926-927. — Un membre du C. de la marine et des colonies demande au C. d'I. P. qu'il soit nommé des instituteurs pour les écoles primaires dans les colonies : il est répondu que la C. ex. est chargée de faire exécuter le décret relatif à ces écoles, V, 10 pluviôse, 452. — Marilhat, au nom du jury d'instruction d'Issoire, expose les difficultés qui se présentent : renvoyé à la 1re section, 12 pluviôse, 456. — Le C. de marine annonce qu'il adopte les vues du C. d'I. P. relativement aux écoles primaires dans les colonies, 14 pluviôse, 458. — Tellier, de retour d'une mission en Saône-et-Loire, etc., demande au C. si les ex-prêtres peuvent être appelés aux fonctions d'instituteur : ordre du jour, motivé sur la loi d'organisation des écoles primaires, 26 pluviôse, 492. — Le C. adopte, pour être présenté à la C. N., un projet de décret pour l'envoi dans les départements de 5 représentants chargés d'assurer la prompte exécution des lois sur l'instruction publique, particulièrement de celles sur les écoles primaires et les écoles centrales, 16 ventôse, 576, et décret est voté le 18 germinal, VI, 40 (ann. B). — Le C. charge la C. ex. de faire un choix d'hymnes civiques pour les écoles primaires : il sera fait à cette Commission le renvoi des hymnes adressées au C. et qui se trouvent dans ses cartons, 26 ventôse, 609. — Le C. désigne Lakanal, Barailon, Bailleul, Dupuis et Jard-Panvillier pour organiser dans les départements les écoles primaires et centrales (un décret confirme ces nominations le 21); la C. ex. présentera à la première séance un règlement de police interne des écoles primaires, et un choix de livres élémentaires à mettre provisoirement entre les mains des élèves, 20 germinal, 54, 57 (ann. B). — Dans l'*Aperçu des dépenses* présenté au C. par Lakanal, le 21 germinal, le nombre des écoles primaires est évalué à 20.500, et ces écoles coûteraient 49.200.000 l. t., dont 11.300.000 l. t. à la charge du Trésor public (chiffres erronés), 62-64, 67. Cet *Aperçu* dit que 89 districts ont envoyé des états de leurs arrondissements d'écoles primaires : 46 de ces états se sont retrouvés : liste p. 926. — Le C. adopte un réglement pour la police interne des écoles primaires; texte, 24 germinal VI, 80-81; indications bibliographiques, 81 (note 2). — Le règlement des écoles primaires sera imprimé à 1.000 ex., 26 germinal, 83. — Domergues, auteur d'une grammaire élémentaire, demande que le gouvernement en fasse l'acquisition pour les écoles primaires : renvoi à la C. ex., 14 floréal, 164. — Le 5 messidor, dans un discours préliminaire au projet de constitution, Boissy annonce que les écoles primaires devront être mises à la charge des communes et des familles 334-335. — L'article 1er du titre « Instruction publique » (rédigé par Daunou) du projet de constitution dit que la République pourvoit uniquement aux frais du logement des instituteurs, 336, 945-948. — Les articles relatifs aux écoles primaires (art. 92-99) du projet d'organisation de l'instruction publique (rédigé par Daunou), lu le 6 messidor, disent qu'il y a dans chaque canton une ou plusieurs écoles primaires; la République fournit un local tant pour le logement de l'instituteur que pour recevoir les élèves; les instituteurs sont nommés par les administrations de département (les jurys d'instruction de district étant supprimés); l'éducation des filles est réservée aux soins des parents et des établissements libres, 337-948. — Le 13 messidor, Bonguyod propose à la C. N. d'ordonner aux instituteurs de faire une instruction sur les droits et les devoirs; le C. renvoie à la 1re section, 18 messidor, 386, 388. — La 1re section est chargée de faire un rapport sur la question de savoir s'il ne conviendrait pas de suspendre le payement des instituteurs des écoles primaires, 26 messidors 413. — Lambinet, envoyé de Bruxelles aux écoles normales, présente quelques vues sur les écoles primaires, surtout en Belgique : le C. y applaudit et renvoie à la 1re sec-

tion, 5 thermidor, 447. — Le 8 thermidor, dans la discussion du titre constitutionnel « Instruction publique », Ch. Delacroix et Creuzé-Latouche présentent des observations relatives aux écoles primaires, 461. — Le C. arrête différents points relatifs aux écoles primaires et aux instituteurs, 28 thermidor, 546; le jury d'instruction est supprimé, la nomination remise au district sur la présentation de la municipalité, 30 thermidor, 552-553. — Lakanal est chargé par le C. du travail général sur les écoles primaires et centrales, 6 fructidor, 575. — Lakanal fait lecture au C. du projet relatif aux écoles primaires : adopté; ce projet reproduit les dispositions de celui du 6 messidor, en y ajoutant quelques articles nouveaux, en particulier un article qui, indépendamment du logement ou d'une somme qui le remplace, maintient le principe d'un salaire fixe pour les instituteurs (5 myriagrammes de froment, soit 500 l. t.), complété par le produit d'une rétribution de dix francs par élèves, rétribution dont un quart des élèves pourra être dispensé pour indigence : le projet sera transmis à la C. des Onze pour être présenté à la C. N., 7 fructidor, 580. — Deux articles d'un décret du 9 fructidor portent que les *Pensées de Cicéron*, traduites par Dessous, et le *Traité des devoirs de l'homme*, de Daguesseau, seront imprimés et envoyés aux écoles primaires; le C. renvoie ce décret à sa 1re section, 17 fructidor, 518 (note 1), 632 (et note 2). — La C. ex. est autorisée à faire payer les instituteurs des écoles primaires de Chartres qui ont donné l'enseignement conformément à la loi du 27 brumaire, 18 fructidor, 636. — Lakanal et Fourcroy rendent compte de la conférence qu'ils ont eue avec Daunou : pour les écoles primaires, l'article portant que l'enseignement se ferait en langue française a été ajourné; l'étendue du jardin donné à l'instituteur a été fixée à un arpent; Daunou présentera à la C. N. le projet modifié, 20 fructidor, 644-645. La C. ex. remet : un rapport sur les pressants besoins des professeurs et instituteurs; observations sur les écoles primaires, 4 vendémiaire, an IV, 717-718. — Dans le projet de loi sur l'organisation de l'instruction publique, présenté à la C. N. par Daunou le 23 vendémiaire, le titre Ier est consacré aux écoles primaires : discussion ajournée; texte du titre, 793-794. — Le 27 vendémiaire, la C. N. discute le projet; importantes modifications apportées à plusieurs articles du titre Ier; en particulier, les jurys d'instruction sont rétablis, 869 (note 2). 870 (note). — Lakanal chargé de proposer à la C. N. de décréter qu'il y aura dans chaque école primaire un instituteur et une institutrice, 28 vendémiaire, 813. — Lakanal fait lecture au C. d'un rapport à présenter à la C. N. pour l'organisation de l'éducation des filles : adopté, 1er brumaire, 826. — Le 3 brumaire, Lakanal fait à la C. N. le rapport dont il a été chargé; décret proposé, adopté : les filles apprendront à lire, écrire, compter, les éléments de la morale républicaine, et seront exercées à différents travaux manuels, 873. — Le projet de loi sur l'instruction publique, des 23 et 27 vendémiaire, décrété par la C. N. le 3 brumaire : titre Ier consacré aux écoles primaires, 869-870 (ann. D).

Écoles publiques relatives à certaines fonctions, professions, etc. — Voir *Écoles spéciales*.

Écoles révolutionnaires d'agriculture. — Annoncées par Barère dans un rapport du 26 messidor an II, et par Fourcroy dans un rapport du 3 vendémiaire an III, IV, 168.

Écoles révolutionnaires de navigation et de canonnage maritime. — Décrétées le 11 nivôse an III, sur un rapport de Boissier au nom du C. de la marine et des Colonies, et de celui de S. P. pour durer du 20 pluviôse an III 1er vendémiaire an IV, 168; V, 379-380.

Écoles secondaires. — Les écoles secondaires, qui forment le second degré d'instruction dans le plan Condorcet, forment également le second degré dans le plan présenté par Romme au nom du C. le 20 décembre 1792, I, 210. — Le plan proposé par Bancal le 24 décembre les supprime, 250. — Le plan de Lepeletier les maintient sous le nom d'écoles publiques, II, 55. — Dans le projet de décret présenté par Robespierre au nom de la Commission des Six, le 29 juillet 1793, les écoles secondaires (écoles publiques de Lepeletier) sont appelées instituts, 161-163. — La pétition des autorités de Paris, du 15 septembre, les appelle des gymnases, où les jeunes républicains puiseront toutes les connaissances indispensables dans les diverses professions d'arts et métierr, 412; elle contient un programme de « l'instruction qui sera donnée dans les écoles secondaires destinées aux artistes et ouvriers de tous genres », 414. — Fourcroy et Coupé examineront les plans présentés à la C. N. sur l'organisation des écoles secondaires, 1er prairial, an IV, 460. — Lécuyer demande l'autorisation d'ouvrir une école secondaire provisoire à Lisieux : renvoi à Bouquier, 29 thermidor, 948. — Fourcroy présente au C. un projet d'écoles destinées au complément de l'éducation : les premiers articles sont adoptés, la suite ajournée à la première séance, 30 thermidor, an III, VI, 553.

Écoles spéciales. (Distinguées ensuite en *Écoles spéciales de services publics* et en *Écoles supérieures spéciales*). — Dans le projet d'organisation de l'instruction publique (rédigé par Daunou), lu le 6 messidor an III, les « Écoles spéciales » sont appelées « Écoles publiques relatives à certaines fonctions, professions, etc. »; le C. est chargé de présenter le projet de leur

organisation, VI, 339, 948. — Fourcroy rappelle au C. que l'art. 113 du projet de loi constitutionnelle charge le C. d'I. P. de présenter le projet d'organisation de 3 Écoles de l'art militaire, 3 écoles de navigation, 3 Écoles de peinture, sculpture, architecture, 3 Écoles de sciences politiques, 3 Écoles de travaux publics, 3 Écoles de mines, 3 Écoles de médecine, 3 Écoles vétérinaires, 2 Écoles de sourds-muets; il propose au C. d'inviter chacun de ses membres à se charger d'un de ces rapports : arrêté que les membres seront convoqués par une circulaire, 6 messidor, 330. — Les rapports à présenter sur les diverses catégories d'Écoles en question sont répartis entre 10 membres du C., 3 messidor, 344-345. — Prieur présente au C. des observations sur les écoles spéciales; les membres qui ont été chargés de faire des rapports se réuniront, le 20 messidor, pour se concerter; Lunthenas déclare qu'il ne peut présenter le rapport dont il a été chargé : Villar le remplace, 18 messidor, 388-389. — Sur la proposition de Prieur, des savants dont les lumières pourront être utiles seront convoqués le 25 pour conférer avec les commissaires des écoles spéciales, 24 messidor, 407-408. — Le C. arrête qu'indépendamment des écoles spéciales de services publics, sur lesquelles il sera présenté un rapport particulier (Voir *Écoles de services publics*), il y aura des écoles supérieures spéciales, et distribue entre 9 de ses membres le travail pour l'organisation de ces écoles, qui sont de 14 espèces différentes, 6 fructidor, 576. (Voir plus loin les 14 articles dont le premier est *Écoles supérieures spécioles d'antiquités*, et le dernier *Écoles supérieures spéciales vétérinaires.*) — Le C. arrête qu'à la séance suivante, on entendra les divers rapports sur ces écoles, 4e compl., 704. — Pétition des habitants de Billom sollicitant pour leur ville l'établissement d'une des écoles supérieures décrétées par la C. N. : renvoyé à la 1re section, 2 vendémiaire an IV, 714. — Un membre ayant fait sentir la nécessité de terminer les travaux relatifs aux Écoles supérieures spéciales, demande que le C. s'assemble de nouveau tous les jours : le C. arrête qu'il tiendra séance tous les jours, à 10 heures du matin, à compter du 20 vendémiaire, 18 vendémiaire, 757-758. — Passage du rapport de Daunou, 23 vendémiaire, sur les Écoles spéciales, 791; texte du titre III du projet de décret sur l'organisation de l'instruction publique, consacré aux Écoles spéciales, 795-796.

Écoles spéciales de l'art militaire. — Les articles 112 et 113 du projet de loi relative à la constitution (6 messidor an III) prévoient l'établissement de 3 Écoles d'art militaires, dont le C. présentera l'organisation, VI, 393, 330. — Laporte chargé par le C. du rapport sur ces écoles, 8 messidor, 344. — Le C. de S. P. sera invité à permettre au général Pully de rester auprès du C. d'I. P., qui a besoin de lui pour des renseignements utiles à l'organisation des écoles dont il doit présenter un projet, 6 thermidor, 452. — La C. ex. remet un rapport sur une École militaire à Versailles proposée par Bruand, 28 thermidor, 546. — Par arrêté du 6 fructidor, le C. distingue les Écoles spéciales de service public (dont les Écoles de l'art militaire font partie), sur lesquelles il sera présenté un travail particulier, des Écoles dites supérieures spéciales, dont l'organisation est distribuée à 9 rapporteurs, 576. — Voir *Écoles d'artillerie, École des ingénieurs militaires.*

Écoles spéciales des arts du dessin. — Voir *Écoles supérieures spéciales de peinture, sculpture, architecture.*

Écoles spéciales des mines. — Les articles 112 et 113 du projet de lois relatives à la constitution (6 messidor an III) prévoient l'établissement de 3 écoles des mines, dont le C. présentera l'organisation, VI, 339, 330. — Portiez est chargé par le C. du rapport sur ces écoles, 8 messidor, 345. — Par un arrêté du 6 fructidor, le C. distingue les Écoles spéciales de services publics (dont les Écoles des mines font partie), sur lesquelles il sera présenté un travail particulier, des Écoles dites supérieures spéciales, dont l'organisation est distribuée à 9 rapporteurs, 576. — Voir *Écoles des Mines.*

Écoles spéciales de navigation. — Les articles 112 et 113 du projet de lois relatives à la constitution (6 messidor an III) prévoient l'établissement de 3 Écoles de navigation, dont le C. présentera l'organisation, VI, 339, 330. — Creuzé (Pascal) est chargé par le C. du rapport sur ces écoles, 8 messidor, 344. — Par arrêté du 6 fructidor, le C. distingue les Écoles spéciales de service public (dont les Écoles de navigation font partie), sur lesquelles il sera présenté un travail particulier, des Écoles dites supérieures spéciales, dont l'organisation est distribuée à 9 rapporteurs, 576. — Voir *Écoles de navigation.*

Écoles spéciales de services publics. — Voir *Écoles de services publics.*

Écoles spéciales de travaux publics. — Les articles 112 et 113 du projet de lois relatives à la constitution (6 messidor an III) prévoient l'établissement de 3 Écoles de travaux publics, dont le C. présentera l'organisation, VI, 339, 330. — Prieur chargé par le Comité du rapport sur ces écoles, 8 messidor, 344. — Par arrêté du 6 fructidor, le C. distingue les Écoles spéciales de service public (dont les Écoles de travaux publics font partie), sur lesquelles il sera présenté un travail particulier, des Écoles dites supérieures spéciales, dont l'organisation est distribuée à 9 rapporteurs, 576. — Voir *École des ponts et chaussées.*

Écoles supérieures, écoles supérieures spéciales. — Voir *Écoles spéciales.*

Écoles supérieures spéciales d'antiquités. — Le C. charge Fourcroy du travail sur ces écoles, qui doivent former une des catégories d'écoles supérieures spéciales, 6 fructidor an III, VI, 576.

Écoles supérieures spéciales d'arts et métiers. — Le C. charge Grégoire du travail sur ces écoles, qui forment une des catégories des écoles supérieures spéciales, 6 fructidor an III, VI, 576.

Écoles supérieures spéciales d'astronomie. — Le C. charge Grégoire du travail sur ces écoles, qui forment une des catégories des écoles spéciales supérieures, 6 fructidor an III, VI, 576. — Grégoire présente ses vues; est autorisé à consulter le Bureau des longitudes sur l'organisation de ces écoles et sur les observations, 20 fructidor, 645.

Écoles supérieures spéciales d'aveugles. — Voir *Aveugles.*

Écoles supérieures spéciales de belles-lettres. — Villar et Drulhe chargés du travail sur ces écoles, qui forment uue des catégories des écoles supérieures spéciales, 6 fructidor an III, VI, 576.

Écoles supérieures spéciales d'économie rurale. — Le C. charge Fourcroy, Baraillon, Plaichard et Bordes du travail sur ces écoles, qui doivent former une des catégories d'écoles supérieures spéciales, 6 fructidor an III, VI, 576.

Écoles supérieures spéciales d'histoire naturelle. — Le C. charge Fourcroy, Barailon, Plaichard et Bordes du travail sur ces écoles, qui doivent former une des catégories d'écoles supérieures spéciales, 6 fructidor an III, 576.

Écoles supérieures spéciales de langues mortes et vivantes. — Le C. charge Grégoire et Lakanal du travail sur ces écoles, qui forment une des catégories des écoles supérieures spéciales, 6 fructidor an III, VI, 576.

Écoles supérieures spéciales de médecine. — Les articles 112 et 113 du projet de lois relatives à la constitution (6 messidor an III) prévoient l'établissement de 3 Écoles de médecine, dont le C. présentera l'organisation, VI, 339, 330. — Plaichard, Bordes et Fourcroy chargés par le C. du rapport sur ces écoles, 8 messidor, 345. — Le C. charge de nouveau ces 3 membres, plus Barailon, du travail sur ces écoles qui doivent former une des catégories d'écoles supérieures spéciales, 6 fructidor, 576. — Fourcroy donne lecture de son travail sur l'organisation des Écoles de médecine, et Barailon son projet de décret sur le même objet : le C. accorde la priorité au projet de Fourcroy, dont les 2 premiers articles sont adoptés, 2 vendémiaire an IV, 714. — On reprend la discussion de ce projet, adopté avec quelques amendements, 8 vendémiaire, 740. — Fourcroy donne lecture au C. du rapport qui doit précéder le projet de décret à présenter à la C. N. (le projet et le rapport n'ont pas été présentés), 27 vendémiaire, 811.

Écoles supérieures spéciales de musique. — Portiez est chargé du travail sur ces écoles, qui doivent former une des catégories des écoles spéciales supérieures, 6 fructidor an III, VI, 576. — Un membre ayant proposé la création d'une chaire d'acoustique au Conservatoire de musique, le C. renvoie à Portiez, chargé du travail sur les écoles de musique, 6e compl., 711.

Écoles supérieures spéciales de peinture, sculpture, architecture. — Les articles 112 et 113 du projet de lois relatives à la constitution (6 messidor an III) prévoient l'établissement de 3 Écoles de peinture, sculpture, architecture, dont le C. présentera l'organisation, VI, 339, 330. — Lauthenas chargé par le C. du rapport sur ces écoles, 8 messidor, 344. — Lanthenas refusant est remplacé par Villar, 18 messidor, 389. — Portiez chargé du travail sur ces écoles, qui doivent former une des catégories d'écoles supérieures spéciales, 6 fructidor, 576. — Portiez présente un projet de décret que le C. adopte : maintient toutes les Écoles des arts du dessin existantes; institue à Paris une École publique consacrée à l'enseignement de tous les arts qui ont le dessin pour base et dans laquelle seront fondues l'École de la ci-devant Académie de peinture et sculpture, celle de la ci-devant Académie d'architecture et l'École gratuite du dessin; l'enseignement sera divisé en 9 cours d'études, 21 vendémiaire an IV, 771.

Écoles supérieures spéciales de sciences politiques. — Les articles 112 et 113 du projet de loi relatives à la constitution (6 messidor an III) prévient l'établissement de 3 Écoles de sciences politiques, dont le C. présentera l'organisation, VI, 339, 330. — Grégoire chargé par le C. du rapport sur ces écoles, 8 messidor, 344. — Le C. confirme la nomination de Grégoire, après avoir rangé ces écoles parmi les écoles supérieures spéciales, 6 fructidor, 576. — Grégoire présente son rapport; le C. arrête que les 5 Écoles de sciences politiques seront placées à Paris, Bordeaux, Lyon, Nancy et Liège, et qu'il y aura 5 professeurs dans chaque école, 7 vendémiaire an IV, 732. — Sur les observations faites par un membre, le C. ajourne à plus tard le placement de ces Écoles, 8 vendémiaire, an IV, 740.

Écoles supérieures spéciales de sourds-muets. — Voir *Sourds-muets.*

Écoles supérieures spéciales vétérinaires. — Voir *Écoles vétérinaires.*

Écoles vétérinaires, écoles supérieures spéciales vétérinaires. — Le projet Bouquier sur le dernier degré d'instruction (24 germinal an II) prévoyait

un instituteur vétérinaire outre les écoles d'Alfort et de Lyon, III, 576; IV, 165. — Dans 13 communes, l'administration du département de Haute-Garonne adresse un mémoire traitant, entre autres, de l'établissement d'une école vétérinaire : renvoi à Grégoire et Villar, 9 messidor, 700. — Un décret présenté le 29 germinal et le 2 floréal an III, sur la proposition des C. d'agriculture et des finances, institue 2 Écoles d'économie rurale vétérinaire, à Lyon et à Versailles. VI, 113, 632 (note 3). — Les articles 112 et 113 du projet de lois relatives à la constitution (6 messidor an III) prévit l'établissement de 3 Écoles vétérinaires, dont le C. présentera l'organisation, 8 messidor, 339, 350. — Plaichard, Bordes et Fourcroy chargés par le C. du rapport sur ces écoles, 8 messidor, VI, 345. — Le C. charge de nouveau ces 3 membres, plus Bordes, du travail sur ces écoles, 6 fructidor, 576. — Décret concernant la translation de l'École vétérinaire (d'Alfort) à Versailles : renvoyé par le C. à sa 1re section, 17 fructidor, 632.

ECOMMOI, Sarthe. — La Société populaire envoie le procès-verbal de la fête célébrée pour la reprise de Toulon : vu au C., 11 floréal an II, IV, 296.

Économie politique. — Un mémoire d'économie politique, composé par un Anglais, envoyé au C. par le ministre des Affaires étrangères, 23e jour de ce mois de l'an 2e, II, 623. — Le 12 pluviôse an III, Creuzé-Latouche fait décréter qu'il y aura à l'École normale un professeur d'économie politique, V, 458 (note), 461 (ann. A.).

Économie rurale (Maison d'). — Voir *Maisons d'économie rurale.*

Écrivains patriotes. — Le C. de S. P. invite par lettre du 17 frimaire an II, le C. d'I. P. d'indiquer des écrivains vertueux, patriotes et en état d'écrire sur diverses parties. Chaque membre est invité à former une liste et à la communiquer, 23 juin an II, III, 142. — Arrêté qu'on proposera Desforges, Thiébault et Borrelly, 3 nivôse, 207.

ÉDOUARD (Jean-Baptiste), député de la Côte-d'Or à la Convention. — Membre du C. des travaux publics, signe un arrêté du 5 frimaire an III nommant les instituteurs et agents de l'École centrale des travaux publics, V, 224 (ann. A). Ad.

Éducation commune. — Voir *Plan général, Écoles primaires,* LEPELETIER (Michel), ROBESPIERRE (Maximilien), BOURDON (Léonard), *Liberté d'enseigner, Liberté des parents.*

Éducation républicaine. — A propos d'une lettre annonçant qu'un enfant de 6 ans avait récité sans hésiter la Déclaration des Droits, Athanase Veau, dans son rapport quotidien du 17 messidor an II de la Commission des dépêches s'était élevé contre l'habitude de charger la mémoire des enfants de mots dépourvus pour lui de signification précise : « Quelle idée les instituteurs actuels se font-ils donc de l'éducation républicaine? » IV, 752-753, 757 (ann. C.).

EEG (Erich), homme de lettres danois, ancien secrétaire du roi de Danemark. — Demande des secours; Petit, rapporteur, 21 septembre, II, 452. — Chargé de faire, pour lui être utile, des démarches auprès des ministres des Affaires étrangères, 26 septembre, 488. — Décret du 18 brumaire, an II, accordant à Erich Eeg et à ses enfants un secours pour se rendre à Rochefort, 491 (ann. A).

EFFEMME (d') aîné, Gueugnon-sur-Arroux. — Offre un manuscrit intitulé *Mes idées :* ordre du jour, 5 germinal, an II, IV, 24 (et note 5).

Effigies et monuments qui rappellent la royauté, etc. — A la suite d'un rapport de Picault et Varon sur un portrait du dauphin trouvé à Saint-Cloud, la C. des A. arrête, le 25 prairial an II, que tous les portraits et tableaux représentant des individus de la race Capet seront inventoriés et réunis dans un même dépôt, et qu'on procédera à leur destruction totale, afin que la superstition royaliste ne puisse en recueillir aucun; et que cet arrêté sera communiqué au C. d'I. P., pour en obtenir la prompte et entière exécution, IV, 657 (ann. D.). —Après avoir communiqué l'arrêté de la C. des A. au C., qui l'approuve, Mathieu fait décider qu'il sera demandé au C. de S. P. s'il ne serait pas à propos de faire de la destruction des effigies et monuments qui rappellent la royauté et le fanatisme l'objet principal ou accessoire d'une fête nationale, 29 prairial, 654-555. — Idée mise à exécution 2 mois plus tard, dans la fête commémorative du 10 août (23 thermidor), où l'on brûle un catafalque élevé sur le grand bassin des Tuileries et « composé de tous les signes et attributs de la tyranie et de la féodalité », 655 (note 1), 922 (suite de la note 7 de la p. 921).

ÉGALITÉ (Philippe), ci-devant duc d'Orléans. — Sa bibliothèque, qui est sous la garde de Dambreville, renferme des livres qui manquent à la B. N. : Van Praet invite le C. à en ordonner le transport : renvoyé à la C. ex., 24 germinal an III, VI, 75; la C. ex. fait un rapport, renvoyé à la 2e section, 4 floréal, 127; l'autorisation est accordée, 8 floréal, 146.

Égalité (Collège de l'). — Voir *Collège de l'Égalité.*

ÉGALITÉ (District de l'), VI, 686, 908. — Voir BOURG-L'ÉGALITÉ.

Églises et presbytères. — Sur la proposition de Cambon, la C. N. décrète, le 25 brumaire an II, que les presbytères et paroisses (églises parois-

siales) situés dans les communes qui auront renoncé au culte public, seront destinés pour subvenir au soulagement de l'humanité souffrante et à l'instruction publique; charge les C. des finances, d'I. P., et des secours de se réunir pour présenter un projet qui règle l'exécution de ce décret, II, 836 (fin de la note 4 de la p. 835), 863, 865. — Mémoire sur une disposition à donner aux églises et presbytères renvoyé à Romme, 21 frimaire, III, 135. — D'après une lettre écrite le 13 pluviôse par le C. de S. P., et visant un décret du 3 frimaire, Coupé est nommé rapporteur, 17 pluviôse, 413. — En exécution d'un décret du 3 frimaire, Coupé présente un projet de décret tendant à laisser les églises à la disposition des communes devra se concerter avec les C. de division et des domaines, 19 pluviôse, 433. — Coupé fait son rapport, après avoir conféré avec le C. des domaines, sur la destination des ci-devant églises et autres bâtiments possédés par des corporations supprimées et restés vacants : le résultat des délibérations prises par les C. réunis sera présenté au C. de S. P., 25 pluviôse, 460. — Coupé annonce qu'il a remis au C. de S. P. un projet de décret sur les églises sur l'avis des C. des finances, des domaines, et des secours publics, 5 ventôse, 493. — L'agent national de Libreville observe qu'il résulterait un avantage considérable de la location des jardins et presbytères des communes qui ont abjuré le culte superstitieux : ordre du jour motivé sur le décret [du 25 brumaire], 3 germinal, IV, 19. — La commune de Vernenil a demandé à la C. N. de l'autoriser à consacrer sa ci-devant église au culte de la Raison et de la Liberté : le C. passe à l'ordre du jour, motivé sur la loi, 19 floréal, 370. — Le C. d'aliénation communique à celui d'I. P. la question de savoir si les instituteurs des campagnes doivent jouir des jardins accordés aux ci-devant curés : la lettre est déposée aux archives du C., 29 floréal, 454. — Par arrêté du 5 prairial, le C. adopte un projet de décret qui contient des dispositions relatives aux locaux et au traitement des instituteurs et le transmet au C. de S. P., 467 (note 3), 472-475 (ann. A). — La commune de Fontaine-lès-Dijon demande que le presbytère lui soit accordé pour être converti en maison d'instruction publique, 13 prairial, 515. — Celle de Leuville demandant à conserver les bâtiments qui servaient à l'ancien culte pour servir à l'instruction publique, le C. passe à l'ordre du jour, motivé sur l'arrêté déjà pris (le 5 prairial), 29 prairial, 651. — La C. des A. adresse au C. un rapport sur les temples à conserver pour les fêtes décadaires dans la commune de Paris : copie envoyée au C. des domaines, 3 messidor, 679. — Le district de Dieuze écrit à la C. ex., le 12 messidor, qu'il n'y a que les presbytères qu'on peut employer pour la tenue des écoles, mais que, dès qu'ils ont été vacants par l'abdication des ex-curés, l'Agence des revenus nationaux s'est empressée de les louer au profit du Trésor public, 671. — La Société populaire de Doulevant demande à la C. N. de prononcer sur la destination des églises et presbytères; que les unes et les autres soient consacrés à des établissements publics : renvoyé à Bouquier, 15 messidor, 741. — Le district de Belley demande à être autorisé à vendre les ci-devant presbytères et églises de la commune de Nattages, pour, avec le produit, construire une maison et un temple à l'Être-suprême : renvoyé au C. d'aliénation et domaines, 29 messidor, 820. — La Société populaire de Caumont demande que les bâtiments consacrés à l'ancien culte le soient à l'instruction publique : Bouquier nommé rapporteur, 1er thermidor, 835. — Le C. passe à l'ordre du jour sur le mémoire du citoyen Saumon réclamant contre l'ordre du jour déjà prononcé (dont les procès-verbaux n'ont pas parlé) et motivé sur le décret qui autorise les communes à se servir provisoirement des églises et presbytères, 17 thermidor 904 (et note 2). — Beaunier, instituteur, pose plusieurs questions, dont l'une est relative à la jouissance des presbytères : ordre du jour, 21 thermidor, 921. — La citoyenne Barbier, institutrice à Méry, demande la jouissance du presbytère pour y tenir son école, sauf à en rembourser le prix : Lindet, rapporteur, 25 thermidor, 935. — Mazade et Lequinio sont commissaires pour aviser, avec les C. des finances et des domaines, aux moyens de conserver ou démolir les grandes basiliques dont la toiture a été enlevée par ordre du C. de S. P., 26 brumaire, Y, 223. — Le décret du 27 brumaire sur les écoles primaires porte que les presbytères non vendus sont mis à la disposition des municipalités pour servir tant au logement des instituteurs qu'à recevoir les élèves; tous les baux existant sont résiliés; là où n'existe plus de presbytère disponible sera accordé un local convenable, 235. — Lakanal se concertera avec le C. des domaines sur la question de savoir si les jardins des presbytères sont compris dans le logement destiné aux instituteurs, 26 frimaire, 323. — Un membre fait adopter un projet de lettre à écrire au C. des finances au sujet des plaintes que font plusieurs départements du mauvais état des anciennes basiliques; un membre de la députation d'Eure-et-Loir expose le mauvais état de la cathédrale de Chartres; Prieur désigné pour remplacer Mazade, malade, 2 nivôse, 354, 355, 356. — Le 14 pluviôse, par une motion d'ordre, L. Lecointre réclame la prompte exécution du

décret du 25 brumaire an II; arrêté du C. des finances du 3 fructidor, portant que les communes qui n'ont pas renoncé au culte public doivent entretenir les presbytères dont elles ont l'usage; laisser au culte catholique l'usage de propriétés nationales, c'est blesser la justice et l'égalité; décrété que les C. des finances, d'I. P. et des secours présenteront un projet de décret (n'a pas été présenté), 460-461. — L'agent national du département de Paris écrit au sujet de la démolition du troisième ordre du portail de Saint-Gervais : Massieu et Bailleul se transporteront aux C. des domaines et des travaux publics, et le président écrira à la C. ex. des travaux publics et à l'agent national, 4 ventôse, 514. — Lecture d'une lettre de la C. ex. des travaux publics en réponse à celle du C., 6 ventôse, 533. — Le jury d'instruction du district de Mauriac adresse une question au C. sur l'emploi des presbytères : renvoi à la 1re section, 28 ventôse, 613. — La commune de Fresnoy demande si on peut loger l'instituteur ailleurs qu'au presbytère quand celui-ci peut être loué à des conditions avantageuses : renvoyé au C. des finances; en outre Wandelaincourt conférera avec le C. des domaines, 26 messidor, VI, 413. — Le C. arrête, en principe, que les presbytères et jardins seront accordés aux instituteurs, 28 thermidor, 546.

EGRON. — Un exemplaire du journal qu'il publie à Philadelphie est adressé au C. par la C. ex. des relations extérieures : renvoi à la B. N., Ier brumaire an IV, VI, 827.

EHRMANN, professeur de physique et de chimie à Strasbourg. — Le C. arrête qu'il sera porté sur la liste des savants, etc., qui ont droit aux récompenses nationales, 28 pluviôse an III, V, 497. — Figure sur la liste du 10 fructidor, dans la Ire classe, VI, 591. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 627.

EHRMANN (Jean-François), député du Bas-Rhin à la Convention. — Le 16 fructidor an II, signale à la C. N. les efforts faits par le pasteur Stuber pour enseigner le français aux habitants du Ban-de-la-Roche, et parle aussi de son successeur; le Bulletin rapporte son discours, qui n'est pas mentionné au procès-verbal; Ehrmann a envoyé, le 18 fructidor, à Stuber et à Oberlin le passage du Bulletin, avec les signatures de Bentabole, Guffroy et Monnel pour extrait conforme, en le qualifiant d'extrait du procès-verbal, et Stuber l'a publié sous ce titre, V, 397 (annexe). — Le 9 brumaire an III, à la C. N. répond à Lefiot, qui avait demandé l'ajournement du projet de décret sur les écoles normales, V, 188. — Le 26 brumaire, dans la discussion du projet sur les écoles primaires, demande que la proposition de mettre les frais d'entretien et de réparation des maisons d'école à la charge des communes soit renvoyée au C., s'oppose à un amendement de Barailon, qui veut que les jurys d'instruction soient nommés par le peuple quand le gouvernement révolutionnaire aura pris fin, 226, 227. — Le 27 brumaire, dit que dans une école d'Alsace citée par Massieu (celle d'Oberlin), les enfants font des cartes géographiques; à propos de la proposition de décréter que l'enseignement sera fait exclusivement en langue française, dit qu'une semblable décision jetterait la consternation dans tous les départements frontières, 232, 233. — Invite par lettre le C. à prendre des précautions pour la conservation des chefs-d'œuvre que renferme Mannheim : copie de la lettre sera envoyée aux représentants en mission, 14 frimaire, 273. — Note demandant l'inscription, sur la liste des gens de lettres à récompenser, du philologue Schweighœuser pour 3.000 l. t. et de Stuber pour 2.000 l. t., renvoyée à Chénier, 16 nivôse, 396. — Transmet au C. le tome VIII de *Polybe* de Schweighœuser, 22 pluviôse, 431. — Le 27 germinal, intervient dans un débat sur l'École normale. VI, 97. — Le 7 floréal, fait ajouter au décret sur la clôture de l'École normale un article disant que les professeurs qui n'auront pas fini leurs cours en donneront le complément dans le Journal de l'École, 140. — Le 24 messidor, dit que, si la constitution défend d'accepter une pension d'un gouvernement étranger, Eitaubé sera dans la gêne, 409.

ELBEUF (Hôtel d'), rue Saint-Nicaise. — Le C. d'I. P., obligé de quitter l'hôtel de Brionne, que le C. de S. G. réclamait en totalité, désigne deux commissaires, Villar et Mathieu, pour choisir un nouveau local, 3 germinal an II, IV, 13. — Les commissaires font leur rapport sur la maison d'Elbeuf, qu'ils ont visitée : le C. des inspecteurs de la salle sera invité à faire enlever les meubles de cette maison par le département, 4 germinal, 20. — Les commissaires demandent au C. des inspecteurs : 1° que la maison d'Elbeuf soit totalement démeublée; 2° qu'on donne congé aux personnes qui y sont encore domiciliées, 7 germinal, 36. — Le C., installé au courant de germinal dans cette maison, la partage avec les C. de liquidation et de division, 540. — Verhelst réclame contre la négligence de ceux qui ont été chargés de transporter un modèle d'édifice national dont il est l'auteur, lors du transfert des bureaux du C. dans la maison d'Elbeuf : renvoyé à Bonquier, 7 thermidor, 868. — Le décret du 7 fructidor ayant supprimé le C. de liquidation, 936, le C. d'agriculture et des arts s'installe à la maison d'Elbeuf à sa place, VI, 502, ligne 2.

ELER, membre de l'Institut national de musique. — A orchestré l'*Hymne dithyrambique sur la conjuration de Robespierre* composé (paroles

et musique) par Rouget de Lisle et exécuté le 9 thermidor an III, VI, 450. — Les inspecteurs du Conservatoire le proposent comme bibliothécaire : renvoyé à la 3e section, 30 thermidor, 552. — Le C. le nomme bibliothécaire, 2 fructidor, 561. — Le C. le nomme membre d'une commission chargée de choisir, dans le dépôt de la C. des A., les objets devant former la bibliothèque du Conservatoire, 2 brumaire, 852.

Élèves de la patrie. — Le décret du 13 germinal an III appelle l'école dirigée par L. Bourdon, l'école des Élèves de la patrie, VI, 31. — Le procès-verbal du C. du 18 germinal parle également à propos de Crouzet, de l'école des Élèves de la patrie, 47.

Élèves de la patrie de Paris. — 300 jeunes gens qui se sont livrés à des exercices militaires demandent que les frais de leurs vêtements et de leur armement soient mis à la charge de la République, qu'on leur accorde l'honneur d'accompagner les cendres de Bara au Panthéon : renvoi à la Commission des fêtes décadaires, 23 prairial an II, IV, 616 (et n. 11). — Le gendarme Bertholon invite le C. à faire recevoir un de ses enfants dans la compagnie des Élèves de la patrie : renvoi à la C. ex., 18 frimaire 289.

Élèves de la patrie de Sceaux. — Voir SCEAUX.

Élèves ingénieurs. — Une députation des élèves ingénieurs et élèves de l'École des mines annonce qu'ils offrent de recueillir des échantillons de minéraux en assez grand nombre pour qu'il en soit distribué à tous les instituts centraux (écoles centrales); demandent au C. d'approuver ces recherches et d'assurer les moyens de transport des collections : renvoyé à la 1re section, 22 ventôse an III, V, 594.

ELLEVIOU, artiste du théâtre des Arts. — Le 28 messidor an III, à ce théâtre, chante le *Réveil du peuple*, VI, 429.

Emblèmes de la royauté. — Voir *Attributs de la royauté; Effigies.*

EMBRUN, Hautes-Alpes. — La Société populaire envoie le procès-verbal de l'inauguration du temple de la Raison et de la plantation de l'arbre de la Liberté : renvoi à la Commission des fêtes décadaires, 21 prairial an II, IV, 614 (n. 4). — Lettre de Serré, relative à la pétition des habitants, demandant le placement de l'école centrale dans cette commune, renvoyée à la 1re section, 8 prairial an III, VI, 235.

ÉMERY. — Chargé autrefois de veiller à la conservation du mobilier de la maison des Carmes déchaussés des Carrières-sous-Charenton, avait reçu de l'administration du Bourg-de-l'Égalité 3 tableaux de piété; il les réclame : renvoyé à la C. des A., 4 fructidor an III, VI, 570.

ÉMERY. — Instituteur des écoles de la paroisse Saint-Thomas d'Aquin, 15 octobre 1792, II, 84.

ÉMERY, employé au C. de législation. — Adresse quelques stances sur l'assassinat de Féraud : mention civique et dépôt à la bibliothèque, 14 prairial an III, VI, 257.

Émigrés. — Proposition de Cambon relative aux biens meubles des émigrés, 30 septembre 1792, I, 4 (note). — Décret surséant à toute vente de bibliothèques, objets scientifiques, etc., trouvés chez les émigrés, 10 octobre, 4 (note), 6-7 (ann. A). — La C. des M. est chargée de se concerter avec la section du C. des finances chargée de l'aliénation des biens nationaux et des biens des émigrés, et avec le C. d'I. P., 18 octobre, 4 (n), 8 (ann. B). — Vote de la proposition de Cambon, 19 octobre, 4 (n.). — Projet de décret concernant les émigrés, mis en discussion dans le C.; rédaction de 4 articles à proposer à la C. N., 19 octobre, 4-6. — La rédaction de ce projet est définitivement arrêtée, 22 octobre, 10 (le projet n'a pas été présenté). — Décrets du 22 octobre sur la vente du mobilier des émigrés, et du 25 novembre sur les biens des émigrés en général, 10 (n. 1), 13 (ann.). — Lettre de Roland à la C. N., au sujet des décrets des 10 et 18 octobre, 23 janvier 1793, 10 (n.), 14 (ann. C.). — Pétition d'Adam relative à l'éducation des enfants d'émigrés, 10 novembre, 51. — Lebrun adresse un rapport sur la manière de procéder dans les maisons où la nation n'a qu'une part, pour le prélèvement des objets utiles à l'instruction : Villar nommé rapporteur, 9 pluviôse an II, 361. — Villar se concertera avec le C. des domaines, 29 pluviôse, 469-470. — Une lettre du ministre Bouchotte, demandant une loi qui prononce sur le traitement de ceux des élèves des écoles militaires dont les parents ont émigré, est renvoyée à Th. Lindet, 7 ventôse, 501 (n. 5). — Villar lit un projet sur les objets provenant des émigrés et dont la nation n'est propriétaire qu'en partie : adopté, 11 ventôse, 531. — La C. des M. remet la liste des émigrés dont les effets ont été reçus à la maison de Nesles, 23 ventôse an II, 563. — Villar est invité à présenter dans la prochaine séance son rapport et son projet de décret, 5 messidor, IV, 682. — Lettre de Bouchotte renvoyée à Th. Lindet, le 7 ventôse, et, sur le rapport de celui-ci, à la Commission des émigrés, 25 messidor, 792 (et n. 6). — Villar se concertera avec Eschassériaux sur le mobilier des émigrés 6 fructidor, 969. — Le 23 frimaire an III, Royer fait un discours violent contre ceux qui répandent le bruit mensonger du retour prochain des émigrés; voue à une éternelle exécration ces implacables ennemis de la patrie, 313. — Le 18 nivôse, grand débat à la C. N. à l'occasion d'émigrés qui demandaient à

rentrer : Barras déclare, aux applaudissements de l'assemblée, que les émigrés ne rentreront jamais, 403. — Le 1er floréal, la C. N. vote un décret en 130 articles sur la liquidation des créances des émigrés, VI, 122. — Le 7 floréal, A. Dumont demande que tout émigré qui rentrera soit guillotiné dans les 24 heures : renvoi aux Comités, 149. — Le 12 thermidor, la C. N. adopte une disposition constitutionnelle consacrant le bannissement perpétuel des émigrés, 485. — Le 1er fructidor, décret portant que les individus qui sollicitent leur radiation de la liste des émigrés doivent se retirer immédiatement dans leurs communes; le séjour de Paris leur est interdit sous peine d'emprisonnement, 563. — La C. N. vote, le 17 fructidor, la radiation du général Montesquiou de la liste des émigrés, 635. — Le 5e compl., décret déclarant les parents et alliés des émigrés inhabiles à exercer toutes fonctions, 711. — Le 4 vendémiaire an IV, la C. N. entend une lettre du tribunal criminel de la Somme annonçant que son président, beau-frère d'un émigré, se trouverait obligé de résigner ses fonctions par suite du décret sur les parents et alliés d'émigrés : la C. N. décrète que ce président continuera ses fonctions dans le procès de Joseph Lebon jusqu'à jugement définitif, 719. — La C. ex. expose au C. que Hugues Lagarde, bibliothécaire et conservateur du Muséum de Versailles, se trouve compris dans la loi du 5e compl. sur les parents d'émigrés, et elle demande que le C. de S. P. soit invité à le mettre en réquisition pour continuer ses fonctions : adopté, 4 vendémiaire, 717. — Le 5 vendémiaire, un officier émigré ayant été arrêté dans la salle même de la C. N., Talot dit qu'il y a à Paris une foule d'émigrés et d'officiers de chouans; il demande qu'on fasse un exemple éclatant, en créant un Conseil de guerre qui les fera fusiller au Palais-Royal; si cette mesure n'est pas prise, les royalistes exciteront une insurrection : ordre du jour, 725. — Grégoire ayant communiqué des notices trouvées sur des émigrés à Quiberon, le C. arrête qu'elles seront rendues publiques par la voie des journaux, 10 vendémiaire, 745.

Émile ou Mont-Émile, commune, ci-devant Montmorency, Seine-et-Oise. — La commune de Montmorency prend le nom d'*Émile*, en vertu d'un décret du 8 brumaire an II. Elle prie la C. N. de faire transporter au Muséum des arts un mausolée (celui du connétable Anne de Montmorency) : renvoie à la C. des A., 21 frimaire. Les œuvres d'art ornant ce mausolée sont transportées au dépôt des Petits-Augustins, de là au Musée du Louvre, III, 135, (et n. 5). — Sur une nouvelle pétition relative aux objets d'arts de la commune, un membre de la C. des A. fait observer, le 15 pluviôse, que la Commission a déjà fait l'inventaire desdits objets, 135 (n. 5). — Plaichard rapporteur de la demande de Cotte, ci-devant curé, d'y conserver sa demeure, 27 ventôse, 586. — La commune, par arrêté du 7 floréal, approuvé par le représentant Crassous, donne à un instituteur la jouissance du logement de Cotte, IV, 39 (note 1). — Le C. de S. P. décide, le 26 floréal, que Cotte conservera la jouissance de son logement, 449, 445 (ann. A); mais Cotte écrit que la municipalité n'a pas eu égard à la lettre du C., 448-449; la municipalité écrit, le 12 prairial, au C. d'I. P. et à celui de S. P., en invoquant le décret du 25 brumaire; l'agent national du district de Gonesse donne son avis en faveur de la municipalité : l'affaire se termine à la satisfaction de Cotte, 543 (n. 5), 759 (ex. n. 3). — Arrêté que les restes de Rousseau passeront par Émile : la C. ex. prendra les mesures nécessaires, 1er vendémiaire an III, V, 79. — Lakanal et Goujon se rendront à Ermenonville et dans la vallée d'Émile pour y recueillir des renseignements sur l'immortel Rousseau, 12 vendémiaire, 106. — Les restes de Rousseau conduits d'Ermenonville à Émile, le 18 vendémiaire, y restent jusqu'au lendemain à midi, après quoi le cortège se met en marche pour Paris, 123.

ÉMOND. — Dans son *Histoire du collège Louis-le-Grand* (1845), s'est trompé en disant que, le 9 thermidor, Robespierre avait d'abord été conduit à la prison du Collège de l'Égalité, III, 297 (n. 1).

Encouragements. — La section V du projet d'organisation de l'instruction publique lu le 6 messidor an III porte que 20 citoyens seront nommés chaque année pour voyager et faire des observations relatives à l'agriculture; l'École de France à Rome est maintenue; la nation accorde à 20 élèves de chacune des écoles centrales et des écoles spéciales des pensions temporaires, VI, 341-342, 948.

Enfants des langues. — Voir *École des Jeunes de langues.*

Enfants de l'armée (*École des*). — Voir *École de Liancourt.*

Enfants de la patrie (ci-devant *Enfants-trouvés*). — Legrand, instituteur des Enfants de la patrie, propose différentes questions à résoudre : renvoi à Bouquier et Thibaudeau, 23 germinal an II, IV, 140. — La Société populaire de Metz pour éviter les inconvénients qu'occasionne l'exposition des enfants naturels, demande que, dans chaque grande commune, il soit formé un établissement où les enfants seront reçus sans aucune déclaration obligatoire, 7 floréal, 286. — Le C. autorise les frères Travenet, manufacturiers à Royaumont, à choisir dans les hospices des Enfants-trouvés du département de Paris les filles et garçons qui leur paraîtront

propres à la filature du coton, etc., 8 messidor, an III, VI, 347.
Enfants de la patrie (Hospice des). — Voir *Hospice des Enfants de la patrie.*
Enfants trouvés. — Voir *Enfants de la patrie.*
ENGEVRAN-DESLANDES (Jacques), député de la Manche à la Convention. — Le 24 prairial an III, signe, comme membre du C. des finances, un arrêté relatif au Muséum d'histoire naturelle, VI, 286. — Le 4 messidor, signe un autre arrêté, 319 (n.); le 13 thermidor aussi, 503 (n.).
ENGRAND, ex-vicaire épiscopal de Reims commissaire à la bibliographie du district. — Demande à être payé de sa pension, ainsi que des honoraires de ses fonctions : renvoi à la 2e section, chargée, à cette occasion, de proposer un projet de décret sur le cumul, 18 nivôse an III, V, 402.
ENGUEHARD. — Indique au C. un livre intitulé *La morale universelle :* ordre du jour, 19 floréal an II, 374.
ENLART (Nicolas-François-Marie), député du Pas-de-Calais à la Convention. — Notice III, CXXIII. — En commission à Marly, nivôse an II, 294 (n. 1).
Enseignement religieux. — Ajournement, par le C., de l'article 6 du titre II du projet Condorcet, relatif à l'enseignement de la religion, 22 octobre 1792, I, 12.
ENTRECASTEAUX (D'), officier de marine. — Le C. apprend par un de ses membres que la *Recherche* et *L'Espérance*, frégates envoyées à la recherche de la Peyrouse sous le commandement de d'Entrecasteaux, sont à Java, et que leur commandant est mort : Grégoire chargé de se renseigner auprès du C. de S. P., 10 ventôse an III, V, 549-550.
ÉPAIGNES. — Voir LECOMTE, instituteur.
ÉPERNAY, Marne. — Voir aussi GOBLET. — L'agent national du district demande des exemplaires de la Déclaration des droits et de la Constitution, traduits en allemand, pour les distribuer à des prisonniers de guerre hanovriens et hessois : ordre du jour, 11 prairial an II, IV, 508.
ÉPICTÈTE. — Voir LEFEBVRE DE VILLEBRUNE et SCHWEIGHÆUSER.
ÉPINAL, Vosges. — La Société populaire envoie à la C. N. les discours (3 imprimés) prononcés à la fête de l'Être suprême par Dubois, administrateur du département, Denis et Pierre, président de la Société; la C. N. renvoie au C. d'I. P., qui renvoie le discours de Dubois à Grégoire, 27 messidor an nº 814 (ex n. 3). — L'arrêté général du 28 ventôse an III place à Épinal l'école centrale du département des Vosges, V, 614; confirmé le 17 germinal, et transformé en décret le 18, VI, 36 (et n. 2). — Christ. Denos, chargé du triage des papiers des archives de ce district, annonce qu'il donne sa démission : renvoyé à la 2e section, 15 fructidor, 618
ÉPRÉMESNIL (J.-J. DUVAL D'), guillotiné le 3 floréal an II. — Buchot demande une carte maritime des côtes de l'Inde, qui se trouve parmi les manuscrits de d'Éprémesnil, à sa terre de Marfosse, district de Brutus-Villiers : renvoyé à la C. des A., 18 nivôse an III, V, 402.
Équitation. — Bertin envoie au C. un ex. de son ouvrage *Théorie, pratique, principes d'équitation,* et demande que le C. fasse les frais de 32 planches pour accompagner cet ouvrage : renvoyé à la C. ex., 28 vendémiaire an IV, VI, 815.
Ère française. — Voir *Ère républicaine.*
Ère de la liberté. — De 1789 à 1791, l'usage courant faisant partir l'*ère de la liberté* du 14 juillet 1789. Mais l'Assemblée législative, par un décret du 2 janvier 1792, voulant mettre la computation de l'ère de la liberté d'accord, ordonna de suivre l'usage établi dans la plus grande partie de l'Europe pour le renouvellement de l'année; elle déclara en conséquence que l'ère quatrième de la liberté avait commencé le 1er janvier 1792. — Le 22 septembre 1792, après le vote par la C. N du décret ordonnant que les actes publics seront dorénavant datés de l'*an premier de la République française.* un amendement proposant d'y joindre l'indication de l'ère en usage *l'an quatrième de la liberté,* est écarté, I, 236 (ann. V.).
Ère républicaine. (Voir aussi *Ère de la liberté, Calendrier.*) — Un décret de la C. N., du 22 septembre 1792, ordonne que les actes publics seront dorénavant datés de l'*an premier de la République française;* un amendement proposant d'y joindre l'indication de l'ère en usage. l'*an quatrième de la liberté,* est écarté. Un décret du 20 décembre 1792 ordonne un C. d'I. P. de présenter dans le plus bref délai un projet sur les avantages que doit procurer à la France l'accord de son ère républicaine avec l'ère vulgaire. L'*Almanach national* pour 1793, de la citoyenne de Bure, ayant daté de la « deuxième année de la République », Manuel, le 31 décembre, à la C. N., proteste contre cette computation, « comme si la République datait du jour de la Circoncision ». Mais, le 2 janvier 1793, la C. N. décrète que « la seconde année de la République datera du 1er janvier 1793 », I, 236-237 (ann. C.). — Le C. nomme 3 commissaires, Ferry, Romme et Dupuis, pour s'occuper, avec des commissaires de l'Académie des sciences, des changements qu'il y a à faire dans le calendrier, ou dans la manière de fixer ou de résumer les différentes périodes du temps, 25 janvier 1793, 227. — A la Convention, le 2 juillet, Lequinio, critiquant le *Projet d'éducation du peuple français* de Sieyès (présenté le 26 juin par Lakanal), dit que, si lon veut placer une fête à l'époque du renouvellement de l'année, il faut changer

cette époque, et détruire une ère établie sur la superstition et l'ignorance, 548. — Sieyès répond à Lequinio, dans le *Journal d'instruction sociale* (6 juillet), que le temps n'est pas venu de faire des changements dans la division de l'année et qu'il a cru devoir se contenter du calendrier usuel, 572. — Romme demande au C. d'entendre le 17 septembre un rapport qu'il veut lui faire sur l'ère française, 14 septembre, 434. — Romme lit au C. son rapport sur l'ère nouvelle de la République française; discussion, 17 septembre, 436. — Le 18 septembre, Romme annonce à la C. N. que le rapport relatif à un plan de calendrier tel qu'il convient à une république est prêt; obtient la parole pour le 20 septembre, 437 (ann.). — Le C. discute 13 questions relatives au changement de l'ère, adopte les propositions de Romme sur les 12 premières et discute longuement sur la treizième, relative aux noms des mois : rejette les noms des signes du zodiaque, de même que les noms d'hommes qui ont servi la liberté; un membre propose de donner des noms tirés des phénomènes de la nature et des travaux de la campagne : on n'arrête rien et on ajourne, 19 septembre, 438-439. — Baudin combat, au C., le projet de réforme du calendrier; affirme que Condorcet trouvait cette innovation impolitique, 439 (n. 2), 450. — Le C. discute les bases du projet de nouvelle ère et de nouveau calendrier : la fondation de la République sera l'ère des Français; le premier jour de l'année sera celui où tombera l'équinoxe vrai d'automne suivant l'Observatoire de Paris; le décret du 2 janvier 1793 sera rapporté, et tous les actes datés depuis le 1er janvier 1793 comme de la deuxième année de la République seront regardés comme appartenant à la première année républicaine, etc., 19 septembre, 438-439 — Le 20 septembre, Romme lit à la C. N. son rapport sur l'ère de la République, suivi d'un projet de décret et d'une « Nomenclature du calendrier républicain », 440-451 (ann.). — Un membre présente diverses idées sur l'ère française: Le C. arrête qu'il y aura une nomenclature, et discute des propositions à ce sujet, 21 du premier mois, 609. — Le 25 germinal an III, Chénier dit à la C. N. que, dans des placards et des journaux, on affecte de qualifier l'ère républicaine d'ère décemvirale, VI, 86. — Dans son pamphlet de thermidor an III contre le « calendrier des tyrans », Lanjuinais dit qu'il accepte l'ère de la République, mais qu'il ne veut pas qu'on proscrive l'ère chrétienne, qui est celle de son bonheur, 557. — Le projet d'article constitutionnel sur l'ère était ainsi rédigé : « L'ère de la République commence au jour où la royauté a été abolie »; adopté le 30 thermidor sous cette forme : « L'ère française commence au 22 septembre 1792, jour de la fondation de la République », 554. — Aubry, libraire, ayant cru que l'article constitutionnel, qui fixe l'ère républicaine au 22 septembre 1792, est en contradiction avec le décret du 5 octobre, d'après lequel l'an IV doit commencer le 23 septembre, le C. arrête de lui écrire qu'il n'y a pas de contradiction, 4 fructidor, 566 (et n).

ERLANGEN, ville d'Allemagne. — Redslot, citoyen français, prisonnier de guerre en Allemagne, étudie à Erlangen la philosophie de Kant ; dans le cas d'un échange de prisonniers, demande l'autorisation de prolonger son séjour dans cette ville : renvoi au C. de S. P., 4 fructidor an III, VI, 567.

ERMENONVILLE, Seine-et-Oise. — Au cortège de la translation des cendres de Rousseau (20 vendémiaire an III), le sarcophage renfermant les restes du philosophe sera placé au milieu du groupe des habitants d'Ermenouville, décret du 29 fructidor an II, V, 49. — Lakanal et Goujon recueillent à Ermenonville et à Émile des renseignements sur l'immortel Rousseau, 12 vendémiaire, 106. — Le 18 vendémiaire, le cercueil de Rousseau est enlevé de l'île des Peupliers, et les citoyens d'Ermenonville l'accompagnent jusqu'à Émile, 123.

ERNÉE, Mayenne. — Le district demande que des fonds soient mis à la disposition des receveurs pour payer les instituteurs : renvoi à Bouquier, 9 prairial an II, 491 (ex. n. 8). — Renvoi à la C. ex., 3 messidor, 672.

ERNEMONT-ET-LAUNAY, Seine-Inférieure. — Cette commune, divisée ultérieurement en Ernemont-la-Villette et Launay écrit, le 30 nivôse an II, qu'elle ne reconnaît de culte que celui de la Raison; renvoi le 10 ventôse par Oudot, secrétaire de la C. N. : au carton, IV, 178 (suite de la n. 3 de la p. 177).

ERNESTI, professeur à Leipzig. — Cité dans le rapport de Rabaut du 20 prairial an III, VI, 261.

ERVY, Aube. — Le district d'Ervy demande au C. si le collège de Chaource a été supprimé par le décret du 29 frimaire an II : ordre du jour, 23 germinal, IV, 139.

ESCHASSERIAUX aîné (Joseph), député de la Charente-Inférieure à la Convention. — Notice, II, XCV. — Vient avec Jacob Dupont, au nom du C. d'agriculture, le 29 brumaire an II, exposer au C. d'I. P. quelques réflexions sur l'époque des sans-culotides. Deux commissaires, David et Romme, nommés pour présenter un système combiné de fêtes pour l'année républicaine, II, 867. — Signe, comme membre du C. de S. P., le 15 thermidor, l'arrêté ordonnant l'arrestation de Fourcade; extrait de cet arrêté, 881; le 23 thermidor, arrêté ordonnant l'arrestation de Jullien fils, 882; le 24 thermidor, arrêté relatif à Clément de Ris, 883. —

Signe, le 6 fructidor, un arrêté du C. de S. P., extrait de cet arrêté, 979; et le 7 fructidor, 4 arrêtés relatifs, à Lesage, Barruel, Pifre et Carny, V, 647-649. — Se concertera avec Villar sur le mobilier des émigérs, 7 fructidor, IV, 969. — Signe, le même jour, une lettre du C. de S. P. à celui d'I. P., 989 (ann. B). — Clauzel annonce à la C. N., le 9 nivôse, qu'Eschasseriaux est un de ceux qui ont un projet de fêtes décadaires à présenter en concurrence avec celui du C., 376. — Le 23, lit un discours et un projet de décret, qu'on renvoie au C., p. 413; textes publiés sous le titre de *Réflexions et projet de décret sur les fêtes décadaires*, 414-418, 440. — La C. N. décrète que tous les représentants qui ont présenté les plans se concerteront avec le C. d'I. P. pour la rédaction d'un projet unique, 418. En vertu du décret du 23 nivôse, ces représentants forment une commission, dont il devient le rapporteur, 455. — Le C. arrête qu'à sa première séance il entendra la lecture du rapport d'E. sur les fêtes décadaires, 12 pluviôse, 455 (et n.). — Donne lecture au C. du projet de décret sur les fêtes décadaires, arrêté par la commission changée de ce travail : le C. l'adopte, 14 pluviôse, 459 — Le 17 pluviôse, présente à la C. N., au nom du C. et des représentants constitués en commission par le décret du 23 nivôse, un rapport et un projet de décret : impression, distribution, ajournement à 3 jours (en fait indéfini), 459 (n. 3), 463 (ann. C.); texte, 463-469. — Le 29 messidor, parle en faveur des 2 Chambres, mais demande que les Conseils aient les mêmes attributions, VI, 433. — Le 24 thermidor, parle en faveur du jury constitutionnaire proposé par Sieyès, 526. — Le 4 fructidor, approuve la proposition de Guillemardet, 572. — Le 8 vendémiaire an IV, parle en faveur de la réunion de la Belgique à la France, 741.

ESCHASSERIAUX jeune (René), député de la Charente-Inférieure à la Convention. — Le 4 fructidor an III, signe un arrêté des C. de législation et d'I. P. par l'annulation d'un arrêté du tribunal de l'Yonne, VI, 572.

ESCHYLE. — Voir LAPORTE-DUTHEIL.

Esclavage. — Un anonyme adresse des strophes à la C. N. sur l'abolition de l'esclavage : renvoi à Villar, 29 ventôse an II, 595. — La commune d'Orbec envoie les pièces du procès-verbal de la fête célébrée en réjouissance du décret qui abolit l'esclavage des nègres, avec un discours et des couplets : renvoi à Villar, 9 prairial, IV, 490; mention civique, 23 messidor, 772. — Poème d'un anonyme sur les horreurs de l'esclavage dans les colonies : renvoi à Villar, 3 thermidor, 840.

ESCLIGNAC, émigré (La veuve d'). — Sur rapport de la C. des A., une collection de verrerie, principalement des bocaux, qui se trouve dans sa maison, sera remise à l'Agence des mines, 20 vendémiaire, an IV, VI, 765.

ESCUDIER (Jean-François), député du Var à la Convention. — Le 8 prairial an III, à la suite d'un rapport du C. de S. P. sur une insurrection à Toulon, est décrété d'arrestation, VI, 237. — Le 18 prairial, décrété d'accusation, 267.

ESLANE (Auguste), ci-devant maître de pension à Villeneuve-la-Montagne. — Demande une place dans la bibliographie : renvoyé à Mathieu, 19 thermidor an II, 907.

ESNUE DE LA VALLÉE (François-Joachim), député de la Mayenne à la Convention. — Décrété d'arrestation, le 5 prairial an III, VI, 232.

ESOPE (Fables d'). — Cholet de Jelphort et Mulot font hommage au C. des *Fables* d'Esope, traduites du grec, nouvelle édition, augmentée de la traduction des *Fables* de Zockmann : mention civique et dépôt à la bibliothèque, 22 ventôse an III, V, 597.

ESPAGNE (B.), bibliothécaire du district d'Aubusson, nommé par le représentant Chauvin. — Réclame son traitement : pétition, transmise par Barailon, renvoyée à la C. ex., 14 thermidor an III, VI, 488. — Pétition de nouveau renvoyée à la C. ex., 30 fructidor, 683.

ESPAGNE. — Le 10 thermidor an III, la C. N. prend connaissance du projet de traité de paix avec l'Espagne élaboré à Bâle, VI, 473. — Le 14 thermidor, la C. N. ratifie ce traité, 489. — Le C. invite le C. de S. P. à profiter de la paix avec l'Espagne pour se procurer quelques milliers de platine, indispensable aux démonstrations de l'École centrale des travaux publics et à la confection des étalons des poids et mesures, 16 thermidor, 494. — Le C. arrête que la C. ex. des relations extérieures enverra une notice détaillée sur l'état des sciences et arts en Espagne et les moyens de rétablir les relations scientifiques et littéraires avec ce pays, 10 vendémiaire an IV, 743. — Le C. de S. P. sera de nouveau invité à procurer 500 marcs de platine brut, par l'entremise de ses agents en Espagne, 26 vendémiaire, 801.

ESPAGNON, commis du Comité d'instruction publique. — Parti pour la frontière, recevra le tiers de son traitement, 14 décembre 1792, 162.

ESPERCIEUX, sculpteur. — Nommé par le C. l'un des 3 commissaires qui doivent se rendre en Belgique pour recueillir les objets de sciences et arts, 1er thermidor an II, IV, 834. — Au concours pour la figure de la Liberté sur la place de la Révolution, a obtenu un prix de 6,000 l. t., décret du 14 fructidor, an III, 258.

ESPIE-LIRON. — Les deux hymnes qu'il présente et dont il a fait la musique renvoyés à Duval, 29 thermidor an II, IV, 948.

ESPINAS (Grachus d'), aveugle, à Montpellier. — Adresse un ouvrage imprimé contre les

ennemis de la chose publique : vu au C., 5 germinal an II, IV, 23.

ESQUIROS (Alphonse). — Dans son *Histoire des Montagnards*, raconte qu'Éléonore Duplay fit elle-même pour Robespierre le bouquet qu'il devait porter à la fête de l'Être suprême et qu'il oublia chez Vilate, IV, 572 (fin de la n. 3 de la p. 571).

ESSONNES, Seine-et-Oise. — B. de Saint-Pierre s'est retiré dans cette commune pour travailler à un Traité de morale, VI, 660.

ESTADENS (Antoine), député de la Haute-Garonne à la Convention, l'an des 73. — Mis en arrestation le 3 octobre 1793 comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin, V, 293. — Autorisé, le 2 brumaire an III, à se faire transférer dans son domicile pour y rétablir sa santé, 165. — Rappelé dans le sein de la C. N., le 18 frimaire, 291, 293.

Estampes (Cabinet des). — Voir *Bibliothèque nationale*, BOUNIEU, JOLY.

ESTOURNAL. — Demande qu'on rende à Braque la place de conservateur du Muséum de Cambrai, dont il a été injustement dépossédé : renvoi à la C. ex., 28 vendémiaire an IV, VI, 814.

ESTOURNEL, ex-minime. — Fait passer au C. ses ouvrages de mathématiques, et demande à participer aux secours que le gouvernement accorde aux gens de lettres : renvoi à Daunou, 22 germinal, an III., VI, 70.

Établissements d'instruction relatifs à la défense de la République. — Le C. arrête qu'il s'en occupera immédiatement après l'organisation des écoles primaires, 19 frimaire an II, III, 89.

ÉTAMPES, Seine-et-Oise. — L'agent national du district d'Étampes, Baron-Delisle, fait adopter au directoire du district le 22 nivôse an II, une adresse aux communes contre le fanatisme; il l'envoie au C. de S. P.; le bureau de l'action la transmet le 17 pluviôse au C. d'I. P. qui passe à l'ordre du jour le 29 ventôse, III, 600-601; texte, 619-621 (ann. E.) — Sur le vu d'un arrêté de la C. des A., il sera écrit au district pour l'inviter à prendre des renseignements sur la possibilité d'engager l'acquéreur de la tour d'Étampes à résilier son marché, 19 floréal an III, VI, 171. — La C. ex. remet un rapport sur la tour d'Étampes : renvoi à la 2e section, 8 fructidor, 585. — Le C. accepte l'offre de Paillès acquéreur de la tour de Guinette à Étampes, de renoncer à son acquisition moyennant le remboursement de ce qu'il a payé, etc. : C. ex. s'occupera de cette affaire, II fructidor, 596.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. — Un membre du C. propose d'envoyer un mètre et la collection des mémoires sur les poids et mesures au Congrès d'Amérique; un autre propose le nouveau calendrier tant aux États-Unis qu'aux autres puissances étrangères avec lesquelles la République a des relations; le président du C. est autorisé à traiter et terminer le tout par la voie du ministre des Affaires étrangères, II brumaire an II, II, 730. — Guyton se concerta avec le C. de S. P. pour faire remettre à Dombey un mètre et un grave divisés, pour les présenter confidentiellement aux États-Unis, 21 frimaire, 136; arrêté du C. de S. P. du 21 frimaire, ordonnant à la C. des P. et M. de remettre à Dombey un mètre et un grave divisés, et autre arrêté du même C., du 26 frimaire, relatif à la mission de Dombey, 137-138 (ann.) — Arrêté que Dombey présentera aux États-Unis non seulement un mètre entier, mais encore un quart de mètre avec ses divisions, 29 frimaire, 197. — Le 28 thermidor an II, le nouveau ministre plénipotentiaire, James-Monroe, présente à la C. N. ses lettres de créance signées par Washington : décret que, pour consacrer la fraternité qui doit exister entre les 2 plus grandes républiques du monde, dans le lieu des séances de la C. N. un drapeau américain et un drapeau français seront unis, en signe d'amitié et d'alliance éternelles; le 25 fructidor, le capitaine Bernery présente à la C. N. un pavillon américain que Monroe a fait fabriquer d'après la forme décrétée par le Congrès; le président lui donne l'accolade V, 26-27. — Lecture au C. d'une lettre d'Adet devenu ministre près les États-Unis d'Amérique : arrêté de lui envoyer régulièrement le *Journal de Écoles normales*, le *J. des mines*, la *Décade*, et de lui faire délivrer un baromètre et un thermomètre 30 pluviôse an III, 501. — Envoi à la République des États-Unis, par l'intermédiaire d'Adet, de quelques ex. de l'Adresse de la C. N. traduite en arabe, et des chants composés pour l'anniversaire du 10 août; Grégoire y veillera 30 fructidor 684.

ÉTHIOPIE, *Éthiopien* = Voir ABYSSINIE.

ÉTIENNE (Pierre), agriculteur. — Manuscrit intitulé *Discours ruraux sur l'agriculture*, renvoyé à Bouquier, 9 messidor an II, IV, 701.

ÉTIENNE et MARTAINVILLE. — Dans leur *Histoire du Théâtre français depuis le commencement de la Révolution jusqu'à la réunion* (an X, 1802), ont donné une version fantaisiste des incidents de la répétition générale du *Timoléon* de Chénier et ont confondu Jullien (de la Drôme) avec Julien (de Toulouse); Hallays-Dabot les a copiés, IV, 395-396.

ÉTIVAL (Abbaye d'). — Voir ORMONT et LARUELLE.

ETLINGER, l'un des principaux agents de la manufacture de Sèvres. — Présente au C. des réclamations sur des persécutions qu'il éprouve : Prunelle, rapporteur, 5 frimaire an II, III, 12.

Étoiles. — Plusieurs membres du C. ont témoigné le désir de faire composer un catalogue complet

d'étoiles fixes, dont les positions seraient calculées d'après la nouvelle division du cercle, ainsi que de diviser la sphère céleste par bandes parallèles et par fuseaux et de rendre superflue la manière de grouper les étoiles par constellations; la C. des P. et M. sera invitée d'envoyer son avis, 19 nivôse an II, III, 257.

Étrangers. — Décret du 6 septembre 1793 pour l'arrestation des étrangers dont les gouvernements sont en guerre avec la République rapporté; à la nouvelle (inexacte) du supplice du représentant Beauvais, la C. N. décrète, le 18e jour du premier mois de l'an 2e, sur la proposition de Fabre (d'Églantine), l'arrestation de tous les sujets du roi de la Grande-Bretagne qui se trouvaient sur le territoire français, sauf quelques exceptions spécifiées; le 25 du premier mois, étend cette mesure à tous les étrangers dont les gouvernements sont en guerre avec la France, II, 628 (n. 5). — Le 32 messidor an III, la C. N. rend un décret rigoureux contre les étrangers, VI, 406.

Être suprême. — Le préambule de la nouvelle Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, votée le 23 juin 1793, porte que le peuple français proclame cette déclaration « en présence de l'Être suprême », I, 504 (n. 2). — Le projet de Mathieu sur les fêtes nationales, de ventôse an II, porte, à l'article 5, que « ces fêtes sont instituées sous les auspices de l'Être suprême », III, 508; G. Ponchet s'est trompé en mettant en opposition le projet de décret du C. d'I. P. et le décret présenté par Robespierre le 18 floréal, 512 (n. 1). — Couthon annonce, le 17 germinal que le C. de S. P. prépare un rapport « sur un projet de fête décadaire dédiée à l'Éternel », IV, 339 (ann. E). — Une prière à l'Être suprême, de Rubigny, renvoyée à Villar, 23 germinal, 136. — Le 30 germinal, Claude Payan dit, dans un discours officiel ; « Élevons partout des temples à la Raison ; (non) à notre raison chancelante, (mais) à cette Raison éternelle qui gouverne le monde, et qui n'est autre que l'Être suprême », 340. — Le 1er floréal, Amar, présidant la C. N., répond à une députation qui avait demandé la création d'une religion républicaine, en parlant du « culte de l'Être suprême », 341. — Analyse du rapport de Robespierre du 18 floréal, 341-345; texte du décret portant que le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme, instituant 4 fêtes annuelles et 36 fêtes décadaires, et ordonnant la célébration d'une fête en l'honneur de l'Être suprême le 20 prairial, 345-346. — David fait lecture, le 18 floréal, du *Plan de la fête à l'Être suprême :* texte, 346-350; discours de Couthon demandant que la Providence soit vengée, 350-351. — Arrêté du C. de S. P. du 23 floréal (rédigé par Couthon), portant qu'au frontispice des édifices ci-devant consacrés au culte, on substituera à l'inscription *Temple de la Raison* celle-ci : *Le Peuple français reconnaît l'Être suprême et l'immortalité de l'âme*, 352. — Devicques envoie au C. le 23 floréal, un hymne à l'Être suprême, 440 (n. 4). — Le Conseil général de la commune de Paris décide, le 24 floréal, de demander à la C. N. qu'au lieu de l'inscription : *A la raison*, il soit mis sur les temples : *A l'Être suprême*, et le 25, présente à l'assemblée une adresse à ce sujet; mais, le 26, charge les administrateurs des travaux publics de l'exécution de l'arrêté du C. de S. P. du 23, 253, 354. — Le 25 floréal, aux Jacobins, Collot parle avec enthousiasme de la future fête à l'Être suprême et tourne en ridicule les fêtes célébrées en l'honneur de la Raison, 354-255. — Un arrêté du C. de S. P. du 26 floréal, rédigé par Barère, charge la C. ex. de l'I. p. de prendre les mesures nécessaires pour l'exécution du décret sur la fête du 20 prairial, et remet à l'architecte Hubert la direction de la fête, 366. — Jullien fils fait adopter aux Jacobins, le 26 floréal, une adresse félicitant la C. N. de son décret du 18; Robespierre fait supprimer de cette adresse la citation d'un passage de Rousseau disant que ceux qui ne croient pas à la Divinité doivent être bannis de la République, 431-432 ; l'adresse est présentée à la C. N. le 27 : Carnot, président, répond que « nier l'Être suprême, c'est nier l'existence de la nature; Couthon déclare que « les scélérats qui ont prêché l'athéisme et le matérialisme voulaient faire du peuple (français) un peuple de brigands, pour qu'il devînt ensuite un peuple d'esclaves », 433-435. — David représente au C. que beaucoup d'hommes, même bien intentionnés, craignent que les temples dédiés à l'Être suprême ne puissent devenir des lieux où des fanatiques fondent leurs espérances pour y introduire un culte nouveau; demande qu'il soit fait un rapport à ce sujet : admis, 29 floréal, 451. — L'*Invocation à l'Être suprême*, de Drobecq et la *Prière à l'Être suprême*, de Nogaret, renvoyées à Villar; sur la *Prière à l'Être suprême*, de Deshayes, ordre du jour, 5 prairial, 467, 472, 470. — Le poème *L'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme*, de Chambert, renvoyé à Villar, 9 prairial, 492. — L'*Hymne à l'Être suprême*, de Fontaine, l'*Invocation à l'Être suprême*, de Castel, renvoyés à Villar, 11 prairial, 504-505. — Josse encoie un ouvrage en vers intitulé *Les 130 trompettes sonnant l'Être suprême*, et Barbier dit Bliquières, une *Adhésion au Très-Haut :* vu au C., 13 prairial, 517. — L'hymne *Le peuple français à l'Être suprême*, de Chouffour; l'*Hymne à l'Être suprême*, de Croizetière; l'*Hymne à l'Être suprême*, d'un anonyme; l'*Hymne à l'Éternel*, de Lefèvre; l'*Ode à l'Être suprême*, de Delancel; l'*Ode à l'Éternel*, de

Dantilly, renvoyés à Villar, 17 prairial, 542, 545. — L'*Hymne à l'Éternel*, de Ximénès; l'*Invocation à l'Être suprême*, d'un anonyme (Nogaret); l'*Hymne à l'Éternel*, de la citoyenne Dubois; l'*Hymne à l'Être suprême*, de Boquet, renvoyés à Villar, 19 prairial, 557, 558. — La fête de l'Être suprême a lieu le 20 prairial : document sur cette fête (p. 559-605), dont : arrêté du C. de S. P. du 15 prairial, autorisant la C. ex. à payer des à-compte aux entrepreneurs, tableau des à-compte payés, et indications sur les dépenses totales de la fête, 560, 591-594 (voir aussi VI, appendice, x); *Détail des cérémonies et de l'ordre à observer dans la fête à l'Être suprême* (publié par le C. ex. le 15 mai), 561-566; indications sur l'*Hymne à l'Être suprême* de M.-J. Chénier, et sur celui de Th. Desorgues qui lui fut substitué le 17 prairial, 560-561, 566-568, 594-598; indications sur la part prise par l'Institut national de musique aux préparatifs et à la célébration de la fête, 568-569, 571-576, 582-586, 600-602, 603-604; discours de Barère à la C. N., 17 prairial, et décret rendu à la suite, 569-571 ; *Instruction particulière pour les commissaires chargés des détails de la fête* (publiée par la C. ex. le 19 prairial), 577-582; récit de la fête (Extraits du *Précis* de Bontemps et Barry, du *Tableau historique* de Sylvain Maréchal, de l'*Essai sur les fêtes nationales* de Boissy d'Anglas), 582-585, 586-587 589-591; rectification d'erreurs commises par Michelet au sujet de Robespierre 571 (n. 3) 587-589; examen des récits de la fête faits par Toulongeon, Ch. Nodier, Mignet, Thiers, Grégoire, Tissot, Buchet, Roux, Lamartine, Michelet, Louis Blanc, Ernest Hamel, Dauban, 598-600, 602-603, 604-605; recherches et opinions de MM. A. Aulard, C. Pierre et J. Tiersot sont mentionnées et discutées, 559, 595-586, 596 (n. 1), 597-601 (n. 3), 602 (n. 3). — Le 21 prairial, la C. N. décrète qu'un procès-verbal de la fête sera rédigé, imprimé et envoyé aux autorités constituées, aux armées et aux sociétés populaires; seuls les 2 discours prononcés par Robespierre aux Tuileries ont été imprimés, 605-606. — *Prière à l'Éternel*, de Perrotte, l'*Hymne à l'Éternel*, de Bellefontaine, les *Couplets adressés à l'Être suprême*, de Laloi, l'*Hymne à l'Être suprême*, de Rouge, l'*Ode sur l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme*, de Bignon, renvoyés à Villar; au carton de réserve l'*Hymne à l'occasion de la fête de l'Être suprême*, d'un anonyme 21 prairial, 609, 610, 613. — Renvoi à la Commission des fêtes décadaires d'une pétition de Julien demandant que la fête à l'Être suprême soit célébrée le jour de la fête du Travail ou de celle de l'Opinion, et d'une lettre des administrateurs du district de Vannes demandant sur quels fonds seront prises les dépenses occasionnées par la fête à l'Éternel, : renvoi à Villard : *Hymne à l'Éternel*, de Germé; *Tableau lyrique de la fête du 20 prairial*, de Sebout; discours et hymne de la citoyenne Cavaillon; *Prière à l'Être suprême*, de Roger, 23 prairial, 617-618. — Renvoi à Villar de 2 hymnes et d'autres morceaux de poésie en l'honneur de l'Être suprême et de la Liberté, d'un anonyme; d'un hymne à Dieu, d'un anonyme; renvoi à Grégoire d'un *Discours* de Péchigay sur la nécessité de reconnaître un Être suprême, 27 prairial, 636-640. — Renvoi à Grégoire d'un Discours *sur l'Être suprême et l'immortalité de l'âme*, par un membre de la section de Chalier; *Prière à l'Être suprême*, par Carrière; *Prière à l'Être suprême*, par Boussé. — Renvoi à Villar de : *Hymne à l'Être suprême*, de Fournier : 2 hymnes en l'honneur de l'Être suprême, de Molüe, 29 prairial, 650, 651. — Le 29 prairial, la C. ex. arrête l'impression de l'*Ode républicaine au peuple français sur l'Être suprême*, par Écouchard-Lebrun, 656 (suite de la n. 6 de la p. 65), 661 (nan. 1)). — *i*Strophes de Rémard sur la fête en l'honneur de l'Être suprême, poème de Germain pour la fête préparée à l'Être suprême à Courson, renvoyés à Villar; les officiers municipaux de Rozay-les-Menils envoient une *Prière à l'Être suprême* : renvoi à Grégoire; Petitot envoie un discours sur l'existence de l'Être suprême : ordre du jour, 3 messidor, 674, 675, 677. — Opuscule de Hainuyer, *Le Réveil du bon père, Hommage à l'Être suprême et à la Nature*, renvoyé à Grégoire; renvoi à Villar de : *Hymne à l'Éternel*, de Coillant; *Hymne à l'Être suprême*, chanté à Tulle; de vers sur la fête à l'Éternel, de F. Jourdain; *Hymne à l'Éternel*, de Cartault ; *Couplets pour la fête de l'Être suprême*, de Lenoir, Vaudrey, fait passer le plan imprimé de la fête à l'Être suprême qui sera célébrée à Spoy : renvoi à la Commission des fêtes décadaires, 9 messidor, 701. — Jay, de Libourne, envoie un hymne à l'Être suprême, mis en musique par Devaux : renvoi à Villar; le discours prononcé par l'agent national du district de Cherbourg à la fête de l'Être suprême renvoyé à Grégoire; l'hymne sur l'*Existence de Dieu et l'immortalité de l'âme*, par un détenu, renvoyé à Villar, 15 messidor, 723 (n. 2), 742, 743. — Maure envoie le récit de la fête à l'Être suprême célébrée à Auxerre : renvoi à la Commission des fêtes décadaires; renvoi à Villar de vers à l'Être suprême, 17 messidor, 747, 748. — Les pièces suivantes ne sont pas mentionnées au procès-verbal du C. : la commune de Fontenoy envoie un discours intitulé *Morale du 20 prairial*, prononcé le 22 prairial par Roger, instituteur public, précédé d'une prière et terminé par des couplets chantés par les élèves. Maréchal, maire de Vimoutier, envoie un Discours à l'Être suprême, qu'il a prononcé!

20 prairial; la Société populaire de Livry envoie un discours prononcé par un de ses membres à la fête de l'Être suprême; Cassius Quillent transmet un rapport (imprimé) sur la fête de l'Être suprême à Rochefort; la commune d'Asnières envoie le procès-verbal de la fête de l'Être suprême, 752. — Le C. passe à l'ordre du jour sur l'*Adhésion au Très-Haut,* de Barlier dit Blignières; sur l'*Hymne à l'Être suprême,* de Fontaine; sur l'*Invocation à l'Éternel,* de Castel; renvoie à Grégoire : la *Prière à l'Être suprême,* de Serre; le discours prononcé à Vendôme dans le temple de l'Être suprême, par Ballyer; renvoie à Villar : l'*Hymne à l'Éternel* envoyé par la Société populaire de Fabas; le discours de Saunier sur la nécessité d'adorer l'Être suprême; le discours prononcé par l'agent national du district de Cherbourg le jour de la fête de l'Être suprême, 19 messidor, 758, 761, 762. — La *Prière à l'Être suprême* et les *Réflexions sur l'homme et ses rapports avec l'Éternel,* de Devismes, renvoyées à Grégoire; la *Prière des républicains français à l'Être suprême,* musique de Robiony, renvoyée à Duval; renvoi à Villar le : la *Collection des meilleures prières, hymnes et hommages à l'Être suprême,* de Prevost; à Mathieu : du discours prononcé à Vouvray-sur-Loire, le jour de la fête de l'Être suprême, par Bruslon, et des discours prononcés à cette fête à Montagne-sur-Mer; à la Commission des fêtes décadaires : du précis de la fête de l'Être suprême et à la Nature célébrée à Montauban, du procès-verbal de la fête à l'Être suprême à Port-Solidor; ordre du jour prononcé sur l'*Invocation à l'Être suprême,* de Drobecq; sur la *Prière populaire,* de Philippe, 23 messidor, 771, 772, 773. — Discours prononcé par le président de la Société populaire d'Amiens, le 29 prairial, dans le temple de l'Être suprême, renvoyé à Grégoire; renvoyés à la Commission des fêtes décadaires : le rapport de la fête à l'Être suprême célébrée à Port-Malo, envoyé par Le Carpentier; le *Poème à l'Être suprême,* de Surbled; l'hymne composé pour la fête à l'Être suprême par Petit, à Saumur; renvoi à l'Institut national, de musique : *Cantique pour la fête de l'Être suprême,* de Guérin, musique de Mereaux père; vu prononcé sur le *Discours* de Péchigny, 25 messidor, 790, 793, 794, 795. — Mention civique accordée à la lettre de la commune de Mouzon, annonçant la célébration de la fête du 28 prairial, et au procès-verbal de la fête à l'Être suprême célébrée à Batz; renvoi à Grégoire des discours de Dubois, prononcé à la fête de l'Être suprême à Épinal, et Bedié, prononcé, le 20 prairial à Fontevrault; Chapeau, à Salins, demande que l'Être suprême soit remercié de la victoire navale remportée sur les Anglais, et fait hommage d'une *Invocation à l'Être suprême :* renvoi à Lindet; l'*Hymne à l'Être suprême* de Mérard Saint-Just, renvoyé à Villar; le C. entend, sans donner d'avis, l'analyse de la *Cantate à l'Éternel,* de Nogaret et de la *Prière à l'Être suprême,* de Roussel; passe à l'ordre du jour sur la *Prière à l'Être suprême,* de Carrier, 27 messidor, 813, 814, 815, 816, 817. — L'*Hymne à l'Être suprême* de Famin renvoyé à Villar; procès-verbaux des fêtes à l'Être suprême célébrées dans les communes de Void, de Roullet, de la Montagne, d'Avre-Libre, renvoyés à la Commission des fêtes décadaires, 29 messidor, 822. — Discours prononcé par Jouan le jour de la fête de l'Être suprême renvoyé à Grégoire; renvoi à la Commission des fêtes décadaires du plan de la fête de l'Être suprême célébrée à Nonancourt, et de la relation de la fête de l'Être suprême célébrée à la Ferté-sous-Ourcq, 1er thermidor, 836. — Couplets pour la fête de l'Être suprême, par Lortie, et l'*Ode à l'Éternel,* par Dantilly, renvoyés à Villar; *Hymnes à Dieu,* de Jouve, renvoyé au carton de réserve avec mention honorable; *Hymne patriotique à l'Être suprême,* par Saint-Ange, et *Ode à l'Être suprême,* par Delancel, renvoyés purement et simplement au carton de réserve; ordre du jour sur l'*Hymne à l'Éternel* de Coillant; sur l'*Invocation à l'Être suprême* de Chapeau, le C. ne donne aucun avis, 3 thermidor, 840, 841, 842, 843. — Renvoi à Villar des *Stances à l'Être suprême* de Bonnet; de la *Prière du républicain à l'Être suprême,* d'Opoie : le C. ne statue rien sur la *Prière à l'Être suprême,* d'un citoyen de Rozay-les-Menils, la *Prière à l'Éternel,* de Devismes, le discours à l'Être suprême, de Bedié, le discours de Dubois, le discours du président de la Société populaire d'Amiens, les *Réflexions* de Morin sur l'existence de l'Être suprême, 5 thermidor, 847, 848. — Les procès-verbaux des fêtes de l'Être suprême célébrées à Tarare et à Commercy renvoyés à Thibaudeau, 7 thermidor, 867. — Un *Hymne à l'Être suprême,* de Ladmiral, renvoyé à Villar; ordre du jour prononcé sur la *Prière à l'Être suprême,* de Serre; le C. entend, sans rien statuer, un discours prononcé à la fête de l'Être suprême à Vendôme par un anonyme, 17 thermidor, 902, 903, 904. — Renvoi à la Commission des fêtes décadaires du procès-verbal de la fête de l'Être suprême à Chamboulive; mention au procès-verbal du discours de Jouan, maire de Tonneins, prononcé le jour de la fête de l'Éternel; ordre du jour prononcé sur l'hymne à l'Être suprême de Persin et le discours prononcé le 30 floréal dans la ci-devant église de Sorbonne par un citoyen de la section de Chalier, 19 thermidor, 910, 911. — Renvoi à Villar d'un *Hymne à l'Être suprême,* par Faurin;, à Grégoire, d'un discours prononcé par Lavoine à la fête de l'Être suprême à Avignon;

d'un discours prononcé par Serant à Falaise le 20 prairial; d'un discours sur le même sujet, par un anonyme; d'un discours sur le même sujet, par Bruslon; d'un discours prononcé et des couplets chantés à la fête de l'Être suprême à Sauveterre, 21 thermidor 919-920. — Renvoi à Grégoire de : un hymne à l'Être suprême, composé par un membre de la Société populaire de Cauterets; un discours civique prononcé par un jeune républicain le jour de la fête de l'Être suprême à Sceaux; d'un discours et de strophes en l'honneur de l'Être suprême, envoyés par la Société populaire de Beaumont (Seine-et-Marne); à Bouquier, d'un hymne à l'Être suprême du citoyen Crost; à la Commission des fêtes décadaires, des détails de la fête célébrée à Caen en l'honneur de l'Être suprême, 24 thermidor, 927. 928, 929. — Les pièces suivantes ne sont pas mentionnées aux procès verbaux du C. : un discours du maire de Montereau-Faut-Yonne à la fête de l'Être suprême: procès-verbal de la fête à l'Éternel célébrée au Rocher-de-la-Liberté; lettre de la commune de Buis félicitant la C. N. du décret du 18 floréal; discours de Gobert, maire de Nesles, en l'honneur de l'Être suprême; discours prononcé par le président du district de Lunéville à la fête de l'Être suprême, 930 (n. 2). — Renvoyés au carton des fêtes décadaires les procès-verbaux des fêtes de l'Être suprême célébrées à Rouen et à Bourgneuf, 25 thermidor. 935. — Les pièces suivantes ne sont pas mentionnées dans les procès-verbaux du C. : relation de la fête de l'Être suprême à Troyes, discours prononcés à la fête de l'Être suprême à Alençon et à Sarrelibre, lettre de la Société populaire de Tonnerre annonçant la célébration de la fête de l'Être suprême, duplicata d'une lettre de Serre avec copie du discours prononcé par lui à la fête de l'Être suprême à Tullins, 936 (n. 3). — Le C. passe à l'ordre du jour: sur la collection des *Hymnes du Républicain à l'Éternel,* imprimée par Langlois: l'*Hymne à l'Être suprême* d'un membre de la Société populaire de Cauterets; les couplets chantés à la fête de l'Être suprême, à Sauveterre, à Beaumont; les discours prononcés à l'occasion de cette fête par Lavoine, par Bruslon, et par un jeune républicain de Sceaux-l'Unité, 27 thermidor, 942-943. — Hymne à l'Être suprême, par un citoyen de Guitres, renvoyé à Bouquier; un autre, par Galopin, renvoyé à Petit. 1er fructidor, 955, 956. — Procès-verbal de la fête de l'Être suprême célébrée à Commercy, de nouveau renvoyé à Thibaudeau, 5 fructidor, 966. — Le discours sur l'existence de l'Être suprême, de Dulignon, est renvoyé à Grégoire : l'*Hymne à l'Être suprême,* de Ladmiral, les *Stances à l'Être suprême,* de Bonnet, l'*Hymne à l'Être suprême,* d'un anonyme, seront mis en réserve, 7 fructidor, 975, 976. — La municipalité de Bordeaux réclame au C. le remboursement des dépenses occasionnées par l'entretien du temple de l'Être suprême, 28 germinal an III, VI, 91.

Études publiées par des pères de la Compagnie de Jésus, recueil périodique. — Voir JOANNIS (J. DE).

Eu (*Collège de la ville d'*). — Voir *Collège de la ville d'Eu.*

EULER (Léonard), mort en 1783. — Garat propose de faire traduire son Arithmétique : arrêté 4 brumaire, an III, V, 169. — Ricard le jeune annonce au C. qu'il va faire une édition des œuvres d'Euler, 14 brumaire, 197. — Dans son rapport du 19 pluviôse sur les ouvrages à distribuer aux élèves de l'École normale, Lakanal mentionne les *Lettres* d'Euler, « où ce grand homme rend populaires les vérités les plus relevées ». 473 (ann. B). — Le 11 ventôse, parlant à la C. N. des 5 écoles centrales à placer à Paris, Lakanal dit que la France est la patrie des sciences, et que cette vérité n'est contestée par personne, surtout depuis la mort d'Euler, 550, 551 (n. 1).

EURE, département. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place l'école centrale à Évreux, V, 614; confirmé par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 35, 36 (n. 2). — Ce département est placé dans l'arrondissement affecté à Bailleul. 20 ventôse, 53.

EURE-ET-LOIR, département. — Arrêté du département, relatif à une pension accordée à Le Boucq par les administrateurs du collège de Chartres, renvoyé au C. des secours, 19 floréal an II, IV, 371. — Un membre de la députation d'Eure-et-Loir expose au C. le mauvais état de la cathédrale de Chartres : ordre du jour, motivé sur l'arrêté qui vient d'être pris concernant les basiliques. 2 nivôse an III, V, 355. — L'arrêté général du 28 ventôse place l'école centrale à Chartres, 614. — Le département demande l'avis du C. sur un arrêté du district de Chartres, du 3 germinal, qui supprime le collège : renvoi à la 1re section, 8 germinal, VI, 13. — Le C. confirme le placement de l'école centrale à Chartres par l'arrêté du 17 germinal, tranformé en décret le 18, 35, 36 (n. 2). — Département omis dans le tableau qui a divisé la France en 5 arrondissements le 20 germinal, 53. — Décret du 5 prairial traduisant au tribunal criminel de ce département Pache, Bouchotte, Rossignol, Hassenfratz et 5 autres, 232.

ÉVAUX, Creuse. — Les administrateurs du district envoient au C. une liste de 14 prêtres catholiques ayant déposé leurs lettres de prêtrise au district et renoncé à leurs fonctions, du 4 au 21 frimaire an II, II, 347. — Lettre du district, transmise par le ministre Paré, demandant s'il ne vaudrait pas mieux attendre, pour organiser les écoles, que fussent envoyés les livres élémentaires, renvoyée à Bouquier,

7 germinal, IV, 36 (et n. 2); puis à Bouquier et Thibaudeau, 19 germinal, 109.

Évêché de Paris (Bâtiments de l'). — Un décret du 16 juillet 1793 ouvre aux malades de l'Hôtel-Dieu le jardin du ci-devant Évêché de Paris, II, 836 (fin de la n. 4 de la p. 835). — Décret du 25 brumaire an II autorisant la municipalité de Paris à disposer des bâtiments du ci-devant évêché pour le service du Grand-hospice d'Humanité de cette commune, 863. — Barailon donne lecture d'une lettre de la C. ex. des secours, accompagnée de plans relatifs à l'installation d'une partie des services du Grand-hospice d'Humanité dans le ci-devant Évêché, 26 pluviôse, 494; les professeurs de l'École de santé lisent un mémoire sur ce projet : renvoyé à la 1re section, 12 messidor, 381.

Evrard (Romain), menuisier. — Le Conservatoire du Muséum des arts le désigne pour être attaché au service du Muséum : sur rapport de la C. ex., renvoi à la 2e section, 19 fructidor, an III, VI, 643.

Évreux, Eure. — L'agent national de cette commune est chargé de prendre les mesures nécessaires pour assurer le transport des plantes exotiques offertes à la République par Bouillon, du jardin de celui-ci, situé à Navarre, dans les serres du jardinier Racine, à Évreux, et de fournir à Racine le bois nécessaire, 12 vendémiaire an III, V, 107. — Le district ayant nommé élève à l'École normale Lampérière, le C. de S. P. sera invité à le mettre en réquisition, 26 frimaire, 322. — L'arrêté général du 28 ventôse place à Évreux l'école centrale de l'Eure, V, 614; confirmé par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 35, 36 (n. 2). — Le 25 germinal, la C. N. entend un rapport sur des troubles suscités à Évreux par le clergé à propos des subsistances, 85.

Expositions de peinture, sculpture et architecture. — Lettre de Paré relative au Muséum des arts et à la prochaine exposition : David rapporteur, 19 frimaire an II, III, 89. — Arrêté qu'il sera écrit à Paré que le local du salon de la ci-devant Académie de peinture est suffisant pour exposer les ouvrages envoyés au concours, 7 nivôse, 215. — L'exposition s'ouvre le 9 pluviôse dans les salles attenant à la galerie d'Apollon, au Louvre; elle dure 5 jours; les opérations du Jury national durent du 17 au 20 pluviôse; le 20, le Jury présente à la C. N. les jeunes artistes auxquels il a décerné les prix, Harriet (peintre) et Protain (architecte), 215 (n. 2). — Duruisseau, graveur, et Nouvion, architecte, demandant une place dans le Salon pour l'Exposition qui doit s'ouvrir le 24 fructidor an III, sont renvoyés au Conservatoire du Muséum des arts, 5 fructidor an III, VI, 574. — Une disposition d'un projet de décret sur les prix des concours de l'an II, projet présenté au C. par Portiez le 13 fructidor et adopté, disait que les esquisses et projets qui avaient obtenu des prix seraient exposés au Salon qui devait être incessamment ouvert, 607; la C. N., en votant le décret, supprime cette disposition, IV, 256. — Portiez est chargé de prendre auprès du Conservatoire du Muséum des renseignements sur le nombre et la valeur des ouvrages exposés au Salon qui auraient été commandés par le gouvernement, pour proposer ensuite à la C. N. de venir au secours de ces artistes, en leur accordant une indemnité proportionnelle au mérite de leur ouvrage, 26 fructidor, VI, 676. — Ch. de Wailly soumet au C., au nom du Conservatoire du Muséum, le dessin d'un plancher à faire au salon de l'exposition; on aurait par là deux salons superposés, dont l'inférieur, éclairé par les croisées latérales, servirait à la sculpture, et le supérieur, éclairé par la voûte, serait consacré aux tableaux; il n'en coûterait que la main-d'œuvre et la C. ex. des travaux publics ayant promis de fournir les bois et matériaux : Fourcroy et Creuzé (Pascal) se concerteront avec le C. des finances, 6 vendémiaire an IV, 720.

EYMAR (A.-M. d'), député aux États généraux par la noblesse de la sénéchaussée de Forcalquier. — Fait décréter, le 21 décembre 1790, l'érection d'une statue à J.-J. Rousseau et l'octroi d'une pension de 1.000 l. t. à sa veuve Thérèse Levasseur, V, 107 (n. 1). — Demande à être mis en réquisition pour assister à la pompe de Rousseau et s'occuper à Paris de divers travaux relatifs à l'histoire de la Révolution : le C. de S. P. sera invité à le mettre en réquisition, 12 vendémiaire an III, 106-107. — Nommé, en vendémiaire, employé à la C. ex., probablement dans le 1er bureau de la 1re section, 115, 116 (n. 1). — Avait été nommé inspecteur et conservateur général de la bibliothèque près l'École normale; cette école étant détruite, demande une place de conservateur d'une bibliothèque près l'une des écoles centrales de Paris, 10 floréal, VI, 152-153.

F

Fabas (Haute-Garonne). — La Société populaire envoie un *Hymne à l'Éternel* : renvoi à Villar, 19 messidor an II, IV, 762.

FABRE, de Montpellier, peintre. — Dénoncé à la C. N. comme royaliste par la Société républicaine des arts, le 20 pluviôse an II, III, 444 (fin de la n. 3 de la p. 443).

FABRE, à Paris. — Fait l'acquisition, en 1793,

en société avec Sophy, de 4 tables de bois pétrifié ayant appartenu à Marie-Antoinette, pour le prix de 12.200 l. t., sur la proposition de la C. des A., le C. arrête que ces tables seront rachetées pour être placées au Muséum des arts, et que le prix en sera remboursé à Fabre, augmenté d'une somme de 3.000 l. t. pour indemnité, 28 fructidor an II, V, 34-35; III, 91-92 (ann. B), 174.

FABRE, procureur de la commune de Camaret. — Apporte à la C. N., le 10 frimaire an II, avec Arnous, administrateur du département de Vaucluse, le cœur de Gasparin, III, 55 (ann. A).

FABRE (Claude-Dominique-Côme), dit *de l'Hérault*, député de l'Hérault à la C. N. — Tué le 2 nivôse an II à l'armée des Pyrénées-Orientales; sur un rapport fait le 23 nivôse par Robespierre au nom du C. de S. P., la C. N. lui décerne les honneurs du Panthéon, IV, 783 (n. 2), 173 (n. 4).

FABRE (Étienne). — Nommé chef des recherches et préparations anatomiques à l'Éc. de santé de Montpellier, 18 germinal an III, VI, 54.

FABRE D'ÉGLANTINE (Philippe-François-Nazaire), député de Paris à la C. N., auteur dramatique. — Signe une pétition à l'Assemblée législative contre la loi du 30 août 1792, 18 septembre 1792, I, 53. — Le 16 septembre 1793, demande le rapport des 2 premiers articles du décret rendu la veille sur l'instruction publique, et le maintien du troisième, II, 423. — Le 5 octobre, dans la discussion sur le calendrier républicain, après l'adoption de la nomenclature ordinale, propose de donner à chaque jour le nom des plantes que produit alors la nature, et des animaux utiles: proposition combattue par Duhem: la C. N. passe à l'ordre du jour, 587. — Sur la nouvelle (inexacte) que le représentant Beauvais avait été pendu à Toulon par les Anglais, fait rendre, le 18e jour du premier mois de l'an 2e, un décret ordonnant l'arrestation de tous les Anglais qui se trouvaient sur le territoire français et la confiscation de leurs biens, 629 (fin de la n. 5 de la p. 628). — Le 27 du premier mois, est nommé membre, avec Chénier, David et Romme, d'une commission chargée d'examiner la nomenclature présentée ce jour-là par Romme pour désigner les jours de la décade et les mois, 623 (n. 2), 625-626. — Choisi comme rapporteur de cette commission, présente son rapport à la C. N. le 3 du second mois; la nomenclature contenue dans le tableau annexé à ce rapport est décrétée, avec un amendement présenté par Robespierre, 686 (n. 1), 694-696; texte du rapport de Fabre et du tableau annexé, 697-713; examen de la part qui appartient personnellement à Fabre dans la nomenclature, de celle qui appartient à Romme, et de la probabilité d'une collaboration de Chénier, 693-694. — Le 13 brumaire an II, appuie la proposition de Levasseur (de la Sarthe) de faire reviser par une commission de 6 membres le projet de Code civil présenté par le C. de législation, 740 (n. 3). — Fait voter le 25 brumaire un décret chargeant le C. d'I. P. de présenter un rapport sur les théâtres et sur les moyens de les rendre nationaux, 836 (suite de la n. 4 de la p. 835), 863-865. — Le 27 brumaire, propose, comme amendement à la proposition de Romme pour le sceau de l'État, que l'image du Peuple soit entourée d'un cordon d'étoiles, dont chacun représentera un département, ce cordon existant déjà sur le sceau provisoire adopté après le 10 août; cet amendement est rejeté, Romme ayant fait observer que ce cordon d'étoiles est le signe de la division et non celui de l'unité, 810. — Le 22 frimaire, fait exclure des Jacobins Coupé (de l'Oise) comme entaché de fanatisme, III, 81. — Le 23 frimaire, fait décréter le principe que les instituteurs et institutrices ne peuvent prendre aucun élève en pension, donner aucune leçon particulière, ni recevoir aucune espèce de gratification; adjoint au C. d'I. P., 140 (n. 2), 156. — Une comédie de Cammaille Saint-Aubin lui est renvoyée, 26 frimaire, 163. — Publié, le 16 nivôse, son *Portrait de Marat :* extraits de cet opuscule, 471 (fin de la n. 6 de la p. 470), 474-475. — Décrété d'arrestation le 24 nivôse, compris dans le rapport présenté par Amar et décrété d'accusation le 26 ventôse, traduit au tribunal révolutionnaire par le décret du 11 germinal an II, IV, 240 (fin de la n. 2 de la p. 239), 34 (ann. B). — La nomenclature de plantes, animaux et instruments placés par Fabre dans le calendrier n'était nullement regardée comme en faisant partie intégrante, car le projet de décret sur les textiles, du 19 floréal an III, autorisa la C. ex. à la remplacer chaque année par une autre, VI, 187 (et n. 1). — N'a pas été placé par Hardy, le 11 vendémiaire an IV, sur sa liste des représentants martyrs de la liberté, 754 (n. 3).

FABRE-DUBOSQUET. — Donne avis de la vente qu'on se propose de faire, à Sceaux, de tableaux qui méritent d'être conservés à la nation : renvoi à la C. des A., 19 floréal an II, IV, 374.

FACIOLLE. — Voir BIZET ET FACIOLLE.

Faculté de droit de Paris. — Pétition d'un ci-devant greffier de cette faculté, renvoyée au C. des secours, 18 février 1793, I, 338. — Mémoire des professeurs de cette faculté, qui réclament des secours; Chasset nommé rapporteur, 11 mai 454; observations de ces professeurs, transmises à Chasset par le receveur Hardouin 26 mai, 454-455 (annexe). — Massieu expose qu'il vient d'y vaquer une place de professeur; ordre du jour, 25 mai, 468. — Supprimée, avec toutes les facultés, par le décret du 15 septem-

bre 1793; malgré le décret suspensif rendu le lendemain, la suppression, pour les facultés de droit, fut effective : aucune place dans le projet Bouquier sur le dernier degré, d'instruction (24 germinal an II), II, 413, 421; IV, 168; mot de Bouquier sur l'enseignement du droit, 169.

Faculté de médecine de Paris. — Toutes les facultés sont supprimées par le décret du 15 septembre 1793; malgré le décret suspensif du lendemain, la suppression, pour la faculté de médecine, resta effective, II, 413, 421; le projet de Bonquier sur le dernier degré d'instruction (24 germinal an II) les remplaça par 6 Écoles de santé, IV, 165. — Le rapport de Fourcroy du 7 frimaire an III dit que l'enseignement de l'École de médecine de Paris est entièrement distinct depuis plusieurs années, 980. — La C. des A. est autorisée à retirer de la bibliothèque de cette ci-dev. Faculté un Qoran en caractères coufiques, pour être déposé à la B. N., 20 ventôse, 592. — Thouret demande que les manuscrits précieux sur l'anatomie et l'art de guérir qui sont à la ci-dev. Faculté de médecine soient remis à l'Éc. de santé : le C. accueille cette demande, 10 prairial, VI, 239. — Le C. arrête que la C. des A. fera sans délai à l'Éc. de santé la délivrance des manuscrits sur l'anatomie et l'art de guérir, 10 vendémiaire, 745.

Faculté de théologie de Paris. — Supprimée, avec toutes les facultés, par le décret du 15 septembre 1793. Malgré le décret suspensif rendu le lendemain, la suppression, pour les facultés de théologie, fut effective : le projet Bouquier sur le dernier degré d'instruction (24 germinal an II) ne leur fit aucune place, II, 413, 421; IV, 168; mot de Condorcet sur l'enseignement de la théologie, 169.

Facultés. — Toutes les facultés sont supprimées par le décret du 15 septembre 1793; malgré le décret suspensif du lendemain, la suppression, pour les facultés de théologie et de droit, et en partie pour les facultés de médecine, resta effective, II, 413, 421; IV, 168, 169.

FAGES, officier de santé de l'hôpital civil et militaire de Montpellier. — Présente au C. le plan d'une école de chirurgie clinique : renvoyé à Plaichard, 27 thermidor an II, IV, 941.

FAGNET, commandant la flûte le *Dromadaire*. — Sa lettre du 18 messidor an II, écrite en mer, fait hommage à la C. N. d'un *Commentaire sur la Révolution française*, qu'il a lu à son équipage : renvoi à Grégoire, 24 thermidor, IV, 928; ordre du jour, 29 thermidor, 949.

FAITRE. — Les *Réflexions sur la construction des tombeaux républicains* renvoyées à la commission des fêtes décadaires, 21 prairial an II, IV, 610.

FALAISE (Calvados). — Séraut, juge au tribunal du district, envoie 2 discours : renvoi à Grégoire, 21 thermidor an II, IV, 919; ordre du jour, 11 fructidor, 998. — Deschamps, peintre à Falaise, peut, d'après une note de Grégoire, donner des détails sur des destructions commises dans cette commune : le président du C. lui écrira, 26 fructidor an III, VI, 675 (et note), 677 (annexes).

FALCONET. — Il existe, à la bibliothèque du C., plusieurs de ses portefeuilles manuscrits dont quelques-uns contiennent des notes relatives à la bibliographie; un membre propose de les remettre à ce service : ajourné, 11 fructidor an II, IV, 993.

FAMIN. — Son *Hymne à l'Être suprême* est renvoyé à Villar, 29 messidor an II, IV, 822; nouveau renvoi à Villar, 21 thermidor, 919; dépôt au carton de réserve, 9 fructidor, 984

FAMIN, professeur de physique. — Demande qu'on lui fasse délivrer un microscope appartenant au duc d'Orléans, dont il se servait pour ses expériences : ordre du jour, 9 pluviôse an II; texte de la lettre de Famin, III, 361, 363 (ann. A). — Introduit, réitère sa demande, en faisant hommage d'un *Cours abrégé de physique* à Mathieu, chargé de prendre des renseignements, 11 pluviôse, 376. — Sur le rapport de Mathieu, le C. passe à l'ordre du jour, 13 pluviôse, 389. — Mathieu se ravise et propose d'accorder à Famin l'objet de sa demande, vu le décret qui l'a autorisé à continuer son cours dans la maison ci-devant Égalité : le C. adopte, et renvoie à la C. des A., 19 pluviôse, 431. — La C. des A., le 20 pluviôse, croyant que l'instrument demandé par Famin est une lunette achromatique, décide de faire des représentations au C., mais le 25, ayant appris que ce n'est qu'un microscope solaire, elle arrête que l'usage en sera accordé au pétitionnaire, 438-439 (ann. B). — Lui et Brisset apportent au C. un essai de chaussures de cordes et matières communes pour les citoyens de l'intérieur : renvoyé au C. des marchés, 3 ventôse, 485. — Figure pour 1.500 l. t. sur la liste des savants, etc., présentée au C. le 4 nivôse an III, V, 359; rayé le 10 comme n'étant pas connu, 379. — Figure sur la liste du 10 fructidor, dans la 3e classe, 593. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, 630.

Fanatisme. — L'agent national du district d'Étampes envoie le 30 nivôse an II au C. de S. P. des exemplaires d'une adresse pour extirper les dernières fibres du fanatisme; ce C, la renvoie, le 17 pluviôse an II, à celui d'I.. P., qui passe à l'ordre du jour le 29 ventôse, III, 600-601, 619 (ann. E). — Le C. de S. G., par lettre du 27 brumaire an III, convoque les C. de S. P., de législation, et d'I. P. à se réunir le 29 au lieu des séances des C. de S. P., à l'effet de rechercher les moyens de démas

quer le fanatisme qui menace la tranquillité d'un grand nombre de départements; le C. d'I. P. décide, le 28, de se rendre à cette convocation: à la suite de cette réunion, ce dernier C. arrête de charger Garat de composer un recueil de morceaux choisis dans les ouvrages qui ont le plus contribué à hâter les progrès de l'esprit humain : cet arrêté, qui a été omis au procès-verbal de la séance où il a été pris (30 brumaire, probablement), a été rétabli dans celui du 24 fructidor an III, X, 239 (et note); VI, 661. — Sur la proposition de Lakanal, qui fait observer que la *Feuille villageoise* peut produire le plus grand bien contre le fanatisme, le C. arrête de prendre 2.000 ex. de la 5e année de cette feuille, 30 brumaire, V, 248. — Le 10 frimaire, après avoir entendu une lettre de Charlier et Postolle, disant que des fanatiques absurdes se sont montrés dans les départements du Rhône et de la Loire, la C. N. repousse la proposition de Boudix et Duhem d'incarcérer les prêtres et les nobles partout où il éclatera des mouvements contre-révolutionnaires; elle décrète, sur la proposition de Bentabole, que le C. d'I. P. fera dans la décade un rapport sur les fêtes décadaires, 268, 269-270. — Le C. de S. G. annonce qu'il a été instruit par l'agent national de Montluçon qu'il se forme des rassemblements fanatiques très nombreux; invite le C. d'I. P. à prendre les moyens les plus prompts pour propager les lumières, surtout dans les campagnes; il est proposé de faire un rapport à la C. N. sur les moyens de consolider l'esprit public; de faire rédiger par une société de gens de lettres un journal dans l'esprit du *Spectateur;* d'inviter le rédacteur de la *Feuille villageoise* à faire circuler avec profusion dans les communes fanatisées quelques-uns de ses numéros; de hâter le rapport sur les fêtes nationales : le C. accueille toutes ces propositions, et invite le C. de S. G. à faire exécuter strictement les lois relatives à la liberté des cultes, 28 ventôse, 614-615.

Fanatisme (*Signes de*). — Voir *Signes de fanatisme.*

FANTIN-DESODOARDS (Antoine), ancien vicaire général de l'archevêque d'Embrun, auteur de la *Continuation de l'Abrégé chronologique de l'Histoire de France du président Hénault,* etc. — Travaille à un ouvrage sur les révolutions de l'Europe dans les gouvernements et dans les usages; invite le C. à nommer deux commissaires pour l'examiner, et réclame le concours du Gouvernement : renvoi à Thibaudeau, 28 nivôse an III, V, 432. — Le C. arrête qu'il sera porté sur la liste des gens de lettres qui ont droit à la munificence nationale, 6 pluviôse, 448, 450. — Figure sur la liste du 22 pluviôse, 482. — Mercier le désigne, le 13 ventôse, comme ayant droit a être porté sur la première liste des récompenses nationales : note insérée au procès-verbal du 18 ventôse, 580-581. — Figure sur la liste du 10 fructidor, dans la 2e classe, 592. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, où son nom est écrit Desodoards (F n in), 628.

FARCOT, membre du Directoire du département de Paris. — Le 27 prairial an III, le Directoire le nomme commissaire pour l'exécution de son arrêté du 23 prairial portant désignation de 12 églises conformément au décret du 11 prairial, VI, 253-254. — Le 24 thermidor, se présente, en compagnie de 66 catholiques qui veulent exercer leur culte à N.-D., devant le Comité civil de la section de la Cité, et requiert la remise des clefs de l'église; les clefs sont remises à Oudet père, 254.

FARDEAU, sapeur dans la garde nationale, section des Arcis. — Envoie des poésies républicaines, ainsi qu'un imprimé en prose, *Le Triomphe de l'Humanité et du patriotisme :* renvoi à Bouquier, 29 thermidor an II, IV, 947 (et n. 7).

FARIAU, commis du Comité d'I. P. — Dénoncé comme prévenu d'aristocratie, 17 octobre 1792, I, 2. — Nommé commis à la bibliographie, 7 prairial an II, IV, 478.

FARIAU l'aîné. — Proposé le 18 ventôse an II, par la C. d'I. P. du département de Paris, comme professeur d'espagnol à l'Institut provisoire de la Montagne, IV, 633.

FARJA. frotteur à la B. N. — Figure dans un état du 16 ventôse an II; Lefebvre-Villebrune y demande pour lui une augmentation de 200 l. t., VI, Appendice, 891; figure encore dans un état du commencement de l'an III, 374, et dans l'état annexé au projet de Massieu (messidor), 373. — Dans un état de la fin de l'an III, figure comme frotteur aux manuscrits, IV, 160.

FARO, membre du Conseil général de la commune de Paris. — Nommé, en geminal an II, l'un des administrateurs de police; chargé, avec Lelièvre, de la surveillance des théâtres, IV, 550. — Lui et Lelièvre continuent à exercer la censure des pièces; interdisent, le 6 floréal, l'*Entrevue des Patristes,* 550, 553; refusent de remettre à la C. ex. de l'instruction publique les registres et répertoires des théâtres, que celle-ci avait réclamés par un arrêté du 24 ou 25 floréal, 550, 551-551. — L'arrêté du C. de S. P. du 18 prairial leur enjoint de faire parvenir à la C. ex. tous les registres et répertoires relatifs aux pièces de théâtre, 552.

FATTORY, âgé de 57 ans, concierge et garde du cabinet des machines de l'Académie des sciences. — Le ministre Paré transmet au C. un mémoire de Fattory; Petit nommé rapporteur, 19 nivôse an II, III, 253. — Le même ministre transmet la demande de Richard, mécanicien,

qui désire partager les fonctions de Fattory : renvoyé à la C. des A., 29 ventôse, 596. — La C. des A. envoie une opinion favorable sur la demande; un membre raconte que la C. des P. et M. a fait une collecte spontanée pour venir en aide à ce vieillard : le C. arrête qu'il sera demandé pour lui une pension de 600 l. t., à payer depuis l'époque de la suppression de l'Académie; et qu'en attendant le C. des secours sera invité à statuer sur des secours provisoires 19 messidor, 764-765. — Le dépôt des modèles de vaisseaux au Louvre, continuera d'être confié à sa garde, 18 nivôse an III, 401.

Faubourg-Montmartre (*Section du*), Paris. — Voir PARIS (Sections de), à l'article de cette section.

Faubourg du Nord (*Section du*), Paris. — Voir PARIS (Sections de), à l'article de cette section.

FAUCHARD GRAND-MÉNIL, membre du Directoire du Lycée des arts. — Signe le 21 juillet 1793, une pétition demandant des écoles primaires des arts et métiers, II, 428-429.

FAUCHE (Pierre-François), de Neuchâtel, libraire à Hambourg. — Frère de Louis Fauche-Borel, est probablement le « riche libraire étranger » (rapport de Lakanal du 1er jour complémentaire de l'an III). — dont le procès-verbal écrit le nom « Fausch » et « Fauch ». — qui, avec deux autres éditeurs, forma la Société Smits, Maradan et Compagnie, chargée par le décret du 1er complémentaire de la publication de la nouvelle édition du *Dictionnaire* de l'Académie, VI, 680 (et n. 1, Addenda), 688 (et n. 2, Addenda).

FAUCHET (Claude), député du Calvados à la C. N. — Notice, I, LXXXIII. Son indiscrétion, dans une séance de la Constituante, est cause que la correspondance avec l'étranger pour faire passer des traductions, organisée par Deltufe, fut détruite, III, 243. — Nommé membre du C. d'I. P., 13 octobre 1792, opte pour le C. de S. G. 36 (et n. 1). — Porté par Hardy, le 11 vendémiaire an IV, sur sa liste des 47 représentants martyrs de la liberté, VI, 753.

FAUCONNIER, maçon. — Sera payé de sa note de 4.378 l. t. 16 s. 8 d., 14 fructidor an III, VI, 609.

FAUJAS DE SAINT-FOND, géologue (1741-1819). — Dans l'organisation donnée au Muséum d'histoire naturelle par le décret du 10 juin 1793, est professeur de géologie; en l'an II, ses appointements sont suspendus jusqu'à son option; il ne fait pas le cours dont il est chargé, IV, 407, 398 (n. 5). — Une lettre de Leblond, écrite de Coblentz, annonce que Thouin et Faujas sont impatients de retourner à Paris; la 2e section est chargée de proposer 2 savants pour les remplacer, 28 nivôse an III, V, 433. — Thouin et lui ont écrit qu'ils envoient le cabinet du stathouder, 2 éléphants, etc., 8 germinal, VI, 12. — Lui et Thouin sont invités par le C. à se rendre à la première séance, pour y donner des détails sur leurs opérations dans la Belgique et pays conquis, 20 messidor, 397. — Thouin et lui rendent compte au C. de leur mission; Faujas parle du baron de Hupsch, à Cologne; le C. lui fait prendre connaissance des plaintes que celui-ci a adressées, 24 messidor, 407. — Thouin et lui sollicitent la continuation de la réquisition de Gaule et Rabillon, et demandent une réquisition pour Carré, 16 thermidor, 494. — Thouin et lui invités à se rendre au C. le 23 pour y rendre compte de leurs opérations, 23 vendémiaire an IV, 777. — Après avoir entendu le rapport de Faujas et Thouin, le C leur témoigne sa satisfaction, et les invite à publier leur voyage, 23 vendémiaire, 785.

FAUQUES, sourd-muet. — Voir BAROCHE ET FAUQUES.

FAURE, administrateur du département de la Drôme. — L'un des patriotes désignés à Maigret le 22 germinal an II par Joseph Payan du Moulin, IV, 202 (n. 1).

FAURE, de Beaufort. — Fait hommage de 4.000 bouteilles de son eau anti-putride pour les hôpitaux des armées : renvoyé à Plaichard, 5 floréal, an II, IV, 271.

FAURE (Amable), ancien marin, député de la Creuse à la C. N. — Lui et Trehouart ont constaté que, dans une sortie de 37 jours, une montre de Berthoud à donné la longitude à 3 lieues près, VI, 323. — Note de lui pour le rapport de Grégoire sur le Bureau des longitudes, du 7 messidor an III, 323 (n. 5).

FAURE (Balthazar), député de la Haute-Loire à la C. N. — Notice, II, XCV. — Renvoie au C. au nom du C. des pétitions, le 9 juillet, 1793 une pétition de membres de plusieurs sociétés d'artistes, 428.

FAURE (Pierre-Joseph-Denis-Guillaume), député de la Seine-Inférieure à la C. N., l'un des Soixante-treize. — Notice, I, LXXXIII. — Publie une brochure intitulée *Courtes réflexions sur l'instruction publique* (juin) : reproduction de cette brochure, 624-630 (Appendice, IV). — Mis en arrestation le 3 octobre 1793 comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin, V, 293. — Indique un procédé par lequel on pourrait enseigner à lire à tous les habitants de la République dans l'espace de 2 mois : renvoi à Bouquier, 9 prairial, 489. — Lettre de lui relative à ce procédé : il n'est rien statué, 17 thermidor, 904. — Malade, autorisé, le 4 brumaire an III, à se faire transférer dans son domicile pour y rétablir sa santé, V, 174. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire, 291, 293. — A publié en pluviôse une Opinion sur les fêtes décadaires (contre le calendrier prétendu républicain), 469. — Le 11 messidor, demande que la Déclaration des droits soit

accompagnée d'une Déclaration des devoirs : renvoyé à la C. des Onze, 382. — Le 16 messidor, Daunou explique que la C. des Onze a rédigé, pour l'ajouter à la Déclaration des droits, un article relatif aux devoirs; le 17, la C. N. ordonne l'impression et l'ajournement de cet article, 391.

FAURE, dit LA CAZADE, volontaire du 2e bataillon de la Dordogne. — Mutilé et privé de la vue à l'affaire de Haguenau, se présente devant le C. N. le 25 floréal an II (conduit par Muselier, volontaire du 4e bataillon du Doubs, qui s'est dévoué à lui); la C. N. accorde à Faure une gratification de 600 l. t., et renvoie au C. de liquidation pour régler la pension qui lui est due; elle lui accorde une gratification de 300 l. t., et renvoie au C. d'I. P pour que son acte de dévouement soit inséré dans les Annales républicaines, IV, 482 (ann. B). — Le 28 floréal, un décret, rendu sur le rapport du C. de liquidation, accorde à Faure une pension de 3.200 l. t., et à Muselier une seconde somme de 300 l. t., 482 (ann. B). — Le C. d'I. P. renvoie à la section des faits héroïques le décret du 25 floréal concernant Muselier, 479-480.

FAUST (B.-C.), docteur en médecine, de Bückeburg en Westphalie. — Son ouvrage sur un vêtement uniforme et raisonné à l'usage des enfants dont il fait hommage à la C. N. le 25 juin 1793, est renvoyé par le C. à la Commission des Six, 6 juillet 1793, II, 23, 66 (ann. C). — Un membre remet au C. quatre ouvrages de Faust, l'un en anglais, déposé à la bibliothèque, et 3 en allemand, renvoyés à la C. ex., 20 messidor an III, VI, 399. — La C. ex. remet un rapport sur les 3 ouvrages allemands : renvoyé à la 1re section, 6 fructidor, 577; nouvelle mention du renvoi de ce rapport aux commissaires des Écoles de santé, 18 vendémiaire an IV, 757.

FAUVETY, juré au tribunal révolutionnaire. — Nommé, par arrêté du C. de S. P. du 21 floréal an II, membre de la Commission populaire d'Orange, IV, 202 (n. 4 *bis*).

FAUVRE-LABRUNERIE (Charles-Benoît), député du Cantal à la C. N. — Signe le 19 prairial an III un arrêté du C. des finances, VI, 274 (n. 1).

FAVART D'HERBIGNY. — Sa riche collection de coquillages pourra être exposée dans un local trouvé par Bertrand, 19 floréal an III. VI, 172,

FAVEREAU (Le général), commandant à Aix-la-Chapelle. — Les artistes dramatiques français à Aix-Libre se plaignent des vexations de ce général : renvoi au C. de S. G., 6 thermidor an III, VI, 451.

FAVERGES. — La Société populaire invite la C. N. à organiser promptement les écoles primaires : renvoi à Bouquier et Thibaudeau, 9 prairial an II, IV, 490.

FAVEROLLES, agent national de Lécherolles. — Signe avec le maire Delouzay, le 24 germinal an II, la liste des enfants qui ont fréquenté l'école de la commune pendant les mois de nivôse, à ventôse, IV, 508.

FAVRE, professeur de mathématiques dans la maison d'éducation des Jeunes Français. — Le C. de S. P. sera invité à le mettre en réquisition, 28 fructidor an II, V, 35.

FAYAU (Joseph-Pierre-Marie), député de la Vendée à la C. N. — Nommé, le 2 du 2e mois de l'an 2e, membre de la section des ponts-et-chaussées du C. d'agriculture, commerce, ponts-et-chaussées et navigation intérieure, V, 632. — Le 9 thermidor an II, annonce à la C.N qu'un des commissaires d'une section a fait demander au directeur d'un atelier des fusils pour en armer les jeunes gens de cette section à la fête du lendemain, et que les fusils ont été refusés. IV, 859. — Le 1er prairial an III, au soir, décrété d'arrestation; décrété d'accusation le 2 au matin, VI, 229.

FAYE (Gabriel), député de la Haute-Vienne à la C. N., l'un des Soixante-treize. — Décrété d'arrestation en août 1793, sur la dénonciation de Gay-Vernon, V, 1793. — Détenu dans une maison d'arrêt, obtient, par un décret du 28 vendémiaire an II, de rentrer dans son domicile en attendant le rapport, 140. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire, 291, 293.

FAYET (A.), recteur de l'académie départementale de la Haute-Marne, puis inspecteur d'académie en résidence à Chaumont. — A publié des *Recherches historiques et statistiques sur les communes et les écoles de la Haute-Marne* (879); ce livre contient une circulaire des commissaires de la Trésorerie nationale aux receveurs de district, relative au payement des traitements des instituteurs et institutrices, du 26 messidor an II, IV, 727-729 (ann. C); et des renseignements prouvant qu'en l'an II et en l'an III les traitements des instituteurs et institutrices ont été régulièrement payés dans ce département; l'auteur n'en déclare pas moins, dans sa préface, que la Révolution a supprimé les écoles, persécuté, proscrit et massacré les maîtres, Introd., XLVIII-XLIV.

FAYNARD, inventeur d'une poudre anti-hémorragique. — La pétiton a été renvoyée au C. qui décide d'adresser les pièces à l'Académie de chirurgie pour avoir son avis, 4 juillet 1793. II, 8. — Revient à l'ordre du jour; Baudin rapporteur, 1er octobre, 524. — Renvoi au C. des secours publics, 25 brumaire an II, 825.

FAYOLLE. — Demande un nouveau rapport concernant le cabinet d'histoire naturelle dont il a été propriétaire à Versailles : renvoi à Coupé, 11 fructidor an II, IV, 996. — Comme commissaire artiste, recevra 150 l. t. pour 10 jours de

mission dans les districts de Mantes et de Saint-Germain, 20 vendémiaire an IV, VI, 767.

FAYOLLE (Jean-Raymond), député de la Drôme à la C. N., l'un des Soixante-treize. — Mis en arrestation, le 3 octobre 1793, comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin, V, 293. — Autorisé, le 5 brumaire an III, à se faire transférer dans son domicile pour y rétablir sa santé, 174. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire, 291, 293. — A publié en pluviôse des *Réflexions sur les fêtes décadaires* : propose le rapport du décret qui a établi un nouveau calendrier, 469.

FÉCAMP (Seine-Inférienre). — L'arrêté général du 28 ventôse an III attribue au département de la Seine-Inférieure, 2 écoles centrales, qui sont placées à Rouen et Fécamp, V, 614; confirmé le 17 germinal, et transformé en décret le 18, VI, 36 (et n. 2). — La Seine-Inférieure est omise dans le décret du 4 brumaire an IV sur la revision du placement des écoles centrales; le décret du 18 germinal lui avait attribué 2 écoles, et la loi nouvelle ne lui en accordait plus qu'une, 874 (n. 2), placée à Rouen.

Fédéralisme. — Un monument qui figure le peuple français terrassant le Fédéralisme avait été élevé en l'an II sur l'esplanade des Invalides : on y voyait une montagne symbolique, au pied de laquelle, dans les joncs d'un marais, se cachaient des reptiles; un géant, le Peuple, frappait de sa massue un monstre, le Fédéralisme. Le 2 ventôse an III, une députation de la section de la Halle au Blé demande que ce monument soit détruit : la demande est convertie en motion par Pénières, combattue par Gaston, soutenue par Mathieu, et étendue par Richou à tous les monuments du même genre : un décret conforme est voté, V, 508, 509.

Fédération du 10 août (*Fête de la*). — Un décret du 31 mai 1793 ordonne qu'il y aura à Paris, le 10 août, une fédération générale et républicaine des Français et que le C. d'instruction publique présentera le mode d'exécution, I, 477 (ann. A). — Le C. charge Condorcet et Chénier de présenter un rapport, 6 juin, 475-476. — Lakanal et Massieu remplacent Condorcet et Chénier, 15 juin, 495; Lakanal présente à la C. N. un projet de décret, qui est ajourné, 25 juin; dans ce projet, la fête n'est plus appelée « Fédération », mais « Réunion républicaine », 496-497 (ann. A). — C'est pour la suite, *Réunion républicaine du 10 août* (*Fête de la*).

FÉLIX. — Demande à être occupé à la feuille de morale; le C. arrête qu'il sera inscrit au nombre de ceux qui demandent une place dans ses bureaux, 17e jour du premier mois de l'an 2e, II, 598, 599.

FÉLIX, élève à l'Institut national de musique. — Député à la section Poissonnière le 19 prairial an II, IV, 576.

Femmes [Voir aussi *Filles*]. — Deltufo, qui enseigne la typographie aux femmes dans son établissement, adresse au C. un avis aux femmes, 19 frimaire an II, III, 87. — Grégoire nommé commissaire pour examiner l'utilité de l'établissement d'une école typographique pour les femmes (Deltufo), 9 prairial, IV, 493. — Grégoire rend compte de sa commission : le C. exprime l'intérêt que peut inspirer un établissement qui fait participer si utilement les femmes à ses opérations; cette mesure devrait s'étendre à beaucoup d'autres travaux auxquels les femmes seraient propres; on ferait refluer ainsi dans l'agriculture et les arts une foule d'hommes qui y seraient avantageusement occupés, 11 prairial, 502. — Un anonyme présente des réflexions sur l'établissement d'une école typographique pour les femmes : ajourné jusqu'à la discussion sur l'éducation des femmes, 3 fructidor, 963. — Le C. arrête l'acquisition de 100 ex. de l'ouvrage de la citoyenne Boosère la jeune, *Triomphe de la saine philosophie, ou De la vraie politique des femmes*, 28 vendémiaire an II, V, 138.

FÉNELON. — Geoffroy propose à la C. N., le 4 octobre 1793, la translation des cendres de Fénelon au Panthéon; proposition combattue par Basire, repoussée, II, 578-579; V, Introd., XLVIII (note). — Dans son discours du 1er nivôse an III, Grégoire dit que Fénelon a proclamé le principe de la liberté des cultes : remarque à ce sujet, V, 343 (et n. 1). — Arrêté que Lakanal proposera à la C. N. de décréter que Fénelon soit placé au Panthéon (la proposition n'a pas été faite), 18 nivôse, 402. — Le 16 fructidor, Boissy demande pourquoi, dans nos places publiques, l'étranger ne contemple pas la statue de Fénelon (on applaudit), VI, 615. — Figure sur la liste des récompenses décrétée le 18 fructidor, dans la Ire classe avec la mention : dans la personne de ses nièces, 627. — Lakanal est invité à présenter au C. le rapport dont il a été chargé pour faire accorder à Fénelon les honneurs du Panthéon, 18 fructidor, 637.

FÉNELON (Les petites-nièces de). — Grégoire donne lecture d'une lettre de Jeanbon qui les recommande à la munificence nationale; le C. arrête qu'elles seront comprises dans les secours distribués aux gens de lettres, etc., et que Lakanal fera un rapport particulier à ce sujet, 18 nivôse an II, V, 402. — Figurent sur la liste formée le 6 pluviôse, 450, et sur celle du 22 pluviôse, 482. — Le 3 floréal an III, Jeanbon fait à la C. N. une motion en leur faveur, 402 (n. 2); à la suite du décret rendu, le C. s'occupe du rapport qu'il a été chargé de présenter conjointement avec le C. des secours : renvoie

la question à sa 2e section, 6 floréal, VI, 131-132; 8 floréal, 148. — Le décret du 3 floréal renvoyé au rapporteur chargé de présenter une 3e liste de gens de lettres, etc., 22 prairial, 278. — Figurent sur une liste présentée au C. par Villar le 30 messidor, dans la 1re classe, VI, 432. — Figurent sur la liste du 10 fructidor, dans la 1re classe, 591. — Dans la liste décrétée le 18 fructidor, le nom de Fénelon substitué à celui de ses nièces, 627. Voir FÉNELON.

FENOT (Veuve). — Institutrice des écoles de la paroisse Saint-Thomas d'Aquin, 15 octobre 1792, II, 84.

FENOUILLOT DE FALBAIRE, auteur dramatique. — Signe une pétition à l'Assemblée législative contre la loi du 30 août 1792, 18 septembre 1792, I, 53. — Le C. arrête qu'il sera compris dans la liste des gens de lettres, etc., qui ont droit à la munificence nationale, 12 pluviôse an III, V, 457. — Figure sur la liste du 22 pluviôse, 482. — Figure pour 2.000 l. t. sur les listes du 24 germinal et du 27 germinal, VI, 76, 89.

Féodalité (*Signes de*). — Voir *Signes de féodalité* et *Armoiries*.

FÉRAUD (Jean), député des Hautes-Pyrénées à la C. N. — Notice, III, CXXIII. — En mission à l'armée des Pyrénées-Occidentales, envoie au C. de S. P., le 1er ventôse an II, un arrêté pris au sujet d'un vieillard de 110 ans que lui a signalé la Société populaire d'Oloon; le C. d'l. P., auquel cet arrêté est transmis, le renvoie à Mathieu, 29 ventôse, IV, 595 (et n. 2). — Propose à la C. N. le 23 thermidor, un projet de réorganisation des comités, 926 (n. 3). — Tué le 1er prairial an III, par une folle, dans la salle de la C. N.; le soir, sa tête est présentée au bout d'une pique au président Boissy, VI, 228, 242 (n. 1). — Le 2 prairial, la C. N. décrète que le C. d'l. P. fera sous trois jours un rapport sur l'assassinat de Féraud, 227 (et n. 2). — Le président du C. ayant donné lecture du décret du 2 prairial, Deleyre est chargé de faire un rapport (il n'en a pas fait), 5 prairial, 228 (et n. 2). — Le 6 prairial, au nom des C. de S. P., de S. G., et militaire, Chénier fait décréter que la mémoire de Féraud sera célébrée le 14 prairial par une cérémonie funèbre; Louvet désigné pour prononcer l'oraison funèbre, 227 (n. 2). 236. — Talairat fait hommage au C. de stances sur la mort de Féraud; mention civique et dépôt à la bibliothèque, 12 prairial, 243. — Émery, adresse quelques stances sur l'assassinat de Féraud : mention civique et dépôt à la bibliothèque, 14 prairial, 257. — Pour les préparatifs et l'exécution de la cérémonie du 14 prairial, voir *Fêtes*.

FERAY (L'abbé), ancien maître de chappelle de l'église Saint-Roch. — Présente au C. 3 strophes de Choudard-Desforges mises en musique, et demande qu'elles soient chantées le 2 pluviôse par l'Institut national : arrêté, et mention civique, 30 nivôse an III, V, 436. — Les strophes ont été en effet chantées par l'Institut national dans la salle de la C. N. le 2 pluviôse, 443.

FEREN. — Discours, prononcé à Montpellier dans le temple de la Raison, et envoyé le 2 floréal, renvoyé à Villar, 5 prairial an II, IV, 773 (n. 6); ordre du jour, 23 messidor, 773.

FERGUSON (Adam), mort en 1816. — Garat propose de faire traduire ses *Institutions philosophiques* : arrêté, 4 brumaire an III, V, 169.

FERLUS (Dominique), ancien Père de la Doctrine, professeur d'éloquence au collège national de Bordeaux. — Chargé, par le C., de l'inspection d'une collection de livres d'histoire naturelle et d'instruments de physique à former près l'École normale, 26 frimaire an III, V, 321.

FERLUS (Dom François), frère aîné du précédent, bénédictin, fondateur et principal au collège de Sorèze. — [Voir aussi *Collège de Sorèze*]. — Sollicite de la C. N. les moyens de soutenir l'école de Sorèze; sur le rapport de Coupé (de l'Oise), le C. passe à l'ordre du jour, 5 pluviôse an II, III, 322. — Le C. arrête qu'il sera porté sur la liste des gens de lettres, etc., qui ont droit aux récompenses nationales, 28 pluviôse an III, V, 497. — Le C., d'après les éclaircissements donnés par un de ses membres, rapporte en arrêté, 30 pluviôse, 501. — Porté pour 1.500 l. t. sur la liste du 24 germinal; figure pour la même somme sur la liste du décret du 27, VI, 76, 89. — Sa pétition tendant à acquérir le local du ci-dev., collège de Sorèze au prix de l'estimation renvoyée à la 1re section, 30 messidor, 433. — Le C. charge Bordes et Drulhe de se transporter au C. des finances pour y appuyer la demande de Ferlus, 2 thermidor, 443.

Fermiers généraux. — [Voir aussi DELAHANTE (Étienne-Marie), DOUET, LAVOISIER.] — Décret du 27 mars 1791 prononçant la suppression de la ferme générale; la commission établie par les fermiers généraux eux-mêmes pour la liquidation de la ferme doit avoir terminé ses opérations au 1er janvier 1793 (elle ne les termina pas). Un décret du 5 juin 1793 supprime la commission de liquidation et ordonne l'apposition des scellés sur les papiers de tous les ci-devant fermiers généraux, receveurs des finances, etc.; un décret du 24 septembre 1793 ordonne la levée des scellés, et fixe aux fermiers généraux un nouveau délai, jusqu'au 1er avril 1794, pour la reddition de leurs comptes. Le 27 septembre, Dupin et Jac sont nommés commissaires du Comité de l'examen des

comptes pour surveiller 5 reviseurs choisis parmi les anciens employés de la ferme. Enfin, le 4 frimaire an II, Bourdon (de l'Oise), appuyé par Thuriot, Montaut, Richaud, Clauzel, fait décréter que les fermiers généraux, et divers autres agents de finances, seront mis en état d'arrestation et tenus de rendre leurs comptes dans le délai d'un mois, III, 16-19 (ann. C). — Lavoisier écrit le 5 frimaire à la C. N. pour demander s'il est compris, lui aussi, dans le décret d'arrestation; lettre renvoyée au C. d'I. P., qui passe à l'ordre du jour, 9. — Les fermiers généraux décrétés d'arrestation sont d'abord incarcérés, à Port-Libre, 9 (n. 5). — Décrets divers, relatifs aux fermiers généraux et autres financiers, les 10, 12, et 21 frimaire, 20-26. — Le 21 frimaire, le C. de S. G. charge Dupin et Jac de s'entendre avec le département de Paris pour faire aménager en prison l'ancien hôtel des Fermes, et d'y faire transférer les fermiers généraux détenus à Port-Libre; cette translation a lieu le 5 nivôse, 26. — Les comptes sont remis le 8 pluviôse au C. des finances, IV, 384. — Lavoisier rédige au nom de ses collègues une *Réponse aux inculpations*, 384. — Les reviseurs font ensuite leur rapport, imprimé en germinal, puis Dupin prépare un rapport à la C. N. au nom des C. des finances, de sûreté générale et de l'examen des comptes; l'opinion et la ferme générale, citation de Grimaux, 386-387. — Le rapport du Dupin est présenté le 16 floréal, et le même jour un décret les renvoie devant le tribunal révolutionnaire : 28 fermiers généraux et 3 adjoints sont transférés à la Conciergerie, 387. — Le juge Dobsen ayant constaté que les adjoints n'eussent pas dû être traduits au tribunal, fait des démarches en leur faveur; le procès commence le 19, et ce jour-là un décret obtenu par Dupin met les adjoints hors des débats, 388-390. — Résumé des charges contre les fermiers généraux, extrait du rapport de Dupin, 391-392. — Le président Coffinhal pose la question de complot tendant à favoriser le succès des ennemis de la France; la réponse affirmative du jury entraîne la condamnation à mort des accusés, 392-393. — Le 16 floréal an III, Dupin prononce, un discours apologétique (*Motion d'ordre et exposé fidèle de tout ce qui s'est passé dans l'affaire des fermiers généraux assassinés par la faction robespierriste*) pour tâcher de dégager sa responsabilité; demande l'annulation de la confiscation des biens des fermiers généraux (mesure devenue superflue, le décret du 14 floréal ayant ordonné la restitution des biens des condamnés) : la C. N. passe à l'ordre du jour, 169-170.

FERNEX, ci-devant capucin de Thonon. — Pièce imprimée, écrite par lui, datée du 23 floréal an III, où il expose que s'il a renoncé publiquement, l'année précédente, au caractère de prêtre catholique, sa démarche fut l'effet de la terreur; en conséquence, rétracte sa renonciation, II, 848.

FERNEX, juge au tribunal du district de Commune-Affranchie. — Nommé, par arrêté du C. de S. P. du 21 floréal an II, membre de la Commission populaire d'Orange, IV, 202 (n. 4 *bis*).

FÉRON. — Présente au C. une montre d'après le quantième perpétuel du nouveau calendrier; renvoyé à la C. ex. et au B. de C., 28 prairial an III, VI, 294.

FÉROND. — Un des artistes chargés des détails de la fête du 20 prairial an II (*Instruction particulière*), IV, 577, 579.

FÉROUX. — Proposé le 18 ventôse an II, par la Commission du département de Paris, comme professeur d'agriculture à l'institut provisoire de l'Égalité, IV, 632.

FERRAND, général. — Sera invité : 1° à faire parvenir 50 caisses déposées dans le magasin de la République à Bruxelles, contenant des objets de sciences et arts; 2° à prendre des informations sur une caisse égarée, 17 germinal an III, VI, 36-37.

FERRAND, homme de lettres. — Demande un emploi : renvoi à Ginguené, 3 brumaire an IV (matin), VI, 857.

FERRET, à Clichy-la-Garenne. — Son opinion sur la suppression des corrections manuelles : ordre du jour, 1er octobre 1793, II, 525; sa lettre au président de la C. N. sur le même sujet, du 12 brumaire de l'an second; renvoyée au C. d'I. P. par le C. des pétitions le 25 brumaire, 532-533 (ann. F).

FERRIÈRES, défenseur officieux. — Dans l'hiver de l'an II, défenseur de plusieurs artistes du Théâtre-Français; donne des explications à ce sujet aux Jacobins le 26 pluviôse an II, IV, 717.

FERRIÈRES (Loiret). — La Société populaire demande le buste des martyrs de la liberté : ordre du jour, 5 prairial an II, IV, 471.

FERRON (Jean), âgé de 14 ans, trompette dans le 25e régiment de cavalerie. — La commune de Paris fait connaître un trait de bravoure de ce jeune citoyen : renvoi à L. Bourdon, 5 floréal an II, IV, 270.

FERROUX (Étienne-Joseph), député du Jura à la C. N., l'un des Soixante-treize. — Mis en arrestation, le 3 octobre 1793, comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin, V, 293. — Autorisé, le 2 brumaire an III, à se faire transférer dans son domicile, 165. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire, 291, 293.

FERRY (Claude-Joseph), député des Ardennes à la C. N. — Notice, I, LXXXIII. — Nommé membre du C. d'I. P. en vertu du décret du 7 novembre 1792; 243 (n. 1). — Nommé commissaire pour l'affaire de Béhénam et Chawich et pour celle d'un enlèvement de tableaux au

dépôt des Petits-Augustins, 18 décembre, 165 et 166. — Nommé commissaire pour la réforme du calendrier, 21 décembre, 227. — Membre sortant de la section de l'éducation physique et morale, 22 décembre, 244. — Maintenu comme commissaire pour la réforme du calendrier, malgré sa sortie du C., 25 janvier 1793, 299. — Nommé dans le rapport de Romme sur l'ère de la République, du 20 septembre 1793, comme un des 6 savants qui ont scrupuleusement examiné le projet de nouveau calendrier, II, 448. — Nommé de nouveau membre du C., 11 brumaire an II, 727 (n. 1), 730-731 (ann. A). — Chargé, avec Arbogast et Daoust, de l'examen des encouragements que Montalembert peut mériter, 13 brumaire, 741-742. — Rapporteur d'une pétition des instituteurs de Paris et des 2 districts ruraux, qui réclament leur traitement. 5 frimaire, III, 12; remplacé le 9 frimaire par Valdruche, 44. — Rapporteur d'une pétition de janvier, 9 frimaire, 43. — Commissaire, avec Romme, pour les professeurs d'hydrographie; rapporteur de la pétition de Rohberger sur la gammographie, 15 frimaire, 68, 69. — Rapporteur d'un ouvrage manuscrit de Guibal sur l'hydraulique; élu secrétaire du C., 19 frimaire, 87, 88. — Rapporteur d'une pétition de l'Anglais W. Newton, 21 frimaire, 133. — Fait son rapport sur le manuscrit de Guibal, 27 frimaire, 168. — Chargé d'examiner divers envois de Dupain-Triel, 3 nivôse, 206. — Chargé avec Romme d'un rapport sur la question des locaux pour les sociétés populaires, 5 nivôse, 212. — Adjoint aux commissaires pour la surveillance de l'Observatoire, 7 nivôse, 214. — Fait le rapport d'une lettre que lui a écrite W. Newton : ordre du jour; un mémoire de Poncelet lui est renvoyé; chargé avec Grégoire d'un rapport sur Cointeraux, 13 nivôse, 230. — Une lettre de la Société républicaine de l'Isle-Dieu, demandant un professeur d'hydrographie, lui est renvoyée, 23 nivôse, 281. — Un projet de machine de Goupilleau, de Montargis, lui est renvoyé : fait le rapport séance tenante, en déclarant que la machine ne vaut rien; substitué à Prunelle comme rapporteur d'une pétition de Guérin, 1er pluviôse, 305, 306. 307, — Désigné, avec d'autres, pour visiter l'école des Jeunes Français; rapport sur l'invention de Rohberger, 7 pluviôse, 336, 338. — Une lettre de Lalande relative à l'observatoire de l'École militaire lui est renvoyée, 9 pluviôse, 361. — Rapporteur d'une brochure de Sérane, 11 pluviôse, 374. — Dans son rapport du 26 messidor, Barère mentionne les travaux de Ferry pour la fabrication des canons, IV, 832. — Arrêté du 4 frimaire le nommant instituteur d'analyse à l'École centrale des travaux publics, V, 224 (ann. A), Addenda. — Est l'un des 3 commissaires invités par le C. d'I. P. à examiner le système de poids et mesures de Groult, 18 frimaire an III. 288. — Écrit qu'il ne peut accepter les fonctions d'instituteurs d'analyse à l'École centrale des travaux publics : renvoyé au C. de S. P., 22 frimaire, 310.

Ferté-Gaucher (La), Ferté-Milon (La), Ferté-sur-Aube (La), Ferté-sur-Ourcq (La). Voir La Ferté-Gaucher, La Ferté-Milon, La Ferté-sur-Aube, La Ferté-sur-Ourcq.

Fervidor. — Nom donné, dans le rapport lu par Fabre d'Églantine à la C. N., le 3e jour du second mois de l'an, 2e, au second mois de l'été. Ce nom fut remplacé quelques jours après par celui de *Thermidor*, qui se trouve pour la première fois dans le nº 410 du *Journal des débats et des décrets*, correspondant au 12 brumaire an II, II, 700 (et note).

Fête projetée de Bara et Viala. [Voir aussi DAVID (Louis), *École de Mars*]. — Barère fait décréter, le 18 floréal an II, que les honneurs décernés à Bara et à Viala leur seront rendus le 30 prairial, et que la C. N. accompagnera au Panthéon les cendres de ces jeunes citoyens, IV, 351. — Le 17 prairial, Barère fait décréter que la cérémonie est renvoyée au 30 messidor, 571. — Sur un rapport de David, du 23 messidor, la C. N. adopte le plan de la fête héroïque et en recule la date au 10 thermidor, 777 (n. 2); texte du rapport, 779-788 (ann. B). — Un hymne dont la musique avait été composée par Méhul, sur des vers de Davrigny, était destiné à être chanté par le peuple, à l'unisson, le jour de la fête : il fut gravé et distribué, à 3.960 exemplaires, d'après un mémoire acquitté le 19 thermidor, 850 (annexe). — Gardel reçut la mission d'organiser les pantomines que devaient exécuter des danseurs et des danseuses; billet de Gardel, à Joseph Payan, du 5 thermidor. 851. — Le plan de David prévoyait qu'un groupe de poètes réciterait des vers en l'honneur des deux jeunes héros; appel de la C. ex. aux poètes, 851, 855. — Le 6 thermidor, le C ex. arrête les « Dispositions et détails de l'exécution de la fête héroïque »; lecture en est donnée le 7 thermidor à la séance du Conseil général de la commune; ce programme fixe à 3 heures le rassemblement des sections au Jardin national, et à 5 heures le départ du cortège pour le Panthéon; un détachement de l'École de Mars exécutera, près du bassin des Tuileries, des évolutions dirigées par Bertèche; l'artillerie attachée à ce détachement sera placée, en arrivant au Panthéon, à droite, du côté de l'Estrapade, et exécutera une salve, 851-855. — Le C. de S. P. ayant fait observer à David que l'heure indiquée pour le commencement de la fête était trop tardive, David fait décréter, le 8 thermidor, que la fête commencera à 9 heures du matin; billet de Leconte mentionnant ce décret, 856;

récit fait par David à ce sujet, le 13 thermidor, 862. — Le 8 thermidor au soir, les musiciens enseignent au peuple, dans les sections, l'hymne de Méhul et Davrigny; un mémoire de Beresfort indique que des pouvoirs imprimés furent délivrés aux membres de l'Institut qui se transportèrent dans les 48 sections; un billet de Lescot-Fleuriot au secrétaire-greffier de la commune parle de la réunion des sections le 8 thermidor, 850 (et n. 3), 856, 857. — Examen de l'opinion qui représente Robespierre comme ayant formé contre la C. N. un complot qui devait s'exécuter le 10 thermidor, à l'occasion de la fête de Bara et Viala, avec le concours des sections et de l'École de Mars, 857, 858. — Le 9 thermidor, Fayau annonce à la C. N. qu'un des commissaires d'une section a fait demander au directeur d'un atelier des fusils pour en armer les jeunes gens de cette section à la fête du lendemain, et que les fusils ont été refusés, IV, 859. — Le 9 thermidor, à 7 heures du soir, Billaud-Varenne fait décréter que la fête du 10 n'aura pas lieu, parce que cette fête « était une mesure prise pour envelopper la Convention et les comités », 859. Le décret n'ayant pas été connu à temps, l'avertisseur Leblond porte les convocations aux musiciens; et 30 voitures de place, requises par la C. ex. à la demande de Gardel, transportent au lieu de la fête, le 10 au matin, les citoyennes artistes (danseuses) qui devaient y figurer, 859 (n. 2), 864; lettre de Gardel à Chaussard, du 12 thermidor, et lettre de l'adjoint Fourcade à Gardel, du 14 thermidor, au sujet de ces voitures, 864, 865. — Laissez-passer délivré à Aubert par Soufflot le Romain, le 9 thermidor; note de Gardel envoyée à Aubert, 863-864. — Indications relatives aux dépenses engagées pour la fête projetée, 865; VI, appendice, x. — Une demande de payement de Durand et Thiebault, pour travaux faits pour la fête de Bara et Viala, est renvoyé à la C. ex., 20 thermidor an III, 517.

Fête de l'Être suprême. Voir *Être suprême.*

Fête de la Fédération du 10 août (1793). — Voir *Fédération du 10 août (Fête de la)* et *Réunion républicaine du 10 août (Fête de la).*

Fête de la Liberté et de la Raison. — Un arrêté du Conseil général du département de Paris du 17 brumaire an II, ordonne que pour célébrer, le triomphe que la Raison a remporté sur les préjugés, les musiciens de l'Opéra seront invités à exécuter, le décadi 20 brumaire, l'*Offrande à la Liberté,* devant l'image de cette divinité des Français, dans l'édifice ci-devant dit l'église métropolitaine: et que les musiciens de la garde nationale seront invités à se réunir aussi dans le lieu désigné pour la fête patriotique. Une lettre du maire Pache, du même jour, appelle cette fête *fête de la Liberté et de la Raison.* Divers arrêtés du Conseil général de la commune du même jour, relatifs à la préparation de cette fête. Les musiciens de l'Institut national de musique, coiffés du bonnet rouge, que la commune, sur leur demande, leur a voté le 18, y exécutent l'*Hymne à la Liberté* de Chénier et Gossec, II, 803-804, 794 (fin de la n. 4 de la p. 793). — Compte tenu de cette fête, article (attribué à Momoro) des *Révolutions de Paris,* 805-806. — L'actrice de l'Opéra, la citoyenne Aubry, qui joua dans cette fête le rôle principal, y représentait non pas la *Raison,* mais la *Liberté,* 791 (fin de la n. 4 de la p. 793), 806 (nn. C, addenda). — Proposition d'une hypothèse selon laquelle la musique de l'*Hymne à la Liberté* aurait été utilisée par Gossec sept mois plus tard et placée sur les vers de l'*Hymne à l'Être-suprême* composé par Chénier pour la fête du 20 prairial (et qui ne fut pas exécuté), 803 (n. 3, Addenda), IV, 598 (n. 1, Addenda).

Fête du Malheur. — Voir *Secours publics.*

Fête de la Réunion républicaine du 10 août. — Voir *Réunion républicaine du 10 août (Fête de la).*

Fête du 23 thermidor (10 août) an II. — La C. des A., par arrêté un du 25 prairial, an II, invite le C. d'I. P. à proposer un mode et une époque solennelle pour la destruction des effigies et monuments qui rappellent la royauté et le fanatisme, et à demander au C. de S. P. s'il n'est pas à propos de faire de ces destructions l'objet principal ou l'accessoire d'une fête nationale : adopté, 29 prairial, IV, 654-655. Barère, au nom du C. de S. P., présente à la C. N. le plan de la fête à célébrer le 23 thermidor pour commémorer l'anniversaire du 10 août, qui comporte l'anéantissement sur un bûcher des signes et attributs de la tyrannie, et de la féodalité; adopté, 922 (suite de la n. 7 de la p. p. 921). — Le C. des inspecteurs de la salle demande au C. d'I. P. l'inscription à mettre autour du bûcher le jour de cette fête : renvoyé à Bouquier, 21 thermidor, 920. — Cette fête consiste en un rassemblement des citoyens et citoyennes dans leurs sections l'après-midi, et, le soir, en un concert au Jardin national, sur le grand bassin avait été élevé un grand catafalque composé des effigies et monuments qui rappelaient la royauté et le fanatisme : on y mit le feu aux cris de Vive la République, 922 (suite de la n. 7 de la p. 921). — Crochot et Bourgogne envoient des hymnes pour la fête du 10 août (v. s.) : renvoyé à Grégoire, 27 thermidor, 942; ordre du jour, 11 fructidor, 998. — Un chant pour la fête du 10 août, par un citoyen de Marmoutier, est renvoyé à Petit, 1er fructidor, 956.

Fête des Victoires. — Le 3 vendémiaire, an III, Fourcroy annonce à la C. N. que l'armée des

Pyrénées-Orientales a repris Bellegarde, et que, par cette victoire, le territoire de la République est entièreent purgé de ses ennemis : on décrète qu'une fête aura lieu le décadi suivant pour célébrer l'évacuation complète du territoire, V, 86-87 (annexes). — Le 4, Merlin (de Thionville) demande que dans cette fête le peuple n'ait pas l'air d'être au parterre, et annonce qu'il présentera ses idées sur ce sujet, 87. — Le C. charge Chénier de présenter à la C. N. le plan de la fête. 4 vendémiaire, 96. — Chénier présente au C. un projet de décret : approuvé, 6 vendémiaire. 89. — Le 7, Chénier lit à la C. N. un rapport sur la fête et un projet de décret, 91-95 (ann. C.); à la suite d'observations de Du Roy et de Louchet, la fête pour la célébration des victoires est renvoyée au 30 vendémiaire; elle sera célébrée dans toutes les communes; Bourdon (de l'Oise) fait décréter qu'il n'y aura pas de distinction entre les représentants et les citoyens, 95; Merlin (de Thionville) présente ses idées, dont l'impression est décrétée, 96-98. — Garat fait observer au C. que la date de la fête paraît trop rapprochée de celle qui vient d'avoir lieu (fête de Rousseau, 20 vendémiaire) : Chénier et Thirion sont invités à conférer avec le C. de S. P. à ce sujet, 22 vendémiaire, 127. — Le C. arrête que la C. ex. prendra toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la fête du 30, 24 vendémiaire, 134. — Le 27, Chénier lit à la C. N. un rapport contenant le plan de la fête; adopté sans débat, 98-101. — Le 30 vendémiaire, la fête est célébrée au Champ de Mars; Cambacérès, président, prononce un discours; les élèves de Mars exécutent le simulacre de la prise d'une redoute; on exécute le *Chant du départ*, et un hymne de la Harpe, musique de Lesueur (*Le Chant des triomphes de la France*), 100-101. Citation d'un passage du rapport de Guyton, du 2 brumaire, relatif à cette fête, IV, 530.

Fête du 2 pluviôse, an III. — Décrétée le 19 nivôse an III (voir *Fêtes*). — Le C. tient une séance extraordinaire pour s'occuper du projet de fête qu'il est chargé de présenter : arrêté que chaque membre présentera ses vues à la prochaine séance, 19 nivôse, V, 404. — Le 20 nivôse, la C. N. a renvoyé au C., pour rédaction, les dispositions décrétées la veille au sujet de la fête du 2 pluviôse : Barailon présente au C. une rédaction que celui-ci adopte, et qui indique que c'est en exécution du décret du 18 floréal que l'anniversaire sera célébré, 20 nivôse, 409. — Le 21 nivôse, Barailon présente la rédaction à la C. N. : votée, avec 2 changements et 2 additions, 409 (notes). — Le C. arrête que Barailon lui fera lecture le lendemain, dans une séance extraordinaire (qui n'a pas eu lieu), d'un projet, 22 nivôse, 412 (et note). — Le C. entend un projet de Barailon et un projet de Thirion : arrêté qu'ils se concerteront pour une rédaction, 24 nivôse, 420. — Le 25 nivôse, Thirion présente à la C. N. son projet au nom du C.; Lecomte le critique; Barailon lit ensuite le sien; Bérard demande le renvoi au C.; Tallien et Bourdon (de l'Oise) critiquent l'idée d'un cortège et celle d'un costume pour les représentants : le C. est chargé de présenter un nouveau projet le lendemain, 420 (n. 2), 421-424 (ann. A.). — Le 26 nivôse, Barailon présente à la C. N. un nouveau projet, adopté, 420 (n. 2), 424. — Le président du C. lui donne lecture de 3 pièces de vers pour la fête du 2 pluviôse, par Pain, Serieys et la citoyenne Laboissière : mention civique, 28 nivôse, 432. — Feray fait hommage au C. de 3 strophes de Desforges qu'il a mises en musique, et demande qu'elles soient chantées le 2 pluviôse dans la salle de la C. N., par l'Institut national : arrêté conforme, 30 nivôse. — Le 2 pluviôse, l'Institut national, conformément au programme, exécute dans la salle de la C. N. plusieurs morceaux : protestations d'un député contre un morceau symphonique qui lui paraît d'un caractère triste; explications de Gossec, 442, 443 (annexes). La C. N. se rend ensuite au Jardin national, où son président Rovère prononce un discours; rentrée ensuite en séance, elle entend un nouveau concert, puis décrète, sur la proposition d'Olivier Gérente, et après des observations de Merlin (de Thionville), de Legendre et de Tallien, de célébrer chaque année l'anniversaire de la révolution du 9 thermidor, 442-443, 443-444 (annexes). — Indication des principaux morceaux exécutés par l'Institut national, 444.

Fêtes. — [Voir aussi *Cultes.*] — Projet de célébration d'une fête pour honorer les succès des armées de la République, proposé à la C. N. le 9 novembre 1792 par Jean De Bry et Vergniaud; décrété, avec renvoi au C. d'I. P., pour les moyens d'exécution, I, 47-50 (annexes); le C. nomme David, Quinette et Mercier commissaires, 9 novembre, 47. — Opinion de Daubermesnil sur ce projet, s. d., 50. — Opinion de Barailon sur les fêtes civiques à établir dans la République française, 8 novembre, 50. — Les commissaires nommés le 9 novembre devront présenter leur rapport le 15, 14 novembre, 57. — Discussion d'un projet de décret sur la fête pour célébrer les succès des armées, 15 novembre, 59. — Adoption par le C. du projet de décret, 17 novembre. 63. — Lecture et adoption par le C. d'un rapport sur les fêtes nationales et particulièrement sur celle à célébrer pour le succès des armées, 19 novembre (la fête n'a pas eu lieu), 66. — Le projet pour l'établissement de l'instruction nationale, présenté à la C. N

par Lakanal le 26 juin 1793, contient aux chapitres IX et X un plan de fêtes communales et nationales rédigé par Sieyès, 513-516, 571-573. — Fête de la Fédération du 10 août, ou Réunion républicaine du 10 août 1793, I, 477 (ann. A), 498; II, 73-77, 262-264. — Le 15 brumaire an II, sur la motion de Charlier, la C. N. charge son C. d'I. P. de faire incessamment un rapport sur les fêtes publiques que le peuple français doit célébrer les jours de décadi, 749 (suite de la n. 5 de la p. 748), 752 (ann. C). — Fête de la Liberté et de la Raison, du 20 brumaire an II, à Notre-Dame, où furent exécutés l'*Offrande à la Liberté*, de Gardel et Gossec, et l'*Hymne à la Liberté* de M.-J. Chénier et Gossec, II, 803-808. — A l'occasion d'une visite de Jacob Dupont et d'Eschasséraux aîné qui viennent au nom de la C. d'agriculture, le 29 brumaire an II, exposer quelques réflexions sur l'époque des sans-culottides, le C. charge David et Romme de lui présenter un système combiné de fêtes pour l'année républicaine, II, 867. — Fête de la Philosophie, à Saint-Sulpice, le 30 brumaire, IV, 356. Le 3 frimaire, les commissions pour les fêtes, pour la musique, pour les spectacles, sont réunies par le C. en une commission unique, III, 2. — Fête de la Raison, le 10 frimaire, à Saint-Roch, où fut exécuté l'*Hymne à la Raison*, de M.-J. Chénier et Méhul, III, 45 (n. 1), 51 (ann. G.) — Raffon propose au C. que les fêtes accumulées à l'époque des sans-culottides soient réparties sur toute l'année, à différentes époques : renvoyé à Romme et aux commissaires des fêtes nationales, 13 frimaire, 63. — Vercheuil présente un plan économique de fêtes civiques : renvoyé à la Commission des Six, 26 frimaire, 163. — Décret du 19 frimaire portant que le C. d'I. P. présentera, le 1er nivôse, un projet d'établissement des fêtes civiques, jeux et exercices nationaux, 194-195. — Bonguyod lit au C. un projet de fêtes civiques : est invité à remettre son manuscrit à la Commission des Six, 29 frimaire, 199. — Mathieu présente au C. le projet de fêtes nationales pour chaque décadi qu'il était chargé de faire [par la Commission des Six] : ajourné à la prochaine séance, 5 nivôse, 212. — Fête pour célébrer la reprise de Toulon, décrétée le 4 nivôse; David offre un projet à la C. N. le 5 nivôse; détails sur la préparation de la fête, séances de la C. N. des 5, 6, 7, 8 et 9 nivôse, séance du C. du 7 nivôse; un hymne de Chénier, musique de Catel, est exécuté à cette fête, le 10 nivôse, 216 (et n. 5), 219-223 (ann. D). — Le C., après avoir d'abord décidé de renvoyer à la séance suivante la question des fêtes nationales, entend néanmoins le projet de Mathieu et en adopte les 3 premiers articles, 13 nivôse, 231, 232. — Il adopte un autre article de ce projet, et, vu l'importance de la matière, ajourne le reste, 21 nivôse, 267. — La C. N. célèbre, le 2 pluviôse, l'anniversaire du 21 janvier, et, sur une pétition des Jacobins, décrète qu'il sera commémoré chaque année par une fête civique, 557 (n. 1); V, 105 (n. 2). Elle a été mise en présence de la guillotine, et Bourdon (de l'Oise), le lendemain, fait entendre une protestation, V, 423 (n.). — Mathieu fait un rapport sur les fêtes nationales, 3 pluviôse, 315. — La Société populaire de la Ferté-sur-Aube fait présenter au C. un projet sur les fêtes décadaires, 19 pluviôse, 420. — Un ouvrage intitulé *Programme d'une cérémonie... propre à être exécutée à tous les décadis* est renvoyé à Mathieu, 21 pluviôse, 440. — Arrêté qu'il sera fait une convocation générale de tous les membres du C. pour discuter le sujet des fêtes décadaires à la séance prochaine, 7 ventôse, 500. — Le C., après avoir entendu et discuté le plan de fêtes nationales et décadaires de Mathieu arrête que, pour mûrir son opinion et pressentir l'opinion publique, le plan sera imprimé et distribué aux membres de la C. N., 9 ventôse, 505; texte du *Projet de fêtes nationales* de Mathieu; remarques sur les emprunts faits par Robespierre à ce projet en floréal, 508-512 (ann. B). — Jussieu vient proposer des idées pour la célébration des décades : renvoyé à Mathieu, 25 ventôse, 569. — La commune de Rouen envoie le procès-verbal d'une fête civique célébrée le 30 pluviôse, IV, 315 (n. 3). — La commune de Soissons envoie un arrêté relatif aux fêtes décadaires : renvoyé à Mathieu; la Société populaire de Charolles demande que chaque municipalité de la campagne soit autorisée à employer le jour de décadi une somme pour procurer des délassements aux citoyennes, 29 ventôse, III, 597, 598. — Mathieu est autorisé à se concerter avec le C. de S. P. pour le projet sur les fêtes nationales; la Mothe propose l'institution d'une fête civique à la fin de germinal; le représentant Michaud fait sentir la nécessité de donner un plan de fêtes décadaires : renvoyé à Mathieu, 11 germinal, 55, 58. — Les représentants Méaulle et Paganel montrent la nécessité d'établir promptement les fêtes décadaires : renvoyé à Mathieu, 15 germinal, 82, 83. — Le 17 germinal, Couthon annonce à la C. N. que le C. de S. P. prépare un rapport « sur un projet de fête décadaire dédiée à l'Éternel », IV, 339 (ann. E). Crassous invite le C. à instituer promptement des fêtes décadaires : renvoyé à Mathieu; la Société populaire de Nevers envoie le procès-verbal de la fête de l'anniversaire de la mort du tyran : ordre du jour; la Société populaire de Condom demande le rapport du décret relatif à l'anniversaire de la mort du tyran : renvoyé à Mathieu, 17 germinal,

97, 98, 100. — Le mémoire de Jussieu sur les fêtes décadaires est adressé au C. de S. P., qui a annoncé un rapport et un grand travail sur cet objet; Wartmann propose que la mémoire d'Arnaud Winkelried soit honorée, 21 germinal, 112, 115 — La Société populaire de Conches envoie le procès-verbal de l'anniversaire de la mort du tyran : renvoyé à Grégoire, 23 germinal, 138. — La Société populaire d'Uzès-la-Montagne envoie, le 29 pluviôse, le procès-verbal de la fête célébrée en l'honneur de Marat; la Société populaire de Vermanton envoie, le 7 pluviôse, le procès-verbal de l'anniversaire de la mort du tyran; la Société populaire de Dun-sur-Loir appuie la pétition du district pour obtenir que le quintidi soit jour férié; Delattre, de Metz, demande une avance pour l'aider à publier un ouvrage intitulé : *Principes de morale universelle divisés en discours pour la célébration des décadis et des sans-culottides :* ordre du jour; la commune de Puilaurens demande que le C. s'occupe des fêtes décadaires, 177 (n. 3), 178 (suite de la n. 3 de la p. 177). — La commune de Saint-Julien-du-Sault envoie le procès-verbal d'une fête célébrée pour la reprise de Toulon, et le ci-devant curé De Varder envoie un *Éloge du décadi,* prônant l'anéantissement de toutes les « idolâtries » : renvoyé à Grégoire; Philippe envoie une prière populaire pour les jours de décade : renvoyé à Villar; Th. Rousseau envoie un hymne pour la fête des Époux et un hymne pour la fête des Mères : ordre du jour, 3 floréal, 243, 244, 245. — L'agent national du district de Sarreguemines envoie le programme d'une fête civique; Gournin envoie un projet de fêtes sans-culottides; la commune d'Argences envoie le procès-verbal d'une fête célébrée à l'occasion de la reprise de Toulon : renvoyé à Mathieu, 5 floréal, 270, 271. — Le citoyen La Montagne envoie ses idées sur les fêtes décadaires, et Pochet présente un projet pour l'institution des fêtes nationales : renvoyé à Mathieu; la commune de Cormelles envoie le procès-verbal de l'anniversaire de la mort du tyran et de la plantation de l'arbre de la Liberté : renvoyé à Grégoire, 7 floréal, 283, 285. — Samson, juge de paix, adresse d'Abbeville un discours prononcé le jour anniversaire de la fête du tyran; sur l'*Éloge du décadi* de De Varder, le C. prononce le vu; renvoie à la section des fêtes la lettre de Wartmann; la Société populaire de Bourgoin envoie la relation d'une fête célébrée le 10 ventôse : vu au C.; le procès-verbal de Saint-Julien-du-Sault est mentionné de nouveau, 9 floréal, 290, 291. — L'agent national du district de Compiègne, Bertrand, entretient le C. de la nécessité de fêtes décadaires : renvoi à Mathieu; la Société populaire d'Écommoi envoie le procès-verbal de la fête célébrée pour la reprise de Toulon : vu au C., 11 floréal, 294, 296. — La Société populaire de Chaumont offre le plan qu'elle a adopté pour la célébration des fêtes décadaires, et Gaquerel propose quelques idées sur les fêtes décadaires : renvoi à Mathieu, 15 floréal, 313, 314. — Le Conseil général de la commune de Rouen envoie le procès-verbal de la fête célébrée en l'honneur de la Raison, de l'Égalité et de la Liberté le 10 germinal, et d'une autre fête célébrée le 20 germinal, 315 (n. 3). — Le 17 floréal, Barère annonce à la C. N. que le lendemain le C. de S. P. fera son rapport sur les fêtes nationales décadaires, 341. — La commune d'Orbec envoie les procès-verbaux des fêtes civiques qu'elle a célébrées : renvoyé à Mathieu, 17 floréal, 320-321. — Le 18 floréal, Robespierre lit à la C. N. son *Rapport sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains, et sur les fêtes nationales,* et fait décréter 4 fêtes annuelles et 36 fêtes décadaires (dont une partie sont empruntées au projet de Mathieu); fait décréter pour le 20 prairial la célébration de la fête de l'Être Suprême annoncée par Couthon le 17 germinal, 341-346; le même jour, David lit le plan de cette fête, adopté, 347-350. (Pour ce qui concerne la fête de l'Être Suprême, voir *Être Suprême.*) — Barère fait décréter, le 18 floréal, que les honneurs décernés à la mémoire de Bara et de Viala leur seront rendus le 30 prairial, 351. — La Société populaire de Boulay demande le rapport du décret qui ordonne la célébration de l'anniversaire de la mort du tyran : ordre du jour motivé sur le décret du 18 floréal; Finot adresse une lettre sur les fêtes décadaires : ajourné, 19 floréal, 373, 375. — La Société populaire d'Yvetot envoie le détail de la fête du triomphe de la Philosophie : vu au C., 21 floréal, 401. — Le C. prononce le vu : sur la relation envoyée par le Société populaire de Bourgoin; sur les couplets chantés à la fête de la reprise de Toulon, envoyés par la Société populaire de Gémozac; sur le procès-verbal de la fête de l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier, envoyé par la Société populaire de Gyé-sur-Seine, 23 floréal, 422. — La commune de Cany fait passer le procès-verbal d'une fête civique : vu au C., 27 floréal, 439. — La commune de Rouen envoie le procès-verbal de 3 fêtes célébrées le 30 germinal, le 10 et le 20 floréal, 315 (n. 3). — La Société populaire de Fréjus envoie le procès-verbal d'une fête en l'honneur des martyrs de la liberté, et la Société populaire de Livry demande que des fêtes nationales remplacent les anciennes fêtes : vu au C., 5 prairial, 470. — Une pièce de vers de Vandrey est renvoyée à la Commission des fêtes décadaires (nom donné, à partir

de cette séance, à ce qui reste de l'ancienne Commission des Six), ainsi que les questions de Tailhand; sur le procès-verbal de la fête pour la reprise de Toulon célébrée à Beaumont (Drôme), et l'inauguration des bustes des martyrs de la liberté à Nogent-Roulebois et à Vimoutier, le vu est prononcé; mention du discours prononcé par Closquinet à l'inauguration des bustes de Marat et Lepeletier dans la section de Beaurepaire; l'extrait d'un anonyme sur les fêtes décadaires renvoyé à David, 9 prairial, 489, 492, 490, 493. — Les idées de Girard sur la solennité des fêtes décadaires renvoyées à la Commission des fêtes décadaires, 11 prairial, 506. — Les Élèves de la patrie de Sceaux-l'Unité envoient le procès-verbal d'une fête à la Vertu, dans laquelle on a inauguré le buste de Bara : mention civique; le vu est prononcé sur une lettre de l'agent national de Vence, et sur un procès-verbal envoyé par la Société populaire; le plan de 2 fêtes civiques, envoyé par Piron, renvoyé à la Commission des fêtes décadaires, 13 prairial, 513. — Barère fait décréter, le 17 prairial, que la fête de Bara et de Viala est renvoyée au 30 messidor, 571.— Sont renvoyés à la Commission (section) des fêtes décadaires, le 21 prairial : les Réflexions de Faitre sur la construction des tombeaux républicains; hymnes et demande de Chanchot; le *Pater républicain* de Félix Nogaret; lettre et projet de la Société populaire de Gien; lettre du district d'Aurillac avec un discours de Delorme; relation d'une fête à l'Espérance de la patrie envoyée par la Société populaire de Sauveterre; adresse de la commune de Gagny sur l'inauguration d'un autel à la patrie; discours de Martineau; plan d'un monument, envoyé par la commune de Couberon; récit de l'inauguration du temple de la Raison, par l'agent national du district de Carismont; formule des prières républicaines, par Boisseau et Sylva; détail d'une fête à la Raison célébrée à Bonne-Commune; relations d'une fête semblable envoyées par la Société populaire de Cervières et la municipalité de Saint-Médard-en-Jâle; procès-verbal de l'inauguration du temple de la Raison à Embrun, 21 prairial, 610-611, 614 (n. 4). — Sont renvoyés à la Commission des fêtes décadaires : lettre de Langlois fils; pétition des Élèves de la patrie; réflexions de Lelong; procès-verbaux de l'inauguration d'un temple de la Raison à Lourdes, d'une fête pour le même objet à Villefranche; pétition de Jullien; rapport envoyé par la Société populaire de Rochefort; lettre du district de Vaunes, 23 prairial, 616, 617. — Sont renvoyés à cette Commission : réflexions de la Société populaire de Graville sur la distribution des fêtes civiques et religieuses; projet d'emblème pour une fête décadaire, par Revel; ouvrage de Henriquez, *Fêtes nationales et religieuses*, 29 prairial, 651. — La pétition du district de Quimperlé pour l'institution d'une fête de la Reconnaissance, dédiée à la C. N., renvoyée au C. de S. P. : la demande, faite par le district de Fontenay-le-Peuple, de pièces patriotiques pour être jouées les jours de décadi, et le plan d'un monument civique élevé avec les matériaux de la superstition, envoyé par la Société populaire d'Unité-sur-Reyssouze, renvoyés à la Commission des fêtes décadaires; la C. des A. adresse un rapport sur les temples à conserver pour les fêtes décadaires dans la commune de Paris, 3 messidor 672, 676, 679. Les idées de Legrand sur les fêtes décadaires, le procès-verbal de l'inauguration du temple de la Raison à Conches, sont renvoyés à la Commission des fêtes décadaires, 5 messidor, 685. — Une adresse de la Société populaire de Blois est renvoyée à cette Commission, 7 messidor, 696-697. L'agent national du district de Compiègne annonce, le 29 prairial l'envoi d'un plan de fêtes décadaires et d'un hymne; envoie aussi des programmes de la fête du 20 prairial : Mathieu accuse réception le 8 messidor, 294 (n. 9). — On renvoie à la Commission des fêtes décadaires : pièce de Resnier intitulée *La chasse aux monstres;* plan imprimé de la fête à l'Être-Suprême qui sera célébrée à Spoy; écrit de Martini relatif à la musique et à un rite républicain, 9 messidor, 700, 701, 702. — On renvoie à la Commission des fêtes décadaires : *Hymne funéraire* de Lemarchaut-Laviéville; projet de fêtes nationales et décadaires de Thiriot; adresse de la commune d'Angers; rapport d'une fête décadaire célébrée à Port-Malo; félicitation adressée par Druilhet, 15 messidor, 740, 744. — On renvoie à cette Commission : observations de Borel; réflexions de Promy sur les moyens de faire aimer le nouveau culte; observations sur le calendrier républicain, de Mutel; récit de la fête de l'Être-Suprême célébrée à Auxerre, envoyé par Maure, 17 messidor, 747. — Un récit de l'inauguration, à Bellevue-les-Bains, des bustes de Lepeletier, Marat, Chalier, Brutus, Voltaire et Rousseau, envoyé le 24 floréal, non mentionné au procès-verbal du C., 748 (n. 15); de même les pièces suivantes : relation de l'inauguration du temple de la Raison le 20 floréal, à Steuay; discours prononcé à la fête du 20 prairial par Maréchal, maire de Vimoutier; discours prononcé à la fête du 20 prairial par un membre de la Société populaire de Livry; relation d'une fête célébrée à Caen à l'occasion de la formation de la 61e demi-brigade; relation de la fête célébrée à Scyssel le 30 floréal pour célébrer les succès des armes de la République; rapport (imprimé) de Cassius Quillet sur la fête de l'Être-

Suprême célébrée à Rochefort le 20 prairial; procès-verbal de la fête de l'Être-Suprême à Asnières, 752. — Sur une lettre d'Arsenne Thiébault demandant que la C. N. décide quel sera l'ordre de la célébration des fêtes décadaires, ordre du jour; renvoyés à la Commission des fêtes décadaires : discours prononcé par l'agent national du district de Cherbourg à la fête du 20 prairial; rapport sur les fêtes décadaires que transmet la Société populaire de Cherbourg; demande que fait cette Société d'un mode uniforme pour la célébration de ces fêtes, 19 messidor, 760, 762. — Le 19 messidor, la C. ex. adresse au C. de S. P. un rapport et un projet d'arrêté relatifs à la fête à célébrer le 26 messidor (14 juillet), et le C. approuve, 796 (suite de la n. 6 de la p. 795), 807 (ann. E); le 20 messidor, l'Institut national de musique soumet au commissaire Payan le programme du concert à donner le soir du 26, et Payan l'approuve le 22 en le modifiant, 811; circulaire envoyée le 22 aux théâtres, au sujet des représentations populaires et gratuites pour la fête du 26; une seconde lettre de l'Institut, du 23, donne le programme définitif du concert, 808. — Le 23 messidor, David lit à la C. N. un rapport sur la fête décrétée en l'honneur de Bara et Viala, qui en contient le plan; la C. N. adopte le rapport; elle décrète, sur la proposition de David, de renvoyer la fête au 10 thermidor, la date du 30 messidor étant trop rapprochée de celle du 26; décrète en outre qu'un détachement de l'École de Mars assistera à la fête. — La Commission dite des fêtes décadaires (ancienne commission des Six) ne comptant plus que 2 membres, Bonquier et David, le C. leur adjoint Coupé et Villar; un anonyme envoie un *Chant pour la fête du 14 juillet :* renvoi à Villar; mention civique est accordée au procès-verbal de la fête célébrée à Orbec en réjouissance du décret abolissant l'esclavage des nègres; renvoi à la Commission des fêtes décadaires : *Hymnes pour la fête du Malheur,* par Tremblay; précis de la fête à l'Être-Suprême et à la Nature, célébrée à Montauban; procès-verbal de la fête à l'Être-Suprême célébrée à Port-Solidor; l'agent national du district de Clamecy demande de quelle manière sera célébrée la fête du 14 juillet : le C. croit devoir ne rien statuer, 23 messidor, 770, 772, 773. — Le 25 messidor, une députation des Jacobins lit à la C. N. une adresse relative à la fête du lendemain, 312; lettre de Payan à Barère relative aux représentations des théâtres, 808-809. — Sont renvoyés à la Commission des fêtes décadaires : nouveau calendrier de Battandier; rapport sur la fête de l'Être-Suprême célébrée à Port-Malo, envoyé par Le Carpentier, *Poème à l'Être-Suprême,* par Surbled; *Hymne patriotique pour la fête du peuple français,* par Ponsart; rapport de la fête célébrée à Montagne-sur-Loing en l'honneur de Marat; hymne composé pour la fête de l'Être-Suprême à Saumur par Petit; arrêté de l'administration du district de la Montagne relatif à la célébration d'une fête en réjouissance des victoires républicaines; ouvrage de Boissy d'Anglas, *Essai sur les fêtes nationales,* réuni à *Quelques idées sur les arts,* 25 messidor, 793. — 3 lettres de l'architecte Hubert et une lettre de Gosset et Sarrette, du 26 messidor, relatives à la fête de ce jour, 810, 811. — Extraits des discours prononcés à la barre de la C. N., le 26 messidor, par Fleuriot-Lescot et Claude Payan, 812; indications sur le caractère de la fête du 26, 795 (n. 6). 832 (rapport de Barère du 26). — On renvoie à la Commission des fêtes décadaires : demande d'une fête annuelle à la Victoire, par la Société populaire d'Orléans; procès-verbaux des fêtes à l'Être Suprême célébrées dans les communes de Void, de Roullet, de la Montagne, d'Avre-Libre; demande d'un mode de célébration des fêtes décadaires, par la Société populaire de Vézelise, 29 messidor, 822. — On renvoie à la même Commission : procès-verbal de l'anniversaire du 31 mai célébré à Rouen; le plan de la fête à l'Être-Suprême célébrée à Nonancourt; relation de la fête à l'Être-Suprême célébrée à la Ferté-sur-Ourcq, 1er thermidor, 836. — La Société populaire de Villeneuve-sur-Yonne fait observer qu'il est nécessaire d'établir un mode uniforme de célébration des fêtes décadaires : renvoi à la Commission des fêtes décadaires, 3 thermidor, 841. — Le C. d'I. P. renvoie au C. de S. P. la question de savoir si la fête du 10 août (v. s.) doit être commémorative à la fois de la réunion civique de 1793 et des événements du 10 août 1792, ou seulement des événements de ce jour en 1792; renvoie à la Commission des fêtes décadaires de l'*Hymne au peuple français* de Tremblay, 5 thermidor, 847-848. — A cette Commission sont renvoyées les *Observations sur le calendrier français,* de Gilbert Delorme, 7 thermidor, 868; les idées relatives aux fêtes décadaires et nationales, présentées par Truchy, et les réflexions de l'*Observateur campagnard* sur l'usage de la musique dans la politique, 17 thermidor 903. — On renvoie à cette Commission : le *Rituel républicain, fête du 10 août 1793,* d'un anonyme; le procès-verbal de la fête de l'Être-Suprême célébrée à Chamboulive, ainsi que le discours et les couplets de Lavialle; mention accordée au discours prononcé par Jouan, maire de Tonneins, le jour de la fête de l'Éternel; la demande de la Société populaire de Besançon d'une collection de discours propres à être prononcés les jours de

fêtes décadaires renvoyée à la C. ex.; ordre du jour prononcé sur l'hymne à l'Être-Suprême de Person et sur le discours prononcé dans l'église de la Sorbonne par un citoyen de la section de Chalier, 19 thermidor, 907, 910, 911. — Les hymnes décadaires de Regnault sont renvoyés à Villar; on renvoie à Grégoire des discours prononcés à la fête de l'Être-Suprême par Lavoine, par Séraut, par un anonyme, par Bruslon, le discours prononcé et les couplets chantés à Sauveterre; à la Commission des fêtes décadaires : la relation des fêtes célébrées à Bernay à l'occasion de la victoire de Fleurus et du renouvellement de la saison; le détail de la fête célébrée au Havre-Marat en réjouissance des victoires républicaines; celui de la fête célébrée à Caen pour le même objet; celle de la fête célébrée à Melun en réjouissance de la victoire de Charleroi, 21 thermidor, 919, 920, 921. — Les détails de la fête célébrée à Caen en l'honneur de l'Être-Suprême renvoyés à la commission des fêtes décadaires, 24 thermidor, 929. — Les pièces suivantes ne sont pas mentionnées aux procès-verbaux du C. : discours prononcé par le maire de Montereau-Faut-Yonne à la fête de l'Être-Suprême; procès-verbal de la fête à l'Éternel célébrée au Rocher-de-la-Liberté; détails de la fête de l'anniversaire du 31 mai célébrée à Buis; procès-verbal de la fête célébrée à Blaye en mémoire de la chute du fédéralisme; relation d'une fête célébrée à Jussey à l'occasion de la victoire de Fleurus; récit de la fête de l'anniversaire du 3 mai célébrée à la Roche-Sauveur; relation de la fête célébrée à Pontgibaud à l'occasion de l'anniversaire de la mort du tyran et de l'abolition de l'esclavage, 930 (n. 2). — L'arrêté de la commune de Rouen établissant des exercices, jeux et danses publics décadaires, avec le procès-verbal de la fête du 20 prairial; le plan des fêtes décadaires proposé par la commune de Carcassonne, et le procès-verbal de la fête à l'Être-Suprême célébrée à Bourgneuf, renvoyés au carton des fêtes décadaires, 25 thermidor, 935; 5 pièces suivantes ne sont pas mentionnées au procès-verbal : relation de la fête de l'Être-Suprême à Troyes; discours prononcé à la fête de l'Être-Suprême à Troyes; discours prononcé à la fête de l'Être-Suprême à Alençon, envoyé par le tribunal de l'Orne; discours prononcé à la fête de l'Être-Suprême à Sarrelibre par l'agent national du district; lettre de la Société populaire de Tonnerre annonçant que cette commune à célébré la fête de l'Être-Suprême; discours prononcé à la fête de l'Être-Suprême à Tullins par Serre 936 (n. 3). — Le C. passe à l'ordre du jour sur le tableau de la fête civique célébrée à Toulouse le 14 juillet (v. s.), sur les couplets chantés à la fête de l'Être-Suprême à Sauveterre, à Beaumont, sur les discours prononcés à la fête de l'Être-Suprême par Lavoine, par Bruslon, et par un jeune républicain de Sceaux-l'Unité 27 thermidor, 942-943. — Idées du citoyen Guéret sur la célébration des fêtes publiques renvoyées à Bouquier, 29 thermidor, 948. — Les *Hymnes pour les fêtes décadaires*, de Valcourt, renvoyés à Petit, 1er fructidor, 956. — La Société populaire de Mondoubleau annonce que ses ressources sont insuffisantes pour diverses dépenses extraordinaires, en particulier pour la décoration des fêtes décadaires : renvoi à la C. ex.; Tremblay fait hommage d'un *Hymne à l'Amour* : renvoyé à la Commission des fêtes décadaires, 3 fructidor, 962-963. — Le procès-verbal de la fête de l'Être-Suprême célébrée à Commercy de nouveau renvoyé à Thibaudeau, 6 fructidor, 966. — Bouquier invité à lire à la prochaine séance son rapport sur les fêtes décadaires; la Société populaire d'Orsay donne avis sur la nécessité d'organiser les fêtes décadaires; la relation d'une fête célébrée à Is-sur-Tille renvoyée à la Commission des fêtes décadaires, 7 fructidor, 970, 974, 975. — Des couplets de Lortie renvoyés au carton des fêtes décadaires, 9 fructidor, 984. — Thibaudeau présente au C. un projet de décret consacrant le jour de la 5e sans-culottide en une fête nationale, et ordonnant que, pendant les 4 premières sans-culottides les citoyens se livreront à leurs travaux ordinaires, 18 fructidor; la C. N. vote le décret le 19, V, 3 (et n. 1); texte du rapport, 6-7 (annexe). (Pour ce qui concerne la fête de la 5e sans-culottide, voir *Armées* et MARAT.) — Lakanal présente au C. le rapport et le projet de décret contenant le plan de la fête de J.-J. Rousseau, dont la date serait fixée au 2e décadi de vendémiaire; le C. les adopte, et Lakanal les présentera à la C. N., 28 fructidor, 35. (Pour ce qui concerne la fête du 20 vendémiaire an III, voir ROUSSEAU.)

Le 3 vendémiaire an III, la C. N. décrète qu'une fête aura lieu le décadi suivant pour célébrer l'évacuation entière du territoire de la République, V, 87; le 7 vendémiaire, fixée au 30 vendémiaire, 95 (pour ce qui concerne cette fête, voir *Fête des Victoires*). — Le 28 vendémiaire, Lakanal annonce à la C. N. que sous 3 jours, il lui présentera un rapport sur les écoles primaires et les fêtes décadaires, 142; la promesse n'est pas tenue en ce qui concerne les fêtes. — Un membre expose un C. que pour s'opposer aux efforts du fanatisme et satisfaire à la juste impatience du peuple, il est urgent de présenter à la C. N. un plan relatif à ces fêtes : renvoi à la 3e section, 20 brumaire, 209. — La C. ex. chargée de présenter au C. un plan de fêtes décadaires; invitera tous les citoyens à lui présenter leurs vues à cet égard,

24 brumaire, 218. — Le 10 frimaire, sur la motion de Bentabole à la suite d'un débat sur les moyens de détruire le fanatisme, la C. N. décrète que le C. d'I. P. présentera dans la décade un rapport sur les fêtes décadaires, 268, 270. — Un membre (probablement Chénier) donne lecture au C. d'un rapport et projet de décret sur les fêtes décadaires : ajourné à la première séance, 14 frimaire, 273. — 2 membres donnent successivement lecture d'un projet de décret sur les fêtes décadaires; la priorité est donnée à celui de Villar, adopté après discussion, 16 frimaire 284. — On reprend la discussion sur le projet de Villar : adopté, 18 frimaire, 290. — Après avoir entendu la lecture d'un rapport sur les fêtes décadaires, le C. arrête que Chénier fera un rapport sur les fêtes nationales en général, et le communiquera aux C. de S. P., de S. G., et de législation, 22 frimaire, 311. — Le C. de S. G. prend le 27 frimaire un arrêté portant qu'aucune mise en liberté pour des ci-devant prêtres ne sera accordée que les fêtes décadaires ne soient décrétées et organisées, 329 (n. 1), 332 (annexe). — Une lettre du C. de S. P. donne connaissance à celui d'I. P. d'une lettre du C. de S. G. sur la nécessité de faire le rapport sur les fêtes décadaires : le C. arrête que le rapporteur lira dès le lendemain à la C. N. son rapport et le projet de Villar (n'a pas eu lieu), 28 frimaire, 329. — Chénier lit au C. un rapport et un projet de décret sur les fêtes décadaires : adoptés, 30 frimaire, 333. — Le 1er nivôse, Chénier présente à la C. N. le rapport et le projet de décret, 333 (n. 1); texte des deux documents, 336-340 (annexes) : le projet prévoit que le C. d'I. P. fera composer un cours d'instructions morales pour les fêtes civiques du décadi, et un recueil de chants patriotiques pour ces mêmes fêtes. Après des observations d'Albitte, Bailleul, Lefiot et Lequinio, la C. N. décrète l'impression et l'ajournement à 3 jours après la distribution 340. Grégoire, dans la même séance, lit un grand discours sur la liberté des cultes, et conclut en appuyant le projet de décret sur les fêtes décadaires, 350; dans les éditions ultérieures de son discours, il supprima cette phrase, 350 (n. 1). — Le 3 nivôse, Bailleul veut lire un discours sur les fêtes décadaires, comme réponse au discours de Grégoire du 1er nivôse; Charlier s'y oppose, et demande le renvoi au C., d'autres demandent l'impression; la C. N. prononce l'ordre du jour, 357, 358 (ann. B). — Le 8 nivôse, Lequinio veut présenter à la C. N. un projet de fêtes décadaires : décrété qu'il sera entendu après Johannot, qui doit parler sur les finances, 374, 375 (ann. B). — L'agent national du district de Bruyères demande l'envoi de discours énergiques et patriotiques pour les fêtes décadaires : ordre du jour, motivé sur ce que l'établissement de ces fêtes pourvoira à cette demande, 8 nivôse, 373. — Le 9 nivôse, Clauzel dit qu'après avoir montré son indignation la veille contre le royalisme, la C. N. doit combattre un autre monstre, le fanatisme; demande que Bouquier, Lequinio, Mathieu, Eschasseriaux, qui ont des projets de fêtes décadaires à présenter en concurrence avec celui du C., les fassent imprimer; Barailon propose que tous les députés soient autorisés à imprimer leurs vues sur cette matière importante : décrété: Berlier dit que depuis trop longtemps le décret sur les fêtes décadaires est attendu; Lanthenas annonce qu'il a fait un travail sur cette question, et Bréard propose qu'on l'imprime; Chénier demande que la discussion s'ouvre le 11 : décrété (ouverte seulement le 23), 374, 376-377. — Le 12 nivôse, un membre demande à parler sur les fêtes décadaires; mais on décide de discuter la suite des articles du décret sur les finances, 413 (annexes). — Le 19 nivôse, en un discours qui donne lieu à une manifestation unanime de haine à la royauté, Barras demande que le C. soit chargé de présenter le projet d'une fête pour l'anniversaire du 21 janvier (2 pluviôse) : décrété; Duhem fait décréter que la fête sera célébrée aussi aux armées; Pènières, que la fête sera répétée chaque année, 404 (n. 2), 405-406 (annexe). — Pour la suite de ce qui concerne la fête du 2 pluviôse, voir *Fête du 2 pluviôse an III.* — Le 20 nivôse, sur la proposition de Clauzel, la C. N. décrète qu'il sera fait le lendemain un rapport sur les fêtes décadaires, 413 (annexes); et n. 4. — Le 22 nivôse, Clauzel demande qu'après avoir entendu la rédaction de la loi sur les émigrés, la C. N. discute le projet sur les fêtes décadaires; Chénier objecte que le temps manquera et propose le renvoi au lendemain; Clauzel insiste pour qu'on commence tout de suite, parce que les prêtres mettent tous les moments à profit pour égarer le peuple; Bourdon (de l'Oise) signale la conduite de Grégoire, qui fait vendre à la porte de la salle une brochure dangereuse : renvoi au lendemain prononcé; 413-414. — Le 23, à la C. N., Chénier demande qu'on entende les auteurs de nouveaux plans pour les fêtes décadaires; Eschasseriaux aîné présente un projet de décret précédé de *Réflexions sur les fêtes décadaires :* une longue discussion s'engage; la C. N. décrète que tous les projets sont renvoyés au C. qui les discutera avec leurs auteurs pour former un résultat de tous, qui sera présenté incessamment, 414-418. — Le 29 nivôse, Thirion lit à la C. N. une *Motion d'ordre sur les fêtes décadaires;* propose de nommer, en dehors de la représentation nationale, une commission chargée de présenter

au C. un plan général d'institutions sociales et républicaines, 437, 438-439 (annexes). — Liste bibliographique des opinions publiées en nivôse sur les fêtes décadaires, en conformité du décret du 9 nivôse, par Durand-Maillane, Picqué, Mathieu, Barailon, Lanthenas, Bonguyod, Lequinio, Ath. Vean, Opoix, Just Rameau, Terral, Eschasseriaux aîné, Collot, 439-440. — Le 2 pluviôse, sur la proposition d'Olivier Gérente, et après des observations de de Merlin (de Thionville), de Legendre et de Tallien, la C. N. décrète de célébrer chaque année l'anniversaire de la révolution du 9 thermidor, 442-443-444. — Le C. arrête qu'à sa première séance, il entendra la lecture du rapport d'Eschasseriaux sur les fêtes décadaires, 12 pluviôse, 455 (et n.). — Le 14 pluviôse, la C. N. entend la lecture d'une lettre de Lequinio, écrite de Joinville, insistant sur la nécessité urgente d'organiser les fêtes nationales, car la malveillance et l'intrigue s'agitent de tous côtés pour ressusciter toutes les puissances du fanatisme, 460. — Eschasseriaux donne lecture au C. du projet de décret sur les fêtes décadaires, arrêté par la commission chargée de ce travail : adopté, 14 pluviôse, 459. — Le 17 pluviôse, Eschasseriaux présente à la C. N., au nom du C. et des représentants constitués en commission par le décret du 23 nivôse, un rapport et un projet de décret sur les fêtes civiques : impression, distribution, ajournement à trois jours (que les événements transformeront en ajournement indéfini), 459 (n. 3), 463 (ann. C); texte du rapport et du projet, 463-469. — Liste bibliographique des Opinions publiées et pluviôse et ventôse sur les fêtes décadaires, par Marcoz, Fayolle, P.-J.-D.-G. Faure, Terral, 469. — Le 19 ventôse, sur la proposition d'A. Dumont, la C. N. rapporte l'art. 6 de la loi du 18 floréal an II, en ce qui concerne la fête à célébrer annuellement le 31 mai (v. s.), 588. — Le 12 germinal, Lanthenas fait décréter que le C., comme il en a été chargé le 2 pluviôse, proposera le mode d'exécution de la fête du 9 thermidor, VI, 38-39. — Le 25 germinal, à la suite d'une discussion sur les menées du clergé, qui prêche le mépris de la loi du 3 ventôse, et qui traite l'ère républicaine d'ère décemvirale, Chénier fait décréter que le C. d'I. P. présentera sous trois jours un plan de fêtes décadaires (n'a pas été présenté), 86. — La municipalité de Bordeaux demande au C. le remboursement des dépenses qu'elle a faites à l'occasion des fêtes nationales : renvoi au C. des finances, 28 germinal, 91. — Un membre du C. donne lecture d'un rapport et projet de décret sur la suppression de la dénomination de fêtes sansculottides et le remplacement de cette expression par celle de jours intercalaires : le C. applaudit à ce travail, et en renvoie la présentation à la C. N. jusqu'après le rapport sur les fêtes nationales, 8 floréal, 147. — Le 6 prairial, la C. N. décrète qu'il sera célébré, le 11, une cérémonie funèbre en l'honneur de Féraud, et désigne Louvet pour prononcer le discours, 236. — Le C. d'I. P. prend un arrêté réglant la participation de l'Institut national de musique à la cérémonie en l'honneur de Féraud, 12 prairial, 243; détails sur les préparatifs, 243 (n.), 246 (ann. A). — Indications sur la cérémonie du 14 prairial (*Moniteur*), et rectification relative à Chéron, 246 (ann. A); le même jour, sur la motion de Thibaudeau, la C. N. décrète qu'il sera célébré, le 31 octobre suivant, jour anniversaire de l'exécution des Girondins (10 brumaire an II), une fête funèbre, 258; le C., après avoir entendu la lecture du décret relatif à la fête du 3 octobre, en arrête le renvoi à la 3e section, 18 prairial, 266; observation sur la substitution de la date du 3 octobre à celle du 31 octobre, 266 (n.), 271-272 (ann. B); 28 prairial, 293. — La 3e section est chargée d'un rapport sur la fête de l'anniversaire du 9 thermidor, et sur la composition d'un recueil d'hymnes choisis pour être envoyés aux armées 30 prairial, 297. — Le Discours préliminaire au projet de constitution, lu par Boissy le 5 messidor, contient un passage sur les fêtes nationales; le projet de titre « Instruction publique » (rédigé par Daunou) porte qu'il sera établi des fêtes nationales; textes, 335-336, 33, 945-948. — La section VI du projet d'Organisation de l'instruction publique, lu par Daunou à la C. N. le 6 messidor, porte qu'il y aura six fêtes nationales annuelles célébrées dans chaque canton, les 10 germinal (Jeunesse), 10 floréal (Époux), 10 prairial (Reconnaissance), 10 messidor (Agriculture), 9-10 thermidor (Liberté), 10 fructidor (Vieillards), 342, 918. — Portier lit au C. un rapport et un projet de décret sur la fête du 9 thermidor : le C. les adopte, 18 messidor, 388. — Le 20 messidor, Portiez présente à la C. N. le rapport et le projet de décret (en 14 articles), ainsi qu'un projet de décret portant que les procès-verbaux du 31 mai et 2 juin seront remplacés par un exposé historique; après les observations de 2 députés, la C. N. ajourne, et rend un décret portant que la place de la Révolution ne servira plus de lieu d'exécution, 388 (n. 2), 391-395 (ann. A). — Grégoire rappelle au C. que le 14 juillet est dans 3 jours : arrête qu'il sera tenu le lendemain matin une séance extraordinaire pour élaborer un programme de fête, et que Grégoire fera le jour même un rapport à la C. N., 24 messidor, 407. — A la séance extraordinaire du 25, le programme de la fête du 26 est arrêté, 410; l'après-midi, Grégoire fait un rapport à la C. N., on décrète que la fête consistera en un concert

qui aura lieu à 10 heures dans la salle des séances, 410-411 (annexe). — Compte rendu de la fête du 26 messidor, d'après le procès-verbal et le *Moniteur* : exécution de la *Marseillaise* et d'un chœur de Gossec, paroles de Voltaire: J. De Bry fait décréter que le nom de Rouget de Lisle sera inscrit au procès-verbal, et que son hymne et les autres airs civiques seront exécutés chaque jour à la garde montante, 420-423 (ann. D). — La C. ex. remet un rapport sur une dépense de 1.200 l. t. autorisée par Dartigoeyte pour fêtes décadaires à Aude. 28 messidor, 426. — Un article de la nouvelle constitution porte que le Corps législatif n'assistera à aucune cérémonie : Portiez s'en autorise dans son rapport du 5 thermidor pour demander que le 9 thermidor la C. N. célèbre cet anniversaire sans sortir du lieu de ses séances, 441. — Le 1er thermidor, une députation de la section de Guillaume Tell demande à la C. N. si l'anniversaire du 9 thermidor sera célébré : pétition renvoyée au C., qui devra présenter en même temps le mode de célébrer la fête du 10 août; un second décret ordonne que le projet sur les fêtes du 9 thermidor et 10 août soit discuté le lendemain, 438, 439 (annexes). — Le C., dans une séance extraordinaire, charge Portiez de présenter à la C. N. le rapport demandé, et d'exprimer le vœu que les 2 fêtes soient célébrées d'une manière distincte, 1er thermidor, 438. — Le C., après avoir entendu les stances composées par F. Pillet et Desorgues pour l'anniversaire du 9 thermidor, arrête qu'elles seront mises en musique par l'Institut national; la C. ex. se procurera le nombre ordinaire pour la distribution du chant civique sur la journée du 9 thermidor composé par Rouget de Lisle, 4 thermidor, 446; indications sur ces hymnes, sur la musique de Catel et de Lesueur et l'orchestration d'Eler, 449-450 (annexes). — Le 5 thermidor, Portiez lit son rapport à la C. N.; dit que si on se décidait à réunir la célébration des 2 fêtes en un même jour, les royalistes diraient qu'on veut rétablir le règne de la terreur et faire oublier le 9 thermidor, et les terroristes crieraient de leur côté au royalisme : fait décréter que le 9 thermidor les représentants se rendront en costume au lieu de leurs séances, que l'Institut de musique exécutera une symphonie et des chants, après quoi la C. N. reprendra le cours de ses travaux, 438 (n.,) 439-441. — Le C. entend la lecture de 2 hymnes composés pour l'anniversaire du 9 thermidor par Chénier et par Baour-Lormian, et arrête qu'ils seront mis en musique par l'Institut national; le C. des inspecteurs est invité à désigner dans la C. N., pour l'orchestre, un local plus convenable que celui accoutumé, 6 thermidor, 451-452; indications sur les hymnes de Chénier et Baour et la musique de Méhul et de Gossec, 455-456 (annexes). — Après avoir entendu la lecture d'hymnes pour l'anniversaire du 9 thermidor composés par Haüy, Regnard et Satar, le C. en arrête la mention à son procès-verbal; charge sa 3e section de lui faire un rapport sur la fête du 10 août, 458. — Le 9 thermidor à la C. N., Lemoine présente le sabre de Robespierre; indications sur l'exécution du concert; discours de Tallien et de Boissy; l'Institut exécute le *Ça ira* et l'air des Marseillais, puis, à la demande de Bailleul, le *Réveil du peuple,* malgré les murmures des restes de l'ancienne Montagne; Fréron annonce que Rouget de Lisle, qui combattait comme volontaire, a été blessé à Quiberon, et fait décréter qu'il sera récompensé par un emploi dans l'armée; la fête se termine par le *Chant du départ,* 474-477 (ann. B). — P.-J. Audoin envoie un hymne pour la fête du 10 août : renvoyé à la 3e section, 10 thermidor, 471. — Le C. discute sur la fête du 10 août, et arrête en principe que la C. N. sera invitée à célébrer cette fête hors de son enceinte, et à se rendre, accompagnée de la force armée, dans le jardin des Tuileries, où le président prononcera un discours, 12 thermidor, 484. — Portiez, au nom de la 3e section, présente un rapport et un projet de décret sur la célébration de la fête du 10 août : projet amendé et adopté par le C.; l'Institut national de musique soumet deux hymnes composés pour cette fête; après avoir entendu la lecture d'une scène lyrique de Baour-Lormian, intitulée *Le 10 août,* le C. arrête qu'elle sera mise en musique par Méhul, 14 thermidor, 486. — Le 15 thermidor, Portiez lit à la C. N. son rapport et son projet de décret (dans ce projet, malgré l'arrêté du 12, il n'est pas question d'inviter la C. N. à célébrer la fête hors de son enceinte) : ils sont adoptés sans débat, 486 (n. 2); texte du rapport et du décret (489-492, ann. A). — Après avoir entendu la lecture d'un hymne de Chénier pour la fête du 10 août, le C. arrête qu'il sera mis en musique par le Conservatoire (nom donné par le décret du 16 thermidor à l'Institut national), 16 thermidor, 495. — Bordes soumet au C. un hymne composé par Baour pour le 10 août, et demande qu'il soit mis en musique : ajourné, 18 thermidor, 504; ordre du jour, 20 thermidor, 518; néanmoins l'hymne est mis en musique par Rigel père et exécuté à la fête du 23 thermidor, 518 (n. 2). — Récit de la fête du 23 thermidor (10 août) dans la salle de la C. N., avec le concours du Conservatoire de musique; liste des morceaux exécutés; discours de Daunou; Gamon propose que le C. d'I. P. soit chargé de présenter au peuple français le plan d'une fête consacrée à la Réconciliation, en lui présentant la constitution : renvoyé à la C. des Onze

et au C.; concert le soir au Jardin national, 526-530 (ann. A). — Un membre du C. lit des couplets de Crouzet, chantés à Liancourt à la fête du 10 août : mention civique, 2 fructidor, 562. — Le C. arrête que des ex. des chants civiques composés pour l'anniversaire du 10 août seront transmis à Adet par les soins de Grégoire; arrête de remettre à la C. ex. des relations extérieures, pour ses agents, 20 ex. des chants composés pour cet anniversaire, 30 fructidor, 684, 687. — Le 2e complémentaire, Boissy rappelle à la C. N. la fête, décrétée le 14 prairial, qui doit être célébrée le 3 octobre suivant (11 vendémiaire an IV) en l'honneur des vertueux représentants immolés par la tyrannie; il faut que cette solennité ait le caractère d'une cérémonie expiatoire pour toutes les victimes, y compris celles du 2 septembre; mais on doit aussi célébrer de façon éclatante le jour où a été proclamée la République : Boissy propose que les 2 solennités soient réunies en une seule, et que le plan en soit présenté dans 2 jours par le C.; Guyomar appuie la double commémoration, mais à 2 dates distinctes, le 1er vendémiaire pour la fête de la République et une autre date à déterminer pour l'autre fête : renvoyé au C. d'I. P., 692 (n. 1), 698, 699-701 (annexes). — Un membre propose au C. de s'occuper du projet de fête à célébrer le 1er vendémiaire, conformément au décret rendu le matin; un autre demande qu'il soit proposé à la C. N. de reporter la célébration de cette fête à l'époque de celle qui aura lieu pour l'acceptation de la constitution : renvoyé à la 3e section, 2e complémentaire, 692. — Après avoir entendu le rapporteur de la 3e section (Portiez), le C. arrête que la fête pour la commémoration de la fondation de la république sera différée jusqu'après le rapport général sur l'acceptation de la constitution; arrête en outre que la 3e section lui fera un rapport sur le projet de fête à célébrer le 3 octobre (11 vendémiaire), 4e complémentaire 703, 704. — Sur les observations que lui présentent Bertier et 2 membres du C. des secours, concernant le mauvais effet que pourrait produire le silence gardé sur la fête qui devait avoir lieu le 1er vendémiaire, le C. arrête qu'un rapporteur (Portiez) exposera le lendemain à la C. N. les raisons qui ont déterminé le C. à lier cette fête à celle de l'acceptation de la constitution, 6e complémentaire, 708.

Le 1er vendémiaire an IV, Portiez, au nom de la C. des Onze et du C. d'I. P., fait décréter le renvoi de la fête au jour où l'acceptation de la constitution sera annoncée par toute la France (la fête n'a pas eu lieu), 703 (n. 2), 708 (note), 716 (et ann. 8). - Le C. arrête que la 3e section lui fera le lendemain un rapport sur la fête qui doit être célébrée le 3 octobre (v. s.), 2 vendémiaire, 714. — Après avoir entendu diverses observations sur la fête du 3 octobre, le C. arrête que la 3e section s'occupera du rapport, mais se concertera avec les C. de gouvernement pour avoir leur avis, 6 vendémiaire, 721-722. — Drulhe, au nom de la 3e section, rend compte de la conférence qu'il a eue avec le C. de S. P.; ce C. est d'avis que, pour fermer la bouche aux ennemis de la chose publique, la fête soit célébrée à la date fixée, et quelle ait lieu dans l'enceinte de la C. N., avec le plus de simplicité possible; Drulhe propose en conséquence un projet de décret, que Grégoire est chargé de présenter à la C. N. (Ce n'est pas Grégoire, mais Portiez, qui l'a présenté), 7 vendémiaire, 731. — Le C. arrête que 2 chants composés par Rouget de Lisle, *Hymne à la liberté* et *Roland à Roncevaux*, seront mis en musique par le Conservatoire pour être exécutés à la cérémonie du 3 octobre, 8 vendémiaire, 739; ces chants avaient déjà été mis en musique, l'un en 1791 par Ignace Pleyel, l'autre en 1792 par Rouget lui-même; il ne fut pas composé de musique nouvelle, 739 (note, Addenda). — Le 10 vendémiaire, Portiez fait voter le décret portant que le 3 octobre (11 vendémiaire), il sera célébré une cérémonie funèbre en l'honneur des amis de la liberté immolés par la tragédie décemvirale; le président prononcera un discours, l'Institut national exécutera des airs et des chants funèbres, 731 (note), 732 (ann. A). — Le C. arrête que l'*Hymne des Vingt-deux*, composé par Chénier, et un *Hymne funèbre* par Coupigny, mis en musique par le Conservatoire, seront exécutés à la cérémonie funèbre du 11, 10 vendémiaire, 742 (et n. 1). — Le 11 vendémiaire, malgré la nouvelle des mouvements séditieux qui venaient d'éclater dans quelques sections de Paris, la cérémonie annoncée a lieu, dans la salle de la C. N. (le *Moniteur* en a publié un compte rendu) : Thibaudeau proposait l'ajournement, en disant : « Nous nous occuperons des morts quand nous aurons sauvé les vivants »; mais Hardy et Tallien insistent pour que la fête soit célébrée. On chante l'hymne de Coupigny, musique de Gossec; mais on interrompt le concert pour entendre une motion d'ordre de Bailleul, relative aux mesures à prendre contre les sectionnaires en révolte contre la loi, et pour voter un décret proposé par Daunou, interdisant toute réunion des électeurs avant le 20; puis est chanté l'*Hymne des Vingt-deux*, musique de Méhul, à propos duquel Hardy lit les noms de 47 représentants tombés sous la hache décemvirale : cette liste est insérée au procès-verbal; le président, Baudin, prononce un discours, et quand le concert est achevé, à 5 heures, la séance est suspendue, 747, 750-754 (ann. A). — Le 18 vendémiaire, Gamon

reproduit sa motion d'une fête de la Réconciliation : ordre du jour, 762. — Dans son rapport du 23 vendémiaire, Daunou, parlant des fêtes nationales, dit que ce qui a le plus contrarié l'établissement des fêtes publiques, c'est le nom de fêtes décadaires qu'on leur donnait; dans le plan qu'il présente, les solennités nationales ne sont pas en concurrence avec les cultes particuliers, 792-793. — Le titre VI du projet du 23 vendémiaire, consacré aux fêtes nationales, reproduit la 6e section du projet du 6 messidor, sauf que la fête des 9 et 10 thermidor n'y est plus la fête principale, et que cette place est attribuée à une fête ajoutée, celle de la Fondation de la République, le 1er vendémiaire, 799 (et n.).

Fêtes décadaires. — Voir *Fêtes.*

Fêtes nationales. — Voir *Fêtes.*

FÉTU. — Sa *chanson patriotique* renvoyée à Villar, 1er thermidor, an II, IV, 835; déposée au carton de réserve, 9 fructidor, 984.

Feu d'artifice. — Toré envoie un mémoire sur les feux d'artifice considérés comme moyen d'attaque et de défeuse; renvoyé à Leblanc et Berthollet, 15 messidor, an II, IV, 744.

Feuille de morale. [Voir aussi *Annales du civisme et de la vertu, Recueil des actions héroïques et civiques des républicains français*]. — Le 25 septembre 1793, en réponse à Coupé (de l'Oise) qui propose à la C. N. des mesures contre les monopoleurs, Thuriot fait un discours sur la nécessité de la morale dans une république; fait décréter que le C. d'I. P. fera chaque jour imprimer une feuille qui présentera à la nation les traits héroïques des Français et les vertus morales qui servent de bases aux Républiques II, 483 (n. 4), 491-495 (ann. B). — Le C., déjà chargé, par un décret du 19 septembre, de recueillir et de publier les traits de patriotisme héroïques et qui, ayant nommé le 21 trois commissaires à cet effet, vient d'entendre un rapport de Grégoire sur cette publication, est embarrassé d'exécuter le décret du 25 qui lui ordonne de publier quotidiennement une *Feuille de morale;* ajourne cette nouvelle question, 26 septembre, 488 (et n. 4). — Grégoire ayant lu son rapport à la C. N. le 28 septembre, Thuriot se rallie aux propositions qui y sont contenues; en conséquence, la C. N. décrète que le C. est autorisé à correspondre avec les armées, les autorités constituées et les sociétés populaires, pour recueillir les traits de vertu; il les publiera par numéro pour en former un recueil dans l'esprit du décret du 25 septembre, 506. — Le 19 brumaire an II, Grégoire fait nommer Thomas Bruneau pour diriger le travail de la *Feuille de morale,* 783. — Le 29 brumaire, Grégoire demande 2 commis de plus pour assister Thomas Rousseau, 867-868. — Le 7 frimaire, Daoust fait agréer les 3 commis dont a fait choix la section chargée de la rédaction des traits de vertu : Rousseau, Loger et Héluin, III, 36. — Rousseau demande un traitement supérieur à celui d'un simple commis, 9 frimaire, III, 43. — Grégoire lit au C. le premier numéro de la *Feuille morale,* composé de deux articles, sur Loustallot et sur Lepeletier; on demande quelques modifications; Th. Lindet nommé en remplacement de Basire, 13 frimaire, 64. — Grégoire lit au C. une autre rédaction de ce premier numéro, sous le titre d'*Annales du civisme;* la rédaction en est approuvée, 15 frimaire, 68. 69. — Ce numéro, appelé *Recueil des traités héroïques et civiques* par le procès-verbal de la C. N., est lu à l'assemblée le 17 par Grégoire, qui annonce qu'il en paraîtra un par décade; Romme critique la forme du numéro, et demande le renvoi au C. pour faire une nouvelle rédaction; Thuriot appuie le renvoi, qui est décidé, 71-72 (ann. C). — Pour la suite, voir *Annales du civisme et de la vertu.*

Feuille du Salut public. — Grégoire, dans ses *Mémoires,* dit que ce journal (créé au commencement de juillet 1793) a inexactement prétendu, dans son n° 130, que la C.N. applaudit la résolution de ce représentant de rester évêque : il n'y a pas un mot de cela dans la *Feuille du Salut public,* II, 781 (et n.2), 782. — Article de ce journal sur l'adoption, le 21 frimaire an II de l'amendement Charlier, établissant l'obligation scolaire, III, 156.

Feuille villageoise, fondée par Cerutti, et, après la mort du fondateur (1792), dirigée par Ginguené. — Est fait lecture au C. d'I. P. d'un mémoire intitulé « Exposé relatif à la *Feuille villageoise* »: renvoyé à la 3e section, 26 vendémiaire an III, V, 136. — Le 30 brumaire an III, sur la proposition de Lakanal, le C. d'I. P. arrête de prendre 2.000 exemplaires de la 5e année, 248; accusation du pamphlet de Chalmel contre Ginguené et Lakanal à ce sujet, 50-51. — Une lettre du C. des finances relative à la dépense qu'entraînerait l'arrêté du 30 brumaire est lue : discussion ajournée, 22 frimaire, 310. — Le C. arrête que Grégoire et Thibeaudau se concerteront avec le C. des finances sur cet objet, 24 frimaire, 317. — Le numéro du 5 ventôse contient un article sur les *Conversations du vieillard de Vichy,* de Jussieu père : extraits, 545 (et note). — A l'occasion d'une lettre du C. de S. G. sur des manifestations de fanatisme dans les campagnes, le C., entre autres mesures, arrête d'inviter le rédacteur de la *Feuille villageoise* à faire circuler avec profusion dans les communes fanatisées quelques-uns de ses numéros, 28 ventôse, 615. — Ginguené dépose au C. le numéro de la *Feuille villageoise* dont le C. avait arrêté l'envoi dans les communes, nommément dans le district de Montluçon : renvoyé à la 3e section,

10 germinal, VI, 20. — Le C. arrête que le numéro que Ginguené a été chargé de rédiger sera imprimé à 1.000 exemplaires, la C. ex. en fera la distribution, tant à Montluçon qu'ailleurs, 13 germinal, 27. — La C. ex. adresse, le 23 germinal, une circulaire à divers districts, en leur envoyant 25 exemplaires du n° 35 de la *Feuille villageoise;* texte de la circulaire et analyse du numéro 117 (ann. B.); cette circulaire est lue au C., 30 germinal, 110-111. — Le prix du papier ayant augmenté, la C. ex. est autorisée à payer en supplément le tiers du prix de la souscription; elle écrira aux communes où la *Feuille* est envoyée, pour s'assurer qu'on en fait exactement lecture, 26 messidor, 413-414.

FEUILLÉE. — Le volume des dessins originaux des plantes du Chili peintes par cet artiste est à la Bibliothèque nationale : le C. décide qu'il ne sera pas transporté au Muséum d'histoire naturelle, 30 thermidor an III, 550.

Feuilles décadaires de la Commission exécutive de l'instruction publique. — Le C. arrête que la C. ex. lui présentera tous les décadis, par écrit, l'état de situation des établissements d'instruction publique et un compte de ses travaux, 2 nivôse an III, V, 355. — Les premières feuilles décadaires sont celles de la première décade de nivôse; on a conservé, avec elles, la note qui les accompagnait; les feuilles de cette décade sont au nombre de 6, 357-358 (ann. A.). — Les feuilles des autres décades n'ont pas été conservées, ou peut être n'ont pas été rédigées, excepté celles du 1er bureau de la 3e section de la Commission (jusqu'au 20 ventôse an III), 358. — Le C. arrête que la C. ex. lui présentera les comptes décadaires de ses opérations depuis son organisation, et que Curée et Thibaudeau examineront les moyens d'améliorer cet établissement; arrête, de plus, que la C. ex. lui présentera à l'avenir les comptes décadaires de ses opérations, 22 ventôse, 595, 596 (n. 1). — La C. ex. remet sur le bureau ses comptes décadaires : le C. en arrête le renvoi aux sections qu'ils complètent, 24 ventôse, 602 (et note). — La C. ex. remet ses feuilles décadaires : renvoi à la 1re et à la 2e section, 6 germinal, VI, 2. — La C. ex. remet ses feuilles décadaires : renvoi à la 3e section, 17 germinal, 33.

Feuilleton. — Explication de ce qu'est le Feuilleton de la C. N., qui avait échappé aux historiens, II, Introd., LXXXV-LXXXVI. — Le Feuilleton a permis de retrouver un décret du 9 brumaire an II, relatif aux écoles primaires, omis au procès-verbal, et de corriger une erreur du procès-verbal du 25 brumaire relative à la Commission de 6 membres nommée pour faire la revision des décrets sur l'instruction publique, 721-723, 827-828. — Le secrétaire des bureaux recueillera chaque jour dans le Feuilleton de la C. N. les décrets qui concernent le C., 1er pluviôse an II, III, 306. — Le Feuilleton a permis de retrouver les noms, omis au procès-verbal, des membres élus le 18 germinal an III pour compléter le C. de législation, VI, 248 (fin de la n. 4 de la p. 247).

FÈVRE (DU GRAND-VAUX), auteur de la brochure *L'Emile réalisé.* — Le C. arrête que sa 1re section lui fera un rapport sur cette brochure, 21 vendémiaire, an VI, VI, 772; détails sur cette brochure, 772 (note).

FICTOOR (Jan), aussi appelé *Victoor* ou *Victors,* peintre hollandais. — Un tableau de lui, qu'on attribuait par erreur à Philippe Coninck (et que l'inventaire du Musée du Louvre en 1815 attribua, également, à tort à Salomon Coninck), a été acheté en thermidor an III pour le Muséum des arts par l'intermédiaire de Lebrun; la C. es. est autorisée à le payer, 14 thermidor an III, VI, 487; extrait du procès-verbal du Conservatoire du 21 thermidor, et détails sur ce tableau, 493 (ann. B.).

FIELD. — Proposé le 18 ventôse an II, par la Commission d'I. P. du département de Paris, comme professeur d'anglais (anglo-américain) à l'institut provisoire de Marat, IV, 632.

FIÉVÉE. — Demande renvoyée à la C. ex., 4e sans-culottide an II, V, 68.

Fièvres putrides. — Kosmann, médecin à Neuf-Brisach, envoie la recette d'un traitement pour les fièvres putrides et malignes : renvoyé à Plaichard et Duhem, 29 ventôse an II, III, 596.

FILANGIERI (Gaetano), de Naples, écrivain, jurisconsulte et philosophe, 1752-1788. — On trouve Filangieri porté, par une triple erreur, sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national présentée au C. le 1er brumaire an IV par Lakanal, VI, 833 (et n. 3).

Filles. [Voir aussi *Sexes* (*Co-éducation des*).] — La citoyenne Le Maignan propose un plan d'éducation pour les jeunes personnes : renvoyé à la section du plan d'éducation, 21 du premier mois de l'an II, II, 608. — La citoyenne Trevisani adresse un mémoire sur l'éducation des filles : renvoyé à Grégoire, 15 brumaire an II, 746. — La citoyenne Le Maignan propose de nouveau son plan : renvoyé à Jouy, 9 nivôse, III, 226. — Le mémoire de la citoyenne Trevisani est renvoyé au carton de l'éducation des femmes; de même, une lettre de la citoyenne Frotignon aînée, 21 prairial, IV, 613. — La citoyenne Brossard, qui a ouvert une école de dessin et de géométrie pour les jeunes personnes du sexe, demande à être autorisée à requérir des autorités constituées les objets nécessaires : renvoyé à la C. ex., 27 thermidor, 939. — Fraigneau fait une demande relative au pensionnat que ses filles désirent tenir : renvoyé à Thibaudeau, 1er fructidor, 954. — Dans le projet d'instruction publique de la C. des Onze du 6 messidor an III, est dit que l'éducation des filles est réservée aux soins domestiques des

parents, et aux établissements libres et particuliers d'instruction, VI, 337. — Le C. arrête de proposer la suppression des écoles de filles, 28 thermidor, 546. — Le projet sur les écoles primaires lu par Lakanal au C. et adopté, répète à l'égard des filles la disposition du projet de la C. des Onze, 7 fructidor, 580. — La C. N. renvoie au C. l'examen de cette question : « Y aura-t-il des écoles primaires pour les filles? ». Ce renvoi a eu lieu probablement le 27 vendémiaire an IV, 873 (et n. 2 *bis*, Addenda). — Le C. charge Lakanal de proposer à la C. N. de décréter qu'il y aura dans chaque école primaire un instituteur et une institutrice, 28 vendémiaire, 813. — Lakanal fait lecture au C. d'un rapport à présenter à la C. N. pour l'organisation de l'éducation des filles : adopté, 1er brumaire, 826. — Le 3 brumaire, Lakanal fit à la C.N. le rapport dont il a été chargé; le décret que le C. propose est adopté : les filles apprendront à lire, écrire, compter, les éléments de la morale républicaine et seront formées aux travaux manuels de différentes espèces utiles et communes, 861, 873 (ann. E).

FILOCHE, instituteur de la commune de Saint-Berthevin. — Demande pour lui et pour son épouse, institutrice, le payement du traitement accordé par la loi du 27 brumaire, 1200 et 1.000 l. t. : renvoyé à la C. ex., 28 fructidor an VIII, VI, 681.

FIMONT, principal du collège de Chaumont. — Pétition en date du 21 février 1793, II, 396 (n. 3).

FINIEL, sergent au 59e d'infanterie. — Une note du général Carteaux signale sa conduite courageuse le 7 septembre 1793 : renvoyé à la 3e section, 4e complémentaire an III, VI, 705.

FINISTÈRE. — Département compris dans le décret du 8 pluviôse an II sur les idiomes, III, 339 (fin de la n. 4 de la p. 338), 348 (ann. G.), 350. — L'arrêté général du 28 ventôse an III place l'école centrale à Quimper, V, 614; confirmé par celui du 17 germinal, transformé en décret le 18, VI, 35-36 (n. 2). — Est placé dans l'arrondissement affecté à Bailleul, 20 germinal, 53. — Il sera écrit à Cambon, président du district de Quimperlé, pour l'inviter à envoyer au C. des exemplaires de son rapport sur les monuments du Finistère, 4e complémentaire, 703. — Les administrateurs ayant adressé 6 exemplaires du *Catalogue des objets échappés au vandalisme dans le Finistère*, par Cambry, le C. renvoie un exemplaire à la B. N. un exemplaire à sa bibliothèque, et le surplus aux bibliothèques publiques de Paris, 26 vendémiaire an IV, 801.

Finistère (Section du), Paris. — Voir PARIS (Section de), à l'article de cette section.

FINLANDE, *Finnois*. — Grossart envoie un infolio intitulé *Finnici lexici tentamen :* mention trouvable, 11 brumaire an III, V, 187.

FINOT. — Adresse au C. une lettre sur les fêtes décadaires : ajourné, 19 floréal an II, IV, 375.

FIQUET (Claude). — Pendant sa détention au Plessis en l'an III, fut, selon Buonarroti, l'un des organisateurs de l'insurrection du 1er prairial, VI, 228.

FIQUET (Jean-Baptiste), député de l'Aisne à la C.N. — Notice, III, XCCIII. — Chargé avec Sergent, de recevoir, avant le 30 nivôse an II, les nouveaux présentés au concours pour la décoration d'une pendule de Lepaute, 28 (ann. D.).

FIQUET (Marie-Thérèse-Christine MEIFFREND, veuve). — Épouse en l'an II, Charles-Joseph Payan, ex-curé de Grignan, IV, 210.

FIRSTENFELDER (Martin), horloger, à Carouge, département du Mont-Blanc. — Le 8 frimaire an II, à l'occasion d'une montre décimale envoyée par cet horloger, la C.N. charge le C. d'examiner s'il est utile d'ouvrir un concours pour appeler l'attention des artistes sur la nouvelle division du jour, III, 42 (n. 1), 47 (ann. B.). — Romme nommé rapporteur, 9 frimaire, 42. — Cette montre est présentée par Romme pour le concours ouvert par le décret du 21 pluviôse, et inscrite sous le n° 1, 23 pluviôse, 451.

FIX, ci-devant procureur-syndic du district de Lille. — A trouvé dans les papiers de l'abbaye de Zoos une lettre chinoise adressée au Père Noël; Duhem l'envoie au C. d'I.P., qui la renvoie à Guignes, 11 brumaire an III, V, 187.

FLAGEL. — Demande une place dans le bureau du C., renvoyé à Mathieu, 13 floréal an II, IV, 304.

FLAMAND. — Nommé par le C. professeur de chirurgie théorique et pratique, accouchement allaitement, première éducation physique de l'enfance, à l'Éc. de santé de Strasbourg, 2 nivôse an III, V, 356.

FLANDRIN, directeur de l'École nationale vétérinaire d'Alfort. — Présente au C. un ouvrage intitulé *De la pratique et de l'éducation des moutons, et des moyens d'en perfectionner les laines :* mention honorable, 5 octobre 1793, II, 571. — Atteste que des pièces d'anatomie du cabinet d'Alfort, réclamées par Thouret pour l'Éc. de santé, ne sont d'aucune utilité pour l'Éc. d'Alfort, 10 prairial an III, VI, 239.

FLAVIGNY. — Son manuscrit *Introduction aux Droits de l'homme et du citoyen et à la Constitution française, ou Entretiens d'un père avec son fils, etc.*, est renvoyé au concours, 9 prairial an II, IV, 493 (et n. 5).

FLÈCHE (LA). — Voir LA FLÈCHE.

Flèche (Collège de la). — Voir *Collège de la Flèche*.

FLEURIAU (Palamède). — Présente un mémoire pour obtenir l'emploi de professeur en hébreu

au Collège ci-devant royal ou celui de bibliothécaire en sous-ordre : renvoyé à Mathieu, 29 floréal an II, IV, 454.

FLEURIEU (Le comte de), marin, membre de l'Académie des sciences, ministre de la marine 1790-1791). Détenu, demande que le C. de S. G. examine sa conduite; le C. d'I.P. écrira à ce C., 22 vendémiaire an III, V, 125. — Le C. arrête que Milet-Mureau se concertera, pour la rédaction du voyage de La Peyrouse, avec Buache, Fleurieu et Borda, 20 germinal, VI, 54.

FLEURIOT. — Un des artistes chargés des détails de la fête du 20 prairial an II (Instruction particulière), IV, 577, 579, 580.

FLEURIOT-LESCOT ou LESCOT-FLEURIOT, architecte, substitut de l'accusateur public, puis maire de Paris. — Proposé par David, au nom du C., comme membre du jury national des arts, est élu par la C.N. le 25 brumaire an II, II, 829-831 (ann. E.). — Nommé le 27 ventôse membre de la C. des travaux publics créée le 21, IV, 60 (n. 2), 68 (n. 3). — Nommé, par le décret du 29 germinal, l'un des commissaires de la C. ex. des travaux publics, 200 (ann. D *bis*). — Nommé maire de Paris en remplacement de Pache, par arrêté du C. de S.P. du 21 floréal, IV, 353 (n. 3). — Signe un extrait du registre des délibérations du Conseil général, du 11 prairial, 520 (ann. A.). — Le programme de la fête de Bara et Viala, arrêté le 6 thermidor par la C. ex. invite le maire à faire exécuter les mesures de police, ainsi que les 2 décharges d'artillerie indiquées dans le plan de la fête, et à faire arroser les quais et rues où passera le cortège, si le temps l'exige, 854. — Billet du maire au secrétaire-greffier, du 8 thermidor, 857. — Mis hors la loi le 9 thermidor au soir et guillotiné le 10, 871, 873.

FLEURUS (Belgique). — La nouvelle de la victoire remportée à Fleurus, le 8 messidor an II, par les armées de la Moselle et des Ardennes, étant parvenue à Paris le 11, une fête populaire a lieu le soir dans le jardin des Tuileries : l'Institut national de musique y fait entendre, entre autres, l'*Hymne à l'Être-suprême* (à grand diseur), de Gossec, adapté aux vers de Desorgues VI, 707 (n. 1).

FLEURY, instituteur. — Envoie une pétition enregistrée au C. en germinal an II, IV, 178 (suite de la n. 3 de la p. 177).

FLEURY (Honoré-Marie), député des Côtes-du-Nord à la C.N. un des Soixante-treize. — Mis en arrestation le 3 octobre 1793, comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin, V, 293. — Autorisé, le 2 brumaire an III, à se faire transférer dans son domicile pour y rétablir sa santé, 165. — Rappelé dans le sein de la C.N. le 18 frimaire, 291, 293.

FLEURY (J.), secrétaire-greffier de la commune de Paris. — Rectification à propos d'une confusion entre Fleury et son adjoint Blin, IV, 514 (n. 4, addenda). — Le maire lui écrit, le 8 thermidor, pour lui réclamer l'Instruction relative à la fête de Bara et Viala et le rapport de David, IV, 857.

FLEXINVILLE, commissaire du C. civil de la section des Tuileries. — Assiste le commissaire de police Charbonnier dans la saisie des 4 animaux qui sont conduits au Jardin des plantes le 14 brumaire an II, II, 818.

FLINT (Louise MATHER), comtesse de Rivarol. — Voir RIVAROL (La citoyenne).

FLOING, Ardennes. — Voir JACQUEMART, ancien curé de Floing.

FLORENC. — Adresse des observations sur le décret du 29 frimaire et des vues sur l'instruction publique : renvoi à Bouquier et à Thibaudeau, 3 floréal an II, IV, 243.

FLORENCE, architecte. — A obtenu un prix de 1.000 l. t. dans le concours pour les prisons et maisons d'arrêt, décret du 14 fructidor an III, IV, 260.

FLORENCE (Galerie de). — Voir MASQUETIER, CARLETTI.

FLORIAN (J.-P. DE CLARIS DE), poète et littérateur. — Accueille la Révolution avec sympathie; pendant 3 ans (1789-1792) est commandant de la garde nationale à Sceaux; en 1793, s'installe à Paris, et prononce un discours à la distribution des prix aux élèves de la section de la Halle au Blé; compose une romance, *Le nom de Frère*, sur l'air de la *Carmagnole;* le décret des 26-27 germinal an II l'oblige à retourner à Sceaux, IV, 188. — Son ami Boissy d'Anglas parle de lui dans une note de sa brochure *Courtes observations sur le projet de décret sur le dernier degré d'instruction,* pour annoncer qu'il prépare un livre élémentaire sur l'histoire ancienne, 185. — Florian compose un *Hymne à l'Amitié* et l'envoie au C. de S.P. le 19 prairial, avec une lettre où il parle de l'Histoire ancienne qu'il prépare, en demandant la liberté d'aller et de venir; il y joint une attestation de la section de la Halle au Blé, du 24 prairial, 534-535 (ann. B.). — Se fait admettre comme membre de la Société populaire de Sceaux, 535. — Boissy d'Anglas va le voir à Sceaux pour se concerter avec lui au sujet d'une démarche à faire auprès du C. d'I.P.; lettre de Florian à Boissy, du 22 prairial: récit fait par Boissy de sa démarche au C. : Boissy impute à Bouquier l'échec de sa demande, 536-538. — Saint-Just signe, le 14 messidor, l'ordre d'arrêter Florian (cet ordre ne sera exécuté que 12 jours plus tard), 800. — Lettre de Florian à Boissy, du 16 messidor, pour le complimenter au sujet de son *Essai sur les fêtes nationales,* 799-800. — Le 20 messidor, une députation de la section de la Halle au Blé se rend au C. de S.P. pour appuyer la demande de Florian d'être

autorisé à se rendre à Paris; Le Bas rencontre cette députation, et s'étonne que Florian ne soit pas arrêté encore; le même jour, l'agent Rousseville se rend à Sceaux, et le lendemain 27, Florian est incarcéré à Port-Libre : extraits d'un mémoire de Florian et du rapport de Rousseville, 801-802. — Lettre de Florian à Boissy, du 27 messidor; Boissy et Ducis se mettent en campagne pour faire relâcher le poète; s'occupe dans sa prison à écrire un poème en prose, *Guillaume Tell, ou la Suisse libre*, (publié en l'an x), 802. — Le 18 thermidor, Florian envoie le premier chant de son poème à un membre du C. de S.P. (évidemment Barère), avec une lettre : texte de cette lettre, publiée en l'an x par Jauffet, 802-804; en outre, rédige un mémoire pour demander sa mise en liberté, et y joint une déclaration du comité révolutionnaire de la section de la Halle au Blé, du 21 thermidor attestant que ce comité a toujours reconnu Florian comme excellent patriote; le C. de S.G. ordonne son élargissement par un arrêté du 21 thermidor, mais en lui enjoignant de se conformer au décret du 27 germinal, 804-805. — Lettre de remerciement de Florian, rentré à Sceaux-l'Unité, à Boissy, 23 thermidor, 805. — La santé de Florian est altérée; il continue à travailler à *Guillaume Tell;* Boissy va le voir; dernière lettre de Florian à Boissy, 15 fructidor; dernière visite de Boissy, accompagné de Ducis (vers le 20 fructidor), mort de Florian, 27 fructidor, 805. — Mercier, ci-devant (domestique) attaché à Florian, demande la permission de planter sur sa tombe un cyprès ou un peuplier : ordre du jour, aucune loi ne s'opposant à ce qu'il puisse remplir ses intentions, 12 vendémiaire an III, V, 106.

FLORIDA-BLANCA (José Antonio MONINO, comte de), premier ministre du roi d'Espagne Charles IV de 1777 à 1792. — Deltufo à instruit l'Assemblée législative, en 1792, des intelligences qu'avaient en France, la reine d'Espagne et le premier ministre, III, 243.

FLORIVAL. — Un des artistes chargés des détails de la fête du 20 prairial an II (*Instruction particulière*), IV, 577, 578, 580.

FOACIER-BETTEVILLE (La citoyenne veuve). — Adresse au C. l'état et l'estimation des livres formant la bibliothèque de son mari condamné, et dont elle demande la remise sur le pied de l'estimation : renvoyé à la C. des A., 26 nivôse an III, V, 429. — Sur le rapport de la C. des A., le C. arrête qu'il n'y a lieu de retenir pour les collections nationales aucun des livres portés sur l'état, et renvoie la pétition au C. des finances, 28 pluviôse, 499.

FODOR, musicien. — L'un des signataires d'une pétition adressée en juin 1792 à l'Assemblée législative pour demander une loi contre la contrefaçon, I, 349 (ann. A).

Foires. — La Société populaire de Saujon fait sentir la nécessité de réduire le nombre des foires : renvoyé au C. d'agriculture, 3 germinal an II, IV, 18. — Bachelay envoie des réflexions sur les foires de Pâques, de la Saint-Michel, et la nécessité de fixer de nouvelles époques pour les foires et marchés : Duhem se concertera avec le C. d'agriculture, 7 germinal, 36. — Fournier fait hommage d'un rapport et projet de décret sur la tenue des foires et marchés : renvoyé à Thibaudeau, 3 messidor, 676.

FOISSY (J.-M.). — A la demande d'Olivier dit Corancez, son beau-père, le C. de S. P. sera invité à mettre en réquisiton Foissy pour s'occuper d'une nouvelle édition du *Dictionnaire historique des grands hommes,* 26 brumaire an III, V, 222.

Foix (Ariège). — Les hymnes chantés dans cette commune, les jours de fêtes, sont renvoyés à Bouquier, 7 fructidor an II, IV, 971. — L'arrêté général du 28 ventôse an III sur le placement des écoles centrales ajourne la question en ce qui concerne l'Ariège, V, 613. — Sur le vœu de la députation du département, le C. arrête que l'école centrale sera placée à Foix, 8 germinal, VI, 14; cette décision est enregistrée par l'arrêté général du 17 germinal, transformé en décret le 18, 35, 36 (n. 2).

Folie. — Lettre de Dufour sur le traitement de la folie; le C. arrête de nommer des experts, 24 septembre 1793, II, 453-457. — Lanthenas nommé rapporteur le 1er octobre, 520. — Lanthenas présente son rapport; Coupé et Bouquier sont commissaires, 17 frimaire an II, III, 73. — Broutel aîné expose une nouvelle méthode pour guérir les insensés par des remèdes moraux : renvoyé à Plaichard, 17 floréal, 319; ordre du jour, motivé sur la liberté dont chacun jouit d'exercer ses talents, 19 floréal, 367.

FOLIOT. — La commune de Paris fait part au C. d'un trait de civisme de ce jeune homme : renvoyé à la section des actions vertueuses, 17 pluviôse an II, III, 412.

Fonctionnaires (*Costumes des*). — Voir *Costumes des Conseils législatifs et des fonctionnaires publics.*

Fondation des écoles militaires. — Le Conseil exécutif prononce, le 28 novembre 1792, la suppression de cette Fondation, I, 323; V, 618 (n. 2). — Pétition des administrateurs et trésorier; L. Bourdin nommé rapporteur, 11 février 1793; détails sur cette Fondation et sur la pétition, I, 319 (et n. 1), 321-323 (ann. A). — Pétition de Régnier, commissaire des guerres; Daunou, rapporteur, 14 mars, 386. — Dans un projet de décret présenté par Daunou au C., trois articles lui sont consacrés, 16 avril 421. — Décret du 13 juin, rendu sur le rapport du C. de liquidation, relatif aux rentiers et pensionnaires de la Fondation, 422 (ann. A). — Détails

sur cette Fondation, dans un mémoire (7 août 1793) de X. Audouin, II, 377-379 (ann. A) — Pétition des administrateurs présentée à la C. N. en brumaire an II, renvoyée au C., III, 531 (n. 2). — Petit lit au C. un rapport et un projet de décret sur la suppression de l'Éc. militaire de Paris : adopté, 11 ventôse, 531; texte du rapport et du projet de décret, 533-535 (ann. B); le projet de décret est présenté le 16 ventôse à la C. N. et adopté (le procès-verbal de l'assemblée n'en fait pas mention), 531 (n. 2). — Petit et Villar prendront des renseignements concernant l'administration de l'Éc. militaire de Paris et les dilapidations qu'elle a éprouvées, 17 ventôse, 551. — Le C. renvoie à Daunou une adresse des administrateurs de la Fondation, demandant qu'il soit statué sur deux pétitions présentées à la C. N., 30 ventôse an III, V, 618 (et n. 2). — Daunou présente son rapport : le C. arrête que la C. ex. fera lever les scellés apposés sur les papiers des administrateurs, recevra leurs comptes et fera rapport, 16 floréal, VI, 167. — La C. ex. remet un rapport sur la Fondation : remis à la 1re section, 28 thermidor, 546. — Après avoir entendu Bordes, le C. arrête que la C. ex. fera payer à l'administration de l'Éc. militaire de Paris l'arriéré qui lui revient jusqu'au 1er janvier 1793; que les pièces jointes au rapport seront renvoyées au C. des finances; et, sur la demande de pension faite par les administrateurs, passe à l'ordre du jour, sauf à eux de se pourvoir par-devant qui de droit, 18 fructidor, 638-639. — Un membre remet des observations à lui adressées sur l'arrêté du 18 fructidor : ordre du jour, 4e complémentaire, 704. — Caillard, garde des archives de l'Éc. militaire, réclame les arrérages de son traitement : le C. arrête qu'il lui sera payé sur le pied de 4.000 l. etc., 3 brumaire an IV (soir), 859.

FONTAINE. — Envoie, le 3 prairial an II, un *Hymne à l'Être-Suprême :* renvoyé à Villar, 11 prairial, IV, 504 (et n. 10); ordre du jour, 19 messidor, 758.

FONTAINE, architecte. — Membre de la députation de la Commune des arts à la C. N., le 28 juillet 1793, II, 370. — Lui et son associé Percier ont participé aux concours ouverts par le C. de S. P. en floréal an II, et ont obtenu des prix (décret du 14 fructidor an III). — Voir PERCIER.

FONTAINE (L.), curé de Cesson (Ille-et-Vilaine). — A déposé ses lettres de prêtrise au secrétariat du département le 3 germinal an II; après le décret du 3 ventôse an III, écrit à la C. N. le 24 ventôse pour protester contre la remise de ses lettres de prêtrise et les réclamer, II, 847; texte de sa lettre (extraits), 848-849.

Fontaine de Grenelle (*Section de la*), Paris. — Voir PARIS (Sections de), à l'article de cette section.

FONTAINE-LES-DIJON (Côte-d'Or). — Cette commune demande que le presbytère lui soit accordé pour être transformé en maison d'instruction publique : le C. passe à l'ordre du jour, motivé sur son arrêté [du 5 prairial], 13 prairial an II, IV, 515 (et note).

FONTAINEBLEAU (Seine-et-Marne). — L'arrêté général du C. du 28 ventôse an III place l'école centrale du département dans cette commune, V, 614. — Sur le vœu émis contradictoirement par la députation de Seine-et-Marne, le C. confirme, le 17 germinal, sa décision, enregistrée dans l'arrêté général du même jour, transformé en décret le 18, VI, 34, 35, 36 (n. 2). — Sur le vu d'un procès-verbal du Conservatoire du Muséum des arts, le C. arrête que les objets qui devaient partir le lendemain pour Fontainebleau resteront au Muséum; les commissaires du jury central pour l'organisation de l'école centrale établie à Fontainebleau demandent que la C. ex. des revenus nationaux fasse faire les réparations nécessaires dans le local désigné par Lakanal dans le ci-dev. château: renvoyé à la 1re section, 28 floréal, 215. — Le C. arrête que la C. des A. lui rendra compte à la première séance des dégradations commises à Fontainebleau, qui viennent de lui être dénoncées, 18 thermidor, 502. — La C. des A. lit un rapport sur ces dégradations : le C. arrête qu'elle prendra de nouvelles informations, et que le rapport est renvoyé à la 2e section, 24 thermidor, 522-523. — Sur la demande de la C. des A., le président écrira afin d'obtenir des voitures pour transporter les monuments d'art à Valoin, où ils seront embarqués pour Paris, 11 fructidor, 595. — La C. des A. propose de payer à Nadreau et à Scellier, pour leurs travaux, notamment pour le transport à Paris des objets d'art de Fontainebleau, à chacun un à-compte de 10.000 l. t. : renvoyé à la C. ex., 24 fructidor, 658. — 3 sections de Fontainebleau, réunies en assemblées primaires, se sont opposées au départ pour Paris des marbres et autres monuments des arts provenant du ci-dev. château; Jollain, qui a transmis 2 de ces arrêtés au C. (le troisième a été transmis par la municipalité) l'invite à hâter le départ de ces objets : le C., au contraire, arrête d'ajourner le transport, et d'écrire aux autorités de Fontainebleau de donner tous les renseignements sur les dégradations commises, 30 fructidor, 684. — Le président donne lecture de la réponse de la municipalité de Fontainebleau : elle annonce avoir écrit à la C. des A., où on pourra trouver les renseignements désirés : renvoyé à la 2e section : 4 vendémiaire an IV, 717.

FONTAINES. — Envoie un projet d'éducation nationale : renvoyé à Coupé, 19 floréal an II, IV, 371.

FONTALARD ou FONTALLARD. — Le C. de S. P. sera invité à le mettre en réquisition.

4 vendémiaire an III, V, 86. — 50 exemplaires d'une grammaire allemande publiée sous son nom seront mis à la disposition de l'Agence des Mines, 8 frimaire, 257. — Un membre propose de le porter sur la liste des gens de lettres, etc., à qui la nation accorde des récompenses : renvoyé à Thibeaudeau, 20 nivôse, 407. — Le C. arrête qu'il sera compris dans la liste, 12 pluviôse, 457. — Figure sur la liste du 22 pluviôse, 482. — Figure (comme chimiste) sur une liste présentée au C. par Villar le 30 messidor : ajourné, VI, 432.

FONTANES (Louis-Marcelin de), littérateur et journaliste. — Autorisé à rester à Paris pour s'y livrer à ses travaux littéraires, 1er vendémiaire an III, V, 81. — En germinal an III, Lakanal l'inscrit sur une liste de citoyens proposés pour compléter le jury des livres élémentaires, VI, 94-95 (ann A); le C. l'adopte, 28 germinal, 92. — Nommé professeur de belles-lettres aux écoles centrales de Paris, germinal, 115 (note). — Figure sur la liste présentée au C. par Villar le 28 messidor, dans la 2e classe, 427, mais non sur celle du 10 fructidor, 592. — Dérogeant à son arrêté du 12 fructidor qui avait déclaré la liste close, le C. l'inscrit sur la liste, dans la 2e classe, 15 fructidor, 617. — Figure sur la liste décrétée le 18 fructidor, mais dans la 1re classe, 628.

FONTANIER. — Proposé le 18 ventôse an II, par la C. d'I. P. département de Paris, comme professeur d'histoire, mythologie et géographie à l'institut provisoire du district de l'Égalité, IV, 633.

FONTENAY-LE-COMTE. — Voir FONTENAY-LE-PEUPLE.

FONTENAY-LE-PEUPLE (Vendée). — Le Conseil général de cette commune demande la solution de quelques questions relatives à l'exécution de la loi du 29 frimaire : renvoyé à Bouquier, 17 prairial an II, IV, 543. — Les administrateurs du district demandent des pièces patriotiques pour être jouées les jours de décade : renvoyé à la Commission des fêtes décadaires, 3 messidor, 676.

FONTENOY (Aisne). — Cette commune envoie un discours intitulé *Morale du 20 prairial,* prononcé le 22 prairial an II par Roger, instituteur public; le discours est précédé d'une pièce et se termine par des couplets qu'ont chantés les élèves (non mentionné au procès-verbal du C.), IV, 752.

FONTEVRAULT. — Voir BÉDIÉ.

FORELLE. instituteur à l'École nationale de Juilly. — Nommé dans l'arrêté du C. du 4 fructidor an III, VI, 571.

FOREST (Jacques), député de Rhône-et-Loire à la C. N., l'un des Soixante-treize. — Décrété d'arrestation le 11 juillet 1793, détenu à Paris, V, 293. — Autorisé, le 2 brumaire an III, à se faire transférer dans son domicile, pour rétablir sa santé, 165. — Rappelé dans le sein de la C. N., le 18 frimaire, 291, 293.

FORESTIER, principal du ci-dev. collège des Quatre-Nations. — Porté pour 1333 l. t. au tableau de répartition du 9 fructidor an III, VI, 587.

FORESTIER (Pierre-Jacques), député de l'Allier à la C. N. — Dit à la C. N., le 16 ventôse an III, qu'il était présent à la discussion qui eut lieu au C. des finances au sujet du Théâtre-National; ce sont les propriétaires eux-mêmes qui, après l'arrestation de la citoyenne Montansier, sont allés au C. de S. P. l'offrir pour l'Opéra, V, 579. — Le 5 prairial, décrété d'arrestation, VI, 232. — Un décret du 8 prairial, rendu sur la proposition de Clauzel, le renvoie devant la Commission militaire, 237. — Ramené à Paris, écroué avec 7 autres, le 22 prairial, aux Quatre-Nations; le 23, transféré dans la maison d'arrêt de la Commission, aux Capucines, 284. — Le 24, la Commission l'interroge, 288. — Le 29, la Commission le renvoie dans la maison d'arrêt, pour être pris à son égard, par le C. de S. G., le parti que celui-ci croira convenable, 298-299.

FORMAND. — Ses *Réflexions sur l'utilité et la direction des spectacles,* renvoyées à Guyton, 5 prairial an II, IV, 469.

FORSANS (François). — Nommé aide-conservateur à l'Éc. de santé de Montpellier, 20 germinal an III, VI, 54.

FORSTER (I.-Georges-Adam), révolutionnaire mayençais. — Joguet présente au C. des ouvrages manuscrits trouvés sous les scellés de Forster et recommande sa famille à la générosité de la nation : mention civique, et renvoi à la Ire section, 22 pluviôse an III, V, 481. — Arbogast sera invité à prendre connaissance des ouvrages de Forster, en langue allemande, et à faire rapport à la 1re section, 18 ventôse, 581. — Bailleul est chargé de présenter une note explicative sur les ouvrages de Forster, 26 ventôse, 607. — Sur la proposition d'un membre, le C. arrête que ceux des manuscrits qui traitent de l'histoire naturelle seront envoyés aux professeurs du Muséum pour être examinés, 23 messidor, VI, 404. — Le C. arrête que les professeurs du Muséum présenteront incessamment leur rapport sur ces manuscrits, 10 vendémiaire an IV. 743.

FORT dit LA CAZADE. — Voir FAURE, dit LA CAZADE.

FORTIA (probablement le marquis François FORTIA D'URBAN). — Expose qu'il a fait divers ouvrages élémentaires et s'occupe des mêmes travaux, mais qu'en qualité de ci-devant noble, il a été obligé de quitter Paris, ce qui l'empêche de faire imprimer ces ouvrages; arrêté que le C. de S. P. sera invité à la mettre en réquisition, 12 vendémiaire an III, V, 106.

FORTIER (La veuve). — Voir FOSSIER, graveur.

FORTIN, sculpteur. — Chargé de l'exécution d'un des bas-reliefs (l'empire de la Loi) du péristyle du Panthéon français, III, 6.

FORTIN (Nicolas), constructeur d'instruments de physique. — Membre de la C. des A. (section de physique), nommé par Paré, le 28 août 1793; et suite de l'acte de sa nomination, 490 (fin de la n. 3 de la p. 489), 508, 509. — Fait avec Lenoir et Charles, l'inventaire des instruments de l'Observatoire, le 19e jour du premier mois de l'an IIe, 598 (n. 5), 601-602. — Le 22 frimaire, la C. des P. et M. accuse réception au ministre Paré du double du marché conclu avec Fortin pour la fabrication des centicades, III, 237. — L'architecte du Louvre apportant, par son opposition, du retard à l'exécution des marchés de Fortin et Fourché pour la confection des étalons le C. arrête d'écrire au ministre Paré, 13 nivôse an II, 231 (et n. 3). — Maintenu dans la C. des A., réorganisée (section de physique), liste des 5 pluviôse, 18 pluviôse, et 15 ventôse, 323, 327, 502. — Mentionné dans un rapport de Prieur du 25 fructidor an III, comme l'un des artistes qui ont concouru aux travaux pour les P. et M., VI, 668. — Mentionné dans un rapport de la C. ex. du 30 fructidor, comme celui au nom duquel a été ordonnancé, en prairial précédent, un mandat de 10.000 l. t. pour les dépenses de la C. des A., 686.

FORTY, peintre. — A obtenu un prix de 2.000 l. t. au concours des esquisses de peinture, décret du 14 fructidor an III, IV, 262.

Fosses d'aisances. — Segalla, chimiste, a fait une découverte pour vider les fosses d'aisances avec facilité et sans odeur : renvoyé à Guyton, 11 germinal an II, IV, 56.

FOSSEYEUX, graveur. — Figure sur la liste provisoire des gens de lettres, savants et artistes, formée par le C. le 6 pluviôse an III, V 450. — Figure sur une liste présentée au C. par Villar le 30 messidor : ajournée, VI, 432.

FOSSIER, graveur. — Sa veuve demande une pension; Fourcroy, rapporteur, 30 juillet 1793, II, 156. — Sur le rapport de Fourcroy, pétition renvoyée au C. de liquidation, 21 septembre, 454. — Elle figure sous le nom de *Fortier*), sur une liste présentée au C. par Villar le 30 messidor an III : ajournée, VI, 433.

FOUBERT. — Secrétaire du nouveau Conservatoire du Muséum des arts réorganisé par l'arrêté du 18 germinal an III, VI, 19 (note).

FOUCAULT, président de la section du Finistère. — A signé l'attestation délivrée à Duvernoy et Vauchelot, musicien, et Lefèvre, élève, le 19 prairial an II, IV, 575 (et n. 6).

FOUCAULT (Étienne), juge au Tribunal révolutionnaire. — Siège, le 19 floréal an II, dans l'affaire des fermiers généraux, avec Coffinhal et Denizot, IV, 389. — Condamné à mort le 17 floréal an III, guillotiné le lendemain, 389; VI, 179. — Le 18, son fils pénètre dans la salle de la C.N. et implore un sursis pour son père : le président, pour consoler l'enfant qui fondait en larmes, prononce le renvoi au C. de législation, 179 (n. 2).

FOUCHÉ (Joseph), dit DE NANTES, prêtre de l'Oratoire, député de la Loire-Inférieure à la C. N. — Notice, I, LXXXIII. — Nommé suppléant du C. d'I. P., 13 octobre 1792; devient membre titulaire dans le courant d'octobre. — Est adjoint aux 2 commissaires déjà nommés pour faire un rapport sur la congrégation séculière, 25 octobre, 18. — Présente un projet de décret sur les congrégations, que le C. discute et adopte; est chargé de conférer avec le C. des finances, 27 octobre, 23, 25. — Fait lecture à la C. N. d'un rapport et projet de décret sur les congrégations, 6 novembre, 25 (ann.); texte du rapport et du projet de décret, 26. — La C. N. ajourne le projet 19 novembre, 31. — Signe comme secrétaire le procès-verbal du 8 février 1793, 317. — Présente à la C.N. un décret sur les biens des collèges, 9, 14, et 16 février, 328 (n. 3), 330-333 (ann. B). — Rapporteur de la pétition d'un ex-oratorien, 15 février, 335. — Fait part au C. de l'intention du C. des finances de proposer d'aliéner tous les biens des collèges; 2 commissaires sont nommés, 18 février, 338. — Lit à la C. N., au nom des C. d'I. P. et des finances, un rapport et un projet de décret réglant la question de l'aliénation des biens des collèges et celle des traitements; décret voté avec des modifications, 8 mars, et un article additionnel, 12 mars, 339 (n. 1), 339-345 (annexes). — En mission dans la Loire-Inférieure et la Mayenne, rappelé le 30 avril. — Écrit et publie, en mai et juin, des *Réflexions sur l'éducation publique*, dont une seconde édition a été publiée à Commune-Affranchie (Lyon), pendant la mission de Fouché dans cette ville; reproduction de cette brochure, 614-619 (Appendice, II). — Sortant, 6 juin, 475; réélu le 27 juin, 519, 521 (ann. A.). — En mission dans les départements de l'Ouest et du Centre, sort du C. au renouvellement du 15e jour du premier mois de l'an IIe, II, Introd., IV; 593 (note). — Envoie au C. un arrêté daté de Nevers, 19 du premier mois, sur l'exercice des cultes et la sépulture des morts; ordre du jour, 25 du premier mois, 627; texte de l'arrêté, 630-631 (ann. A.). — Un nouvel exemplaire de l'arrêté du 19 du premier mois parvient au C. renvoyé par la C. N. le 2 du second mois; ajourné, 15 brumaire, 748. — Le 22 du premier mois, Fouché écrit à la C. N. pour lui rendre compte de l'esprit philosophique qui animait le peuple de l'Allier et de la Nièvre, une lettre lue le 27 et insérée au bulletin, 748 (n. 5). — Le citoyen Durand, de Cerilly, écrit à la C. N. le 4 du second mois, au sujet de l'arrêté de Fouché du 19 du premier mois, 743 (n. 5).

751-752 (ann. B). — Pendant sa mission à Nevers, remplace les professeurs du collège par des instituteurs nouveaux, sous le nom d'Institut national provisoire, IV, 748, 918. — Fouché et Collot annoncent de Lyon à la C.N. (11 frimaire) l'envoi des restes de Chalier, 64 (n. 5). — Le 13 germinal au soir, Tallien demande l'arrestation de Fouché : elle n'est pas décrétée, VI, 30, elle l'est le 22 thermidor, 526.

FOUCHER D'OBSONVILLE, voyageur et naturaliste, à Meaux. — Adresse au C. 3 volumes, le *Bagavadam* (1788), des *Essais philosophiques sur les mœurs de divers animaux* (1783), et une *Lettre d'un voyageur sur la guerre des Turcs* (1788), et y joint le plan d'un ouvrage sur la langue primitive : renvoyé à Grégoire, 29 messidor an II; sur le rapport de Grégoire, le C. arrête que les 3 volumes seront déposés à sa bibliothèque, et que le président écrira à Foucher pour l'inviter à consigner par écrit ses découvertes relatives à la langue universelle, II fructidor, IV, 821-822, 992 (et n. 2).

FOUCOU, sculpteur. — Lettre de lui renvoyée à la C. ex. 24 vendémiaire an III, X, 132. — Demande une place vacante au Conservatoire des arts; renvoyé à la 2e section, 28 frimaire, 331. — Figure pour 2.000 l. t. sur la liste des artistes, etc., présentée au C. le 4 nivôse an III, V, 359, et adoptée par la C. N. le 14, 384. — Nommé membre de la C. des A., section de peinture, sculpture, etc., 22 nivôse, 410.

FOUCQUÉ. — Envoie l'ancienne carte du jeu de la guerre, qu'il propose de remettre en vogue : renvoyé à Thibaudeau, 7 fructidor an II, IV, 973.

FOUGÈRES (Ille-et-Vilaine). — La Société populaire demande la radiation des expressions qui peuvent rappeler la royauté, la noblesse, etc. : renvoyé au C. de législation, 19 floréal an II, IV, 369. — Pour le maire de Fougères, voir LESUEUR.

FOULON, maçon. — Sera tenu d'évacuer sans délai le logement qu'il occupe aux ci-dev. Cordeliers, 26 ventôse an III, V, 609-610.

FOUQUIER-TINVILLE (Antoine-Quentin), ancien procureur au Châtelet, élu substitut de l'accusateur public près le tribunal criminel de Paris en février 1793, accusateur public près le Tribunal révolutionnaire le 26 septembre 1793. — Ne place pas le ci-devant fermier général Verdun sur la liste des accusés traduits au Tribunal révolutionnaire, parce que sa commune l'avait réclamé en attestant qu'il avait toujours fait du bien aux pauvres, et qu'un arrêté du C. de S. P. l'avait excepté comme bon patriote, IV, 389 (et n. 3). — Refuse de mettre hors de cause les 3 adjoints aux fermiers généraux, 388. — Le 30 frimaire an III, Clauzel demande que Fouquier (arrêté le 14 thermidor) soit envoyé au Tribunal révolutionnaire, V, 336. — Son procès commence le 9 germinal an III; le 29 germinal, la C. N. décrète que le Tribunal révolutionnaire restera en permanence jusqu'au jugement définitif de Fouquier et de ses co-accusés, VI, 113-114. — Le président du tribunal demande si le jury doit être interrogé sur l'intention contre-révolutionnaire ou sur l'intention criminelle; la C. N. décrète, le 14 floréal, que l'accusé ne peut être absous que s'il a agi involontairement ou sans mauvaise intention; un représentant s'écrie qu'on va assassiner Fouquier-Tinville, 165-166. — Condamné à mort le 17 floréal, guillotiné le 18, 177; IV, 389.

FOURCADE (Thomas-Pascal), homme de lettres. — Notice, II, XCV. — Collaborateur du journal de Gorsas jusqu'en novembre 1792; puis en mission volontaire avec Gonchon dans l'Eure-et-Loir; en janvier 1793, en mission en Belgique; se rapproche des Montagnards, est envoyé en mission dans le Midi, et se lie avec Jullien fils, IV, 214 (ann. G). — Est, avec Claude Payan et Jullien fils, un des rédacteurs, de l'*Anti-Fédéraliste* (septembre 1793), II, 681. L'*Anti-Fédéraliste* cessant de paraître à partir du 1er nivôse an II, Payan et lui concluent avec l'imprimeur Vatar, le 29 nivôse, un traité pour faire servir à leurs abonnés le *Journal des hommes libres*, IV, 214, 1010-1111. — Employé dans les bureaux du C. de correspondance, 214, 892. — Envoie au C. le premier numéro de son journal le *Correspondant des Sociétés populaires* (continuation de l'*Anti-Fédéraliste*), 1er germinal an II, 7. — Nommé adjoint à la C. ex. de l'I. P. par un arrêté de C. de S. P. du 12 floréal, 214 que confirme le décret du 30 floréal, 456; est placé à la tête de la 2e division (bibliothèques, musées, collections et monuments nationaux), 214-219. — S'occupe, à la suite d'un arrêté pris le 6 floréal par la C. de S.P., de la rédaction d'un précis historique, destiné à accompagner les vignettes de Mirys, *Figures de l'histoire de la République romaine*, VI, 143, 144. — Signe, en prairial ou messidor, une lettre au Comité civil de la section du Mont-Blanc, OO, 645. — Signe, le 29 prairial, un arrêté ordonnant l'impression de l'*Ode à l'Être suprême* de Lebrun, 661 (ann. I). — Signe, le 5 messidor, une circulaire aux directeurs et entrepreneurs de spectacles, aux autorités municipales et aux auteurs dramatiques, 712. — Signe, le 11 messidor, un rapport et un arrêté interdisant aux théâtres de représenter la fête de l'Être-suprême, 714. — Signe, le 13 messidor, l'arrêté ordonnant l'impression du *Précis historique sur Viala*, 734 (ann. D). — Signe, en messidor ou thermidor, avec Joseph Payan, un rapport sur l'opéra *Castor et Pollux*, reproduit dans le *Moniteur* du 7 thermidor, 716. — Signe, le 6 thermidor, avec Joseph Payan, les *Dispositions et détails* de la fête de Bara et Viala; signe également un

Appel aux poètes, 855. — Le 8 thermidor, passe la soirée au théâtre de l'Égalité, où il rencontre Claude Payan, qui lui fait des reproches; après la représentation, il cause amicalement avec Tallien et Clément de Ris, 894. — Le 10 thermidor au soir, il dénonce Joseph Payan au C. de S. P., 875, 891. — Affirme plus tard dans un mémoire justificatif, qu'il n'a eu avec Joseph Payan, qui le tenait à l'écart, que des relations concernant les affaires de la C. ex.; qu'il a refusé d'entrer dans la Société des Jacobins; qu'il a constamment refusé d'aller voir Robespierre, dont le caractère insociable et cruel le révoltait, et qu'il ne lui a parlé que 2 fois, 890-891. — L'arrêté du C. de S. P. du 11 thermidor, chargeant le chef de bureau Dumas de prendre des mesures pour que les papiers au timbre de la C. ex. ne puissent être employés à un usage contraire au bien public, lui ordonne de se concerter avec Fourcade, 877. — Signe, le 12 thermidor, un procès-verbal d'apposition de scellés sur une armoire où ont été placés des papiers de la C. ex., 878. — Signe le même jour une lettre au C. de S. P. pour demander que certains papiers soient retirés de dessous les scellés, 879. — Le 14 thermidor, écrit une lettre à Gardel, 865. — Publie un Avis aux poètes, s. d., 880. — Destitué et mis en arrestation par un arrêté du C. de S. P. du 15 thermidor, 880. — Adresse au C. de S. P. un mémoire justificatif, s. d.; il y attaque Joseph Payan, 889-893. — La Commission nommée pour examiner les papiers de Robespierre et de ses complices déclare, le 30 thermidor, n'avoir rien trouvé de suspect dans les papiers de Fourcade, 893. — Lettre de Fourcade au C. de S. P., écrite le 4 ou le 5 fructidor, 893-895. — La femme de Fourcade obtient, le 21 fructidor, de la Commission chargée d'examiner les papiers de Robespierre et c., une déclaration constatant que dans les papiers des deux Payan, il n'a rien été trouvé à la charge de Fourcade, 895. — Les députés des Basses-Pyrénées, Conte, Pémartin et Casenave attestent, le 25 fructidor, que Fourcade s'est toujours montré bon citoyen, 895. — Le C. de S. P. renvoie les pièces concernant Fourcade au C. de S. G., où elles sont remises à Clauzel, 896. — Lettre de Fourcade au C. de S. G., s. d. (29 ou 30 fructidor), 896-897. — Arrêté de C. de S. G. du 30 fructidor, prononçant la libération de Fourcade, 897. — En vendémiaire an III, Fourcade devient chef du 3e bureau de la 1re section de la C. ex. réorganisée, 897; V, 112. — En l'an IV, obtient du Directoire exécutif le poste de consul à Saint-Jean-d'Acre, 897, puis celui de consul à la Canée, 215. — Emprisonné par les Turcs en 1798, revient en France à la paix; est ensuite consul à Sinope, puis revient encore en France; enfin, en 1812, consul à Salonique, où il meurt en 1813, 215.

FOURCADE (La citoyenne). Admise le 21 fructidor an II à la séance de la Commission chargée de l'examen des papiers de Robespierre et de ses complices, IV, 895.

FOURCADE père, artisan, à Pau. — Son fils lui écrit, après le 9 thermidor, qu'il faut se rallier autour de la C. N., IV, 891.

FOURCHARD (F.), instituteur, à Joinville. — Réclame ses honoraires; renvoyé à L. Bourdon, 15 ventôse an II, III, 547. — Ces honoraires étaient de 200 l. t., payables sur la succession de la ci-devant demoiselle de Guise, le C. passe à l'ordre du jour motivé sur le décret du 4 ventôse, qui ordonne que le traitement des instituteurs sera payé par les corps administratifs et sera au minimum de 400 l. t., 29 ventôse, 599.

FOURCHÉ, balancier-ajusteur de la Monnaie. — L'architecte du Louvre apportant, par son opposition du retard à l'exécution des marchés de Fourché et Fortin pour la confection des étalons des poids et mesures, le C. arrête d'écrire au Ministre Paré, 13 nivôse an II, III, 231, (et n. 3). — La C. des P. et M. demande la levée des scellés apposés dans l'atelier de Fourché, 19 pluviôse, 432. — Mentionné, dans un rapport de Prieur du 25 fructidor an IV, comme l'un des artistes qui ont concouru aux travaux pour les P. et M., VI, 668. — Sur le rapport de l'Agence des P. et M., le C., considérant que Fourché ne remplit pas son engagement, arrête que le local qui lui avait été accordé au Louvre lui sera repris, et que l'Agence est autorisée à en mettre en possession un autre artiste, 1er brumaire, 825.

FOURCROY (Antoine-François), membre de l'Académie des Sciences. — Notice, I, LXXXII. — Membre du B. de C. des arts et métiers comme délégué de l'Académie, le 5 septembre 1792, IV, 266. — Signe une lettre de ce Bureau le 30 novembre 1792, I, 108. Dans l'organisation donnée au Muséum d'histoire naturelle par le décret du 10 juin 1793, est professeur de chimie générale; mais ne fait pas son cours, IV, 406, 398 (n. 4). — Le Bureau le nomme, le 10 juillet 1793, membre d'une commission qui doit s'occuper d'une éducation propre aux arts mécaniques, II, 457 (n. 3), 902. — Élu député suppléant de Paris à la C. N., en septembre 1792, remplace Marat le 25 juillet 1793, 172 (n. 1). — Son billet à Lavoisier du 29 juillet au sujet de l'Académie des sciences, 247. — Nommé membre du C. par un décret du 30 juillet, 156, 172. — Prononce, le 30 juillet, un discours sur le plan de Lepeletier, 172-173; texte de ce discours, 188-193. — Chargé du rapport d'une pétition de la veuve Fossier; chargé de se concerter avec le C. des finances pour pourvoir aux besoins des collèges de Paris 30 juillet, 156. — Texte de projet qu'il présentera

au C. des finances, pour les collèges de Paris, 1er août, 195; le projet est décrété, 7 août, 196 (ann. A). — Commissaire pour l'examen du cabinet Pelletier, 1er août, 196. — Nommé commissaire pour la construction des étalons des poids et mesures, 6 août, 241. — Commissaire pour la pétition de Lamanon, 13 août, 281. — Chargé de conférer avec le C. des finances au sujet d'un projet de décret relatif aux jeunes artistes qui ont obtenu des prix antérieurement au décret du 1er juillet 1793, 13 août, 292. — Rapporteur d'une lettre de Garat sur les traitements des professeurs des collèges; rend compte de sa conférence avec le C. des finances; chargé de présenter à la C. N. la liste des membres du jury des livres élémentaires; rapporteur d'une pétition de l'Acad. de chirurgie, 17 août, 296, 297, 298. — Remplacé par L. Bourdon comme rapporteur de la lettre de Garat sur les traitements, 20 août, 310. — Fait un rapport sur la pétition des ci-devant membres de l'Acad. de chirurgie; nommé membre d'une commission chargée de faire un rapport sur les travaux des académies qu'il importe de continuer, 20 août, 310-311. — Son billet à Lavoisier, du 20 août, 323-324. — Membre d'une commission chargée d'examiner s'il convient de donner une valeur numéraire à la médaille du 10 août, 22 août, 334. — Présente un projet de décret sur le cabinet de Pelletier, 27 août; la C. N. le vote le 30 août, 346 (et n. 2). — Rapporteur d'une pétition de Friequenau, 31 août, 351. — Commissaire pour rendre compte des recherches de Leblanc sur la cristallisation; élu secrétaire, 3 septembre, 357, 358. — Rapporteur d'une pétition de Gombaud-Lachaize, 7 septembre, 365. — Transmet à Lavoisier 6 questions relatives au travail des poids et mesures; Lavoisier répond, et propose un projet de décret chargeant les commissions nommées par la ci-devant Acad. des sciences de continuer ce travail, 366 (n. 3), 371-372 (ann. D); Fourcroy propose au C. un projet de décret organisant en Commission temporaire les ex-académiciens chargé du travail des P. et M.; Lakanal demande la question préalable; ajournement, 7 septembre, 366. — Désigné avec Romme pour faire lever les scellés chez Lavoisier afin de retirer les objets servant au travail des P. et M.; adoption par le C. du projet de décret présenté le 7, 9 septembre, 374, 376; la C. N. vote le 11 septembre, sur son rapport, le décret instituant la Commission temporaire, 384-386 (ann. C.). — Commissaire pour l'installation d'une cheminée à la Desarnod dans la salle du C.; fait adopter au C. un projet de décret relatif à Gombaud-Lachaize, et un projet de décret mettant une somme annuelle de 6.000 l. t. à la disposition du Muséum d'histoire naturelle pour la continuation de la collection de plantes et d'animaux peints, 10 septembre, 391-392. — Le département de Paris fait appel à son concours pour l'organisation des degrés supérieurs d'instruction; Fourcroy donne l'idée de faire, des écoles secondaires de Condorcet, des écoles pratiques d'arts et métiers, 407. — Reçoit une lettre de Debord, la transmet à L. Bourdon, qui a été nommé rapporteur d'une pétition des professeurs de Limoges le 12 septembre, 397 (n. 2); 433 (ann. D). — A la C. N., dans la discussion du 16 septembre, revendique la paternité de l'idée des écoles secondaires professionnelles, 423, 424. — Comme l'un des commissaires des P. et M. nommés en exécution de l'article 4 du décret du 1er août, s'occupe de trouver un local pour la Commission temporaire, dont il fait lui-même partie; sa lettre à Lavoisier du 17 septembre (386-388). — Fait son rapport sur la pétition de la veuve Fossier, 21 septembre, 454. — A la C. N., le 25 septembre, répond à Thuriot, qui demandait que le C. fût chargé de publier quotidiennement une feuille de morale, 494. — Chargé, avec Romme, de l'examen de papiers en langue étrangère pris chez Lavoisier, 28 septembre, 511. — Élu président du C., 1er octobre, 520. — Le décret du 15e jour du premier mois de l'an 2e, qui renouvelle le C., maintient Fourcroy au nombre de ses membres, 592. — Membre de la section de P. et M., et de la section chargée du plan d'organisation de l'éducation nationale, 19 du premier mois, 606. — La C. N. le charge, avec Guyton, d'examiner un projet de Second pour la direction des aérostats, 25 du premier mois, III, 3 (n. 8), 7 (ann. C). — Rapporteur d'une pétition de l'Homerie; aura la parole à la séance suivante pour un rapport sur les P. et M., 25 du premier mois, II, 629. — Fait au C. un rapport sur les dépenses qu'occasionneront la confection et l'envoi des nouveaux étalons des P. et M.; y expose les principes généraux du nouveau système, et donne un aperçu des travaux de la Commission temporaire 27 du premier mois, 633; Fourcroy lit à la C. N., le 1er du second mois, son rapport au nom des C. d'I. P. et des finances, et fait voter le décret qui l'accompagne, 633 (n. 3), 637-638 (ann. A); texte de ce rapport, suivi d'un rapport de la Commission temporaire, 638-646. — Chargé de conférer avec le C. de S. P. au sujet d'un mémoire de Henrion sur l'indigo; rapporteur d'une pétition des professeurs de chirurgie, 11 brumaire an II, 727, 729. — Chargé à nouveau, avec Daoust et Guyton, de l'examen des papiers anglais trouvés chez Lavoisier, 13 brumaire, 742-743. — Rapporteur d'une réclamation de Stephanopoli et d'une pétition du Lycée des arts, 15 brumaire, 747, 748 — Propose une rédaction pour le projet de statue colossale du Peuple français présenté

par David; nommé l'un des 5 commissaires chargés de préparer le décret, 17 brumaire, 772-773. — Le 17 brumaire, au sein du C., Fourcroy, d'après le récit de Grégoire dans ses *Mémoires*, reprocha à celui-ci d'avoir comprimé l'élan de l'opinion publique contre le fanatisme; dans une autre occasion, il lui dit : « Il faut casser cette infâme religion », 782. — Présente au C. un projet de rédaction du décret sur l'érection d'une statue colossale du Peuple, 19 brumaire, 785. — Chargé d'examiner la machine de l'ex-abbé Sans pour la guérison des convulsions chez les enfants, 25 brumaire, 824. — Rappelle l'important objet de la manufacture du minium d'Olivier à Bercy, 29 brumaire, 867. — Le 3 frimaire, désigné pour faire partie d'un commissariat chargé des fêtes, de la musique et des spectacles, III, 3. — Présente, au nom du littérateur Desforges, des moyens d'exécution pour un *Plan d'éducation;* chargé de présenter, le 11, concurremment avec Romme, ses vues sur les degrés supérieurs d'instruction, 7 frimaire, 34, 35. — Rapporteur d'une proposition de Grégoire, d'enfermer comme suspects ceux qui proposeront de brûler les livres, et d'une proposition de Romme de jeter dans la cuve les livres jugés inutiles, 9 frimaire, 41. — Le 11 frimaire, porté à la présidence des Jacobins, où il succède à Cloots; 55 (suite de la n. 5 de la p. 54). — Rapporteur d'une pétition du chirurgien Laurent, qui demande à être employé dans un cabinet d'histoire naturelle, 17 frimaire, 74. — A la C. N le 19 frimaire, fait un discours suivi d'un projet de décret sur l'enseignement libre des sciences et des arts, 89 (n. 5), 95-96; texte du discours et du projet de décret, 97-105. — Biot explique l'attitude de Fourcroy — qui, au lieu de se joindre à ceux qui voulaient examiner l'instruction, prôna l'enseignement libre, par ce motif que Fourcroy, plus politique [que Romme], sentait que le bien était alors impossible, V, Introd., XVI (n. 2). — Pétition d'Adanson renvoyée à lui et à Guyton, 26 frimaire, III, 163. — Dans son discours du 2 nivôse, Portiez (de l'Oise) répond aux attaques de Fourcroy contre les collèges et les universités, critique sa théorie de l'enseignement libre, et montre que Fourcroy tenait un autre langage lors de la discussion des 15 et 16 septembre 1793, 198 (n. 2), 201-205. — Chargé par le C., avec David, de la direction de la fête qui aura lieu le 10 nivôse pour célébrer la reprise de Toulon, 7 nivôse, 216. — Chargé, avec Guyton, de proposer les moyens les plus convenables d'enterrer les corps restés sans sépulture en Vendée et ailleurs, 9 nivôse, 226. — Chargé, avec Guyton, de se rendre au C. de S. G., 25 nivôse; ils en reviennent avec un arrêté autorisant le C. d'I. P. à faire retirer de dessous les scellés apposés chez Lavoisier les objets appartenant à la C. des P. et M.; l'opération a lieu le 19 nivôse, 233 (et n. 1), 235, 239-242. — Est invité à faire son rapport sur la pétition de Sans, 19 nivôse, 253. — Nommé, avec Arbogast, rapporteur d'une pétition de Duboy-Laverne et Langlès, 19 nivôse, 256. — Fait un rapport sur la pétition de Stephanopoli; le C. l'adopte et arrête en outre qu'il sera proposé à la C. N. d'interdire au ministre de l'Intérieur le droit de refuser aux artistes les récompenses qui leur seront attribuées par le B. de C.; fait un rapport sur Sans, 21 nivôse, 263, 264. — Une lettre du représentant de Sucy lui est renvoyée, 23 nivôse, 281. — Commissaire pour l'examen des instruments de Duderé-Laborde, 25 nivôse, 285. — Chargé, avec Guyton de faire un rapport sur un mémoire de Brulcy, et de conférer avec le C. de S. P. et celui des inspecteurs sur le local de la bibliothèque du C., 1er pluviôse, 309. — Nommé par la C. N., le 3 pluviôse, commissaire pour assister à la plantation d'un arbre de la Liberté par les Orphelins des défenseurs de la patrie 341 (ann. B). — Rapporteur de la demande des professeurs du Muséum d'histoire naturelle pour l'établissement d'une ménagerie, 3 pluviôse, 315. — Désigné avec d'autres pour visiter l'école des Jeunes Français, 7 pluviôse, 336. — Chargé de présenter à la C. N. une demande du B. de C., qui désirerait être autorisé à proposer des récompenses pour des artistes qui n'en auraient pas sollicité, 9 pluviôse, 262, 372 (ann. E). — Expose une demande de Cocquebert, 11 pluviôse, 377. — Passage des *Mémoires* de Thibaudeau sur Fourcroy, 488. — Est l'un des commissaires chargés de se concerter avec le C. de la guerre au sujet de la Commission de santé à nommer, 13 ventôse, 537. — Chargé, avec Guyton, de demander au C. de S. P. qu'il propose un décret autorisant des mesures révolutionnaires pour accélérer la fabrication des P. et M., 15 ventôse, 547-548. — Fourcroy et Guyton, chargés du rapport sur le projet d'aérostat de Second, le déclarent inexécutable, 17 ventôse, 552. — Fourcroy et Guyton nommés commissaires permanents auprès du C. de S. P. pour conférer sur toutes les mesures d'instruction qui pourront coïncider avec les opérations générales de gouvernement, 23 ventôse, 568. — On lui renvoie la découverte de Renault pour extraire de divers fruits sauvages des liqueurs spiritueuses, etc., 9 germinal, IV, 47. — Bouquier, Guyton et Fourcroy conféreront avec le C. de S. P. sur le concours pour les livres élémentaires, 17 germinal, 93. — Nommé, le 27 germinal, rapporteur d'une pétition d'Amée, III, 505 (n. 1). — Fourcroy et David chargés de se concerter pour l'établissement des monuments consacrés à la Liberté, 3 floréal, 242.

— Barère raconte (*Mémoires*) que David et Fourcroy lui ont présenté les plans de conservation des monuments anciens et de construction de monuments nouveaux qui ont été sanctionnés par les arrêtés de floréal, 248-249 (ann. B). — Propose, par un amendement à un projet d'arrêté sur la restauration des tableaux, que les difficultés soient également partagées entre les concurrents : adopté, 13 floréal, 302. — On lui renvoie l'examen des objets d'anatomie du cabinet de Pierson, sur lequel Corvisart a fait un rapport à la C. des A., 19 floréal, 368. — Le C. d'I. P. le charge d'exposer au C. de S. P. les besoins du Muséum d'histoire naturelle, et en particulier de solliciter un emplacement convenable pour la Ménagerie; on lui renvoie un mémoire de Denis; il se charge de rendre à Desforges son drame sur l'éducation républicaine, 21 floréal, 299, 401. — Lui et Prunelle sont invités à rendre compte de l'état du travail concernant la ménagerie du Muséum, 25 floréal, 431. — Rend compte de l'examen qu'il a fait des besoins du Muséum d'histoire naturelle et de ce qui concerne son agrandissement et son embellissement et est chargé de faire un rapport à la C. N. (ce rapport n'a pas été fait); il fera en outre un rapport au C. de S. P. dans lequel il mentionnera l'utilité de faire transporter au Muséum la serre du jardin de Monceau, 27 floréal, 436, 438. — Sur sa demande, chargé, avec Coupé, de visiter les établissements relatifs à l'instruction publique dans les sections de Paris, et d'examiner les plans présentés à la C. N. sur l'organisation des écoles secondaires, 1er prairial, 460. — On lui renvoie la nomenclature des végétaux des contrées méridionales, envoyée par Gérard, 5 prairial, 471. — On lui renvoie l'examen des cheminées proposées par Olivier pour dépouiller le gaz produit par la fabrication du minium, 9 prairial, 494. — Est déchargé, ainsi que Guyton, du rapport sur la pétition de Segalla; examinera le procédé de Souton pour extraire du sel marin l'alcali minéral, 23 prairial, 619 (n. 5), 621. — Chargé de revoir la rédaction du voyage de La Peyrouse quand elle sera terminée, 1er messidor, 663. — Sur son rapport, on passe à l'ordre du jour sur le mémoire de Denis (à lui renvoyé le 23 floréal), 17 messidor, 747. — Le C. le charge avec Grégoire de recueillir des faits et de préparer un rapport pour dévoiler les manœuvres contre-révolutionnaires des ennemis de la République qui tentent de ramener le peuple à l'ignorance en détruisant les monuments des arts, etc.; l'arrêté sera communiqué au C. de S. P., 27 messidor, 819. — Le C. le charge avec Villar et Grégoire de conférer avec le C. de S. P. au sujet des commissaires à envoyer en Belgique, 3 thermidor, 844. — On lui renvoie une demande de Gandicol, 19 thermidor, 907. — Chargé, avec Guyton, d'inviter le C. de S. P. à envoyer 2 représentants en Belgique pour faire exporter tous les objets utiles à l'instruction, à l'industrie, etc., 21 thermidor, 921. — La réclamation faite par Steibelt de la musique de l'opéra *Roméo et Juliette* renvoyée à Fourcroy, 25 thermidor, 934; sur son rapport, ordre du jour, 3 fructidor, 962. — Membre d'une commission chargée de préparer un projet de décret sur une École de santé; on lui renvoie une demande de Levaillant, 7 fructidor, 969-970-973. — Désigné par le sort comme membre restant; une lettre de la citoyenne Levaillant lui est renvoyée, 9 fructidor, 981, 983. — En fructidor, est encore membre de la Société des Jacobins, 991 (suite de la n. 2 de la p. 990). — Le 14 fructidor, à la C. N. à l'occasion du rapport de Grégoire sur le vandalisme, dit que Robespierre était d'une ignorance crasse, et rassemblait des pièces contre quelques-uns de ses collègues amis des lumières, pour les conduire à l'échafaud, 999 (n. 2). — Dans l'assemblée des professeurs du Muséum d'histoire naturelle, du 14 fructidor, Daubenton constate que Fourcroy est en congé régulier et que ses appointements sont suspendus, 398 (n. 5). — Le 15 fructidor, est élu membre du C. de S. P., V, 1 (n. 1). — Signe avec C.-A. Prieur, le 16 fructidor, un arrêté relatif à l'Éc. des travaux publics, 649-650. — Semble avoir rédigé ceux des passages du rapport lu par R. Lindet à la C. N., dans la séance de la 4e sans-culottide, où il est parlé de l'oppression des arts et des sciences et des fureurs de Robespierre, 70, 76. — Lui et Prieur communiquent au C. des T. P. (4e sans-culottide), de la part du C. de S. P., un projet de décret et un rapport sur l'organisation de l'Éc. centrale; ce C. les approuve, 651.

Lui et C.-A. Prieur communiquent en C. d'I. P., de la part de celui de S. P., le projet de décret et le rapport sur la formation de l'École centrale des T. P. : le C. les adopte, 1er vendémiaire an III, V, 79. — Lit à la C. N., le 3 vendémiaire, le rapport sur l'organisation de l'Éc. centrale des T. P., décrétée le 21 ventôse : extraits de ce rapport; y fait un réquisitoire contre les « triumvirs », qui voulaient anéantir les sciences et les arts pour marcher à la domination; y explique que les écoles spéciales seront provisoirement maintenues, IV, 1007-1009; V, 650. — Au nom du C. de S. P., lit à la C. N., le même jour, une lettre de Dugommier annonçant la reprise de Bellegarde, 86-87 (annexes). — Commissaire du C. de S. P. pour s'occuper, de concert avec le commissaire du C. d'I. P. et celui du C. des T. P. des mesures concernant l'exécution du décret sur l'organisation de l'Éc. centrale des T. P., 102 (n. 3) — Remplacé par Grégoire comme commissaire

pour la publication du voyage de La Peyrouse, 30 brumaire, 247. — Lit au C. d'I. P. les rapport et projet de décret à présenter au nom des C. de S. P. et d'I. P. dur l'organisation de l'Éc. centrale de santé : adopté, 4 frimaire, 250. — Signe comme membre du C. de S. P., le 5 frimaire, l'arrêté nommant les instituteurs et agents de l'Éc. centrale des T. P., 224 (ann. A, Addenda); cet arrêté le nomme lui-même instituteur de physique particulière (chimie). — Le 7 frimaire, présente à la C. N., au nom des 2 C., le rapport et le projet sur l'Éc. centrale de santé : discussion ajournée, 254; extraits du rapport, IV, 979-980. — Le 12 frimaire s'ouvre la discussion du projet : on demande qu'au lieu d'une école unique à Paris, il y en ait 3; la C. N. adopte cette modification et renvoie le projet aux C., V, 272 (note). — Commissaire du C. de S. P. pour les É. de santé, demande que des commissaires soient nommés pour se concerter avec lui sur la nouvelle rédaction du décret : le C. d'I. P. nomme Plaichard et Barailon, 12 frimaire, 271-272; le 14 frimaire, Fourcroy présente à la C. N. la nouvelle rédaction du décret : votée, 274 (n. 2). — Sieyès n'ayant pas accepté la mission qui lui avait été confiée pour l'inspection des écoles normales, Lakanal présentera à la C. N. Fourcroy pour le remplacer, le C. arrête que Fourcroy lui communiquera ses vues sur l'organisation des É. de santé, en vue de l'exécution du décret, 14 frimaire, 273, 274. — Nommé par le C. professeur de chimie médicale à l'Éc. de santé de Paris, 24 frimaire, 316; le C. adopte un projet de lettre pour lui annoncer sa nomination, 26 frimaire, 321-322 (il résulte d'un arrêté du C., du 28 fructidor, VI, 679, que Fourcroy refusa). — Demande de faire terminer par une peinture le travail de l'amphithéâtre du Muséum d'histoire naturelle, afin d'y rendre la voix plus sonore : renvoyé à la 2e section, 28 frimaire, 330. — A la C. N., le 14 nivôse, lit au nom du C. de S. P. un rapport sur les arts qui ont servi à la défense de la République, et sur le nouveau procédé de tannage d'Armand Séguin, 393; un passage de ce rapport montre comment la préparation des armes et des autres moyens de défense, en l'an II, fut le point central d'action d'où partirent les impulsions qui vivifièrent l'instruction publique, IV, Introd., XXXV-XXXVI. — Sorti du C. de S. P. et redevenu membre du C. d'I. P., est chargé, avec Barailon et Lalande, de se concerter avec le C. des finances au sujet du traitement des élèves de l'Éc. normale; et avec Massieu, de faire un rapport sur l'utilité dont l'Imprimerie du Bulletin des lois pourrait être pour l'impression des ouvrages d'instruction publique, 18 nivôse, 399. — Le 19 nivôse, proclamé élu au C., 404. — Signe un arrêté relatif au traitement des professeurs de l'Éc. normale, 28 nivôse, 433. — Le 15 pluviôse, réélu membre du C. de S. P., 472. — Prieur demande au C. de nommer un membre pour remplacer Fourcroy dans la surveillance de l'Éc. centrale des T. P. : Massieu est nommé; pour les É. de santé, Plaichard et Barailon sont autorisés à continuer, en l'absence de Fourcroy, à faire comme ci-devant tout ce qui sera utile à l'organisation, 20 pluviôse, 475. — La C. ex. fera distribuer aux élèves de l'Éc. normale la *Philosophie chimique* de Fourcroy, 6 ventôse, 533. — Lit au C. d'I. P. un rapport suivi d'un projet de décret sur l'établissement d'un Muséum des antiques : le C. l'adopte et arrête qu'il sera présenté à la C. N., 16 ventôse, 576. — Sera invité à se rendre à la séance du 22, pour y soumettre à une nouvelle discussion son projet d'un Muséum d'antiques, 20 ventôse, 590. — Le 27 germinal, à la C. N., prend la défense de l'Éc. normale, VI, 96-97. — Le C. charge Villar et lui d'appuyer auprès du C. des finances la demande des professeurs du Muséum d'histoire naturelle d'obtenir l'indemnité du 4 puviôse; Lalande et lui examineront les travaux que le Muséum se propose de faire pour recevoir le cabinet du stathouder, 14 floréal, 164. — Chargé de présenter au C. de S. P., de S. G. et des finances, au nom du C. d'I. P. (dont il ne fait pas partie), des observations sur l'arrêté du 28 floréal plaçant la Bourse au Louvre, 30 floréal, 225. — A donné à Rabellon une attestation, sur le vu de laquelle le C. invite la C. de S. P. à mettre en réquisition ce citoyen, 10 prairial, 240. — Après avoir entendu les observations de Fourcroy sur l'inutilité des moyens employés jusqu'à présent pour l'organisation de l'instruction, le C. arrête que Fourcroy et Drulhe inviteront la C. des Onze à parler, dans le rapport qu'elle doit faire à la C. N., des moyens d'accélérer l'instruction publique, 12 prairial, 244. — Fait observer au C., à qui les officiers de santé du Grand hospice d'Humanité demandent de désigner le successeur de Desault, que la nomination à cette place appartient au C. des secours, 14 prairial, 256. — Sort du C. de S. P. le 15 prairial, 391. — Chargé, avec Lalande, de faire approuver par le C. des finances les travaux à exécuter dans les galeries du Muséum, 18 prairial, 265. — Annonce au C. que la C. des Onze s'est occupée de présenter des réformes dans l'organisation des écoles centrales, 22 prairial, 278. — Rappelle au C. que l'art. 113 du projet de lois constitutionnelles présenté ce jour charge le C. de présenter les projets d'organisation pour diverses écoles spéciales, et propose d'inviter chacun des membres du C. à se charger d'un rapport : les membres seront convoqués par circulaire, 6 messidor, 330. — Chargé de se concerter avec les professeurs du Muséum

au sujet d'un journal d'histoire naturelle; chargé, avec Plaichard et Bordes, du rapport sur l'organisation des É. de médecine et des É. vétérinaires, 8 messidor, 343-344, 345. — Lui et Brabant sont invités à présenter leur rapport sur le Muséum des antiques et son placement au Louvre, 12 messidor, 381. — Le 17 messidor, élu membre du C., 391. — Le 19 messidor, répond à Lespinasse qui a critiqué le mot *myriamètre*, 400. — Chargé de se concerter avec le C. des finances sur les pensions à faire à Thompson et à ses agents, ou à leurs veuves, en cas de maladie ou mort, 28 messidor, 428. — Signe, avec d'autres membres du C., une lettre à Ginguené, 8 thermidor, 466. — Présente au C. ses observations sur une disposition du projet des Onze, portant que les professeurs des écoles centrales seront payés par les élèves; demande que le C. nomme 2 commissaires pour conférer avec les Onze et examiner s'il ne vaudrait pas mieux que ces professeurs fussent soldés par la République, 18 thermidor, 504-505. — Par 3 feuillets portant des notes de Fourcroy relatives aux écoles primaires, centrales et spéciales, on voit que Fourcroy désirait le maintien du décret du 27 brumaire an III; qu'il voulait la gratuité de l'instruction : « Vous vous êtes emparés des biens des collèges, que faites-vous pour l'instruction si vous ne payez pas les professeurs? » et que la marche rétrograde de la C. N. l'effrayait : « Mais puisque la cause populaire perd aujourd'hui presque tous ses défenseurs... », 505 (suite de la n. de la p. 504), 511-512 (ann. B). — Fourcroy se transportera au C. de S. P. pour l'inviter à faire approvisionner de bois de chauffage le Muséum des arts et les dépôts de la rue de Beaune et des Petits-Augustins, 24 thermidor, 523-524. — On lui renvoie la demande du Muséum d'histoire naturelle, d'une prompte exécution des travaux de la galerie; soumet au C. une partie du travail dont divers membres avaient été chargés sur l'organisation des diverses écoles proposées : discussion renvoyée à la séance suivante, 26 thermidor, 540. — Fait arrêter que les travaux de la galerie du Muséum seront faits sous la surveillance de la C. ex., et payés sur les fonds de celle-ci; le C. discute sur l'organisation de l'instruction publique, et arrête divers articles relatifs aux écoles primaires, 28 thermidor, 546. — Présente un projet d'écoles destinées au complément de l'éducation : les premiers articles sont adoptés avec amendements, la suite ajourné à la première séance, 30 thermidor, 553. — Après mûre délibération, le projet est ajourné, 5 fructidor, 574. — Chargé, avec Barailon, Plaichard et Bordes, du travail sur les É. de médecine; vétérinaires; d'histoire naturelle; d'économie rurale; chargé seul du travail sur les É. d'antiquités; lit un projet d'organisation de l'Institut national qui le divise en 3 classes, et qui est adopté avec de légers amendements, 6 fructidor, 576 (et note). — Le C. arrête que son projet sur l'Institut national et 2 projets présentés par Lakanal, sur les écoles primaires et centrales, seront remis à la C. des Onze pour être présentés à la C. N., 7 fructidor, 582. — Donne lecture d'un mémoire de la C. ex. d'agriculture et des arts relatif au Conservatoire végétal des Champs-Élysées et aux héritiers Marbeuf : chargé, avec Bordes et Portier, de conférer à ce sujet avec le C. de S. P., 14 fructidor, 611. — En conséquence du décret autorisant le cumul, Plaichard demande que, conformément à l'arrêté du 24 frimaire précédent, Fourcroy soit porté sur la liste des professeurs de l'É. de santé de Paris, sur laquelle son nom se trouve effacé dans les registres : l'ordre du jour, motivé sur ce que l'arrêté du 24 frimaire n'a pas été annulé ni modifié, 18 fructidor, 638. — Lakanal et lui rendent compte de leur conférence avec Daunou, membre de la C. des Onze; le projet de Fourcroy a été admis sans modifications par Daunou, qui le présentera à la C. N., en même temps que ceux de Lakanal, amandés, 20 fructidor, 644, 645 (et note). — Transmet au C. une note de Lalande qui réclame des livres pour le Bureau des longitudes, 26 fructidor, 674. — Le C. arrête que, considérant comme non avenu le refus que Fourcroy a fait (en frimaire) de la place du professeur à l'É. de santé de Paris, sa nomination lui sera de nouveau expédiée par la C. ex.; chargé de proposer à la C. N. d'accorder 300.000 l.t. pour terminer les travaux du Muséum d'histoire naturelle, 28 fructidor, 679, 680. — Lakanal et lui chargés de faire rapport sur les collections de Richard, 2e complémentaire, 693. — Le C. lui renvoie un ouvrage manuscrit de Cabanis sur la médecine, 6e complémentaire, 708. — Donne lecture de son travail sur l'organisation des É. spéciales de médecine et Barailon d'un projet de décret sur le même objet : le C. accorde la priorité au projet de Fourcroy, dont 2 articles sont adoptés 2 vendémiaire an IV, 714. — Lui et Crouzé (Pascal) se concerteront avec le C. des finances au sujet d'un projet de doublement du Salon de l'Exposition au Louvre; Portiez et lui sont chargés de presser le C. de S. P. de fournir les fonds nécessaires pour accélérer le départ pour le Muséum des éléphants et autres animaux ayant appartenu au stathouder, 6 vendémiaire, 720, 721. — On reprend la discussion du projet sur les É. de médecine, adopté avec quelques amendements, 8 vendémiaire, 740. — Présente son rapport sur le manuscrit de Cabanis, et un projet de lettre à écrire à l'auteur pour l'inviter à publier cet ouvrage : adopté, 18 vendémiaire, 757. — Lit au C.

divers projets de décret sur les É. de services publics : le C. les adopte, et décide qu'ils seront imprimés à l'Agence des lois à 1.000 ex., et distribués à la C. N., 21 vendémiaire, 771; ces projets, communiqués au C. de S. P., sont imprimés en la forme d'un décret unique, 771 (n. 2); texte du projet de décret, 774-783 (annexe). — Dans le projet de décret présenté à la C. N. par Dannou le 23 vendémiaire, c'est le plan de Fourcroy du 6 fructidor pour l'Institut national qui forme le titre IV, 796 (n. 2). — Lit au C. le rapport qu'il doit faire à la C. N. en lui soumettant le décret sur les É. de services publics : adopté, 26 vendémiaire, 804. — Lit au C. le rapport qui doit précéder le projet de décret à présenter à la C. N. sur les É. spéciales de médecine : adopté (le rapport et le projet de décret n'ont pas été présentés à la C. N., 27 vendémiaire, 811. — Le 30 vendémiaire, lit son rapport à la C. N.; le décret est voté, avec un article additionnel, 804 (note), 829 ; texte du rapport et compte rendu de la discussion, 839-850 (ann. D). — Grégoire et lui chargés d'appuyer auprès du C. de S. P. la demande de l'ingénieur Girond, qui désire se rendre à Saint-Domingue avec Romme, 1er brumaire, 822. — Porté sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national présentée au C. le 1er brumaire par Lakanal; d'après un récit de Lakanal, Fourcroy exigea, dans cette séance du C., que Méchain fût rayé de la liste, et le fit remplacer par Lemonnier; mais, le 29 brumaire, le Directoire à son tour élimine Fourcroy, tandis qu'il inscrit sur la liste celui que Fourcroy avait fait rayer, 833, 838, 839 (n. 1). — Le C. arrête que Fourcroy et Grégoire rédigeront une série de questions à remettre à Girond, 4 brumaire, 877. — Accusé en l'an IV d'avoir demandé la mort de Lavoisier, répond à cette calomnie dans une *Notice sur la vie et les travaux de Lavoisier*, lue le 15 thermidor an IV à la cérémonie funèbre organisée en l'honneur de Lavoisier par le Lycée des arts; mais, pour se mieux justifier, il y prétend que sa propre vie et celle de tous les savants étaient menacées par la Terreur, IV, 379, 380 (et n. 1).

FOURCY. — Son *Histoire de l'École polytechnique* (1828) citée par Eugène Despois, IV, 1007 (n. 2). — A dit erronément que l'enseignement de l'É. des P. et Ch. a été interrompu en 1793, V, 633 (n. 5). — Attribue par erreur à Lamblardie l'idée d'avoir voulu faire, de l'Éc. centrale des T. P., une école préparatoire aux écoles spéciales tandis que sa conception était celle d'une école destinée à remplacer les écoles spéciales, 634 (et note).

FOURIER (Joseph-Jean-Baptiste), 1768-1830, bénédictin, élève de l'École normale; plus tard préfet, baron de l'Empire, membre de l'Acad. des Sciences. — L'un des dix élèves de l'École normale, désignés comme directeurs des conférences de mathématique, en ventôse an III, V, 478; passage d'une lettre de lui, 479. — Un commissaire de la commune d'Auxerre lit au C. une adresse dénonçant Balme et lui : cette adresse sera envoyée à Mailhe pour informations, 22 germinal, VI, 71, 72 (et n. 1).— Mailhe répond que ces 2 hommes ont figuré en première ligne parmi les auteurs de la tyrannie qui a pesé sur Auxerre, et invite le C. à les rayer de la liste des citoyens destinés à l'instruction : renvoyé au C. de S. G.; le C. arrête que les commissaires de la trésorerie sont invités à suspendre le payement de Balme et Fourier, 26 floréal, 203-204. — Après avoir entendu Maure et Villetard, le C. rapporte son arrêté suspensif du 26, 214.

FOURMY (Jean-Denis), député de l'Orne à la C. N. — Signe, le 24 prairial an III, un arrêté du C. des finances relatif au Muséum d'histoire naturelle, VI 286. — Signe un autre arrêté le 4 messidor, 319 (note), et un autre le 13 thermidor, 503 (note).

FOURNIER. — Fait hommage d'un rapport et projet de décret sur la tenue des foires et marchés : renvoyé à Thibaudeau, 3 messidor an II, IV, 676.

FOURNIER, de la section Lepeletier, détenu au Luxembourg. — Envoie, le 25 floréal an II, un ouvrage manuscrit sur l'art. de la guerre, IV, 618 (n. 5). — (Envoie, le 6 prairial, des *Traits militaires tirés des histoires grecque et romaine* : renvoyé à Thibaudeau, 23 prairial, 618.

FOURNIER, instituteur, à Montoire (Loir-et-Cher). — Son *Hymne à l'Être-Suprême* est renvoyé à Villar; diverses pièces de poésie composées par lui, et présentées par Grégoire, sont renvoyées à Villar, 29 prairial an II, IV, 651-655.

FOURNIER (Antoine), député de Rhône-et-Loire à la C. N., l'un des Soixante-treize. — Mis en arrestation le 3 octobre 1793, comme signataire de la protestation des 6 et 19 juin, V, 293. — Autorisé, le 3 brumaire an III, à se faire transférer dans son domicile pour rétablir sa santé, 166. — Rappelé dans le sein de la C. N. le 18 frimaire, 291, 293.

FOUSSEDOIRE (André), député du Loir-et-Cher à la C. N. — Notice, II, XCV. — Renvoie au C. d'I. P., au nom du C. des pétitions, le 16 mai 1793, une adresse des administrations réunies des collèges et de Saint-Charles, à Lyon, du 28 mars 1793, I, 334. — Demande à la C. N., le 9 septembre 1793, que le collège de Pontlevoy soit excepté du décret qui supprime les écoles militaires; rejeté, II, 380. — Prend un arrêté, daté de Colmar, 8 ventôse, pour la rédaction en français et en allemand l'impression et la distribution d'une feuille périodique pa-

raissant 2 fois par décade; à rédiger par les anciens rédacteurs de la feuille allemande appelée *Feuille villageoise;* arrêté transmis le 18 ventôse par le C. de S. P. au C. d'I. P. : vu au C., 29 ventôse, III, 595; texte imprimé dans le nº 1 de l'édition française de ce périodique, le *Décadaire,* 327-328. — Fragment d'une lettre de ce représentant (Strasbourg, 18 brumaire, an III) relative au *Décadaire,* 334. — On lui renvoie une lettre du district de Senones relative à un dépôt d'objets de sciences et arts et à un hôpital projeté, 1er fructidor an II, IV,954 — Le 1er germinal an III, les sections Lepeletier et de l'Arsenal étant venues réclamer le désarmement des terroristes, Foussedoire réplique en réclamant le désarmement des royalistes, 619. — La nuit du 12 au 13 germinal, Bourdon (de l'Oise) fait décréter son arrestation, VI, 29. — Le 2 prairial, est décrété d'accusation, 229.

FOVEAU, commissaire de la section des Gardes-Françaises. — Se présente au C., avec Buisson, pour parler de la difficulté de trouver des instituteurs, 24 thermidor an II, IV, 926.

FRAGONARD (Honoré), anatomiste. — Proposé par David, au nom du C. comme membre du Jury national des arts, élu par la C. N. le 25 brumaire an II, II, 829-831 (ann. E). — Membre de la C. des A. réorganisée (section d'anatomie), listes des 5 pluviôse, 18 pluviôse et 15 ventôse an II, III, 323, 328, 503. — Nommé chef des recherches et préparations anatomiques à l'École de santé de Paris; traitement fixé à 5.000 l. t., 14 ventôse an III, 567. — L'arrêté du 22 ventôse sur le personnel des employés de l'École confirme sa nomination, 596.

FRAGONARD (Jean-Honoré), peintre. — Proposé par David, au nom du C., comme membre du Jury national des arts, élu par la C. N. le 25 brumaire an II, II, 829-831 (ann. E). — Proposé par David, le 28 frimaire, comme membre du Conservatoire du Muséum des arts, 188. — Nommé par la C. N., le 27 nivôse, membre de ce Conservatoire, 273. — Membre de la C. des A. réorganisée (section de peinture), listes des 5 pluviôse, 18 pluviôse et 15 ventôse, 323, 328, 503. — A été chargé, avec Picault, d'enlever divers tableaux du dépôt des Petits-Augustins pour les placer au Louvre, 1er germinal, IV, 1. — Nommé le 1er thermidor, l'un des commissaires chargés de constater l'état des tableaux propres au concours de restauration, 693. — Signe, comme secrétaire, un rapport et un projet d'arrêté présentés au C. d'I. P. le 7 thermidor, 870-871 (ann. A). — Éliminé du Conservatoire, mais maintenu dans la C. des A., 15 thermidor, 899; malgré cette décision du C., demeure membre du Conservatoire jusqu'à la fin, 899 (n. 1), 900 (ann. A). — Un arrêté du C. d'I. P. et des finances (daté du 18 germinal, an III) le nomme membre du Conservatoire réorganisé, 10 germinal, VI, 18. — rapport de lui sur le projet du graveur Laurent renvoyé par le C. à la 2e section, 24 prairial, (287).

FRAGONARD fils, peintre. — A obtenu 2 prix de 3.000 l. t. au concours des esquisses de peinture, décret du 14 fructidor an III, IV, 261.

FRAIGNEAU. — Demande relative au pensionnat que ses 5 filles désirent tenir : renvoyé à Thibaudeau, 1er fructidor an II, IV, 954.

FRAMERY, homme de lettres. — Signe une pétition à l'Assemblée législative contre la loi du 30 août 1792, 18 septembre 1792, I, 53. — Le C. renvoie au jury des livres élémentaires un manuscrit de lui, traitant de la nécessité du rythme et de la césure dans les hymnes ou odes destinées à la musique, 19 floréal an III, VI, 171. — Le jury annonce au C. que l'ouvrage de Framery ne peut entrer dans aucune des classes du concours; mais il peut être utile, et la demande de l'auteur, qui paraît désirer l'impression de son manuscrit, mérite d'être prise en considération : renvoyé à la 1re section, 4 fructidor, 569. — Sur le rapport de la 1re section, le C. arrête que l'ouvrage sera imprimé à l'imprimerie de l'Agence des lois, à 1.000 ex., pour être envoyé au Conservatoire de musique, aux sociétés de gens de lettres et artistes, etc., 6e complémentaire, 707-708.

Franc. — Nom donné, dans le décret du 1er août 1793 sur le nouveau système des P. et M., à l'unité monétaire : une pièce d'argent pesant la centième partie du *grave* (c'est-à-dire un *centigrave* ou dix *gravets*, ou, selon la nomenclature définitive, dix grammes), et valant 40 sols 10 deniers et 3/5, II, 11; III, 83 (ann. C). — Le décret du 24 août 1793 conserve, comme monnaie de compte, la livre, valant 20 sols, mais la divise en sous-multiples appelés décimes et centimes, II, 337; III, 83 (ann. C). — Dans un projet de décret présenté le 15 septembre par le C. des assignats et monnaies, la pièce d'argent pesant le centième du grave s'appelait *franc d'argent,* et la pièce d'argent d'un poids quintuple s'appelait *cinq francs,* 665 (n. 2), 667 (n. 1); mais le décret du 16e jour du 1er mois de l'an II, tout en confirmant le principe que « l'unité principale des nouvelles monnaies, soit d'argent, soit d'or, sera la centième partie du grave », donna à la pièce d'argent au nouveau titre et pesant le centième du grave, le nom de *républicaine;* à la pièce d'argent d'un poids quintuple de celle-là, le nom de *cinq républicaines;* et à la pièce d'or au nouveau titre pesant le centième du grave, le nom de *franc d'or,* III, 83 (ann. C). — Un décret du 17 frimaire an II confirme celui du 24 août, et ordonne qu'à partir du 1er germinal an II tous les marchés passés pour le compte de la République seront stipulés en livres, décimes et

centimes, et que les comptes des dépenses publiques, au lieu d'être rendus en livres, sols et deniers tournois, le seront en livres, décimes et centimes, III, 85-86. — Barère, dans son rapport du 8 pluviôse an II, emploie le mot *franc* au lieu du mot *livre*, 354. — Le projet de Prieur, adopté par le C. le 11 ventôse an III, et devenu le décret du 18 germinal an III (présenté dès le 11 ventôse), ordonne que l'unité des monnaies prendra le nom de *franc*, pour remplacer celui de *livre* usité jusqu'à ce moment; le nom de *franc* n'est donc pas, comme en 1793, appliqué à une unité monétaire nouvelle, mais à l'ancienne unité numéraire, la livre tournois, qui est maintenue sous ce nom nouveau, V, 558. — Un décret du 28 thermidor an III voté sur la proposition du C. des finances, dit, à l'art. Ier : « L'unité monétaire portera désormais le nom de *franc* »; le franc est une pièce d'argent, au titre de 9 dixièmes, à la taille de 5 grammes : par cette dernière disposition, l'unité monétaire se trouve mise en relation avec l'unité métrique des poids, VI, 547.

FRANCASTEL (Marie-Pierre-Adrien), député suppléant de l'Eure à la C. N., remplace Buzot le 27 juin 1793. — Notice, II, XCV. — Adjoint au C. de S. P., le 4 juillet, 29 (n. 6); sort de ce C. le 10 juillet, 30. — Le 22 thermidor an III, le C. de législation est chargé d'examiner sa conduite, VI, 526.

FRANCE (ILE DE). (Ile Maurice). — Demande d'un lycée par le gouverneur Laclos, le 12 novembre 1792, 28 mars 1793, I, 400, 401 (ann. A).

FRANCIADE (SAINT-DENIS, Seine). — [Voir aussi ROUESSE]. — Rouesse fait un rapport sur la bibliothèque nationale du district de Franciade, 13 germinal an II, IV, 72. — Une députation de la Société républicaine de Franciade, qu'accompagne Thérèse Levasseur, demande à la C. N., le 25 germinal, que les cendres de Rousseau soient transportées au Panthéon, 475 (ann. B). — La C. des armes et poudres fait passer une copie de l'état des dégradations commises à la ci-devant abbaye de Franciade lors de l'enlèvement des plombs de la couverture de l'église : renvoyé à la C. des A., 5 floréal, 273. — Sur la lecture d'un rapport de la C. des A. relatif à l'église de la ci-dev. abbaye, le C. arrête de se concerter à ce sujet avec la section du C. des finances chargée de la conservation des domaines nationaux, 24 vendémiaire an III, 132. — Sur le rapport de la C. ex. concernant la bibliothèque de Franciade, Civrée et Massieu se transporteront au C. des travaux publics pour se concerter sur les réparations indispensables, 26 ventôse, 608. — Ouï les réclamations de l'entrepreneur des travaux à la bibliothèque de Franciade, le C. arrête que la 2e section fera un rapport, 4 messidor, VI, 318. — Le C arrête que la C. ex. fera transporter à Paris les livres déposés dans la ci-dev. Visitation, et fera un rapport sur l'état de ce bâtiment, 10 messidor 377. — Le C. autorise la C. ex. à laisser à Franciade 500 volumes pour l'usage de ce district, 12 messidor, 382. — La C. ex. remet un rapport à faire au C. des travaux publics sur les travaux relatifs à la bibliothèque de Franciade, 18 messidor, 390. — Après avoir entendu Rouesse et Peyre, le C. rapporte son arrêté du 10 messidor, 26 messidor, 112. — La C. ex. remet un rapport sur la bibliothèque de Franciade : remis à la 2e section, 7 fructidor, 577.

FRANCIN, évêque constitutionnel de la Moselle. — Écrit à Grégoire que le décret du 3 ventôse an III est rempli d'entraves, et qu'on ne peut s'y fier : il paraît plutôt dirigé contre le culte qu'en sa faveur, V, 517.

FRANCIN, sculpteur. — Figure sur la liste présentée au C. par Villar le 28 messidor an III : ajourné VI, 427.

FRANÇOIS (Fr.), ex-professeur de physique à Strasbourg, lieutenant au 8e bataillon du Bas-Rhin. — Demande à être mis en réquisition pour utiliser dans les écoles centrales ses connaissances mathématiques : renvoyé au C. de S. P.; le C. renvoie au Bureau des longitudes ses *Recherches sur l'intégration des équations aux différentes partielles*, 6 thermidor an III, VI, 452.

FRANÇOIS (L.), entrepreneur de bâtiments. — Voir BOURDON et L. FRANÇOIS.

FRANÇOIS (Nicolas-Louis), dit *de Neufchâteau*, élu député des Vosges à la C. N., refuse. — Notice, I, LXXXIV. — A fait connaître, en 1792, les moyens employés par Deltufo pour faire passer à l'étranger les traductions de discours et de décrets, III, 243. — Proposé pour faire partie du jury des livres élémentaires, 2 août 1793, II, 216. — Emprisonné par ordre du C. de S. P. le 3 septembre 1793, à la suite d'une représentation tumultueuse de *Paméla*, 684 (n. 1), 687 (ann. B). — Figure pour 2.000 l. t. sur la liste des gens de lettres présentée au C. le 4 nivôse an III, V, 359, et adoptée par la C. N. le 14, 384. — Le 30 germinal, présente à la C. N. une adresse indiquant des moyens de perfectionner l'agriculture; on a fait une École de Mars, il voudrait aussi une École de Cérès, VI, 114.

FRANÇOIS Ier. — Une ordonnance de lui, de 45 l. t., en faveur de Cécile de Fiefville, dame des filles de joie suivant la cour, sera déposée à la B. N., 13 prairial an II, IV, 517 (et n. 4).

FRANÇOIS *dit* ALEXANDRE. — Lettre de lui enregistrée au C. en germinal an II, IV, 193.

FRANCONI (Antonio), écuyer (à l'amphithéâtre Astley). — Offre au C. un char de son invention, représentant une tente où la Liberté foule aux pieds l'hydre de l'aristocratie, germinal ou

floréal an II, IV, 315 (n. 3). — Un arrêté du C. de S. P., du 3 prairial, ordonne la construction de 4 voitures pour le transport des malades et blessés, d'après un modèle proposé par Franconi, 315 (n. 3).

FRANCONVILLE-LA-LIBRE [Seine-et-Oise]. — Voir CADET DE VAUX.

FRANKLIN (Benjamin). — Lettre de lui à Mme Lavoisier, en anglais (Philadelphie, 23 octobre 1788), prise chez Lavoisier le 11 septembre 1793, remise au C. de S. G., qui la renvoie au C. d'I. P. le 28 septembre, II, 383, 514, 511. — Son buste est offert au C. par le sculpteur Martin, 11 brumaire an III, V, 186. — La C. ex. fouruira à l'école de Liancourt une quantité suffisante d'ex. du *Bonhomme Richard*, 26 messidor, VI, 412-413.

Fraternité (*Section de la*), Paris. — Voir PARIS (Section de), à l'article de cette section.

FRÉCHINES (Loir-et-Cher). — Les scellés sont apposés dans la maison de campagne de Lavoisier située dans ce village, le 11 nivôse an II, III, 233 (n. 1).

FRÉCINE (Augustin-Lucie DE), député de Loir-et-Cher à la C. N. — Notice, II, XVC. — Rédacteur du procès-verbal de la C. N. du 20 brumaire an II, y appelle inexactement la déesse de la Liberté *déesse de la Raison*, en copiant le compte rendu du *Moniteur* (qui a déformé intentionnellement la vérité) : la comparaison des 2 textes et l'examen des ratures du procès-verbal mettent ce point hors de doute, II, 806 (ann. C); IV, 356 (n. 2). — Comme secrétaire de la C. N. renvoie au C. d'I. P. une lettre de Lavoisier du 5 frimaire an II, III, 19, 20. — De retour d'une mission en Hollande, est enteudu par le C. d'I. P., 18 ventôse an III, V, 581. — A donné à Rabellon une attestation sur le vu de laquelle le C. invite, le 10 prairial le C. de S. P. à mettre en réquisition ce citoyen, VI, 240. — Le 11 prairial, demande l'impression et l'ajournement du projet de décret de Lanjuinais sur les cultes; l'ajournement est repoussé, 251. — A chargé Carré d'étudier le mécanisme des moulins à vent de la Hollande : une réquisition sera demandée pour ce citoyen, 16 thermidor, 494. — Le Ier brumaire an IV, appelle Thibaudeau « conspirateur », 830.

FRÉDÉRIC (?). — Nommé membre de la C. des A., section de bibliographie, géographie, antiquités, musique, 22 nivôse an III, V, 410.

FRÉJUS (Var). — La Société populaire envoie le procès-verbal d'une fête célébrée en l'honneur des martyrs de la liberté : vu au C., 5 prairial an II, IV, 470.

FREMEUR (La citoyenne). — La C. des A. est autorisée à lui remettre un forte-piano, vu qu'elle a justifié de la propriété de cet instrument, 14 ventôse an III, V, 570.

FRÉRON (Stanislas-Louis-Marie), député de Paris à la C. N. — Forme, le 5 prairial an II, avec 8 autres conventionnels, un complot pour assassiner Robespierre, IV, 587 (note), 857. — Prononce à la C. N., le 9 fructidor, un grand discours réclamant pour la presse une liberté illimitée, 998 (n. 11). — A la C. N., le 14 fructidor, à l'occasion du rapport de Grégoire sur le vandalisme, dit que Robespierre était un nouvel Omar, qui voulait brûler les bibliothèques, 999 (n. 2). — Expulsé des Jacobins le 17 fructidor, 991 (suite de la n. 2 de la p. 990). — Le 24 fructidor, fait décréter que le bulletin de la santé de Tallien sera lu tous les jours, IV, 26. — Dans l'*Orateur du peuple*, écrit contre Carnot des injures atroces; l'article est lu au Club des Jacobins le 19 brumaire an III, V, 212. — Dans la nuit du 21 au 22 brumaire, lui et Merlin (de Thionville) accompagnent Thérèse Cabarrus, qui va prendre les clefs de la salle des Jacobins, 213. — Le 20 pluviôse, Duhem et Goujon lui reprochent d'avoir osé écrire que la Déclaration des droits était une pancarte barbouillée par Robespierre, 477; la lettre de Mathurin Bonau (veutôse) en parle également, VI, 100. — Bentabole le dénonce, le 27 pluviôse, pour avoir, dans son journal, présenté la constitution comme la production de quelques scélérats, V, 495. — Le 11 ventôse, changeant brusquement de tactique, Fréron propose, par motion d'ordre, la nomination d'une Commission de 20 membres chargée de proposer les moyens d'exécution de la constitution de 1793; en même temps demande le rapport de la loi des suspects : renvoyé aux 3 Comités, 571. — La nuit du 12 au 13 germinal, dénonce L. Bourdon comme un des principaux instigateurs de la révolte : fait décréter son arrestation, et que les députés arrêtés seront conduits au château de Ham; adresse rédigée par lui et adoptée : elle dit que les conspirateurs demandaient tout à la fois l'ouverture du Temple et celle de l'antre des Jacobins, VI, 29, 30. — Le 17 germinal, demande, puisque les 4 représentants inculpés ont été condamnés à la déportation, que la peine de mort soit abolie pour les délits révolutionnaires, excepté les crimes d'émigration, d'intelligence avec l'étranger, de fabrication de faux assignats, de trahison militaire et de provocation à la royauté; renvoyé aux Comités, 38. — Le 4 prairial, les 4 représentants (dont il est) chargés de la direction de la force armée veulent mettre le feu au faubourg Antoine : Menou s'y oppose; le soir, annonce que les autorités des sections du faubourg ont promis de livrer les chefs des factions, 231. — Le 10 prairial, déclare que, le calme étant rétabli, tout accusé, s'il n'est militaire, rentre sous la juridiction des tribunaux ordinaires, 242. — Le 9 thermidor, fait décréter que le C. de S. P. donnera un emploi à Rouget

de Lisle, qui vient d'être blessé en combattant comme volontaire à Quiberon, 477. — Le 19 fructidor, fait décréter que le retour en France est interdit aux traîtres qui ont livré Toulon aux Anglais, 643. — Le 2e complémentaire, s'étonne que Barère ne soit pas encore jugé, et demande qu'on le déporte promptement, 698. — Le 13 vendémiaire an IV, annonce que les sections des Quinze-Vingts, de Popincourt et de Montreuil sont rangées sous les murs de la C. N. pour la défendre, 748. — Le 18 vendémiaire, fait l'éloge du général d'artillerie Buonaparte, mis en non-activité depuis plusieurs mois et insiste sur les services qu'il vient de rendre, 762. — Nommé dans les pièces trouvées chez Lemaître et lues le 25 vendémiaire, 805.

FRESNOIS, professeur au ci-dev. collège des Quatre-Nations. — Porté pour 1.616 l. t. 13 s. 4 d. au tableau de répartition du 9 fructidor an III, VI, 588.

Fresnoy (commune non identifiable). — Cette commune demande si l'instituteur peut être logé ailleurs que dans le presbytère, quand celui-ci peut se louer avantageusement : renvoyé au C. des finances; en outre Wandelaincourt se concertera avec le C. des domaines, 26 messidor an III, VI, 413.

FRESSINET, née PERNIN (La citoyenne), institutrice. — Voir Marcigny.

FRÉTÉ, ci-devant curé de Buc. — Voir Buc (Eure-et-Loir).

FRÉVILLE, homme de lettres, auteur de l'*Exposition des droits de l'homme,* etc. (peut-être le même que le suivant). — Présente au C. un petit ouvrage, *Domino-Mentor, ou moyen d'enseigner par le simple attrait du jeu,* etc. : envoi au jury des livres élémentaires, 28 thermidor an III, VI, 544. — Sa demande d'être inscrit parmi les gens de lettres à récompenser est renvoyée à la 2e section, pour être représentée lors de la discussion d'une nouvelle liste de récompenses, 6 vendémiaire an IV, 722. — Parmi les 5 pièces que la Commission chargée d'examiner les papiers trouvés chez les conspirateurs adresse au C. et que celui-ci renvoie à la 1re section, il y a un Mémoire sur l'instruction, par Fréville, 26 vendémiaire, 803. — Porté sur la liste du tiers-électeur de l'Institut national présentée au C. le 1er brumaire par Lakanal; le 29 brumaire, le Directoire l'élimine, 833, 838, 839.

FRÉVILLE, volontaire. — Désigné par les 2 communes d'Agenvillers et de Buigny comme instituteur, demande qu'on lui permette de remplir ces fonctions dans l'une des 2 : ordre du jour, 3 floréal an II, IV, 244.

FRICHET, curé de Gelanne (Aube). — Le district de Nogent-sur-Seine annonce au C. le 15 nivôse an II, conformément à l'art. 2 de la loi du 23 brumaire, qu'il a abdiqué ses fonctions le 1er nivôse, 847.

FRIDZERI (et non *Frizieri* comme l'écrivent les procès-verbaux), musicien, aveugle, auteur de divers hymnes et chants patriotiques. — Sa demande est renvoyée à l'Institut national de musique, avec invitation à prendre en considération ses talents et sa situation intéressante, 14 vendémiaire an III, V, 118. — Par une autre pétition, demande la faculté de donner des concerts : renvoyé à s'entendre avec les comités d'administration des théâtres, 22 vendémiaire, 125. — Introduit au C., demande une place à l'Institut national de musique : ajourné jusqu'à l'organisation définitive de cet Institut, 18 brumaire, 205. — Figure pour 2.000 l. t. sur la liste des artistes, etc., présentée au C. le 4 nivôse, 359, et adoptée par la C. N. le 14, 384. — Demande une place au Conservatoire de musique : appuyée par Thibaudeau, Boissy, Lanjuinais et Villers, renvoyée à la 3e section, 24 thermidor, 524.

FRIGNET, ancien ingénieur des ponts et chaussées. — Son projet pour la salubrité de l'air et des eaux de Paris renvoyé à Plaichard, 3 messidor, an II, IV, 676. — Sur le rapport de Plaichard, le projet renvoyé à la C. ex. des T. P. 17 messidor, 749.

FRINCK, secrétaire de l'agent national du district de Wissembourg. — Propose de substituer dans le nouveau calendrier, aux noms des plantes et des animaux, ceux des hommes célèbres qui ont bien mérité de la patrie : lu au C. le 27 messidor an II, IV, 815.

FRIQUET, élève en l'art de guérir. — Demande à être admis à l'É. de santé comme élève du département de la Corse : ordre du jour, 26 thermidor an III, VI, 539.

FRIZIERI. — Voir FRIDZERI.

FROIDURE, administrateur de la police de Paris. — Baudrais et lui autorisent le théâtre de la République à jouer le *Timoléon* de Chénier, IV, 394. — Emprisonné par ordre du C. de S. P., le 9 germinal, 394.

FROISSARD. — Figure sur la liste des gens de lettres, savants, etc., qui ont droit aux récompenses nationales, 22 pluviôse an III, V, 482; mais n'a été porté ni sur l'une, ni sur l'autre des listes définitives.

FROMATGEAT. — Un des artistes chargés des détails de la fête du 20 prairial an II (*Instruction particulière*), IV, 577, 579, 580.

FROMENT, de Tulle. — Invite le C. à l'admettre en qualité d'élève à l'É. centrale des travaux publics : renvoyé aux commissaires de cette École, 30 ventôse an III, V, 617.

FROMENT (Jean), ouvrier en laine, à Maillebois. — Annonce, le 29 floréal an II, qu'il fait passer son horloge de l'ancienne division à la nou-

velle : ordre du jour, 17 messidor an II, IV, 750 (et n. 5).

FROSSARD (Benjamin-Sigismond), pasteur protestant, membre du Bureau d'administration des collèges de Lyon. — Note remise par lui, le 1er décembre 1792, au C. d'I. P. sur la transformation du collège de la Trinité en institut; extrait, relatif à cet institut, d'un rapport présenté par lui le 25 février 1793; tableau des cours de cet institut à partir des vacances de Pâques 1793, I, 220-224 (ann. F). — Son rapport du 25 février, 333 (ann. C).

FROUCHEROT. — Sera invité à transmettre tous les renseignements qu'il peut donner sur les monuments recueillis par Choiseul-Gouffier, etc., 14 pluviôse an III, V, 460.

FROULLÉ, libraire à Paris, condamné. — Les 5 volumes de la traduction de la *Médecine domestique* de Buchan, par Duplanil, sont sous les scellés dans ses magasins : arrêté du C. pour les en retirer et les remettre à son gendre Moutardier ou tel autre libraire, 22 frimaire an III, V, 311.

(FIN DU TOME 1er)

IMPRIMERIE NATIONALE. — J. C. 531452.

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

La
691
.5
A44
1891
t.7
fasc.1

France. Convention nationale, 1792-1795, Comite d'instruction publique
Proces-verbaux du Comite d'instruction publique de la Convention nationale